This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076474913

Digitized by Google

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

Tome XXVII — JANVIER-JUIN 1912

Administration.
Bureau des Publications Franciscaines
187, AVENUE DU MAINE, PARIS, XIVe

Direction.
MAISON SAINT-ROCH
COUVIN, BELGIQUE

LIBRAIRIE B. HERDER, FRIBOURG-EN-BRISGAU,
BERLIN, CARLSRUHE, MUNICH, STRASBOURG, VIENNE ET ST-LOUIS, M^o^

Digitized by Google

5001
.329
v. 27
(1912)

Digitized by Google

VERS DUNS SCOT

Sous ce titre : *Pour la diffusion et la défense des doctrines de Duns Scot*, les *Études Franciscaines* annonçaient, au mois d'août 1909, deux éditions de textes, extraits des ouvrages du Docteur Subtil, en cours de publication.

La première, sous la forme d'un dictionnaire, avait pour titre : *Lexicon scholasticum, philosophico-theologicum in quo termini, distinctiones et effata, philosophiam et theologiam spectantes, a B. J. Duns Scoto, doctori subtili atque mariano, exponuntur ac declarantur*. Cet ouvrage est aujourd'hui terminé. Les 6 fascicules réunis forment un magnifique volume de LIV-1054 pages in-4° à 2 colonnes.

Dans l'introduction, l'éditeur, le R.P.M. Fernandez Garcia, O.M., résume ce que la tradition nous a conservé de la vie et des vertus de Duns Scot, indique la liste de ses ouvrages, rappelle les louanges données à sa doctrine par les Souverains Pontifes et met rapidement en relief l'intérêt qu'elle présente, actuellement, dans la lutte que la vérité soutient en présence des assauts du modernisme. Le corps de l'ouvrage se divise en trois parties : *Grammatica speculativa*, pag. 1-50 ; *Distinctiones*, pag. 51-738 ; *Effata*, pag. 739-1027. Enfin des tables assez développées, pag. 1028-1055, permettent de conduire ses recherches avec rapidité et aisance au travers de ce volumineux *Lexicon*.

Je n'ai rien à ajouter au jugement que j'ai déjà porté sur cet ouvrage. Les *Effata*, récemment parus, méritent les éloges jadis décernés aux *Distinctiones*. Utile à tout esprit qui s'intéresse à la pensée de Duns Scot, le *Lexicon* le sera surtout à ceux qui connaissent sa doctrine dans ses lignes essentielles et ont besoin seulement de la trouver immédiatement dans le texte original.

503329

Digitized by Google

La seconde édition documentaire du texte de Duns Scot, dont je voudrais surtout parler, est très différente de celle-ci. Sous le nom de *Capitalia opera B. J. Duns Scoti,* le R.P.Déodat-Marie de Basly, O.M., offre aux étudiants de nos séminaires les thèses capitales de la philosophie et de la théologie de Duns Scot.

Deux ans se sont écoulés, depuis l'apparition du premier volume, qui portait en sous-titre : *Præparatio philosophica*. En le présentant au public, le R.P.D.M. annonçait la publication prochaine de la *Synthesis theologica*, en un seul volume. En un seul volume ! Cette promesse était de celles qu'on ne peut tenir. L'œuvre de Duns Scot est trop vaste pour se resserrer, même réduite à ses thèses capitales, en un seul tome d'un format relativement médiocre. Aussi, au lieu d'un seul volume, le plan de la *Synthesis theologica* en comporte-t-il maintenant quatre.

Si le P.D.M. avait eu besoin de quelques encouragements pour élargir les cadres de son ouvrage, il les aurait certes trouvés dans le bon accueil fait à son premier volume par les principales revues ecclésiastiques françaises.

Seul, à notre connaissance, l'*Ami du clergé* (18 novembre 1909) a fait entendre une note défavorable à l'égard de l'œuvre entreprise par le P.D.M. Il doute « que Scot soit d'une étude salutaire pour le commun des séminaristes et des prêtres ». A son avis, le soin que plusieurs prennent de rectifier les interprétations fausses du Docteur Subtil est la preuve « qu'un philosophe, si difficile à bien entendre et si facile à mal entendre, n'est pas un guide sûr pour la majorité des esprits ».

Quelques revues, comme la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, (20 avril 1910) se sont contentées de rendre compte de l'ouvrage, sans l'apprécier. Mais les autres périodiques ne lui ont généralement ménagé ni leurs sympathies, ni leurs encouragements.

C'est sans nul doute le ton de l'article consacré aux *Capitalia* par M. Bainvel, dans la *Revue pratique d'apologétique* (1er janvier 1910) publié sous le patronage de l'Institut catholique de Paris. C'est plus encore celui des revues que je vais citer, parce qu'elles donnent à la *Question scotiste* des horizons plus vastes que la simple publication d'un texte déjà connu. Elles signifient, en effet, qu'il existe actuellement une orientation assez accentuée de la pensée catholique vers Duns Scot.

« Il est impossible, écrit dans les *Études* (20 mai 1910), M.

Digitized by Google

X. Le Bachelet, de ne pas saluer, avec plaisir et sympathie, un travail, qui, dégageant Scot de commentaires multiples, met en relief ses idées maîtresses et aide un lecteur moins expérimenté à mieux suivre et apprécier sa synthèse philosophique et théologique ». En ardent chevalier d'une cause qu'il aime, le P. Déodat-Marie peut porter quelques coups à faux, et en exaltant un Docteur, dont il est le disciple assidu, paraître diminuer, plus qu'il ne convient, le Docteur angélique que tout le monde révère. La part faite aux exagérations apparentes ou réelles, M. Le Bachelet ne craint pas d'emprunter au P. D. M. lui-même sa propre pensée sur le mouvement scotiste. « Quand il (le P. D. M.) revendique pour le Docteur Subtil une place de premier ordre dans la série des grands scolastiques ; quand il fait, de saint Thomas, de saint Bonaventure et de Scot, une trinité doctorale dont chaque membre travaille, selon son génie et son procédé, aux avancements de la même œuvre ; quand il réclame pour son école le droit de vivre et de parler ; quand il récuse une dictature de la pensée, suivant laquelle il n'y aurait plus de liberté de penser à fond ; quand il conçoit une méthode plus large, celle qui consiste à prendre, de tous les docteurs orthodoxes les choses utiles à l'avancement de la foi catholique, il a raison et la cause est gagnée. Car si les documents officiels des papes, surtout les plus récents créent manifestement à saint Thomas une situation privilégiée, ils ne vont pas à supprimer, théoriquement ou pratiquement, les autres maîtres, la pléiade des *doctores in Ecclesia probati* ».

Que nous sommes loin ici de l'atmosphère vraiment un peu étroite où tant de manuels de philosophie et de théologie, où tant de revues cherchent habituellement à enfermer la pensée ! Plusieurs ventent le besoin de revenir ainsi à la scolastique intégrale et louent ceux qui travaillent à la restaurer.

Après M. Le Bachelet, M. Saltet, dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* (juillet 1910), organe de l'Institut catholique de Toulouse, rend hommage aux efforts des divers groupes de la famille franciscaine, pour faire connaître ses docteurs. « Ce grand Ordre ne le cède à aucun autre, quant au zèle pour les études. Des mesures générales et des initiatives individuelles y ont créé un mouvement d'idées et une production littéraire qui s'affirment dans plusieurs revues et de nombreux ouvrages. Avec cela, pas de centralisation excessive et une sage liberté laissée aux travailleurs. »

Digitized by Google

On peut toutefois, dès maintenant, deviner la direction que cette sage liberté aime à se donner. Elle tend beaucoup moins à restaurer les commentaires des disciples qu'à rechercher la pensée même du Maître dans ses propres écrits. Dans les commentaires des scotistes et même dans les œuvres originales du Docteur Subtil, il y a aussi des parties mortes qu'il faut savoir sacrifier. Un attachement servile n'est pas une marque d'estime. Mais M. Saltet a déjà l'assurance que la nouvelle école scotiste évitera le servilisme, car « les néo-scotistes sont d'esprit trop large et trop averti pour ne pas faire les adaptations nécessaires. Ce qu'ils veulent restaurer, c'est la scolastique intégrale, la saine liberté scolastique, et, dans ces termes, il sera difficile de leur donner tort ».

Nous retrouvons encore sous la plume de M. Rivière, dans la *Revue du clergé français*, (15 février 1911) l'expression du besoin de cette saine liberté, et le sentiment de son absence dans la direction actuelle de la pensée chrétienne, par suite d'une interprétation trop stricte des directions pontificales de Léon XIII.

« On ne devait pas tarder à s'apercevoir que le Docteur angélique, si grand que soit son génie et si profonde qu'ait été son influence, ne représente pas à lui seul toute la pensée de l'École au XIIIe siècle ; que des maîtres enseignèrent avant lui, auxquels il emprunta beaucoup et que nous avons dès lors intérêt à connaître ; qu'il existe, pendant sa vie et après sa mort, des Écoles rivales où d'illustres docteurs s'appliquèrent avec éclat — et souvent avec succès, — à donner à la pensée chrétienne une orientation différente. L'histoire, en s'efforçant de situer saint Thomas parmi ses contemporains, ne lui enlève rien de son auréole, mais elle nous met en garde contre la tentation de le considérer comme le seul penseur du moyen-âge, le seul qui mérite par conséquent de retenir l'attention de la postérité ».

Cette admiration exclusive a donc jeté un voile obscur sur des figures intéressantes et sur des doctrines, qui ont nourri les générations passées et ne méritaient point l'oubli. L'oubli pourtant n'est qu'un malheur relatif. Il vaut mieux être inconnu que méconnu, quoique ce second malheur, quand il s'agit des grands esprits, vienne souvent à la suite du premier. Tel fut le sort réservé à Duns Scot en ces temps derniers. M. Saltet ne craint pas d'en faire l'aveu. « Cet oubli même avait fini par faire de Scot un réel méconnu, pour ne pas dire une sorte de suspect. Les

Digitized by Google

manuels courants de philosophie ou de théologie ne se souviennent de lui que pour le réfuter et d'ailleurs, le plus souvent, en lui imputant des opinions qui sont le contraire des siennes. — Faute d'information directe, les historiens du moyen-âge le jugent d'ordinaire avec une égale sévérité. — De la critique de saint Thomas, à laquelle il s'est livré, ou ne retient que le côté négatif, et Scot passe pour un esprit pointilleux, sans profondeur et sans vues générales. Le nom même de Docteur Subtil, que ses contemporains lui donnèrent pour exprimer la pénétration de son intelligence, est retenu comme une épithète de blâme ».

Dès lors, n'est-elle pas légitime « la campagne malheureusement peu connue » que la famille franciscaine entreprend « pour obtenir cessation de ces jugements injustes et sommaires ! » Il n'y a pourtant pas là seulement une œuvre de justice. Ce serait encore trop peu « de considérer cette naissance scotiste, comme la restauration purement archéologique d'un passé glorieux : elle a une signification intellectuelle d'une incontestable opportunité. La pensée de Scot fut autrefois, dans l'Église, un principe de liberté et un ferment de vie : elle est appelée à exercer aujourd'hui la même action ».

La publication, commencée par le P. Déodat Marie, a donc reçu un accueil des plus bienveillants. La plupart de ces éloges atteignent non seulement ses *Capitalia,* mais encore ses autres ouvrages et la revue *La Bonne Parole*, fondée en 1903, et qui paraît, depuis le mois de décembre 1910, sous un titre nouveau : *Revue Duns Scot*. Aucun de ces témoignages n'émane d'une plume franciscaine. Les noms des auteurs cités sont bien connus dans les milieux ecclésiastiques. Et c'est parce qu'ils n'appartiennent pas à l'Ordre de saint François qu'il me plaît surtout de les apporter ici.

En présentant, en août 1909, aux lecteurs des *Études Franciscaines*, le premier volume des *Capitalia*, je lui souhaitais « sincèrement une place d'honneur, à côté de la *Summa Theologica* de saint Thomas, dans la bibliothèque des membres du clergé ». Une revue française, aujourd'hui disparue — et dont, personnellement, je déplore la disparition — écrivait « qu'entre confrères, semblable souhait se comprenait ». Ce n'était cependant point sur une raison de confraternité que reposait mon souhait. Il avait pour fondements, ceux-là même que les auteurs, cités plus haut, donnent à leurs pensées et à leurs vœux. Ils

Digitized by Google

saluent avec intérêt et sympathie un mouvement *vers Duns Scot*, parce qu'ils y voient la réparation d'une injure et un présage de liberté et de fécondité pour la vérité catholique.

*
* *

Au second volume des *Capitalia*, je souhaite aujourd'hui la bienvenue, dans un sentiment de semblable sincérité. Le volume paru en 1909 n'était qu'une *Præparatio philosophica*. Celui-ci aborde la *synthèse théologique* du Docteur Subtil. (1)

La conception que donne le P. Déodat Marie, de cette synthèse est presque une révélation. Duns Scot n'a jamais pris soin — à cause de sa mort prématurée sans doute, — d'en ramasser les traits, nettement tracés, à la vérité, mais épars à travers ses œuvres. A suivre d'un œil un peu distrait l'*Opus oxoniense* ou les *Reportata* de Paris, on ne trouve presqu'aucune différence entre les grandes lignes de la Théologie de Duns Scot et de celle de saint Bonaventure ou de saint Thomas. Dès les premières pages, cependant, une différence importante apparaît au regard des lecteurs attentifs. Notre théologie, celle des hommes encore pélerins sur cette terre, est, selon Duns Scot, une connaissance d'ordre simplement pratique. Elle tend donc directement à diriger certains actes humains, dont la nature et l'objet peuvent être facilement déterminés. Pour cela, en effet, il n'y a qu'à mettre en face l'objet théologique et le sujet théologique.

« Qui dans celui-ci, écrit le P. Déodat Marie, peut viser celui-là ? Qui dans l'homme peut être orienté vers Dieu ?... L'intelligence et la volonté. Admettez que trois tendances, et les actes qu'elles provoquent, constituent notre œuvre théologique : croire en Dieu, aimer Dieu, espérer le posséder. Distribuez ces trois actes à nos deux facultés. Voici que la synthèse se réalise ainsi.

Dieu vérité est l'objet de nos croyances et croire est l'acte de l'intelligence.

Dieu bonté est l'objet de nos amours et aimer est l'acte de notre vouloir.

Dieu délectable est l'objet de nos espérances et l'espérer c'est le vouloir pour nous »....

« La Théologie se partage ainsi en trois vastes divisions : elle

(1) *Capitalia opera B. J. Duns Scoti. Synthesis theologica credendorum primaria.* 1 vol. in-18 jésus ; pag. LVIII-804 ; en vente aux bureaux de la Bonne Parole, 3, rue des Noyers, Le Havre. 7 fr. 50.

Digitized by Google

est la science qui brille, pour les conduire, devant nos Croyances théologiques, devant nos Amours théologiques, devant nos Espérances théologiques »..... « Il n'y a donc pas un point des sapiences théologiques, pas un seul, qui n'ait un rôle directif à remplir sur celles de nos croyances, de nos charités, de nos espérances qui vont à Dieu ».

Dieu toutefois peut être l'objet de nos croyances, de nos amours et de nos espérances à deux points de vue. De là, une autre division qui s'impose. « Les croyances, les amours, les espoirs sont partagés par une ligne médiale, très nette, qui met dans la partie supérieure Dieu cru, aimé, espéré en lui-même, dans la partie inférieure, Dieu cru, aimé, espéré dans les créatures ». La théologie primaire des croyances, des amours, des espérances est pleine de l'objet nécessaire ; la théologie secondaire n'enferme que l'objet contingent.

C'est de ce plan grandiose que le P.D.M. veut montrer les assises majestueuses. Duns Scot les a toutes taillées, mais tantôt sur un chantier, tantôt sur un autre. A certaines parties de l'édifice, il a même donné presque toute l'unité désirable, mais, souvent aussi, les programmes de l'enseignement théologique, dans les universités du moyen-âge, lui ont fait une loi de ne pas trop s'éloigner du plan général conçu par Pierre le Lombard. Aussi le P.D.M. a-t-il dû, en maintes circonstances, faire œuvre de mosaïste, et aller chercher, ici et là, parmi l'œuvre considérable de Duns Scot, les petits morceaux destinés à mettre en bonne place et en pleine lumière les desseins si parfaits du Docteur Subtil. Ce travail demandait une profonde connaissance de tous les ouvrages de Duns Scot : le P. Déodat Marie a montré qu'il était supérieurement préparé pour l'entreprendre.

Un prologue sert de vestibule à l'édifice entier de la *Synthesis theologica*. Quatre questions s'y succèdent : 1) rapports de la théologie révélée avec la métaphysique et les autres sciences ; 2) distinction de la théologie d'avec la science et la foi ; 3) division de la théologie révélée ; 4) exposé des principales règles de foi, à l'époque de la grande scolastique. Les 4 livres de ce prologue sont pleins d'enseignements scotistes. Je ne puis que signaler rapidement : *au livre I* : A) la question du concept d'être, de l'université logique et de l'analogicité ontologique de ce concept, déjà traitée dans la *Præparatio philosophica*, mais reprise ici et présentée dans un ordre plus net ; B) le problème de l'université des perfections communes à la créature et à Dieu ; C) la théorie

Digitized by Google

de la transcendance de ces perfections, grâce à l'infinité essentielle qui les pénètre ; *au livre II* : A) la différence qui existe entre la théologie des bienheureux et la nôtre ; B) la nature de la connaissance théologique et ce qui la distingue de la science au sens rigoureux du mot.

Après le prologue, on entre de plain-pied dans l'édifice de la *Synthesis theologica*. Le volume qui vient de paraître s'occupe de la *Theologia credendorum*, et encore n'en contient-il que la première partie : *Synthesis credendorum primaria*. Elle a pour objet la vie divine.

Toute la théologie de la vie divine, selon Duns Scot, est dominée par les deux notions corrélatives de l'*Ordre* et de la *Distinction*, *Capit*. lib. V. L'ordre se déroule ainsi. En premier lieu, l'essence infinie de Dieu (*Capit*. lib. VI) source des attributs et de la vie. Cette vie se manifeste elle-même dans le triple épanchement, que le P. Déodat Marie résume ainsi (Introduction pag. XL-XLI).

« Dieu se voit et s'aime. C'est l'ordre de son bonheur plénier, à lui. Dieu unique (*Capit*. l.l. VII, VIII et IX) Dieu profère au dedans de lui la parole qui dit ce qu'il est voyant, et il exprime l'amour que cette vision provoque. C'est l'ordre des productions, où viennent les Personnes. (*Capit*. l.l. X. XI. XII.) Enfin Dieu, Trinité dans l'épanouissement intérieur de sa vie magnifique, va, par ses conceptions intellectuelles et ses vouloirs libres, aux êtres qu'il posera hors de sa substance ». Un seul livre, le XIIIe, est consacré à l'acte créateur commun aux trois Personnes divines, parce que la *Theologia credendorum secundaria* doit spécialement s'occuper de l'ordre contingent.

L'Ordre, en Dieu, comme partout ailleurs, ne se conçoit point sans *distinction*. Mais combien difficile ce problème des distinctions, au sein d'un Dieu personnellement trine et substantiellement un ! Le génie subtil et pénétrant de Duns Scot s'y est particulièrement exercé et l'on retrouvera le fruit de ses travaux, aux trois derniers livres de ce volume des *Capitalia : De distinctione in divinis*, lib. XIV ; *de non identitate contentorum unitive in Divinis*, lib. XV ; *de distinctione quam ponit non-identitas formalis*, lib. XVI.

Ces traits en raccourci ne peuvent donner qu'une idée imparfaite du travail que vient de publier le P. Déodat Marie. Les translations de textes, nécessitées par sa conception de la synthèse scotiste, laissent encore en belle évidence la méthode chère

Digitized by Google

à Duns Scot. Cette méthode empruntée à saint Augustin, le P. D. M. l'appelle la méthode des *confrontations*, et lui consacre des pages intéressantes dans l'Introduction. Elle consiste, on le sait, à passer au crible d'une critique sincère et loyale les opinions des autres docteurs, avant de tenter la construction de sa propre doctrine. Sur un plan nouveau, ce sera toujours Duns Scot lui-même qu'on entendra dans les *Capitalia*.

Je ne doute pas, pour ma part, que cet ouvrage ne serve grandement à une orientation plus accentuée de la pensée chrétienne *vers Duns Scot*. Et avant de terminer ce modeste article, je veux revenir encore sur l'intérêt que semble provoquer, à l'heure présente, l'œuvre du célèbre docteur franciscain. On a pu s'en rendre compte par les textes cités plus haut. Mais il y a encore d'autres indices certains.

Ainsi depuis trois ans, la *Revue de Philosophie*, dirigée par M. Peillaube, de l'Institut catholique de Paris, publie des articles fort intéressants de M. S. Belmond sur la théodicée de Duns Scot : *Existence de Dieu* (2 art. 1908) *l'être transcendant de Dieu* (1909), *la perfection de Dieu* (1909), *la connaissance de Dieu* (1910).

En Italie, la *Rivista di filosofia neo-scolastica* accorde une place, de jour en jour grandissante, à la pensée du Docteur Subtil, à tel point qu'elle a eu l'honneur de recevoir de la *Revue Thomiste* (février 1911) le petit conseil, amical et discret, que voici : « En faisant des vœux pour le succès de cet organe important de la philosophie scolastique, nous souhaitons à ses rédacteurs de ne jamais s'écarter, même sur des questions secondaires, de la voie royale tracée par saint Thomas. Plus leur orthodoxie thomiste sera rigoureuse, plus il y aura, dans la rédaction de la revue, l'unité qu'on y désire, et plus grande sera la certitude d'arriver glorieusement au port ». C'est, on le voit, une véritable tentative d'emprisonnement dans la forteresse thomiste.

Est-elle cependant si parfaitement bâtie qu'elle puisse victorieusement résister à toute attaque et n'y a-t-il point, en dehors de l'horizon qu'elle défend, d'intéressantes échappées sur le domaine de la vérité ! On serait tout de même tenté de le croire, ne serait-ce qu'en lisant dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, l'article consacré à *Dieu*, par le P. Chossat, et où la part faite à la pensée du Docteur Subtil est si large et si pleine d'enseignements.

Digitized by Google

Mais il faut encore, pour oser louer Duns Scot ou parler de ses victoires, une certaine audace. Le temps viendra, où une liberté plus grande, gagnée par une lutte énergique des premiers initiateurs du mouvement néo-scotiste, permettra de parler sans crainte.

Tous les faits que j'ai rappelés, au cours de ces pages, accusent, à n'en pas douter, une marche en avant de la pensée contemporaine, *vers Duns Scot*.

Fr. RAYMOND.
O. M. C.

Digitized by Google

UNE APOLOGIE THÉOLOGIQUE

EN FAVEUR DE

FR. NICOLAS DE LYRA († 1340) O. M.

Dans ses œuvres théologiques, (1) Suarez soulève la question suivante : la « delectatio morosa » est-elle un péché grave ? Après un examen, dont le résultat est affirmatif, l'auteur ajoute : La solution de Lyra est contraire à notre assertion et à ses preuves.....

Fr. Nicolas de Lyra explique dans un sens opposé les paroles de l'Evangile, Matth. 5 : Quiconque regarde une femme etc. La raison qu'il en donne est que cette délectation n'est pas en soi mauvaise, et que parfois même, elle peut être honnête. Donc la rechercher en soi, si elle ne tend pas à l'acte lui-même ou à une autre faute mortelle, ne constitue pas un péché mortel, mais simplement véniel. En voulons-nous la preuve ? Premièrement, dans son objet, elle ne porte aucune atteinte ni à l'amour de Dieu ni à celui du prochain. Secondement, plus haut, saint Augustin déclare que cette faute est légère pour la rémission de

(1) Suarez, opera omnia, (ed. Vivès) Parisiis 1856, IV, Lectio VII, p. 564 : Quando delectatio appetitus sit mortale peccatum ex consensu delectationis. Punctum I. : Quæ delectatio sit mortale peccatum (p. 565) : « Lyrani placitum contra nunc dicta ejusque fundamentum..... Contrarium tenuit Lyranus circa id Matth. 5 : Qui viderit mulierem etc. Fundamentum esse potuit, quia illa delectatio per se non est mala, imo in aliquibus potest esse honesta ; ergo illam per se appetere si non ordinetur ad ipsum opus, vel ad aliud mortale crimen, non erit mortale, sed veniale. Confirmatur hoc : primo, quia in illo objecto nullum est grave damnum contra charitatem Dei vel proximi. Confirmatur secundo, nam Augustinus, supra, significat hoc peccatum esse leve, pro cujus remissione dictum est illud : « Dimitte nobis debita nostra » : quod tamen pro remissione venialium docet in Enchirid. C. 71. Et hanc (ut fertur) putavit probabilem opinionem Victoria ; sed omnino est cavenda, et improbabilis, quia est contra omnes theologos et occasionem præbet libidini et ruinæ ».

Digitized by Google

laquelle ont été prononcées les paroles : « Pardonnez-nous nos offenses ». Qu'il s'agisse ici de la rémission des péchés véniels le docteur de la grâce l'enseigne au C. 71 de l'Enchiridion. Et Victoria, dit-on, a considéré cette opinion comme probable. Toutefois il faut bien y prendre garde et ce n'est pas sans motifs qu'elle est discutée, car elle est contraire à l'enseignement unanime des théologiens et elle peut susciter les passions et devenir une cause de ruine ».

Ainsi d'après Suarez, Fr. Nicolas de Lyra aurait soutenu que la « delectatio morosa » n'est qu'un péché véniel. La source de cette opinion serait, conformément aux propres paroles du savant Jésuite, les Postilles de Fr. Nicolas sur le texte de saint Matth. 5, 27 ss. : « Audistis quia dictum est antiquis: Non mœchaberis. Ego autem dico vobis : quia omnis, qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus eam in corde suo ». — Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : « Tu ne commettras point d'adultère ». Moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec convoitise, a commis avec elle l'adultère dans son cœur ».

Quelles remarques apportent les Postilles de Fr. Nicolas au passage en question ? Interrogeons-les, leur lecture seule suffira à éveiller le plus vif étonnement :

« Hic consequenter Salvator dat intellectum præcepti negativi, quo prohibetur nocumentum alicui personæ sibi conjunctæ scl. uxori : primo ponit hujus præcepti intellectum, secundo infert quoddam corollarium ibi: Si ergo oculus tuus..... Circa primum advertendum, quod *Judæi* per illud præceptum : Non concupisces uxorem proximi tui, intelligebant signa exteriora tantum prohibita : ut sunt tactus impudici et oscula et hujusmodi : et ideo sic exponebant : Non concupisces uxorem etc. id est signa concupiscentis non facies. Similiter per illud præceptum : Non mœchaberis, intelligebant actum moechiæ tantum esse prohibitum : et si concupiscentia latens omnino in corde non expressa signo vel facto nullum est peccatum.

Sed hoc est irrationabile : Quia actus exteriores vel signa non habent rationem peccati nisi in quantum sunt voluntarii ut prædictum est. Et ideo Salvator excludens hunc errorem dicit : Omnis qui viderit etc., quia videre absolute non est malum, sed in quantum ex eo sequitur concupiscentia interior et ista concupiscentia sic procedit : quia primo ex aspectu mulieris causatur concupiscentia in appetitu sensitivo, qui dicitur sensua-

Digitized by Google

litas et prævenit actum rationis et sic non est peccatum nec veniale nec mortale, cujus ratio est, quia talis motus sensualitatis non est in potestate hominis et per consequens non est peccatum ; sed retentio hujus concupiscentiæ, postquam percepta est, bene est peccatum ; unde dicit Augustinus : Non est in potestate nostra, quibus visis tangamur, sed est in potestate nostra, ea respuere vel acceptare : et sic patet, quod prædictus motus sensualitatis non est peccatum, sed est materia exercendæ virtutis, si ei resistatur per rationem. Si autem teneatur per delectationem morosam absque consensu tamen, tunc est peccatum scl. veniale. Si autem sequatur consensus in aliquo, tunc est peccatum mortale, etiam antequam exprimatur facto vel signo : et ideo de tali concupiscentia, quæ est consensus dicit Salvator : Jam moechatus est eam in corde suo ». Traduisons cet important passage.

« Par conséquent le Sauveur met ici en lumière un précepte négatif, par lequel il est défendu de nuire à une personne qui nous est unie, soit à une épouse. Tout d'abord, il établit le commandement ; puis ensuite, il en tire un corollaire : Si donc ton œil etc..... Quant au premier point, il est à remarquer que les *Juifs*, par cette défense : « Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain », ne comprenaient que la prohibition des signes extérieurs : tels les attouchements impudiques, les baisers et autres actions du même genre. De là leur exposé : « Tu ne convoiteras etc. » par des signes extérieurs. De même, par ce précepte : « Tu ne commettras point d'adultère », ils entendaient : seul l'acte adultère est défendu. Si la concupiscence demeure absolument cachée au fond du cœur, si elle ne se manifeste par aucun signe ou fait, il n'y a pas de péché.

Mais une telle opinion est contraire à la raison ainsi qu'il est dit plus haut car les actes extérieurs ou les signes, ne constituent un péché, qu'autant qu'ils sont volontaires. C'est à l'abolition d'une telle erreur que tendent les paroles : Quiconque regarde etc...

En effet, l'action de regarder, considérée uniquement en elle-même, n'est pas un mal. Elle le devient en tant que le regard engendre la concupiscence intérieure. Voici comment procède ce phénomène phsychologique.

En premier lieu, l'aspect de la femme excite la concupiscence dans l'appétit sensitif, appelé sensualité. Jusqu'alors la raison n'est pas entrée en activité : par suite pas de péché ni véniel ni

Digitized by Google

mortel. Le fondement de cette affirmation est : un semblable mouvement de la sensualité n'est pas en la puissance de l'homme, par conséquent il ne peut lui être imputé comme faute. Cependant si l'homme, après la perception de ses sensations concupiscibles, s'y arrête, alors la culpabilité entre en ligne de compte. D'où la conclusion de saint Augustin : Il n'est pas en notre pouvoir de n'être pas affectés par les objets qui s'offrent à nos regards, mais il dépend de nous de les repousser ou de les accueillir. C'est pourquoi il est évident que ce premier mouvement de sensualité n'est pas un péché. Au contraire, si la raison lui résiste, il donne l'occasion d'exercer la vertu. Si la « delectatio morosa » (toutefois sans le consentement de la volonté) s'en fait un aliment, alors il y a péché véniel. Dès que sur quelque point, le consentement intervient, la faute est mortelle, avant même qu'un fait ou un signe l'ait manifestée au dehors. C'est de cette dernière concupiscence accompagnée du consentement que parle le Seigneur dans l'Évangile lorsqu'il dit : « Il a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. » (1)

Telle est la manière dont le Fr. Nicolas traite de *l'erreur des Juifs*. Ceux-ci, en effet, croyaient que seules les œuvres extérieures contraires au commandement « non mœchaberis » sont coupables. Quant à ce qui se déroule dans l'intime de nous : pensées, désirs, images, secrètes jouissances et jugements, etc., tout cela ne saurait inquiéter la conscience, pourvu que ces actes ne se trahissent point à l'extérieur.

C'est là l'enseignement des Juifs. Cette nouvelle doctrine, Fr. Nicolas la réfute et la stigmatise d'irrationabilité. A cette fin, il remonte au principe fondamental de la morale : Là seulement, il peut être question de péché, où la volonté libre donne son consentement. Donc dans l'excitation de la concupiscence par des actes extérieurs, qui en soi, sont indifférents, on ne peut trouver quelque culpabilité. Les premiers mouvements de la sensualité ne sont pas, en effet, soumis à la puissance de l'homme. Si notre raison remarque la présence de cette sensualité séduc-

(1) La citation est puisée dans l'incunable de Nuremberg, vol. IV. Il porte la date de 1485. On peut y lire la note finale suivante : « Exactum est Nuremberge insigne hoc ac inusitatum opus biblie unacum postillis venerandi viri ordinis minorum fratris Nicolai de Lyra : cumque additionibus per venerabilem episcopum Paulum burgensem editis : ac replicis magistri Matthie dorinck ejusdem ordinis minorum fratris et theologi optimi : charactere vero impressum habes jucundissimo : impensisque Anthonii Kobergers prefate civitatis incolam. Anno incarnate Deitati MCCCCLXXXV. Sabbato post Johannis ante portam latinam. »

Digitized by Google

trice et ne s'en détourne point, le premier pas vers le mal est fait. Si la marche se poursuit, si la volonté donne son consentement, le but funeste est atteint : le péché grave est commis.

Ainsi donc, conformément à la doctrine du Fr. Nicolas de Lyra, la « delectatio morosa » est un péché mortel si la volonté y apporte son consentement. Son insertion au nombre des actes licites est l'œuvre des Juifs et non celle de Fr. Nicolas.

Mais, dira-t-on, soutenaient-ils les Juifs au temps de Jésus-Christ, vraiment une telle doctrine ? La réponse à cette question jaillit clairement des paroles du Sauveur. Ne leur dit-il pas en face : « Vous nettoyez l'extérieur des coupes et des plats, mais l'intérieur est rempli de rapine et d'intempérance. (Matth. 23,25; Luc. 11, 39.) Vous ressemblez à des sépulcres blanchis dont le dehors n'est pas dépourvu d'agréments mais dont le dedans est rempli d'ossements de morts et d'immondices. Ainsi, selon les apparences, les hommes vous tiennent pour justes, cependant le fond de votre cœur ne connaît qu'hypocrisie et iniquité. (Matth. 23, 27, 28 ; Luc. 11, 44.) »

En présence d'un tel abaissement moral, qui peut s'étonner que les Juifs aient considéré les péchés de pensées comme des actes moralement indifférents, eux dont toute la sainteté consistait dans le respect extérieur de la loi.

La proposition du Fr. Nicolas : « Les Juifs considéraient la « delectatio morosa » comme une « action permise » est donc pleinement fondée. Son rejet comme fausse, bien plus comme irrationnelle, et qui plus est la culpabilité de la « delectatio morosa » qu'il établit, trouvent une pleine justification non seulement dans la justesse de son exposition, mais encore dans la fidélité aux théories de l'ancienne école franciscaine du XIIIe siècle.

Alexandre de Halès, le père et fondateur de la première école proprement dite franciscaine, consacre dans sa « Somme théologique » (1) un traité spécial à la « delectatio morosa ». Le titre en est : « An morosa delectatio in creatura peccatum sit et quale ? — la « delectatio morosa » qui a pour source les créatures est-elle bien un péché et de quelle espèce ? »

Alexandre distingue une double délectation : l'une dont l'objet est Dieu, l'autre qui cherche son aliment dans la créature. Que la première soit permise, même bonne et digne de tous nos

(1) La citation est conforme à l'édition de Venise (Venetiis 1575) II, 9. 109, membr. 11. (Fol. 287 b). Dans l'édition de Lyon (Lugduni 1516), qui diffère quant à la numération, elle se trouve II, 9, 125, memb. (Fol. 175.)

Digitized by Google

efforts, c'est évident. Il ne peut donc être question que de la seconde « delectatio morosa ». Cette dernière puise l'objet de son activité dans la créature. Cette délectation, qui a sa source dans les êtres créés, est naturelle, volontaire ou vicieuse. *La délectation naturelle* est chose indifférente. Elle ne mérite ni louange ni blâme. Elle se donne carrière lorsque les puissances de l'âme sont en paisible possession de leur objet propre : l'intelligence jouit de la connaissance du vrai, la puissance visuelle se complaît au sein des couleurs et l'ouïe prête son attention à l'harmonie des sons, etc...

La délectation volontaire se divise suivant que son objet est bon ou mauvais en délectation licite ou illicite. Dans le *premier cas*, la délectation peut être réglée par la raison, si l'homme par exemple, veut se réjouir pour un motif qui vraiment doit exciter sa joie, et si, dans son bonheur, il n'abandonne pas les sages limites imposées par une conscience droite. Il va de soi qu'une telle délectation n'a rien de commun avec le péché. Cependant le plaisir ressenti à la suite de la considération d'un objet permis peut être désordonné. Il peut tendre, en effet, vers une fin qui ne saurait sans crime dilater notre cœur ; ou bien, dépasser une sage mesure ; ou encore, s'engager sur une voie qui conduit au déshonneur. Dans tous ces différents cas, la délectation revêt un caractère de culpabilité.

Avons-nous puisé à une *source prohibée :* la délectation qui en découle est la « delectatio vitiosa ». Sa dénomination dérive de son origine : elle doit sa naissance à une excitation de la concupiscence pervertie, qui est appelée « vitium » vice. Cette même délectation porte aussi le nom de séductrice (illecebra), car c'est d'elle que surgit l'excitation de la concupiscence pervertie ou plutôt cette concupiscence elle-même déjà excitée est ainsi nommée « aut delectatio talis appelatur illecebra, ex qua surgit motus, aut motus ipse ». L'acte de la concupiscence ainsi excitée n'est pas en soi un péché, mais, seulement une passion de la nature corrompue, triste conséquence de la chute originelle, de même que les « motus primi », premiers mouvements spontanés. Toutefois, il peut se faire qu'elle ne demeure pas complètement étrangère à toute culpabilité : c'est lorsqu'elle forme le substratum, la matière propre de la « delectatio morosa ».

La « delectatio morosa » tire sa dénomination de « mora » espace de temps. Le laps de temps, qui entre ici en considé-

Digitized by Google

ration, peut être entendu de deux manières différentes : ou bien dans son étendue (une heure, un jour), ou bien comme temps employé par la raison pour une délibération libre. C'est selon cette seconde acception que doit être comprise la « delectatio morosa » au sens strict.

Pour mieux saisir la culpabilité de la « delectatio morosa », nous devons, à l'exemple du « Maître des Sentences », remonter au premier péché de l'homme. De même, que dans la tentation du paradis terrestre, trois facteurs se coalisent : le serpent, la femme et l'homme ; ainsi, dans chaque tentation, peut-on rationnellement distinguer trois éléments : la sensualité qui joue le rôle du serpent, la raison inférieure qui prend la place de la femme et la raison supérieure qui revendique l'honneur de remplacer l'homme. Quoique la raison inférieure et supérieure n'indique en réalité qu'une seule et même faculté, cependant cette distinction dont saint Augustin est l'auteur, est légitime. Car la raison inférieure s'occupe des objets du monde extérieur, tandis que la supérieure s'arrête à la considération de Dieu et de sa loi sainte. Ainsi le serpent tente de décevoir la femme par les séduisants appâts du fruit défendu : c'est l'appétit concupiscible mis en éveil et frappant à la porte de la raison inférieure. La femme goûte de la funeste pomme : c'est la raison inférieure approuvant le plaisir défendu sans avoir toutefois l'intention d'en poser l'acte. L'homme, à son tour, mange du fruit : voici la raison supérieure qui détermine pleinement la volonté à jouir du plaisir. L'appât séducteur ne parvient-il à s'ouvrir une voie d'accès qu'auprès de la partie sensitive, de l'imagination, la culpabilité n'est qu'à son point de. départ, la conscience n'a jusqu'ici qu'une faute légère (peccatum levissimum) à se reprocher. La femme jouit pour elle de l'aliment prohibé : quand la raison, prêtant l'oreille à la voix de la volupté, se complait dans les attraits du péché et ne répond point par une négation catégorique à la sollicitation au plaisir coupable. De là, si la raison ne prête qu'une attention de courte durée aux charmes qui l'invitent au mal, si, dès qu'elle a découvert la ruse séductrice de la femme, par un énergique commandement de l'homme, elle s'en détourne, la faute est seulement vénielle. Au contraire, si à la suite de réflexion, la raison supérieure consciente du danger, connaît la délectation comme défendue et gravement coupable et ne détourne pas de la volupté l'assentiment de la volonté : c'en est fait, le péché mortel est consommé. En

Digitized by Google

effet, l'homme s'est détourné avec mépris du bonheur qu'il trouvait en Dieu pour s'attacher par un plein consentement à une joie que lui offrait la créature.

Pour plus de clarté encore, on peut distinguer un double consentement : l'un portant sur le plaisir coupable, l'autre sur l'œuvre extérieure. Si l'œuvre en elle-même doit être mise au nombre des fautes vénielles (tel par exemple un mensonge par plaisanterie), le consentement comme tel est également une faute vénielle. Si l'œuvre en elle-même déjà (par exemple la fornication et autres crimes semblables) est un péché grave, le consentement revêt aussi le même caractère de culpabilité. (1)

La même relation existe par rapport au consentement en ce qui regarde la délectation. Le plaisir a-t-il trait à un acte légèrement criminel, le consentement est un péché véniel. Toutefois, c'est de la délibération que dépend l'assentiment si la volupté entraîne avec elle un acte gravement coupable. L'adhésion donnée précipitamment sans réflexion suffisante, ne met à la charge de la conscience qu'une faute vénielle. Cette faute que l'on nomme péché de précipitation ou d'étourderie (surreptio) est une conséquence de l'affaiblissement de la puissance rationnelle, faiblesse causée par la chute originelle. En ce cas la femme seule, c'est-à-dire la raison inférieure goûte du fruit défendu. Cependant cette situation de la volupté coupable ne saurait être de longue durée. Aussitôt, en effet,que l'homme en donne l'ordre, la femme résiste et revient de sa première démarche. Si, à la suite de réflexion de la part de la raison et grâce à son consentement, le plaisir gravement coupable peut se donner libre carrière, sans même que la volonté veuille extérieurement accomplir l'acte, le péché grave est commis.

A la suite de ces explications, la « delectatio morosa », au cas où elle est une faute grave, n'est autre chose que le consente-

(1) La « delectatio morosa » est-elle gravement coupable dans les péchés contraires à la chasteté ou bien dans toutes espèces de péchés? C'est sur quoi saint Bonaventure (loc. cit. p. 587) n'ose se prononcer. Il dit simplement : « Respondendum est, quod in omnibus peccatis delectatio morosa vigilanter et strenue vitanda est. Tamen verbum Augustini : « Si peccatum non diu teneatur in delectatione, veniale est ; si vero diu in delectatione cogitationis teneatur, etsi voluntas perficiendi desit, mortale est », præcipue videtur intelligi in peccato carnis, quod habet ex carnis incentivo delectationem magis sibi conjunctam, et ad quam homo facilius incurvatur ; et ideo cum magna diligentia est vitanda, non solum autem hoc, sed etiam omne peccatum. Multa enim frequenter creduntur esse venialia quæ sunt mortalia, et difficillimum est in talibus discernere ; et ideo quasi a facie colubri necesse habet homo, qui vult salvari, peccatum fugere ». (Ecclesi 21, 2).

Digitized by Google

ment volontaire et réfléchi donné à la concupiscence pervertie. Ce consentement est réfléchi si la raison connaît la gravité de sa responsabilité. La concupiscence dont il s'agit est celle qui est excitée dans l'intime de l'homme, dans la partie sensitive, soit dans son imagination; celle qui doit sa naissance à la représentation d'une action gravement coupable.

Saint Bonaventure poursuit la même marche encore plus loin. Il distingue (1) pour la « delectatio morosa » un double consentement: l'un réel et l'autre interprétatif. La « delectatio morosa » conduit au *consentement réel* lorsqu'à la suite d'un trop long délai laissé à la volupté, la concupiscence acquiert une telle ardeur qu'elle entraîne l'acte volontaire. L'homme laisse alors libre cours à la passion suscitée dans son intérieur et au lieu d'en réprimer les mouvements lui procure un nouvel aliment.

Le consentement arraché par la « delectatio morosa » demeure *interprétatif* si l'homme est négligent dans la répression de la volupté malgré la perception du danger intimement lié à l'irritation concupiscible. Comment, en effet, l'homme pourrait-il s'exposer de cette manière au danger sans qu'une semblable audace n'entraîne le mépris de son propre salut éternel? Comme un serpent, la « delectatio morosa » se glisse jusque dans l'esprit pour y infiltrer son venin. Au moment même où la créature rationnelle goûte de ce poison, elle devient la proie de la mort, le péché tue en elle le principe de la vie surnaturelle. Quelle estime aurait-il de la vie corporelle celui qui sciemment s'assierait auprès d'un serpent! De même celui qui volontairement s'arrête à la « delectatio morosa » risque sa vie spirituelle. Une telle conduite est vraiment des plus téméraires; car malgré l'expérience qu'il a faite ou du moins qu'il devrait faire, du danger qu'il court dans l'entretien de telles images, il néglige de réprimer cette délectation. C'est pourquoi un tel consentement interprétatif est gravement coupable.

Une dernière question pratique en ce qui concerne la « delectatio morosa » est celle-ci: Comment doit-on se comporter en cas d'un doute fondé au sujet de la gravité d'un manquement survenu pendant le temps de l'excitation de la « delectatio morosa »? Voici la réponse de saint Bonaventure. Elle est empreinte d'une prudence toujours soucieuse du salut éternel des âmes. « Si la conscience, ordinairement bien informée, dit-il, ne pouvait une fois,

(1) Sent. II., dist. XXV. P. II., Dub. I. (ed. Quarracchi II., 586).

Digitized by Google

à cause d'un obscurcissement des facultés rationnelles et de la confusion des sensations, se prononcer sur la gravité de la transgression, elle doit choisir la voie la plus sûre, c'est-à-dire : confesser sa faute, s'en repentir comme s'il y avait matière grave. (1) De là la conclusion : la proposition du Fr. Nicolas, affirmant la grave culpabilité de la «delectatio morosa» prenant libre cours dans notre cœur, est en parfaite harmonie avec la doctrine de l'École Franciscaine et de ses plus grands représentants, Alexandre de Halès et saint Bonaventure.

C'est donc complètement à faux que Suarez a compté le Fr. Nicolas de Lyra parmi les contradicteurs de sa thèse. Ce n'est pas le Fr. Nicolas mais les Juifs qu'il a pour adversaires.

Zoug en Suisse. P. Dr EPHREM BAUMGARTNER, O. M. C. Lecteur.

---

(1) Loc. cit. p 586.

Digitized by Google

POUR L'UNIVOCITÉ SCOTISTE

(*Suite.*)

III

Duns Scot a-t-il professé réellement la théorie contre laquelle le P. Petazzi s'est insurgé avec tant de véhémence ? N'en déplaise à mon contradicteur, le texte incriminé par lui étant un commentaire de la lettre du Subtil, il fallait être audacieux à l'excès pour oser protester : *non, telle n'a pas été la pensée du célèbre franciscain !* Mais il ne me répugne pas de refaire mon enquête sur de nouveaux textes. Le P. Petazzi m'aura ainsi procuré le rare plaisir d'un tête à tête plus long avec ce Maître vénéré, dont la bonne renommée lui tient si justement à cœur.

La question comporte un double aspect : a) Duns Scot a-t-il enseigné l'univocation de l'ens ? b) Aurait-il, de plus, étendu cette théorie aux attributs simples ?

PREMIÈRE QUESTION. — DUNS SCOT A-T-IL ENSEIGNÉ L'UNIVOCATION DE L'ENS ?

Je trouve dans les « *Capitalia* » du P. Deodat (1) cinq propositions se rapportant à cette question :

1° LE CONCEPT D'ÊTRE NE SUFFIT PAS POUR DONNER DE DIEU UNE IDÉE QUIDDITATIVE (2). — Entre autres raisons, Duns Scot fait valoir les deux suivantes : a) « Nous parvenons au concept d'être par la créature. » Comment serait-il, dès lors, attribuable à Dieu seul ? Creatura facit conceptum entis. Igitur

(1) Tom. II. Prolog. l. 1. n. 6-10.
(2) Scotus. De anima. q, XXI. n. 7 et 8.

Digitized by Google

conceptus entis non est proprius Dei. — b) « Quand l'intellect a d'un objet une idée, qui lui convient *en propre*, il peut, à l'aide de cette idée, discerner nettement cet objet de tout autre... Or, par le concept d'*être*, nous connaissons Dieu, seulement *in confuso*, en tant que ce concept lui est commun avec les créatures. Per conceptum entis, cognoscimus Deum confuse tantum, *prout habet cum aliis unum conceptum communem.* » — Le P. Petazzi estime-t-il ces textes suffisamment concluants ? — Combien il eût agi sagement s'il avait daigné demander à Duns Scot des « lumières » pour venger la « pensée authentique » de ce maître contre mes criminelles déformations.

2° LE CONCEPT D'ÊTRE NE CONVIENT EXCLUSIVEMENT A DIEU QU'AUTANT QU'IL EST CONTRACTÉ AVEC D'AUTRES (1). — « Dieu n'est pas simplement *bon,* mais il est la *Bonté même ;* Dieu n'est pas simplement *vrai*, mais il est la *Vérité même ;* Dieu n'est pas seulement *être*, mais il est l'*Être par essence,* l'*Être souverain. Car toute notion commune, formée par abstraction des choses créées, peut être conçue dans* L'INDÉTERMINATION, *qui lui est propre*. Potest in sua indifferentia intelligi. »

Soit l'exemple suivant. J'ai une idée très exacte de l'*animal.* Par suite, je sais déjà *confusément* ce qu'est l'*homme*, en raison des *caractères*, qui lui sont communs avec la bête. Or, en concevant l'*animal raisonnable*, j'arrive par contraction de deux idées, l'une générique, l'autre spécifique, à une définition en fonction exclusive de l'homme. — *A pari*, certaines qualités, généralisées *par abstraction*, ne donnent l'idée d'un attribut, en fonction exclusive de Dieu, que si elles atteignent « un certain degré de perfection suprême » comme dans les exemples : Etre Souverain, Premier, Infini, Immense.

3° LE CONCEPT D'ÊTRE, EN TANT QU'IL EST APPLICABLE INDISTINCTEMENT A DIEU ET AUX CRÉATURES, EST STRICTEMENT SYNONYME DE NON-NÉANT. — La notion d'être, dans la pensée de Scot, admet trois acceptions différentes, à savoir :

1° *Communissime* en tant que l'*être* signifie le *non-néant*. Le mot *néant* a un double sens : l'un *absolu*, l'autre *relatif*. Au sens *absolu*, il est la négation pure et simple de tout ce qui existe ou peut exister *quocumque modo* dans la connaissance et dans le réel. Au sens *relatif*, il est strictement en opposition au réel,

(1) De anima, l. III. text. 21.

Digitized by Google

abstraction faite de l'*être de raison*. Dans sa première acception — communissime — l'*être* est l'affirmation du *non-néant*, c'est-à-dire de tout ce qui existe ou peut exister dans la connaissance et dans le réel. — Avec une certaine restriction, — *minus communiter*, — le *non-néant* désigne absolument le réel, ou actuel, ou possible. Quod habet vel habere potest proprium esse extra intellectum.

2° *Communiter*. — Cela s'entend plus spécialement de l'essence constitutive des choses, à l'exclusion des modalités accidentelles (1). — Dans ce sens, Boëce limite l'extension de l'*être* à la *substance*, à la *qualité* et à la *quantité*.

3° *Strictissime*. — C'est le sens aristotélicien. L'*être* exprime strictement la *substance* — cui per se et primo convenit esse.

De ces trois acceptions, la première est *transcendante*, tandis que les deux autres restreignent l'*être* à l'*essence* ou à la *substance*. Duns Scot prenant à part l'*ens communissimum* introduit à bon droit dans le concept la théorie de l'univocité. Le P. Petazzi, dont l'œil est absorbé par l'*ens commune* ou *strictum*, proteste avec raison : *je ne saisis pas !*

Laissons maintenant Scot nous sa dire pensée sur l'*ens communissimum*. « Tout ce qui est quelque chose, énonce notre Docteur, n'est pas néant (2). Rien de ce qui est n'est exclu de l'être (3). Tout ce qui existe ou peut exister, est être. *L'idée d'être est la première de nos idées claires*. Il n'est pas une seule connaissance des choses, où elle ne soit inclue. Il n'est pas une seule idée, qui n'en soit éclaircie. Mais l'être se conçoit explicitement par lui-même : ens per nihil notius explicatur. » Toutefois, réduite à ses seuls moyens, l'idée d'*être* ne nous apprend rien sur la constitution intime du concret. Le non-néant est..., mais les choses sont de fait *ceci* ou *cela*. Le *non-néant*, *in concreto*, c'est sans doute ceci ou cela. Mais, dans l'esprit, tant qu'on ne substitue pas ceci ou cela à l'ens indeterminatum, le *non-néant* est strictement le *non-néant*, c'est-à-dire, NON ENCORE *ceci* ou *cela*. Affirmation vague et manifestement vide de tout ce que l'*être-essence* et l'*être-substance* sont, mais affirmation quand même. Car elle dit que l'*être est quelque chose* sans découvrir à nos yeux la vue de ce quelque chose. Qu'on ne m'objecte pas : *Ce quelque chose est déjà telle ou telle réalité, Dieu ou la créature,*

(1) Quibus proprium est esse in alio, tanquam in subjecto.
(2) Oxon. l. II. d. I. q. 4. n. 13.
(3) Ibid. l. I. d. 2. q. 2. n. 31.

Digitized by Google

l'homme ou l'âne, la pierre ou le végétal... L'objection porterait à faux... car ce serait s'obstiner avec le P. Petazzi à ne pas comprendre que, dans l'analyse de l'esprit, l'*être* dans sa simplification extrême est conçu en dehors de toutes les modalités concrètes... Supposez un instant qu'il y ait, hors du globe terrestre, dans la *Lune*, par exemple, d'autres êtres en tout dissemblables des habitants de la terre, que saurez-vous d'eux sinon qu'*ils sont*, tout en ignorant *ce qu'ils sont ?* Ils sont, en d'autres termes, une essence, dont vous n'avez aucune idée. L'ENS COMMUNISSIMUM, est moins que cela. Il fait table rase de toutes nos connaissances du concret. En regard de notre ignorance supposée du réel déterminé, il pose cette affirmation : le *non-néant est donné, quelque chose existe.* Que sait-on, de ce chef, de la nature de ce quelque chose ? — Rien absolument ! — *Es-tu dieu ou cuvette ?* — peut-on se demander !... Dès lors, à qui ferait-on injure en statuant : *Tant que l'idée d'être est strictement synonyme de* NON-NÉANT, OU DE QUELQUE CHOSE, *il ne répugne pas que ce* NON-NÉANT OU CE QUELQUE CHOSE *soit Dieu ou la créature.* Et j'ajoute : tant que ce *quelque chose* est, EN REGARD DE MON ESPRIT, strictement le *non-néant*, quel mal y aurait-il à prononcer : DIEU ET LA CRÉATURE SONT NON-NÉANT ? — Toute la question est là.

Ce *non-néant*, ce *quelque chose* n'est qu'une fiction de l'esprit. Le concret est totalement hors de cause. Et quelque habileté qu'on ait pu déployer pour l'identifier à l'être déterminé, il ne me paraît pas que cette fiction soit impossible. J'ajoute qu'on peut, par esprit de système, protester : l'être, logiquement affranchi des modalités concrètes, est inconcevable, absurde... On peut, par suite, admettre ou n'admettre pas l'*ens communissimum*. De ce chef, on peut accorder ou ne pas accorder le bien fondé de l'*univocation*. Mais on ne saurait, de bonne foi, dénaturer la pensée de Duns Scot en déplaçant son point de vue. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'*ens univoque* n'est pas l'équivalent de la réalité concrète, mais une abstraction poussée très loin, un dépouillement du concret porté à ses dernières limites jusqu'à *désessencier* l'être. Cette opération s'accomplissant dans et par l'esprit, l'*ens univocum* étant de toute nécessité une *idée pure*, l'univocité est donc strictement *conceptuelle*, *logique*. C'est ce qu'il fallait expliquer.

4° LE CONCEPT LOGIQUE DE L'ÊTRE, DANS LA FORMATION DE

Digitized by Google

NOS IDÉES COMPLEXES DE DIEU ET DES CHOSES CRÉÉES, N'INTERVIENT POUR TOUTES QUE COMME EXPRESSION DU NON-NÉANT (1). — Et ceci revient à dire que, en regard du concret, le *non-néant* n'exprime en rien un élément constitutif de l'être dans sa réalité objective. De là, la proposition suivante, qu'il suffira d'énoncer :

5° LE NON-NÉANT N'INCLUT PAS UNE ENTITÉ COMMUNE PAR LAQUELLE DIEU ET LA CRÉATURE SE POSERAIENT DE FAIT HORS DU NÉANT (2).

DEUXIÈME QUESTION. — DUNS SCOT A-T-IL ÉTENDU L'UNIVOCITÉ AUX ATTRIBUTS SIMPLES?

Cinq propositions des *Capitalia Scoti* (3) solutionnent directement cette seconde question.

1° DANS LA FORMATION DE NOS IDÉES COMPLEXES SUR DIEU, CERTAINS CONCEPTS EXPRESSIFS DE LA RAISON FORMELLE DES PERFECTIONS ABSTRAITES, SE COMBINENT AVEC LE CONCEPT DE L'ENS. — Duns Scot (4) appuie cette proposition sur l'autorité de S. Augustin, de S. Anselme et d'Aristote. Je dédie au P. Petazzi la remarque suivante qui (j'en bénis le sort !) fait remonter à Duns Scot une appréciation que j'avais jusqu'ici seulement *lue* entre les lignes. « Les maîtres, prononce Scot (5), quand ils traitent de Dieu et de la connaissance que nous en avons, *parlent comme s'ils admettaient l'univocation de l'être*, ENCORE QU'ILS S'EN DÉFENDENT DANS LEURS DISCOURS. Magistri, tractantes de Deo et de his quæ cognoscuntur de Deo, *observant univocationem entis*, LICET VOCE HOC NEGENT ! — Comment mon contradicteur va-t-il concilier ce témoignage avec le démenti formel qu'il a formulé contre moi ? Ainsi, c'est bien d'un « *procès de logicien* » qu'il s'agit. Duns Scot prend, il est vrai, d'infinies précautions pour faire passer une proposition, qui va heurter le sentiment général : « Sans le poser en thèse, dit-il par égard pour l'opinion commune, *on peut dire* que Dieu est conçu, non seulement dans un concept *analogue*

(1) Capitalia Scot ; loc. lit. n. 9.
(2) Ibid. n. 10.
(3) Loc. cit. n. 11 à 16.
(4) S. Aug. De Trinit. l. XV. ch. 4 et 5. — S. Anselme. De libero abitrio — Aristote. Metaphys. l. XII.
(5) Capitalia Scoti, t. II, p. 41.

Digitized by Google

au concept de la créature, celui-la différant du tout au tout de celui-ci, *mais de plus*, *dans un* CERTAIN CONCEPT UNIVOQUE en regard de Dieu et de la créature. » (1).

Toutefois, le Subtil justifie, avec preuves à l'appui, la hardiesse de cet *on peut dire*. Je cite textuellement : « Toute recherche sur Dieu suppose dans l'intellect *le même concept univoque*, qu'il extrait des choses créées. ». La preuve en est toute évidente. « Toute recherche métaphysique sur Dieu procède comme il suit. Considérant la raison formelle (le concept absolu) d'une perfection (simple) et lui ayant ôté toute l'imperfection qu'elle tient de la créature, nous l'isolons de tout et nous lui prêtons une perfection souveraine. Cela fait, nous l'attribuons à Dieu. Soit, la raison formelle de *sagesse*, d'*intelligence*, de *bonté*. On la considère tout d'abord en elle-même (abstraction faite de ce qui dans la nature est sage, intelligent, libre.) Parce que la nature — *ratio* — de ces attributs n'implique pas formellement une imperfection quelconque, non plus que la limite, nous repoussons loin d'eux toutes les imperfections, qui les accompagnent dans les créatures, et retenant uniquement la perfection, ainsi dépouillée du concret, nous inférons que Dieu est très parfaitement — perfectissime — la *Sagesse*, l'*Intelligence*, la *Bonté*. Donc, conclut le Subtil, toute étude sur Dieu suppose que l'entendement arrive à un *concept univoque* des perfections qu'il découvre dans les créatures » (2).

Me sera-t-il permis d'essayer une explication. Soit l'exemple de l'homme. Je constate, sur le témoignage de ma conscience, que l'*homme est libre*. Puis, je me rends compte que l'exercice de la liberté, en moi, est gêné par ma propre ignorance, par ma paresse, par mes inclinations mauvaises, par les habitudes contractées. Ce ne sont pas, certes, les entraves sans nombre auxquelles se heurte ma volonté, qui m'amèneront à transposer la *liberté* en Dieu. Mais l'homme est curieux par nature. Comme tout autre, j'en viens à me demander : *Qu'est-ce que la liberté ?* — Et je découvre *qu'elle est par définition* LE POUVOIR, NON CONTRAINT, NON ENTRAVÉ, DE RÉALISER LES INTENTIONS QUE DÉCRÈTE LA VOLONTÉ. Je découvre aussitôt un contraste frappant entre ma conception de la liberté et ma propre liberté. La définition toute seule a donc suffi pour opposer à ma liberté une liberté qui, hélas ! demeure pratiquement une liberté de

(1) Oxon. l. I. d. 3. q. 2. n. 5.
(2) Oxon. l. I. d. 3. q. 2. n. 5.

Digitized by Google

rève. L'idéal, — me dis-je, — pour un être, serait de réaliser parfaitement la liberté. Si Dieu est la Perfection même, je dois me le figurer comme réalisant au concret la liberté idéale, la liberté plénière.

Le P. Petazzi reconnaîtra que, entre la révélation, qui m'est faite par ma conscience du fait de ma liberté, et la transposition finale de celle-ci en Dieu, il y a une phase intermédiaire où la liberté est réduite uniquement à l'état de concept, de définition. Ce concept, cette définition ne disent pas : *l'être, qui est libre,* C'EST L'HOMME, C'EST DIEU. Pour me découvrir ce prédicat, j'ai dû m'expérimenter moi-même ; pour le transposer en Dieu, il a fallu que mon intelligence découvrit dans l'idée de liberté, *un postulat rigoureux de la Perfection absolue.* Non, il n'est pas exact, que l'intelligence, en l'occurrence, aille d'un bond du contingent à l'absolu. Que d'esprits et des plus prespicaces, qui ont généralisé comme vous et moi et qui n'ont pas découvert, au seuil de l'abstrait, la Liberté, la Vérité, l'Être !

2° CES CONCEPTS NE LÉGITIMERAIENT PAS LA TRANSPOSITION DES PERFECTIONS CRÉÉES EN DIEU, S'ILS NE RÉPONDAIENT PAS FORMELLEMENT, EN L'UN ET L'AUTRE CAS, AU MÊME CONCEPT ABSTRAIT. — « Direz-vous, (1) poursuit le Subtil, que toute recherche sur Dieu ne suppose pas dans l'esprit un *concept univoque* des qualités qu'il appréhende dans les créatures et que la *raison formelle* en est toute différente en Dieu ? N'irez-vous pas de ce pas heurter contre un écueil ? Car il s'ensuivra ceci — *c'est que de la notion particulière que l'on acquiert de ces perfections par les créatures, on ne peut rien conclure pour Dieu.* En voici la raison : ces perfections, dites-vous, ne sont pas — du point de vue même abstrait — en Dieu ce qu'elles sont dans la créature. Cette assertion est grosse de conséquences. Car vous n'en concluriez pas mieux, partant des créatures, que Dieu est la sagesse ou la pierre. On peut, de fait, avoir de la pierre une conception idéale, dissemblable du tout au tout de la pierre que nous avons sous les yeux, et parce que la *pierre-idée* est en Dieu idéalement, ne serait-on pas en droit de conclure : Dieu est pierre, Dieu est sagesse ? Sans doute, puisque, dans l'hypothèse, le concept est, de part et d'autre, analogue au même titre. »

C'est, apparemment, sur cette référence que l'éditeur des *Capitalia Scoti* se fonde pour arguer : « du moment que par le

(1) Ibid.

Digitized by Google

rejet de l'univocation de l'être, il devient impossible de rien conclure sur Dieu, le système des agnostiques a le triomphe assuré. » (1) Mais parce qu'il entend ne pas calomnier les « maîtres » qu'il critique, Duns Scot a soin de retenir que « observant univocationem... in modo loquendi, licet voce negent ». Il est certain, de fait, que si les qualités simples, *vie*, *sagesse*, *liberté*, étaient nécessairement liées au *mode d'être limité de la créature*, on ne pourrait pas arguer :

L'homme est vivant, sage, libre ;
Donc Dieu est vivant, sage, libre.

Une simple question pour clore l'exposé de la seconde proposition scotiste. Duns Scot affirme l'univocation pour échapper à l'agnosticisme. Le P. Petazzi la condamne pour éviter ce même écueil. Avec qui faut-il conclure ?

3° TOUTEFOIS, CES PERFECTIONS SONT EN DIEU TRANSCENDANTES AUX PERFECTIONS CRÉÉES DE MÊME NOM. — « Ici, remarque Scot, (1) surgit un doute. Que sont ces prédicats attribuables à Dieu formellement ? — L'être, explique-t-il aussitôt, se sépare en *infini* et en *fini*, avant de descendre aux dix genres. Seul l'*être fini* est commun aux dix genres. Par suite, tout ce qui convient à l'être, en tant qu'il n'est pas encore (dans l'idée) le *fini* ou l'*infini*, et même en tant qu'il s'agirait exclusivement de l'*infini*, est affirmé indépendemment des catégories, en dehors d'elles, antérieurement à elles. On aurait, par suite, la transcendance de l'un et de l'autre (soit deux transcendances, l'une réelle, l'autre logique). En d'autres termes, tout ce que Dieu et la créature ont en commun (conceptualiter) est de nature à convenir à l'être, en tant qu'il n'est pas encore le *fini* ou l'*infini*. C'est-à-dire que, réalisées en Dieu, ces perfections sont infinies ; mais, obtenues dans la créature, elles sont finies. D'où il suit que ces divers prédicats, parce qu'ils sont applicables à l'être antérieurement aux catégories du fini, sont par le fait transcendants au même titre que l'*ens communissimum*. Cette affirmation : *ils sont transcendants,* intervient deux autres fois dans l'intervalle de douze lignes (3).

S'il est vrai, comme l'affirme mon contradicteur, que le mot

(1) Capitalia, tom. II, p. 43 en note.
(2) Oxon. l. I. d. 8. q. 3. n. 18.
(3) Capitalia t. II. p. 46.

Digitized by Google

« *transcendant* » soit de teinte moderne, nous devons savoir gré à Scot d'avoir usé d'une terminologie que six siècles écoulés n'ont pas encore démodée. Et qui sait s'il n'y aurait pas tout un chapitre inédit à produire sur la modernité de Duns Scot ?

Ici, je l'avoue, je me trouve pris en flagrant déficit d'information. J'avais bien remarqué et dit que, dans la pensée du Subtil, il y a deux transcendances : l'une réelle, celle de Dieu ; l'autre logique, celle de l'ens communissimum. Mais il m'avait échappé que cette transcendance logique dut s'étendre aux perfections communes. En quoi mon honorable contradicteur m'a rendu un service éminent. De plus, j'avais exagéré quelque peu l'obstacle à l'univocation provenant selon moi de l'élément compréhensif obstinément attaché à ces perfections communes. Mon adversaire, en allant d'un bond du concret créé au concret divin, m'a ôté ce vain scrupule. De crainte pourtant qu'un pareil saut ne me soit préjudiciable et qu'un argumentateur adroit ne me fasse dire : Dieu c'est l'abstrait (idéalisme), je me servirai prudemment de la planche de salut que Duns Scot a jetée prudemment entre le fini et l'infini.

4° CETTE TRANSCENDANCE RÉELLE DES PERFECTIONS EN DIEU EST EN RAISON DU MODE D'ÊTRE INFINI DE LA NATURE DIVINE. — « Le concept le plus adéquat dans lequel nous percevons le plus parfaitement Dieu comme en une sorte de description, c'est celui qui engloberait, dans une unité idéale, tous les attributs en leur plénitude. En fait, l'idée la plus parfaite que nous puissions avoir de Dieu, c'est l'*être Infini*. Cette idée est, en quelque façon, moins complexe que les concepts d'*Etre*, *Bon*, *Vrai* et autres semblables. La raison en est que l'Infini n'est pas, pour ainsi dire un attribut, une propriété de l'ÊTRE *Transcendant*, mais elle en indique le *mode d'être intime* — sed dicit modum intrinsecum ejus entitatis. — De sorte qu'en énonçant l'*Être Infini*, j'ai comme l'idée même de Dieu selon toute l'étendue de la perfection suprême. » (1)

« De ce chef, il appert clairement que Dieu n'est pas englobé dans les catégories dont le propre est de désigner *une certaine entité commune* aux êtres finis. Car rien de réel n'est commun à Dieu et à la créature. Deo autem et creaturæ nihil reale est commune. (2) Il y a de Dieu à la créature le plus idéalement parfaite

(1) Oxon. l. I. d. 3. q. 2. n. 17.
(2) De rerum principio, q. 19. n. 17.

Digitized by Google

la distance de l'infini. Deus distat in infinitum a creatura, etiam suprema possibili, si qua daretur (1). Plus exactement, l'infini n'est même pas une distance. »

C'est à cause de l'infinité inhérente aux attributs divins, que l'élément représentatif est exclu de la théodicée. J'ai dit dans ce sens : *Dieu est inconcevable.* Les anciens prononçaient de la même façon. *Dieu est ineffable.* Il n'y a pas de contradiction à soutenir : nous concluons à bon droit : Dieu est vivant, libre, omniscient, bien que le *comment* de la vie, de la liberté, de l'omniscience en Dieu nous échappe du tout au tout. Concevoir n'est-ce pas pénétrer le fond des choses ? Affirmer cela, c'est préciser les bornes infranchissables de notre misérable savoir. Non, Dieu n'est pas l'Inconnaissable. Mais il est l'Impénétrable. Le *mystère* de Dieu met une cloison étanche entre nos yeux de chair et sa nature invisible. C'est ce que j'ai énoncé explicitement. Le P. Petazzi se livre à un jeu d'enfant en ergotant autour d'un mot qu'il eut été plus simple de définir.

Après cela, qu'on nous parle, tant qu'on voudra, d'*analogie* entre la créature et Dieu. Duns Scot emploie ce langage. Or, il serait vain de s'acharner autour d'une expression qui, en définitive, ne légitime pas, de l'aveu de tous, un parallélisme de nature quelconque entre Dieu et la créature. Nous retrouverons ici la formule—j'oserais dire lapidaire—où Duns Scot a condensé toute sa pensée : « Dieu et la créature, quant aux concepts, ne s'opposent pas, tout d'abord, l'un à l'autre ; mais ils diffèrent initialement du tout au tout dans le réel. Deus et creatura non sunt primo diversa in realitate, quia in nulla realitate conveniunt (2).

5° Pourtant, de ce que Dieu dépasse infiniment la créature, il ne s'ensuit pas que l'univocité soit impossible, au sens défini plus haut. — « Il y a, dit Scot (3), de Dieu à la créature la plus idéale, la distance qui sépare Dieu d'elle. C'est-à-dire que cette distance est infinie. » Mais parce qu'il réalise, au suprême degré, les perfections non connexes dans le concept à un mode d'être fini, « qu'il vaut mieux avoir que n'avoir pas », il ne s'ensuit pas que l'*être* en Dieu comme dans la créature ne soit pas le *non-néant* et que la

(1) Oxon. l. I. d. 2. q. 2. n. 29.
(2) Oxon. l. I. d. 8. q. 3. n. 11.
(3) Capitalia, ibid.

Digitized by Google

liberté, en Dieu comme dans la créature, ne soit pas *le pouvoir de réaliser ce que la volonté veut*. Même en face du concret, les idées restent ce qu'elles sont. Or, quel parallèle établir entre une goutte d'eau et l'immense océan ? De Dieu à la créature, il y a plus que n'exprime la comparaison. Duns Scot parle de la distance immesurée, qui va du *néant* à l'*être*... Il y a cela de Dieu à la créature !... Et l'on voudrait dire plus... Comment, dès lors, trouver abusive cette expression : *Il est le Transcendant ?*

CONCLUSION. — La question, que je viens de soumettre à un contrôle nouveau sur le texte même du Subtil, importait beaucoup à ma probité d'écrivain. Le P. Petazzi avait protesté sans plus de preuves : NON, LE SCOTISME DU P. BELMOND N'EST PAS LE SCOTISME DE DUNS SCOT. L'exposé littéral qu'on vient de lire prouve victorieusement, que mes précédentes études avaient puisé à bonne source.

IV

Il semblera à plus d'un que Duns Scot a refuté par avance les reproches que nos contemporains font à sa théorie de l'*ens univocum*. De son aveu formel, il a prétendu s'en faire une arme contre *les systèmes agnostiques*. D'ailleurs, ceux qui nient l'*univocité* en usent constamment eux-mêmes. Le P. Petazzi est apparemment de ce nombre. Or, pour qui sait lire et comprendre, les pages qui précèdent n'offrent pas une ombre quelconque de contradiction dans les termes et d'inconciliabilité avec les certitudes qu'il convient de désintéresser au débat : *Dieu peut être connu. Dieu est réellement distinct du monde. Dieu est infini ; la créature est limitée. Dieu est acte pur ; la créature est indéfiniment perfectible. Les perfections de Dieu ne sont pas parallèles aux perfections créées de même nom et ne sauraient seulement différer d'elles de plus à moins. Il y a des unes aux autres l'abîme de l'infini, la distance du néant à l'être.*

Non seulement le concept d'univocité ne démolit pas ces vérités incontestées, mais il leur donne, de l'avis de Scot, un fondement plus stable. L'agnosticisme, le panthéisme et l'anthropomorphisme sont donc incompatibles avec l'enseignement authentique de ce docteur éminent. *Par suite*, IL N'Y A PAS, IL NE PEUT PAS Y AVOIR, DE DUNS SCOT A S. THOMAS, D'OPPOSITION RADICALE, EN REGARD DE LA VÉRITÉ FONDA-

Digitized by Google

MENTALE DE LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE. Et cette constatation importait, non plus à ma probité d'écrivain, mais à l'honneur de Duns Scot.

C'est donc à tort que le P. Petazzi a engagé dans cette controverse des « *certitudes* » que les héritiers de la pensée du Moyen Age avaient jusqu'ici tenues soigneusement en marge de la discussion. Je n'aurais jamais, pour ma part, employé de pareils procédés contre une *proposition thomiste*, alors même qu'elle m'apparaîtrait, de bonne foi, *fort* préjudiciable. Mais le P. Petazzi est un partisan résolu du *thomiste intégral*. C'est, au nom du principe : « hors du thomisme, pas de vérité », qu'il a tenté de faire du scotisme une dépendance du thomisme. J'ai défendu mes positions, en opposant à ses dénégations gratuites le témoignage explicite du Duns Scot. Il reste à démontrer que la « critique » du P. Petazzi, concluant au rejet pur et simple de l'univocité, est de nul effet.

La défense comporte deux parties, à savoir :

1° La légitimité de l'ens univocum ;

2° L'extension de l'univocité aux qualités simples.

S. BELMOND.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

QUELQUES RELIQUATS
DU PÉCHÉ ORIGINEL

I

La rectitude originelle. (SUITE.) (1)

Cet objet unique de l'intelligence et de la volonté, c'est l'être, mais l'être dégagé de toutes conditions individuantes, c'est l'être dans le sens le plus large, le plus général de ce mot ; c'est l'être prenant le nom de vrai universel ou de bien universel selon qu'il est visé par l'intelligence ou par la volonté (2). Et ici l'on voit apparaître une admirable synthèse dont il convient d'attribuer la gloire à notre Docteur Subtil. L'homme est mis en communication avec lui-même et avec tous les autres êtres soit par le corps, soit par l'âme (3). Avec les sens, le corps trouve le moyen

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Novembre-Décembre 1911.

(2) Sensus autem secundum communiter loquentes, cognoscit singulare, et intellectus universale, ideo appetitus sensitivus habet pro objecto bonum ut nunc, id est, bonum singulare conditionibus individuantibus, voluntas autem habet pro objecto bonum ostensum ab intellectu, quod est bonum universale, quod est bonum simpliciter (*Oxon. 3 Dist. XXXIII, Quœst. un. n° 6*).

(3) Distinguitur amor secundum distinctos appetitus : Nam amor generaliter est quedam tendentia appetitus in suum finem seu bonum. Est autem appetitus triplex : naturalis, animalis, rationalis : vel sub aliis verbis : naturalis, sensitiuus et intellectiuus. Appetitus naturalis est qui non requirit apprehensionem eius quod appetitur in ipso appetente : sed alterius. Res enim naturales non cognoscitiue appetunt quidem que sibi conueniunt secundum suam naturam et ad conseruationem sui esse conferunt : sed non per apprehensionem propriam : licet per apprehensionem instituentis naturam... Verumtamen aliquando capitur amor naturalis pro qualibet complacentia potentie appetitiue in obiecto per cognitiuam apprehenso : que est actus vel passio ad quam appetitus non habet se libere sed necessario cum elicit aut eam recipit... Appetitus autem animalis est appetitus presupponens apprehensionem appetentis sensitiuam natus tendere in obiectum apprehensum aut in eo quiescere necessario et non libere : et hic vocatur appetitus sensitiuus qui est in brutis et in hominibus : licet in hominibus aliquid libertatis participat pro

Digitized by Google

d'être averti de la présence des autres êtres matériels et d'adhérer à eux ; mais jamais ni l'adhérence ni la perception n'ont pour objet que le matériel, le sensible, l'individuel. C'est de cette façon que connaissent et aiment les animaux auxquels jusqu'ici l'homme est tout à fait semblable. Cela fait (1), commence le rôle de l'âme intellective aidée de ses instruments de travail, l'entendement pour pénétrer l'objet et la volonté pour adhérer à lui. La supériorité de ces nouvelles opérations sur les précédentes, consiste en ce que l'objet est surtout atteint (2) non plus individuellement, mais d'une façon universelle et plus cette universalité est grande, plus elle est réelle, plus aussi l'opération, tant de la volonté que de l'entendement, peut être dite parfaite.

quanto natus est obedire rationi... Tertius appetitus est appetitus rationalis, presupponens iudicium intellectus natus libere actum suum elicere : et vocatur appetitus rationalis vel intellectiuus seu voluntas. Et amor rationalis vel intellectiuus est actus voluntatis : quo libere acceptat obiectum per intellectum sibi presentatum... In voluntate non sunt nisi duo actus eliciti, respectu cuiuscumque obiecti in genere scilicet velle et nolle : nunc autem amare non est nolle : tum quia amando sibi complacet in amato : vel ipsum desiderat : aut generalius loquendo ipsum acceptat tanquam bonum in se : vel bonum sibi vel alteri (Gabriel. Biel. *In tertium Librum Sententiarum. Dist. XXVII, Quœst. unic. A et B.*)

(1) On ne saurait voir une séparation dans le temps entre ces deux actes qui se déroulent simultanément dans le composé humain : Quod non solum intellectus sit prœsens sensibus et eorum apprehensioni, secundum influentiam et secundum substantiam, sed in ratione perfectivi, sub ratione agnoscentis, ut ex cognitione actualis existentiæ per sensum, et ex cognitione intellectus ejusdem existentiæ fiat una perfecta cognitio (*De Rerum Principio, Quœst. XIII, n° 17*). Il en va exactement de même dans les puissances appétitives : Appetitus noster in quo convenimus cum brutis, est liber et rationalis per participationem, non autem per actum suum, sed per actum alterius potentiæ, scilicet voluntatis cui subest ; et ideo potest converti ad bonum et averti a bono ; in brutis autem, licet sit appetitus sensitivus, non tamen est particeps rationis sicut in nobis (*Oxon, 2 Dist. XLII, Quœst. IV, n° 19*). Suntne hujusmodi potentiæ aliter in potestate voluntatis quam per principium motivum ? Dico quod sic, inquantum scilicet perfectius possunt in actum suum, ex hoc quod voluntas habet actum suum circa idem objectum (*Ibid. n° 18*).

(2) Saint Thomas n'admettait pas que l'entendement pût connaitre directement le singulier, parce qu'à ses yeux, le principe d'individuation reposait dans la matière (*1a Part. Quœst. 86, art. 1) ;* il exceptait de cette loi l'entendement lui-même qui, disait-il, est à la fois singulier et immatériel (*Ibid. ad 3m*). Quant à Scot, il enseignait : Sensus cognoscit tantum singulare intuitive, et non abstractive ; sed intellectus utroque modo, et ideo dicitur per appropriationem, quod sensus est singularium, non universalium cognoscitivus, sicut intellectus qui est utriusque cognitivus, et ideo sensus magis determinative cognoscit singulare, quia cognoscit ejus essentiam prœsentem et actualitatem, non autem quidditatem absolutam (*De Anima, Quœst. XXII, n° 7*). Aristote avait donné ce principe : Sensus est particularium, intellectus universalium, Scot le corrige ainsi : Sensus est singularium cum prœcisione, quia non est universalium, intellectus autem non, quia est cognoscitivus utriusque (*Ibid. n° 9*).

Digitized by Google

De même donc que l'intelligence s'ouvre et s'enrichit dans la mesure où elle est puissante à généraliser, la volonté devient meilleure, plus parfaite, plus conforme à la volonté divine à proportion que l'objet sur lequel s'exerce son opération devient plus universel. Si l'étroitesse d'esprit ne fut jamais considérée comme une qualité, on ne saurait davantage recommander le manque d'envergure du cœur (1). Au point de vue purement naturel, on ne sait pas, on ne peut pas estimer ces cœurs qui ne sentent jamais le vide parce que leur étroitesse est, comme on l'a fort bien dit, remplie avec des riens. Et si Dieu s'empresse d'envoyer son ange au secours de l'homme de désirs (2), c'est qu'il aime les désirs parce qu'ils prouvent le sentiment du vide, du besoin d'autrui et que la grandeur et l'acuité de ce sentiment sont nécessairement en proportion avec la noblesse du cœur qui l'abrite.

Tout ce que nous venons de constater est également vrai, plus vrai encore (s'il est possible de trouver des différences de degrés) lorsqu'on considère l'homme au point de vue surnaturel. La grande, la principale condition de notre union avec Dieu dans laquelle consiste toute la religion, c'est que notre amour soit tellement universel que jamais ni pour aucune raison, personne, absolument personne n'en soit exclu (3). Pour nous aider dans un effort aussi magnanime, Dieu envoie son Fils unique mourir sur la croix pour des pécheurs et leur crier : Voilà comment vous devez vous aimer les uns les autres ! Il nous promet qu'il nous traitera dans cette vie et même dans l'éternité, exactement selon que nous aurons agi envers les autres et si le ciel doit être la récompense éternelle de la largeur de cœur, l'enfer sera le

(1) Mundus et partes ejus appetunt naturaliter unitatem et ligamentum, salva distinctione partium, quanto majorem possunt, sicut membra hominis et rami arboris virtute naturæ colligantur, quanto natura plus potest colligere, salva distinctione membrorum et ramorum... Certum est autem quod secundum quod partes universi sunt perfectiores, principaliter universum integrantes, secundum hoc intimius et perfectius, salva tamen eorum actualitate et distinctione, colligantur (*De Rerum Principio, Quæst. IX, n° 41*).

(2) Ab exordio precum tuarum egressus est sermo : ego autem veni ut indicarem tibi, quia vir desideriorum es (Dan. *IX, 23*). Vir desideriorum es, sive amabilis et Dei amore dignus, ut Salomon appellatus est Idida, sive vir desideriorum, quod pro desiderio tuo, Dei secreta audire merearis, et esse conscius futurorum (S. Jérôme).

(3) Notre amour doit embrasser, au moins implicitement, tout ce qui est susceptible d'être aimé : Tenentur omnes implicite diligere, sed non explicite, sicut non tenentur omnia diligibilia explicite cognoscere (*Oxon. 3 Dist. XXV, Quæst. I, n° 13*).

Digitized by Google

châtiment des misérables qui auront manqué de cette ampleur(1). Le nom même de la religion que nous professons prêche l'éloignement de tout parti, la tendance vers l'union la plus sincère, la plus intime, la plus universelle de toute l'œuvre de Dieu entre elle et avec son Auteur. Le catholicisme n'est pas autre chose — son nom même le dit — que la religion universelle (2).

Or, tandis qu'il s'universalise, le culte du cœur ne cesse pas de s'adresser à des singuliers bien connus et aimés comme tels de la même manière qu'en concevant les universels, l'entendement se rend parfaitement compte que l'objet réel sur lequel se fonde sa notion universelle est un être réel et par lui-même singulier. Les innombrables objets qui participent à notre amour sont englobés, sans l'ombre d'une confusion, dans l'amour de Dieu, à la façon dont les intelligibles sont distingués

(1) Caveamus autem a propria voluntate, tanquam a vipera pessima et nequissima et quæ sola potest damnare animas nostras (S. Bernardus, *de Diversis Serm. XI*). Voluntatem dico propriam, quæ non est communis cum Deo et hominibus, sed nostra tantum : quando quod volumus, non ad honorem Dei, non ad utilitatem fratrum, sed propter nosmetipsos facimus, non intendentes placere Deo et prodesse fratribus, sed satisfacere propriis motibus animarum. Huic contraria est recta fronte charitas, quæ Deus est... Quid enim odit, aut punit Deus prœter propriam voluntatem ? Cesset voluntas propria, et infernus non erit (*Id., in temp. Resurrect. serm. 3, 3*).

(2) Tout le contenu des systèmes, des philosophies et des doctrines, toute pensée, tout acte d'esprit est catholique, est forcément catholique. Et, si nous passons de l'intellectuel au moral, nous pouvons ajouter que tout sentiment, tout acte du cœur est catholique aussi, est légitime comme toute idée est orthodoxe. Oui, tout acte est bon, car le mal n'agit pas, le mal ne fait pas, il défait. Le mal est dans le monde moral ce qu'est l'erreur dans le monde intellectuel : une force négative, une diminution d'être et de vie, une mutilation, une meurtrissure du bien. Il n'est pas autre chose, et ce que l'Église condamne en lui, ce n'est pas ce qu'il renferme de vie et d'être ; ce qu'elle anathématise, ce n'est pas l'élan, ce n'est pas le cœur, ce n'est pas la pensée et l'amour, c'est la meurtrissure de ces choses.

Elle ne veut pas du culte de la raison avilie ou prostituée ; mais la raison humaine est sur ses autels, divinisée dans le Christ, et nous adorons la Raison-Dieu. Elle ne veut pas du culte de l'amour abaissé et animalisé, mais l'amour infini est sur ses autels, brûlant dans un cœur de chair, et nous adorons le Sacré-Cœur. Elle ne veut pas du culte de la beauté déshonorée et flétrie, mais elle a donné à celle qui est toute belle et sans tache un trône au-dessus des séraphins. Elle a divinisé la Raison, elle a divinisé l'Amour, elle a glorifié la femme, Vierge et Mère.

Rien de ce qui est humain ne lui est étranger, ni la naissance, ni le mariage, ni la mort, ni l'éducation, ni l'enseignement, ni même le manger et le boire. Elle consacre le pain et le vin, et les hommes deviennent des dieux !

Il y a là tout un panthéisme sublime. L'Église, bien loin de vouloir l'amoindrissement de l'homme, le rétrécissement de l'esprit et du cœur, la diminution de la lumière, de l'amour et de la félicié — même terrestre — rêve d'agrandir l'homme au contraire, d'exalter toutes ses puissances jusqu'au ciel et à la divinisation (Joseph Serre, *Ernest Hello, l'homme, le penseur, l'écrivain. Paris, 1894, p. 325*).

Digitized by Google

au sein de l'essence divine dans laquelle ils puisent tout leur être; ils y sont distingués non seulement d'avec Dieu, mais aussi les uns d'avec les autres. Et c'est ainsi que, de la manière qu'il est bon et juste d'avoir l'intelligence très distincte de chaque objet séparément et indépendamment de ses rapports avec le reste de l'univers, comme on ne connaît parfaitement tout ce qu'est cet objet isolé que lorsqu'on tient compte de ses rapports avec les autres créés et avec Dieu son auteur, on peut et l'on doit attribuer à chaque objet un amour particulier qui ne se confond pas avec l'amour de Dieu (1) et cet amour du créé, quelque distinct qu'il soit de l'amour du Créateur, ne contrarie aucunement ce dernier ; au contraire, il aide à aimer Dieu ; il est comme le bois qui attise et ravive l'embrasement du cœur (2).

Et, à moins d'un désordre qui ne résulte jamais d'un excès d'amour, ceci demeure absolument vrai quelque intense, quelque tendre, quelque ardent que l'on suppose, dans un cœur d'homme, l'amour d'une créature. Non seulement cette affection ne contrarie ni ne blesse l'amour de Dieu (3) ; non seulement

(1) Ordinate diligens minus bonum, magis debet diligere aliud magis bonum, prœcipue quando in minori non est ratio diligibilitatis nisi a majori bono (*Oxon. I Dist. XVII, Quœst. III, n° 31*).

(2) Las muchas cosas que amamos piensan algunos que estoruan al amor de dios como sea al reues que antes lo fauorecen porque assi como vna verdad no contradize a otra assi vn buen amor no contradize a otro y por tanto aunque como dize sant buenauentura sea imposible a los viadores amar a dios sin amor estraño no por esso se sigue que no podamos aqui cumplir muy por entero el gran mandamiento del amor : si queremos : pues que ningun buen amor lo impide sino que lo fauoresce porque el mesmo dios nos manda amar aun con su amor muchas cosas que no son dios. Viendo algunos que nos manda el señor que lo amemos de todo coraçon y memoria y anima piensan que en demandar nos todo el amor nos estorua que no amemos si a el no : como seamos tambien obligados a amar todas sus cosas. No se disminuye el amor de dios por amar otras cosas con el si en amar guardamos la orden que deuemos : y si dize sant augustin que menos ama a dios el que con el ama alguna cosa entiendese quando aquello que es con dios amado no es a el agradable : ca no es de creer que se enoje el padre porque con el amamos a sus hijos : o qualquier cosa suya. Acrecentamiento del diuino amor es amar todas las cosas por auerlas criadas su magestad : y porque las ama el casi se dizen ser lazos las cosas visibles esto no es segun se sigue sino a los pies de los insipientes que las aman sin orden mas los que saben amar dellas hazen leña para encender mas el fuego del amor (*Ley de amor, Ley XIX, fol. LXXVI, r°*).

(3) Habens actum diligendi Deum super omnia ex amicitia elicitum ex naturali facultate : non potest mortali peccato inquinari tali actu manente in voluntate. Patet propositio : quia actus ille a gratia separari non potest : sed gratia repugnat mortali peccato : ergo nec actus ille stare potest cum aliquo repugnanti gratie quale est omne mortale. Ex quo infertur : quod quantumcumque homo diligat creaturam et in ea delectetur : dummodo nihil contrarium admittit huic actui dilectionis Dei : quo scililet non obstante, toto corde vult deum esse summum deum,

Digitized by Google

elle le sert à la façon dont les sarments qu'on jette dans l'âtre alimentent le feu ; mais l'amour vrai de la créature est la manifestation extérieure de l'amour de Dieu, l'estampille qui l'authentique et le garantit, le signe auquel chacun est invité à discerner, d'avec les hypocrites et les impies, les vrais amis de Dieu ; il en est quelque sorte le sacrement destiné non seulement à le signifier, mais aussi à le produire et à le développer. Le sentiment intérieur de l'amour de Dieu, s'il est réel, correspond au dehors avec les actes de l'amour du prochain : voilà pourquoi ne pas aimer son frère qu'on voit, c'est la plus sûre preuve d'un manque total d'amour pour Dieu qu'on ne voit pas (1).

On aime, sans doute, parce qu'on veut aimer ; mais on trouve un plaisir, un charme à satisfaire son besoin d'aimer (2) : plus on aime un objet, plus on subit de sa part un attrait qui, alors même qu'il ne triomphe pas du cœur, n'en est pas moins un véritable attrait. Lorsque tout est dans l'ordre, ce charme est toujours et nécessairement proportionné à la bonté intrinsèque connue et sentie de cet objet (3). Il fallait dès lors que, dans l'état qui précéda la chute originelle (4), les délices goûtées par l'homme dans la jouissance de toutes les créatures ensemble

infinitum, omnipotentem, iustum et omni perfectione plenissimum etc., propter seipsum : non peccavit mortaliter. Solum enim peccatum mortale huic actui contrariatur formaliter vel interpretatiue. Nam quidquid hunc actum non tollit : stat cum gratia que est anime vita : et ita non erit mortale. Quoniam mortale dici non potest : quod vitam non adimit neque tollit. Hinc apostolus omne separans a deo reducit ad non diligere deum dicens *1.Cor. ulti.* Si quis non amat dominum nostrum Jesum christum : sit anathema maran atha idest separatus a deo : cum dominus venit idest ad iudicium (Gabriel Biel. *In Tertium Sententiarum, Dist. XXVII, R*).

(1) Si quis dixerit : quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum, quem videt : Deum, quem non videt, quomodo potest diligere ? Et mandatum habemus a Deo, ut, qui diligit Deum, diligat et fratrem suum (*1 Joan. IV, 20, 21*).

(2) (Voluntas, videndo Deum) si non frueretur non impedita, in hoc peccaret et mereretur non frui (*Oxon. 1 Dist. I, Quæst. II, n° 9*).

(3) Cosa manifesta es que amamos mas el luzero que una de las estrellas : y mas el norte que el luzero : y mas la luna que el norte : y mas el sol que la luna porque tanto crece en nos el amor quanto en ellas la bondad : aunque no esperemos de alli algun interesse : ca desta suerte amamos y honrramos mas al prudente que al ignorante aunque no nos ayamos de aprouechar del : sino porque la bondad trae consigo ley de amor en el grado que ella se conoce (*Ley de amor, ley 1°, fol. IX, v°*).

(4) Il n'en va plus de même dans l'état de déchéance : Gaudium majus non semper provenit ex volito magis bono, sed ex intensiori actu volendi bonum volitum. Sed bonum suum est magis volitum intense, quam alterius : ergo ex hoc majus gaudium est (*Oxon. 4 Dist. L, Quæst. VI, n° 9*). Nous verrons, en son lieu, que l'égoïsme fut la seule cause du péché originel et qu'il est la base de tous les péchés actuels.

Digitized by Google

fussent incomparablement inférieures à celles que lui procurait à tout instant et à propos de tout, le sentiment de la beauté et de la bonté infinies de Dieu (1).

Pouvait-il seulement en être autrement (2) ?

Dans notre état actuel de péché, de désordre universel, Jésus-Christ se complaît à se voir invité par ses amis à un banquet de noces qui pourtant semblerait ne devoir guère l'attirer. Il ne sait pas éluder leur invitation ; il s'y rend au contraire avec joie, heureux de sanctifier cette réjouissance. Jésus prend part à ce banquet et quand il voit que le vin commence à tarir, il renouvelle le miracle éternellement réédité des noces de Cana. Il change l'eau en vin, c'est-à-dire, pour suivre l'explication d'un vieux docteur franciscain, il transforme l'eau de la dilection en vin de componction et de spirituelle consolation (3). Oui, même auprès de pauvres pécheurs et afin de les gagner, Jésus-Christ ne croit pas s'abaisser en prenant part à une sorte de concours de grâces à la suite duquel celui-là sera déclaré vainqueur et conquérant qui aura réussi à manifester le plus d'attraits, à exercer le plus de charmes, à procurer le plus de délicieuses voluptés.

Il est vraiment beau à lire, dans un autre vieux mystique franciscain, l'aveu de la chair constatant combien sa déconfiture a été grande et complète. Entendez cette plainte (4).

(1) Summa delectatio amovet omnem tristitiam, non solum oppositam, sed contingentem, et per consequens non sinitur appetitus sensitivus habere tristitiam circa passionem *(Oxon. 4 Dist. XLIX, Quæst. XII, n° 4).*

(2) Delectatio provenit ex conjunctione convenientis cum convenienti, sed propria operatio uniuscujusque sibi est conveniens : igitur unumquodque delectatur in propria operatione, sed intelligere est operatio non transiens in extrinsecum, sed movens intelligibile, ergo maxima delectatio est circa intelligere. Sed nunc est ita, quod circa sentire in actu major est delectatio quam circa sentire in potentia, major est enim delectatio circa vigiliam quam circa somnium, et sensus actu comparatur ad sensum in potentia, sicut vigilia ad somnium. Quanto igitur intellectus eminentior est quam sensus, tanto delectatio circa intellectum major est, quam circa sensum *(Quæst. subtil. sup. XII, libros Metaphysicæ, lib. XII, Quæst. X, n° 2).*

(3) *Nuptie facte sunt in cana galilee.* — Hic nota quod Christus commutat aquam dilectionis in vinum compunctionis et spiritualis consolationis. *Speculum Morale totius sacre scripture a Reverendissimo domino* Johanne Vitali *perdigno Cardinali seraphici ordinis minorum observantissimo alphabetico ordine perutile editum : et hucusque non impressum. — Impressus per Johannem moylin alias de cambray artis impressorie magistrum. Anno salutis nostre decimotertio supra mille et quingentos. Christus, fol. CCXXX, I.*

(4) Il est vrai que la chair ne se contente pas toujours de plaintes et de protestations ; elle dispose de bien d'autres moyens de faire sentir son dépit contre l'esprit qui, malgré elle, veut se donner sérieusement à Dieu. Saint Grégoire constate ce phénomène tellement fréquent qu'on serait tenté de le considérer comme une loi générale : Sæpe cum mentem nostram concessis virtutibus respectus intimæ largi-

Digitized by Google

« C'est à vous Dieu le Père de juste et infinie miséricorde que je me plains de votre Fils ; que votre justice considère la violence qui m'est faite et que votre miséricorde condescende à une misère. Ce Fils, le vôtre, rempli de sagesse et de force, m'a circonvenu par sa sagesse et par sa force, il m'a fait violence. Ce Fils, le vôtre, par sa sagesse, s'est caché sous une chair semblable à moi et avec une humilité profonde et une douceur inénarrable il s'est introduit en moi par ruse. Il a été le plus

tatis illuminat : hanc protinus etiam lubricœ cogitationes turbant, ut quæ sublevato immenso munere exsultat, etiam tentatione pulsata, quid sit, inveniat. Et, ayant cité, comme exemples, les tentations d'Elie qui vient d'ouvrir les cieux et de saint Paul au sortir de son sublime ravissement, il ajoute : Quod eousque procul dubio patimur, quo detersa funditus labe peccati, ad promissæ incorruptionis substantiam reformemur *(in Job, VII, 18, Moral, lib. VIII, nº 48)*.

Ce même principe, nous le retrouvons dans Ossuna qui l'explique par un effort suprême du démon cherchant à se rattraper en tourmentant dans leur corps ceux dont les facultés sont trop occupées au silence du recueillement pour qu'il y trouve la plus petite place : Apenas creeras lo que sufren con gran passion algunas personas : y es que quando mas trabajan de se aparejar y llegar mas puramente y con mas heruor a dios entonces son mas tentados : en las mayores fiestas quando ellos se guardan mas y quando resciben al señor con mas desseo entonces son mas agraviados, e lo que induze admiracion es que estas tentaciones no vienen con tropel de pensamientos : ni se acuerdan entonces de mujeres ni de cosa de luxuria antes esta toda el anima destos puesta en las cosas de dios : y acaesce que derramandose la memoria a qualquier vanidad que sea se amansa la passion : y en oluidando a dios no tienen tanta fatiga. Destos han venido a mi algunos y despues de muchas preguntas : y esaminando bien el negocio : y despues de lo auer comunicado con personas sabias que auian passado por muchas artes del demonio y conoscian muchas de sus mañas vine a conoscer por muy ciertas conjecturas que las tales personas tenian tan vehementes operaciones de dentro : estando la voluntad y el entendimiento muy ocupados y atentos a dios con todo el hombre interior en tanta manera que el demonio no podia turbar la fantasia dellos hallando los tan ocupados segun el consejo de sant Hieronymo que no podia tener lugar en ellos : empero lo que no podia causar en lo de dentro obraua en lo de fuera mouiendo gran tentacion en la carne para que assi por remediar esto cessasse el anima de lo primero afloxando el primer intento que tenia a dios por se ocupar en la defension del combate que por otra parte rescibe del demonio *(Tercer Alfabeto, Let. X, Cap. X, fol. CCXLIX, rº)*. Et il concluait : El que dexa de se llegar a dios por miedo de qualesquiera tentaciones no crea que lo ama verdaderamente : ca el amor nunca es impedido ni la difficultad lo puede desechar como dize sant Hieronymo : mas antes vista la difficultad se fortalesce y pone mas fuerças para salir con lo que quiere... Ningun pecado ay en sentir qualquiera de las cosas del mundo por mala que sea sino en consentir a ellas aceptando las y agradandose en ellas : empero como no podamos enteramente y a la clara hazer esta distinction queda temor de culpa donde muchas vezes ay merescimiento *(Ibid. vº)*.

Il ne voyait pas les choses de cette façon, ce sous-inquisiteur de l'Estramadure répondant au nom de Fr. Alonso de la Fuente qui, entre 1570 et 1575, voulait poursuivre toute une province d'Alcantarins comme suspecte d'hérésie et semait la terreur dans toutes les contrées qu'il parcourait. Il ne pouvait pas supporter que des femmes ignorantes des doctrines se livrassent à la contemplation, parce que,

Digitized by Google

humble de tous, le plus méprisé de tous ; il a pris les besoins de tous, il a accepté les infirmités, il a voulu souffrir immensément de sa propre passion et de sa compassion pour nous, il a voulu montrer l'amour de son cœur par l'ouverture de son côté, il a voulu tirer de là les sacrements pour être nos remèdes. Quoi encore? Sa chair, il en a fait une nourriture, son sang un breuvage et il s'est promis lui-même en récompense ; ceux qui obéissent à vos ordres, il les appelle sa mère et ses frères. Enfin non seulement ici-bas mais dans la patrie future il a promis qu'il

disait-il, c'est la forme la plus élevée et la plus difficile de la prière, et qu'il faudrait avoir passé par tous les autres degrés avant que de se hasarder si haut. Dans son enquête, le bon saint homme avait été particulièremenl frappé des nombreuses et abominables tentations charnelles qui accompagnaient leurs pratiques et, sans plus ample information, il en concluait à l'existence de diableries cachées, voire même de quelque pacte explicite, mais secret, avec le prince des ténèbres. Le encomendaua (su maestro) se pusiese en la contemplacion y que alli se presentase à Dios diziendo estas palabras : Señor, aqui estoi, Señor, aqui me teneis, y que no rezase ni dixere otra palabra, ni vsase de otra oracion, y preguntada acerca de los affetos y suçeso de aquella oracion, dixo que en diziendo aquellas palaras solas, sentia sobre si tan gran opresion de malos pensamientos, de suzias consideraciones, de carnales mouimientos, de conçetos infieles, de eregias, blasfemias, contra Dios, contra los santos, contra la lympieza de la madre de Dios, contra toda nuestra santa fé, que de sola aquella tormenta y vexacion que padeçia andaua muerta, consumida, loca e sin juizio y sin figura de mujer, y todo lo lleuaba en paciencia porque su maestro le dezia y significaua que todo aquello era señal de perfecion y el camino cierto por donde se alcanzaua. No tuue neçesidad de mas ynformaçion para asegurar el animo de que en la dicha dotrina auia demonio y pacto con Satanas, y juntamente senti en el entendimiento una ilustracion tan poderosa de los misterios desta secta y de las maldades q ue en ella se ençerrauan, que apenas la podré bien sinificar ; pareciame que vesiblemente via a los demonios en los dichos efectos, y que los avoctores eran açote crüel de la santa madre Yglesia, y que todos los maestros desta maldad eran ministros del Antechristo.

Les lignes qu'on vient de lire sont empruntées à la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (Tom. X, nº 1, pag. 64, janvier 1904)* où les admirables prouesses de ce célèbre Prêcheur contre les Illuminés vrais ou supposés ont été publiées de 1903 à 1905 *(Tom. IX-XIII)* par les soins du Père Mir, ancien jésuite très connu des érudits espagnols et du Père Justo Cuervo, dominicain auteur d'une remarquable édition des Œuvres du Père Louis de Grenade. Les 35 paragraphes seuls publiés du Mémorial remis au roi en décembre 1575 sont assurément très intéressants à lire, à en juger par cet échantillon, faisant partie du dernier de ces alinéas et donnant une idée des procédés qu'employait cet esprit inventif pour convaincre ses auditeurs. On l'avait accusé de débiter, dans ses sermons, des propositions qui n'étaient pas tout à fait en règle avec la foi catholique. Pour prouver qu'il n'en allait nullement ainsi, « auisé en pùblica pedricacion à los alumbrados que no se cansasen en contarme las palabras, ni tratasen contra mi cosas de eregias, porque stando mi ánimo y lengua tan sugetos a la yglesia catolica, aunque en algo errase, no perderia el credito de catolico y hijo della, quanto màs que los uesos sanos de mi generacion na me dexauan dezir eregias, aunque pedricase durmiendo. Con esta salua afloxo en parte la curio sidad de los alumbrados en rrecogerme las palabras *(Ibid, Tom. XIII, nº 1, pag. 62, juillet 1905)*.

Digitized by Google

se ceindrait et qu'il servirait en passant ceux qui mangeraient à votre table.

« Par tous ces moyens et d'autres que je ne puis et ne sais pas énumérer, il a alléché à l'excès l'âme confiée à moi, et non seulement il l'a alléchée, mais de plus entrant en elle il l'a attirée à lui avec une telle force qu'il se l'est déjà unie par ses caresses (1), qu'elle ne s'occupe plus de moi ou plutôt qu'elle me délaisse, me repousse, me foule aux pieds, me réduit au néant, et ce qui est plus pénible, elle aime ceux qui me font du mal, elle offre des prières particulières pour eux, et si l'on ne me fait pas de mal, elle souhaite que l'on m'en fasse. Ainsi je suis mortifiée, et elle n'en a pas cure ; je gis dans la boue, elle exulte. Mais pourquoi ajoute-t-elle douleur sur douleur et désire-t-elle que je souffre violemment ? On dirait que c'est sa gloire de m'injurier, de m'outrager et de m'abreuver de tout ce qu'il y a de plus vil ou de plus douloureux. Et quand elle m'a ainsi affligée, elle me laisse dans la désolation et elle veut toujours demeurer avec votre Fils (2), se nourrir toujours de sa chair, s'enivrer de son sang ; partout où il demeure, elle veut aussi habiter avec lui. Tantôt elle se fait petite avec lui dans la crèche, tantôt elle reçoit avec lui les baisers dans les bras de la Vierge ; elle est portée sur les épaules de la Vierge, elle se sustente de son lait. Tantôt elle a soif et faim avec lui ; tantôt elle est conspuée et blessée avec lui ; tantôt avec lui sur la croix ou dans le ciel elle se réjouit près de vous ; tantôt elle est très triste, tantôt elle se console avec lui, partout où il va, elle marche avec lui, elle ne cherche pas à être sans lui. Elle ne peut s'attacher à rien sans lui....

(1) Bene dicit miserie oblivisceris *(Job, XI, 16)* : quia diuina contemplatione que in eternitate oculos mentis figit quasi nihil esse quicquid finem habet asserit. Et quia delectatur intra gustum (gustu) sapientie quicquid adversitatis exterius tolerat iudicat leue quasi aqua que preteri (it) non recordatur : quia presentes miserie sunt quasi transeuntes aque exterius tantum meroris tactum infundendo tingunt : sed soliditatem mentis interius non subuertunt. (Vital. *Op. cit. fol. XXXIX, E.*)

(2) Suo modo perfecta fruitio viœ in Deum, est quidam amorosus et saporosus complexus dilecti in dilecto super omne desiderium : in quo complexu cogitur humanus spiritus expirare, liquare, defluere, et in fruitione unum cum Deo fieri. Cui cum spiritus humanus perfecte coniunctus fuerit, iam non agit, sed agitur, et qui spiritu Dei aguntur, hi filii Dei sunt. Verumtamen hœc fruitio paucissimorum est contemplatiuorum. Sed quanto magis huic complexui propinquamus, tanto magis de hac fruitione participamus, quam intimi Dei amici diuina dispensatione quandoque degustant, dicentes cum Psalmista : Quam magna multitudo dulcedinis tuœ domine, quam abscondisti timentibus te. Perfecisti eis, qui sperant in te in conspectu filiorum hominum (Henrici Harphii *Theologiœ mysticœ liber I, cap. 52, Coloniæ, 1556, fol. 78, r° 2*).

Digitized by Google

« Pourquoi l'âme, à moi destinée, aime-t-elle uniquement votre Fils? Pourquoi me haïr ainsi? Pourquoi abandonner tout? Absorbée par l'amour de votre Fils elle marche privée de sentiments; elle ne voit plus rien, elle n'entend plus rien, elle ne goûte plus rien, elle ne respire plus rien d'autre (1). Elle veut toujours demeurer dans ses bras; c'est là qu'elle se réjouit, qu'elle est heureuse, qu'elle nage dans les délices, qu'elle se repose enivrée d'une douceur infinie. Il n'est pas étonnant que mon âme adhère tant à votre Fils car à moins d'être plus dur que la pierre ou plus insensible que le fer, puisque votre Fils lui en a tant fait, il ne lui est pas possible d'agir autrement à moins de passer pour folle.

« Où se trouve donc la pierre si dure qui ne se fendra pas sous le feu d'un tel amour, qui ne se liquefiera pas comme cire si l'on fait pour elle tout ce que je viens de dire? Aussi je ne me plains pas de l'âme à vous, ô doux Père, car elle a fait ce qu'elle a dû, mais de votre Fils car il l'a trop attirée à lui par ses bienfaits et elle m'a laissée dans une excessive misère » (2).

Ainsi, la vie des Saints a pour fondement, non point l'insen-

(1) Comparer le beau passage que voici des *Poésies spirituelles* du célèbre franciscain Jacopone de Todi :

« O amour, divin amour! pourquoi m'avoir assiégé? Tu sembles épris de moi jusqu'à la folie : je ne te laisse point de repos. Tu as mis le siège devant mes cinq portes : l'ouïe, la vue, le goût, l'odorat et le toucher.

» Si je sors de moi par la vue, tout ce que je vois est amour. Dans toutes les formes, c'est toi qui te peins, toi sous toutes les couleurs...

» Si je sors par la porte de l'ouïe pour trouver la paix, que signifient pour moi les sons? C'est encore toi, Seigneur, et tout ce que j'ente nds ne parle que d'amour.

» Si je sors par la porte du goût, par celle de l'odorat et du toucher, je retrouve ton image en toute créature. Amour, que je suis insensé de vouloir te fuir!

» Amour, je vais fuyant pour ne point te livrer mon cœur. Je vois que tu me transfigures et que tu me fais devenir amour comme toi, si bien que je n'habite plus dans mon cœur et que je ne sais plus me retrouver.

» Si j'aperçois dans un homme quelque mal, ou vice, ou tentation, je me transforme et j'entre en lui : je me pénètre de sa douleur. Amour sans mesure, quelle âme chétive tu as entrepris d'aimer!

» O Christ mort! mets la main sur moi, tire-moi de la mer au rivage. Ici tu me fais languir à la vue de tes plaies. Ah! pourquoi les as-tu souffertes? Tu l'as voulu pour me sauver. »

Frédéric Ozanam, *Les Poètes Franciscains en Italie. chap. IV, Lecoffre, 1882, pag. 175).*

(2) *Stimulus amoris Fr. Jacobi Mediolanensis, cap. XIII, Quaracchi, 1905, pag. 62.* Notre texte est emprunté à la belle traduction qu'en a publiée le Père Ubald d'Alençon (*Maison Saint-Roch*, Couvin (Belgique). *Bureau des Publications Franciscaines*, 187, Avenue du Maine, Paris; nous profitons de l'occasion pour recommander la lecture de l'*Aiguillon d'amour* à tous ceux qui souhaitent prendre contact avec la mystique franciscaine.

Digitized by Google

sibilité (naturelle ou acquise) aux grâces des créatures, mais la prédominance voulue de l'attrait supérieur de Dieu sur le charme moindre des créatures et les fondateurs de la mystique catholique sont unanimes à nous enseigner la nécessité absolue de la délectation en Dieu sous peine de céder à d'autres charmes (1). Sans doute, ce délicieux sentiment n'est éprouvé que par les âmes absolument perdues en Dieu et il est donné en compensation du renoncement à tout ce qui n'est pas lui (2) ; mais il est pour celui qui a le bonheur de le goûter, un témoignage sûr de l'aide de Dieu (3), par conséquent de sa présence au plus profond de l'âme. Il peut être considéré comme une preuve qu'on est en grâce avec Dieu auquel il nous attache avec une puissance et une ardeur incomparablement supérieures (4). C'est même ce goût senti de Dieu qui nous rend tout ce qui n'est pas Dieu relativement insipide (5). Vrai rafraîchissement de l'âme pieuse, il

(1) Esse quidem sine delectatione anima nunquam potest, nam aut infimis delectatur aut summis, et quanto altiori studio exercetur ad summa, tanto majori fastidio torpescit ad infima : quantoque acriore cura inardescit ad infima, tanto torpore damnabili frigescit a summis (S. Grég. Magn. *in Job, XXVII, 10. lib, 18, cap. 6).*

(2) Bene autem ante precum multiplicationem, votum vovisse sancta mulier dicitur (Anna, mater Samuelis), quia nisi quis se totum cœlitem per propositi rigorem exhibeat, eo sœpius ab affectu supplicationis educitur, quo mobilitate mentis in gyrum mundanœ intentionis vertitur, et in conspectu Domini per fortem custodiam non tenetur. Sed spirituali proposito sese vovere electi mens cœlestibus gaudiis poterit, si largiter flere novit, si fletuum largitate supernœ dulcedinis saporem gustare jam didicit : atque in illius internœ refectionis suœ gaudio occupata, respicere terrena fastidit (*Id. In. 1 Regum, cap. II, 7, lib. 1, cap. 2, n° 14.)*

(3) Quamvis longe futura sint que promittit : hodie mihi dulce et presens est adiutorium. Hodie in corde meo gaudium inuenio, quia sine causa dicunt mihi quidam, Quis ostendit nobis bona ? Signatum est super nos lumen vultus tui domine, dedisti iucunditatem in cor meum. Non in vineam meam, non in gregem meam, non in cuppam meam, non in mensam meam, sed in cor meum. *Ecce enim deus adiuuat me* (S. August. *in Psal. LIII, 6).*

(4) Usque in intimum dilectus perducitur, et in optimo collocatur quando ex intimo affectu et super omnia diligitur. Cogita quid sit quod in vita tua ardentius dilexisti anxius concupisti quod te jucundius afficiebat cœterisque omnibus profundius delectabat. Considera ergo si eandem affectionis violentiam, delectationisque abundantiam sentis, quando in summi dilectoris desiderium inardescis, quandoque in ejus dilectione requiescis. Cui dubium sit, quod intimum illum affectionis tuœ sinum necdum teneat si intimœ dilectionis aculeus animam tuam in divinis affectibus minus penetrat, tepidius exagitat quam in alienis affectibus aliquando penetrare, vel exagitare solebat ? Sed si tantam prorsus, vel forte valdiorem dilectionis, vel delectationis violentiam in intimis tuis circa divina perspexeris, quam alias unquam expertus fueris, vide adhuc, si forte aliud aliquid sit in quo delectaris vel consolari possis... Deum tuum quamvis fortasse summe, nondum tamen singulariter diligis. (Richardus de Sancto Victore, *Benjamin minor, cap. 16, pag. 199, 2).*

(5) Cavete obsecro dum mens remanet arida a pinguedine spiritus, dum suavitate divini amoris destituta languescit, ne tandem ipsa redeat ad consolatiun culas

Digitized by Google

avive son désir de Dieu, attise le feu de l'amour, la rend de plus en plus capable de se délecter avec un plaisir infini dans la pratique du bien, de savourer tous les jours davantage le goût délicieux de la sagesse ; ne pas comprendre ces avantages, ce serait presque mériter d'être privé de la grâce (1).

Oui : même à présent, ce sentiment de l'amitié de Dieu a, pour les Saints, de tels charmes que c'est évidemment lui qui leur donne le courage de supporter, toute la vie durant, une existence pénible, humiliée, méprisée où tout est extérieurement revers, disgrâces et ennuis ; c'est lui qui les rend assez forts pour affronter, au besoin, les privations, les maladies, les abandons, les souffrances les plus diverses et les plus intolérables et de trouver, au milieu des écœurements, des défaillances, des anéantissements de la nature, des occasions de louer, de bénir, de remercier la main qui, seule, se complait à faire pleuvoir sur eux ces croix de tous les jours. Les impies ont toutes les peines du monde à se supporter au sein de leurs chères jouissances matérielles et de la surabondance de tout ce qui semble capable d'assouvir leurs désirs ; mais alors comment s'expliquer l'incroyable énergie des saints ; leur joyeuse persévérance dans la privation constante de toutes ces mêmes choses, leur contentement à la vue des persécutions, leurs chants de triomphe en présence des instruments de supplice et jusqu'en face de la mort (2) ?

quasdam fœdas et carnales indignas se. Verum quippe est, animam absque consolatione diu stare non posse, quod si desit consolatio spiritualis, qua gustata desipit omnis caro, et quam solus prœstat amor Dei, quis facile non agnoscat quam parvo lapsu et lubrico delectatio carnalis obrepere timenda est (J. Gerson, *Sermo de S. Bernardo, Parisiis, 1606, Tom. 2, col. 751, A).*

(1) Quid aliud est hœc consolatio, quam procedens de spe veniœ gratia devotionis, et suavissimæ delectatio boni, et gustus sapientiœ, licet exiguus, quibus benignus Dominus afflictam refrigerat animam ? Sed gustus ille nihil aliud est, quam irritamentum desiderii, et incentivum amoris, sicut scriptum est : Qui edunt me, adhuc esurient, et qui bibunt me, adhuc sitient (S. Bernard. *In festo omnium Sanctorum, Sermo Ir nº 10).* Quisquis enim desolationem non novit, nec consolationem agnoscere potest. Quisquis consolationem ignorat esse necessariam, superest ut non habeat Dei gratiam *(Id. In Epiphania Domini, Serm. I, nº 1).*

(2) Hablo de la comunicacion que buscan y hallan las personas que trabajan de llegar a la oracion y devocion la qual es tan cierta que no ay cosa mas cierta en el mundo ni mas gozosa ni de mayor valor ni precio. No pienses que los que andan llorosos y tristes al mundo hambrientos y mal vestidos e alcançados de sueño menospreciados y perseguidos los hojos sumidos y perdida la color quasi en los huessos enemistados con los dissolutos : no pienses que se contentan con estas asperezas : puesque a ti se te haze graue esta vida teniendo las cosas a tu voluntad : desfallecerian sin duda estos en breue si no saliesse dios nuestro señor a los recebir abiertos los

Digitized by Google

Le sentiment de l'amitié de Dieu donne seul le mot de cette énigme ; il explique, bien mieux encore, ce qui devait avoir lieu aux heureux temps de l'état d'innocence originelle. Alors surtout, à être, à se sentir aimé de Dieu, l'homme devait éprouver dans tout son être une satisfaction, un plaisir inexprimables ; même pour goûter le seul contentement de l'attrait de Dieu chérissant et bien aimé, il ne lui en aurait aucunement coûté de faire le sacrifice de tous les plaisirs charnels, sensibles, intellectuels ou passionnels qu'il aurait pu goûter dans la contemplation et l'amour des créatures, pour peu que Dieu eût souhaité un renoncement à cette volupté (1). Il se trouvait déjà magnifiquement, délicieusement, infiniment compensé par avance, non plus seulement dans l'intelligence ou dans le cœur, mais aussi dans les portions les moins élevées de son composé !

Est-il seulement possible de douter que les deux éléments composants ne soient ramenés, dans la personne humaine, à une admirable unité ? Or, celle-ci ne se comprendrait pas même sans des correspondances extrêmement intimes en vertu des-

braços de su amistad con mayor alegria y consuelo verdadero que la madre recibe su hijo chiquito que se viene a ella huyendo de las cosas que le affligen : abre la madre sus braços al niño y allende de lo abraçar abrele sus pechos e matale su hambre y iunta su rostro con el de su hijo : y cessa el gemir y lagrimas perdido el miedo. Es dios nuestro señor tan desseoso de tener amigos : que lo mesmo se lee auer hecho con el pecador que vino de lexos tierra : y a un mas porque se dize que salio a recebir al que venia : y la madre nose suele leuantar sino abrir solamente los braços para recebir al niño : empero dios mouido por misericordia (como escribe san Lucas) sale al camino del que viene y echando los braços de su amistad sobre el cuello da le el beso santo de paz en el rostro y manda traer estola y ornamento nueuo y ponerle un anillo en el dedo para conseruacion de la (la) amistad : y no oluida de le dar calçado : muerta una gruessa ternera haze combite e dia festiual con cantos de alegria *(Tercer Alfabeto, Let A, cap. 1, fol. X, r°)*.

(1) Voluntas enim conjuncta appetitui sensitivo, nata est condelectari sibi, sicut intellectus conjunctus sensui, natus est intelligere sensibilia, et si talis voluntas multis appetitibus sensitivis conjungitur, nata est condelectari illis omnibus, et ita non tantum illum appetitum non potest retrahere a suo delectabili, sine aliqua contraria inclinatione ex parte istius appetitus et difficultate. Sed nec etiam seipsam videtur posse retrahere sine difficultate, a condelectando illi appetitui : ad hoc igitur ut se delectabiliter retrahat, oportet eam in aliud ferri sibi delectabilius, quam sit illud delectabile appetitus inferioris, cui condelectaretur, si hoc non esset. Igitur ad hoc quod voluntas possit se retrahere delectabiliter ab omni delectatione inordinata, cum aliqua vi inferiori, oportuit aliquid ex se ipsi voluntati esse delectabilius, quam aliquod delectabile alicujus vis inferioris, et cum nihil sit tale ex parte ipsius voluntatis, oportet aliquid fuisse in voluntate supernaturale, quo fieret sibi finis delectabilior, quam aliquod delectabile alicujus appetitus sensitivi, propter quam rationem, delectabilius se retraheret a condelectando appetitui sensitivo quam recedendo ab illo delectabili, scilicet fine *(Oxon. 2 Dist. XXIX, Quæst. un. n° 4)*.

Digitized by Google

quelles les impressions reçues se transmettent mutuellement. Alors même donc qu'on nierait la possibilité d'une influence délectable causée directement dans les organes par le plaisir de Dieu vu, aimé, joui, possédé, on n'en arriverait pas moins au même résultat par voie indirecte. Il est incontestable qu'au ciel, Dieu sera le bonheur du corps aussi bien que de l'âme, le corps y jouira de Dieu à la façon dont il sait et peut jouir, tout comme l'intelligence, le cœur, la volonté goûteront la volupté de Dieu, chacun à sa façon particulière et par son acte propre (1). Et si, maintenant encore, dans notre nature déchue, la délicieuse influence de Dieu n'a pas été sans produire, chez les saints, un tressaillement de jouissance de l'organisme constaté par l'Ecriture jusque dans les parties les plus matérielles du corps (2) ; si réciproquement, la sainte Eglise nous invite à demander les consolations au milieu des épreuves de la vie à l'effet de déterminer en nos âmes un accroissement de dévotion (3), qui peut nous obliger de croire qu'une condition en tout semblable ait été en quoi que ce soit indigne de l'état de rectitude originelle du chef-d'œuvre des mains du Créateur ?

L'homme avait été organisé par Dieu dans une âme et un corps ne faisant qu'une personne unique afin que tout entier, ici-bas et éternellement, il jouit sans désordre, de Dieu et de toute la création faite pour l'homme. D'elle-même, la rectitude originelle devait l'amener à cette volupté incomparablement

(1) Sive illa beatitudo corporis sit immediate a Deo, sive ex redundantia beatitudinis animœ, tamen ordo est ibi, quod beatitudo animœ non est omnino perfecta sine illa corporis *(Ibid. 4 ,Dist. XLIX, Quœst. XII. nº 5)*. Consistit ergo beatitudo corporis in esse primo, ut est perfectibile in anima beata : et hoc propter duo, vel propter majorem perfectionem animœ in operando, vel propter majorem perfectionem corporis ab anima *(Ibid, nº 8)*.

(2) Anima autem mea exsultabit in Domino, et delectabitur super salutari suo. Omnia ossa mea dicent : Domine, quis similis tibi *(Psal. XXXIV, 9-10)*. Induit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua in interiora ejus, et sicut oleum in ossibus ejus *(Ibid. CVIII, 18)*. Caro mea immutata est propter oleum *(Ibid. 24)*. Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini, Cor meum et caro mea exsultaverunt in Deum vivum *(Ibid. LXXXIII, 3)*. Dominus adjutor meus et protector meus : in ipso speravit cor meum, et adjutus sum. Et refloruit caro mea : et ex voluntate mea confitebor ei *(Ibid. XXVII. 7)*. Dans le texte arabe, cette dernière partie se trouve ainsi modifiée : Et nutrivit carnem meam, et sponte mea gratias agam illi. Cf. : Cum spiritus me prœsente transiret, inhorruerunt pili carnis meœ *(Job. IV, 15)*.

(3) Vota nostra, quæsumus, Domine, pio favore prosequere, ut dum dona tua in tribulatione percipimus, de consolatione nostra in tuo amore crescamus *(Postcom. de la Messe des Rogations)*.

Digitized by Google

supérieure à toutes les délices (1). La pénitence, la mortification, le Calvaire furent, entre les mains de Dieu, des moyens très énergiques de ramener l'homme à cette même fin par le retour intégral à cette rectitude perdue par la seule faute de celui-ci ; mais de telles nécessités ne se concevront jamais que comme des moyens ; elles ne sauraient être des buts que l'on recherche en vue d'eux-mêmes. Les jouissances étaient proposées à Jésus-Christ ; s'il préféra subir la croix, ce fut parce qu'il y avait des maladies à guérir, des ruines à restaurer. S'il n'avait constaté des désordres, des misères, des infirmités, le Rédempteur n'aurait pas eu à intervenir et Jésus-Christ apparaissant parmi les hommes pour vivre au milieu d'eux aurait dû, pour rester dans l'ordre, faire un choix tout opposé (2). Car, il n'est pas permis d'enfermer un membre ou un corps dans un appareil pour le beau plaisir de le torturer ; on ne recourt à des exécutions de cette nature que lorsque le traitement s'impose, soit comme remède, ou en tant que préservatif, ou par mesure d'expiation.

Aussi l'Ecriture déclare-t-elle expressément que c'était Dieu qui, dès le commencement, avait lui-même planté un paradis

(1) C'est un axiome connu de tout temps que le plaisir à travailler est une preuve de l'habileté qu'on y a acquise : *Virtutis est delectabiliter operari.* Plus donc il y a de vertu acquise plus, dans un état de choses exempt de tout désordre, il faut que la délectation l'accompagne, et la tristesse provient d'une faiblesse, d'une imperfection relative, d'une inhabileté durant encore et qu'un plus grand exercice devra faire disparaître pour que la délectation du travail fait sans un trop grand effort subsiste seule. Non tristabiliter operatur circa materiam illius virtutis quam habet, nisi tantum per accidens, quia scilicet concomitatur alia materia, circa quam non est virtuose dispositus, ut circa ipsam virtuose et delectabiliter operetur... Una virtus non perducit perfecte ad finem virtutum, sicut nec unus sensus perducit hominem ad perfectum actum sentiendi : sed quœlibet virtus, quantum in se est, perducit ad finem, omnes autem requiruntur ad perfecte perducendum (*Oxon, 3 Dist. XXXVI, Quœst. un. n° 9*).

(2) Certains théologiens prétendirent que toute la tradition scripturaire et patristique de l'Église catholique était formellement opposée à l'immunité de Marie relativement au péché originel ; ils maintinrent leur manière de voir jusqu'au jour où, dans une bulle célèbre, Alexandre VII déclara solennellement que pas un seul témoignage, soit de l'Écriture, soit de la tradition, ne s'opposait au beau privilège. Des théologiens vont aujourd'hui répétant que la patrologie, comme l'Écriture sainte défendent de séparer l'Incarnation de la Rédemption et qu'ils font tous voir dans celle-ci l'unique cause de celle-là. Ils continueront sans doute à parler de cette façon jusqu'à l'heure où une nouvelle bulle viendra leur faire remarquer que le bon Dieu ne s'est pas amusé à donner à l'homme la révélation afin de piquer la curiosité ni pour flatter la suffisance des dilettanti. L'Écriture — on fait trop souvent semblant de l'oublier — ne saurait être prise pour un jouet, ni la Patrologie non plus : l'une et l'autre se sont uniquement placées au point de vue actuel de notre nature déchue à laquelle et pour les besoins de laquelle seule la révélation a été faite, pour la plus grande partie, c'est-à-dire depuis le péché originel.

Digitized by Google

de volupté dans lequel il plaça l'homme (1) quand il l'eut formé. Les mots *dès le commencement* de la Vulgate sont remplacés, dans la version hébraïque, par : *à l'orient*. L'orient, c'est le point où le soleil et le jour paraissent tout d'abord ramenant, avec la lumière, la chaleur, la joie et la vie. Ce beau paradis de volupté, de par sa seule situation topographique, était donc offert par Dieu comme une anticipation ou même comme un noviciat du ciel. Voilà dans quelle intention Dieu, qui avait réservé pour le Seigneur l'éternel ciel des cieux, avait provisoirement confié aux enfants des hommes le paradis de la terre. Il voulait qu'ils s'y formassent de leur mieux à la vision, à la possession, à la fruition ; qu'ils s'y rendissent capables de supporter l'éternelle béatitude du ciel de Dieu (2).

(1) La diuina franqueza de fin a fin alcança : y no solo da despues del seruicio sino antes, porque se muestre que da de gracia. Y no solo por esso da luego : sino por dar mas : y que ninguno ponga tassa a sus dones : ni piense que es mercaduria condigna o ygualmente pagada. Pues porque en el bien dios es siempre el primero quando al hombre crio sin tardança le hizo mercedes : y me atreuo a dezir ser dios tan liberal : que antes hizo las mercedes que al hombre : como quien apareja la jaula antes que el paxaro tenga. Jaula del hombre primero : y heredad muy riquissima fue el terrenal parayso : y para sus hijos que auian de multiplicarse : proueyo dios este mundo. Aquel parayso fundado en deleytes era tan bastecido : y valeroso : que el resto del mundo, no vale tanto, de manera que solo el cielo le excede, y no el cielo primero ni segundo : que yo mas querria estar aculla : que en ninguno destos : empero excede le el cielo do se goza dios : y no otro lugar ninguno. Pues en este lugar : que en riquezas es el segundo de todos los lugares criados enseñoreo radico, y heredo nuestro dios al hombre : establesciendo lo alli como señor en el medio : para que pudiesse mandar todo el baxo resto del mundo : y gazar del cielo, do los angeles gozauan de dios. Veys aqui al hombre primero tan poderoso y rico que Dauid hablando con dios se espanta diziendo : Heziste lo un poco menos que los angeles : coronastelo de gloria y de honrra : y sobre las obras de tus manos le constituyste. Todas las cosas debaxo de sus pies subjetaste ouejas : y bueyes : y ganado del campo : las aues del cielo : y peces del mar. Esto dize Dauid magnificando la riqueza del hombre : que no solo a sus manos tenia el mundo subjeto : mas a sus pies las aues del cielo. Todo lo que las manos de dios hizieron se dize subjeto a los pies del hombre. Que mayor riqueza : que mayor abundancia : la esposa en los canticos : auia por malo ensuziar sus pies limpios : donde se dize que los pies del espiritual hombre son sus affeciones y desseos. Pues que el hombre primero fue luego tan sublimado : a sus pies que son sus desseos obedesce todo subjecto a su voluntad : pues que aun la escriptura dize : auerlo dios traydo delante quantas cosas crio : para que todo lo baptizasse : y llamasse como quisiesse : y en ello se empoderasse. Pues quisolo nuestro dios enrriquescer de bienes naturales, y por estos ser tan grandes se dize ser vn poco menor que los angeles. Y en bienes de fortuna sin trabajo, que por esto se dizen estar debaxo de sus pies. Y en bienes de gracia : por los quales se dize coronado de honrra. Y finalmente lo enrriquescio con bienes de propinqua gloria : que tambien se dize coronado de gloria : que por contemplacion gustaua *(Quinto Alfabeto, Trat. II, cap. 2°, fol. CXLVIII, v°)*.

(2) Confiesso y creo verdaderamente que mediante el desseo de la diuina dulce-

Digitized by Google

Ce paradis, Dieu l'avait voulu le plus délicieux, le plus enivrant qu'il se pourrait et c'est pourquoi lui-même l'avait seul disposé de ses divines mains. Il l'avait couvert d'une profusion de plantes charmantes, gracieuses, ravissantes ; puis il y avait introduit l'homme, la plus belle de toutes les merveilles du paradis de délices. C'était lui dire : Regarde tout autour de toi et fais ce que tu vois faire. Jouis de ces créatures, délecte-toi de leurs senteurs, goûte à discrétion de leurs fruits délicieux, contemple à souhait le gracieux de leurs formes et le fini de leurs couleurs ; par ta chair, par tes sens, par ton intelligence, par ton cœur, absorbe toutes ces vies : elles ont été faites pour toi ; mais, à ton tour, sois pour moi une plante délicieuse ; de ton cœur fais-moi un paradis bien plus beau encore, un séjour de délices où je mette mes plus douces complaisances (1).

Dieu avait planté le paradis ; puis il avait formé l'homme, mais il n'avait point fait naître celui-ci dans le paradis ; le créateur avait commencé par façonner sa chair et lui insuffler une âme vivante. Alors seulement, une fois mis en possession de tout son être, Adam avait été enlevé à son lieu d'origine,

dumbre se conuierten muchos pecadores a dios : y quan bueno sea este desseo y quanto de los santos amonestado dezir lo hemos auida oportunidad. Y creo tambien que dios nunca la da a este fin que con el haga pago a los que han de yr al infierno porque a estos paga con los deleytes carnales e riquezas terrenas y onrras mundanas : no empero niego dios poder lo hazer pues que ninguna cosa es impossible a su magestad : y tambien creo que estan muchos en el infierno que algun tiempo fueron amigos de dios mientras tuuieron su caridad y gracia : y estos tales recibieron muchos y grandes gustos de dios empero no dados afin que con ellos se despidiessen : la qual no digo creer sin escritura sagrada que lo afirme mas avn pensarla(o) o dudarlo no es bien dudado : e si tiene su magestad determinado de me embiar al infierno pues lo merece la muchedumbre de mis pecados sin numero suplico a su magestad si con alguno vso la tal manera de paga la vse tambien comigo para que mediante ella goze si quiera algun tiempo de su santo amor al qual ella mucho combida al humano coraçon y deuoto *(Tercer Alfabeto, Let. E, cap. 4, fol. LIII, v°)*.

(1) Si el (coraçon) es parayso es por la gracia del señor que en el mora la qual es como fuente que riega el parayso del coraçon : e dizesse que la fuente principal del parayso se diuide en quatro porque la gracia fortalece en nuestro coraçon las quatro virtudes cardinales segun pone la glosa que son justicia y temperancia : fortaleza : y prudencia : con que nuestra anima se dispone para produzir muchas obras buenas. E dize mas el sabio que este parayso esta en bendiciones porque el tal coraçon nunca cessa de bendezir a dios : y porque esto todo es don de dios y no fuerças humanas dize que la misericordia permanece en el siglo : queriendo dar a entender que desta manera haze dios en este siglo permaneciente misericordia mayormente si el tal coraçon de ser parayso terrenal es al fin de la vida lleuado a la vida eterna do sera para siempre parayso celestial : lo qual promete el señor por el profeta diziendo. Yo glorificare la casa de mi magestad *(Tercero Alfabeto, Let. D. cap. 3, fol. XXXIX, v°)*.

Digitized by Google

transporté et posé dans le paradis de volupté. Tel est l'enseignement formel de la Genèse sur le texte de laquelle la Glose interlinéaire explique que ce déplacement de l'homme eut simplement pour effet de mettre la chair d'Adam elle aussi dans ce lieu de délices puisque son âme, qui n'avait pourtant pas encore la béatitude, se trouvait évidemment dans un vrai paradis dès le premier instant de sa création. Cette séparation en deux temps suppose un intervalle qui put être extrêmement court, mais qui n'en laisse pas moins entrevoir à une intention divine de faire bien comprendre à l'homme sa véritable situation. Il était averti, par là, que cet immense bonheur ne venait pas de lui, que l'homme n'y avait, par nature, aucun droit et qu'il l'avait reçu de la pure libéralité du Créateur ; c'était l'inviter à reconnaître le souverain domaine de Dieu sur lui (1). On pourrait interpréter, avec tout autant si non plus de vraisemblance, dans le sens d'une attention affectueuse et pleine d'une délicatesse infinie de la part de Dieu. Il voulut mettre l'homme en état d'avoir pleinement conscience de son bonheur (2) : une joie qu'on a toujours goûtée passe facilement inaperçue ; rien ne la fait remarquer. Il n'en va pas de même quand un état de plein bonheur remplace une situation moins avantagée. Le plaisir, alors, est plus vivement senti.

La fin que Dieu se proposait nous est expressément dénoncée dans la suite de ce verset : « Le Seigneur prit donc l'homme et le plaça dans le paradis pour le cultiver et le garder. » *Le cultiver !* Observons ici, un délicieux détail. Le mot employé, tout aussi bien chez les Septante et dans la paraphrase chaldaïque que par la Vulgate, est exactement celui par lequel Jésus-Christ a révélé l'occupation du Père céleste au sein de son éternité. *Pater meus operatur,* dit Jésus-Christ, et le livre de Moïse rap-

(1) Fue pues adan traydo como poblador nueuo al parayso terrenal que es como arrabal del otro parayso celestial : donde fuera presto admitido si perseuerara en la guarda de la ley de amor *(Ley de amor, ley 5, fol. XXIV, r°).* Homo creatus fuit extra paradisum, et ad eum deductus, ne putaret sibi iure deberi locum illum, ad quem velut operarius bonus ducebatur *(Super Missus est, Expositio, fol. 4, r°).*

(2) Posuit hominem illic quem formauit. Verbum *posuit,* iterum hic intelligamus, pro eo quod prœcepit illi ut esset illic, ut ex aspectu et conversatione multam perciperet voluptatem provocareturque ad gratitudinem, intelligens quantis sit affectus beneficiis, quum nullum adhuc boni specimen prœbuisset (S. Joannis Chrysostomi *in Genesim Homil. XIII).* Posuit, id est voluit illum illic habere domicilium, ac horti deliciis frui... Non simpliciter dixit, in horto, sed apposuit, voluptatis, ut excellentem voluptatem, qua fruiturus esset inhabitando, nobis declararet *(Ibid. Hom. XIV).*

Digitized by Google

porte que l'homme fut placé dans le paradis de volupté *ut operaretur* (1). Adam semble invité à copier l'action de celui dont il porte l'image et la ressemblance. Au sein du bonheur infini de son ciel, Dieu réalise sur lui-même une opération prodigieuse de fécondité et de puissance : il se fait être et maintient son éternelle infinitude ; puis, comme pour surajouter encore à cette plénitude de jouissance et de vie, il appelle des créatures à l'existence et les associe, autant qu'elles en sont susceptibles, à la fécondité de sa vie et à son infinie félicité.

MICHEL-ANGE.
O. M. C.

(A suivre.)

---

(1) D'après la glose interlinéaire, ce mot *operaretur* peut même s'entendre de deux façons, (ut operaretur) homo ex voluptate paradisum, vel (ut operaretur) Deus hominem faciendo justum ; selon que l'on voit en lui l'homme se fabriquant à lui-même un paradis de ce lieu de volupté en y multipliant, en y étendant, en y ennoblissant ses délices ; ou encore, Dieu se faisant de son côté. un paradis pour lui du cœur humain, la plus délicieuse des plantes de cet admirable lieu de volupté, ces deux sens ne s'excluent, d'ailleurs, nullement l'un l'autre ; au contraire, ils donnent ensemble l'idée seule complète de l'œuvre voulue de Dieu, car l'état surnaturel et la grâce sanctifiante n'étaient pas en pays étranger dans le paradis de volupté et Dieu devait, là aussi, pour enseigner à l'homme à ne point demeurer oisif, cultiver son paradis à lui, tandis qu'Adam prenait soin du sien.

Digitized by Google

NOTES SUR LE VOYAGE

DE

FRÈRE JEAN DE PLAN-CARPIN

(1245-1247.)

Le but de ces *Notes* serait de contribuer à fixer quelques traits de la physionomie morale de Fr. Jean de Plan-Carpin et quelques nuances de son voyage. Voyage prodigieux pour son temps. Voyage sur lequel il fut beaucoup écrit. Voyage qui fait époque, qui ouvre la série des admirables relations de même nature que le XIIIe siècle nous a léguées, celles de Guillaume de Rubrouck, de Marco Polo, et, plus tard, celle d'Oderic de Pordenone. Voyage qui est, partant, l'eau-mère où flottent en germe et comme en suspension toutes les études postérieures de l'Occident sur l'Orient tartare et qui, à cause de cela, mérite d'être lu avec attention (1).

I

Ce voyage fut entrepris à l'occasion de la ruée des hommes des

(1) J'emploierai indifféremment, au cours de cette étude, le mot de *Mongols* ou de *Tartares*. Cependant ces derniers ne sont en réalité qu'une tribu de Mongols (de son véritable nom, les *Tatta*) ; comme elle était la plus nombreuse et la plus brave, l'habitude s'introduisit en Europe de donner son nom à l'ensemble des peuples de la Haute-Asie, et de comprendre sous le nom de Tartarie, l'Asie Orientale tout entière et la partie non montagneuse de l'Asie Occidentale. F. Jean de Plan-Carpin, p. 645, nous apprend que le véritable nom des Tartares était celui de *Su-Moal*, ou *Mongols de l'Eau*, mais qu'ils se donnaient à eux-mêmes le nom de *Tatta*, du nom d'une rivière qui arrosait la contrée qu'ils habitaient. Des savants modernes dérivent le nom des Tartares du mot tonghouse *tata*, qui signifie trainer, pousser, et en font le synonyme de notre mot *nomades*. Cette explication cadre assez avec celle de Fr Jean, car l'épithète de *traîneuse* s'applique bien à une rivière dans le langage imagé des Orientaux.

Digitized by Google

steppes vers l'Occident, de l'invasion de la chrétienté par les hordes mongoles.

« Ceux que les Hongrois et les Comans appellent *Tartares*, écrit Albéric des Trois Fontaines en 1222, se sont repliés sur leurs frontières. » Il s'agit là du mouvement de recul qui suivit la prise de Damiette. Dix-sept ans après, il décrit les Tartares, *d'après ce que lui a dit quelqu'un qui en a vus :* « Ils ont la tête grosse, le col court, la poitrine robuste, les bras vigoureux, ils sont bas de jambes et leur force est extraordinaire. Ils n'ont pas de religion, ne craignent rien, ne croient à rien et ne respectent personne, si ce n'est leur roi qui s'intitule lui-même le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs. » C'est en ces termes que fut annoncée à l'Europe la naissance du plus grand des empires qui se fut jamais étalé sous le soleil. Personne n'y prenait garde. Quand tout-à-coup, du jour au lendemain, les deux tiers de l'Occident se réveillèrent tartares !

Du coup, l'affolement fut indescriptible. « La joie des mortels, écrit Mathieu Paris, est courte et le bonheur terrestre ne va pas longtemps sans lamentations. » Et il nous montre l'innombrable armée tartare s'abattant comme un essaim de sauterelles sur la Russie et la changeant en désert. « Ils rasent les cités, écrit-il, abattent les forêts, renversent les forteresses, arrachent les vignes, détruisent les jardins, massacrent le peuple des villes et celui des campagnes. » Les têtes russes tombent sous l'épée du vainqueur comme l'herbe des champs sous la faux. On égorge les hommes comme des bêtes de boucherie. « Les Tartares, continue Mathieu Paris, sont inhumains et bestiaux, plutôt monstres qu'hommes ; ils boivent du sang, et en sont toujours altérés ; ils mangent les chiens et dévorent à belles dents la chair des hommes. » Au sac de Moscou deux cent soixante-dix mille oreilles avaient été amoncelées en tas comme preuve du massacre ordonné par le vainqueur. En un seul mois quatorze cités étaient prises et mises à sac, la Volhynie, la Pologne, la Bohème, la Silésie, la Hongrie, l'Allemagne, étaient écrasées (1), le tiers des monarques de la chrétienté étaient ren-

(1) Nous possédons deux lettres écrites à ce moment par Fr. Jourdain de Giano, l'ami de Fr. Jean de Plan-Carpin ; elles nous font entrevoir la vie des couvents de l'Ordre dans les Marches Orientales de l'Europe à l'époque de ces catastrophes inouïes (*Chronica fratris Jordani*, éd. Bœhmer, Paris 1908, p. 72-75 ; voir aussi p. LXI-LXIII.) La première est datée du 10 avril 1241. Fr. Jean était alors vicaire de la province de Pologne et résidait au couvent de Prague. En voici quelques extraits : «... Les Fr. Prêcheurs, nos frères, et les autres fidèles ont été chassés devant eux par

Digitized by Google

versés de leurs trônes ; et sans laisser à ses chevaux le temps de souffler, le vainqueur enlevait la Dalmatie et s'installait à Udine, en face de Venise. Un pas encore, et le monde serait tartare.

Ce pas, l'armée tartare ne le fit pas.

Elle était commandée par le plus admirable tacticien que le monde eût jamais produit, par le capitaine dont on a dit qu'il détient, dans l'histoire, le *record* de la victoire, par Souboutaï qui, de la Corée au Frioul, avait vaincu trente-deux nations et gagné soixante-cinq batailles rangées. Et cependant elle recula. Je voudrais essayer de faire comprendre pourquoi.

les Tartares, race née du Tartare, qui... après avoir détruit plusieurs nations inconnues et exterminé celles de Russie, lesquelles, dit-on, étaient gouvernées par 72 princes, viennent, oh ! douleur, d'envahir les frontières des peuples soumis à l'Église Romaine. Après avoir franchi, avec une incroyable rapidité, des cours d'eau extrêmement puissants et des forêts profondes, ils ont occupé le glorieux royaume de Hongrie... Pour ne parler que de ce que nous savons le mieux, presque toute la Pologne a été anéantie par ces hommes féroces qui n'ont de déférence ni pour l'âge, ni pour la condition, ni pour le sexe. Ils font passer les populations entières au fil de l'épée, profanent les lieux consacrés au Seigneur et les voici déjà aux portes de l'Allemagne et de la Bohême et si Dieu lui-même ne leur résiste, nous et tous les chrétiens, nous subirons le même sort... Sachez que déjà cinq couvents des Fr. Prêcheurs et deux de nos custodies, dont le territoire est aussi grand que la Toscane et la Lombardie, sont entièrement détruits. L'ennemi se rue sur nous ; des trois custodies qui restent, l'une, deux même, sont presque complètement évacuées : quant à la troisième, que l'on appelle la Bohême, le roi vient de la quitter avec une armée innombrable pour marcher à la rencontre de l'ennemi. » Cette lettre, avons-nous dit, est du 10 avril 1241. Fr. Jourdain, en l'écrivant, ignorait que l'armée chrétienne avait, la veille, été écrasée à Liegnitz, et que *l'innombrable armée* de Wenceslaw était arrivée trop tard pour lui porter secours. — La seconde lettre est du mois de mai de la même année et est adressée à Henri II, duc de Brabant et de Louvain. Fr. Jourdain a appris la désastreuse bataille de Liegnitz, il sait la mort du vaillant chef, Henri II, duc de Silésie, il sait que Bela IV, roi de Hongrie, a été forcé de quitter son royaume, il l'annonce à son illustre correspondant et lui fait savoir que les Marches de la Bohême (Glatz, Jägerndozf, Troppau) sont envahies : « L'ennemi, dit-il, remporte ses victoires, plus par son habileté que par sa vaillance ; il simule la fuite ou la retraite, puis revient par des charges furieuses. ... Ils campent, avec leurs femmes, dans les églises, ils attachent leurs chevaux aux sépulcres des saints et exposent leurs ossements aux quadrupèdes et aux oiseaux du ciel. La seule crainte de leur nom fait fuir la multitude. La ruse fait merveille entre leurs mains, leur nombre augmente jour par jour et... la ruine totale de la chrétienté est à craindre... Ces Tartares ont déjà dévasté les Indes, la Perse, ils ont subjugué les 72 principautés de la Russie, ils ont ravagé la Hongrie et la Pologne et ils ont massacré, dans cette dernière, le chef et le peuple. Et, quelques jours avant l'Ascension (9 mai 1241) ils viennent de pénétrer en Moravie, où ils campent. Leurs femmes sont à cheval, à côté d'eux, combattent avec eux, et ne font grâce à personne ; et celle qui combat le mieux parait la plus digne de louange, de même que chez nous on recherche davantage celle qui sait le mieux coudre ou tisser. » — Nous verrons, par la suite de cette étude, combien les remarques de Fr. Jourdain sont exactes.

Digitized by Google

Souboutaï ne commandait qu'en sous-ordre ; le généralissime était Batou, fils de Iougi *le Tigre*, et, par lui, petit-fils de Gengis-Khan. Or, Batou était à la fois un soldat et un homme politique, et en cette dernière qualité il ne pouvait s'empêcher d'être étreint jusqu'à l'angoisse par la situation paradoxale où se trouvait l'empire Mongol.

Paradoxale, monstrueuse et stupéfiante. Cette administration, dont les ordres étaient rigoureusement obéis depuis la Dalmatie jusqu'à la Corée, depuis les solitudes du Nord jusqu'aux glaciers du Thibet, était sans tête ; cette machine prodigieuse, qui engrènait le nomade des hauts plateaux aussi bien que le coureur de terres battant l'estrade sur les bords du Dnieper, n'avait pas de chef ; cette puissance démesurée qui allait des mers de Chine à l'Adriatique, était sans maître : Ogodai, successeur de Gengis-Khan, venait de mourir mystérieusement — après une chasse suivie d'une nuit de débauche, disent les uns ; assassiné par sa propre sœur, affirme Fr. Jean de Plan-Carpin. — La loi mongole voulait que son successeur fut élu par l'assemblée générale de la nation. En attendant, l'impératrice Tourakina exerçait la régence. Gengis-Khan, l'Empereur Inflexible, était remplacé par une femme ! Par une femme merveilleusement intelligente. Par une femme aussi intrigante qu'elle était intelligente et qui là-bas, en Mongolie, aux extrémités de l'Asie, mettait tout en œuvre pour placer sur le trône du monde son fils Kouyouk, hypocrite, ivrogne, brutal et rhumatisant (1). Tandis que Batou,

(1) Ce qui compliquait encore davantage la situation de l'empire c'est que, contrairement à la constitution mongole qui voulait que l'empereur fut élu par l'assemblée générale de la nation, Ogodai, l'empereur défunt, avait *désigné* pour son successeur son petit-fils, Shiramun, neveu de Kouyouk. Ce Shiramun eut une fin malheureuse que nous a contée Fr. Guillaume de Rubrouck. Kouyouk ayant succédé à Ogodai grâce aux habiles manœuvres de sa mère Tourakina, mourut après quelques années de règne. Mangou, patronné par Batou, fut élu à sa place. Eloigné une seconde fois du trône auquel il croyait avoir droit, Shiramun résolut d'avoir recours à la force : « Il vint en grande hâte vers Mangou, écrit Fr. Guillaume, sous prétexte de lui rendre hommage. En réalité, son intention était de l'assassiner et d'exterminer toute sa horde. Alors qu'il n'était plus qu'à un ou deux jours de marche de Mangou, il fut forcé d'abandonner sur la route un de ses chariots dont une roue était brisée. Tandis que le charretier était en train de le réparer, un homme de Mangou vint à passer, qui lui donna un coup de main. La conversation s'engagea et le charretier laissa échapper le secret de ce que l'on avait l'intention de faire. L'homme de Batou fit semblant de ne pas s'en soucier, mais, ayant quitté le charretier il s'approcha d'un troupeau de chevaux, s'empara du plus vigoureux et, chevauchant nuit et jour en grande hâte, il joignit la horde de Mangou et lui révéla ce qu'il avait appris. Mangou alors rassembla tous ses hommes, en préposa une partie à la garde de sa horde et envoya le reste contre Shiramun. Celui-ci, surpris,

Digitized by Google

le soldat sans reproche, le vainqueur de l'Europe, qui avait ajouté vingt royaumes à la couronne Mongole, serait évincé et resterait exilé dans son fief occidental, pour toujours. Qu'avait à faire celui-ci — les absents ayant toujours tort — sinon se rapprocher de cette Asie où allait se jouer le sort du monde ?

Il le comprit. Et l'Europe, qui ignorait tout de ces dessous eut l'indicible étonnement d'apprendre que Batou abandonnait ses conquêtes, évacuait l'Occident, et se retirait sur le Volga.

C'est au lendemain de ce coup de théâtre que Fr. Jean de Plan-Carpin pénétrait en Tartarie pour y traiter, au nom du Pape, avec les protagonistes de cette prodigieuse tragédie : Batou, Tourakina et Kouyouk.

II

Fr. Jean avait été un des héros de l'épopée franciscaine primitive. Longtemps certains savants le crurent français : la seule mesure itinéraire qu'il emploie est la lieue, *leuca*. En marge d'un des passages où figure ce mot, le manuscrit de Paul Pétau porte l'annotation : *Gallum autorem fuisse vox ista arguit*. En fait il était né à Plan-Carpin, dans le territoire de Pérouse, en Italie (1). En 1221 il part avec Césaire de Spire pour cette

fut fait prisonnier et conduit, avec tous les siens, à la horde de Mangou, où il fut mis à mort avec le fils ainé de Kouyouk et trois cents des principaux Tartares. Puis Mangou fit saisir leurs femmes ; et elles furent mises à la torture jusqu'à ce qu'elles confessèrent leur participation à la conspiration : et quand elles eurent confessé, elles furent mises à mort aussi. » Les écrivains mahométans nous ont conservé le nom de l'homme qui découvrit le complot : il s'appelait Kischk et était muletier. L'empereur le combla de bienfaits et le nomma *tarkhan*, titre auquel étaient attachés de nombreux privilèges. Ajoutons que la veuve de Kouyouk et la mère de Shiramun furent étouffées dans un sac à la suite de cette affaire. — Telle fut la fin de Shiramun. Mais ses prétentions à la succession d'Ogodai n'étaient pas la seule difficulté du moment : Ujugen, membre de la famille impériale, essayait de s'emparer du trône par la force. Il ne réussit pas. Il fut mis à mort ainsi que plusieurs de ses officiers ; c'est du moins ce qui résulte du texte de Fr. Jean, p. 663 de son récit : « *Unum statutum est a Gengis-Khan quod quicumque in superbiam erectus, propria auctoritate sine electione principum voluerit esse imperator, sine ulla miseratione debet occidi : unde ante electionem istius Kouyouk-Khan, propter hoc unus de principibus, nepos ipsius Gengis-Khan, fuit occisus : volebat enim sine electione regnare.* » Ce prince de la famille impériale, neveu ou plutôt frère de Gengis-Khan, est Ujugen. — Enfin une des difficultés et non la moindre de la situation était la haine ardente de Batou contre Kouyouk, et réciproquement. Nous aurons vraisemblablement l'occasion d'en reparler au cours de cette étude.

(1) La forme latine du nom de Fr. Jean le plus généralement employée est *Joannes de Plano-Carpini* ; il vaudrait mieux, comme le remarquent *Analecta Francisc.* t. III. p. 266, n. 4, écrire *de Plano Carpinis* ou de *Plano de Carpine*. La forme

Digitized by Google

Allemagne où l'on n'allait alors que « poussé par la soif du martyre ». Il avait quarante ans. Qu'avait-il fait jusque là ? Les chroniqueurs ne le disent pas. Nous verrons, au cours de cette étude, si la lecture attentive de sa relation de voyage ne nous permet pas d'émettre sur ce point quelqu'hypothèse plausible. Contentons-nous de dire, pour le moment, que la première partie de sa vie avait dû être rude, active et virile. Dans la petite troupe de Fr. Césaire il sert d'éclaireur. C'est lui qui entre le premier en Allemagne et c'est lui qui y fait la première tournée de missions. Il visite alors Wurzbourg, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Cologne. Revenu au cœur de l'Allemagne, il y concentre pendant quelques années ses efforts. Il devient, comme l'a dit Boehmer, le vrai *plantator ordinis* en Saxe. Puis, quand l'Ordre y a pris une assiette solide, quand ce qu'il a planté a poussé des racines puissantes, il devient propagateur, *ordinis sui dilator maximus* ; après avoir travaillé en profondeur, il travaille en étendue et fonde, en Bohême, en Hongrie, en Pologne, des couvents qui seront comme l'avant-garde de l'armée franciscaine du côté de la Russie, schismatique et demi-orientale. Enfin il se tourne vers le nord et fonde des établissements en Norvège, en Danemarck et en Suède (1). Toute cette plaine immense qui s'étend de la Lorraine à la Silésie, des Alpes à la mer du Nord est le champ où il combat pour le Seigneur. « Il est partout au premier rang », dit le chroniqueur.

Énorme, massif, lourd, il ne voyage qu'à âne. Et quand le peuple voit paraître sa monture, il se précipite vers elle « avec plus de dévotion qu'il ne fait aujourd'hui vers un ministre », écrit Jourdain. Car il est doux. « Il réchauffait et dirigeait en simplicité, en charité et en toute consolation ses frères, comme une mère ses fils ou une poule ses poussins. » (2)

italienne était *Pian di Carpina*, aujourd'hui *Pian la Magione*, ou *Magione*, à quatorze milles environ de Pérouse, dans la direction du lac Trasimène. Au moyen-âge, la ville était fortifiée. Rockhil, *The journey of William of Rubruck*, p. XXII, fait ressortir très justement qu'appeler, comme on le fait souvent, Fr. Jean de Plan-Carpin *Plan-Carpin* tout court n'est pas plus exact que si l'on appelait Robert de Lincoln *Lincoln*, ou Thomas de Canterbury *Canterbury*.

(1) « *Minister enim factus, in Bohemiam, in Hungariam, in Poloniam, in Daciam et Norwegiam fratres misit.* » *Chron. Jordani, apud Analecta francisc.* I. 17. Le mot *Dacia* désigne le Danemark et la Suède. Je ferai cependant remarquer que dans l'Atlas Catalan de 1374 le mot *Dasia* ne désigne que le Danemark.

(2) « *Hic vero, quia vir corpolentus erat, asino vehebatur, et homines tunc temporis propter ordinis novitatem et equitis humilitatem majori devotione ad asinum suum, exemplo Christi asinantis potius quam equitantis, movebantur, quam nunc*

Digitized by Google

Il est, aussi, clairvoyant. L'Allemagne où il vit n'a pas d'établissement d'enseignement supérieur. Les universités n'y naîtront qu'au XVe siècle (1). Quant aux vieilles et illustres écoles particulières des couvents, des collégiales et des cathédrales, qui avaient fait la gloire du haut moyen-âge, elles avaient disparu. Et tandis qu'elles déclinaient, un nouveau facteur de civilisation naissait : la cité. Avec les communes, avec le développement du commerce par les routes de terre et par celles de mer, avec l'usage et l'habitude de la liberté, la bourgeoisie acquérait une remarquable instruction pratique. Le monde des lettres et des sciences, lui, restait attaché aux vieux errements. D'où rupture d'équilibre et anarchie. Jean voit le danger et fonde la glorieuse école de Magdebourg (2), *pour honorer et exalter la Saxe,* dit le chroniqueur.

propter assiduum fratrum usum ad personas ministrorum... Hic omnes fratres suos velut mater filios et gallina pullos suos cum pace et caritate et omni consolatione fovebat et regebat. » *Chron. Jordani apud Analecta francisc.* I. 17. A cause de cette forte corpulence, certains critiques se sont demandés si le Jean de Plan-Carpin qui a voyagé en Tartarie était bien le même que celui dont parle Jourdain de Giano. La chose ne peut faire aucun doute. D'abord, la tradition de l'Ordre est aussi affirmative que possible sur ce point. Ensuite, je ferai remarquer que Fr. Guillaume de Rubrouck était, lui aussi, très gros, *ponderosus*, et qu'il a été, lui aussi, en Tartarie. Enfin, comme il ressortira de la suite de cette étude, *c'est du ministre de Saxe, en contact avec les Mongols par les couvents qu'il avait fondés en Silésie, en Bohème, en Hongrie, en Pologne*, c'est du ministre d'Allemagne, dis-je, et non de tout autre, que le Souverain Pontife avait intérêt à se servir. Je partage tout-à-fait sur ce point l'opinion de Boehmer, que ceux qui ont douté n'avaient pas lu le voyage de Fr. Jean.

(1) En l'an 1300, il n'existait encore que 23 Universités, dont : 11 en Italie, à Salerne, Bologne, Reggio, Modène, Vicence, Padoue, Naples, Verceil, Rome, Plaisance, Arezzo ; 5 en France, à Paris, Montpellier, Orléans, Angers et Toulouse ; 2 en Angleterre, à Oxford et Cambridge ; 4 en Espagne, à Palencia, Salamanque, Séville et Lérida ; une en Portugal à Lisbonne-Coïmbre.

(2) « *Anno Domini 1228... frater Johannes Parens, generalis minister, audiens quod Theutonia lectorem in theologia non haberet, absolvit fratrem Simonem a ministerio Theutoniae et lectorem instituit, et fratrem Johannem de Plano Carpinis ministrum Theutoniae destinavit... frater ergo Johannes de Plano Carpinis* Saxoniam honorare volens et exaltare, *misit fratrem Simonem primum lectorem in Magdeburg et cum eo viros probos, honestos et litteratos fratrem Marquardum Longum de Aschenburg* (sic) *et fratem Marquardum Parvum de Moguntia et fratem Conradum de Wormatia et plures alios.* » Les grandes lignes de la fondation de l'école de Magdebourg me semblent ressortir clairement de la citation ci-dessus. Jean Parent, ministre général, nomme Fr. Simon lecteur. Fr. Jean de Plan-Carpin accepte son idée et la développe ; à Fr. Simon il joint Marcard le Long d'Aschaffenbourg, Marcard le Petit de Mayence, Conrad de Worms et plusieurs autres Frères lettrés ; et c'est ce groupe qui formera l'école qui doit *honorer et exalter la Saxe.* — Notons en passant que parmi ses élèves les plus illustres, l'école de Magdebourg compte Fr. Berthold de Ratisbonne, le plus grand orateur que l'Allemagne ait jamais compté.

Digitized by Google

Et son bonheur veut que cette école soit immédiatement illustrée par un novateur, par Fr. Barthélemy d'Angleterre, le premier grand encyclopédiste du Moyen-âge. Son œuvre est oubliée aujourd'hui, mais elle eut de son temps un retentissement incroyable. Traduite en plusieurs langues, elle eut, rien que dans les vingt dernières années du XVe siècle, vingt-six éditions (1).

Fr. Jean, cependant, était surtout un homme d'action, *fuit in rebus agendis perquam idoneus,* dira plus tard Wadding, mais un homme d'action aux idées vastes. Il parlait, — et ce sera le dernier trait que je noterai — il parlait l'italien, l'allemand, le français, l'espagnol, le latin, probablement le russe et peut-être l'arabe (2).

Les traces de son séjour à Magdebourg se trouvent dans plusieurs des sermons de l'illustre Mineur. Il citera par exemple le vers de la légende de l'archevêque Udo de Magdebourg : *Finem da ludo, quia lusisti satis, Udo !* De même il citera comme autorité Maitre Marcard : *sic dixit magister Marquardus*, sans dire d'ailleurs s'il s'agit de Marcard le Long ou de Marcard le Petit. Comme il cite le dit Marcard sur une question de droit canon (la question de *l'impedimentum criminis* en matière de mariage) nous pouvons en conclure que Marcard enseignait à Magdebourg le droit canon, dont l'étude eut une place importante chez les Mineurs jusqu'à la Constitution générale de Narbonne de 1260. L'étude des sermons de Berthold prouve aussi surabondamment qu'il connaissait à fond l'Encyclopédie de Fr. Barthélemy d'Angleterre dont nous allons parler (Cfr. Schönbach, *Studien* VII, 12 s.) Il dut passer à Magdebourg les années 1230 à 1235 environ.

(1) Fr. Barthélemy d'Angleterre a été remarquablement étudié par le R. P. Hilarin de Lucerne dans son *Histoire des Études dans l'Ordre de saint François, traduite par le T. R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc*, Paris, 1908, p. 186, 259 s. 411 s. Fr. Barthélemy parait avoir professé au couvent de Paris de 1225 à 1231. En 1231 il fut envoyé à Magdebourg. Son ouvrage principal est intitulé : *De proprietatibus rerum.* Il y parcourt « en entier le domaine scientifique de son temps. Dieu ; les Anges ; l'âme raisonnable ; la substance corporelle ; le corps humain et ses parties ; les différents âges de la vie ; les maladies et les poisons ; la matière et la forme ; l'air ; les oiseaux, leurs genres et leurs espèces ; l'eau, son utilité et ses habitants ; la terre et ses parties ; la géographie des différentes provinces ; les pierres et les métaux ; les herbes et les plantes ; les animaux ; la couleur, le goût etc... Cet ouvrage.... a été rédigé, semble-t-il, au moins en partie, pendant le séjour que Barthélemy fit à Magdebourg... Il cite Aristote, Constantin, Égide, Galien, Hayil, Jorat de Chaldée, Isidore de Séville, Oribase, Platearius, Raban Maur, Ruffus ; le *Salernitanus practicus*, Hermès Trismégiste, Théophrase, Ysaac... *Il est le premier grand Encyclopédiste du Moyen-âge.* » Le R. P. Hilarin à qui j'emprunte cette citation, ajoute : « Les questions géographiques sont traitées par Fr. Barthélemy de main de maitre et, sur ce point, on peut aujourd'hui encore consulter avantageusement le *De proprietatibus rerum.* »

(2) Fr. Jean, nous l'avons vu, était parti pour l'Allemagne en 1221 avec Césaire de Spire ; en 1223-1224 il est custode de Saxe, en 1228-1230, ministre de Saxe, en 1232-1239 une seconde fois ministre de Saxe. Dans l'intervalle, de 1230 à 1232, il avait été ministre d'Espagne. Fr. Jourdain de Giano dans sa *Chronique (Analecta francisc.* I, p. 8) nous dit formellement qu'il prêchait en latin et en italien : *assumptis secum fratribus Johanne de Plano-Carpinis, praedicatore in latino et lombardico,*

Digitized by Google

On l'a peint d'un mot : il était une grande figure ; conquérant d'âmes sur tous les terrains, il essayait de les arracher, dans tous les domaines, à toutes les petitesses (1).

En 1245, Innocent IV cherche un homme capable de traiter avec les Tartares et de « scruter avec diligence tout ce qu'il y a chez eux. » Fr. Jean a contre lui deux choses : son âge ; il a soixante trois ans ; sa corpulence ; depuis dix-sept ans il parcourt les routes de l'Europe sur son âne. Mais il a pour lui d'avoir, comme dit d'Avezac, vieilli dans le maniement des affaires ; il a pour lui de connaître tout de cette Marche de l'Europe sur laquelle ont opéré les Mongols, Marche où il a vécu, et où il a prêché contre eux la croisade ; — il a pour lui, de compter des amitiés illustres parmi les potentats qui vivent à côté des maîtres du monde ; — il a pour lui d'avoir été mis au courant, par les religieux des couvents qu'il a fondés en Pologne,

et Barnaba Theutonico... Nous avons vu déjà que ses habitudes de langage sont françaises, qu'il emploie la lieue comme seule mesure itinéraire. Ajoutons qu'après son retour de Mongolie il sera envoyé auprès de saint Louis en qualité de légat apostolique et qu'en Mongolie même il nous dit qu'il apprit beaucoup de secrets concernant l'Empereur « de la bouche de Russes et de Hongrois qui parlaient latin et *français* » p. 763. Reste la question du russe et de l'arabe. Ce qui peut faire croire, dès l'abord, qu'il n'ignorait pas la première de ces deux langues c'est la manière dont il parle du putois : « un animal au pelage noir qui vit dans les régions septentrionales et dont j'ignore le nom latin, mais que les Allemands appellent *iltis* et les Polonais et les Russes *dochori*. » Cependant comme il était accompagné dans son voyage par Fr. Benoit, qui était Polonais, on pourrait croire que ce dernier lui a indiqué le mot de *dochori*. Il semble certain néammoins d'après ce que Fr. Jean écrit p. 764 et 765, que si ni lui ni Fr. Benoît ne *lisaient* le russe, tous les deux, au contraire, comprenaient le russe parlé. Il semble impossible sans cela de donner une explication satisfaisante des lignes où il raconte comment fut traduite la lettre de Kouyouk au pape. La langue qui servait d'intermédiaire entre la chancellerie impériale, représentée par Kadac, Chingay, Bela et les secrétaires, d'une part ; et les chrétiens représentés par Fr. Jean, Fr. Benoît, Temer, chevalier de Jeroslaw, et Dubarlaus, un de ses clercs, de l'autre, devait être le russe ; et Fr. Jean dit formellement qu'on s'assura *si tous deux*, Fr. Benoît et lui, comprenaient le sens de la lettre. — Quant à l'arabe, il ne l'écrivait certainement pas, comme il nous en avertit lui-même. Mais Wadding, *Annales*, Tome III, année 1245, croit que peut-être il le parlait. J'avoue que son raisonnement ne me semble pas convaincant. Si je ne l'écarte pas tout-à-fait c'est qu'il tire une certaine vraisemblance du fait qu'en Espagne, pendant les années qu'il y avait passées en qualité de ministre, Fr. Jean avait pu avoir des rapports avec les Arabes musulmans.

(1) Notons enfin ces mots de Sbaralea, *Supplem.* p. 452 : *Anno 1241, cum minister provinciae Coloniae existeret a Gregorio IX (fr. Joannes de Plano-Carpinis) jussus est praedicare crucem contra Tartaros.* ». Cette prédication de la Croisade contre les Tartares fut une suite de la désastreuse bataille de Liegnitz. (9 avril 1241.) Elle fournit à Fr. Jean l'occasion de parcourir une fois de plus l'Allemagne et de prendre un contact plus intime avec les affaires Mongoles.

Digitized by Google

en Bohême, en Hongrie, des détails de l'invasion du pays par les hordes ennemies, il a lu leurs lettres, il a entendu leurs confidences ; — enfin il a pour lui une expérience des nécessités inéluctables de la vie des peuples, assez inattendue chez un religieux, et qui se révèlera avec éclat au cours de cette étude. Innocent IV le choisit donc pour son légat et il accepte (1).

III

C'est le jour de Pâques, 16 avril 1245, qu'il quitte Lyon (2),

(1) La relation de Fr. Jean se compose de deux parties bien distinctes : la première nous fait connaître le pays, les mœurs et l'histoire des peuples tartares, la seconde est consacrée au récit de l'ambassade ; un prologue et un épilogue complètent le livre. Vincent de Beauvais avait inséré un résumé assez ample de cette relation au trente-deuxième et dernier livre de son *Speculum historiale* en y intercalant quelques détails oralement recueillis par Simon de Saint-Quentin, qui les avait consignés dans son propre livre. L'œuvre de Vincent de Beauvais fut imprimée à Strasbourg et à Nuremberg en 1473, à Mayence en 1474. à Bâle en 1476, à Nuremberg encore en 1483, à Venise en 1489, 1494 et 1591, à Augsbourg en 1496 et enfin à Douai en 1624, par les soins des Bénédictins. C'est à Vincent de Beauvais vraisemblablement qu'empruntèrent les résumés qu'ils ont successivement donnés du voyage de Fr. Jean, saint Antonin, Marc de Lisbonne, Rinaldi et Wadding. — Quant au texte original, la première publication partielle en fut faite par Hakluyt d'après un manuscrit de la bibliothèque de lord Lumley ; elle comprend l'introduction et la première partie consacrée à la description de la Tartarie et de ses habitants et remplit les pages 21 à 37 du Tome I de ses *Principal Navigations*, Londres, 1598. Mais, comme l'abrégé de Vincent de Beauvais contenait beaucoup de choses qui ne se trouvaient point dans le manuscrit de Lumley, Hakluyt jugea convenable de reproduire en même temps cet abrégé, qui remplit les pages 37 à 53 du même tome. Enfin il compléta le tout par une version anglaise, pp. 53 à 71. — En 1634 Bergeron traduisit en français, d'après l'édition de Hakluyt, la relation de Fr. Jean et il plaça à la suite les quinze chapitres du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, où se trouve le récit du voyage, *Miroir historial* qui lui-même avait été traduit du latin dès 1495. — Quant au texte original il ne fut publié dans son intégralité qu'en 1839 par d'Avezac, à qui nous empruntons les détails qui précèdent, et cela au tome IV du *Recueil de Voyages et de Mémoires, publié par la Société de Géographie*, Paris, in-4° où il occupe les pages 604 à 773. D'Avezac fit précéder cette publication d'une savante introduction qui remplit les pages 397 à 602 du même tome. La publication est faite à l'aide des manuscrits suivants : 1° Un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Leyde, qui, de Paul Pétau avait passé à André Duchesne, puis à Isaac Vossius. 2° Le manuscrit de Lord Lumley, reproduit par Hakluyt. 3° Une copie manuscrite comprise sous le n° 686 dans la collection léguée à la Bibliothèque Royale de Paris par Jacques Dupuy. 4° le Ms. Reg. 13 A. XIV du British Museum. 5° Le manuscrit provenant de Colbert et appartenant à la Bibliothèque Nationale de Paris, dont nous aurons à reparler. — C'est du texte publié par d'Avezac que nous nous servirons dans la présente étude.

(2) Wadding, *Script. ord. minor.* p. 221 écrit que c'est avec l'assentiment des Pères du Concile de Lyon que Fr. Jean fut envoyé en Tartarie : « *Ab Innocentio IV ad Tartaros, simul cum Benedicto Polono et Stephano Bohemo, anno 1244*

Digitized by Google

se dirigeant vers la Bohême. Le roi de Bohême, Wenceslas (1), était un de ses intimes amis. Il était de plus, un protecteur assidu des Frères-Mineurs. La bienheureuse Agnès, clarisse, fondatrice à Prague de cet hôpital Saint-François où sainte Hedwige et sa belle-fille Anne, firent l'apprentissage de la charité, était sa sœur (2). De plus, il connaissait les Tartares ; il les avait vus de près en 1241, et, depuis, ils étaient l'objet de toutes ses préoccupations. Il était de bon conseil. Wadding dit très justement : Fr. Jean se rendait en Bohême pour y étudier d'une manière plus précise, plus concrète, plus sûre, *tutius*, tout ce qui touchait à sa mission. Il agita donc avec le roi la question capitale de la route à suivre : prendrait-on par la Hongrie ou irait-on par la Pologne ?

La Hongrie offrait des avantages. Les enfants de saint François y avaient des couvents que Fr. Jean lui-même avait fondés.

(lisez 1245) *annuente concilio Lugdunensi ablegatus.* » En réalité il n'en est rien. La lettre de créance de Fr. Jean est datée du 3 des nones de Mars (9 mars) 1245, et Fr. Jean y est expressément nommé : « Et voici que nous avons pensé à vous envoyer notre cher fils, Fr. Jean, et ses compagnons, qui vous apporteront cette lettre... » Or, le Concile de Lyon n'a ouvert ses séances que le 26 juin de la même année, alors que Fr. Jean avait déjà quitté la ville depuis plus de deux mois. Fr. Jean, d'ailleurs p. 604, ne parle pas du Concile, mais seulement du Pape et des Cardinaux.

On a dit encore et Karamzine l'a répété, que, le 16 avril, jour de Pâques, Fr. Jean partait non de Lyon, mais d'Italie. Fr. Jean, en effet, ne dit pas d'où il est parti ; il dit simplement : « Comme nous avions pris, ainsi que nous l'avons noté ci-dessus, la résolution d'aller chez les Tartares, nous nous rendîmes auprès du roi de Bohême. » Mais, son compagnon, Fr. Benoit de Pologne, dans le document dont nous aurons à parler, écrit formellement : « En l'année 1245, le jour de Pâques, Fr. Jean, dit de Plan-Carpin, de l'Ordre des Frères-Mineurs, fut envoyé par le Seigneur Pape chez les Tartares et quitta Lyon en France avec un autre frère (Fr. Étienne de Bohême)... » Notons enfin que le mandat de Fr. Jean ne visait pas seulement les Tartares, mais encore *d'autres nations de l'Orient*, et qu'il préféra commencer par ceux-là, bien que le choix lui fut laissé d'agir comme il l'entendait. « Comme, sur l'ordre du Saint-Siège, nous dit-il lui-même (p. 604), nous allions chez les Tartares et *chez d'autres nations de l'Orient*, et que nous n'ignorions pas la volonté du Seigneur Pape et des vénérables Cardinaux, nous choisîmes, *elegimus*, de partir d'abord pour la Tartarie. »

(1) Il s'agit ici de Wenceslas 1er, né en 1205, et qui règna de 1230 à 1253. Un de ses contemporains a laissé quelques détails sur les premières années de son règne et des renseignements biographiques extrêmement précieux sur son compte. Ils ont été publiés sous le titre de *Wenceslai I regis historia*, dans *Mon. Germ.* SS. IX 167-169. Wenceslas essaya de porter secours à Henri II le Pieux, duc de Silésie, fils de Henri le Barbu et de sainte Hedwige, attaqué à Liegnitz, le 9 avril 1241, par Païdar, un des lieutenants de Batou. Mais il arriva trop tard : l'armée de Henri II avait été enveloppée par les Tartares et anéantie. Henri II avait eu la tête tranchée au milieu de la mêlée ; sa femme, la duchesse Anne, sœur de Wenceslas, reconnut son cadavre à cette particularité que Henri avait six doigts au pied gauche.

(2) Sur la bienheureuse Agnès, voir Glassberger, *Analecta Francisc.* T. II, p. 56.

Digitized by Google

De plus elle touchait à la Comanie (1), pays mixte, aux mains des Tartares, mais dont la conversion au catholicisme était commencée. Quelques années plus tard, sur les rives du Volga, Fr. Guillaume de Rubrouck sera salué par des Comans : *Salvi te Domine !* Et comme, étonné, il demandera : Qui vous a appris à saluer ainsi ? La réponse sera : Ce sont des Frères de votre Ordre qui nous ont baptisés en Hongrie ! C'est un Coman chrétien, nous le verrons, qui sera aussi un des amis et, probablement, des bienfaiteurs de Fr. Jean à la cour de Batou. Ce sont deux Comans qui, à son retour, l'accompagneront du camp de Corenza à Kiew. Un réseau de fils ténus, mais multiples, unit, alors déjà, les Comans aux fils du Poverello.

La route par la Comanie n'était pas, d'ailleurs, absolument inconnue. En 1237, le bruit s'étant répandu en Europe que les Tartares allaient l'envahir, quatre Dominicains voulurent se rendre compte *de visu* de la situation des choses dans l'est. Ils quittèrent la Hongrie et, marchant toujours devant eux, arrivèrent par un raid de cent jours d'une audace merveilleuse, jusqu'à la région de l'Oural. Ils trouvèrent là un gros de Hongrois qui étaient restés en arrière lors de la grande migration, ce que l'on appelait les *Vieux-Hongrois*. Ils restèrent quelque temps avec eux, étudièrent leurs mœurs et leur langue, et revinrent. Les Tartares étaient maîtres du pays : nos Dominicains savaient ce qu'ils voulaient savoir et la route par la Comanie était dès lors connue (2). Fr. Jean ne l'ignorait pas.

(1) On entendait alors par *Comanie* tout le vaste territoire qui s'étend de la rive gauche du Danube aux frontières occidentales du Turkestan actuel. La Comanie était habitée par deux peuples : les Comans Kipchak qui allaient du Danube à l'Oural ; et les Cangle-Comans qui habitaient entre l'Oural et le Turkestan. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de ces peuples.

(2) Cette belle randonnée semble avoir complètement échappé à l'attention des hisriens dominicains. Albéric des Trois Fontaines en parle brièvement dans sa *Chronique*. Hanovre, 1698, 564. Mais Fr. Guillaume de Rubrouck, qui eut l'occasion de voir les vaillants voyageurs, nous donne une idée des renseignements qu'ils rapportèrent. Ils constatèrent d'abord que l'Oural, « qui se jette dans la mer Caspienne », prend sa source dans le pays. Ils notèrent ensuite, non sans étonnement, que la langue de ces Vieux-Hongrois était la même que celle des Hongrois de Hongrie, ce en quoi ils sont d'accord avec le docteur Butler qui, dans l'Encyclopédie Britannique, XII, 374, écrit : « La langue magiare ou hongroise primitive est d'origine asiatique ; elle appartient à la division nord ou Ouralo-Altaïque (fino-tartare) de la famille touranienne et forme, avec les dialectes ougro-ostiaques et vogul, la branche Ougrique de cette famille. » Ils enregistrèrent aussi les faits suivants : que ces Vieux-Hongrois vivaient uniquement de la vie pastorale, qu'ils n'avaient pas de villes ni d'établissements stables, et qu'au nord et à l'est de la contrée qu'ils habitaient, il n'y avait plus aucune ville ; qu'à l'ouest au contraire de leur pays s'étendait une nation

Digitized by Google

Ce n'est pas elle cependant que conseilla Wenceslas : il fallait passer par la Pologne. La raison qu'il donna fut « qu'il avait en Pologne des amis qui faciliteraient aux Mineurs l'entrée en Russie. » Et, de fait, il en était bien ainsi. Wenceslas avait des liens de parenté ou de bon voisinage avec les ducs de Silésie, avec ceux de Lenczy, avec les Princes de la Russie occidentale, et leur patronage fut précieux pour Fr. Jean. Celui-ci partit donc pour Cracovie, et de là pour Kiew. (1) Le voyage fut affreux. Fr. Jean, plus tard, quand il en parlera, l'appelera *notre tribulation*.

La traversée de la Lithuanie fut particulièrement terrible. Les malheurs des temps avaient changé le pays en un vaste coupe-gorge : naturels, esclaves échappés au bagne mongol,

que l'on appelle la Grande-Bulgarie, qui habite sur le Haut-Volga et qui, elle, vit de la vie sédentaire et qui se trouve par là être la dernière nation de l'Europe qui, à cette altitude, vive dans des villes. Ils en concluèrent, non sans raison peut-être, que c'est de la Vieille-Hongrie que vinrent les Huns et que Huns et Hongrois ne font qu'un. Ils constatèrent aussi l'existence, au nord des Vieux-Hongrois, d'un peuple que les Tartares nommaient Illac et dans lesquels ils ne tardèrent pas à reconnaitre un reste de la nation Valaque, restée en arrière lors de la grande migration de l'an 485 qui amena les Valaques en Moldo-Valachie (le vrai nom des Valaques est Vlacs ; mais, comme le remarque Rubrouck, les Tartares ne peuvent pas prononcer le V, pas plus que le R d'ailleurs, d'où la métamorphose de Vlacs en Illacs.) Ces notes sont suivies chez Rubrouck d'une réflexion d'une admirable profondeur, qui semble être le résultat, en partie, de ses conversations avec les voyageurs dominicains : « *La langue des Russes, des Polonais, des habitants de la Bohème et des Esclavons est la même que celle des Vandales* et ils marchaient avec les Huns comme la plupart d'entre eux marchent aujourd'hui avec les Tartares, peuple puissant, mais race stupide. » Il termine par ces mots : « Ce que j'ai dit des Vieux-Hongrois, je le tiens des Frères-Prêcheurs qui visitèrent le pays avant l'arrivée des Tartares, mais depuis lors ils ont été subjugués par leurs voisins musulmans de la Grande-Bulgarie et une partie du peuple est devenue musulmane. » Il serait bien intéressant d'avoir un récit circonstancié de cette exploration des Prêcheurs.

(1) Fr. Jean était accompagné depuis Lyon par Fr. Étienne de Bohême qui devait entrer en Tartarie avec lui, mais qui tomba malade et qui s'arrêta non loin de Kiew. Fr. Jean nous a laissé une relation détaillée de son voyage de Prague à Kiew. De Prague il alla à *Liegnitz*, en Silésie. Le duc de Silésie, Boleslas, qui y résidait, était, lui aussi, un ami de Fr. Jean, et le reçut en conséquence. De Liegnitz, on gagna *Cracovie*. A Cracovie se trouvait, par un hasard heureux, Basile, duc de Volhynie et Wladimir. Celui-ci donna au Mineur un excellent conseil : se munir de riches présents pour les chefs tartares, de fourrures particulièrement. « Si vous n'apportez pas de présents, lui dit-il, vous ne réussirez à rien. » Fr. Jean acheta donc des fourrures. Conrad, duc de Cracovie, lui en donna d'autres, ainsi que Grimislawa sa femme, et l'évêque de Cracovie, et Fr. Jean quitta la ville avec une pacotille assez respectable. Il fit route avec Basile jusqu'à *Wladimir*. A Wladimir, Basile convoqua sur sa demande les évêques de la région et Fr. Jean essaya, comme il en avait mandat exprès du Pape, de les ramener à l'unité de l'Église Romaine. Ses efforts furent vains. Depuis Prague, Fr. Jean avait toujours voyagé avec une escorte. Ce n'est qu'à partir de Wladimir qu'il ne fut plus accompagné que d'un guide que Basile avait mis à sa disposition jusqu'à Kiew.

Digitized by Google

hommes des steppes las de parcourir la route de la soie, caravaniers en quête d'aventures, désespérés de toutes langues et de toute provenance, rôdaient en troupes dans l'immensité dépeuplée. Ils y formaient des colonies errantes d'*outlaws* qui ne faisaient pas de quartier et dont les crimes restaient toujours impunis. Jean échappe, grâce à l'intelligence de son guide, à ces formidables coupeurs de routes. Bientôt le froid devient plus vif; on était aux derniers jours du mois de janvier 1246 (1). Une neige épaisse couvre le sol. Fr. Jean tombe malade, *à mourir*, nous dit-il, *usque ad mortem*. On le jette sur un chariot, et, à travers la plaine glacée, il est transporté à Kiew. Presque moribond, il traverse des solitudes balayées par ces âpres vents polaires qui vont jusque dans la Mer Noire, soulever les terribles tempêtes que l'on sait ; il défaille aux attaques d'un hiver déjà tout asiatique. « A Danilow, écrit-il, avant d'arriver à Kiew, je crus que mon dernier soupir était venu ; mais je demandai qu'on avançât quand même dans le froid intense et à travers la neige épaisse, pour ne pas nuire aux affaires de la chrétienté. » Enfin, on arriva à Kiew. Kiew, c'était le commencement de la domination mongole. « Pendant que nous traversions la contrée, écrit Fr. Jean, elle était parcourue par un collecteur de taxes envoyé par Kouyouk et par Batou ; il prélevait par famille, à

(1) On ne peut pas ne pas être frappé de la lenteur de cette première partie du voyage de Fr. Jean : il met près de *dix mois* pour aller de France en Pologne, alors qu'il n'en mettra que *cinq* pour aller de Pologne à Caracorum, aux extrémités de l'Asie; il lui faut près de trois cents journées de marche pour franchir 960 kil. qui séparent, à vol d'oiseau, Lyon de Cracovie, soit une étape moyenne de 3 kil. environ par jour ; alors qu'il n'emploiera que 140 journées pour franchir les 5000 kilom. qui, à vol d'oiseau, séparent Cracovie de la Mongolie, soit une moyenne de 35 kilom. par jour, plus de dix fois plus forte, par conséquent, que la précédente. Pour s'expliquer cette différence il faut tenir compte de deux faits. D'abord des retards nombreux et de toute nature qu'il éprouva en Europe : séjour à Prague pour y organiser son voyage avec le roi Wenceslas de Bohême, séjour à Liegnitz auprès de Boleslas, duc de Silésie, séjour à Cracovie, auprès du duc Conrad, tous séjours obligés, puisque c'est de la bienveillance de ces princes que dépendait la possibilité de son entrée en Russie ; séjour très prolongé surtout à Wladimir, auprès du duc Basile, pour y traiter avec les évêques de la question du retour à l'Église Romaine (voir, pour tous ces séjours, la note précédente). Telle est la première raison de cette différence. La seconde doit être cherchée dans l'absence d'organisation du service des communications en Europe, à cette époque. Tandis que le Tartare posait en principe que le grand ennemi est la distance et qu'il combattait cet ennemi au moyen d'une admirable organisation du service des relais et des routes, nous en étions encore, à ce point de vue, dans l'enfance de l'art. Et c'est cette infériorité, plus que toute autre, peut-être, qui nous avait valu les sanglantes défaites de l'année 1241. Le fait vaut d'être relevé une fois de plus.

Digitized by Google

titre d'impôt, *un enfant sur trois* et tous les hommes non mariés. Et parmi les femmes il prélevait toutes celles qui n'avaient pas de mari. Il dénombrait tous les habitants qu'il laissait dans le pays et chacun d'eux, nouveau-né ou vieillard, riche ou pauvre, était assujetti au tribut suivant : une peau d'ours blanc, de castor noir ou de zibeline noire, une peau d'un animal au pelage noir, qui vit dans les régions septentrionales et dont j'ignore le nom latin, mais que les allemands appellent *iltis* et les Polonais et les Russes *dochori* (le *choreke* d'aujourd'hui, notre putois) ou une peau de renard noir. *Et quiconque ne payait pas cet impôt était enlevé par les Tartares et réduit en esclave.* » Être esclave des Tartares, c'était être plus malheureux qu'une bête de somme. Tel fut le premier et horrible contact du fils du Pauvre d'Assise avec l'administration mongole.

(*A suivre.*) H. MATROD.

Digitized by Google

DES INFLUENCES FRANCISCAINES

SUR

L'AUTEUR DU « COMBAT SPIRITUEL »

S'il est un livre humain qui dans l'histoire de la spiritualité jouisse d'une certaine autorité et exerce quelque influence sur les âmes, c'est bien après *l'Imitation de Jésus-Christ*, *le Combat Spirituel.*

L'Imitation entre sûrement dans la lignée des productions franciscaines. M. l'abbé Auguste Delassus l'a parfaitement prouvé en s'aidant de la critique interne (1). Je voudrais en dire autant ou à peu près du *Combat spirituel.*

Ce petit ouvrage, suivant saint François de Sales, « est un grand livre ». Le bienheureux évêque de Genève le porta « dix-huit ans dans sa pochette » et il le lut très fréquemment, le trouvant « clair et tout pratiquable ».

Alexandre VII, après avoir béatifié ce saint prélat, fit dire au général des Théatins, le P. Bozomo, qu'en béatifiant François de Sales il avait béatifié un enfant de sa congrégation puisque le saint évêque avait puisé sa piété dans le *Combat Spirituel.* Il suffit de connaître l'*Introduction à la vie dévote* pour se rendre compte qu'une des sources de ce chef d'œuvre trop peu connu des fidèles de nos jours, ce fut après les écrits de sainte Térèse et du P. Louis de Grenade, ce même *Combat Spirituel.*

De nos jours, l'importance de ce traité substantiel n'a point diminué. Cet ouvrage compte un nombre infini d'éditions et en toute langue. Il est le livre de lecture obligée dans plusieurs

(1) Aug. Delassus. *Saint François d'Assise révélé dans l'Imitation de Jésus-Christ.* Toulouse. Bureau des *Voix franciscaines,* 1911 in-8 et *Bureau des Publications Franciscaines.* Voir le très intéressant article de M. Arthur Loth dans *l'Univers* du 16 novembre 1911.

Digitized by Google

congrégations religieuses ; il est le manuel placé entre les mains des novices et expliqué par le Père Maître pendant l'année de probation chez plusieurs ordres religieux, par exemple dans la province des Frères-Mineurs (capucins) de Paris, et cela depuis de longues années.

On ne connaît pas avec certitude le nom de l'auteur de l'*Imitation*. Il en va un peu de même du *Combat Spirituel*. Cet ouvrage a été revendiqué, assez tardivement du reste, par les PP. Jésuites. Achille Gagliardi (1527-1607), membre de la Compagnie, ami de saint Charles Borromée, l'aurait composé d'après quelques-uns de ses confrères (1).

L'aurait encore composé Dom Jean de Castagniza, bénédictin espagnol, au témoignage des religieux du même Ordre à Douai (2).

Enfin (et je n'énumère que les opinions dignes d'être connues) le *Combat Spirituel* est attribué à Dom Laurent Scupoli de la congrégation des Clercs Réguliers ordinairement appelés Théatins.

Le problème ne laisse pas d'être un peu embarrassant pour ceux qui tiennent à tout prix à délimiter les diverses spiritualités bénédictine, ignacienne, et j'ajouterai tout de suite, franciscaine. A quelle école se rattache ce livre capital qu'ont réclamé à la fois Bénédictins et Jésuites et qu'ont le droit de regarder un peu comme de leur famille — je vais le prouver — les fils de saint François ?

Ce qui paraît démontré, c'est que le *Combat Spirituel* est d'un religieux théatin, et ce religieux, c'est le P. Dom Laurent Scupoli né en 1530 et mort en 1610, en Italie. Pour s'en convaincre on lira là-dessus les pages lumineuses de Vezzosi dans les *Scrittori teatini*, t. II. p. 276-301 ou bien l'édition française du *Combat Spirituel* publiée à Paris en 1696 par le P. Alexis Du Buc ou la traduction italienne de ce même dernier livre parue à Rome en 1698, ou enfin une des meilleures sinon la meilleure des éditions du fameux traité, celle de l'abbé A. Riche (Paris. A. Le Clerc 1860. in 32) (3).

(1) Cf. Sommervogel, *Bibl. Ecrivains de la Compagnie de Jésus*. t. III. v. Gagliardi Achille. Col. 1095.

(2) Jean de Castagniza né a Villadiego, diocèse de Burgos, bénédictin à Ogna en 1572, prédicateur de Philippe II, mourut à Salamanque le 18 octobre 1599.

(3) La traduction du P. Jean Brignon est célèbre, mais elle ne mérite point sa réputation. La récente édition française d'A. Morteau (Paris, Beauchesne. 1911) est également loin de donner toute satisfaction. La première traduction française est de 1595.

Digitized by Google

*
* *

Ce que je veux établir, ce qui n'a jamais été remarqué, c'est la filiation directe et immédiate des théories du P. Scupoli avec les idées franciscaines.

Le *Combat Spirituel* contient évidemment des théories philosophiques que l'auteur a du chercher ailleurs que chez des penseurs séraphiques. Quand il écrit au ch. XXIII que « les vertus sont toujours enchaînées entre elles étroitement et que celui qui en possède une parfaitement est assuré que toutes les autres sont à la porte de son cœur prêtes à y entrer », il n'est pas de l'avis par exemple du B. Duns Scot, d'après lequel les vertus *juvant se et mutuo sicut sorores sed nulla est requisita (si prudentiam exceperis) ad perfectionem essentialem alterius, sicut prius nascitur una soror quam alia* (Scot. 3. d. 36 n. 9-10). (1)

Mais en d'autres endroits il y a assez d'idées communes au P. Scupoli et à tels auteurs franciscains que je vais nommer, pour avoir le droit de soutenir ma thèse.

Nul n'ignore les idées contenues dans le *Combat Spirituel.*

L'auteur expose d'abord le but de la vie à atteindre : la perfection ou l'union à Dieu. Pour y arriver il y a plusieurs moyens de succès :

La *défiance de soi-même,*

La *confiance en Dieu,*

L'*exercice de la lutte*, c'est-à-dire le combat pour corriger ses défauts, pour triompher du démon, pour acquérir les vertus,

La *Prière*,

L'*Eucharistie,*

Quelques avis supplémentaires terminent l'exposé de ces pensées.

Il ne faut pas croire que l'ordre suivi par le P. Scupoli soit tout à fait aussi rigoureux que celui que nous venons de donner. Nullement, mais avec un peu de perspicacité, c'est à ce plan que le livre peut être ramené.

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant à savoir, c'est que le *Combat Spirituel* ne fût pas édité du premier coup sous la forme complète de soixante six chapitres qu'il possède actuelle-

(1) S. Bonaventure III. Sent. dist. XXXVI étudie également la connexion des vertus. Voici la conclusion de sa quest. IV : *Vitia et peccata non habent connexionem, tamen dici potest quod ex parte aversionis aliquo modo connectantur.*

Digitized by Google

ment. Ce livre parut en 1589 en vingt-quatre chapitres (1), puis la même année en trente trois chapitres, et plus tard — toujours du vivant de l'auteur — en trente sept, en quarante, puis en soixante six chapitres, et ceci nous explique que l'ouvrage ne forme point un traité complet de spiritualité.

De plus, si nous comparons les premières éditions (en trente sept ou quarante chapitres) avec celles en soixante six, nous remarquerons qu'une forme plus affective domine chez les plus anciennes. Dans les secondes se trouve une analyse plus sèche et plus froide des mouvements de l'âme.

Or même avec ses derniers remaniements qui l'éloignent de

(1) La première édition du *Combattimento* est de Venise. Giolito. 1589. — In 12 de 93 pages. — Voici la table du *Combat* en trente-sept chapitres : I. En quoi consiste la perfection chrétienne et des quatre moyens nécessaires pour l'acquérir. — II. De la défiance de nous-mêmes. — III. De la confiance en Dieu. — IV. De l'exercice et premièrement de l'entendement dont nous devons bannir l'ignorance et l'oisiveté. — V. De la volonté et de la fin que nous devons avoir en toutes nos actions. — VI. De deux volontés qui sont en l'homme et de la guerre qu'elles se font. — VII. De la façon de combattre les mouvements sensuels et des actes que la volonté peut produire pour acquérir l'habitude des vertus. — VIII. Ce qu'on doit faire quand la volonté supérieure semble vaincue et comme entièrement étouffée. — IX. Que nous ne devons point fuir les occasions de combattre. — X. De la manière de résister aux mouvements soudains des passions. — XI. De la manière de combattre le vice de la chair. — XII. De la manière de combattre la négligence. — XIII. De la conduite des sens. — XIV. De l'ordre qu'il faut observer pour combattre nos ennemis. — XV. Ce qu'on doit faire quand on est blessé. — XVI. Que l'homme doit toujours être dans un état paisible. — XVII. Comment le démon tâche par le moyen du bon propos de nous empêcher quelquefois d'acquérir les vertus. — XVIII. De quelle manière le démon tache de nous éloigner de la vertu. — XIX. De quelle manière notre ennemi emploie toutes ses forces afin que les vertus mêmes que nous avons acquises nous soient des occasions de chute. — XX. Que dans ce combat spirituel nous ne devons jamais nous persuader d'avoir vaincu, mais recommencer toujours nos exercices comme de nouveaux soldats. — XXI. De l'oraison. — XXII. Ce qu'est l'oraison mentale et comment il faut prier. — XXIII. De l'oraison par voie de méditation. — XXIV. D'une autre sorte de méditation par voie de méditation — XXV. D'une autre sorte d'oraison par le moyen de la T. S. Vierge. — XXVI. D'une manière de méditer par le moyen des Anges et des Saints. — XXVII. Comment il faut méditer sur la passion de J.-C. pour exciter en nous des saints mouvements. — XXVIII. De la dévotion sensible et de la sécheresse. — XXIX. Comment le T. S. Sacrement est un moyen puissant pour vaincre nos passions. — XXX. Comment nous pouvons par ce même Sacrement exciter en nous des mouvements d'amour. — XXXI. De la communion spirituelle. — XXXII. De l'action de grâces. — XXXIII. De l'offrande de soi-même. — XXXIV. Avis touchant l'oraison. — XXXV. Comment doit se faire l'examen général. — XXXVI. De l'exercice pour la communion. — XXXVII. De l'exercice après la communion. — L'édition latine de la *Pugna spiritualis*. Paris. Martin. 1662 est en 30 chapitres. Les chapitres qu'elle n'a point sont, par rapport à ceux qne nous venons de donner, les ch. XXV, XXVI, XXVII et XXXIV-XXVII inclusivement.

Digitized by Google

ses sources, le *Combat Spirituel* accuse une filiation franciscaine.

Je ne parle pas d'idées générales, comme la recherche préférée de la méditation des souffrances et de la passion de notre divin Sauveur, ou bien le saint usage des créatures visibles pour remonter au créateur invisible. Là dessus le P. Scupoli a des chapitres qui peuvent se rattacher soit au *Cantique du Soleil*, soit aux *Méditations de la vie du Christ*, mais seulement d'une manière très éloignée.

Nous pouvons descendre davantage et découvrir des rapports plus étroits.

Le chapitre LI du *Combat Spirituel* s'inspire du livre de la Bienheureuse franciscaine Baptiste Varani (1) sur les douleurs intérieures ou mentales de Jésus-Christ. Ce livre fut édité à Milan dès 1490 et 1515. La Bienheureuse y médite sur les souffrances du Christ relatives : 1) aux péchés des damnés ; 2) aux péchés des élus ; 3) aux douleurs de la Sainte Vierge ; 4) à la brûlante et amoureuse Madeleine ; 5) à ses disciples et apôtres bien aimés ; 6) à la perte de Judas ; 7) à l'ingratitude du peuple juif ; 8) à l'ingratitude du reste des créatures.

Or dans son ch. LI, le P. Scupoli engage à méditer les tortures intérieures de Jésus, et il indique les causes de ces tortures : les péchés des damnés, les fautes des hommes, les douleurs de Marie.

Et nous avons une preuve absolue que notre raisonnement est juste : le P. Scupoli connaissait les *Dolori Mentali* de la Bienheureuse Varani. Il copia et il arrangea à son goût cet écrit qui vit le jour en un seul et même volume avec le *Combat Spirituel* dès 1594 (Vezzosi. II. 281). Et les éditeurs ont souvent publié les « Méditations sur les Douleurs mentales » sous le nom même du P. Scupoli, par exemple O. Masotti dans sa grande édition de Paris, 1659. in-4°. p. 260-300.

*
* *

Du même *Combat Spirituel*, une autre source directe et certaine, c'est le *Traité de la Paix de l'âme* de Jean de Bonilla, de l'Observance de Saint-François, religieux espagnol auquel Wadding attribue un miracle (2).

(1) Sur cette bienheureuse qui contribua à la Réforme des Frères-Mineurs par l'établissement des Capucins. cf. *Études Franciscaines* t. XVII (1907) p. 687.

(2) Le *Tratado de la Paz* a aussi des traductions et des adaptations françaises et

Digitized by Google

Le *Combat Spirituel* parut en 1589. Le *Tratado de la Paz de l'Alma* est de 1580, et il émane incontestablement de Jean de Bonilla. Dès l'origine il fut publié sous nom.

S'il fallait résumer ce livret de forme peu didactique, nous pourrions voir dans le premier chapitre quelques préliminaires :

Nous sommes créés pour aimer Dieu et la vertu qui mène à Dieu. Mais de nous-mêmes nous ne pouvons rien : méfions-nous donc de nos forces. Ayons confiance en Dieu seul.

S'il s'élève un trouble en notre âme, nous devons le combattre avec douceur (Ch. I. De quelle nature est notre cœur et comment nous devons le conduire et le gouverner).

Viennent ensuite quelques chapitres (II-VII) où nous pouvons trouver comme les étapes de la vie spirituelle ou de la paix de l'âme.

Première étape :

Garde des sens. Que votre cœur garde vos sens. Aidez vous dans ce but de la prière. Agissez sans hâte ni précipitation et avec pureté d'intention (Ch. II. Du soin que l'âme doit mettre à se tenir dans la paix).

Deuxième étape :

Repoussez la tristesse et l'inquiétude (Ch. III. Comment cette demeure pacifique doit s'édifier peu à peu).

Troisième étape :

Détachez-vous de toute consolation. Il vous faut Dieu seul. Détachez-vous de vous-mêmes (Ch. IV. Comment l'âme doit se détacher de toute consolation pour trouver la paix.)

Quatrième étape :

Demeurez dans la solitude, là seulement Dieu agit. Ne faites rien sans le conseil de votre directeur ;(Ch. V. Comment l'âme doit se tenir dans la solitude afin que Dieu espère en elle).

Cinquième étape :

Mettez de la prudence dans votre charité envers le prochain. Que cette charité soit pure, humble ; qu'elle ne détruise pas la paix de votre âme, mais procède de Dieu seul (Ch. VI. De la prudence avec laquelle il faut agir pour que l'amour du prochain n'altère pas en nous la paix).

Sixième étape :

Que l'âme se détache de l'amour propre. Dieul seul doit lui

latines imprimées soit sous le nom écorché de Jean de *Bovilla*, soit sous le voile de l'anonymat. — Sur ce Jean de Bonilla cf. Wadding, *Script.* Rome 1650. p. 194 et les *Annales Minor.* éd. Rome. t. IX. p. 335. an. 1409. nº XXII — Jean de St Antoine *Bibliotheca franc. universa.* Madrid. 1732. t. II. p. 138.

Digitized by Google

suffire. Il ne faut ni larmes ni dévotions indiscrètes (Ch. VII. Combien profondément l'âme doit être dépouillée de sa volonté pour se présenter devant Dieu).

Pour s'aider dans ce combat qui procure la paix, il faut : 1) la sainte Eucharistie et l'offrande de soi-même à Dieu (Ch. VIII. De la foi qu'il faut avoir au T. S. Sacrement de l'Eucharistie et comment on doit s'offrir à Dieu) ; 2) la recherche des travaux et des luttes intérieures, la communion spirituelle, la défiance de soi-même et la confiance en Dieu, la liberté d'esprit, la recherche du seul plaisir en Dieu (Ch. IX. Que l'âme ne doit chercher son plaisir qu'en Dieu seul) ; 3) la lutte contre la tristesse au milieu des troubles (Ch. X. L'âme ne doit point s'abandonner à la tristesse parce qu'elle ne se sent pas disposée à la paix) ; 4) la lutte entre le démon et contre les tentations intérieures (Ch. XI. De la hâte que le démon met à nous détourner de la paix et de la hâte que nous devons mettre à la rechercher. — Ch. XII. Comment l'âme doit conserver le courage pendant les tentations intérieures).

Trois derniers chapitres nous expliquent ces dernières vérités consolantes :

1) Comment Dieu nous envoie cette tristesse et ces tentations pour notre bien (Ch. XIII).

2) Des raisons que l'âme doit avoir pour ne pas se décourager à cause de ses fautes (Ch. XIV).

3) Comment l'âme après chaque faute doit se remettre en paix et en tirer du profit (Ch. XV).

Tel est, au petit bonheur, le résumé du *Tratado de la Paz* de Jean de Bonilla. Nullement différentes ne sont les pensées du *Combat Spirituel.* Il suffit d'avoir lu les deux ouvrages pour en être convaincu. De toute évidence les deux plans ne se superposent pas, ils ne s'adaptent pas l'un à l'autre comme un gant à la main. Non. Mais les pensées sont les mêmes, la somme des idées s'y balance d'une manière égale.

La comparaison de quelques passages montrera mieux encore la vérité de nos affirmations :

Placez toujours en votre âme une sentinelle vigilante qui de loin puisse découvrir tous ce qui pourrait vous troubler ou vous inquiéter..... En tout accident si fâcheux qu'il soit gardons toujours la paix et la tranquil-	Mettez sur le champ et avant toute chose devant vos sens votre cœur rempli d'amour et il sera comme un veilleur pacifique. Ainsi disposé, il vous mènera à de grandes choses (Paix. ch. II.)

Digitized by Google

lité de notre âme. De cette façon nous pouvons faire beaucoup de progrès dans la vertu (C. S. XXV).

Les pratiques extérieures sont un excellent moyen pour acquérir la sainteté, si l'on sait en user avec sagesse et discrétion (C. S. ch. I.)

Si les œuvres de la pénitence et les autres travaux accomplis péniblement sont louables en tout temps dès qu'on les accomplit modérément et avec discrétion, ils n'ont cependant de valeur qu'autant qu'ils sont faits par amour (Paix. ch. I).

La nature corrompue nous porte à concevoir de nous-mêmes une opinion trop favorable... Dieu veut absolument que nous soyons convaincus que toute grâce et toute vertu nous vient de lui seul (C. S. ch. II.)

Nous sommes ordinairement orgueilleux, pleins d'ambition et amis de notre propre opinion : de là vient que nous nous estimons bien au delà de notre valeur... Dieu qui nous aime prend soin de nous mettre en état d'échapper à ce péril, il nous place dans la nécessité de nous connaître nous-mêmes (Paix. ch. VII).

Ne croyez pas ceux qui vous diraient que pour acquérir les vertus, il faut que nos exercices spirituels soient fixés d'avance et que dans la semaine tel jour doit être consacré à telle vertu et les autres jours aux autres vertus... Ne fixez jamais le temps que vous devez consacrer à l'acquisition des vertus (C. S. ch. XXXIII).

Ne vous obligez pas étroitement pour le nombre et la longueur de vos méditations, dévotions et lectures. (Paix. ch. VII).

Le rusé et malin serpent ne cesse de tendre des pièges jusque dans les vertus que nous avons acquises afin qu'elles deviennent une occasion de ruine, il nous porte à nous complaire en nous-mêmes. Nous nous élevons bien haut dans notre estime puis nous tombons dans le vice de l'orgueil et de l'amour propre. Pour vous préserver de ce péril combattez toujours avec la conviction de votre néant (C. S. ch. XXXII).

La coutume de l'ennemi de nos âmes, c'est de chercher à nous perdre par des moyens qui n'excitent pas notre défiance. Ce qu'il attend de nous, c'est que nous nous éloignions de la sainte humilité et de la simplicité en nous attribuant quelque chose de nos actions à nous-mêmes. Ne nous attribuons point le mérite de nos actions (Paix. ch. XI).

Si pour obéir à votre père spirituel .... vous ne pouvez pas faire à votre gré vos exercices de piété et surtout la sainte communion, il ne faudra pas vous troubler ou vous inquiéter ;

Si votre confesseur vous renvoie ne voulant pas vous administrer les Saints Sacrements aussi souvent que vous le désirez... courez vers N.-S... Offrez-vous à lui en sacrifice en toute

Digitized by Google

mais dépouillé de tout vous-même et revêtu du seul bon plaisir de Notre-Seigneur dites-lui : «... O mon Seigneur... vous voulez que je me soumette à vous, qu'en toute chose je cherche votre bon plaisir et qu'ainsi je vous offre un cœur tout disposé à obéir à toutes vos volontés.» (C. S. ch. XXXI).

paix et tout repos d'esprit (Paix. ch. IX).

Toutes les fois que vous vous disposerez et que vous vous préparerez à la communion spirituelle, vous trouverez le Fils de Dieu toujours prêt et de ses propres mains il vous donnera lui-même cette nourriture spirituelle (C. Sp. ch. LVI).

Que Dieu seul soit votre allègement... Aimez-le... sans aucune crainte servile ... il vous communiera spirituellement dès que vous y serez prêt et disposé, car il est prêtre éternel (Paix. ch, IX).

Lorsque sur le chemin de la vertu il se présente des obstacles qui s'opposent à votre marche, il ne faut pas fuir ces occasions.. Je veux que vous les estimiez d'un très grand prix et que vous les recherchiez parfois du moins. De si loin que vous les apercevrez, tendez-leur les bras avec joie (S. C. ch. XXXVIII).

Pour entrer par la porte de l'humilité, il faut vous appliquer à embrasser généreusement les tribulations et à les recevoir comme amies. (Paix. ch. IV).

Si vous êtes tombé dans quelque faute ... ne perdez pas courage et ne vous troublez pas, mais retournez sans retard vers Dieu et dites-lui : voilà mon Seigneur ce que je suis capable de faire par moi-même, on ne pouvait attendre de moi que des chutes.. Je ne me serais pas arrêté là si votre bonté ne m'avait retenu ... Pardonnez-moi ... ne permettez pas que je vous offense désormais (C. S. XXVI) (1).

Aussitôt que vous aurez péché, au lieu de vous arrêter avec trouble et désespoir devant votre faute, dès que votre conscience vous rejette vers Dieu, dites-lui : Mon père j'ai péché, j'ai commis l'action que vous pouviez attendre d'une créature telle que je suis et dont rien de bon ne peut provenir. Je vous demande pardon ; faites-moi la grâce de ne plus vous offenser (Paix ch. XV) (1).

Il n'est pas jusqu'à l'expression même de « Combat » qui ne se retrouve dans le *Traité de la Paix* v. gr. ch. I, IV et X. « La vie de l'homme, dit avec les Saints Livres Jean de Bonilla, est un combat perpétuel. A cause de cet état de guerre, il

(1) Cet acte de contrition se retrouve dans le ch. XXXVII du *Supplément au Combat Spirituel* (éd. Masotti), comme plusieurs autres passages.

Digitized by Google

convient de se tenir en défense, de veiller sans cesse, d'apaiser et de mettre en repos l'esprit et ses mouvements » (ch. I) (1).

Est-ce que cette théorie de la filiation franciscaine du *Combat Spirituel* est exagérée ? Je viens de prouver que le P. Scupoli s'était nourri de la lecture des *Dolori mentali* de la Bienheureuse Varani. Et bien il faut en dire autant et avec une même assurance du *Tratado de la Paz*. Ce livre lui était si bien connu qu'il le possédait dans ses papiers et que les Théatins le publièrent sous le titre de *Sentiero del Paradiso* en 1600 à Florence chez Filippo Giunti à la suite du *Combatimento spirituale ;* et en 1610 l'un et l'autre étaient imprimés sous le nom du P. Scupoli.

Depuis incalculable est le nombre des éditions du *Traité* de Bonilla qui ont vu le jour avec la paternité affichée du célèbre Théatin (2)

Le fait a du reste une explication. En 1597 à Florence chez Georges Marescotti avait paru une traduction, *La Pace dell'Anima dove si dichiara quanto sia necessaria, e come acquistare si possa. Opera del R. P. Fra Giovanni di Bonigla dell'ordine Osservante di San Francesco*, faite de l'espagnol en italien par Fra Zanchini da Castiglionchio (in-12 de 58 p. et pl.)

Notre opinion de la filiation franciscaine n'a jamais frappé aucun des innombrables éditeurs du *Traité de la Paix de l'âme*. Aucun n'a même jamais remarqué que ce même ouvrage était attribué tantôt à Scupoli, tantôt à Jean de Bonilla (3). Un seul imprimeur a été frappé des analogies entre le *Combat* et la *Paix de l'âme*. C'est Berthier. Berthier, en 1675, publia à Paris le *Combat Spirituel* comme l'œuvre du bénédictin Jean de Castagniza (in-32 de 322 pages) ; et à la suite de sa traduction française (p. 1-164) il inséra celle de *la Paix de l'âme* ou *le Sentier du Paradis* (p. 173-266) et celle des *Méditations sur les douleurs de N. S.-J.-C.* (p. 237-322). Or il va jusqu'à écrire dans son introduction ces paroles que nous devons citer

(1) L'idée du « combat » qu'on retrouve ailleurs, se rencontre chez des contemporains de Jean de Bonilla, comme Jacques d'Alcala, Jean des Anges, Salvator Vitalis etPierre de Saint-Bonaventure, tous franciscains.

(2) Dans la grande édition de Scupoli par D. Olimpio Masotti dédiée à Alexandre VII (Paris. 1659. in 4°) le *Combatimento* occupe les pages 1-126 et offre soixante six chapitres. Viennent ensuite le *Sentiero del Paradizo* (p. 227-268) et les *Dolori mentali* (p. 269-390,) et les trois écrits y sont attribués au P. Scupoli.

(3) Le *Traité de l'âme* a été édité aussi sous le voile de l'anonymat, en latin, avec ce titre : *Semita Paradisi*. Paris Martin. 1662. in 12 de 24 p. Une autre version latine se trouve avec ce titre : *Tractatus de pace animæ*. Paris. Martin. 1662. in 12 de 32 p.

Digitized by Google

textuellement : « Il est certain que ce petit traité (de la paix) n'est point de Jean de Castagniza puisqu'il ne se trouve pas dans les papiers manuscrits qu'il a laissés et que d'ailleurs ce n'est qu'un pur extrait par petits chapitres de la doctrine et des maximes du Combat Spirituel, ce qui est aisé à vérifier en confrontant ces deux traités l'un avec l'autre. Ces deux raisons m'avoient d'abord fait prendre le dessein de ne faire imprimer que le seul Combat Spirituel, mais quelques personnes de mérite et de piété m'ont fait connoistre qu'encore que ce petit livre ne soit qu'une répétition de la doctrine de Jean de Castagniza, neanmoins comme elle y est dans un autre ordre et par petites sections fort aisées, il ne laisse pas d'avoir son utilité particulière, et qu'au reste il est comme en possession de paroistre ensuite de ce trésor d'où il esté tiré ».

Au milieu de cette constatation très juste de la parenté du *Combat Spirituel* avec le *Traité de la Paix de l'âme*, il n'y a qu'une inexactitude, c'est que ce n'est pas celui-ci qui vient de celui-là et pour une raison assez forte : le *Traité de la Paix* est de 1580, le *Combat Spirituel* de 1589.

Sans donner d'une manière précise ses raisons de voir, combien donc Mackey parlait plus juste en écrivant dans sa magnifique édition des *Œuvres de saint François de Sales* (t. III. p. XXXIV) à propos du *Combat Spirituel*. (Ce livre) « a de telles analogies avec les productions de l'ascétisme espagnol qu'on serait fondé à lui attribuer une même origine ».

Nous savons maintenant quelle précision et quelle portée il faut attribuer à ce jugement. Jusqu'à présent on l'ignorait. Est-ce qu'un Frère-Mineur, un Observant, un fils de saint François, Dominique de Monteleone, n'était pas allé jusqu'à publier lui aussi la *Battaglia spirituale*, le *Sentiero del Paradiso*, les *Dolori Mentali*, à Rome en 1615 (1), sans se rendre compte de l'origine réelle de ces écrits ? La filiation franciscaine du *Combat Spirituel* était peut-être mieux sentie ou devinée par les religieux théatins qui en 1610, l'année même où mourut le P.

(1) Cette édition est indiquée par A. F. Vezzosi, *Scrittori teatini*, tom. II. p. 287. Elle n'est pas mentionnée dans le *Supplem. script. min.* de Sbaraglia. Elle a pour titre *Battaglia spirituale. Opera d'un Servo di Dio, data in luce dal P. F. Domenico di Monteleone M. O. e dedicata alla Principessa Colona. Coll, aggiunta del Sentiero del Paradiso, e de' Dolore Mentali di Cristo.* Roma. Guglielmo Facciotti, in-12, 1615. — Vezzosi que nous venons de citer a reconnu au XVIIIe siècle la véritable paternité des *Dolori mentali*, mais nullement celle du *Sentiero del Paradiso* qu'il attribue à Scupoli.

Digitized by Google

Scupoli, dédièrent leur édition des œuvres (authentiques et apocryphes) de ce saint religieux aux Clarisses de Sant'Orsola à Mantoue.

Le P. Scupoli ne pouvait pas ignorer cette filiation et ce fut sûrement là l'un des motifs qui l'empêchèrent de publier lui-même sous son nom le *Combattimento* qui sort pourtant de sa plume et le *Sentier du Paradis* qui est de Jean de Bonilla et les *Douleurs mentales* qui sont de la Be Varani. C'était pour lui non une affaire d'humilité, mais une question d'honnêteté (1).

P. UBALD D'Alençon.

---

(1) Tout cet article sera repris dans une édition du *Tratado de la Paz* qui est sous presse, texte castillan et traduction française.

Digitized by Google

NOTES & DOCUMENTS

I

Établissement des Frères Mineurs a Chartres (1)

Le premier des documents que nous publions aujourd'hui est tiré des Archives départementales d'Eure et Loir (G. 702). C'est la requête adressée par les Frères Mineurs au Chapitre de Chartres pour obtenir la permission de s'établir dans cette ville. Datée d'Avril 1231, cette requête nous prouve que le consciencieux François de Gonzague se trompe quand il raconte (2), sans dire sur quels documents il s'appuie et sans préciser la date, que les Frères Mineurs furent reçus à Chartres du vivant même de S. François. Elle est intéressante à un autre titre car elle nous révèle, comme la lettre de Grégoire de Naples publiée par M. P. Sabatier (3) et comme celle de Robert de Bastia publiée dans le Cartulaire de l'Université de Paris (4), dans quelles conditions de pauvreté, de dépendance et d'instabilité vraiment conformes à l'idéal de leur père s'établissaient les premiers Frères Mineurs.

Le second document est tiré des mêmes archives que le pré-

(1) Nous nous faisons un devoir et un plaisir d'adresser nos plus sincères remerciements à M. le chanoine Ch. Métais, archiviste du diocèse de Chartres, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches et prendre la photographie de notre premier document. Nos remerciements aussi à M. Maurice Jusselin, conservateur des Archives départementales d'Eure et Loir qui a eu l'amabilité de nous communiquer l'inventaire encore inédit du fonds si riche des Cordeliers de Chartres. Nous y avons trouvé plusieurs pièces qui feront plus tard l'objet d'intéressantes publications.

(2) *De origine Seraphicae religionis franciscanae ejusque progressibus....* Roma 1587 p. 561.

(3) *Speculum Perfectionis*, Paris, Fischbacher 1898, p. 332-4.

(4) Denifle-Chatelain, *Chartularium Universitatis parisiensis*, t. I, n° 126, p. 168.

Digitized by Google

cédent (H. 4183). C'est une lettre de l'Évêque de Chartres approuvant la vente aux Frères Mineurs de la maison et des vignes de Gilles Chauvel, ainsi que la donation faite par Nicolas, archidiacre de Dunois, par Maître Guillaume le Charpentier et sa sœur Marguerite, de maisons voisines du couvent. Le tout au bénéfice des Frères Mineurs. Ces diverses propriétés appartenant à la censive de l'Évêque, celui-ci exempte les religieux de toute redevance. Septembre 1240.

1. — Requête des Frères Mineurs au Chapitre de Chartres pour obtenir leur établissement dans la paroisse de Saint-Saturnin. Parchemin, 140 × 125.

Nos Fratres Minores supplicamus humiliter Capitulo Carnotensi ut pietate Dei nobis accommodet locum ad manendum in civitate Carnotensi et concedat nobis de gratia speciali licenciam celebrandi divina. Et ne ecclesia Carnotensis per moram nostram ledatur in aliquo, promittimus quod nichil proprietatis, nichil juris vendicabimus nobis in loco supradicto, immo tanquam hospites et peregrini ibi morantes, manebimus ibi quamdiu placuerit capitulo supradicto, et quando dixerit nobis quod recedamus sine omni contradictione recedemus. Promittimus etiam quod licencia celebrandi divina quam habemus a Capitulo non utemur nisi quantum et quomodo placuerit ipsi Capitulo. Inviolabiliter etiam servabimus interdicta Capituli sepedicti. Promittimus etiam quod nullo privilegio impetrato vel impetrando utemur contra ecclesiam Carnotensem, nec aliquia attemptabimus contra jura ipsius. Promittimus et similiter quod nullas oblationes recipiemus ad altare et si contingat aliquo casu aliquam oblationem recipi ad altare, illa oblatio dabitur sacerdoti in cujus parocia sumus, et si contingat, quod Deus avertat, quod non observemus omnia supradicta, nisi resipiscamus, expellat nos Capitulum jam dictum de loco quem nobis accommodavit et auferat nobis licenciam celebrandi. Et ut hoc scriptum robur optineat firmitatis ipsum communi sigillo fratrum minorum de Francia roboravimus. Acta sunt hec anno Domini M° CC° XXXI°. Mense aprili.

Au dos, d'une écriture du XIIIe siècle : « *de Fratribus Minoribus.*

Quod nos commodavimus fratribus Minoribus quamdam domum ad manandum et ipsi tenentur servare interdictum cum presentibus aliis articulis. »

Digitized by Google

Puis d'une écriture moins ancienne : « *et quod oblationes facte sunt rectori sancti Saturnini.* »

2. — Lettre d'Aubri, évêque de Chartres approuvant une vente et une donation faite aux F. M. et les exemptant de toute redevance. Parchemin 149 × 132.

Universis presentes litteras inspecturis Albericus miseratione divina episcopus Carnotensis salutem in Domino. Noveritis quod cum domus Gilonis Chauvel civis Parisiensis cum dimidio arpento vinee dicte domui adjacenti sita prope domum fratrum Minorum Carnotensium in censiva nostra ad ipsos fratres titulo vendicionis devenisset et vir venerabilis dilectus et fidelis noster Nicolaus archidiaconus Dunensis et Magister Guillermus carpentarius et Margarita soror ejus quasdam domos sitas juxta domum dictorum fratrum in censiva nostra existentes amore Dei in puram et perpetuam elemosinam ad augmentacionem edificiorum ad usus predictorum fratrum competentium liberaliter contulissent. Nos attendentes ipsorum pium propositum dictas venditiones et collationes de assensu et voluntate capituli volumus et approbamus, dantes et remittentes pro dictis fratribus quatuor solidos Carnotensium censuales duobus denariis minus qui nobis vel mandato nostro singulis annis pro omnibus antedictis domibus et vinea debebantur. Volentes et concedentes ut iidem fratres omnes supradictas domos et vineam cum earum pertinenciis cum omni integritate possideant in perpetuum ab omni censu justicia et omni redibentia liberas penitus et immunes. In cujus rei testimonium presentes litteras memoratis fratribus dedimus sigilli nostri munimine roboratas. Datum Carnoti anno Domini M°. CC°. quadragesimo mense Septembri.

II

Les Franciscains a l'Université de Paris (1)

Au printemps dernier parut la traduction italienne de l'*Histoire des Études dans l'Ordre de S. François* par le P. Hilarin

(1) Ces notes étaient rédigées avant que notre collaborateur ait pu prendre connaissance de la réponse du P. Hilarin Felder au P. Michel Bihl (*Etudes franciscaines*, novembre-décembre 1911, p. 586). On verra qu'elles la complètent sans faire double emploi (N. D. L. R.)

Digitized by Google

Felder (1). C'est à peu de chose près la reproduction exacte de l'original allemand (1904) et de la traduction française du P. Eusèbe de Bar-le-Duc (1908). En livrant son ouvrage au traducteur italien le P. Hilarin n'a pas cru devoir modifier — et nous sommes tentés de le regretter — ses idées sur S. François et la science, ni sur la prédication à l'origine de l'Ordre. Cependant sur l'occupation par les Frères Mineurs de deux chaires à l'Université de Paris, le savant auteur a tenu à donner une opinion totalement différente de celle qu'il avait donnée autrefois. Nos lecteurs ont été mis au courant de ce changement. Rappelons brièvement l'objet de cette controverse.

Nous savons positivement que les Frères Mineurs conquirent une chaire à l'Université de Paris par suite de l'entrée d'Alexandre de Halès dans leur Ordre en 1231. Nous savons de même qu'il fit recevoir Docteur son disciple, Frère Jean de La Rochelle, que nous voyons au nombre des Maîtres Régents en 1238. Comme d'après un texte de S. Bonaventure, Alexandre de Halès figure encore en 1241 parmi ces derniers, le P. Hilarin avait cru pouvoir légitimement conclure, contre tous les auteurs anciens, que les Mineurs, ainsi que les Prêcheurs, avaient possédé deux chaires à l'Université de Paris de 1238 à 1253. Cette opinion paraissait d'autant plus juste qu'un écrivain de la fin du XIIIe siècle, François de Fabriano, énumère une si grande quantité de Docteurs du temps d'Alexandre de Halès qu'il paraissait impossible de les attribuer à une seule chaire.

Aucun critique sérieux ne s'éleva contre cette conclusion qui ne sortait pas rigoureusement des prémisses. Le P. Hilarin en vit cependant la faiblesse. Le témoignage de François de Fabriano n'a aucune autorité. Quant au texte de S. Bonaventure, il nous montre bien Alexandre de Halès, signataire en 1241 d'une condamnation de quelques erreurs, mais en même temps il le met « en dehors du cercle des Maîtres Régents et on ne peut en déduire qu'il faisait partie du corps professoral plus que l'Evêque Guillaume et le Chancelier Eudes » qui signèrent avec lui. Enfin, le P. Hilarin démontra qu'on ne pouvait reconnaître avec certitude comme Maîtres Régents parmi les Mineurs avant

(1) *Storia degli studi scientifici nell' Ordine francescano dalla sua fondazione fino a circa la metà del sec. XIII per il P. Ilarino Felder dell' Ordine de' FF. Min. Cappuccini, lettore emerito e Dottore in Teologia.* Versione dal tedesco del P. Ignazio de Seggiano ex Lettore e Definitore dello stesso Ordine. — Siena, tip. pontificia S. Bernardino. 1911. in-8°. de XII, 562 pp.

Digitized by Google

1253-54 qu'Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Eudes Rigaud et Guillaume de Melton. En conséquence, l'hypothèse des deux chaires paraissait injustifiée (1).

Ces raisons n'ont pas convaincu tout le monde. Le savant Directeur de l'*Archivum*, le P. Michel Bihl, rejette encore l'opinion traditionnelle, qui n'est pas celle seulement des deux auteurs Dominicains Quétif et Echard, et présente de nouvelles objections (2). La question vaut la peine d'être tirée au clair ; on nous permettra donc d'insister en relisant plus attentivement les textes déjà connus et en en produisant de nouveaux.

On se souvient que le conflit entre le clergé séculier et les ordres religieux prit au milieu du XIIIe siècle une tournure aiguë. En février 1252, les Maîtres séculiers de l'Université statuent que désormais chaque Ordre religieux se contentera d'une seule école et d'un seul Maître Régent (3). Deux ans après, le 4 février 1254, ils ne reprochent plus qu'aux seuls Dominicains d'avoir une seconde chaire (4). Au moyen de quelles concessions, se demande le P. Michel Bihl, Jean de Parme qui était intervenu dans cette querelle, calma-t-il les professeurs en 1254, sinon en cédant sur leurs désirs, la seconde chaire ?

Remarquons 1° qu'en février 1252, l'Université pouvait porter son décret d'une seule école par collège de Réguliers sans que l'on soit autorisé à y voir la preuve que les Ordres religieux — ils étaient au nombre de six avec les Dominicains — possédant un collège agrégé à l'Université, eussent obtenu chacun deux chaires Doctorales. Ce Statut, hostile aux Réguliers, pouvait être, et en réalité était de la part des Maîtres séculiers, qui l'avouèrent dans leur manifeste du 4 février 1254, une mesure préventive contre un danger qu'ils se plaisaient à grossir outre mesure. Les Prêcheurs, disaient-ils, ont déjà usurpé deux chaires ; si les autres Ordres (il n'est pas question des Mineurs plus que des autres), s'avisent de les imiter, et ils n'en cachent pas leur intention, nous serons bientôt évincés et force nous sera de chercher ailleurs des écoles et des écoliers.

Porro tempore procedente considerantes majores nostri diversarum VI collegia, videlicet fratres Clarevallenses, Premonstra-

(1) Pour tout ce qui précède voir l'article du P. Hilarin Felder, *Études franciscaines*, Juin 1911, p. 598-614.

(2) *Archiv. francisc. historic.* Octobre 1911, p. 797-8, reproduit dans la *Revue Duns Scot* du 25 octobre 1911, p. 245-6.

(3) Denifle-Chatelain. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, N° 200, p. 226.

(4) *Ibid.* N° 230, p. 254.

Digitized by Google

tenses, de Valle-Scolarium, de Ordine Trinitatis, Fratres Minores, preter alios regulares apud nos collegia non habentes, causa discendi sacras litteras Parisius convenisse et in eis quosdam (les Frères Mineurs certainement) *usque ad cathedram profecisse : alios vero nondum competenter provectos ad cathedras magistrales, secundum quod et ipsi asserunt, processu temporis aspirare... Luce clarius previderunt quod, postquam ex illis XII, novem cathedre, sicut in promptu est, a predictis collegiis irrevocabiliter fuerint occupate, que propter fratrum regentium successionem continuatam ad sœculares magistros nunquam deinceps revertentur, due aut tres dumtaxat poterunt superesse que personis secularibus ex omni regione que sub celo est ad studium Parisius confluentibus valeant reservari..... Quod si forsan contingeret*, memorata collegia sibi ad instar fratrum Prædicatorum cathedras geminare, *cum juxta consequentiam premissorum jam essent in Universitate nostra schole theologie XV immortales, inevitabiliter sequeretur seculares scolasticos universos, canonicis Parisiensibus duntaxat exceptis, a theologie cathedris Parisiensibus fore in sempiternum exclusos.....* (1)

De là le décret de février 1252 : « *Nos igitur diligenti deliberatione prehabita duximus statuendum ut nullus regularium conventus in collegio nostro duas simul sollempnes cathedras habere valeat actu regentium magistrorum.* » (2)

Nous pouvons donc affirmer qu'en 1252, les Dominicains seuls possédaient deux Maîtres Régents et que l'Université prévoyant que les autres Ordres allaient suivre leur exemple s'y opposa par ce statut de février 1252.

Remarquons : 2° que si l'intervention de Jean de Parme a lieu, comme le dit le P. Michel Bihl, en *1254,* elle ne put amener l'abandon de la seconde chaire occupée par les Franciscains. En effet, dès le mois d'*Avril 1253* les Maîtres Régents réguliers, deux Prêcheurs et un Mineur, refusent de se joindre à eux pour réclamer justice contre les gens du guet qui avaient malmené des Ecoliers :

« *Deliberato consilio auctoritate illarum* (*ordinationum et indulgentiarum apostolicarum*) *obligationem fecimus juramentis vallatam de supradicta injuria secundum Deum et justitiam, quantum*

(1) *Loc. cit.* 253-4.
(2) *Loc. cit.* p. 254.

Digitized by Google

nobis licitum est, prosequenda, tribus magistris regularibus, videlicet duobus Predicatoribus et uno fratre Minore, duntaxat exceptis, *qui pro sue voluntatis arbitrio suum renuerunt prestare consensum diligencius requisiti.* » (1)

Mais, pourrait-on dire, ceci prouve simplement que Jean de Parme intervint plus tôt qu'on ne le pensait dans la querelle, sans doute immédiatement après la proclamation du statut de février 1252. Nous allons voir qu'il n'en est pas ainsi et que l'intervention de Jean de Parme peut se placer d'une façon certaine entre septembre 1253 et février 1254.

En effet, si dans l'acte d'avril 1253, l'Université se plaint également des Mineurs et des Prêcheurs, à partir du 4 février 1254, la lutte est circonscrite entre ces derniers et l'Université. Dans le manifeste que les Maîtres Séculiers publièrent ce jour-là (2) et dans tous les documents qui suivent, qu'ils émanent de Paris ou de Rome, il n'est plus question que des Dominicains. Malgré les instances d'Innocent IV, l'Université renonce à toute union avec eux et consent à se dissoudre plutôt que de recevoir parmi elle leurs deux Maîtres Régents, Fr. Bonhomme et Fr. Élie (3).

Pourquoi ce changement ? Que s'était-il passé entre avril 1253 et février 1254 qui put mettre hors de cause les Franciscains dont l'unique Docteur se trouvait précédemment uni aux deux Docteurs Dominicains dans l'inimitié des Maîtres Séculiers ?...

En avril 1253, Dominicains et Franciscains refusant de se joindre à eux pour réclamer justice, les Maîtres Séculiers édictèrent un nouveau Statut aux termes duquel ils refusaient de reconnaître comme Docteur et d'admettre dans leur société quiconque ne jurait pas d'observer les statuts et les privilèges de l'Université, d'en garder les délibérations secrètes et de faire cause commune avec eux quand ils jugeraient opportun de suspendre les cours (4). Les Prêcheurs unis aux Mineurs en appelèrent à Rome. Innocent IV répondit par la Bulle *Amena flore* du 1er juillet 1253 (5) qui ordonnait aux Maîtres de l'Université de rétablir les Maîtres Régents des Prêcheurs et des Mineurs

(1) *Chartul.* I. N° 219, p. 242.
(2) *Chartul.* N° 230, p. 252 et suiv.
(3) *Chartul.* N°s 247 et 248, p. 280 et suiv. N° 256, p. 292. N° 262 et 263, p. 300-1.
(4) *Chartul.* N° 219 p. 242-4.
(5) *Chartul.* n° 222 p. 247.

Digitized by Google

dans leurs droits. Le 26 août suivant, il leur enjoignit de les recevoir au moins jusqu'au 15 août 1254 (1).

Mais l'Université refusa obstinément de céder. En septembre 1253, même après avoir obtenu satisfaction de l'autorité royale, elle ratifiait la décision prise en avril contre les deux Docteurs Dominicains et contre le Docteur Franciscain.

C'est alors que dut se produire l'intervention de Jean de Parme (2) qui calma les esprits, non pas en acceptant la suppression d'une des deux chaires attribuées aux Franciscains puisqu'ils n'en avaient qu'une, mais en révoquant l'appel que ses religieux, de concert avec les Frères Prêcheurs, avaient adressé à Rome. C'est Thomas d'Eccleston qui nous le dit textuellement et je m'étonne qu'on n'ait pas encore pensé à recourir à son témoignage :

« *Ipse fratres Parisius, personaliter in universitate professionis simplicitatem protestans, revocata appellatione quam fecerant, reconciliavit* » (3).

En résumé, si les Frères Mineurs avaient eu deux Chaires à l'Université de Paris, l'une des deux n'aurait pu, selon toute vraisemblance, être abandonnée qu'à la suite de l'intervention de Jean de Parme. Or, avant cette intervention qui n'a pu se produire qu'entre septembre 1253 et février 1254, les Frères Mineurs n'avaient qu'un Maître Régent. Donc avant 1253, les Frères Mineurs ne possédaient qu'une chaire à l'Université de Paris.

Cette conclusion, qui ressort des documents contenus dans le Cartulaire de l'Université, n'est aucunement contredite par les Chroniqueurs contemporains. Aucun d'eux ne nous dit que Jean de La Rochelle fut le fondateur d'une deuxième Chaire. La Chronique des XXIV Généraux et Bernard de Besse (4) nous donnent le nom de son successeur. Sans doute, il n'est pas dit que Jean fut seul remplacé comme Maître Régent, mais comme on ne trouve nulle part le successeur d'Alexandre de Halès, nous devons conclure qu'il n'en eut pas, ou plutôt, que ce fut Jean de La Rochelle lui-même.

(1) *Chartul.* n° 225 p. 249. 250.

(2) Salimbene, M. G. SS. t. XXXII p. 299. 300.

(3) A. G. Little, *Tractatus fr. Thomae de Eccleston de Adventu fratrum Minorum in Anglia*, p. 92 ; *Analecta franciscana* t. I p. 244.

(4) *Analecta franciscana*, t. III, p. 220 et 686.

Digitized by Google

Quant à Jean de Parme, il est certain qu'il enseigna les Sentences à Paris mais à titre de Bachelier (1), et qu'il était Lecteur à Naples quand il fut promu au généralat. Salimbene, dont on ne peut mettre en doute le témoignage au sujet de Jean de Parme, écrit en effet : « *Parisius Sententias legit. Bononie lector fuit et in Neapolitano conventu multis annis.* » (2) Ailleurs : « *Porro cum frater Johannes de Parma lector Neapolitanus existeret antequam esset generalis minister...* » (3) Du frère Gauthier, son troisième compagnon, il dit qu'il fut : « *auditor fratris Johannis de Parma quando lector Neapolitanus fuit antequam generalis minister esset.* » (4) Enfin le frère Jean de Ravennes était gardien du couvent de Naples « *quando Johannes de Parma erat ibi lector antequam minister fieret generalis* » (5) Le P. Hilarin ne se hasardait donc pas en écrivant que Jean de Parme était lecteur à Naples lors de son élection au Généralat en août 1247.

Quant à S. Bonaventure, Bernard de Besse, son secrétaire, nous fixe sa chronologie d'une façon très précise et très sûre et nous voyons, à l'aide de ses données, que le séraphique Docteur n'était en mesure de recevoir la chaire magistrale qu'en 1253-54.

Si maintenant nous faisons appel aux Chroniqueurs étrangers à l'Ordre, le témoignage est identique. Thomas de Cantimpré, écrivain Dominicain, est sympathique aux Frères Mineurs. Quand il parle des rivalités entre le clergé séculier et l'Université il ne sépare jamais les Mineurs des Prêcheurs (6). Mais quand il s'agit de la question des deux Maîtres Régents, les Prêcheurs apparaissent seuls en lutte avec les Maîtres Séculiers. Il nous montre ceux-ci répondant au Légat qui les interroge sur leurs griefs contre les *Prêcheurs* que la paix peut être conclue « *si una schola vellent esse contenti et universitatis mandata servarent* ». (7)

Mathieu Paris, au contraire, n'est pas plus favorable aux fils de S. François qu'aux fils de S. Dominique. Il attaque les uns et les autres avec la même âpreté. Mais quand il parle des que-

(1) *Analecta franciscana*, I. p. 244.
(2) *Chronica*, M. G. SS. t. XXXII, p. 297 et suiv.
(3) *Ibid*, p. 306.
(4) *Ibid*, p. 551.
(5) *Ibid*, p. 552.
(6) *Bonum universale de apibus*. Ed. Duaci 1627 p. 179-81.
(7) *Ibid*. p. 183.

Digitized by Google

relles avec l'Université de Paris, ce sont ces derniers qui seuls, sont coupables d'avoir deux Maîtres Régents : « *Diebus quoque sub eisdem, orta est gravis dissensio inter universitatem scolarium Parisiensium et fratres Predicatores ibidem conversantes qui contra antiquam civitatis et universitatis consuetudinem numerum limitatum legentium in Theologia intenderunt sine universitatis assensu ampliare* » (1).

Ainsi donc entre le Cartulaire de l'Université de Paris et les Chroniques contemporaines aucun désaccord : *les Franciscains avant 1253 ne possédaient à l'Université de Paris qu'une seule chaire.*

Nons devons féliciter le P. Hilarin Felder d'avoir profité de la traduction italienne de son savant ouvrage pour établir d'une façon définitive ce point d'histoire.

Fr. GRATIEN.
O. M. C.

---

(1) *Matth. Parisiensis Monachi S. Albani, Chronica Major.* Ed. Luard. London 1880, t. V. p. 416.

Digitized by Google

APPENDICE

Nos fres minores supplicamus humiliter capitulo carnotensi: ut pietatem de nobis accommodet locum ad manendum in civitate carnotensi. et ordinet nobis de gratia sua ali[quam] licentiam celebrandi divina. Et ne ecclesia carnotensis per moram nostram ledatur in aliquo: promittimus quod nichil petemus nichil inde vendicabimus nobis in loco supdicto. immo tantum hospites et pegrini ibi morantes. manebimus ibi quandiu placuerit capitulo supdicto. et quia dicit nobis quod rendemus sine omni dilatione prebendas. Pro mutuam enim quod licentia celebrandi divina quam habemus a capitulo: non intendit in quantum quidem placuerit ipsi capitulo. Inviolabiliter enim servabimus interdictum capitulo supradicti. Promittimus enim quod nullo privilegio impetrato vel impetrando meum dilatione ecclesiam carnotense. nec aliquid attemptabimus in ira ipsi. Promittimus et fide quod nullas oblationes recipiemus ad altare. et si contingat aliquem cum aliquem oblationem recipi ad altare: illa oblatio detur sacerdoti in cuius parrochia sunt. Et si contingat quod dominus altare quod non obsequentur omnia supdicta nisi restituatur expellat nos capitulum iam dictum de loco quem nobis accommodavit. et auferat nobis licentiam celebrandi. Et ut hec firmum robur optinent sigillorum nostrorum sigillo fecimus munire de francia roborantur. Actum sunt hec anno domini millesimo. cc. xxxj. mense aprili.

Arch. Eure et Loir. G. 702. Cf. p. 85.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

PHILOSOPHIE

Saint Thomas d'Aquin, par A. D. Sertillanges, *professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris.* — 2 vol. in-8 de VII-334 et 348 pages. — Prix 12 francs. — Paris. Alcan.

La collection « *Les Grands Philosophes*, » dirigée par Clodius Piat, vient de s'enrichir d'une étude importante, sur saint Thomas d'Aquin, due à la plume savante et originale de M. Sertillanges.

La synthèse philosophique du Docteur angélique se déroule, au cours de ces deux volumes, dans l'ordre suivant : *l'Etre*, les divisions de l'être, les prédicaments ; — *la source de l'être* : Dieu, son existence et sa nature ; — *l'émanation de l'être :* le commencement, la multitude et la distinction des choses ; — *la nature :* les principes de la nature, l'infini et le contingent dans la nature ; — *la vie et la pensée :* connaissance sensible et intellectuelle ; — *le vouloir et l'action* : l'appétit, la volonté, le libre arbitre et l'action humaine.

Dans cette synthèse, la métaphysique est au premier rang. Elle domine toute science particulière et, par ses principes, infuse la vie à la philosophie entière. M. Sertillanges en expose les principes et en déduit les conséquences, relatives à Dieu, à la nature, à la pensée, en un style très personnel. Les formules les plus récentes des philosophies modernes s'y mêlent aux termes les plus abstraits et les plus techniques de l'École. Le présent rejoint le passé avec une telle rapidité que la rencontre et l'embrassement de certaines expressions, — qui pour l'histoire de la pensée caractérisent des doctrines opposées — ne manquent pas au premier abord d'éblouir, d'étonner et quelquefois de troubler l'esprit.

Cet effort constant pour revivre la pensée de saint Thomas, la rajeunir dans ses formes et créer une sorte de langue nouvelle où se traduise une pensée, qui, j'usqu'ici, semblait figée dans des formules anciennes, risque peut-être de ne pas satisfaire tout le monde. M. Sertillanges a trouvé des expressions très heureuses, pour rendre la doctrine de l'angélique docteur. Les deux volumes fourmillent de formules neuves, imagées, captivantes et pleines de sens. Et cependant, il a fait des mécontents parmi les thomistes de la meilleure marque. Monseigneur Élie Blanc l'accuse, dans la *Pensée contemporaine* (n° du 25 juin 1910), d'infidélité à l'égard de saint Thomas, sur plusieurs points importants, notamment au sujet du problème de la con-

Digitized by Google

naissance. *L'Ami du Clergé* (27 novembre 1910) reprend les mêmes critiques et les rattache à ce souci de trop moderniser qui hante la plume de M. Sertillanges.

Des mécontents, il y en aura aussi parmi les lecteurs, étrangers à la doctrine scolastique, qui ouvriront ce « *Saint Thomas d'Aquin* ». L'auteur y a laissé trop de termes scolastiques, sans les expliquer suffisamment. Ils restent là, dans les doctrines qu'ils expriment, comme des énigmes fatigantes, dont se lasseront vite les esprits, habituellement nourris d'une pensée moins substantielle et plus savoureuse.

Bref, à lire avec intérêt et profit le livre de M. Sertillanges, je ne vois guère que les esprits déjà et sérieusement initiés, sinon très habitués, aux doctrines scolastiques. C'est d'ailleurs pour eux qu'il semble tout d'abord avoir voulu écrire : « Notre travail a pour ambition d'éclairer les thomistes *de cœur* sur l'objet d'une admiration, demeurée trop sentimentale ».

A ceux-là le travail de M. S. sera d'une incontestable utilité. Les principes du thomisme et les liens qui rattachent les conséquences aux principes y sont ordinairement exposés avec ordre et méthode. L'exposition, qui parfois est la meilleure défense d'une doctrine, n'atteint peut-être pas toujours à ce but, dans le livre que nous présentons à nos lecteurs. Si l'impression de l'ensemble est majestueuse, on se pose malgré soi des questions inquiètes sur la solidité du tout, sur la valeur de certains fondements, admis de confiance. L'auteur ne s'inquiète pas de nos inquiétudes. Je comprends assez son rôle, il expose la pensée d'un maître : on n'a pas le droit de lui demander d'en défendre les principes contre les objections de ses adversaires.

Utile, cette étude le sera aussi, mais dans un sens tout opposé, aux philosophes scolastiques qui croient devoir, sur plus d'un point, s'écarter de saint Thomas. Avec le livre de M. Sertillanges ils verront bien clairement, l'apriorisme de certaines théories fondamentales du thomisme et par suite comprendront mieux la légitimité d'une recherche fructueuse à côté.

L'auteur, qui parfois aime le paradoxe, semble tantôt donner raison à ces chercheurs, et tantôt les condamner. Avec un geste libéral, il affirme que le système philosophique de saint Thomas, — le *syncrétisme*, comme il l'appelle, au grand scandale de plusieurs, — ne détient pas la vérité intégrale, qu'il est susceptible de perfectionnement, qu'il n'est ni mort ni fermé, mais vivant toujours et largement ouvert.

Il semblerait, après ces déclarations, que parfois le vrai loge hors de l'enseigne du thomisme et peut s'abriter sous un autre toit. Mais ce grand geste tout de suite se referme et nous apprenons sans tarder que le thomisme est intangible dans ses principes. De ce côté c'est « une vie éternelle » soustraite au changement, car le système fait bloc et on n'y peut toucher. Il est construit, comme le disait Renan du christianisme, « avec des blocs de granit reliés avec des crampons de fer ». Tout au plus concède-t-on qu'il y a « une infinité de façons d'être thomiste » suivant le tempérament individuel, les tendances personnelles et les influences sociales.

En somme, selon M. Sertillanges, le thomisme doit vivre et prospérer en dévorant les autres systèmes. Si saint Thomas revenait de nos jours, il absorberait dans sa synthèse tous les systèmes, nés depuis le moyen-âge. « Lui qui a tant pris à Aristote, à Platon, à Averroès et à Avicenne, à Albert le Grand, à tout le monde... croit-on qu'il eût passé à côte d'un Des-

Digitized by Google

cartes, d'un Leibnitz, d'un Kant, d'un Spinoza, de vingt autres sans en rien prendre ? Le supposer serait lui faire une injure sanglante ».

Il était bien inutile de crier au scandale, comme quelques-uns l'ont fait, en lisant ces lignes. Elles ne sauraient être dangereuses à la cause du Thomisme. On peut néanmoins se demander si le Cartésianisme et le Kantisme sont à ce point assimilables qu'ils puissent servir de nourriture aux principes thomistes, à ceux qui appartiennent en propre à saint Thomas et ne font point partie du patrimoine commun de la *Philosophia perennis*.

Sur ce patrimoine, héritage d'Aristote, de Platon, des Pères de l'Église, M. Sertillanges ne paraît pas se douter qu'il puisse y avoir place pour diverses écoles. Il avoue cependant « qu'un système humain est toujours à l'état embryonnaire », « qu'il est à reprendre en toutes ses voies », qu'il faut « le repenser ». Mais le système thomiste a seul les promesses de la vie éternelle. On ne le dit pas expressément ; on le laisse entendre. Et pourtant, c'est en « repensant » saint Thomas que Duns Scot et Suarez ont abandonné plusieurs positions prises par le Docteur angélique et construit des synthèses un peu différentes. Ces systèmes doivent-ils être absorbés eux aussi par le thomisme renouvelé ? Encore une question sur laquelle plane le mystère et que ne résout point M. Sertillanges, dont partout on devine bien la pensée et les espérances.

Les gestes si libéraux n'avaient pas de quoi effrayer les esprits chatouilleux qui ont frémi, en pensant qu'il touchait d'une main trop légère à l'arche sainte.

F. Raymond.

La Paix dans la Vérité, *Étude sur la personnalité de saint Thomas d'Aquin*, par B. Allo, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion*, n° 614. Prix : 0 fr. 60. — Bloud et Cie.

Cet opuscule, encore qu'il se suffise à soi-même, fait suite en quelque manière à un autre travail publié antérieurement par le même auteur sous le titre *la Peur de la Vérité*. Cette étude fut très remarquée. L'auteur y faisait une étude psychologique sur les conditions générales d'un travail doctrinal efficace, à notre époque troublée. Il s'efforçait d'amener quelques bons esprits, en les exhortant à plus de confiance dans la vérité catholique en soi, à mettre plus de sévérité et d'impartialité dans leurs polémiques, de façon à mieux atteindre leur but. Ici il veut montrer comment ce sain état d'esprit peut être réalisé, comment il a été réalisé de fait, à un degré éminent, dans celui-là même qui est le prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin. C'est, après la théorie, l'exemple concret.

Prescience divine et Liberté humaine, par L. Cristiani, docteur ès lettres et en théologie. 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion*, n° 615. Prix : 0 fr. 60. — Bloud et Cie.

Il n'est pas de question plus difficile que celle des rapports de l'Infini et du fini. Mais cette question prend un caractère plus aigu quand on y aborde le problème si souvent débattu de la prescience divine et de la liberté humaine. On sait aussi que, tandis que le catholicisme a fermement conservé la

Digitized by Google

croyance à la responsabilité morale et au libre arbitre, le protestantisme, au moins à l'origine, a soutenu le fatalisme théologique, nié le libre arbitre et cependant affirmé la responsabilité du pécheur et la légitimité de l'enfer. M. Cristiani n'a point la prétention d'apporter ici une solution nouvelle de ce problème redoutable. Du moins il en expose tous les aspects, il montre comment il se pose aujourd'hui après les travaux de M. Bergson et montre que la solution catholique traditionnelle conserve toute sa valeur.

APOLOGIE

Jesus-Christus. Apologie seiner Messianität und Gottheit gegenüber der neuesten ungläubigen Jesus-Forschung von Dr. P. Hilarin Felder, O. M. Cap. — 1. Band : Das Bewusstsein Jesu. Paderborn. F. Schöningh. 1911. — gd. in-16 de XII-523 pp.

Le P. Hilarin Felder justifie la publication de cet ouvrage et en précise le but en ces termes : « Nous possédons plusieurs bonnes apologies qui, dans l'examen des vérités fondamentales du christianisme, ne négligent point la personne auguste de Jésus-Christ. Nous avons aussi des monographies de valeur — le nombre en est malheureusement trop restreint — touchant le caractère messianique ou la divinité de Notre-Seigneur. Mais ce qui, à mon avis, nous manque, c'est une étude complète, s'étendant à tous les problèmes de l'apologie du Christ, tenant résolument compte et de l'état actuel de la question et de la littérature que l'époque la plus récente a vu naître dans le camp adverse. » (Avant-propos. p. VI.) Voilà la lacune que le P. H. a voulu combler par son livre. L'ouvrage complet comprendra deux volumes. Celui dont nous saluons l'apparition établit que Jésus-Christ était parfaitement *conscient* de sa mission comme Messie et de sa divinité. On verra plus loin la portée de cette question. Le second volume étudiera les preuves que Jésus à apportées en faveur de sa divinité et de son caractère messianique.

Ajoutons que ce n'est ici ni un manuel de théologie, ni un ouvrage de vulgarisation : l'auteur s'adresse au public lettré, laïques et clercs, qui ont à cœur de grandir dans la connaissance de J.-C.

Avant d'entrer en lice avec des adversaires si divers et souvent si ondoyants, il importait de déterminer le terrain d'entente et de fixer les armes qu'on s'apprête à croiser. Qu'est ce que Jésus-Christ ? Qu'est-ce que l'Évangile, la personne, la doctrine, la vie, l'œuvre de J.-C. sinon de l'histoire véritable ? J.-C. s'est-il donné pour le Christ ? A-t-il prouvé qu'il l'était ? Voilà une question historique à laquelle on peut ramener toutes les autres. Près de 150 pages de ce volume sont consacrées à étudier la valeur des sources de l'apologie de Jésus. L'authenticité et la véracité des écrits du Nouveau Testament sont établies contre les divers adversaires avec une netteté et une probité historique qui forcent la confiance de tout lecteur non prévenu et l'on est heureux de pénétrer dans le cœur d'une question si haute sous l'égide d'un tel guide.

Les deux parties qui suivent sont consacrées à nous montrer J.-C. conscient de son caractère messianique et de sa divinité.

Partant des considérations philosophico-religieuses et historico-religieuses

Digitized by Google

de l'évolutionnisme, l'école libérale déclare que J.-C. n'a jamais été et n'a jamais voulu être autre chose qu'un homme, doué, il est vrai, de grands talents et destiné à perfectionner l'éducation religieuse du genre humain. Tout au plus, dans la conscience de ses éminentes qualités, a-t-il appliqué à sa personne les idées judaïques d'un futur fondateur d'un empire théocratique, fondateur appelé vulgairement le Messie. Mais quant à se croire le Messie et Dieu, Jésus n'en a jamais eu même l'idée. Comment en vint-on dans la suite à prendre Jésus pour l'Homme-Dieu et le Messie ? La critique libérale veut bien nous le dire. Le premier pas de la métamorphose de l'homme en Messie et Dieu, nous le trouvons dans la confession des Apôtres. Saint Paul et les premiers disciples firent le reste : ils déclarèrent que Jésus était le Messie et en lui attribuant tout ce que le judaïsme avait cru et attendu depuis du Messie, ils firent disparaître sous cette auréole de gloire l'imposante et originale figure de Jésus de Nazareth.

Le P. H. démontre la fausseté de cette prétendue évolution de la Christologie et prouve l'historicité de ce fait, que J.-C. avait conscience de son caractère messianique et de sa divinité. Point « d'abîmes profonds » entre la Christologie des générations et des écrits de la première heure et celle des générations postérieures du christianisme primitif. La différence entre les deux est toute dans la forme et l'énergie de l'expression. Mais chez tous, chez saint Paul comme chez l'auteur des Actes, chez les synoptiques comme chez saint Jean, on trouve la confession absolue que Jésus est le Messie et le vrai Fils de Dieu. C'est ce que des théologiens protestants comme K. Müller, A. Harnack, A. Kalthoff sont obligés de reconnaitre. Admettre le contraire, c'est faire œuvre de fantaisie et de dilettantisme à préjugés (p. 504).

Cette confession de tout le christianisme primitif n'est pas le résultat d'une pieuse croyance, mais elle repose sur la conscience messianique et divine et l'affirmation de Jésus même.

La prétention que l'image de Jésus aurait été petit à petit recouverte de couches de vernis par la foi des âges ne pourrait être prise au sérieux que si vraiment on pouvait discerner ces fameuses couches imaginaires. Pour le moment elles n'existent que dans la tête de certains de nos adversaires ; quant au Nouveau Testament tout entier, il ne s'en détache qu'une seule image de Jésus, c'est celle de l'Homme-Dieu et du Dieu-Messie. Dès l'abord elle s'offre à nos yeux achevée dans tous ses traits. C'est donc bien la reproduction authentique de l'image primitive. Les écrivains du Nouveau Testament sont unanimes à le constater. Ce qu'ils nous disent, après la mort de Jésus, du caractère messianique et de la divinité de leur Maitre, ils ne le puisent absolument pas dans la croyance de leurs contemporains ; non ! mais ils sont persuadés qu'ils ne font que rendre témoignage de cette conscience messianique et divine, que J.-C. lui-même avait manifestée pendant sa vie mortelle (p. 504).

Même si ce témoignage écrit nous faisait défaut, le témoignage oral de toute la chrétienté primitive n'est-il pas là pour nous dire que le Christ s'est proclamé Messie et Dieu ? Et ce témoignage, au dire de Harnack lui-même, serait suffisant.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans le détail de certaines questions. Il en est que le P. H. a traitées avec une profondeur et une originalité de

Digitized by Google

vues qui le placent au premier rang des Apologistes modernes de J.-C. Nous citons entre autres les deux premiers chapitres de la deuxième partie traitant *le fait de la conscience messianique de Jésus* et *le contenu de la conscience messianique de Jésus*.

Le second volume n'ayant pas encore paru, le moment n'est pas venu de porter sur cet ouvrage un jugement définitif. Nous voudrions seulement, en attendant, souligner ce qui semble, à notre avis, constituer le côté original de cette nouvelle Apologie de Jésus.

Le P. H. voudrait que l'Apologétique chrétienne s'orientât davantage vers la personne du Christ (pp. VI et 12). C'était déjà l'idée de Brunetière. Il y a 11 ans qu'il prononçait cette parole : « Croyons-nous ou ne croyons-nous pas que Dieu se soit incarné dans la personne de celui qui s'est dit le Fils de Dieu ? — Voilà tout le problème, il n'y en a pas d'autre ! » (F. Brunetière, *Les raisons actuelles de croire, Journal des Débats,* 19 nov. 1900). Non, il n'y a pas d'autre problème. Le P. H. l'a compris et son livre répond vraiment à un besoin de l'âme moderne.

Un autre mérite de cet ouvrage, c'est qu'on peut y voir la genèse des doctrines adverses. Dans nos manuels de théologie, on se contente trop souvent, au fur et à mesure qu'on nous présente les vérités catholiques, de nous indiquer quels sont les adversaires de ces vérités et sur quels arguments ils s'appuient. Dans cette Apologie, au contraire, nous assistons au défilé des grandes erreurs religieuses : nous les voyons naître, jouer leur rôle et disparaître, en général, sous la poussée d'une nouvelle erreur. Je ne sache pas de plus vivant commentaire du fameux *ceci tuera cela*. Si l'histoire des dogmes est captivante, l'histoire des campagnes entreprises par l'ennemi pour les ruiner n'est pas sans intérêt.

Enfin, c'est ici une Apologie essentiellement moderne et classique à la fois : moderne, elle venge la vérité contre les systèmes que les plus récentes écoles de l'incroyance ont élevés durant les 10 ou 15 dernières années ; certes, ce n'était pas un mince travail que de condenser dans de brièves formules tant de théories éparses dans des centaines de volumes ; classique, le P. Hilarin n'est pas de ceux qui croient que l'Apologétique traditionnelle a vécu, qu'il faut chercher de nouvelles méthodes. Lisez son livre et cette pensée vous viendra d'elle-même à l'esprit, que l'Apologétique classique est un instrument merveilleux pour qui sait le manier, que ceux qui veulent l'abandonner n'en connaissent pas toutes les ressources et ne savent pas l'adapter aux époques et aux circonstances. Et c'est parce qu'il est classique et moderne que ce livre fera du bien ; puisse-t-il éclairer tant d'esprits sincères qui étudient Jésus sans le comprendré ; mais, en tout cas, aucune âme croyante ne lira ces pages sans éprouver une noble fierté pour son Église ; la fierté du bon patriote qui sait que sa patrie menacée est assez forte pour repousser tous les assauts de l'ennemi.

Dr P. Christophe FAVRE.

HISTOIRE

Miniatures et documents artistiques du moyen-âge relatifs à Sainte Colette, publiés par le P. UBALD d'Alençon. — 1 volume in-8o

Digitized by Google

de 36 planches. — 5 fr. — Paris, Picard fils et Cie. — Couvin, Maison Saint-Roch.

On ne sait nulle part mieux qu'en cette revue quel érudit est le P. Ubald ; point n'est besoin, par conséquent, d'insister sur l'intérêt de son nouveau travail. Rien de ce qu'il publie ne saurait nous laisser indifférents ici. Complétant, cette fois, ses recherches sur sainte Colette, il présente un ensemble de trente-cinq images ayant trait à la grande ascète, et l'importance de ce spicilège est considérable au point de vue historique. Ces images, en effet, proviennent de sources peu connues. Les unes, ce sont les plus nombreuses, reproduisent les miniatures d'un manuscrit du XVe siècle qu'un prêtre, M. Jehan Boniface, composa pour Marguerite d'York, troisième fille de Charles le Téméraire. Les autres nous montrent un tableau du musée de Moulins, que l'on peut considérer comme de la même époque, une miniature du manuscrit 894 d'Arras (XVIe siècle) et une gravure sur bois du *Firmamentum* édité en 1512. Or, si les originaux de ces trois derniers ouvrages peuvent être examinés sans trop de difficultés, il n'en est pas de même de ceux des miniatures du manuscrit J. Boniface qui se trouve chez les Clarisses de Gand. C'est donc une bonne fortune pour le chercheur d'avoir dans un recueil accessible de telles raretés.

Toutes ces images ont la naïveté et la fraîcheur des ouvrages analogues de leur époque, et, si plusieurs conservent quelque chose d'archaïque, beaucoup retiennent l'attention par diverses qualités. On remarque dans la plupart un grand souci d'observation directe, de représentation fidèle, un ferme désir d'arriver à l'expression juste. De nombreuses têtes laissent deviner une individualité, et ce sont d'attachants embryons de portraits que les figures de Pierre de Vaux (planche I), des parents de la Sainte, du P. Henry de Baume (planches VII, X et XIII), de sœur Jeanne Ravardelle et d'Étiennette Courrart. Quant à la Sainte, elle est particulièrement bien représentée dans la vision de l'enfer, dans la planche XIX ainsi que dans l'apparition de sainte Anne, où elle forme avec saint François un groupe très équilibré.

Certaines scènes sont d'une vérité savoureuse : le miracle du vin, petit tableau charmant en sa simplicité ; la messe d'Henry de Baume ; la Sainte avec Étiennette Courrart qui lui présente son enfant ; la Sainte invectivée par de grossiers bourgeois. Et cette dernière anecdote est contée dans un décor exquis de naturel. D'autres scènes où le surnaturel ne dépasse pas le titre, ont un charme de chose vue : telles la résurrection d'une fille mort-née et la miraculeuse délivrance d'une bisontine. D'autres encore se distinguent par une bonne mise en page : celle où le Pape admet la Sainte à la profession religieuse et celle, très intime, où la Sainte Vierge honore Colette de sa visite.

Les documents de tout genre abondent en ces miniatures et il y en a de curieux, notamment le chariot dont se servait la Sainte dans ses voyages. Enfin plusieurs encadrements séduisent par leur souple ordonnance : ceux des planches IX, X, XII, XXI et XXXII.

C'en est assez pour donner une idée de ces images, hier encore à peu près inconnues. Reproduites excellemment par la maison Firmin-Didot, elles constituent un recueil fort utile qui enchantera les érudits et les fer-

Digitized by Google

vents de l'art de nos ancêtres. On ne saurait trop remercier le R. P. Ubald de les avoir mises en lumière. Alphonse GERMAIN.

Noël Pinot, curé du Louroux-Beconnais, guillotiné à Angers, le 21 février 1794, par M. l'abbé UZUREAU, Directeur de *L'Anjou Historique*.— Angers. Grassin. — 1912. — in-8. 90 p.

M. le marquis de Segier a écrit en 1880 : « *Un admirable martyr sous la terreur* ». C'est la vie de Noël Pinot qui marcha à l'échafaud, vêtu, sur l'offre de ses juges, comme pour la Sainte Messe, et monta les degrés en disant : *Introibo ad altare Dei*. Une nouvelle édition de cet ouvrage a été publiée en 1906 par M. l'abbé Sauvé, P. S. S. Elle ajoute de nouveaux détails à la vie de ce martyr de la Révolution. L'année suivante, Monseigneur Rumeau, évêque d'Angers, institua une commission chargée de promouvoir la cause de béatification du serviteur de Dieu. Le tribunal a terminé ses travaux, et personne ne sera étonné d'apprendre que le principal témoin, dont les dépositions ont occupé de nombreuses séances, a été M. l'abbé Uzureau. Ses recherches persévérantes et heureuses, qui ont jeté tant de lumière sur des questions concernant la révolution en Anjou, lui ont également permis de préciser de nombreux détails de la vie de Noël Pinot, et il appuie sur des documents d'archives, ce que l'on connaissait déjà par la tradition. Ce sont ces documents que le savant auteur de l'*Anjou Historique* dont l'éloge n'est plus à faire, vient de publier. Il nous retrace la vie du saint curé avant la révolution, il nous le montre en face de la Constitution civile du clergé, il nous raconte son arrestation, son procès et sa première condamnation. Nous le suivons ensuite errant de ferme en ferme dans sa paroisse au Louroux, célébrant la messe dans les granges et les étables, faisant en pleine nuit la cérémonie de la première communion, et donnant à ces chers petits le Dieu du Calvaire avant de leur offrir l'exemple de sa propre immolation. Enfin nous assistons à sa capture dans la huche de la Mélandrie, à son jugement et à sa mort sur la place du Ralliement à Angers, et nous fermons ce volume en faisant des vœux pour la béatification prochaine de ce prêtre que ses paroissiens appelaient « *le saint curé* », et qui est un modèle et un protecteur pour le clergé de France persécuté par la Révolution. F. A.

Saint Polycarpe et son tombeau. *Notice historique sur la ville de Smyrne* avec 28 illustrations hors texte, par le P. JEAN-BAPTISTE, Capucin. In-12. XI. 351. — Imp. Lœfles, Constantinople.

Depuis longtemps missionnaire en Orient et en particulier à Smyrne, le P. Jean-Baptiste a subi naturellement l'attrait qu'exerce sur une âme apostolique un personnage tel que saint Polycarpe. L'acquisition faite dernièrement par la Mission des Capucins de Smyrne d'un terrain situé sur le mont Pagus, aux portes de la cité, ne pouvait qu'activer le zèle du P. J.-B. Là se trouve le stade qui vit mourir le saint Martyr. Sur ce terrain même, au dire de sérieux chercheurs, se serait élevé un temple en l'honneur de saint Polycarpe ; les restes du vénérable témoin du Christ auraient sanctifié ce lieu. Les discussions, les négations même de certains critiques n'étaient point pour

Digitized by Google

arrêter les ardeurs saintement batailleuses de l'auteur. Prudent, d'ailleurs, s'il avance sur un terrain mal affermi, le P. J. B. l'annonce loyalement ; il ne veut imposer à personne sa manière de voir ; il distingue fort bien les certitudes, les probabilités et les hypothèses. Son livre n'est pas une œuvre de fantaisie comme pourraient le croire des critiques chagrins, il se lit avec intérêt et profit : la science et la piété s'y unissent harmonieusement.

Ce travail se présente avec un appareil de références considérables où naturellement les valeurs ne sont pas égales. Catholiques, orthodoxes, protestants même apportent leur pierre à l'édifice. Plus de quatre pages sont employées à l'énumération des auteurs consultés. Au cours de l'ouvrage, de nombreuses notes aident l'auteur à expliquer plus clairement sa pensée.

Voici les divisions du livre. Outre les approbations, dédicace et introduction, nous trouvons deux parties. Dans la première, après quelques considérations sur l'Asie-Mineure, vient l'histoire de cette région au point de vue religieux ; même méthode pour Smyrne. Au deuxième chapitre, nous suivons pas à pas la vie de saint Polycarpe, nous apprécions sa doctrine. Le troisième chapitre nous montre les préliminaires du martyre et la consommation du sacrifice.

La deuxième partie également en trois chapitres nous fait assister (ch. IVe) au développement de Smyrne, Byzantine et Ottomane. Le mont Pagus a sa large part dans cette histoire. Puis viennent (ch. V.) d'intéressantes discussions sur le tombeau de saint Polycarpe et le temple élevé à la mémoire de ce Saint. L'histoire du culte de saint Polycarpe rempli une partie du VIe ch. dont la fin est consacrée sous forme d'appendice à l'historique abrégé des diverses églises de Smyrne. Les Franciscains occupent un rang honorable dans cette énumération. Le rôle des Capucins français et autres est à noter.

Une plume aussi modeste que laborieuse a prêté son dévoué concours à la mise au point du style, le R. P. J. B. écrivant en une langue qui n'est pas la sienne propre. Il est regrettable que ce double zèle n'ait pas été mieux secondé par l'éditeur et le graveur. Les *errata* trois et quatre fois corrigés ont tenu bon çà et là. Pour les illustrations, si le graveur en a, comme l'on dit, fait voir au P. J.-B. de toutes les couleurs, le lecteur lui, s'étonnera de n'y voir surtout que du bleu.

Mais ce sont là défauts qui n'arrêteront pas ceux qu'intéressent les choses historiques et biographiques de l'Orient. X.

Correspondance de M. l'abbé J. Jaffré, *député à l'Assemblée Nationale*, publiée par le Chanoine Le Clanche, à Vannes chez Lafolye, — à Rennes chez Plichon et Hommay, — à Paris, chez Beauchesne 117, rue de Rennes. — Le prix est minime : 2 fr. 50, in-8, 394 pages et l'agrément en est très grand.

M. l'abbé Jaffré, à 32 ans, fut nommé par son évêque, le vénérable Mgr de la Motte, supérieur du Séminaire de Ste-Anne d'Auray, pendant 12 ans de 1851 à 1863. M. Jaffré fit de la maison de Ste-Anne un foyer de foi, de science, de patriotisme et de dévouement. Son ascendant était immense, on y grandissait dans l'amour pratique de l'Église. Le Petit Séminaire devint une pépinière de prêtres et même de soldats pour l'armée pontificale

Digitized by Google

qui se formait afin de défendre le St-Siège contre Cavour et Garibaldi. Pour arrêter ces généreux élans, les politiques qui voulaient que Pie IX fut dépouillé en silence, pensaient qu'il suffisait d'enlever le chef de la maison où les zouaves pontificaux se recrutaient. Ils arrachèrent à l'autorité diocésaine la disgrâce de l'abbé Jaffré ; sans cause, sans prétexte, sans explication,sans délai on lui retira son emploi, pour nommer ce fin lettré, ce théologien imminent, ce vicaire-général, curé d'une paroisse rurale.

Mais l'abbé Jaffré était de ceux qui élèvent jusqu'à eux les postes qu'on leur confie. Tout entier, il se donne à ses paroissiens de Guidel, trouvant un écho à son zèle parmi ses ouailles fières de leur Pasteur. Son silence, sa modestie apaisèrent les discussions, augmentèrent son prestige et ajoutèrent à ses mérites des vertus.

Et voilà pourquoi spontanément en 71, à l'heure de nos désastres, quand on dut élire l'assemblée nationale, tous les yeux se tournèrent vers lui comme sur le plus digne et en signe de protestation d'une injustice passée — très simplement, le recteur de Guidel accepta ce devoir — sans poser sa candidature, sans même sortir de son presbytère, il fut élu d'emblée par 51000 voix.

Jamais son mandat qu'il remplit avec une assiduité scrupuleuse, ne détourna son cœur de sa paroisse. Pendant ses absences, il se faisait tenir au courant des moindres choses de son troupeau, des écoles, des malades, des pauvres, des champs. Ses correspondants habituels, c'étaient ses vicaires et ses confrères.

Dans ses lettres piquantes par leur naturel, d'un tour littéraire de la bonne école, d'un sens politique que la doctrine éclaire, il engage la conversation comme il eut fait au coin du feu, le long des chemins ou sur les côtes de l'Océan, à son cher Pauldu dont le souvenir semble parfois l'obséder.

Catholique avec le Pape, royaliste avec le roi, sans ambition personnelle, sans vanités mondaines, sans compromissions libérales, sa carrière parlementaire ne fut pas bruyante. Mais à la commission de l'enseignement où son expérience de professeur et de supérieur lui avait donné entrée, il joua un rôle des plus marqués.

Profond psychologue, il sait regarder, analyser et conclure, aussi les portraits abondent-ils dans cette correspondance primesautière.

Depuis Bordeaux où le député breton coudoie dans la salle des séances « le carnavalesque Garibaldi, vieux et sale bonhomme, ridé, peau vide, « jaunie, grillé, au masque hideux, perclus, bancal, le costume digne du « personnage qui a reçu l'accueil qu'il méritait, et s'il est encore capable de « comprendre quelque chose, qui a dû sentir que sa gloire ne le met pas à « l'abri du mépris des honnêtes gens. »

Jusqu'à Versailles où notre député breton perce à jour « la nichée de « vipères de l'extrême-gauche : la révolution, dit-il, est aussi hideuse dans « les hommes où elle s'incarne que dans les actes où elle s'affiche — Louis « Blanc en est la science et la théorie ; il est difficile de trouver un homme « plus malfaisant, avec sa taille de nain, sa figure d'enfant, quoiqu'il soit « vieux, sa voix doucereuse où se cachent toutes les colères du démagogue, « ses appels à la conciliation, en attendant qu'il puisse mettre à la broche « tous ceux qui s'opposent à la réalisation de ses folies ». — C'est l'homme

Digitized by Google

« du divorce, Naquet, qui a ses pattes d'araignée en guise de bras et de « jambes et une chevelure qui ne laisse émerger qu'un gros nez d'épervier. »

Citerai-je cet autre passage d'une lettre du 3 juin 71. Nous y trouvons un portrait buriné du ministre Picard. — « Les hommes du 4 septembre ont « fait leur temps — M. Picard en est la bête noire, il faut voir comment il « est accueilli quand il passait à la tribune avec sa figure grasse, joufflue, « joviale, truffée — il est venu hier dans notre bureau, par erreur croyant « que c'était le sien, et tout le monde de sourire. — De la meilleure grâce « du monde, il prend la figure de tout le monde, s'assied dans un coin, « regarde autour de lui, se trouve en pays étranger, va lire la liste des « membres du bureau affiché à la porte, revient, prend son chapeau et dis- « paraît..... Notre commissaire nommé sans bruit, nous sortons, et trouvant « ouverte la porte du bureau voisin, tout le monde s'arrête — un démocrate « rouge haranguait du haut de son gosier, avec des gestes forcenés, d'un ton « plein de haine et de venin, contre les princes, contre la royauté, mena- « çant de guerre civile si on touchait à la république. Picard y était, il « recevait l'ondée rouge comme il aurait reçu une ondée monarchique — à « mon avis, il n'y a pas de type plus achevé du bourgeois parisien ; viveur « pour égayer la vie de l'honnête homme, honnête homme pour que le « viveur dure le plus longtemps possible — révolutionnaire pour jouir du « pouvoir à son tour — et conservateur pour en jouir le plus longtemps « possible.

Plus indulgent pour les républicains, quand même il sait les mettre à leur place : « Nous avons, ici, une jeune couvée de républicains, sortant de l'œuf « naïfs, religieux : Turquet, Lamy, Savary, doués de talent, presque tous « de la main du Père Lacordaire ou de son école, des chevreuils égarés, « perdus parmi les loups cerviers de la gauche — Turquet est de mon « bureau, un charmant jeune homme, plein de ces illusions qu'on aime « même quand on ne les partage pas — il siège à côté de Lasure, la plus « grande brute de l'assemblée, athée, régicide et dont la figure ressemble « au drapeau noir qui flotte sur un lazaret pour indiquer la peste. Quand « Turquet veut me convertir à ses idées républicaines, pour tout argument « je lui montre la figure de Lasure, pétrie, façonnée par les idées républi- « caines — La commune de Paris et toutes ses horreurs sont présentes dans « ce visage et ce n'est point une peinture saine, si ce collègue pouvait se « loger au pouvoir, moi et bien d'autres nous n'aurions pas une minute à « perdre. »

Le cénacle libéral ne lui en impose point. Ainsi parle-t-il d'un des chefs : « Très rouge, point maigre, du tumulte dans sa physionomie comme dans ses « brochures — au commencement de son discours — 22 juillet 71. — Il « a fait, l'encensoir à la main, cinq fois le tour de M. Thiers, comme s'il y « avait là un cataphalque d'évêque. — On trouvait que c'était trop — « la fin était languissante comme le commencement, somme toute il a « eu un très grand succès qu'il sera peut-être difficile d'expliquer en lisant ».

Une loi relativement bonne, sur les municipalités, échoue grâce à l'intervention de deux libéraux : un Comte et un Duc — ces gens-là ont le mauvais œil ; à l'assemblée ils sont l'élément dissolvant.

Le Parlementarisme est apprécié à sa juste valeur : « Si j'étais au Pauldu

Digitized by Google

« écrit-il avec malice, dès juillet 71, je ne serais pas embarrassé une minute, « mais je suis tellement au centre des lumières que je n'y vois goutte ». En Mai, avant la fin de la Commune, l'abbé Jaffré affirme que si la majorité de l'assemblée ne sait pas se prononcer, elle n'arrivera à rien qu'à faire le jeu de la gauche qui saura la réduire à l'impuissance.— Le Parlementarisme est le fléau des nations qui ne veulent plus de Dieu.

Dans cette correspondance on peut suivre, au jour le jour, l'histoire politique de l'époque, elle offrira au lecteur un grand intérêt, aussi ne saurions-nous trop la recommander à ceux qui veulent s'éclairer sur les causes des maux dont nous sommes accablés. Fr. PATRICE.

Le Mouvement démocratique et les Catholiques français *de 1830 à 1880*, par J. GAY, professeur adjoint à l'Université de Lille. 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion* n° 622. Prix : 0 fr. 60.

Le principal objet de cette étude est de montrer quelle part les catholiques ont eue dans le mouvement démocratique en France, au cours du XIXe siècle. Si l'auteur a pris comme point final de cette étude la date de 1880, c'est qu'elle marque la fin d'une période : la victoire complète du parti républicain et le vote prochain des premières lois anticléricales font rentrer dans l'opposition les catholiques, unis aux conservateurs. Les jeunes gens qui de nos jours veulent servir de tout leur cœur la cause démocratique, sans rien retrancher de leur foi religieuse ni de leur dévouement à l'Église, ont souvent peine à comprendre la gravité des obstacles qui s'opposent à leur action. C'est qu'ils discernent mal l'origine des malentendus et des préventions qui les entourent, des divisions qui annihilent les efforts, des préjugés réciproques qui engendrent les mésintelligences et les soupçons. La connaissance d'un passé qui nous touche encore de si près et duquel nous dépendons par tant de liens, les aidera à voir plus clair dans la réalité présente, et à mieux prendre position dans les luttes de l'avenir.

LITTÉRATURE

Contes provençaux, par J. ROUMANILLE. *Texte provençal et traduction française.* — 1 vol. in-16 de la « Bibliothèque régionaliste », avec un portrait de l'auteur. — Prix 1 fr. 50. — Paris, Bloud et Cie.

Poète, conteur et polémiste, JOSEPH ROUMANILLE a joué un rôle considérable dans la Renaissance provençale. Ouvrier de la première heure, il organisa le mouvement d'où le Félibrige est sorti ; initiateur ardent et savant, il fraya les voies a Mistral, dont il avait été le professeur à Avignon et dont il devint l'ami.

Les contes que vient de réunir M. CHARPIN en une agréable édition, sont justement populaires dans les régions où se parle le provençal ; et malgré leur caractère très particulier ils restent savoureux dans la traduction française tant le tour en est alerte et fine la malice. On y reconnait partout l'empreinte d'un observateur pénétrant, d'un humoriste sagace, et ils reflètent avec un art si fidèle l'esprit et les mœurs d'une race que leur valeur documentaire suffirait pour les sauver de l'oubli. En beaucoup une morale est enclose et les

Digitized by Google

autres, probes études d'après nature ou fantaisies divertissantes, ne contiennent rien certes qui doive les faire rejeter. Car « ce bon Rouma » demeurait, sous sa vive plaisanterie, nous dit Mistral, « le soutien et l'apôtre de toute chose honnête ». ALPH. GERMAIN.

Hélène Sorbiers, par Louis MERCIER. — 1 vol. in-18. - 3 fr. 50. — Paris, Calmann-Lévy.

Louis Mercier n'est pas seulement un grand poète, c'est aussi un excellent prosateur. Son roman plaira à tous ceux qui goûtent ses vers et charmera les amateurs, — plus nombreux qu'on ne pense, — de saine littérature, C'est une histoire très simple et fort impressionnante, comme tant de drames vrais, qui se déroule près de Charlieu, ce coin du Forez dont l'auteur connaît si bien les aspects et les mœurs. Les traits justes et les tableaux fidèles y abondent; tout y dénote une observation perspicace, tout y a une saveur de chose vue, et le dénouement nous fait sentir mieux que d'éloquents discours la grandeur et la beauté du renoncement chrétien. Les meilleures qualités de notre poète se retrouvent dans ce livre d'une exquise sensibilité et d'une harmonie apaisante. ALPH. GERMAIN.

Femmes de France : 6. *Eugénie de Guérin*, par M. A. PRAT, Docteur ès lettres, professeur au lycée de Versailles. — 7. *Mme O. Feuillet*, par M. DE VAREILLES-SOMMIÈRES. — 8. *Mlle de Lespinasse,* par M. A. PRAT ; chez Lethielleux, 0 fr. 60 le vol.

Nos lecteurs connaissent déjà cette collection si bien commencée par M. l'abbé Lecigne, et entreprise dans l'intention de parfaire l'éducation de la femme contemporaine. Nous sommes heureux de la voir se continuer aujourd'hui par la publication de trois nouveaux volumes.

Voici d'abord *Eugénie de Guérin*, que M. PRAT nous présente avec tout son cœur et tout son talent d'écrivain. Eugénie de Guérin était une âme harmonieuse. « A notre époque, où le manque d'équilibre moral a cessé d'être l'exception, on reste en admiration devant cette sérénité d'âme ». De plus, toute sa vie, tous ses écrits protestent contre l'erreur de Sainte-Beuve qui a pu écrire : « Il n'y a pas de milieu : la croix barre plus ou moins la vue libre de la nature : le grand Pan n'a rien à faire avec le divin Cricifié ».

Aussi est-ce à regret que l'on quitte cette belle âme pour *Mlle de Lespinasse*. Pour avoir négligé ses devoirs humains et sacrifié ses destinées supérieures, la *Muse de l'Encyclopédie* ne trouva jamais le bonheur. Et sa correspondance ne nous montre qu'un pauvre cœur de femme égarée par l'éducation et les doctrines de son temps, une âme tuée par la passion qu'elle avait prise pour unique règle de son existence terrestre. Que c'est triste ! Grave sujet de méditation.

Avec *Mme O. Feuillet* tout change. On regrette bien un peu de quitter M. PRAT : le livre de M. de Vareilles-Sommières est quelquefois fort mal ponctué et d'un style pénible. Mais la belle figure de Mme O. Feuillet nous fait oublier tout cela. La digne compagne du sympathique romancier « est du groupe assez clairsemé de ces femmes de France qui se sont fait un nom sans le savoir et qui méritent de le garder parce qu'elles ne l'ont point voulu ».

FR. PLACIDE.

Digitized by Google

En Italie. — *Journal des voyages d'Alinda Brunamonti*, par CH. BUJON. — Paris Falque. — 3 fr. 50.

N'en déplaise à l'auteur, en achevant son livre, on pense à ce mot vulgaire, mais bien vrai : Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. Je ne connais pas les œuvres poëtique de Madame Brunamonti et je suis persuadé qu'elles sont charmantes, mais sa prose intime n'est pas faite pour la rehausser dans l'esprit public. Les appréciations sur ce qu'elle voit, sur les villes qu'elle visite au cours de ses voyages sont empreinte de banalité qui donne au lecteur une déconvenue d'autant plus profonde qu'on s'attendait a quelque régal exquis. Peut-être ce sentiment de mauvaise humeur qu'on ressent en se voyant trompé dans ses espérances vient-il aussi de la part excessive qu'à dans ses notes journalières, la préoccupation personnelle. Les illustrations qu'elle visite, les honneurs qu'elle reçoit, les succès qu'elle obtient remplissent tant de pages du livre que la place manque pour le reste. Après tout, il est intéressant de faire parfois le valet de chambre et de contempler les études dans leur intimité. Si le livre des voyages de Madame Brunamonti ne nous apprend rien de neuf sur son pays, en revanche il nous donne une étude psychologique qui ne manque pas d'intérêt et jette un jour assez amusant sur le monde littéraire italien. MAVIL.

La Magdaleénne. — *Avec une lettre d'Edmond Rostand,* par JULES IMBERT. — Paris Lethielleux. — 2 frs.

Disons tout de suite que s'il était possible de représenter la personne divine du Rédempteur sur la scène, le poëme dramatique de Jules Imbert pourrait se placer parmi ceux qui ont le plus approché d'une peinture ressemblante. Mais cette personne Sacrée de Notre Jésus est si pure, si sainte, si élevée au-dessus de nos concepts humains que pour le catholique sincère, il y aura toujours un froissement, une douleur comme devant le travestissement qu'on jetterait sur la statue d'un héros.

Et Jésus est plus qu'un héros, c'est un Dieu. Alors, pour ytoucher, nos plumes sont-elles assez pures ? Sans doute les vers de Monsieur Imbert sont très beaux, et son intention est excellente, mais il parle comme parlerait Edmond Rostand qui aurait à raconter aux Muses de belles histoires édifiantes, et c'est là le danger. On diminue Notre Sauveur en le montrant trop homme, en le travestissant en poëte. Il est beau, très beau parleur, il n'est plus Dieu.

La raison de cette impression, c'est que l'auteur a voulu faire trop beau. Il a réussi quant à l'œuvre littéraire, mais pour mettre le Christ en scène il faut, ne pouvant atteindre le sublime divin, garder alors la très humble simplicité de nos aïeux dans leurs mystères, simplicité de l'enfant qui, à travers les mots qu'il balbutie, entrevoit l'idéal sublime qui s'en dégage.

MAVIL.

Mère sublime, tragédie en 5 actes, par Mme L. B., religieuse de la Société des Dames de la Croix. Plaquette in-8o de 80 pages. — En vente au pensionnat de La Croix, La Louvière (Belgique); prix : 1 fr. 25, franco 1 fr. 35. — Accompagnement des chœurs, 1 fr. 75 en plus.

Digitized by Google

« Si j'avais une couronne d'or, je la mettrais sur le front de l'auteur. Je veux du moins jeter les fleurs à pleines mains sur cette œuvre d'érudition et d'amour. Je souhaiterais qu'elle fut dans la bibliothèque de toutes les mères de France. »

Ainsi écrivait Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, en parlant de cette belle tragédie où le lecteur trouve en des vers faciles, nobles et bien pensés, le portrait d'une vraie « mère selon Dieu ». Monique pleure de voir son Augustin s'éblouir dans la gloire et vivre loin de Dieu, mais elle aime toujours et prie. Ses paroles, douces et vraies parce qu'elles sont chrétiennes, font triompher le cœur de son enfant torturé par le doute. La lumière apparaît et la Sainte meurt en compagnie des Anges entrevoyant pour elle : « le ciel... moisson des larmes » ; et dans un avenir plus éloigné « son enfant... évêque ! saint ! apôtre ! »

a Sachons gré à l'auteur d'avoir mis sur les lèvres de ses acteurs des paroles où se révèlent les luttes dramatiques du cœur humain, mais qui portent nécessairement à la vertu les témoins de cette tragédie toute chrétienne.

P. L. M.

LITTÉRATURE RELIGIEUSE

Saint Vincent de Paul. — *Lettres choisies,* publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes, par P. Coste. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion,* n° 616. Prix : 0 fr. 60. — Bloud et Cie.

Les lettres contenues dans ce petit recueil sont inédites, à l'exception de quatre ou cinq. Le choix fait par M. Coste a été dirigé vers un but d'édification : il est destiné à nous faire plus intimement connaître et mieux comprendre notre grand saint Vincent de Paul, si digne, en effet, d'amour, d'estime et de vénération. La lecture en est tout spécialement indiquée aux membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, dont elle augmentera, vivifiera et surnaturalisera l'esprit de charité. Les directeurs de conscience, les historiens, les amateurs de notre belle langue du XVIIme siècle y trouveront, eux aussi, plaisir et profit.

Mascaron. — *Sermons inédits* publiés avec une préface et des notes par E. Griselle, docteur ès lettres. 1 vol. in-16, de la Collection *Science et Religion,* n° 618. Prix : 0 fr. 60. Bloud et Cie.

Mascaron, ce prédicateur dont la réputation, de son temps, balançait celle de Bourdaloue, n'a toutefois laissé qu'un nom. Mort sans avoir rien publié de ses sermons, il n'a, jusqu'ici, pas trouvé d'éditeur. A part ses cinq oraisons funèbres publiées aussitôt selon la coutume d'alors, Mascaron n'a rien laissé. Rien donc d'étonnant si l'opinion qu'on a de lui est superficielle et relativement injuste. Grâce aux recherches inédites de M. Griselle, si connu par ses travaux sur Bourdaloue, les lettrés pourront désormais juger sur pièces le talent si remarquable du grand orateur. Les âmes pieuses, elles aussi, trouveront un aliment dans ces très beaux sermons inédits. Aux yeux de tous, ces pages justifieront les succès de notre orateur dans la chaire chrétienne et sa renommée survivant à des écrits trop longtemps ignorés.

Digitized by Google

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

Bible et Science. Terre et Ciel, par C. de Kirwan, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, nº 612. Prix : 0 fr. 60. Bloud et Cie.

M. de Kirwan examine dans la première partie de cet opuscule le prétendu conflit entre les sciences de la nature et les textes sacrés, si soigneusement exploité par les soi-disant esprits forts, les soi-disant libres penseurs. Il n'a pas de peine à démontrer que ce conflit est bien moins grave qu'on ne l'affirme, que déjà plusieurs solutions satisfaisantes ont été proposées et qu'enfin on s'achemine sur ce point à un état définitif où le problème cessera d'exister. Dans une seconde partie, M. de Kirwan expose comment malgré la guerre qu'on a faite à ce qu'on appelle l' « anthropocentrisme » il demeure évident que l'homme reste moralement le centre de la Création tout entière, que c'est vers lui que convergent tout les desseins de Dieu dans la nature. La nécessité de mettre en valeur les motifs internes de croire a, au cours des dernières années, trop fait oublier ces arguments scientifiques. Il faut remercier M. de Kirwan de nous rappeler que ces arguments, qui sont si efficaces sur beaucoup d'esprits, n'ont rien perdu de leur valeur ni de leur opportunité.

Hystérie et Sainteté, par le Dr H. Lavrand, professeur à la Faculté libre de médecine de Lille. 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion*, nos 624-625. Prix : 1 fr. 20. — Bloud et Cie.

La sainteté n'est-elle qu'une des manifestations de l'hystérie, ou bien y a-t-il antinomie entre le psychisme du saint et celui de l'hystérique ? Après avoir lu le docte ouvrage du Dr Lavrand, on n'aura pas de peine à résoudre ce problème. On y verra que ce qui caractérise l'hystérie, c'est la mobilité, l'instabilité, la bizarrerie capricieuse, engendrant une aboulie ou incapacité de poursuivre un but déterminé. Le saint, au contraire, se distingue par l'unité de sa vie psychique, par la tension permanente de son activité volontaire et consciente, par le but invariable qu'il s'est proposé. Bref, le saint ressemble si peu à l'hystérique qu'il présente au point de vue psychique, des caractères exactement opposés. Il y a sur l'hystérie quelques bonnes pages à lire et à relire qui redresseront chez plusieurs l'idée par trop simple et même fausse qu'ils se sont faite des caractères extérieurs de l'hystérie et rendra leur jugement moins affirmatif.

SOCIOLOGIE

L'Ouvrière, par Mlle Jules Simon, préface de M. Étienne Lamy, de l'Académie Française. — 1 vol. in-16 de la collection *Science et religion* nº 621. — Prix : 0 fr 60. Bloud et Cie.

L'Ouvrière était, il y a cinquante ans, un livre nouveau de Jules Simon. La popularité de *l'Ouvrière* continua et égala le succès du *Devoir*. Or, sous le même titre, signée du même nom, voici une autre œuvre. Le livre est devenu brochure, la brochure est écrite par une femme. Petite-fille de Jules Simon elle a — selon l'expression élégante de l'éminent Préfacier, « trouvé

Digitized by Google

la bague ancestrale dans ces bijoux de famille et, pour la porter à son tour, a rétréci l'anneau du grand-père à la mesure d'un doigt plus mince ». — Pourtant elle ne parle pas le même langage. C'est que si l'aïeul fut un esprit libre, la petite-fille est nettement une *chrétienne*. Aussi ne rédige-t-elle dans ces courtes pages aucune ordonnance pour accroître les salaires et diminuer le travail des ouvrières. Mais elle sait que la plus grande miséricorde envers les malheureux est de leur épargner le matérialisme où le malheur se convertit en plaie inguérissable. En une série de causeries extrêmement simples, variées, courtes, elle montre comment une vie laborieuse peut conserver sa noblesse, comment, par la patience, la misère se change en trésor, comment, par les mérites d'un jour, les pauvres déshéritées deviennent créancières d'une justice qui pour payer toute dette, dispose de l'infini.

BIOGRAPHIE

Cathelineau, *Le Saint de l'Anjou*, par F. Charpentier. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* n° 623. Prix : 0 fr. 60. Bloud et Cie.

C'est une heureuse idée qu'ont eue les éditeurs de la collection *Science et Religion* d'y introduire une série biographique. Et c'est aussi une bonne pensée que d'avoir fait entrer dans cette galerie le premier généralissime de la grande armée catholique et royale, le *Saint de l'Anjou*. Quelle histoire plus étonnante que celle de ce paysan devenu subitement général ! Quelle épopée merveilleuse que la guerre de Vendée ! M. l'abbé Charpentier, qui a écrit cette excellente biographie, est un historien érudit et éloquent. Il est visible qu'il a songé, en l'écrivant, aux jeunes, certain de ne pouvoir leur présenter un héros plus sympathique, ni un meilleur modèle de vertu chrétienne et de patriotisme.

LITURGIE

Le Missel romain. *Ses origines, son histoire,* par Dom J. Baudot, O. S. B., 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* nos 631-632. Prix : 1 fr. 20. Bloud et Cie.

Vouloir raconter les phases par lesquelles passa le *Livre de la Messe* pour devenir notre *Missel romain*, peut sembler à quelques-uns une entreprise prématurée : les matériaux ne sont pas suffisamment préparés, le terrain n'est pas aplani, le fondement des origines est à peine creusé. Mais résumer et clarifier les travaux liturgiques les plus récents peut être une besogne utile et pratique. Dom Baudot n'a point d'autre but ni d'autre prétention. Aussi son travail est-il destiné à rendre de très précieux services. Conçu selon un plan extrêmement clair, il permet de voir très nettement la formation du rite de la Messe, fonction liturgique par excellence, à laquelle se rattachent toutes les autres.

SS. D. Leonis Papæ XIII **Allocutiones Epistolæ, Constitutiones, Aliaque Acta Præcipua** Vol. VIII (1901-1903) in 8° 236 pp. sur papier ordinaire 2 fr. 50, papier Wathm. 6 f. 00. Desclée, de Brouwer et Cie. Bruges et Lille, 1911.

Digitized by Google

Le Tom. VIII des Actes de Léon XIII, publié par la maison Desclée, renferme 84 documents présentés dans l'ordre chronologique du 8 janvier 1901 au 20 février 1903.

L'édition très soignée, d'une lecture facile est rendue extrêmement pratique par le résumé de chaque acte qui se trouve en manchettes. L'ouvrage se termine par un *Index Analyticus* très détaillé, très clair qui permet de trouver immédiatement, dans le texte du document, le passage dont on peut avoir besoin. Pour les travailleurs c'est là une épargne de temps très précieuse. L'édition Desclée des Actes de Léon XIII est, croyons-nous, la meilleure de toutes. F. G.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

POUR L'UNIVOCITÉ SCOTISTE

(*Fin.*) (1)

DÉFENSE DE L'ENS UNIVOCUM.

Ici, je n'hésite pas à dire que les griefs du P. Petazzi n'ont pas le fondement désirable et ne justifient en rien la gravité de ses conclusions. C'est ce qu'il convient de prouver en reprenant l'un après l'autre, sauf en ce qu'ils ont d'accessoire, les arguments par lesquels on essaye de les justifier.

Je pose en thèse la proposition suivante : « *L'ens univocum est donné* ». — Pour la démolir, le P. Petazzi nous oppose trois preuves, à savoir : a) preuve par la définition ; b) preuve par le concept initial ; c) preuve par le concept abstrait. Nous suivrons rigoureusement ce même ordre.

1° — PREUVE PAR LA DÉFINITION. — « L'être, rappelle le P. Petazzi, c'est « id cui competit esse ». Or, « id cui competit esse est essentia vel quidditas rei ». Donc l'être n'est pas, ne peut pas être le « non-néant » pur et simple. Car l'être désigne rigoureusement « l'essence ou la quiddité de la chose », et encore devrait-on dire « de la chose matérielle — rei materialis ». C'est, en d'autres termes, l'*ens* limité à l'interprétation de l'*ens commune* ou *strictissimum*. L'*ens communissimum* de Duns Scot est tout simplement un « intrus » auprès du P. Petazzi.

Peut-on, poursuit-il, définir l'*être* par le *non-néant*. Ce serait expliquer l'*affirmation* par la *négation*. A cela, je réponds : il en serait ainsi, si j'écrivais : « l'être, c'est le non-être ». En énonçant : « l'être, c'est le non-néant », je déclare équivalemment :

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Janvier 1912.

Digitized by Google

« l'être, c'est quelque chose ». Car nier le néant, c'est affirmer l'être : id cui competit esse quocumque modo.

Soit, insiste mon contradicteur, « mais l'être s'oppose au néant par sa réalité même », donc, en tant qu'il est ceci ou cela : Dieu ou la créature, l'homme ou l'âne. — L'argument ici n'est pas sans portée. Car il est clair que si la terre, l'homme et l'âne ne sont pas *in realitate*, ils sont le *néant*. Je m'explique. Je suppose que l'âne ait disparu tout à fait et qu'il ne reste plus de lui aucune trace, même dans le souvenir. Il y aura, en conséquence, le *nihilum asini*. Supprimez de même toute la création. Il en résultera le *nihilum rei creatæ*. Il s'ensuivra donc le *néant* restreint à ceci ou à cela — nihilum sui et subjecti. — On est encore loin du *néant absolu*. Celui-ci est, non pas en exclusion de ceci ou de cela, mais de tout ce qui est. Il y a donc un *néant* opposé à l'idée même d'être, au possible, au réel, à tout, sans excepter Dieu. D'où il appert que l'idée de *non-néant* est transcendante à tout, à Dieu et à la créature, à l'être de raison et à l'être réel, à l'être actuel et à l'être possible.

Dans le *réel-concret*, je n'en disconviens pas, le *non-néant* est, de toute nécessité, Dieu ou la créature, l'être de raison ou l'être réel, l'être actuel ou l'être possible. En regard de l'esprit, on peut le concevoir comme n'étant pas encore, par hypothèse, Dieu ou la créature, l'actuel ou le possible, l'être de raison ou l'être réel.

J'ai beau m'efforcer. Je n'arrive pas à saisir que le non-néant soit seulement l'essence ou la quiddité de la chose créée. Encore moins, puis-je me résigner à prononcer : « l'être, absolument parfait, ne signifie pas quelque chose d'analogue ou d'univoque, mais la substance, voire la substance matérielle. » Dieu et l'âme, qui ne sont pas cela, ne seraient plus de ce chef absolument dans l'*être*. Faudra-t-il les reléguer dans la catégorie du néant ?... Le P. Petazzi trouve absurde qu' « un concept, envisagé en lui-même », soit analogue ou univoque. Or, pourquoi restreindre arbitrairement l'*être* à la « substance matérielle » ?... J'accorde, par ailleurs, qu'un concept, du point de vue abstrait, est ce qu'il est, ni plus, ni moins. C'est pour cela que, en regard des sujets, où il se réalise de fait, tant qu'on ne sort pas de l'abstrait, *il est nécessairement* UN. Il n'y a pas, en d'autres termes, deux définitions de l'abstrait. La contenance d'un litre n'est pas la contenance d'un hectolitre. S'ensuit-il, qu'en l'un et l'autre cas, l'idée de contenance ne soit pas la même ? La « sagesse » en Dieu n'est pas la « sagesse » dans l'homme. S'ensuit-

Digitized by Google

il, qu'en l'un et l'autre cas, l'idée générale de *sagesse* présuppose une conception différente? Ici, je ferai un reproche au P. Petazzi. Pourquoi prouve-t-il, *en regard du concret*, *qu'un concept univoque* n'est donné, — *se non che conragioni essenzialmente diverse*, — en prenant pour exemple, l'IDÉE DE SANTÉ, qui ressortit évidemment à l'*analogie d'attribution ?*

Autre considérant : Il faudrait, au préalable, bien s'entendre sur le sens de l'*univocité scotiste*. Celle-ci n'est pas l'univocité proprement dite : concept, qui s'étend à plusieurs, en ce qu'ils ont dans le concret au moins un minimum d'essence identique. — De là, l'adage : univoca logica sunt analoga physica. L'*homme* et le *chien* sont *univoques* au concept *animal*, en ce que les phénomènes de la vie animale se retrouvent chez l'un et chez l'autre. Mais parce que l'homme détient en plus du chien, la prérogative de la raison, il y a de l'un à l'autre *analogie physique*, soit une identité partiellement de nature. On ne peut en dire autant de Dieu en regard de la créature. Donc pas d'*univocité*.

Je suis d'accord avec le P. Petazzi pour souligner cette conclusion et je déclare expressément qu'il n'y a pas de Dieu à la créature un atome de ressemblance constitutive. *Dieu est ce que la créature n'est pas*. Toutefois, je maintiens l'univocité de l'ens et des qualités simples, à la condition de s'en tenir au sens scotiste. *Univocité* ici est strictement synonyme d'*indétermination* du *concept abstrait* en ce qu'il ne définit encore ni Dieu, ni la créature. Soit l'idée du *non-néant*. Elle n'évoque pas d'elle-même un sujet d'inhésion, ou fini, ou infini. Elle est donc susceptible de pénétrer la définition de l'un et de l'autre. C'est la *transcendance* ou *univocité logique*, que patronne Scot. Pour ma part, j'atteste que j'entends très nettement ce langage. Et nul n'a le droit de rétrécir arbitrairement l'*enceinte illimitée* du non-néant. Pourquoi se contenter d'une modeste chapelle quand l'édifice doit atteindre de majestueuses proportions ? N'en déplaise au P. Petazzi, il manque encore quelque chose à l'architecture de l'être, quand on a seulement posé l'*ens essentia*, l'*ens substantia*, au sens absolu de *res materialis*, et même de *res creata*.

2° PREUVE PAR L'ENS INITIAL. — L'*ens initial*, dit-on, c'est celui qui est connu le premier ; or, l'être connu comme le premier, c'est la créature ; et, par la créature, Dieu ; donc, en aucun cas, l'*ens initial* n'est l'*ens univocum*.

Ce serait le cas de répondre : distinguo majorem ; sub-distinguo minorem ; nego consequens. — Par *ordre logique*, on

Digitized by Google

n'entend pas ici l'*ordre de la connaissance* in confuso. — On pourrait alléguer de ce chef : l'ordre de la connaissance est donné avec la première idée, qui se fait jour dans l'entendement. Au fait, il est seulement question de la *connaissance raisonnée*, en tant que, par l'analyse, l'esprit va du complexe au moins complexe pour aboutir finalement à l'élément le plus simple. En regard de l'entendement, cet élément le plus simple, mis à jour par la réflexion, postérieur de fait aux intuitions premières, est cependant dénommé, en raison de son extension plus grande, l'*élément primordial*, *initial*, *fondamental* de la connaissance proprement dite.

Dans mon exposé de la « connaissance de Dieu » ad mentem Scoti (1) je supposais que l'homme, étant logicien par nature, il découvre l'ens initial à l'occasion de la première expérience se traduisant en idée réfléchie. Le fait serait-il contestable ? Je ne sais. Me souvient-il seulement de l'instant où, pour la première fois, une idée distincte fit son entrée dans mon esprit démeublé ? Aussi n'avais-je pas outrepassé la hardiesse d'une modeste hypothèse. « A supposer, disais-je, qu'un cheval ait été le premier objet à frapper ma vue, j'ai tout d'abord songé que c'était quelque chose, le *non-nihilum*. Et bien que ce *quelque chose* fut conçu à l'occasion du cheval, je compris que cette affirmation n'appartenait pas en propre au cheval, mais qu'elle s'appliquait à tout ce qui, d'une façon quelconque, n'est pas cheval ».

Sans vouloir me décerner en rien un brévet de précocité et sans me baser sur ce fait que l'enfant, dans son élan de curiosité native, questionne à propos de tout ce qu'il voit : qu'est-ce ceci ? qu'est cela ? — je retiens que « l'idée d'être est manifestement la première que l'esprit se forme *distinctement* ». Cette idée ascensionnelle au dernier degré, je prétends avec Scot que c'est l'*idée de non-néant*, *d'être désessencié* (2) ens communissimum.

S. Thomas, si j'en crois Scot, n'est pas remonté jusqu'à cette simplification extrême de l'être *par scrupule aristotélicien* (3). S'ensuit-il qu'on ne puisse pas, affranchi de cette « gêne bien

(1) *Revue de philosophie*. 1910. Tom. II, p. 499-514.

(2) Le P. Petazzi aurait-il la pensée de me reprocher la juxtaposition de *désessencié* à *ens*, je le prierais de s'enquérir si tel thomiste éminent, le P. Sertillanges par exemple, ne l'aurait pas employée avec une compétence incontestée.

(3) Cf. *Capitalia Scoti*, tom. I, p. 160, où Duns Scot expose la pensée d'Aristote, manifestement inconciliable avec l'*univocum*. S. Thomas n'est pas cité. Or, faut-il être grand clerc pour conclure que son interprétation cadre pleinement avec le sentiment d'Aristote ?

Digitized by Google

grande... de se croire obligé d'approuver en tout (Aristote ou S. Thomas) et de (les) prendre pour la règle de la vérité des opinions philosophiques, comme il semble qu'on ait voulu le faire...» (1), s'ensuit-il, dis-je, qu'on ne puisse pas de fait dépouiller l'*ens-concept* des déterminations concrètes pour remonter à une donnée extrême, souverainement incompréhensive, en laquelle l'esprit, par hypothèse, ne saurait plus rien de l'essence des choses ? Soyons clair. Cette conception d'un ens, indéterminé *in conceptibus*, répugne *a parte rei*, en ce que Dieu et les créatures sont *in realitate* ce qu'ils sont. Mais parce que l'esprit *in componendo*, dans l'aperception des rapports d'idée à idée par le concept, le jugement, le raisonnement, dans l'analyse comme dans la synthèse, débute nécessairement par les notions les moins complexes et les plus générales, peut-il ne pas situer au seuil de la connaissance la conception du non-nihilum, affirmation inconcrète et extra-modale du *réel* quel qu'il soit ou puisse être ?

Ici j'attends l'objection : Votre non-nihilum est la simplification extrême du concept d'être. Or, peut-on dire *initial*, un concept qui, selon toute apparence, serait le dernier aboutissant de l'abstraction mentale ? — Faisons une comparaison. Quand un homme se déshabille, la *flanelle* est le dernier vêtement qu'il quitte. N'est-ce pas de fait le vêtement, qui adhère le plus immédiatement à l'épiderme ? Ainsi fait l'esprit. Il dépouille le concret allant progressivement des accidents à la substance, de la substance à l'essence, de l'essence à l'être désessencié. Cet être désessencié c'est le *non-néant* de Duns Scot. L'esprit au delà du non-néant ne conçoit plus rien. C'est le dernier mot de l'analyse mentale. Cet *ens communissimum* marque l'infranchissable mur de démarcation du domaine de l'idée. Tout est dans l'être ; rien n'est en dehors de l'être. Le *non-néant* est ainsi le point initial de la connaissance. Il y a, en d'autres termes, en fonction de la logique proprement dite, un *ens* dénommé *initial*, parce qu'il exprime un *attribut* sans lequel rien de ce qui existe quocumque modo ne pourrait se situer hors du néant.

Ne voulant à aucun prix désessencier l'être, le P. Petazzi, est en peine pour saisir le bien fondé de l'univocité. Mais dois-je, pour lui donner raison, me raidir contre l'évidence même ? L'abstraction de l'essence est possible. La preuve en est que mon esprit la conçoit clairement : *A facto ad esse valet illatio.*

(1) Arnauld. *Logique de Port Royal*, second discours, édition Ch. Jourdain, p. 28.

Digitized by Google

Le non-néant est conçu : donc il est donné. Il y a, en d'autres termes, un point initial du concept d'être où il n'évoque pas encore un mode d'être quelconque. Cet *ens initial*, c'est l'*ens univoque* de Duns Scot. C'est l'affirmation du *non-néant*, indépendamment des manifestations indéfinies de l'*ens determinatum* dans la connaissance et dans le réel. Tout ce qui est ou peut être — quocumque modo — est non-néant. Rien de ce qui est ou peut être — quocumque modo — n'est exclu de la sphère d'extension de l'être désessencié par pur artifice de l'entendement. Duns Scot était donc fondé à reconnaître à cet *universalissimum* une *transcendance logique* en fonction de tout, du réel et du possible, du connu et du concret, du fini et de l'infini.

3° PREUVE PAR L'ABSTRACTION. — Abstraire, d'après le P. Petazzi, c'est, d'une certaine façon, *extraire du réel*. Il y a, en d'autres termes, pénétration du connu au connaissant, en ce que les données du réel alimentent toujours les conceptions de l'esprit. L'entendement s'exerce de fait sur le créé, voire sur l'aperception par les sens des propriétés des corps. Comment donnerait-il, dans l'abstrait, un concept d'une extension illimitée, antérieur dans l'analyse de l'esprit aux modes concrets de l'être, provisoirement affranchi de toutes les déterminations du réel, en dehors et au dessus des catégories du fini, applicable dans cette phase initiale indistinctement et dans un sens unique à Dieu et à la créature, au réel et au possible ? *Non, ce concept n'est pas possible.*

Voici un *spécimen* du procédé du P. Petazzi : « Bien que, *dans notre manière de concevoir*, l'être ait une certaine supériorité vis-à-vis de chaque chose, pour la raison précise qu'on le retrouve en toutes, toutefois *in realitate*, dans la réalité, il s'identifie à tous les modes de l'être et il les implique tous, *quoique d'une façon confuse et potentielle*. IL S'ENSUIT QUE LA NOTION D'ÊTRE NE PEUT PAS, *à proprement parler*, DEVENIR L'OBJET D'UNE ABSTRACTION VÉRITABLE PAR EXCLUSION TOTALE DU CONCRET. » L'abstraction, explique-t-il, ne se fait vraiment qu'autant que, dans le concept absolu, deux entités s'excluent l'une de l'autre. *Or le concept absolu des modes de l'être n'exclut pas l'être* (1). Comment, dès lors, abstraire du concret l'*ens univocum ?*

(1) Et hoc concedo. La réciproque serait-elle également vraie et doit-on prononcer : le concept absolu de l'être n'exclut pas les modes de l'être ? Là est toute la

Digitized by Google

Si cette argumentation doit sortir tout son effet, elle n'engage pas seulement l'abstraction ontologique. Et pourrais-je dire : parce qu'on ne peut isoler l'*animalité* de la *rationalité* sans que l'homme cesse d'être *son essence*, l'abstraction est donc impossible. Qu'on ne dise pas : mais les deux concepts s'excluent ! Car, je suis en droit de répondre : en tant que *réalité*, ils s'identifient dans l'homme ! Que l'esprit ne sépare point ce que la nature unit ! On peut bien faire abstraction de tel ou tel individu, mais l'homme, en tant que tel, est réfractaire à toute abstraction !

Cette façon de raisonner n'est rien moins que déraisonnable. Je maintiens donc que l'abstraction est possible et qu'elle doit réaliser les postulats du P. Petazzi. Mais pourquoi méconnaître que si l'*ens* ne peut s'exclure de fait des *modes de l'ens*, ces MODES se séparent entr'eux du tout au tout ? Et, précisément, parce que — *in realitate* — les *modes de l'être* sont différents, j'en conclus qu'on doit *mentalement* — *in conceptibus* — pouvoir faire abstraction de ces différences concrètes, de façon à les *désessencier* enfin. De là, la théorie du non-nihilum.

Pour ne pas se rendre à l'évidence, le P. Petazzi s'embarrasse dans les termes : l'ens supérieur (défense de dire *transcendant !*) est donné dans le concept. Pourtant, l'*être* s'identifie de fait au concret. On ne peut pas sortir l'*ens* du *realitas*. Et ceci détruit cela !

A mon grand regret, je ne puis voir dans le concret une « impasse », barrant la voie à l'esprit dans son ascension progressive vers l'abstraction finale. Potest ab omnibus istis (entibus) abstrahi unus conceptus significatus hoc nomine ens, licet *non naturaliter* et *métaphysice loquendo* (1). L'ordre réel et l'ordre logique sont parallèles, en rapport mutuel, mais indépendants l'un de l'autre, si bien que l'ordre de la connaissance est démesurément plus étendu (2). Il en serait tout autrement si l'ens logicum, *l'être-concept* n'était donné qu'en dépendance du réel fini. Une remarque pour clore cette première partie de la discussion : ne faudrait-il pas reprendre au compte du P. Petazzi

question. Le P. Petazzi prend ainsi plaisir à nier l'*univocité* en regard d'un concept qu'il se refuse à désessencier.

(1) *Capitalia Scoti*, tom. 1. p. 161. Duns Scot par cette incidente marque nettement les limites de l'univocation de l'ens. Elle ne pénètre pas le concret — *non naturaliter* — non plus que l'être surbordonné aux catégories de la substance et de l'accident, non *metaphysice* loquendo. Et cette seule restriction démolit de fond en comble l'argumentation du P. Petazzi qui loquitur naturaliter et categorice.

(2) Cf. *Études Franciscaines* : S. Belmond. — Le rôle de la volonté etc., mai, juin 1911.

Digitized by Google

le grave reproche, fait au Docteur Subtil, de soumettre à tort la théorie à la pratique, l'ordre de la connaissance à l'ordre des réalités ?

Ici je dois regretter que la nécessité d'être bref ne m'ait guère permis d'utiliser les riches matériaux, amassés par le P. Déodat autour de l'ens univocum, dans les cinquième et sixième livres des *Capitalia Scoti*, tome 1er, pp. 144-184. La simple traduction de ces quarante pages servirait mieux la cause. Duns Scot s'y montre *a parte rei* partisan de l'analogie, au sens élastique du mot. Ce mot, sur les lèvres du Subtil a la même résonnance qu'en saint Thomas. De ce chef, le mal n'est pas bien grand et la conciliation est suffisante pour la pacification des esprits, pour l'honneur des deux Maîtres, pour la sauvegarde de la vérité.

DE L'EXTENSION DE L'UNIVOCITÉ AUX ATTRIBUTS SIMPLES.

La critique du P. Petazzi ne me paraît guère mieux fondée quant à l'application de *l'univocité* aux attributs simples. Déjà, la lettre de Scot a eu raison de ses doctes préventions. Toutefois, il ne sera pas sans intérêt de reprendre l'une après l'autre les six preuves par lesquelles, il tâche de montrer l'illégitimité de *l'univocité* envahissant, non plus l'enceinte, mais l'intérieur de la théodicée.

1° PREUVE PAR LA COMPRÉHENSION INHÉRENTE A LA CONNAISSANCE DES ATTRIBUTS SIMPLES. — On remarquera que ces attributs simples désignent des prédicats, révélés à l'entendement par la connaissance expérimentale du sujet créé, qui en est investi : *vie*, *liberté*, *science*, etc. Or l'abstraction est une retenue faite par l'entendement sur les données du réel. Par ailleurs, Dieu et la créature diffèrent infiniment l'un de l'autre. Comment concevoir ces attributs en fonction simultanée du fini et de l'infini dans les limites d'une compréhension unique ? Cela n'est pas possible. Tout au moins, on se gardera d'introduire la théorie de l'univocité dans le chapitre de la théodicée, qui solutionne la question de nature.

Le P. Petazzi recule d'effroi devant l'abîme, qui s'ouvre béant sous mes pas mal guidés. Que n'ai-je du moins argué : *ces concepts sont univoques dans le sens suivant* : DIEU ET LA CRÉATURE NE SONT PAS NON-VIVANTS, NON-LIBRES, NON-

Digitized by Google

SAVANTS ! — Je suis reconnaissant à mon charitable critique de m'avoir montré la planche du salut. Au fait, il doit se résigner à me laisser à mon malheureux sort ! Car prononcer :

Dieu et la créature ne sont pas non-vivants, non-libres, non-savants, signifie équivalemment :

Dieu et la créature sont vivants, libres, savants.

Donc, impossible, de toute façon, d'échapper à la compréhension.

Voici ma justification. Ces attributs simples, science, vie, liberté, etc., sont donc réalisés en moi, sujet fini. Je ne puis, de ce chef, les transposer en Dieu. Seulement, *du point de vue abstrait*, je découvre bientôt que ces qualités et autres similaires ne sont pas connexes à un sujet limité. Elles sont en moi imparfaitement. Il ne répugne pas, par ailleurs, qu'elles atteignent en Dieu les proportions de l'infini. Bien plus, je ne conçois pas la Perfection Infinie sans la vie totale, sans la liberté plénière, sans le savoir illimité. Vie totale, liberté plénière, savoir illimité, sont manifestement des postulats de la Perfection Absolue. *Le fondement de l'univocité, en regard de Dieu et de la créature*, C'EST ICI LA NON CONNEXITÉ DE L'IDÉE ABSTRAITE DE VIE, DE LIBERTÉ, DE SCIENCE, A UN SUJET FINI OU INFINI.

Ces qualités n'évoquent pas un mode d'être spécifié. Elles sont, de ce chef, univoques.

Le P. Petazzi, selon toute apparence, a saisi imparfaitement la pensée de Duns Scot. Car il fait de la distinction de l'ordre logique du réel le fondement de l'univocité. Et cela est exact en un sens — remote loquendo. — Puis, il s'égare en des considérations sur lesquelles je ne veux pas m'arrêter. Son second article est entaché de deux défauts, que souligneront aisément les lecteurs de la *Rivista Neo-Scolastica,* à savoir : 1° une tendance marquée à faire de l'accessoire le principal ; 2° par suite de cette tendance, une certaine inintelligence de la démonstration elle-même. — Je regrette, pour ma part, que la critique de la *théorie Scotiste* dans son application aux attributs, « qu'il vaut mieux détenir que ne pas avoir », *n'ait pas le mérite réel de la critique de l'ens univocum.*

2° PREUVE PAR LA DISTINCTION DE L'ORDRE LOGIQUE DU RÉEL. — Le P. Petazzi intitule son paragraphe : « Inanité de la distinction de l'ordre logique et de l'ordre réel en cette circonstance. » — Constatons deux faits : 1° Les attributs simples sont

Digitized by Google

conçus ; donc ils relèvent de la connaissance. — 2° Les attributs simples sont effectivement en Dieu et dans la créature ; donc ils ressortissent au réel. — Il y a, par suite, en regard de ces attributs, un ordre logique et un ordre réel. — *Donc la distinction est donnée.*

Ce n'est pas cela que conteste le P. Petazzi. Il dit : « *Cette distinction ne légitime pas l'univocité.* » — Pourquoi ? — Parce que, dans la pensée du P. Belmond, *l'ordre logique serait* EXTRA-RÉEL, IRRÉEL, PUREMENT IDÉAL.

D'où je conclus que les mots jouent parfois de vilains tours ! — En fait, j'ai seulement indiqué que *la logique est* UNE ABSTRACTION DU CONCRET, *qu'elle est de* L'INCONCRET. *Réel*, sous ma plume, a dû se substituer à *concret*. Et j'accorde que le P. Petazzi était fondé à relever ici l'*équivoque possible*. Je conviens avec lui que le *logique* n'est pas de l'*irréel*, « ce à quoi rien ne répond *fuori di noi stessi* ». Le *logique* est, cependant, de l'*inconcret*. Aussi pouvais-je hasarder avec Scot : « Du point de vue strictement concept, la liberté n'est pas de préférence ici ou là, en Dieu ou dans la créature raisonnable. Il y a donc — a parte conceptus — une certaine indétermination des attributs simples, que Duns Scot dénomme *univocité*. »

Soit ! — poursuit mon contradicteur, les attributs simples sont — servatis servandis — en fonction simultanée de Dieu et de la créature raisonnable. Or, n'y aurait-il pas, en conséquence, une contradiction évidente à rejeter ensuite toute analogie réelle de Dieu à la créature ? — A cela je réponds : il y aurait contradiction, de ma part, à rejeter l'analogie de concept. Or je pousse la logique jusqu'à dire « *univocité* » de concept, là où vous introduisez l'*analogie réelle*. Mais, je ne puis, sans inconvénient, admettre de Dieu à la créature une *analogie quelconque de nature*. Cette position mènerait à L'UNIVOCITÉ PROPREMENT DITE, outre passant les frontières de l'inconcret, conformément à l'adage : « univoca logica sunt analoga physica ». Conséquemment, on supposerait un parallélisme réel, de fait, entre l'être de Dieu et l'être des créatures. Dieu ne serait plus le Transcendant — id quod superat omne ens.

L'univocité scotiste — qu'on le retienne bien — n'est pas l'*univocité thomiste*. Elle ne sort pas de l'indétermination du concept abstrait, isolé de tout concret. Elle exprime seulement la non-connexité des qualités simples, réalisées dans le concept, à tel ou tel mode d'être spécifié. Pour mieux préciser sa portée,

Digitized by Google

je substituerais volontiers à l'adage thomiste, celui-ci d'inspiration nettement scotiste : univoca logica sunt mere æquivoca. Interprété *a parte rei* (1), cet adage ainsi formulé, vengerait irréfutablement Duns Scot contre le reproche d'agnosticisme.

3° PREUVE PAR L'IDENTITÉ PARTIELLE DE NATURE SUPPOSÉE INHÉRENTE A L'ABSTRACTION. — Le P. Petazzi admet qu'une certaine abstraction est possible vis-à-vis des attributs simples, en prenant son point de départ de la créature. Toutefois, cette abstraction « ne transfère pas les choses dans le domaine de l'irréel ». L'homme concept, l'homme abstrait, n'est qu'une idée. Or, que d'individus, dans le concret, réalisent de fait l'*animal raisonnable !* Si les *notes de l'essence* n'étaient pas dans *le réel* — in realitate, — s'il n'y avait pas, de plus possibilité, de les concevoir, *en exclusion des notes individuelles*, l'ABSTRACTION SERAIT IMPOSSIBLE. En d'autres termes, l'UNIVOCITÉ LOGIQUE SUPPOSE — A PARTE REI — UNE SIMILITUDE PARTIELLE (*genre*) OU TOTALE (*espèce*) DE NATURE. OR, DE DIEU A LA CRÉATURE, IL N'Y A PAS CETTE SIMILITUDE DE NATURE PARTIELLE OU TOTALE. *Donc, pas d'univocité !*

RÉPONSE. — Tout cela est bien redit. L'essentiel, pour ma thèse, c'est : 1° que l'abstraction soit possible en regard des qualités simples ; 2° que je puisse *extra subjectiver* le concept abstrait ; 3° que ce concept, en son état d'abstraction, n'évoque pas un sujet d'inhésion, même confusément défini.

Cela me suffit pour conclure : la qualité, que je conçois de la sorte, n'appartient en propre à aucun sujet déterminé. Elle n'est pas, en regard de mon esprit, attribuée à celui-ci ou à celui-là. Je suis manifestement en possession de l'inconcret. Et cet inconcret peut, en dehors de mon idée, se préciser dans le concret de Dieu ou de la créature. Tant qu'il n'envahit pas le réel, cet inconcret se confine manifestement dans une compréhension unique. C'est à cette *compréhension unique* que j'applique l'expression d'*univocité logique*.

S'ensuit-il — et c'est au fond le grief que mon contradicteur entend légitimer — « que le concept d'univocité doive justifier l'attribution que nous faisons à Dieu de certains prédicats que

(1) Je dis : « *interprété* A PARTE REI », car du point de vue *abstrait*, l'univocité scotiste réside *in conceptibus* qu'on ne me fasse pas dire : *l'univocité scotiste est seulement verbale !*

Digitized by Google

nous vérifions dans les créatures » ? — Plus brièvement : *ces prédicats sont-ils des postulats de l'univocité ?* — Non, assurément. — CES PREDICATS SONT EN DIEU DES POSTULATS DE LA PERFECTION INFINIE. Si Dieu est l'infiniment Parfait, il doit posséder, au suprême degré, — in summo, — « toutes les perfections, qu'il vaut mieux avoir que ne pas avoir ». La vie, la science, la liberté sont de ce nombre, en raison de la non-connexité à un mode d'être limité. Elles peuvent donc atteindre les proportions de l'Infini. Dieu, Perfection Absolue, est donc la Vie, la Liberté, le Savoir, en toute leur plénitude.

C'est ce que disent expressément mes articles sur la « Transcendance » et sur la « Perfection » en Dieu. Où donc le P. Petazzi a-t-il lu : *la présence de ces perfections en Dieu est un postulat de l'univocité ?*

4° PREUVE TIRÉE D'UNE CONTRADICTION POUVANT ABOUTIR, SOIT A L'AGNOSTICISME, SOIT AU PANTHÉISME. — Le P. Petazzi croit me mettre dans le sac par ce raisonnement ! — Si Dieu se rencontre avec les créatures pour tous les prédicats univoques, cette rencontre se fait, — ou *dans le concept*, — ou *dans la réalité*. — Si vous affirmez : cette rencontre se fait dans le concept, vous maintenez l'univocité au détriment de l'analogie; — si, au contraire, vous l'établissez dans le réel, Dieu est *a parte rei* semblable aux créatures, identique à elles en nature. — De toute façon, vous frisez la contradiction et vous allez aux abîmes !

Cette méprise de mon contradicteur tient à ce que j'avais négligé de préciser la part de l'analogie dans la théodicée scotiste. Cette *analogie* n'étant pas *réelle*, *physique*, mais plutôt *verbale* — *æque vocans* — j'avais cru qu'on pouvait la négliger COMME DE NULLE VALEUR. Ma préoccupation avait été de montrer que l'univocité scotiste maintient rigoureusement la distance infinie, qui sépare le concret divin du concret fini. J'aurais pu dire plus explicitement : l'univocité logique se tient strictement dans le concept absolu, extra subjectif. En regard du *réel*, l'univocité logique cède la place à l'*analogie thomiste*. Mais parce que — le réel de Dieu est distant du tout au tout du concret de la créature — j'ai une répugnance insurmontable à introduire ici, *du point de vue concret*, une expression que je sais cependant *inoffensive*. Que le P. Petazzi me parle *analogie*, je ne puis y contredire. Je saisis son langage et je déplore que le « parallélisme »

Digitized by Google

persiste dans l'expression, alors qu'il est totalement exclu du concept.

5° PREUVE PAR LA DÉFINITION DE L'UNIVOCITÉ THOMISTE, CONFORMÉMENT A L'ADAGE : UNIVOCA LOGICA SUNT ANALOGA PHYSICA. — Ici, le P. Petazzi se fait, en même temps, le démolisseur et le reconstructeur de l'abstraction logique. J'ai assez répété que c'est pour exclure l'univocité *a parte rei* que Scot rejette, en fonction de Dieu et des créatures, l'analogie dite réelle ou physique. Celle-ci, objecte mon contradicteur, légitime pourtant l'univocité proprement dite. Que vous le vouliez ou non, l'univocité, dans le sens communément reçu, est l'expression d'une similitude de nature entre des individus, différents par l'espèce ou seulement par le nombre. Elle atteint son maximum, quand on a seulement des individus d'une même espèce. L'univocité atteindrait *le nec plus ultra*, si deux individus se rencontraient, non seulement dans le genre ou dans l'espèce, mais dans les moindres accidents. De fait, cette ressemblance totale ne se rencontre nulle part. Il reste, cependant, qu'*une certaine ressemblance de nature est le postulat nécessaire de l'univocité, suivant l'adage reçu : univoca logica sunt analoga physica.* Cette ressemblance concrète, si minime qu'on puisse la concevoir, fait totalement défaut entre Dieu et la créature. Dès lors, qu'on ne nous parle plus d'*univocité.*

A cela, je réponds de rechef : l'univocité scotiste n'est pas cela. On l'entend d' « un concept essentiellement un » (1), en ce qu'on peut l'étendre à plusieurs dans les limites d'une signification unique. Déjà, Aristote avait prononcé : « On dit que les choses sont univoques, quand le même nom sert à les désigner et que, en regard de ce nom, le concept est identique » (2). De là, l'adage que j'ai hasardé de toutes pièces : univoca logica sunt mere æquivoca. Le concept univoque est donc celui qui, dans toute sa phère d'application, ne varie pas quant à son contenu abstrait. A tout prendre, l'univocité scotiste n'est qu'une indifférence marquée du concept comme tel antérieurement aux diverses déterminations qu'il doit obtenir dans le concret. Elle n'est pas, pour Scot, l'aperception d'un fond réel — entitas — commun à Dieu et aux créatures, isolé par artifice de l'esprit des différences concrètes. Le P. Petazzi a beau protester : *mais*

(1) *Oxon.* l. III. d. 7. q. 1. n. 5.
(2) Arist. *De Prædicam.* cap. I.

Digitized by Google

l'univocité c'est cela même ! — Car ce qui est en cause ici, c'est uniquement le sens que Scot attache à cette expression. De plus, mon contradicteur ne saurait nier l'indétermination inhérente dans la pensée à la connaissance abstraite du non-néant et des attributs simples. C'est ce qu'il importe avant tout de retenir dans cette discussion. Le sort des mots ne mérite pas qu'on s'épuise pour eux en élucubrations stériles. Comprendre est préférable et servira mieux les intérêts de la conciliation.

6° DERNIÈRE PREUVE PAR LA NON-IDENTITÉ DE L'ESSENCE ET DE L'EXISTENCE DANS LES ÊTRES CONCRETS ET FINIS. — Disons, tout de suite, que je reconnais loyalement au P. Petazzi le droit d'affirmer la non-identité, si le dualisme de l'essence et de l'existence dans le concret fini lui paraît évident. Mais il exagère la portée de la thèse thomiste, quand il dit : *doctrina certissima della distinzione reale tra l'essenza e l'esistenza nelle creature*. Une opinion n'est pas une doctrine intangible. Certitude pour Pierre, elle est aux yeux de Paul une affirmation contestable en tous points. Vous ne voulez pas, dites-vous, accorder avec Scot que essence et existence, dans la créature, sont *unum et idem*. Votre manière de voir m'importe peu. Servez-moi des preuves et nous discuterons en pleine connaissance de cause. Ce que je maintiens, c'est que la non-identité de l'essence et de l'existence dans la créature n'est pas, comme l'a prétendu le P. del Prado, la clef de voute de l'édifice thomiste. De plus, on peut être avec saint Thomas sur ce point et se rencontrer avec le Subtil sur la question de l'univocité. Que mon essence soit mon existence, ou que l'une ne soit pas l'autre, *Dieu est ce qu'Il est* et la créature m'apparaît, en l'une et l'autre hypothèses, infiniment au-dessus du Transcendant, confinant, pour ainsi dire, au néant. Deus et creatura in nulla realitate conveniunt.

Le P. Petazzi, en dépit de toute logique, a voulu faire ici d'une pierre deux coups. Au fait, je suis prêt à me défendre sur ce nouveau terrain, à la condition de situer hors de la théodicée une question, qui ressortit uniquement à la métaphysique proprement dite.

CONCLUSION

Mon docte critique se rendra-t-il à l'évidence de mon raisonnement ?

Digitized by Google

L'univocité, au sens défini par Scot, est un fait de connaissance. On peut et l'on doit rectifier les expressions. On constate les faits. L'univocité est cela même. Experimur, proclame le maître franciscain. J'ai conscience, pour ma part, que l'idée désessenciée de l'être et l'inconcret des attributs simples ne sont pas connexes dans mon esprit aux déterminations concrètes du réel. Ils sont donc indéterminés. Tant qu'on ne les envisage pas dépendamment de l'adage : quidquid recipitur, ad modum recipientis recipitur, — il y a *univocité*. Celle-ci s'impose à qui sait l'entendre. Anneau d'or, placé providentiellement par le Subtil, entre deux extrêmes, distants à l'infini l'un de l'autre ! — Anneau imaginaire, je le veux bien ! Mais cela suffit pour nous découvrir dans la créature une sorte d'ébauche en miniature des perfections, qui atteignent en Dieu les proportions de l'Absolu. En quoi il est exact de conclure que si les idées se rencontrent, le monde et Dieu se tiennent l'un de l'autre à la distance du néant à l'être.

S. BELMOND.

Digitized by Google

QUELQUES RELIQUATS
DU PÉCHÉ ORIGINEL

I

La rectitude originelle. (Fin.) (1)

Ce ne fut donc pas seulement pour donner un cultivateur à la terre ni même un gouverneur au grand monde de la matière que Dieu plaça Adam au paradis (2). L'homme devait plus encore gouverner le monde de son intérieur, garder en plein rapport pour Dieu la terre de son cœur. Garder pour Dieu le paradis terrestre fait pour l'homme, c'eût été bien peu si l'on n'eût en même temps gardé pour lui seul (3) le paradis intérieur

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Janvier 1912.

(2) Ibi Adam operarius est positus, ut operaretur cibum qui non perit et ut amplius cognosceret Deum, et cognoscendo amaret, et amando possideret : unde ait propheta. Et ebrius factus est primus homo, quando vigilans a bono vino ait : Hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne mea. Quæ de Christo et Ecclesia secundum Apostolum veniunt intelligenda (*Part. Occident. Serm. 1, fol. 3, r°*).

(3) Dieu n'est jamais moins seul que lorsqu'on le cherche seul. Chercher Dieu seul ne revient en aucune façon à rechercher Dieu *à l'exclusion de tout ce qui n'est pas lui ;* cette expression, convenablement entendue, signifie simplement une recherche de Dieu, *par préférence à toute autre chose.* Ici, la loi évangélique, tout aussi bien que la loi mosaïque, est en parfaite harmonie avec la loi de la rectitude originelle, le précepte est le même dans toutes : Aimez tout, aimez tant que vous pourrez et tant que vous voudrez, plus vous aimerez, plus vous serez parfaits ; seulement, jamais et en aucune façon, ne préférez rien à Dieu. Le même Jésus-Christ qui nous déclare l'incompatibilité du service de deux maîtres (*Matt. VI, 24*), parce que c'est assez, pour nous, d'en reconnaître un et parce que ce qu'il veut, ce qu'il exige avant tout, c'est le maintien absolu de notre liberté, le plus beau, le plus divin de ses dons, le même Jésus-Christ énonce comme il suit la règle unique de nos affections (*Matt. X, 37-39*) : Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus : et qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus. Et qui non accipit crucem suam, et sequitur me, non est me dignus. Qui invenit animam

Digitized by Google

qu'il veut trouver dans le cœur humain. La garde du cœur, la culture du cœur, telle fut la fonction principale de l'homme dans le paradis de volupté. Celle-là tenait même lieu de toutes les autres ensemble car si le cœur de chair aspire le sang veineux, un sang de mort et substitue dans la circulation le sang artériel, un sang plein de jeunesse et de vie, l'hommage du seul cœur de l'homme faisait arriver jusqu'au trône de Dieu une louange spirituelle et vivante en place de l'obéissance inconsciente et passive que, seule, pouvait lui offrir tout le reste de la création.

Et Dieu dit encore à l'homme : Ne touche pas à cet arbre de la science du bien et du mal auquel, sous peine de mort, je te défends de goûter ; mais, en dehors de là, mange de tous les arbres du paradis. Mange : entretiens ta vie, toute la vie que je t'ai donnée, non pas seulement la vie de la chair et de tes sens, mais la vie de ton âme, mais la vie de ton cœur ; entretiens toute la vie que tu as reçue de moi avec les fruits de délices du paradis de volupté. Observe seulement cette réserve ; reconnais que tu tiens tout de moi, et, cette unique condition gardée, utilise tout pour toi de toutes les façons possibles ; mets à profit tout cet univers que j'ai créé pour toi seul (1). Or, on mange par besoin ; on mange par faim ; on mange aussi par goût et l'on ne voit pas que Dieu ait recommandé telle façon de manger au préjudice ou à l'exclusion des autres. C'est dire que Dieu supporte en Adam l'appétit, la faim, le goût des biens d'ordre matériel ; il commande même cet appétit, ce goût, cette faim et il veut que satisfaction leur soit donnée, le plaisir qu'on y trouve devant avoir pour résultat, d'aiguiser la faim de l'âme, d'aviver son goût des choses de Dieu (2).

suam, perdet illam, et qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam. On n'est pas digne de Dieu et l'on se perd dès lors qu'on préfère à Dieu n'importe quoi de ce qui n'est pas Dieu ; mais il ne se trouve nulle part un ordre ou un conseil de Dieu défendant ou restreignant autrement que nous ne venons de le voir l'amour de ses parents, ni de ses enfants, ni de son corps, ni surtout de son âme qu'on ne doit pas, elle non plus, préférer à Dieu, pas même dans la dévotion ou dans la vie pieuse ou dans la mortification ou en n'importe quelle autre façon,

(1) Cette interprétation semble tout particulièrement autorisée par les versions autres que la Vulgate qui présentent ici une répétition assez significative : *comedendo comedes* (hébreu) ; *esca edes* (Septante); *comedens comedes* (chaldaïque).

(2) Tous les dons de Dieu ressemblent par quelque côté au magnifique don de la grâce de laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit (*Joan. IV, 14*) : Aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam. Nicolas de Lyre glose ainsi ce passage : Naturale est enim, quod aqua tantum ascendere potest quantum descendit : et ideo sicut aqua gratiæ a Deo in nos derivatur, ita per ipsam anima ad Deum elevatur quia per ipsam consors divinæ naturæ efficitur. C'est pourquoi à

Digitized by Google

Cette faim, cet appétit, ce goût, Dieu les commande si bien que dans la loi évangélique consistant, avant tout, dans un retour aussi intégral que possible à l'innocence originelle, il y aura une béatitude spéciale réservée à la faim, à la soif de la justice. Et Jésus-Christ, venu pour nous tracer de nouveau la voie qui conduit au Père, se faisant baptiser par saint Jean-Baptiste, aura raison des scrupules, certes, bien motivés de celui-ci par cette simple observation : Voilà comment il nous convient de remplir toute justice. La justice, dit saint Antoine de Padoue, vertu par laquelle on rend à chacun ce qui lui revient de droit, s'entend de tout acte de vertu, surtout s'il s'agit de celles qui règlent nos rapports avec le monde extérieur (1). Cette justice intégrale, la glose ordinaire la fait consister dans l'humilité dont elle marque les trois degrés : la suffisante nous soumet à nos supérieurs et ne nous permet pas de nous préférer à nos égaux ; l'abondante nous soumet à nos égaux et ne nous laisse pas nous préférer à nos inférieurs ; l'intégrale nous soumet à nos inférieurs. Cette dernière fut pratiquée par Jésus-Christ (2) toute sa vie durant ; elle est la perfection.

moins d'un désordre venant toujours de notre part, tout don, tout bienfait de Dieu, a pour effet naturel de nous élever davantage vers Dieu, de développer notre goût pour Dieu, notre attrait vers Dieu. Habens gratiam Dei, habet Deum : et ideo non desiderat aliquid quod non habeat, sed desiderat Deum quem habet, habere perfectius. On a aussi Dieu d'une certaine façon, dans les dons d'ordre naturel, matériel, temporel.

(1) Est autem justitia, qua redditur unicuique quod suum est, et ideo nomine justitiæ potest intelligi omnis actus virtutis, maxime qui se extendit ad alterum (S. Antonii Patavini *Feria sexta in capite jejunii*). Notons ici la magnifique définition donnée par saint Anselme : Si non illa libertas data esset illi naturæ, ut voluntatis rectitudinem propter ipsam seruaret rectitudinem, non valeret ad iustitiam : quoniam constat iustitiam esse rectitudinem voluntatis propter se servatam : sed ad iustitiam prodesse arbitrij libertatem credimus. Quare indubitanter asserendum est, rationalem naturam non eam accepisse, nisi ad seruandam rectitudinem voluntatis propter ipsam rectitudinem. Quoniam omnis libertas est potestas : illa libertas arbitrij est potestas seruandi rectitudinem voluntatis propter ipsam rectitudinem (*De libero arbitrio, cap. 3*).

(2) Omnem iusticiam i. e. humilitatem quœ est omnis iustitia. Et perfecta humilitas habet tres gradus. Primus est, subdere se majori, et se non prœferre œquali. Hic vocatur sufficiens quia sufficit aliquem sic humiliari : et iste gradus omni iusto est necessarius. Secundus gradus est subdere se œquali, nec prœferre se minori : hic dicitur abundans. Tertius est subdere se minori in quo est omnis iustitia. Hanc Christus implevit, qui unam partem tantum habet, quia in unitate consistit et perficit. Alii duobus modis distinguuntur, quia minus perfecti non sic in unitate cumulantur (*Sup. Matt. III, 15*). L'unité de la perfection dont il vient d'être parlé est désignée dans cette autre explication de la même Glose ordinaire : Hœc iustitia non plene implebitur, donec Deus sit omnia in omnibus, ideo hic possumus

Digitized by Google

A moins de donner dans le manichéisme, nous devons reconnaître à toute œuvre des mains de Dieu une certaine participation à sa bonté ; or, en stricte justice, à quelque degré qu'elle se rencontre, cette bonté a droit à notre amour. Plus même cette créature nous semble inférieure, plus il y a justice à ne point fouler ce droit aux pieds. Son attrait lui a, d'ailleurs, été donné pour notre utilité et jamais nous ne serons aussi justes, aussi rapprochés, aussi aimés de Dieu que lorsque nous avouerons sans détour notre immense et universel besoin d'être aidés, pour nous soulever jusqu'à lui, non seulement de son assistance directe à lui-même, mais encore de toutes les créatures faites tout exprès pour nous aider à cela. Il y a une évidente harmonie entre la nature et la grâce : ces deux ordres de choses ne sauraient être confondus puisqu'ils sont, de l'un à l'autre bout, absolument distincts (1) ; mais au sein de la créature intelligente et libre faite expressément pour tendre d'elle-même à Dieu, ils sont, de fait, inséparables (2) et, si la grâce est le suprême couronnement de la perfection de la nature, le respect et même le culte de la nature est la plus excellente disposition à la grâce. La mortification ne fut jamais la mort.

Ainsi, l'attrait exercé par les créatures, le plaisir qu'elles procuraient à l'homme, n'avaient en eux absolument rien de capable de contrarier, chez lui, l'attrait souverain de la voluptueuse ivresse au torrent de laquelle tout le portait à s'abreuver (3),

esurire, non satiari *(Sup. Matt. V, 8)*. Explication applicable au paradis terrestre, aussi bien qu'à notre état présent.

(1) Nullus gradus entis sive substantiæ, quantumcumque maximus (ex quo tamen finitus est) potest esse, in quo unitive perfectio charitatis contineatur. Quantum igitur cresceret creatura rationalis in entitate vel nobilitate substantiali, tantum cresceret in potentia vel capacitate, et non aliter, quantumcumque etiam concrearetur gratia alicui creaturæ, semper tamen gratia esset gratia, nec esset naturalis, ita quod de natura sua, vel consequens naturam necessario *(Oxon, 2 Dist. XXIII, Quæst. 1, n° 9)*.

(2) (Deus) in pura rectitudine naturali potest hominem creare *(Ibid. 4 Dist. I, Quæst, 6, n° 5)*, Homo enim in puris naturalibus est placitus Deo, non tamen acceptus specialiter, hoc est, dignus vita æterna *(Ibid. n° 7)*. De facto nunquam erit aliquis in puris naturalibus, quia Deus naturam rationalem, quam fecit, semper producit ad finem, si non fuerit ex parte illius impedimentum vel defectus *(Ibid. 2 Dist. XXXIII, Quæst. un. n° 5)*.

(3) Licet inanimata non sint proprie diligibilia ex charitate, quæ est amicitia, et ad ipsa non est amicitia proprie habenda, potest tamen haberi ad ipsa aliquod velle ex charitate, quale scilicet habendum est ad ea, possum enim ex charitate velle arborem esse, et arborem mihi servire ad talem actum, in quantum talis actus juvat me ulterius ad diligendum Deum in se, et hoc modo potest concedi, quod Deus ex

Digitized by Google

Tant que toutes choses demeuraient maintenues dans l'ordre, la création matérielle ne pouvait, par elle-même, présenter aucun danger à l'homme que Dieu lui-même s'était complu à placer dans le paradis de la volupté. Les créatures étaient toutes appelées à exercer sur lui, à un degré moindre sans doute, mais néanmoins bien réel, une réaction parallèle à l'influence qu'elles avaient reçue de l'homme. Celui-ci attirait la créature à Dieu; la créature en faisait autant de l'homme qui ne pouvait relever jusqu'à Dieu le monde entier qu'en se relevant lui aussi dans la même proportion. A mesure que le trône montait, ne fallait-il pas que se tint plus haut le souverain siégeant sur ce trône (1)?

A proportion des jouissances qu'il éprouvait à contempler et à utiliser la multitude des choses belles, excellentes, délicieuses semées à profusion sous ses pas, l'homme était de plus en plus sollicité et mis dans une sorte de nécessité d'adresser à son bienfaiteur une louange plus sentie, des actions de grâces plus ardentes, un amour plus reconnaissant (2). Les marées deviennent sensiblement plus fortes quand, dans la conjonction, le soleil et la lune s'aident à soulever les eaux de l'océan en les attirant dans un même sens et l'on ne voit pas pourquoi l'on ferait un crime au corps de pompe aspirante et foulante de se remplir selon toute sa capacité de l'eau du puisard croupissant à ses pieds dans le bas-fond; à chaque descente du piston, il donne en haut tout ce qu'il a pris en bas, le rendement devant être chaque fois égal au volume du corps de pompe. L'homme est fait pour aspirer la création entière et pour la refouler avec lui et par lui jusqu'à Dieu : à la seule condition qu'il rende en

charitate diligit omnia, non volitione amicitiæ, sed tali, qualis est habenda respectu eorum *(Ibid. 3 Dist. XXXII, Quæst. un, n° 6, ad 2m)*.

(1) Sit spes nostra Deus noster : qui fecit omnia, melior est omnibus qui pulchra fecit, pulchrior est omnibus : qui fortia, fortior est : qui magna, major est : quidquid amaveris, ille tibi erit. Disce amare in creatura creatorem et in factura factorem : ne teneat te quod ab illo factum est, et amittas eum a quo et ipse factus es *(S. August. in Psal. XXXIX, 5)*.

(2) Quando spiritus Domini replevit orbem terrarum, hoc est per figuram, quando replevit homines orbem terrarum inhabitantes, continens scilicet pro contento, vel locus pro locato. Quamquam ut homines huiusmodi non inconuenienter dici possint orbes terrarum multis similitudinibus. Sed ex hoc nominatim, quod egredientes a Deo per creationem et recreationem, rursus a seipsis et omnibus creaturis in Deum, qui est alpha et omega, principium et finis, revertantur per cogitationem et amorem. Ob talem vero circulum vel orbem intelligibilem quis non recte nominaverit homines iustos orbes esse? et quidem terrenos, quia cum spiritibus suis adhœrent corpori, quod terrenum terram inhabitat (J. Gerson, *Sermon. de Spiritu sancto)*.

Digitized by Google

haut exactement tout ce qu'il a puisé en bas, il y aurait bizarrerie à lui savoir mauvais gré de ce qu'il aspire abondamment. Tout ce qu'on trouverait mauvais, ce à quoi l'on tâcherait de remédier s'il y avait lieu, ce seraient les réserves et les fuites ; mais sa capacité, mais sa puissance d'aspiration et sa soif de l'eau d'en-bas constituent sa meilleure et sa plus sûre excellence : elles lui donnent sa valeur (1).

Qu'elle vînt donc de la part de la créature ou qu'elle lui descendît de Dieu, cette volupté à la fois spirituelle et corporelle (2), cet attrait, ce goût, cet amour universels étaient chose absolument digne de l'homme parce qu'en même temps que l'organisme et les ressorts de la sensibilité, cette satisfaction envahissait et relevait vers Dieu les facultés supérieures de l'heureux habitant de l'Eden et, tout particulièrement, sa volonté.

Pour ne pas admettre que le plaisir influe sur la volonté, il faudrait n'avoir jamais observé l'admirable découverte de la sagesse latente du langage qui a rendu sous des traits si reconnaissables, si apparentés, si presque identiques les idées correspondant à ces mots : *volonté, volupté.* La *volonté* et la *volupté* appartiennent originairement à la même famille ; ce sont deux branches différentes, très distinctes assurément, mais elles ont l'une et l'autre poussé sur une racine unique : les deux choses correspondant à ces deux mots sont le produit des facultés appétitives de l'être humain (3) qui se porte tout entier, par volupté et par volonté à la fois, soit vers les jouissances spirituelles et l'enivrement de Dieu auxquels l'invite la portion supérieure de

(1) Quid amas ut Deum non ames ? Dic mihi : Ama si potes aliquid quod ille non fecit. Circumspice uniuersam creaturam, vide utrum alicubi visco cupiditatis tenearis, et a diligendo creatorem impediaris, nisi ea re quam creauit ipse quem negligis. Quare autem amas ista, nisi quia pulcra sunt ? Miraris hœc, quia illum non vides : sed per ea quœ miraris ama quem non vides. Interroga creaturam, si a seipsa est, remane in illa. Si autem ab illo est, non ob aliud perniciosa est amatori, nisi quia prœponitur creatori (S. August. *in Psal. LXXIX, 19).*

(2) Non igitur dicamus, ut aliqui dixerunt, quod paradisus illa fuit pure corporalis, nec cum Ambrosio dicas quod fuit pure mentalis. Sed placeat nobis cum Augustino illum credere ex utroque mixtum. Fuit enim et corporalis, et spiritualis, sicut et ipse homo cui conditus erat, quia ut superius diximus propter conuenientiam loci et locati, sic oportuit fieri, ut totus homo in anima et corpore, voluptate frueretur in paradiso spirituali et corporali. Antequam ibi collocaretur homo, erat paradisus corporalis, postea vero et spiritualis effecta est, sanctitati hominis consecrata *(Super Missus est Expositio, cap. 2, fol. 2, v°).*

(3) La racine commune est le sanscrit *var* (choisir, désirer) d'où le grec ἐλπομαι (*spero*, espérer), d'une part et βούλομαι (*volo*, vouloir) de l'autre (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*. au mot *Volupté).*

Digitized by Google

lui-même, soit vers les plaisirs sensuels et les satisfactions de l'égoïsme auxquels, depuis le péché originel, ce qu'il y a en lui de matériel ne l'incline que trop.

Etymologiquement, aussi bien que de fait, la *volupté* ne se conçoit pas indépendamment d'un acte de la *volonté;* elle suppose un principe, un point de départ dans la volonté. Elle s'entend, c'est vrai, le plus souvent des plaisirs sensuels, de ceux surtout de la chair et de la table ; mais, même alors, elle est bien loin de se confondre avec la *sensualité.* A la différence des déportements brutaux de celle-ci, la *volupté* suppose toujours une satisfaction de choix, un plaisir bien voulu, recherché, exquis, ne fut-ce que dans la façon dont on en goûte et savoure la jouissance. On n'oserait attribuer la volupté aux anges ; elle ne se rencontre pas dans la brute ; elle est le propre de l'homme ; dans la volupté, on comprend la jouissance d'une personne composée d'un corps et d'une âme. Si même c'est dans le corps que se goûte la volupté, c'est la volonté, c'est l'âme qui a commandé ou qui veut cette jouissance (1).

Parties du cœur, ayant une même origine et comme un point d'application unique, la volupté et la volonté constituent deux tendances, deux facultés, deux énergies, deux forces parallèles directement opposées dont la résultante se différencie dès lors en raison des différences d'intensité de l'une et de l'autre. La volonté se porte de préférence et attire dans le sens de la rectitude, de la justice, du bien, du devoir; la volupté tend plutôt et cherche à entraîner vers le moindre effort, la commodité, l'agrément, le plaisir. Car ces deux forces ne sont pas des énergies en pure perte ; chacune se porte et entraîne vers son objet particulier et prétend exercer l'empire tout autour d'elle. Au cas donc où la volupté trouve de l'attrait, de la facilité, du plaisir dans ce qui est la justice, le bien, la rectitude, le devoir, on jouit d'un admirable concert ; on assiste à l'entraînement ou plutôt à l'en-

(1) Inter *Voluntatem* et *Voluptatem*, hoc interest, quod voluntas animi, voluptas corporis (Isidori *Hispalensis Episcopi* : *De Differentiis spiritualibus*, *249*). Inter *Voluptatem*, *et Voluntatem* : Voluntas, est desiderium nondum adeptœ rei : Voluptas vero, rei adeptœ delectatio, vel bonœ, vel malœ *(Id. Differentiarum Liber*, *574)*. Voluptates hœ sunt animœ, illœ corporis. Voluptates animœ, quœcumque solius animœ sunt, ipsi secundum seipsam conuenientes : ut quœcumque sunt circa disciplinas et contemplationem. Corporalis vero, quœ ob animœ et corporis communionem contingunt. Propterea et corporeœ vocantur, quœcumque circa cibos et venerea, et eiusmodi sunt. Solius autem corporis non utique reperiat quis voluptates S. Joan. Damasc. *Orthodoxe Fidei Lib. 2, cap. 13)*. Cf. Lafaye. *Dictionnaire des Synonymes de la langue française*, *pag. 856.)*

Digitized by Google

lèvement de toute la personne vers le bien ; mais ce serait, par contre, tout l'être humain qui se précipiterait tête baissée dans l'abîme du désordre et de la mort, si la volonté, se laissant dominer par les appâts de la volupté, s'écartait de la droiture et de la justice et abandonnant honteusement aux mains de la sensualité le sceptre de la conscience, permettait que le royaume le plus beau qui soit au monde tombât en quenouille (1).

« La conscience, on le sait, c'est la raison ou la lumière naturelle de l'entendement dictant le devoir dans la pratique de la vie morale ; la sensualité, c'est le penchant des sens pour le plaisir. Bien que la première soit plutôt du ciel que d'ici-bas et la seconde bien plus terrestre que céleste, on appelle sœurs la conscience et la sensualité, non à cause d'une conformité de nature, mais dans ce sens qu'à l'une comme à l'autre, le père qui aura été servi laissera son héritage. Il n'y en aura pas moins, dans les parts, cette grande différence que, procédant de l'entendement, la raison ou conscience intime recevra beaucoup, au lieu que, comparativement, la part de la sensualité, héritière des sens, sera de petite valeur. La succession sera naturellement celle du père auquel on aura complu. Si l'on a contenté le démon, le monde ou la chair, quel misérable héritage doit-on

(1) Has de notar que quando el hombre primero estaua en aquella primera amistad de dios que fue criado : no era el hombre enemigo de si mesmo porque no era enemigo de dios el qual con su amistad y justicia original conseruaua no solamente la confederacion e aliança e pleytessa que avia entre los dos : mas tambien conseruaua e causaua en el hombre entera concordia e paz : y esto porque el hombre le era fiel amigo mas desque segun dize el sabio se conuirtio a enemistad haziendose con el otro primero enemigo de dios que era el demonio : no solamente perdio el amistad de nuestro señor dios mas en pago desto se hallo enemigo de si mismo porque no guardo la paz que deuiera con su dios e oyo la boz de aquel de que dize el sabio. El pecador turba los amigos : y en medio de los que tienen paz echa enemistad. El primer pecador fue el demonio que echo enemistad en medio de dios e del hombre : no los hizo enemigos sino echo en medio la enemistad que tomo el hombre de su grado : e assi quedo enemigo no solamente enemigo de dios mas tambien de si mismo ca dende entonces quedo scisma e division en el hombre mismo en tal manera que pueda a el ser dicho. Enemistades porne entre ti e la muger y entre tu generacion e la suya : ella te quebrara la cabeça y tu assecharas su calcañar. La muger es nuestra misera carne y el varon es el spiritu entre los quales segun vemos ay scisma y enemistades de muerte : e tambien ay esto entre la generacion del uno e del otro pues que las obras de la carne la qual tristes de nosotros quiebra muchas vezes al spiritu le cabeça apartando lo de la intencion alta de la virtud e atrayendolo con sus halagos a que consienta con quien le ruega lo que es contra la voluntad de dios : y el miserable spiritu e razon nuestra assecha para mayor angustia el calcañar desta que le quiebra muchas vezes la cabeça e vee que lo postrero del plazer es gran pesar : e assi torna sobre si para resistir de nueuo *(Segundo Alfabeto, Let. Q, cap. 1, fol. CXIX, 1°)*.

Digitized by Google

attendre d'aussi tristes pères ! A plaire au Père céleste, on aura acquis le royaume des cieux assuré à chacun de ses enfants ; dans ce cas même, la sensualité aura elle aussi sa part dans l'héritage parce que dans le ciel, s'ils ont obéi à la raison et suivi les conseils de la conscience, nos sens corporels seront eux aussi, au sein d'une joie infinie, employés à l'occupation par excellence.

« Très agréable à Dieu, délicieuse pour les hommes, la concorde de ces deux Sœurs doit incliner la plus jeune à servir l'aînée, à lui obéir, à accepter les corrections et les réprimandes, quand elle vient à se tromper (1). Chez certaines personnes consommées en perfection, la sœur cadette, la sensualité arrive qui ne le sait ? — à un très haut degré de soumission à la raison et d'entente avec elle. Cette union toutefois et cette obéissance ne sont jamais complètes. C'est, de fait, l'enseignement commun des docteurs que les premiers mouvements ne sont pas au pouvoir de l'homme. Il n'en est pas moins vrai que, dès ce premier mouvement, la raison a le devoir de montrer son mécontentement à sa jeune sœur pour l'empêcher de se désordonner encore davantage et d'en venir à un second mouvement, car alors il y aurait péché véniel et la raison en serait responsable parce qu'elle aurait omis une correction nécessaire.

« Mais alors, que penser de ces hommes dépravés et brutaux comparés par David, aux bêtes dépourvues de raison ? La comparaison est juste puisqu'ils ne savent pas plus se commander ni se respecter que ne le font les brutes. Chez eux, la sœur aînée obéit à la plus jeune : le commandement et l'autorité ont été passés à la sensualité ; la raison lui a en quelque sorte totalement et irrévocablement résigné son droit d'aînesse. Chez eux, la raison et la sensualité ont, dirait-on, réalisé pis encore que l'Écriture n'a prophétisé de Jacob et d'Esaü. « L'aîné sera l'esclave du plus jeune. » Chez eux, la raison est réduite en esclavage par la sensualité : leur unique préoccupation est de se procurer le plaisir sensuel et de flatter une chair de corruption. Et ici, les prétextes abondent ; ils ont mille raisons : c'est la santé, c'est la vie même qui exigent impérieusement les ménagements. A tout propos, ils font entendre qu'une nourriture gros-

(1) Sicut corporeas virtutes produxit : ita certe corpus illud ex pulvere factum rationalem animam habere iussit, quœ corporeis membris uti possit. Formatum enim corpus hoc iuxta prœceptum Domini, quasi instrumentum erat, quod agebat aliquo se movente : imo sicut lyra, quœ opus habet aliquo, qui possit arte et scientia sua per membra quasi per fistulas convenientem illi melodiam Domino reprœsentare (S. Joannis Chrysostomi *in Genesim Homil. XIII*).

Digitized by Google

sière leur serait nuisible. Ils n'ont pas de plus cher souci que celui de la table : aussi peu judicieux qu'Esaü, pour un plat de légumes, ils vendraient le droit d'aînesse. Le beau marché, vraiment ! Il n'en fut pas moins définitif (1).

« Les voilà, les sensuels ? Ce droit d'aînesse, ce patrimoine du ciel, assuré en retour de l'observance de la loi divine, ils l'ont vendu ! La sensualité leur procurera des satisfactions, elle leur donnera ces vaines et mensongères délices figurées par l'écuelle de lentilles dont fut payé le droit d'aînesse d'Esaü. Ils s'en contentent eux aussi et c'est bien là le pire de tout ! Ils ne font aucun cas des biens du ciel : aussi ne cherchent-ils nullement à se les procurer, ils pensent ou font semblant de penser que le ciel est chose vile et de si petite valeur qu'ils l'auront pour rien, que Dieu les pressera d'en accepter l'offre gratuite, comme s'il voulait à tout prix s'en défaire ou s'il ne savait à qui le donner.

« L'entente que Dieu aime à voir entre ces deux sœurs, la raison et la sensualité, ne ressemble donc en rien à celle qui se fit entre Jacob et Esaü, dans cette vente cauteleuse. L'accord voulu de Dieu doit rappeler celui d'Abraham et de Loth. De même qu'Abraham, l'aîné, délivra son jeune frère des cinq rois qui l'avaient fait prisonnier, la raison, plus ancienne, doit délivrer sa sœur cadette, la sensualité, des cinq sens du corps qui se sont emparés d'elle et l'entraînent en captivité. L'union aimée de Dieu doit être semblable à celle de saint Pierre et de saint André. Ces deux frères s'aidèrent à devenir les disciples de Jésus-Christ et, l'un et l'autre, moururent pour lui sur une croix. Qu'à leur exemple, la raison et la sensualité se mettent ensemble à la suite de Jésus-Christ et montent en même temps sur la croix de la pénitence et le Seigneur dira : O la belle, ô la véritable frater-

(1) Illuditur peccator, dum ei pro temporali delectatione tollitur œterna fruitio et pro lenticula supplantator ei abstulit legitimam, et primogenita sua : et adhuc paruipendit quod primogenita vendidisset : sed ad benedictionem paternalem, qua dicitur. Venite benediciti patris mei, videbis illusionem diaboli. Quis unquam crederet: quod prio concupiscentia mulieris : vel pro fornicatione perdit peccator : patris eterni hereditatem : et beneditionem suam : nisi hoc scriptura diceret : et figurasset : quamuis ipse tunc paruipendat ? Illuditur ergo peccator amplius quia non solum primogenita tolluntur ab eo : sed etiam edulium delectationis suæ : quia transit etiam mundus et concupiscentia eius : et mundanorum gaudium : quod est instar puncti quia fere nil habet existentiæ. Vnde melius venderes pro minimo denario : nec esset ita culpabile : quam si illud pro superbia alioue peccato vendidisses ! quia peccatum nichil est : sed pura priuatio. Nummus autem aliquid est (*Part. Merid. Serm. XXIV. Tom. I. fol. CXXIV, v° 1*).

Digitized by Google

nité ! Ensemble à la suite de Jésus-Christ, elles ont conquis la possession du royaume du ciel » (1).

(1) Es de saber que conciencia es la razon e lumbre natural que esta en nuestro entendimiento e no(s) auisa de lo que hemos de hazer a cerca de las buenas costumbres esta razon e la sensualidad que consiste en los sentidos e inclinaciones a las cosas delectables se dizen hermanos no por naturaleza pues lo uno es mas celestial que terrenal e lo otro mas terrenal que celestial : mas dizense hermanos en quanto han de heredar entrambos del padre a quien siruieren aun que an gran diferencia porque la razon o conciencia interior que prouiene de parte del entendimiento heredara mucho e la sensualidad que prouiene de parte de los sentidos corporales ha de eredar poco en comparacion de la primera : e la herencia sera del padre a quien agradan si agradaren al demonio, al mundo o a la carne que son padres malos heredaran mal : si al padre celestial heredaran el reyno de los cielos a todos sus hijos prometido : y digo que tambien heredara la sensualidad porque en los cielos estos nuestros sentidos corporales si obedecieren y fueren conformes a la razon que es el ditamen de la conciencia, alla estaran en perfecto gozo y occupados en perfeta obra.

La concordia destos dos hermanos es a dios muy aplazible e aun tambien a los hombres segun dize el sabio : empero la concordia ha de ser desta manera que el menor sirua al mayor y este a el obediente y consienta ser castigado y reprehendido si errare. Cosa notoria es que la sensualidad que es el menor hermano aunque tenga en algunos varones perfectos mucha subjecion e conformidad con la razon : empero nunca del todo se acaba de conformar y sujectar : por lo qual comunmente dizen los doctos que los primeros mouimientos no estan en las manos del hombre : aunque esto sea verdad empero la razon no auia de dexar de mostrar siquiera mal rostro en el primer mouimiento a este su hermano menor porque no se desmandasse mas viniendo del primer mal mouimiento, al segundo que ya es pecado venial atribuido a la razon porque se descuydo en corregir a quien deviera. Que diremos de los hombres deprauados brutales que dauid compara a las bestias por auer perdido el dominio e la onrra en ellos este hermano mayor haziendose menor y dando la iuridicion e mando a la sensualidad que es el hermano menor y que ya quasi del todo ha renunciado su derecho ? no se que diga de la razon e sensualidad de los tales sino que sean peores que jacob y esau de los quales se dixo. El mayor seruira al menor. En los semejantes ya la razon sirue a la sensualidad porque nunca piensa sino como podra auer mundano plazer y buscar las cosas que a la carne corruptible pertenecen : y mas que defiende ya esto con muchas razones como cosa necesaria a la vida y salud suya : y nunca anda sino quexandose y diziendo que las cosas grosseras le hazen mal : todo su cuydado echa en comer como aquel esau mal mirado que vendio su legitima al hermano menor por una breue comida : y despues no tuuo en nada auer la vendida aunque no la pudo mas cobrar, Assi acaece en estos que su legitima herencia celestial que por ley divina se les promete venden porque la sensualidad les busque manjar y les de sus vanos y falsos deleytes figurados en la escudilla de lantejas por la qual vendio esau su legitima : y la peor es que no tienen ya en nada las cosas celestiales segun parece pues ne se trabajan de las auer : mas creo que piensan o muestran pensar que el cielo como cosa vil les ha de ser ofrecido o que dios les rogara con el como si lo tuuiesse aborrido y no tuuiesse a quien darlo. Assi que has de notar que no plaze a dios la concordia de los hermanos, esto es, de la razon y sensualidad tal qual fue entre esau y jacob en aquella vendida cautelosa sino tal qual fue entre abraham y loth que eran hermanos y el mayor que era abraham libro al menor de las manos de cinco reyes que lo lleuaban preso, y assi el hermano mayor que es la razon ha de librar, a la sensualidad como a hermano menor de los cinco sentidos corporales que la prenden e catiuan. O la concordia

Digitized by Google

Cette harmonie doit avoir pour fondement un amour mutuel très sincère entre ces deux parties de nous-mêmes qu'il serait si aisé de prendre pour des frères ennemis. Il y a dans l'Evangile un précepte, grand entre tous, commandant l'amour du prochain. Or, « par le prochain, il faut entendre tout parent, ami, proche, voisin, quiconque, en un mot, participe de la nature humaine. Mais, où trouver un être plus voisin et plus proche de la raison que la sensualité ? Ne se développent-elles pas simultanément dans l'homme où ensemble elles naissent et vivent ? On peut donc, d'une certaine manière, les comprendre sous le nom de prochain l'une de l'autre et, dans ce passage du psaume, reconnaître la plainte de la raison contre la sensualité, « Mes proches sont venus ; ils se sont élevés contre moi ». Ce mot *proches* signifie ici, les sens du corps, demeure et forteresse de la sensibilité.

« L'amour entre ces proches est agréable à Dieu, dit le Sage. Dieu approuve cet amour, à la condition toutefois qu'il soit bon. Car, tout aussi bien qu'entre les proches extérieurs et corporels, il y a, entre les proches spirituels dont nous parlons, un amour bon et un amour mauvais. L'amour est bon, quand il se mesure et se règle d'après le commandement de l'amour du prochain ainsi formulé par Dieu même. « Vous aimerez votre prochain comme vous-même ». Dieu n'a pas jugé à propos d'imposer une obligation spéciale de s'aimer soi-même. A quoi bon un ordre à ce sujet, comme si la chose n'allait pas de soi ? Il est naturel à l'homme de s'aimer lui-même, de se souhaiter la parfaite béatitude (1).

« Telle est la loi de l'amour du prochain. Nous nous aimons nous-mêmes en nous procurant la parfaite béatitude naturelle-

entre los tales hermanos ha de ser como la que fue entre sant pedro y sant andres que eran hermanos que fueron entrambos discipulos de christo y por murieron entrambos en cruz : assi la razon y sensualidad por seguir a christo han de serc rucificadas en cruz de penitencia para que dellas se diga. Esta es verdadera hermandad que siguio a christo y tiene por premio inclito los reynos celestiales (*Tercero Alfabeto, Let. A, cap. 4 et 5, fol. VIII, v° — IX, v°*).

(1) Bien compris, le renoncement le plus complet à soi-même revient au plus parfait amour de soi. Quid autem est, neget se ? Non prœsumat de se, sentiat se hominem, et respiciat dictum propheticum : Maledictus omnis, qui spem suam ponit in homine : subducat se sibi, sed non deorsum versus, subducat se sibi ut hœreat Deo (S. Augustin. *de Diverses, Serm. 47*). Le renoncement consiste donc à se reconnaitre tel que l'on est, à se contenter du don reçu de Dieu. Il est opposé à l'orgueil, à l'ambition, à la présomption, qui préfèrent au moi vrai un autre moi faux et menteur.

Digitized by Google

ment désirée de chacun. Ainsi, — ce qui revient à dire : en vue de cette même fin, — nous devons aimer notre prochain. Et, pour revenir à notre sujet, la raison qui prouve qu'elle s'aime en cherchant à se procurer la béatitude a également l'obligation, si elle veut plaire à Dieu, de prouver son amour pour la sensualité et pour tous ses mouvements en s'appliquant à leur procurer ce même bonheur. Qu'elle supporte, dès lors, avec patience les assauts de la chair, à la façon dont elle souffrirait un martyre ; oui, qu'elle fasse preuve de la charité, de la force d'âme du héros, du martyr endurant les coups qui auront bientôt amené un magnifique triomphe. Durant la jeunesse, dit un saint, la chasteté est un tourment dont le mérite l'emporte sur le martyre du sang, parce qu'il est plus continu, plus long, plus périlleux que celui-ci. Aimez donc, oui, aimez ces bourreaux insupportables, méchants ; ils sont votre prochain ; aimez ces appétits sensuels, ces tentations charnelles, quel que soit leur acharnement ; aimez-les comme saint Étienne aimait ceux qui le lapidaient ; dites, pour vos bourreaux intérieurs, la prière que ce martyr adressait à Dieu en faveur de ses bourreaux du dehors : Seigneur mon Dieu ! ne leur comptez pas ceci pour un péché ! Ils ne savent ce qu'ils font ; ils n'ont pas avec eux la raison qui ne cherche, qui ne désire que vous seul » (1).

(1) Proximo es todo pariente y amigo y cercano y vezino y todo aquel que es de nuestra naturaleza humana : y como no aya cosa mas vezina y cercana a la razon que la sensualidad en quanto al lugar do se crian que es en el hombre en el qual juntas nacen y biuen : siguese que en alguna manera se pueden llamar proximos la una de la otra : y segun este nombre se quexa la razon de la sensualidad en el psalmo diziendo. Mis proximos se llegaron y estuuieron contra mi : llama aqui proximos estos sentidos del cuerpo que son morada y fortaleza de la sensualidad. El amor que razon tiene con estos proximos dize el sabio que se agrada dios e aprueva el tal amor : con tal que sea bueno porque assi como entre los proximos aca corporales y exteriores ay amor bueno y malo : assi entre estos proximos espirituales de que hablamos. El amor bueno es aquel que se incluye en el mendamiento del amor del proximo quando dize dios. Amaras a tu proximo como a ti mesmo. Aqui no se pone por mandamiento que el hombre ame assi mesmo : mas presuponese como cosa que se esta de suyo : porque natural cosa es al hombre amarse para la bienauenturança : y como este tal amor ha de ser el que hemos de tener a nuestros proximos que assi como amamos a nosotros mesmos para la bienauenturança que naturalmente desseamos : asi esto es para aquel fin : los amemos a ellos. Tornando al proposito la razon se ama assi mesma para la bienauentuança y si quiese agradar a dios ha de amar tambien a la sensualidad y a todos sus mouimientos para la bienauenturança la qual haze quando los sufre en paciencia : sufriendo los insultos carnales como quien sufre martirio : y con tanto amor y fortaleza como sufre el cauallero martir los golpes que le han de causar vitoria : porque segun dize un santo : la castidad en la iuuentud tanto es mayor martirio que el del cuchillo quanto es mas continuo y prolixo e peligroso. Ama pues hermano mio estos sayones

Digitized by Google

Voilà comment les saints et les docteurs, voilà comment les vrais mystiques de bon aloi entendent l'accord et l'harmonie entre la sensualité et la raison, c'est-à-dire entre la volupté et la volonté, même dans notre état actuel de délabrement d'une nature déchue et alors que tout semble désordre, ruine et péril. Même après le péché originel, la volupté et la volonté, si elles ont souci d'avancer, doivent aller la main dans la main et tendre ensemble vers Dieu en s'aimant d'un amour sincère et ardent. Ce sont des sœurs, faites tout exprès pour vivre ensemble, sous un même toit, sous le regard d'un père unique, pour s'aimer, pour se soutenir mutuellement, pour s'entr'aider. La volonté sans la volupté finit par s'effondrer des hauteurs de l'orgueil de l'esprit et la volupté sans la volonté s'embourbe et périt misérablement dans les désordres de la chair ; l'union de ces deux sœurs est seule agréable à leur père commun qui les fit pour s'entendre en cette vie comme elles s'entendront auprès de lui (1), dans les délices de l'éternité.

Ainsi le comprenait, entre autres, le séraphique saint François. A son médecin lui conseillant de ménager ses yeux, il répondait, que, pour conserver la lumière corporelle dont les mouches jouissaient tout comme lui, il se garderait bien de repousser la moindre effusion de la lumière éternelle parce que, disait-il, le bienfait de la lumière n'a pas été donné à l'esprit en vue de la chair, mais il a été accordé à la chair pour l'avantage de l'esprit. » Et, fort de cette leçon de bon ordre, il préférait perdre l'avantage de la vue corporelle que de mettre obstacle au don des larmes par lequel la vue de son âme était purifiée et rendue capable de la contemplation de Dieu (2). Le saint obéissait-il à

y atormentadores y malos proximos tuyos que son los apetitos y tentaciones carnales por terribles que sean assi como amaua sant esteuan, a los que le apedreauan: y haz por ellos la oracion que el hazia por lo que otros diziendo. O señor dios mio no les cuentes esto a pecado porque no saben lo que hazen careciendo de razon que a ti solo busca y dessea (*Tercero Alfabeto, Let. A, cap. V, fol. IX, v°*).

(1) C'est dans ce sens que le Glose entend le verset de la Genèse (*II, 18*) : Non est bonum esse hominem solum : faciamus ei adjutorium simile sibi. Secundum Augustinum per virum intelligitur ratio, per mulierem autem sensualitas, seu appetitus sensitivus. Dicitur autem mulier formari de latere viri, quoniam appetitus sensitivus est rationalis per participationem et est in adjutorium viri, id est rationis quoniam regulatus ratione perficitur virtute morali (*Moraliter, i. h. l.*).

(2) Cum enim ex continuo fletu infirmitatem oculorum incurrisset gravissimam, suadente sibi medico, quod abstineret a lacrymis, si corporei visus cæcitatem vellet effugere, vir sanctus respondit : « Non est, frater medice, ob amorem luminis, quod habemus commune cum muscis, visitatio lucis æternæ repellenda vel modicum, quia non spiritus propter carnem, sed caro propter spiritum beneficium lucis

Digitized by Google

un sentiment d'horreur pour son corps ? Saint Bonaventure qui rapporte le fait précédent raconte au même chapitre le délicieux sermon de l'homme de Dieu à son frère le feu au moment où le chirurgien allait lui passer le fer brûlant à travers les chairs : « Mon frère le feu, dit-il, toi que le Seigneur a fait tout particulièrement si brillant, si utile, si beau ; sois-moi propice en ce moment ; montre-toi courtois. Je prie le grand Seigneur qui t'a créé de tempérer pour moi ta chaleur pour que ta brûlure me soit douce et supportable (1). » Et au chirurgien, épouvanté du prodige qui s'accomplissait sous ses yeux, le saint disait l'opération terminée : « Si la chair n'est pas suffisamment cuite, appliquez de nouveau le fer. » C'est que l'homme de Dieu était en possession d'une pureté si parfaite, qu'en lui il y avait une admirable harmonie entre la chair et l'esprit, entre l'esprit et Dieu. Faut-il donc trouver étrange que la créature, toujours au service de son Créateur, se montrât merveilleusement soumise à la volonté et au commandement du serviteur de Dieu (2) ?

Saint François comprenait et pratiquait avec trop de perfection la loi d'amour du prochain pour avoir jamais eu la pensée de prendre son corps en aversion ; au contraire, il aimait sincèrement sa chair ; mais cette sincérité de son amour le portait à le vouloir dans l'ordre et à sa place. Or, dans la pensée du Saint, la chair devait se tenir au service de l'esprit, et l'esprit devait à la chair les sentiments et les ménagements d'un bon maître pour son vieux et fidèle serviteur (3). Il était torturé par

accepit ». Malebat siquidem corporalis visus lumen amittere quam lacrymas, quibus oculus mundatur interior, ut Deum videre valeat, repressa devotione spiritus impedire (S. Bonaventuræ *Legenda Sancti Francisci, cap. V, n° 8*).

(1) Christi servus corpus jam horrore concussum confortans sicut amicum cœpit ignem alloqui, dicens : Mi frater ignis, præ cœteris rebus aemulandi decoris virtuosum, pulchrum et utilem te creavit Altissimus. Esto mihi propitius, esto curialis. Precor magnum Dominum, qui te creavit, ut tuum mihi calorem temperet, quo suaviter urentem valeam sustinere... « Laudate, inquit ad Fratres, Altissimum, quia vere dico vobis, nec ignis ardorem sensi, nec carnis ullum dolorem ». Et conversus ad medicum : « Si non est, inquit, caro bene decocta, imprime iterum ». (*Ibid. n° 9*).

(2) Quia enim ad tantam pervenerat puritatem, ut caro spiritui et spiritus Deo harmonia mirabili concordarent, divina ordinatione fiebat, ut creatura Factori suo deserviens voluntati et imperio eius mirabiliter subiaceret (*Ibid.*).

(3) La huitième Conférence de saint François insérée dans ses œuvres a pour titre : *De discretione in corpore alendo*. L'enseignement du séraphique Père peut revenir à la formule de l'Ecclésiastique (*XXXIII, 25*). *Cibaria, et virga, et onus asino : panis, et disciplina, et opus servo*. Que le corps ait ce qu'il lui faut raisonnablement pour être à même de fournir son travail, cela fait, exiger de lui le rendement dont il est capable. Certains veulent que le texte de ces Conférences ne soit pas

Digitized by Google

d'atroces souffrances corporelles. Un des religieux, témoin de son martyre, lui ayant dit : Mon frère, priez le Seigneur de vous traiter plus doucement ; sa main semble s'être appesantie sur vous plus que de juste. — Si je ne savais la simplicité de votre candeur, repartit François, à partir d'aujourd'hui, je vous fuirais avec horreur : Vous avez osé reprendre les vues de Dieu sur moi ! » Et, tout mourant qu'il était et broyé par la douleur, il se jeta à terre et baisant le sol. « Je vous rends grâce, dit-il, Seigneur Dieu, pour toutes ces douleurs que vous m'envoyez et je vous prie, ô mon Seigneur, de les centupler encore si tel est votre bon plaisir. Vous ne pouvez rien faire de plus agréable que de me faire souffrir encore plus, sans aucun ménagement : l'accomplissement de votre sainte volonté me sera toujours une surabondante et chère consolation » (1).

Cette consolation, Dieu la fait éprouver à ses amis comme compensation ordinaire des sacrifices qu'il leur impose. Non seulement, sous le coup de la ferveur et de l'enivrement passager que l'impiété pourrait comparer à un délire, on les entendait crier à leurs bourreaux : Jamais nous n'avions eu le plaisir de pareil régal ; mais de sang-froid, sans qu'il y eût en eux ni auprès d'eux aucune cause de surexcitation, ils reconnaissaient trouver habituellement et d'ordinaire de véritables délices à exécuter les choses les plus répugnantes, à leur nature (2) et c'est pourquoi aucun effort, aucun renoncement ne leur semblait trop dur ; le crucifiement et la mort leur étaient un ciel.

Combien plus cette disposition générale de la volonté devait

de saint François ; personne ne saurait nier qu'elles ne renferment très exactement l'esprit du saint.

(1) Gratias, inquit, tibi ago, Domine Deus, de omnibus his doloribus meis, teque, mi Domine, rogo, ut centuplum, si tibi placuerit, addas, quia hoc erit mihi acceptissimum, ut affligens me dolore, non parcas, cum tuæ sanctæ voluntatis adimpletio sit mihi consolatio superplena (S. Bonav. *Legenda S. Francisci, cap. XIV, n° 2*).

(2) Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui (*Psal. XXXVI, 4*). Saint Bernard commente ainsi ce passage : Quid est, a Propheta, quod tam absolute mones delectari in Domino, ac si ad manum nobis sit hujusmodi delectatio ? Delectationem cibi, somni, quietis, et cœterorum, quæ in terra sunt novimus : Deus autem quam delectationem habet, ut in eo delectemur ? Fratres mei, sœculares hoc dicere possunt, vos non potestis. Quis enim vestrum est, qui non sœpe expertus sit conscientiœ bonæ delectationem ? qui non gustaverit saporem castitatis, humilitatis, charitatis ? Non est hœc delectatio potus, neque cibi, aut similis cuiuslibet rei : delectatio tamen est, et major omnibus illis. Divina enim est, et non carnalis delectatio : et cum in his delectamur, plane delectamur in Domino (*In Quadrag. Serm. V, n° 6*).

Digitized by Google

se rencontrer dans le paradis de volupté alors que Dieu, voulant donner dès ici-bas à l'homme la jouissance aussi parfaite que possible de la connaissance, de l'amour, de la possession de son Seigneur, lui avait ménagé un bonheur qui confinait à la béatitude des anges du ciel (1). Là, aucun désordre n'ayant encore troublé l'harmonie de l'homme avec le monde créé, avec lui-même et avec Dieu, une consolation de la volonté résultant de la saveur et peut-être d'un don surnaturel de Dieu, se transmettait aux puissances inférieures en même temps que l'ordre d'exécuter les sacrifices qui s'imposaient. Peut-être même les puissances sensibles se trouvaient-elles directement et en elles-mêmes compensées de leur effort par une délectation toute particulière correspondant à celle de la volonté (2).

Le péché vint, hélas ! bien vite, désorganiser ces admirables dispositions de la Sagesse et de la Bonté divines ; il détruisit cette rectitude actuelle et vivante de l'homme (3). Or, pure privation, le péché n'a pas pu consister dans un excès d'ailleurs impossible d'amour pour la créature. Le désordre ne pouvait provenir que de la préférence sur Dieu accordée non point à l'objet qu'on prétendait aimer, mais à soi-même qu'on osait substituer au Créateur en usurpant son caractère de fin suprême d'une créature. A l'occasion de soi-même ou à propos d'un autre, prendre la place de Dieu ; faire de lui le moyen et de soi-même la fin ; vouloir mettre sa suprême complaisance en soi, être à

(1) In beatitudine autem secundum omnium sensum est sufficientia competentium commodorum sine omni indigentia : siue angelica intelligitur beatitudo : siue illa quam habebat Adam in paradiso. Quamvis enim major sit beatitudo angelorum quam illa quœ erat hominis in paradiso : non tamen ideo negari potest Adam beatitudinem habuisse. Sicut namque calor magnus est sine omni frigore : et tamen potest esse alius major calor : et quemadmodum frigus est sine omni calore : cum tamen majus valet frigus esse, ita nihil prohibet Adam beatum fuisse in paradiso sine omni indigentia : licet major esset angelica beatitudo (S. Anselmus, *De Concordia gratiæ et liberi arbitrii, circa finem*).

(2) Justitia originalis si habuit facere perfectam tranquillitatem in anima quantum ad omnes potentias, ita quod natura inferior non inclinaretur contra judicium superioris ; aut si inclinaretur quantum est ex se, posset tamen a superiori regulari, et ordinari sine difficultate superioris et sine tristitia inferioris, cum hoc non habuerit potentia, facta in puris naturalibus, necesse est ipsam ponere donum supernaturale, quo sit ista tranquillitas perfecta in anima (*Oxon. 2 Dist. XXIX, Quœst. un. n° 4*).

(3) Superest igitur ad rationem formalem peccati sola deordinatio, siue priuatio rectitudinis talis, vel talis, quam actus rationalis creaturœ prœstare debet, quando elicit deliberatos actus, qui propterea humani (de hominibus quippe agimus, et eadem est de Angelis ratio) dicuntur, et homine libero digni qui dictante recta ratione, operari debet : ei se conformando, et non ab illa recedendo (Macedo, *Collat. in 2° Sent. Collat. 9, differ. 2, sect. 3, Tom. II. pag. 497*).

Digitized by Google

soi-même sa fin et son bonheur (1), tel fut toujours le fond du péché. Mais ici, encore une fois, gardons-nous de voir à l'origine de ce désordre un excès d'amour ; le mal vient, au contraire, d'une totale absence d'amour pour l'objet ravi à Dieu. Là où l'on aime, on ne prend pas ; on donne de soi ; or, dans cette contrefaçon de l'amour, on a ravi, on a pris pour soi une créature qu'il eût fallut transmettre intégralement, aussitôt que reçue, à Dieu qui seul a le droit de se la réserver et qui, seul encore, peut et veut lui communiquer tout ce qu'elle est capable de supporter de bien et de bonheur (2).

Depuis l'origine, l'égoïsme a donc été la seule cause possible de tout désordre moral. L'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi ; l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, telles furent de tout temps les devises autour desquelles se sont groupés les deux camps opposés des héros et des saints de la cité du bien, des égoïstes et des maudits de la cité du mal (3).

(1) Secundum Augustinum 83. quœst 30. Voluntas potest uti fruendis, et frui utendis, ergo potest frui se, cum ergo non debeat frui nisi summo bono, et potest frui se, potest sibi concupiscere tantum bonum, quantum bonum potest concupiscere summo bono, et hoc est æqualitas divina (*Oxon. 2 Dist. VI, Quœst* 2, *n° 3*). Objectum actus sui amat amore concupiscentiæ, et per consequens aliquid aliud amat amore amicitiæ, quia omnem amorem concupiscentiæ, prœcedit amor amicitiæ. Illud autem aliud est ipsemet, cui ut amato amore amicitiæ appetit illud objectum, unde non fruitur objecto actus sui, nec per consequens ipso actu super quem non oportet primo reflecti... Prima radix ibi est quod peccans fruitur se (*Oxon. 1, Dist. 1, Quœst. V, n° 4*).

(2) Nota que ay dos maneras de querer alguna cosa el vno se dize querer de amistad y es quando quiero bien alguno por la bondad que ay en el sin respeto a interesse proprio : el otro querer se llama de codicia y es aquel con que quiero el bien de alguna cosa para mi o para otro. En el primero querer de amistad no tiene el hombre objecto assi sino a la cosa que ama desseandole bien sin interesse alguno ; y este se llama amor caritatiuo con que emos de amar a dios y al proximo. El segundo querer mas tiene ojo a propia vtilidad que a la cosa amada porque desta manera no se ama el bien de la cosa amada para ella mesma sino para mi : o para otro quo yo amo. Allende desto has de saber que siempre ay concierto entre estos dos quereres porque ninguna cosa amamos con querer de codicia sin que amemos otra primero con querer de amistad (*Ley de amor, ley 4°, fol. XXI, v°*).

(3) Actus primus inordinatus voluntatis fuit primum velle amicitiæ respectu ejus, cui voluit bonum : hoc autem objectum non fuit Deus quia non potuit Deum inordinate ex intensione amare amore amicitiæ, nam Deus est tale amabile, quod ex ratione sui, ut objectum est, dat completam rationem bonitatis actui perfecte intenso. Nec est verisimile, quod aliquid aliud a se nimis intense dilexerit, actu amicitiæ ; tum quia inclinatio naturalis magis inclinavit ad se, quam ad aliquid aliud creatum sic amandum, tum quia non videtur quod aliquid aliud creatum a se, sic intellexit sicut se, ergo primus actus inordinatus fuit actus amicitiae respectu suiipsius. Et hoc est quod dicit Augustinus, *decimo quarto de Civitate Dei*, quod duo amores fecerunt duas civitates, civitatem Dei, amor Dei usque ad contemptum

Digitized by Google

Quand l'Ange voulut s'asseoir sur le trône du Très-Haut et lui être semblable, son péché consista dans une excessive complaisance en sa perfection très heureusement classée par Scot dans la luxure spirituelle (1). La séduction d'Ève fut d'ajouter foi à la parole du serpent (2) qui lui promettait, comme résultat de sa désobéissance, une égalité avec Dieu que, de fait, elle ambitionna en donnant à sa volonté la préférence sur la volonté de Dieu (3). Adam ne crut pas à ce mensonge du serpent, il ne fut point séduit ; son péché consista, non dans un désir de supplanter Dieu, mais dans un amour désordonné de sa com-

sui ; civitatem diaboli, amor sui usque ad contemptum Dei. Prima igitur radix civitatis diaboli inordinatus amor amicitiæ sui, quœ radix germinavit usque ad contemptum Dei, in quo est consummata ista malitia (*Oxon. 2 Dist. VI, Quœst II n° 4*).

(1) (Angelus peccavit) eo quod appetierit beatitudinem assequi propriis viribus, secluso auxilio divino. Qui modus est possibilis : quia angelus habita apprehensione beatitudinis, et modi eam consequendi, cum nimis, et inordinate se diligeret amore amicitiæ, potuit etiam appetere illam beatitudinem sibi inesse ex suis viribus volitione inefficaci, ut supra dicebamus de appetitu æqualitatis Dei, et est probabilis iste modus : quia cum Angelus inordinate se diligeret, consequenter etiam fit, ut inordinate etiam sibi appetierit omne illud bonum, quod in ejus delectationem, et complacentiam redundat : habere autem illam beatitudinem ex propriis viribus auget magis delectationem, ut si concupisco mihi aliquod bonum delectabile, in illo magis gaudeo, si illud sit in potestate mea, quam in potestate alterius, quia priori modo quiesco, secundo modo semper habet annexam dubitationem, ne mihi auferatur... Quia illa concupiscentia habendi beatitudinem a se, oriebatur ex immoderata complacentia habendi illam cum omni intensione, et complemento, ad quod videtur sequi, ut in habendo illam non penderet ab aliquo alio, hœc enim videntur pertinere ad profundum peccatum luxuriæ spiritualis : sicut enim in luxuria carnali maxime inordinatus concupiscit sibi actum luxuriæ cum omni circumstantia, quœ potest augere delectationem, et habere illum actum omnimo in sua potestate, et cum omni intentione, videtur esse circumstantia requisita ad tale complementum : ita in luxuria spirituali euenit, et ideo proprie loquendo non est superbia (*Disputationes theologicœ in 2° lib.. Sent. Auct.* F. Philippo Fabro Faventino *Venetiis, 1629, Dist. 6, n° 16, pag. 158, 2*).C'est de ce Père Fabre que Mastrius raconte le fait suivant : Ferchius refert in vita descripta P. Fabri, quod cum Clemens VIII Seraphicum nostrum D. Bonau. Collegium inuiseret, eius alumnos examinaturus interrogavit Fabrum tunc temporis in eo Collegio studentem quoniam (quodnam) fuisset primum Luciferi peccatum : respondit solertissime, luxuria spiritualis, *ex Scoto 2, dist. 6, quœst 2.* et admiratus Pontifex respondentis promptitudinem, et dogmatis subtilitatem, paterno animo omnes illos Baccalaureos ad sapientiæ studium mirifice cohortatus est hoc unico responso pro omnibus contentus (R. P. Bartholomœi Mastrii de Meldula. *Disputationes theologicœ in Secundum Librum Sententiarum, Dist. 3, Quœst. 5, art. 1, n° 70, Venetiis, 1675, pag. 193, 2*).

(2) Et Adam non est seductus : mulier autem seducta in prœvaricatione fuit (*1 Timot. II, 14*).

(3) (Eva) voluit sibi usurpare æqualitatem divinitatis, ut dicit Magister et Augustinus, patet in littera. Unde habens aviditatem æqualitatis Dei et scientiœ divinœ, fuit seducta (*Oxon. 2 Dist. XXI, Quœst. 2, n°4*).

Digitized by Google

pagne : pour ne pas la contrarier, il enfreignit la loi de Dieu (1). Or, le désordre de cet amour revenait à affectionner moins la grandeur et la beauté morales d'Ève que les avantages qu'il y trouvait, les charmes, par exemple, de leur parfaite entente, la douceur de leur existence côte à côte, son bonheur à lui de la voir devenir heureuse et satisfaite. Au fond, c'était lui-même qu'il aimait en elle et, ici encore, l'égoïsme eut le pas sur Dieu (2).

Séduite par la promesse du serpent, explique fort bien Lynchet (3) et croyant en effet, sur sa parole, qu'elle allait se voir l'égale de Dieu et entrer dans la possession de la pleine science du bien et du mal si, mangeant tout d'abord du fruit défendu, elle réussissait à persuader à son mari d'en faire tout autant, Ève, une fois son péché consommé, vint trouver Adam et l'invita à manger comme elle de ce beau fruit. Adam s'y étant refusé, elle parut tout à coup accablée de tristesse par la pensée que ce refus allait lui rendre impossible la conquête de l'égalité avec Dieu si grandement ambitionnée. Voyant l'affliction de son épouse, Adam comprit que s'il n'accédait pas à sa demande, elle allait dépérir de tristesse, perdre la santé et peut-être la vie à

(1) Primum ergo peccatum hominis non potuit esse immoderatus amor sui, sed secundum quod dicit Augustinus ubi supra, immoderatus amor amicitiæ uxoris. Nam dicit Augustinus quod noluit contristare eam, quam credebat sine sua solatio contabescere, et a se alienatam omnino interire, ut habetur in littera, *c. illo. Ex quo manifeste.* Patet ergo quod non fuit amor concupiscentiæ vel libidinis, quia ille nondum fuerat, ex isto autem amore inordinato peccatum gravius sequebatur, scilicet voluntas explendi illud, quod non licuit, puta prœceptum de esu pomi violare, quod quidem non fuit expresse prœceptum ex natura rei, vel de lege naturœ, sicut sunt prœcepta Decalogi, esus enim illius pomi in se, non fuit de genere mali, sed solum fuit malum, quia prohibitum ad experiendum eorum obedientiam (*Ibid. n° 2*).

(2) Arbor scientiæ, est voluntas sensualitatis : quœ etiam in medio cordis plantata est magis ad meritum, quam ad nutrimentum : quoniam cautum est, ne appetitu libero seu deliberato sequaris placita carnis. Ex hac ergo arbore non est comedendum, sed a voluntate tua auertere, nec eam tangas : quoniam Deus conqueritur, dicens. *In die ieiunij vestri, inuenitur voluntas vestra.* Dies ieiunij nostri, est omnis obligatio qua vetatur quod alias liceret, si non vetaretur. Unde omne mandatum coarctat nos ad ieiunium illius quod vetat si abnegat. Si autem affirmatiuum est oppositum contenti negat. Vnde omne mandatum est dies ieiunandi, in quo sub comminatione mortis, interdicitur nobis comestio vetiti, a qua cessandum est. Si autem hoc facis, tibi acquires bona Dei : si vero nolueris, mala plurima tibi apponis. Vnde merito vocatur propria voluntas, arbor scientiæ boni et mali. Fructum malum huius malœ arboris, confert semper mulier : caro enim mollia diligens, per blanditias suas spiritum vincit : eumque facit ieiunium soluere, amouens alterius arboris cibum qui non perit (*Super Missus est Expositio, cap. 7, fol. 9 r°*). Le même commentaire de ce verset d'Isaïe se lit à peu près textuellement au *Troisième Abécédaire, Let. D. cap. 3, fol. XL. v°.*

(3) F. Lycheti, *In 2m Sentent. Dist. XXI, Quœst. II. Initio.*

Digitized by Google

force de peine et de désespoir. Il préféra donc déplaire à Dieu plutôt qu'à son épouse. Là, fut le désordre causé — on le voit — par un amour d'amitié pour elle et nullement par un amour passionnel qui n'avait aucune raison d'être avant le péché. Cette faute d'Adam n'en fut pas moins très grave au jugement des Saints. Son devoir, en effet, eût été de la reprendre et de lui rappeler que la désobéissance n'était pas un moyen de devenir l'égale de Dieu ni de s'assurer la possession de la science du bien et du mal. Cette correction s'imposait d'autant plus qu'Adam n'avait aucunement été séduit. Qui pourrait même, en vérité, dire que le reproche ne fût pas fait ? Quand une femme a quelque caprice en tête, allez donc voir de la faire céder. Ève aura alors insisté, accordant plus de confiance au démon qu'à son mari ; elle finit, comme toujours, par avoir raison.

Qu'Ève ait été, en tout ceci, bien plus coupable qu'Adam, c'est ce qu'il n'est pas possible de nier ; il n'en est pas moins vrai que la faute de ce dernier fut effrayante, non seulement à cause de la grande responsabilité qui pesait sur lui, en qualité de chef du genre du genre humain, mais aussi à raison de la légèreté de la tentation qui réussit à l'abattre, étant surtout donnée la prodigieuse surabondance de lumière naturelle et surnaturelle dont son intelligence était éclairée.

FR. MICHEL-ANGE.
O. M. C.

Digitized by Google

UN CAPUCIN BRETON

AU XVIIe SIÈCLE

LE PÈRE JOSEPH DE MORLAIX (*Fin.*) (1)

CHAPITRE SIXIÈME

LE P. JOSEPH DE MORLAIX, PROVINCIAL. SES DERNIÈRES ANNÉES.

Tant de qualités naturelles jointes à une vertu si élevée, n'avaient pas tardé à gagner au P. Joseph de Morlaix la sympathie et la confiance de ses Frères. Déjà, ils lui en avaient donné une preuve manifeste, en l'élevant, une première fois, à la dignité de Définiteur Provincial, au Chapitre tenu, à Nantes, en 1643. (2) Mais l'année suivante, son humilité allait être soumise à une épreuve plus grande encore. Son frère, le P. Sévérin de Morlaix, gouvernait alors la Province de Bretagne. Le temps de sa charge expiré, un nouveau Chapitre fut convoqué à Rennes, le 24 juin 1644, pour lui donner un successeur. A l'unanimité, les voix se portèrent sur le P. Joseph, dont le mérite surpassait l'âge, et qui, à 38 ans, se trouva investi d'une des fonctions les plus importantes de l'Ordre.

Tous applaudirent à l'élection ; un seul s'en affligea : ce fut l'élu lui-même. « Tout le monde admiroit le P. Joseph de Morlaix, écrit son biographe, et luy seul ne regardoit en soy-mesme que des indignités et des faiblesses. » (3) Mais, ce qui donnait à cette élection un caractère particulièrement touchant, c'était le rôle que devait y remplir le P. Sévérin de Morlaix. Le même biographe nous en a conservé

(1) Cf. *Études Franciscaines*, février, mars, mai, juillet, septembre 1911.

(2) Le P. Joseph de Morlaix fut de nouveau élu Définiteur Provincial dans les Chapitres de 1649, 1650, 1652, 1660 et 1661. *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*

(3) *Oraison funèbre...* p. 31.

Digitized by Google

le souvenir, et il nous plait de le placer intégralement sous les yeux du lecteur.

« Tous les Pères assemblés, dit-il, se réjouissent de ce que le Saint-Esprit a si heureusement disposé leurs suffrages et leur a fait choisir un si digne supérieur. On chante le *Te Deum*, et suivant nostre coustume l'on va processionnellement à l'Église, pour confirmer l'élection devant l'autel, en présence du Saint Sacrement. La joie est sur tous les visages : il n'y a que le nouveau Provincial, dont le cœur est saisi d'affliction et les yeux baignés de larmes : il est honteux de se voir à la tête d'une Province, il s'abîme dans la pensée de son néant et de son indignité prétendue. Ce qui donna sujet à son digne frère, le R. P. Sévérin de Morlaix, tant de fois Provincial de Bretagne et pour lors premier Définiteur, de luy adresser ces paroles, en luy donnant les sceaux de la Province : *Joseph, Fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam.* Mon Père, l'on a parfaitement rencontré en vous donnant le nom de Joseph, qui veut dire augmentation ; vos mérites sont toujours devenus plus grands, et nous ont obligés de vous élire notre Provincial. Ce n'est pas en vain que vous portez le nom du Bienheureux Époux de la Sainte Vierge, puisque vous avez comme luy d'humbles sentimens de vous-mesme ; saint Joseph ne pouvait se résoudre à vivre en qualité de mary et de supérieur avec Nostre Dame, dont le Saint Esprit estoit le premier époux, néantmoins il obéit à la voix de Dieu quand elle luy fut signifiée par un ange, et avec une très humble résignation il accepta d'estre le chef de la première famille du monde. Mon Père, vous avez commencé d'imiter saint Joseph, en tesmoignant par vos larmes que vous refusez d'estre l'époux de la religion séraphique, mais achevez d'imiter vostre Patron, faites violence à vostre humilité, acceptez la charge que Dieu vous donne, et recevez les sceaux de la Province, que de la part de Dieu, je consigne entre vos mains. » (1)

Un tel discours dans la bouche de son propre frère, hier encore son supérieur, était bien de nature à briser toutes les résistances et à vaincre la modestie du P. Joseph. Pourtant, comme nous le verrons bientôt, la confusion ne cessa de troubler son âme ; se croyant indigne et incapable d'une telle charge, il pria le Seigneur de suppléer à son insuffisance et de le soutenir de sa grâce. Plus il se voyait élevé, plus il sentait le besoin de s'humilier. C'est ce que témoigne encore le P. Joseph de Dreux : « Vous seriez étonnés, disait-il, si je vous rapportois ses pratiques d'humilité dans la charge de Provincial et de Gardien des premiers couvents, moy-mesme j'en suis témoin, et si j'eusse esté seul, je n'eusse pas voulu croire à mes yeux. Je l'ai veu prévenir les moindres personnes, comme s'il eût esté le dernier de tous ; j'estois confus de voir un Provincial à mes pieds, dans la plus

(1) *Oraison funèbre...* p. 32-33.

Digitized by Google

humble posture, et protester comme saint Paul qu'il est indigne de sa charge : *non sum dignus vocari apostolus.* » (1)

Mais, son humilité même faisait ressortir davantage ses mérites, et contribuait, à son insu, à fortifier la confiance et l'affection qu'il inspirait. Aussi, malgré tous les efforts qu'il tenta pour échapper, l'année suivante, au choix des capitulaires, dut-il se résoudre néanmoins à accepter, une seconde fois, la charge de Provincial. « En 1645, écrit le chroniqueur du Croisic, le Chapitre fut convoqué en nostre couvent de Morlaix, le 2 juin, dans lequel fut confirmé Provincial le R. P. Joseph de Morlaix, quoiqu'il eust faict *toutes les instances possibles* pour se faire descharger de sa charge. » (2) Et le P. Balthazar de Bellême ajoute un détail qui montre mieux encore l'humble conduite du P. Joseph, dans cette circonstance : « Dans ce Chapitre, dit-il, le P. Joseph de Morlaix a renoncé au Provincialat, et quoiqu'il l'eust faict *in scriptis,* il n'a pas été accepté. » (3)

Une telle obstination de la part des capitulaires prouve, avec évidence, de quelle estime était entouré, dans sa Province, le P. Joseph de Morlaix. Nul doute qu'ils ne lui eussent renouvelé son mandat, s'ils n'avaient craint de contrister, à l'excès, celui qu'ils considéraient, en raison même de sa profonde modestie, comme le plus digne de remplir cet emploi. « Mais, à peine deux ans furent-ils passés, dit encore le P. Joseph de Dreux, que le Chapitre fut contraint de luy donner un successeur, pour satisfaire son inclination et pour faire cesser la violence dans un état et dans un lieu qui ne luy estoit pas naturel. » (4)

On n'ignorait pas, du reste, avec quelle énergie il avait refusé, quelque temps auparavant, les honneurs de l'épiscopat. Le P. Noël Deslandes, des Frères Prêcheurs, venait d'être nommé à l'évêché de Tréguier. Mais, étranger au pays et ignorant sa langue, il ne tarda pas à constater, avec regret, l'inutilité de sa parole et l'inefficacité de son ministère. C'est en vain qu'il adresse à son peuple les plus beaux discours : nul ne le comprend, et le pasteur ne peut ni connaître ni enseigner ses ouailles. « Les Bas Bretons, dit le P. Joseph de Dreux, assez dévots de leur naturel, viennent à leur évêque pour le saluer et pour luy demander ses ordres touchant la conduite spirituelle de leurs familles : mais il n'entend point leurs complimens ni leurs requestes, il les reçoit comme des indiens ou des chinois, à qui il est obligé de respondre par le truchement qu'ils ont amené pour se faire entendre. »

On conçoit, dès lors, l'embarras et la peine du pieux prélat. Aussi, n'a-t-il plus qu'un désir : résigner sa charge, ou du moins la partager

(1) *Oraison funèbre...* p. 33.
(2) *Registre des Capucins du Croisic.* Arch. francisc. de Couvin.
(3) *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*
(4) *Oraison funèbre...* p. 33.

Digitized by Google

avec quelqu'un plus apte que lui à gouverner son diocèse. « Et comme la ville de Morlaix se trouve dans les terres de sa jurisdiction, le P. Joseph, enfant de la mesme ville, paroist le plus propre à cet important ministère. Outre les belles qualités de son esprit, il sçait en perfection un langage qui luy est naturel, il a presché mille fois avec toute la pureté et toute l'élégance bretonne : c'est pourquoy Monseigneur de Tréguier lui présente sa crosse, au moins en qualité de coadjuteur ; mais le P. Joseph la refusa avec la mesme sincérité qu'elle luy estoit présentée. » (1)

Mieux valait donc respecter l'humilité du P. Joseph, et lui permettre de rentrer, quelque temps, dans le silence et l'obscurité de la vie religieuse. Aussi, délivré du lourd fardeau des honneurs, put-il désormais donner un libre essor à son zèle et se livrer tout entier au ministère de la prédication. Nous avons vu plus haut quelles épreuves il rencontra dans son ministère, et aussi l'attitude modeste et résignée qu'il opposa aux perfides calomnies de ses détracteurs. (2) Mais, cette liberté après laquelle il soupirait si ardemment ne devait pas être de longue durée.

La Province de Bretagne traversait alors une crise difficile, qu'avait provoquée, on s'en souvient, sa séparation de la Province de Touraine, ordonnée, en 1629, par le P. Jean-Marie de Noto, Ministre Général. Moins favorisée que cette dernière dans le nombre et le choix des couvents, elle supportait avec peine cette sorte d'infériorité, que rien, à ses yeux, ne pouvait justifier. Aussi, n'avait-elle cessé de faire parvenir ses plaintes aux Chapitres Généraux, et de solliciter des supérieurs de l'Ordre un partage plus équitable. A force d'instances et de suppliques réitérées, elle avait enfin obtenu du nouveau Général, le P. Innocent de Calatagirone, un décret rendu à Nantes,

(1) *Oraison funèbre...* p. 41. Le P. Noël Deslandes, Dominicain, vicaire général de la Congrégation de France et prédicateur de Louis XIII, fut désigné en 1635 évêque de Tréguier et sacré l'année suivante. Il mourut en 1645.

Le même honneur fut offert, une seconde fois, au P. Joseph de Morlaix, quelques années plus tard. C'est encore son biographe qui nous l'apprend en ces termes : « Il y a peu de temps qu'on vouloit presque le contraindre de changer l'habit de Capucin en celuy d'évesque : on luy en vouloit faire une nécessité par l'interposition d'un sacré commandement, à quoy il n'eust pu résister sans estre infidèle à une partie de ses vœux. La chose fut secrète, l'on n'en parla qu'à ceux qui avoient assez de pouvoir sur son esprit pour le persuader, et luy-mesme consulta deux ou trois de ses amis les plus confidens, pour emprunter de leur invention quelques nouvelles excuses et de nouveaux prétextes pour refuser un si grand honneur. Son éloquence l'emporta, et quand on le vit si éloigné de ce qu'on luy présentoit, on ne voulut davantage luy faire de violence... Permettez, disoit le P. Joseph, que je meure en observant la règle que j'ai vouée. Ne me voyez-vous pas en croix, dans un habit de Capucin, qui en représente la figure ? laissez-moi donc imiter la vie souffrante de mon Sauveur, et ne me détachez pas de la croix avant la mort, pour m'investir de la gloire de sa résurrection... » *Oraison funèbre...* p. 42.

(2) Cf. *Études franciscaines*, juillet 1911 : *Le Père Joseph de Morlaix, à Angers.*

Digitized by Google

le 1er mai 1648, qui lui adjoignait six couvents de la Province de Touraine. C'étaient ceux de la Flèche, de Baugé, de Fontenay, des Sables, de Luçon et de Marans.

Mais, ce décret souleva une véritable tempête, et rencontra une vive opposition de la part des Capucins de Touraine. Fondateurs et religieux s'élevèrent avec force contre un acte qu'ils considéraient comme abusif et contraire aux lois de l'équité. L'autorité du Ministre Général fut odieusement méconnue ; on réunit, malgré sa défense, plusieurs Chapitres Provinciaux qui n'étaient plutôt que des conciliabules, notamment à Blois, à Orléans et à Angers, où l'on résolut de ne tenir aucun compte des décisions prises par le Général et confirmées par son Définitoire. Bien plus, un bref du Souverain Pontife ordonnant l'exécution du décret, fut rejeté par les fauteurs de ces troubles, comme subreptice et de nulle valeur. La division règnait dans toute l'étendue de la Province, et les religieux restés soumis à l'autorité durent demander un refuge aux plus proches couvents de la Bretagne. (1)

L'affaire prenait chaque jour des proportions plus scandaleuses, et réclamait une intervention énergique de l'autorité. Le roi informé fit examiner le débat par une commission composée d'un archevêque, de deux évêques, de deux anciens du conseil du roi et de trois docteurs en Sorbonne. Malgré l'avis des commissaires, absolument défavorables à leur cause, les dissidents n'en continuèrent pas moins leur rébellion, se refusant toujours à obéir au P. Claude de Bourges, qui nommé à cet effet par le Chapitre Général, cherchait à faire entendre des paroles de paix, pour les ramener à la voie du devoir. (2)

(1) Le P. Balthazar de Bellême mentionne ce fait en ces termes : « Dans cette année 1652, sont passés de Touraine en Bretagne environ 80 religieux, à cause de la persécution et de la désobéissance des supérieurs provinciaux au Pape, au Roi et aux Supérieurs Généraux. » *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*

(2) Les *Archives franciscaines de Couvin* possèdent de nombreuses pièces relatives à cette malheureuse affaire. (Voir surtout n°s 104 et 468.) On comprendra aisément que nous n'en donnions ici qu'un court abrégé. Disons cependant, non pour excuser la révolte de ce parti, mais pour en expliquer la conduite, qu'il fut tantôt absous et tantôt condamné par l'autorité supérieure. L'incohérence et l'indiscipline seules traînèrent en longueur un état de choses qu'une main habile et vigoureuse eût pu faire bientôt cesser. C'est ainsi, par exemple, que le 13 janvier 1652, le P. Fortuné de Cadore, Ministre Général, voulant être agréable « à Leurs Majestés, et terminer une affaire qui causoit tant de troubles et de scandales », révoqua le décret de son prédécesseur, et « laissa à la Province de Touraine les six couvents que celui-ci en avoit voulu séparer par son décret de Nantes ». *Arch. francisc.* n° 104. p. 51. Mais, blâmé sévèrement par le Souverain Pontife, il revint, quelques semaines après, sur sa parole, et exigea plus fermement que jamais l'exécution de ce même décret. De son côté, la reine appuyait de tout son crédit le parti des ardents Tourangeaux et jugeait défavorablement la conduite des supérieurs à leur égard. « Je vous puis assurer, écrivait-elle au P. Général, le 9 octobre 1650, qu'il y a peu de personnes qui n'aient trouvé à redire à cette séparation et au retranchement qu'on a voulu faire des principaux religieux de cette Province là, qui ne sont, ce

Digitized by Google

Telle était la situation des deux Provinces en 1653, quand le Chapitre Provincial de Bretagne, réuni à Quimper, le 30 mai, contraignit de nouveau le P. Joseph de Morlaix à prendre en main le gouvernement de la Province. Il est regrettable que les chroniqueurs ne nous aient point renseignés sur la conduite qu'il dut tenir dans des circonstances aussi délicates. Mais l'on sait de quelle influence jouissait à la Cour le prédicateur du roi, et il n'est point téméraire de penser qu'il sut la mettre, à cette occasion, au service des intérêts de sa Province.

Quoiqu'il en soit, un bref d'Innocent X, en date du 20 janvier 1654, confirma, encore une fois, la décision du ministre Général, et déclara nulles et sans effet les délibérations des prétendus Chapitres de Blois (1650) et d'Orléans (1652). (1) — De son côté, le roi voulant mettre fin à un conflit qui menaçait de s'éterniser, rendit un arrêt le 30 septembre de la même année, qui rendait exécutoire, selon sa forme et teneur, le bref du Souverain Pontife, et chassait de la Touraine les principaux chefs de la rébellion. (2)

Trois mois plus tard, Louis XIV cassait purement et simplement l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris, qui permettait aux fondateurs des couvents d'en appeler comme d'abus du Bref d'Innocent X. Il ordonnait en même temps que ce Bref et les arrêts du Conseil royal des 10 juin et 30 septembre seraient exécutés, et « ce faisant que les Capucins de la Province de Touraine sortiront incessament desdits couvents de la Flesche, de Baugé, des Sables d'Olonne, de Fontenay, de Luçon, de Marans et que les Capucins de la Province de Bretagne entreront en possession desdits couvents, faict inhibition et deffence aux dits prétendus fondateurs et aux maires, échevins desdites villes et tous autres d'y apporter aucuns troubles ny empeschemens, soubs quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance

me semble, coupables d'autres crimes, que d'avoir voulu conserver leur Province dans son intégrité par les voies accoustumées et conformes à vos statuts et constitutions... » *Bibl. nat.* Ld 24 5. Ce n'est qu'après quatre années d'enquêtes et de citations, que le roi consentit enfin à prêter l'appui de son autorité aux décisions du Ministre Général, approuvées par le saint Siège.

(1) *Bullar. Ord. FF. Minor Capuc.* t. v. p. 76.

(2) C'étaient le P. Yves, le P. Michel et le P. Raphaël de Nevers et le P. Hilaire de Poitiers. Le P. Yves fut envoyé au couvent de Rouen, le P. Michel au couvent de Caen, le P. Raphaël, au couvent de Bordeaux et le P. Hilaire au couvent de Toulouse. Le roi ajoutait : « Et faulte par eux d'y satisfaire.... les dits pères pris au corps et conduits ez prison de l'Officialité du diocèse, auquel ils se rencontreront pour estre contre eux proceddé ainsy qu'il appartiendra, et afin que le dit P. Claude de Bourges puisse rappeler et restablir tous les religieux qui ont esté expulsez des couvents de ladite Province de Touraine et obligez de se retirer d'icelle..... » *Registre des arrêts du Conseil.* Archives nationales, E. 1703, page 275. Document trouvé dans les papiers de M. Cappon.

Digitized by Google

et d'estre procédé extraordinairement contre les contrevenans. Mande Sa Majesté..... » (1) 27 novembre 1654.

On le voit, la tâche qui incombait au P. Joseph de Morlaix était délicate. La Province de Bretagne avait enfin gagné sa cause, il est vrai, et elle pouvait se réjouir, à bon droit, de l'issue de ces longues négociations. Mais, l'ordonnance royale qui assurait la possession des six couvents contestés, n'avait encore reçu aucune exécution ; et ne pouvait-on pas craindre qu'elle ne donnât lieu à de nouveaux conflits ? Il n'en fut rien cependant, grâce à la sagesse et à la prudence du P. Joseph. La renommée de ses talents et de ses vertus avait franchi, depuis longtemps, les limites de la Province. En Touraine, comme en Bretagne, son nom était entouré de respect et de vénération. Nul n'était plus capable que lui de mener à bonne fin une entreprise aussi difficile. Son premier soin, semble-t-il, fut de restituer à la Province de Touraine ceux de ses religieux, que ces discordes intestines avaient dispersés dans les divers couvents de la Bretagne. Puis, il réunit les Définiteurs, nous dit la *Chronique de Mayenne* « tant pour accommoder les familles dégarnies, que pour remplir les couvents qui nous avoient esté contestés. » (2)

Ces mesures prises et son itinéraire tracé, le P. Joseph de Morlaix se mit en marche, accompagné seulement des quelques religieux récemment choisis par la Définition, pour présider à la direction des nouveaux couvents. Le 10 janvier 1655, c'est-à-dire, six semaines seulement après la publication de l'arrêt royal, le P. Joseph arrivait à La Flèche, où l'attendait le capitaine Delapierre, ancien Exempt des Gardes du roi, chargé de l'exécution de cet arrêt. Aucun incident fâcheux ne marqua cette prise de possession. Les clefs du couvent furent immédiatement remises au Provincial, et ordre fut signifié aux religieux de la Communauté d'avoir à se retirer. Quatre jours après « fête du Saint-Nom de Jésus, le V. P. Romain de S. Brieuc dit la première messe à La Flèche. » (3)

(1) Archives Nationales. E. 1703, f. 288 Cité par M. P. Fleury dans *Le Couvent des Capucins à Marans*. La Rochelle, 1904 p. 14

(2) *Archiv. fransc. de Couvin*. Mss. 76.

(3) *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes*. Le P. Romain de S. Brieuc prit l'habit le 28 avril 1621, à l'âge de 19 ans et mourut à Guingamp, le 24 juin 1663. C'était un religieux d'une grande science et d'une vertu éprouvée. Il fut mandé à Rome, en 1663, pour traiter les affaires de sa Province, et deux ans plus tard, le P. Général l'envoyait « instruire quelques procès dans la Province d'Aquitaine et lui donnait ordre de se trouver ensuite au Chapitre Général. Il est parti de Marans — où il était Gardien — le 7 janvier 1656, et est retourné en Province, le 8 février 1657. » *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes*. — Le P. Romain est aussi l'auteur de l'ouvrage suivant : Brevis in Gregoriani Calendarii reformationem tractatus. Adversus hœreticorum et schismaticorum calumnias evidentissime demonstrans, ejusmodi reformationem omnium Conciliorum Nicœni prœsertim decretis conformem esse. Auctore R. P. Romano Sambriocensi Cappuccino. *Parisiis*, apud D. Thierry, 1648. in 4°.

Digitized by Google

Même cérémonie le lendemain, 15 janvier, au couvent de Baugé, et aussi même soumission de la part des religieux qui le composent. Le 24, le P. Joseph était aux Sables, le 26 à Luçon, le 31 à Marans. Ici, quelques difficultés surgirent qui furent vite dissipées, grâce à l'énergique attitude du capitaine Delapierre. M. Fleury raconte ainsi la réception qui fut faite, dans ce couvent, au P. Joseph de Morlaix :

« En exécution de cet arrêt (du 27 novembre 1654) le capitaine Delapierre se présentait, le dernier jour de janvier 1655, assisté d'un greffier, devant la porte de l'hospice qui lui fut ouverte par le P. Blaise d'Angers, supérieur des Capucins, auquel signification de l'acte fut donnée et sommation faite de laisser la place au R. P. Joseph de Morlaix, Provincial de la Province de Bretagne et à ses religieux.

« Prévoyant, sans doute, certaines difficultés, le capitaine Delapierre avait requis quelques habitants, afin de lui prêter main forte pour faire exécuter les volontés du roi, s'il en était besoin.

« La signification entendue, le P. Blaise, cédant à l'injonction qui lui était faite, répondit qu'il était prêt à remettre les clefs de l'hospice entre les mains des héritiers de la fondatrice, pour qu'ils en fissent tel usage qu'il leur conviendrait, tout en protestant de sa parfaite obéissance aux ordres du roi. »

C'est alors qu'un certain Nicolas Bernyer, l'un des héritiers de la fondatrice de l'hospice, (1) protesta contre l'expulsion des Capucins de Marans, alléguant que l'intention de la fondatrice avait été de favoriser exclusivement ceux-ci, et non pas les religieux d'une autre Province. En outre, il prétendit que la donation faite aux Capucins n'avait point été valide, car la testatrice n'était pas en âge et ne pouvait, à son avis, valablement donner. Finalement, il revendiqua la propriété des lieux sur lesquels aucune construction n'avait encore été élevée et qui se trouvaient dans le même état qu'au moment du prétendu don. Et, pour affirmer son droit, il prit les clefs que lui remettait le P. Blaise et ferma la porte de l'hospice.

« Le capitaine fit commandemement à Bernyer de lui délivrer les susdites clefs pour obéir à l'arrêt dont il était porteur, le menaçant de le considérer comme réfractaire et désobéissant aux ordres du roi et de faire procéder extraordinairement contre lui.

« La crainte des conséquences que pouvait entrainer sa résistance produisit sur Bernyer une salutaire impression et il préféra remettre les clefs que d'encourir la colère royale, tout en faisant ses réserves et ses protestations, dont il demanda l'insertion au procès-verbal, pour qu'on en rendit compte au roi et à son conseil.

« L'incident clos, le capitaine Delapierre donna l'ordre aux Capucins de la Province de Touraine, de céder la place aux Capucins de

(1) Chez les Capucins, on appelle *hospice* un petit couvent qui n'est pas encore complètement ni canoniquement organisé.

Digitized by Google

la Province de Bretagne, et le R. P. Joseph de Morlaix fit alors son entrée dans l'hospice, après que les autres en furent sortis. » (1)

C'est à Fontenay que le P. Joseph rencontra, semble-t-il, une plus vive opposition de la part des religieux du couvent. Malheureusement, nous ne possédons aucun détail sur cet incident, et nous ne le connaissons que par ces lignes du P. Balthazar de Bellême : « Le P. Joseph de Morlaix, Provincial, arriva à Fontenay le 1er février 1653, mais pour la résistance des Tourangeaux, on ne prit possession de ce couvent que le 14 mars. » (2)

Le P. Joseph avait donc accompli sa tâche, à la grande satisfaction de la Province : sa prudence et son zèle étaient venus à bout d'une entreprise difficile, et six nouveaux couvents qui appartenaient, en droit, à cette Province, depuis sept ans, venaient s'ajouter, en fait, aux vingt-et-un qu'elle possédait déjà. (3) En effet, outre les dix-huit établissements qui lui étaient échus en partage, lors du fameux décret de 1629, et que nous avons eu l'occasion de mentionner plus haut, (4) elle s'était enrichie, dans l'intervalle, de trois autres couvents, dus à la générosité des populations bretonnes. C'étaient celui de Hennebont en 1633, de Landerneau, en 1634, et de Quimperlé, en 1653. Cette dernière fondation commencée en 1628, sous le Provincialat du P. Ignace de Nevers, Provincial de Touraine, et interrompue dans les circonstances que nous allons raconter, fut l'œuvre exclusive du P. Joseph de Morlaix. Là encore, le digne Provincial déploya une activité et un zèle que nous ne pouvons passer sous silence.

Déjà, le 3 juin 1628, Mgr Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, dont la bienveillance envers les enfants de S. François était fort connue, (5) avait confié au doyen de Guidel, ou en son absence, au curé de Lesbin, le soin de planter la croix d'un couvent de Capucins à Quimperlé, en un lieu dépendant de son diocèse, « pourvu qu'il apparaisse du désir des habitants en leur assemblée légitime, et du consentement des Recteurs primitifs, Abbé et Religieux de l'Abbaye de Ste-Croix. » (6)

(1) Fleury. *Le Couvent des Capucins à Marans*. p. 15.

(2) *Mss. 776 de la Bibl de Rennes*. Le même chroniqueur nous apprend que le P. Joseph avait été nommé Gardien de Fontenay, en 1649, et de la Flèche en 1650, c'est-à-dire, à l'époque où ces couvents étaient encore occupés par les religieux de Touraine. C'est ainsi que pendant toute la durée du conflit, les supérieurs de Bretagne prirent soin d'affirmer leurs droits, en donnant, chaque année, un nouveau Gardien aux couvents contestés.

(3) C'est ce qui fait dire au P. Balthazar de Bellême : « L'an 1655. on est entré en *paisible* possession des couvents contestés, par autorité papale et royale. » *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*

(4) Voir *Études franciscaines :* Mars 1900, p. 227.

(5) C'est sous son Épiscopat que les Capucins s'étaient établis à Hennebont, en 1633.

(6) Déjà, dans une délibération du 1er avril 1624, la communauté de ville de

Digitized by Google

En vertu de ce mandement, Messire Louis Grumet, sieur de la Denizon, doyen de Guidel, vint à Quimperlé, dès le jour de la Pentecôte 1628, où, avec le concours des PP. Bonaventure de Morlaix et Théophile de Quimper, (1) après avoir béni en l'église de Saint-Avit la croix qui lui était présentée par les Capucins, il la fit porter « au haut de la rue du Reclus, au bout du pavé y étant et sur le grand chemin près de deux croix de pierre, et là elle fut plantée avec les cérémonies requises et accoutumées, le tout avec grande multitude de peuple qui y assistoit en dévotion. » (2)

L'enthousiasme de cette journée pouvait fait croire aux Capucins que leur établissement dans cette ville était dès lors assuré. Mais l'ennemi veillait : l'égoïsme et la jalousie travaillaient dans l'ombre, et complotaient la ruine d'une œuvre qui paraissait menacer leurs intérêts. La nuit même qui suivit cette magnifique cérémonie, la nouvelle croix était arrachée.

Le lendemain eut lieu une réunion de la communauté de ville. Il y fut décidé qu'en raison des charges nombreuses qui pesaient sur la ville de Quimperlé, il serait interdit à tous religieux de s'y établir, sans le consentement des habitants et de l'évêque, et avant l'obtention de lettres patentes du roi, vérifiées au Parlement.

Cette mesure inattendue obligea les PP. Bonaventure de Morlaix et Théophile de Quimper à quitter immédiatement la ville et à se retirer au couvent de Hennebont.

Les choses en étaient restées là, quand le 23 juin 1653, le P. Joseph de Morlaix, récemment élu Provincial de Bretagne, résolut de tenter un nouvel effort, pour obtenir de l'évêque, et des habitants de Quimperlé, l'autorisation d'y établir un couvent de son Ordre. Dans une lettre qu'il adresse à ceux-ci, il rappelle qu'en 1624, la communauté de ville avait consenti, d'une commune voix, à leur établissement dans la ville ; il leur rappelle encore que la croix plantée, en 1628, « en présence de grande multitude de peuple qui y assistoit avec dévotion, avoit esté arrachée de nuit, par une action

Quimperlé avait autorisé l'établissement des Capucins, « avec le bon plaisir et la volonté du roy, Monseigneur l'Evesque de Cornouailles et Monseigneur l'abbé de Ste-Croix de Quimperlé » *Arch. munic de Quimperlé.* Les habitants leur avaient même accordé une somme de 3000 livres, pour aider à la construction de leur église et couvent ; ces 3000 livres, payables en cinq annuités, devaient être prélevées en entier sur les 20 sols, qui se percevaient alors sur chaque tonneau de vin déchargé au quai. *Documents inédits sur l'histoire de Quimperlé.* Les Capucins. (Extrait du *Publicateur du Finistère.*) p. 1.

(1) Le P. Bonaventure de Morlaix prit l'habit le 12 mai 1611 et mourut à Morlaix, le 7 mai 1662. Il fut Gardien de Château-Gontier en 1630 ; de Lannion, de 1631 à 1633 ; de Guingamp, en 1634 ; de Saint-Brieuc, en 1635 et 1640 ; de Morlaix, en 1637 ; de Vannes, en 1639. — Le P. Théophile de Quimper prit l'habit le 24 septembre 1605 et mourut à Quimper, le 16 décembre 1633. *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*

(2) Procès-verbal du 11 juin 1628. *Arch. munic. de Quimperlé.*

Digitized by Google

dont Nos Seigneurs du Parlement voulurent prendre connaissance ; mais les Capucins les supplièrent très humblement de leur laisser la liberté de revenir, une autre fois, avec la bonne grâce de MM. les habitants, sans laquelle ils ne voudroient, en aucune façon, demeurer dans la ville. » Il termine en demandant pour les Capucins l'autorisation de se fixer à Quimperlé, « au lieu qu'il sera jugé plus convenable pour vous rendre tous les debvoirs conformes à leur profession, à la plus grande gloire de Dieu et salut des âmes et y vivre selon leur règle ; déclare au nom de toute la Province de laquelle vostre serviteur est supérieur, que luy ny les religieux de son Ordre, ne prétendront jamais aucune part ni portion en vos deniers communs, déclarant dès à présent y renoncer pour quelque affaire ou nécessité que se puissent présenter, mais de bastir, sans vous incommoder en général ny en particulier, des charités et aumosnes qui leur seront volontairement faites, estant mesme à présent assuré de notables sommes de deniers par quelques bienfaiteurs à ce subject. Ce faisant, vous obligerez tant ledit supérieur que tous les religieux, de prier Dieu pour vous et vos familles, et rendre à tous les services que les Capucins rendent aux occasions dans les autres villes de la Province. » (1)

Cette requête était appuyée par M. le maréchal commandant la Province, et cependant, en l'assemblée de ville convoquée le même jour et présidée par M. de Malleno, gouverneur des villes et citadelles de Port-Louis, Quimperlé et Hennebont, le Prieur et le Prévost de l'abbaye de Sainte-Croix, les prêtres et sacristes des paroisses de Saint-Michel et de Saint-Colomban, déclarèrent s'opposer à la demande des Capucins, et *n'être venus à la réunion qu'à cet effet*. Le Prieur du couvent de Saint-Dominique-lez-Quimperlé fit, dans l'intérêt de son couvent, pareille opposition, et, quand il fallut faire voter le surplus des délibérants, il se trouva le même nombre de voix pour et contre l'établissement. « Après avoir tiré aux billets, se sont trouvé aultant de billets de part que d'aultre, et partant ont jugé les voix et délibérations de la présente assemblée mi parti. » (2)

Évidemment, le zèle des habitants de Quimperlé s'était considérablement refroidi, sous la pression du clergé et des religieux de la ville ; (3) mais le P. Joseph allait trouver dans le nouvel évêque de

(1) *Notes communiquées par M. le Chanoine Peyron, archiviste du diocèse de Quimper.*

(2) *Notes de M. le Chanoine Peyron.*

(3) Dans une lettre écrite de Hennebont, le 25 juin 1653, le P. Joseph parle longuement de cette affaire : « ... Cette brigue estoit formée par les prêtres et les religieux non réformés de l'abbaye et des Jacobins, lesquels avoient gagné l'esprit du syndic de la ville, et par lui toute sa famille nombreuse de frères, beaux-frères, cousins germains, secondés de tous ceux à qui la ville doit, ou qui manient ou prétendent manier les deniers publics, auxquels ils craignoient que nous n'eussions un jour quelque part pour nostre bastiment, si nous estions admis... » *Notes de M. le Chanoine Peyron.*

Digitized by Google

Quimper, Mgr René du Louet, un puissant protecteur. Ce Prélat, par ordonnance du 25 juin 1653, visant la délibération du 23 juin, par laquelle les suffrages se sont trouvés partagés, rappelant les précédentes délibérations et la requête du P. Provincial du 23, autorise l'établissement des Capucins, « comme les jugeant nécessaires, non seulement pour la direction et conduite, mais aussi pour le salut des âmes qui sont commises sous nostre charge et autorité épiscopale, à la condition néanmoins de ne rien prétendre des deniers de la ville pour la construction de leur bastiment. » (1)

La cause était enfin jugée, et le P. Joseph voyait encore une fois ses efforts couronnés de succès. Pourtant, l'affaire n'était pas pour cela terminée. Quelques habitants influents de la ville, et spécialement le clergé de Saint-Michel et de Saint-Colomban, parlaient encore de faire opposition à l'établissement des Capucins. N'était-il pas à craindre que l'évêque lui-même, circonvenu par ce parti de dissidents, n'en vînt à rapporter bientôt le consentement qu'il avait donné ? Aussi, pour prévenir un nouveau conflit, et mettre fin à une situation devenue délicate, le P. Joseph crut-il devoir s'adresser immédiatement au roi, pour obtenir des lettres patentes qui assureraient la stabilité de cette fondation. Ces lettres délivrées au mois de juillet suivant, furent vérifiées et enregistrées au Parlement de Bretagne, le 3 septembre 1653. (2)

Le 22 septembre 1656, le Chapitre Provincial réuni à Nantes, donnait pour successeur au P. Joseph, son frère, le P. Sévérin de Morlaix. Désormais, le P. Joseph consacrera tout son temps et ses forces au ministère des âmes, et aucune sollicitation ne sera capable de lui faire accepter, de nouveau, la charge de Provincial. Il est pourtant dans la force de l'âge, et rien ne peut faire pressentir sa mort prochaine. Son merveilleux talent oratoire, ses vertus religieuses, l'estime générale dont il se voit entouré, (3) tout semble le désigner

(1) *Documents inédits...* p. 4.

(2) Dans ces lettres, le roi déclare qu'il désire favoriser « spécialement les Pères Capucins, lesquels ont esté de tout temps souhettés et accueillis par tout le monde, pour les bons exemples qu'ils donnent de leur piété et dévotion... » Par ces présentes, il approuve « l'établissement des Pères Capucins, leur permet d'y faire bastir et édifier une église, closture et couvent selon l'ordre de leur institut, et d'accepter toutes donations de maisons, terres et héritages pour y bastir et construire ladite église, cloistre, reffectoire, logement et closture... à la charge de célébrer par chascun an le jour de la feste de saint Louis un service complet pour le repos de l'âme du feu roy, nostre très honoré seigneur et père de glorieuse mémoire... » *Notes de M. le Chanoine Peyron.*

(3) Le P. Joseph était considéré, en effet, comme un homme d'une grande sagesse et d'une vertu éminente. C'est ainsi que nous lisons dans la vie du P. Jean-Chrysostôme, pénitent du Tiers-Ordre Régulier, qu'ayant engagé un jeune homme de qualité à tout quitter pour le service de Dieu, celui-ci « avait fait assembler, pour cette fin, plusieurs grands serviteurs de Dieu, mais il m'assura que de tout ce

Digitized by Google

encore à la confiance et au choix de ses Frères. La Province qu'il a gouvernée, avec tant de sagesse, au milieu des luttes pénibles qu'elle vient de traverser, ne peut-elle pas espérer, à bon droit, de son dévouement et de son zèle, des services encore plus précieux ? Mais, cette fois, le P. Joseph se montre inflexible : son humilité, comme aussi son obéissance religieuse, lui font un devoir de renoncer à tout honneur.

Il n'ignorait pas, en effet, le mécontentement qu'aurait produit, à Rome, la nouvelle de son élection. La présence de deux frères, à la tête de la Province de Bretagne, y avait été, plusieurs fois, l'objet de commentaires peu bienveillants. Rien pourtant, dans les documents que nous avons sous les yeux, ne fait la moindre allusion aux abus qu'aurait pu entraîner une pareille administration. D'ailleurs, le Chapitre jouissait toujours de la plus entière liberté, et pouvait choisir, à son gré, ceux qui paraissaient le plus aptes à gouverner la Province. Mais ce choix, qui atteignait si fréquemment les deux frères, n'était pas favorablement accueilli par le Ministre Général. Il déclara même, au Chapitre Provincial qu'il présida, à Paris, en l'année 1658. « que dorénavant deux frères ne peuvent plus estre en même temps dans la définition. » (1)

Cette décision dont le P. Joseph comprit très bien la sagesse, causa une vive émotion parmi les religieux de la Province. Elle allait, d'ailleurs, devenir bientôt inutile, par la mort du P. Sévérin de Morlaix, arrivée le 11 juin de la même année. (2)

Que se passa-t-il dans cet intervalle, et quel motif détermina le Père Général à intervenir directement dans l'élection du Ministre Provincial, au Chapitre de 1660 ? Malgré toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livré, nous n'avons pu parvenir à résoudre ce problème. Ce qui est certain, c'est que la grande activité du P. Joseph le contraignait à s'éloigner souvent de sa Province, et que le P. Simplicien de Milan, Ministre Général, en prit occasion pour le prier de modérer son zèle. Le P. Joseph de Dreux le rappelait en ces termes à ses auditeurs de Paris : « Son humilité, disait-il, a davantage paru dans l'obéissance qu'il a rendue aux supérieurs de la religion, à qui toujours il a soumis tous ses talents et tous ses emplois. Il y eut un an le Caresme passé — en 1660 — que tout Paris se disposoit à l'entendre dans la chaire de saint Nicolas-des-Champs. Il n'y vint pas néanmoins, et en scavez-vous la cause ? Ce fut le respect qu'il a toujours porté à notre R. Père Général. Sa Province de Bretagne, qui nous a toujours disputé la possession d'un si grand

nombre, il n'y eut que le P. Jean-Chrysostôme et le feu P. Joseph de Morlaix, *dont le rare mérite est assez connu*, qui furent d'avis qu'il quittât son bien. » *Vie du P. Jean-Chrysostôme* par M. Boudon, sous ce titre : *L'Homme intérieur*. Partie I, ch. V. Édition de 1824, p. 46. Le P. Chrysostôme mourut le 12 mars 1646.

(1) *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*

(2) *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*

Digitized by Google

homme, pour le retenir, l'avoit engagé à la conduite du couvent de Nantes, en qualité de Gardien ; (1) et le R. P. Général luy témoigna par lettres, qu'il estoit à propos de rester toute l'année au gouvernement de sa famille, sans penser à d'autres emplois. C'est trop dire à un religieux humble et obéissant. Le P. Joseph aussitôt envoie sa démission, et desclare à Messieurs de Saint-Nicolas qu'ils peuvent disposer de leur chaire, parce qu'il est dans l'impossibilité de la remplir. » (2)

Faut-il attribuer au même motif la conduite du P. Général, au Chapitre de 1660 ? Nous sommes d'autant plus porté à le croire, que si la charge de Provincial lui fut alors interdite, il n'en fut pas moins élu premier Définiteur de la Province. De la sorte, les craintes du P. Général n'avaient plus aucun fondement, et le P. Joseph recouvrait toute sa liberté d'action. Quoiqu'il en soit, voici ce que le P. Balthazar de Bellême écrivait, au sujet de ce Chapitre : « Avant l'élection du R. P. Provincial, on lut une lettre du R. P. Général, Simplicien de Milan, où il desclaroit que si le R. P. Joseph de Morlaix estoit eslu Provincial, il ne le confirmeroit pas et en enverroit un de l'autorité du Pape ; cela causa bien du bruit et on en déféra au R. P. Général, et le R. P. Joseph ne voulut avec humilité concourir passivement au Provincialat. » (3)

Cette mesure inattendue bouleversa tous les esprits, et le Chapitre tout entier conjura aussitôt le P. Général de révoquer une décision, qui pouvait porter un grand préjudice aux intérêts de la Province. Mais le P. Simplicien demeura sourd à toutes ces récriminations, et il fit savoir au Chapitre assemblé, l'année suivante, à Saint-Malo, qu'il renouvelait la sentence d'exclusion déjà portée contre le P. Joseph. Cette nouvelle affligea profondément les capitulaires, et nous trouvons un écho de leur douleur dans ce procès-verbal que le P. Balthazar a eu soin d'enregistrer dans sa chronique :

« Dans ce Chapitre (1661), écrit-il, on a fait un acte capitulaire signé de tous les vocaux, tel que s'ensuit :

« Nous, Provincial, Définiteurs, Gardiens et Discrets du Chapître Provincial des Frères-Mineurs Capucins de la Province de Bretagne capitulairement assemblés en ce couvent de Saint-Malo, sur ce que le T. R. P. Simplicien de Milan, Général de nostre Ordre, a envoyé des ordres à nostre Province, par lesquels il prive de voix passive, pour le Provincialat, le R. P. Joseph de Morlaix, sans avoir égard à la très-humble remonstrance que nostre Chapître dernier lui avoit fait, pour révoquer les ordres qu'il avoit dès lors envoyé au sujet dudit R. P.

(1) Le P. Joseph fut nommé Gardien de Nantes, au Chapitre Provincial tenu à Vannes, le 16 mai 1659.

(2) *Oraison funèbre* .. p. 34.

(3) *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.*

Digitized by Google

Joseph, lequel, pour le bien de la paix et de la Province, renonça volontairement à la voix passive, comme il a fait encore en ce dernier Chapître ; néanmoins nous, considérant l'importance de telle privation qui pourrait avoir conséquence à l'égard des autres Pères de mérite comme est le R. P. Joseph de Morlaix, et que cette privation peut priver les Provinces du secours des principaux Pères, et qu'ainsi les vocaux n'auroient pas la liberté de donner leurs suffrages à ceux qu'ils estiment les plus capables ; il a été capitulairement arresté de prier le R. P. Provincial et de charger les RR. PP. Custodes qui se trouveront à Rome, au Chapître Général prochain, qui se tiendra l'an 1662, à la feste de la Pentecoste, de poursuivre la révocation des ordres à l'égard dudit R. P. Joseph de Morlaix, et de faire ordonner par toutes voies justes et raisonnables, mesme devant sa Sainteté, que désormais on n'enverra point d'autres ordres semblables, et au cas qu'on en envoie sans l'avis des Pères de la Province, qu'on supplie nos supérieurs et mesme Sa Sainteté, de trouver bon que nous ne déférions pas. Fait en nostre couvent de Saint-Malo ce 2 juin 1661. Signé de tout le Chapître. » (1)

S'il faut en croire le P. Joseph de Dreux, les capitulaires ne renoncèrent que contraints par la nécessité à leurs droits d'électeurs. Touchés d'abord par les humbles supplications du P. Joseph, et n'osant enfreindre un ordre aussi formel du Ministre Général, ils avaient accepté, quoiqu'avec un profond regret, la renonciation du nouvel élu. Mais, ils ne tardèrent pas à se ressaisir, devant l'embarras où une telle situation les jetait, et ils revinrent encore une fois à la charge. « Le mérite et le nom du P. Joseph, dit son biographe, occupe de nouveau l'esprit de tous les électeurs, ils n'en ont point d'autre dans la pensée ; ils desclarent que malgré ce qu'ils lui ont promis, ils se sentent obligés en conscience de l'élire Provincial, comme le plus capable d'un tel office. Le P. Joseph se lève de sa place, va par tout le Chapître supplier et conjurer tous les Pères de ne luy point donner leurs voix, protestant qu'il ne consentiroit jamais à son élection..... Enfin l'on est contraint de lui accorder son humble demande, et après le Chapître, on luy permet de se retirer dans l'Hermitage de Nantes » (2)

(1) *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.* La *Chronique de Mayenne* relate le même fait et mentionne un détail qui est tout à l'honneur du P. Joseph et de la Province de Bretagne : « En ce Chapitre, le R. P. Joseph de Morlaix sacrifia, avec très grand exemple, ses intérêts à l'obéissance et au bien de la paix de la Province ; renonçant constamment au Provincialat et aux aultres supériorités et gardiennat, sous prétexte de ses infirmités et des grands employs où il estoit engagé à cause de son divin et incomparable talent de prédication ; *il ne voulut point se servir d'une lettre de cachet présentée en plein Chapître, par un envoyé, au grand scandale de la Province qui eut horreur de cette nouveauté.* » *Arch. francisc. de Couvin.*

(2) *Oraison funèbre.....* p. 43. Sur le couvent de l'Ermitage, voir *Les Capucins de l'Ermitage de Nantes* (1529-1800) par le R. P. Flavien de Blois, Capucin. Nantes, 1881. in 8° de 120 pp.

Digitized by Google

Il ne devait y demeurer que quelques mois. C'est là, en effet, que l'attendait la Providence, pour rappeler de l'exil son fidèle et courageux serviteur. Quoique souffrant depuis longtemps, par suite des travaux excessifs auxquels son zèle l'entraînait, le P. Joseph ne cessa cependant de se dépenser, sans mesure, au service de Dieu et des âmes. Il voulait mourir sur la brèche, disait-il, comme le soldat sur le champ de bataille. C'était se préparer à la mort, comme s'y préparent les saints. Son vœu ne tarda pas à être exaucé. Nous emprunterons encore à son fidèle ami le récit de ces derniers jours, qui entourèrent, d'un nouvel éclat, la vertu du vaillant missionnaire.

« Le peuple de Nantes, écrit-il, par une inspiration particulière vient en foule à notre petit couvent de l'Hermitage, et tous les soirs des jours de festes, le P. Joseph est obligé de sortir dans la campagne pour prescher à plusieurs milliers de personnes. Il presche dans une dévote solitude, sur les bords de la rivière de Loire, comme saint Jean dans le désert, sur les bords du Jourdain. Mais il est obligé de se faire entendre à une multitude innombrable, il redouble son zèle, il hausse la voix dont les éclats pénètrent jusque dans le cœur de son auditoire. Mais, hélas ! ce feu sacré enflamma ses esprits et alluma la fièvre dans ses veines, en sorte que le douziesme du mois d'aoust, il fut contraint de s'aliter. » (1)

Le P. Joseph ne se fit aucune illusion sur la gravité de son état. Aussi, pour se mieux disposer à paraître devant Dieu, voulut-il célébrer, une dernière fois, le saint sacrifice de la Messe. C'était le 15 août, fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Puis, il se fit transporter, le même jour, au couvent de Nantes « le plus ancien de la Province, pour y mourir sous l'obédience de son légitime supérieur. » (2)

Le bruit de sa maladie ne tarda pas à se répandre dans la ville. Les États de Bretagne s'y trouvant alors assemblés, « plusieurs Evesques et Abbés, avec les principaux de la noblesse viennent pour voir un homme à qui tout le monde estoit obligé. » (3) Mais la faiblesse du malade est trop grande ; les médecins ne jugent pas à propos de leur accorder cette consolation.

La maladie du P. Joseph ne dura que douze jours. Son âme, pendant tout ce temps, ne parut pas se ressentir des vives et accablantes souffrances du corps. Calme, tranquille, rempli de lumières célestes, il était dans une extase continuelle. Quand on lui parlait de la mort, ces saints transports se renouvelaient en lui, car il ne pouvait contenir son bonheur de penser qu'il irait bientôt jouir de celui qu'il avait tant aimé et si généreusement servi.

(1) *Oraison funèbre*..... p. 42.
(2) *Oraison funèbre*..... p. 43.
(3) *Oraison funèbre*..... p. 48.

Digitized by Google

En vrai fils de saint François, il voulut, avant de mourir, se dépouiller entièrement de ce qui avait été à son usage. Ayant fait appeler auprès de lui le P. Archange de Blin, Gardien du couvent : « Mon Père, luy dit-il, je vous desclare que je ne possède rien au monde, et que je veux mourir pauvre, comme un enfant de saint François : je remercie la charité de ceux qui m'ont permis l'usage des choses dont je me suis servy dans l'exercice de mon ministère, et puisqu'à présent je n'en ay plus besoin, je les remets à votre disposition : voici un escritoire dont je me servois pour escrire les desseins de mes sermons, et les pensées que Dieu me donnoit, voicy un bréviaire où je disois mon office, quand je ne pouvois pas assister au chœur ; voicy un habit que je desclare n'estre pas à moy ; si l'on veut me le prester encore un jour, je mourray dedans, comme un véritable pauvre dans un habit emprunté. » (1)

Les religieux témoins de ce spectacle ne pouvaient retenir leurs larmes, et, comme le dit encore le P. Joseph de Dreux, « ils pensent combien eux-mesmes seront pauvres, quand ils auront perdu un si grand trésor. » On lui administre ensuite les derniers sacrements, qu'il reçoit dans les sentiments de la piété la plus vive, et, à l'exemple de son Séraphique Père, il prie un religieux de lui lire la passion de Notre-Seigneur. « Il se fit apporter, raconte toujours le même biographe, le dernier tome de la vie de nostre Sauveur, tirée des quatre évangélistes, paraphrasée et traduite en françois par un sçavant et pieux autheur de nostre siècle : (2) ce volume contient l'histoire de la Passion, et nostre vertueux malade pria l'un des religieux de luy en faire lecture, tant qu'il seroit capable de l'entendre. » (3)

Cependant, ses forces diminuaient sensiblement, et l'on n'entendait plus sortir de ses lèvres que de courtes prières qui révélaient les dispositions de son cœur : Dieu soit béni ! disait-il, *Fiat voluntas tua !... Si augeas dolorem, auge et patientiam !*

La veille de sa mort, le Gouverneur de Rennes, accompagné des principaux nobles de la Province, fut admis à visiter le cher malade. Celui-ci, les apercevant autour de sa misérable couche, s'écria plein de ferveur : « Ah ! Messieurs, que le monde est peu de chose ! Ah ! l'éternité est bien longue ! Dieu seul mérite tout notre amour ! » Puis, il se renferma dans un profond silence, que rien ne devait plus interrompre.

Le lendemain, 25 août, vers dix heures du matin, le P. Joseph s'endormait doucement, suavement, du sommeil des justes, et allait recevoir au ciel la récompense de ses durs labeurs.

Ainsi s'éteignit, à l'âge de 55 ans, l'un des hommes les plus remar-

(1) *Oraison funèbre...* p. 44.
(2) Le P. Monstreüil, Jésuite.
(3) *Oraison funèbre...* p. 46.

Digitized by Google

quables en science et en vertu, que la Province de Bretagne ait jamais donnés à l'Ordre de saint François. Son âme forte ne connut aucune défaillance. Le caractère de cet humble religieux occupe une place d'honneur, non seulement dans l'histoire de l'Ordre franciscain, mais encore dans celle de son pays. Ses contemporains ont pu dire de lui, sans avoir été démentis : « Que l'excellence de ses prédications avec son exemple, le rend connaissable à toute la France, et en fait un juste sujet de son admiration. » (1)

Cette mort si prompte se répandit rapidement dans la ville de Nantes. La foule accourut bientôt de toutes parts, pour contempler, encore une fois, celui qui l'avait nourrie si souvent du pain de la parole divine. Et non contente de le pleurer, de l'invoquer, de proclamer ses magnifiques vertus, elle voulut le voir de près, le toucher et emporter un fragment de son habit. « Malgré la résistance des religieux, dit le P. Joseph de Dreux, l'on coupa et l'on emporta presque tout le pauvre habit dont on l'avoit revestu pour luy servir de suaire, car chacun vouloit avoir des reliques de celui qu'on appelloit déjà saint. Il fut ainsy porté en terre avec un célèbre convoy de prélats, d'abbés, de chanoines, d'ecclésiastiques, de religieux de plusieurs Ordres différens : l'on y voyoit aussi des plus considérables séculiers, des officiers de la couronne, des marquis, des comtes, des seigneurs, et des gentilshommes de qualité : vous eussiez dit que les députés de toute la France et de toute l'Église, estoient venus rendre les derniers devoirs à un Prédicateur qui avoit obligé tout le royaume et travaillé pour tout le christianisme. » (2)

Six semaines plus tard, le 7 octobre 1661, le P. Joseph de Dreux prononçait, dans l'église des religieuses du Calvaire, à Paris, l'oraison funèbre de son saint ami. Vivement sollicité par la Comtesse de Lisle, nièce du défunt, il consentit à lui livrer son manuscrit et l'autorisa à le faire imprimer. « Je vous l'envoie, lui disait-il, comme à sa digne nièce, qui doit avoir plus de part à sa succession. Je vous traite en héritière de Bretagne, je vous donne deux fois autant qu'à tous les autres ; car il me fallut réduire au petit pied ce que je vous envoie dans toute sa juste grandeur : le temps ne me permit pas de dire tout ce que vous lirez... » (3)

(1) Lepré-Balain. *Vie du R. P. Joseph de Paris. Mss. des archives franc. de Couvin.*

(2) *Oraison funèbre...* p. 49.

(3) *Oraison funèbre... Lettre à Madame la Comtesse de L'Isle.* Du couvent des Capucins du Marets du Temple ce 22 octobre 1661. — Le P. Joseph de Dreux prit l'habit le 28 juillet 1647, et mourut à Paris en 1671, dans la 42e année de son âge et la 24e de son entrée en religion. Nommé Gardien du couvent de Senlis, au Chapitre de 1662, il fut choisi, au Chapitre suivant, pour Maitre des Novices de la Province de Paris. Il prêcha à Paris, l'Avent de 1657, aux Religieuses de la Passion ; de 1657, à S. Chritophe ; de 1661, aux Capucins du Marais ; le Carême de 1658, aux

Digitized by Google

C'est grâce, en partie, à cette pièce devenue aujourd'hui introuvable, que nous avons pu esquisser, à grands traits, la physionomie du P. Joseph de Morlaix. Le lecteur nous saura gré, croyons-nous, d'avoir exhumé de l'oubli la mémoire d'un homme, dont les talents et les vertus ont jeté tant d'éclat sur la Bretagne et la France, au dix-septième siècle.

P. RENÉ de Nantes.
O. M. C.

Religieuses Bernardines de Sainte-Cécile ; de 1661, aux Feuillantines. *Bibl. nat.* réserve LK[7] 6743. — Sur la vie et les œuvres du P. Joseph de Dreux, voir la notice que lui a consacrée le P. Salvator de Bois-Hubert, capucin, dans la Préface aux *Courtes méditations ascétiques pour tous les jours de l'année.* Par le R. P. Joseph de Dreux, des Frères-Mineurs Capucins, Paris, 1887.

Digitized by Google

UNE TRIBU PRIVILÉGIÉE

C'est la petite tribu des Micmacs, qui a célébré en 1910 le troisième centenaire de sa vocation à la foi. (1) Ceux qui ne la connaissent que par un nom, très beau dans sa langue, mais qui est dans la nôtre un sobriquet, seront surpris d'apprendre la situation exceptionnelle que la Providence lui a faite parmi toutes les nations indigènes du Canada. Il est impossible d'étudier son histoire sans être porté à l'admirer et à l'aimer. Trois traits surtout, je dirais volontiers trois privilèges remarquables, la rendent digne d'intérêt. Mais avant d'entrer dans notre sujet, il ne sera pas hors de propos d'indiquer sa situation géographique ancienne et moderne.

*
* *

La tribu des Micmacs appartient à la grande famille des Algonquins, qui occupait jadis la moitié de l'Amérique du Nord. Les Abénaquis ont gardé le souvenir d'une alliance ancienne ou confédération établie entre eux pour résister efficacement aux

(1) C'est en effet le 24 juin 1610 que les premiers Micmacs ont été baptisés à Port-Royal par Messire Jessé Fléché, prêtre séculier du diocèse de Langres. Voici comment un témoin oculaire, nommé Bertrand, annonçait cette bonne nouvelle au Sieur de la Tronchaie dans une lettre du 28 juin 1610 :

« Le grand Sagamos, qui se dit en notre langue Grand Capitaine des Sauvages, et le premier de tous, s'est fait baptiser, le jour de la Saint Jean-Baptiste dernière, avec sa femme, ses enfants et les enfants de ses enfants, jusqu'au nombre de vingt, avec autant de ferveur, d'ardeur et de zèle pour la religion, que pourrait en avoir quelqu'un qui en aurait été instruit depuis trois ou quatre ans. Il promet de faire baptiser les autres ; autrement il leur fera la guerre. M. de Poutrincourt et M. son fils les ont tenus au nom du roi et de Mgr le Dauphin. C'est déjà un beau commencement, et je crois que bientôt ce sera encore mieux » (Voir la nouvelle éd. des *Relations*, 1896, Vol. I, p. 120).

Digitized by Google

incursions des Iroquois (*goetetjg*). Un Indien instruit de Oldtown, Maine, a consigné par écrit cette tradition des Peaux-Rouges et beaucoup d'autres choses anciennes.

Leur pays, dit-il, fut partagé en trois immenses régions ou provinces. La première devait appartenir pour toujours au *père* des nations et à son peuple ; c'était à *Ottaouakiag*, le pays des Outaouais ou « terre des origines ». La deuxième était pour le *fils aîné ;* elle s'appelait *Ouapanakiag*, « pays de l'aurore » ou partie des Abénaquis et des nombreuses tribus qui s'y rattachent. La troisième province était celle du *plus jeune : Mikmakiag*, pays des Micmacs, ou leur langue *Migmagig*, « contrée de l'amitié » ou « pleine d'agrément », située tout à l'est, sur les bords du Grand Lac d'Eau Salée : c'était l'Extrême-Orient des Algonquins. (1) Le pacte fut scellé par une cérémonie symbolique. Le plus ancien des *Migmag* présents fut mis dans l'état où il était au sortir du sein de sa mère et couché dans *Tkinagan* ou berceau sauvage ; il y fut gardé et nourri toute la journée, comme un petit enfant. A chaque réunion périodique, tous les sept ans, on répéta la même cérémonie, jusqu'à l'arrivée des blancs. On montrait par là que *Migmag* ayant été choisi une fois comme le plus jeune fils, il devait rester le Benjamin de la grande famille du Nord. (2)

Ces Indiens ont toujours occupé la partie orientale du Canada, *elmi osaoeg oesegeoaneg*, « la pointe extrême du soleil levant », comme ils disent. (3)

Ils sont aujourd'hui disséminés un peu partout en petits groupes. Le plus considérable est Ristigouche, sur la Baie des Chaleurs : c'est la métropole des Micmacs. Mais le Grand Chef de toute la tribu réside au Cap Breton. *Onamagig* a toujours été considéré comme la tête du géant Micmac, qui étend de là ses deux grands bras, jusqu'à *Gtjipogtog* : Halifax, Shubénacadie et Yarmouth, d'un côté ; jusqu'à Pictou, Memramcook, Miramichi et Ristigouche, de l'autre. Ces Indiens allaient même jusque la Rivière-du-Loup et à Tadoussac ; l'embou-

(1) Leurs ennemis, spécialement les Iroquois, les nommaient *Oetjipôget*, « qui vient de l'eau salée »

(2) *Life and Traditions of the Red Man*, by Joseph Nichola, Oldtown, Me, 1893, p. 130. Une autre tradition importante, consignée en ce curieux ouvrage, dit que les ancêtres des Peaux-Rouges venaient du couchant et marchaient dans la direction du soleil levant ; les blancs, au contraire, devaient venir du levant. Ceci contredit l'assertion de M. Hannay (*History of Acadia*, p. 39), si ce n'est pas une faute d'impression : « Few of the uncivilized Indians have any traditions as to their origin Most of them, the Algonquins among the rest, point to the *rising* sun as the direction *from* which their forefathers came, but have no difinite account of the route » C'est moi qui souligne. Quant au dernier membre de phrase, il est bien conforme à la vérité.

(3) Manuscrit conservé au Cap Breton.

Digitized by Google

chure du Saguenay était pour eux *Gtatosag*, « l'entrée rocheuse » (1). Cependant les régions de Rimouski et du Témiscouata étaient surtout les champs de chasse de la tribu sœur, les Malécites. (2)

Le nom de *Migmagig* s'appliquait principalement à la région de la rivière de Miramichi, dont le nom n'est peut-être qu'une transformation du premier. Les anciennes relations ignorent totalement le nom de Micmacs ; le Père Biard et Lescarbot, comme Champlain, ne parlent que des Souriquois, un nom local ou régional. (3) Le Père Lallemant nomme : « les sauvages du Cap Breton », « les Souriquois qui sont plus avant dans les terres (N.-E.), ceux du Miscou (N.-B.), ceux de Gaspé, etc. » (4). Le Père Leclercq nomme ses sauvages Gaspésiens, nom local également. Il est possible encore que les Micmacs aient voulu cacher intentionnellement leur véritable nom, que l'on trouve mentionné officiellement pour la première fois dans une liste de présents faits à la tribu en 1693. (5) Mais il est certain que tous ces noms locaux ne désignaient qu'un seul peuple ayant un même chef et une même langue. (6) Leur célèbre capitaine Memberton, pour réunir ses guerriers en 1607, fit parcourir tout le pays depuis le Cap Sable et Canso jusqu'à Gaspé. Les Français ont généralement appelé ce pays *Acadie* ou *Arcadie*, du mot micmac *algatif* : qui vient de *algatigei*, « s'établir, demeurer, camper ça et là » ; pour indiquer un village ou une colonie particulière, ils disaient *etlagatig*, de là *Tracadie*.

(1) Voir *Life and Traditions* — *Turtoosaqu* — « legde-door » p. 131). C'est le même mot.

(2) Un missionnaire de la Rivière-du-Loup écrivait en 1677 : « Les Gaspésiens (ou Micmacs de la péninsule de Gaspé) sont ici comme dans un pays étranger ». (*Rel. inéd.* Douniol 1861, t. 2, p. 164).

(3) Voir *Documents de la Nouvelle-France*, t. I. p. 26. — Bourinot, *Cape Breton*, p. 14.

(4) *Rel.* de 1640, chap. 10. Sur la carte qui accompagne la dernière édition des *Relations* (1896, voir à la fin du I vol.), les *Micmacs* sont placés entre Ristigouche et Miramichi ; les *Souriquois* au sud-est du Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Écosse.

(5) *Ibid.*, t. 2, p. 129. Aujourd'hui même les Micmacs se désignent toujours entre eux par des noms locaux, *Onamag*, ceux du Cap Breton, *Listogotjeoag*, ceux de Ristigouche, *Epegoitnag*, ceux de l'Ile du Prince-Edouard, *Gtagamgogeoag*. Terreneuviens, etc.

(6) « L'acadie est cette partie de la Nouvelle-France qui regarde la mer et qui s'étend depuis la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Gaspé, où proprement se rencontre l'entrée du grand fleuve Saint-Laurent ; cette étendue du pays porte un même nom, n'ayant qu'une même langue ». (*Rel.* de 1659, 3e lettre) *Description géographique*, etc., c. 3.

Digitized by Google

Mais ce n'était pas le nom micmac, que j'appellerai politique ou national, du pays. Et les Français eux-mêmes entendaient par Acadie très spécialement cette partie de la Nouvelle-Ecosse qui s'étendait du Cap Sable à Canso. C'est le témoignage de Denys ; et le Père Lallemant (*l. c.*) dit qu'entre les rives de la mer d'*Acadie* (lisez le Sud de la N.-E. et du N.-B) et le grand fleuve sont les Etchemins, etc. Le Père Vétromile dans son *Histoire des Abénaquis*, (p. 66), dit que l'Acadie s'étendait de la rivière Penobscot au Cap des Rosiers et se divisait en quatre parties, dont la troisième allait du Cap Sable à Canzeaux ; cette région fut nommée Acadie par les Français, (c'est-à-dire que le mot sauvage « Acadie » lui fut appliqué par les Français) et « Nouvelle-Ecosse » par les Anglais. Du temps même de l'abbé Maillard (1735-1762), non seulement le Cap Breton en était exclu, mais aussi la région d'Antigonish. Car dans un manuscrit du collège Sainte-Marie, Montréal, (p. 46), à la question « D'où es-tu ? » l'abbé Maillard fait répondre par ces mots : « Du Cap Breton, de Naktigonneich (*sic*), de l'Acadie, de l'Ile Saint-Jean. » Pour Acadie, il met en micmac *Tagmog* qui veut dire, « de l'autre côté du détroit » : il demeurait lui-même au Cap Breton. Pour l'île Saint-Jean ou île du Prince-Edouard, il met *Epegoitg*, « couchée dans les flots » : c'est encore aujourd'hui son nom micmac. Pour Antigonisch, il met *Naltitgoneich* ; les sauvages disent à présent *Naligitgonietj*, « passage ouvert par ébranchement. »

Après ces quelques mots sur leur situation géographique passée et présente, venons aux traits caractéristiques qui me semblent rendre cette tribu particulièrement intéressante.

I

Le premier que je mentionnerai, c'est que cette tribu ne dégénère pas. Les autres diminuent graduellement ; plusieurs sont éteintes ou menacent de disparaître, tandis que celle-ci est aussi nombreuse, aussi vivace que jamais. Du reste, on n'a pas moins exagéré son importance numérique d'autrefois que sa prétendue déchéance actuelle. Un rapport manuscrit du 1er juin 1840 sur la mission de Ristigouche dit que ces Indiens sont les débris épars d'une tribu jadis nombreuse. (1) Un autre manuscrit de

(1) John Wilkie, protonotaire à New-Carlisle. Copie authentique aux archives de Ristigouche.

Digitized by Google

1812, qui appartenait au regretté abbé Raymond Casgrain, exagère encore d'avantage. L'auteur appelle cette nation « une des plus nombreuses et aussi des plus malheureuses de toute l'Amérique du nord ». Ni l'un ni l'autre ne me semblent vrai. D'abord, elle n'est pas nombreuse et ne l'a jamais été. Aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire, on arrive pas à trouver plus de 4000 âmes dans toute la tribu (1) ; et, phénomène peut-être unique, ce chiffre est à peu près le même aujourd'hui. Déjà M. Hannay, dans son histoire de l'Acadie, affirmait en général, comme tout le monde, que les Indiens diminuent plutôt qu'ils n'augmentent (2) ; mais il remarquait cette singulière exception en faveur de ceux de l'Acadie. (3) Plus tard le Dr Rand écrivait : « On est communément sous l'impression que les Micmacs vont s'éteignant, comme les autres ; mais il suffit de prêter quelque attention aux statistiques pour se convaincre, au contraire, qu'il y a chez eux une augmentation constante. (4) Cette augmentation, il est vrai, est peu sensible, mais le maintien de la race, quant au nombre, est désormais un fait acquis. « Ils sont aujourd'hui, écrivait M. Dionne, en 1891, 4108 individus ». (5)

(1) Le Père Biard en 1611 (voir sa *Relation*, c. 6, ed. 1858, p. 15), ne comptait que 3000 à 3500 Souriquois. L'abbé de l'Isle-Dieu écrivait vers 1760 que « les sauvages de l'Acadie étaient plus de 3000 (*Canada-Français*, t. I, Doc. p. 51). » « Their numbers probably ranged from three to four thousand while the French occupied those countries (Bourinot, *Cape Breton*. p. 34) ». Le Père Lallemant dit des nations nommées ci-dessus, « mais elles sont toutes bien petites. »

(2) The Indians rather diminish than increase in number. » (*History of Acadia* p. 58).

(3) « No material decrease has taken place in their numbers since the first settlement of the country. » (*Ibid*. p. 63). « The Micmacs of Acadia number (1871) nearly 3000, which would represent a force of 600 warriors ; it is doubtful if their numbers were ever much greater (*Ibid*. p. 43). »

(4) *Rand and the Micmacs*, by J. S. Clark, p. 13.

(5) *Champlain*, p. 187. Il établit ensuite ce contraste : « tandis que les Malécites ou Etchemins, qui étaient 5000, ne sont plus que 880 ». De même, d'après l'abbé Maurault, les Abénaquis comptaient encore 2000 âmes en 1760 ; cent ans après il n'en restait que 350 (*Histoire des Abénaquis*, p. 360 ; voir aussi la préface). Je ne sais si ce chiffre était bien exact, ou de quelle manière l'auteur a fait son calcul ; car, en 1909, la statistique officielle du Canada donnait 293 Abénaquis à Saint-François et 27 à Bécancour. D'un autre côté, en 1897, ceux de Oldtown, Me., étaient 390, d'après l'abbé Casgrain (*Sulpiciens etc.*, p. 259), qui ajoute que cette population tend plutôt à décroître qu'à augmenter. Il en resterait donc aujourd'hui encore 700 environ. Terminons par cette réflexion, qui nous ramène si bien à notre sujet ; elle est du Père Eugène Vétromile, un autre historien des Abénaquis (*The Abenakis and their history*, New-York, 1866, p. 63) : « The Abenakis have disappeared with the exception of a few left in Canada. The Etchimins are vanishing away very rapidly. The Montagnais are in the same condition. The Micmacs are at present the only standing nation that can represent the red man of the Northeast ».

Digitized by Google

En 1902, j'ai fait moi-même un recensement détaillé de toute la tribu : ils étaient 3850 au Canada et 200 à Terreneuve. Ces chiffres ne varient guère. M. Rouillard mettait, en 1906, 3812 au Canada. (1) Ayant eu l'année dernière l'occasion de me renseigner sur certains groupes non compris dans les rapports, j'ai trouvé 4224 Micmacs, en comptant ceux de Terreneuve et un tout petit nombre aux États-Unis.

Les Micmacs donc ne diminuent pas. Il faut avouer, hélas ! qu'ils n'augmentent guère. Les familles seraient assez nombreuses ; les mères de dix enfants et plus ne sont pas rares. Mais la mortalité infantile est considérable. La phtisie et l'alcool sont les grands ennemis des sauvages, surtout parce qu'ils ne savent pas les combattre par l'hygiène et une bonne alimentation. (2)

Ainsi la tribu des Micmacs n'a jamais été nombreuse, elle n'augmente pas, mais elle se tient malgré les obstacles.

On pensera peut-être qu'elle se laissera absorber par l'élément blanc et qu'elle s'éteindra ou disparaîtra ainsi. Je ne le crois pas. Il est vrai qu'il y a beaucoup de mélanges, légitimes et criminels ; mais il suffit d'un petit nombre de générations pour ramener le type sauvage. J'ai même remarqué que les derniers enfants des familles mixtes sont moins blancs que leurs aînés. Et

(1) *Noms géographiques*, p. 13. Il y a erreur typographique évidente.

(2) Voici comment une revue de Capucins aux États-Unis, *Seraphic Child of Mary*, (Jan. 1910, p. 3), relevait la réflexion mélancolique d'un journal : « Last of the Algonquins ». Under this heading, the *New World* of Chicago (Nov. 27, 1909) says : « A small settlement of twenty-three families at Bay d'Espoir, south coast of Newfoundland, is all that is left of the Algonquin Indians. These families bear the tribal name of the Micmacs, are Catholics, and are, to a certain degree, educated ». A glance into the *Catholic Encyclopedia* or some other pertinent publication wil show that this is an error... To say that the Algonquins are reduced to twenty-three families is putting is rather strongly, when one remembers that the Micmacs, the Malecites, the Montagnais and others belong tot that Indian family. Undoubtedly the writer in the *New World* meant to speak of Newfoundland alone, but he fails to say so ; and even then it would be true speaking of the village of Conn River only, because elsewhere, there are about as many Micmacs, scattered all over the Island. But heading and article are general : « All that is left of the Algonquin Indians ». Now, to mention only the Micmac Indians, — the tribe is far from decadent, is even prospering ; the official statistics place their number at over 4,200. They are, a little more than *to a certain degree* educated. The postmaster at Conn River is an Indian, whose office is patronized not only by the Indians but by the whites of the neighborhood very extensively ; the school-mistress is a graduated Micmac young lady who masters the English language as perfectly as her own Micmac tongue ; the Chief is able to address his people in church, in the absence of the priest ; a dozen of regular subscribers receive and read *The Micmac Messenger*. And so is it in Canada also, more or less, in all Micmac settlements.

Digitized by Google

puis leur attachement à leur belle langue est une garantie de cohésion et de permanence. Ils se l'apprenaient de père en fils longtemps avant d'avoir des écoles. Aujourd'hui à l'école, ils apprennent surtout l'anglais, la langue des affaires ; « le micmac, disent-ils, nous le savons par nature ». Ils le savent et ils l'aiment. Ils transcrivent eux-mêmes leurs cahiers de prières et de chants et ils correspondent entre eux continuellement de tous les coins du pays. Outre quelques ouvrages imprimés selon leur manière d'écrire, ils ont un petit journal mensuel, *Le Messager Micmac*. Souvent leur propre correspondance peut être publiée sans modifications importantes. Quelques-uns sont très féconds, diffus, si vous voulez ; ils répètent à satiété la même chose, de sorte que dix grandes pages ne fournissent pas la matière d'une colonne ; mais il y en a aussi qui écrivent très bien, d'une manière sensée et élégante. Ils se sont servis autrefois de caractères hiéroglyphiques, que nous avons encore ; j'en ai vu un gros volume manuscrit au Cap Breton ; d'importants extraits ont été imprimés à Vienne en 1866. Mais ils sont presque laissés de côté maintenant, et c'est à peine regrettable. Très commodes pour exprimer les idées générales, les hiéroglyphes sont plutôt inutiles et même nuisibles, quand il s'agit d'en préciser les nuances. L'écriture alphabétique est bien plus avantageuse, et c'est maintenant la seule en usage parmi les Micmacs. Leur alphabet n'a que douze lettres ; (1) sauf deux ou trois variantes, c'est le même de temps immémorial par tout le pays, depuis Ristigouche jusqu'à Terreneuve. Un grand nombre parlent correctement et au besoin écrivent l'anglais, ou même le français, quand ils ont affaire aux blancs. Mais il est remarquable qu'entre eux ils ne se servent jamais que de leur propre langue. Non certes, ils ne sont pas près de disparaître, ni par extinction ni par absorption.

Enfin, il serait faux de prétendre qu'ils soient plus malheureux que les autres Indiens. Pourquoi le seraient-ils ? Ils ont peu et ils se contentent de peu. S'ils avaient beaucoup, ils gaspilleraient beaucoup. Ils ne travaillent guère pour mettre de côté :

(1) Voici ce petit alphabet : *a e i ô o g l m n p s t tj*. Ce dernier est un caractère particulier à la langue, représenté en typographie par cette double consonne, faute de mieux. J'ai cru pouvoir adopter moi-même cette manière universelle d'écrire dans la tribu, au lieu de chercher à leur imposer un système plus complet en théorie, mais moins facile en réalité, et moins utile en pratique. J'ai seulement ajouté les majuscules, les *e* muets, et la ponctuation qu'ils n'employaient pas.

Digitized by Google

c'est pourquoi les mauvaises saisons, la maladie et les accidents les surprennent toujours, mais quand ils sont capables, ils trouvent aisément de l'ouvrage, malgré leur inconstance naturelle. Ils sont patients dans les revers, rarement on les voit tristes. Il est vrai que les blancs ne leur ont pas toujours rendu justice : c'est qu'il n'est réellement pas aisé de traiter avec eux ; il faut un mélange de douceur et de fermeté, de ménagements et d'autorité, qui se rencontre rarement. Il y a chez eux une apathie et un orgueil qui vous déconcertent et vous irritent. Il en résulte qu'on se rend aisément coupable d'injustice à leur égard. Leur imprévoyance permet aussi de leur arracher, à peu de frais, un consentement à l'aliénation de leurs droits et de leurs propriétés, qu'ils regrettent après coup en en reconnaissant la folie. S'ils résistent parfois, ils le font de manière à mettre les torts de leur côté et à rendre leur situation difficile ; d'ailleurs leur courage momentané s'émousse devant la tenacité des races envahissantes. Aussi, les Micmacs sont-ils partout resserrés dans leurs petites réserves, où ils ne pourraient vraiment pas vivre, quand même ils le voudraient, et ils se gardent bien de le vouloir ; ils cherchent ailleurs leur subsistance. Il y a même des réserves entièrement abandonnées. Mais tout ceci ne les empêche pas de jouir d'un bonheur relatif ; ils oublient leurs misères et les supportent pour l'amour de Dieu, en comptant sur la providence de leur Père céleste, qui ne fait pas défaut. Heureusement aussi les individus n'ont pas la liberté de vendre leurs terres aux blancs, sans le consentement de la bande et sans l'autorisation du gouvernement. Le jour où cette permission leur serait accordée sans restriction marquerait le commencement d'une décadence qui irait vite jusqu'à la ruine de la tribu comme telle. Que de fois les blancs jettent des yeux de convoitise sur notre magnifique Pointe de la Mission à Ristigouche, ou sur cette petite Réserve perdue dans la grande ville de Sidney ! Mais les Micmacs résistent davantage aujourd'hui ; ils apprécient plus justement la valeur du peu de terrain qui leur reste ; ils s'adonnent à l'agriculture et plusieurs réussissent très bien. L'une des principales décisions du Grand Conseil International de Caughnawaga, auquel se rendirent les délégués Micmacs, aux mois d'août et septembre 1859, est ainsi conçue : « Conservons nos terres ; que personne ne se permettent d'en aliéner même un pouce, car c'est là désormais que se trouve notre subsistance, *pegatjôtemenetj gmagamigeminal*, *maoen ntoisgetj*

Digitized by Google

mtitjina, meta natel na eteg gmimatjoageneminoa. » (1) Voilà qui est sage. De fait, avec la religion et la langue, c'est la culture de leurs terres qui permettra aux Micmacs, non seulement de se maintenir, comme par le passé, quant au nombre, aux qualités natives de leur race, et à leur type primitif, mais encore de s'élever, d'augmenter et de progresser à tous les points de vue.

(*A suivre.*)

Fr. PACIFIQUE
O. M. C.

---

(1) Manuscrit conservé au Cap Breton.

Digitized by Google

NOTES SUR LE VOYAGE

DE

FRÈRE JEAN DE PLAN-CARPIN

(1245-1247) (1)

(Suite)

IV

Kiew avait été une grande ville. Au IXe siècle ses princes faisaient une expédition contre Constantinople. Au Xe Ibn Haoukal (2) la cite pour ses exportations de cire, de laine, de peaux de castor. Au XIe elle est la première des villes de l'Europe orientale après Constantinople. Au XIIe elle compte six cents églises ; les occidentaux y fondent des comptoirs; (3) en même

(1) Voir *Études Francisnaines* n° de janvier 1912.

(2) Abou'l-Kasim Ibn Haoukal voyagea beaucoup à partir de 942-943, puis remania le *Kitaq ou'l Mesalik* d'Al-Istahri, en 977-978. Les données que son livre nous fournit sur le choc entre les Russo-Normands de Kiew et les Khazars ont une importance historique capitale. Son œuvre a été étudiée récemment par M. Slousch. Ibn Haoukal orthographie Kiew : *Kouyaba* et dit que cette ville « était plus grande que celle des Bulgares ». La ville des Bulgares était Bolgar, sur le Volga.

(3) Ce furent surtout, d'abord, des marchands de Ratisbonne qui fréquentèrent la place de Kiew. Dès le XIIe siècle, les sociétés en commandite se formaient en Allemagne pour l'exploitation de son commerce. En 1165 Rainald, raugrave de Dassel, accordait un privilège pour le commerce avec la Russie. (Cfr. Michael, *Geschichte des deutschen Volkes*. I, 169.) Les procédés d'échange y étaient rudimentaires. Le prix des objets était fixé en fourrures. Un certain nombre de fourrures faisaient une livre d'argent. Une fourrure de martre valait dix fourrures d'écureuil. Les sociétés en commandite qui commençaient avec la Russie étaient formées « de l'apport en argent de l'un des associés, et de l'apport en travail et en capital de l'autre ». Dans leurs grandes lignes elles étaient réglées par les principes de la *société* romaine, mais appropriées aux besoins commerciaux du moyen-âge.

Digitized by Google

temps elle devient un grand emporium semi-oriental. La fraude, largement, y fleurit, la méfiance y domine le trafic, aucune affaire n'y est conclue sans la présence de témoins. Malgré tout, elle est le centre du monde slave, le point lumineux d'où l'auréole de la civilisation se répand sur la Russie. C'est d'elle que les Moscovites reçoivent le christianisme. « Maintenant, écrit Fr. Jean, la ville est presque réduite à rien ; c'est à peine s'il reste deux cents maisons et les habitants sont tenus dans la plus dure servitude. »

Et cependant la situation de ces quelques masures est si admirable, leur position, au carrefour, pour ainsi dire, des routes qui conduisent à la région des forêts, à celle des terres noires et à celle des steppes, si merveilleux, le secours qu'apporte le fleuve — dont les ramures supérieures draînent le commerce du nord, dont le tronc est la voie qui descend vers le monde byzantin et en apporte la civilisation et la vie — si puissant, que des symptômes de renouveau s'y font déjà sentir. Dans quelques mois, quand Fr. Jean, à son retour, traversera de nouveau le pays, le commerce y aura repris. Par l'ancienne route orientale de l'ambre, des négociants italiens seront venus, des bords de la Mer Noire, pour y trafiquer. Fr. Jean nous a conservé les noms de ces audacieux. Tous les grands centres commerciaux de l'Italie sont représentés parmi eux : il y a là un Michel, de Gênes, un Manuel, de Venise, un Nicolas, de Pise, d'autres encore, tout un *trust* minuscule venu de Constantinople à travers la contrée occupée par les Tartares pour faire le troc dans « la mère des villes russes ».

Fr. Jean y demeura plusieurs jours et y gagna les cœurs. Nous pouvons le conclure, dans le silence de Fr. Jean, du fait suivant. Le 26 mai de l'année suivante quand, revenant de Tartarie, son approche fut signalée dans cette même cité de Kiew, la population tout entière se porta à sa rencontre en poussant des cris de joie et en le félicitant « comme s'il était ressuscité d'entre les morts ». Son souvenir était donc resté bien vif dans le cœur de ses pauvres habitants.

L'affaire capitale qu'il y traita fut celle des chevaux.

Kiew, je l'ai dit, était tributaire. (1) L'administration tartare y

(1) La ville avait été prise par Batou en 1238 ; c'est alors que la population presque tout entière fut massacrée et la ville entièrement détruite. (Cfr. Karamsin, *Histoire de l'empire de Russie*, Paris, 1819-1826, T. IV p. 10 et ss.) Cependant la cathédrale Sainte-Sophie avait été en partie épargnée par le feu, et Fr. Jean a pu voir ses assises de brique et de pierre, ses mosaïques et ses fresques bizarres. Au mo-

Digitized by Google

était représentée par un officier qui avait grade de colonel. Pratiquant sans honte l'adage mongol « Est regardé d'un mauvais œil quiconque n'arrive pas les mains pleines », celui-ci demanda à Fr. Jean des présents ; puis, les présents reçus, il lui donna un conseil : celui de changer de chevaux. Le conseil était bon. Fr. Jean n'était plus, pour ainsi dire, en Europe; il n'était plus même sur les Marches sauvages de la Silésie et de la Pologne ; il était sur les frontières de l'Asie. Dans les vastes régions couvertes de neige où il pénètrerait demain, il serait impossible de trouver un brin de foin ou un grain d'avoine. Notre cheval européen, celui que Cossar Ewart appelle si justement le *cheval des forêts*, y mourrait de faim. Ce qu'il faudrait, ce serait le cheval des steppes, le cheval tartare, habitué à déterrer sous la neige l'herbe qui y est ensevelie, à manger des racines et des branches d'arbres et à s'en contenter. Jean était trop intelligent pour ne pas le comprendre. Et c'est monté sur de petits chevaux mongols que, le surlendemain de la fête de la Purification, le 4 février 1246, il quitta la ville à la tête de sa caravane. (1)

Celle-ci comprenait, outre lui-même, deux Frères de son Ordre, Fr. Benoît de Pologne et Fr. Etienne de Bohême. Maladif, ce dernier dut bientôt abandonner la partie ; je ne parlerai donc pas de lui. Un mot seulement sur Fr. Benoît de Pologne. (2)

Il était l'interprète de la troupe pour les langues autres que le mongol et il a fait un récit oral de son voyage qui, recueilli par

ment du siège « il y avait dans la ville un moine catholique, nommé Hyacinthe, qui fit au pape la plus vive peinture de la barbarie des Tartares et de la destruction de Kiew ». (Karamsin, IV, 379.) Ce n'est que quatre ans après le premier passage de Fr. Jean à Kiew, deux ans après son deuxième passage, que Kiew, en 1249, fut relevée de la domination des généraux de Batou.

(1) Fr. Jean nous fait savoir qu'il laissa ses chevaux à Kiew avec deux domestiques pour les garder.

(2) Fr. Etienne de Bohême se trouvait à Lyon avec Fr. Jean quand le pape demanda à celui-ci de partir pour la Tartarie, et, comme on le verra par la suite du récit, il l'accompagna jusqu'au premier poste tartare. Quant à Fr. Benoit de Pologne il se trouvait à Breslau quand, pour me servir de ses propres paroles, « Fr. Jean le choisit pour être compagnon de son labeur et de ses tribulations et pour lui servir d'interprète ». L'intention du Souverain Pontife était d'ailleurs que Fr. Jean eût plusieurs compagnons. Dans sa lettre à Kouyouk, datée de Lyon, III nones mars 1245, il écrit : « *et ecce dilectum filium fratrem Joannem* et socios ejus *latores praesentium, viros religione conspicuos... ad vos duximus destinandos* ». Je rappelle d'ailleurs que Fr. Ascelin, des Frères-Prêcheurs, envoyé lui aussi par Innocent IV auprès des Tartares et au même moment, mais par la voie d'Asie Mineure, reçut, lui aussi, deux compagnons ; l'un d'eux fut Simon de Saint-Quentin qui écrivit une relation de son voyage.

Digitized by Google

un inconnu, est parvenu jusqu'à nous. (1) Les détails du chemin le frappent et il les y enregistre avec une pointe de lyrisme qui fait songer au *Poverello*. Il a le sens du pittoresque : quand il peint l'empereur Kouyouk sur son trône, il impose au lecteur la sensation du ruissellement d'or qui l'illumine de ses fauves reflets. Il est lettré, connait les auteurs anciens, cultive les poètes ; mais avant tout il a quelque chose de cette hantise de l'infini qui caractérise le Slave. Son âme fine vibre au spectacle de la nature. Des roseaux, dans le désert, évoquent à sa mémoire ceux qui remplissaient d'horreur Ovide exilé sur les bords du Pont Euxin, et il cite ce vers où respire la tristesse des horizons sans fin :

Tristia per vacuos horrent absinthia campos.

On lit qu'à peine revenu de son voyage en Tartarie, il partit pour la Perse, où il eut la gloire de souffrir le martyre pour la foi, le 20 juin 1248. La chose est possible. Fr. Guillaume de Rubrouck, en effet, n'ignore pas son réçit et il semble bien qu'il en ait pris connaissance en Asie Mineure. (2) Je ne serais pas

(1) Le récit du voyage de Fr. Benoit de Pologne se trouve en tête du manuscrit Colbert de la Bibliothèque Nationale. Il a été recueilli, par un anonyme, de la bouche même de Fr. Benoit, et il remplit dans l'édition de d'Avezac, les pages 774-779 du Tome IV du *Recueil de voyages et de mémoires*, où il est intitulé *De Itinere fratrum Minorum ad Tartaros quae frater Benedictus Polonus vivâ voce retulit.* Les noms propres n'y sont pas toujours orthographiés de la même manière que dans la relation de Fr. Jean. Ainsi *Corenza* y devient *Curonizza*. Les souvenirs classiques y sont infiniment plus nombreux que dans Fr. Jean. Outre celui que nous citons ci-dessous, là où Fr. Jean dit simplement qu'un des fleuves qui arrose la Comanie est le Volga, Fr. Benoit dit « le grand fleuve *Etilia*, que les Russes nomment Volga *et que l'on croit être le Tanaïs* » ; où Fr. Jean parle des « *Samoyèdes que l'on dit* avoir des faces de chien et qui habitent les déserts en bordure de l'Océan » Fr. Benoit parle des « *Cynocephales, qui ont* une tête de chien ». Où Fr. Jean parle simplement des Géorgiens, Fr. Benoît ajoute : « Ils sont appelés ainsi parce qu'ils ont saint Georges pour patron, qu'ils l'honorent plus que les autres Saints et l'invoquent dans les combats. » Ce qui donne à ce récit un prix tout particulier, c'est qu'il se termine par une transcription de la lettre de l'empereur Kouyouk à Innocent IV, telle qu'elle avait été dressée en latin par les religieux en présence de la chancellerie impériale. Elle a été publiée par d'Avezac, page 594. — D'après Antoine de Macro, Wadding, *Annales*, III, 207, Fr. Benoit aurait, à son retour en Europe, été envoyé par Innocent IV, comme légat, auprès du chef Tartare qui occupait la Perse et il y aurait subi, comme nous le disons ci-dessous, le martyre; le 20 juin 1248, à Armaloch, il aurait été, d'abord, percé de flèches, puis décapité. Les rapports qu'il semble avoir eus avec Guillaume de Rubrouck rendent, comme nous le notons, cette version vraisemblable.

(2) Le passage où Guillaume de Rubrouck fait allusion au récit de Fr. Benoît (sans d'ailleurs le nommer) est p. 268 de l'édition du *Recueil de Voyages et*

Digitized by Google

éloigné même de croire que c'est en Asie Mineure que ce récit a été recueilli par celui à qui nous le devons, car, tout ce qui touche à cette contrée y tient une place disproportionnée.

A côté de la figure délicate de Fr. Benoît il faut placer celle d'un interprête pour la langue mongole, loué à Kiew. Cet interprête était un sot et fut presque une non-valeur pendant toute la durée du voyage.

Enfin, les serviteurs. Tous ceux qui ont étudié le voyage de Fr. Jean, depuis Wadding jusqu'à Rockhill en passant par d'Avezac, affirment que ces serviteurs étaient des Allemands mis à la disposition de Fr. Jean par le cardinal Hugues de Saint-Cher, Dominicain, légat du Pape en Allemagne. Il serait téméraire de l'affirmer d'une manière absolue. (1) Quoiqu'il en soit de cette question, la petite troupe — si j'en crois ce que dit Fr. Jean p. 670 de son récit — comprend en tout une dizaine de personnes, avec, naturellement, autant de chevaux de selle et à peu près autant de chevaux de somme.

Car Fr. Jean n'a pas de chariots. Rien, ici, des conditions dans lesquelles, huit ans plus tard, Fr. Guillaume de Rubrouck effectuera son voyage. Pas de maisons roulantes emportant,

Mémoires, t. IV. Dans ce passage Fr. Jean de Plan-Carpin est appelé Jean de *Policarp* par tous les manuscrits ! Si Fr. Benoit se trouvait à Armaloch en Perse le 20 juin 1248, il est probable qu'il passa fort peu de temps en Europe après son retour de Tartarie. Car ce n'est que vers la fin de juin 1247 que la petite troupe quitta la Russie pour rentrer en Pologne, en Allemagne, puis en France.

(1) Voici le texte de Wadding *Annales Minorum*, Tome III, page 119, § VI, *Frater Joannes cum sociis (inter quos fuere etiam quidam legati Alemaniae cardinalis servi, eorum obsequiis necessariis deputati)*, etc. Voici aussi l'interprétation de d'Avezac, page 481 : « Les envoyés d'Innocent IV traversèrent l'Allemagne, où le cardinal légat Hugue de Santocaro, dominicain, leur adjoignit quelques-uns de ses propres serviteurs pour leur épargner les soins les plus grossiers et les plus pénibles du voyage.» Rockhill enfin semble partager la même manière de voir, *The journey of William of Rubruck*, page 29 : « Thus it was that when the servants who were with us at the request of the Cardinal Legat in Germany were *going back* to him in Tartar dress, they came near being stoned by the Germans. » Cependant Fr. Jean ne dit rien de semblable. Voici sa phrase : *Quando servientes qui erant nobiscum ex rogatu Cardinalis qui est legatus Alemanniae in habitu tartarico ibant ad ipsum ferè a Teutonicis lapidati fuerunt in via et coacti sunt deponere habitum illum*, page 766 L'emploi même du terme *ex rogatu* prouve qu'il se rapporte à *ibant* et non à *erant*. Si Fr. Jean avait voulu dire que les serviteurs les avaient suivis sur l'ordre du Cardinal, il aurait employé une autre expression, celle de *ex jussu*, par exemple. Il faut donc comprendre : « Le Cardinal légat d'Allemagne ayant exprimé le désir de voir nos serviteurs dans leurs habits tartares, ceux-ci se rendirent à sa résidence, mais ils manquèrent être lapidés en chemin par la foule qui les prenait pour des Tartares, et ils furent forcés de changer d'habits. » L'épisode se place, bien entendu, au cours du voyage de retour de Fr. Jean.

Digitized by Google

en oscillant, dans l'infini, des lits, une chapelle portative, des ornements sacerdotaux, des vases sacrés, des provisions, une petite bibliothèque de voyage ; pas de cheminements nonchalants d'horizon en horizon, de cours d'eau en cours d'eau ; pas de longues haltes, où l'on rêve, au milieu du paysage sans fin ; rien de cette vie de coureur du *Far-West* dont le charme est si intense qu'il communique à l'âme une fièvre spéciale, la *fièvre des prairies*. Rien de tout cela. Un trot furtif, ininterrompu, continuel, à travers la steppe rude, scellée par la glace ; une course, parfois, à travers l'infini blanc, presqu'un vol sur la crête des neiges ; la vie inquiète en un mot, de la bête qui a quitté sa harde. Il faut avancer, sans reprendre haleine, à travers la solitude stérile, sous l'âpreté des vents polaires ; refaire, abandonné de tous, la route par laquelle les hordes asiatiques ont pénétré en Europe ; n'avoir, pendant des mois, d'autre horizon que le linceul blême qui se déroule devant le poitrail de son cheval ; puis quand l'été sera venu, il faudra marcher, dans le désert brûlant, jusqu'à ce qu'on arrive là-bas, dans ces pays que nul européen n'a encore visité, entendre parler des idiomes qui, depuis Babel et la confusions des langues, n'ont jamais frappé l'oreille d'un enfant de Japhet ; puis à travers les mirages et les miroitements du désert et de la steppe, si Dieu prête vie, revenir... Après avoir galopé pendant des mois et des années, quelle perspective ! Et Fr. Jean a, ne l'oublions pas, soixante-trois ans ! Eh bien ! la réalité fut encore plus horrible que les hallucinations d'un semblable départ, qui est une mort : « Nous partions, écrira plus tard Fr. Jean, avec la crainte d'être tués ou réduits dans une captivité perpétuelle ; nous nous attendions à être, au delà de nos forces, torturés par la faim et par la soif, par le froid et par la chaleur ; nous nous préparions à subir des outrages et des fatigues sans nombre. Tout cela, la mort et la captivité exceptées, nous l'eûmes dans une mesure que nous n'avions pas imaginée. »

V

A peine sortie de Kiew, la petite troupe tombe dans un guet-apens. Un Alain dégénéré, du nom de Michée, qui était entré au service des Mongols et en avait reçu le titre de *Daruga*, l'attire dans son repaire et ne lui rend la liberté qu'après en avoir reçu une forte rançon. Partie de Kiew, comme nous l'avons dit, le

Digitized by Google

4 février, ce n'est que le 19 que la caravane échappe aux griffes de ce coupeur de routes « plein de malices et d'iniquités », écrit Fr. Jean (1). Le 23, la caravane subit un nouvel assaut. C'était le premier vendredi de carême. Au coucher du soleil Fr. Jean et ses compagnons s'étaient arrêtés et faisaient leurs préparatifs pour passer la nuit ; quand tout-à-coup ils se virent entourés d'une troupe qui brandissait des armes en poussant d'affreuses vociférations. Seuls les lecteurs qui ont assisté à la représentation d'un drame chinois joué par des Chinois peuvent se rendre compte de la terreur que répand chez les plus braves une semblable irruption : les nouveaux arrivants étaient des Tartares, et la langue tartare, même quand elle est parlée doucement, a des hauts et des bas, des notes stridentes et d'autres caverneuses, qui la font ressembler au hurlement d'un loup. Dans la nuit, au milieu de la steppe silencieuse et couverte de neige, l'impression devait être affreuse. Fr. Jean s'étant réclamé hautement de sa qualité d'ambassadeur, la troupe de démons, après avoir quémandé quelques provisions de bouche, s'empressa de disparaître.

Le lendemain, le jour s'étant fait, une nouvelle troupe de Tartares se présente. Cette fois Fr. Jean s'abouche avec les chefs. Il développe largement les termes de sa mission, et regarde attentivement ces vainqueurs du monde. Les hommes sont de taille médiocre ; la face est large, les pommettes saillantes, le nez court et plat, les yeux petits, obliquement relevés jusqu'aux sourcils, la barbe nulle ou rare. Les pieds sont menus. L'œil de Fr. Jean emmagasine ces détails avec la précision d'un objectif photographique et sa plume les rend avec une science qui, au témoignage de d'Avezac, rendrait jaloux un anthropologiste moderne. « Sur l'occiput, continue Fr. Jean, ils se font une tonsure, comme nos prêtres, et ils se rasent d'une oreille à l'autre, sur une largeur de trois doigts, en faisant passer cette bande rasée par l'occiput, de sorte qu'ils semblent porter un fer à cheval sur la tête ; les cheveux de devant leur tombent jusqu'aux sourcils ; quant à ceux de derrière, ils les laissent pousser comme des femmes et ils les tressent en nattes qu'ils accrochent derrière

(1) D'après le récit de Fr. Benoît, p. 774, la caravane serait arrivée au village de Michée le 10 février et y serait par conséquent restée neuf jours. Cependant la comparaison entre cette partie du récit de Fr. Benoît et la partie correspondante de la narration de Fr. Jean soulève plus d'une objection, probablement par suite de la rédaction défectueuse de l'anonyme qui recueillit le récit de Fr. Benoit.

Digitized by Google

leurs oreilles ». Dans ce dernier détail le lecteur a reconnu l'origine des *cadenettes* des hussards du premier empire, destinées à protéger le cou du cavalier contre un coup de sabre porté par le côté. Au milieu des hommes ainsi accoutrés, des femmes sont à cheval, l'étrier court ; elles accompagnent leurs maris à la bataille et se battront avec le même imperturbable courage qu'eux. Des enfants, de trois ans, de deux ans même, sont sur leurs petits chevaux, avec leurs arcs et leurs petites flèches. Des fillettes s'affirment merveilleuses écuyères. Les armes sont claires, et si luisantes qu'on pourrait s'y mirer. Chaque homme a deux ou trois arcs, trois larges carquois remplis de flèches, une hache et des cordes pour tirer les machines de guerre. Le casque est le casque allemand d'aujourd'hui : de cuir, avec une pointe d'acier. Les chefs portent l'épée droite, pointue, ne tranchant que d'un côté. Les lances sont munies d'un crochet pour arracher l'ennemi de sa selle.

Cependant les officiers interrogent Fr. Jean sur ce qu'il vient faire, et, au fur et à mesure qu'il parle, des secrétaires notent ses paroles. Ce premier interrogatoire est capital. Car la police mongole est la plus méticuleuse du monde. Ces paroles que Fr. Jean prononce seront transmises par elle dans tous les lieux où la caravane passera. Partout les conversations qu'il tiendra seront recueillies de même, et se joindront au procès-verbal de ce premier interrogatoire. Ce dossier, grossi de poste en poste, d'étape en étape, précèdera notre voyageur jusqu'aux extrémités de l'Asie, jusqu'aux frontières de la Chine. Là, il sera conservé, et peut-être le retrouverons-nous un jour. Je rappelle, pour que l'espoir que je viens d'énoncer ne me fasse pas taxer d'utopie, que, lors du siège de Pékin par les troupes alliées, en 1900, à la suite de la révolte des Boxeurs, les troupes allemandes retrouvèrent, au palais impérial, les archives des villes germaniques mises à sac par l'armée de Batou en 1241. Avant de mettre le feu aux édifices, le service d'état-major mongol avait soigneusement enlevé tous les registres des villes. Et, d'étape en étape, les lourds ballots étaient venus, des bords de l'Elbe à Caracorum d'abord ; puis, quand le siège de l'empire fut transféré de Caracorum à Pékin, ils le suivirent dans cette dernière ville, où sept siècles après, le maréchal de Waldersée les trouva. (1) Pour la police mongole, aucune syllabe n'était perdue.

(1) Les papiers en question ont péri dans l'incendie qui consuma le palais occupé, à Pékin, par l'état-major allemand. — Pour donner, d'un autre côté, au lecteur,

Digitized by Google

Fr. Jean comprit si bien l'importance de cette première déclaration, qu'il nous en a conservé la teneur. La voici : « Nous sommes les envoyés du Seigneur Pape, qui est le Seigneur et le Père de la Chrétienté. Il nous a envoyés vers le roi, aussi bien que vers les princes et le peuple des Tartares, parce qu'il désire que les chrétiens aient paix et amitié avec eux. Bien plus : comme lui, le Seigneur Pape, désire que les Tartares soient puissants par Dieu et en Lui, il les invite, par notre bouche et par ses lettres, à se faire chrétiens et à recevoir la foi de N.-S. Jésus-Christ, sans laquelle ils ne pourraient être sauvés. Il leur expose en plus son étonnement des massacres auxquels ils se sont livrés sur les chrétiens, particulièrement sur les Hongrois, sur les Moraves et sur les Polonais, qui sont ses sujets, alors que ceux-ci n'avaient manqué en rien à leur égard et n'avaient jamais essayé de leur faire aucun tort. Dieu est gravement offensé par de tels actes et lui, le Seigneur Pape, il exhorte les Tartares à s'abstenir à l'avenir de semblables errements et à se repentir de ceux auxquels ils se sont livrés dans le passé. Le Seigneur Pape les prie de lui écrire ce qu'ils comptent faire et quelles sont leurs intentions ; et il leur demande de lui faire réponse sur tous les points qu'il a touchés dans sa lettre. »

Après avoir enregistré cette déclaration, les officiers firent conduire Fr. Jean et ses compagnons au quartier-général de l'armée. La petite troupe fut arrêtée loin du camp, et Fr. Jean et son compagnon (1) introduits devant le général.

Ce général était Corenza.

Corenza était petit-fils de Gengis-Khan et commandait une armée de soixante mille hommes. Avec elle, il battait l'estrade sur la rive droite du Dniéper, face à l'Europe, dont il épiait les

l'idée du soin avec lequel l'extrême-oriental garde ses traditions, il me suffira de rappeler que le souvenir du passage, au Thibet, du franciscain Guillaume de Rubrouck, (1253-1255) *n'est pas encore effacé dans le pays*. Un fonctionnaire thibétain dit au voyageur belge De Decken « qu'il y a cinq siècles alors que le Thibet n'appartenait pas à la Chine et que les portes en étaient ouvertes aux étrangers, *deux savants des pays d'Occident vinrent au Thibet. L'un s'appelait Van Putte et l'autre Luisbloeck* ». Les Thibétains remplaçant *r* par *l*, *Luisbloeck* est Ruisbroeck, nom flamand de Guillaume de Rubrouck. Quant à *Van Putte*, je suppose que ce nom désigne Fr. Barthélemy de Crémone, qui voyageait avec Fr. Guillaume. J'y vois une défiguration de « *mein Bruder* », *mon frère*, terme par lequel Guillaume, qui parlait Allemand, désignait Barthélemy.

(1) Fr. Jean n'avait plus avec lui, en arrivant au camp de Corenza, que Fr. Benoît de Pologne. Les officiers de la troupe d'avant-garde, jugeant Fr. Étienne de Bohême de complexion trop délicate, avaient refusé de le laisser aller plus avant.

Digitized by Google

mouvements, « par crainte, dit Fr. Jean, d'une attaque soudaine et inattendue ». Il était mesquin et intéressé. Il trouvait toujours que les présents qui lui étaient offerts n'étaient pas assez considérables et sa méfiance était toujours en éveil. Son camp était rempli d'esclaves européens, particulièrement de Russes avec lesquels Fr. Jean eut quelques rapports.

Quand Fr. Jean fut introduit devant lui, il était entouré de son état-major. Fr. Jean dut se mettre à genoux et, dans cette position, exposer le but de son voyage. Corenza, qui connaissait déjà celui-ci par le rapport que lui avaient remis ses officiers, demande lecture des lettres du Pape. Mais l'interprète engagé à Kiew est incapable de les traduire et personne, dans l'assistance, ne peut en faire davantage. Corenza alors signifie sa décision : « C'est Batou, généralissime des troupes d'Occident, qui remplace l'impératrice. Il se trouve actuellement sur le Volga. Fr. Jean lui portera les lettres du Pape. Trois hommes, dont deux sous-officiers, l'accompagneront et se chargeront de lui procurer des chevaux aux relais et la subsistance nécessaire ».

Dès lors Fr. Jean voyage comme le font les courriers impériaux. La poste, si merveilleusement organisée par Ogodai, l'empereur défunt, est à son service. Jusque sur les crêtes les plus dénudées de l'Altaï, au bord des neiges éternelles, il en trouvera le représentant. Il ira ainsi, de relai en relai, depuis les bords du Dniéper jusqu'au Volga, du Volga aux frontières de Chine. Le 26 février, il quitte le camp de Corenza, traverse le Dniéper sur la glace et pénètre en Comanie, « terre immense et longue, *terra maxima et longa* » nous dit-il.

(*A suivre.*) H. MATROD.

Digitized by Google

LA FAMILLE DU
PÈRE TIMOTHÉE DE LA FLÈCHE

Le R. P. Ubald d'Alençon a édité en 1907 les *Mémoires et Lettres du P. Timothée de la Flèche, évêque de Béryte, sur les Affaires ecclésiastiques de son temps* (*1703-1730*) (1). Dans l'*Introduction* de cette cinquième édition, il établit définitivement l'âge de notre compatriote, né à la Flèche le 3 novembre 1660. Son but n'était pas de s'étendre longuement sur la famille du prélat ; nous essaierons, en ces notes, de rechercher son origine et sa filiation.

La famille Pescherard me semble originaire du Lude. Pierre Pescherard y vivait au début du XVIIe siècle (2) et avait eu pour enfants :

I. — Pierre Pescherard, marchand de drap au Lude, époux de Catherine Saucereau, veuve avant 1665 d'où :

a) François Pescherard, marchand de drap au Lude, qui épousait, par contrat, devant Me Amellon, notarie au Lude, le 7 juin 1666, Elisabeth Gaillard, veuve M. Nicolas Saudulboys (3). Leur descendance sera indiquée ci-après.

(1) In-8 de 218 p. avec gravures. Paris, lib. A. Picard. *Bureau des Publications Franciscaines*, 1907.

(2) Minutes de M. Amellon, étude de M. Passavant, Le Lude.

(3) François Pescherard reconnait devoir à sa mère Catherine Saucereau 1772 ; 19 s. 4 d. et s'engage à les lui payer le 14 janvier 1670 (Minutes Amellon). A la démission de Catherine Saucereau a lieu le 9 mai 1673 le partage de la succession de son défunt mari, François P. en trois lots :

1° Un corps de logis, rue Dorée, non loin de la boutique Me Plantin, chirurgien ; granges ; « terres sur la rue appelée Paradis, proche le logis de M. François Belot, prêtre ».

2° Une boutique, rue Dorée ; « un petit corps de logis, appelé la Cochonnerye près des Halles, même rue » à côté du premier lot ; 6 livres de rente sur les héritiers de Pierre Pescherard « père défunt » 4 livres 8 sols de rente sur le sieur Perrigue et autres.

Digitized by Google

b) Renée Pescherard, épouse de Gabriel Berthelot, marchand de draps.

c) Catherine Pescherard.

II. — N. Pescherard, dont le fils Pierre Pescherard, Me apothicaire à la Flèche, père du P. Timothée (1), fait, en 1655, déclaration au prieuré de Saint-Jacques de La Flèche, pour une maison sise rue Saint-François (2); sa veuve, Renée Besnard, vit encore en 1684 et comparaît aux assises du prieuré de Saint-André (3). Du mariage de Pierre Pescherard et de Renée Besnard, nous connaissons au moins deux fils :

a) N. Pescherard, prêtre, prieur de Saint-André en 1717 et prêtre habitué à Saint-Thomas (4). C'est « notre digne confesseur » écrivent les religieuses de Notre-Dame dans leurs livres de profession (5). En 1717 et 1718, il assiste à plusieurs prises d'habits de ces religieuses (6).

b) Jacques Pescherard, religieux f. m. capucin sous le nom de Timothée de La Flèche. Il était prieur de Saint-André de La Flèche, car en 1736 « archevêque de Béryte », il cède au sieur Le Court, son successeur au dit prieuré, tout ce qui lui est dû des droits seigneuriaux et féodaux du fief du même prieuré » (7). Burbure nous apprend que ce religieux « contribua à l'embellissement du chœur de l'église des capucins par des stalles élégantes et des tableaux magnifiques » (8).

Nous le voyons, dans ses écrits, préoccupé d'obtenir une place avantageuse pour son frère « fort bon prêtre » auquel le pape donna « un prieuré considérable, affecté au Saint-Siège dans le pays de l'obédience » (9).

En 1713, notre capucin, retour de Rome avec une mission officielle, revint à la Flèche. Voici ce qu'il écrit lui-même de son passage dans la ville natale :

3° Un corps de logis, rue Dorée ; un autre au « faubourg du bourg nouveau ». Toute la succession est estimée par C. Cenest expert 9.060 livres, le 30 avril 1674 (mêmes minutes).

(1) Il assiste en cette qualité au mariage de son cousin François P. avec Elisabeth Gaillard. Etat-Civil du Lude.

(2) Archives de la Sarthe. H 632.

(3) Ibid. H. 380.

(4) Registres de l'Etat-Civil de La Flèche.

(5) Abbé P. Calendini. *Les filles de N.-D. à la Flèche*. p. 266.

(6) Ibid. p. 268.

(7) Archives de la Sarthe, H. 379.

(8) Burbure, p. 156.

(9) *Mémoires et Lettres* cités p. 57.

Digitized by Google

« On s'attend bien qu'un Définiteur Général, qui avait joué à Rome un rôle bienveillant pour un capucin, sera reçu avec distinction dans sa province, que les dédicaces des thèses, les compliments, les poèmes, en un mot tous les honneurs monastiques lui seront prodigués partout ; et qu'à son tour il n'épargnera ni les médailles ni les indulgences et autres présents de dévotion qu'il a apportés en abondance de Rome » (1).

Au mois de décembre il était obligé de quitter « sa province pour aller à Paris » (2).

Retourné à Rome, il y fut, le 2 juin 1715, sacré évêque de Béryte (3) et prit peu après le chemin de France. De Blois, le nouveau prélat alla en carosse jusqu'à Tours. A Saumur, il trouva plusieurs de ses parents. « On peut penser, écrit-il lui-même, quelle sensation fit dans La Flèche l'arrivée d'un homme qui avait fait tant de bruit dans le monde, et qui le premier de la ville avait su gagner la confiance du pape et du roi, et s'élever à l'épiscopat. Les rues à mon passage étaient pleines de monde; ma maison ne se désemplissait pas. J'y donnai la confirmation à plus de cinq mille personnes ». En novembre, il était à Vannes (4).

Il mourut à Nantes en juin 1744 (5).

La branche ainée de la famille Pescherard était demeurée au Lude ; en voici la filiation :

I. — François Pescherard, marchand, et Elisabeth Gaillard, procréent :

a) François qui suit.

b) Thomas P. époux de Jeanne Patriau.

II. — François P. époux de Anne Lavau ; étaient morts avant 1737, laissant :

a) François P., marchand cirier, dont l'article suit.

(1) Ibid. p. 78.

(2) Ibid. p. 81.

(3) *Journal de Targny*. Aff. Étrangères Corresp. Rom. p. 403. — *Mémoires et Lettres* cités p. 109.

(4) *Mémoires et Lettres* cités p. 133-134. Nous ne rencontrons, dans les Archives Fléchoises connues, aucune mention de ce passage.

(5) *Mémoires* cités p. 152 et *Introduction* pp. 6-7. L'Évêque Capucin, on le sait, s'occupa beaucoup de la bulle *Unigenitus*. Etait-ce un écho de ses luttes que la plaquette suivante : *Oraison funèbre de très haute, très puissante et très sainte Princesse la Bulle Unigenitus dans l'Église métropolitaine de S.*** par M. l'Évêque de M.*** Le premier septembre 1752, à la Flèche aux dépens de la compagnie. 1752, in 4° de 12 pp.*

Digitized by Google

b) Urbain P., Me chirurgien, épouse au Lude le 7 octobre 1737 Marie Pinsonnet, veuve de Pierre Le Mercier, marchand.

III. — François P. épouse à 30 ans, le 4 mars 1737, Marie Chesneau, fille de Me Louis Chesneau, chirurgien et de Louise Fouquerai, d'où :

a) François P. baptisé au Lude le 2 décembre 1737.

b) Jacques P. baptisé le 26 octobre 1738.

c) Marie P. baptisée le 12 décembre 1739.

Au Lude, nous rencontrons encore : Demoiselles Jeanne P. morte à 33 ans le 11 août 1738, et Marie P. morte à 27 ans le 24 octobre 1735 (1).

Une famille du nom de Pescherard existait encore à Noyen au début du XVIIe siècle (2).

A La Flèche nous rencontrons demoiselle Renée Anne P. marraine en 1717.

Aux Archives du chapitre du Mans est encore mentionné Louis Pescherard, clerc du diocèse de Paris, chanoine de Saint-Julien, qui fut nommé par le roi au canonicat vacant par la mort de Siméon Gonault. Il mourut au Mans le 15 janvier 1666 et fut inhumé le 18, en l'église cathédrale devant l'autel de Sainte-Anne (3).

Louis CALENDINI.

---

(1) Reg. de l'Etat-Civil du Lude.

(2) Georges P. qui, veuf de Jehanne Monteul, fut prêtre et fut inhumé à Noyen, le 15 janvier 1623, sous l'autel Saint-Blaise. Leur fils Me Jean P. écrit sur les registres de Noyen : « Le dernier de ce moy de may 1622, je traictay de ce bénéfice de Saint-Pierre [de Noyen] avec Me André Alleaume et lui baille en permutation le prioré de Juigné et traictâmes de pacifique sans réserve de pansion. » Il mourut, curé de Saint-Pierre, à 78 ans le 3 septembre 1662 (Reg. de l'Etat-Civil de Noyen, *Annales Fléchoises* t. IV, p. 209, sq.).

(3) Arch. du chap. B.-10. Abbé L. Chambois. *Répertoire hist. et Biogr. du dioc. du Mans*. t. II. p. 87.

Digitized by Google

LA COMÉDIE
APRÈS MOLIÈRE & REGNARD

C'était, dit-on, un descendant de Henri IV, que cet homme d'esprit, sans cervelle, nommé Dufresny, grand amateur de jardins et même quelque temps, contrôleur de ceux de Louis XIV, bientôt ruiné par la table et les femmes, obligé de vendre sa charge, collaborateur, en passant, de Regnard, puis comique, pour son compte et marié plus tard, dit-on, à sa lingère, afin d'acquitter ce qu'il lui devait, en mettant en commun sa pauvreté à lui avec sa misère. Il eut, sans doute, une femme dévouée à son service, des oreilles pour l'entendre et un auditeur pour l'admirer jusqu'au bout. On sait combien les pauvres gens aiment les gens d'esprit. En tout cas, cette fin valait mieux qu'une fin tragique; elle était plus d'accord avec l'esprit de la comédie et des comédies de Dufresny. Il fit bien, et s'en trouva bien, puisqu'il prolongea sa vie, commencée en 1648 jusqu'en 1724. L'histoire ne dit pas s'il laissa s'éteindre la postérité illégitime de Henri IV, dont il fut un peu la caricature, malgré tout l'esprit gascon ou parisien qu'il avait.

Nous le rangeons parmi les poètes du XVIIIe siècle, bien qu'il eût cinquante ans passés quand sonna la première heure du temps nouveau, tant il en a l'esprit. Une ou deux de ses comédies suffiront pour nous en donner une idée.

Le Double Veuvage, représenté en 1708, est bien gai et même trop gai. Une comtesse a un intendant qui a une femme et un neveu, et cette femme elle-même a une nièce. Le neveu s'appelle Dorante et la nièce se nomme Thérèse ; ils s'aiment. Mais l'oncle ne veut pas les marier. Quel oncle ! Il est aux eaux....

Digitized by Google

On imagine qu'il y est mort ; sa veuve, qui n'aspire plus qu'à l'héritage de son époux, pleurera des larmes hypocrites, mais laissera, sans doute, Dorante et Thérèse libres d'être heureux. Hélas ! ne s'avise-t-elle pas de vouloir épouser Dorante et de mettre le neveu à la place de l'oncle ! Et l'oncle qui apprend, à deux lieues du château de la comtesse par une autre et invraisemblable invention, qu'il est veuf lui-même de celle qui se croit veuve, ne s'avise-t-il pas d'aimer Thérèse et de vouloir mettre la nièce à la place de la tante ! De là, des scènes désopilantes. L'erreur ne peut durer longtemps. Les deux époux, stupéfaits de se voir mutuellement dans ce monde, quand chacun croyait l'autre dans l'autre monde, sont obligés par convenance de se réjouir outre mesure et de s'embrasser.

L'INTENDANT

Je revois ma chère femme.

LA VEUVE

Voilà mon cher mari

En se retournant :

L'INTENDANT

Aïe !

LA VEUVE

Ouf !

C'est vulgaire, mais on rit, d'autant plus que les deux conjoints qui se sont d'abord rencontrés dans l'obscurité, ont cru, l'intendant parler à Thérèse, la soi-disant veuve à Dorante. Une bougie les éclaire sur leur malheur et leur bonheur. Furieux contre la nièce et le neveu qui les félicitent de leur réunion, ils sont encore forcés d'avoir l'air de les remercier, et les marient, contre leur gré, c'est certain, mais de bon cœur, en apparence.

Le tout est mêlé de musique, grâce à un maître d'hôtel mélomane. Nous n'avons rien vu, à part la gaieté, qu'une scène un peu originale, celle où Dorante qui aime furieusement Thérèse affirme qu'elle ne lui convient pas. Jugez ; elle est gaie, elle aime gaiement. Ce n'est pas aimer.

DORANTE, *à Frosine*

Si tu savais la réception qu'elle vient de me faire

Digitized by Google

FROSINE (1)

Elle a tort.

DORANTE

Elle m'a reçu d'un air...

FROSINE

Est-il possible ?

DORANTE

Après huit jours d'absence...

FROSINE

Elle vous reçoit froidement !

DORANTE

Elle me reçoit en sautant, dansant ; je la vois accourir d'une [gaieté...

FROSINE

Par ma foi, vous n'êtes pas sage. Quoi ! vous vous désespérez de ce qu'elle est ravie de vous voir !

DORANTE

Ravie de me voir ! Oh ! je ne confonds point cette gaieté dissipée avec le plaisir sensible... que doit causer la vue de ce qu'on aime. Moi, par exemple, que son abord a pénétré, je suis resté immobile de saisissement ».

Cet homme qui veut une femme tragique est absolument comique. Et c'est la satire du roman de la vie.

Après la prose, les vers. On retient quelques vers de la Coquette du village. (2) La Coquette ce n'est pas Lisette, la fille du fermier Lucas, bien qu'elle fasse enrager son fidèle fiancé Girard, pour devenir, s'il se peut, l'épouse brillante d'un baron. Non, elle est seulement légère et retourne au bercail de son premier et innocent amour. La Coquette, c'est la veuve qui voudrait Girard et qui ne l'aura pas ; elle pousse l'imprudente Lisette sur le baron et lui apprend à coqueter :

Par coquette, j'entends une fille très sage
Qui du faible d'autrui sait tirer avantage,

1) Acte I. Scène I.
(2) 1715.

Digitized by Google

Qui toujours de sang froid, au milieu du danger,
Profite du moment qu'elle a su ménager,
Et sauve sa raison où nous perdons la nôtre ;
... L'habile coquette, en n'épousant personne,
Flatte, fait espérer, promet, jamais ne donne. (1)

C'est l'ombre de Célimène. Célimène à coups d'esprit, se hâte de percer le cœur de sa rivale. La veuve dogmatise, c'est un professeur de coquetterie :

Peu d'affectation : baisser les yeux, se taire,
Paraître embarrassée ; un homme de sang froid,
Voyant trop minauder en croit moins qu'il n'en voit,
Il soupçonne, examine, il reconnaît la feinte,
Mais quand la dupe est prise, affectez tout sans crainte
Les mots les plus grossiers de l'affectation...
Seront un charme. (2)

Quel style ! La langue s'altère : de Regnard à Dufresny on sent, non pas la verve s'évanouir, mais se perdre le mot propre. Le mot, c'est au dehors, comme la lumière de la pensée ; cette lumière va s'éteindre ; elle vacille au moins. Et puis tel personnage, comme la veuve, au lieu d'être profond, affecte la profondeur. L'homme, vu à grands traits, s'efface pour laisser place de plus en plus à l'acteur. Le comique devenu comédien recherche avant tout l'effet.

*
* *

A mesure que nous nous éloignerons de Molière, la chose se sentira davantage. Chez Dancourt, à l'observation morale, dans son vrai sens, succède la grosse gaieté, n'importe à quel prix. On dirait du Paul de Kock. Au moins, dans Dufresny il y a encore un reste de délicatesse. Un mot seulement des Bourgeoises de qualité.

Dans ce tas de bourgeoises qui veulent être plus qu'elles ne sont, Mme Carmin, négociante en laine, qui vient de faire de son mari un Président, Mme l'Elue, Mme la Greffière, la plus comique, c'est Mme Blondineau, femme d'un Procureur au Châtelet,

(1) Acte I. Scène I.
(2) Acte I. Scène III.

Digitized by Google

maîtresse femme, cela va sans dire, jusqu'à se faire porter la queue par Cascaret, en outre joueuse jusqu'au bout des ongles.

M. Blondineau essaie de timides observations :

Hé ! pourquoi jouer, Mme Blondineau ?

MADAME BLONDINEAU

Pourquoi jouer, Monsieur ? pourquoi jouer ? Je vous trouve admirable ! Que voulez-vous donc qu'on fasse de mieux, et à la campagne surtout ? J'ai la complaisance de venir avec vous dans une chaumière bourgeoise, avec votre ennuyeuse famille ; il se trouve, par hasard, dans le village, des femmes d'esprit, des personnes du monde, des jeunes gens polis, il se forme une agréable société de plaisir et de bonne chère; c'est le jeu qui est l'âme de toutes ces parties, et je ne jouerais pas ! Non, Monsieur, ne comptez point là-dessus, et donnez-moi de l'argent, s'il vous plaît, ou j'en emprunterai, mais ce sera sur votre compte... »

On s'anime ; M. Blondineau ose protester contre un dîner offert par sa mégère :

MONSIEUR BLONDINEAU

Mme Blondineau, vous me pousserez à des extrémités.

MADAME BLONDINEAU

M. Blondineau, vous me ferez faire des choses...

MONSIEUR BLONDINEAU

Je vous défie, Mme Blondineau, de faire pis que vous faites.

MADAME BLONDINEAU

Comment donc, Monsieur? Suis-je une libertine, une coquette?

MONSIEUR BLONDINEAU

Vous êtes pis que tout cela, Mme ma femme. Quelle extravagance de rassembler huit ou dix femmes, plus ridicules l'une que l'autre, qui ne sont assurément pas de vos amies, pour leur donner à souper, leur faire manger votre bien !

MADAME BLONDINEAU

Que vous avez l'âme crasse, M. Blondineau ! que vous avez l'âme crasse et que vous savez peu vous faire valoir ! J'aime à paraître, moi, c'est ma folie ! (1)

(1) Acte I. Scène VI.

Digitized by Google

Les quatre orgueilleuses bourgeoises, dans une scène assez comique, mais forcée, au moins chargée, se disputent à qui aura ou achètera les plus beaux titres, s'injurient, s'évanouissent de rage jalouse. Pour finir, une certaine Angélique, nièce sans fortune de Mme la Greffière, épouse un comte ruiné, au grand dépit de sa tante, une veuve,qui le voulait, et qui accorde sa main à M. Naquart, un procureur de la Cour, à une condition : Il sera le marquis de Naquart, et elle, marquise ou comtesse de la Naquardière. Elle aura trois grands laquais des mieux faits de Paris.

Où Molière a trouvé un chef-d'œuvre, le Bourgeois Gentilhomme, Dancourt, prenant la femme pour type, ce qui est moins naturel, la femme évitant les apparences de la vanité plus facilement par sa finesse ou sa réserve, au moins extérieure, Dancourt, dis-je, a dû forcer le ton, et faire une farce sans aucune profondeur morale. On y rit, parce qu'en France, on a le rire facile, sans trop se demander pourquoi on éclate, tant on est heureux d'échapper un instant au sérieux de la vie ! Ce qu'il y a de vrai dans les Bourgeoises, c'est la jalousie des femmes entre elles. Mais que nous sommes loin, à l'infini, de la fine rivalité de ces deux harpies, à la langue dorée, au geste noble, à la méchanceté délicate, nommées Célimène et Arsinoë ! Et M. Blondineau est à cent lieues de Chrysale.

La pièce de Dancourt est de 1700 ; elle a le tort d'avoir cinq actes.

Dancourt était un comédien, homme d'esprit, parleur facile, assez bien vu de Louis XIV. Il aurait pu faire la comédie du mal marié ; et sa femme, d'une humeur acariâtre, ne le recevait pas mieux que celle de Colin Muset, si quelqu'une de ses pièces ne réussissait point, car il en fit un grand nombre. Plus d'une fois, le cabaret de la Cornemuse lui aida à oublier sa femme, dans les jours malheureux, et à reculer l'heure désagréable du retour au foyer conjugal. Il avait une fille très spirituelle, Mimi, à qui il demandait son avis sur ses pièces : « Ah ! papa, lui dit-elle un jour, à propos de je ne sais quelle comédie, vous irez souper à la Cornemuse ».

Dancourt ou d'Ancourt était, dit-on, d'une noble famille et fut l'élève du P. De la Rue. Un jour que celui-ci lui reprochait son état de comédien, il lui répondit insolemment : « Vous êtes le comédien du Pape, je suis le comédien du roi. La différence entre nous est petite ». Le mot est impie. Vraiment ce siècle méritait Voltaire ; et Voltaire en sortit, comme un fruit mortel sort naturellement d'une terre empoisonnée.

Digitized by Google

Dancourt mourut en 1726. Que nous sommes loin de Regnard, mort en 1710 ! Et pourtant sa comédie n'est déjà que le fantôme de la grande comédie. Quel don que le génie ! Il naît pour ne jamais mourir, responsable de ses œuvres dans le cœur des hommes et dans la justice de Dieu. Et ne vaut-il pas mieux, malgré tout, avoir été Regnard ou Dufresny que Molière ?

*
* *

Au moins Dancourt est naturel, tandis que de Marivaux est né le marivaudage. C'est à croire que nos défauts ont leurs périodes de départ et de retour, qu'ils reviennent avec la régularité des saisons de l'année, celui de la préciosité surtout qui nous est cher et se transmet de Guillaume de Lorris à Voiture, sans oublier Balzac, et puis à Marivaux. J'en passe. Le naturel de nos pères, en se polissant, poussait la délicatesse à l'extrême ; et, à certaines heures, où la volupté parlait plus que le cœur, l'esprit n'en raffinait que davantage sur les apparences de l'amour.

Tout cela ne nous dit pas, en détail, ce qu'est Marivaux. Le voici lui-même dans la comédie intitulée : La Surprise de l'amour, (1) sous le nom d'un chevalier amoureux d'une marquise. On se passe encore moins de l'amour dans la comédie que dans la tragédie. Seulement, au lieu de larmes, il a des demi sourires, des soupirs, des bouderies, des minauderies, même des grelots et... des surprises. C'est le cas. La marquise est une veuve ; il y en a plus d'une dans Marivaux ; la veuve se prête davantage, par son expérience au langage fin et ingénieux du marivaudage. Le chevalier, autre personnage, a perdu l'amour d'une adorable Angélique ; et la marquise est courtisée par un comte ; le comte prie le chevalier, voisin de la veuve, et son ami, d'appuyer son amour. Mais, sans le soupçonner, l'ami, qui se croit tout plein d'Angélique, arrive, jaloux bientôt de celui qu'il doit servir, de nuance en nuance, à ne pouvoir vivre sans la Marquise. Il sait enfin qui il aime, après avoir douté quelque temps, entre la veuve et Angélique. C'est subtil. Et la Marquise elle-même, qui a cru aimer d'amitié pure le chevalier, en mémoire de son mari dont il avait été l'ami, voit insensiblement, par la voie d'une jalousie que provoque le nom d'Angélique, son amitié se changer en amour. Un billet du chevalier,

(1) Cette comédie est de 1722.

Digitized by Google

amoureux et banal, égaré, remis à la Marquise, amène le dénouement. La dupe, c'est le comte.

A côté de la Marquise et du chevalier, la fine Lisette joue, plus gaiement, le même rôle vis-à-vis de Lubin qui n'a du paysan que le nom ; et Lubin ne sait s'il aime Marton ou Lisette. Tous ces gens-là ont, à en revendre, de l'esprit réduit en poussière, parés qu'ils sont de l'esprit de Marivaux.

Dans une première scène, où la veuve est si triste qu'elle oublie même son miroir, Lisette dit à sa maîtresse : (1) « Ne serait-ce pas un meurtre que de laisser dépérir ce teint-là qui n'est que lis et que roses quand on en a soin ? Rangez-moi ces cheveux qui vous cachent les yeux. Ah ! les fripons ! comme ils ont encore l'œillade assassine ! Ils m'auraient déjà brûlée si j'étais de leur compétence ; ils ne demandent qu'à faire du mal.

LA MARQUISE

Tu rêves ; on ne peut pas les avoir plus battus.

LISETTE

Oui battus. Ce sont de bons hypocrites ; que l'ennemi vienne il verra beau jeu ».

Relisez les Précieuses. C'est cela ; c'est l'hôtel de Rambouillet transporté sur la scène.

Et cette Lisette qui offre la main de sa maîtresse, malgré sa défense, mais en réalité, pour lui plaire, au chevalier, et le chevalier qui refuse d'abord pour rester fidèle à l'ingrate Angélique, mais non sans s'apercevoir, en même temps, qu'il aime la veuve, est-ce assez raffiné ?

LA MARQUISE

« Lisette vous a proposé ma main, comme si cela dépendait d'elle, et il est vrai que souvent je lui laisse assez de pouvoir sur moi ; vous vous êtes, dit-elle, révolté avec dédain contre la proposition.. C'est à l'impertinente Lisette que j'en veux ; je n'ai point de part à l'offre qu'elle vous a faite. D'ailleurs, ayez de l'indifférence ou de la haine pour moi, que m'importe ? J'aime mieux cela que de l'amour ; au moins ne vous y trompez pas... »

Il faut lire entre les mots.

(1) Acte I. Scène I.

Digitized by Google

LE CHEVALIER (1)

Qui ? Moi, Madame, m'y tromper ? Ah ! ce sont ces dispositions-là, dans lesquelles je vous ai vue, qui m'ont attaché à vous ; vous le savez bien ; et depuis que j'ai perdu Angélique, j'oublierais presque qu'on peut aimer, si vous ne m'en parliez pas... »

C'est ainsi que s'émiette, par une délicatesse outrée dans l'esprit d'un auteur et dans celui des spectateurs, l'énergie de l'âme ; c'est ainsi que se détend le nerf de la volonté. La mode est à l'esprit, rien qu'à l'esprit, sous le nom du cœur, et demain l'esprit de Voltaire ensorcellera la France qui rira de tout, même de Dieu, pourvu que ce soit avec esprit. L'esprit, le véritable, celui qui porte le nom plus élevé de raison, et qui engendre l'héroïsme, celui de Corneille, ne se retrouvera que devant l'échafaud.

Cet excellent Marivaux qui nous conduisit à la douce, par le roman et la comédie, sur la pente de la décadence, était un Parisien, né dans la province, en 1688. Il travailla pour le Théâtre italien de Paris et pour le Théâtre français, dans trente pièces différentes, parmi lesquelles le Legs, les Fausses confidences, le Jeu de l'amour et du hasard, et l'Épreuve. Ce doucereux s'est même exercé dans la tragédie, et son héros, qui le croirait, fut le cruel Annibal ! C'est une manie des gens les plus fragiles de vouloir tâter de l'héroïsme, une fois, au moins, dans leur vie. Marivaux, ami de Fontenelle et de Lamotte et de Mme de Tencin, goûta les voluptés d'un fauteuil à l'Académie (2) et sa vie paraît s'être écoulée, jusqu'à soixante-quinze ans, au sein de cette tranquillité sourde et sans joies élevées, de cette paix insidieuse qui précède, dans la politique, comme dans la nature, le plus violents orages. Ce n'était pas, à vrai dire, un incrédule. Il mourut confessé en 1763 et laissa une fille religieuse. Il associa ses derniers jours, pour pouvoir vivre, à ceux de Melle de Saint-Jean, aussi vieille que lui, ou peu s'en faut, et lui légua ses pauvres. Satellite obscur, mais inconscient de Voltaire, qu'il appelait, du reste, un *bel esprit fieffé* et la *perfection des idées communes*, Marivaux préparait les voies à l'impiété, trompait les ennuis d'une société oisive, et nourrissait la paresse de l'âme en

(1) Acte II. Scène XI.

(2) Mgr l'Archevêque de Sens qui répondit au discours de Marivaux, (1743) lui parla de l'*amabilité* de son caractère. C'est la première fois que le mot *amabilité* s'employait dans ce sens.

Digitized by Google

la remplissant des riens de l'amour. Le fond de ses comédies est aussi futile que la forme en est subtile. Marivaux avait débuté dans les Lettres par deux ignobles parodies d'Homère et de Télémaque. La langue et le cœur se dégradent à la fois.

*
* *

Est-ce Piron qui retrouvera, après Molière, la grande voie de la comédie et de l'âme dont Marivaux, son contemporain, explora « les petits sentiers » ? Qu'il en est loin ! Un avare, un misanthrope, un égoïste, un vaniteux, une impérieuse Philaminte, un bonhomme Chrysale, un odieux Tartufe, une Célimène coquette, voilà qui nous peint, au naturel, la nature humaine et les grands traits de sa folie ou de sa perversité. C'est là ce qui s'appelle trancher dans le vif... mais un métromane ! N'est pas métromane qui veut ; c'est le mince et particulier défaut de tel ou tel original en petit, défaut qui échappe au regard du plus grand nombre.

Donc la métromanie est une satire faite pour les gens du monde coupables d'avoir versifié, au moins une fois, dans leur vie, et pour les raffinés.

Raffiné, Piron ne l'était guère dans sa vie. Né à Dijon, en 1689, et mort à Paris, vers l'âge de quatre-vingt-cinq ans, c'est un de ces vieux gaulois cyniques, conteurs d'anecdotes au moins équivoques, et qui buvaient à la taverne, rentrant parfois à leur logis sur des jambes avinées. De l'esprit, Piron n'en manquait pas ; nous ne parlons point de l'esprit tragique malgré Callisthène, Fernand Cortez et Gustave Wasa, mais de l'esprit de saillie, poussé jusqu'à l'épigramme sanglante contre l'Académie qui n'avait pas voulu de lui. Il en montra un autre, plus grave, au terme de sa vie. Devenu aveugle, il recouvra la vue de la foi, demanda pardon à Dieu de ses mauvais propos, en vers et en prose, traduisit en strophes lyriques les Psaumes de la pénitence, le Dies irae, en particulier, et fit la fin la plus chrétienne. Mais si Dieu l'a reçu à résipiscence, sa mémoire est encore châtiée en ce monde où Piron n'est guère connu que par sa licence... et peut-être aussi pas son épitaphe :

« Cy-gît Piron qui ne fut rien,
Pas même Académicien. »

Du reste, on lui a prêté comme on prête aux riches, bien des

Digitized by Google

malpropretés dont il n'est pas l'auteur. Son chef-d'œuvre, si la gaieté suffit pour en faire un, c'est la Métromanie. (1)

Le métromane ou poète, c'est Damis ; il a un ami, Dorante, amant d'une certaine Lucile, fille de M. Francalieu, autre métromane. Damis a des dettes ; et son oncle Baliveau venu de très loin à la maison de campagne où se passe la scène, réclame à son ancien camarade d'enfance Francalieu, une lettre de cachet qui le débarrasse de son neveu inconnu du vieux métromane. Pour comble de malheur, les tablettes de Damis, égarées dans un bois, tombent entre les mains de Dorante. Il y voit, célébrée en vers, une beauté qui ne peut être que Lucile. Donc Damis est un traître ; Dorante et Damis vont se battre ; un importun les en empêche. La comédie, devenue un instant tragique, reprend de plus belle, car M. Francalieu veut faire jouer une pièce à lui. Mais tout son monde s'est envolé, acteurs et spectateurs, à Paris, pour y voir jouer une comédie nouvelle... de Damis ; il y court lui-même. Désastre ! sifflets ! Francalieu, métromane comme lui, pour le consoler offre sa fille à Damis. Mais Damis veut rester fidèle à une beauté qu'il n'a jamais vue, bien qu'il la célèbre en vers, une fois par mois, dans le Mercure ; et cette beauté qui signe d'un nom de femme, les poésies qui ont charmé le cœur de Damis, c'est M. Francalieu lui-même. Dorante épouse Lucile, et Damis se console :

« Vous à qui cependant je consacre mes jours,
Muses, tenez-moi lieu de fortune et d'amour ».

Quelques vers achèveront de nous peindre ce chef-d'œuvre en miniature, cette aimable bagatelle. Damis, sur le conseil de son valet, Mondor, aimera dans Lucile, très visible, l'invisible beauté qui répond à ses vers dans le Mercure. (2) Conseil inutile. Car, répond Damis,

« On se peint, dans l'objet présent et plein d'appas,
L'objet qu'on idolâtre et que l'on ne voit pas.
Aussi bien, transporté du bonheur de ma flamme,
Déjà dans mon cerveau roule une épithalame,
Que, devant qu'il soit peu, je prétends mettre au net,
Et donner au Mercure en paiment du sonnet.

(1) 1738.
(2) Acte II, Sc. VII

Digitized by Google

Muse, évertuons-nous ; ayons les yeux, sans cesse,
Sur l'astre qui fait naître, en ces lieux, la tendresse ;
Cherche, en le contemplant, matière à tes crayons,
Et que ton feu divin s'allume à ses rayons.
Que cette solitude est paisible et touchante ! »

Voulons-nous savoir ce qu'est un poète? Damis nous en donne un exemple, et M. Baliveau, un autre.

Damis d'abord : (1)

« L'avocat se peut-il égaler au poète ?
De ce dernier la gloire est durable et complète.
Il vit longtemps après que l'autre a disparu.
Scarron même l'emporte aujourd'hui sur Patru.
Vous parlez au barreau de la Grèce et de Rome ! »

A quoi bon ?

« Le vice impunément dans le siècle où nous sommes,
Foule aux pieds la vertu, si précieuse aux hommes ;
Est-il, pour un esprit solide et généreux,
Une cause plus belle à plaider devant eux ?
Que la fortune donc me soit mère ou marâtre,
C'en est fait ; pour barreau je choisis le théâtre ;
Pour client, la vertu ; pour lois, la vérité,
Et pour juges, mon siècle et la postérité. »

Ce n'est plus un métromane, c'est un poète.

Mais M. Baliveau a dû vendre des épices. La poésie, c'est un métier. Pour les poètes,

« La paresse ou l'orgueil en ont produit la race... (2)
Devant quelques oisifs elle peut triompher ;
Mais en bonne police, on devrait l'étouffer ;
Oui, comment souffre-t-on leurs licences extrêmes ;
Que font-ils pour l'État, pour les leurs, pour eux-mêmes ?
De la société, véritables frelons,
Chacun les y méprise et craint leurs aiguillons. »

Mais arrêtons-nous, pour finir, à une scène comique et dramatique, à la fois, c'est-à-dire tragique pour rire, malgré la

(1) Acte III, Sc. VII.
(2) Acte V, Sc. IV.

Digitized by Google

réalité de la peinture. Damis n'a pas osé affronter le public. On joue sa pièce. Il en attend l'effet ; il est seul :

« Je ne me connais plus, aux transports qui m'agitent (1),
En tous lieux, sans dessein, mes pas se précipitent.
Le noir pressentiment, le repentir, l'effroi,
Les présages fâcheux volent autour de moi.
Je ne suis plus le même, enfin depuis deux heures ;
Ma pièce auparavant, me semblait des meilleures ;
Je n'y vois maintenant que d'horribles défauts,
Du faible, du clinquant, de l'horrible et du faux.
De là, plus d'une image annonçant l'infamie ;
La critique éveillée, une loge endormie,
Le reste, de fatigue et d'ennui harassé ;
Le souffleur étourdi, l'acteur embarrassé :
Le théâtre distrait, le parterre en balance,
Tantôt bruyant, tantôt dans un profond silence ;
Mille autres visions qui toutes dans mon cœur
Font naître également le trouble et la terreur.
Voici l'heure fatale où l'arrêt se prononce.
Je sèche, je me meurs. Quel métier j'y renonce....

Si la pièce tombe :

.... « Où me cacher, où fuir ? et par où désarmer
L'honnête oncle qui vient pour me faire enfermer ?
Quelle égide opposer aux traits de la satire ?...
Mais mon incertitude est mon plus grand supplice ;
Je supporterai tout, pourvu qu'elle finisse.
Chaque instant qui s'écoule, empoisonnant son cours,
Abrège au moins d'un an le nombre de mes jours. »

C'est beau, parce que c'est réel, c'est gai parce que Damis est la caricature d'un poète, cette scène, la caricature d'une tragédie.

Mais combien de vers faibles dans la Métromanie ! que de mètres où le poète « enfonce la cheville » ! Que d'incidents vulgaires ! Quelle galanterie ressassée ! Que d'expédients ! L'observation morale s'efface de plus en plus, l'auteur est à la remorque des soubrettes et des valets, pour intéresser le public. Tout se fait petit, le public et le poète.

(1) Acte v, Sc. 1.

Digitized by Google

*
* *

Si nous reculons de quelques années, ce n'est pas non plus Turcaret, représenté en 1709, qui nous rendra le glorieux passé de Molière. Avant Turcaret, Lesage avait composé sans succès, cinq comédies en prose ou en vers. Il trouva sa veine, en 1707, avec Crispin, valet de son maître, mais dans le genre de la farce, et avec Turcaret, en 1709. Il n'entendit pas les applaudissements du public ; il était devenu sourd et vécut encore jusqu'en 1747. On n'imaginerait guère que, sans compter ce que nous avons énuméré, il donna seul ou en collaboration, quatre-vingt-huit pièces au théâtre de la foire. Ce théâtre devenait ensuite l'Opéra comique.

La pièce de Turcaret comme celle du Méchant dont nous parlerons tout-à-l'heure peint le XVIIIe siècle, et cette aristocratie financière ou ploutocratie qui sort de l'usure, et n'a de commun avec l'ancienne noblesse que le libertinage. Résumons : L'ignoble Turcaret parle en prose, et s'il écrit.... c'est avec la sèche précision d'un financier. Il a payé à Mme Turcaret une pension pour la retenir en province, et mène la vie à grandes guides, à Paris, usurier, à la fois,(ayant en sous ordre, M. Râfle, l'agent discret de son usure) et amoureux d'une fine baronne qui le dupe pour un marquis et pour un chevalier. Bref, le marquis lui-même fait la conquête de Mme Turcaret, venue à Paris afin de toucher sa pension en retard. Il mène sa victoire chez la baronne ; et là se découvre le mystère ; c'est-à-dire que les deux époux se trouvent en présence. Même la baronne, pour comble, pardonne au financier qui s'est prétendu veuf ; elle le réconciliera avec sa femme. (1)

« Qui ! moi ! Madame, dit Turcaret, oh ! pour cela, non Vous ne la connaissez pas, c'est un démon. J'aimerais mieux vivre avec la femme du grand Mogol... »

Il lui paie cinq termes de sa pension, elle s'écrie : « C'est pauvre ! » Et Turcaret n'en continuera pas moins à aimer ailleurs, à duper partout, à rendre à des femmes ruinées du grand monde, qui le dupent, l'argent qu'il a volé aux gens en détresse et aux fils de famille. D'ailleurs, l'amoureux Turcaret dupé par la baronne n'est qu'une pâle copie du Bourgeois gentilhomme

(1) Acte v. Scène x.

Digitized by Google

trompé par une marquise. Et le marquis de Lesage n'est rien que le Dorante de Molière. Si le libertin est si peu intéressant, le financier l'est-il davantage ? Nous avons vu Harpagon, et nous connaissons aussi son compère Simon. Turcaret, c'est l'un, M. Râfle, c'est l'autre. Rien de nouveau ni d'original, rien de précis ni de comique, à l'inverse de cet admirable Molière et de ce piquant Regnard. Ici, l'avarice est funèbre; elle est gaie dans l'Avare; et la liste des objets que Cléante reçoit de l'usurier (de son père, en réalité) pour compléter la somme d'argent dont il a besoin par la ladrerie d'Harpagon, cette liste est restée immortelle. On rit à gorge déployée. Y a-t-il de quoi rire avec Turcaret ? M. Râfle lui rend ses comptes : (1)

MONSIEUR TURCARET

Eh bien ?

MONSIEUR RAFLE

Il lui est arrivé un malheur. En résumé, on l'a volé, il va être révoqué ; il désire l'appui de Mr Turcaret pour garder sa place ; il supplie.

TURCARET

Non. Je ferai plutôt en sorte qu'il soit révoqué : l'emploi me reviendra ; je le donnerai à un autre pour le même prix.

MONSIEUR RAFLE

C'est ce que j'ai pensé comme vous.

On ne rit point. Nous approchons du drame.

Il peut arriver à l'écrivain de toucher à l'idéal, même dans la comédie ; et ce qui est vrai, là comme ailleurs, nous passionne fût-ce dans une synthèse puissante de la laideur morale. Le spectateur compare au mal invétéré de l'avarice ou de l'égoïsme, la perfection (dont il a en soi le sentiment) de la générosité et de la vertu ; il pense, il juge. Mais l'idéal s'évanouit après Molière et, c'est pour des siècles.

Il n'y a qu'une comédie, au XVIIIe, qui nous paraisse véritablement digne d'une sérieuse admiration; elle est de Gresset, né à Amiens, et qui sortit de la Société de Jésus pour courir plus

(1) Acte III. Scène VIII.

« Ce grand homme sec qui vous donna, il y a deux mois, deux mille francs, pour une direction que vous lui aviez fait avoir à Valogne. »

Digitized by Google

librement la carrière des Lettres, avec un esprit vif, gai et léger, parfois profond. Il fit la comédie du Méchant qui fut jouée, pour la première fois, en 1747. Méchant, il ne l'était point lui-même, tant s'en faut, et l'on ne lui reproche que de méchantes tragédies.

Marié et de l'Académie, il regretta, plus d'une fois, la Compagnie dont il était sorti un peu vite, désavoua ou brûla ce qu'il avait pu écrire de trop badin et mourut, pénitent, comme Vert-Vert, mais sérieusement. C'était en 1777, il avait soixante-huit ans.

Voyons sa comédie.

Une petite observation d'abord. Dans les gaîtés comiques du dix-huitième siècle, les valets et les soubrettes sont pour beaucoup. Ici, c'est Frontin et Lisette, ailleurs, le Suisse et la Suissesse ou Antoine et Victorine. Loin d'avoir autant d'esprit que ceux de Molière, ces petits personnages n'en sont même que les ombres. Multipliés, pour remplir la scène et suffire aux cinq actes, ils deviennent puérils et fatigants. On sent le vide, sur le théâtre, dans la tête de l'auteur et un peu dans celle des spectateurs.

Au fait Cléon est un méchant venu de Paris à la campagne dans le château de Géronte, un imbécile, pour y semer l'anarchie à son profit. Il fait la cour, pour ses écus, à la sœur de Géronte, Florise, une veuve à remarier et quadragénaire dont il épouserait aussi bien la fille, Chloé, ne fut-ce que pour faire sécher de jalousie madame sa mère et ravir à Chloé Valère qu'elle aime. Par son valet, Frontin, il fait écrire deux lettres anonymes, l'une à la mère de Valère contre Florise, l'autre à Géronte, son crédule ami, contre Valère ; il y déchire ce qu'il fait semblant d'aimer. Tout réussit à son gré ; aimé de Florise, il voit avec délices Géronte, cet autre Orgon, insensible aux bons conseils d'Ariste, son ami, chasser Valère que lui, Cléon, a dégoûté de la province et de sa fiancée. Par bonheur, au dernier moment, la fine Lisette, en insinuant au Méchant qu'il est aimé de Chloé, surprend sa confiance et indispose contre lui la sotte Florise. Aimée de Frontin, la même Lisette le décide à écrire à son maître qu'il aille chercher un autre serviteur ; elle portera elle-même la lettre à son adresse. Et l'écriture de Frontin trahit son maître. A n'en pas douter, c'est Cléon qui lui a dicté les deux lettres et les infamies que nous connaissons, écrites dans un style trop spirituel pour un domestique. Le

Digitized by Google

méchant qui a voulu tout diviser pour régner est mis à la porte, et la vertu rentre au château, avec la concorde.

Ce canevas, plus ou moins de fantaisie, ressemble à beaucoup d'autres ; et la réalité n'est pas dans cette intrigue, mais dans une satire moins sanglante que celle de Gilbert, mais plus fine, et plus piquante, du siècle le plus méchant de tous, parce qu'il a été de tous le plus égoïste. C'est donc Cléon qu'il faut entendre et généraliser ses observations, en les faisant passer de Cléon à n'importe quel type exact et raffiné de la société élevée, frivole et sceptique du siècle de Voltaire.

C'est Cléon qui dit : (1)

« Tout languit, tout est mort, sans la tracasserie, (2)
C'est le ressort du monde et l'âme de la vie :
Bien fou qui, là-dessus, contraindrait ses désirs ;
Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.
Je n'agis ni par goût ni par rivalité :

A Frontin :

Je n'aime ni Florise, ni Chloé :

« M'as-tu donc jamais vu dupe d'une beauté ?
Je sais trop les défauts, les retours qu'on nous cache,
Toute femme m'amuse, aucune ne m'attache.
Si par hasard aussi je me vois marié,
Je ne ménuierai point pour ma chère moitié.
Aimera qui pourra... »

Ce sceptique connaît bien Paris ; on s'y ennuie, il s'ennuie. C'est le Parisien de Paris.

« Paris ! il m'ennuie à la mort... (3)
Tout ce qu'on est forcé d'y voir et d'endurer
Passe bien l'agrément qu'on y peut rencontrer.
Trouver, à chaque pas, des gens insupportables,
Des flatteurs, des valets, des plaisants détestables,
Des jeunes gens d'un ton, d'une stupidité,
Des femmes d'un caprice et d'une fausseté.
Des prétendus esprits souffrir la suffisance,
Et la grande gaieté de l'épaisse opulence, »

(1) Acte II, Sc. I.
(2) Le terme est impropre.
(3) Scène III. Acte II.

Digitized by Google

de tous les Turcarets.

« Tant de petits talents où je n'ai pas de foi,
Des réputations on ne sait pas pourquoi,
Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes !
Des ouvrages vantés qui n'ont ni pied ni tête ;
Faire des soupers fins où l'on périt d'ennui,
Veiller par air, enfin se tuer pour autrui ;
Franchement des plaisirs, des biens de cette sorte
Ne sont pas, quand on pense, une chaîne bien forte,
Et pour vous parler vrai, je trouve plus sensé
Un homme sans projets dans sa terre fixé,
Qui n'est ni complaisant, ni valet de personne,
Que tous ces gens brillants qu'on mange, qu'on friponne
Qui, pour vivre à Paris, avec l'air d'être heureux,
Au fond n'y sont pas moins ennuyés qu'ennuyeux. »

Cléon oublie d'être méchant pour être sage, en peignant le Paris du dix-huitième siècle qui est fou.

Il redevient méchant pour se moquer de l'amour comme on le prend en province. A Valère : (1)

Feu Céladon, je crois, vous a légué son âme ;
Il faudrait dix-huit mois pour aimer une femme
Selon vous ; on perdrait son temps, la nouveauté,
Et le plaisir de faire une infidélité ;
Laissez la Bergerie, et sans trop de franchise,
Soyez de votre siècle, ainsi que Cédalise

Me marier ! riposte Valère séduit :

« Si pour mon malheur, ma femme (1) était jolie,
Je serais le martyr de sa coquetterie.
Fuir Paris, ce serait m'égorger de ma main,
Quand je puis m'avancer et faire mon chemin.
Irais-je, accompagné d'une femme importune,
Me rouiller dans ma terre et borner ma fortune?
Ma foi ! se marier à moins qu'on ne soit vieux,
Fi ! cela me paraît ignoble, crapuleux... »

Ce n'est plus Cléon, c'est son écho ; et Cléon, méchant, pousse le scepticisme jusqu'à ne pas croire à la méchanceté !

(1) Acte II. Scène VII.
(2) Acte II. Scène VII.

Digitized by Google

Il ose dire à Ariste :

« Êtes-vous de ces gens
Soupçonneux, ombrageux ? Croyez-vous aux méchants ?
Et réalisez-vous cet être imaginaire,
Ce petit préjugé qui ne va qu'au vulgaire ?
Pour moi, je n'y crois pas, soit dit sans intérêt,
Tout le monde est méchant, et personne ne l'est.
On reçoit et l'on rend, on est à peu près quitte,
Parlez-vous des propos ? Comme il n'est ni mérite,
Ni goût, ni jugement qui ne soit contredit,
Que rien n'est vrai sur rien, qu'importe ce qu'on dit.
Tel sera mon héros, et tel sera le vôtre ;
L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre...
L'agrément couvre tout ; il rend tout légitime.
Aujourd'hui dans le monde on ne connaît qu'un crime,
C'est l'ennui : pour le fuir, tous les moyens sont bons.
Il gagnerait bientôt les meilleures maisons,
Si l'on s'aimait si fort : l'amusement circule
Par les préventions, (1) les torts, les ridicules.
Au reste, chacun pense et fait comme il l'entend ;
Tout est mal, tout est bien, tout le monde est content. » (2)

Il n'y a ni mal ni bien, en somme.

Le Méchant de Gresset, nous semble la dernière grande comédie. Cléon n'est pas seulement le sceptique du XVIIIe siècle. C'est en général, l'égoïste ; seulement, la langue parfois, la précision, surtout le génie et la force manquent au poète.

(*A suivre.*) A. CHARAUX.

---

(1) Préventions, terme obscure, impropre.
(2) Acte IV. Scène VIII.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

EUCHARISTIE

Discours eucharistiques, *Collection publiée par les soins du comité permanent des congrès eucharistiques internationaux.* — Deuxième série, — 1 vol. in-12. — 388 pp. prix : 3.50. — Lethielleux, Paris.

Cette deuxième série renferme les discours dogmatiques prononcés aux congrès de Jérusalem (1893), Reims (1894), Paray-le-Monial (1897), Bruxelles (1898), Lourdes (1899). Nous n'avons rien à ajouter à l'appréciation de l'œuvre faite dans les *Études Franciscaines* lors de la publication de la première série. Ces extraits dogmatiques des plus grands orateurs contemporains sont une mine précieuse pour ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'assister aux grandes assises annuelles en faveur de la Sainte Eucharistie, pour ceux qui n'ont pas les moyens pécuniers de se procurer la collection complète des magnifiques congrès eucharistiques.

Un semblable ouvrage se recommande de lui-même. Citons quelques-uns des orateurs : Mgr Debbs, archevêque maronite de Beyrouth ; Mgr Jaspar, curé-doyen de Douai ; le R. P. Joseph O. F. M. Gardien de Bethléem ; Mgr Aggiar, archevêque de Saïda ; le R. P. Lefebvre, O. P. ; M. le chanoine Girard, de Reims ; le R. P. Lemius ; Mgr Cartuyvels, recteur de l'Université de Louvain ; le R. P. Delaporte, missionnaire ; Mgr Landrieux, chanoine de Reims ; Son Eminence le Cardinal Perraud ; Mgr Isoard ; Mgr Lelong ; Mgr Fulbert Petit ; Mgr Gauthey ; M. Godefroid Kurth ; R. P. Janvier ; le comte Verspeyen ; le R. P. Coubé ; l'abbé Lanfant ; Mgr Billière ; le R. P. Tesnière.

Nous n'avons qu'un souhait à formuler : la continuation de cette publication excellente.

Panis Angelorum. Tesoro de Documentos y Prácticas para los devotos de la Sagrada Eucaristia por un Padre de la Compañia de Jesús. — 1 vol. in-12 de 504 pp. — Lib. Gustavo Gili, Barcelona.

Ce manuel de dévotion se divise en trois parties : Le Saint Sacrifice, la Sainte Communion et la dévotion au Saint-Sacrement. C'est un recueil des principales dévotions eucharistiques avec de pieuses méditations et quelques prières. La prière attribuée à saint François d'Assise à la page 238 ne se trouve pas dans l'édition critique des opuscules de saint François publiée par les Frères-Mineurs de Quaracchi.

Digitized by Google

CATÉCHISME

Les petits enfants à la Sainte Table, par Eug. Roupain, 1 broch. in-32° de 32 pages. — Prix 0.10, le cent 9 fr. — Casterman, Paris, Tournai.

Excellent petit commentaire du Décret *Quam Singulari*, qui sera très utile aux parents, aux maîtres chargés de préparer les enfants à la première Communion et à les exciter à persévérer dans cette salutaire pratique.

Préparation des enfants *à la Confession, à la Communion privée, à la Confirmation*, à l'usage des Écoles catholiques, des catéchismes et des familles chrétiennes, par l'Abbé André, curé-archiprêtre de Livron (Drôme) 4e édition, chez l'auteur à Livron. — Prix 0.15, franco 0.20; 10 exempl. 1.25; 100 exempl. 12 fr.

Exposition très claire, très précise, et très succincte de ce que les enfants doivent connaître pour s'approcher de ces trois sacrements. Deux parties. Première partie : Des connaissances nécessaires pour recevoir les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et de Confirmation, dix-huit leçons suivies des actes avant et après la Communion. Deuxième partie : Avis pratiques pour la réception des sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et de Confirmation. A signaler l'examen de conscience très pratique. On sent que l'auteur a la connaissance des enfants. C'est si difficile de les faire se confesser comme il faut. Nous présentons une quatrième édition, l'ouvrage a donc été apprécié à sa juste valeur.

Premières leçons de catéchisme, par l'Abbé Davot.— 1 vol. cart. 80 pp. — prix 0.40. — Bloud, Paris.

Fait dans le même esprit que le précédent, cet ouvrage envisage surtout les vérités toutes primordiales de la religion que l'enfant doit connaître: Première partie : *L'homme et Dieu;* l'homme, le bon Dieu, la prière, l'âme, les devoirs, les fautes, premier péché, mort, vie éternelle. Deuxième partie : *Jésus-Christ et le chrétien* : Histoire de J.-C., mystères, le chrétien, force du chrétien, pardon des péchés, devoir du sacrifice, le T. S. Sacrement, Communion. — Les chapitres se terminent par une des principales prières et par un cantique très connu. Ce sera le premier livre des tout petits qui veulent connaître quelque chose du bon Dieu.

Leçons en forme de **Catéchisme sur la dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus**, par le R. P. Thiébaut, C. SS. R. — une broch. in-8° de 32 pages. — prix 0.25, 10 ex. 2 fr., 100 ex. 15 fr., 1000 ex. 90 fr. — Librairie Dewit, Bruxelles, 53, rue Royale.

Brochure qui se présente avec l'approbation de NN. SS. les Évêques de Malines, Liége et Namur. Le travail du R. P. Thiébaut est d'une réelle utilité, la dévotion des fidèles n'est pas toujours parfaitement éclairée et la saine théologie y trouverait parfois bien à reprendre. Les *leçons* du R. P. donnent en quelques pages la notion exacte de cette grande dévotion. « Le but est d'éclairer les âmes sur la nature de la dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus et de les amener par là, à la pratiquer ». A cette fin l'auteur répond aux cinq questions suivantes : *a*) Qu'est-ce que la dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus? *b*) Quelle est son origine? *c*) Quels sont ses motifs? *d*) Quelle est sa pratique? *e*) Quels seront ses résultats? Le R. P. voit dans

Digitized by Google

la propagation de cette dévotion : une augmentation de foi, de respect, de confiance, de charité envers le Prisonnier du tabernacle, une amélioration dans la vie chrétienne. De plus elle pourra atténuer les désordres, faire reprendre courage aux chrétiens et obtenir le salut du monde. Puissent ces vœux se réaliser. Le R. P. aura toujours fait œuvre excellente en aidant de tout son pouvoir à cette réalisation. P. G.

APOLOGÉTIQUE

Le problème religieux et moral par le Chanoine WILHELM MEYER adapté de l'allemand par l'abbé L. Douadicq. — 1 vol. in-12 de 140 pp. — Aubanel, Avignon.

Petite apologétique en tableaux de quelques pages parfaitement présentés. Tout est vivant dans ce livre et bien capable de faire impression sur le lecteur. Les objections courantes sont refutées par des faits, des preuves de toute première valeur. Style, méthode d'exposition de la dernière perfection.

Bon, très bon livre. F. G.

HAGIOGRAPHIE

Santa Clara Asis por el P. LEOPOLDO DE CHÉRANCÉ O. M. C. — Traduccio del francès por una Religiosa Clarisa. — 1 vol. in-8° de 234 pp. — 1911. — Lib. Altés, Barcelona.

Version espagnole, par une religieuse des Pauvres Clarisses, de la vie de Sainte Claire composée par le R. P. Léopold de Chérancé, Frère-Mineur Capucin si connu par ses beaux travaux d'hagiographie. La pieuse traductrice a ajouté quelques notes puisées principalement dans les œuvres de Cozzaluzzi et de Mgr Ricard, qu'elle confond, vu la ressemblance des noms, avec le cardinal Richard, archevêque de Paris.

F. J. M. de ELIZONDO.

BIOGRAPHIE

Une Enfant modèle. — **Vie de Germaine Hémery**, partie pour le ciel à l'âge de 14 ans 9 mois. — Par le PÈRE JEAN-BAPTISTE. — 0 fr. 75. — Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie. — Paris, 30, rue Saint-Sulpice. — Lille, 41, rue de Metz. — Bureaux du « *Propagateurs des* « *Trois Ave Maria* » 14, Rue Pierre-de-Blois, Blois (Loir et Cher).

Les paroles émeuvent, les exemples entraînent dit un vieil adage, aussi ne saurions-nous trop féliciter le Père Jean-Baptiste d'avoir consacré un peu de son temps à faire connaitre « La Petite Pâquerette du Bon Dieu ».

La vie de Germaine Hémery est à lire et à faire lire aux enfants ; leurs jeunes âmes aimantes et tendres seront émues et touchées par cette lecture. Ils voudront imiter Germaine, modèle d'obéissance, d'affection envers ses parents et ses diverses maîtresses. Sa piété si simple et si franche les portera à aimer un Dieu, qui si magnifiquement récompense dès ici-bas, les âmes demeurées pures !

Les jeunes ouvrières elles-mêmes trouveront des exemples à imiter dans

Digitized by Google

les quelques pages qui nous parlent de Germaine apprentie. « La Petite Pâquerette du Bon Dieu » est un modèle en tout. L'auteur me permettra pourtant de regretter que cette âme si aimante et si délicate n'ait pas été plus souvent s'asseoir au banquet eucharistique. Dans ces temps où partout l'on propage et recommande, à la suite de S. S. Pie X, la Communion quotidienne, on eut aimé voir cette enfant communier plus souvent qu'aux bonnes fêtes et aux premiers vendredis du mois. J. P.

Vers la Maison de Lumière par Anstice Baker, histoire d'une conversion, ouvrage traduit de l'anglais par un bénédictin de Solesmes, préface par Dom Cabrol. — 1 vol. in-12. — prix : 3 fr. 50. — Gabalda, Paris.

Ce livre, nous dit Dom Cabrol, a eu du succès en Angleterre. Il a éclairé beaucoup d'âmes inquiètes ou ébranlées. Il devait en être ainsi, nombreuses sont les âmes qui se sont reconnues dans les accents si sincères de Miss Baker. Tout est dit avec une franchise et une candeur qui plaisent et donnent confiance. Il n'y a rien de recherché dans tous ces aveux, peu importe qu'ils soient parfois peu flatteurs, M. B. nous ouvre son âme dans toute sa réalité, avec toutes ses fluctuations, ses hésitations. Nous assistons à ce combat si long et si douloureux de l'intelligence et de la volonté. Ame loyale, très loyale, ayant peur des conséquences. Il n'était pas dans sa nature de ne pas aller jusqu'aux dernières conséquences de son acte de foi.

Aussi avant de prononcer son *Credo*, elle a besoin d'être éclairée sur tout. Il lui faut la pleine lumière. C'est un vrai miracle qu'elle soit parvenue à s'échapper du milieu de tous les récifs, de toutes les passes dangereuses où elle a conduit pendant de longues années le frêle esquif de ses croyances. Il n'est pas banal le fait de cette âme, encore plongée dans les ombres de l'erreur, et qui apprend le catéchisme catholique à un jeune enfant pour le préparer à sa première Communion.

Avant tout, droite et sincère, en échange de sa droiture, de sa sincérité Dieu lui a donné la « Lumière ». Ecoutons les accents de son âme arrivée au port.

C'est pour avoir constamment senti le besoin aigu, douloureux et comme la faim de cet être qui écoute et comprend ; c'est pour avoir soupiré toute ma vie après cette Infinie Personnalité, que je n'avais pu me faire au matérialisme et que je n'avais vu dans le panthéisme « qu'une ombre de mon désir ». Et c'est évidemment ce même désir de mon âme en souffrance qui ne m'avait pas permis davantage de m'arrêter dans le vague mystère du déisme ; car que m'importait un Dieu dont la personnalité me restait inconnue ! Avec le mystère de la Trinité, avec la Paternité de Dieu, avec la divine Filiation du Christ, il m'était révélé le Dieu personnel ; j'entrais en relation intime avec lui par la vie et les sacrements de l'Église catholique ; je trouvais le repos. Le lendemain du grand jour, je faisais ma première Communion dans l'église dominicaine du Faubourg St-Honoré. J'avais cru jusque-là, maintenant je savais. Mais à quoi bon parler de l'immense bonheur que donne le catholicisme. Ceux qui sont du bercail n'ont pas besoin qu'on le leur explique et quelles paroles pourraient l'expliquer aux autres !.. Rien ne peut leur représenter la pleine paix et la joie qu'éprouvent les enfants de l'Église. Les paroles sont impuissantes à décrire ces moments où

Digitized by Google

« dans la lumière qui brille du Tabernacle tous les mystères se résolvent, tous les dogmes s'expliquent, toutes les difficultés disparaissent.

J'ai eu, c'est vrai, jusqu'à l'heure de ma réception dans l'Eglise, des moments de doute et de crainte, crainte que le catholicisme ne signifiât servitude, mais à partir de cette heure, j'ai vu qu'il signifie véritablement lumière et liberté. J'ai vu que nous n'avons pas besoin pour croire de fermer les yeux afin de fuir la lumière, mais que nous pouvons les ouvrir tout grands et laisser le plein jour de la science et de la critique briller sur notre Credo. Mes doutes se sont évanouis dès lors et si j'ai regretté quelque chose, c'est d'avoir hésité si longtemps à faire le dernier pas...

J'étais aveugle et maintenant je vois. Je suis dans la paix et j'ai trouvé la lumière et la liberté. Jusque-là, tout était pour moi doute, maintenant je possède la certitude; jusque-là, j'étais ballottée dans tous les sens par des théories contraires ; je suis délivrée de cet esclavage intellectuel. Je ne voyais auparavant dans les dogmes que de pures opinions, j'y vois aujourd'hui l'expression de vivantes réalités, j'avais auparavant de certaines heures où je redoutais de penser, aujourd'hui tout stimule en moi la pensée et l'action. Aussi la paix et la joie, la lumière et la liberté dont je jouis maintenant que je suis catholique, sont-elles indicibles à ceux qui ne le sont pas. Je ne puis que répéter la parole de N.-S. à la Samaritaine près du puits de Jacob : « Si vous saviez ».

A toutes les âmes travaillées par le scepticisme, le doute, ce livre fera du bien, on peut le confier à tous sans exception. Nous souhaitons que quelques victimes du doute trouvent à la lecture de ces pages, la lumière et le bonheur. Sans oublier cette vérité que signale M. B. d'après France Cobbe, que la foi est un bien que nous ne pouvons gagner que par la prière et garder que par l'obéissance, il ne faut prétendre ni l'obtenir à force d'arguments ni la conserver à force de logique dans une vie de péché ; c'est l'hommage de tout l'homme que Dieu réclame dans la religion, et c'est pour ce motif que le sentiment et la volonté doivent y jouer leur rôle aussi bien que la raison.

F. Gabriel.

DROIT CANONIQUE

Directoire canonique, à l'usage des congrégations à vœux simples d'après les *plus récents* documents du Saint-Siège, par Dom Pierre Bastien, O. S. B. de l'Abbaye de Maredsous, deuxième édition, revue et corrigée, 1911, in-8° de 508 pp. — prix 5 fr. Abbaye de Maredsous.

Ouvrage très pratique, très précieux surtout pour les supérieures de religieuses nullement préparées à l'étude des prescriptions canoniques, la plupart arrivent à la tête d'une communauté importante sans avoir la connaissance des notions les plus élémentaires de certaines règles canoniques concernant le gouvernement de leur ordre. Elles sont bien excusables, mais qui leur donnera la science de l'essentiel qu'elles ne peuvent plus ignorer, l'aumônier, le directeur, le supérieur ecclésiastique, sans doute, mais hélas, trop souvent ils arrivent trop tard, on les consulte mais quand les plus grands errements ont été commis, il faut le reconnaître, de la meilleure bonne foi possible. L'ouvrage de Dom Bastien, écrit en français, est donc accessible à tous les supérieurs sans exception, il se divise en 3 parties. Pre-

Digitized by Google

MIÈRE PARTIE. *De la vie religieuse et de ses obligations.* — Livre I. Fondation, approbations des Congrégations à vœux simples, de leurs constitutions et leur suppression. Livre 2. De l'entrée dans une congrégation à vœux simples, et du noviciat. Livre 3. De la profession et des obligations qui en découlent. — DEUXIÈME PARTIE. — *Du gouvernement extérieur des instituts à vœux simples.* — Livre 1. De l'autorité du Saint-Siège. — Livre 2. De l'autorité des Évêques sur les instituts religieux. — TROISIÈME PARTIE. — *Du gouvernement intérieur des instituts à vœux simples.* Livre 1. Des supérieurs en général. Livre 2. — De l'exercice de l'autorité dans les congrégations à vœux simples. L'ouvrage se termine par : 1° APPENDICE I. Des Filles de Charité de Saint Vincent de Paul. — APPENDICE II. — De la situation canonique des religieuses appartenant aux ordres à vœux solennels, mais n'émettant actuellement que des vœux simples. — APPENDICE III. Decretum « *Romani Pontifices* ».

Qui ne voit combien toutes ces notions sont précieuses. La délimitation réciproque des droits, des devoirs qui incombent tant aux supérieurs qu'aux sujets, et entre les divers supérieurs.

L'ignorance de ce traité du droit régulier est une source assez fréquente de conflits, de difficultés et parfois même d'abus de pouvoir. P. D.

Bullarium Maronitarum complectens Bullas, Brevia, Epistolas Constitutiones aliaque documenta « Romanis Pontificibus ad Patriarchas Antiochenos Syro-Maronitarum missa. — Ex tabulario secreto S. Sedis biblioth. Vatic. Bullariis variis etc... excerpta et juxta temporis seriem disposita, cura et studio TOBIAE ANAISSI S. T. D. — Hospitii-Colleg. Congreg. Aloppino-Libanensis Syro-Maronitarum Romae Abbatis. — 1911. — 1 fort. vol. grand. in-8° de 580 pp. prix 15,00. — Libr. Max Bretschneider, Via del Tritone, 60. Rome.

Ouvrage de la plus grande importance pour l'Église d'Antioche et même les autres Églises de l'Orient.

L'auteur en publiant en un seul tout ces documents épars, a voulu faire connaître la grande charité que les Pontifes Romains ont toujours eu pour la nation des Syro-Maronites, et d'augmenter encore la fidélité constante de ce peuple envers le Saint-Siège.

De plus ces documents établissent un point d'histoire de la plus haute importance pour la nation ; le perpétuel et constant attachement des Maronites à la foi catholique pendant toute la suite des siècles, et cela malgré les efforts des nations voisines si versatiles dans leurs convictions religieuses. Suivant la comparaison de l'auteur, la nation Maronite est « *Veluti rosa inter spinas* ». Vérité que cette publication met en plein jour.

Le premier des documents publiés date du 13 avril 1213, c'est l'invitation faite par le Pape Innocent III au Patriarche Jérémie d'assister au IV° Concile de Latran. La Bulle *Vineam Domini Sabaoth* était jointe à la lettre. Le dernier document tout à fait récent se rapporte à l'élection du patriarche actuel d'Antioche ! Decretum Sacra Cong. de Propag. Fide pro Negotiis Ritus Orientalis habitae die 27 Februari 1899. A ce décret fait suite : *Sanct. D. N. Leonis Divina Providentia Papæ XIII Allocutio habita in Consistorio secreto die XIX juni 1899* confirmant l'élection du R. P. Elie Huayck au Patriarchat Maronite d'Antioche sous le nom de Elie Pierre Huayck et lui

Digitized by Google

conférant le sacré Pallium. Cette allocution est le 212e document auquel fa suite comme dernière pièce la formule de Profession de foi prescrite aux Orientaux et aux Latins.

Ce travail est donc un monument précieux tout à la gloire et à l'honneur de l'Eglise d'Antioche. C'est une grande partie de son histoire pendant près de sept siècles (1213-1899).

L'auteur nous donne pour terminer la liste de tous les patriarches successeurs de l'Apôtre saint Pierre à Antioche. Quand saint Pierre quitta Antioche son premier successeur fut saint Evode, le deuxième saint Ignace, martyr, qui y siéga 39 ans jusqu'en l'an 110. Mgr Elie Pierre El-Huayck, dont nous avons parlé, est le 128e titulaire du siège d'Antioche : qui adhuc sedet. Deus longam et vitam tribuat, et ab omni periculo incolumen servet. C'est le vœu de l'auteur, un de ses enfants.

Un index général donne le résumé de chacune des pièces contenues dans l'ouvrage, ce qui facilite beaucoup les recherches. P. D.

HISTOIRE

Etude historique et critique sur les Actes du Frère Didace, Récollet, par le R. P. Odovic-M. Jouve, O. F. M. — Québec. — Imprimerie de « L'Événement » — 1911.

Dans un compte-rendu sur la vie du Frère Didace, publié ici-même, l'auteur souhaitait de voir bientôt l'Église placer l'auréole des Bienheureux sur le front de l'humble convers de l'Ordre franciscain. C'est aussi, à n'en pas douter, l'ardent désir du P. Odoric, qui pour aider à ce glorieux triomphe nous donne aujourd'hui une étude historique et critique sur les actes du Frère Didace.

Le petit manuscrit de 38 pages où sont consignées les faveurs obtenues par l'entremise du serviteur de Dieu, est analysé, discuté, recherche est faite de sa valeur.

Nous ne possédons qu'une copie ; quand a-t-elle été faite ? A qui a-t-elle été adressée ? Quel en est l'auteur ? Que vaut cette copie ? Est-elle conforme à l'original ? — Toutes ces questions sont résolues, grâce à une documentation abondante, fruit de patientes recherches.

Après lecture, on est convaincu du puissant crédit dont jouit près du Seigneur le fils de St François ; c'est la meilleure appréciation qu'on puisse donner sur le travail du P. Odoric. J. P.

Bellarmin avant son Cardinalat. 1542-1598. — Correspondance et documents, par le R. P. Xavier-Marie Le Bachelet, S. J., — un fort vol. grand in-8o de XXXIV-562 pp. — prix 12 fr. Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.

La préface indique clairement quel a été la pensée du R. P. Le Bachelet, en publiant ce magistral travail tout à l'honneur de son auteur et à la gloire de Ballarmin. « Deux raisons, nous dit le R. P., m'ont engagé à entreprendre cet ouvrage. Des études spéciales m'ayant fait examiner de près l'activité littéraire du Cardinal Bellarmin, j'ai été frappé par le grand nombre de pièces inédites et j'ai songé à la lumière que beaucoup pourraient projeter sur des questions souvent touchées par les amis ou les ennemis du

Digitized by Google

Vénérable serviteur de Dieu, sans que la discussion ait jamais été poussée à fond. C'est ce qui m'avait fait concevoir le projet d'un *Auctorium Bellarminianum* qui aurait compris des lettres et des opuscules inédits. »

Le R. P. a dû substituer provisoirement au sujet d'un *Auctorium* celui de publications distinctes qui comprendront diverses catégories de documents inédits, avec des introductions en français pour grouper et relier les pièces utilisées. Ce nouveau projet a déjà reçu un commencement d'exécution dans une étude sur *Bellarmin et la Bible Sixto-Clementine.*

Mais outre les opuscules, il y a les lettres — surtout celles qui sont antérieures à l'élévation de Bellarmin au Cardinalat. C'est sur celles-ci que l'auteur veut retenir tout particulièrement l'attention du lecteur, elles embrassent les cinquante-six premières années de la vie de Bellarmin. La correspondance de Bellarmin ne suffit pas, il est vrai, pour permettre d'apprécier tout son rôle en ces diverses affaires, mais elle fournit un appoint parfois capital et toujours notable. »

« A cette première raison, qui n'explique pas entièrement cet ouvrage tel qu'il se présente au lecteur, s'en ajoute une autre, complémentaire. Fréquente est l'assertion, que nous avons des panégyriques et des biographies pieuses mais non pas d'histoire complète de Bellarmin. De la part des adversaires du Cardinal Jésuite, c'est un reproche, de la part des indifférents et des amis, c'est une constatation ou un aveu. Une histoire complète de Bellarmin, qui le représente sous tous ses aspects, est assurément désirable, et l'on peut espérer que tôt ou tard elle se fera, mais l'entreprise n'est guère possible si l'on s'en tient à ce qui a été publié jusqu'ici, en négligeant le reste, lettres et opuscules... Le présent travail est un groupement de matériaux pour servir de contribution à une histoire complète du Cardinal Bellarmin.

« Cette destination explique le genre de pièces que ce volume renferme. On n'y trouvera pas seulement des lettres écrites par le Vénérable serviteur de Dieu, mais encore des lettres qui lui sont adressées, ou qui le concernent, et même des documents d'ordre biographique ou littéraire qui complètent les lettres.

« La même destination explique la manière dont les matériaux sont utilisés et disposés. Beaucoup de documents, ceux surtout qui ne sont pas des lettres écrites ou reçues par Bellarmin, auraient pu passer dans les appendices. Il a semblé plus conforme au but de la publication de les insérer à leur place, dans le corps du volume. De la sorte le lecteur a sous les yeux comme une esquisse de vie documentaire... Toutes les pièces sont données dans la langue où elles ont été composées, en latin ou en italien. Les résumés qui précèdent le texte en font connaitre succinctement le contenu. Les documents sont donnés en toute franchise, purement et simplement.... il importe essentiellement que, dans un travail d'ordre objectif on fasse dire à Bellarmin ce qu'il a dit ni plus ni moins.... » (*Préface passim.*)

L'index qui suit la Préface indique largement les sources de cette publication. Ces sources bibliographiques remplissent vingt-deux pages. c'est dire avec quelle conscience et quelles recherches ce travail a été fait.

L'auteur nous donne deux cent cinquante-six lettres présentées dans l'ordre chronologique. Toutes sont commentées, expliquées. Tout nom, tout fait qui se rencontre est situé, avec une clarté parfaite, dans son jour véritable. Un seul mot est parfois l'occasion d'une très belle dissertation,

Digitized by Google

page 189 au sujet du P. Coster, p. 268 au sujet des affaires de France. Si l'on voulait être quelque peu complet, il faudrait citer presque chaque page.

Dix-huit appendices encadrent le magnifique tableau de la correspondance. La table des matières principales et des noms propres contenus dans les lettres et les appendices ne comprend pas moins de 38 colonnes.

En résumé, l'œuvre du R. P. Le Bachelet est de toute première valeur et nous fait souhaiter ardemment ses autres publications sur le grand Cardinal, une des gloires de la Compagnie de Jésus. P. D.

Galileo Galilei, studio storico scientifico; A. Müller, prof. di astronomia e matematica superiore. Traduzione del Dott Pietro Perciballi con Prefazione del Card. P. Maffi e Lettera del Senatore G. Schiaparelli. — In-8° XX-524 pp. 10 fr. 00. — Max Bretschneider, Via del Tritone, 60, Roma.

Le livre que nous présentons à nos lecteurs est une magistrale étude sur la vie, les œuvres, les difficultés de Galilée.

La préface de son Eminence le cardinal Piétro Maffi, commence par ces mots : *La verità, tutta e non altra che la verità*, que l'on pourrait prendre pour le résumé le plus fidèle de l'ouvrage du R. P. A. Müller. Ne rien voiler mais faire paraitre au grand jour, dans la lumière la plus éclatante, la physionomie trop souvent défigurée de Galilée, tel est le but de l'auteur. Nous pouvons affirmer, après avoir parcouru son remarquable travail, que ses efforts ont été couronnés de succès. Nous avons vraiment dans ces pages une vie complète de Galilée, avec toutes ses fluctuations, ses heures de gloire, ses heures de tristesse, nous pénétrons dans les profondeurs de son âme, nous touchons du doigt ses grandeurs, ses faiblesses.

L'ouvrage est en outre une magnifique page d'apologétique, il montre une fois de plus, la portée réelle, la valeur des décrets de 1616 et de 1633. L'un et l'autre sont disciplinaires, il y a maintenant accord parfait sur ce point. La simple obéissance extérieure était due à ces décrets.

Quant à la défense particulière faite à Galilée, par les commissaires du Saint Office sur l'ordre du Pape Paul V, Galilée devait s'y soumettre en conscience il en avait fait la promesse. L'acte d'accusation de 1633 porte sur la transgression à cette promesse. Toutes ces questions si ardues sont parfaitement mises, en relief dans l'ouvrage du P. A. Müller.

La traduction italienne du livre du R. P. Müller est plus à la portée de tous, que l'ouvrage magistral : *Le opere di Galileo Galilei*. Edizione Nazionale sotto gli auspici di Sua Maestà il Re d'Italia, Dir. Antonio Favaro, Firenze 1890-1908, qui comporte 20 volumes et est naturellement d'un prix très élevé.

Nous n'avons pas connaissance d'une traduction française de l'œuvre du P. A. Müller, nous la souhaitons vivement, nous n'aurions plus besoin, pour parler de Galilée, d'avoir recours à des centaines de petites brochures ou articles, tous incomplets, sur un point ou sur l'autre.

Histoire de la guerre de Vendée, par le chanoine Deniau, Dom Chamard et L'Abbé Uzureau. — Tom. V et VI, in-4° 824-828 pp. chaque vol. 7 fr. 50. Les 6 vol. 45 frs. chez Siraudeau, à Angers.

Digitized by Google

Cartes du théâtre des guerres de la Vendée et de la Chouannerie. — Prix du fascicule, 2 fr. 50, même librairie.

L'histoire du drame de la Vendée est connue de tous du moins, dans ses grandes lignes. Quelques figures de chefs sont immortalisées. Mais une connaissance superficielle de cette lutte de géants est insuffisante, M. le chanoine Deniau, Dom Chamard et l'abbé Uzureau ont uni leur talent, leurs efforts pour nous donner une histoire complète, vivante, de ces jours où tous les héroïsmes coudoient toutes les bassesses. Quel contraste entre les vaincus et les vainqueurs. C'est bien dans ces pages, l'histoire de la « *France catholique* » dans tout l'éclat de sa grandeur, de son courage. C'est bien ici que s'applique le mot qui surpasse tous les triomphes, tous les éloges : *gloria victis*. On n'analyse pas une œuvre comme l'histoire de la guerre de Vendée. On l'annonce et le Français qui aime les pages glorieuses de sa patrie se les procure. L'instituteur qui veut donner à ses élèves la vraie note patriotique et chrétienne leur lira ces pages sublimes qui se trouvent par centaines dans la guerre de Vendée, contre poison des manuels d'histoire condamnés.

Les cartes sont d'un précieux secours et donnent un intérêt palpitant à la lecture. On voit les deux armées en présence, on les suit, on entre dans l'âme des hérauts. Les fautes commises dans la tactique, dans l'attaque vous captivent, et l'on se prend soi-même à établir son plan de campagne, on vit pendant des heures, ce passé glorieux, on s'incarne dans l'un ou l'autre de ces chefs, de ces généraux, les larmes montent aux yeux quand on assiste tout ému à leur défaite définitive. Belles pages bien françaises et bien réconfortantes. P. D.

SOCIOLOGIE

Manuel de Sociologie catholique, Histoire, Théorie, Pratique, par le R. P. A. Belliot, O. F. M. 1 fort volume de 690 pages, grand in-8°. — Prix : 10 frs. — Lethielleux, Paris.

Sous ce titre, un enfant de saint François, le R. P. Albéric Belliot, vient de publier un ouvrage qui arrive à son heure. Le livre comprend trois parties, indiquées par le sous-titre : *Histoire*, *Théorie*, *Pratique*. Il s'offre à nous avec l'imprimatur de l'archevêché de Paris, nul doute qu'il n'ait été accueilli avec ferveur par les *censeurs* de l'Ordre.

On a dit, et non sans quelque fondement, que « la sociologie est la première des sciences exactes ». Le P. Belliot a beaucoup lu, longement réfléchi. Son ouvrage a le rare avantage de condenser dans un ordre parfaitement méthodique tout ce qui a été dit sur la question sociale et autour, par les hommes les plus autorisés. La *partie historique* nous a paru comme une sorte d'apologie basée sur « la puissance vitale » du christianisme. « Le problème vital, déclare l'auteur, se résout pour tous les animaux des deux seules façons suivantes : 1° *en s'aidant les uns les autres ;* ou 2° *en se combattant les uns les autres*. De là, deux grandes lois opposées : 1° *l'union pour la vie* et 2° *la lutte pour la vie*. La première régit les *créatures raisonnables*. Elle est donc la loi essentielle de l'Humanité. La seconde, régit surtout les *brutes*. Elle est donc la loi essentielle de l'Animalité. Toutefois, *l'union pour la vie* peut exister aussi parmi les animaux (fourmis, abeilles, castors. etc.) En sens inverse, *la lutte pour la vie* existe aussi parmi les hommes. Mais

Digitized by Google

toutes les fois que ceux-ci usent de cette dernière loi plutôt que la première pour résoudre entre eux le problème vital, ils reculent par le fait même vers l'animalité, dont ils épousent ainsi l'unique principe. Or, quel est le *Principe de la lutte pour la vie ?* C'est l'Égoïsme (chacun pour soi). D'autre part, quel est le *Principe de l'union pour la vie ?* C'est la Charité (chacun pour tous et tous pour chacun), *tels sont* les deux grands principes que toute l'histoire sociale et toute la science sociale vont nous montrer en lutte perpétuelle de temps immémorial ».

On ne saurait mieux exprimer la pensée dominante de ce bon livre, qui classe le P. Belliot au premier rang parmi les sociologues chrétiens à côté des Pères de Pascal, Antoine et Weiss. Les conférenciers catholiques, prêtres et laïques, trouveront dans le nouveau « Manuel » des matériaux abondants et précieux, des principes sûrs. Peut-être quelqu'un sera-t-il surpris — vu la facilité avec laquelle on s'accommode des circonstances actuelles — de la *sévérité* avec laquelle les maitres de la théologie condamnent certaines pratiques courantes. Combien, en effet, s'improvisent *docteurs ès sciences sociales*, qui ont une connaissance vague des principes intangibles de la morale et du droit chrétien. Je ne doute pas que la lecture du P. Belliot ne doive redresser dans beaucoup d'esprits, d'ailleurs bien intentionnés, des erreurs de principes fort préjudiciables.

Enfin, *le livre du* P. Belliot, dans sa *partie pratique*, par son information sûre et abondante, peut encore être proposé comme un bon guide aux hommes d'œuvres.

Sans qu'il y paraisse, notre confrère a réalisé dans ces 690 pages une sorte de *Somme sociologique*, un guide d'action et une éloquente plaidoirie en faveur de la force vivifiante et régénératrice du droit chrétien.

S. Belmond.

Initiatives. — Après la séparation, 1 vol. in-12, 468 pages. — Prix : 3 frs. — Action Populaire, Rue des 3 Raisinets, 5, Reims.

Ces « Initiatives » viennent de toutes parts. De prêtres, de jeunes gens, de jeunes filles, de personnes plus âgées; les riches et les pauvres se mettent à l'œuvre, les pauvres encore plus que les riches. De toutes ces « Initiatives » sont sorties des merveilles de transformation. A lire toutes ces pages, vraiment vécues, on éprouve malgré soi, une fierté qui donne confiance dans l'avenir. Ce livre, on voudrait pouvoir le semer à pleines mains sur tout le sol de la France, il irait dire à tous les prêtres confiance et courage ; sans doute, il y a beaucoup à faire pour réveiller la foi endormie ; mais ce que d'autres ont accompli, pourquoi ne le feriez-vous pas prêtres de France ? Regardez, contemplez ces initiateurs, et adaptez à votre milieu, avec les variantes indispensables, ce qu'ils ont entrepris. Elles sont variées à l'infini ces « Initiatives » : Monographie d'un presbytère, — Comité de paroisse à la ville, — Comité de paroisse à la campagne — Dix ans de vie rurale, — Conférences pour hommes, — Cercles de jeunes gens, — Un groupe de jeunesse catholique. — Rencontres de jeunes, — Retraites de jeunes gens, — Jeunes gens catéchistes, — Une chrétienne chez les ouvriers, — Fédération de jeunes filles. — Deux jeunes Bourbonnaises, ce dernier titre ne dit rien, c'est peut-être la monographie la plus belle, la plus intéressante de toutes. A dix-huit ans avec du cœur on peut accomplir des merveilles, transformer une paroisse, se

Digitized by Google

faire aimer, et faire beaucoup de bien. Ces deux jeunes Bourbonnaises ont réalisé tout cela.

Comme dans presque tous les ouvrages de ce genre, il y a lacune ; pas un mot ou si peu que rien sur le Tiers-Ordre, source si féconde de vie chrétienne. Le clergé paroissial semble avoir peur du Tiers-Ordre. Mystère incompréhensible; certains diocèses possèdent des fraternités sacerdotales du Tiers-Ordre florissantes; d'autres comptent de 100 à 200 prêtres tertiaires et c'est en vain que l'on chercherait dans ces diocèses une douzaine de fraternités paroissiales. Comment se fait-il que le Tiers-Ordre soit inconnu dans tant de paroisses. Ce qui fait du bien au pasteur, ce qui le sanctifie ne pourrait donc pas être utile et sanctifiant pour les ouailles. La résurrection du Tiers-Ordre s'opère à l'heure actuelle ; prêtres tertiaires accentuez ce mouvement dans la sphère de votre activité sacerdotale, alors les villages et les villes reviendront à l'esprit chrétien d'autrefois. Vous aurez accompli une excellente « Initiative ». F. G.

Los Gremios par E. Segarra. 1 vol. in-8° de 398 pages. — Prix : 3 frs. 50. — Librairie F. Altès y Alabart, calle de los Angeles, nos 22 y 24, Barcelone.

L'auteur fait dans ce livre l'apologie des anciennes institutions sociales appelées en Espagne «Gremios,» que nous traduirions en France par le mot associations, corporations — Il fait le parallèle entre les « Gremios » et l'organisation de l'industrie moderne.

L'ouvrage renferme l'histoire complète des « Gremios. » M. S. en recherche les origines à Rome, dans les pays du Nord de l'Europe et en Espagne pendant la domination des Visigoths. L'auteur traite en passant différentes questions sur la propriété collective, l'art, la hiérarchie professionnelle et ses organismes sociaux, les associations, la concentration capitaliste, l'industrie agricole, le salaire.

L'ouvrage eut gagné en valeur et en intérêt si M. S. avait annexé une table bibliographique des sources utilisées. A côté du nom de l'auteur cité il serait utile et parfois indispensable de connaître le titre de l'ouvrage d'où la citation est prise. F. M. de S.

LITTÉRATURE ET ARTS

La Littérature française par la Dissertation, par M. Roustan, agrégé des Lettres, chez Delaplane, Paris, 48, Rue Monsieur-le-Prince.

La librairie classique Paul Delaplane vient de s'enrichir de trois nouveaux volumes publiés par M. Roustan, et dignes d'attirer l'attention de tout professeur de littérature, de tout élève de l'enseignement secondaire ou supérieur en un mot de tout homme désireux d'acquérir vite et bien les moyens de s'orienter dans l'histoire si riche et si complexe de notre littérature nationale. Ces trois volumes, le 17e siècle : 614 sujets, 4 frs.— le 18e siècle : 436 sujets, 3 frs. — le 19e siècle : 1235 sujets, 5 frs., proposent des sujets de dissertations très variés, accompagnés de plans, de développements, de conseils et d'indications de lectures recommandées. Un tome IV est en préparation : *Le Moyen-Age et le seizième siècle. Sujets généraux.*

Cet ouvrage, comme l'auteur lui-même a soin de nous en avertir dans sa

Digitized by Google

préface, n'a pas pour but d'éviter à celui qui s'en servira tout travail personnel. Il ne renferme pas ce qu'on appelle des « sujets traités ». « Alors même que le *plan de la dissertation* déroule sous vos yeux la suite des idées, il y a encore tout un travail d'invention qui s'impose à celui qui veut non le copier, mais le mettre en œuvre. L'idée générale vers laquelle tend la composition tout entière, c'est à vous à la dégager vigoureusement, à la vérifier par des textes, par des lectures recommandées, par votre réflexion autant que par vos souvenirs. C'est à vous de saisir comment elle se distribue dans les diverses parties, à fortifier chacune des idées secondaires ou chacun des faits particuliers qui l'appuient, grâce aux faits et aux idées que vous tirez de votre propre fonds... »

On voit quel est le dessein général de l'ouvrage. L'effort de méditation est loin d'être supprimé ; l'effort pour ordonner les matériaux n'est pas supprimé davantage. Mais quiconque affrontera l'étude de ces « recueils » sera reconnaissant à l'auteur de lui avoir fourni un excellent instrument de travail et de formation littéraire. F. PLACIDE.

Pensées de Monseigneur Gerbet, *évêque de Perpignan*, recueillies et publiées par AUGUSTIN VASSAL, chevalier de saint Grégoire-le-Grand. — 1 vol. illustré de plusieurs portraits de Gerbet. — Barrière et Cie, Perpignan. — à Paris, chez Haton et chez Tolra et Simonet.

L'idée est heureuse d'avoir réuni en un volume les pensées éparses dans les œuvres de Mgr Gerbet. On a beaucoup trop négligé ce défenseur de la foi que Pie IX appelait son ami, cet écrivain, honneur de l'épiscopat français au XIXe siècle ; il n'est que juste d'élever aujourd'hui un monument à sa gloire. Ses pensées forment un spicilège très un en sa riche variété et, par leur substance comme par leur suavité, elles ont tout pour plaire non seulement aux catholiques mais encore à tous les honnêtes gens. Toujours bien frappées, souvent lumineuses, elles sont d'une harmonie qui leur assure une excellente place dans notre littérature. On en jugera par quelques citations. C'est encore le meilleur moyen pour révéler un penseur.

« Étrange malheur de l'homme ! Depuis six mille ans, il poursuit de toutes parts la solution d'un sombre problème, et chaque génération la demande en vain à celles qui l'ont précédée dans la tombe. »

« Entendez-vous, dans presque toute l'Eglise, le silence de la vérité captive et dans tous les pays où une législation usurpatrice vous arrache l'éducation de vos enfants, ne savez-vous pas qu'elle les envoie trop souvent là où on abat la croix dans leurs âmes ? Repoussez, repoussez avant tout l'oppression morale, et toutes les autres servitudes tomberont avec elle. La liberté de vos croix, de vos temples, dépend d'une liberté plus haute, la liberté complète de la conscience et de la vérité. »

« Le Pape est le seul homme dont une parole puisse créer une gloire. »

« La prière est l'aveu d'une indigence qui espère. »

« La science est une vaste cité aux mille tours, où chaque siècle à bâti son temple ou sa rue. Les philosophes en ont tracé le plan, chacun d'après le point de vue où son propre système le fixait ; de là une sorte de multiplication optique de l'univers intellectuel. »

« L'idée d'une seule bonne souffrance perdue serait plus sinistre que l'ané-

Digitized by Google

antissement subit d'une étoile dans le ciel. Que deviendrait l'ordre moral si l'on ne croyait pas à l'éternité de la plus petite parcelle de bien, si, tandis qu'il n'est pas un grain de poussière qui s'anéantisse dans l'espace, il fallait penser que dans l'essence de Dieu, il y a des abîmes où des trésors de sainteté vont s'engloutir et se perdre. »

« Toute vie humaine se compose de petites actions qui accomplissent de grands devoirs. »

« Qu'est-ce qu'un verre d'eau dans l'univers ? Le prix de Dieu, si vous le voulez, donnez-le à un pauvre. »

« Une seule décoration est immortelle, l'auréole de l'éternité. »

« La création n'est que le voile transparent de la vérité vivante. »

« La vérité ne fait pas de mal aux hommes, et quiconque déclare qu'une doctrine est mauvaise prononce qu'elle est fausse. »

Et combien de morceaux seraient à citer ! Mais ils sont trop, qui ne reculerait devant la difficulté du choix ? C'est de son cœur que jaillissait l'éloquence du vénérable évêque, et son cœur était embrasé du plus saint, du plus dévorant amour. On retrouve toujours l'homme dans l'auteur. Tout respire la sincérité, la droiture dans ses écrits vibrants, tout y reflète son âme cristalline. Aussi se délecte-t-on à le lire. On le lirait, d'ailleurs, rien que pour sa forme si pure, si judicieusement imagée, si pleinement classique. Écrivain de haute lignée, tout imprégné de poésie, très sensible aux nuances, esprit noble et méditatif, aimable et délicat, Mgr Gerbet apparaît comme un humaniste chrétien. Pour Sainte-Beuve, c'était le Fénelon du XIXe siècle ; pour Montalembert, il était digne d'entrer à l'Académie française. On comprend l'enthousiasme de ses admirateurs. Le connaître, c'est l'aimer. L'ouvrage de M. Vassal contribuera pour une large part à remettre en lumière cette belle figure, ce guide sympathique entre tous, et sans doute incitera-t-il plus d'un lecteur à revenir à ses œuvres, dont on parle à présent, c'est vrai, mais que l'on continue d'ignorer ou peu s'en faut. ALPH. GERMAIN.

VARIA

Lettre d'un jeune religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs-Capucins, à l'un de ses anciens condisciples, au séminaire de X... — 1 br. in-8o, prix : 0,30. — Monastère des Frères-Mineurs-Capucins. — Québec (Limoilou), « Voix Franciscaines », 10, rue Sainte-Anne, Toulouse et « Bureau des Publications Franciscaines. »

Excellent. A propager parmi les élèves des collèges, séminaires. Il est des âmes qui aspirent à la vie religieuse et apostolique, sans trop savoir, faute de connaissances, sous quelle bannière s'enroler. Elles trouveront en ces pages le suffisant pour leur faire aimer et apprécier la famille de saint François.

La raison providentielle de cet Ordre, son esprit — scissions en plusieurs branches — dénominations diverses — état actuel. La Réforme des Capucins — les Capucins français, leurs travaux dans les pays infidèles — les frères convers. Comment se passe une journée chez les Capucins ! Autant de questions solutionnées qui ne manqueront pas d'intéresser les jeunes intelligences avides de savoir, et peut-être d'attirer sous le manteau du Pauvre d'Assise, mieux connu, des disciples plus nombreux. J. P.

Digitized by Google

I. **Antike und moderne Gedanken über die Arbeit**. Von Heinrich Weinand — P. 1.20 M. — Volksvereins-Verlag, M. Gladbach.

II. **Die Erziehungskunst der Mutter**. — P. 75 pf. — M. Volksvereins-Verlag, M. Gladbach.

III. **Aus den Missionen der rheinisch-westfälischen Kapuziner-Ordensprovinz**. — Jahresbericht. — 1911.

Dans la première brochure, le Dr H. Weinand nous expose les idées de l'antiquité et de saint Augustin sur le travail en général, sur le travail manuel, sur le commerce et sur l'agriculture. — La deuxième brochure est une réédition de *L'art de l'éducation*. Cet ouvrage dédié aux mères renferme une quantité de détails très pratiques qui doivent assurer la bonne formation physique, morale, intellectuelle et sociale de l'enfant. Pourquoi n'avons-nous pas en France de petits traités similaires, complets, pratiques, et à bon marché, ce qui en assurerait une facile propagande ? Les *Études Franciscaines* ont déjà fait un éloge très mérité de ce petit volume en janvier 1909, lors de la première édition. — Ces deux brochures sont éditées par les soins du Volksverein.

Comme tous les ans, la Province capucine rhéno-westphalienne publie le compte-rendu des travaux de ses missionnaires aux Carolines et aux Mariannes. Espérons pouvoir bientôt saluer le premier vicaire apostolique de cette lointaine mission.

F. Gonzalve.

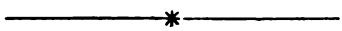

Avec la permission des Supérieurs.

Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

NOTES SUR LE VOYAGE
DE
FRÈRE JEAN DE PLAN-CARPIN

(1245-1247.) (1)

(*Suite*).

VI

Nul peuple au monde, peut-être, n'a eu une destinée aussi mélancolique que celle des Comans. Dès les temps de la *Genèse* on les entrevoit, à côté des nations dont le Livre Saint fait mention, étalant leur puissance sur les montagnes de l'Asie-Mineure. Les villes sont entourées d'une triple enceinte de murailles, vingt mille guerriers s'y pressent, les voisins les craignent, les rois d'Assour et de Ninive les jalousent. Quand tout-à-coup, des lointaines profondeurs de l'Assyrie, Tiglat-Phalasar Ier se précipite sur eux, disperse les armées, prend les villes, les renverse, et sème du sel sur leurs ruines. Il semble que le peuple Coman soit, dès lors, rayé de la liste des nations : quatre siècles plus tard, il est plus vivant que jamais ! A son tour, au VIIIe siècle, Sargon surgit, reprend l'œuvre inachevée de Tiglat-Phalasar, bouleverse le pays, remplace ses rois par des despotes assyriens. L'antique peuple Coman n'est plus pendant longtemps qu'un petit département de l'immense empire de Ninive et on peut craindre qu'il ne disparaisse pour toujours. Il n'en est rien. Xénophon, dans sa retraite avec les Dix-Mille, le trouve devant lui. Ptolémée, Pline, Pomponius Méla le citent. Puis le silence

(1) Voir *Études Franciscaines*, février 1912.

Digitized by Google

se fait sur lui. Il vit, d'une vie obscure et ignorée, au sud du Caucase, oublié de tous, quand tout-à-coup, je ne sais quelle poussée le précipite de l'autre côté de la haute barrière rocheuse, au nord. Dans cette terre nouvelle où il est transplanté, sur ce versant septentrional de la montagne, le vieux tronc refleurit magnifiquement. Bientôt il couvre de ses rejetons les bords de la mer Noire et vingt ans avant le voyage de Fr. Jean il s'étend de l'embouchure du Don à celle de l'Oural et de l'Oural au Balkash.

Le Coman est devenu, par excellence, le *Peuple de la Plaine*. Le vaste océan terrestre qui moutonne de la Hongrie au Turkestan, est son royaume. Il est le maître de l'espace. Quoique nomade, il a le sentiment du beau. Ibn-Batuta ne peut s'empêcher de noter l'élégance et la légèreté des hanaps en bois dont il se sert. Ses voisins lui paient tribut. Les despotes de Constantinople demandent la main de ses filles. Quand un de ses chefs meurt, il élève sur sa tombe une de ces pyramides qui font encore aujourd'hui l'étonnement des voyageurs et, à son sommet, il dresse sa statue, tournée vers l'est, une coupe à la main, comme si elle voulait, jusqu'à la fin des temps, boire magnifiquement les rayons du soleil levant. « De la Crimée au Volga, écrira, huit ans après Fr. Jean, Fr. Guillaume de Rubrouck, nous n'avons pas vu une ville, mais un nombre infini de tombeaux de Comans ». Et quelques pages plus loin il revient sur cette impression : « Nous marchions dans la direction de l'est, écrit-il, ne voyant pas autre chose que le ciel et la terre, ou, de temps en temps, sur notre droite, la mer et les tombes des Comans, visibles de deux lieues à la ronde. » Vers le même moment Baudouin de Hainaut voyagera au milieu d'eux et reviendra à Constantinople, après d'incroyables aventures, marié à une princesse Comane.

Mais déjà au moment où Fr. Jean passe au milieu des tombeaux, le Mongol, cet Assyrien du XIIIe siècle, a passé par là. Le peuple Coman a été balayé comme un fétu de paille. « Ils fuyaient, raconte un témoin oculaire, vers la côte, le long des routes, se mangeant l'un l'autre, le vif déchirant le mort et dévorant et arrachant à pleines dents la chair crue du cadavre, comme le fait un chien acharné après un os. »

Quelques familles fuient en Hongrie et bientôt se fondent dans les populations environnantes, comme l'eau dans le sable. Petit à petit, le peuple Coman disparaît pour l'histoire. Au dix-

Digitized by Google

huitième siècle il existe cependant encore à Karczag, à l'est de la Theïss, un descendant de ces immigrés, qui parle le coman, et a conservé l'antique et vénérable tradition qui remonte, à travers le premier empire assyrien, à l'Asie Mineure et à la Genèse. Ce dernier débris d'un peuple immense s'appelle Varo. En 1770 il meurt et avec lui la grande nation a définitivement vécu. Dès lors son histoire est complète et n'aura plus de suite.

Au moment du voyage de Fr. Jean, elle n'est qu'à un de ses derniers chapitres. « La plupart des Comans qui ont fui reviennent dans le pays, écrit-il. » Ils reviennent et reprennent la nonchalance de leur vie nomade. « Ils partent, note Ibn-Batuta, après la prière du matin ; vers neuf ou dix heures, ils campent ; ils repartent dans l'après-midi et campent de nouveau le soir ». Et l'auteur arabe compare leur existence à celle de gens « qui font un pèlerinage ».

Ces éternels pèlerins de l'espace intéressent Fr. Jean. Ses Frères de Hongrie, les Frères des couvents qu'il a fondés, ont commencé à les évangéliser. Une des constantes préoccupations de son Ordre est de travailler à leur conversion ; le grand Berthold de Ratisbonne passera une partie de sa vie à chercher à extirper leurs erreurs. Ils sont donc ses enfants : et Fr. Jean décrit avec soin leur contrée.

« Elle est toute en plaine, écrit-il, et a quatre grands fleuves. Le premier, le Dniéper ; sur sa rive droite sont les terrains de parcours de Corenza, et sur sa rive gauche, ceux de Mauci, (1) qui est plus puissant que lui. Le second est le Don, qui est sous la domination de Scatay, lequel a épousé la sœur de Batou. (2) Le troisième est le Volga, fleuve très considérable, le long des rives duquel monte et descend la horde de Batou. Le quatrième enfin est l'Oural ». Remarquons, en passant, que Fr. Jean est le premier des écrivains occidentaux à nous donner les noms véritables de ces fleuves. Avant lui, c'est sous leur nom antique

(1) Mauci est le même personnage que le *Mauchy* d'Abulghazi. Il était le second fils de Chagatai, fils lui-même de Gengis-Khan. Les autres fils de Gengis-Khan étaient : Jouchi *le Tigre*, père de Batou, Ogodai, l'empereur défunt, et Touloui, qui épousa la grande chrétienne Siourkoukteni, et en eut quatre fils : Mangou, Koubilaï, Houlagou et Arik-Boga qui jouèrent dans le monde le rôle éminent que l'on sait.

(2) Fr. Jean écrit *Catan* au lieu de Scatay ; mais la comparaison de ce qu'il dit p. 743 avec ce que dit Fr. Guillaume de Rubrouck p. 239 ne permet pas de douter que ce ne soit là qu'un seul et même personnage. Nous aurons l'occasion de reparler de lui.

Digitized by Google

de Borysthène, de Tanaïs, d'Etilia, de Rymnus qu'ils étaient connus. « Tous ces fleuves sont larges, continue Fr. Jean, et sont pleins de poissons, spécialement le Volga; *ils se jettent dans la Mer Noire.* (1) Nous marchâmes pendant plusieurs jours sur la glace du Dniéper. Pendant plusieurs jours aussi nous longeâmes la côte de la mer, qui, à cause de la glace, était extrêmement dangereuse à plusieurs endroits ; elle gèle sur une largeur de trois lieues. — Le pays s'étend extrêmement en longueur ; nous le parcourûmes en grande hâte, changeant de cheval, cinq, six et sept fois par jour, sauf dans les endroits déserts que nous traversions au moyen de bêtes plus solides et ayant plus de fond, et il nous fallut, de ce train, plus de six semaines pour le traverser, du premier jour de carême au premier dimanche après Pâques (16 avril). »

Après cet aperçu général de la topographie du pays et de ses dimensions, Fr. Jean nous renseigne sur ses frontières. Au nord, nous dit-il, s'étend la Russie, (2) puis on trouve les Mordves, (3)

(1) Il y a là une grosse erreur géographique de Fr. Jean, erreur bien excusable d'ailleurs si l'on songe à la rapidité avec laquelle il parcourt ces contrées : il continue, avec les géographes antérieurs et particulièrement avec Isidore de Séville, à considérer la mer Noire et la mer Caspienne comme ne faisant qu'une même étendue d'eau, la Caspienne n'étant qu'un golfe de la mer Noire. Cette erreur avait déjà été relevée par les géographes arabes du Xe siècle, par Ibn Haoukal particulièrement ; mais l'honneur de la détruire définitivement dans l'esprit des Occidentaux devait revenir à un Fr. Mineur dont nous avons souvent l'occasion de parler au cours de cette étude, à Fr. Guillaume de Rubrouck, p. 265 de son voyage, édition d'Avezac.

(2) Je rappelle que la Russie ne comprenait alors que les territoires situés entre les 50e et 55e degrés de latitude nord, et les 25e et 40e degrés de longitude est, avec Kiew et Sousdal comme capitales. Dans ses deux lettres d'avril et de mai 1241 que nous avons citées, Fr. Jourdain de Giano nous apprend qu'elle était divisée en 72 principautés, groupées autour des villes que nous venons de nommer. Kiew était le chef-lieu de la steppe, Sousdal celui des forêts.

(3) Les Mordves occupaient le pays situé entre le cours supérieur du Don et celui du Volga. « Ils sont païens, nous dit Fr. Benoit de Pologne, et la plupart d'entre eux se rasent la partie postérieure du crâne ». Nous savons par Fr. Guillaume de Rubrouck, p. 231, que leur contrée était couverte de forêts et qu'ils fournissaient aux Tartares des fourrures précieuses « que je n'ai jamais vues dans nos régions » et dont ceux-ci faisaient leurs vêtements d'hiver. « Ils n'ont, nous dit-il d'ailleurs, p. 251, pas de villes, mais seulement de petits hameaux dans les forêts ; leur chef et la plus grande partie d'entre eux ont été tués en Allemagne, où les Tartares les avaient forcés à entrer avec eux et ils y ont pris une haute opinion des Germains et ils espèrent que ceux-ci finiront par les délivrer du joug tartare. Un marchand vient-il à passer sur leur territoire, celui parmi eux à qui il a demandé le premier l'hospitalité est tenu de pourvoir à tous ses besoins aussi longtemps qu'il lui plait de séjourner dans leurs parages... Il y a dans leur contrée une abondance de porcs, de miel, de cire, de fourrures précieuses, de faucons ». Les Mordves existent encore, mais en nombre relativement restreint, dans le bassin moyen du Volga.

Digitized by Google

et les restes des peuples qui ont fondé, sur le Danube, la Bulgarie, et, dans les Carpathes, la Hongrie. (1) Ensuite viennent les Permiens et les Samoyèdes. « Ces derniers, nous dit-il, habitent les déserts qui avoisinent les côtes de l'Océan. Ils vivent de chasse et confectionnent leurs tentes et leurs habits en peaux d'animaux. On prétend qu'ils ont des têtes de chiens » (probablement parce que leur tête barbue, entourée d'un bonnet de peau couvrant le cou et le bas du menton, leur donne l'aspect d'un animal). (2) « Au sud de la Comanie, vivent les Alains, les Circassiens (3) et les habitants de la Crimée, avec, plus loin, la Grèce et Constantinople ; au sud, aussi, les Géorgiens et les Berdagj, (4) qui sont Juifs et se rasent la tête, et dans la même direction, les Arméniens et le Turkestan. A l'ouest, se trouve la Hongrie et la partie occidentale de la Russie. »

C'est à travers la plaine, s'étendant à perte de vue, de cette Comanie que passe la chevauchée rapide de Fr. Jean et de ses compagnons. La vie est rude : on change de monture, il nous l'a dit, six et sept fois par jour. Un seul repas, le soir ; et comme on est en Carême, ce repas unique consiste uniformément, pour les deux pauvres Mineurs, en millet cuit dans de l'eau, avec, comme boisson, de la neige fondue. Le relai, c'est la tente du nomade. « Elle est ronde, nous dit Fr. Jean, faite de brindilles et de petites baguettes. La lumière y pénètre par un trou rond, ménagé au sommet, trou par lequel s'échappe aussi la fumée. Au centre, brûle un feu toujours allumé. Les côtés et le toit sont couverts de feutre ; les portes sont de même matière. » (5) Face

(1) Sur la Grande-Bulgarie, voir ce que j'ai dit *Études Franciscaines, tome XIX*, p. 350. Sur la Grande-Hongrie, voir mon article sur le voyage de Fr. Jean. *Études Franciscaines*, janv. 1912, p. 68 et note.

(2) Les Samoyèdes sont les *habitants de la terre des ténèbres*, des écrivains musulmans du Moyen-Age. Fr. Guillaume, p. 266, parle d'eux sous le nom ancien *d'habitants de l'Albanie* ; il note l'emploi qu'ils font des chiens pour tirer leurs traineaux. Ibn-Batuta à son tour parle des traineaux à chiens employés dans la *terre des ténèbres*, au nord de la Grande-Bulgarie, « là ou les chiens sont les seuls guides du voyageur ».

(3) Sur les Alains, voir *Études Franciscaines*, Tome XIX, p. 143, *note* ; sur les Circassiens, *même Tome*, p. 350, note 3.

(4) Fr. Jean écrit *Brutaches* ; j'accepte ici l'identification proposée par Rockhill, *op. laud.*, p 12, *note*. En rapprochant ce passage de ce que dit Fr. Guillaume, p. 382, on peut conclure que la capitale de ces Berdagj était Samoron et qu'ils habitaient les bords de la Mer Caspienne, à 120 kilomètres environ de Derbend.

(5) Voici la description complète de la yourte tartare telle que la donne Fr. Jean, p. 616 : « Leurs demeures sont rondes, en manière de tentes, dont la carcasse est de bois et de vannerie. En haut, au centre, est une fenêtre par laquelle

Digitized by Google

à la porte, le lit. Entre le lit et le foyer, le siège du maître de la maison, avec sa femme et ses enfants à sa gauche, l'hôte qu'il veut honorer à sa droite. Entre la porte et le feu, à droite, les femmes autres que celles de la maison, à gauche, les hommes. Près de la porte, les esclaves et les pauvres. Ce protocole, ces places, cette étiquette, sont immuables. Même au fond de son palais, l'empereur les observe. Du Danube aux mers de Chine, il en est ainsi ; et aujourd'hui encore, après plus de six cents ans, la coutume en est observée invariablement par les Mongols.

Quelquefois notre caravane voyage de nuit, à travers les espaces monotones opalisés par la lune et par la reverbération de la neige. Le jour, c'est le chevauchement dans le silence, au milieu de l'uniformité morne et des horizons sans limite. La vie est celle du nomade asiatique. Plus rien, maintenant, ne rappelle l'Europe. Et cependant, on est au bord de la Mer Noire. Mais, par l'invasion mongole le faible lien qui rattachait la plaine du Dniéper et du Volga aux régions occidentales du continent a été définiti-

pénètre la lumière et sort la fumée ; car il y a toujours, au milieu de la tente, un feu qui brûle. Le pourtour et le toit de la tente sont couverts de feutre ; les portes sont, elles aussi, de feutre. Quelques-unes de ces habitations sont grandes, d'autres petites, selon la dignité ou l'humilité de leur propriétaire. Quelques-unes peuvent se défaire rapidement, se plier et s'empaqueter sur des bêtes de somme. D'autres au contraire, ne peuvent pas se plier ; on les pose telles quelles sur de grands chariots, traînés par un, deux, trois, quatre bœufs ou davantage ; et où qu'ils aillent, à la guerre ou ailleurs, ils les emportent toujours avec eux ». A ces renseignements de Fr. Jean, Fr. Guillaume de Rubrouck en ajoute d'autres : « Souvent, nous dit-il, ils enduisent le feutre de craie, ou d'argile blanche, ou d'ossements réduits en poudre, pour le faire paraître plus blanc ; d'autres fois au contraire la tente est en feutre noir. Le feutre qui entoure l'espèce de fenêtre ou de cheminée par où sort la fumée est décoré de dessins charmants et variés. L'entrée de la tente est fermée par une portière de feutre brodée de sujets multicolores : on y voit des feuilles de vignes et des arbres, des oiseaux et des animaux. Ces tentes ont souvent trente pieds de large. J'ai moi-même mesuré, une fois, l'espace compris entre les ornières creusées par le chariot qui portait une de ces tentes ; il était de vingt pieds ; et quand la tente était sur le chariot, elle dépassait des deux côtés les roues de cinq pieds au moins. J'ai compté vingt-deux bœufs attelés à un de ces chariots, en deux rangs parallèles de onze chacun. L'essieu du char était aussi grand qu'un mât de navire et un homme debout à l'entrée de la tente conduisait l'attelage ». Je rappelle ce que Hérodote (IV, 46) disait déjà des Scythes qui habitaient alors ce qui est aujourd'hui la partie méridionale de la Russie : « Ils n'ont ni villes ni forteresses ; *ils traînent avec eux leurs maisons...*; ils ne vivent point du labourage, mais du bétail, *et n'ont point d'autres maisons que leurs chariots.*» Les annales chinoises signalent dès le Ve siècle de notre ère une tribu mongole dont le nom *Kao-ch'é* signifie : *les Hauts-Chariots.* — Pour ce qui concerne le protocole qui préside aux réceptions sous la tente mongole, voir Rockhill, *op. laud.*, p. 58, *note.*

Digitized by Google

vement rompu. L'est de l'Europe n'est plus qu'un prolongement de l'Asie.

Les incidents sont : une rivière que l'on rencontre, changée par l'hiver en un ruban de glace bleue qui miroite dans l'étendue; une caravane qui passe en soulevant là-bas des vagues de neige; un oiseau qui fend l'air glacé en laissant derrière lui une traînée de buée; un chariot solitaire qui se rend aux marais salants de Pérécop dont la propriété appartient à Batou et à Sartach et leur rapportent d'énormes revenus; des amis d'hier que l'on retrouve, tels ce Mongrot, *centurion*, c'est-à-dire capitaine de Kiew, en présence de qui nos voyageurs se retrouvent inopinément dans la steppe — il se rendait lui aussi auprès de Batou — et qui, pendant quelques jours, voyage de conserve avec eux; ou encore ce Daniel, que Fr. Jean appelle « roi de Russie, *rex Rusciae* » et qui est, en réalité, duc de Galice. Ce sont là des incidents, qui rompent la monotonie du cheminement à travers la solitude. Mais, à côté de l'incident, il y a l'événement. L'événement, c'est la rencontre d'un corps d'armée.

VII.

Voyager, c'est participer à la vie d'un peuple et en pénétrer l'âme. Or, c'est par l'armée que Fr. Jean participe à la vie du peuple tartare et qu'il en pénètre l'âme. Il en pénètre l'âme, non dans un sentiment de frivole curiosité, mais par sympathie éplorée pour la chrétienté. Car, il le sent, l'armée mongole est le plus formidable instrument d'écrasement matériel et moral qui ait jamais fonctionné sous le soleil, et demain peut-être, cet instrument se remettra en mouvement pour broyer une seconde fois la chrétienté. Il l'étudie donc, dans les corps d'armée de Mauci et de Scatay, qu'il rencontre.

Mauci et Scatay étaient, l'un et l'autre, petits-fils de Gengis-Khan. Le dernier avait épousé cette sœur de Batou, dont Fr. Guillaume de Rubrouck nous fait le si peu flatteur portrait que voici : « Elle est si camuse que je crois vraiment qu'elle s'est coupé le nez d'entre les yeux, pour avoir l'air encore plus singe; elle n'a pas le plus petit bout de nez; et elle se farde d'un onguent noir dont elle se frotte aussi les sourcils, de sorte qu'elle est une chose extrêmement hideuse. » La vie, dans les camps, était horrible pour nos voyageurs. L'outrecuidance des maîtres du monde y dépassait toute limite : « Ils sont plus hautains

Digitized by Google

qu'aucun autre peuple, écrit Fr. Jean, et méprisent le reste de l'univers, considérant les hommes des autres nationalités comme moins que rien, fussent-ils petits ou grands... Ils sont les plus audacieux menteurs qu'on puisse rêver, et jamais on ne peut ajouter foi à leur parole. Il n'y a, dans leur âme, presqu'aucune étincelle de vérité. Quelquefois, ils commencent par être aimables, mais toujours ils finissent par piquer comme le scorpion. Ils sont astucieux et trompeurs, et cherchent toujours à faire quelque mauvais coup. » « Leur impudence, déclarera à son tour Fr. Guillaume, dépasse tout ce que l'on peut imaginer. »

Et cependant, Fr. Jean ressent pour eux une attirance profonde. Ce qu'il admire en eux, c'est le soldat. Ce soldat le fascine. L'étudier, d'ailleurs, c'est pour lui pénétrer dans le plus brûlant de l'actualité, c'est remplir la partie la plus délicate de sa mission de tout voir. Il détaille son armure, sa cuirasse, son casque, son gorgerin, son bouclier. Il le voit, avec admiration, n'avoir d'autre préoccupation que celle de la bravoure. « Les hommes, dit-il, ne font autre chose que de préparer leurs flèches, *viri nichil operantur omnino, exceptis sagittis* ». Il mesure soigneusement la longueur de ces flèches : « Elles ont, nous dit-il, deux pieds, une palme et deux doigts, cela s'entend selon les mesures géométriques, douze grains d'orge faisant le pouce en travers et seize pouces le pied. » Il constate que les pointes de ces flèches sont très fines et que : « chaque homme a toujours sur lui une lime pour les aiguiser ». Entre les mains du Mongol, l'arc, il le devine, devient une véritable arme de précision. Le justaucorps est fabriqué « avec des bandes de cuir actionnées par des lanières transversales » et est souple comme une peau de serpent. Le harnachement des chevaux est étudié avec un soin prodigieux. Les manœuvres, service de fourrageurs, passage de rivière, se font avec une précision mathématique que Jean enregistre. Certes, il ne se fait sur la valeur morale de ces hommes aucune illusion : « Ils demandent toujours, écrit-il, et ne donnent jamais rien ». Il les sait capables de toutes les tentatives d'extorsion. Le Mongol, je l'ai dit, est l'Assyrien du XIIIe siècle; il a, des maîtres terribles de Ninive, la dureté, la fourberie, la rapacité. Et cependant, quand on a lu attentivement Fr. Jean, on se rend compte que, sous un point de vue très petit, très restreint, très rétréci, mais sous un point de vue quand même, Gengis-Khan n'avait pas tout-à-fait tort de

Digitized by Google

dire que « le Mongol est grand au-dessus de tout ce qui se meut sur la terre ».

Écoutez ! Ce même Fr. Jean qui vient d'écrire : « le Tartare est le plus grand menteur du monde » écrit aussi, parlant des rapports du même Tartare avec ses supérieurs : « Jamais aucun d'eux ne dit un mensonge à ses chefs ! » Ce même Fr. Jean qui vient d'écrire : « Ils demandent toujours et ne donnent jamais », qui les a définis *tenacissimi retentores*, *parcissimi donatores*, écrit : « Entre eux, il n'y a jamais de vol ; les coffres où ils serrent leurs trésors n'ont ni serrures ni verroux ; *celui qui a des vivres, n'en eût-il même que peu, s'il en voit un autre qui n'en a pas, partage avec lui* ». Lisez encore cette phrase : « La nourriture fait-elle défaut ? ils restent très bien un jour ou deux sans manger, *ce qui ne les empêche pas de jouer, de chanter et de se passer le temps aussi gaiement que s'ils avaient fait bonne chère* ». N'est-ce pas là une paraphrase du mot de Gengis-Khan : « Le peuple tartare accepte joies et douleurs d'un cœur égal » ?

La discipline chez ces hommes est admirable : « Jamais, écrit Fr. Jean, il ne fut question, parmi eux, de séditions et de mutineries ! » Et il ajoute — notez bien la phrase, elle est importante — : « Ils obéissent à leurs chefs mieux *qu'aucun* religieux ne le fait à son supérieur ». Vous avez bien lu : *aucun*. Et Fr. Jean a, pendant un quart de siècle, connu ou dirigé toutes les provinces de son Ordre, il a vécu avec Fr. Massée, Fr. Bernard de Quintavalle et avec Fr. Junipère, il a marché vers l'Allemagne avec l'héroïque peloton de Fr. Césaire de Spire. Eh bien ! le dernier des soldats mongols obéit encore mieux que ces princes de l'obéissance monastique !

Et, parmi ces hommes à l'abnégation surhumaine, quelle prodigieuse économie : « Un jour, écrit Fr. Jean, Gengis-Khan revenait de faire campagne ; les vivres manquaient et la famine sévissait. Des soldats trouvèrent alors les intestins d'une bête qu'on venait de vider ; ils les firent cuire et les apportèrent à Gengis-Khan qui les mangea avec les siens. Et, les ayant mangés, il décida que nul ne jetterait plus ni le sang, ni les intestins, ni quoique ce fut d'une bête comestible, excepté les excréments ». Et cet ordre fut toujours obéi. D'ailleurs tout raffinement ridicule sur le choix de la nourriture est banni. L'immortel Nansen a coutume de dire que quiconque n'est pas capable, en cas de nécessité, de se contenter de manger du chien cru,

Digitized by Google

est indigne de faire partie de n'importe quelle expédition polaire. Les mêmes principes étaient en vigueur à la horde mongole : « Ils mangent, dit Fr. Jean, du cheval, du chien, du loup, du renard... J'en ai vu qui mangeaient du rat. Jamais on ne voit sur leur table ni pain, ni légumes ; et la viande n'y paraît qu'en si petite quantité qu'elle suffirait à peine à empêcher de mourir de faim tout autre qu'un Tartare. » Et Fr. Jean, frappé de ce spectacle, insiste : « Ils ont, écrit-il, une préoccupation extrême que jamais ni une goutte de boisson ni une parcelle de nourriture ne se perde ; *jamais ils ne permettraient de donner un os à un chien avant d'en avoir retiré la moëlle* ».

A ces merveilles de bonne administration correspondent les effrayantes merveilles de leur code de justice militaire. En voici quelques articles, pris au hasard parmi ceux que cite Fr. Jean : « Est puni de mort quiconque, pendant la bataille, tourne le dos. — Est puni de mort tout homme qui, voyant un homme de son peloton fait prisonnier, ne l'a pas délivré. » Et surtout, celui-ci, sublime dans sa dureté. « Est puni de mort tout homme qui, *voyant un homme de son peloton se jeter en avant et faire une action d'éclat, ne l'a pas suivi !* »

Les chefs sont à la hauteur de cette conception sauvagement héroïque du devoir militaire. Ecoutez, si vous avez le cœur solide, cette histoire que nous conte encore Fr. Jean. Gengis-Khan a attaqué la capitale de la Chine du Nord. Elle résiste. Gengis-Khan met le siège devant la ville. Les jours, les semaines, les mois se passent, la résistance n'en devient que plus acharnée. Manquant de pierres pour la défense, les assiégés fondent leur argent en lingots et s'en servent comme de projectiles. Si bien que la famine commence à se faire sentir dans le camp des assiégeants. Les soldats mongols meurent d'inanition. Que pensez-vous que fit Gengis-Khan ? Qu'il levât le siège ? Aucunement : il décida qu'un homme sur dix de son armée serait mis à mort et mangé par ses camarades ! Ce qui fut fait comme il l'avait commandé et la ville fut prise.

Et ces terribles histoires ne sont pas des contes de nourrice, Fr. Jean les tient de ceux qui les ont vécues, et le Tartare halé qui, le soir, au bivouac, les lui conte, a peut-être tremblé que le sort ne tombât sur lui !

Mais ce qui étonne Fr. Jean par dessus tout, c'est l'organisation scientifique de l'armée. Il se rend compte qu'en matière de préparation militaire, l'Européen est un enfant, le Mongol un maître.

Digitized by Google

Il s'aperçoit que les succès foudroyants des Gengis-Khan et des Souboutaï furent dus à l'emploi de deux instruments de victoire inconnus en Occident : le service des renseignements et la tactique. Il comprend aussi que, si aucune armée au monde ne peut résister au choc des troupes mongoles, c'est à cause de la stratégie supérieure de leurs généraux. (1) Et il écrit un chapitre étourdissant sur *la réorganisation nécessaire des armées européennes*.

Je devrais le citer tout entier. Il témoigne d'une incroyable prescience, d'une connaissance admirable des facteurs du succès. En voici seulement quelques lignes. N'oubliez pas, en les lisant, que vous êtes au XIIIe siècle, et non au lendemain de la guerre russo-japonaise : « Qu'à l'avenir, dans nos armées, *il y ait des*

(1) Fr Jean nous donne les noms des principaux généraux tartares dans le passage suivant : « Voici les noms des généraux : Ordou qui commanda en Pologne et en Hongrie; Batou, Cadan, Syban, Buri et Buigec, qui furent en Hongrie ; Chipordan qui guerroie en ce moment contre les Sarrazins d'Asie-Mineure ; Mangou, Cocten, Chirenen, Koubilaï, Shiramun, Sinocur, Thuatemur, Karachay, le vieux Souboutaï qu'ils appellent entre eux *le Soldat*, Bora, Berca, Mauci, Corenza, ce dernier le moins important de tous. Il y a encore plusieurs autres généraux, mais nous ignorons leurs noms. » *Ordou* était le doyen des généraux tartares ; nous le retrouverons au cours de cette étude. *Cadan* était un des fils de l'empereur Ogodai (et non de Chagatai comme Fr. Jean le dit par erreur p. 666) ; sa horde était stationnée dans le Turkestan actuel. *Syban* était frère de Batou. *Buri* était fils de Chagatai et ennemi personnel de Batou, sur l'ordre de qui il fut mis à mort en 1252. Le 2 février 1255, Fr. Guillaume de Rubrouck rencontrait à Ani, en Arménie, des Frères Prêcheurs qui, ignorant sa mort, voulaient se rendre auprès de lui pour prêcher la vraie foi. Nous aurons l'occasion de reparler de lui. *Mangou* devint empereur après l'assassinat de Kouyouk ; ce fut lui qui reçut Fr. Guillaume de Rubrouck à Karakorum (voir *Études Franciscaines*, janvier 1908 et s.) *Cocten* est peut-être le même que *Cutan*, frère de Kouyouk. *Koubilaï*, que l'on appelait le *petit* Koubilaï, fut empereur après Mangou et transporta en Chine le centre de l'empire. *Shiramun* est ce petit-fils d'Ogodai que ce dernier avait choisi pour son successeur et dont nous avons raconté la conspiration à la mort de Kouyouk, avec la suite terrible qu'elle eut pour lui et pour les siens. *Thuatemur* doit être le même que *Tuka-Timur*, frère de Batou. *Berca*, un autre frère de Batou, se fit musulman et mourut en 1265 après avoir été le second fondateur de Saraï, sur le Volga, où il fut enterré. Je ne dis rien de *Mauci* ni de *Corenza*, pas plus que de *Batou* et de *Souboutaï* que les lecteurs connaissent amplement ; je note simplement cette épithète de *Miles*, soldat, que les Tartares, au dire de Fr. Jean, donnaient à Souboutaï. Elle caractérise admirablement le vieux guerrier qui promena ses troupes toujours victorieuses à travers l'Asie et à travers l'Europe. — Deux remarques encore : on dit souvent que *Chirenen* et *Shiramum* sont un seul et même personnage ; ce passage de Fr. Jean prouve qu'il faut voir en eux deux personnages différents, tous deux généraux des armées tartares. Au contraire, *Buigec*, dont je n'ai trouvé le nom nulle part, pourrait bien être une erreur de copiste pour *Baiju*, le général tartare qui fut mis à la tête de l'armée de Géorgie et d'Arménie en 1242. C'est ce *Baiju* qui, en 1247, reçut Fr. Ascelin et Simon de Saint-Quentin.

Digitized by Google

espions partout, en avant, en arrière, sur les flancs, et que l'on sache par eux toujours quelles troupes marchent à droite et quelles troupes marchent à gauche. — Nuit et jour il faut faire bonne garde et bon guêt contre les surprises, et être toujours approvisionné de vivres pour longtemps. — *L'armée doit être organisée en corps d'armée, en régiments, en escadrons et en pelotons ;* elle ne doit pas être une masse compacte et amorphe ; il doit y avoir entre les escadrons des intervalles tels que les manœuvres soient faciles. — *Conserver toujours des réserves ;* les troupes ne doivent pas donner toutes à la fois, mais succéder les unes aux autres pour l'attaque et le combat. Quand un escadron donne, qu'un autre reste en arrière pour le soutenir en cas de besoin. — *Le rôle du général n'est pas de prendre part personnellement à l'action ;* mais il doit tout voir, tout diriger, et tout faire marcher en bon ordre. Sa place est un peu loin du combat, en un lieu d'où il puisse observer l'armée ennemie. — *Il faut attaquer toujours*, et garder le bénéfice de l'offensive. — Pas de lésinerie dans l'achat des armes ; il ne faut, quand il s'agit d'elles, épargner ni or ni argent ; car c'est de leur bon état que dépend la défense de la liberté, et, avec elle, de tout le reste ». Suivent une série de remarques absolument déconcertantes sur le choix du champ de batailles, sur l'avantage que l'on peut tirer de la proximité des forêts, sur le soin avec lequel il faut ménager les provisions, sur la conduite à tenir en cas de siège, sur mille détails enfin qui font que le lecteur s'écrie : « Ou Fr. Jean est un autre Jomini, ou avant son entrée dans l'Ordre il fit la guerre et commanda ! »

Commanda-t-il ? Il nous dit lui-même que non. « Ce que nous avons dit de la manière dont la guerre doit être menée contre les Tartares, écrit-il, nous l'avons fait en homme qui a vu et écouté, et rien de plus ; nous n'avons pas la prétention d'instruire ceux que la pratique de la lutte a familiarisés avec l'art de la guerre ; avec leur science et leurs connaissances, ceux-ci trouveront, sur le sujet qui vient de nous occuper, des vues meilleures et plus utiles que les nôtres et ils sauront les faire passer du domaine de la théorie dans celui de l'action. Peut-être cependant nos paroles leur donneront-elles occasion et matière à pensées fécondes ». Il se range donc implicitement parmi ceux qui ne sont pas des professionnels de l'art de la guerre.

Mais, s'il n'a pas commandé, a-t-il du moins porté les armes ?

Digitized by Google

A cette question il est bien difficile de ne pas répondre affirmativement.

Fr. Jean, je l'ai dit, était du comté de Pérouse. De Pérouse, ville de défense et d'attaque. De Pérouse aux grandes murailles de briques roussies, à l'aspect féodal et républicain. De Pérouse où l'antagonisme entre la vie municipale et la vie seigneuriale éclate dans l'imprévu même de ses rues « baroques, montueuses et bossuées » ; où, au XIVe siècle, les nobles étaient écartés des emplois et cent quarante-cinq d'entre eux pendus ou chassés pour avoir comploté le massacre des magistrats. De Pérouse, entourée de cent vingt châteaux et de quatre-vingts villages fortifiés, où des gentilshommes se maintenaient indépendants et faisaient, à la ville, une guerre sans trève. De Pérouse, en un mot, dont le sol était sans cesse labouré par les allées et venues des hommes d'armes, où la discorde poussait à chaque pas.

Il y vivait en un temps où l'on a dit que « les épées fourbies et toutes prêtes sautaient d'elles-mêmes hors du fourreau ». Les luttes entre Guelfes et Gibelins incendiaient l'Italie, les dissensions entre *popolo minuto* et *popolo grasso* faisaient fureur, le duel entre Rome et l'Empire, après quelques accalmies, reprenait en tempête ; à Pérouse même, un clan de réfugiés d'Assise, pour ne parler que de ceux-là, excitaient sans relâche les haines de ville à ville, et de leurs menées surgissait cette guerre de 1202, qui, après avoir amené celui qui devait être le Petit Pauvre dans les cachots de la ville, ne cessa d'exercer ses ravages jusqu'au mois d'août 1205.

Comment, dans des circonstances semblables, Fr. Jean aurait-il pu échapper à la nécessité de porter, lui aussi, le casque et la cuirasse ? Et, s'il ne l'a pas fait, où a-t-il pris cette connaissance des choses de la guerre qui éclate à chaque page de son étonnant récit? On me répondra par le nom que j'ai déjà cité, par Jomini qui, avant d'avoir jamais porté l'épée, était, après Napoléon, le premier tacticien de son temps. Mais les Jomini sont rares dans tous les pays. Et je crois plus sage de conclure que Fr. Jean, dans sa jeunesse, avait, sous une forme ou sous une autre, pris part aux luttes qui ensanglantaient sa patrie et qu'il l'avait fait d'une manière suivie. De là, sa merveilleuse perspicacité dans les choses de la guerre et des pages, dignes de Roger Bacon.

Le sort, d'ailleurs, était favorable à ses études. Le 6 avril 1246

Digitized by Google

la horde (1) de Batou, vainqueur de l'Occident, et généralissime tartare dans l'Ouest, était signalée à l'horizon.

(A suivre.) H. MATROD.

---

(1) Pour comprendre la valeur du mot de *horde*, il faut d'abord se rappeler les conditions d'existence des Mongols. « Ils n'ont aucune demeure fixe, écrit Fr. Guillaume de Rubrouck, et ils ne savent jamais aujourd'hui où ils seront demain ». Ils avaient divisé entre leurs différents chefs l'immense plaine qui s'étend du Danube aux mers de Chine et c'est là qu'ils promenaient leurs tentes descendant vers les contrées chaudes en hiver, remontant vers les régions plus fraiches en été. Quand ils s'arrêtaient, la porte de la tente était toujours tournée vers le sud, à cause des vents du nord et de l'ouest qui sont prédominants dans l'Asie septentrionale. Cela posé, Fr. Jean (p. 609) définit la *horde* « les tentes, *stationes*, de l'empereur et des princes ». Et Fr. Guillaume de Rubrouck, (p. 267) dit : « La cour, *curia*, du prince, se dit *horde* en langue tartare, mot qui signifie en réalité *milieu*, et on l'appelle ainsi parce qu'elle se trouve toujours au centre du campement ». La horde est donc à proprement parler « l'ensemble des tentes habitées par l'empereur, les princes, ou leur entourage ». Cette manière de voir est confirmée par ce fait que les écrivains chinois de l'époque mongole traduisent le mot de *horde* par *palais mobile*. Pallas à son tour nous dit que le mot *horde* signifie « un palais séparé du Khan, placé sous l'administration d'une de ses femmes ». (Cfr. Rockhill, *op. laud.*, p. 57, *note*). Il semble donc bien établi que le mot de *horde* ne devrait s'appliquer qu'aux tentes occupées par la cour de l'empereur ou d'un prince. Dans l'usage courant il en va autrement ; le mot de *horde* s'emploie pour désigner un campement de Tartares nomades et c'est en ce sens que nous l'emploierons. Je renvoie le lecteur, pour la description détaillée d'une horde comprise dans ce sens, à ce que dit Fr. Guillaume de Rubrouck, p. 220 et s. et p. 267 et s. Il est curieux de comparer ces descriptions des puissantes et splendides hordes du XIIIe siècle avec celles des malheureuses hordes modernes. Pallas, *Voyages*, Paris, 1788-1793, p. 154 raconte qu'il rencontra près du bas Volga une horde de Tartares : « Leurs tentes, dit-il, ne peuvent pas être pliées, mais elles sont de taille à être transportées sur un chariot, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas plus de huit à neuf pieds de diamètre... quand ils se déplacent ils posent ces tentes ou cabines, sur des chariots à deux roues. — Les riches ont deux ou trois de ces cabines, selon que leur famille est plus ou moins nombreuse. Ils ont en plus un chariot portant une espèce de petite maison en bois semblable aux huttes mobiles de nos vergers ; c'est là qu'ils passent la nuit... » Ou est ce merveilleux étalage de puissance et de richesse qui remplissait d'effroi le cœur de Fr. Guillaume de Rubrouck ?

Digitized by Google

UNE TRIBU PRIVILÉGIÉE

(Fin) (1)

II

Un second trait caractéristique des Micmacs, c'est leur nature paisible et bienveillante. Ils étaient très braves et avaient en même temps des mœurs fort douces. Les exemples de cruauté dans leur histoire sont plutôt l'exception. (2) On sait qu'ils accueillirent les Français avec une bienveillance qui se s'est jamais démentie. Ils les reçurent en frères et les considérèrent toujours comme leurs intimes amis, parce qu'ils leur avaient apporté la connaissance du vrai Dieu et du ciel. (3) Ils prirent en leur faveur une part active, parfois excessive, dans la longue et sanglante contestation qui aboutit au triomphe de leurs ennemis. Ce n'est pas directement ni principalement la religion, qui rendit les

(1) Voir *Études Franciscaines*, février 1912.

(2) Le Père Lallemaut dit des Sauvages de l'Acadie que ce n'est pas leur coutume de brûler leurs prisonniers de guerre, mais de les tenir en servitude ou de leur casser la tête à l'entrée des bourgades en signe de triomphe (Voir *Relation* de 1659, 3e l., p. 9).

(3) Les Micmacs ont gardé le souvenir de deux Missions successives et de deux sortes de missionnaires français, qui leur ont apporté la bonne nouvelle. La première est la doctrine des « robes noires », *Magtaoegenageoei* ; la seconde, la doctrine des « pieds-nus », *Sesagigeoei*. La génération actuelle ne comprenait rien à cette dernière expression, jusqu'à l'arrivée des missionnaires capucins à Ristigouche, en 1894. Ils m'ont fait connaître alors ce double titre de leur catéchisme traditionnel. C'est qu'en effet, les premiers missionnaires des Micmacs ont été des prêtres séculiers et des Jésuites : puis sont venus les Récollets et les Capucins. Ces derniers ouvrirent à Port-Royal, en faveur des Micmacs et des colons, le premier séminaire ou collège de la Nouvelle-France. Voir Moreau. *Histoire de l'Acadie*, p. 105). Dès 1633, on lut à la Sacrée Congrégation un rapport sur les missions des Capucins au Canada, dont l'une était Port-Royal, *altera in Portu Regio* (*Acta Eccl.*, 19 juil.)

Digitized by Google

Micmacs pour un temps les ennemis implacables des Anglais. Ceux-ci étaient les ennemis de leurs amis : voilà la raison dominante. Puis il ne semble pas que les Anglais aient jamais cherché à s'attacher les sauvages. La masse du peuple eut toujours pour eux une invincible répulsion qui perçait dans toute leur conduite ; ils ne leur reconnaissaient aucun droit et ne reculaient devant aucune violence, du moment qu'ils avaient la force pour eux. (1) Le Dr Rand écrivait en 1879 :

Nous avons traité les sauvages de cette province (Nouvelle-Ecosse), avec une telle indignité, que volontiers je réparerais tous les torts, si je le pouvais. Nous avons pris leurs terres, détruit leurs moyens d'existence, nous les avons détruits eux-mêmes, nous avons corrompu leurs mœurs de toute manière. (2)

Quoi d'étonnant que les Micmacs n'aient pas accepté facilement la domination de voisins si peu aimables ? Ils les eussent acceptés comme colons, ils n'en voulaient pas pour leurs maîtres (3). L'érection des forts sur la côte les irritait ; celle du fort des *gtjipogtog*, Halifax, en 1749, provoqua de la part des chefs une protestation, qui est restée un curieux monument de la litté-

(1) « The English borderers regarded the Indians less as men than as vicious and dangerous wild animals » (Parkman, cité par Casgrain, *Une seconde Acadie*, p. 52).

(2) « We have treated the Indians in this Province with such outrageous wrong, that I would gladly undo that, had I the power. We have seized upon their lands, destroyed their means of living, destroyed them, corrupted their morals in every way » (*Rand and the Micmacs*, by J. S. Clark, p. 36.)

(3) Tous les auteurs ont remarqué la différence des procédés chez les Français et chez les Anglais. Voici un passage significatif de C. W. Vernon, dans son histoire du Cap Breton, 1903, p. 94 : « The French were much more successful in dealing with the Indians than were the English. Brown quotes the following interesting account of the Indians around Louisbourg from a work published in 1758... : They were not absolutely subject to the King of France — they acknowledged him king of the country, bud did not alter their mode of living nor submit to his laws... Their priests behaved with such prudence, condescension and gentleness toward the Indians under their care, that besides the universal veneration paid to their persons, their converts looked upon them as their fathers and,with all the tenderness of filial affection, shared with them what they caught in hunting and the produce of the fields. » Voici maintenant ce que M. Desherbiers, gouverneur de Louisbourg, répondait le 15 octobre 1649, à Cornwallis, qui lui reprochait de ne pas empêcher certains méfaits des sauvages et de ne pas leur faire rendre un bateau capturé : « Si les sauvages étaient sujets du Roi, comme vous le croyez, il n'est pas douteux que je les aurais obligés à rendre le bateau. Mais Votre Exellence ne doit pas ignorer qu'ils ne sont que sur le pied d'alliés dans toutes nos colonies et que nous n'exigeons rien d'eux par autorité.. Si je puis découvrir où est ce bateau, je tâcherai de le retirer de leurs mains pour vous le renvoyer, mais je ne puis les y contraindre par la force (*Arch. Can.* 1905 II, p. 694). »

Digitized by Google

rature micmaque. (1) On y voit qu'ils n'étaient pas irréductibles, mais qu'ils sentaient vivement les injustices dont ils se croyaient victimes. On y voit encore que ce n'était pas uniquement, ni principalement, la religion qui motivait leur opposition. Mais ce fut la religion seule qui amena la paix.

Le célèbre abbé Maillard, *Mosi Meial*, comme ils l'appellent encore, s'était rangé immédiatement au nouvel ordre de choses ; c'est lui qui s'appliqua et réussit à leur faire comprendre la situation, et les amena peu à peu à accepter le nouveau drapeau. Le gouvernement de Halifax lui dut la paix avec les Micmacs et lui en sut gré. Plusieurs chefs firent expressément leur soumission en 1749, 1752 et 1761. (2) Depuis ce temps-là, le règne de la concorde n'a pas été interrompu. « On a jeté les armes meurtrières dans une fosse profonde », disent les sauvages de la Nouvelle-Ecosse ; « au fond de la mer », disent ceux de Miramichi, « le *temigen,* l'arc et la flèche en dessous, le fusil et le sabre par-dessus ; jamais nous ne retirerons les nôtres les premiers » (3). Et ils ne les ont pas retirés. Leurs anciens ennemis auront beau se plaindre de leur perfidie, souvent exagérée, et de leurs massacres de jadis : ils ne changeront pas ce fait, que la paix, longue à établir, en grande partie par la faute des Anglais, une fois conclue, n'a plus été violée. De rudes tentatives l'ont assaillie, mais la même intervention du *patlias*, « missionnaire », a tout conjuré.

En 1778, les Etats-Unis et le roi de France, qui avait épousé leur cause, essayèrent de réveiller l'ancienne sympathie des Micmacs et de les soulever contre l'Angleterre. Ils leur communiquèrent une « Déclaration au nom du roi; à tous les anciens Français de l'Amérique Septentrionale », imprimée à bord du *Languedoc* en rade de Boston, le 18 octobre 1778, par

(1) Voir le texte micmac avec la trad. franç. de l'abbé Maillard (*Canada Français* I, doc. p. 17).

(2) *Archives Canadiennes*, 1904, F. p. 12. Le 15 août 1749. fut ratifié à Halifax le traité d'Annapolis, auquel les Micmacs n'avaient pas pris part. (Voir *Documents of N. S.*. by T. B. Akins, I, p. 572). Le 22 nov. 1752, les clauses en sont acceptées par Jean-Baptiste Cope, chef des Micmacs de la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse, et autres délégués de la tribu (*Ibid.*, p. 682). Le 25 juin 1761, paraissent à leur tour les délégués du Nouveau-Brunswick. « In 1761, a formal treaty of peace whit the Indians was signed at Halifax and the hatchet buried (*Canada*, by Hopkins, 1899, I, p. 244) »

(3) Un symbole de cette paix m'a été fourni par Etienne Mitchell, de Miramichi. Son croquis, un peu primitif, a été mis au propre par le R. P. Pascal, du monastère des Capucins de Limoilou, Québec.

Digitized by Google

laquelle ils sollicitaient leur concours. Il s'en trouve un exemplaire à Ristigouche, chez Nicholas Jérôme ; on lit cette adresse, écrite à la main, au bas de la première page : « A mon cher Frère Joseph Claude et autres sauvages Mickmacks. De la part de Monsieur le Comte d'Estaing, Vice-Amiral de France, Holker, agent général de la marine et consul de la Nation française ». Les sauvages, peu satisfaits du nouveau régime prirent une attitude menaçante, qui effraya sir Richard Hughes lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Il en écrivit au gouverneur général, qui eut recours à l'évêque de Québec. Ce fut un digne successeur de Maillard, l'abbé Bourg, missionnaire à Carleton et Ristigouche, qui fut chargé de la difficile et périlleuse mission de pacifier les Micmacs. Il y réussit complètement et leur fit renouveler leur promesse de fidélité et de loyauté à la Couronne britannique. Cela se fit en grande cérémonie à Saint-Jean, N. B., le 24 septembre 1778, devant l'honorable Michael Franklin et d'autres officiers du roi. Cette fois encore, le gouvernement reconnut les services rendus : il accorda à l'abbé Bourg toute liberté pour les catholiques du pays ; puis il lui fit concéder gratuitement l'Ile-aux-Hérons, quatre milles de terrain en superficie sur la terre ferme, sur la rive sud de la Baie des Chaleurs — où se trouve aujourd'hui la paroisse de Charlo, N. B., — et enfin une certaine étendue de terre où se trouvent actuellement les édifices religieux de Saint-Joseph de Carleton, rive nord de la Baie, jusqu'à la pointe du cap des Bourgs. A son départ de Tracadièche, M. Bourg céda une partie de ce dernier terrain à l'église ; le reste appartient encore à ses arrière-neveux. Ce fut ce zélé missionnaire qui engagea, en 1783, les familles irlandaises de Halifax à présenter une pétition à sir Andrew Snape, qui avait succédé en 1781 à sir Richard Hughes. Par cette pétition, les Irlandais demandaient des mesures plus libérales et plus tolérantes pour le libre exercice de leur religion. Sur la demande qui lui en fut faite par le lieutenant-gouverneur, la législature décréta l'abolition des clauses injurieuses et iniques, qui privaient les citoyens catholiques, sujets de Sa Majesté, du droit de posséder et de la liberté de pratiquer ouvertement leurs devoirs religieux dans la Nouvelle-Ecosse. C'est de cette époque que date l'émancipation des catholiques en cette province. (1)

(1) L'abbé CHOUINARD, *Histoire de Saint-Joseph de Carleton*, 1906, p. 14.

Digitized by Google

Un danger permanent pour la paix, entre les Indiens et les blancs, est l'invasion successive des terres des premiers par les seconds. Sous le régime français, on ne trouve aucune trace de conflit. (1) Le roi lui-même donnait d'importantes instructions qui aidaient puissamment au maintien de la paix. En voici une de 1665 :

C'est l'intention du roi que ses officiers, soldats et autres sujets traitent les Indiens avec douceur, justice et équité, sans leur faire jamais aucun tort, ni violence, qu'on n'usurpe point les terres sur lesquelles ils sont habitués, sous prétexte qu'elles sont meilleures ou plus convenables aux Français. (2)

Cette délicatesse ne fut pas imitée dans la suite. Sur la rivière Miramichi, les colons anglais, peu scrupuleux, éprouvèrent des représailles de la part de quelques sauvages étrangers, nommés *gaiotag*, qui leur tuaient des bestiaux et causaient d'autres dommages. Le chef Julien n'hésita pas, pour le bien de la paix, à désavouer ses frères, et même à livrer au commandant Wilson les plus rebelles d'entre eux. Wilson et Julien signèrent alors une convention importante (11 juin 1794), par laquelle des limites précises étaient établies pour empêcher toute entrave à la bonne harmonie et au progrès. Malheureusement, les clauses n'en ont pas été observées pratiquement, et presque toute la région est maintenant occupée par les blancs.

Il en est de même à Ristigouche. En 1786, le gouvernement avait demandé aux Micmacs de Ristigouche de renoncer en faveur des blancs à leurs terres de chasse qui s'étendaient encore jusqu'à la rivière Nouvelle, et de compter sur la générosité du roi pour une légitime compensation. Et sans autres procédures les terres ont été considérées comme abandonnées, et les dédommagements promis n'ont été distribués que très rarement et à titre de faveurs. (3) En 1824, une adjudication rétrécit étrangement leur réserve. Pendant près de cent ans, les Indiens ont réclamé la rectification d'une ligne, qui a enfin été tracée en 1905, non pas selon les désirs des sauvages, qui comprennent maintenant la valeur de la terre, mais selon les prétentions des blancs, leurs insatiables voisins. Deux fois, à ma connaissance, les Micmacs,

(1) Voir *Une Colonie féodale*, I, 101. — *Une seconde Acadie*, p. 51...

(2) *Collection de documents*, I, 175.

(3) « These Indians have never been admitted to a title to share in the annual distribution of presents. On three occasions, viz. in 1826, 1831 and 1842, they received them as a special favor, under particular circumstances accompanying each occasion ». (*Printed Extract from reports pres. to Parl.* 20th March, 1843).

Digitized by Google

exaspérés, ont été sur le point de retirer le *temigen* du fond de l'eau, pour faire aux envahisseurs un mauvais parti ; deux fois les missionnaires (Faucher et Saucier) ont sauvé la vie aux blancs. Ceux-ci d'ailleurs ne se sont point montrés plus respectueux de la justice.

Il est donc évident que les excès des Micmacs, quand ils se sont produits, ont été provoqués ; on peut trop facilement, hélas ! les expliquer, sinon les justifier, et ils ne suffisent pas à ôter aux Souriquois de Cartier et de Biard leur vieille réputation de douceur et de loyauté.

III

Troisième trait caractéristique. Les Micmacs, ayant compris dès le commencement la nature diabolique des Manitous, ont conçu pour eux une grande aversion, et, par contre, un attachement profond à la vraie religion.

La religion primitive des Indiens en général et des Micmacs en particulier est si obscure qu'il est inutile d'y chercher des idées précises. On voit qu'ils reconnaissaient un Grand Esprit, ou même plusieurs grands esprits qu'ils appelaient *Manitous*, en micmac *Mento* ou *Minto* (prononcez *menndou*) : c'est la seule divinité positive vraiment personnelle. (1) Encore ne voit-on pas bien comment ils l'honoraient. Intérieurement ils craignaient Manitou, le révéraient, l'adoraient ; extérieurement ils lui offraient des sacrifices et le mêlaient à toutes leurs jongleries et à toutes leurs sorcelleries. Ils cherchaient à se le rendre favorable, ou mieux, à l'empêcher de leur nuire à la chasse ou dans leurs entreprises. Ils ont souvent dit au Père Biard que, du temps de leurs pères, Manitou les tracassait fort. (2) Le Grand Chef Membertou, mort en 1611, disait qu'il lui apparaissait souvent, qu'il l'égratignait dans ses luttes, qu'il lui commandait de mal faire. (3) Ils ne

(1) « Les Armouchiquois, dit un Anglais qui y a été, croient en plusieurs dieux qu'ils appellent *Montoac* » (Lescarbot III p. 242) ; c'est évidemment le même mot.

« Ceux de Canada croient à un dieu, nommé *Cudouagni*. Nous leur avons montré que c'est un diable ; ils l'ont cru et l'ont nommé *Akjuda*, » (*Ibid* 637).

Les Souriquois et leurs voisins n'ont aucune connaissance de Dieu, aucune adoration, ne font aucun service divin.

« Ce qui leur fait croire que ce diable (de Membertou) est un Dieu, et n'en savent pas d'autre, auquel néanmoins ne rendent aucun culte (654). »

(2) *Relation* de 1611, (C. VIII, éd. de 1858, p. 20),

(3) Lescarbot, cité par Dionne, *Champlain*, pp. 194 et 195.

Digitized by Google

le croyaient pas tout-puissant ni bienfaisant. Ils ne le considéraient pas comme leur créateur, si tant est qu'ils crussent à une création quelconque. Quand on leur parlait de Celui qui a tout fait, ils le nommaient, dit la *Relation* de 1633, *atahocan*. C'était leur réponse païenne à la proposition du dogme chrétien. En ce qui concerne les Micmacs, cela seul tranche la question : « *ataogan* » veut dire « une histoire, un conte » que l'on invente, ou à peu près. De même les Montagnais dirent au P. Lejeune « qu'ils ne savaient pas qui était le premier auteur du monde, que c'était peut-être Atahocan, mais que cela n'était pas certain, qu'ils ne parlaient d'Atahocan que comme on parle d'une chose si éloignée qu'on ne peut tirer aucune assurance. Et de fait, ajoute la relation, le mot *nitatahokan* en leur langue signifie, « je raconte une fable, je dis un vieux conte fait à plaisir ». (1) Ils pensaient bien qu'il y avait un premier père des sauvages, sans doute aussi un père des blancs et un père des nègres, mais comment avait-il paru ici-bas ? Les traditions qui tentent de l'expliquer sont toutes plus ridicules et invraisemblables les unes que les autres. Mais nulle part on n'attribue cette gloire au Manitou. Ce sont les chrétiens qui leur ont appris qu'ils avaient un Créateur. On sait que les Français même laïques ne manquaient aucune occasion de leur inculquer les vérités de la foi : la création, le vrai Dieu, la Trinité, le Sauveur. Ainsi Champlain, tout en consignant les fables qu'on lui débitait, n'oubliait pas de faire entrer dans ses mémoires les leçons du petit catéchisme qu'il donnait en retour. (2) Lescarbot était non moins zélé à l'égard des Micmacs ou Souriquois. Mais longtemps avant eux, les Indiens avaient appris de Cartier, des Basques et autres Européens, à connaître le vrai Dieu et son Fils Jésus-Christ. Champlain découvrit dans une petite baie, au nord du cap Fourchu, une vieille croix toute couverte de mousse et presque toute pourrie, « signe évident, dit-il, qu'autrefois il y avait été des chrétiens ». (3)

(1) *Relation* de 1634, c. 4, p. 13. En micmac ce mot *ataogan* pourrait signifier encore une histoire qui a rapport à Adam, en micmac *ata*, la racine même du mot *Ottawa* que les Micmacs écrivent et prononcent *Ataoag*, « le peuple du père commun ». Si cette interprétation est juste, elle met à jour l'exactitude de leur tradition sur notre descendance d'Adam. Un détail curieux... les Micmacs païens ne croyaient pas descendre de Noé, *Naoetòg* ; ce nom ainsi tourné par eux est presque *naoiag*, impossible ; ils avaient été préservé de l'inondation générale, *mesta gtapageg*.

(2) Voir *Voyage au Pays de Tadoussac*, par J.-Edmond Roy, pp. 45 et 47.

(3) *Champlain*, par Dionne, p. 127. Les sauvages de Richibouctou, de Miramichi et de la rivière Saint-Jean honoraient la croix de temps immémorial sans peut-être

Digitized by Google

Or ces anciens instructeurs ou missionnaires des sauvages employèrent, pour les arracher à leurs superstitions et leur apprendre la vérité, deux procédés différents.

Les uns, considérant que la seule divinité reconnue positivement et objet principal de leur culte était le fameux Manitou, ont supposé qu'il s'agissait de l'Être Suprême, ou du moins ils ont appliqué ce nom au vrai Dieu, avec les qualificatifs de Grand ; ils ont enseigné en conséquence que le Grand Manitou était le Créateur des sauvages. etc.

Les autres, appuyés sur cette parole de l'Ecriture : *Omnes dii gentium dæmonia* (*Ps.* XCV, 5), « tous les dieux des nations sont des démons », ou (selon l'hébreu) « des riens, de vaines idoles », en qui le démon se fait adorer; (1) et réfléchissant aux caractères attribués à cet esprit, que l'on craignait et adorait, mais que l'on ne pouvait aimer, n'ont pas hésité à en reconnaître la vraie nature en lui laissant son nom. Ils ont dit aux Indiens qu'il était devenu très méchant, quoiqu'il fût bon dans l'origine qu'il était non seulement leur ennemi à eux, mais surtout l'ennemi du vrai Grand Esprit, infiniment plus grand que lui, contre lequel il s'était révolté ; que par la jalousie il avait détourné les premiers Indiens de la connaissance et de l'amour du Créateur, et s'était fait adorer d'eux à sa place. (2) Ils acceptèrent aisément

en pénétrer le symbole. Leclercq les appelle pour cette raison « crucientaux ». Selon les traditions, Klouskap, le grand-maître des Peaux-Rouges, aurait annoncé depuis leur origine qu'un jour le Blanc viendrait du Levant et croiserait de gros blocs de bois en signe de religion. Mais il faut dire que les traditions ont été écrites longtemps après les événements. Les sauvages de Miramichi mettaient une croix de bois à l'un des bouts de leurs canots et en portaient sur eux une autre en porcelaine, qui flottait agréablement sur leur poitrine ; plusieurs en pendaient une à leur cou, et les femmes enceintes en cousaient une d'étoffe rouge ou bleue sur leur couverture, comme pour mettre leurs enfants sous la protection de la croix. (Récit du voyage de Mgr. de Saint-Vallier en 1686, (*Mandements des évêques de Québec*. I, p. 201). Le drapeau religieux des Micmacs, *migmaoi mtaoegen*, introduit comme tel tout récemment, rappelle cette très ancienne dévotion à la croix. C'est une croix rouge et bleue, sur un fond blanc, en l'honneur de la Sainte Trinité, avec l'indication de leur attachement à la vraie religion et leur renoncement au *Mento*. Le monogramme de sainte Anne, la reine de tous les Micmacs, et le nom de la tribu complètent cet emblême, qui est tout un enseignement, un souvenir et une espérance.

(1) *Quæ immolant gentes dæmoniis immolant* (1 *Cor.* X, 20). « En sacrifiant aux idoles ils sacrifient aux démons. »

(2) « The Indians of Canada called the Great Spirit *Manitu* of *Menedu*, different tribes making some difference in the pronunciation, and they added the epithet « good « or « bad » to ndicate which one they meant » (Rand, *Legends of the Micmacs*, p. XLIII). Je ne pense pas que les Micmacs aient jamais cru en un *bon* Manitou ou *Mento*. S'il lui offraient des sacrifices, c'était plus pour l'apaiser et l'empêcher de leur nuire, que directement pour en obtenir du secours. « *Mundoo*...

Digitized by Google

ces vérités, si conformes à l'idée qu'ils se faisaient eux-mêmes du Manitou, et ils purent aisément nommer le vrai Grand Esprit *Gisolg*, notre Créateur, et avec quel bonheur et quelle douce fierté ils répétaient cette constatation de leur affranchissement, *Gis lnog nenoatitjel Gisolgol oasiòg eimilitjel.* (1) Voilà donc que les sauvages connaissent à présent leur Créateur qui réside au ciel ! Ils l'appelèrent aussi *Nisgam*, *Gtjinisgam*. C'est le nom propre de Dieu, du Grand Dieu chez les Micmacs chrétiens; il signifie « Dieu considéré comme Père, l'Ancêtre par excellence » ; (2) *Gtjisagmao*, « le Grand Chef, le Souverain Seigneur » ; *Angoeiolg*, « notre Protecteur, notre Providence » ; *Gtjigelosit*, « le Très Bon et Très Beau, la Beauté suprême ». Ils l'adorèrent, l'aimèrent et conçurent pour lui un tel respect que jamais son saint nom n'est blasphêmé en micmac. Lorsqu'ils sont trop irrités ou sous l'influence du *pogteoitjg*, ils imitent les

this is the usual Algonquin (or algik) name for the Great Spirit, but applied to the devil by the original Christian missionaries (Rand's *Dictionary*, 1888, p. 225). Perhaps this name was first given by the earliest French missionaries, to wean the Micmacs from their belief in the *Manitou* or Great Spirit of mythology (Rand's *Dictionary*, 1902, published by J. S. Clark, p. 104). » L'œuvre des missionnaires a été plus profonde que cela et la transformation plus radicale : au lieu d'arracher la foi au Manitou, ils l'ont ancrée davantage en l'éclairant, en révélant aux Indiens sa nature déchue et perverse, et en leur inspirant des sentiments en conséquence.

(1) Paroles rapportées par l'abbé Maillard. Manuscrits de Québec.

(2) Le P. Biard (*Relation* de 1611) dit que les Souriquois avaient une divinité qu'ils nommaient *Niscaminou*, ou « soleil ». C'est une erreur. Soleil a toujours été *nagoset*, « astre du jour » : *Nisgam* signifie « Dieu comme Père » ou « ancêtre par excellence ». Les grands parents s'appellent *Nitjgamitjg*, en plusieurs endroits *nisgamitjg* : c'est le titre honorifique des aïeux et de tout vieillard que l'on respecte. La terminaison *inou*, aujourd'hui *ino*, indique la possession : *nisgaminou*, ou plutôt *Genisgamino*, « notre Dieu » ; en s'adressant à lui, on dirait *Nenisgaminen*. Il est également rapporté dans la *Relation* de 1626 (éd. de 1858 p. 4) que les Indiens de Québec appellent le soleil « Jésus » et que ce sont les Basques qui leur ont appris à le nommer ainsi. De là vient que quand nous faisons nos prières, il leur semble que comme eux, nous nous adressons au soleil. Ces détails prouvent, à n'en pas douter, que l'idée d'appeler le soleil, « Dieu » ou « Jésus », est due aux chrétiens, non point toutefois, comme on semble le croire, par une fantaisie criminelle de ces derniers, mais par une confusion facile dans l'esprit peu exercé des enfants des bois. Ce n'est point en effet devant le soleil du firmament que ces chrétiens faisaient leurs prières, mais bien devant le « soleil » ou ostensoir du Saint-Sacrement. Voilà bien Jésus, voilà bien Dieu, *Genisgamino*, et dans le « soleil ». (Cf. LITTRÉ), « *Soleil*, cercle d'or ou argent garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à recevoir le Saint-Sacrement ». Une ordonnance de l'archevêque de Lyon du 1er mars 1663 porte ces mots : « Un soleil pour exposer le Saint-Sacrement ». (*Vie liturgique* p. 239). Le 2 juillet 1725, le roi promettait d'envoyer au P. Gaulin, missionnaire des sauvages au Cap Sable, à la Hève et à Shubénacadie, une chapelle complète, simple et portative, avec sa cassette, un ciboire, un *soleil* pour exposer le Saint-Sacrement et un fer pour faire du pain d'autel (*Arch. Can.* 1904, K, p. 56.)

Digitized by Google

blancs, jusqu'à emprunter leur langue afin d'insulter leur Père commun.

Quant au Manitou ou *Mento*, il est resté de nom et de fait ce qu'il était ; mais, au lieu de le craindre et de l'adorer, on le déteste profondément depuis qu'on le connaît. Chose curieuse, cette aversion très vive et très motivée n'exclut pas un certain respect, sans doute à cause de sa noblesse passée et aussi de sa place dans la mythologie micmaque.

Les missionnaires n'ont pas même voulu donner aux bons anges le nom des mauvais, avec correctif; ils ont préféré tourner en micmac le mot français « ange », *ansaleoit*. Et on dit maintenant que le Manitou a été Ange, mais qu'il est devenu Démon. Il est *gtjioinsit*, « le grand Méchant », *gtjigsepogoateget*, « le grand trompeur », *gtjigtanteget* « le grand chasseur ou tueur d'âmes ». La plus grave injure chez les Micmacs est de traiter quelqu'un de « mento », ou simplement de prononcer ce mot avec colère en votre présence; la grande malédiction est d'envoyer à la demeure de Satan, *mentoagig lie* ; ce qui équivaut exactement à l'anglais g... t... h..., injure sanglante, impardonnable. Un Micmac de Ristigouche me dit un jour qu'avant de se réconcilier avec son père, qui, en colère l'avait maudit de la sorte, il attendrait que le vieillard le retire *de là*.

Le Dr S. T. Rand, qui a passé près de 50 ans parmi les Micmacs, et qui a recueilli avec une remarquable patience presque tout ce que l'on peut trouver comme langage, mœurs, traditions, dit qu'ils croyaient au Grand Esprit (différent du Manitou, s'entend) et lui donnaient les noms déjà cités, *Nisgam*, *Gisolg*, *Gtjisagmao*, mais il avoue qu'on n'en trouve aucune trace dans leurs légendes (1). Il en a recueilli 89 qui forment un beau volume de 500 pages. Et de fait, ces noms ne s'y rencontrent jamais ; tandis que « Mento » ou « Manitou » y reparaît souvent. Le Dr Rand en conclut qu'ils devaient avoir pour le nom de Dieu une révérence semblable à celle d'Israël pour le nom de Jéhova. La vérité est qu'ils ne reconnaissaient pas d'autre Grand Esprit que « Mento » et que les vrais noms divins et les idées qu'ils couvrent et le culte qui y répond ne remontent pas au-delà des premiers missionnaires.

La *Relation* de 1659 (2) rapporte cette prière d'un Micmac encore païen de Richibouctou : « Toi qui as tout fait, on dit que tout

(1) *Rand and the Micmacs*, p. 45.
(2) 3e lettre, éd. de 1858, p. 5.

Digitized by Google

t'obéit ; je le croirai, pourvu que mon mal qui n'a pas écouté la voix de nos Manitous écoute la tienne ». Le Créateur l'exauça, il fut guéri et se convertit. On voit bien ici que, dans la pensée de ce sauvage, Manitou n'était ni créateur, ni tout-puissant, ni bon. Un vieux Micmac du Nouveau-Brunswick, catholique celui-là, mais très adonné à la boisson dans sa jeunesse, me raconta récemment qu'un jour il fit au Méchant cette prière : « *Oinsit*, voilà longtemps que je te sers ; eh bien ! aujourd'hui tu vas me récompenser : j'ai besoin d'argent, fais m'en trouver... » On devine le résultat ! « Ah ! grand Méchant, s'écria-t-il après avoir assez attendu, c'est ainsi que tu me traites ! Eh bien ! c'est fini, je te renie. Et depuis 70 ans, me dit-il, pas une goutte de *pogteoitjg* n'est entré en mon « moi-même ».

Dans la traduction d'une adresse présentée en 1905 à Mgr l'évêque de Saint-Jean, N.-B., par les Malécites de Frédéricton, le traducteur a écrit : « Les Indiens craignaient Manitou, mais les Robes-Noires leur ont appris que Manitou était bon, qu'il aimait les Peaux-Rouges ses enfants avec une grande tendresse ». (1) Cette traduction m'étonnait fort, parce que les Malécites, et en général les Abénaquis, ont été formés à la religion de la même manière que les Micmacs. J'ai pu me rendre compte par l'examen du texte qu'en effet elle était fautive. Il n'y avait rien qui ressemblât à Manitou ; le mot ainsi traduit était *Gtijgelosit* « le Très Bon ». Bravo, nos chers frères Malécites ! Vous auriez horreur, n'est-ce pas ? d'appliquer au Dieu Très Bon le nom du grand Méchant, qui vous a tenus si longtemps éloignés de Lui. Quant à votre traducteur, vous avez dû supposer qu'il n'était pas au courant de votre vigoureuse éducation chrétienne.

Cette méthode tranchante a si profondément enraciné la vraie foi au cœur de notre intéressante tribu, que la religion est devenue chez les Micmacs une seconde nature. Même au milieu d'un abandon prolongé et au sein d'une ignorance désolante, ils ont toujours gardé un attachement, qu'un pieux évêque, vrai ami des Micmacs, appelait « simplement héroïque », (2) au vrai Dieu et à l'Eglise qui le leur a fait connaître. Je ne prétends pas

(1) « Indians feared Manitou, but black robes taught Manitou was good and loved his dark skinned children very dearly » (The *New Freeman*, June 20 th, 1905).

(2) Lettre de Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, au P. Pacifique, 3 sept. 1906 : « The members of the Micmac tribe, whose loyalty to the Catholic Church in this diocese has ever continued to be simply heroic..., command admiration... » Ce vénérable doyen de la hiérarchie canadienne est décédé (6 avril 1910).

Digitized by Google

que leur conduite corresponde toujours à leur foi, ni que leur foi soit éclairée ; loin de là, on a toujours à s'en plaindre. (1) Mais ne trouve-t-on pas chez les blancs les mieux instruits, et dans les milieux les plus favorables, des contradictions non moins prononcées et plus coupables entre la foi et la conduite ? N'est-il pas vrai néanmoins qu'avec une foi inébranlable, tous les retours au bien sont possibles et que toutes les énergies latentes peuvent se développer ? Et c'est ce que nous constatons tous les jours chez les Micmacs. Puissent-ils donc tenir ferme, comme dans le passé, vivre davantage selon leur foi, et persévérer jusqu'à la fin pour le salut de leurs âmes et l'honneur de leur tribu !

Fr. PACIFIQUE.
O. M. C.

---

(1) Voir mission de Mgr de Saint-Vallier en 1686. *Sulpiciens*, etc., p. 48.

Digitized by Google

UN COUVENT
FRANCISCAIN ANGLAIS
A PARIS

LES RELIGIEUSES DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Une société fondée pour recueillir et publier les souvenirs historiques relatifs à la religion catholique en Angleterre, la *Catholic record society*, a édité en 1910 par les soins de MM. Joseph Gillow et Richard Trappes-Lomax sous le titre de « *Diary of the blue nuns* », (1) un volume entièrement consacré à un couvent de religieuses anglaises de l'ordre de l'Immaculée Conception qui exista à Paris de 1658 à 1799. C'est la reproduction littérale d'un grand registre in-folio où quelques-unes des sœurs avaient mis par écrit tout ce qui intéressait leur communauté : copies d'actes publics s'y rapportant, chronique du monastère année par année, élections des dignitaires, professions des religieuses, obituaire, listes des supérieurs et des confesseurs. L'original a passé, au cours du siècle dernier, par différentes mains avant de venir à celles de M. Gillow, l'un des éditeurs. Ce texte constitue une source de tout premier ordre pour l'histoire de cette maison anglaise établie dans un des faubourgs de la capitale de la France. Au moment où il paraissait, imprimé dans la collection de la *Catholic record society*, une notice ayant pour objet le même couvent, était sous presse et voyait peu à près le jour dans le tome XXXVII des *Mémoires*

(1) *The diary of the blue nuns or order of the Immaculate Conception of Our Lady at Paris 1658-1810*, edited by Joseph Gillow and Richard Trappes-Lomax (London, 1910, 8°, 440 p.)

Digitized by Google

de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. (1) Son auteur éprouvait le regret de n'avoir point utilisé un texte aussi précieux ; s'il lui avait été donné de le consulter, il aurait pu compléter les renseignements qu'il avait puisés aux Archives nationales et éviter certaines erreurs. La bienveillance du directeur de cette revue, bienveillance dont il sent tout le prix, lui offre aujourd'hui l'occasion de remanier son travail et d'en donner, en quelque sorte, une édition revue et corrigée. Les additions et les corrections portent principalement sur les origines du monastère et sa fondation (2) ; le *journal* se trouvant interrompu en 1792, la partie du récit qui comprend la période révolutionnaire a été reproduite presque sans changement.

I

En Angleterre, comme ailleurs, ce fut d'abord aux institutions monastiques que s'attaquèrent les réformateurs religieux du XVIe siècle ; et lorsque l'hérésie eut triomphé dans ce pays, les couvents d'hommes et de femmes qui s'élevaient nombreux sur son sol, n'offrirent plus que des ruines, leurs hôtes ayant été chassés, dispersés ou martyrisés, leurs biens étant devenus la proie de princes cupides. Mais si la violence d'abord et une législation oppressive ensuite empêchèrent pendant des siècles les monastères d'exister dans les îles Britanniques, l'attrait que, de tout temps, la vie religieuse a exercé sur les âmes éprises d'un idéal supraterrestre, n'avait cessé de se faire sentir parmi les membres des familles qui, en dépit de la plus cruelle persécution, étaient demeurées attachées à la foi romaine. Et pour satisfaire ces aspirations à une existence dont la perfection était le but, des cloîtres avaient été établis pour les catholiques anglais des deux sexes dans les contrées où le protestantisme n'avait

(1) *Notices sur les établissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution.* Première partie : les communautés de femmes (pp. 75-107.)

(2) Le volume édité par MM. Gillow et Trappes-Lomax, outre une substantielle introduction, comprend huit parties : 1° la transcription des actes de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile relatifs à la fondation du monastère ; 2° le journal proprement dit, depuis 1658 jusqu'à 1792 ; 3° les procès-verbaux d'élection des abbesses et des dignitaires ; 4° les professions des religieuses ; 5° l'obituaire ; 6° la liste des supérieurs ; 7° la liste des confesseurs ; 8° les constitutions et la règle ; enfin un index très détaillé et très précieux donnant sur chaque personnage des notes biographiques. Le R. P. Ubald d'Alençon a signalé l'existence d'une copie du journal au British Museum (ms. add. 35, 189).

Digitized by Google

point prévalu, dans les Flandres principalement où ces exilés volontaires, sans s'éloigner beaucoup de la mère patrie, avaient reçu un accueil bienveillant.

Vers le milieu du XVIIe siècle, plusieurs de ces communautés anglaises de femmes se trouvèrent amenées par suite de diverses circonstances, à faire des fondations en France et à s'établir à Paris : ce furent par ordre de dates, les Chanoinesses régulières de saint Augustin de Sin-le-Noble près de Douai, les Bénédictines de Cambrai et les Sœurs du Tiers-Ordre régulier de saint François primitivement fixées à Nieuport dans la Flandre occidentale. En 1658, leur couvent ne comptait pas moins de quarante-huit religieuses, mais les guerres continuelles qui sévissaient dans les provinces belgiques avaient considérablement réduit leurs modestes revenus, à tel point que l'abbesse, dans l'impossibilité de pourvoir à la subsistance de ses filles, fut amenée à prendre la douloureuse résolution de se séparer de quelques-unes d'entr'elles, se remettant à la Providence du soin de procurer à celles-ci un asile et les moyens de vivre. (1) Sa confiance ne devait point être trompée. Le choix qu'elle fit de la France pour tenter une nouvelle fondation était des plus judicieux, car nos compatriotes avaient déjà la réputation méritée d'être charitables et accueillants aux étrangers, qualités dont la tradition ne s'est d'ailleurs point perdue. Les religieuses du troisième ordre de saint François n'allaient point tarder à connaître par expérience les effets de cette disposition si répandue dans notre race à s'intéresser au sort de ceux qui souffrent pour une noble cause ; elles allaient bientôt, dans leur journal, en quelques lignes très simples mais très expressives, rendre un témoignage de reconnaissance aux Parisiens qui faisaient preuve d'un si généreux sentiment. (2)

L'abbesse du monastère de Nieuport eut, à vrai dire, quelque difficulté à obtenir de ses supérieurs ecclésiastiques l'autorisation d'envoyer au loin un certain nombre de ses religieuses, mais elle fut soutenue par les moines de son ordre qui, résidant en Flandre, étaient à même de se rendre un compte exact de la nécessité qui la pressait, et finalement elle obtint gain de

(1) *The diary of the blue nuns*, p. 7.

(2) « We all found by experience that Paris was the nurs of charitys and famous all the world over for being good to strangers, especially such as was bannished or had voluntarily left their country and fortuns for God and the true religion ». *(Diary of the blue nuns*, p. 10.)

Digitized by Google

cause. Au mois de juin 1658, plusieurs sœurs, atteintes par la maladie, retournèrent en Angleterre, tandis que sept autres dont une converse et une novice se dirigeaient vers Flessingue où elles devaient s'embarquer, sous la conduite du P. Peter Cape, gardien du couvent des Franciscains de Douai. Elles abordèrent à Saint-Valery-sur-Somme après une heureuse traversée et par Abbeville, où elles séjournèrent une semaine pour se remettre de leurs fatigues, gagnèrent Paris où elles passèrent une seule nuit. Le but du voyage n'était point, en effet, atteint, car c'est à Orléans que la petite communauté avait l'intention de s'installer. Mais les religieuses ne trouvèrent point dans cette ville l'accueil qu'elles souhaitaient, l'évêque ne se montrant point disposé à les recevoir ; elles rétrogradèrent donc sur Paris après avoir dépensé la plus grande partie du modeste viatique dont on les avait pourvues à leur départ de Nieuport. (1)

Dans la capitale, elles allaient rencontrer des compatriotes, exilés comme elles pour cause de religion, tout empressés de leur venir en aide et dont l'un au moins, par sa naissance et ses relations étendues, pouvait devenir pour elles un protecteur puissant. Tandis que Louis Stuart d'Aubigny, (2) chanoine de Notre-Dame et abbé commendataire de Haute-Fontaine, leur prêtait le concours de sa haute influence pour les faire admettre dans le diocèse, le prieur des Bénédictins anglais du faubourg Saint-Jacques (3) s'employait à leur installation matérielle et pourvoyait à leurs besoins spirituels en leur donnant un confesseur choisi parmi les religieux de son couvent. Trois jours avant la fête de la Toussaint de l'année 1658, il établit les sœurs dans la maison d'un boulanger de ce faubourg qui avait pour enseigne un tableau représentant la Nativité de Notre-Seigneur à Bethléem. Elles ne pouvaient trouver un abri qui, par sa pauvreté, fût plus conforme à leur état et qui leur rappelât mieux l'humble naissance de Celui qu'elles s'étaient proposé pour modèle ; aussi furent-elles parfaitement heureuses dans ce réduit où elles pouvaient observer la règle de leur ordre et où

(1) *Diary*, pp. 8 et 9.

(2) Stuart d'Aubigny appartenait à une illustre famille d'Écosse dont plusieurs membres avaient servi en France ; il était fils d'Edmond duc de Lennox. Né vers 1619, il mourut à Paris le 11 novembre 1665 et fut enterré à la chartreuse de Vauvert.

(3) Les Bénédictins de la congrégation d'Angleterre étaient établis depuis 1640 environ dans le faubourg Saint-Jacques, tout près du Val-de-Grâce, sur un emplacement qu'occupe aujourd'hui la *Schola cantorum*.

Digitized by Google

la charité des personnes pieuses du voisinage fournissait ce qui était nécessaire à leur existence vouée à la pauvreté. Néanmoins, ce local était tout à fait insuffisant pour une installation définitive ; aussi, dès que les ressources de la petite communauté le permirent et que l'autorité diocésaine eût approuvé la fondation, se mit-on en quête d'une demeure plus convenable à tous points de vue. On la trouva dans le faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue de Charenton et de la rue Moreau, non loin de l'hôtel des Mousquetaires. (1)

II

On ne sait comment était composée et disposée la propriété lorsqu'en 1660, les religieuses en firent l'acquisition, mais elles nous disent elles-mêmes qu'elles y étaient en bon air et jouissaient d'un jardin assez étendu avec « un joli petit bois ». (2) La précieuse vue de Paris à vol d'oiseau connue sous le nom de *Plan du Turgot* nous donne une représentation certainement fidèle de l'aspect qu'offrait en 1739 le couvent auquel on avait conservé le nom de Bethléem en souvenir de la modeste maison du boulanger qui avait abrité les Tertiaires à leur arrivée dans la capitale. Quelques constructions basses en bordure de la rue de Charenton étaient séparées par une cour ornée d'un parterre des bâtiments conventuels proprement dits, plus élevés, et de l'église dont l'axe était parallèle à la rue Moreau ; une chapelle latérale faisait saillie et s'appuyait au mur de clôture du côté de cette voie ; le jardin, tout en longueur, s'étendait derrière dans la direction de la Seine.

Pour ses exercices religieux, la communauté dut se contenter d'abord d'un simple oratoire ; en 1669, elle put se donner le luxe d'une cloche pour sonner les offices, et son baptême revêtit le 23 avril de cette année, un certain caractère de solennité : le coadjuteur de l'archevêque d'Arles présidait la cérémonie et le duc et la duchesse d'Orléans avaient accepté d'être parrain et marraine. (3) En 1672, plusieurs dames françaises réunirent les

(1) L'hôtel des Mousquetaires est aujourd'hui l'hospice des Quinze-Vingts ; l'établissement fondé par saint Louis sur l'emplacement actuel des rues Saint-Honoré, de Rivoli, de Rohan et d'une partie du Carrousel fut transféré au faubourg Saint-Antoine en 1779.

(3) *Diary*, p. 11.

(2) *Ibidem*, p. 19.

Digitized by Google

fonds nécessaires pour édifier une véritable chapelle : la première pierre en fut posée, le 2 juin, par la marquise de Boisdauphin, (1) et après l'achèvement, un ecclésiastique anglais de haute naissance, l'abbé Walter Montagu (2) la bénit, le 8 décembre de l'année suivante, et la plaça sous le vocable de sainte Anne. Un peu plus tard, ce sanctuaire, jugé insuffisant, devint le chœur des religieuses et on y ajouta une nef, grâce à des fonds dont une partie provenait de la munificence de la duchesse de Cleveland. (3) C'est cette église qui est figurée sur le plan de Turgot, se détachant des autres bâtiments avec un toit que surmonte un petit clocheton amorti en dôme.

Quant au couvent lui-même, nous savons qu'il fut considérablement remanié et agrandi après l'année 1754, (4) date à laquelle la communauté reçut d'une des sœurs, miss Talbot, une dot qui se montait à 112.000 livres. Les travaux exécutés alors, avaient été entrepris pour réparer les dommages causés par la grande inondation de 1740 (5) qui avait gravement atteint tout le bas quartier Saint-Antoine. De cet ensemble, il ne reste plus rien aujourd'hui et l'emplacement du monastère est occupé par des maisons modernes.

III

Il convient maintenant de revenir en arrière et d'examiner dans quelle situation se trouvaient placées les religieuses anglaises nouvellement arrivées à Paris, tant à l'égard de l'autorité ecclésiastique que du pouvoir civil.

En Flandre, elles étaient soumises aux Franciscains de la province d'Angleterre et pendant la première année de leur séjour au faubourg Saint-Jacques, leur Provincial vint les

(1) *Diary*, p. 22.

(2) Walter Montagu, né vers 1603 à Saint-Botolph, 2e fils de sir Henry Montagu, premier comte de Manchester, converti au catholicisme et entré dans les ordres, fut exilé d'Angleterre en 1649 et se réfugia en France. Il y obtint d'opulents bénéfices dont il se servait pour soulager ses compatriotes et coreligionnaires. Il fut grand aumônier de la veuve de Charles 1er et aumônier d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Il mourut à Paris le 5 février 1677.

(3) *Diary*, p. 26.

(4) Arch. nat. DXIX 30, doss. 473.

(5) Cette inondation eut lieu au mois de décembre : dans le cloître, l'eau atteignit quatre ou cinq pieds de hauteur ; les pensionnaires furent alors envoyées chez les Dames du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis au Marais (actuellement rue de Turenne.) *Diary*, p. 106.

Digitized by Google

visiter. (1) Celui-ci tenta vainement de conserver aux religieux de son ordre la direction de la communauté, mais devant le refus absolu opposé par le pouvoir diocésain, il dut en céder la conduite à un prêtre séculier, anglais de naissance, qui appartenait au clergé de Paris et se nommait Henry Holden. Par une ordonnance datée du 2 janvier 1660, (2) Alexandre de Hodencq, vicaire général du fameux cardinal de Retz qui était alors exilé, permit aux sœurs de s'établir dans la ville ou les faubourgs, d'y acheter une maison et un jardin pour y vivre conformément à la règle du Tiers-Ordre de saint François et aux constitutions qui seraient rédigées par l'ordinaire et sous son entière dépendance et juridiction. Dix ans plus tard, le 22 mars 1670, le second successeur de Retz sur le siège archiépiscopal de Paris, Mgr Hardouin de Péréfixe, sollicité à son tour d'approuver l'établissement, confirma l'autorisation précédemment donnée, sur le rapport favorable qui lui avait été rendu de l'existence édifiante que menaient les religieuses anglaises. (3)

Celles-ci d'ailleurs, peu de temps après leur installation rue de Charenton, avaient désiré modifier leur état et embrasser une observance plus stricte que celle qui les avait régies jusque là. Fortes de l'approbation du Provincial des Franciscains d'Angleterre, avec l'assentiment de l'archevêque et de leur supérieur, elles avaient, au mois d'avril 1661, supplié le Pape de leur permettre de s'affilier à l'Ordre de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge (4) ; fondé à la fin du XVe siècle par une noble dame portugaise, Béatrice de Silva, cet Ordre avait reçu de Jules II une règle particulière en 1511, mais des liens assez étroits le rattachaient à la grande famille de saint François. En y entrant, les religieuses anglaises ne changeaient donc point l'esprit de leur vocation : elles n'en furent pas moins obligées, lorsqu'un bref d'Alexandre VII leur eut accordé, le 16 septembre 1661, l'autorisation demandée, (5) de prononcer de nouveaux vœux et de prendre un habit différent de celui qu'elles avaient revêtu jusqu'alors. Cet habit se composait d'une robe et d'un scapulaire blancs recouverts d'un manteau bleu, d'où leur vint le nom de *nonnes bleues* « *blue nuns* ». Elles portaient, en

(1) *Diary*, p. 10.
(2) *Ibidem*, p. 1.
(3) *Ibidem*, p. 2.
(4) *Ibidem*, pp. 12 et 13.
(5) *Ibidem*, p. 5 (traduction anglaise de ce bref.)

Digitized by Google

outre, suspendue à un ruban noir, une médaille d'argent sur laquelle était représentée l'image de la Vierge immaculée. (1)

Leurs constitutions furent approuvées par l'archevêque de Paris Harlai de Champvallon, le 12 décembre 1688. (2) Sans entrer dans le détail de leur contenu, notons seulement que le monastère était gouverné par une *abbesse*, assistée d'une *vicaire* et entourée d'un conseil de *discrètes* au nombre de cinq, d'une *maîtresse des novices*, d'une *économe* ou *dépositaire* et d'une *première portière*. Ces dignitaires étaient élues tous les trois ans au scrutin secret, en présence d'un délégué de l'autorité diocésaine, du supérieur et de deux témoins pris généralement parmi les ecclésiastiques anglais, écossais ou irlandais résidant à Paris. C'était parmi ceux-ci que l'archevêque choisissait, d'accord avec l'abbesse et le discrétoire, le confesseur en titre de la communauté. (3) Quant au supérieur, renouvelable après chaque période de trois années, il était également désigné par l'ordinaire : sauf le premier en date, M. Holden, tous furent des Français. (4)

A l'égard de l'autorité civile, les Conceptionnistes s'étaient vues forcées par un édit du mois de décembre 1666, de solliciter du roi des lettres patentes autorisant leur établissement. Elles les obtinrent en mai 1670. (5) Louis XIV y approuvait l'institution sans réserves, car les sœurs anglaises donnaient « exemple de piété et de bonne vie » ; leur maison était devenue l'asile « des filles de qualité qui, après avoir quitté l'Angleterre pour leur salut et consolation » y embrassaient la vie monastique. (6) Bien informé « des bonnes qualités des dittes religieuses », le souverain leur permettait en conséquence de continuer à demeurer au faubourg Saint-Antoine, d'y faire « leurs fonctions

(1) Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris* (Paris, 1787) t. I, p. 647. Cf. le portrait d'une des sœurs (*Diary*, p. 249.)

(2) *Diary*, pp. 280 et suiv.

(3) Cf. la liste des confesseurs (*Diary*, pp. 278 et 279.)

(4) Cf. la liste des supérieurs (*Diary*, pp. 275-277.)

(5) Lettres patentes données à Douai, Arch. nat. X[1a] 8698, fol. 385 v°, imprimées dans le *Diary*, p. 3.

(6) Toutes les religieuses du couvent de Bethléem furent anglaises, à l'exception d'une seule, Anne Veauquet, qu'on admit en 1668 après beaucoup d'hésitation, car l'abbesse et son conseil craignaient que la différence de tempérament et d'habitudes qui existait entre les deux races, ne rendit la vie en commun difficile. Elles avaient raison, comme l'évènement le prouva : Mlle Veauquet, en religion sœur Gertrude de la Conception, finit par devenir mécontente de son sort ; elle sollicita et obtint la permission de se retirer à Rouen. (*Diary*, pp. 19 et 58.)

Digitized by Google

selon leur statut et règle » et de jouir « des lieux et préclostures où elles sont présentement » ; il prenait leurs propriétés sous sa sauvegarde et les amortissait dans leur état actuel sans exiger le payement d'aucune taxe. Comme d'usage, le roi mandait au Parlement et à la Chambre des Comptes de transcrire sur leurs registres ces lettres patentes. Cette formalité se fit attendre trente-quatre ans et ne fut accomplie au Parlement que par un arrêt du 12 juillet 1704. La Chambre des Comptes procéda à son tour à l'enregistrement le 15 janvier 1705.

IV

Un monastère comme celui des religieuses anglaises de l'Immaculée Conception n'a, pour ainsi dire, point d'histoire. La vie y est uniformément réglée, les jours et les années se succèdent, ramenant aux mêmes heures les mêmes exercices. Seule, la liturgie apporte quelque variété en alternant les temps de pénitence et les temps d'allégresse, selon qu'elle rappelle les mystères douloureux ou les mystères glorieux et joyeux. Au dehors de la clôture, rien ne paraît, et au dedans, les seuls évènements sont les élections des titulaires des diverses charges, les prises de voile, les décès, les nominations de supérieurs et de confesseurs, toutes choses qui ne présentent plus pour nous qu'un très faible intérêt puisqu'elles se réduisent au défilé des noms de personnages sur lesquels nous ne savons rien ou presque rien. Et il faut dire que dans la chronique des « blue nuns » qui n'occupe pas moins de 182 pages d'un texte compact, peu de chose est à retenir en dehors des faits que nous avons relatés plus haut et qui se rapportent à l'origine de la communauté et à son établissement à Paris. Tout au plus pourrait-on mentionner le différend qui s'éleva en 1680 entre l'abbesse et le discrétoire au sujet du choix d'un confesseur, (1) citer quelques visites faites au couvent par

(1) *Diary*, p. 29. Le *journal* est très sobre de détails sur cette affaire, mais des pièces conservées aux Archives nationales (L 770) l'éclairent suffisamment. Il est certain que la paix fut troublée pendant plusieurs années dans le monastère : les religieuses étaient mal satisfaites de leur abbesse, en désiraient une autre; d'autre part il semble que l'autorité diocésaine songea, pour terminer les contestations, à introduire dans le couvent de Bethléem une supérieure et des sœurs de nationalité française. La communauté entière protesta contre cette intrusion par une lettre adressée le 3 novembre 1682 à l'archevêque de Paris. Celui-ci commit pour faire une visite régulière et une enquête, Dom François-Claude Boistard, prieur de Saint-Germain-des Prés qui conclut à l'admission de la requête des religieuses anglaises, ajoutant qu'il était urgent de leur donner au plus tôt des constitutions.

Digitized by Google

des membres de la maison royale d'Angleterre ou des familiers de la cour de Jacques II, noter des cérémonies accomplies dans la chapelle comme le service célébré en août 1692 pour le repos de l'âme de Richard Talbot, duc de Tyrconnell et vice-roi d'Irlande, dont un prédicateur, alors célèbre, le P. Antoine Anselme, prononça l'oraison funèbre. (1)

Quant aux ressources du monastère, elles nous sont assez bien connues : les religieuses eurent soin, en effet, d'inscrire dans leur journal, en témoignage de leur reconnaissance, les noms des personnes de qui elles reçurent des aumônes ; elles y consignèrent aussi pour certaines années une sorte de résumé de leurs recettes et de leurs dépenses ; enfin au moment où la Révolution commença, elles envoyèrent au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale un certain nombre de documents qui permettent de se former une idée précise de l'état de leurs affaires temporelles à la fin de l'Ancien Régime.

Les dots versées par les novices à leur entrée au couvent constituent une part importante du chapitre des recettes : depuis 1660 jusqu'à 1783, leur total monte à 486.494 livres. Aucune n'approche de la valeur de celle que miss Talbot apporta en 1754 ; elles varient entre 1.250 et 23.000 livres. Quelques religieuses, outre un capital qui est modique, reçoivent de leur famille une pension annuelle. Les converses fournissent en moyenne, de 200 à 500 livres ; mais certaines sont mieux pourvues, et l'une d'elles entre en religion avec 2.600 livres. (2)

Le monastère de Bethléem bénéficia aussi à diverses époques de donations considérables faites par des catholiques anglais. Ainsi en 1659, un gentilhomme nommé Timperley gratifia le couvent de 13.000 livres ; depuis 1660 jusqu'à 1770 les offrandes réunies de diverses personnes forment un total de 124.940 livres. En 1771, la famille Stafford fait une aumône splendide de 156.000 livres à laquelle vint s'ajouter en 1787 un don de 67.420 livres qui avait pour auteur M. Parker. (3)

Il existait encore pour la maison de la rue de Charenton une autre source de revenus : les pensions que payaient les dames qui, sans embrasser la vie religieuse, prenaient logis dans le

(1) *Diary*, p. 40.

(2) Arch. nat DXIX 30, doss. 473. État du montant des dots des religieuses anglaises depuis 1660 jusqu'en 1783.

(3) Ibidem. État des donations faites par différentes personnes d'Angleterre aux religieuses anglaises.

Digitized by Google

couvent pour jouir d'une pieuse retraite et celles des jeunes filles que leurs parents y envoyaient pour faire leur éducation. (1) La plupart de ces dernières étaient anglaises, mais quelques-unes étaient françaises et appartenaient en général à des familles de la bourgeoisie et du négoce, plusieurs venant de province comme Mlle Geslain et les demoiselles Deslondes, filles de commerçants d'Alençon. (2) On y vit cependant une fille de La Fayette et les demoiselles de Mac-Mahon. (3) Le pensionnat ne compta du reste à aucune époque beaucoup d'élèves ; au début de la Révolution, huit seulement s'y trouvaient et il est probable que leur nombre ne s'accrut pas pendant cette période troublée. (4)

Toutes ces sommes d'argent furent employées en partie à faire vivre la communauté, à construire des bâtiments nouveaux et à réparer les anciens. On consacra une autre portion à l'achat d'immeubles dont la location produisait aux Conceptionnistes un revenu de 9.194 livres en 1790. Ces acquisitions consistaient en quatre maisons situées rue de Charenton, une rue de la Roquette, trois rue de Lappe, trois rue de Charonne, un petit chantier donnant sur la rue de Charenton et un terrain situé derrière deux des immeubles de la rue de Lappe. Ces maisons et ces emplacements étaient, à l'époque de la Révolution, loués à divers commerçants et industriels : épiciers, mercier, perruquier, fabricants de bas et de poëles, chaudronnier, nourrisseur de bestiaux, jardinier-fleuriste et maréchal-ferrant. Tous les baux de ces locations étaient passés pour neuf années. (5)

Le monastère de Bethléem possédait encore un revenu de 3.476 livres 10 sols : c'étaient les arrérages de rentes foncières et de fonds placés sur les aides et gabelles. Il fallait y ajouter en 1790 une somme de 7.454 livres qui constituait pour le couvent une source de profits éventuels qui se décomposaient ainsi qu'il suit : en premier lieu, 6.750 livres de pensions viagères payées par les parents de plusieurs religieuses ; venaient ensuite une aumône du clergé de France qui se montait à 150 livres, une gratification accordée par le roi à l'occasion de la fête de

(1) *Diary*, passim.
(2) *Ibidem*, pp. 148, 152, 153, 157.
(3) *Ibidem*, pp. 153, 169, 180, 181.
(4) Au mois de mars 1792, le *Diary* signale encore l'entrée d'une pensionnaire (p. 189.)
(5) Arch. nat. DXIX 30, doss. 473. Déclaration de biens faite le 2 mars 1790.

Digitized by Google

Pâques qui était de 50 livres, enfin une remise de l'impôt perçu sur l'entrée des vins qui se chiffrait à 512 livres. (1)

En additionnant les revenus fixes, arrérages de rentes, loyers de maisons et les revenus éventuels, rentes viagères et bienfaits annuels, on arrivait à un total de 20.124 livres.

La plus forte des charges qui incombaient à la maison était une somme de 4.000 livres nécessaire aux réparations qu'exigeaient les bâtiments conventuels et les immeubles qui appartenaient à la communauté. On devait payer en outre 1.200 livres de rente viagère à deux personnes qui avaient donné leur fortune à la communauté. La taxe des décimes, celle des pauvres, les cens dus au domaine royal et la capitation des domestiques formaient un total de 306 livres 7 sols. Les filles de service, au nombre de quatre, recevaient 225 livres de gages ; il y avait aussi deux gardes-malades payées 792 livres ; le directeur recevait 300 livres et le chapelain 350. L'entretien de la sacristie et le salaire du sacristain montaient à 672 livres. Le couvent avait encore un agent d'affaires dont les honoraires étaient de 200 livres. Les médicaments fournis par l'apothicaire représentaient une dépense de 400 livres et l'organiste en touchait 267. Il fallait y joindre une somme de 550 livres pour l'acquit des fondations, messes et services qui se célébraient dans la chapelle pour le repos de l'âme de différentes personnes. L'ensemble de tous ces frais formait un total de 11.038 livres 7 sols. Si on le rapproche des revenus ordinaires et éventuels qui se montaient à 20.124 livres, on verra que le produit net se chiffrait à 9.085 livres 13 sols. Cette somme devait suffire à l'entretien des vingt sœurs qui composaient la communauté en 1790, seize religieuses de chœur, une novice et trois converses. Il s'en fallait donc de beaucoup que le couvent de Bethléem fût riche lorsque la Révolution commença.

V

Sans entrer dans le détail de la législation révolutionnaire en matière religieuse, il suffira de rappeler ici que l'Assemblée

(1) Arch. nat. ibidem. — Si l'on parcourt la liste des personnes qui secouraient plus ou moins régulièrement le monastère, on y relève suivant les époques les noms de la duchesse de Bourgogne, des ducs d'Orléans et du Maine, des duchesses de Nemours et de Chaulne, de Mme de Miramion, de la marquise de Villacerf, du chancelier de France, des présidents de Maison et de Nicolaï, et même de Mme de Pompadour. (*Diary*, passim.)

Digitized by Google

nationale ayant admis en principe que tous les biens ecclésiastiques appartenaient à la Nation qui en pouvait disposer, ce principe ne tarda pas à entrer dans la pratique à la suite d'un décret qui, voté le 13 novembre 1789, fut sanctionné par Louis XVI le 18 du même mois. Ce décret où l'État agissait déjà comme propriétaire des domaines du clergé, prescrivait à tous titulaires de bénéfices et à tous supérieurs de maisons religieuses sans aucune exception, de faire dans le délai de deux mois « par devant les juges royaux ou les officiers municipaux une déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendants desdits bénéfices, maisons et établissements, ainsi que de leurs revenus et de fournir dans le même délai un état détaillé des charges dont lesdits biens peuvent être grevés ». A une loi formulée en termes aussi impératifs et qui ne comportait point d'exception, les dames Conceptionnistes n'avaient qu'à se soumettre. C'est ce qu'elles firent.

Le 1er mars 1790, l'abbesse, sœur Winefride Stock, passa devant un notaire une procuration spéciale à un prêtre nommé Thomas Shelley, (1) confesseur de la communauté, à l'effet de la remplacer pour accomplir la formalité exigée. Et le jour suivant, (2) cet ecclésiastique se présenta devant Barthélemy-Jean-Louis Le Couteulx de la Noraye, lieutenant de maire au département du domaine de la ville de Paris et conseiller administrateur audit département. Ce magistrat enregistra la déclaration de Thomas Shelley faite en bloc et sommairement : le couvent de Betlhéem se composait de 16 religieuses professes, 3 converses, une novice, 8 pensionnaires, un jardinier, un sacristain et 4 filles de service ; les revenus consistaient en 21.587 livres et les charges annuelles se montaient à 11.188 livres 7 sols.

On remettait en même temps à la municipalité un état détaillé de ce que la maison possédait, signé et certifié véritable par l'abbesse, la vicaire, les discrètes et la dépositaire. Cet état, dressé le 14 février, (4) comprenait d'une part l'énumération des immeubles et terrains qui appartenaient au couvent avec l'indication des loyers et des baux passés avec les locataires, la liste des rentes foncières, des rentes constituées sur les aides et gabelles, sur la Compagnie des Indes, la liste des pensions viagères et des aumônes qui entraient dans la caisse du monastère ;

(1) Arch. nat. S. 4616-4617.
(2) Ibidem.
(3) Ibidem.

Digitized by Google

d'autre part les dépenses annuelles et les dettes actuellement exigibles.

Ce dernier chapitre mérite une attention spéciale, car il nous fait connaître que le budget des dames Conceptionnistes ne s'équilibrait pas aisément et qu'il présentait en 1790 un déficit assez important. Le passif, à ce moment, ne s'élevait pas à moins de 20.312 livres, ce qui équivalait à peu près au revenu brut d'une année. On devait, non seulement aux entrepreneurs de travaux, ce qui n'a rien de surprenant si l'on songe aux immeubles nombreux qui étaient la propriété du monastère, on devait donc au maçon, au charpentier, au menuisier, au serrurier, au couvreur, au plombier, au vitrier et même au vidangeur des sommes variant entre 200 et 4.000 livres, mais il existait encore à l'égard des fournisseurs qui livraient les denrées de consommation journalière un arriéré considérable. C'est ainsi que le boucher était créancier de 3.711 livres, l'épicier de 2.702, le marchand de bois de 1.460, le fruitier de 1.268, le marchand de vin de 500 et le boulanger de 509 ; l'apothicaire était en droit de réclamer 800 livres et le marchand de chandelles 320.

Quant aux effets précieux du monastère, ils consistaient uniquement en ornements d'église en argent, crucifix, calices au nombre de quatre, soleil, ciboire, custode, burettes, bénitier et lampe, le tout du poids d'environ 36 marcs. Les vêtements sacerdotaux de soie contenus dans la sacristie étaient de même en petit nombre et de mince valeur, quelques chasubles et quelques chappes de différentes couleurs ; comme linge, rien que le nécessaire et fort usagé. La bibliothèque n'existait point et l'on ne trouvait dans le couvent que des livres de dévotion ; les meubles qui garnissaient la maison étaient vieux et très modestes.

(*A suivre.*) GEORGES DAUMET.

Digitized by Google

NOTICES & EXTRAITS

DE QUATRE MANUSCRITS

DU PÈRE MAURICE D'ÉPERNAY

RELATIFS AUX FR. MIN. CAPUCINS FRANÇAIS (1)

La bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, jadis 9, place Saint-Sulpice, maintenant 6, rue du Regard, possède quatre manuscrits du P. Maurice d'Epernay relatifs à l'histoire des Frères Mineurs Capucins français. Nous y avons fait allusion dans notre *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque franciscaine* (Paris, 1902, p. I. et 75, 76).

Il ne sera peut-être pas sans utilité de les faire connaître aujourd'hui plus amplement. Ils sont de format in-12, le dernier un peu plus petit que les premiers ; ils sont cotés K. 481 et reliés avec le titre *Capitula Capucinorum*. C'est par M. Emery qu'ils sont entrés à la bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice. Sur la façon dont le P. Maurice d'Epernay a composé ses écrits, on trouvera des renseignements dans les *Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins en France*. Paris, 1894, p. II et III, avec la mention de ses autres manuscrits connus.

TOME I

Relié, 331 pages, 1706. Sur un feuillet de garde : « R. P. Hugues » [de Paris]. Cf. Bibl. nat. f. fr. 25046, p. 26-28. Titre

(1) On trouvera dans le fascicule de juillet 1905 des *Analecta Minor. Capuc.* le relevé des ouvrages imprimés relatifs aux provinces de la Réforme des Capucins.

Digitized by Google

intérieur : « Compendium omnium capitulorum necnon omnium generalium, diffinitorum generalium, procuratorumque generalium ab initio reformationis 1529 fratrum minorum capucinorum usque ad annum Christi 1702.

« Par le T. V. P. Maurice d'Epernay, prédicateur capucin de la province de Paris. Il y a bien des fautes de Cronologie et autres dans cet ouvrage ». (D'une autre main :) « Le tome IV contient le catalogue des religieux qui ont pris l'habit depuis l'an 1574 jusqu'en 1705.

Page 1. Compendium capitulorum generalium [1529-1702].

Page 31. Liste des Visiteurs généraux envoyez par ordre du roy Charles 9e roy de France pour établir les Capucins en France en 1574.

Page 31. 2°. Catalogue chronologique des Révérends Pères Provinciaux, Diffiniteurs, Custodes de la province de Paris depuis son établissement en 1574 jusques à l'an 1701 (corrigé en : 1712). Cf. *Schematismus ord. FF. Min. Cap. prov. Paris,* 1893.

Page 70. Custodes pour Rome :

1592 Basile de Chartres.
Jacques Bolduc de Paris.
1595 Raphaël d'Orléans.
Joseph de Donchery.
1598 Laurent de Paris.
Raphaël d'Orléans.
1601 Raphaël d'Orléans.
Honoré de Paris Champigny
1604 Léonard de Paris.
Venance de St-André (1).
1607 Laurent de Paris.
Archange de Pembrock (2).
1612 Laurent de Paris.
Léonard de Paris.
1617 Honoré de Champigny.
Matthieu de Paris.
1624 Pascal d'Abbeville.
Josaphat de Rouen.
1632 Louis de Paris.
Pascal d'Abbeville.
1636 Léonard de Paris.
Louis de Paris.

(1 et 2) Dans le tome II, p. 93 et 94 ces deux noms sont intervertis.

Digitized by Google

1642 Yves de Paris.
Honoré de Cunières.
1649 Vincent de Beauvais.
Alphonse de Paris.
1655 Nicolas d'Amiens.
Pacifique Potel de Paris.
1661 Nicolas d'Amiens.
Jérôme de Sens.
1666 Basile de Paris.
Jean Marie d'Amiens.
1670 Léonard de Paris.
Louis de Juilly (1).
1677 Jean Marie d'Amiens (2).
Augustin de Tonnerre.
1684 Pascal de Paris.
Antoine d'Arras.
1690 Bruno de Paris.
Ignace d'Amiens.
1697 Hugues de Paris.
Benoît de Venise.
1701 Athanase de Megrigny de Paris.
Jean-Baptiste de Pontoise.
1708 Edouard de Paris (3).
Ange de Soissons.
1712 Damien de Paris.
Pacifique de Calais.

Page 75. 102e chapitre provincial fut tenu le 17 août [1707].

Définiteurs : R. P. Hugues de Paris.
Jacques d'Amiens.
Ange de Soissons.
Robert de Réthel.
Provincial : R. P. Damase de Paris.

(Nouvelle pagination) : Page 1. Compendium dubiorum resolutorum in capitulo generali 1618 et a sacra congregatione Inquisitionis confirmata et roborata. — Suivent les autres *Dubia resoluta* des chapitres généraux de 1633 (p. 10) — 1637 (p. 33) — 1643 (p. 61) — 1650 (p. 88) — 1656 (p. 108) — 1662 (p. 125) — 1671 (p. 133) — 1685 (p. 149) — 1691 (p. 178) — 1698 (p. 215).

(1 et 2) Dans le tome II, p. 95, ces deux noms sont également intervertis.
(3) Ces quatre dernières mentions sont d'une main postérieure.

Digitized by Google

Page 253. Finis omnium dubiorum capituli generalis 1698. 25° martii 1706. A. P. M [auritio] s[u]p[r]a scripto sacerd. et con. cap.

Page 255. Bulles, constitutions et brefs des Souverains Pontifes envoyés aux capucins de la province de Paris...

Page 261. Mention de « Constitution qui confirme celle d'Innocent X contre les cinq propositions au bas de laquelle sont les signatures du formulaire des religieux de St-Honoré ».

Page 266. Mémoire de lettres et actes imprimez et manuscripts concernant l'Ordre en général et les provinces en particulier.

Page 270... Lettre du P. Jean de Montrailler [Joannes a Monte Calerio, pedemontanus], général, au P. Provincial auquel il envoy les corrections faites au chapitre général, du traité des cas de conscience reservez du P. Coriolan. (1) luy commandant par sainte obédiance de faire mettre ces corrections à tous lesdits traittez, 28e juin 1637.

Page 273. Résolution d'arrêt pour une hermitage donnée aux Capucins de Chastel Chinon (2) et contesté par le curé de cette ville — Edits, déclarations et arrêts concernant les réguliers.

Page 276. Arrêt du parlement de Dijon qui condamne le P. Basile de Coutances, capucin de la province de Normandie, à rentrer dans son ordre après avoir esté transféré depuis quatre ans à celui du Saint Esprit où il avait pris l'habit, fait profession, été éleu supérieur et commandeur dans la maison de ville de Dijon, en conséquence d'un bref de la Pénitencerie, confirmé par une bulle de Sa Sainteté, 24 janvier 1702.

Page 279. Index dubiorum resolutorum omnium capitulorum generalium ab anno Christi 1618 usque ad annum 1702.

TOME II

Relié. 253 et 8 pages. Papier. Au feuillet de garde : Conventus Parisiensis Capucinor. Sti Honoratj.

Pages 1-8. Exordium initii et Progressus Reformationis fratrum minorum capucinorum ab anno 1525 usque ad annum 1705... Memento scriptoris. f. Mauritius Sparnens. 26a julii 1706.

(1) Franciscus Longus a Coriolano. cf. Bern. a Bon. *Bibl. script. cap.* 1737, p. 94 Joan. a Sancto Antonio — *Bibl. universa franciscana.* Madrid, 1732, tom. I, p.377. La première édition connue de son *Tractatus de casibus reservatis* est de Lyon, 1616, in-8. Il mourut en 1625, à Rome.

(2) Département de la Nièvre.

Digitized by Google

Page 1. Capitula generalia ordinis minorum capucinorum ab initio reformationis 1529 usque ad ultimum 1702.

Page 47. Chapitres provinciaux de la province de Paris qui eust son commencement en 1574... on peut voir le surplus dans les Annales de notre province que j'ai mis en un tome in-4°. Cf. Bibl. Mazarine. ms. 2420 et Bibl. franciscaine, ms. 396 (97) et 397 (98).

Page 93. Catalogue des Custodes qui ont assisté aux chapitres généraux (cf. tome I, p. 70).

Page 96. Catalogue des Pères Maîtres Capucins depuis l'établissement des Capucins de France.

Page 102. Consulteurs ou Secrétaires [du P. Provincial].

Page 106. Liste des confesseurs des Capucines de Paris, à la Roquette à Paris, 1604-1706.

Page 109. Confesseurs des Capucines d'Amiens, 1615-1703.

(Nouvelle pagination) Page 1. Compendium dubiorum resolutorum a congregationibus in hoc deputatis. Voir le tome I qui précède, p. 1 (nouv. pag.) Il y a de plus ici les chapitres de 1525 (p. 9) et 1667 (p. 169).

Page 195. Catalogus R. ad. Patrum General. 1625-1702.

Page 199. Declaratio capituli generalis 1698, concernant les messes.

Page 199. Secundo. Index dubiorum resolutorum in diffinitione generali collectorum in capitulis generalibus ab anno 1618 usque ad annum 1698.

TOME III

Relié. 260 pages et la table. Capucinor. S. Honoratj.

Compendium dubiorum absolutorum capitulorum generalium totius religionis Capucinorum pro consolatione bonorum religiosorum ex scripta (sic) cum licentia Reverendi admodum Patris Ludovici Mariae Abbevillensis totius Provinciae praepositi anno 1706 a P. Mau. Sparn. sacerdot. cap. ind. suscripto. 1° martii [1706].

Page 1. In capitulo generali 1618. Mêmes chapitres généraux qu'au tome I, p. 1 (nouv. pag.)

Page 257. Dubia resoluta a deffinitione generali circa constitutiones.

Page 260. Factum, absolutum et scriptum ad gloriam totius ordinis die 12° 1706 martii.

Digitized by Google

Page 165. Index dubiorum resolutorum in hoc librum contentorum.

TOME IV

Relié. 380 et 343 pages.

Extrait des chapitres provinciaux des Capucins de Paris.

Page I. Additions des religieux qui ont pris l'habit dans le commencement de la province oubliez dans le manuscript original des vêtures desdits religieux, 1575-1605.

Page 1. Catalogue de tous les religieux qui ont pris l'habit et fait profession en la province de Paris depuis l'an 1574 jusques à l'année 1705.

Page 113. Premier chapitre des Capucines en 1611.

Page 115. Liste des Pères Maîtres des Novitiats de Paris depuis 1612[-1704].

Page 117. Liste des Pères Maîtres de la 2e custodie... à Amiens, 1611-1654.

Page 119. Pères Maîtres hors de Paris, 1655-1703.

Page 121. Confesseurs des Capucines de Paris, 1604-1706.

Page 125. Confesseurs des Capucines d'Amiens, 1615-1706.

Page 129. Noms des Consulteurs ou Secrétaires des Révérends Pères Provinciaux depuis qu'ils ont été nommez d'office par la deffinition, 1615-1706.

Page 133. Les jours de prise de possession des couvents de la province et à quel saint ou sainte les églises sont dédiées depuis 1574 [jusqu'en 1643].

Page 141. Changement des Filles de Ste Claire, dittes Capucines, de la rue St-Honoré en leur couvent nouveau baty par le roy Louis 14e en 1688 (1).

... « La première pierre fut posée avec les cérémonies ordinaires par Mgr l'évêque de Bethleem le 9e juillet 1686 étant assisté de tous les officiers et domestiques de Messieur François de Harlay, archevêque de Paris, ainsy que de tous les Capucins de la rue Saint-Honoré, et ce beau monastère ayant été achevé l'année 1688, les Capucines y entrèrent le 26e du mois de juin de la même année. On envoia dès la pointe du jour deux compagnies de soldats, qui se mirent en haye, tambour battant depuis la clôture de l'ancien couvent, jusques à la porte du nouveau pour tenir le chemin libre, et tout étant disposé à quatre

(1) Cf. *Études Franciscaines*, t. XXV (1911) p. 646-649.

Digitized by Google

heures du matin, la châsse saint Ovide commence à sortir portée par huit Capucines et environnez par les frères Tierçaires tenant à main un flambeau allumé et étant suivis de quelques autres capucines. Ensuitte venoient en chaise les Capucines malades, et toutes les autres marchaient deux à deux couvertes de leurs grands voilles avec une merveilleuse modestie qui charmoient les messieurs et dames qui avoient pu entrer, et les officiers fermaient cette pieuse et devotte translation. Etant arrivées au nouveau monastère, elles furent reçues à la porte par le R. P. Jérothée de Paris, provincial, par le T. R. P. Louis de Juilly deffiniteur général, premier deffiniteur de la province et gardien de St-Honoré et par les RR. PP. Jean François de Pontoise, 2e deffiniteur, gardien du couvent de l'Annonciation, rue Saint-Jacques,du R. P. Cyprien de Beauvais, gardien du Marais, du R. P. Eusèbe de Paris, gardien de Meudon, 3e et 4e deffiniteurs de la province. Après quoy on fut processionellement au chœur où le R. P. Provincial entonna le *Veni Creator Spiritus* et quelques autres prières. Il se rendit à la sacristie pour dire la sainte messe conventuelle qui est la première que l'on a célébrée dans cette église,où toute la communauté communia »...(On bénit ensuite la maison)... « Sur les onze heures, Madame la Marquise de Louvois à qui le roy a fait l'honneur de céder son droit de fondateur, y entra accompagnée de plusieurs dames de première qualité. Ayant été reçue à la porte et complimentée par le R. P. Provincial et apres avoir entendu la messe, elle fût dîner au réfectoire avec toutes les capucines qu'elle traitta ce jour là très splendidement ainsy que tous les RR. PP. qui mangèrent au réfectoire des malades. Au sortir du réfectoire, Madame de Louvois visita derechef tout le couvent, embrassant toutes les religieuses, les conduisant dans leurs cellules et leur donnant les dernières marques de son estime et de son affection »...

Page 145. Liste des premiers supérieurs et gardiens des couvents de la province de Paris, 1574-1645.

Page 151. Liste des Révérends Pères Visiteurs généraux de la Congrégation des Capucins qui sont venuz en la province de Paris n'ayant point de Provinciaux, 1574-1580.

Page 152. Liste des Visiteurs généraux :

1581 Denys de Spolète.
1589 Félix de Bertinos (1).

(1) Cf. Bernard de Bologne, *Bibl. script. min. cap.* 1747, p. 85.

Digitized by Google

1590 Anselme de Reggio.
1607 Michel Ange de Rimini.
1636 Jean Marie de Montcaillier.

Page 153. Liste des Deffiniteurs de la province de Paris, 1580-1706.

Page 181. Liste des Custodes pour les chapitres généraux, 1592-1701 (comme plus haut).

Page 185-377. Remarques de ce qui s'est passé de plus beaux, de plus solide et de plus nécessaire et de plus curieux dans la province de Paris depuis l'an 1574 qui est le temps de sa naissance jusques à la présente année 1706.

Page 197-377. Extraits des ordonnances des chapitres et définitions.

Page 200. ... « Dans le chapitre de 1612, il y avoit vingt-huit couvents des deux custodies de Paris et de Rouen et sept fabriques... »

Page 202. Décret de la définition pour témoigner la reconnaissance envers le cardinal de Gondy, 5 septembre 1615. (On ordonne des prières à St-Jacques, à St-Honoré et à Meudon ; une plaque de cuivre sera posée dans la sacristie du premier de ces couvents.)

Page 203. Nomination du 1er secrétaire ou consulteur, « outre celui qu'il (le P. Provincial) prend pour son service et secours charitable ». (Le premier fut le P. Matthieu de Paris ex-définiteur et prédicateur).

Page 213. ... « Il s'est trouvé que dans le chapitre provincial de 1620, il y avait totalement et en parer les frères susnommez qui est le nombre de 835 religieux profez, 116 étudiants. Il s'est présenté 80 postulants, on en a reçu seulement 18 »...

Page 218. Relation d'un fait arrivé à Corbie où l'on ne veut point reconnoître l'évêque d'Amiens pour juge.

« Dans l'année 1624, le V. P. Cyprien de Beauvais, Gardien de Péronne, prêchant le Carême à Corbie »... Cf. le même tome, p. 115.

Page 219. Autre fait à Rouen, 1624. Cf. le même tome, p. 109 (seconde partie).

Page 223. Séparation de la province de Normandie et de Paris, 20 juillet 1629.

Digitized by Google

Page 229. Irlandois demandent une hospice à Réthel et de mettre leurs religieux dans nos provinces (1).

Page 230. Décret pour les frères Tierçaires ou Porte-chapeaux des Capucins, 1632.

Page 232. Décret de la définition pour le changement de maison des Capucines d'Amiens, 1619.

Page 258... « Il s'est glissé un grand désordre dans la province qui est que lorsqu'un religieux se meurt, tous les religieux vont piller ses petits meubles. L'on défend très étroitement d'entrer dans les chambres des malades et d'y rien prendre sans permission du supérieur... »

Page 288. « Liste des jours que l'on doit fêter dans nos couvens :

La dédicace de nos églises.
La fête de N. P. S. François.
La Translation.
Les Stygmates.
Notre-Dame des Anges.
Le Patron de l'église.
Les jours de S. Félix et de Notre-Dame où elle est patronne.

« Les jours que l'on fête jusques à midy et dire l'office à sept heures :

Sont les fêtes de S. Bernardin.
S. Anthoine de Pade.
S. Bonaventure.
S. Louis, archevesque.
S. Didace.

« Les susdits jours des laics laveront les écuelles comme aussy le mercredy des Cendres et les trois derniers jours de la Semaine Sainte ».

Page 335. « C'est dans ce chapitre (1692) que l'on vouloit faire un séminaire général pour toute la province établiz à Saint-Jacques pour tenir en bride ceux qui manqueroient dans les préceptes et autres commandemens... et autres reglemens que l'on a fait. Mais comme cela n'a été qu'une belle pensée dans l'esprit fervent et zélé du R.P. Zénon de Paris, provincial,

(1) Voir l'appendice n° II.

Digitized by Google

et que cela n'a pas eu de suitte, il est fort inutile de mettre cela dans un extrait...

« Nous établissons notre couvent de l'Annonciation, rue Saint-Jacques à Paris pour séminaire général de la province dans lequel il y aura :

1° Une étude logique.
2° Un noviciat.
3° Un institut de retraites spirituelles.
4° Un lieu de correction paternelle et régulière.

« L'on fit un décret dans la définition pour la translation du noviciat à Meudon au lieu du couvent de Saint-Jacques datté du vingtième jour d'octobre 1692 ».

« Des offices du séminaire.

1° Le R. P. Gardien du couvent de Saint-Jacques sera le supérieur local du séminaire comme il l'est du noviciat.

2° Il y aura sous luy un directeur étably par la deffinition pour avoir soin des séminaristes comme le Père Maître a soin des novices.

3° Sous le R. P. Directeur il y aura un sous directeur.

4° Deux autres prêtres qui seront les confesseurs et les directeurs ou chappelains du séminaire.

5° Quatre frères laïcs, scavoir les deux jardiniers du couvent, le communautier du drap et le communautier des sandales. Leurs offices seront marquez ci dessous...

Gardien le R. P. Ignace d'Amiens, deffiniteur. Directeur du séminaire : R. P. Jean François de Pontoise, deffiniteur. Vicaire et P. Maître des étudiants : T. V. P. Bonice de Paris, predicateur. Directeur pour les retraites et les exercices spirituels :

T. V. P. Paul de Lagny, predr, lecteur en logique.
T. V. P. Silvere Augustin de Paris.

Sous-Directeur pour les exercices spirituels et sous-Père Maître :

T. V. P. Humble de Paris.

Confesseurs et chapelains de l'hospice :

T. V. P. Bernard de Reims, prédr.
T. V. P. Agathange de Paris, prédr.

Sous-Directeur du séminaire et de l'hospice :

T. V. P. Sulpice de Paris, prédr.

Digitized by Google

Maître des cérémonies :

T. V. P. Joseph Marie de Paris, prédr.

Page 379. Extraits du commencement de la réforme des Capucins en France, qui l'a établie, qui sont les premiers qui y sont venus, les bulles de confirmation, les lettres patentes des roys de France, la confirmation de tout par Mgr le cardinal de Gondy, évêque de Paris, les bulles des papes pour les missions des Indes occidentales, de l'Égypte et du Levant.

Page 1. Commencement de la réforme des Capucins en France et des premiers fondateurs.

Page 6. Lettres de Charles IX, avril 1572.

Page 25. Bulle de Grégoire XIII *Ex nostri*, Pridie nonas maii 1574 (1).

Page 35. Lettre d'Henri III, juillet 1576.

Page 44. Lettre de Pierre de Gondy, évêque de Paris, 18 juin 1576.

Page 47. Mandement d'Henri III au P. Mathias Bellintani de Salo. Paris, 29 octobre 1579 : « ...Nous aiant receu dans ce dit Royaume la Religion des Frères mineurs de saint François dits Capucins comme faisant une exacte profession de la règle dudit Père saint François... nous mandons ... que vous laissiez librement passer, séjourner et prêcher le commissaire général de la ditte religion, visiter ses couvens et exercer tous autres actes appartenans à sa charge... » (2)

Page 51. Merveilleux changemens des Parisiens.

Page 56. Lettre d'Henri III pour la libre réception des novices, 6 juillet 1581.

Page 59. Commencement des Capucines de Paris dittes Filles de la Passion de Notre Seigneur à Paris, 1606.

Page 69. Marie de Médicis demande des missionnaires au P. Léonard de Paris au chapitre provincial, 23 avril 1611.

Page 70. « Père Léonard, le sieur de Razilly, lieutenant général pour le Roy mon fils aux Indes occidentales m'a fait entendre l'espérance qu'il y a d'introduire la foy chrétienne en ces pays-là, et que pour y arriver il seroit à propos d'y envoier quelques religieux de votre Ordre pour y demeurer et vaquer autant qu'ils

(1) *Bull. capuc.* T. I, p. 35 et t. V. p. 1.

(2) Cf. *Documents pour servir à l'établissement des Capucins en France*, Paris, 1894, p. 7-47.

Digitized by Google

pourront à l'établissemant de la dite foy catholique. C'est pourquoy je vous fait celle cy pour vous prier d'y envoier jusques à quatre lesdits religieux que vous croirez les plus dignes et les plus capables auxquels vous ordonnerez de s'y acheminer avec celui qu'il vous envoiera pour les recevoir et conduire. M'assurant que comme ils sont personnes doctes et pieux, ils y feront aussy beaucoup de fruit et augmenteront toujours davantage à la gloire de Dieu et la réputation de votre Ordre, et n'étant celle cy à autre sujet, je prie Dieu, P. Léonard, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Écrit de Fontaine Bleau, le 20e jour d'avril 1611.

Marie

Phelippeaux. »

« Après la lecture de laquelle on prit les voix scavoir si l'on devoit entériné la requeste de la Royne, sur quoy fut conclu par trente-deux voix, une voix seulement qui refusoit, et les autres acceptoient cette mission. Laquelle acceptée, les Peres et Freres allerent en deffinition pour scavoir ceux qui désiroient entreprendre le voyage. Il s'en trouva quarante-deux de ces braves religieux qui demandèrent à y aller exposer leur vie pour la foy. » (Le 20 août 1611, la définition désigna :)

T. V. P. Yves d'Evreux, predr.
T. V. P. Claude d'Abbeville, predr.
T. V. P. Arsène de Paris, predr.
T. V. P. Ambroise d'Amiens, predr.

... « le P. Yves d'Evreux fut nommé par la deffinition supérieur de la ditte mission auquel l'on donna l'obédience qui est dattée de Paris l'an 1611, du 12e aoust ».

Page 73. Proposition faite par les Filles de la Passion au present chapitre, 1612.

Page 74. Mémoire de ce qui s'est passé entre mes seigneurs du Parlement de Paris et les Frères Mineurs Capucins qui ne les ont pas voulu reconnoître pour juges comptens. Ce fut le 20e aoust 1599.

Page 93. S'ensuit la proposition que le R. P. Brulard commissaire provincial et le R. P. Benoît deffiniteur portèrent à la cour de Parlement où elle fut leüe devant le 1er président de Harlay, 1599.

Digitized by Google

Page 96. Requête présentée au R. P. Provincial et deffiniteurs par Mesdames de Mercœur et de Vendôme, 1615.

Page 100. Extraits des chapitres, depuis 1620.

Page 117. Reglemens pour les missionnaires, au chapitre de 1632.

Page 119. Séparation faite par le T. R. P. Jean Marie de Noto, général des Capucins, de la province de Normandie, de celle de Paris en 1629.

Page 129. Remarques sur l'égalité de voix demandé par le Roy Louis 13e au chapitre général 1633, et ce qui s'y passa depuis cette année jusques 1639 que l'on tint un chapitre provincial à Paris.

Page 134. Décret de la deffinition pour le changement de couvent des Capucines d'Amiens, 1619.

Page 139. Chronologie de la réforme des Révérends Pères Capucins, avec le nom des Cardinaux protecteurs, vicaires généraux, et les généraux, procureurs de cour, et le nombre des chapitres généraux, l'étant tiré d'un ancien manuscrit le 3 julliet 1705.

Page 161. Catalogue des commissaires généraux et provinciaux qui ont gouverné la province de Paris. Ensemble les chapitres de la même province, les divisions des provinces de Lorraine, Bretagne, de Normandie, de Touraine, et l'établissement de celle de Flandre. La prise-possession des couvens particuliers dans les dittes provinces depuis 1574 que les Capucins arrivèrent en France jusques à la présente année 1705.

Page 186. Catalogue des religieux illustres de notre province de Paris. Cf. Bibl. nat. Paris, f. fr. 25046 et 25047 et Bibl. franc. prov. ms. 842 (96).

Page 196. « Il mourut quatorze religieux martyrs par les huguenots à la ville de Calais :

R. P. François de Dauphiné, predr gardien de Calais.
V. P. Clément d'Amiens.
V. P. Florentin de Chaalons ennemy implacable des hérétiques qui fut la cause du martir des autres, scavant et zélé missionnaire.
V. P. Laurent de Melun, predr.
Charles d'Amiens.
V. P. Pierre de la Ferté Milon, prêtre.
V. P. Augustin de Gimons, prêtre.
V. P. Louis d'Evreux, clerc.

Digitized by Google

F. Joseph d'Amiens, clerc.
F. Cosme de Paris, clerc.
V. P. Salomon de S. Quentin, prêtre.
F. Blaise de Paris, clerc.
F. Firmin de Doullens, laïc.
Maurice de Fourgues, laïc.

Les notices sont consacrées aux religieux dont voici quelques noms :

Honoré de Champigny (195). — Ange de Joyeuse (203). — Lambert d'Épernay (205). — Henry de la Grange Palaiseau (205, 2°). — Jean Marie Rassan de Rouen (209). — Athanase Molé (213). — Michel de Paris Marillac (214). — Archange Ripaut (217). — Claude d'Ast, ancien favori d'Henri III (218). — Joseph du Tremblay (224). — Archange de Paris du Tillet (233). — Honoré de Paris Letus (234). Archange de Paris de Luynes (235) cf. f. fr. 25046, p. 448. — Alphonse de Paris (248). — Martial de Paris (250). — Léonard de la Tour (254). — Louis Marie de Villegagnon Brulard, neveu du P. Brulard (257). — Robert de Vantelet (260). — Côme de Senlis (263) (1). — Martin de Pontoise (264). — Charles François d'Abbeville (270). — Hyacinthe de Reims (278). — Bernardin de Thoies de la maison de Rambures (279). — Vincent de Beauvais (280). — Joseph d'Angers (282). — Antoine Caluze de Paris mort le 2 août 1678 (285). — Yves de Paris « a composé 28 volumes en français et 6 en latin » (287). — Basile de Paris (293). — Gabriel d'Auch (310). — Jérôme de Sens (311). — Paul de Lagny (312). — Louis de Juilly de Reinty, cf. f. fr. 25047, p. 58-66 (315). — Antoine de Brest (324). — Antoine de Reims (325). — François Sevin de Paris, mort à Saint-Honoré, le 23 mars 1623 (332). — Pierre Chrysologue de Paris (333) (2). — Honoré de Grand Rû mort à Saint-Honoré, le 9 septem-

(1) « F. Côme de Senlis Laïc, un saint et humble religieux qui a consacré sa vie aux missions de Canada et de Constantinople pendant plusieurs années où il a vécu tres exemplairement et après avoir donné des marques de sa grande charité et obéissance envers les supérieurs et les sujets de la ditte mission il alla en recevoir la récompense au ciel le 11e octobre 1661 aiant pris l'habit au couvent du faubourg de Saint-Jacques le 4e mars dans le meme couvent ». Je n'ai rien vu sur ce religieux dans les mss. f. fr. 25046 et 25047.

(2) « Révérend Père Pierre Chrysologue de Paris, le plus scavant homme qui fut dans la Sorbonne dont il fut l'ornement se fit capucin (1659) où il a donné des marques d'une prodigieuse humilité, quoy qu'il fut l'un des plus scavans du siècle neanmoins étoit tres humble et tres charitable envers tout le monde. Il a été lecteur parmi nous, mais les chagrins que l'on lui donna par des calomnies atroces le firent mourir et nous perdimes dans le jeune religieux l'ornement de l'ordre. Toute la faculté de théologie et tous les grands hommes de France qui connoissoient sa capacité regrettèrent son malheur et sa mort, ils assistèrent à son convoy. Il mourut le

Digitized by Google

bre 1630 (334). — Jean Louis de Villegagnon, mort gardien du Marais le 21 février 1630 (336). — Jean Marie de Calais, mort le 2 février 1706 à l'âge de 56 ans dont 37 de religion, enterré à Saint-Honoré(339). — Cf. Bibl. nat. Paris, f. fr. 25046 et 25047, et Bibl. franciscaine, ms. 842 (96),

Page 340. Établissement des Capucines d'Amiens quand elles ont été mises sous la direction des Pères Capucins et retirée de celle des Cordeliers. Elles sont établies par sainte Colette en 1442... Le commencement sous la direction des Pères Capucins se fit le 30 janvier de l'année 1615. Le P. Fulgence de Paris fut envoyé par le T. R. P. Honoré de Champigny pour être leur premier confesseur. Il y avoit pour gardien le R. P. Jérôme de Rouen... »

Page 342. Table des matières, titres et chapitres, noms des Généraux, Provinciaux, Protecteurs et des décrets des chapitres généraux et provinciaux et autres.

APPENDICE

I. *Londres. British Museum, Add. 21230.* — Le couvent des Capucins de Rennes fondé en 1604, appartint à la province de Paris jusqu'en 1610, à celle de Touraine jusqu'en 1629, et enfin à celle de Bretagne à partir de 1629. Un des registres du noviciat établi en cette maison se trouve aujourd'hui à Londres au Musée Britannique qui l'a acquis de MM. Boone, le 9 février 1856.

Papier, 62 feuillets, original.

Fol. 1. IHS † MA.

IHS. En ce papier sont des escripts les nons des novices qui ont fait profession en ce couvent de Rennes entre les mains de V. P. Gilles de Monnay pred^r gardien et Père Maître des novices de ce couvent des Capucins de Rennes ».

6e may 1675, agé de 16 *(sic)* ans dans le couvent de Saint-Honoré où il a été enterré. Il est encore en veneration parmy les bons Religieux et son nom sera toujours en benediction ». Le P. Pierre Chrysologue eut pour P. Maitre, le P. Paul de Lagny. Le P. Maurice d'Epernay indique ailleurs ceux qui causèrent un chagrin mortel au célèbre et savant professeur de philosophie : ce furent « ses propres étudiants » (f. fr. 25047, p. 143). La prise d'habit est du 16 septembre 1659.

Digitized by Google

Le registre va de 1612 au 1er juillet 1618. Les noms séculiers y sont tous indiqués. J'y relève :

François de Bourges (Jean de Mauvoisin).

Gilles de Loches âgé de 19 ans et demi, profès le 18 juin 1613 (Elie Sauvage fils de Nicolas S. et d'Anne d'Odeau).

Boniface de Paris, lai (Pierre Bouget).

Brice de Chateaudun, clerc (Jacques Demeddes).

Lucien de Blois (Nicolas Moreau).

Raphaël de Rezé près Nantes (Pierre Sauvage) profès le 7 août 1613.

Florentin de Saint-Brieuc, clerc (François Le Fébure).

Joseph de Vitré, clerc (Gilles Belloir).

Angélique de Nantes (Yves Le Lou).

Columbin de Nantes, profès le 13 octobre 1614 (Michel Richard, fils de Mathurin R. et Michelle Buysson).

Léon de Vannes (Julien Boucher).

Onofre de Bellesme (Michel Courbart).

Clément de Charnay (Pierre de Megaudaye).

Amédée de Mehun sur Yèvre (Raymond Bourdaloue).

Césaire de Roscof, profès le 10 mars 1616 (Guillaume Prigent, fils de Marc P. et de Philippa Jaffrez).

Tranquille de Saint-Remi de la Varenne en Anjou, profès le 22 mai 1616 à Morlaix (Guillaume Baudriller, fils de Jacques B. et de Renée Gueignard).

Charles François d'Orléans (François Genest)

François Marie de Morlaix profès, le 8 mai 1616 (François Calloet).

Martial d'Orléans (Charles Prevost).

Rogatien de Nantes (Alain Douart).

Joseph de Paris (Raymond Roulleau).

Bernard de Mayenne (Pierre Seneschal).

Antoine de Quintin (Christophe de la Lande).

Félix de la Flèche, clerc (Pierre Jouye).

Vincent de Bazonges (Jacques de Comet).

Denis d'Argentan (Nicolas Le Clerc).

Théodore d'Argentan (Nicolas François).

Guillaume de Saint-Brieuc (François de la Fonglaye).

Clément d'Angers (Toussaint Martineau).

Claude d'Angers (Pierre Hiret), etc.

On trouve dans le registre plusieurs signatures du Père Louis François d'Argentan en 1616 et 1617, par exemple au 18 octobre 1616.

Digitized by Google

II. *Les Capucins irlandais et leur séjour en France.* — Relativement à ce sujet, il existe trois manuscrits importants :

1° Bibl. Troyes. ms. 706 (cat. in 4°, 1855, p. 297-298). Historia vel annales missionis Hibernicae capucinorum usque annum 1655, auctore et compilatore Roberto Conellio concionatore Capucino ejusdem missionis commissario generali, Carolopoli apud patres Capucinos. Kalend. maii anno 1682. — XVIIe siècle. Papier, in fol. de 322 feuillets. Cette histoire est divisée en quatorze titres. Inc. Hibernicae Sanctorum insula a mille propre et trecentis annis teste Baronio, fidei tenacissima, nunquam non suam sanctitatem et doctrinam exteris nationibus exposuit... — Les corrections et surcharges portent à croire que les treize premiers livres sont de la main de l'auteur. — La dédicace du livre à la Sainte Trinité comprend douze pages et commence : Consideravi me, consideravi te, Deus meus... — Vient ensuite l'avis au lecteur, suivi de l'approbation donnée par : F. Christophorus Cassellensis Capucinorum missionis Hibernicae commissarius generalis indignus. — Une note placée en tête du verso du feuillet qui précède le premier livre indique que l'auteur après ce volume, en a fait un autre sur la même matière, mais d'une écriture plus soignée et contenant plus de choses, « et generali totius ordinis analistae transmissum ». — La bibliothèque franciscaine posséde un récit beaucoup plus court dans son manuscrit 670 (369) que j'ai déjà décrit dans le *Catalogue*. Paris, 1902, p. 123. (1)

2° Bibl. Troyes, ms. 103 (cat. in 4° 1855, p. 454) : Recueil contenant :

1° Histories of Irish Capucins.

2° Catalogus omnium fratrum missionis Hibernicae Capucinorum ab anno 1625 usque ad annum 1693.

3° Memoriale spiritualium proventuum quos fulti divina gratia et protulerunt et quotidie proferre non cessant FF. Capucini in missione hibernica — XVIIe siècle. Papier, in 4° de 94 feuillets. On lit sur la garde au commencement du volume la note suivante, en écriture semblable à celle du manuscrit : Scripsit historiam hanc P. Nicolaus A. consummando librum primum anno Domini 1643. De ipso dicebat aliquando P. Johan. Baptista vir religiosissimus et contemplationi summe deditus : Videtur

(1) Catalogue des manuscrits, etc., par le P. Ubald. Librairie S. François, 4, Rue Cassette. Paris. — Maison Saint-Roch, Couvin. Belgique.

Digitized by Google

Deus vocasse te ad religionem hanc ut sacre missionis historiam texes.

3° Bibliothèque franciscaine de Couvin 669 (20). Synopsis Annalium capucinorum Hibernicae studio et cura R. Patris Bonaventura Donnelly Oripontini seu de Portarlington capucinorum Hiberniae definitoris. Ecrit à Bar-sur-Aube en 1741. Cf. mon *Catalogue*, Paris, 1902, p. 123.

P. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

LA COMÉDIE

APRÈS

MOLIÈRE & REGNARD

(*Fin.*) (1)

Il nous est temps de pleurer, avec les comiques larmoyants, Destouches, De la Chaussée, Sedaine et Diderot. Avant eux, Corneille avait dit que le peuple pouvait avoir ses douleurs extraordinaires et tragiques, mais laissons Corneille. Diderot, même le vulgaire Sébastien Mercier et d'autres eurent la prétention, après Racine, Corneille et Molière de renouveler la théorie de l'art, qui, suivant Bossuet, « embellit la nature... » Ils voulurent la suivre de plus près, la copier, et mutilèrent, ou mieux, supprimèrent simplement l'idéal dont vit la poésie. Victor Hugo n'a rien avancé, qu'ils n'aient dit avant lui. Leur folie toutefois est mêlée de quelques grains de bon sens. « L'action étouffe dans son espace de trente pieds carrés et dans sa durée de vingt-quatre heures », (2) écrivait Diderot; et ailleurs (3) Sébastien Mercier disait dans son *Essai sur l'Art dramatique* : Tombez murailles qui séparez les deux genres. L'art dramatique est encore dans son enfance. Il faut, pour lui donner l'intérêt et la vie qui lui manquent, renoncer aux grossières caricatures de l'un, comme aux froides idéalisations de l'autre, et les remplacer par un genre nouveau qui représentera la

(1) Voir *Études Franciscaines*, février 1912.

(2) Essai sur la poésie dramatique.

(3) Entretiens sur le Fils naturel : « Entre la tragédie et la comédie telles qu'on les entend, il y a place pour les tragédies domestiques avec des tableaux plus forts que les discours. »

Digitized by Google

vie humaine sous ses formes diverses avec toute son ampleur et toute sa variété, » le rire et les larmes. (1) Voyons Destouches à l'œuvre en particulier. C'est un des plus larmoyants du drame bourgeois et de l'école bâtarde, dite plus tard, romantique.

Destouches, né en 1680, soldat, suivant les uns, et volontaire, d'autres disent acteur, dans sa jeunesse, passa du théâtre dans la diplomatie, où il y a aussi beaucoup d'acteurs et de comédiens, fut attaché d'ambassade en Suisse, accompagna le cardinal Dubois en Angleterre, et, à la mort du Régent, se livra tout entier à son génie dramatique. On a de lui une douzaine de pièces, dont deux ne furent jouées qu'après sa mort, la Fausse Agnès et le Tambour nocturne. Ses meilleures pièces sont le Philosophe marié et le Glorieux. Arrêtons-nous à celle-ci, représentée pour la première fois en 1732.

Le comte de Tuffière, orgueilleux et joueur, aime Isabelle, fille de Lisimon, un bonhomme assez libertin et qui aime, à sa façon, Lisette, femme de chambre de sa fille Isabelle. Cette Lisette, jeune orpheline ruinée (elle le croit du moins), s'est mise, pour vivre, au service de son amie de couvent. Elle a un protecteur, un vieillard inconnu, Lycandre.

D'autre part, elle est aimée pour le bon motif, de Valère, fils de Lisimon ; et comme, sans connaître son nom véritable, elle se sait de noble naissance, elle ne refuse pas de partager son amour.

Tout cela est aussi fade à lire qu'à raconter. On le pressent ; Lisette épousera Valère et sera la bru de ce Lisimon qui lui offrait tout à l'heure d'être sa maîtresse. Sans compter Lisette, demoiselle et servante, il y a un Pasquin, un Lafleur et un laquais de Lycandre. On dirait, pendant deux actes, la comédie de la débauche et de la valletaille. On commence à respirer, quand apparaît, à la fin du deuxième acte, le comte de Tuffière, le Glorieux.

Dès que Tartufe se montre, c'est lui, c'est bien lui ; on sent l'effroi de son vice, sans pouvoir ne pas rire un peu ; et les traits sont forts ; ici ils sont vagues. Est-ce que l'orgueil, le vice aux sombres couleurs, se prêterait moins à la comédie que l'hypocrisie dont le masque finit toujours par tomber, aux éclats de rire des gens honnêtes, comme tombe un masque de Carnaval ?

(1) Diderot, dans ses entretiens sur le Fils naturel, dit encore : « Un renversement de fortune, la crainte de l'ignominie, les suites de la misère, une passion qui conduit l'homme de la ruine au désespoir, ne sont pas des événements rares. Cela est plus pathétique même que la mort fabuleuse d'un tyran. »

Digitized by Google

Le comte écrit une lettre, il la déchire ; il reçoit d'un inconnu une lettre injurieuse sur « ses procédés » et « son orgueil impertinent ». Il n'a que du mépris pour son bonhomme de futur beau-père, et l'on ne comprend guère l'amour d'Isabelle pour cet étrange maniaque. Tout est invraisemblable, forcé, et cependant effacé ! Aucune force comique.

C'est à qui essaiera de guérir le comte de son orgueil ; c'est Lisimon : (1)

« Si tu veux que je sois ton beau-père,
Il faut baisser d'un cran et changer de manière,
Ou, sinon, marché nul... »

C'est Isabelle, qui veut réfléchir et recule un moment, avant d'épouser un homme si sûr de lui : (2)

« Moi, j'ai cru mériter que, du moins, pour ma gloire,
Vous me fissiez l'honneur de ne pas tant vous croire ;
Que de votre personne osant moins présumer,
Vous paraissiez moins sûr que l'on vous dût aimer,
Et ce doute obligeant qui ne pourrait vous nuire,
Calmerait un soupçon que je voudrais détruire. »

Rien n'y fait. Un rival, Philinte, ne peut rien qu'exaspérer sa vanité ; ils vont se battre, Lisimon les sépare : De tant de vanité voulez-vous savoir la raison : (3)

« Le nom de *Tuffière*,
Nous ne le prenons pas d'une gentilhommière,
Mais d'un château fameux. L'histoire, en cent endroits,
Parle de mes aïeux et vante leurs exploits.
Daignez la parcourir, vous verrez qui nous sommes,
Et qu'entre mes vassaux, j'ai trois cents gentilshommes,
Plus nobles que Philinte. »

Il se croit digne, et rien que cela : (4)

« Il n'est donc plus permis de sentir ce qu'on vaut ;
Savoir tenir son rang passe ici pour défaut,
Et ces petits bourgeois traiteront d'arrogance
Les sentiments qu'inspire une haute naissance. »

(1) Acte II. Scène XV.
(2) Acte III. Scène II
(3) Acte III. Scène III.
(4) Acte III. Scène VI.

Digitized by Google

Qu'Isabelle est sensée, en revanche : (1)

« Le véritable honneur est moins présomptueux ;
Il ne se vante point ; il attend qu'on le vante ;
Et c'est la vanité qui, lasse de l'attente,
Et qui, fière des droits qu'elle sait s'arroger,
Croit obtenir l'estime en osant l'exiger.
Mais, loin d'y réussir, elle offense, elle irrite ;
Et ternit tout l'éclat du plus parfait mérite. »

D'ailleurs il y a deux sortes de mérites : (2)

« Le faux aime le bruit ; le vrai craint d'éclater ;
L'un aspire aux égards, l'autre à les mériter. »

Lisette, à son tour : (3)

« Votre orgueil a percé ! Vos hauteurs, vos grands airs,
Vous décèlent d'abord, malgré la politesse
Dont vous les décorez. La gloire est bien traîtresse...
Dut la gloire en souffrir, je ne saurais me taire.
Je ne vous dirai pas : changez de caractère,
Car on n'en change point, je ne le sais que trop,
Chassez le naturel, il revient au galop :
Mais, du moins, je vous dis : songez à vous contraindre. »

Tout cela n'est pas absolument gai, ni vif, et sent la leçon plutôt que le drame. On aperçoit trop Destouches, une sorte de précepteur, derrière les personnages.

Nous avons dit : le drame. Il s'accentue. Nous sortons de la comédie, l'une des moins comiques, avec Lycandre l'inconnu. Il révèle à Lisette qu'elle est sa fille. Mais pourquoi le vieillard a-t-il si longtemps caché à Lisette sa naissance ? Mystère !

Lycandre, gentilhomme ruiné dont son fils a fait un homme de race, parmi les plus opulents, Lycandre veut voir Lisimon ; et le comte, après l'avoir fait passer pour son intendant, parvient à l'écarter au moment où le notaire va lire le contrat aux deux fiancés. La scène, où le futur énumère à M. Josse, qui écrit sous sa dictée, tous les titres inventés par sa manie, ne manque pas d'un certain comique vulgaire, à quelle distance d'un autre contrat, dans les Femmes Savantes !

(1) Acte III. Scène IV.
(2) Acte III. Scène IV
(3) Acte III, Scène V.

Digitized by Google

LE COMTE, *dictant.* (1)

« Monseigneur Carloman,
Alexandre, César, Henri, Jules, Armand,
Philogènes, Louis.

MONSIEUR JOSSE

Oh ! quelle kyrielle !
Ma foi, sur tant de noms ma mémoire chancelle.

Il répète :

Philogènes, Louis. Après ?

LE COMTE, *dictant.*

« de Mont sur Mont »

MONSIEUR JOSSE, *répétant.*

Sur Mont.

LE COMTE, *dictant.*

Chevalier.

MONSIEUR JOSSE, *répétant.*

lier.

LE COMTE, *au notaire.*

Continuez... Baron de Montorgueil.

MONSIEUR JOSSE

Orgueil.

LE COMTE, *d'un ton ampoulé.*

Bon. Marquis de Tuffière.

LISIMON

Quoi ! vous êtes marquis ?

LE COMTE

Proprement, c'est mon père.
Mais, comme après sa mort, j'aurai ce marquisat
J'en prends d'avance, ici, le titre en mon contrat..

(1) Acte v. Scène v.

Digitized by Google

LISIMON, *lui frappant sur l'épaule.*

C'est bien fait, mon garçon, la chose t'est permise.

A Isabelle

Je te fais compliment, Madame la Marquise. »

Au tour de Lisimon ; il s'appelle Antoine.

Le comte :

« Ce nom est bien bourgeois. »

Il passe, avec neuf cent mille francs que donne à sa fille Lisimon, « Seigneur suzerain d'un million d'écus. »

Le comte, qui n'a pas le sou, donne vingt mille francs de rentes à sa femme. C'est sur ce chiffre que tombe, comme la foudre, Lycandre, le père. Non, c'est plutôt la statue du commandeur. C'est mieux ; c'est la leçon, le repentir, la conversion. Lycandre est, paraît-il, mal vêtu. Le comte hésite à le reconnaître.

Lycandre à Lisimon : (1)

« L'état où je parais et sa confusion,
D'un excessif orgueil sont la punition. »

Au comte :

« Je la lui réservais. Je bénis ma misère
Puisqu'elle t'humilie et qu'elle venge un père.
Ah ! bien loin de rougir, adoucis mes malheurs.
Parle, reconnais-moi.
Je vois qu'à ton penchant la vanité s'oppose,
Mais je veux la dompter. Redoute mon courroux,
Ma malédiction, et tombe à mes genoux... »

Hélas ! voici le sublime de la platitude du style dans la situation la plus tragique et la moins vraisemblable de l'orgueil d'habitude opiniâtre, ici vaincu, d'un trait, j'allais dire, d'un coup de la grâce, en un temps où l'on n'y croyait guère.

Le comte :

Je ne puis résister à ce ton respectable ;
Eh bien ! vous le voulez, rendez-moi méprisable.
Jouissez du plaisir de me voir si confus ;
Mon cœur, tout fier qu'il est, ne vous méconnaît plus.
Oui, je suis votre fils, et vous êtes mon père.

(1) Acte v. Scène vi.

Digitized by Google

Rien de plus vrai.

« Rendez votre tendresse à ce retour sincère. »

Il tombe aux genoux de Lycandre : (1)

« Il me coûte assez cher, pour avoir mérité
D'éprouver désormais toute votre bonté. »

Et nous larmoyons tous, acteurs et spectateurs ! !

Il n'y a d'un peu gai, dans cette pièce, que le libertin Lisimon, ennemi de sa femme qui ne veut pas du marquis de Tuffière :

« Oh ! la méchante femme ! avec son air affable, (2)
Composé, doucereux, c'est un tyran, un diable
De sang-froid. Tout à l'heure, en termes éloquents,
Et tous bien de niveau, mais malins et piquants,
Devant ma fille aînée, elle m'a fait entendre
Qu'elle me quittera, si je vous prends pour mon gendre ;
Et moi, j'ai répondu que j'étais résigné
A souffrir ce malheur dès qu'elle aurait signé ;
Qu'immédiatement après sa signature,
Elle pourrait aller à la bonne aventure.
Sur cela, force pleurs, évanouissement.
Isabelle et Lisette, avec gémissement,
L'ont vite secourue, et, par cérémonie,
Toutes trois à présent pleurent de compagnie.
Car qu'une femme pleure, une autre pleurera,
Et toutes pleureront tant qu'il en surviendra. »

Le grelot sonne bien. On rit, à la gauloise, quoique le fond soit le froid d'un mariage sans amour. Mais le reste est faux. L'invraisemblable Lisette est je ne sais quoi d'hybride, soubrette et maîtresse, ni maîtresse ni soubrette ; le comte est un grotesque ; et la raison se présente, sous une forme didactique, et sur les lèvres d'Isabelle en alexandrins qui vont de compagnie comme des causeurs monotones, deux à deux, « passibus aequis», comme Enée et son fidèle Achate. Où est Henriette ? Où est Chrysale ? où la gaieté ? où l'entrain ? où l'invention ? où l'observation ?

Mais c'est un chef-d'œuvre. On l'a répété. Aux époques de décadence, faute de fond, on se paie de grands mots.

(1) Acte v. Scène vi.
(2) Acte iii. Scène ix.

Digitized by Google

Nous allons larmoyer encore un peu plus fort avec de La Chaussée qui, en sa qualité d'homme sensible, aimait beaucoup les champs et le jardinage, en particulier ; il en mourut pour avoir travaillé dans son jardin, avec excès et à temps inopportun. (1) Le 25 juin 1736, reçu à l'Académie, il y prononça un discours, moitié en vile prose, moitié dans le langage des Dieux. Il émut toute l'Académie, en parlant des « ministres de Thémis », qui n'emploient la parole « que pour faire pencher la balance du côté de l'innocence opprimée », et loua Richelieu

Qui « confia la langue avec tous ses trésors
Aux plus chers favoris qu'Apollon eut alors. »

De la Chaussée (Nivelle), né en 1692, était neveu d'un fermier général, riche, et versifiait pour son plaisir, comme il jardinait pour sa santé. (2) Il a écrit une tragédie, Maximien, et des drames bourgeois, entre autres, la Fausse Antipathie, le Préjugé à la Mode, l'Ecole des amis, l'Ecole des mères, la Gouvernante, Amour pour amour, enfin Mélanide, représentée en 1741, et qui est la plus réussie (pour ne plus dire, le chef-d'œuvre) de La Chaussée.

Cette Mélanide a été mariée, contre le gré de ses parents, et en secret, à un marquis, puis abandonnée de son mari, en même temps qu'elle était déshéritée de ses parents. Elle a un fils auquel il a bien fallu donner un nom, Darviane. Ce jeune homme aime Rosalie, la fille de Dorisée, une veuve. Il a un rival, le marquis d'Orvigny, sur le retour. Voici le nœud : Il se trouve que le marquis, autrefois comte d'Ormancé, est l'époux de Mélanide, mère de Darviane, qu'il a crue dans l'autre monde, et, par conséquent, le rival, en amour, de son propre fils. Tout s'explique. Le père, plus ou moins heureux de reprendre sa Mélanide, cède Rosalie à son enfant. C'est assez plat et romanesque. Le tout se passe dans un hôtel, à Paris.

On lit, dans la pièce, ces mauvais vers : (3)

« Il ne devine pas qu'on va le supplier
De ne plus désormais penser à Rosalie. »

(1) 1754. Nivelle de La Chaussée et la Comédie Larmoyante, par G. Lauson.

(2) M. G. Lauson nous apprend que La Chaussée, « plus ardent que délicat dans les plaisirs, plus libertin que passionné, n'eut que les *vices* d'un *honnête* homme, ceux qui ne nuisent pas au prochain ». (Ch. I. Vie de La Chaussée.) Qu'est-ce que le vice honnête ?

(3) Acte III — Scène VIII.

Digitized by Google

Et ceux-ci de (1) Darviane à Mélanide :

« ... Vous avez, pour moi, dès ma plus tendre enfance,
Pris des soins que le temps n'ont pu diminuer.
Tant que vous daignerez me les continuer,
Ma situation ne sera point affreuse ... »

Et ceux-là : (2)

« Je vous offre à jamais l'amitié la plus tendre,
De mes soins les plus doux vous pouvez tout attendre. »

Il y a néanmoins, dans le cours du drame, l'esquisse ou l'idée d'un caractère. Rosalie essaie de déplaire à Darviane, qu'elle aime, pour obéir à sa mère et rendre, s'il en est temps encore, à son amant, la paix et la liberté.

Elle se moque de son amour. Elle en rit. Et Darviane de lui répondre :

« Non je ne vous crois pas, puisqu'il faut vous le dire.
Je tiens, depuis longtemps, ce secret enfermé :
Ou vous n'aimez qu'à plaire, ou vous m'avez aimé.
Vous riez !

ROSALIE

C'est répondre

DARVIANE

Employez l'ironie !
Elle a, dans votre bouche, une grâce infinie.

ROSALIE

Mais vous qui m'accusez, dites-moi donc comment
On parvient à pouvoir éconduire un amant.
Pour se débarrasser d'une vaine poursuite,
Voulez-vous qu'une femme ait recours à la fuite,
Ou faut-il qu'elle en fasse une affaire d'état,
Qu'elle porte en tous lieux sa plainte avec éclat ?
En vérité, Monsieur, ce n'est pas trop l'usage.
Entre nous, le parti que je crois le plus sage,
Est de fermer les yeux, de supporter en paix
Le fléau qui s'attache à ses faibles attraits. » (2)

(1) Acte I. Scène II.
(2) Acte III. Scène II.
(3) Acte III. Scène II.

Digitized by Google

Puis seule : (1)

« Que mon sort est cruel ! Du moins il peut se plaindre,
Et moi, par le devoir, réduite à me contraindre,
Je ne puis recevoir aucun soulagement. »

Voilà qui fit couler de plus d'un œil sensible des larmes vertueuses. Et pourtant, la moindre des belles tragédies de Racine, Bérénice, s'élève à quelle hauteur au-dessus de ce je ne sais quoi où les mœurs artificielles de la comédie, les petites brouilles des amants, les tromperies banales de l'amour, se mêlent à la banalité des reconnaissances romanesques si chères à l'imagination peu difficile et pas du tout classique des bourgeois de Paris et de la France. Ils y retrouvent l'histoire de leurs vieilles amours. Le succès du drame est en général dans sa vulgarité. Les minces et vulgaires détails y abondent : les grandes conceptions ont disparu.

Et cependant Voltaire disait que La Chaussée « venait le premier après ceux qui n'avaient pas le génie ». En réalité, tout s'affaiblit avec les mœurs. Au sommet de la société, le mensonge et l'impiété dans le Prince des Lettres, je veux dire, Voltaire, sympathique à l'incrédulité d'une noblesse libertine ; au dessous, la bourgeoisie enrichie, qui va s'infecter de Rousseau et de naturalisme ; tout au bas, attendant leur jour, l'exécuteur des hautes œuvres de la Révolution et la populace ! Voilà le XVIIIe siècle. Reste le vrai peuple qui est bon, mais qui laissera faire, et qui répète avec admiration certains noms devenus ensuite les plus sinistres.

*
* *

Celui de Diderot, entre autres, le fils d'un coutelier. Quel honneur pour le peuple ! On vient d'ériger une statue à ce Diderot. Mariane ne pouvait faire mieux pour son compère, Académicien en Prusse, ami choyé et bien payé, en Russie, de la sultane nommée Catherine II, athée en France, associé puis ennemi de J.-J. Rousseau, aussi impie que lui (2), comme lui réformateur des mœurs, démocrate du sang le plus pur, ennemi des privilèges et des privilégiés, sorte de fou lubrique, jadis élève des Jésuites, puis tonsuré, puis clerc de procureur, puis fondateur, au moins

(1) Acte III. Scène III.

(2) « Et ses mains (a-t-il écrit) ourdiraient les entrailles du prêtre,
A défaut d'un cordon pour étrangler les rois. »

Digitized by Google

titulaire de l'Encyclopédie dont les incohérences n'atteignent pas celles qui tourbillonnent dans son imagination embrasée ; homme de bon sens, parfois, comme le sont les fous, aux instants lucides ; professeur de catéchisme, chez lui, pour son unique fille,car Diderot était marié,marié à l'Eglise. (1) Qu'a-t-on fait de ses cendres, qu'elles ne sont pas au Panthéon ? Quoiqu'il en soit, il eût mieux fait de fabriquer à Langres, de petits ou moyens couteaux ; il préféra armer sa haine de la plume la plus enfiellée. Mais pourtant c'est un honnête homme, et sensible qui offre d'utiles conseils aux chefs de famille. Il donne au théâtre, le Fils naturel ou les Epreuves de la vertu, drame en cinq actes, le 26 juillet 1757. Ce Fils trop naturel ne plaît pas au bon public encore enfoncé, disaient quelques-uns, dans la routine des unions légitimes; il ne reparaît pas une seconde fois sur la scène; (2) mais le Père de famille est représenté, en 1761, avec un très grand succès.

On est à Paris. Un certain, M. d'Orbesson, c'est le Père de famille, permet, en prose, à son fils Saint-Albin, d'épouser une certaine Sophie, une jeune inconnue. Il se trouve cependant que cette jeune inconnue est la nièce de M. le Commandeur d'Auvilée, beau-frère du Père de famille ; mais elle n'a rien. Le Commandeur figure, sur la scène, le Croquemitaine du préjugé; il s'oppose jusqu'à la dernière heure à cette mésalliance. Le préjugé est vaincu à la fin, mais point le Commandeur. Il ne reverra plus M. d'Orbesson. Sur ce canevas s'entre-mêlent les amours de Germeuil, fils d'un défunt, ami du Père de famille, et de Cécile, sa fille, amours qui font chassé-croisé avec celles de Saint-Albin et de Sophie. Heureusement cette petite personne qui est venue seule à Paris, malgré son oncle, le Commandeur, est un prodige de vertu. Le tout est aussi confus et ennuyeux que possible. Il n'est personne, hormis le Commandeur, l'homme de l'ancien Régime, qui n'y soit parfaitement vertueux et sensible. Pourtant Cécile aime Germeuil, sans en prévenir son père. Au dénouement les coupables demandent à genoux pardon à ce brave homme, le Dandin des pères

(1) Diderot mourut d'indigestion en 1784.

(2) Dorval, qui reçoit l'hospitalité de son ami Clairville à St-Germain en Laye, est aimé de Rosalie, jeune fille sans parents connus, recueillie par Clairville qui l'aime. Dorval devrait partir, vertueux comme il est ; il reste. Par bonheur, le mystérieux Lysimond se déclare père illégitime de Dorval, père légitime de Rosalie. Et Rosalie, rendue à l'amour de Clairville, « tombe, en baissant la vue, dans le sein de son frère Dorval. Tableau ! »

Digitized by Google

de famille, l'une, d'avoir aimé son fils, l'autre sa fille... Et lui, avec un air d'autorité qui se fond bientôt dans la tendresse :

« Allons, mes enfants, dit-il en pleurant, tandis qu'on pleure autour de lui, voyons qui de nous saura le mieux réparer les peines qu'il a causées. Approchez, mes enfants. Venez Germeuil. Venez, Sophie. » Il unit ses quatre enfants ; puis il ajoute : « Le jour qui vous unit sera le plus solennel de votre vie ; puisse-t-il être aussi le plus fortuné ! (1) Allons, mes enfants ; ôh ! qu'il est cruel, qu'il est doux d'être père !... » On pleure encore davantage. Quant au Commandeur, celui de Festin de pierre n'est pas plus terrible :

« Retire-toi, dit-il à Saint-Albin, son neveu. Je voue à ta sœur la haine la mieux conditionnée, et toi, tu aurais cent enfants, que je n'en nommerais pas un. Adieu. » (2)

Il s'en va...

Voici le comble :

« En sortant de la salle, le Père de famille conduit ses deux filles; Saint-Albin a les bras jetés autour de son ami Germeuil ; M. Lebon donne la main à Mme Hébert (hôtesse de Sophie), le reste suit en confusion, et tous marquent des transports de joie. »

C'est la réalisation de ce qu'avait rêvé Diderot dans ses Entretiens sur le fils naturel : « Une disposition des personnages sur la scène, si naturelle et si vraie, que rendue fidèlement par un peintre, elle plairait sur la toile. Et le tableau, c'est l'idéal du drame. Dans l'éloquence, même sacrée, la description a pris la place du développement ; il semble que partout la couleur se renforce à mesure que la pensée s'efface.

Ajoutons au vide la banalité et le songe ardent d'une égalité vulgaire.

*
* *

Au moins dans cette espèce de tragédie bourgeoise intitulée Béverlei, qui fut représentée, en 1768, y a-t-il, en scène, une violente passion, celle du jeu, peinte du reste, tout autrement que par le gai Regnard. Le rôle comique est oublié ; mais le jeu est si vulgaire ! Nous rentrons par là dans la comédie qui n'est pas uniquement chargée de nous faire rire, soucieuse aussi de nous peindre la réalité de la vie intime et domestique.

(1) Acte v. Scène XXIII.
(2) Acte v. Scène XXII.

Digitized by Google

En un mot, le malheureux Béverlei séduit par un faux ami, Sturéli, sacrifie à cet épouvantable amour des cartes, sa fortune, son honneur, (1) sa femme, son enfant, Tomi, et enfin sa triste existence ; c'est d'un pathétique effrayant. Le joueur, qui a même perdu l'honneur, s'empoisonne dans sa prison devant l'innocent Tomi qui dort :

« Nature, dit-il, tu frémis ; terreur d'un autre monde, (2)
Abime de l'éternité,
Obscurité vaste et profonde,
Tout cœur à ton aspect se glace épouvanté... »

Il boit :

« C'en est fait. C'est la mort qu'en mes veines je porte.
De mes jours, ce soleil éclaire le dernier.
Oh ! si l'homme au tombeau s'enfermait tout entier ! »

C'est bien là le langage du désespoir.
Voici celui du repentir, il n'est pas moins naturel. (3)

Il a demandé pardon à sa femme, à son enfant, à son fidèle serviteur ; il demande pardon à Dieu :

« Dieu de miséricorde, à tes pieds, en tremblant,
Ta faible créature implore ta clémence.
Ta justice pardonne au cœur qui se repent ;
Fais luire à ce coupable un rayon d'espérance.
Tu vois mes remords infinis :
S'ils ne peuvent, grand Dieu, désarmer ta vengeance,
Ne l'étends pas, du moins, sur ma femme et mon fils. »

Saurin, le neveu d'un sectaire protestant, ne manquait pas de verve dramatique. Et le désespoir de son Béverlei rappelle certains sermons de son oncle faits pour le désespoir du genre humain. Le neveu n'en fut pas moins de l'Académie et mourut en 1781.

(A suivre.) A. CHARAUX.

---

(1) La scène se passe à Londres. Béverlei s'empoisonne dans sa prison.
(2) Acte v. Scène v.
(3) Acte v. Scène viii.

Digitized by Google

LES ŒUVRES SATIRIQUES

DU

P. ZACHARIE DE LISIEUX (1)

Le 10 novembre 1661 s'éteignait doucement, chez les Capucins d'Évreux, un moine exemplaire, orateur renommé, ami du grand Condé, de Turenne et du duc de Bouillon ; tellement apprécié de la Cour de France qu'on y disait : « sage comme le P. Zacharie de Lisieux » ; demandé comme prédicateur par l'empereur Léopold et les grands électeurs réunis à Vienne, en Autriche ; tellement humble qu'il refusa sans cesse les charges et prélatures de son Ordre, acceptant à grand'peine d'être définiteur de sa Province ; missionnaire en Angleterre à la requête d'Henriette de France, épouse de Charles Ier afin d'y prêcher le Carême dans la chapelle royale ; auteur enfin sur ses vieux jours et malgré une santé débile du *Genius Sœculi*, du *Gyges Gallus* et des *Somnia Sapientis*, sans parler d'une quantité d'autres travaux remarquables par leur originalité, leur verve, leur mordant et leur style merveilleux.

Né le 29 mars 1596 de noble homme Jean Lambert, sieur de Saint-Philbert et de Marie de Cauvigny, le P. Zacharie reçut le baptême dans l'église Saint-Germain de Lisieux et ses parrain et marraine : noble homme Guillaume Roussel, sieur de Janville, Me Pierre Hue, docteur ès lois bailly vicomtal avec damoiselle Jeanne Amidieu, épouse de noble homme Me François Lambert (2), lieutenant civil et criminel en la Vicomté d'Auge, lui donnèrent le non d'Ange, qu'il changea, le jour de sa profession religieuse, en celui de Zacharie.

(1) Rapport lu aux fêtes du *Millénaire Normand* à Rouen.

(2) Les Lambert blasonnaient : *d'azur au lion d'or rampant, armé et lampassé de gueules, au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'argent.*

Digitized by Google

Il avait deux sœurs : Marie, l'aînée, épousa Jacques Morel sieur de Manneville, conseiller du Roi au baillage et siège présidial de Caen ; Claude, la cadette, devint la femme d'Hervieu Auber, baron d'Aunay.

Son père « le sieur de Fromentin » comme on disait alors, mourut avant l'entrée de son fils chez les Capucins.

« Jeune et beau gentilhomme, dit le père Edouard d'Alençon (1) « admirablement pourvu des dons de la nature et de l'intelligence, « il se trouvait à Paris s'exerçant au métier des armes quand, un « jour, il se rencontra avec le Père Benoît de Canfeld, capucin : « Noble jeune homme, lui dit celui-ci, je ne sais qui vous êtes, « mais je sais que vous ferez la gloire et l'ornement de notre « Ordre. » — Peu après, s'arrachant aux larmes de sa mère et de ses sœurs, Ange Lambert entrait au noviciat des Capucins de Rouen le 26 juin 1612.

Gloire et ornement de son Ordre il le fut sans conterdit, gloire et ornement de notre Normandie vous en jugerez par ses œuvres satiriques.

La première en date est le *Genius Soeculi* écrite en latin comme les deux autres, car les lettres brillaient alors d'un nouvel éclat, c'était la renaissance qui, venue d'Italie, envahissait toute l'Europe, reliant, au moyen de cette belle langue de Cicéron et de Virgile tous les savants de France, d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne, etc. Aucun siècle n'a jamais autant écrit en latin que le XVIIe.

Après une dédicace à noble homme Philippe de Coulanges, conseiller au Parlement de Paris (2), habile connaisseur et juge

(1) *Les Capucins de Rouen.*

(2) Philippe-Emmanuel de Coulanges, mort en 1716 à quatre-vingt-cinq ans, avait beaucoup d'esprit et un esprit aisé et plein de grâces, comme sa cousine madame de Sévigné. Il a laissé des *Chansons* qui renferment de nombreuses et curieuses anecdotes sur son temps. On cite souvent de lui ce couplet sur la noblesse :

D'Adam nous sommes tous enfans
La preuve en est connue :
Et que tous nos premiers parens
Ont mené la charrue.
Mais las de cultiver enfin
La terre labourée
L'un a dételé le matin
L'autre l'après-dinée.

Il avait épousé Mlle Turpin, nièce de M. Le Tellier, et il était fils de Philippe de Coulanges époux de Jeanne Le Fèvre d'Ormesson. Parmi ses illustres amis on comptait : M. de Lamoignon, le chancelier Voisin, mesdames de la Fayette, de Sévi-

Digitized by Google

impartial *nullus te judice damnatur, si vel pietati utilis, vel regno : nullus absolvitur, si aut quieti publicæ noxius, aut moribus Christianis ;* une préface de Marcellin au lecteur dans laquelle il présente l'œuvre de son ami Pierre Firmian — pseudonyme du Père Zacharie — commence le *Génie du Siècle* par une description d'un beau soir d'été, suivi d'un terrible orage au sein duquel apparaît le *Génie du Siècle.*

Spectro dubia vestis, revêtu d'un costume incertain, mi-viril, mi-féminin, aux couleurs irisées, en sorte que sans la frayeur causée par l'ouragan, on eut pris plaisir à le considérer. Le visage mâle mais tourmenté, était celui d'un jeune homme, si la blancheur de la barbe n'eût empêché, par des signes si disparates, de porter un jugement certain sur son âge. Dans la main droite il avait une faulx, dans la gauche un livre, en tête duquel se lisait ce mot, inscrit avec de grandes majuscules : *Omnibus* (1).

Le premier moment d'épouvante une fois dissipé, Firmian interroge le fantôme sur sa nature et le motif de son apparition : « Je suis, répondit-il d'une voix formidable, le *Génie du Siècle !* « Pour t'enlever tout doute à l'avenir sache que sous l'impulsion « des génies, naissent ces terribles tempêtes qui ravagent les trou- « peaux, détruisent les moissons et les humains. Je suis l'auteur

gné, de Louvois, la duchesse de Lesdiguières, etc. Très ami du plaisir, il conserva cette habitude jusque dans sa vieillesse malgré les avis du P. Zacharie et de beaucoup d'autres prédicateurs. A plus de quatre-vingts ans il leur répondait par les vers suivants :

Je voudrois à mon âge,
Il en seroit tems,
Etre moins volage
Que les jeunes gens,
Et mettre en usage
D'un vieillard bien sage
Tous les sentimens.
Je voudrois du vieil homme
Etre séparé :
Le morceau de pomme
N'est pas digéré,
Gens de bien, gens d'honneur,
A votre scavoir faire
Je livre mon cœur,
Mais laissez entière
Et libre carrière
A ma belle humeur.

(*Dict. hist.* de Feller et de Moreri).

(1) P. 12. — La pagination est celle de l'édition in-16, Parisiis, anno 1663, qui nous a été gracieusement envoyée, de Rome, par le R. P. Edouard d'Alençon, archiviste général des Capucins et nous lui en offrons nos bien vifs remerciments.

Digitized by Google

« de celle que vous venez de subir, des incendies qui naguère, « en Belgique, ont consumé moutons et bergers, malgré leurs « cris et les secours. Quant à vous, Français, votre actuelle félicité « sera courte, le malheur est imminent. Plus cruel et plus terrible « que le lion je vais fondre sur vous et le coq gaulois n'est pas « capable de me faire fuir *nec talis sum, qui Gallico cantu pos-* « *sim fugari* » (p. 14 (1).

Cette apparition sert de plan à l'ouvrage qui comprend huit dissertations avec les titres suivants :

1° A chaque siècle son génie (9-28) ; — 2° Dégoût du régime habituel (28-69) ; — 3° Dangers de la nouvelle théologie (69-100) ; — 4° Inquiétante érudition de l'époque (100-135) ; — 5° Dispute des femmes avec les théologiens (135-159) ; — 6° Espèce d'esprits forts à qui l'impiété tient lieu de vertu (159-197); — 7° La vérité voilée (197-226) ; — 8° enfin, passion d'écrire (226-250).

Il est impossible dans une communication comme celle-ci de vous donner, messieurs, une analyse, même succincte, de ces huit chapitres. Je vais simplement vous traduire son portrait de la théologienne.

« L'esprit féminin, dit-il, tient du renard *muliebre ingenium* « *vulpi simile est*, doué, non de force, mais de ruse. C'est pour- « quoi en certains pays, là où les hommes gouvernent, les femmes « sont employées pour les négociations extérieures dans les- « quelles elles excellent. Guidées par leur nature, habiles à dissi- « muler, usant de tous leurs avantages elles réussissent, ou, en cas « d'échec, soit faiblesse de caractère, soit finesse, n'en sont pas « autrement émues *animi seu imbecillitate, seu versutia, repul-* « *sam patientius ferunt* (p. 146).

« S'agit-il de répandre des erreurs théologiques ? Les femmes « se transforment habilement en Apôtres et sans parler diver- « ses langues, se servent si bien de la leur que toute la France en « retentit, avec le regret qu'elles ont de n'être pas entendues de « l'Univers entier, intimement persuadées qu'elles sont désignées » par Dieu pour tout renouveler *qui se mitti a Deo arbitrantur*, « *ut omnia invertant.* »

(1) Guy Patin dans ses *Lettres*, rééditées en 1846 par J.-H. Réveillé-Parise dit ce qui suit dans celle du 19 septembre 1657 :

« Un autre capucin normand, nommé frère Zacharie de Lisieux, fait imprimer un *Gyges Gallus* in-4°, c'est celui que l'on dit être auteur d'un livre in-8° intitulé *Genius Soeculi*, imprimé depuis deux ans contre les jansénistes et les femmes qui se mêlent de controverser et de disputer des points de religion, de la grâce, de la prédestination, etc.

Digitized by Google

Alors défilent sous la plume acerbe de notre Juvénal les persécutrices de saint Paul, avec l'épithète pour la femme de *clamosum animal*, l'Hélène de Simon le Magicien, les Prisca et Maximilla de l'hérétique Montan, celle d'Arius qui *non prius orbem decepit quam fœminam principem*, etc.

La nouvelle hérésie procède de même, c'est pourquoi notre bon moine donne ce sage conseil aux femmes :

« O belles, quel transport vous agite ! Couvertes des dépouilles « du grand Augustin, vous volez aux combats ; arrêtez. Ne « retracez pas à nos yeux les impuissants efforts des pygmées « pour soulever la massue d'Hercule. Au lieu de porter la lance « du héros d'Hippone, vous la traîneriez. Regardez donc vos « mains délicates avant d'embrasser la garde de son épée. Son « casque descendrait jusqu'à vos tendres épaules et les blesserait « (p. 155). Imprudentes, prenez plutôt cette légère armure de « Cypris, alors que sous les traits charmants d'une vierge de « Lacédémone elle guida les pas du héros de Virgile. Voulez-« vous porter des armes plus pesantes que le carquois de l'amour? « Vous ignorez donc la triste aventure arrivée à cet enfant céleste « et à ses frères, quand Alexandre se faisant peindre avec Roxane « par Appelle, cette troupe d'étourdis eut la prétention de remuer « ce fer terrible qui avait terrassé Darius et de faire le siège de « l'atelier de l'artiste ? Épuisés de lassitude, ils tombèrent et « pleurèrent. Ne croyez plus à l'empire des guerrières du Ther-« modon, c'est une chimère inventée par la galanterie. Oseriez-« vous bien combattre contre des Scythes ? Hélas ! je le vois, « vous avez oublié que le très discourtois Diomède blessa Vénus, « votre belle souveraine, à la main. Pensez-vous à qui vous « déclarez la guerre ? Ce n'est pas à des Sybarites : terribles « comme Achille et plus invulnérables, votre faiblesse, qui fait « votre force, ne pourra rien sur eux. Les Tomiris, les Sémiramis « qui fondent votre orgueil, sont des phénomènes dans la nature. « N'établissez pas votre sagesse sur celle des Sibylles : elles « étaient vieilles quand, pénétrées d'un Dieu, elles rendaient ses « oracles. Que me fait la Diotime de Socrate, et qu'ajouteront à « vos forces les exemples de quelques femmes privilégiées ? La « faiblesse est votre partage et la séduction votre empire. Au lieu « de combattre, désarmez les combattants, voilà votre vertu. Oter « aux hommes leurs excès, n'est-ce pas un triomphe suffisant à « votre ambition ?... Reines de ce monde, retranchez-en les « épines, et nous vous devrons des temples ! Vous serez du

Digitized by Google

« moins le charme de notre vie, comme la rose est l'ornement « de nos parterres. »

Au point de vue biographique l'auteur se dit français d'origine et de religion *quanquam Gallus natalibus et Sacramento ego sum*, « cependant par suite de mes longs voyages, récemment terminés, je ne sais, de ma patrie, que ce que vous venez de m'en dire », écrit-il dans sa septième dissertation (p. 210). Ces pays parcourus furent d'abord l'Angleterre *Angliam vidi, dum adhuc sub Clementissimo Rege suas leges patiebatur* (p. 35), c'est-à-dire sous le règne de Charles Ier ; puis, la Suisse *Memini me cum in Allobrogum regione essem Aquilam vidisse*, etc. (p. 150).

Ces voyages avaient altéré sa santé à tel point que la Faculté non seulement lui défendit d'écrire, mais encore, ce qui lui fut plus dur, d'ouvrir même un livre ! *Avelli a libris, cum in illos charitas est, crucem sciebant, et acerbius morbo quem levare eâ abstimentiâ velis, remedium* (p. 159). Ses amis qui n'ignoraient pas que le priver de ses livres tant aimés c'était une souffrance plus douloureuse que la maladie dont on prétendait le guérir, vinrent, nombreux, le visiter. Clinias, l'un d'eux, à la vue de la table sans livres, mais pleine de flacons de diverses couleurs *mensam sine libris advertens, refertamque varii coloris liquoribus :*

« Voilà donc, Firmian, lui dit-il, l'antidote de vos livres ? « Vous ne buvez pas ces potions, ce me semble, avec le même « plaisir que vous avez sucé le poison en composant vos œuvres ? « On est puni par où on a péché *quod libet peccatum habet « pedissequam pœnam suam*, etc. »

Mais le *Gyges Gallus* va nous faire davantage connaître et le pays et le talent du P. Zacharie de Lisieux.

Cet ouvrage est dédié — toujours sous le pseudonyme de Pierre Firmian — au Président René de Longueil, sieur des Maisons. Assurément le portrait qu'il nous en donne ne concorde guère avec celui de M. le Chanoine Porée (1), quoique le bon moine, *suspiciosus senex*, sache bien, dit-il, distinguer le vrai mérite *non is sum quem facile decipiat secundus rumor*, ne s'en rapportant qu'à lui *expecto oculorum suffragium*. Mais chacun sait qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre une dédicace, surtout si le nouveau Mécène fait les frais d'impression de l'ouvrage !

(1) *Le Président René de Longueil, marquis de Maisons*, Caen, Delesques, 1889, in-8°.

Digitized by Google

C'est pendant l'exil momentané de la Cour, dans ses terres de Glisolles près Évreux, que le P. Zacharie le connut. *Tuus ille apud nos secessus, quem tantopere doluit Lutetia, hoc mihi beneficium contulit, ut tuis moribus fruerer sciremque haud mentitam famam esse.* Cependant nous ne voyons guère comment cet austère capucin pouvait s'accorder avec un Président qui ne songeait qu'à bien vivre et ne se permettait d'autre maladie que que les indigestions !

La dédicace nous apprend encore que la ville de Conches eut beaucoup à gagner du séjour forcé de René de Longueil dans ses terres : « Votre retraite, dit Firmian, a embelli les temples « d'ornements, de marbres, de statues et la gratitude de nos « citoyens lui est redevable de cet auguste bienfait, qu'on voit « aujourd'hui, dans une petite ville, ce qu'on admire de plus « beau dans les principales de l'État.» Il s'agit probablement ici du rétable de l'abbaye de Conches dont parle le chanoine Porée (1), chef-d'œuvre détruit à la Révolution.

Et le bon moine ajoute : « C'est le génie de votre noble sang « de s'occuper aux choses divines fort diligemment. Vous étiez « encore éloigné de plusieurs années du rang des vivants lors- « que vos ancêtres ennemis des idoles faisaient fondre le plus « grand des dieux, qu'avaient adoré tant de siècles, afin que « Rome devenue Chrétienne fût ravie de voir un saint Pierre, « façonné par eux, du Jupiter de son Capitole. On voit encore « aujourd'hui, dans cette grande ville, outre plusieurs merveilles « de l'art, cette figure d'airain du prince des Apôtres, avec vos « armes *cum vestris insignibus*, et, où les trophées des César « sont détruits, soit par la suite des temps, soit par la cruauté des « barbares, on admire, d'un sort plus heureux, les monuments « sacrés de vos devanciers... »

Un problème se pose ici au point de vue archéologique. Le P. Zacharie de Lisieux affirme que la statue de saint Pierre, si vénérée des pèlerins, provient de la fonte du Jupiter Capitolin ordonnée par Richard de Longueil, alors qu'il était archiprêtre de cette basilique et cardinal de Coutances. Moreri, l'abbé Lecanu (2) et les anciens biographes ont adopté cette affirmation,

(1) *Op. cit.*, p. 12. — Tout en ayant sous les yeux la traduction du Père Antoine de Paris nous avons préféré ne pas la suivre, car le français du XVIIe siècle est loin d'être celui d'aujourd'hui. Ensuite elle n'a pas le nerf, la rapidité du latin et les expressions sont loin d'en exprimer toute la beauté, le piquant et l'originalité.

(2) *Histoire du diocèce de Coutances et Avranches.* Coutances 1878, 2 vol. in-8°. Tom I, p. 400 à 404.

Digitized by Google

mais les archéologues modernes, Enlart, et les autres, attribuent cette statue au Ve ou au VIe siècle. Question à élucider par les chercheurs érudits !

Après la dédicace vient ce titre peu commun : *Icon Authoris*, ou *Portrait de l'Auteur*.

« Je sais que l'esprit de l'homme est curieux, dit-il, ce n'est « pas assez de connaître le nom d'un écrivain on veut aussi un « portrait de sa personne. Dès la préface tous désirent savoir qui je « suis. Quel mortel, en effet, ne regarde volontiers les lèvres d'un « orateur avant qu'il n'ait articulé aucune parole ? Donc, pour « me conformer à cet usage, je vais — ce que personne peut-être « n'a fait avant moi — vous esquisser mon portrait. Je me con- « nais plus qu'un autre, je pense, et depuis si longtemps *et tot* « *annos !* C'est en toute sécurité et certitude qu'habitué avec moi- « même je vous dirai quel homme je suis, après quoi je vous « parlerai de mon *Gygès*.

« La France est ma patrie. Je suis né à l'ouest de ce pays dans « une contrée proche l'embouchure de la Seine. Là, sous un « ciel d'une grande douceur, un sol fertile nourrit ces esprits qui « promptement mûrissent, étudient dans une tranquillité parfaite, « gèrent leurs affaires, évitent les fraudes, en sorte que pour les « détracteurs, les gens soupçonneux et faibles, leur sagesse « connue — car, la Normandie est terre de Sapience — devient « un crime.

« Cette Province a donné des rois à la Grande-Bretagne, des « Princes à la Sicile, par la justice des armes aussi bien que par « la faveur de la fortune. Aussi est-ce à bon droit que leurs poètes, « dans leurs chants, les ont comparés en tout aux gloires d'Her- « cule ! Là, prirent naissance ces héros dont la terreur précédait « tellement l'arrivée que cette crainte existe encore ! Sujet de « haine éternelle, mais aussi d'une immortelle renommée ; ali- « ment de jalousie pour tant de victoires, mais souvenir ineffa- « çable d'une exceptionnelle valeur.

« Jeune encore je suis devenu le disciple d'une sainte philoso- « phie qui m'a conduit, presque sans m'en apercevoir, jusqu'à « la vieillesse. Malgré plusieurs maladies je jouis de mes derniers « jours sans être à charge ni à moi-même, ni aux autres. Pour « m'instruire j'ai vu beaucoup, davantage entendu *vidi multa*, « *plura audivi*. Le reste est le fruit de mes réflexions ou de mes « entretiens avec les sages. Peu cependant, car il fait bon dans « la solitude, afin d'y jouir des éternelles vérités. Enfin, pour ne

Digitized by Google

« pas avoir de compagnon, je me suis fui moi-même. Si l'hom-
« me, en effet, ne sait pas s'oublier il peut être plus dangereux
« à lui-même qu'aux autres.

« Voulez-vous aussi savoir où j'habite ? Sur le penchant d'un
« coteau se trouve ma tranquille demeure. De là je vois l'embou-
« chure du fleuve qui s'étend au large, le port d'une ville très
« connue, à moins qu'il n'y ait des brouillards *ni vapores obstite-*
« *rint !* Souvent en effet, ils s'étendent jusqu'au bas de la colline
« et le soleil n'a pas encore chassé les ombres de la nuit que
« déjà m'apparaissent les sommets des temples. »

Le P. Zacharie de Lisieux habitait donc, à cette époque, le couvent des Capucins du Havre dont la première pierre avait été posée en 1621, car la description ci-dessus ne peut s'appliquer à aucune autre ville de la région.

« L'art et la nature, ajoute-t-il, ont embelli mon jardin. De
« larges allées facilitent la promenade, invitent à de gracieux
« travaux à l'ombre d'arbres touffus, ou bien des sentiers avec
« leurs sinuosités s'offrent aux solitaires. Le chant des oiseaux
« vient s'ajouter à ces doux plaisirs, les rossignols luttent sou-
« vent ensemble comme s'ils attendaient que je leur décerne des
« prix ; c'est à qui fera entendre les plus suaves et les plus lon-
« gues cantilènes, *utra suavius*, *aut longius cecinerit*.

« En dehors de là, sitôt que l'office divin ou les besoins corpo-
« rels m'en donnent le loisir je vole à mes livres ! Là surtout je
« suis heureux *in hoc maxime beatus,* quand, éloigné des affaires
« qui accaparent tant d'hommes, je puis m'adonner à mes études
« favorites et je sais apprécier tout mon bonheur *non ignoro*
« *fœlicitatem meam*.

« Vous connaissez maintenant Firmian. Mais, diriez-vous,
« n'est-ce pas assez de lire, pourquoi écrivez-vous ?... Je suis
« venu au monde *orbi natus sum*, en vain ma mère m'a engendré
« si je m'endors comme congelé dans le repos et sans être utile.
« C'est peu d'avoir vécu une ambition plus haute m'anime : je
« veux parler à ceux qui viendront plus tard ; qui, des vivants,
« peut m'en empêcher ? Oui, c'est pour la Postérité que je veux
« écrire. »

Après avoir ainsi expliqué ses intentions le P. Zacharie s'adresse au lecteur, l'avertissant qu'il importe peu que son Gygès soit réel ou fictif, car le fond de son livre, avec ses vérités, doit seul peser dans la balance.

Tous vous connaissez, messieurs, la légende grecque de Gygès

Digitized by Google

racontée par Platon dans le livre deuxième de sa *République* et dont Cicéron a tiré un si bon parti au troisième livre *de Officiis*. On sait donc que ce berger de Lydie, grâce à un anneau dont le chaton, tourné en dedans, le rendait invisible, s'empara du trône, après avoir commis impunément de nombreux crimes, et le conserva plus de trente-huit ans.

Guidé par cette fable ingénieuse (1), notre bon capucin s'en sert pour s'infiltrer partout, enlever les masques et faire de son époque des satires à la façon de Juvénal !

« Quiconque veut savoir de curieux secrets doit, ou me suivre « en fidèle compagnon dans les contrées les plus lointaines, ou « attendre mon retour, *ad proavos iter facio.* »

Commence alors le roman : « Sous la première race de nos « rois, dit Firmian, vivait un homme d'un esprit très perspicace, « nommé Charmion par son père, Gygès par le hasard. Persua- « dé que bien peu connaissent les hommes à fond, il recherchait « dans les écrits des anciens philosophes le moyen de juger avec « équité ses contemporains afin d'estimer chacun selon ses méri- « tes. Comment, au sein de cette vie solitaire et d'une si grande « paix, il fut tout à coup poussé à s'appliquer à de nouveaux « travaux, je vais vous le raconter, *quomodo repente mutatus,* « *novis consiliis incubuerit, referam.*

« A cette époque restaient encore de nombreux monuments « druidiques, conservant le souvenir de ces prêtres si célèbres « dans tout l'univers et par leurs sacrifices et par leurs lois. On « en voyait au milieu des champs, surtout dans les forêts, sous « les chênes touffus, servant de tombeaux à ces druides qui, « pendant leur vie, avaient eu le culte du gui sacré, coupé sur « leurs branches avec la faucille d'or. Au nombre de ces travaux « d'une antiquité si remarquable, un sépulcre (2) en particulier « attirait les regards.

« La pierre brisée se dressait, non comme une pyramide gran- « diose mais bien plutôt comme une masse affaissée : travail « abrupt, sans sculpture, orné seulement de quelques figures tra- « cées sans caractère artistique, indiquant ainsi que, sous cet

(1) Un ouvrage moderne a pris le même titre : *Gygès* (Côté des Dames) Paris, chez tous les libraires. Série de portraits contemporains du second empire, petit in-8° de 78 pages, 1887.

(2) L'abbé Coupé, dans la *Bibliothèque Universelle des Romans* dit que Charmion vivait dans le pays chartrain et qu'il découvrit dans les bois qui entourent *Dourdan* le monument druidique. Il n'y a rien qui puisse appuyer cette affirmation fantaisiste

Digitized by Google

« amas de pierres, les ouvriers avaient voulu éterniser la mé-
« moire d'un philosophe, non la leur.

« Des signes célestes gravés de diverses manières sur le tombeau
« montraient suffisamment que ce sage les avait étudiés de son
« vivant.

« Là reposait, d'après la rumeur publique, le prince des Drui-
« des ; là se trouvait le secret de la plus profonde philosophie à
« la portée de celui qui serait assez hardi pour aller, pieusement,
« l'y chercher. Mais les uns regardaient comme un crime la vio-
« lation du sépulcre, les autres craignaient les plus terribles
« représailles de la part des dieux irrités.

« Chacun attendait donc la ruine du monument causée soit
« par l'intempérie des saisons, soit par un coup de foudre, afin
« d'apprendre ce qu'il renfermait de si extraordinaire.

« Par un heureux hasard, Charmion vint en cet endroit au
« moment où les pluies avaient tellement entraîné les terres qu'il
« s'était produit une ouverture assez grande pour livrer passage
« à un homme, comme une invitation à profiter de cette bonne
« fortune.

« Notre philosophe n'hésite point, il s'avance à tâtons d'un pas
« incertain, constatant de la main que c'est bien un édicule à la
« voûte tellement basse qu'il lui est impossible de rester debout.
« Mais tout à coup un rayon de soleil lui découvre le corps d'un
« homme étendu, paraissant dormir, comme si le sommeil l'avait
« surpris dans la lecture d'un livre fait, non d'écorces ou de par-
« chemin, mais de feuilles de plomb, placé entre les doigts du
« vieillard marmoréen par ceux qui l'avaient enseveli. A son cou
« pendait une custode d'airain pleine de promesses pour notre
« avide chercheur.

« Il n'y vit, tout d'abord, qu'un anneau de même métal avec
« une pierre sans intérêt. Trompé dans son attente, dédaigneux
« et du livre et de la bague il allait tout abandonner lorsqu'il
« aperçut sur le mur opposé cette inscription : *Mortel qui que tu*
« *sois, rends grâces à la fortune d'être entré ici le premier ! Sache*
« *en profiter*. Malheureusement le reste, effacé par le temps, em-
« pêchait Charmion d'utiliser ce conseil, lui laissant seulement
« la certitude d'un grand bien caché dans ce tombeau. Il résolut
« de ne partir qu'après la découverte du trésor. Mais harrassé par
« ses recherches, par la tension d'esprit à laquelle il s'était astreint,
« il s'empare du livre, met l'anneau à son doigt, fait une révérence

Digitized by Google

« au cadavre du philosophe, puis inconscient de ce qu'il emporte,
« sort du sépulcre druidique. »

Revenu à la lumière, Charmion connut bientôt, par le livre, son immense bonheur ! Il lui promettait effectivement, s'il voulait suivre ses préceptes, ni longs, ni difficiles, une heureuse et verte vieillesse.

(*A suivre.*) Abbé CH. GUÉRY.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

LES STATUTS DU CHAPITRE GÉNÉRAL D'ASSISE (1340)

La plus grande incertitude règnait jusqu'ici au sujet du Chapitre Général tenu à Assise en 1340. Mariano de Florence et Marc de Lisbonne racontent bien, écrit Wadding (1), que Gérald Othon réunit un Chapitre Général à Assise en 1340; mais Rodolphe de Tossignano n'en parle pas, ni les autres chroniqueurs. On n'en trouve pas trace dans les lettres émanées des Papes, et pourtant ils avaient coutume, en pareille circonstance, d'écrire aux capitulaires. De plus, Gérald Othon fut envoyé cette année-là en Mission vers le roi de Hongrie. « Il faut donc, conclut le célèbre annaliste, que le Chapitre Général n'ait pas eu lieu, ou qu'il se soit tenu après le retour de Gérald. Quoiqu'il en soit, les Actes de cette assemblée capitulaire ont péri. » De fait la Chronique des XXIV Généraux (2), Mariano de Florence (3) et Marc de Lisbonne (4) ne font que la mentionner sans nous donner aucun détail. Nicolas Glassberger (5) rapporte dans sa Chronique que le Chapitre provincial de Strasbourg (1341) ordonna à tous les Gardiens de faire lire les nouveaux statuts généraux d'Assise.

Ces témoignages suffisent pour nous assurer qu'un Chapitre général eut lieu réellement à Assise en 1340. Quant aux Ordonnances qui y furent publiées, avec Wadding, on les croyait

(1) *Annales Minorum*, Rome 1733, t. VII p. 233 § 12.

(2) *Analecta franciscana*, t. III p. 528.

(3) *Archivum franciscanum historicum*, t. III p. 296.

(4) *Delle Croniche de' frati minori*. Milano 1605. Parte II, libro VIII, cap. 44, p. 409.

(5) *Analecta franciscana*, t. II p. 179.

Digitized by Google

perdues. Nous les publions aujourd'hui après les avoir retrouvées dans le manuscrit 719 de la Bibliothèque d'Avignon. Ce manuscrit, déjà décrit par le P. Ehrle dans son étude sur les anciennes Constitutions de l'Ordre des Frères Mineurs (1), est un volume de 45 folios en parchemin du XIVe S. Il provient sans doute de la province ombrienne, car la plupart des documents qu'il contient ont trait à cette province. Au XVIe S. il appartenait au couvent d'Hyères d'où il passa probablement au musée Calvet d'Avignon.

[Fol. 16 vo] *In nomine Domini, amen. Hec sunt acta generalis capituli Asissii celebrati anno Domini Mo trecentesimo quadragesimo in Pentecostes. In primis addatur in primo capitulo constitutionum generalium* (2) DE RELIGIONIS INGRESSU, *in fine, constitutio quæ sequitur : « Nullus autem novitius ad professionem recipiatur pro clerico ante quam cordetinus sciverit psalmos horarum divinarum, totum offitium Domine nostre, totum offitium mortuorum, septem psalmos cum letania, et de communi sanctorum psalmos et ymnos, antiphonas et responsoria, orationes et capitula, et ita sufficienter sciat in breviario legere et rubricas intelligere quod per seipsum quocumque tempore anni sciat dicere matutinum. Illi vero qui jam sunt recepti vel in posterum contra presentem ordinationem contingeret recipi, non promoveantur ad ordines sacros, nec mictantur ad studia, nec ad aliquam presidentiam adsumantur ante quam sciant perfecte predicta. Si quis autem custos aliquem predicta nescientem ad professionem recipere vel ad ordines sacros promoveri facere presumpserit, ipso facto a sui executione offitii sit suspensus. Fratres vero qui talis suspensionis causam sciverint, ipsam quam citius poterunt debeant significare ministro qui de hujus* (sic) *custode secundum quantitatem excessus tale faciat complementum iustitie quod merito transeat ceteris in exemplum. »*

Item in capitulo DE CORREPTIONE DELINQUENTIUM *in fine*

(1) *Archiv für Litteratur und Kirchengeschicthe* t. VI p. 77.

(2) Il s'agit des Constitutions de Narbonne probablement dans leur dernière rédaction de Lyon (1325), (cf. *Archivum francisc. hist.* t. IV p. 526 et suiv.), mais non point des Constitutions de Perpignan (1331) ni de celles de Cahors (1337). Le premier chapitre de celles-ci a pour titre : *de divino officio* (cf. *Chronologia historico-legalis,* Naples 1650, t. I, p. 46) et le premier chapitre de celles-là : *de vita et regula nostra* (cf. *Archivum francisc. hist.* t. II, p. 277). Cette addition de 1340 passa en partie dans les Constitutions que Guillaume Farinier écrivit en 1354, chapitre I (cf. *Orbis seraphicus* t. III. p. 50.)

Digitized by Google

papalis privilegii (1) *addatur sequens statutum :* « *Suave Christi iugum super nos patienter tollere et propter Deum voluntates proprias abnegare, litigiosas contemptiones fugere, et delicta per penitentiam emendare, ex nostre professionis perfectione tenemus. Quare si quis frater propria voluntate resumpta salutaris obedientie iugum reiciens, ad lites contra premissum apostolici rescripti mandatum, temere se converterit et appellare presumpserit, ipsum omnibus offitiis ordinis et actibus legitimis ex nunc pro tunc presenti constitutione privamus, et nisi infra diem naturalem resipuerit a fratrum consortio separetur. Si vero tandem in sua duraverit pertinatia, prelatus ejus, vel prelati, et fratres alii ipsum in domo discipline usque ad proximi provincialis, vel generalis capituli judicium debeant detinere.* »

Item in capitulo undecimo DE CAPITULO GENERALI *in fine illius paragraphi :* processus inclusorum sit talis etc. (2), *addatur sic :* « *si vero post vigiliam Pentecostes ipsum generalem ministrum durante generali capitulo, morte, vel translatione, vel spontanea et admissa renunciatione, ab offitio ministerii admoveri contingeret, ministri et custodes qui presentes erunt, quibus generalis ministri secundum regulam et apostolica instituta electio data est, alium eligant in ministrum.* »

Item ordinatum fuit quod circa licentiandos (3) *infrascripta forma servetur :* « *Quia optate commissorum mihi fratrum tam sapientium quam insipientium saluti consulere teneor, ideo licet P. de tali loco, nostri ordinis professor se* [fol. 17 r°] *habitu et consortio fratrum reddiderit prorsus indignum prout per discretos fratres deliberatione habita super ejus iteratas vias malas extitit iudicatum, saluti ejus consulere cupiens, ne per mundum vagabundus pereat, imposui sibi ut prope conventum tuum sibi hones-*

(1) Le Chapitre *de correctione delinquentium* est le 7e des Constitutions de Narbonne. Le privilège papal auquel il est fait allusion ici est probablement celui d'Innocent IV qui autorise les supérieurs à incarcérer les apostats de l'Ordre (cf. *Bull. francisc. t. I p.410*) et que reproduit la rédaction des Constitutions faite à Assise en 1316 (cf. *Archiv. francis. hist.* t. IV, p. 300, § 4). L'addition faite par notre Chapitre de 1340 est empruntée textuellement sauf le premier mot — *sane* pour *suave* — au Chapitre de Perpignan 1331 (cf. *Archiv. francisc. hist.* t II. p. 584, § 3).

(2) Cf. les Constitutions de Narbonne, rédaction de 1316, dans l'*Archiv. francisc. hist.* t. IV p. 524, § 14.

(3) Il s'agit des apostats qui viennent à résipiscence. Le Chap. de Paris 1292 avait ajouté aux anciennes constitutions : « *Et nullus minister licentiet apostatas, nisi ad loca ubi viget observantia regularis* » (cf. *Archiv. francisc. hist.* t. IV p. 299, § 33). Le Chap. de 1340 donne ici une formule que devait employer le Provincial en remettant à un gardien le soin de veiller sur un religieux apostat converti.

Digitized by Google

tam habitationem studeat procurare, ubi sub honesto habitu, et sub obedientia tua reddat domino vota sua, ita videlicet quod confessori fratri quem tu ei assignaveris confiteatur qualibet septimana, et quolibet mense recipiat Corpus Christi, nisi legitimum impedimentum obsistat. Tibi quoque qualibet septimana particulariter se presentet et de suis excessibus et defectibus manifestis per te salubriter corrigatur, nec fines talis parochie, vel districtum talis loci exeat sine tua, vel tui vicarii licentia speciali. Victum autem et vestitum, tua quidem discretione consulta, sibi humiliter et honeste procuret. Quare discretioni tue ad meritum obedientie salutaris iniungo, quatenus ipsum benigne recipias et ei favorabiliter in procurando sibi habitationem assistas, consolabilem confessorem assignes, et ipsius defectibus et excessibus manifestis ei cum omni caritate penitentiam salutarem iniungas, ipsum cum discretione ad dictum exitum licenties et ad redeundum certum prefigas terminum et inducas eum ad occupationem utilem et honestam. In cunctis quoque ipsum studeas taliter pertractare, quod auctore Domino, per tuam diligentiam vitam emendet et animam salvet. »

Item declaratum fuit per capitulum generale quod libri fratrum decedentium de quibus non constat legitime a qua communitate scilicet provincie, custodie, vel conventus habiti fuerint, ad communitatem ipsius provincie devolvantur (1).

Item declaratum fuit per capitulum generale quod provincia illa vocatur magna (2) *quae non potest visitari in octo menses, sive longitudo maris, vel asperitas montium et viarum, sive multitudo fratrum vel locorum impediat.*

Item dubium fuit generali propositum an ante quam studentes de studio reversuri representent suo ministro litteras testimo-

(1) Ce passage se rapporte au Chap. XI des Constitutions bénédictines ou de Cahors 1337 : « *Libri vero fratrum decedentium, quos ipsi fratres dum viverent, a communitate Provinciæ, Custodiæ vel conventus habuerant, libere ad illam communitatem a qua eos habuerant revertantur* » (*Chronologia hist. leg.* t. I p. 53). — Les Constitutions de Narbonne disaient que les livres d'un religieux mourant dans une autre province que la sienne devaient retourner à la province d'où il avait été transféré. Aussi ordonnaient-elles au religieux qui changeait de province, de laisser la liste des ouvrages de quelque valeur qu'il emportait avec lui (cf. la rédaction d'Assise 1316 dans l'*Archiv. francisc. hist.* t. IV. p. 293. 4, § 33).

(2) Les Constitutions bénédictines avaient dit au Chap. XVII : « *Singuli quoque Ministri provinciales (illi videlicet, qui parvas provincias habent, singulis annis, qui vero magnas habent provincias de triennio in triennium ad minus) conventus et alia loca provinciarum suarum visitare et complere in eis visitationis officium teneantur* » (*Chronologia hist.* leg. t. I. p. 55.)

Digitized by Google

niales possint ad offitium lectoris assumi. Responsio : duplex est assumptio, una quidem imperfecta scilicet institutio in offitio lectorie, et hac assumptione potest frater ad lectoriam assumi ante quam testimoniales litteras representet. Alia est perfecta scilicet ad cathedram, ad legendum et ad istam non potest assumi, nisi prius testimoniales litteras, justa statuta papalia (1) *representet.*

Item aliud dubium quomodo intelligitur statutum papale : munitio armarii de libris, si debent esse textus cum scriptis. Responsio quod sufficit textus cum aliquo scripto, alia vero possunt distrubrui (sic) (2).

[Fol. 17 v°] *Item statutum fuit quod commemoratio sancte Clare fiat per totum ordinem sicut de aliis sanctis nostris.*

Item ordinatum fuit quod offitium quod edidit reverendus Pater generalis de stigmatibus sacris, habeatur, et fiat in toto ordine, et legantur lectiones legende fratris Bonaventure capitulo de stigmatibus sacris, et fiat offitium duplex die XVII Septembris (3).

Item facta fuit ordinatio quae sequitur : « In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ordinat reverendus Pater generalis Minister quod pro pace principum christianorum et populi christiani, et pro defensione ac victoria christianorum qui per infideles impugnantur, in singulis conventibus et locis fratrum minorum et sororum dicatur post missas conventuales et horas canonicas ante quam fratres vel sorores exeant chorum : Salve Regina cum orationibus de Domina : Interveniat quaesumus etc., de Angelis : Deus qui miro, et de Pace : Deus a quo sancta desideria, et cum aliis prout ministris vel vicariis videbitur expedire usque ad sequens capitulum generale. »

Provincia Sancti Francisci visitet provinciam Pennensem et visitetur a provincia Tuscie (4).

(1) « *Cum autem studentes in generalibus studiis constituti ad suas redibunt provincias, litteras testimoniales Guardiani et lectoris loci in quo studuerint... secum portent, quas suis ministris ostendere teneantur* ». Ordonnance du Chapitre général de Milan 1285 (cf. *Archiv. für Litt. und. Kircheng.* t. VI p. 54) qui passa ensuite dans la rédaction de Paris 1292 (ibid p. 109 n. 3), puis dans les Constitutions bénédictines Chap. IX. *Chronologia hist. leg.* t. I p. 52.

(2) Cf. Constitutions bénédictines Chap. XI, loc. cit. p. 53. Par *textus* on entendait alors la Sainte Ecriture, par *Scripta*, les écrits des Pères de l'Eglise, autant du moins qu'on peut le conjecturer.

(3) La solennité des stigmates fut décrétée au Chap. de Cahors 1337 et le Ministre Général Gérald Othon chargé d'en composer l'office (cf. la *Chronique des XXIV Généraux* dans les *Analecta franciscana* t. III p. 528.)

(4) Le Chap. de 1292 avait ajouté aux anciennes Constitutions ce statut : « *Ordi-*

Digitized by Google

Provincia Sancti Francisci mictit studentem de debito ad studium Tholosanum, Ossonie, Salamantinum, Bononie, Florentinum, Venetiarum, Mediolani, Januense, Pisanum, Ulixbone.

Ordinata fuerunt duo nova studia generalia, scilicet Ulixbone in provincia Sancti Jacobi et Rostxllis (sic) in provincia Dacie (1).

Numerus defunctorum a capitulo praeterito generali Caturcensi, duo milia cclxxij.

Summa missarum dicendarum a quolibet sacerdote pro vivis, lxxxix. Item totidem vicibus dicantur psalmi penitentiales cum letaniis a quolibet clerico non sacerdote. Item IIIJ^or milia IIIJ^ccL pater noster dicantur a quolibet layco.

Summa missarum dicendarum pro defunctis XLIIJ a quolibet sacerdote et a quolibet clerico totiens vigilia mortuorum IX lectionum. Et a quolibet layco duo milia pater noster.

Ordinatus fuit locus sequentis capituli generalis in conventu Marsilie provincie Provincie.

Comme on le voit les ordonnances du Chapitre de 1340 sont : 1° des additions aux anciennes constitutions de Narbonne dans leur dernière rédaction de 1325 ; 2° des réponses à des doutes provoqués par les nouvelles constitutions imposées par Benoît XII trois ans auparavant au Chapitre de Cahors.

Ainsi ni la compilation de Perpignan 1331, ni les Constitutions de Cahors 1337, n'abrogèrent l'ancienne législation de saint Bonaventure toujours en vigueur dans ses remaniements successifs de Paris 1292, Assise 1316 et Lyon 1325.

FR. GRATIEN.
O. M. C.

---

netur autem in generali capitulo que provincia quam provinciam debeat visitare ». Archiv. francisc. hist. t. IV p. 509 § 4).

(1) Rœskilde ancienne capitale du Danemark. cf. K. Eubel. *Provinciale Ordinis Fratrum Minorum vetustissimum*, Quaracchi 1892, p. 39.

Digitized by Google

D'UN PRIVILÈGE CONTESTÉ :

LA RÉCITATION MENTALE

DU BRÉVIAIRE

Y a-t-il vraiment un privilège qui permette de réciter mentalement le Bréviaire ? Plus d'un lecteur le niera avant d'avoir lu ces lignes. C'est pourquoi nous avons cru bon d'analyser avec quelques développements une brochure qui vient de paraître sur ce sujet (1). On y trouvera, exposés d'une façon aussi claire et intéressante que le comporte cette matière aride, les arguments en faveur de l'existence du privilège. C'est la réponse à un article récent, paru dans les « *Analecta Ecclesiastica* » de Rome, et dont l'auteur est le R^me^ Benoît Melata.

La question est loin d'être purement spéculative. D. Melata pour justifier son attaque, dit d'elle au contraire qu'elle est : « quam maxime practica ; respicit enim unam de præcipuis obligationibus cleri ; et attingit, ratione habita communicationis privilegiorum, *fere universum clerum, non solum regularem, sed etiam sæcularem !*

I. — C'est aux Frères Mineurs que ce privilège fut accordé. Hâtons-nous de dire que ce ne fut pas dans un esprit de relâchement, mais bien plutôt pour favoriser la piété. C'est en partie à des Frères scrupuleux, et en partie à des hommes d'oraison que nous le devons.

Voici en effet ce qui se passait pour les premiers. Quand venaient au chœur les quelques prières qui doivent se réciter à voix basse, ces pauvres moines éprouvaient une telle crainte de ne pas satisfaire au précepte de l'office que, malgré eux pour ainsi dire, ils élevaient la voix et en venaient à réciter tout haut ces prières, au grand ennui de leurs voisins, à qui ils apportaient ainsi trouble

(1) De Privilegio recitandi mentaliter Officium divinum — Responsum P. Victorii ab Appeltern, Ord. Min. Capuccinorum, ad R^mum^ Dominum Benedictum Melata. — Romæ : apud. « Analectorum Ecclesiasticorum » Editores.

Digitized by Google

et distraction. C'est pour couper court à ces inconvénients qu'il fut accordé que ce serait suffisant de réciter mentalement ces prières ou de les parcourir seulement des yeux sur un livre.

Mais cette concession vaudrait-elle si l'on récitait l'office en particulier, alors que les difficultés, qu'on vient de signaler, ne pourraient plus se produire ? Oui ; on la maintint même pour ce cas, car elle avait encore son utilité, mais pour une autre raison. — Il est des âmes contemplatives qui ne s'astreignent pas sans effort à la récitation de prières vocales. La vigilance qu'elles doivent exercer sur elles-mêmes, pour bien prononcer tous les mots, brise leur élan vers Dieu et entrave plus ou moins leur union continuelle avec Lui. C'est en leur faveur que le privilège en question fut étendu à l'office récité en dehors du chœur : même alors il suffirait de le dire mentalement.

II. — Contre Mgr Melata (*Analecta Ecclesiastica*), et avec le Card. Gennari (*Monitore Ecclesiastica*), l'auteur reprend plus en détail la thèse qu'il avait exposée déjà dans son ouvrage (1), et il établit, par une argumentation serrée et avec textes à l'appui, les trois points suivants :

1° Ce privilège est bien réellement authentique. — Il a été concédé par Léon X aux Frères Mineurs de la stricte Observance ; voici le texte de la supplique qui fut présentée à cet effet au Souverain Pontife : « Placeat Sanctitati Vestræ ut, ne fratres mutuo se impediant in officio divino, aut aliis sint fastidiosi, quod illa, quæ in Ordinario jubentur dici secreto sub silentio, tam in Horis canonicis quàm etiam in missâ, non teneantur proferre vocaliter, sed satisfaciant dicendo mentaliter, aut legendo intra se per librum, quia aliqui devotius sic dicunt, et absque impedimento et fastidio aliorum ; et eodem modo possit facere qui dicit officium per se solus, cum prolatio verbalis sit præcipua, ut ab aliis intelligatur. » (p. 6 et 7.)

Cette supplique obtint son plein effet. Nous en avons pour garant le Protecteur même de l'Ordre, le Card. Laurent Pucci, qui témoigne officiellement que cette faveur fut accordée de vive voix, inter vivæ vocis oracula, en l'an de grâce 1516.

Le P. Victorius cite les documents où se trouve relaté ce privilège : il réfute les objections que l'on a élevées contre son existence et même contre sa possibilité ; enfin il donne la longue

(1) Compendium Prælectionum Juris Regularis. . p. 231-236. Tournai, Casterman, 1903.

Digitized by Google

liste des auteurs qui l'admettent : et il conclut que c'est l'opinion « commune » qui est favorable à son authenticité.

2° Ce privilège n'a jamais été révoqué ; voici les faits qui le prouvent :

Il est bien vrai que Grégoire XV, en 1622, et Urbain VIII, en 1631, révoquèrent certains privilèges accordés de vive voix, mais le nôtre n'y fut pas compris. — On le montre facilement pour la Constitution de Grégoire XV, car elle exceptait les privilèges confirmés par la main d'un Cardinal ; or le privilège en question, concédé d'abord de vive voix, per vivæ vocis oraculum, avait été ensuite dûment authentiqué par lettres testimoniales du Cardinal Laurent Pucci, en date du 15 avril 1516.— Que si, par contre, aucune exception n'était faite dans la Constitution d'Urbain VIII, pas même pour les privilèges accordés sur demande d'un empereur ou d'un roi, ou authentiqués par la main d'un Cardinal,il faut savoir qu'ensuite, en 1635, le même Pape revint sur cette révocation et sur celle de Grégoire XV, et déclara ne pas l'étendre aux privilèges authentiqués par ces Officiers ou Ministres, qui avaient charge, avant ces révocations, de témoigner des privilèges accordés de vive voix par le Souverain Pontife. Or, au nombre de ces Officiers et Ministres, de l'aveu de tous, il faut entendre en premier lieu les Emmes Cardinaux. Puis donc que notre privilège avait été, on l'a vu, authentiqué par un Cardinal, il se trouve avoir échappé à la révocation, et il garde encore aujourd'hui sa pleine vigueur. — Le P. Victorius donne encore, à l'appui de cette thèse, deux autres arguments qu'il serait trop long de rapporter ici.

3° Voici maintenant ce qu'il faut penser de la question, plus difficile, et aussi plus controversée, de l'étendue de ce privilège (1).

« *Et eodem modo possit facere qui dicit Officium per se solus* ». Comment faut-il entendre ces paroles ? Nous sommes ici en présence de deux interprétations.

La première veut les entendre dans un sens restreint ; le privilège, en dehors du chœur, ne serait pas plus étendu que celui qui a été concédé pour la récitation commune, et ne porterait que sur les quelques prières dont il a été question plus

(1) Le P. V. ne s'occupe pas de la partie du privilège qui se réfère à la sainte messe. D'abord il estime qu'elle ne concerne pas, quoiqu'en disent certains auteurs, les paroles mêmes que doit prononcer le célébrant, mais simplement les prières que les Frères ont coutume de réciter au chœur pendant la messe conventuelle. De plus, il pense que même ce privilège leur a été retiré par une Bulle de révocation de Clément XII. — (p. 6, note.)

Digitized by Google

haut, et qu'il serait permis aussi de ne réciter que mentalement.

La seconde comprend tout autrement la concession et lui donne une portée vraiment pratique et « privilégiée ». En dehors du chœur, c'est l'office tout entier qu'il sera permis de réciter mentalement, sans prononcer donc une parole, sans articuler même une seule syllabe ! C'est cette opinion que propose et défend le P. Victorius, et il montre comment, en réalité, elle est bien « *Communior* » et patronnée par des théologiens de grande valeur, tels que, pour se borner à quelques-uns, Thomas Tamburini, Roncaglia, les Salmanticenses, S. Alphonse de Liguori.

Et la conclusion de l'auteur, c'est qu'en sûreté de conscience cette opinion peut être suivie en pratique.

III. — Quant à l'usage qu'il convient de faire de ce privilège, le P. Victorius s'en explique nettement, en tête de sa brochure; et cela était nécessaire. — A l'heure en effet où le Souverain Pontife réforme le Bréviaire et réorganise la louange divine, il serait d'un effet déplorable que des Religieux parussent préoccupés surtout de faire prévaloir, en leur faveur, sous le rapport de la prière publique, le « système du moins possible » ; et nous aurions lieu plutôt d'être gênés de notre privilège ! Grâce à Dieu, tout autre est le but que l'on propose à ceux qui voudront s'en servir. Le R. P. le montre bien en faisant siennes les sages paroles qu'écrivait, en 1747, le Chanoine Régulier Rupert Grueber, et que nous ne pouvons mieux faire que de citer nous-même en terminant : « Usus hujus privilegii mentaliter dicendi « totum officium divinum non est omnibus consulendus, sed iis « tantum qui majoris attentionis et devotionis gratia, sic recitan- « dum duxerint ; illis vero dissuadendus, qui id ita recitare vo- « lunt, ut citius percurrant, celeriusque absolvant, non sine « maximo periculo magnam partem omittendi ac plura transvo- « landi, prout facere solent laxioris conscientiæ fratres, qui parum « solliciti quomodo Horas Canonicas dicant, contenti sunt « eas absolvisse. Id quod longe aliter facere solent viri docti, « prudentes ac pii, qui, contemplationi assueti, et attentius et « devotius eas mentaliter dicunt, sine ullo periculo aliquid « omittendi. Et sic practicatum fuisse a quibusdam piis ac doctis « viris, testatur Sporer. »

FR. CONSTANT,
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

FRANCISCANA

Un Capucin Breton au XVIIe siècle, *le P. Joseph de Morlaix*, par le P. René de Nantes, O. M. C., 1 vol. grand in-8° 128 p. — Prix : 2 francs. — Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, Paris. Maison St-Roch. Couvin.

L'auteur, bien connu par ses nombreux travaux historiques, vient de mettre en lumière une des plus intéressantes figures de l'Ordre des Capucins en France. Nos lecteurs ont pu parcourir à loisir ces pages parues pour la plupart dans les « *Études Franciscaines* ». Travail sérieux qui a valu à son auteur de nombreux éloges. Nous reproduisons celui de Mgr l'Évêque de Quimper, qui donne sur l'auteur et sur l'ouvrage la note la plus exacte.

Mon Révérend Père,

J'ai lu avec un très vif intérêt la biographie du Capucin breton, dont les documents du XVIIe siècle vous ont permis de faire revivre la physionomie si apostolique.

Le Père Joseph de Morlaix fait autant d'honneur à son pays d'origine qu'à son Ordre.

Son talent fut égal à sa sainteté, et ce n'est pas peu dire.

Il a été aussi indépendant dans ses prédications à la Cour, que dans ses discussions victorieuses avec les Protestants et les Jansénistes, sans cesser de se dévouer à l'apostolat populaire, comme il convient à un fils de saint François.

Je vous félicite d'avoir mis en relief son mérite, et je vous remercie d'avoir si bien montré, dans toute la conduite de sa mère, Madame de Kerven, les vertus que doit pratiquer la mère chrétienne.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en N.-S. J.-C.

† Adolphe
Évêque de Quimper et de Léon.

Saint François d'Assise par M. Vaussard, Licencié ès-lettres. — J. Gabalda & Cie, 30, Rue Bonaparte, Paris. — In-8° 46 p. — Prix : 0 fr. 30. — Réduction par quantités.

L'ardent et éloquent apôtre du Limousin, connu maintenant de la France, M. l'abbé Desgranges vient de lancer une collection d'Études dont le but est « de faire revivre et parler les illustres serviteurs de l'Église qui se sont

Digitized by Google

dévoués avec le plus d'éclat, à la défense des intérêts populaires ». Dans cette galerie, le Patriarche des Mineurs devait nécessairement avoir sa place. Son portrait fut confié à un jeune talent qui s'est acquitté de sa tâche avec amour.

Il nous décrit successivement le *curriculum vitæ* du grand Saint, les principes de la vie franciscaine, l'influence sociale de saint François, enfin son influence artistique. Suit une conclusion destinée à faire passer de l'admiration à l'imitation.

Il est difficile de rêver, sous une forme aussi concise, quelque chose de plus complet et qui fasse aussi bien connaître la radieuse figure du séraphique Père.

Nous souhaitons à cette élégante brochure la plus grande diffusion.

FR. GRATIEN.

Lo spirito del Terz'Ordine Francescano, P. PIER BATTITA GIMET. O. M. — Vicenza, società Anonima Tipografica. 1911 — 2 fr.

Traduction italienne faite sur la quatrième édition française de « *L'esprit du Tiers-Ordre Franciscain* » par le P. Pierre Baptiste Gimet. O. M. L'accueil fait en France à cet ouvrage, par toutes les âmes avides de revivre l'esprit évangélique, à la suite du Pauvre d'Assise, nous est un sûr garant du succès que cette traduction ne manquera pas d'avoir au delà des monts, où le Tiers-Ordre est si fortement organisé et si vivant.

Le Tiers-Ordre est le retour à l'esprit évangélique, pourquoi et comment ? Parce qu'il est d'une certaine façon la vie religieuse transplantée des cloîtres dans le monde. Qu'impose sa règle? — Commentaires. — Ses avantages spirituels: Indulgences, Bénédictions papales. — Privilèges. Voilà résumé en deux mots le contenu de ce volume que tous les Tertiaires italiens devraient posséder.

Alto Brasile. — **Missione e Colonie dei Capuccini Lombardi**, — 1911. — P. TIMOTÉO DANI DA BRESCIA. O. M. C. Milano. — Tipografia Fratelli Lanzani. — Via Fiori Oscuri, 7, . — Prix : 4 fr.

Une courte étude sur la position géographique, le climat, les habitants, leurs coutumes, ouvre le volume, et nous fait ainsi connaître le pays où pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église, les Capucins Lombards se consacrent au salut des âmes.

Cette mission du Haut-Brésil, qui a passé par bien des vicissitudes, a une origine française. C'est à la demande de Catherine de Médicis, que le 19 mai 1611 s'embarquaient à Cancale, à destination de ces lointaines régions, les Pères : Yves d'Évreux, Claude d'Abbeville, Arsène de Paris et Ambroise d'Amiens. — En 1892, le Révérendissime Père Bruno de Viney, procureur général, à la requête du gouvernement brésilien réclamant des missionnaires capucins, adressait une circulaire au P. Provincial de Lombardie pour le prier d'envoyer de ses religieux évangéliser ces contrées. Faire l'historique de chacune des fondations, des centres d'où rayonnent les missionnaires ; mettre sous nos yeux leurs travaux, leurs sacrifices, leurs consolations aussi, a été le but du P. Timothée. On peut dire qu'il l'a réalisé grâce à une documentation abondante ; son livre est une page nouvelle à ajouter aux annales de nos missions capucines.

J. P.

Digitized by Google

Souvenir d'un IIIe Centenaire en Pays Micmac. — Frères Mineurs Capucins. — Sainte-Anne de Ristigouche. Canada.

Gracieuse petite brochure en trois langues : française, anglaise, micmaque, relatant les fêtes célébrées à Sainte-Anne de Ristigouche, pour commémorer le troisième centenaire de la conversion des Micmacs.

Le vent est aux centenaires, dit l'auteur, en commençant son récit ; mais serait-ce une raison, pour laisser dans l'oubli, des dates glorieuses pour l'histoire de l'Église et pour les apôtres qui se sont dévoués et se dévouent encore à la conversion des sauvages ? Le R. P. Casimir ne l'a pas cru, aussi ne saurions-nous trop le féliciter d'avoir livré à la publicité, en même temps que les récits des fêtes centenaires, certains traits caractéristiques sur cette tribu si digne d'intérêt, et si peu connue ! J. P.

THÉOLOGIE

Al. Desmet, S. Th. L., in Seminario Brugensi theologiæ professor. — **De Sponsalibus et Matrimonio :** tractatus canonicus et theologicus. — 1 vol. in-8 ; XXXV-620 pages — Editio altera, recognita et adaucta. — 1911. prix 8.00. — Lib. Charles Beyaert. Bruges.

La première édition de cet ouvrage fut accueillie, dans la presse, par des éloges unanimes, qui faisaient écho au jugement autorisé et si flatteur de Monseigneur de Bruges : « Tractatum... solida doctrina refertum atque ingenti labore multaque sollertia compositum. » — Une seconde édition était déjà devenue nécessaire ; elle vient de paraître. Elle garde la même division en deux livres. Le premier traite des Fiançailles, c'est un exposé et un commentaire complet du décret « *Ne Temere* », du 2 août 1907, qui a introduit, en la matière, une économie toute nouvelle. — Le second est consacré au Mariage ; c'est de beaucoup le plus important ; il comprend les neuf dixièmes du volume.

On peut affirmer hardiment qu'on trouvera là toutes les questions dogmatiques, canoniques et morales, relatives au mariage, mises à jour avec les travaux les plus récents et avec les derniers décrets de Rome. La législation civile et les aperçus historiques y prennent place dans la mesure nécessaire ou utile.

Des additions ont été faites : 40 pages environ. Nous y avons remarqué spécialement, au chapitre de l'indissolubilité du mariage, une réfutation détaillée de tous les prétendus arguments, de toutes les subtilités que l'on met en avant aujourd'hui pour justifier et même préconiser le divorce. Une addition moins heureuse, à laquelle l'auteur n'est pour rien, ce sont les 5 grandes pages de « Corrigenda » qui ouvrent le volume.

Nous adressons à M. le Chanoine Desmet nos plus vives félicitations, et souhaitons à son livre la plus large diffusion. Fr. Constant.

La Messe, *Etude doctrinale, historique et liturgique*, par E. P. Bourceau. — In-16 ; VIII-232 pages. — 2 frs 50. — Paris, Beauchesne. — 1912.

« Nous assistons depuis vingt ans, à une véritable renaissance des études liturgiques. La sainte messe en particulier, et cela devait être, a été l'objet

Digitized by Google

de travaux consciencieux et de grande valeur. Ses rites et ses prières ont reçu des explications excellentes, dont certaines, qui n'avaient pas encore été entrevues, semblent aujourd'hui définitives. Le présent traité voudrait faire profiter le grand public chrétien des résultats dès maintenant acquis, en les allégeant de leur appareil d'érudition. »

Ces paroles de la préface indiquent bien le but que s'est proposé l'auteur, ce but a été atteint ; et le lecteur se voit mis au courant de questions qu'on ne trouve point habituellement dans les livres de ce genre, par exemple, l'agape, l'épiclèse... A cause de cela et tout en faisant des vœux ardents pour la diffusion de cet ouvrage, nous craignons qu'il ne soit parfois trop relevé pour le « grand public » ? Du moins à qui l'aura bien lu et compris, la messe ne sera plus, comme pour tant de catholiques de nos jours, un « livre fermé ».

Quel est donc ce bon frère lai qui ne connaissait que 3 lettres ? (p. 195). Nos chroniques franciscaines rapportent un trait semblable de saint Félix de Cantalice, capucin ; — p. 35, note, c'est à tort que l'on attribue une liturgie spéciale aux Franciscains ; nous n'avons pas d'autre liturgie que celle de Rome.

Fr. CONSTANT.

Nomenclator Literarius, Theologiae catholicae aetas recens, *Pars I.* Seculum Tertium post celebratum Concilium Tridentinum ab anno 1764-1869 Editio tertia plurimum aucta et emendata H. HURTER, S. J. — 1 vol. in-8° 1422 col. — Prix, 24 f. 00. — Libraria Academia, Wagneriana, Œniponte.

Nous ne redirons pas les éloges décernés à plusieurs reprises dans les « *Études Franciscaines* » (1) aux premiers volumes du remarquable ouvrage du R. P. Hurter. Le savant auteur continue avec la même clairvoyance, la même science critique l'œuvre commencée. Nous présentons la première partie du Tom. V. La moisson des noms recueillis par le R. P. devient plus abondante, aussi les périodes qui divisent le livre sont de vingt années seulement. Les écrivains de chaque période sont groupés sous cinq titres différents. I. *Théologie dogmatique, positive et polémique. Philosophie.* — II. *Ecriture sainte.* — III. *Patrologie.* — IV. *Histoire ecclésiastique* et enfin V. *Théologie pratique.* L'ouvrage du R. P. est d'un précieux secours pour tous les travailleurs, professeurs ou étudiants.

La famille franciscaine fait encore bonne figure dans la pléiade d'auteurs compris en l'espace d'un siècle 1764-1869. Sans doute les troubles, les bouleversements de la révolution, dispersant ses membres, ont rendu le travail à peu près impossible en France et dans une grande partie de l'Europe, mais dès que le calme se rétablit, ses écrivains apparaissent de nouveau et ne le cèdent en rien aux autres membres du clergé soit régulier, soit séculier.

Nous attendons avec impatience la seconde partie du Tom. V et l'œuvre du R. P. Hurter sera achevée. Certes l'infatigable travailleur aura bien mérité du monde savant, aussi dans toute bibliothèque de couvent, de grand séminaire, le livre du P. H. a nécessairement sa place indiquée. Nous souhaitons que le succès récompense un peu le R. P. de son immense labeur.

Fr. GABRIEL.

(1) Cf. *Études Franciscaines.* Tom XVIII pp. 632.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE

La destinée de l'homme, par C. Piat, professeur à l'Institut catholique de Paris. *Deuxième édition.* — 1 vol. in-8° de VII-248 pages. — Prix 5 francs. — Paris, Alcan.

M. C. Piat vient de rééditer son ouvrage : *La destinée de l'homme.* Cette seconde édition revue ne diffère pas sensiblement de la première qui parut en 1898 : même thème, même plan, mêmes arguments, même exposition. Depuis lors, un certain nombre d'idées et de faits se sont produits ; l'auteur en tient compte, mais « ces apports d'une enquête sans cesse en haleine » il les mentionne presque exclusivement au bas des pages.

Le *thème* de ce livre, beaucoup de nos lecteurs le connaissent. Il pose la question, angoissante pour tout homme qui réfléchit : « Y a-t-il un au-delà, ou bien, au contraire, est-ce que tout finit avec la dernière pelletée de terre qui recouvre un cercueil ? » La philosophie spiritualiste a, depuis longtemps, donné une réponse à ce problème. Elle admet la survivance de l'âme et l'existence d'un lendemain après la vie présente et, pour le prouver, elle invoque surtout la nature spirituelle de l'âme qui anime le corps humain. Cette preuve par les *causes* ne parait pas suffisamment nette et solide à M. C. Piat; il aime mieux se placer au point de vue des *fins*, car la méthode théologique lui semble « à la fois, plus accessible, plus directe et plus décisive que la méthode ontologique ». (Préface.)

Ce thème inspire tout *le plan* et divise l'ouvrage en trois parties. Le livre Ier a pour titre : *Certitudes.* L'auteur y pose le fait de la spécificité des actes de la pensée humaine, de leur irréductibilité aux faits physiques ou physiologiques. Considérée dans ses phénomènes et dans le moi qui les soutient et les produit, la vie de l'esprit est tout à fait distincte de la vie organique. — Le livre IIe est consacré aux *Mécomptes.* Il y en aurait de deux sortes. Mécomptes du spiritualisme qui ne pourrait prouver la spiritualité de l'âme, ni par l'activité des passions, — ce que beaucoup assurément concèderont sans difficulté — ni par les caractères de la pensée ou le jeu de la volonté libre, — ce que beaucoup refuseront d'accepter. Mécomptes aussi, et beaucoup plus accentués, du matérialisme, qui veut ramener la vie psychique au simple fonctionnement mécanique des cellules nerveuses. — Enfin le livre IIIe sous le mot : *Croyances*, exalte nos raisons de croire à la survie, à l'au-delà. Ces croyances reposent sur la loi de finalité que l'étude des vivants révèle de jour en jour avec plus de force et de clarté. Au triple point de vue de la pensée, de l'amour, de l'action, la vie présente appelle une vie future.

Les *arguments* de M. Piat ont-ils tous une valeur égale et s'imposent-ils à l'esprit du lecteur d'une manière nécessaire ? Je ne voudrais point l'affirmer. Je suis plutôt d'un avis contraire. Il est clair et convaincant, lorsqu'il défend la spécificité des actes de la pensée. Il est vraiment persuasif, quand il présente les arguments — déjà connus des anciens, mais sous une forme moins précise, — que l'on peut tirer des exigences de la vie humaine, intellectuelle, affective et active. Encore faudrait-il, ici, apporter quelques réserves, par exemple, sur la conception qu'il se fait de la finalité, fondement de toute son argumentation, qui ne serait qu'une simple « croyance en l'uniformité

Digitized by Google

du cours des choses », « un acte de foi en l'harmonie fondamentale de la nature ». p. 246.

Mais ce qui appelle de sérieuses réserves, ce sont les deux chapitres du livre IIe, *l'âme et la pensée, l'âme et la liberté*, où sont exposés les mécomptes du spiritualisme, où M. Piat pense trouver et montrer, dans les preuves traditionnelles de cette doctrine, une faiblesse, qui, jusqu'à ce qu'elles aient été revisées, l'oblige à les négliger.

M. Piat est un psychologue remarquable. Il excelle à décrire les faits psychiques, leur genèse, leurs rapports, leur complexité ! Sa plume est éloquente, et il y a, en maints endroits de son livre, des pages d'une pureté de style admirable, d'une limpidité parfaite, d'un intérêt captivant. Mais il semble moins bon métaphysicien. L'attention qu'il porte aux faits le détourne trop des analyses ontologiques, et par la rapidité des critiques qu'il adresse aux doctrines anciennes, il donne l'impression d'être un peu dépaysé dans le domaine de la métaphysique.

Il faut l'avouer, les preuves vigoureuses de la survivance de l'âme et surtout de l'immortalité sans fin, ne peuvent se formuler sans une certaine difficulté. Parmi les scolatiques, Duns Scot, je le sais, — mais pour des raisons qui ne ressemblent en rien à celles de M. P. et dont il sera parlé ici quelque jour, — a hésité à regarder comme probants les arguments que l'on à coutume d'invoquer. Toutefois la *spiritualité* semble en dehors de toute contestation sérieuse et les raisons invoquées dans ce livre contre cette doctrine sont assurément bien faibles. Les critiques qui n'ont pas manqué, sur ce point, à la première édition de la *Destinée de l'homme*, pourront se renouveler, l'auteur n'ayant fait, depuis lors, le moindre pas dans les voies traditionnelles de l'Ecole.

A des esprits avides de certitudes, les croyances que M. C. Piat laisse émerger, seules au-dessus de la conscience où défilent en rangs pressés les phénomènes de la vie psychique, seront-elles des phares suffisants?... Puissent, du moins, tant de bonnes raisons et tant de pages émues faire du bien aux esprits que des arguments apologétiques incomplets peuvent aider à retrouver le sentier de la vérité ! Fr. Raymond.

De Veritate Fundamentali philosophiae christianae par le R. P. del Prado O. P. professeur à l'Université de Fribourg. — 1 fort vol. in-8° de XLVI-660 pages. — Typ. Consociationis S. Pauli, à Fribourg (Suisse).

L'œuvre que nous donne le R. P. del Prado est vraiment une œuvre magistrale et complète et l'on éprouve un réel plaisir à suivre la marche de l'auteur, ses développements successifs, tout se tient, tout s'enchaîne. Naturellement nous ne trouvons ici que la pure doctrine de saint Thomas ou des Thomistes. Le R. P. nous en avertit dans un Prologue, la philosophie de saint Thomas est appelée à bon droit la philosophie chrétienne, il n'ose pas dire exclusivement mais le fond de la pensée en serait-il loin ? Le R. P. insère dans son Prologue tous les éloges décernés par Léon XIII à l'œuvre de saint Thomas, que ces éloges soient mérités nul n'oserait y contredire, qu'ils soient exclusifs, nous ne le pensons pas.

Quand le R. P. rencontre sur sa route les théories de Suarez et de Duns Scot il les met en parallèle avec celles de saint Thomas. *Suarez recedit a doctrina D. Thomæ circa ipsa Metaphysicæ fundamenta : Suarez*

Digitized by Google

recedit a D. Thoma circa notionem entis — circa notionem materiæ primæ... in quæstione de existentia Dei demonstranda... circa notionem infiniti et finiti etc... *Ergo Suarez in suis Demonstrationibus metaphysicis non ambulat per vias D. Thomæ.* Et comme Suarez s'est inspiré quelque peu de la doctrine de Duns Scot, voilà Suarez entraîné dans la réprobation. Le R. P. nous cite une grande page du P. Michel de Marie, de laquelle nous tirons ce passage : Huic Angelici Præceptoris nobilissimæ doctrinæ, quæ versatur circa ipsa Metaphysicæ fundamenta, quæque consequenter longius serpit, totamque Philosophiam late pervadit, e regione opponuntur placita philosophiæ Scotisticæ. Scotus quidem exordia ducit ab identitate essentiæ et existentiæ in naturis creatis ; et exinde deducit ens significare mediate, esse univocum Deo et creaturis, substantiæ et accidenti... quænam autem ex istis appositis S. Thomæ et Scoti doctrinis veritati melius ac securius consulat, cordatus quisque judicare per se potuerit ; præsertum si consideret Christianæ peripatetico-scholasticæ Philosophiæ subversores, haud raro usos esse doctrinis a Scoto traditis de *universitate entis*, de *potentia* et *actu*, et de *rerum distinctione ;* cum, contra, a principiis philosophandi ab Aquinate traditis semper abhorruerint. Pour renforcer encore cette opposition entre saint Thomas et Suarez, l'auteur cite un long extrait d'un article de la *Science catholique* du 15 août 1898, dans lequel il est dit : « Pour Suarez, comme pour saint Thomas, le concept d'être est donc *un* ; mais lorsqu'il s'agit d'expliquer cette unité, nous sommes loin de trouver en Suarez la clarté des raisons de saint Thomas. On dirait que, préoccupé de maintenir l'unité de l'idée d'être, Suarez ne prend pas soin d'éviter l'erreur de Scot et sans peut-être s'en douter, il reproduit sur l'être les théories du Docteur Subtil. »

Le mot *erreur* n'est-il pas excessif, sans doute, il n'est pas de la plume du R. P. del Prado, qui, je crois, eut mis plus de restriction dans sa condamnation. Est-ce que les *Etudes franciscaines*, dans une série d'articles, n'ont pas un peu justifié Duns Scot, que l'on relise les seules questions de métaphysique. *La distinction formelle et les universaux ; l'Infini d'après Duns Scot ; Essence et existence ; Pour l'univocité Scotiste ; l'Ontologie de Duns Scot*, et les articles publiés dans la *Revue de Philosophie.*

Avant de condamner Duns Scot il fraudrait l'étutier à fond et ensuite l'expliquer par *lui-même* et non par saint Thomas, sans quoi l'on fait dire au « Subtil » des subtilités qu'il n'a jamais pensées. Les remarquables publications du R. P. Déodat Marie : Capitalia opera B. J. Duns Scoti signalées dans les « *Etudes* » par le R. P. Raymond, donnent cependant de la lumière et apprennent à comprendre Duns Scot. Que l'on veuille donc s'en servir. Sans doute, Duns Scot, fidèle à ses principes, a, sur l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine dans la personne du Verbe Incarné, une théorie qui lui est propre, elle diffère de celle de saint Thomas, cela devait être. Est-ce à dire que Scot est dans l'erreur. J'espère qu'un jour un disciple de Duns Scot nous dira la vraie pensée du Maître sur cette importante question et que peu-têtre contrairement à l'affirmation du P. del Prado : *Sententia Scoti non satisfacit*, la pensée de Scot sera acceptable. Une remarque peut se faire, me semble-t-il, sans porter atteinte à la gloire de saint Thomas, que sa doctrine soit sûre, d'une ordonnance admirable, qu'on puisse la suivre sans danger, très bien, affirmer qu'elle renferme toute la vérité, c'est trop ;

Digitized by Google

affirmer qu'on ne puisse pas trouver ailleurs une pensée parfois plus pénétrante, plus lumineuse, plus transcendante, c'est encore trop. Faisons école, mais sans trop absolutisme.

L'ouvrage du R. P. Prado se divise en cinq livres. — I. De reali compositione substantiæ et esse in omnibus quæ sub Primo Ente sunt. — II. De prima divisione entis realis subsistentis in Ens per essentiam et in ens per participationem. — III. De Ente per essentiam, quod est Deus. — IV. De ente per participationem, quod est creatura. — V. De veritate fundamentali Philosophiæ christianæ relate ad sacram doctrinam.

Ce sont bien là tous les fondements de la philosophie chrétienne, et vraiment malgré les quelques remarques faites sur une ou deux questions, l'œuvre du R. P. mérite tous les éloges et lui fait honneur. FR. GABRIEL.

MORALE

La Morale, *d'après saint Thomas et les Théologiens scolastiques. — Memento théorique et Guide bibliographique*, par A. DE LA BARRE, professeur à l'Institut catholique de Paris. — 1 vol. in-8 de XXVI-151 pages. — Prix 3 francs. — Paris, Beauchesne.

Le sous-titre de cette brochure en indique assez nettement la nature et le but.

On ne trouve, dans le travail de M. de la Barre, ni une exposition de la morale chrétienne, ni même un cours complet de la morale rationnelle. Ce n'est, selon les expressions de l'auteur, qu'un « *memento* », un « *guide* » offrant aux étudiants, jeunes ou vieux, « un double secours : récapitulation des idées maîtresses et information bibliographique abondante » ; ce n'est qu'un « essai de sommaire synthétique.. sous forme d'études consacrées aux principales perspectives de la Morale et du Droit, aux théories philosophiques centrales.»

Ces études sont au nombre de cinq. En voici les titres : 1° Existence de la moralité, sa nature, ses éléments essentiels ; 2° Du bien et de la fin : du bien absolu et du bien relatif ; 3° Les lois divines : loi éternelle et loi naturelle ; 4° La conscience et la connaissance des actions singulières ; 5° Lois humaines et droits correspondants.

Toutes sont conçues et traitées à peu près sur le même plan. En quelques mots, très techniques et secs, M. de la Barre divise les questions générales et en présente les divers aspects dans l'ordre logique le mieux approprié à son but. Des remarques historiques tantôt précèdent, tantôt suivent l'exposé doctrinal qu'accompagne toujours une abondante bibliographie.

Dans cette galerie de docteurs illustres, saint Thomas est constamment à la place d'honneur, mais les philosophes et les théologiens de la Compagnie de Jésus y figurent aussi avec gloire. Et c'est justice. Personne ne l'ignore, les questions théoriques morales ont toujours trouvé, et particulièrement au XIXe siècle, d'illustres Maîtres, dans la famille intellectuelle de Suarez, dont le *Traité des Lois* garde encore sa célébrité. Il suffit de citer Taparelli d'Azéglio, Schiffini, Ferretti, Mendive, Meyer, Cathrein.

Par contre, les docteurs franciscains ne sont guère connus de M. de la Barre. Saint Bonaventure est plusieurs fois cité, mais à titre de simple commentateur de Pierre Lombard. Frassen est le seul admis, de son côté, à repré-

Digitized by Google

senter l'École scotiste. On sent bien que l'auteur n'est pas familiarisé avec l'une des moitiés de la pensée scolastique.

Le plus grand mérite de ce guide bibliographique se trouve dans la manière dont il fournit ses indications. Les noms et références ne s'alignent point au hasard des rencontres accidentelles ou suivant les seules exigences de l'ordre chronologique. Très souvent les positions doctrinales des principaux auteurs sont résumées, les textes les plus expressifs cités, la valeur des opinions signalée d'un trait rapide, leur importance notée en quelques mots. Par là surtout ce travail sera utile à la jeunesse studieuse à qui il s'adresse tout spécialement.

Si la doctrine elle-même est scolastique, les justes préoccupations de la pensée contemporaine ne sont point négligées. L'auteur a posé beaucoup de problèmes dans le but de réconcilier le présent avec le passé et d'offrir aux naufragés de la morale sentimentale, positiviste ou kantienne, un refuge après la tempête. Aussi le volume de M. de la Barre se recommande-t-il à ceux qui doivent travailler à ce rapprochement et seront les ouvriers de cette œuvre de salut. Fr. RAYMOND.

PASTORALE

Manuel complet et pratique de Théologie Pastorale au XXe siècle, par le chanoine P. POEY. — Tome I. Mission doctrinale du prêtre. In-8, 689 pp. — Prix : 8 fr. — Montréjeau (Haute-Garonne) Soubiron, éditeur.

Jusqu'ici nous n'avions pas de manuel complet et pratique de Théologie Pastorale. L'ouvrage de M. Poey comble cette lacune, et je crois que d'ici longtemps il sera difficile de faire mieux.

La théologie pastorale, pour emprunter la définition de l'auteur, est « une science et un art qui rend le prêtre occupé au ministère des âmes, plus apte à remplir ses diverses obligations, en lui enseignant les moyens et les méthodes pratiques pour l'accomplissement de sa mission. »

Or quelle est la mission du prêtre ? Elle se ramène à trois chefs principaux : enseigner, sanctifier, gouverner les âmes. De là, pour l'ouvrage complet, trois volumes dont le premier est consacré à la mission doctrinale du prêtre, le second à sa mission sacerdotale et le troisième à sa mission pastorale.

Le premier volume seul a paru. L'auteur commence par rappeler aux prêtres la nécessité de la science pour leur ministère. Cette science est si importante que sainte Thérèse disait qu'entre un directeur moins pieux, mais plus savant et un saint qui serait moins éclairé, elle n'hésiterait pas à donner la préférence au premier, parce que le dernier, par insuffisance de lumières, pourrait la jeter dans des erreurs et des écarts.

L'ouvrage se compose de trois parties. La première est consacrée aux diverses sciences ecclésiastiques et même profanes que doit posséder le prêtre. L'importance de chacune et les moyens de l'utiliser sont bien mis en relief. — La deuxième est un traité de la prédication en général et de ses divers genres. Le prône catéchétique et les catéchismes font l'objet d'une longue étude. — Dans la troisième partie sont indiqués les deux grands obstacles à la mission doctrinale du prêtre : les mauvaises lectures et l'école;

Digitized by Google

suivent alors les remèdes efficaces pour renverser ces obstacles et détruire leur influence néfaste. Cette dernière partie n'est pas la moins intéressante, elle contient une foule de détails éminemment pratiques sur la manière de fonder une école libre, sur les conférences populaires, les cercles d'études, les associations de pères de famille, etc... il faudrait tout citer !

Que chaque prêtre mette cet ouvrage dans sa bibliothèque : c'est un véritable arsenal qu'il aura sous la main.

Prêtre et Pasteur. *Extraits des ouvrages* du Bienheureux JEAN EUDES, par le P. BOULAY, de la Congrégation de Jésus et Marie. — In-12. Prix : 3 fr. 50. — Lethielleux, Paris.

Personne n'ignore le rôle important qu'a joué le Bienheureux Jean Eudes dans la réforme du clergé au XVIIe siècle. Dans ce but il écrivit de nombreux ouvrages. Le P. Boulay en a extrait les passages principaux pour en composer ce volume.

Tous les prêtres seront donc heureux de retrouver les pensées et les méthodes qui ont servi à ce missionnaire incomparable pour sanctifier les clercs qu'il était chargé de diriger. Ils apprécieront d'autant plus ces belles considérations sur le sacerdoce et le ministère du prêtre qu'elles ont fait leurs preuves en conduisant à la sainteté le Bienheureux Jean Eudes lui-même. M. DEVREU.

Missionarius Practicus seu Eloquentia Sacra, par le P. FLORENT DE HARLEM O. M. C. — 1 vol. grand in-8° de 464 pp. — Prix 7 f. 50. — 1912. — Lib. Van Moorsel à Helmond, Hollande.

L'auteur, qui est un religieux et un prédicateur d'expérience, a voulu aider ses jeunes confrères à se préparer au difficile ministère de la prédication, leur donner les conseils pratiques que seuls l'expérience, le contact avec la difficulté permettent de comprendre. Le R. P. a tenu, et nous l'en félicitons, à être très simple. Sa division est classique et toute naturelle. I Pars : De oratore sacro ; II Pars : De oratione sacra. *a*) De oratione sacra generaliter sumpta ; *b*) de variis generibus orationis sacræ.

Tout entre dans ce cadre complet.

L'office de la prédication, à qui et comment prêcher, les qualités de l'orateur, les conseils de composition, les sources, le débit, les différents genres de prédication, sermons, homélies, conférences, controverse, panégyriques, ce que l'on trouve partout, mais exposé d'une manière très neuve, très pratique. Les conseils sont toujours renforcés par des extraits parfois un peu longs, des maîtres de l'éloquence, depuis Démosthènes jusqu'à Bossuet en passant par les Pères et les Docteurs de l'Église.

L'ouvrage est composé en latin, ce qui lui permettra de franchir plus facilement les frontières hollandaises, d'atteindre un plus grand nombre de lecteurs et de faire plus de bien. Nous souhaitons au « Missionarius Practicus » un légitime succès. Les élèves en éloquence sacrée de la province Hollandaise ont maintenant un manuel excellent qui donnera une impulsion profonde à la Prédication franciscaine dans leur pays. F. J.

Un nouveau petit catéchisme du diocèse de Cambrai, 1 vol.

Digitized by Google

in-18, cartonné, 86 pages, 24 gravures, chez les Editeurs de l'Archevêché : Deligne, à Cambrai ; Taffin-Lefort, à Lille et dans les librairies catholiques. — Prix : 0 fr. 25.

Encore une rénovation très heureuse, très adaptée aux circonstances, celle du Petit Catéchisme Diocésain. Il vient de paraître, par ordre de Mgr l'Archevêque-Coadjuteur, en une édition toute rajeunie. Format plus grand, typographie soignée, illustrations nombreuses et toutes différentes de celles du grand Catéchisme.

La rédaction en a été notablement améliorée et enrichie. Elle comporte, dès les premières pages, une série d'avis et recommandations, très claires, très pratiques, concernant la préparation des jeunes enfants à la première Communion privée. Le texte du catéchisme (par demandes et réponses) s'y trouve reproduit dans des proportions suffisamment complètes pour le jeune âge. Mais l'intérêt spécial de cette édition consiste surtout dans une suite de réflexions et de prières pour l'assistance à la Sainte Messe, avec une série de gravures appropriées. Il y aura là, pour MM. les membres du clergé, pour les familles chrétiennes et les catéchistes volontaires, d'excellents textes à lire, à commenter, à faire lire à haute voix, pour aider les jeunes enfants à bien connaître l'Adorable Eucharistie et le Saint Sacrifice, à apprécier et à désirer la Sainte Communion.

Nous devons signaler aussi une méthode nouvelle, bien proportionnée au jeune âge, pour la préparation à la Confession, et enfin divers renseignements utiles, comme l'indication des stations du Chemin de la Croix, des Mystères du Rosaire, les pieuses Acclamations.

Liber Status Animarum. — Un vol. in-12. — Prix : 3 fr. chez Deligne, à Cambrai (Nord).

Édité sous la direction de S. G. Monseigneur Delamaire, Coadjuteur de Cambrai, d'après un programme qui permet de l'employer partout, le *Liber Status Animarum* a 400 pages, disposées en tableaux, dont chacun peut recevoir 18 noms, c'est-à-dire 2, 3 ou 4 foyers. — Un système de notation très simple, indiqué dans la feuille « modèle » permet de dresser en une seule ligne le bilan spirituel extérieur de tel baptisé déterminé.

Au début du *Liber*, un Tableau comparatif, embrassant une série de dix années, résume encore en une seule ligne la Vie paroissiale, de la façon la plus précise. Tout s'y trouve : la réception des sacrements, l'administration temporelle, la fréquentation des Écoles.

Cet ouvrage, très utile dans les villes, est indispensable dans les paroisses rurales.

PRÉDICATION

Somme du Prédicateur sur les temps liturgiques et les évangiles des dimanches et fêtes. T. VI et VII. *Le temps de la Pentecôte* par P. Grenet dit d'Hauterive. 2 forts vol. grand in-8°. — 7 fr. 50 le vol. — Lib. Soubiron à Montréjeau, Haute-Garonne.

Nos lecteurs connaissent cette publication, nous nous sommes étendus longuement sur les premiers volumes. Ceux que nous présentons renferment des

Digitized by Google

instructions pour la fête de la' Pentecôte et les seize dimanches qui suivent. Outre les quatre instructions homélitiques pour chaque dimanche, on trouve dans les notes de nombreux plans qui permettent de diversifier la prédication comme à l'infini. Avec une telle « somme » le prédicateur n'a plus à craindre de se répéter. Sans doute il reste un travail important à celui qui veut mettre en œuvre tous ces matériaux, à celui qui veut élever un édifice d'une architecture personnelle, mais quel que soit son talent, il sera toujours reconnaissant à celui qui lui a offert la mine d'où il a tiré ses éléments de construction. *La somme du Prédicateur* est une vraie mine.

F. G.

Instructions, allocutions et sermons, à l'usage des directeurs de la Sainte-Famille, etc. par les RR. PP. Duhaymon, S. S. et Lyna S. J. — 2 vol. in-8° de 780 et 900 pp. les 2 vol. 12 fr. 00. — Beyaert à Bruges.

Actuel et pratique, deux mots qu'il faut inscrire en tête de ces deux volumes. Les auteurs se sont efforcés, on peut s'en convaincre en les parcourant, de réaliser ce programme ; ils ont pleinement atteint leur but. Les cent soixante-treize sermons ou instructions que renferment les deux volumes ne sont pas des produits composés et limés laborieusement à une table de travail où toute la substance sort des livres, mais rien ou presque rien du dehors, de la vie réelle.

Ici, sans négliger la doctrine qui y est au contraire très substantielle, on s'est efforcé de confirmer toutes les thèses, toutes les vérités morales par des exemples, par des faits de la vie courante et aussi de l'histoire. On sent que les auteurs sont façonnés à la grande œuvre de la prédication. Chaque instruction est précédée d'un plan avec divisions et subdivisions, un mot saillant résume tout un point du discours, à la fin de chaque sujet se trouve un fait, une histoire détachés que l'on peut parfaitement enchasser dans le sermon ou, qui mieux est, lui sert de conclusion pour en graver plus fortement le souvenir dans l'esprit des auditeurs. Voici les divisions générales : *La famille, patronages et écoles dominicales, cercles ouvriers, les congrégations de la Sainte Vierge, Tiers-Ordres. Education, Vertus et bonnes œuvres, Combat spirituel, Moyens de salut.*

FR. GABRIEL.

SPIRITUALITÉ

Œuvres complètes de Jean Tauler, O. P., traduction littérale de la version de Surius, par le R. P. PIERRE NOËL, O. P. — Tom. III et IV, *Sermons du temps* du dimanche après l'Ascension jusqu'au 25e, dimanche après la Trinité. — *École mystique Dominicaine*, avertissement et sermons divers. — 2 vol. in-8° de 7 fr. 50 chaque. — Tralin, rue du Vieux-Colombier, 12, Paris.

Cette très belle publication s'imprime rapidement et bientôt l'œuvre sera terminée. La traduction nouvelle des œuvres du grand mystique Dominicain aura, nous le croyons, une influence heureuse sur la prédication moderne. On serait peut-être tenté de croire que les « *Sermons* » s'adressent seulement aux âmes religieuses, erreur. Qu'on lise par exemple le premier sermon du douzième dimanche après la Trinité. Y a-t-il rien de plus actuel,

Digitized by Google

on pourrait le prêcher sans rien changer, quel est l'auditeur qui se figurerait entendre une instruction composée il y a cinq cents ans ? Quelle limpidité, quelle clarté ! Tout à la louange de l'auteur, mais aussi à celle du traducteur, il faut être un maître pour reproduire avec tant de simplicité, de naturel, la pensée d'un autre ; une traduction qui ne déflore pas l'original mérite tous les éloges. Malheureusement on ne peut affirmer que nous ayons ici, les expressions, le mot à mot de Tauler. Puisque les textes allemands sont tous plus ou moins défigurés. Et le R. P. tout en s'inspirant de l'allemand a traduit *Surius*. Surius est un fidèle interprète mais malgré tout ce n'est qu'un interprète.

Dans l'ensemble, peut-on dire, les sermons s'adressent plus particulièrement aux âmes séparées du monde, aussi les prédicateurs de retraites, les directeurs trouveront là des lumières, des conseils très pratiques, très sûrs, très féconds. Je dis dans l'ensemble car il serait impossible d'établir un classement. Tel sermon, — le 20e après la Trinité, — et ce n'est pas là un fait isolé, commence par s'attaquer aux excès de la vie mondaine, aux préoccupations exagérées, absorbantes des affaires du siècle, puis d'un bond nous arrivons aux plus hautes considérations de la vie spirituelle, le silence intérieur, les divines ténèbres, la plongée de toute notre âme dans le fond de la divinité, dans cet abîme qui est Dieu. Voilà qui nous porte à cent lieues de la piété mièvre et parfumée à l'eau de rose, hélas bien moderne, trop moderne, qui coule avec abondance dans une multitude de livres de dévotions. Que Dieu nous fasse la grâce de revenir à la spiritualité forte, courageuse, active et puissante de nos anciens maîtres, alors disparaîtrait cette piété à double face, abîmée dans le recueillement et la prière à l'église, mondaine et décolletée au salon.

Dans le tome IV, l'avertissement au lecteur qui sert de préface à *l'école mystique Dominicaine* est une étude sérieuse qui justifie, autant que faire se peut, maître Eckart des attaques portées contre lui et son école.

L'œuvre du R. P. Noël contribuera à rendre plus éclatant le renom de l'illustre Dominicain Tauler et de son école et à doter nombre d'âmes d'une vie spirituelle plus intense et plus sérieuse. Récompense qui dédommagera le R. P. des fatigues de son rude travail. (1)

FR. GABRIEL.

Le culte des Mystères et des Paroles de Jésus par l'abbé CH. SAUVÉ, S. S. — Tome VI du Chrétien intime. — I. Élévations évangéliques. — 1 vol. in 8. — 3 fr. 50. — Vic et Amat. — 11, Rue Cassette, Paris.

La méthode de l'abbé Sauvé est bien connue, nous n'y reviendrons pas. Disons de suite que ce dernier volume égale en valeur ses ainés. La lecture de M. Sauvé est toujours instructive, réconfortante, onctueuse. La doctrine prend chez lui une forme qui s'assimile si facilement ! L'intelligence et le cœur sont pleinement satisfaits. Le volume renferme vingt-neuf élévations : Jésus avant sa naissance, Jésus en Marie, Jésus naissant, Jésus après sa

(1) Ce compte-rendu était composé quand nous est parvenu le Ve Volume du même ouvrage *Propre et Commun des Saints. — Préparation à la mort.* Nous n'avons rien à modifier aux appréciations déjà faites.

Digitized by Google

naissance. Mystères de Bethléem et de Nazareth. La suite nous sera donnée dans les autres volumes.

Comment composer des « Élévations » sur la Sainte Enfance de Jésus sans parler de Marie, de Joseph : impossible ; aussi ce volume est-il tout parsemé d'aperçus sur la Mère du Divin Enfant, et sur son Père Nourricier, malgré tout ce que l'auteur a déjà écrit sur Marie et Joseph, il n'y a pas ici de double emploi. Tout est nouveau ou présenté sous un angle neuf. Les âmes qui aiment à se délecter dans la spiritualité forte et suave tout à la fois goûteront cette dernière œuvre de M. Sauvé. F. G.

Une Ame bénédictine, Dom Pie de Hemptinne, moine de l'abbaye de Maredsous (1880-1907.) Paris, Lethielleux. 3.50. Abbaye de Maredsous.

Lorsque Dieu favorise une âme, il la laisse rarement vieillir sur cette terre. On dirait qu'il a hâte de jouir du fruit de son travail divin, qu'il veut cueillir la fleur cultivée avec un soin jaloux pour en orner plus vite sa cour céleste.

Ainsi a-t-il fait en enlevant le jeune moine dont nous présentons la vie, dans la juvénile beauté de son âme ardente et généreuse. Le regret de ce départ prématuré doit s'effacer dans l'admiration pour l'œuvre divine.

On est tenté de se demander : Mais pourquoi de telles âmes ne sont-elles laissées à la terre, alors que cette terre déchristianisée a tant besoin d'apôtres?

La réponse du ciel est contenue dans le livre que nous citons. Dom Pie y parle d'une manière si pressante, si entraînante, si enflammée d'amour de Dieu, qu'il n'aurait pu mieux prêcher les foules. La prédication du livre est souvent bien efficace à condition qu'on se laisse aller à l'attrait qu'inspire l'écrivain. Il faut toujours, pour convaincre, que l'affection se mêle à la discussion. On ne se laisse pas convaincre par celui qu'on n'aime pas. Mais si celui qui vient à vous, vous montre tant de bonté que toute prévention s'évanouisse, alors on écoute et on aime à son tour. Et telle est la prédication d'une *Ame bénédictine* qu'elle triomphe de cette crainte éprouvée involontairement en voyant sortir des presses une nouvelle vie d'homme d'élite. Les amis ou les confrères ne se sont-ils pas trompés ? Leur affection ne leur a-t-elle pas fait voir en trop beau ce qui n'est que l'ordinaire de la vie religieuse ?

Non, ils n'ont pas erré dans leur jugement. L'Ame bénédictine de Dom Pie fut une âme d'élite, une de ces âmes qui, ainsi que les beaux diamants, n'ont pas de prix. Il était nécessaire qu'elle fût connue, car la lumière ne doit pas rester sous le boisseau et ce livre qui la fait connaître, est un tableau fidèle de ce qu'elle parut à ceux qui en ont goûté l'attirance.

Elle est charmante, cette jeune âme si ardente dans sa piété, si belle dans sa foi, si chevaleresque dans son dévouement. Elle a des élans magnifiques vers Dieu, elle a su admirablement voir Dieu dans la nature. Dom Pie aime la nature et la comprend. Il y a telles pages de son carnet qui sont de délicieuses impressions d'artiste. Le site grandiose de Maredsous, il en apprécie toute la beauté, il connaît la douceur mélancolique des beaux soirs et des jours d'automne comme s'il pressentait, lui aussi, que sa vie ne serait qu'un beau jour trop vite passé. Mais pour lui, ce jour ne se termine pas dans la nuit, il va, du crépuscule de l'agonie, s'élancer vers le jour sans fin, vers l'admirable et éclatante lumière que son cœur n'a cessé de désirer et de là-haut, dans

Digitized by Google

la joie éternelle, il nous parle encore par ses pages enflammées, afin que beaucoup d'âmes l'écoutent et, comme lui, courent à pas géants vers le ciel. Pour présenter dans la lumière éclatante que mérite cette belle âme, il eut fallu donner des extraits. Mais comment glaner, la moisson est trop abondante, ce sont des pages entières qui viendraient sous les yeux des lecteurs. *L'Ame bénédictine* demande mieux, on se la procure et on la médite à loisir. MAVIL.

Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola, traduits sur l'autographe espagnol par le P. PAUL DEBUCHY, S. J. 1.50. Paris, Lethielleux.

La « Collection des Retraites spirituelles » réclamait sa traduction française des Exercices, le P. Debuchy s'est mis à l'œuvre. Il a pu travailler dans des conditions meilleures que toutes celles qui avaient été faites à ses devanciers. Grâce en effet à la phototypie, on possède, depuis 1908, le fac-simile de l'autographe espagnol. D'ailleurs, par cet autographe il ne faut pas entendre le manuscrit original de saint Ignace, il n'a jamais été retrouvé, mais bien une copie faite sous la surveillance du saint, et annotée ensuite par lui-même, de sa propre main, en plus de trente endroits. C'est ce précieux document qu'a voulu traduire à nouveau le P. Debuchy, dans le but de « proposer une interprétation nouvelle et d'essayer encore d'atteindre à plus d'exactitude ».

Ceux-là (et ils sont nombreux), lui en seront vivement reconnaissants, qui aiment faire leur retraite avec ce livre immortel. P. CONSTANT.

Vous êtes à Jésus-Christ, par le Père RICKABY, S. J., *traduit de l'anglais par* M. Jary. — in-32 de 243 pages. — Prix : 1 fr. 25. — Casterman, Paris, Tournai.

« Ces considérations sont écrites pour la jeunesse et non pour les rigides Catons à la mine austère et à l'air rébarbatif. » Après une semblable présentation, les jeunes gens peuvent être assurés qu'il ne s'ennuieront pas en compagnie de l'auteur. Ils trouveront dans cet opuscule un enseignement aussi profond que varié, nullement abstrait, et entremêlé de comparaisons familières et pittoresques. Ces considérations présentent, en outre, un avantage appréciable pour les jeunes : elles sont très courtes et forment chacune un tout complet et indépendant, car « la jeunesse n'a pas de goût pour les traités en forme ». P. G. L.

Le guide de la Jeunesse. — Paris Téqui. — 15e édition. — prix 1 franc.

Excellent petit manuel, bon à propager dans les écoles et les collèges, Balmès, Lamennais, Bossuet en forment le fond solide et nourrissant pour les jeunes âmes qui ont plus que jamais besoin d'être guidées et soutenues. On peut surtout le distribuer dans les milieux trop neutres qui sont de plus en plus nombreux.

VARIA

Rome est au Pape. *Extrait des œuvres de Louis Veuillot* avec préface par G. CERCEAU. 1 vol. in-16. — 0.60. — Paris Lethielleux.

Digitized by Google

Ce petit livre arrive à son heure. On finit par oublier, même dans les familles chrétiennes, que Rome, aux mains des Italiens, n'est qu'un bien volé. C'est une heureuse idée d'avoir pris la grande voix de Louis Veuillot pour remettre les choses au point; personne, plus que ce vaillant polémiste, n'était mieux autorisé à servir de flambeau pour éclairer nos ténèbres et dissiper les ombres où l'égoïsme des nations s'endort dans une douce quiétude; c'est donc encore un opuscule à répandre et disons en passant, c'est un opuscule que tous les écrivains, s'occupant de presse quotidienne, devraient méditer. Dans tous les journaux catholiques on laisse volontiers de côté ce sujet brûlant. On dirait qu'on a peur d'y toucher, qu'on n'ose pas dire aux voleurs qu'ils ne sont que des cambrioleurs, et c'est là une faiblesse qui trompe le public, lequel, ne voyant jamais les dirigeants de la presse protester contre l'iniquité, se figurent volontiers que cette iniquité n'existe plus.

MAVIL.

Causeries Sociales par O. JEAN. 1 vol. in-12. — 1.50 — Paris Bloud.

Cette brochure est un recueil de sept causeries données par l'auteur à une assemblée de femmes dévouées, avides de s'assimiler la science des œuvres sociales. C'est donc un vrai manuel contenant d'excellentes leçons pratiques, des conseils d'expérience et des vues très élevées sur les questions si graves que soulèvent les rapports entre les classes aisées et celles du travail. Nous le recommandons vivement à tous ceux qui s'occupent du bien à faire au peuple.

Proses choisies. — **Chants en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie.** — *Chants pour les défunts.* Édition de la *schola cantorum.* 269, rue Saint-Jacques Paris, 5e.

La *Schola cantorum* édite tout une suite de petites feuilles, ces feuilles renferment des proses choisies et des chants divers. Imprimés sur des pages doubles de plain chant. Une dernière page donne la traduction française des paroles latines. D'un format commode et d'un prix très abordable (0.10 l'unité et 1 fr. la douzaine), ces « tracts » sont appelés à rendre de grands services aux fidèles. Ils ne peuvent que faciliter la diffusion du chant grégorien préconisé par Pie X.

F. BERNARD.

La bruyère en fleurs, par LOUIS WILMET. 1 vol. in-12. — 3.50. — Paris Tequi — Roulers, J. de Meesters.

La mode est aux études régionalistes, aux romans de clocher, aux poésies imprégnées d'air natal. Ce livre est donc bien à la mode, car il respire la bonne odeur des bruyères de Campine et la trame de son intrigue — si intrigue il y a — ne se soutient que par les descriptions bien enlevées des mœurs, des coutumes, des paysages de ce coin de Belgique jusqu'ici resté si traditionnaliste et si sincèrement chrétien. C'est aussi un chrétien sincère que l'auteur et s'il aime sa bruyère, il sait prouver pourquoi elle est aimable. Souhaitons un vrai succès à ce joli récit qui n'avait pas besoin d'illustrations pour être intéressant. Le symbolisme est de mode aussi dans l'art, mais souvent il dérange l'esprit du lecteur qui aime à s'imaginer les descriptions de l'auteur qu'il écoute, et, dans ce cas, mieux vaut n'avoir pas de distractions.

MAVIL.

Digitized by Google

Les récits de la chambrée, par l'abbé GEORGES AMBLER. 1 vol. in-8 -- 3.00. — Paris, Beauchesne.

Dans une idée très élevée, et se souvenant de son passage dans cette chambrée où, lui aussi, n'a pu toujours éviter l'audition de certaines histoires, l'auteur a rassemblé une collection de récits gais, ou touchants, parfois ironiques, mais toujours d'une belle envolée de patriotisme et de foi, qui peuvent amuser les soldats aux heures où les causeries risquent de verser en des fossés bourbeux. Ils doivent plaire lorsqu'ils sont contés avec verve et bonne humeur, il ne faut pas être à la caserne pour les goûter et les apprécier. Notre jeunesse qui aime les choses militaires en tirera plaisir et profit. Dans l'ensemble il leur faudrait une allure plus guerrière, le clairon n'y sonne pas assez. Ils n'ont pas l'uniforme au complet. Bazin dans « *Douce France* » a donné la vraie couleur. MAVIL.

Contribution à l'étude des injections paratyphoïdes par le Docteur PAUL AUBRY, de la faculté de médecine de Paris. — Paris, Impr. de la Bourse du commerce. 1911. — in 8° de 59 pages.

La paratyphoïde est une maladie qui ressemble beaucoup à la typhoïde ; mais au laboratoire, son bacille se distingue de celui de la typhoïde par certains effets. Il n'y a pas très longtemps que cette maladie est connue comme telle ; on parlait précédemment d'intoxications alimentaires. C'est seulement depuis 1896 que certains travaux ont abouti à la meilleure connaisance du bacille de la paratyphoïde. Le Docteur Aubry résume les données acquises jusqu'à présent sur ce sujet : historique, étiologie, étude clinique, anatomie pathologique, étude bactériologique, diagnostic. Suivent huit observations dont une est une « auto-observation », fait qui n'est vraiment pas banal. Quelques conclusions terminent ce travail documenté et consciencieux.

Dr E. GRASSET.

Les « *Études Franciscaines* » ont encore reçu les ouvrages suivants : (1)

Andegaviana (IIe série) par l'abbé UZURAU, directeur de l'*Anjou historique*, — 1 vol. in-8°. 512 pp. — Picard, Paris.

Méditations liturgiques et franciscaines, par le P. RAPHAEL DELARBRE. T. I. (Fêtes mobiles). — 1 vol. in-12, 512 pp. — 3.50. — 7, Impasse Reille, Paris.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, par le P. BAINVEL. — 1 vol. in-12, 498 pp. — 4.00. — Beauchesne, Paris.

Enchiridion Patristicum par M. J. ROUET DE JOURNEL. — 1 fort vol. in-8° — 12.00. — Herder, Fribourg en Brisgau.

Histoire de France, par BAUDRILLARD. — 1 vol. in-12. — 1.60. — Bloud, Paris.

L'église de Paris et la Révolution par l'abbé PISANI (T. IV et dernier) 1 vol. in-12, 451 pp. — 3.50. — Picard, Paris.

Le Modernisme social, par l'abbé FONTAINE. — 1 vol. in-8°. 488 pp. — 6.00. — Lethielleux, Paris.

(1) L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation, nous réservons notre appréciation pour le compte-rendu qui paraîtra dans le corps de la revue.

Digitized by Google

Annus liturgicus, par GATTERER, S. J. — 1 vol. in-12, 400 pp. 3.00. — Pustet, Œniponte.

Le Prophète de Galilée, par l'abbé DARD, lectures pour le temps après la Pentecôte. — 2 vol. in-12. 4.00. — Gabalda, Paris.

Les Fiançailles et le Mariage par l'abbé De SMET. — 1 vol. in-8° 10.00 — Beyaert, Bruges.

Bellarmin et la Bible Sixto-Clémentine, par Le BACHELET. — 1 vol. in-8° XV-210 pp. 5.00. — Beauchesne, Paris.

Le gouvernement de Pie X, par AVENTINO. — 1 vol. in-8° XIV-446 pp. 5.00. — Librairie nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

Geschichte des Kapuzinerklosters Dornach. — 1 vol. in-12. 2.00. — Stans.

L'autre vie, par Mgr MERIC. — 12e édition. 2 vol. in-12 6.00. — Téqui, Paris.

Lamennais, par ROUSSEL. — 1 vol. in-12. 4.00. — Téqui, Paris.

Vade-Mecum des Prédicateurs. — 1 vol. in-12. 5.00 — Téqui, Paris.

La Mère Marcelline de Chamerlat, par J. B. COUDERC S. J. — 1 vol. in-8, illustré. 5.00. — Téqui, Paris.

La vie Spirituelle ou l'itinéraire de l'âme à Dieu, par MALIGE. — 3 vol. in-12. 6 fr. — Lethielleux, Paris.

Le Médecin, son rôle social dans la famille et dans la société, par J. VINCENT. — 1 vol. in-16 couronne. 3.50. — Beauchesne, Paris.

Ferdinand Philippe d'Orléans, Duc d'Alençon, par J. D'ISNÉ. — 1 vol. in-8, illustré, 2e édition. 3.00. — Lethielleux, Paris.

Les Sacrements, conférences faites aux Etudiants, par BOUCARD. — 1 vol. in-12, 404 p. 3.50. — Beauchesne. Paris.

La Guerre devant le christianisme par VANDERPOL. — 1 vol. in-16. 280 pp. 2.50. — Tralin, rue du vieux colombier, 12, Paris.

Dictionnaire apologétique de la Foi catholique, Fasc. VII. 5.00. — Beauchesne, Paris.

L'épopée de Jeanne d'Arc, 10 chants 10 tableaux par S. COUBÉ. — 1 vol. in-12, illustré. 2.00. — Lethielleux, Paris.

Annuaire Pontifical catholique, par Mg. BATTANDIER. — 1 vol. année 1912. 5.00. — Bonne Presse, Paris.

Saint Elzéar et la Bienheureuse Delphine de Ligne, par PIERRE GERARD, T. O. — 1 vol. in-12. Nouvelle Bibliothèque Franciscaine. 1.00. — Librairie S. François, 4, rue Cassette, Paris. Maison S. Roch, Couvin, Belgique.

Petite année liturgique, ou paroissien Romain, par J. VERDUNOY. — 1 vol. in-16 de 1574 pp. 4.00. — Lethielleux, Paris.

La contrition parfaite, clé d'or du Paradis par J. DE DRIESCH. — 1 br. in-32. 0.15. — Casterman, Tournai.

Tabulae Fontium Trad. christianae par J. CREUSEN, S. J. — in-8°, format 51×26. Prix : 1.75. — Herder, Fribourg-en-Brisgau.

Manuel du Prêtre Tertiaire par le P. EDOUARD DE NECY, O. F. M. 1 vol. in-12. Broché, 1.60, relié, 2.00. — Maison Saint-Roch, Couvin, et Librairie Saint-François, Rue Cassette, 4, Paris.

Commentaria in omnes S. P. Epistol. R. P. Cornelii a Lapide par ANTONIUS PADOVANI. — Tom I et II. 2 vol. in-8°. 6.00 le vol. — Marietti, Via Legnano 23, Augustae Taurinorum.

Digitized by Google

Mystica theologia Div. Thomae par THOMAS A VALLGOMERA. Tom. I et II. 2 vol. in-8°. 12.00 les 2 vol. — Même librairie.

La santa casa di Loreto. Refutation du chanoine Ulysse Chevalier, par ILARIO RINIERI. Tome III. 1 vol. in-8°. Les 3 vol. 9.00. — Même librairie.

Les petites fleurs de S. François d'Assise par T. DE WYZEWA. 1 vol. in-12. 374 pp. 3.50. — Perrin, Paris.

La Foi (carême de 1911) par l'abbé JANVIER. 1 vol. in-8° 4.00. — Lethielleux, Paris.

Prière et Vocation par LINTELO, S. J. 1 br. in-8°. 0.25. — Casterman.

Le Pain Évangélique par l'abbé DUPLESSY. Tome I (l'Avent et le Carême). 1 vol. in-12. 2.00. — Téqui, Paris.

Le retour continuel à Dieu par P. DESURMONT. 1 vol. in-8°. 4.00 — La Sainte Famille, Rue Servandoni, 11, Paris.

Sainte Claire par M. DE J. 1 br. 0.25. — Voix Franciscaines, Toulouse.

In constitutionem « Divino afflatu » SS. D. N. Pii Papae X, commentarium par DR. PETRUS PIACENZA. 1 vol. in-8°. 2.00. — Desclée, Rome.

Aperçu sur la vie et les vertus du Serviteur de Dieu, le P. Valentin Paquay, O. F. M. par le P. REMACLE, O. F. M. 1 fort vol. illustré, 460 pp. 2.00. — Imprimerie Saint-Francois, Malines. Maison S. Roch, Couvin, Belgique.

Excitatorium mentis ad Deum, BERNARDI OLIVERII August. nunc primum ad finem codicis Escurialensis edidit P. BENIGNUS FERNANDEZ ejusdem ordinis alumnus. 1 vol. in-16. 1911. — Typographia Hellenica Matriti.

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques. Fas. IV. AGDE AIX-LA-CHAPELLE. grand in-8°, 5.00 le fasc. Letouzey et Ané, 76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

ENCORE
LE "SPECULUM PERFECTIONIS,,

A PROPOS D'UNE TRADUCTION FRANÇAISE DE CE LIVRE

Déjà voilà quinze ans de passés depuis que M. Paul Sabatier publiait le *Speculum Perfectionis fratrum minorum*, lui façonnant un titre nouveau pour les besoins de la thèse qu'il se proposait de soutenir. (1) Il ne s'agissait de rien moins que de « renouveler de fond en comble l'histoire de saint François » (p. XXII). Peu de livres, consacrés à l'étude d'une question historique très spéciale, firent l'objet d'autant de controverses. Beaucoup de gens, qui n'étaient nullement préparés à ce genre de travaux, voulurent dire leur mot et nous avons été inondés de publications sur les sources de l'histoire de saint François. Depuis lors le silence s'est fait; les adversaires sont restés chacun sur leurs positions et bien que ces temps derniers M. Sabatier ait cherché à rappeler l'attention sur son livre et sur sa thèse, sa voix n'a pas eu grand écho. Ceux que la question intéresse ont leur opinion faite et le dernier Opuscule de M. Sabatier n'est pas pour la modifier ; (2) les autres ont heureusement fini de s'occuper de cet argument. La traduction que vient de publier la librairie Plon (3) me fournit une occasion de revenir sur le

(1) *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone. Nunc primum edidit Paul Sabatier.* Paris, 1898. Ce *nunc primum edidit* était vrai pour le *Speculum* sous ce titre, mais non pour le texte, dont M. S. indique plusieurs éditions, p. CCX.

(2) *L'Incipit et le premier chapitre du Speculum perfectionis*, Paris 1910.

(3) *Frère Léon. — Miroir de la Perfection du Bienheureux François d'Assise. Version française de Paul Budry.* Paris, librairie Plon, 1911. Volume in-16 de XXII. — 363 p.

Digitized by Google

Speculum et la thèse de M. Sabatier. Après avoir examiné brièvement cette thèse, je parlerai de la « version » de M. Budry.

I.

La thèse de M. Sabatier se résume à ces deux points : Le *Speculum* a pour auteur le Frère Léon et il fut écrit en 1227.

Que dans le *Speculum* il se trouve des fragments écrits par Fr. Léon, en collaboration avec les autres compagnons de saint François, cette opinion, sans avoir été admise par tous les adversaires de M. Sabatier, a été acceptée par un certain nombre de critiques, et c'est l'opinion que j'ai adoptée et soutenue dans mon édition de l'œuvre de Thomas de Celano. (1) Rappelons les données communément admises avant la publication de M. Sabatier, celles même qu'il avait acceptées, au moins provisoirement, quand il entra en scène avec la *Vie de saint François d'Assise*.

Après la mort du saint Patriarche et sa canonisation, sa Légende fut écrite par ordre de Grégoire IX. Thomas de Celano était chargé de ce travail qu'il achevait au commencement de l'année 1229. Pendant quinze ans cette légende demeura la seule base historique sur le *Poverello*. (2) Le Chapitre général des Frères Mineurs de 1244, voulant combler les lacunes de cette première biographie, ordonna aux Frères qui connaîtraient quelques particularités de la vie du Saint, ou des miracles opérés par lui, de les mettre par écrit et de les transmettre aux Supérieurs. Alors les Compagnons de François, Léon, Ange et Ruffin, recueillirent leurs souvenirs, interrogèrent d'autres Frères anciens et formèrent une gerbe de fleurs qu'ils envoyèrent au ministre général avec une lettre datée de Greccio, le 3 avril 1246. De nouveau Thomas de Celano était chargé de mettre en œuvre les matériaux réunis et il donna la *Legenda II*.

Que renfermait le recueil des Trois Compagnons ? — Une légende fort intéressante et bien ordonnée est depuis longtemps connue et publiée sous leur nom. M. Sabatier remarquant le manque de proportion entre cette légende et la lettre d'envoi,

(1) *Sancti Francisci Assisiensis vita et miracula auctore Fr. Thoma de Celano.* Romae, Desclée Lefebvre et Soc. 1906, (p. XXXV.) Librairie Saint-François, Paris.

(2) Julien de Spire, Jean de Ceperano (*?*) et l'auteur du poëme sur saint François ont ajouté si peu de chose à Celano qu'on ne peut les regarder comme auteurs de nouvelles légendes.

Digitized by Google

supposa qu'une partie avait été supprimée et il pensait la retrouver dans le *Speculum vitae B. Francisci*. Cette pensée, alors simplement exprimée, devait dans la suite faire le sujet d'une étude plus attentive de sa part ; en la poursuivant il rencontra un manuscrit du *Speculum perfectionis* portant la date de 1227, comme celle de la composition. Bien qu'elle soit en complète contradiction avec le contenu du manuscrit, cette date devait avoir une influence décisive sur M. Sabatier : il l'accepta et mit en œuvre tout son talent pour la faire accepter. Le *Speculum* n'était plus, comme il l'avait supposé tout d'abord, la partie supprimée de la *Leg. Trium Soc.*, il devenait la plus ancienne de toutes les légendes ayant pour auteur le Fr. Léon.

Il serait impossible de résumer tout ce qui fut écrit sur cette question. Les uns acceptèrent avec enthousiasme la thèse de l'éditeur, que d'autres combattirent avec non moins de persuasion. Sans entrer dans le détail des arguments apportés de part et d'autre, je demanderai simplement : sur quoi repose cette thèse ? — Sur un seul manuscrit écrit en 1459. (1) Depuis on a mis en lumière un autre codex donnant le même *explicit*, mais avec la date de 1318. (2) Il est regrettable que M. Sabatier n'ait pas étudié ce codex avant l'autre : il serait peut-être demeuré fidèle à sa première idée, que dans le *Speculum* nous avions de fragments de l'œuvre des Trois Compagnons.

Cette date de 1318 répond si bien au contenu du manuscrit, que sans avoir besoin de recourir à la critique interne, si chère à M. Sabatier, il est évident qu'elle est la seule acceptable. Toutefois il n'en est pas ainsi pour le savant éditeur du *Speculum*, qui trouve « assez piquant de voir le P. Edouard se jeter contre les subjectivistes, au moment même où il présente, comme si elle était intangible et incontestable, une date à laquelle il n'a pu donner sa préférence que pour des motifs purement subjectifs ». (3) Que j'aie dit du mal des subjectivistes, je l'avoue sans aucune contrition, mais que beaucoup plus fort que M. Jourdain, lequel se contentait de faire de la prose sans le savoir, je me sois lancé dans la critique interne sans m'en douter, je le nie. Je n'admets pas en effet l'assertion de M. Sabatier, à savoir :

(1) *Codex Mazarinus* 1743. Ce manuscrit conservé à la bibliothèque Mazarine de Paris, provient du couvent des Croisiers de Namur. Il fut achevé le 8 novembre 1459.

(2) Manuscrit conservé au couvent des Frères Mineurs d'Ognissanti à Florence. Salvatore Minocchi le regarde comme écrit vers 1470. (*La legenda Trium Sociorum*, Florence, 1900.)

(3) Opuscule cité, p. (17) 349.

Digitized by Google

« En bonne critique la date de 1318, donnée par le seul manuscrit d'Ognissanti, a exactement la même valeur que celle de 1228, donnée par le manuscrit 1743 de la Mazarine. Au point de vue de la critique externe, il y a exactement autant de chances pour que MCCXXVIII ait été transformé en MCCCXVIII que le contraire. La critique externe ne permettant pas d'adopter l'une de ces dates à l'exclusion de l'autre, c'est à sa sœur, la critique interne, de décider ». Mais non. Ouvrons le manuscrit 1743, nous lisons tout d'abord : « *Istud opus compilatum est per modum legendae ex quibusdam antiquis quae in diversis locis scripserunt et scribi fecerunt socii beati Francisci* ». Je sais bien que M. Sabatier, au nom de la critique interne, a supprimé ce passage au commencement de son édition. Pour moi, qui ne suis pas subjectiviste, je le laisse à la place où il se trouve dans dix manuscrits sur treize cités dans l'Opuscule. Averti par cette note préliminaire que j'ai sous les yeux une compilation assez tardive, puisqu'elle renferme des extraits des anciennes légendes (remarquez ce mot : *anciennes,* par opposition aux légendes nouvelles, comme pouvait être celle de saint Bonaventure), je ne suis pas surpris de voir l'auteur ajouter au nom du Cardinal d'Ostie cette mention : « *qui fuit postea Papa Gregorius* », ou une autre équivalente (*Spec.* pp. 42, 46, 75, 121). J'y lis sans étonnement au sujet d'une ordonnance du municipe d'Assise : « *ad magnum tempus servatum fuit hoc statutum* » (p. 18) et au sujet d'un usage des premiers temps : « *per longum tempus multi fratres hoc observaverunt* » (p. 39). Je n'éprouve aucune surprise en rencontrant le récit de la mort de Fr. Bernard de Quintavalle, qui s'endormit pieusement en 1241 (pp. 211 et ss.). Mais quand, arrivé à la fin de ma lecture, je trouve cet explicit : « *actum et completum V idus maii anno Domini 1228* », c'est alors que mon étonnement commence. Il n'est pas besoin toutefois de faire appel, comme le veut M. Sabatier, à la critique interne pour conclure que cette date, qui ne correspond pas au contenu du manuscrit, est évidemment fausse, puisqu'en 1228 il n'existait encore aucune légende de saint François, puisque Grégoire IX était alors le Pape régnant, puisque Fr. Bernard vivait encore. Sans fixer aucune date pour la composition de ce recueil, je me contente de repousser celle qui m'est proposée. Après cela on me présente un autre codex portant la date de 1318, qui cadre parfaitement avec le contenu du manuscrit ; j'accepte cette date sans la discuter, tout comme j'en accepterais

Digitized by Google

une de la fin du XIIIe siècle. Est-ce de la critique interne ? En aucune façon.

Que M. Sabatier admette la note *Istud opus*..., que lui-même nous signale dans le plus grand nombre des manuscrits qu'il a étudiés, avec autant de facilité qu'il accepte un *explicit* qui ne se lit que dans un seul, et il n'aura pas besoin d'écrire trente pages, après bien d'autres, pour défendre sa thèse, expliquer les différences de style, les anachronismes et en particulier la présence d'un premier chapitre qui ne rentre aucunement dans le cadre de l'ouvrage. Quand on s'est fait le champion d'une mauvaise cause, il est difficile de l'abandonner, dût-on pour la soutenir accepter les contradictions les plus étranges. M. Sabatier n'a-t-il pas présenté au public le *Speculum* comme « la conséquence du grand acte de courage accompli par le Fr. Léon peu de jours auparavant »? (p. LI.) Cet acte de courage avait été de briser (quelques jours avant le 11 mai 1227) un vase de marbre, placé par le Fr. Elie le long d'un chemin, au coin du champ d'un brave homme qui attendit près d'un an avant de le donner pour la construction de la basilique, car la donation est du 20 mars 1228. La première conséquence de cet acte, et la seule appuyée sur un document, M. Sabatier nous la donne : « Elie le fit bâtonner et expulser de la ville d'Assise ». Malgré cette expulsion, Fr. Léon était toujours là, puisque peu de jours après il achevait le *Speculum* au couvent de la Portioncule, le seul couvent que les Frères Mineurs eussent alors auprès d'Assise. Je ne sais si les années écoulées ont modifié cette opinion de M. Sabatier : mais puisqu'il n'en a rien dit au public, on peut croire le contraire et lui répéter cette remarque, que je faisais au moment de l'apparition de son livre dans un article qu'il cite dans son dernier Opuscule. (1)

Bien que le *Speculum*, suivant l'*explicit* adopté par M. Sabatier, ait été achevé le 11 mai 1227, *actum et completum,* son auteur ne cessa de le retoucher, de le compléter. Alors le *completum* de 1227 n'a absolument aucun sens, puisque si Fr. Léon laissa son travail sur le métier jusqu'à sa mort arrivée en 1271, soit presque un demi siècle plus tard, c'est cette date

(1) *Annales Franciscaines*, juillet et août 1898. — M. Sabatier avait une occasion toute particulière de faire connaitre cette modification, si elle avait eu lieu, dans son fascicule V du tome II des Opuscules, consacré à l'examen de la vie de Fr. Elie, sur laquelle il prétend s'appuyer pour faire ce récit, invraisemblable à la date de 1227.

Digitized by Google

seule que l'on devait lire à la fin du manuscrit : *completum XVIII Kalendas decembris 1271.*

Pour M. Sabatier ces additions sont une chose toute naturelle. « Ce qui, dit-il, m'étonnerait dans le *Speculum Perfectionis*, ce serait qu'il n'eut pas reçu d'additions et de notes complémentaires. » Pour justifier ces additions, il veut comparer l'œuvre de Fr. Léon avec celle de Celano. Toute comparaison cloche, dit le proverbe, celle-là ne tient pas debout. Celano écrivit une première légende, dont nous avons le texte. Plus tard il en composa une seconde, qui n'est aucunement une refaçon de la première, mais un supplément ; le prologue de la *Leg. 2* est très explicite. Suivant M. Sabatier il en aurait même composé une troisième en retranchant quelques passages de la seconde. Il est fort regrettable que le docte critique ait jugé *hors de propos de préciser les invitations* à la suite desquelles Celano aurait opéré ces suppressions. Il faudrait d'abord établir que toutes sont l'œuvre de Fr. Thomas. Le P. Van Ortroy, sur qui il veut s'appuyer, en regardait un bon nombre comme le fait du coptiste qui avait envie d'abréger sa tâche. (1) D'autres furent inspirées, dit le savant Bollandiste, par des motifs d'ordre supérieur ; mais il placerait la première de ces suppressions à une date certainement postérieure à la mort de Celano. Il attribue la seconde au copiste ainsi que la troisième. Le P. Van Ortroy voit l'œuvre de l'auteur dans la suppression des chapitres consacrés aux miracles, qui furent transportés dans le *Tractatus de miraculis*. Je ne serais pas aussi affirmatif sur ce point : que Celano ait fait entrer dans son *Tractatus de miraculis* les récits qui se trouvaient dans les deux premières légendes, cela se conçoit ; mais je ne vois aucune nécessité de le faire intervenir pour écrire les quelques mots qui renvoient à ce traité dans le codex de Marseille. Restent quelques interpolations sur lesquelles je me suis suffisamment étendu dans mon édition de Celano pour ne pas y revenir, car elles sont trop peu de chose pour justifier la prétention de M. Sabatier de voir dans la recension du manuscrit de Marseille une troisième légende. (2)

Celano composa ensuite le *Tractatus de miraculis*, dans

(1) *Analecta Bollandiana*, tome XVIII, p. 101 et ss.

(2) M. Sabatier qui avait commencé à citer cette troisième Légende « 3 Celano », me fait un grief de n'avoir pas accepté sa proposition de désigner ainsi le texte du manuscrit de Marseille. Libre à lui de renvoyer ses lecteurs à l'édition de son ami Rosenthal (dit Rosedale en Angleterre) puisque plus docile que moi il a publié ce 3 Celano.

Digitized by Google

lequel, comme il vient d'être dit, il fit entrer les miracles qu'il avait racontés ailleurs. Il rédigea aussi une légende très abrégée pour être insérée dans les bréviaires. Ce sont là autant d'ouvrages différents, auxquels ne peuvent s'appliquer les paroles de M. Sabatier quand il écrit de Celano : « Après que la seconde légende eut été terminée, n'y revint-il pas continuellement pour abréger, compléter, remanier ? » Le biographe officiel, comme il l'appelle non sans dédain, ne prenait la plume que sur les ordres de ses supérieurs ; nous avons ses différents travaux, qui, écrits à des époques diverses reflètent des tendances pareillement diverses, tandis que, suivant M. Sabatier, Fr. Léon ne cessait de remanier son *Speculum,* dont cependant nous ne trouvons qu'un seul état, portant selon lui un *explicit* intangible de 1227. Qu'il le veuille ou non, toute son argumentation n'arrive qu'à un seul résultat : à établir que le « *completum quinto idus maii a. D. 1228* » est absolument faux. Qu'il cesse donc de nous importuner avec sa critique interne qui lui fait accepter le faux *explicit* du codex Mz 1743, de préférence à celui du codex florentin d'Ognissanti.

Ceci dit, je reviens à la question que je posais au commencement de cet article déjà trop long : Que renfermait le travail des Trois Compagnons ? — Voilà quelques années je publiais ici un article assez développé sur la Légende des Trois Compagnons. (1) Je n'ai pas à le rééditer, bien que mes conclusions n'aient pas varié ; elles ne sont pas admises par tous les critiques, je le sais, dans ces mêmes pages on a publié des conclusions un peu différentes. (2)

Mais puisque M. Sabatier m'a fait l'honneur de s'attaquer principalement à moi dans son opuscule dernier, on me pardonnera de rappeler ici ma conclusion, la même que j'ai soutenue dans mon édition de Thomas de Celano : C'est dans le *Speculum* que nous devons rechercher ce qui subsiste du travail que les Trois Compagnons envoyaient au Général avec leur lettre de 1246. Tout le *Speculum* ne peut leur être attribué ; sans parler des passages empruntés a Celano, (3) rien par exemple ne semble

(1) *Études Franciscaines*, tome VII, p. 461. tome VIII, p. 29 et ss. Il me reste encore quelques exemplaires du tirage à part de cet article que je me ferai un plaisir d'envoyer à ceux que cette question intéresse et qui n'auraient pas la collection des *Études*.

(2) *Ibid.*, tome XV, p. 128 et ss. *L'Œuvre des Trois Compagnons*, par le P. Gratien.

(3) Soyons logiques. Puisque, suivant M. Sabatier, Fr. Léon ne cessa de faire

Digitized by Google

autoriser à voir leur travail dans ce court poëme sur la Portioncule, qui forme le chapitre 84. Un autre aura écrit le chapitre 85, où il est dit de Fr. Léon : « *qui vere fuit sanctissimae puritatis* ». M. Sabatier ne voit aucune difficulté à ce que Fr. Léon se soit décerné lui-même cet éloge au passé ; pour moi j'ai une trop haute idée de la vertu du Compagnon de saint François pour l'en croire capable. Je l'estime également trop pour voir en lui ce chef de révoltés, sous les traits duquel M. Sabatier se plaisait à le représenter dans la préface de son édition du *Speculum*. C'est qu'il a besoin de voir partout des révoltés. Il avait déjà fait de saint François un protestant en germe, le disciple chéri ne pouvait être mieux traité que le maître. Que Fr. Léon, comme d'autres, comme Fr. Egide en particulier, n'aient pas approuvé tout ce qui se passait, personne ne le contredit, mais de là à en faire le porte drapeau des rebelles, il y a une distance que rien n'autorisait M. Sabatier à franchir.

Fr. Léon est demeuré dans la tradition franciscaine ce qu'est saint Jean dans l'Évangile. En reposant sa tête sur la poitrine du divin Maître, Jean, suivant la parole de saint Augustin, y avait bu la connaissance des mystères qu'il devait prêcher au monde. Celui qui nous a tracé un tableau si ému de l'amitié qui unissait François et Léon, aurait dû soupçonner que les sentiments du *Poverello* étaient passés dans l'âme de son disciple ; il nous le montre aux heures de la maladie prenant François dans ses bras et le reposant doucement sur son lit ; je me représente François appuyant sa tête fatiguée et endolorie sur la poitrine de Léon et celui-ci puisant dans ces embrassements les vertus du petit pauvre du Bon Dieu.

En première ligne de ces vertus venait l'obéissance. L'obéissance sur laquelle saint François était si sévère, sur laquelle il revient encore si fortement dans son Testament, en particulier l'obéissance à l'Église et au Pape. Mais ce sont là des choses que le subjectivisme de M. Sabatier ne lui permet pas de comprendre. Il ne peut en entendre parler sans avoir sur les lèvres un sourire de compassion pour ceux qui, à l'exemple de François, lequel voulut « que son Ordre demeurât toujours sous la

des additions à son manuscrit jusqu'en 1271, on peut conclure que c'est lui qui a copié le chapitre 83, emprunté presque mot à mot à la Leg. I de Celano. C'est beaucoup plus vraisemblable que le contraire. On pourrait en dire autant de nombreux chapitres de la Leg. II. Pour vouloir trop prouver, M. Sabatier démolit sa thèse.

Digitized by Google

protection et correction de l'Église Romaine », (1) se font une gloire de cette soumission. Pour lui, les ignorants seuls peuvent faire un acte de foi. Qu'on ne croie pas que j'exagère à plaisir, voici ce que naguère écrivait M. Sabatier : « Le jour viendra bientôt où la carte de la France catholique correspondra ponctuellement à la carte de la France illettrée. Les cantons sans routes et sans écoles, seront les derniers boulevards de l'Église, et nos descendants verront se renouveler le phénomène qui marqua la fin de la civilisation païenne, lorsque le mot *paganus*, paysan, prit le sens de païen. A la fin du XXe siècle, *paysan* deviendra synonyme de catholique ». (2) Ni M. Sabatier ni moi nous ne verrons la fin du XXe siècle, mais que dores en avant il m'appelle paysan, je n'en ai cure ; il pourra même s'il le veut me traiter de « paysan du Danube », car je lui adresserai, en les modifiant un peu, les paroles de ce Frère Prêcheur qui était venu interroger saint François, et je lui dirai : La science des catholiques, portée sur les ailes de la foi, sera toujours comme un aigle qui plane dans les airs, tandis que la sienne, basée uniquement sur la raison, est condamnée à ramper à terre sur le ventre. (3)

II.

M. Paul Budry, le traducteur du *Speculum*, est un nouveau-venu dans le camp des franciscanisants. Son nom, inconnu jusqu'à hier, l'indique, son livre le prouve. On était en droit d'espérer que voulant traduire le *Speculum*, M. Budry aurait étudié la question sur laquelle il a écrit une NOTE HISTORIQUE de vingt pages. La lecture de cette note est une désillusion : le traducteur ne connaît la question que par les ouvrages de M. Sabatier, auquel il prodigue les plus beaux éloges. Il a copié les *dicta* de son maître sans penser qu'ils pouvaient être contrôlés, il apprécie, ou plutôt il déprécie Thomas de Celano dont il n'a pas étudié les *Légendes*, d'après ce qu'il en a lu dans la préface de l'édition du *Speculum* et dans les opuscules. (4) Il est donc tout à fait inutile de discuter les affirmations de M. Budry.

(1) C'est le titre du chapitre 78 du *Speculum*.

(2) P. Sabatier. *A propos de la séparation des églises et de l'État*. 4e édition, Paris 1900, p. LXXXIV. Ces pages portent la date : 14 mars 1906.

(3) *Speculum*, ch. 53.

(4) Il n'est pas sans intérêt de faire observer que dans cet ouvrage, remarquable,

Digitized by Google

On pouvait croire que voulant « offrir à la famille spirituelle des amis de François d'Assise une version française de la légende de Fr. Léon », il aurait cherché à corriger les mauvaises leçons trop nombreuses dans le texte du Mz 1743. (1) M. Budry dit avoir traduit le *Speculum* « avec le respect que l'on doit aux livres saints ». Le lecteur aurait préféré moins de respect pour la lettre et plus de respect pour le sens. Les notes du P. Bonaventure Kruitwagen, (2) que M. Sabatier qualifie à bon droit de précieuses, lui facilitaient la tâche ; M. Budry ignore tout cela.

Le traducteur ne nous fait pas sa profession de foi religieuse. Nous ne pouvions l'exiger, mais le *Miroir* réflète ses traits comme ceux d'un protestant. A plusieurs reprises, il emploie la formule *Christ,* tout court, pour désigner Notre Seigneur Jésus-Christ (pp. 14, 101, 132, 207, 246). Il ne sait pas trop ce qu'est la messe et encore moins la consécration. Il dit en parlant du Ministre Général : « de bon matin il accomplira le très saint sacrifice de la messe » (p. 221) pour traduire : *primo mane debet sanctissimum missae sacrificium praemittere*, (p. 154) ce qui veut dire : il commencera sa journée par la sainte messe, (la célébrant s'il est prêtre ou y assistant). Les paroles sacramentelles de la consécration, *per quae conficitur corpus Domini* (119), deviennent sous sa plume : « les paroles qu'on lit sur l'hostie » (171). Il ne connaît pas la communion, car la grille par laquelle les recluses de Saint-Damien communiaient, *per quam communicare solebant* (216) est la grille par laquelle « les sœurs avaient coutume de communiquer » (308).

Protestant, M. Budry ne saurait admettre le culte des images et il ignore la doctrine catholique sur ce sujet. Saint François disait : De même que l'on honore le Seigneur et la Bienheureuse Vierge Marie *dans* la peinture qui les représente sur le

au dire de M. Budry, par son unité littéraire, (M. Sabatier avait dit plus clairement : unité de style) ce sont les passages empruntés a Celano qui ont le plus souvent donné au traducteur l'occasion de faire les contresens énormes dont foisonne sa version.

(1) Par exemple p. 43, dans le ch. 21, *culcitras pernunculas*, accompagné d'un (*sic*). En note on indique la variante *pauperculas*, qui se trouve dans beaucoup de manuscrits, on rencontre aussi *parvunculas*, qu'un copiste aura transformé en *pernunculas*. Ducange ignore *pernunculus* adjectif et *pernuncula* substantif. Forcellini, au mot *pernuncula*, explique *parva perna ;* si vous cherchez *perna*, vous trouvez que ce mot signifie : cuisse de porc ! Quicherat traduit *pernuncula* par *jambonneau* ! M. Budry ne sachant comment traduire a imaginé « des espèces de couchettes de branches » (p. 57). Que n'a-t-il lu la note !

(2) *Archivum Franciscanum historicum*, tome I, p. 349 et ss.

Digitized by Google

bois, sans que la peinture ni le bois s'attribuent cet honneur qu'on leur rend. *Sicut in pictura Domini et beatae Virginis in ligno depicta honoratur Dominus et beata Virgo et tamen lignum et pictura nihil sibi attribuunt.* (81). Pour M. Budry cela veut dire : « De même que le Seigneur et la bienheureuse Vierge sont honorés *par* la peinture, quand on les peint sur le bois » (120). Le Saint continuait : ainsi le serviteur de Dieu est une image de Dieu *en laquelle* on l'honore à cause de ses dons ; *sic servus Dei est quaedam pictura Dei in qua Deus honoratur propter beneficium suum.* Ce que M. Budry traduit : « de même le serviteur de Dieu est une peinture où Dieu est honoré par les effets de sa grâce ». Ce sont là, me dira-t-il, des subtilités théologiques. La version de ce qui suit montre qu'il n'a pas mieux étudié son rudiment que la théologie : Saint François disait encore : le serviteur de Dieu est un pur néant, *est purum nihil.* Il traduit : « en lui rien n'est pur ».

M. Budry n'a jamais entendu parler de la Cène du Sauveur avec ses Apôtres le Jeudi-Saint, il ignore que dans la liturgie ce jour s'appelle *Feria quinta in Coena Domini.* Aussi nous parle-t-il crânement de la cène de la Pentecôte ! et par trois fois il emploie ce mot pour traduire *Feria quinta* (249). Il ne faut donc pas s'étonner que les formes bibliques lui soient étrangères et qu'il traduise *in respectione sanctorum* (76) par « le respect des saints » (113), ce qui ne présente aucun sens (1).

S'il connaissait le texte de saint Paul sur l'homme charnel, *animalis homo non percipit ea quae sunt spiritus Dei*, I Cor. II, 14, il ne traduirait pas : *non percipiunt quae Dei sunt* (53), par « ils ne distinguent pas ceux qui sont de Dieu » (73).

S'il avait ouvert quelquefois le livre des Psaumes il y aurait rencontré le verbe *confiteor* à tous ses temps ; il y aurait lu en particulier : *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo* ; paroles que saint François avait présentes à l'esprit, quand il disait à ses frères, en leur recommandant la Portioncule : *Ibidem in toto corde vestro, in voce exultationis et confessionis, confitemini Deo* (164). M. Budry ignore les psaumes tout comme il ignore les conjugaisons, puisque pour lui *confitemini* est un temps du verbe *confido*, ce qui lui fait traduire le passage cité : « et qu'ici vous vous confiiez de tout votre cœur » (235).

(1) Ce passage du *Speculum* est emprunté à Celano, qui affectionnait ces réminiscences bibliques. Ces mots sont imités du texte de la Sagesse, III, 13 : *habebit fructum in respectione animarum sanctarum*, c'est-à-dire au jour de l'examen des âmes, au jour du jugement.

Digitized by Google

Le langage monastique lui est également inconnu, car il rend *post matutinum* (38), après matines, par « jusqu'au matin » (51). Au fond, c'est la même chose, mais la note monastique rappelant l'usage de chanter matines à minuit, a disparu de la traduction. De même *a mane usque post tertiam* (121), depuis le matin jusqu'après Tierce, devient « jusqu'à la troisième heure » (172).

S'il avait lu au moins les notes mises par l'éditeur au bas des pages du *Speculum*, il n'aurait pas traduit *locus*, couvent (43) par chambre, et cela pour désigner la Portioncule pendant la tenue d'un chapître (57). Il n'aurait pas fait dire à saint François, quand il renonça à ses compagnons : « je veux que les Frères m'accompagnent de loin en loin» (107) quand il y a dans le texte *fratres me de loco ad locum associent* (73), d'un couvent à l'autre.

M. Budry trouvera que je me perds dans les minuties. Alors passons aux contresens dont est remplie la version offerte au public. Le chapitre 29 est intitulé : *Quomodo nudavit se et socium ut vestiret pauperem* (58), il traduit : « Comment il se mit nu, lui et son compagnon, pour vêtir un pauvre » (82). C'est traduit mot à mot, dira-t-on. Oui et non. *Nudare se* veut aussi bien dire se dépouiller que se mettre nu. Et c'était le sens demandé par le récit que renferme ce chapitre. *Pauperem,* « un pauvre ». Or ce pauvre était une pauvresse. Le Saint, nous raconte le *Speculum*, à la suite de Thomas de Celano, dans le pays duquel se passa le fait, portait sur ses épaules, car on était en hiver, une pièce de drap pliée en manière de manteau. Une pauvre vieille se présente et lui demande l'aumône. N'ayant pas autre chose à lui donner, François détache cette pièce de drap, lui disant de la prendre pour s'en faire un vêtement. La vieille ne se le fit pas dire deux fois, elle s'en alla bien vite et, de peur qu'on ne lui reprit ce morceau de drap si elle tardait, elle mit le ciseau dans l'étoffe, *pannum cum forficibus incidit*. C'est facile à traduire. Pour M. Budry cela veut dire : « elle s'ajusta le drap avec des épingles ». Comme le morceau ne lui suffisait pas pour se vêtir, elle retourna vers le Saint qui lui fit donner par son compagnon la pièce semblable qu'il portait sur les épaules. Le narrateur achève son récit par ces mots : *Sic uterque remanserunt nudus ut paupercula vestiretur*. Ce qui est traduit : « Voilà comment tous deux se trouvèrent nus pour vêtir une pauvre vieille ». Leur nudité consistait à porter leur tunique sans manteau.

Nous sommes sur le chapitre des manteaux. Quelques pages

Digitized by Google

plus loin nous lisons que le Saint portait un manteau que les Frères lui avaient procuré *studiòse* (60) avec zèle, avec amour, avec sollicitude ; l'adverbe latin peut se traduire de toutes ces façons, mais non point « à grand'peine » comme écrit M. Budry (85). Compatissant à un pauvre saint François lui donna ce manteau, en lui recommandant de ne pas se le laisser enlever si on ne le lui rachetait. Les Frères, quand ils apprennent cette libéralité de leur Père arrivent et veulent reprendre le manteau. Thomas de Celano, qui le premier a écrit ce récit emploie cette tournure très classique : *Sed pauper in vultu sancti patris audaciam sumens, uncis manibus defendebat ut proprium.* Quelque Frère dévot, mieux familiarisé avec le latin des rubriques de son bréviaire qu'avec celui de Virgile, a copié *junctis manibus;* et le *defendebat ut proprium* est devenu *deferebat.* Cela cependant n'autorisait pas le traducteur à écrire : « il le déclarait à mains jointes être sa propriété ».

Une autre fois saint François donne son manteau à un autre pauvre en le priant de pardonner à son seigneur qui lui avait enlevé ce qu'il possédait. Celui-ci gagné par les paroles du Saint et sa charité, *remisit injurias domino suo* (61), c'est-à-dire : pardonna à son seigneur le tort qu'il en avait reçu, ce qui était un acte de vertu beaucoup plus héroïque que « renoncer à ses injures contre son maître », comme le dit simplement le traducteur (87).

J'ai déjà relevé la mauvaise traduction des mots *in respectione sanctorum*, qui se trouvent dans la réponse que faisait saint François au cardinal Hugolin, quand il lui proposait d'élever quelques-uns de ses Frères à la dignité épiscopale. Saint Dominique répondait de son côté : *Domine, gradu bono sublimati sunt fratres mei, si hoc cognoscere volunt* (76). Monseigneur, mes Frères sont élevés à une haute dignité, s'ils veulent le comprendre. Pour M. Budry cela veut dire : « Monseigneur, mes frères se verraient élevés bien haut s'ils connaissaient ces honneurs » (113). A la fin du même chapitre, il est raconté comment saint Dominique obtint la corde de saint François et que depuis lors il la porta pieusement sous sa tunique *sub tunica cinxit et ex tunc devote portavit.* Le traducteur comprend : « il en ceignit sa tunique ».

L'obéissance, ai-je dit, était une vertu chère à saint François, aussi pour la pratiquer sans cesse il demanda au ministre général de lui désigner un de ses compagnons pour gardien ; il en

Digitized by Google

donnait cette raison, *propter bonum obedientiae volo quod in vita et in morte semper maneat mecum* (82), à cause des avantages qui viennent de l'obéissance, du profit de l'obéissance, — c'est là le sens de *bonum obedientiae*, — je veux que ce bien me reste toujours dans la vie et dans la mort. Voilà ce que disait le Saint. M. Budry lui fait dire au Général : « Pour le bien de l'obéissance je veux que dans la vie et dans la mort tu restes toujours avec moi » (121). Cela ne signifie rien (1).

Au sujet de cette vertu, le Saint disait à ses disciples : Frères très chers, obéissez au premier mot et n'attendez pas qu'on vous répète le précepte pour obéir. *Fratres carissimi, primo verbo praeceptum implete, nec expectetis iterare quod dicitur vobis.* Le mot *iterare* ne se trouve sans doute pas dans le dictionnaire de M. Budry ; il s'est dit : *iterare,* cela vient de *iter*, chemin, route ; donc *iterare* signifie se mettre en route. Alors il écrit dans sa version : « Frères très aimés, faites au premier mot ce que l'on vous ordonne, et n'attendez point *pour aller* qu'on vous le dise » (124).

Tournons plusieurs pages sans nous arrêter, autrement nous n'en finirions pas. Il n'est point nécessaire d'être bien fort en latin pour savoir traduire *portiuncula* par petite portion. C'était ce nom qui rendait la Portioncule chère à saint François, et il y voyait un présage de ce que ce lieu avait été destiné pour être le berceau de sa famille. Pauvre Saint, il avait oublié le latin que lui avaient enseigné les prêtres de Saint-Georges, car *portiuncula* veut dire « petite porte ». C'est là du moins la nouvelle étymologie découverte par M. Budry (139). Dans ce même chapitre, on lit encore ces paroles du saint Fondateur : *Volo quod ipse locus sit semper immediate sub potestate generalis ministri et servi* (100). Le traducteur qui n'a point lu la Règle, dans laquelle il aurait appris que cette expression désigne une seule et même personne, car saint François avait donné au Général le titre de ministre, pour lui rappeler qu'il devait être le serviteur de tous ses Frères, le traducteur, dis-je, écrit bravement : « Je veux que ce lieu demeure toujours dans la dépendance immédiate du ministre général et d'un gardien » (143). Ce gardien ne figure pas dans le texte latin.

Le chapitre 62 présentait-il des difficultés de traduction insur-

(1) Dans son texte M. S. a laissé subsister *maneas* du Mz 1743, mais en note il donne la variante *maneat*, que le sens réclame.

Digitized by Google

montables ? Je ne le pense pas ; cependant M. Budry l'omet en entier (1).

Prenons la page 171 où il est parlé du respect du Saint pour le nom du Seigneur et les paroles de l'Écriture. Nous y lisons, ce qui est confirmé par le Testament, qu'il voulait qu'on recueillît ces paroles écrites, quand on les trouverait dans un lieu peu convenable, afin d'honorer Dieu dans ses paroles, *honorantes Dominum in sermonibus suis* (119). M. Budry traduit : « honorant le Seigneur dans leurs discours ». Je suis surpris qu'il n'ait pas traduit encore plus littéralement : dans leurs sermons, car deux lignes plus bas il écrit : « les ministres ne trouvèrent pas bon de les mettre (les intentions de saint François que je viens de rappeler) dans le mandat des Frères ». Que peut bien être ce mandat ? Il y a dans le *Speculum : ministris non videbatur bonum ut fratres haec haberent in mandatum.* Ce qui veut dire simplement, que les ministres ne trouvèrent pas bon que ce précepte fût imposé aux frères.

Passons pas mal de choses et arrivons à cette parole de saint François s'excusant d'avoir abandonné le gouvernement de ses Frères, parce que malgré ses paroles et ses exemples ils ne voulaient pas quitter le chemin dangereux qu'ils avaient commencé à suivre ; *nec volebant dimittere iter periculosum et mortiferum quod coeperant, propter praedicationem et admonitionem meam* (138). Cet *iter quod coeperant*, le chemin qu'ils avaient pris, devient dans la traduction « le chemin qu'ils avaient commencé de quitter » (196). Quelques lignes plus loin le Saint ajoute qu'il ne veut pas se faire le bourreau de ses frères, *nolo carnifex fieri.* « Je ne veux point me rendre charnel » comprend M. Budry (197).

Dans la Règle il est prescrit aux Frères de travailler, fort souvent le Saint insistait sur cette obligation ; toutefois il voulait que le prix du travail ou sa rémunération ne restât pas entre les mains de l'ouvrier, mais qu'il fut remis au supérieur pour en disposer. *Lucrum et mercedem de labore non laborantis arbitrio sed guardiani vel familiae arbitrio committendum esse dicebat* (148). Le traducteur entend cela différemment et laisse à supposer que c'est au supérieur de fixer ce prix. « Quant au gain et bénéfice du travail, il disait qu'il devait être laissé au jugement

(1) Si M. B. avait laissé subsister la numérotation des chapitres il se serait aperçu de cette omission. Elle n'est pas la seule, ci et là il manque des phrases ou des membres de phrase.

Digitized by Google

non de l'ouvrier, mais du gardien ou de la famille » (211). Ce qui était tout-à-fait contre l'intention de saint François, lequel dit en son Testament : « et si l'on ne nous donne pas le prix du travail, recourons à la table du Seigneur en demandant l'aumône ».

Une des quatre prérogatives que le Seigneur accorda aux Mineurs, est celle-ci suivant M. Budry : « Qu'aucun Frère qui s'attacherait à l'Ordre par calcul ne vivrait longtemps » (219). Saint François, lui, disait avoir reçu cette promesse : Que celui qui persécuterait l'Ordre à dessein, ne vivrait pas longtemps. *Quod nullus ex industria persequens ordinem diu vivet* (152). Ce n'est pas tout-à-fait la même chose, mais ne nous étonnons pas, voici qui est encore mieux. A la prière d'un de ses compagnons, saint François esquissa un jour le portrait du ministre général idéal. Un des traits est celui-ci : *Sufficiant autem sibi pro se habitus et libellus, pro aliis vero pennarolus cum calamo et pugillari et sigillum* (155). Pour lui-même, qu'il se contente de sa tunique et d'un petit livre, pour les autres qu'il ait un écritoire et le sceau. Quoi de plus intelligible ? Néanmoins pour M. Budry cela veut dire : « Qu'un état de l'Ordre et un livre lui suffisent, laissant à d'autres l'étui, la plume, les tablettes et le sceau » (222). Et le Saint ajoutait : *Ad refugos ordinis velut ad oves quae perierunt viscera pietatis expendat.* Mot à mot : qu'il ouvre les entrailles de la miséricorde aux transfuges, aux déserteurs de l'Ordre, comme à des brebis perdues. Imaginerait-on que ces brebis perdues sont les supérieurs ? Non ; cependant M. Budry écrit : « Qu'il montre aux directeurs de l'Ordre » (223). Je veux croire que c'est une faute d'impression : *directeurs* au lieu de *déserteurs*.

Dans le petit poëme consacré à célébrer les louanges de la Portioncule on trouve ce vers : *Hanc pater elegit quum sacco membra subegit* (165). Bien que nous ayons en français une expression que je crois dérivée de la même racine, *sagum* : saie, sayon, drap grossier ; le mot *saccus* n'a jamais d'autre sens pour M. Budry que celui de sac ou toile à sac. Ici il traduit : « Et le Père l'a choisie quand il courba ses bras sous la besace » (236). Ailleurs quand le *Speculum* raconte la visite de Jacqueline de Settesoli à son maître mourant, il est dit qu'avec le drap qu'elle avait apporté les Frères lui firent une tunique, mais il leur ordonna de coudre sur ce drap un morceau de grossière étoffe, en signe d'humilité, *jussit fratribus ut consuerent saccum super eum* (pannum) *in signum et in exemplum humilitatis* (222). M.

Digitized by Google

Budry traduit : « Il leur ordonna encore de la recouvrir de serpillière » (318). Ailleurs (309) il nous montre le Saint revêtu d'une robe de même !

Thomas de Celano a écrit un chapitre, passé dans le *Speculum* presque mot à mot (1), dans lequel il nous fait assister à une de ces récréations enfantines que s'accordait François. Quand « la très douce mélodie de l'esprit qui chantait en lui jaillissait au dehors » et quand le souffle divin qui murmurait tout bas à son oreille éclatait en transports, « c'était dans le parler de France ». Quelquefois il ramassait un bois à terre et, le posant sur son bras gauche, de la droite il en prenait un autre, qu'il frottait sur le premier à la manière d'un archet sur une viole (pas une vielle comme écrit M. Budry) et, s'accompagnant du geste, il chantait en français les louanges du Seigneur. Ces transports finissaient fréquemment par les larmes, « et son hymne se fondait en compassion pour les douleurs du Christ ». Cette page est une des meilleures de la traduction, pourquoi faut-il qu'elle finisse par un contresens ? *In his trahebat continua suspiria et ingeminatis gemitibus, eorum quae tenebat in manibus oblitus, suspendebatur ad caelum.* Ce que je traduis : et alors le Saint laissait échapper des soupirs ininterrompus et redoublant ses gémissements, sans plus songer aux objets qu'il tenait en ses mains, il était élevé jusqu'au ciel. C'est là le sens, rendu plus ou moins élégamment, mais jamais M. Budry ne pourra faire dire au texte latin ce qu'il y a trouvé : « De son instrument, *in his*, il ne tirait plus que des soupirs, et les gémissements du bois, *ingeminatis gemitibus eorum quae*... se joignant aux siens, il se perdait en extase comme suspendu au ciel » (259). Pourquoi M. Sabatier n'a-t-il pas mis dans son texte (185) les deux virgules que j'y ai ajoutées ? Il aurait évité une erreur à son élève, qui le suit avec trop de fidélité. Une fois ou deux cependant il fait preuve d'indépendance. Dans le chapître 100 il est rapporté comment saint François, *ultra spatium LX dierum*, ne pouvait supporter la lumière du jour. En note une variante dit *quinquaginta*. Pour les mettre d'accord M. Budry écrit « cinquante-cinq jours » (278). Serait-ce que les chiffres romains lui sont peu familiers ? Peut-être ; car à la fin du livre il est écrit que saint François mourut *IIIJ° nonas octobris*, le 4 des nones d'octobre, ce qui correspond à la date

(1) Malgré les retouches du compilateur du *Speculum*, ce chapitre présente une facture célanienne trop accentuée, pour qu'il soit possible d'accepter que ce soit Celano qui l'emprunta au *Speculum*.

Digitized by Google

du 4 octobre. Lui écrit «le 3 octobre» (349). Avec notre manière de compter actuelle c'est exact, comme traduction c'est faux.

Me voilà à la dernière page du livre ; je ne veux pas retourner en arrière. M. Budry doit trouver que je l'ai suffisamment épluché. C'est un peu sa faute, car pourquoi s'excuse-t-il maladroitement à la fin de son Introduction, de ce que sa version, comme « toute traduction, est une suite d'imperceptibles altérations, où se perd généralement la fine fleur des mots, de la pensée et du sentiment de l'original ». (1) Les altérations, on a pu le voir, sont loin d'être imperceptibles et il n'a pas altéré seulement le sens, mais encore la physionomie de saint François. Je ne dirai pas qu'il l'ait fait à dessein, il n'a pas toujours compris son texte, comme là où l'humble Saint est transformé en orgueilleux disant de lui-même : « Ma voix a fait sonner dans tout le monde que j'avais fait profession de pauvreté devant Dieu et devant les hommes » (47). Jamais François ne s'est ainsi vanté, dans ce passage il dit : cette voix, ce bruit a retenti par tout le monde. *Quum vox ista insonuerit toti mundo, scilicet quod professus sum paupertatem coram Deo et hominibus* (36).

Ailleurs, il nous le montre comme un supérieur imprudent et très indiscret dans ses commandements, quand il écrit de lui : « Il jugeait qu'il était très hautement reçu de Dieu d'exiger de ses Frères » cette obéissance qu'il disait être la suprême, c'est-à-dire, d'aller parmi les infidèles s'exposer au martyre (126). Le contexte seul aurait dû faire voir à M. Budry qu'il traduisait mal. Que nous dit le texte : saint François appelait saintes les obédiences qui n'étaient point sollicitées, mais simplement imposées par le supérieur ; l'obédience suprême était à ses yeux celle qui à la suite d'une inspiration divine, soit par zèle pour la conversion des âmes, soit par soif du martyre, conduisait chez les infidèles. Pour celle-là il jugeait qu'un Frère faisait une chose très agréable à Dieu en la sollicitant. *Hanc vero petere judicabat Deo multum esse acceptum* (84).

Dans les chapîtres consacrés à la joie spirituelle se trouve ce passage : « Mais qu'on ne croie pas que notre Père, ami de toute maturité et honnêteté de l'esprit, voulût que notre joie se manifestât en rires ni en paroles vaines ;... au contraire, il

(1) L'annonce de librairie, envoyée par l'éditeur aux journaux affirme que « rien ne s'est perdu, à la traduction, de la fine fleur des mots, de la pensée et du sentiment de l'original ». C'est de la réclame de commerce !

Digitized by Google

abhorrait singulièrement le rire et les paroles oiseuses chez le serviteur de Dieu ; non seulement il ne devait pas rire, mais ne prêter aux autres aucun sujet de rire » (267). Malgré cela M. Budry a laissé subsister dans sa version un passage où il dit : « Alors le Bienheureux François appela en riant un de ses familiers » (69), pour rendre cette expression : *Tunc beatus Franciscus cum hilaritate vocavit* (62). L'occasion ne prêtait nullement à rire, il s'agissait de faire une aumône avec la permission du gardien, qui s'était fait un peu prier pour l'accorder. De là la joie du Saint. M. Budry dira peut-être qu'il « riait saintement », comme il écrit de Fr. Bernard de Quintavalle après sa mort ! (305)

Il faut m'arrêter. On trouvera que je suis sévère pour M. Budry. — Je n'en disconviens pas ; je ne pense pas être injuste. Le ton doctoral de sa *Note historique* m'avait indisposé : il a cru pouvoir l'écrire sans avoir étudié la question soulevée par la thèse de M. Sabatier ailleurs que dans les livres de M. Sabatier. Le *magister dixit* lui suffit sur ce point. C'est son affaire, cependant il ne peut prétendre nous imposer sa confiance. Il a cru de même pouvoir traduire le *Speculum* avec une connaissance médiocre du latin (1). Plus fort que lui aurait hésité avant d'entreprendre ce travail, où les difficultés ne manquent point. Je ne le blâme pas d'avoir essayé dans le silence du cabinet. Son cahier de devoirs ne méritait pas d'en sortir, car pour avoir oublié que la traduction d'un texte exige et l'intelligence du sens des mots, et celle du sens dans lequel l'auteur les emploie, M. Budry n'a fait qu'une mauvaise version. Il ne mérite donc ni prix, ni mention honorable.

P. EDOUARD d'Alençon.
Archiviste général des Fr. Min. Cap.

---

(1) M. Budry ne se contente pas de donner des entorses au sens du texte latin, il estropie la langue française. Quand S. François mourut il avait, dit-il, « révolu quarante années d'âge » : il avait quarante années révolues.

Digitized by Google

LES ŒUVRES SATIRIQUES

DU

P. ZACHARIE DE LISIEUX

(Suite.) (1)

L'examen de l'anneau lui procura de plus une nouvelle et agréable surprise. A son grand étonnement notre fureteur vit sur tout son pourtour des figures inconnues et une pierre d'héliotrope. Or chacun sait que ce diamant, marié à la fleur du même non, rend invisible son possesseur. Notre philosophe pourra donc désormais pénétrer dans l'intérieur des maisons, connaître les sentiments intimes des mondains, vérifier s'ils concordent avec leur conduite extérieure, *Quis mihi vel secretissimos mores occulat, si non visus domos penetrem, si invito domino recedentis vitæ testis fiam si cupiditates humanos abjecta persona, amotisque præstigiis contemplari conceditur ?* Muni de son anneau, Gygès commence cette enquête extraordinaire par la demeure d'un respectable vieillard et le résultat de ses observations se déroule dans vingt-huit chapitres qui sont comme autant de tableaux, de portraits, peints, dessinés d'après nature.

« Le lecteur y reconnaîtra surtout, dit l'abbé Coupé, ceux de « trois hommes fameux dont l'excessive puissance occasionna chez « nos aïeux des révoltes et des guerres civiles et contre lesquels « on a fait imprimer tant de grossièretés et de sottises. Notre « auteur, du moins, met de la noblesse dans sa censure ; c'est « Juvénal, qui donne encore de la majesté à la statue de Séjan, « mutilée dans les rues de Rome (2). »

Quant à la forme il l'apprécie en ces termes : « Le *Gygès*

(1) Voir *Études Franciscaines*, mars 1912.

(2) *Bibl. Univ. des Romans*, 1779, décembre, p. 4.

Digitized by Google

« *français* est fort singulier. On voit bien que c'est l'ouvrage d'un « solitaire. Il étincelle de traits sublimes. En plusieurs endroits « Firmian est beau comme Corneille, son contemporain et son « compatriote. Comme lui aussi, quelquefois il est exagéré, tous « les beaux esprits l'étaient alors... Mais quelle énergie on voit « dans ce temps ! Quelle imagination ! Qu'ils étaient grands ces « auteurs que nous ne connaissons pas ! »

Quelques exemples à l'appui de cet enthousiasme ne seront pas inutiles.

Dans le premier chapitre intitulé *Hirudines,* LES SANGSUES, le bon moine esquisse le portrait d'un vieillard qui sous un aspect religieux, avec une réputation d'homme de bien, n'est en réalité qu'un misérable adonné aux cruelles pratiques de la magie noire. Ce tableau, de nos jours, paraîtrait invraisemblable, mais il reçut, quelques années après, une éclatante confirmation par le procès de la Voisin et de ses nombreux complices, dont la honte rejaillit jusqu'au trône de Louis XIV. Le Père Capucin avait été, dans la circonstance, un clairvoyant, sinon un prophète.

Au XVIe comme au XVIIe siècle, on rechercha beaucoup les traits d'esprit ; quelques personnes même durent leur fortune à de bons mots dont les recueils forment, en bibliographie, la série des *Ana.* Dans une requête au Roi, pour faire disparaître, de France, toutes les sangsues engraissées du sang du peuple, le P. Zacharie fait ainsi parler les sept arts libéraux :

La *Grammaire*, la première des sciences, avertit le Roi de se défier de ces hommes qui abusent des *lettres*, dont la conduite est un perpétuel *barbarisme*, qui par le faste et l'opulence *du présent* ne se souviennent plus *du passé* et termine en disant : puisqu'ils *conjuguent si mal*, *qu'ils déclinent de même.*

La *Rhétorique* désignant les mêmes personnes remontre combien elles abusaient des *lieux communs*, faisaient des *amplifications* prodigieuses et surprenaient le Roi par le clinquant de leurs *figures.*

La *Dialectique* voulait que la *Raison* des dépenses abolît le désordre des Traitants et qu'on sévît contre ceux qui tenaient à leur avantage les *prémices* du Prince et ne pensaient qu'à conduire leur fortune *particulière* à la *conclusion.*

La *musique* disait que les mêmes Traitants avaient confondu l'*harmonie* et qu'il fallait les remettre à *un ton plus bas* afin qu'ils eussent moins de *dissonance* avec les autres.

L'*Arithmétique* prouvait que ces malheureux ne connais-

Digitized by Google

saient d'autre règle que la *soustraction* et qu'on ferait bien de les obliger à restituer le même *nombre* qu'ils avaient pris.

La *Géométrie* montrait que ces hommes d'un jour ne donnaient aucun *terme* à leur droit et commettaient les injustices *sans mesure*.

Enfin l'*Astrologie* se plaignait que ces vilains financiers n'avaient jamais eu de pensée pour *le ciel*, ce qui n'était pas étonnant, puisque nés sous *Mercure*, cette *planète* subtilisait leurs esprits et les inclinait à toutes sortes de rapines.

Ne dirait-on pas que cette ingénieuse allégorie des abus, sous la minorité de Louis XIV, est un résumé des *Cahiers* du Tiers État en 1789, avant la lettre ?

Mais si Firmian se montre dur pour les Fermiers Généraux, il critique avec non moins d'énergie les religieux ainsi que leur manie dispendieuse de vouloir toujours construire. « Les moines, « écrit-il, n'étaient pas moins assidus à la structure de leurs « monastères. Ils en bâtissaient partout fort diligemment et, « quoique leur nombre fût si prodigieux qu'ils s'incommodaient « les uns les autres et que les moindres villes avaient peine de « fournir à leur nourriture, leur passion toutefois de s'établir « était sans limites, et le peuple portait librement sa charge, ne « croyant pas que ce qu'on donnait à la religion fût pénible ou « déraisonnable.

« Quant aux religieuses, vous les eussiez vues prendre un soin « assidu soit aux pierres, soit aux bois de leurs bâtiments et « même à la paresse comme à la tromperie de leurs ouvriers, « disposer des dortoirs et des cellules, faire recherche de vierges « illustres, les solliciter adroitement de mépriser une humaine « alliance afin d'offrir leurs biens à la famille de leur Époux « Jésus-Christ, dont l'amour était plus utile et plus glorieux que « les nobles mariages (1). »

Mais dans un ouvrage dédié au président de Longueil, comment le Père Zacharie a-t-il pu critiquer la bonne chère au chapitre intitulé *Mensæ crudeles*, avec une telle précision que ce fameux gastronome pouvait facilement s'y reconnaître ? Qu'on en juge par ces lignes :

« Charmion, habitué à la frugalité, croyait à peine ce qu'on « disait, car les riches, pensait-il, n'ont pas une bouche plus « grande et des estomacs plus élastiques que les autres hommes;

(1) *Turpitudo religione amicta*, p. 83. La pagination est celle de la première édition in-4°, imprimée à Paris en 1658 chez la veuve Denys Thierry.

Digitized by Google

« la fortune ne leur accorde pas une chaleur naturelle différente « pour digérer plus tôt les viandes qui chargent leurs intestins. « La table d'un seigneur fit voir à Gygès combien véritablement « les plus riches manquent en cette matière.

« Ils étaient douze convives et celui qui les traitait paraissait « avoir atteint cet âge auquel la Sagesse est ordinairement unie ; « mais l'opinion maîtrisait encore ce vieillard, et ses cheveux « blancs, après tant d'années, montraient toujours des faiblesses « juvéniles.

« Un buffet d'argent embellissait sa table et plusieurs vases de « vermeil doré fort riches et fort bien travaillés, inutiles toutefois « au festin, servaient seulement de montre à leurs spectateurs.

« Une multitude de laquais, sous les ordres du maître d'hôtel, « apportaient à grand bruit les services d'entrée et les *bisques* (1) « embaumaient toute la salle de leurs odeurs. Les convives, « d'abord silencieux, avaient à peine mangé ces mets qu'en ôtant « les premiers services on en servait de plus délicieux encore ; « des piles d'oiseaux emplissaient de telle sorte une desserte « qu'elle en était embarrassée... On avait mêlé les sucs avec les « sucs et pour flatter agréablement le goût on avait altéré la « nature, etc. (2) »

Firmian excelle surtout dans ses descriptions. En voici une tirée de la satire *Plangenda fœlicitas*.

Il s'agit du palais habité par ce noble Seigneur qui, malgré tout son luxe, se trouve le plus malheureux des humains.

« La cour de cet hôtel princier était grande, pavée de pierres « choisies, afin d'éviter aux visiteurs le moindre faux pas. Un « immense portique, embelli par un remarquable ouvrage, orné « de trois cents colonnes d'un fort beau travail, régulièrement « espacées, l'environnait.

« A peine étiez-vous dans le vestibule que douze colonnes « d'une prodigieuse hauteur et d'un grand prix vous faisaient « oublier la cour d'entrée ; elles étaient de porphyre, leurs bases « et leurs chapitaux d'airain. Il y avait entre chacune une statue « des héros les plus fameux, statues remarquables autant par leur « antiquité que par leur côté artistique.

(1) Bisques (bis cocta), potage fait de pigeons, poulets, béatilles, jus de mouton, etc., selon ces vers de Boileau :

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Semblait d'ortolans seuls et de *bisques* nourrie ?

(2) *Gygès*, p. 117 : *Succi succis additi*, etc.

Digitized by Google

« Toutes les splendeurs, néanmoins, n'étaient que le prélude « d'une plus riche magnificence. Charmion avançant toujours ne « voyait que de l'or ou quelque autre matière plus brillante que « tous les métaux. Des chambres dignes d'un roi, des tapisseries « relevées de soie représentant les combats comme les triomphes « des anciens..., dans une alcôve dorée un lit d'ivoire étincelait « couvert de pourpre *et ipsa auro rigens, non tantum ambiebat,* « *ut pugnantes tot pulcherrimarum rerum formas, stupens* « *oculus uno obtutu conspiceret* (1). »

Quelle imagination ! Mais aussi quel profond observateur nous apparaît le P. Zacharie dans ses comparaisons ! Écoutez celle-ci tirée du chapitre *Jejunia ornata*. Après une vivante description d'un repas de famille chez un de ces nobles, ruinés par leur luxe, Firmian s'écrie :

« Voilà des hommes fort semblables à des vers à soie ; car ces « insectes mangent toujours tant qu'ils ne sont pas entourés de « leurs fils précieux. Sitôt enfermés dans leur riche prison, sitôt « leur magnifique travail terminé, ils apprennent la faim, ils « jeûnent tout à fait, comme si la nature nous montrait par là « que ceux qui jeûnent pour être mieux vêtus n'ont point d'autre « nourriture que leurs beaux habits *jure habere pro cibis suas* « *vestes.* »

Ajoutons que le P. Zacharie se montre dans *Reguli* un révolutionnaire anticipé. Tout ce chapitre est une violente diatribe contre certains droits seigneuriaux, notamment ceux relatifs au mariage et aux terres des paysans. Écoutez-le dire à ces *roitelets :* « Demeurez-vous seuls ici-bas ? Est-ce de vous ou de Dieu qu'on « a dit que la terre est son domaine et qu'il en est le maître ? « Oh ! les beaux amateurs de l'unité ! Pour empêcher la division « des champs vous joignez ceux des autres à vos fiefs ! Oh ! les « beaux partisans de la paix des hommes ! Afin que le mélange « des héritages ne cause ni haines,ni procès, vous faites en sorte « que ces biens soient à vous seuls ! »

Puis quelle indignation il éprouvait à la vue de ses compatriotes entraînés à la remorque des nations voisines, les imitant non seulement dans leur luxe, mais surtout dans leurs ruses ou dans des vices plus abjects !

« Qui a rendu les Français allemands, s'écrie-t-il ? Ah ! les dis- « ciples égalent en peu de temps leurs maîtres ! *Quis ex Gallis*

(1) *Op. cit.*, 129.

Digitized by Google

« *Germanos fecit ? Vah ! tam modico tempore discipuli, jam* « *suos magistros æquant !* La tempérance est déjà si vilipendée « chez eux que, si un visiteur se présente, les laquais répondent, « sans honte, ce que les Flamands, dit-on, répondent sans nuire « à la réputation de leurs maîtres : revenez tantôt quand le som- « meil aura dissipé les fumées du vin, *adhuc dominus meus flec-* « *tit in lecto* (1) ... »

« A quoi servent, à ces gens-là leurs études, dit-il plus loin ? C'est en vain que des ruisseaux argentés coulent de leurs sources s'ils se précipitent dans des cloaques ! ils noient dans leurs verres ce qu'ils ont appris de belles-lettres *quidquid litterarum isti didicerunt, inter pocula fœdatur !* Les abeilles façonnent leur miel avec les fleurs et les araignées leurs toiles, tandis que ces *ivrognes* emploient à leur ruine une science qui serait profitable à de bons esprits, *ex floribus mella conficient apes, venena aranei ; quod isti bibuli in suam perniciem vertunt, candidioribus ingeniis ad formandos mores multum esset* (2). »

L'Écriture Sainte, la théologie, l'histoire ancienne, les poètes païens, grecs ou latins, tout est mis à profit par notre moine érudit. Trouve-t-il dans Lucien le récit de cet individu qui, dégoûté de l'Olympe, prie les dieux de le renvoyer sur terre, afin d'y voir du nouveau, aussitôt il écrit :

« Nous aimons plus la variété que les choses elles-mêmes, tant « nous sommes émus par le désir de la nouveauté et par un « certain besoin de changement. Peut-on rien voir au monde de « plus agréable que la beauté ? Très souvent, cependant, elle « dégoûte son heureux possesseur *et tamen possessori suo* « *quam non raro vilescit !...* Telle est la condition humaine : « nous mesurons notre bonheur à la succession des biens, non « à leur usage permanent *bonorum successione, non usu metimur* « *fœlicitatem nostram...* et ce que nous racontons de Gygès est « bien plus plaisant parce que nous écrivons parfois des choses que « nos lecteurs n'attendaient point (2). »

On n'attendait pas, en effet, dans une description de la Cour de Louis XIII et de Louis XIV, une acerbe critique des moines qui y vivaient avec la même aisance que dans leurs cloîtres. Firmian les compare à des amphibies. Car ces gens-là, dit-il, « son « nés et pour le couvent et pour le monde, en sorte qu'au mo-

(1) *Op. cit.*, p. 227.
(2) *Op. cit.*, p. 231.
(3) *Op. cit.*, p. 247. *Oceanus Aulicus.*

Digitized by Google

« ment où ils se dégoûtent de leur retraite, ils peuvent avec les « courtisans s'exposer au tumulte des flots, et, en conservant leur « tranquillité, être agités des mêmes orages (1) »

La satire est violente, longuement développée et nous ne serions pas surpris que l'auteur ait eu en vue son confrère, la fameuse *Eminence grise*, doublure du cardinal Richelieu ! Il est vrai qu'un second avocat prend la défense des moines et prouve, pertinemment, que la nécessité seule les attire à la Cour.

Mais comment aurait-il ménagé ses confrères quand il s'attaquait aux princes eux-mêmes, soit à cause de leur parcimonie à l'égard des auteurs, soit à cause de leur insupportable orgueil ? Il faut lire toute la satire intitulée *Principum aucupium* pour en avoir une preuve palpable. Sans doute, il le fait adroitement. Ainsi, sur le premier point, Gygès raconte la légende de Virgile à qui l'empereur ne donnait que des pains pour prix de ses vers si fameux et qui, en plaisantant, dit à Auguste que s'il était permis « de juger, par le salaire, de la naissance d'un prince si magnifi- « que que lui, il n'en pourrait croire autre chose sinon qu'un « boulanger est son père *nihil aliud credere se posse quam pistore* « *genitum, qui tot opum dominus, pœtae dudum expectanti nihil* « *præter panes dedisset* (2) . »

Sur le second point il est plus mordant dans le récit qu'il fait de la prise d'une ville au moment « où certain prince paraît au camp « pour cueillir, d'une main facile, des lauriers qu'un plus juste « méritait par sa valeur *quas justior fama debebat laboriosæ vir-* « *tuti*. Le poète chantait le courage de ce prince qui n'avait quitté « qu'avec peine ses amours et ses jardins *qui vix suos hortos,* « *suos amores reliquerat*. (3) Il le louait d'être endurci aux « combats, plus vaillant que Mars, quoiqu'auparavant il n'eût « rien vu de la guerre que dans un miroir *specillis vidisset*, pre- « nant plaisir aux dangers des autres, à l'abri des périls, *volupta-* « *tem ex aliorum discrimine captans, ipse a periculis tutus* (4). »

Jusqu'ici la femme a été épargnée par notre Gygès, mais il serait un moraliste incomplet s'il n'avait eu quelques satires à son intention. Patience ! Elle n'aura rien à envier aux hommes, ses portraits formeront une superbe collection sous ces titres promet-

(1) *Op. cit.*, p. 248.

(2) *Op. cit.*, p. 284.

(3) *Op. cit.*, p. 284. S'il ne s'agissait pas d'une citadelle on y verrait une allusion au fameux passage du Rhin, chanté par Boileau.

(4) *Op. cit.*, *id.*

Digitized by Google

teurs : *Funus virtutis ; — Schola amoris ; — Ægrotans sine morbo* ; — *Juvenis anus*. — Citons quelques passages, pris au hasard, car il faudrait tout traduire !

Sous le titre *Funérailles de la vertu* Firmian fait un tableau typique des bals, des danses, des nuits mondaines, tableau qui, à cause même de sa véracité, est intraduisible en français, car

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.
Mais le lecteur français veut être respecté.

Donnons seulement la description des toilettes : « Deux patrimoines semblaient pendre aux oreilles de quelques-unes, des îles, des forêts tout entières et, prodige incroyable, ces lourds fardeaux reposaient sur des têtes excessivement légères *et præter naturam videbatur tanta onera gestare cervices levissimos !* Afin que leurs visages parussent plus blancs elles avaient collé sur leur peau certains petits corps, *corpuscula*, comme des mouches, avec une telle adresse qu'ils paraissaient, non un effet de l'art, mais de la nature. Des robes précieuses, aussi bien que d'autres somptueux atours augmentaient leur beauté ; de riches bracelets ornaient leurs bras, nus jusqu'au coude, superbe échantillon du satin de leur corps, attrait d'amour pour les plus sérieux tout autant que leur sein à demi découvert *spectaculum amoris voluerant ut non solo mammarum ad papillas usque conspectu, in illa saltantium turbâ ferirent intuentes* (1). »

« Rien ne les arrête, ajoute-t-il, ni le froid, ni la chaleur, ni la fatigue, ni les insomnies ; les migraines s'envolent comme par enchantement *fugit dolor ille capitis*, elles sont tout au plaisir ! *Sed cur noctu* ? Mais pourquoi de nuit ? Pourquoi se plaisent-elles dans leurs carrosses, avec des hommes qui ne sont pas leurs maris ? Qu'importe ! Monsieur n'a-t-il point conduit Madame le jour de ses noces ? C'est un jaloux s'il l'accompagne partout, et, puisque personne ne doute du mariage, il doit la laisser à d'autres toutes les fois que, pendant la nuit, elle voudra sortir. La mode permet à un galant de faire l'office d'époux et de conduire Madame au bal quand il lui plaît *quo fit ut quisquis venustulus in mariti officium volet succedere, illam ducat ad choreas* ». (2)

Dans son chapitre de la *Malade imaginaire*, le Père Zacharie s'insurge contre un autre abus, très commun à la fin du règne de

(1) *Op.cit.*, p. 311.
(2) *Op. cit.*, p. 313.

Digitized by Google

Louis XIII. Les nobles dames de cette époque, au jour de leur réception, feignaient d'être malades et attendaient les visiteurs dans leur lit. Ceci avait double avantage : le premier de s'épargner la fatigue de reconduire les amis à la porte de la chambre, le second de se dispenser des honneurs dus aux gens qu'on détestait « *uno aut altero modo olim lectus peccabat, voluptate scilicet aut* « *pigritia; nunc superbiae et malitiae genus est, ante illos decum-* « *bere quos honorare non velint* ». (2)

Quelques femmes encore, paraît-il, au lieu d'employer des filles à leur toilette, se servaient de laquais : « Charmion se souvint de ce qu'on lui avait dit que les Dames de condition n'avaient pas honte d'accepter de la main des hommes les vêtements les plus intimes *neque apud multas eam esse verecumdiam, ut timerent virorum manu, antequam de cœtera cura esset, interiorem tunicam accipere* (3). » Plusieurs mêmes des plus nobles souffraient qu'à la sortie du lit, encore presque nues, ils les vissent en toute liberté *receptus est mos, ut viri fœminas e lectulo surgentes ac propemodum nudas libere videant, ornent* ». (4)

Enfin il faudrait traduire tout le chapitre de la *Vieille rajeunie* pour vous donner, messieurs, une idée complète de l'imagination du P. Zacharie, de son talent d'écrivain, de son esprit d'observation et de son style merveilleux ! *Sexaginta erat matrona hæc... frontem rugis sulcaverat edax tempus, ita vultus ceciderat, ut in mentum ex utraque parte recederent jam non genæ, sed pelles : buxeus color, et a juvenili tantum distans, quantum a vernis frondibus autumnales, quas male suis adherentes ramis levis aura discutit.* Cette dame avait soixante ans. Le temps destructeur avait sillonné de rides son visage de telle sorte que des peaux, qui n'étaient plus des joues, tombaient de chaque côté sur son menton ; le teint jauni différait de la jeunesse, comme les feuilles d'automne diffèrent des printanières, tenant si peu aux arbres que le moindre souffle les abat. *Capillos non omnino corruperat senectus, sed breves erant*, quelques cheveux restaient encore, mais combien courts ! combien insuffisants pour la vanité !

Alors accourent ses servantes avec les onguents, les parfums, les pinceaux, les faux cheveux. Elles s'ingénient à qui mieux mieux, bientôt « dix ans disparaissent de son calendrier *anni cir-*

(2) *Op. cit*, p. 335,
(3) *Id.*, p. 351.
(4) *Id.*, p. 351.

Digitized by Google

citer decem ab illius calendario decerpti sunt » et dix autres en quelques instants. Le vermillon, de petites éponges mises dans la bouche, de superbes nattes, de hauts patins, etc., font enfin d'une petite vieille rabougrie une jeune fille grande et majestueuse « que les plus jeunes admiraient et que Cupidon pour l'amusement des dieux, proposerait aux amants aveugles, comme le tableau d'une merveilleuse jeunesse ! *quam adolescentes suspirarent, et velut juventae tabulam ad Deorum jocum, incautis amantibus pictor Cupido proponeret.*

Terminons par une singulière recette des dames de cette époque pour conserver leur fraîcheur :

« Nos Dames d'aujourd'hui, dit notre bon moine, sont cou-
« pables d'une égale folie lorsqu'elles se lavent de rosée et qu'elles
« usent, avec excès, de l'esprit de vin afin d'augmenter leur
» beauté ; sans doute elles ne le boivent pas, mais je ne puis les
« nommer modestes en les voyant dormir avec des gants et mas-
« quées, car la peau des bêtes, mise sur la figure, entretient une
« chaleur agréable qui conserve le vermeil de leurs joues et les
« rend si attrayantes, *nam haec omnia fieri certum est ne defor-*
« *mes aut vetulae appareant.* »

Tel est en quelques mots le *Gygès français* que l'abbé Coupé compare avec le *Diable boiteux* de Lesage. « On connaît, dit-il,
« toute la finesse piquante de Le Sage. C'est un auteur qui
« veut faire rire et qui, voyant toujours là le lecteur à côté de lui,
« cherche tous les moyens de lui être agréable. Firmian est à mille
« lieues de cette complaisance ; il va toujours imaginant et pei-
« gnant à grands traits, comme ces premiers peintres de l'Italie ;
« sa manière large étonne, entraîne et ses malheureuses hardies-
« ses dédommagent bien des incorrections qui échappent à son
« génie. Plus sage, il serait moins frappant, il serait copiste, il est
« original. »

Après l'analyse du *Diable boiteux* l'abbé Coupé ajoute : « On
« voit dans ces deux ouvrages le même plan, le même objet, la
« critique des mœurs. Mais Firmian presse ses portraits ; Le
« Sage étend trop les siens ; l'un étonne et frappe, l'autre ne veut
« qu'amuser. Il n'y a point d'intrigue dans le roman latin, celle
« du roman français est mauvaise. L'idée de l'anneau de Gygès
« est noble ; l'idée du diable est rebutante et odieuse. Le style du
« romancier latin est noble, précis, énergique, celui de son imi-
« tateur est souvent incorrect, négligé et traînant (1). »

(1) *Bibl. Univ. des romans*, décembre 1779, p. 1-50.

Digitized by Google

Cette appréciation, sans doute, n'est pas celle de notre époque sur le talent de Lesage, surtout grâce à son *Gil Blas*. Lesage, par ses romans, a mérité les éloges de la postérité, tandis que les ouvrages latins sont restés, malgré leur valeur, au fond des bibliothèques (1).

(*A suivre.*) Abbé CH. GUÉRY.

(1) On écrivait beaucoup en latin au XVIIe siècle, car tous les savants connaissaient à fond cette langue, souvent même le grec et l'hébreu. C'était un sûr moyen d'être apprécié de toute l'Europe. La science, en effet, sous ses formes diverses : littérature, histoire, géographie, beaux-arts, etc., occupait non seulement le clergé, mais encore les médecins, les juges, l'armée, les femmes elles-mêmes. Chacun, en dehors de ses occupations professionnelles, devenait auteur, ou du moins se tenait au courant des ouvrages nouveaux, d'où nécessité d'employer une langue universelle partout comprise, la langue latine.

(Voir à ce sujet : *Soirées littéraires* de l'abbé Coupé, *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, etc.)

Digitized by Google

UN COUVENT
FRANCISCAIN ANGLAIS
A PARIS

(*Suite.*) [1]

VI

Le temps était proche où l'on ne se contenterait plus des déclarations faites par les communautés religieuses : l'idée que l'on avait au sujet des richesses immenses contenues dans les monastères et la pénurie du trésor devaient amener les législateurs à prescrire des mesures de plus en plus minutieuses pour inventorier tous les objets précieux qui se rencontraient dans les cloîtres, afin d'en pouvoir disposer en cas de besoin pressant. Des décrets rendus par l'Assemblée Nationale le 20 février, les 19 et 20 mars 1790,sanctionnés par lettres patentes du roi signées le 26 du même mois, ordonnèrent qu'on dressât dans chaque couvent un inventaire de l'argenterie, argent monnayé, effets de sacristie, bibliothèque, manuscrits, médailles et du mobilier, et qu'en outre les registres et les comptes de régie fussent examinés et arrêtés, qu'on formât enfin un état complet des revenus avec l'époque de leurs échéances. C'était en somme le prélude de la confiscation et la conséquence du principe qui avait mis tous les biens ecclésiastiques dans la main de la Nation.

D'autres décrets des 14 et 20 avril avaient commis, à Paris, les officiers municipaux pour l'exécution de ces mesures. En ce qui concerne les religieuses Conceptionnistes, le conseil de ville,par

(1) Voir *Études Franciscaines*, mars 1912.

Digitized by Google

un arrêté du 26 mai, avait chargé Louis Duport-Dutertre (1) avocat au Parlement, lieutenant de maire au département de la police, Jean-Baptiste-Edme Plaisant, également avocat au Parlement, lieutenant de maire au département des travaux publics et Jean-Baptiste Avril, négociant, administrateur au domaine de la ville, d'accomplir ces opérations dans le couvent de la rue de Charenton. Ils s'acquittèrent de leur mission en deux vacations, le 8 août et le 22 septembre 1790. (2)

Reçus par l'abbesse, Mme Elisabeth Winefride Stock, ils lui firent connaître le mandat dont ils étaient chargés et la prièrent d'assembler la communauté. Au son de la cloche, les religieuses vinrent prendre place dans la salle capitulaire et déclarèrent qu'elles ne s'opposaient pas aux opérations des commissaires. On commença aussitôt ; Duport ainsi que ses compagnons furent menés d'abord à la sacristie. Ils trouvèrent une commode dont les quatre tiroirs contenaient 15 chasubles, deux dalmatiques et des voiles de calice ; un buffet placé en face renfermait plusieurs devants d'autel de médiocre valeur. Conduits dans une pièce voisine où l'on conservait les vases sacrés et d'autres objets destinés au culte, ils inscrivirent sur l'inventaire 4 calices avec leurs patènes, deux burettes et un plateau, un bénitier accompagné d'un goupillon, une lampe munie de chaînes, une croix posée sur un pied, un encensoir et sa navette, le tout d'argent. Passant ensuite dans l'église, ils virent sur le maître-autel un crucifix et deux chandeliers de cuivre et sur chacun des deux autels latéraux une croix et deux chandeliers de même métal. Ils constatèrent enfin dans une armoire la présence d'aubes, de surplis et de linge pour le service de la chapelle.

La bibliothèque installée dans le parloir de l'abbesse consistait en un simple placard et se composait uniquement de livres de dévotion parmi lesquels les *Sermons* de Massillon et les œuvres de sainte Thérèse. Quant à l'argenterie et au linge, les religieuses déclarèrent qu'elles ne possédaient autre chose qu'un couvert et une cuiller à café d'argent ainsi qu'une demi-douzaine de serviettes chacune, objets qu'elles avaient apportés en faisant profession dans le monastère.

Duport et ses acolytes ne poussèrent pas plus loin leurs opé-

(1) Marguerite-Louis-François Duport-Dutertre, né à Paris le 6 mai 1754, guillotiné le 28 novembre 1793. Il fut ministre de la justice de novembre 1790 à avril 1792.

(2) Arch. nat. S. 4616-4617.

Digitized by Google

rations ce jour-là : ils ajournèrent leur prochaine visite au 22 septembre. Ce qu'ils avaient entrevu des richesses détenues par les sœurs de l'Immaculée Conception non plus que le profit que ferait la Nation en s'en emparant, ne leur paraissait pas exiger une plus grande hâte. Ils firent cependant exacts au rendez-vous, et le mardi 22 septembre à 5 heures de relevée, ils se présentèrent de nouveau rue de Charenton et continuèrent la visite du couvent, reçus et accompagnés par l'abbesse et les religieuses. Ils dirigèrent d'abord leurs pas vers la cuisine qui ne contenait elle aussi que des objets de peu de prix : le dénombrement en fut vite fait, trois marmites, trois chaudrons et deux bassines de cuivre, trois douzaines de petits plats d'étain et divers ustensiles de faïence et de terre qui ne méritaient pas qu'on prit la peine de les compter.

De la cuisine, on monta au premier étage, et dans l'appartement de l'abbesse, la dépositaire autrement dit l'économe, Sœur Anne-Marie Duffield exhiba les baux des immeubles et les titres de rente appartenant au couvent. Duport les compara avec la déclaration faite à la municipalité le 2 mars précédent; les trouvant conformes, il les cota et les parapha. Une seule catégorie de valeurs avait disparu : c'étaient 13 actions de la Compagnie des Indes que les religieuses avaient vendues aux mois de juillet et août derniers moyennant la somme de 22.937 livres. Elles en avaient employé une partie à leurs besoins journaliers et consacré une autre, la plus importante, à se libérer de leurs dettes en soldant les mémoires arriérés de divers fournisseurs tels que boucher, fruitier, épicier, marchand de bois et aphoticaire et des entrepreneurs des travaux exécutés dans leurs immeubles, maçon, charpentier, menuisier et couvreur : 16.984 livres avaient été ainsi payées. Quant à une autre portion de leur revenu, les aumônes qu'elles recevaient du roi et du clergé de France, les pensions viagères versées par les parents de quelques-unes de leurs sœurs, elles ne possédaient aucun titre qui en fît foi, car c'étaient des dons volontaires qui se renouvelaient chaque année.

Enfin les commissaires se firent présenter les livres de comptabilité qui étaient au nombre de deux. Sur le premier, de format in-quarto, se lisait écrite en français la recette depuis le 18 juin 1783 jusqu'au 7 août 1790 ainsi que les sommes remises à l'économe pour la dépense de la maison ; les derniers feuillets étaient consacrés aux comptes de chaque mois rédigés en langue anglaise et signés par l'abbesse et la dépositaire. L'autre de ces

Digitized by Google

livres, in-folio, contenait toute la dépense générale mois par mois depuis mai 1764 jusques et y compris mai 1790 où les frais s'étaient élevés à 1.770 livres 6 deniers. Ces deux registres furent signés et paraphés par Duport, en tête et à la suite de la dernière ligne écrite. Pour compléter les opérations d'inventaire, la sœur Anne Marie Duffield ouvrit le coffre-fort où se trouvaient 6.540 livres en assignats et billets de caisse et 200 livres en espèces : c'était le reliquat du produit de la vente des actions de la Compagnie des Indes et des revenus perçus jusqu'au moment présent. On y puisait pour les besoins journaliers du monastère. La plus grande partie des dettes était payée, nous l'avons dit, mais les Conceptionnistes restaient encore débitrices d'une somme de 5.900 livres répartie entre le marchand de bois, le marchand de vin, le boulanger, le couvreur, le serrurier et le vitrier.

VII

Après avoir ainsi terminé toutes ces opérations qui concernaient uniquement le temporel de la maison de Bethléem, il restait aux commissaires municipaux à remplir une tâche plus délicate. La loi leur prescrivait d'éprouver en quelque sorte la vocation de chacune des religieuses en les interrogeant une à une sur leurs intentions : voulaient-elles persévérer dans la vie monastique ou désiraient-elles, au contraire, profiter de la faculté qu'une législation nouvelle leur donnait de reprendre leur liberté et de rentrer dans le monde auquel elles avaient renoncé ?

L'apparition dans le monastère de ces hommes qui devaient inventorier les moindres objets, qui ouvraient les armoires et fouillaient les coffres, qui examinaient les titres de propriété et se faisaient rendre compte des revenus et des dépenses dut plonger les sœurs dans le plus profond étonnement. Mais il est aisé d'imaginer que cet étonnement se changea en stupeur quand ces mêmes personnages leur demandèrent l'une après l'autre si elles voulaient par une simple déclaration se dégager de leurs vœux et rompre, en présence des délégués d'une autorité purement civile, des liens contractés à l'égard d'une Puissance qui n'est pas de ce monde. Que deux avocats et un négociant, même investis d'un mandat municipal, pussent leur ouvrir des portes qu'elles considéraient comme closes à jamais et les rendre à la vie du siècle, c'était là une idée qui devait paraître aux Conceptionnistes trop étrange pour qu'elles eussent la tentation de s'y arrêter

Digitized by Google

même un instant. Aussi avec un ensemble parfait, toutes, les jeunes comme les vieilles, celles dont la profession datait d'un an comme celles qui étaient au couvent depuis soixante années, les converses comme les religieuses de chœur, répondirent-elles sans phrases qu'elles entendaient persévérer dans leurs vœux et ne point quitter la maison qu'elles avaient choisie pour se consacrer à Dieu. (1)

Les commissaires reçurent des réponses identiques de la bouche même des sœurs qui comprenaient et parlaient le français et qui étaient au nombre de douze ; les sept autres qui n'entendaient que l'anglais s'exprimèrent dans le même sens que leurs compagnes par l'organe de la dépositaire, sœur Anne-Marie Duffield. La plupart d'entr'elles ayant dépassé la quarantaine avaient fait profession depuis plus de vingt ans ; la plus âgée, Clémentine Sackville, était octogénaire et son entrée dans le cloître datait de soixante années. Trois seulement Anne-Thérèse Lonergan, Marguerite-Agathe Whiteside et Anne-Catherine Kirby avaient moins de vingt-cinq ans et avaient pris l'habit depuis une ou deux années.

Les historiens ont mis en lumière ce fait remarquable que parmi les religieuses à qui la loi offrait la liberté, les défaillances furent extrêmement rares et cela dans tous les ordres et sur toute l'étendue du territoire français.

Alors qu'on vit trop souvent les moines profiter avec empressement de la faculté que leur donnait une mesure législative qu'aucune autorité religieuse n'avait sanctionnée, les communautés de femmes donnèrent le spectacle d'une constance vraiment admirable et d'un attachement d'autant plus méritoire à leur règle que celle-ci était dans la plupart des cas très sévère. Même les religieuses qui avaient pu jadis entrer au couvent sans vocation sérieuse, montrèrent dans les jours d'épreuve qu'une force supérieure à celle de la législation et de la coutume les enchaînait maintenant à leurs vœux. Les sœurs anglaises n'avaient d'ailleurs pas besoin d'exemples pour persévérer dans leur vie monastique : elles appartenaient à des familles où depuis de longues années on souffrait pour la foi et que la persécution même affermissait dans leurs croyances.

(1) Arch. nat. S 4616-4617

Digitized by Google

VIII

Pour le moment du moins, les Conceptionnistes pouvaient espérer vivre encore dans leur monastère de la rue de Charenton des jours tranquilles. Tandis que les religieux fidèles à leurs vœux se voyaient obligés de quitter leur couvent pour se réunir dans des maisons qu'on leur désignait, la législation se montrait plus clémente pour les communautés de femmes. Le décret du 13 février 1790 stipulait en effet que les religieuses pourraient rester là où elles étaient actuellement. Néanmoins ces mesures, même favorables, ne se présentaient qu'avec un caractère provisoire qui justifiait pour l'avenir toutes les inquiétudes. La déclaration qu'on avait exigée, bientôt suivie d'une visite domiciliaire en règle, étaient des indices trop certains que tôt ou tard quelque chose interviendrait qui bouleverserait les habitudes séculaires et interromprait le cours uniforme et réglé des occupations de prière et de travail qui remplissaient la vie monastique. Les échos de ce qui se passait au dehors ne pouvaient manquer d'émouvoir les Conceptionnistes : cette prise de possession par la Nation des propriétés ecclésiastiques, ne devait pas les laisser indifférentes. Mais si leur charité chrétienne compatissait aux épreuves qui fondaient alors sur tout le clergé régulier du royaume, il leur semblait qu'elles-mêmes n'étaient point destinées à les souffrir. Nées hors de France, ayant conservé leur nationalité, ne devant leurs biens qu'à des libéralités étrangères, tirant encore d'Angleterre une bonne partie de leurs revenus, elles ne pensaient pas que l'Etat français pût jamais s'emparer de ce qui leur appartenait ni les troubler dans leur jouissance. Parmi toutes les communautés religieuses, elles avaient une place à part et elles entendaient bien la garder.

Dans une adresse (1) que signèrent l'abbesse et toutes les sœurs, elles firent appel à l'Assemblée Nationale, réclamant de la justice et de la sagesse des législateurs la conservation de leur maison et de leurs propriétés : leur établissement, disaient-elles, « n'a jamais rien coûté à la France et a toujours été protégé par elle comme utile aux intérêts de la Religion... La nation française continuera à couvrir d'une généreuse protection des étrangères que la cause de la Religion a forcées de s'expatrier.» A cette

(1) Arch. nat. DXIX 30, doss. 473 et DXIX 71, doss. 500.

Digitized by Google

adresse, était joint un mémoire accompagné lui-même de pièces justificatives (1). Ce qui avait causé l'inquiétude des religieuses c'était que leurs biens-fonds avaient été portés sur la liste publique des domaines nationaux à vendre dans la ville de Paris et que la municipalité avait formé entre les mains de leurs locataires et débiteurs opposition sur les sommes qu'elles devaient recevoir.

Ce mémoire, assez développé, exposait que l'ensemble des biens appartenant aux Conceptionnistes avait été acquis avec de l'argent tiré d'Angleterre ; il tendait à prouver que l'aliénation de ces propriétés serait plus onéreuse que profitable à l'Etat et que la suppression de l'établissement serait désavantageuse pour la France, puisqu'ainsi tarirait une source de richesses qui, en un siècle, y avait fait entrer pour près d'un million de fonds étrangers. Les pièces justificatives consistaient en un relevé des dots apportées par les religieuses depuis 1660 jusqu'en 1783, en une liste des donations faites au couvent par différentes personnes d'Angleterre, en un état des revenus et des charges de la maison conforme à quelques livres près aux déclarations produites devant la municipalité.

Le comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante, à qui l'ensemble de ces documents fut renvoyé, reconnut qu'en effet il y avait lieu d'accorder un traitement spécial à toutes les fondations étrangères. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne avait fait entendre des représentations en faveur des établissements qui appartenaient à ses nationaux et on avait jugé bon d'en tenir compte. Le comité se mit en devoir de préparer, pour le soumettre aux législateurs, un projet de loi sur cet objet ; en attendant, on écrivit au bureau de l'agence des domaines nationaux et à la municipalité de Paris de suspendre toutes les opérations qui concernaient les couvents et collèges britanniques, et de donner main-levée des oppositions qui avaient été formées sur leurs créances. On avisait également le sieur Walker, avocat-conseil des dames Conceptionnistes de la mesure particulière dont elles bénéficiaient en le priant d'avertir ses clientes qu'elles n'avaient rien à redouter. (2)

De fait, à la date du 6 octobre 1790, l'Assemblée nationale rendit un décret où il était expressément stipulé que « les mai-

(1) Arch. nat. DXIX 30 doss. 473 et DXIX 71, doss. 500.

(2) Note inscrite en marge de l'adresse des religieuses. (Arch. nat. DXIX 71 doss. 500.)

Digitized by Google

sons, communautés, corps, bénéficiers et établissements étrangers » continueraient « de jouir des biens qu'ils possédaient en France». On interdisait en conséquence aux assemblées administratives et aux municipalités d'exercer sur ces mêmes biens aucun acte d'administration.

Une autre disposition législative, prise le 28 du même mois, confirmait aux établissements même réguliers, faits par des étrangers, le droit de continuer à exister et à jouir des revenus « par eux acquis de leurs deniers ou de ceux de leur nation comme par le passé ». Toutefois une restriction importante était mise à cette liberté : introduite dans l'article III, elle atteignait les congrégations religieuses et par conséquent les Conceptionnistes, qui devaient se conformer « aux décrets de l'Assemblée acceptés ou sanctionnés par le roi sur les vœux solennels ». Cela revenait à dire que les sœurs qui avaient déjà fait profession et qui avaient persisté dans leur vocation, pourraient continuer de vivre dans le monastère, mais qu'il était défendu de recevoir des novices. En somme on n'accordait aux communautés étrangères autre chose qu'un sursis : en leur interdisant de se recruter, on leur permettait de vivre mais non pas de se survivre et de se perpétuer. Un jour plus ou moins prochain viendrait où l'établissement cesserait d'exister parce que la mort l'aurait dépeuplé. Il semble bien que c'est ainsi que l'on doive interpréter la pensée du législateur, si l'on songe surtout à la manière dont il traitait les couvents français. Les religieuses étrangères étaient destinées à disparaître, mais on leur octroyait un délai et on les autorisait à toucher comme jadis leurs revenus.

Rassurées quant au présent, les Conceptionnistes continuèrent dans leur monastère à se livrer aux exercices de piété accoutumés. Alors que les autres communautés de femmes étaient dispersées dans le courant de 1792, elles demeurèrent seules avec leurs compatriotes les Augustines de la rue des Fossés-Saint-Victor et les Bénédictines du Champ de l'Alouette à mener en commun dans Paris la vie religieuse, suivant les prescriptions de leur règle. On aimerait à connaître quelques détails de l'existence qu'elles menèrent, alors qu'elles étaient ainsi isolées et comme perdues au milieu des mouvements qui agitaient d'une manière presque continuelle la grande ville. Il est aisé d'imaginer qu'elles durent se renfermer plus strictement que jamais dans leur clôture, se faire plus humbles encore si c'était possible afin de rester ignorées, tandis que l'orage se déchaînait autour

Digitized by Google

d'elles. On peut penser aussi que la plupart, pour ne pas dire la totalité des élèves du pensionnat, déjà si peu nombreuses en 1790, quittèrent le monastère et furent rendues à leurs familles. De leurs plus proches voisins d'ailleurs, les sœurs anglaises n'avaient rien à craindre tant elles avaient su « se faire aimer ». « Les habitants du faubourg Saint-Antoine, écrit une contemporaine qui fut un témoin oculaire, (1) accoutumés dès leur enfance à les respecter et à les voir secourir les pauvres aux portes de leur couvent avec une humilité évangélique..... sentaient que l'estime et la vénération éprouvées par eux pour les religieuses avaient survécu à leurs croyances. Les vainqueurs de la Bastille, terreur de l'aristocratie et avant-garde de la Révolution, déposaient respectueusement leurs piques et leurs baïonnettes sanglantes et s'humiliaient devant ces saintes filles qui semblaient comme entourées d'une auréole de béatitude. Et c'est ainsi que, au milieu de l'agitation générale, on leur permit de continuer à porter paisiblement des attributs qui leur étaient chers, le voile et la croix, et sept fois par jour leur cloche sonnait pour la prière. »

Le régime conventionnel lui-même n'apporta aucun changement à la situation privilégiée dont jouissaient les sœurs Conceptionnistes : le décret du 8 mars 1793 qui ordonnait la vente des biens des collèges et de divers établissements qu'on supprimait, prononça, du moins provisoirement, une exception en faveur des fondations étrangères qui continueraient d'être régies par leurs administrateurs actuels. C'était donc le *statu quo* maintenu pour une période indéterminée et la faculté laissée aux religieuses de continuer à mener en commun leur simple existence: elles en profitèrent pendant quelques mois. Elles aussi devaient cependant éprouver à leur tour la rigueur des lois révolutionnaires. Mais le coup qui les atteignit ne les frappa point en raison de leurs croyances et des pieuses pratiques auxquelles elles se livraient : ce fut leur nationalité qui après les avoir sauvées, devint la cause de leur disgrâce.

On sait que la République avait, dès le 31 janvier 1793, déclaré la guerre à l'Angleterre, sans prendre d'ailleurs aucune mesure contre les sujets anglais qui, en grand nombre, se trouvaient sur

(1) Hélène-Maria Williams dont les lettres sur les événements de la Révolution ont été récemment traduites par M. Funck-Brentano dans un ouvrage qui a pour titre *Le règne de Robespierre* (Paris, 1909 in-8°) p. 73 col. 1.

Digitized by Google

le territoire français. Mais après que Toulon (1) eut été livré aux troupes britanniques, la Convention décréta, le 7 septembre, que tous les étrangers originaires d'un pays en guerre avec la France seraient mis en état d'arrestation et leurs biens confisqués.

Ce décret eut pour les habitantes du couvent de Bethléem le double effet de les priver de leur liberté et de les dépouiller des propriétés immobilières et des revenus qu'elles possédaient. L'exécution en fut confiée au comité révolutionnaire de la section des Quinze-Vingts : le 14 octobre 1793, (2) les délégués de cette assemblée pénétrèrent dans la maison et apposèrent les scellés sur tous les effets qui s'y trouvaient, du moins sur les objets qui parurent avoir quelque valeur, car il est permis de penser qu'on laissa à la disposition des sœurs le linge et les ustensiles nécessaires à la vie journalière. On leur donna en effet comme prison le monastère même qu'elles occupaient et ce dut être pour elles une consolation que de n'être point arrachées des lieux où une longue habitude et de pieux souvenirs les attachaient. Quant à leurs revenus mis sous séquestre, le montant en était perçu par l'administration du département de Paris qui ne leur allouait que de faibles secours, juste ce qu'il fallait pour subvenir à leur modeste existence. Mais, familiarisées avec la pauvreté par la règle de saint François et accoutumées dès longtemps à la clôture, il aurait importé assez peu aux dames Conceptionnistes d'être réduites à de maigres subsides et d'entendre résonner devant leur porte les pas des sentinelles, si elles n'avaient éprouvé un sentiment d'angoisse bien justifié en se voyant sans recours possible à la merci d'une autorité qui dans le même temps déployait une extrême rigueur contre la religion catholique et ses fidèles.

Bientôt du reste les sœurs ne furent plus seules dans l'enceinte de la rue de Charenton. Pendant les derniers jours d'octobre, les portes s'ouvrirent pour laisser entrer d'autres prisonniers : c'étaient des Anglaises au nombre d'environ quarante qui, elles aussi, devaient subir la peine de la détention, en vertu du décret du 7 septembre. Ces femmes incarcérées d'abord au Luxembourg, étaient par un ordre du 26 octobre, séparés de leurs maris et transférées dans le monastère de Bethléem sur lequel les pouvoirs publics, em-

(1) L'entrée des Anglais à Toulon est du 27 août 1793.

(2) Cette date est donnée dans un document relatif aux allocations qui furent données aux religieuses en l'an III après leur mise en liberté. (Arch. nat. S 4618).

Digitized by Google

barrassés par le nombre croissant des personnes arrêtées, avaient jeté les yeux pour le transformer en geôle.

Dans leur malheur elles allaient avoir la consolation de rencontrer là des visages sympathiques, des compatriotes qui se feraient un devoir et une joie de les accueillir et de leur prodiguer des attentions qui rendraient leur captivité moins pénible. Marie-Hélène Williams dont nous avons déjà cité le témoignage et qui faisait partie d'un de ces convois de prisonnières, nous dit quelle agréable surprise elle éprouva quand après avoir dépassé les sentinelles qui gardaient le couvent, la porte intérieure lui fut ouverte par une religieuse vêtue de son habit. « Elle nous embrassa avec une effusion cordiale et se servant de notre langue maternelle, elle s'efforça de nous faire bon courage. Vous ne manquerez pas, disait-elle, de trouver du réconfort dans votre nouvelle demeure, car toutes les religieuses qui vont avoir soin de vous, sont vos compatriotes et vos sœurs. Cette sympathie si douce, exprimée en notre langue natale, formait un tel contraste avec les rudes paroles des inspecteurs de police qu'il semblait qu'un ange fût descendu du ciel pour notre soutien. La gentillesse avec laquelle nos aimables compatriotes nous accueillirent contribua à nous faire accepter volontiers la pièce où l'on nous mit, et qui pouvait plutôt être appelée un couloir.... qu'une chambre proprement dite. » (1) Malgré l'incommodité du logement, le manque de confortable et l'absence de chauffage, les prisonnières de la rue de Charenton, laïques et congréganistes, formaient une petite société où la vie était tolérable grâce aux « sentiments de fraternité » qui y régnaient. « En un unique effort écrit encore miss Williams, dans toute la communauté on avait à cœur de se prévenir réciproquement les désirs les unes des autres ». Les membres du comité révolutionnaire de la section des Quinze-Vingts, chargés de la surveillance de la maison, venaient chaque jour pour faire une visite : ils ne tardèrent pas à s'adoucir à l'égard de femmes à qui l'on ne pouvait reprocher d'autre crime que celui d'être nées hors de France, et leur permirent de se promener dans le jardin du monastère (2). Au contraire, les administrateurs de la police se montraient farouches et brutaux. « La première fois qu'ils vinrent, un de leurs secrétaires, qui se faisait nommer Brutus, s'enflamma d'une rage indomptable à la vue de la religieuse qui vint lui ouvrir la porte.

(1) *Le règne de Robespierre*, p. 70, col. 2.
(2) *Ibidem* p. 77 col. 2.

Digitized by Google

Brusquement il saisit son voile et ce fut avec peine qu'on l'empêcha de le lui arracher du visage pour le mettre en pièces. Ce féroce païen renversa une croix qui était encore dans le jardin, il la foula aux pieds et après avoir vomi un flot d'imprécations contre la grosse cloche qui pendait encore au clocher au lieu d'avoir été convertie en canon, il laissa les religieuses à demi mortes de peur, et se hâta d'aller à la municipalité y dénoncer les voiles, les croix et la cloche. Le lendemain, Pache, maire de Paris, envoya les ordres pour faire descendre la cloche, enlever les croix et faire changer immédiatement de costume aux religieuses. Rien n'eût pu dépasser le désespoir que celles-ci témoignèrent quand elles reçurent les ordres de la municipalité. Le couvent retentit de lamentations, et les voiles, qu'il fallut déposer, furent baignés de larmes. Il n'y avait d'ailleurs que peu de temps à consacrer à des regrets superflus ; Brutus pouvait revenir, il importait d'agir en toute hâte. En conséquence, un certain nombre de béguines se réunissent en conseil chez la supérieure ; et après une délibération interrompue par des soupirs, voire par quelques plaisanteries, nous nous mîmes toutes à l'œuvre, et, en peu d'heures, les robes trainantes furent transformées en jupes, et les voiles flottants en cornettes. Une jeune religieuse d'une figure charmante, mais de qui le caractère enthousiaste était porté à la mélancolie, demanda s'il ne serait pas possible d'arranger son bonnet de façon à ce qu'il lui cachât entièrement le visage ; tandis qu'une autre, de qui le cœur n'avait pas encore entièrement ratifié son renoncement au monde, nous faisait entendre qu'elle ne verrait aucun inconvénient à ce que la grâce de sa nouvelle cornette fût rehaussée d'une cocarde » (1).

Pendant le séjour forcé de deux mois qu'elle fit au couvent de Bethléem transformé en prison, miss Williams se lia plus particulièrement avec une des Conceptionnistes, Anne Lonergan, qui portait en religion le nom de Thérèse (2); c'était elle « la gentille petite nonne qui montrait un si vif désir de cacher une figure que la nature avait faite pour éveiller l'amour et l'admiration ». « Je n'ai jamais rencontré, écrit encore ce précieux témoin, de créature humaine qui semblât mieux réaliser l'idée

(1) *Le Règne de Robespierre* pp. 77 col. 2, 78 col 1.

(2) Une pièce envoyée à l'Assemblée nationale et signée par toutes les religieuses nous permet d'identifier la sœur Thérèse avec Anne Lonergan (Arch. nat. DXIX 30 doss. 473) Cette sœur, en 1790, avait 25 ans et avait fait profession depuis deux ans (Ibidem S 4616-4617).

Digitized by Google

que nous nous faisons de la beauté, qui possédât un esprit plus droit et un cœur plus pur. » Mais, appartenant à la religion protestante et toute imbue des idées philosophiques, l'Anglaise peu préparée à comprendre et à admettre la vie monastique ajoute : « Il était impossible de converser avec elle sans bénir une révolution grâce à laquelle devaient se trouver abolis des vœux qui dérobaient à la société des personnes comme sœur Thérèse, créées pour en faire les délices et l'ornement » (3). Il est permis de penser que cette réflexion, toute flatteuse qu'elle fût pour la personne qui en était l'objet, n'aurait fait aucun plaisir à Anne Lonergan si elle l'avait connue, car cette religieuse aimait par dessus tout son couvent et son ordre : elle l'avait bien montré en refusant de rentrer dans le monde lorsque l'occasion lui en fut offerte en 1790.

(*A suivre.*) GEORGES DAUMET.

---

(3) *Le règne de Robespierre*, p. 78 col. 1 et 2.

Digitized by Google

ACTUALITÉS SCOTISTES [1]

L'univocité de Duns Scot, interprétée par l'école adverse, du point de vue réel, devait motiver de sa part, des déductions logiques ou prétendues telles, de nature à jeter le discrédit sur la doctrine du Subtil.

(1) Cette étude était rédigée et expédiée à la rédaction des *Etudes franciscaines*, lorsque j'ai eu connaissance du dernier article de critique du R. P. Petazzi. L'auteur d'*Univocita ad analogia* (Rivista neo-scolastica, février 1912) estime avoir enfin rendu justice à Scot, en montrant le bien fondé de l'univocité *ad tenorem Scoti*. S'autorisant de quelques textes, sélectionnés parmi ceux étudiés ici même dans mon article de janvier, l'auteur conclut à l'apparentement réel de l'univocité scotiste avec l'analogie thomiste. Il reste à étendre ce même procédé aux autres questions en litige, et Duns Scot, enfin réhabilité sous le manteau de S. Thomas, apparaitra majestueux et triomphant en marge de son École ! On conçoit que nous ayons quelque peine à décorer d'un brevet d'incompétence cette phalange d'hommes éminents qui depuis l'an 1308, ayant pali — toute leur vie — sur les in-folios de Duns Scot, ont consacré le vieux dicton : *Negat Thomas, ait Scotus !* — Ce qui n'empêche pas *que les principes fondamentaux de la philosophie et de la théologie, la méthode et le procédé d'ensemble, voire les conclusions, sinon toujours propter opinabilia, du moins presque constamment établissent une harmonie* PARFAITE ENTRE L'ÉCOLE DOMINICAINE ET L'ÉCOLE FRANCISCAINE. — Quant au choix des arguments, on ne peut, sans étroitesse d'esprit, déplorer la différence qu'il y a, par exemple, dans les preuves de l'existence de Dieu entre Duns Scot et S. Thomas. Le P. Petazzi a beau protester : mais alors il y a autre chose et plus en tout ceci qu'une simple variété d'expressions dans l'élaboration d'un même fonds d'idées ! — Eh ! oui, il y a autre chose et plus que cela ! Il y a deux génies différents, constructeurs l'un et l'autre de deux superbes édifices, qui témoignent éloquemment en faveur de l'alliance de la foi et de la raison. C'est pourquoi je conclus que, pour être mis d'accord, Duns Scot et S. Thomas, ne demandent qu'à être connus.

Une remarque pour finir. — La *rédaction* de la « *Rivista neo-solastica* a inséré dans son numéro de février une note conçue *ab irato*, prétextant ignorer ma précédente étude « *Pour l'Univocité Scotiste* » — *Études franciscaines* — octobre 1911 — janvier et février 1912. — Elle argue : 1° de mon impatience ; 2° de l'allure polémique d'une controverse, qui ne pouvait intéresser les savants qu'à la condition de se servir des preuves autres que les arguments *ad hominem*. Je réponds : *ad primum :* pourquoi mettre quatorze mois à publier une critique ayant pour objet deux fragments d'articles réalisant tout au plus une vingtaine de pages ? Au surplus, j'ai usé de mon droit d'auteur en songeant tout d'abord aux lecteurs français. — *Ad secun-*

Digitized by Google

C'est ce qui est arrivé de fait.

Ceux-ci l'ont accusé, de ce chef, d'anthropomorphiser Dieu. (Sertillanges, Gardair, aliique.)

Ceux-là l'ont apparenté au panthéisme de Spinoza. (Haureau, Farges, etc.)

D'autres, enfin, lui ont reproché de n'échapper à l'agnosticisme qu'en se soustrayant aux exigences rigoureuses des prémisses, établies imprudemment par Scot. (Petazzi, Mattiussi, etc.)

De là, à conclure au *Modernisme* de Scot, tel qu'il a été condamné par l'Encyclique *Pascendi*, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, — on l'a dit ici même, — a été fait depuis longtemps. (de Maria, del Prado.)

Il n'est, d'ailleurs, venu à l'idée d'aucuns de ces « exécuteurs » d'un Maître, calomnié de parti pris, d'appliquer au Docteur Franciscain, cette règle élémentaire d'honnêteté et de justice littéraires : « Nulli auctori imponenda est sententia falsa, vel multum absurda, nisi habeatur expresse ex dictis ejus, vel sequatur evidenter ex dictis ejus. » *Scotus. Quodl. Q. 7. n. 38.* Ces pourfendeurs de Scot n'ont garde de contrôler les « dicta Scoti. »

Et parce que Duns Scot est, malgré tout, d'un dogmatisme, qui respecte la vérité chrétienne, (1) dans son intégrité, il restait à montrer que, — d'ailleurs, partisan du primat de la volonté sur la raison, — il avait dû reconstruire l'édifice ruiné de la certitude sur les postulats de la raison pratique. (Gonzalès, et après lui Le Roy.)

On ne saurait être plus moderne que de cette façon. Qui sait

dum : les abonnés des « *Etudes franciscaines* » ont sans doute jugé que je ne pouvais traiter autrement une discussion, où l'on mettait directement en cause ma conception prétendue fantaisiste et arbitraire de « l'univocité scotiste ».

Enfin, on retiendra que les articles publiés par les *Études Franciscaines* n'ont rien de commun avec les huit à dix pages *en marge du premier article du P. Petazzi* dont j'avais tout d'abord demandé l'insertion dans la « *Rivita Neo-Scolastica* ». Il me reste à prouver aux fidèles des « *Études Franciscaines* » que l'interprétation personnelle du P. Petazzi de la théorie de l'univocité scotiste, si elle fait honneur au docte jésuite, est cependant préjudiciable au suprême degré à Duns Scot et à son École. Cette démonstration servira de thème à une *étude prochaine.*

(1) Il ne faut pas oublier que le principe directeur, qui guide constamment Scot, est le célèbre « *fides quærens intellectum* » de S. Anselme. Qu'on étudie, par exemple, sa preuve — *de immortalitate animæ* — et l'on verra que son puissant esprit se réfugie volontiers à l'ombre du *Testimonium Dei*, autrement plus rassurant que les profondes spéculations des philosophes, qui n'ont jamais réussi qu'à rallier que quelques rares esprits, comme si cette vérité fondamentale n'intéressait pas, un suprême degré, toute l'humanité.

Digitized by Google

si, quelque jour, on ne nous annoncera pas que l'État civil de Dublin porte, à la date du 1er avril 1875, l'acte de naissance de Jean Duns Scot. Ce fait nouveau ne nous surprendrait qu'à demi, tellement la fantaisie s'est ici donnée libre cours.

En attendant qu'ils aient à démontrer que le Duns Scot de Dublin n'est, sans doute, que l'homonyme posthume du Duns Scot, décédé à Cologne en l'an 1308, les familiers de Scot l'Ancien ont eu raison de proclamer, sur sa parole, qu'il ne fut, ni anthropomorphiste, ni panthéiste, non plus que agnostique ou pragmatiste.

C'est ce qu'ont fait le P. Déodat Marie, dans ses deux préfaces aux volumes parus des « *Capitalia* » et dans la « *Revue Duns Scot* » — et avec lui, ses collaborateurs — et enfin les écrivains scotistes des savantes « *Etudes Franciscaines* ».

A quoi avons-nous abouti ?

Les esprits, non prévenus, ont donné audience à ces scotistes de la neuvième heure, ils ont discuté avec eux et enfin conclu : « Oui, sans doute, Duns Scot à conçu, écrit et parlé, en homme sensé et réfléchi, en docteur orthodoxe. On s'en doutait bien quelque peu. Mais, vous aviez, pendant si longtemps, supporté en silence qu'on parlât dans les « revues », « manuels », ouvrages de vulgarisation de la doctrine de S. Thomas, d'un Scot, démolisseur de parti pris des certitudes indiscutées et, de plus, si piètre architecte à rebâtir ! — Enfin, vous vous êtes ressaisis ! ... Dieu vous soit en aide ! ... Si, seulement, vous saviez vous faire comprendre de Messieurs les néo-thomistes, blancs et noirs, la réhabilitation de Duns Scot, dans son beau renom de vigoureux défenseur de l'orthodoxie la plus complète, serait un fait accompli. » (1)

Ces encouragements sont, chez nous, d'autant mieux agréés, qu'ils contrastent avec la cécité voulue et calculée des « *contra-opinantes* », pour cette raison bien avouée que S. Thomas doit suffire à tout. — Par suite, diraient-ils : ou Scot enseigne exactement la doctrine de S. Thomas, ou bien il s'écarte de cette même doctrine. — Dans le premier cas, on gaspillerait son temps à l'étudier ; dans le second cas, il y aurait, seulement, à se tenir en garde contre un « enseignement », qu'on nous présente gravement comme « *La vieille et éternelle charte des erreurs passées, présentes et futures.* »

(1) Cf. l'article du R. P. Raymond : *Vers Duns Scot*, dans le n° de janvier des présentes *Etudes*.

Digitized by Google

Mon intention n'est en rien de refaire ici le travail de rectification auquel Pluzanski, de Martigné, Minges, Déodat de Basly, Raymond, Michel-Ange, Dominique de Caylus, G. Casanova, C. Prezzolini, et autres, ont consacré de laborieuses et patientes études. Il n'est pas un chef d'accusation, dont on n'ait démontré péremptoirement la gratuité (1). Scot convoqué par eux en audience de contrôle, a comparu, ses lourds *in-folios* traînés dans une charrette à bras. Nous l'avons examiné, sans ménagement, sur chacun des griefs commis à sa charge. Ses réponses, corroborées par une longue suite de témoins présents à l'audience, nous avaient paru motiver un acquittement définitif. *Poveri di noi*, diraient les Italiens, il nous en a coûté d'avoir acquitté l'innocent, car, voici que l'accusation, portée contre Scot, pèsera maintenant sur nos épaules. Ses adversaires en ont appelé de notre tribunal au leur. Et, nous voici, nous-mêmes — au banc des prévenus — sous l'inculpation très grave de complicité préméditée.

Le chef principal de l'accusation n'a pas changé. Et pourquoi varierait-il, grand Dieu !... L'univocité est le crime idéologique, auquel nous avons prêté un concours insensé, sinon coupable. Charitablement, on nous insinue en termes discrets : « Ressaisissez-vous ! Voudriez-vous qu'on vous dénonce — car nous sommes dispensés de fournir des preuves — comme nommément réfractaires aux déclarations les plus explicites de la lettre *Pascendi* ».

Cependant, notre confiance est dans l'Eglise qui, de tous temps, a su discerner, sans méprise aucune, le bon grain de l'ivraie. L'Ecole Franciscaine (2) est, en quelque sorte, éclose sous son inspiration. Les papes ont loué, encouragé, honoré, les premiers Maîtres Franciscains de Paris et d'Oxford. L'un d'eux, S. Bonaventure, est depuis des siècles, au rang des Docteurs canonisés. D'autres, tels les Vénérables Alexandre de Halès et Jean Duns Scot, dont la piété et la sainteté de vie furent supérieures au savoir, attendent encore que l'Eglise ait statué sur l'héroïcité de leurs vertus.

(1) *La Verna*, revue éditée par les Franciscains de Toscane, a produit en ces derniers temps quelques bons articles dans le même sens de « pure rectification ».

(2) Il serait à désirer que l'on s'attachât à montrer — textes à l'appui — l'apparentement direct qui va de S. Augustin à S. Anselme, de S. Anselme à Alexandre de Halès, de celui-ci à S. Bonaventure, de S. Bonaventure à Scot. — Ce dernier discute beaucoup, mais conclut huit fois sur dix, avec la tradition franciscaine. Il en est ainsi de la plupart de ses disciples, sauf pour quelques esprits plus indépendants. Retenons que Guillaume d'Occam est à Scot ce qu'Henri de Gand est à S. Thomas.

Digitized by Google

Le R^me^ P. Pacifique Monza, dans sa lettre d'intronisation à la grande famille franciscaine relevant de son obédience, nous fait espérer, pour le Vénérable Scot, une solution définitive du « Processus Beatificationis » en cours. Ce serait sûrement, un hommage justifié au théologien de Marie et du Verbe Incarné. Cette reconnaissance solennelle vengerait l'attachante figure de Duns Scot des calomnies, déloyales et intéressées, soulevées autour de son sépulcre.

Eu égard à la doctrine, qu'on sache bien qu'il n'y a pas d'opposition radicale de Duns Scot à S. Thomas (1). Et puisque la théorie de l'*ens univocum* a donné lieu, de nos jours, à des rapprochements de mauvais aloi, rappelons, une dernière fois, (*utinam !*) que cette théorie a été mal comprise.

L'*ens univocum*, situé par Scot au sommet de l'abstraction,— qui va, progressivement, du plus simple au moins complexe, du moins complexe au plus complexe, pour se terminer, par en bas, à la substance créée, et enfin à l'accident, — N'EST PAS L'ENS INITIAL, *dans le processus chronologico-logique, de la connaissance*, qui va du plus connu au moins connu, et enfin du moins connu à l'inconnu, soit progressivement, du plus complexe au moins complexe, du moins complexe au plus simple, au simple, et enfin à l'extrêmement simple.

Soit les deux schémas suivants :

1° — SCHÉMA LOGIQUE.

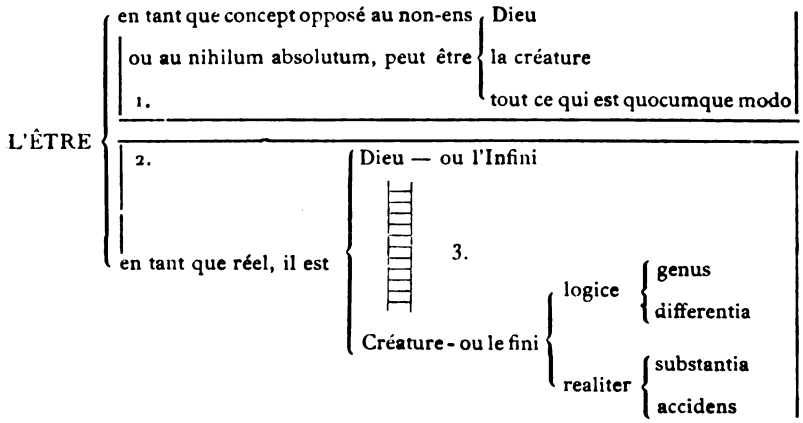

(1) Le P. del Prado voit cette opposition radicale dans la fameuse question : *utrum, in rebus creatis, existentia et essentia sint unum et idem ?* — Nous l'avons nié, voyant dans ce quaesitum *un accessoire* de l'édifice thomiste. Le cardinal Loren-

Digitized by Google

Explication des n^os^. — I. Indique la ligne de démarcation de l'*univocité scotiste*, qui on le voit, n'envahit en rien la sphère de l'*ens reale.* — Et c'est ce que l'on n'a jamais voulu comprendre dans le camp opposé.

II. Ligne de démarcation de l'*analogie thomisto-scotiste*. S. Thomas et Scot y suivent une marche parallèle, identique. Seul, Duns Scot est remonté plus haut, méconnaissant en cela l'adage thomiste : *ens reale opponitur (suo) nihilo realitate sua, (et quidem determinata.)*

III. Ascension causale du monde à Dieu, fondement de l'analogie thomisto-scotiste, d'après l'adage : *nihil (ex parte conceptus absoluti) simpliciter habetur perfectum in creatura (rationali), quod prius non sit (infinite) in Deo.*

2° — SCHÉMA CHRONOLOGICO-LOGIQUE.

- Cognoscimus
  - Prius
    - ens phénoménal to-ego (le moi - phénomènes)
    - 1.
    - ens phénoménal - to - non-ego (le non-moi-propriétés sensibles du monde extérieur).
  - Posterius
    - ens - substance - to-ego (le moi - nouménal)
    - 2.
    - ens - substance - to - non-ego-creatum (le non-moi nouménal fini).
  - Tandem
    - causative - Deus - analogice cognitus
    - 3.
    - abstrahendo - non ens oppositum nihilo absoluto, seu univocum.

Explication des n^os^. — I. Les phénomènes subjectifs (vie sensitive, intellective, volitive) sont, apparemment, les premiers connus. Suit l'aperception des propriétés extérieures des corps (accidents sensibles).

II. Au nom du « principe inhœsionis » — nam accidentis proprium est inesse — et vue la différenciation des phénomènes, qui indique (les propriétés du fer n'étant pas celles de l'eau) la variété des substances — on conclut : 1° à la substance ; — 2° aux diverses substances.

III. Le « devenir » inhérent « aux substances » — et, a fortiori, aux accidents prouve manifestement que « le tout » est *ab alio* — et donc

zelli, dans une lettre au P. del Prado, (*Revue thomiste*-n° 1. 1912) — nous vise apparemment — et voit dans cette thèse « le *principe fondamental de toute la science de Dieu et des créatures*». L'affirmation est grave. Le card. Lorenzelli a dû au préalable, motiver son verdict dans ses « *Institutiones theoriticae.* » — Nous reviendrons sur sa démonstration.

Digitized by Google

par Dieu. De là, la conclusion à l'existence d'un *Ens a se*, réel, infini, au-dessus-tout. Car le *réel* émane *causative* du *réel*. La force probante des preuves : *An Deus sit* — est péremptoire, concluante au suprême degré.

Donc Il est. — Et donc — termine Scot — gravissant le dernier degré des abstractions logiques — *le néant n'est pas donné* — puisqu'il y a des êtres, et puisqu'il y a l'*Etre*. — *L'ens univocum* est donc, *de fait*, au point terminus de la connaissance.

L'on comprendra ainsi :

1° Que l'ens univoque est une abstraction poussée aux extrêmes jusqu'à la désessenciation suprême du concept de l'ens ;

2° Qu'il est, à l'extrême opposé, de l'ens phénoménal de Kant avec lequel on a voulu l'identifier ;

3° Qu'ainsi, il n'est pas, en regard de Dieu et de la créature, un fonds de réalité commune pouvant légitimer une sorte de monisme panthéistique ;

4° Qu'il n'est pas, non plus, un parallélisme de nature-concept entre Dieu et l'homme, pouvant autoriser l'anthropomorphisme ;

5° Que, réfractaire à toutes ces monstruosités logiques, il est, par le fait, transcendant à toutes les contractions du réel, sans exclusion de Dieu.

Ce qui s'explique encore par l'échelle ascendante du « nihilum », qui peut n'être qu'une exclusion partielle d'être réel. Soit les degrés suivants :

PREMIER DEGRÉ : *nihilum accidentis :* nihilum albedinis, rotunditatis, etc.

DEUXIÈME DEGRÉ : *nihilum proprii :* nihilum loquelæ, risus, etc.

TROISIÈME DEGRÉ : *nihilum individui* : nihilum Petri, Galliæ, etc.

QUATRIÈME DEGRÉ : *nihilum speciei* : nihilum hominis, leonis, etc.

CINQUIÈME DEGRÉ : *nihilum substantiæ* : nihilum rei creatæ materialis, etc.

SIXIÈME DEGRÉ : *nihilum substantiæ sive spiritualis sive mixtæ :* hinc totius creationis.

SEPTIÈME DEGRÉ : NIHILUM DEI.

HUITIÈME DEGRÉ : *nihilum totius entis realis* ; et hoc esset gradus supremus non-entis.

D'où il appert que le concept du *non ens*, soit le *nihilum*, peut devenir la négation de tout, sans exclusion de Dieu. Et l'*ens-concept* peut être, parallèlement à ce *nihilum absolutum*, la pure affirmation du *non-nihilum*, sans détermination de ceci ou de cela, et donc antérieur dans l'esprit, par renversement total de l'ordre chronologico-logique, au *concept-realitas*. Ce concept, incompréhensif au suprême degré, n'est pas un *concept-définition*.

Digitized by Google

Par suite, il n'inclut pas nécessairement l'*analogie*, qui sépare le *réel* de Dieu du *concret* de la créature. Que l'on n'oublie pas que l'on peut, d'une part, concevoir le monde sans Dieu (*athéisme*) et, par ailleurs, Dieu sans la créature (*créationisme*) — et enfin le *nihilum utriusque*, — et l'on concevra, *ex parte intellectus*, la possibilité d'un concept affirmatif, isolé par une abstraction transcendante, des deux extrémités du réel, en ce sens qu'il n'évoque pas de préférence Dieu ou la créature.

C'est ce que Duns Scot a exprimé. C'est ce que personne ne conteste de fait et implicitement. Le Subtil a donné à cette affirmation suprême, hors de laquelle l'esprit sombrerait dans le néant, le nom d'*ens univoque*. Et, prévoyant bien, que le mot serait traité en intrus, par ceux qui l'eussent mieux reçu d'un autre, il se contente, pour toute excuse, d'un simple appel au sens commun : *Etiam magistri, in discurrendo, observant univocationem entis, licet voce negent.*

Car, poursuit-il, vous ne voulez pas de l'agnosticisme. Or comment prouverez-vous que Dieu est l'Etre Infini, si vous n'accordez pas, au préalable, qu'Il est hors le néant ?

Ce raisonnement, on le voit, est d'une évidence élémentaire. Mais il ne manquera pas d'esprits assez ergoteurs et assez vains, pour protester ! — Vous parlez d'or ! Mais vous ne nous ferez pas démordre d'une syllabe. Tant que vous parlerez univocité, (1) nous nous ferons un plaisir de parcourir de haut en bas, de bas en haut, la gamme dissonnante des *ismes* d'antan et de ceux à la mode. — Et quand il n'en restera plus ? — Eh bien ! on en trouvera d'autres ! — Et nous, nous saurons nous souvenir.

S. BELMOND.

Le R. P. Petazzi (*Rivista neo-scolastica,* février 1912) reproche à l'*ens univocum*, interprété dans le sens de *non-connexité aux modes concrets de l'être réel, quodcumque sit,* d'avoir le grave défaut d'être sans emploi. En fait, il conditionne la preuve *Quid Deus sit,* telle qu'elle est exprimée par les Thomistes eux-

(1) Au cas où il plairait à quelque critique de me chicaner sur l'adage hasardé de toutes pièces dans mon troisième article « Pour l'univocité » *Études Franciscaines*, février 1912 — ainsi exprimé : *univoca logica sunt mere aequivoca,* je tiens à dire que je lui reconnais le défaut de méconnaitre que *l'équivocation verbale* se prête tout aussi bien à l'analogie. Par suite, je préfère enregistrer moi-même l'acte de décès.

Digitized by Google

mêmes. Car s'il est des Postulats de la Perfection absolue, des qualités « *quas, absolute loquendo, melius est habere, quam non habere* », cela n'est conçu, en regard de l'esprit, que *conséquemment* à la non-connexité des concepts — *in esse abstracto* — aux modes finis du réel. — L'univocité, sauf la lettre, est donc dans la philosophie de tous les penseurs orthodoxes. Sans l'univocité, pour échapper à l'anthropomorphose de Dieu, l'esprit devrait, du point de vue rationnel, se confiner dans un agnosticisme d'expectative, quitte à prendre dans la révélation les connaissances que sa raison serait impuissante à lui donner d'elle-même. A tout prendre, on serait dans l'alternative de choisir entre l'*agnosticisme* ou l'*univocité*.

S. B.

Digitized by Google

LE TIERS-ORDRE
ET LE PRÊTRE

(Fin.) [1]

III. — Le prêtre tertiaire lui-même

Messieurs, je croirais avoir trompé votre attente et manqué à mon devoir si je ne donnais à ces quelques considérations leur prolongement et leur complément naturel, presque nécessaire, en vous disant : ne vous contentez pas de recommander aux autres, et du dehors, le Tiers-Ordre, entrez-y vous-mêmes ! Prenez la tête de la phalange séraphique, dans vos paroisses, dans vos œuvres, ce sera le meilleur moyen de vous rendre utiles aux Tertiaires, et d'utiliser les ressources du Tiers-Ordre.

Mieux encore : vous y trouverez vous-mêmes un excellent moyen de sanctification personnelle.

I. En septembre 1900 se tenait à Rome un Congrès international du Tiers-Ordre franciscain, convoqué sur le désir du Souverain Pontife lui-même. A cette occasion Léon XIII écrivait aux Tertiaires une lettre dont nous extrayons ces quelques lignes :

« Afin que les simples fidèles apprécient à sa juste valeur le Tiers-Ordre, que les Evêques le recommandent vivement aux membres de leur clergé. Ils obtiendront facilement ce résultat, s'ils veillent à ce que les aspirants à l'état ecclésiastique, durant le temps de leur formation dans les séminaires, revêtent les insignes de la Pénitence. »

Ainsi donc, dans la pensée de Léon XIII, une des principales

(1) Voir *Études Franciscaines*, mars 1912.

Digitized by Google

raisons qui doivent engager les prêtres à s'affilier au Tiers-Ordre de saint François, est qu'ils feront ainsi « mieux apprécier aux simples fidèles la valeur du Tiers-Ordre ». Je sais bien qu'il serait impossible à un prêtre, et presque ridicule de sa part, de vouloir s'affilier à toutes les confréries dont il doit faire connaître les avantages à ses paroissiens ou à ses pénitents, de s'astreindre à toutes les pratiques de dévotion qu'il conseille aux uns ou aux autres. Un excellent curé-doyen me disait à ce propos : « Pour édifier certaines personnes pieuses et ne pas scandaliser quelques autres, il me faudrait pratiquer, outre mes dévotions personnelles, toutes celles de chacune d'entre elles ! » C'est évidemment trop demander. Aussi bien, le Tiers-Ordre n'est pas une dévotion surajoutée : il est une *forme de vie*. On vient au Tiers-Ordre quand on se sent épris de l'idéal évangélique ; et on se fait Tertiaire parce que l'on veut vivre d'une vie plus sincèrement, plus profondément chrétienne. C'est là le mérite du Tiers-Ordre, c'est là précisément sa valeur, que le prêtre a le devoir de faire connaître aux fidèles, ses paroissiens et ses pénitents. Mais s'il néglige ce moyen, s'il n'en veut pas pour lui-même, les fidèles verront entre sa parole et sa conduite comme une contradiction, au moins une inconséquence. Ses exhortations n'auront pas toute l'autorité ni toute l'efficacité pratique qu'elles pourraient avoir.

De deux choses l'une : ou bien le prêtre aura expérimenté en lui-même la puissance de régénération chrétienne que recèlent les traditions franciscaines, — et alors il en parlera aux fidèles avec cette éloquence persuasive et pénétrante qui ne jaillit que de convictions et de sentiments personnels. Ou bien il parlera de ces ressources et de ces traditions en homme du dehors. Il semblera n'avoir pour l'institution séraphique qu'un zèle de commande, de raison. Il sera peut-être convaincu, mais il n'aura pas l'accent de celui qui *sent* et qui, dans ses exhortations, laisse échapper quelque chose de son âme et de son cœur.

Encore y aura-t-il à craindre que, n'ayant vu le Tiers-Ordre que du dehors, il ne l'ait pas bien compris. Il ne manque pas de prêtres, partisans très résolus du Tiers-Ordre, qui n'en ont jamais pénétré le véritable esprit, et n'ont pas pu le situer à sa vraie place au milieu des organisations religieuses. Les uns sont heureux d'y trouver un corps très fortement discipliné, sur lequel ils peuvent toujours compter, et ne se préoccupent pas autrement de l'âme qui doit faire vivre ce corps. Les autres, après avoir groupé en association les jeunes filles, puis les mères chrétiennes, esti-

Digitized by Google

ment que le Tiers-Ordre a été fort heureusement inventé pour recueillir toute une catégorie de personnes : — saintes filles, veuves, etc., — qui ne seraient guère à leur place dans les groupements précédents. Le Tiers-Ordre, pensent-ils, est un placement de tout repos pour la piété tranquille, retraitée et un peu éteinte. D'autres prennent le Tiers-Ordre, tout simplement comme un cadre, dans lequel ils font entrer tout ce que leur ingéniosité personnelle leur suggère de moyens de sanctification ou d'œuvres paroissiales.

Et l'on s'étonnera que le Tiers-Ordre, ainsi malmené, ne produise pas tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre !

Voici une autre considération qui n'est pas non plus à dédaigner, Messieurs. J'ai dit que les Tertiaires, ayant adopté une forme de vie spéciale, la forme franciscaine, ont le droit d'être dirigés, dans leur avancement spirituel, selon les lignes de cette forme de vie. Ce n'est pas de conseils quelconques de piété ou de direction qu'ils ont besoin : ils réclament une alimentation spirituelle en rapport avec leur *tempérament* spirituel. Votre devoir est de la leur donner. Et ceci, Messieurs et chers Confrères, je vous prie de le remarquer, est très sérieux. Les Tertiaires forment un *Ordre religieux* que l'Église tient en très haute estime ; et cet Ordre est répandu à travers le monde entier, et son sort est, en définitive, entre vos mains. Le traiter à la légère ou avec ignorance serait vous mettre en désaccord avec la sollicitude continuelle de l'Eglise à son égard ; ce serait commettre une injustice au détriment des Tertiaires, ce serait priver une foule d'âmes d'élite des conseils éclairés qui les feraient avancer vers la perfection.

Or, Messieurs, s'il n'est pas impossible de connaître par le dehors la spiritualité franciscaine, il n'en est pas moins vrai que cela est beaucoup plus difficile. A moins d'être « de la famille », à moins de baigner, en quelque sorte, dans les traditions franciscaines, par un contact fréquent, affectueux, filial, avec le *séraphique Père*, on ne pénètre pas bien l'esprit séraphique. Que de Directeurs de Fraternités qui défigurent, sans le vouloir, saint François, ne connaissant de lui, ne mettant en relief que sa pénitence, sa pauvreté héroïque, son mépris du monde, — ne disant rien de sa magnanimité, de sa joie exubérante, de son entrain généreux au service de Dieu, de sa bonté si suave, si délicate, si candide, à l'égard des hommes, de sa dévotion pour l'Enfant Jésus à la crèche, pour le Sauveur au calvaire, etc., ne

Digitized by Google

faisant pas comprendre de quelles sources profondément surnaturelles il faisait naître sa pauvreté, sa pénitence, son humilité.

Au contraire, quand le Directeur de la Fraternité peut dire, en s'adressant aux Tertiaires, *notre* séraphique Père, ses paroles prennent comme un sens tout nouveau. Ses exhortations ont plus d'action, elles apparaissent aux Tertiaires comme des confidences, faites en famille, où l'on s'encourage à mieux aimer et à plus fidèlement imiter un Père commun. La direction spirituelle de la Fraternité devient beaucoup plus facile et plus sûre. Le Prêtre n'est plus un étranger pour la famille : il est *le Père*, il l'est d'autant mieux qu'il apparaît lui-même comme le fils et le représentant de saint François.

Je n'insiste pas davantage, Messieurs, mais vous comprendrez facilement tout ce que la qualité de Tertiaire assure au prêtre, près des tertiaires, d'autorité paternelle, de confiance affectueuse, de sûreté dans l'interprétation de l'esprit franciscain; — combien par conséquent, elle garantit la fécondité du Tiers-Ordre dans une paroisse.

II. Je reconnaîtrai maintenant volontiers, Messieurs, que ce n'est pourtant pas encore là la principale raison qui doit décider un prêtre à s'affilier au Tiers-Ordre. Il recherchera la règle et les livrées séraphiques parce qu'il y verra, outre l'avantage d'un bon exemple donné à ses paroissiens, et d'une préparation plus sûre à l'apostolat près des Tertiaires, un excellent moyen de sanctification personnelle.

1° Tout d'abord, la règle franciscaine est comme un canal par lequel coule dans l'âme du prêtre toute la richesse spirituelle des traditions et des vertus franciscaines.

Un esprit superficiel, ne jugeant cette règle que d'après ses prescriptions littérales, penserait qu'elle n'offre pas au prêtre une forme de vie bien précise et bien spéciale.

Il conviendrait pourtant de savoir, tout d'abord, que dans cette règle, si simple, si courte, saint François a su condenser, au témoignage de Léon XIII, la moëlle et la substance du saint Evangile. Et c'est déjà un mérite appréciable.

Mais surtout, ce qu'il faut remarquer, c'est que saint François, dans la règle du troisième Ordre, comme dans celles des deux premiers, n'a jamais voulu mettre autre chose que des *amorces*, suffisantes pourtant, pour pousser et orienter dans la voie les âmes de volonté sincère et généreuse. Saint François a toujours

Digitized by Google

eu comme une répugnance à multiplier les déterminations positives et précises. Ce qu'il a voulu léguer à ses enfants, c'est une *vie*, beaucoup plus qu'une législation minutieuse. De cette *vie*, qu'il a voulue *purement et simplement évangélique*, il a indiqué l'orientation générale dans ses trois règles, mais surtout il en a donné le modèle concret dans sa propre vie. Voilà précisément ce qui fait la merveilleuse efficacité de la règle du Tiers-Ordre : c'est que chaque lettre du texte évoque et fait surgir immédiatement les exemples de la vie du séraphique Père ; c'est que chaque prescription est expliquée, prolongée et déterminée dans le sens le plus concret, pour l'enfant de saint François, par les traditions de sa famille qui sont toujours si riches et si vivantes.

La Règle, dites-vous, contient si peu de choses ! — Peut-être, mais elle demande beaucoup de choses, elle demande le retour au plus pur esprit du saint Evangile. Essayez et vous verrez qu'une fois pris dans le courant qu'elle détermine, vous ne vous arrêterez pas si facilement. Un curé tertiaire a tracé, en méditant la règle du Tiers-Ordre, un programme de vie sacerdotale : je le recommande à ceux qui se plaindraient de la trop grande discrétion de la règle franciscaine (1).

2° Le Tiers-Ordre rapproche le prêtre de la vie religieuse. Il lui donne une règle, un habit, lui impose un noviciat, une profession, le soumet à une discipline constante, lui donne des supérieurs pour sa vie spirituelle, l'astreint, par la visite canonique, à se présenter humblement, chaque année, pour faire sa *coulpe*. Il le prend dans une hiérarchie sûre, éprouvée, souple, comme il convient au prêtre vivant dans le monde, mais néanmoins efficace. Tout dans la vie du prêtre Tertiaire doit se passer comme s'il était réellement religieux, hormis la vie en communauté et les vœux, — et encore y a-t-il le vœu de chasteté, dans une certaine mesure celui d'obéissance, et l'engagement d'aimer la pauvreté.

L'atmosphère de la vie religieuse est encore assurée au prêtre Tertiaire, par le contact fréquent, par des relations plus cordiales ou plus intimes avec les religieux du premier Ordre. Les prêtres Tertiaires s'appellent volontiers *les Pères du troisième Ordre*, ce qu'ils sont en réalité. Quand ils vont dans une maison du premier Ordre, ils s'y trouvent comme de plain-pied,

(1) *Le Tiers-Ordre, puissant moyen de sanctification pour le prêtre séculier*, par un curé, Paris, Librairie Saint-François d'Assise, 4, rue Cassette.

Digitized by Google

dans une communauté d'aspirations, de profession, de vie spirituelles. L'union est si étroite entre les divers degrés de la postérité de S. François, qu'ils semblent parfois se fondre en une seule et même famille. « Le Tiers-Ordre, disait le Comte Santucci, au Congrès international du Tiers-Ordre à Rome, en 1900, le Tiers-Ordre est la troisième corde de cette harpe sacrée qui depuis sept siècles fait monter vers le trône de Dieu l'hymne de l'amour séraphique et de la pénitence courageuse. » — Ceci est plus particulièrement vrai du Tiers-Ordre sacerdotal.

3° Enfin, le Tiers-Ordre assure au prêtre des avantages spirituels incomparables. Le trésor des indulgences accordées par les Souverains Pontifes aux Tertiaires, est plus riche que tout autre. En 1909, S. S. Pie X a daigné encore l'élargir comme à l'infini, en donnant aux Tertiaires communication de toutes les indulgences et faveurs spirituelles accordées soit au premier, soit au second Ordre.

Et puis, il y a surtout la participation aux mérites de l'innombrable famille de S. François : Frères-Mineurs, Clarisses, Tertiaires réguliers et séculiers. Tout ce que S. François, Ste Claire, et leurs premiers disciples, tout ce que les saints qui ont suivi leurs traces, tout ce que les âmes généreuses, à leur exemple, ont accumulé de mérites, est incalculable. Tout cela constitue un patrimoine singulièrement riche où les prêtres Tertiaires, comme tous les membres de la famille franciscaine, peuvent puiser à pleines mains.

Il ne faut pas non plus négliger les prières quotidiennes, les sacrifices de chaque instant qui montent sans cesse vers Dieu du sein des trois Ordres séraphiques et qui retombent en grâces innombrables.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que c'est là une douce consolation pour le prêtre, un soutien et un encouragement dans les difficultés parfois si douloureuses de son ministère, de se dire que, tandis qu'il lutte et qu'il peine, près de lui et autour de lui, dans le monde entier, des mains innocentes se lèvent vers Dieu, des lèvres pures le recommandent, lui et son troupeau, au Sauveur, à sa Sainte Mère, au Séraphique Père ?

Messieurs, pour terminer, — et il en est grand temps ! — permettez-moi de vous faire tout franchement, une recommandation, ou plutôt une prière.

Digitized by Google

Si vous admettez les raisons que je viens de vous exposer, et si elles vous décident à vous agréger à la famille séraphique, faites-le : mais faites-le *sérieusement !* Pardonnez ce mot, je me hâte de l'expliquer. Qu'il ne vous suffise pas d'avoir revêtu, dans les plus pieuses dispositions, les livrées séraphiques. Soyez fidèles à les porter. Mais surtout, rappelez-vous qu'elles symbolisent une forme de vie, un esprit : tâchez de réaliser cette forme de vie, de vous pénétrer de cet esprit. Etudiez affectueusement la vie du séraphique Père saint François, méditez-la : vous deviendrez son *fils* dans la mesure où vous reproduirez en vous ses vertus, sa physionomie, à la fois si douce et si austère, si tendre et si forte, si humaine et si surnaturelle.

Dans la même mesure vous serez le *Père* d'une foule d'âmes qui attendent que vous leur communiquiez la vie séraphique.

Fr. Aimé.

Digitized by Google

MARIAVITES

Le *Goniec Poranny* (Courrier du matin) du 27 janvier, raconte qu'une hystérique nommée Caroline Mastalarz, femme d'un ouvrier de Lodz (Pologne Russe), affirme avoir vu la Très Sainte Trinité sous la figure des trois évêques mariavites : (Golebiowski, *le Père*, Kowalski, *le Fils*, et Prochniewski, *le Saint-Esprit*). Trente et une femmes et quatorze hommes affirmèrent aussitôt avoir eu la même vision.

Le *Dziennik Powszechny* (Journal Catholique) du même jour ajoute ces détails parfaitement authentiques malgré leur invraisemblance : Les visionnaires avaient déjà préparé au cimetière une croix et une couronne d'épines. Ils voulaient crucifier l'évêque Kowalski (contre l'avis de Caroline Mastalarz), convaincus qu'il ressusciterait le troisième jour, et répandrait la religion mariavite dans le monde entier. Ce projet eut été exécuté, si la police n'était intervenue.

Autre fait plus grave car il ne relève pas, comme le précédent, de la médecine aliéniste :

Les 6 et 7 février courant, comparaissaient comme accusés devant le tribunal de Varsovie : Mgr Ruszkiewicz, évêque auxiliaire de Varsovie, — les abbés Cierplinski, Roszkowski, Plaskowski, — Salomée Kedzierska, Joseph Sekalski, Martin Jakubowski et Joséphine Salek.

Voici l'affaire : En 1907, Joseph Sekalski voulut épouser à Pszczonow (diocèse de Varsovie), Salomée Kedzierska, âgée de seize ans. Le curé de la paroisse, l'abbé Marcinkowski, aujourd'hui décédé, refusa de célébrer ce mariage auquel s'opposait la mère de la jeune fille.

Alors les deux jeunes gens partirent pour Lowicz où ils habitèrent chez des mariavites. — Au bout de quelques semaines,

Digitized by Google

l'abbé Siedlecki, mariavite, bénit, le 4 juin, dans la chapelle mariavite, leur union. — Peu après, Salomée Kedzierska rentrait dans sa famille, abjurait solennellement le mariavitisme, quittait son conjoint, et soumettait son cas à l'officialité diocésaine de Varsovie. L'officialité, sous la présidence de Mgr Ruszkiewicz, évêque auxiliaire, (l'archevêque, Mgr Popiel, a 86 ans), par décision du 23 novembre de la même année 1907, déclara ce mariage nul parce que les parties n'avaient pas obtenu dispense d'un empêchement dirimant de consanguinité au troisième degré. — En conséquence, Salomée Kedzierska épousa, en février 1908, Martin Jakubowski. Sekalski, converti peu après ; épousa en janvier 1910 Joséphine Salek.

Sur la plainte du prêtre mariavite Siedlecki, le procureur impérial de Varsovie, prescrivit une enquête qui dura plus d'un an. En voici les résultats :

1° Mgr Ruszkiewicz est accusé d'abus de pouvoir pour avoir tranché une question étrangère à la compétence de l'officialité diocésaine ;

2° Pour avoir décidé en dernier ressort au lieu d'attendre une sentence d'appel ;

3° Pour n'avoir pas notifié sa décision au tribunal suprême du royaume ;

4° Pour avoir rédigé son jugement en langue polonaise, délit prévu par les articles 338 et 341 du code pénal.

L'abbé Cieplinski est accusé de n'avoir pas protesté, comme défenseur du lien conjugal, contre la décision de l'officialité diocésaine, et de n'en avoir pas appelé en seconde instance. Il est accusé, comme l'évêque, d'avoir rédigé la décision en polonais (articles 338, 339 et 341 du code pénal).

L'abbé Roczkowski est accusé, comme secrétaire de l'archevêché, d'avoir, en délivrant, en 1908, une copie de la sentence de l'officialité, reproduit simplement l'original, sans mentionner, comme l'Ukase du 9 décembre 1906 l'y obligeait, que les décisions relatives à la validité des mariages célébrés par des prêtres mariavites sont réservées au Saint-Siège. — L'abbé Plaskowski, curé de Pszczonow, est accusé d'avoir donné la bénédiction nuptiale à Sekalski (article 1557 du code pénal), — comme l'avait fait pour Salomée Kedzierska l'abbé Marcinkowski, actuellement décédé. — Sekalsdi, Kedzierska, Jakubowski et Salek sont accusés d'avoir contracté un second mariage du vivant du premier conjoint.

Digitized by Google

Cinq prêtres mariavites sont entendus comme témoins à charge.

Nous omettons les plaidoiries, — la cause est assez claire, — et nous terminons par le *Jugement*. Le voici :

Mgr Ruszkiewicz est condamné à seize mois d'emprisonnement dans une citadelle. Le tribunal fait appel à la clémence du tsar pour commuer cette peine en celle de la destitution.

L'abbé Cieplinski, défenseur du lien conjugal, est condamné aussi à seize mois de prison.

L'abbé Plaskowski, curé de Pszczonow, est condamné à une sévère réprimande.

Le secrétaire de l'officialité et les quatre conjoints sont acquittés.

Ce jugement va faire l'objet d'une interpellation à la Douma.

La Pologne a pris le deuil, et toutes les fêtes de carnaval sont supprimées.

ALBERT DE KOSKOWSKI.

Digitized by Google

LES PAUVRES DEVIENNENT-ILS

DE PLUS EN PLUS PAUVRES ...?

Il y a quelques mois, j'avais le plaisir de présenter aux lecteurs des *Études franciscaines* une étude aussi savante que vigoureusement menée du P. Valère Claes, sur *Le Contrat collectif de travail, — sa vie juridique en Allemagne.* (1)

Aujourd'hui, c'est encore une thèse de doctorat en sciences politiques et sociales d'un de ses jeunes confrères de la même province belge, le P. Berthold Missiaen, que j'ai à leur faire connaître, et je le fais avec non moins de plaisir.

L'ouvrage est intitulé : L'APPAUVRISSEMENT DES MASSES, — *Essai de critique sociale.* (2) Il a paru sous les auspices de *l'École des Sciences politiques et sociales*, de l'Université de Louvain, et, si je ne me trompe, il a valu à l'auteur les plus chaudes félicitations de ses examinateurs, et du gouvernement belge une bourse de voyage pour une mission scientifique.

I. Le P. Berthold s'est attaché à l'étude de cette formule, élevée à la dignité d'un dogme fondamental dans la doctrine socialiste : *Sous le régime actuel, les pauvres deviennent toujours plus pauvres, et les riches deviennent toujours plus riches.*

Karl Marx inventa la formule, lui donna, par les virtuosités d'une dialectique en apparence rigoureuse, un faux air de conclusion scientifique, et la jeta dans la circulation.

(1) *Études francisc.* juin 1911 p. 660

(2) Louvain. Lib. Peeters, 20, rue de Namur. — Paris. Libr. génér. des Sciences, Arts et Lettres, 5, rue Dante. Librairie Saint-François, 4, rue Cassette. — Grand in 8° de 500 pp. prix 8.00.

Digitized by Google

Les disciples, à qui les faits écoulés depuis lors ne permettent plus tant de hardiesse et de raideur dans les affirmations, l'ont singulièrement adoucie.

Karl Marx soutenait que, d'une manière absolue, les pauvres descendent, sans arrêt, tandis que les riches, sans arrêt également, montent toujours. Et de plus, il affirmait que dans le régime économique moderne, cette ascension, d'une part, et cette chute d'autre part, sont inévitables, fatales. Les « Alpes capitalistes », selon ses expressions, dressent leurs cimes, avec toujours plus d'audace, tandis que les « vallées prolétariennes » se précipitent de plus en plus vers un abîme de misères.

Les néo-marxistes allemands : Kautsky, Bernstein, Goldscheid, etc., accordent que les ouvriers sont aujourd'hui dans une situation économique meilleure qu'il y a cent ans, par exemple. Ils reconnaissent même volontiers qu'au point de vue social, intellectuel et moral, l'ouvrier moderne se rapproche de plus en plus du bourgeois, du capitaliste, et obtient plus de considération. Mais ils maintiennent que les richesses s'accumulent beaucoup plus vite entre les mains de ces derniers. Et par suite, la pauvreté des ouvriers, — puisque la pauvreté, comme la richesse, est une relation, — la pauvreté des ouvriers s'accentue de plus en plus en plus. Ils sont montés plus haut que leurs frères d'il y a cent ans : mais la distance entre l'ouvrier et le bourgeois s'est élargie, le bourgeois s'étant beaucoup plus enrichi que l'ouvrier.

Et ainsi, même avec les atténuations « révisionistes », tout comme dans le sens rigoureux de « l'orthodoxie » marxiste, les pauvres deviennent toujours plus pauvres, et les riches toujours plus riches. « La distance entre le revenu du prolétaire salarié et celui du capitaliste aristocrate, luxueux et corrupteur, augmente de plus en plus ». (Bernstein.)

Au fond, on ne serait réellement plus socialiste si on ne croyait pas cela. Qu'est-ce, en effet, que le socialisme, sinon une révolte de gens qui se prétendent victimes d'injustices, pour qui la répartition des biens se fait à coups de fraudes, de passe-droits, de violences de toutes sortes où les forts, c'est-à-dire les riches, oppriment toujours les faibles, c'est-à-dire les travailleurs ? — Et le socialisme serait ruiné par la base s'il était démontré que, — sauf exceptions pour une période déterminée et limitée, pour un groupement ou pour un autre, en un mot, sauf les exceptions inévitables, — s'il était démontré que les diverses classes de la société, même sous le régime économique actuel, profitent à

Digitized by Google

parts à peu près proportionnelles de l'augmentation générale des richesses.

II. C'est pourquoi, les économistes et les sociologues, depuis longtemps, se sont préoccupés de ce problème spécial, se rendant bien compte que tout le nerf des revendications socialistes est là. Et tous n'ont pas donné la même réponse. Pour ne parler que de la France, M. Paul Leroy-Beaulieu, non content de poursuivre, tout le long de son grand *Traité théorique et pratique d'Économie politique*, les thèses socialistes, a écrit un ouvrage spécial pour démontrer que la tendance actuelle est plutôt à un rapprochement des fortunes, à une répartition plus équitable des richesses. M. Levasseur, M. le Vicomte d'Avenel, ont traité le même problème. Le P. Antoine dans son *Cours d'Économie sociale* lui a consacré de longues pages et ses conclusions sont loin d'être aussi optimistes que celles de M. Leroy-Beaulieu. Tout récemment encore M. Béchaux, dans le *Correspondant*, (10 févr. 1912), à propos de la hausse des prix, rappelait la question angoissante, exaspérante, qui se trouve au fond de toutes les autres et qui revient à propos de tout. Enfin, le Ministère du travail, pour en faciliter la solution, vient de publier les résultats d'une vaste enquête sur : *Les salaires et le coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910.* (1)

Le problème, au fait, n'est pas facile à résoudre.

Il ne s'agit pas de jeter sur un peuple un regard superficiel, de faire appel à quelques souvenirs plus ou moins précis et concrets et de dire : Mais voyez donc ! Il est évident, d'une part que les richesses ont augmenté : les statistiques, tant des capitaux que des revenus de toutes sortes, en font foi. Il est non moins évident, d'autre part, que les ouvriers, les gens du peuple sont aujourd'hui mieux vêtus, mieux nourris, plus confortablement logés. Ils ne se privent de rien ! Ils considèrent aujourd'hui comme des objets de nécessité quotidienne, une foule de choses que leurs confrères d'il y a seulement cinquante ans, et même les bourgeois, eussent considérées comme un luxe....

Cette réponse est très simple. Elle l'est beaucoup trop. Elle n'a pas même l'air de soupçonner la complexité du problême.

Admettons que la richesse, — capitaux et revenus, — ait augmenté : cela prouve que la masse à partager est plus considé-

(1) Un vol. in 8° de 525 pp. Paris, Imprimerie nationale.

Digitized by Google

rable. Admettons, de plus, que les classes inférieures bénéficient, dans une certaine mesure, de cet accroissement des richesses : il reste encore à prouver qu'elles en bénéficient dans une juste proportion, que les richesses ne s'accumulent pas de manière exagérée entre certaines mains.

Et cela veut dire que tout reste à prouver. Les affirmations vagues, faite « au juger » ne valent rien ici. Il n'y a qu'un moyen de donner au problème une solution quelque peu satisfaisante. C'est de calculer la richesse d'une nation, de voir, si c'est possible, comment et en quelle proportion la répartition en est faite aux divers degrés de l'échelle sociale. — Et ce n'est pas tout. La question est de savoir si, à notre époque, les pauvres sont plus ou moins pauvres qu'à une autre époque : il faut donc établir une comparaison, et pour cela non pas seulement constater ce qui existe actuellement, mais encore reconstituer, en quelque manière, la condition antérieure. — Plus que cela encore : il s'agit d'exprimer une *tendance*, de tracer la courbe de la répartition du bien-être : par conséquent les enquêtes et les comparaisons devront se poursuivre à travers une suite d'années assez longue pour que l'on puisse légitimement conclure à un mouvement constant.

L'on pressent ce que cela exige de recours aux statistiques, aux enquêtes, aux monographies, — ce que cela demande de travail patient, minutieux, précis et attentif.

III. C'est ce travail que le P. Berthold a fait, en se limitant à une nation, l'Allemagne. Il a dépouillé les statistiques et les enquêtes que le gouvernement impérial et les savants allemands multiplient volontiers. Il en a fait le contrôle, la comparaison, et en a dégagé les conclusions relatives à la question de *l'appauvrissement des masses*.

Je n'ai pas la prétention de suivre l'auteur à travers le réseau fort compliqué des tableaux, des graphiques, des évaluations et des comparaisons de toutes sortes où il se meut à l'aise, — bien que ce soit là, incontestablement, la partie la plus personnelle et la plus importante de son travail. Je n'en veux que marquer les étapes.

Il examine successivement les capitaux et les revenus de l'Allemagne, et constate que si les richesses, sous ses deux formes, se multiplient, elles se dispersent eutre les mains d'un plus grand nombre de détenteurs. Si bien que le nombre des censitaires ou

Digitized by Google

capitalistes augmenterait, et même chacun d'entre eux posséderait davantage. En un mot, il se ferait comme une égalisation et un aplatissement des « pyramides » de capitaux et de revenus, et les classes inférieures surtout en bénéficieraient.

Il étudie, par le même procédé des statistiques, les salaires dans leurs rapports avec les revenus attribués aux capitaux. La conclusion de l'enquête est que : « la part des travailleurs semble particulièrement favorisée ; celle du capital subit une diminution relative et absolue... » (p. 181).

D'autres symptômes : les livrets de caisses d'épargne se multipliant, les cotisations, parfois assez élevées, devenues possibles pour les syndicats, les actions prises dans les coopératives, les primes d'assurances versées pour la maladie, le chômage, etc. : autant de renseignements qui viennent appuyer les conclusions des chapitres précédents.

L'auteur passe ensuite à un autre procédé de recherches : l'étude des budgets ouvriers. Après l'analyse, c'est la synthèse. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans ces budgets, c'est la répartition des dépenses, et la proportion qu'y prennent les consommations nécessaires : — logement, nourriture, habillement, — relativement aux dépenses d'utilité ou d'agrément. Or, ici encore, on constate une tendance à élargir et à allonger les chapitres de la deuxième catégorie.

Bref, de son enquête poursuivie à travers près de 300 pages, le P. Berthold conclut :

1° Que la thèse absolue de K. Marx est contredite par les faits.

2° Que même celle de l'appauvrissement relatif, au sens des révisionnistes allemands, est exagérée et fausse.

3° Que c'est plutôt l'amélioration absolue et relative des classes inférieures que l'on constate.

Comparée à la doctrine socialiste, cette conclusion est optimiste.

Est-ce à dire que l'auteur croit que tout est pour le mieux sous le meilleur des régimes économiques ? Pas du tout ; il s'en défend, au contraire. Si le régime actuel ne mérite pas les anathèmes dont l'accablent les socialistes, il a néanmoins des vices, et l'étude de la condition des prolétaires ne doit pas se clore par un hymne en l'honneur du capitalisme. S'il y a moins de misères aujourd'hui qu'il y a cent ans, il en reste toujours, hélas ! beaucoup, beaucoup trop. Il y a toujours parmi nous des

Digitized by Google

malheureux, des pauvres, et la conclusion à en tirer, ce n'est pas, selon une interprétation aussi fausse qu'odieuse, qu'il faut laisser la misère poursuivre son triste cours, mais au contraire, qu'il n'y aura jamais de relâche pour la charité, et qu'il y aura toujours des abus à redresser.

IV. Mais le bien-être matériel n'est pas tout le bien-être. La richesse ne suffit pas à assurer le bonheur. Il faut donner au problème de la « *paupérisation* » tout son sens et son étendue. Il faut se demander si les classes inférieures et travailleuses, qui sont aujourd'hui moins pauvres, moins misérables, sont aussi plus heureuses ; si elles ont, non pas plus de bien-être matériel, mais simplement plus de bien-être ?

Le P. Berthold reconnaît que, sur ce point, notre société et notre temps sont réellement en recul. Il est manifeste que nos populations des villes et des campagnes souffrent d'un malaise.

Quelles en sont les causes ?

Est-ce le machinisme, qui « *abrutit* » l'ouvrier, qui mécanise sa vie avec son travail...? L'auteur ne le croit pas : Si le machinisme a ses inconvénients, très graves, ce n'est plus aujourd'hui comme à ses débuts, et il reste le progrès et les avantages que représente la production mécanique.

Est-ce l'étroite dépendance dans lequel le régime industriel moderne met l'ouvrier à l'égard de son patron ? — Il y a bien des petits patrons, des commerçants qui sont plus assujettis et plus dépendants que les ouvriers, et ceux-ci, en réalité, jouissent d'une liberté intellectuelle, sociale, politique, qu'ils n'avaient peut-être jamais connue jusqu'à présent.

Est-ce une multiplication des besoins si hâtive et exagérée que les ressources, même considérablement accrues, ne suffisent pas à les satisfaire ? Il est certain qu'il y a là une source de misères matérielles et une cause de souffrance morale.

Mais la vraie cause qui résume ou qui renferme toutes les autres est d'ordre à la fois intellectuel et moral. Elle est dans la transformation de ce que les Allemands appellent la « *Weltanschauung*, la conception que l'on se fait du monde et de la vie. Elle est exprimée dans cet aveu fait à l'auteur par un ouvrier silésien : « Autrefois, j'allais au travail en chantant, *maintenant que je subis l'influence des idées modernes,* je suis moins heureux. »

On a tué, dans l'âme du prolétaire, la croyance en Dieu, la religion. Du même coup a été tarie dans son cœur la source de

Digitized by Google

la joie, et s'est éteinte sur ses lèvres la « chanson » qu'on lui a représentée comme vieille, démodée, ridicule. A l'ancienne doctrine chrétienne qui exprimait le vrai sens de la vie, et mettait tout à sa place en ce monde,on a substitué les « idées modernes ». De ces idées, le peuple a surtout retenu que la vie présente n'a qu'un but, la jouissance, que tout le reste n'est qu'illusions, mensonges, répandus pour endormir ses énergies et comprimer ses révoltes. Il a appris qu'il n'a pas tout ce à quoi il a droit, et tout ce à quoi il a droit c'est, d'après ses nouveaux chefs, tout ce que le riche a de plus que lui. L'égalité économique, sociale, voilà son rêve, ou plutôt, il la considère commme sa condition normale. Et c'est ce rêve malsain, dont il ne voit jamais la réalisation, qui l'exaspère, qui en fait un perpétuel mécontent. « Un ouvrier bien nourri, dit M. P. Leroy-Beaulieu, bien vêtu, bien logé, confortablement meublé, ayant en outre un dépôt important à la caisse d'épargne et des valeurs mobilières dans son portefeuille, allant le dimanche ou le lundi en tramway passer la journée à la campagne et revenant le soir assister du haut des galeries supérieures aux représentations d'un théâtre populaire, cet ouvrier se déclare pauvre, parce qu'il n'a ni hôtel, ni domestiques, ni voiture, ni chevaux, ni loge dans les grands théâtres. » — Et je n'ai sans doute pas besoin de faire remarquer que cet homme est dans la logique des « idées modernes ». « Un prolétaire impie, disait déjà Mgr Gerbet, est un idiot ou un communiste ». (1)

Oui, il faut reconnaître que les classes inférieures s'appauvrissent de plus en plus, — non pas des biens matériels, mais d'idées et de vertus morales, — sans que pour cela, hélas ! les classes plus élevées en accumulent d'abondantes provisions.

L'ouvrage du P. Berthold, ouvert par un exposé quelque peu ardu, pour montrer les sources des doctrines marxistes jusque dans les obscures spéculations de Hégel, poursuivi courageuse-à travers les complications non moins embroussaillées de la statistique, se ferme sur une leçon de vigueur morale et un appel à l'Église, gardienne du vrai bien-être.

Le lecteur aura, je pense, pressenti et même compris le haut intérêt de cet ouvrage. — Pour moi je n'ai eu qu'un regret, en lisant le livre, c'est que le style ne se soit ordinairement prêté

(1) *Lettre pastorale pour le carême de 1838.*

Digitized by Google

que de mauvaise grâce à exprimer nettement et clairement les pensées de l'auteur. Il y a des phrases que l'on est obligé de lire et de relire encore pour en saisir le sens même littéral, il y a des alliances de mots qui ne représentent que difficilement un sens quelconque ; il y a des mots qui sont détournés de leur vraie signification, d'autres qui sont venus... on ne sait pas bien d'où, mais sûrement pas du dictionnaire de l'Académie, en droite ligne.

Petite querelle que les esprits sérieux dédaigneront, pour ne considérer et louer que cette belle réfutation scientifique et positive des doctrines socialistes en ce qu'elles ont de plus subtil et de plus tenace.

Fr. AIMÉ.

Digitized by Google

LA COMÉDIE

APRÈS

MOLIÈRE & REGNARD

(*Fin.*) (1)

---

*
* *

Sedaine, l'auteur de la Gageure imprévue, et de l'Opéra de Richard Cœur-de-Lion, a voulu être gai dans le Philosophe sans le savoir. Mais son rire est forcé ; il n'est là que pour la forme, et dans quelques endroits. Sedaine, qui fut de l'Académie, bien qu'ancien tailleur de pierres,(2) survécut à la Révolution et mourut octogénaire, en 1797. Voyons ce qu'il faut penser de son drame, représenté en 1765. En tout cas, ce n'est pas la comédie d'un philosophe. On y larmoie au nom de la sensibilité, de la vertu, de la dignité, du commerce, de la noblesse de cœur qui vaut bien l'autre; on s'enfle, en lisant, de générosité banale; et la nature, la nature bourgeoise, s'y épanouit dans tout son lustre.

En un mot, M. Vanderk père, véritable ancêtre de M. Prudomme, est un noble qui cache son titre pour ne pas enorgueillir son fils, et fait le commerce, pour relever le commerce et la dignité du commerçant. Car c'est un commerçant vertueux et sensible ;

(1) Voir *Études Franciscaines*, mars 1912.

(2) Il a dit :

J'allais les reins ployés, ébaucher une pierre,
La tailler, la placer, la retourner d'équerre.
Le froid souvent m'ôtait l'usage de la voix..
Et le ciseau glacé s'échappait de mes doigts.

Sedaine est encore l'auteur de la charmante pièce : « A mon habit ». En 1795, quand se rouvrit l'Académie, il ne fut pas appelé à siéger parmi les Académiciens.

Digitized by Google

il a une femme, il a un fils et une fille, nommée Sophie. D'autre part, l'ami de Vanderk, M. Desparvilles, père, ancien officier, a un fils, officier lui-même. On devine que ce jeune homme et Sophie se marieront. Il y a des charades plus difficiles à dénouer.

Mais non. Sophie, qui paraît à peine, épouse un Président qui paraît moins encore. Le drame, où est-il ? Voici : Les deux jeunes gens, Desparvilles et Vanderk, se battent en duel pour un mot dédaigneux du premier, sur ce nom de commerçant, et tombent percés mutuellement d'un fer mortel ? non, même ce sont deux amis, et les plus chauds amis du monde, bien vivants, après un combat terminé sans la moindre égratignure.

Au dessous paraissent deux personnages comiques et dévoués, deux serviteurs fidèles. Ces deux serviteurs, c'est Antoine et sa fille Victorine. Antoine, le vieux domestique, a vu de loin le duel, (1) l'inévitable duel de la comédie larmoyante et morale :

« O mon cher maître, les chevaux se sont séparés ... je suis couru... je... je... Mort ! mort ! j'ai vu tomber son chapeau... »

Ris de pitié, Molière, si tu peux voir et entendre.

Victorine, la fille d'Antoine, ne manque pas d'esprit ni de sensibilité ; elle pleure, et son père lui en demande la raison : (2)

« Bon, mon papa, les jeunes filles pleurent quelquefois pour se désennuyer. »

Voilà pour la partie comique, et nous avons la conscience tranquille. Mais où est le philosophe sans le savoir ? C'est Vanderk père. Il a jadis été officier : un duel l'a jeté hors de l'armée ; il a épousé ensuite celle qui a l'honneur de s'appeler Mme Vanderk, la nièce d'un commerçant hollandais. Il fait à son fils le panégyrique idéal du commerce : (3)

« Quel état, mon fils, que celui d'un homme, qui d'un trait de plume, se fait obéir d'un bout de l'univers à l'autre ; son nom, son seing n'a pas besoin, comme la monnaie des souverains, que la valeur du métal serve de caution à l'empreinte : sa personne a tout fait, il a signé, cela suffit. »

Il est plus qu'un roitelet : c'est le roi du monde. Il sert le monde entier :

« Ce n'est pas un peuple, ce n'est pas une nation qu'il sert, il les sert toutes, il en est servi, c'est l'homme de l'uni-

(1) Acte v. Scène viii.
(2) Acte i. Scène i.
(3) Acte ii. Scène iv.

Digitized by Google

vers. Ce qui fait la base de ses titres, c'est la droiture, l'honneur, la probité.

Quelques particuliers audacieux font armer les rois ; la guerre s'allume, tout s'embrase, l'Europe est divisée. Mais le négociant anglais, hollandais, chinois n'en est pas moins l'ami de mon cœur. »

Ce n'est pas tout :

« Nous sommes, sur la superficie de la terre, autant de fils de soie. »

Chaque commerçant, un fil de soie ! Où va se nicher la poésie ?

« Qui tient ensemble les nations et les ramène à la paix par la nécessité du commerce : voilà, mon fils, ce que c'est qu'un honnête négociant. »

Cette tirade, une fois écrite, Sedaine, s'il prisait, n'a-t-il pas versé une prise et une larme sur son jabot immaculé ? Il s'est cru un homme de génie.

Voici ce qu'il y a de plus beau :

« Je ne connais que deux états au-dessus du commerçant : le magistrat qui fait parler les lois et le guerrier qui défend la patrie. »

Mais le prêtre ? Rayé.

Heureusement le prêtre est resté, qui, au nom de J.-C., peut pacifier les haines les plus opiniâtres par le fil de soie de la charité. Cela vaut bien le commerce.

*
* *

Assez pour le chef d'œuvre de Sedaine.

Si nous parlions de Palissot, né en 1730, à Nancy, élevé à l'Oratoire, un précoce, tragique à seize ans, auteur coupable de Zarès et de Ninus, mais courageux auteur des Petites lettres sur de grands philosophes, marié deux fois, toujours heureux, et digne de ne pas être oublié pour avoir écrit la comédie des Philosophes (1760). Philosophe, il l'est dans le bon sens du mot, et contre les philosophes impies, ce qui est beau. On prétend qu'il ne soutint pas son rôle chrétien jusqu'au bout. Administrateur de la bibliothèque Mazarine, il mourut en 1814, de la maladie de ses quatre-vingt-quatre ans, peut-être aussi de l'ennui qu'il éprouva, en relisant son poème épique de la Dunciade. Les Originaux, autre comédie dont on ne parle plus guère, firent presque autant de bruit que les Philosophes. De

Digitized by Google

ceux-ci nous allons dire un mot, et nous passerons à Sébastien Mercier et à Beaumarchais.

On a tant pleuré avec Diderot, Sedaine, Lachaussée, Destouches, et la Harpe (car la Harpe a fait un drame où il raconte, en vers assez plats, en 1791, l'histoire d'une Mélanie arrachée aux grilles du couvent par un beau cavalier) on a tant larmoyé, dis-je, qu'on éprouve le besoin de rire ; et le rire est ironique dans Palissot, stupide dans Mercier, faux, exagéré, sceptique dans Beaumarchais. La comédie ne sait plus d'où elle en est comique et tragique, bourgeoise, vulgaire, enflée, boursoufflée, sensible et sans cœur, artificielle par l'abus d'un mot, *nature*, qui ne couvre rien de naturel, s'il n'est pas l'étiquette de ce qui semble naturel à l'excès. Enfin, c'est un quiproquo de genres jusque là distincts qui entrent dans une espèce de chaos, à la veille de la Révolution, tandis que nous avions vu, à l'aurore chrétienne de la société française, les différents genres encore mêlés, sortir peu à peu de leur confusion, pour nous donner de plus en plus l'idée de la nature « embellie », ou encore relevée par le surnaturel, dans l'ordre divin.

Aux alentours de 89, nous sommes dans le fouillis et dans le faux, malgré quelques éclairs de raison. Ce que l'on peut dire de mieux, c'est que la démocratie naissante a réclamé une tragédie démocratique mêlée à un comique moins délicat et plus populaire ; et l'art, pour lui plaire, s'est enlaidi à plaisir.

Mais voici Palissot qui nous fait sortir, un instant, de la nuit du drame pour rentrer dans la vraie et gaie comédie et partir en guerre contre le philosophisme. Rien de plus simple que le canevas de sa comédie des Philosophes. (1) Elle est presque calquée sur les Femmes savantes de Molière. Cidalise est une philosophe dont la fille Rosalie aime Damis, comme la fille de Philaminte aime Clitandre. Rosalie épousera par ordre, Valère, un philosophe, l'allié et non l'ami de deux autres philosophes, Théophraste et Dortidius, ennemis l'un de l'autre, comme Vadius l'est de Trissotin. Mais une lettre de Valère à Frontin, pleine d'impertinence pour Cidalise, et découverte par le valet Crispin, la désabuse. C'est Marton, qui est heureuse, une seconde Martine ! Et Damis épouse Rosalie. Il y a même tels vers, de Philaminte qui se répètent presque sans altération, dans la bouche de Cidalise, ceux-ci entre autres : (2)

(1) 1760.
(2) Acte I, Sc. 5.

Digitized by Google

« Non, Valère est l'amant que j'ai choisi pour vous,
Ma fille, et dès ce soir, il sera votre époux. »

Disons-le, Marton connaît mieux notre langue que Martine ; elle n'a pas moins de bon sens, elle a plus d'esprit :

« Toute femme est, Monsieur, un animal changeant,

dit-elle à Damis, (1)

On pourrait calculer les jours de Cidalise,
Par les différents goûts dont son âme est éprise ;
Quelquefois étourdie, enjouée à l'excès,
D'autres fois sérieuse et boudant par accès ;
Coquette, s'il en fut, même jusqu'au scandale,
Prude, à nous étourdir de son aigre morale ;
Courant le bal, la nuit et, le jour, les sermons,
Tantôt les directeurs et tantôt les bouffons...
C'était là le bon temps. Mais aujourd'hui que l'âge
Fait place à d'autres mœurs et veut un ton plus sage,
Madame a, depuis peu, réformé sa maison,
Nous n'extravaguons plus qu'à force de raison. »

Survient Clitandre, je veux dire Damis. Comme Clitandre, il se moque devant Philaminte, non, devant Cidalise, de Vadius ou de Trissotin ? lisez de Dortidius :

« Je l'ai connu, vous dis-je, excusez ma franchise ;
Apparemment qu'alors il cachait bien son jeu,
Mais ce n'était qu'un sot, presque de son aveu.
Quelqu'un me le fit voir ; et, malgré sa grimace,
Et les plats compliments qu'il vous adresse en face,
Et le sucre apprêté de ses propos mielleux,
Ma foi, je n'y vis rien de si miraculeux ;
Malgré son ton capable et son air hypocrite,
Je ne fus point tenté de croire à son mérite ;
Et je ne lui trouvai, pour le peindre en deux mots,
Qu'un froid enthousiasme, imposant pour les sots. »

L'autre philosophe, Théophraste, à la grande joie de Cédalise, admire le livre de J.-Jacques : de l'Inégalité : (2)

« ... C'est un trésor, il réduit tous les hommes
Au rang des animaux, et c'est ce que nous sommes.

(1) Acte I, Sc. I.
(2) Acte III, Sc. VII.

Digitized by Google

L'homme s'est fait esclave, en se donnant des lois ;
Et tout n'irait que mieux s'il vivait dans les bois. »

Pour moi, riposte Cidalise,

« Je goûterais, une volupté pure,
A nous voir tous rentrer dans l'état de nature. »

C'est ce qu'a fait Crispin, déguisé en animal par philosophie, en réalité, afin de pouvoir entrer chez Cidalise et lui communiquer la lettre qui perdra le pédant Valère...

Crispin marche à quatre pattes ; il dit : (1)

« Pour la philosophie, un goût à qui tout cède,
M'a fait choisir exprès l'état de quadrupède ;
Sur ces quatre piliers, mon corps se soutient mieux,
Et je vois moins de sots qui me blessent les yeux...
En nous civilisant, nous avons tout perdu,
La santé, le bonheur et même la vertu.
Je me renferme donc dans la vie animale ;
Vous voyez ma cuisine ; elle est simple et frugale.

Il tire une laitue de sa poche.

« On ne peut, il est vrai, se contenter de moins ;
Mais j'ai su m'enrichir, en perdant des besoins.
Prévenu de l'accueil que vous faites aux sages,
Madame, je venais vous rendre mes hommages,
Inviter ces messieurs peut-être à m'imiter,
Du moins, si mon exemple a de quoi les tenter. »

Les Philosophes, qui ne sont pas sans mérite ni gaieté, ont encore raison d'avoir trois actes seulement. Il faut du génie pour faire patienter, durant cinq actes, la philosophie des spectateurs.

*
* *

Une ligne du paradoxal et populaire Sébastien Mercier, en passant; c'est l'auteur de la Brouette du Vinaigrier, composée vers 1780, le type avec sa grosse gaieté du drame bourgeois et social. Ce brave homme de vinaigrier ne veut pas sortir sans sa

(1) Acte III, Sc. IX.

Digitized by Google

brouette. Or, son fils aime la fille d'un commerçant, Melle Delomer. Il a compté sans son père qui entre, comme la foudre, dans la maison du futur beau-père, avec... sa brouette ! Mais quel cœur ! Quel démocrate ! Et comme il met mal à l'aise le cœur de son fils ! On est tenté de rire, on rit même. En fin de compte, la jeune fille, grâce à la faillite de son père et à la disparition d'un certain Tullefort qui n'en voulait qu'à sa dot, épouse le fils du vinaigrier. Disons tout : sa brouette porte plusieurs sacs d'écus gagnés par le vinaigre et cachés dans un baril. La vertu, la société, l'égalité, la fraternité sont sauvées. (1)

Le sensible et vertueux Mercier, auteur d'autres ouvrages plus ou moins satiriques, et, en particulier d'un Tableau de Paris, (2) fort mêlé, bizarre et parfois fort intéressant, député à la Convention où il ne vota pas la mort du roi, puis du conseil des Cinq-Cents, membre de l'Institut, Professeur d'histoire à l'Ecole Centrale, mourut en 1814, après avoir vécu en bonne intelligence avec tous les régimes, sauf avec Robespierre qui l'emprisonna, et en désaccord perpétuel avec la raison. Il avait la manie de paraître, comme tous les petits esprits, et sema dans ses livres des milliers de néologismes ; il composa même une Néologie. Il n'en est pas moins vieux, et très vieux. C'est une exhumation que nous avons faite. « Singe de Jean Jacques et du XVIIIe siècle, son théâtre nous offre une variété « d'hommes sensibles, de créatures vertueuses, de nobles épouses, de respectables vieillards ».

C'est à vous inspirer le dégoût de la sensibilité et de la vertu.

*
* *

Nous allons rire, avec la tristesse au cœur, en compagnie de Beaumarchais et puis, pour nous consoler, nous rirons, pour de bon, avec Colin d'Harleville, mais l'espace d'un instant ; et nous finirons.

Commençons par le Barbier de Séville.

Beaumarchais, le beau, le gai, l'aimable horloger, né à Paris, en 1732, quitta encore jeune l'horloge pour le drame.

(1) « Tu ne te plains plus de ma brouette, dit pour finir le vinaigrier.
Et son fils : Oh ! non, mon père, non, je ne savais pas quel vinaigre était dedans.»

(2) Son Tableau de Paris est un amas indigeste de notes, en cinq volumes. Alors (1780) l'impiété n'était plus à la mode. Les élégants affectaient l'ennui ; et les perruquiers seuls plaisantaient sur la messe. Mercier jugeait du moral d'un homme par ses pieds.

Digitized by Google

C'était à l'époque où l'horloge sociale commençait à se détraquer ; Beaumarchais se crut nécessaire pour la remonter sur le théâtre, et, comme il le dit, dans le « genre sérieux ou honnête », avec un « seul langage, celui de la nature ». (1) Beaumarchais parut sombre, au début, la plume à la main. Les Deux Amis, qui échouèrent, Eugénie, qui réussit, autant de vains essais, pour cimenter de nouveau l'édifice social. Et puis, par une évolution soudaine, Beaumarchais, qui avait dû lutter, en riant, contre Goësman et La Blache, dans ses fameux Mémoires, reparut, en riant, sur la scène. Il prétendait corriger, réformer, que sais-je, surtout amuser et se faire applaudir, par les éclats d'un rire malhonnête. De là, le Barbier de Séville et le Mariage de Figaro. Nouveau coup de théâtre! La Mère coupable achève la trilogie par un drame horrible. Le gai Figaro y devient le plus odieux des humains, et c'est à se demander si Beaumarchais n'en est pas le plus fou.

Nous laisserons de côté la Mère coupable, (2) pour ne parler que du Barbier et de sa première suite. C'est là seulement que l'auteur est original, aux dépens des mœurs et de toute sérieuse vérité. Rien ne peint mieux l'état, non plus seulement de la classe élevée, comme au temps de Gresset, mais de toute la France d'alors, qui fait penser à un homme ivre ; et cet homme ivre s'avance, en trébuchant, en chantant, en se moquant, vers le trou noir qu'il va ensanglanter dans sa chute. J'ai dit ivresse, oui, ivresse du scepticisme. Tout, dans la société ébranlée, se tient comme par une habitude séculaire. Plus de clef de voûte. Cette clef, c'était la vérité chrétienne qui se reflétait dans les Institutions. Or, on doute, on nie, on ment, on rit. Figaro rit, ment, nie et doute. Il cherche le succès n'importe comment ; c'est un aventurier. Nous allons nous lancer dans les aventures, et la France catholique sera, pour des années, une aventurière. La trame du Barbier de Séville, la voici ; mais ce n'est rien, les tirades sont tout : Le comte d'Almaviva aime Rosine, que son vieux et amoureux tuteur Bartholo veut épouser. Le comte, aidé du barbier Figaro, homme à tout faire, barbier, musicien,

(1) Beaumarchais. — Essai sur le genre dramatique sérieux.

(2) Au nom de Beaumarchais, il convient encore d'ajouter, pour mention, ceux de Boissi, Collé, Desmahis, Barthe, l'auteur « de l'Homme personnel », Voisenon, Ste Foix et même Chamfort, qui n'ont pas réussi, comme comiques, à sortir de l'obscurité. Favart, mort à 82 ans, en 1792, a écrit plus de 60 pièces de théâtre, toutes fort gaies. L'une d'elles, Soliman II ou les Trois Sultanes, est restée au répertoire du Théâtre français. Il a surtout écrit des opéras comiques.

Digitized by Google

poète, intrigant, dupe le vieillard, malgré l'hypocrite Bazile, organiste et maître à chanter de Rosine. Bazile, c'est Tartufe, prompt à toutes les trahisons, sous le chapeau noir rabattu, la soutanelle et le long manteau. C'est l'image de la vieille religion, si l'on en croit Beaumarchais, usée jusqu'à la corde. En somme, c'est l'amour, n'importe comment, c'est l'esprit, la gaieté et le scepticisme qui ont raison ; c'est la nature, comme dans Molière.

Quelques lignes suffiront pour nous édifier. Écoutons d'abord Figaro, l'homme soi-disant nouveau ; après nous entendrons Bazile, le vieil homme, qui n'a réussi à rien. Il a été garçon apothicaire, poète amoureux, tragique, hélas ! toujours sans succès.

« Voyant à Madrid (c'est Paris) que la république des Lettres était celle des loups, toujours armés les uns (1) contre les autres, et que, livrés au mépris où le ridicule acharnement les conduit, tous les insectes, les moustiques, les cousins, les critiques, les maringouins, les envieux, les feuillistes, les libraires, les censeurs, et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres, achevait de déchiqueter le peu de substance qui leur restait ; fatigué d'écrire, ennuyé de moi, dégoûté des autres, abimé de dettes et dénué d'argent ; à la fin, convaincu que l'utile revenu du rasoir est préférable aux vains honneurs de la plume, j'ai quitté Madrid ; et, mon bagage en sautoir, parcourant philosophiquement les deux Castilles, la Manche, l'Estramadure, la Sierra Moréna, l'Andalousie, accueilli dans une ville, emprisonné dans l'autre, et partout supérieur aux événements ; loué par ceux-ci, blâmé par ceux-là, aidant au bon temps, supportant le mauvais, me moquant des sots, bravant les méchants, riant de ma misère et faisant la barbe à tout le monde, vous me voyez enfin établi dans Séville, et prêt à servir de nouveau votre Excellence dans tout ce qu'il lui plaira de m'ordonner. » Ajoutons : sans scrupule. Nous sommes à la veille de la fin des préjugés, morts en 1789. Figaro rit de tout ; rire est impropre ; il se moque, comme Voltaire, avec plus de verbiage et moins d'esprit.

Mais le tenant de l'ancien Régime, c'est l'organiste Bazile, il a une arme contre les ennemis de son bonheur, comme Figaro a son scepticisme contre la fortune ; et cette arme, c'est la calomnie :

« La calomnie, Monsieur, dit-il a Bartholo (2), vous ne savez guère ce que vous dédaignez ; j'ai vu les plus honnêtes gens du

(1) Acte I. Scène II.
(2) Acte II. Scène 7.

Digitized by Google

monde près d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreur, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien, et nous avons ici des gens d'une adresse ! D'abord un bruit léger, rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage, pianissimo, murmure, et file, et sème en courant, le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et piano, piano, vous le glisse à l'oreille adroitement. Le mal est fait : il germe, il rampe, il chemine, et renforzamdo de bouche en bouche, il va le diable ; puis, tout à coup, ne sais comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ? »

La conclusion de Bazile, c'est : *Noircissez*, « plus noirs (1) que l'enfer » ceux qui vous envient la possession de Rosine. C'est son conseil à l'avare Bartholo. Et puis, il reçoit du comte, une bourse, pleine d'or : c'est un « argument irrésistible ». (2) Il signe par une frauduleuse surprise au contrat de mariage de Rosine et d'Almaviva. Le tuteur est la dupe.

*
* *

Le Mariage de Figaro (ou la Folle journée) représenté en 1784, neuf ans après le Barbier, nous transporte à trois lieues de Séville, au château d'Arguas-Frescas, où le comte et Rosine doivent couler des jours heureux. Mais à qui tout est permis, au nom du doute, dans un monde où tout va de travers, y a-t-il une loi qui règle le plaisir ou l'amour ? Or, cette loi, c'est le caprice. Le Comte aime Suzanne, la femme de chambre de la Comtesse, la fiancée du malheureux Figaro ; et la Comtesse, l'ancienne Rosine est bien près d'aimer Chérubin, le page de son mari... Quel tableau !

Le tout s'arrange, après des scènes où la vertu de Suzanne tient bon, avec des mots qui ne l'inspirent guère, tandis que la comtesse « agitée de deux sentiments contraires », dit Beaumarchais, ne garde guère, en somme, qu'un grain de poussière de vertu naturelle. A la fin, le comte, un peu par force, se sent pris d'un nouvel amour pour sa femme. L'imbroglio le plus

(1) Acte v. Scène i.
(2) Acte iv. Scène vii.

Digitized by Google

obscur se débrouille par une paix qui n'en est pas une ; car elle sera d'un jour. Figaro, qui ne savait d'où il venait, apprend, par hasard, (tout est hasard) au château même, que Marceline, une femme de charge de la comtesse, est sa mère ; et quelle mère ! Il épousera, du reste, Suzanne. C'est le dénouement vulgaire.

Le tout est profondément immoral, gai d'une gaieté libertine, plein d'un scepticisme vaniteux ; les mots à effet abondent ; le ton est tour à tour recherché, précieux, populaire et déclamatoire. Se moquer de tout, des mœurs comme de la probité, en un monde où le grand, sans pitié et sans justice, écrase le petit, c'est le fond de cette pièce qui peint d'avance ce que sera la liberté révolutionnaire. La scène de reconnaissance entre Marceline, jadis séduite, qui plaint les femmes « traitées en mineures pour leurs biens, punies en majeures pour leurs fautes », Figaro la termine en se moquant : (1) « Ma mère, embrassez-moi le plus maternellement que vous pourrez. »

Mais le plus beau passage, à grand orchestre dramatique et démocratique, c'est celui de l'acte cinquième, (2) une refonte du monologue du Barbier de Séville. Deux grandes pages pour le délayer ! C'est le paradoxe, sous la forme de l'amoureux de Suzanne, qui a la parole :

« Forcé de parcourir la route où je suis entré sans le savoir, comme j'en sortirai sans le vouloir, je l'ai jonchée d'autant de fleurs que ma gaieté me l'a permis : encore je dis ma gaieté, sans savoir si elle est à moi plus que le reste, ni même quel est ce *moi dont* je m'occupe : un *assemblage infirme de parties* inconnues ; *puis un chétif* être imbécile ; un petit animal folâtre ; un jeune homme ardent au plaisir, ayant tous les goûts pour jouir, faisant tous les métiers pour vivre ; maître ici, valet là, selon qu'il plaît à la fortune ; ambitieux par vanité, laborieux par nécessité, mais paresseux... avec délices ! orateur selon le danger, poète par délassement, musicien par occasion, amoureux par folles bouffées ; j'ai tout vu, tout fait, tout usé. Puis l'illusion s'est détruite. » Il ne croit plus à rien !

C'est un ramage d'athéisme que tout le monde sait par cœur aujourd'hui, que les envieux déclament encore avec des variations jusqu'à ce qu'ils aient leur place au banquet d'une vie joyeuse et plantureuse. Après la grande comédie des vices

(1) Acte III. Scène XVI.
(2) Scène III.

Digitized by Google

fatals, mais caractérisés dans le relief le plus naturel, avec la dernière profondeur... quatre ou cinq noms, au-dessous de Molière et de Regnard, méritent d'échapper à l'oubli : le spirituel Piron, Gresset, qui composa la comédie satirique du Méchant, Palissot qui osa affronter Voltaire, Saurin, l'auteur d'un vrai drame domestique, Beverlei, et enfin un comique ou plutôt un comédien révolutionnaire, Beaumarchais avec son Figaro.

*
* *

Est-ce la peine de nommer Colin d'Harleville, mort en 1806, qui donna en 1788, l'Optimiste, trois ans après la Folle journée de Figaro ? Il fallait être optimiste pour rire à la veille de la Révolution, en respirant l'orage qui allait éclater sur la France.

« Ce bon Monsieur Victor, des Châteaux (1) en Espagne », c'est encore Colin lui-même. Cet homme-là ne vivait pas, il rêvait, comme son héros :

« Si je gagnais pourtant le gros lot, quel bonheur !
J'achèterais d'abord une ample seigneurie ;
Non, plutôt une bonne et grasse métairie,
Oh ! oui, dans ce canton, j'aime ce pays-ci. »

Et le reste. On riait, sans voir le bourreau dans la coulisse. Il allait fonctionner quand Fabre d'Eglantine, un futur régicide, punissait l'égoïsme du Philinte de Molière en 1790 dans la Suite du Misanthrope.

Le rêve d'une humanité sans Dieu, d'une tolérance sans charité, d'une égalité envieuse, avait corrompu les cœurs, les Lettres, la politique. L'âme de la France, si généreuse avec Jésus-Christ, sans Jésus-Christ s'était détraquée, et nous avions reculé dans la comédie larmoyante jusqu'à Sébastien Mercier, dans la poésie jusqu'à la Pucelle, dans la prose sociale de Rousseau jusqu'à la laideur de la nature déchue, jusqu'au tigre dans la politique.

Finissons. Le Méchant de Gresset, et les deux pièces de Beaumarchais, le Barbier de Séville et la Folle journée, c'est la peinture, à quarante ans de distance, de deux états de notre Société. Mais l'un engendre l'autre ; l'égoïsme de Cléon aboutit au

(1) Les Châteaux en Espagne, Acte III, Sc. VIII.

Digitized by Google

scepticisme de Figaro ; du scepticisme à l'athéisme, il n'y a qu'un pas. Dans la Folle journée, Figaro est devenu athée, et la France de Figaro, cruelle.

D'autre part, où retrouver et goûter sur la scène la force de de l'observation morale ? Le langage y est vulgaire ou raffiné, les larmes y sont déclamatoires, le rire faux, méchant ou, au moins, artificiel.

A. CHARAUX.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

I. — Deux bulles inédites de Clément V au sujet de Bernard Deliciosi.

Pendant le court pontificat de Benoît XI (22 Octobre 1303-7 Juillet 1304), un conflit s'était élevé entre les Inquisiteurs et les populations languedociennes. On accusait Bernard de Castanet, Evêque d'Albi, et les Inquisiteurs de condamner des innocents et de les soumettre à une détention cruelle.

Un Frère Mineur du couvent de Carcassonne, Bernard Délicieux, ou plus exactement Deliciosi (1), excitait de son éloquence fougueuse le mécontentement du peuple. Sollicité par les Chapitres de Sainte Cécile et de Saint-Salvi d'Albi et par l'abbé du monastère de Gaillac, le Souverain Pontife dut intervenir. Il donna Ordre de pourvoir aux besoins des prisonniers et de reviser le procès contesté en informant sur les crimes imputés à l'Evêque d'Albi (2).

Mais en même temps Bernard Deliciosi se posait en porte-parole du peuple et demandait au roi de prendre des mesures sévères contre les inquisiteurs. Philippe le Bel, au contraire, les appuya de son autorité (3). Le turbulent Franciscain tourna alors l'indignation populaire contre le roi lui-même qui demanda au Pape de le faire arrêter. Benoît XI lança donc contre Bernard

(1) C'est ainsi qu'orthographient avec juste raison les éditeurs du *Recueil des Historiens des Gaules*. t. XXI. p. 664, n. 6 et 7, p. 743. 744. 748. 749. De même, Et. Baluze : *Vitæ paparum Avenioniensium*. 2 vol. in-4°, Paris, 1693.

(2) Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*. Société de l'Histoire de France.) Paris, Renouard, 1900. p. XXXVIII et XXXIX.

(3) Devic et Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*. Nouvelle édition, Toulouse 1885, t. X, p. 428-31.

Digitized by Google

Deliciosi la Bulle *Ea nobis* du 16 Avril 1304 (1) qui ne fut pas exécutée. L'agitateur osa même venir à Paris pour se justifier. Sur ces entrefaites mourut Benoît XI et Clément V lui succéda (5 juin 1305).

Clément V renouvela l'ordre de faire arrêter Frère Bernard par deux lettres adressées le 20 Août 1305 l'une au custode de Paris, l'autre à l'Évêque. — Nous les publions d'après les originaux conservés aux Archives Nationales (J. 703, N°s 146 et 146 bis). Ce sont deux petites feuilles de parchemin mesurant 280-200 avec sceau de plomb et cordelettes de chanvre.

Clemens episcopus servus servorum Dei, Dilecto filio Custodi fratrum minorum custodie Parisiensi, Salutem et apostolicam benedictionem. Multa cordis afflictione gravamur cum de personis ecclesiasticis et maxime religiosis aliqua honestati contraria nostris auribus referuntur. Sane de fratre Bernardo Deliciosi ordinis fratrum minorum professo et ad presens, ut fertur, in custodia tibi deputata moranti a quibusdam magnificis et fidedignis viris sunt nobis insinuata sinistra que cordi nostro puncturam inferunt et religionis obnubilant honestatem, ex quibus si vera sint, magna possint oriri scandala, et animarum pericula imminere. Nequeuntes itaque sana conscientia talia sub dissimulatione transire ne incorrecta prestent aliis audaciam delinquendi, fraternitati tue per apostolica scripta mandamus quatinus prudenter et caute statim visis presentibus capias seu capi facias fratrem B. predictum et eumden infra quinque dies post instans festum omnium sanctorum apud Lugdunum sub fida custodia nobis mitas. Et hec facere non ommitas si nostram indignationem et canonicam effugere volueris ultionem. Datum Burdegal. (2) *XIIJ° Kal Sept. Pontif. N^ri anno primo.*

Au dos : *pro capiendo fr. Bernardo Deliciosi.*

Clemens V anno p°.

La lettre adressée à l'Évêque de Paris est rédigée dans les mêmes termes, *mutatis mutandis* et sans la phrase comminatoire de la fin.

Au dos, il y a en plus la mention : *non valet.*

Bernard Deliciosi après son arrestation « suivit la cour pontificale dans ses nombreux voyages. Demi-libre, demi-captif, il

(1) *Bullarium franciscanum* t. V. p. 19, N° 34.

(2) Bordeaux.

Digitized by Google

essaya encore de s'entremettre dans les affaires du Midi et de venger ses amis défunts » (1).

Dès 1310 il obtint la liberté, et après la mort de Clément V, se mêla activement aux querelles des Spirituels. On sait ce qu'il advint. Arrêté de nouveau il fut, après un procès qui traîna en longueur, condamné à la prison perpétuelle (8 Décembre 1319) et mourut avant Pâques 1320 (2).

II. INSTRUMENTUM PUBLICUM DE QUODAM NUNTIO CONVENTUS ORDINIS MINORUM NARBONE AD CAPITULUM GENERALE CONGREGATUM NEAPOLI IN ECCLESIA S^i LAURENTII VULNERATO.

Après le Concile de Vienne (1311), Clément V publia la Bulle *Exivi de Paradiso* (6 Mai 1312) qui mettait provisoirement un terme aux controverses entre la Communauté et les Spirituels. Ceux-ci reçurent d'Alexandre d'Alexandrie, Ministre général, les couvents de Narbonne, de Béziers et de Carcassone pour y vivre en paix sous la direction de supérieurs de leur goût. Mais la mort de Clément V (20 Avril 1314) et celle d'Alexandre d'Alexandrie (5 Octobre 1314) permirent à leurs adversaires de regagner le terrain perdu en déposant les supérieurs favorables aux Spirituels. Ces derniers firent d'abord entendre de légitimes, mais vaines protestations, puis se décidèrent à expulser les nouveaux supérieurs. Et quand après vingt mois d'intérim le Chapitre général fut convoqué à Naples, pour la Pentecôte de 1316, afin d'élire un nouveau Général, ils envoyèrent un messager porteur de lettres dans lesquelles ils exposaient ce qui s'était passé et entreprenaient de se justifier. (3)

Ce messager, très mal reçu à Naples, fit rédiger devant notaire deux procès-verbaux, l'un relatant que les lettres dont il était porteur avaient été refusées par les destinataires, l'autre les mauvais traitements qui lui furent infligés. Lorsqu'il fut de retour à Narbonne, le 29 Juillet 1316, les Spirituels firent rédiger un nouveau procès-verbal contenant les deux premiers afin d'attester d'une façon certaine les violences dont ils étaient les victimes. Il est fait allusion à ce dernier document dans un

(1) Devic et Vaissette, op. cit. t. IX p. 391.

(2) Devic et Vaissette, op. cit. t. IX p. 391. 2 ; René de Nantes, *Histoire des Spirituels* p. 403-6 ; Frédégand Callaey. *Etude sur Ubertin de Casale*. p. 214 ; Hauréau, *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, Paris 1877.

(3) *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte* t. II pp. 159-164 ; René de Nantes, *Histoire des Spirituels*, Paris 1909, pp. 384-391.

Digitized by Google

mémoire déjà édité par le P. Ehrle (1), mais le procès-verbal lui-même n'a pas encore été publié. Nous le reproduisons d'après l'original conservé aux Archives du Vatican. Parchemin 643 314. (Arch. Arcis, Arm. C. 1024).

Anno Nativitatis Christi Millesimo trecentesimo sextodecimo post obitum domini Ludovici quondam Regis Francie et Navarre, domino Philippo filio regis Francie germano primo dicti domini Ludovici, regnum Francie gubernante, videlicet quarto Kalendas Augusti, universis hoc presens publicum instrumentum inspecturis manifestum existat quod anno et die premissis, Bernardus Lombardi de Narbona cursor, veniens, ut dixit, de Neapoli, presentavit se fratri Guillelmo de Sancto Amancio Vicario fratrum minorum conventus Narbone et fratribus dicti Conventus in capitulo ipsius conventus cum pulsacione campane more solito congregatis. Ibidemque asseruit coram omnibus et in presentia mei notarii et testium infrascriptorum quod cum ipse venisset missus per eosdem fratres Neapolim die XXVI° Mensis Madii (2) *nuper elapsi presentis anni ad hoc ut quamdam litteram presentaret ex parte conventuum Narbone et Biteris, Ministro provincie Terre laboris, Custodi et Gardiano Neapolitano ante generale Capitulum fratrum minorum in civitate Neapoli tunc temporis celebrandum, et in crastinum juxta sibi factum mandatum presentasset litteram dicto ministro et gardiano neapolitano in loco qui dicitur sancti Laurentii in quo fratres minores erant pro dicto generali capitulo congregati, dictus minister et Gardianus postquam aliquam partem dicte littere legissent dictam litteram repulerunt viliter et etiam nuntium de ipsa domo vituperabiliter expulerunt. Insuper et notario quem secum duxerat sub pena decem unciarum auri preceperunt ne de dicta presentatione sibi faceret instrumentum, ejus presentationis et repulsionis testes, ut dicit, quos secum ad hoc adduxerat, Bethinus hospes cursorum in civitate Neapoli et Johannes filius Robini de Florentia servitor ejusdem Bethini qui hoc asseruerunt et confessi sunt, ut dicit, in presentia Pauli Adversani de Neapoli imperiali auctoritate judicis ordinarii et notarii publici et Chorradini de Lucha, Jaqueti Picardi et Turini de Bononia. Ad que probanda et fidem dictis fratribus de hiis que egit plenariam faciendam protulit dictus Bernardus coram omnibus, et me notario et testi-*

(1) *Archiv. für Litt. und Kircheng.* t. IV. p. 54.
(2) Bernard Lombardi était parti de Narbonne le 3 mai.

Digitized by Google

bus infrascriptus quoddam publicum instrumentum per manum dicti Pauli ut videbatur prima facie scriptum et signatum cujus tenor ad instantiam Bernardi et dictorum fratrum insertus est hinc presenti publico instrumento. Quod publicum dicti Pauli instrumentum sequitur per hœc verba. — In nomine Domini nostri Jhesu Christi, Anno nativitatis ejusdem millesimo trecentesimo sextodecimo die XII° mensis Junii quarte decime indictionis secundum cursum Regni, hoc publico instrumento sit omnibus manifestum quod in presentia mei Pauli notarii infrascripti et testium subscriptorum, ad hec specialiter vocatorum et rogatorum, Bethinus hospes cursorum in civitate Neapolis comorans et Johannes filius quondam Robini de Florentia, servitor ejusdem Bethini asseruerunt et confessi sunt ad interrogationem Bernardi Lombardi de Narbona cursoris quod predictus Bernardus olim die XXVI° mensis Madii nuper elapsi anni presentis quartedecime indictionis aplicuit dictam civitatem Neapolis cum quibusdam litteris. Et sequenti die dum ipse Bernardus volebat assignare easdem litteras generali capitulo fratrum minorum quod fiebat in civitate Neapolis supradicta, in ecclesia Sancti Laurentii ejusdem Ordinis, quidam homo familiaris duorum fratrum minorum qui venerant ad Capitulum supradictum, ad suggestionem ipsorum duorum fratrum cum cutello feritorio percussit ipsum Bernardum in facie et major minister locum tenens pro Generali magistro ordinis prelibati et gardyanus in dicta ecclesia sancti Laurentii noluerunt litteras accipere supradictas a Bernardo prefato et quia dictus Bernardus cursor sua interesse dicebat se velle habere, de confessione predictorum Bethini et Johannis publicum testimoniale scriptum ad sui cautelam ad faciendum personis quibus expedit fidem plenariam de premissis, me prefatum notarium rogavit et requisivit attente meum super hoc officium implorando ut de hujusmodi confessione ad sui cautelam publicum facerem instrumentum, ejusque Bernardi requisitione, utpote juxta admissa quia michi et subscriptis testibus constitit plene de confessione Bethini et Johannis predictorum, presens publicum testimoniale scriptum exinde factum est. Actum Neapoli juxta logiam Jannen. presentibus Corradino de luca, Jachetto picardo, et Turini de bononia cursoribus testibus ad premissa vocatis et specialiter rogatis (Signum tabellionis). *Ego Paulus Adversanus de Neapoli imperiali auctoritate judex ordinarius et notarius publicus predicta omnia coram me sollempniter acta, rogatus*

Digitized by Google

scripsi et in presentem publicam formam redegi et meo solito signo signavi. — Asseruit etiam et dixit idem Bernardus coram omnibus quod eadem die in sero cum exivisset post cenam ad spacium de domo dicti bethini hospitis sui, quidam homo percussit eum in facie cum gladio et letaliter vulneravit ex quo vulnere oculum suum sinistrum amisit, percussus ab eodem oculo per medium nasum usque ad extremum barbe in dextera parte. Qui percuciens insequtus est et captus per duos homines qui predicta viderant et per eos capitanno civitatis Neapolis presentatus et dictus maleficus percuciens sponte et absque tormento in judicio confessus est se predictum Bernardum vulnerasse ad suggestionem et instantiam fratrum minorum qui noviter ad ipsum capitulum venerant. Cujus percussionis et dicti malefici confessionis testis est, ut dixit, nobilis vir Bertrandus de partibus provincie vicarius nobilis viri domini Bertrandi Porcelleti capitanei civitatis Neapolis, qui nobilis vir predicta asseruit, ut dixit, in presentia Antonii de Alexandria, Guadani de Amalfia et Francisci Minuculi de Neapoli et dicti Pauli notarii ad quorum omnium fidem dictis fratribus plenarie faciendam dictus Bernardus Lombardi protulit aliud instrumentum publicum per manum dicti Pauli notarii scriptum et signatum cujus tenor ad instantiam dicti Bernardi et dictorum fratrum insertus est hinc publico instrumento quod publicum dicti pauli instrumentum sequitur in hunc modum : — In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno nativitatis ejusdem millesimo trecentesimo sextodecimo die XII° mensis junii quartedecime indictionis secundum cursum regni, hoc publico instrumento, sit omnibus manifestum quod in presentia mei Pauli notarii infrascripti et testium subscriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum nobilis vir Bertrandus de partibus Provincie Vicarius nobilis viri domini Bertrandi porcelleti regii capitanei civitatis Neapolis sponte asseruit quod olim die XXVII° proximo preteriti mensis Maij Anni presentis quartedecime indictionis, dum Bernardus Lombardi de Narbona cursor venisset ad civitatem Neapolis cum quodam instrumento publico offerendo per eum generali capitulo fratrum ordinis minorum predicto die XXVII° dicti mensis Maij quidam familiaris duorum fratrum tunc de novo veniencium ad generale capitulum supradictum ad suggestionem fratrum ipsorum percussit Bernardum predictum in facie, qui familiarius fratrum predictorum cum eum dictus vicarius de persona capi fecisset sponte et absque metu tormentorum in judicio et apud acta curie

Digitized by Google

vicarii supradicti fuit confessus se ad instantiam et suggestionem predictorum fratrum percussisse in facie Bernardum predictum. Postquam vero dum ipse vicarius vellet a dicto familiari fratrum predictorum exinde diligentius exquirere veritatem fecit dictum familiarem dictorum fratrum tormentis exponi qui etiam familiaris fuit confessus in tormentis predictis quod eumdem Bernardum ad suggestionem dictorum fratrum duorum quorum erat familiaris percussit, quem familiarem fratrum ipsorum idem Vicarius de mandato domini nostri regis Roberti a carcere liberavit, et ipse etiam vicarius predictum instrumentum abstulit Bernardo predicto illudque dedit immediate domino regi predicto. Unde ad cautelam dicti Bernardi asserentis sua interesse habere de confessione et processu predicti vicarii ad faciendam fidem plenariam publicum testimoniale scriptum presens publicum testimoniale scriptum exinde factum est per me notarium supradictum. Actum Neapoli juxta logiam Janen presentibus Antonio de Alexandria erario (?) curie dicti domini capitanei, Guadano de Amalfia et Francisco Minuculo de Neapoli testibus ad premissa vocatis (Signum tabellionis). *Ego Paulus Aversanus de Neapoli imperiali auctoritate judex ordinarius et notarius publicus predicta omnia coram me sollempniter acta rogatus scripsi et in presentem publicam formam redegi et meo solito signo signavi. — De quibus omnibus et singulis supradictis tam predictus Bernardus Lombardi quam Vicarius Conventus dictorum fratrum Narbone requisiverunt sibi unum vel plura fieri publica instrumenta per me notarium publicum infrascriptum. Acta sunt hec Narbone in Capitulo dictorum fratrum minorum conventus Narbone, anno et die quibus supra, in presentia et testimonio Petri, Vincentii, Jacobi Bonihominis, Guillelmi, Vincentii, Berengarii Aragonis, Jacobi Milarii servientis domini nostri Francie regis, civium et habitatorum Narbone, et mei Guillelmi Cerdani notarii publici domini nostri Francie regis, ubilibet in regno Francie qui hec requisitus in nota recepi. Set vice mea Petrus Rudi (?) Malipili de Narbona notarius domini nostri Francie regis auctoritate regia publicus hec omnia scripsit. Et ego idem Guillelmus Cerdani notarius memoratus subscribo et signo.* (Signum tabellionis).

Au dos : *Instrumentum presentationis littere misse capitulo generali per fratres conventus Narbone et Biteris et confessionis illius qui nuncium vulneravit.*

F. GRATIEN.
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

FRANCISCANA

Aperçus sur la Vie et sur les vertus du serviteur de Dieu le **R. P. Valentin Paquay, Frère Mineur** par le R. P. Léopold du même Ordre. — 1 fort vol. in-8 de 460 pp. gravures hors texte, portrait en couleurs. - Prix pour la Belgique, 2.00 port en plus. — Imprimerie Saint-François, à Malines (Belgique) — Maison Saint-Roch à Couvin (Belgique). — Pour la France et l'Étranger, 2.50. — Librairie Saint-François, rue Cassette, 4, Paris, VIe.

Le Père Valentin Paquay a été pour la Belgique, au XIXe siècle, ce que fut pour la France, le Père Marie-Antoine. Tous les deux dans leur sphère, ont exercé une attirance singulière sur les foules. Leur sainteté rayonnante a illuminé et éclairé un nombre incalculable d'âmes. Ils furent deux grands apôtres, l'un par les missions et l'éclat de son éloquence, l'autre par une prédication moins bruyante, mais non moins féconde en fruits de salut. Ils vécurent à la même époque, ont eu un ministère d'égale durée — près de cinquante années. Dans l'ensemble extérieur, deux physionomies d'une opposition très accentuée et cependant sous un certain angle d'une ressemblance très fraternelle, bien franciscaine : même dévouement, même amour des âmes. Dieu est admirable dans ses saints. La sainteté, c'est l'unité dans la variété.

L'auteur des « Aperçus » a parfaitement réussi à mettre en lumière la belle et séduisante figure du *saint Père,* c'est ainsi que le peuple l'appelait dans son langage expressif et vrai. La renommée de sa sainteté avait franchi les frontières. Et nous nous rappelons quelle impression profonde le seul nom du P. Valentin faisait sur tous. Directeur éclairé, ayant une connaissance des âmes très nette, très précise, parfois surnaturelle. Combien d'âmes ont connu leur vocation par une seule réponse du P. Valentin. La vie du *saint Père* est bien la vie d'un vrai fils de saint François. Vie édifiante d'un saint contemporain dont la lecture est appelée à faire beaucoup de bien. C'est un livre pour tous.

Fr. Gabriel.

Actes des deux journées du Tiers-Ordre Franciscain.— *Saint-Omer, 15 et 25 octobre 1911.* Une broch. in-8o illustrée. 1.00, franco 1,20. Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, Paris. — Maison Saint-Roch. Couvin (Belgique).

Nous sommes heureux de présenter aux lecteurs des « *Études Francis-*

Digitized by Google

caines » une brochure toute remplie de pensées fécondes; sous un extérieur modeste elle est appelée à faire beaucoup de bien. Elle ne contient pas le récit d'une des grandes assises du Tiers-Ordre, comme il s'en est fait à Nimes, à Reims, à Rome, à Paray-le-Monial. Ici le cadre est plus modeste. Est-ce à dire que les idées développées devant des auditoires plus restreints ne seront pas des idées-force, semblables au levain, et capables de soulever et d'entraîner les masses. Les idées, les pensées valent par elles-mêmes.

Nous sommes donc certain que les « *Actes de Saint-Omer* » auront une heureuse inafluence, bien au-delà du diocèse d'Arras. Tous les hommes qui ont pris la parole, dans les diverses réunions, sont des hommes d'œuvres, dont la compétence est reconnue par tous, des hommes ayant le sens profond des traditions franciscaines, sans pour cela être figés dans les méthodes anciennes. Ils connaissent parfaitement le Tiers-Ordre, ils ont mission de par l'Église de le propager et de le maintenir dans ses traditions tout en l'adaptant aux nécessités actuelles.

Le titre des rapports suffira à faire comprendre combien le passé et le présent s'harmonisent heureusement pour faire du Tiers-Ordre une institution vraiment de notre temps. *Lettre de S. Grandeur Mgr. l'Évêque d'Arras. — La pratique des Congrès et des Journées du Tiers-Ordre Franciscain. Rapport sur l'état du Tiers-Ordre dans le diocèse d'Arras. — Sur les obstacles au recrutement et les moyens de propagande du Tiers-Ordre. — La formation des Novices. — Les devoirs des Tertiaires à l'égard du curé de la paroisse. — Les Tertiaires et les vocations sacerdotales. — Le Tiers-Ordre moyen de sanctification pour le prêtre. — Les moyens pour un prêtre tertiaire de s'entretenir dans l'esprit franciscain. — Le Tiers-Ordre et la formation des élites chrétiennes. — Sur les conditions d'efficacité du Tiers- Ordre.*

Nous souhaitons aux « *Actes des deux journées du Tiers-Ordre Franciscain*», une très grande diffusion. Outre qu'ils méritent d'être lus et consultés, les « Actes » auront sur le développement du Tiers-Ordre, sur la fixation du véritable esprit franciscain une heureuse influence. Fr. GABRIEL.

Sankt Franziskus von Assisi *in Kunst und Legende*. Von BEDA KLEINSCHMIDT. 152 Seiten mit farbigem Titelbildund 81 Abbildungen im Text. In elegantem Leinenband, 5 Mk. B. Kühlen's Kunstverlag, M. Gladbach.

La Maison Kühlen vient d'entreprendre la publication de monographies devant contribuer à l'histoire de l'art chrétien. La direction en a été confiée au P. Beda Kleinschmidt, O. F. M. Le choix ne pouvait être plus heureux. On connait, en effet, la compétence du R. P. en matière artistique. Qu'on veuille bien se souvenir, à ce sujet, des éloges décernés par nos *Etudes* à son manuel d'art.

Le premier volume de cette nouvelle collection est consacré à Franz Ittenbach. Malheureusement nous ne pouvons pas rendre compte de l'ouvrage, ne l'ayant pas en main.

Les honneurs de la deuxième monographie ont été réservés à saint François. Personne ne s'en étonnera. Rappeler l'importance que le Patriarche d'Assise a exercée sur l'art finit même par devenir un lieu commun.

Faire l'histoire de saint François par l'image, tel a été le but de l'auteur. La matière ne manquait pas, car il n'est pas un fait de quelque importance

Digitized by Google

de cette admirable vie qui n'ait été fixé sur la toile. Le difficile était de bien choisir. Hâtons-nous d'assurer le P. Beda qu'il s'est en général fort bien acquitté de sa tâche.

Inutile donc de vouloir trouver dans cet ouvrage une vie critique du Séraphin d'Assise ; bien plus, l'auteur ne suit même pas un ordre chronologique rigoureux.

La division adoptée par le P. Kleinschmidt fera mieux comprendre la marche qu'il a suivie. — Chapitre I. Dans le monde, premières années de saint François. — II. Le fondateur de trois Ordres. — III. L'ami de la nature. — IV. L'ami des hommes. — V. L'ami de Dieu. — VI. Dernières années et mort. — VII. Glorification.

Chacun des tableaux reproduits est décrit assez longuement, aussi peut-on dire en toute vérité que dans cette monographie l'image n'illustre pas le texte, mais bien au contraire que le texte illustre l'image.

Le tableau de A. van Diepenbeeck, à la page 81, représente-t-il bien saint François d'Assise ? Ne serait-ce pas plutôt saint François de Paule ? Les larges manches de l'habit, le chaperon qui descend au-dessous de la ceinture, enfin et surtout l'écusson où se lit le mot *Charitas*, devise des Minimes, tout cet ensemble de détails ne donne-t-il pas à penser qu'il s'agit de saint François de Paule ? Le P. Beda dit que l'on aperçoit les stigmates dans les mains... Est-ce bien sûr ? La reproduction, en tout cas, n'en laisse rien paraitre. Je tenais à exprimer ce doute au R. P. Puisse-t-il ne pas être fondé !

L'exécution matérielle fait honneur à la réputation de la Maison Kühlen. Élégante reliure vert et or, caractères romains artistiques, photogravures nettes et bien au point, impression bistre sur fort papier glacé légèrement bistré, rien n'a été omis pour donner à cette publication un cachet parfait d'élégance et de bon goût. F. GONZALVE.

Méditations Liturgiques et Franciscaines, à l'usage des Frères-Mineurs et des Prêtres Tertiaires. — Tome Ier. 1 vol. in-8o. — 3.50. — par le P. RAPHAËL DELARBRE. O. M. — Quaracchi, près Florence, Typ. du Collège Saint-Bonaventure. — Librairie saint François, 4, rue Cassette — Maison saint Roch.

Premier d'une série qui doit se continuer, ce volume est le fruit de l'obéissance. Soixante-seize méditations, embrassant tout le cycle liturgique des fêtes mobiles de l'année, en forment le contenu. De plus une neuvaine de sujets sur le Saint-Esprit et ses dons constitue une excellente préparation à la fête de la Pentecôte.

En tête de chaque méditation des dimanches, l'auteur a placé le récit évangélique du jour auquel il emprunte son sujet ; suivent quatre ou cinq lignes qui nous donnent en même temps que l'idée générale de la méditation sa division en deux points.

Les développements sont puisés pour la plupart dans la sainte Écriture, ou dans la liturgie ; c'est dire quelle mine féconde est ce volume, mais ce n'est pas sur ce point que je veux attirer l'attention.

Enfant du Patriarche d'Assise, tout imprégné de l'esprit séraphique par une connaissance approfondie de la vie, des écrits et des faits de notre Séraphique Père, l'auteur, écrivant surtout pour ses Frères du premier Ordre et

Digitized by Google

aussi pour les prêtres Tertiaires, s'est appliqué à faire passer dans l'intelligence de ceux qui le liront, pour de là dans leur volonté et leur cœur, la forme de vie voulue par saint François.

Presque pas de pages, ou tout au moins de méditations où il ne soit fait allusion, soit à la vie, soit aux écrits ou aux exemples du Séraphique Père. Près de lui, comme pour appuyer son dire par leur éminente sainteté, l'auteur cite souvent saint Bonaventure, saint Léonard de Port-Maurice, saint Bernardin de Sienne.

A tous les enfants de saint François, à quelque branche du grand Ordre Franciscain qu'ils appartiennent, nous recommandons ce volume, persuadé qu'ils seront, comme nous, reconnaissants à l'obéissance, d'avoir fait sortir le R. P. Raphaël de la réserve où le tenait l'humilité.

Je n'ai point de critiques à faire, tout au plus me permettrai-je cette petite remarque. Chaque méditation lue dans son ensemble, en une seule fois et à haute voix, dans les communautés, serait peut-être un peu longue ? Encore faut-il tenir compte des usages ! J. P.

DOGME

Enchiridion Symbolorum, Definitionum et Declarationum de Rebus Fidei et Morum auctore HENRICO DENZINGER. Editio undecima, emendata et aucta, quam paravit CLEMENS BANNWART S. J. Cum approbatione Rev. Archiep. Friburg. et superiorum ordinis, in — 8° (XXVIII et 656 p.) — fr. 6.25 — rel. *Fr* 7.50. — B. Herder, 1911.

Son Ém. le Cardinal Gibbons écrit que tout lecteur de théologie devrait toujours avoir à sa portée deux livres : la sainte Bible et cet Enchiridion. C'est, en effet, tout auprès de la Bible qu'il faut placer ce recueil des symboles de la foi, des définitions et déclarations du magistère ecclésiastique.

Cette onzième édition ne diffère de la dixième, parue en 1908, que par l'addition de quelques documents anciens et des actes pontificaux récents (jusqu'en septem. 1910).

C'est une preuve qu'il y avait peu à changer à cette dernière, magnifique mise en valeur de l'œuvre précieuse de Denzinger.

Le recueil suit l'ordre chronologique, les diverses tables, les chiffres disposés en marge, le rendent tout à fait facile à utiliser.

L'impression est excellente, les caractères assez gros et très lisibles, enfin, ce qui est le moins habituel chez Herder, le prix est vraiment modique.

L'enseignement du magistère ecclésiastique constitue la « règle de la foi ». Nul n'aura aucune difficulté, avec un pareil instrument, à régler sa foi et à donner à ses travaux théologiques une direction sûre ou un contrôle immédiat. P. H.

HISTOIRE ET CRITIQUE

Études de critique et d'histoire religieuse. — Deuxième série : *L'institution formelle de l'Église par le Christ, les origines de la confession sacramentelle, la question du service militaire chez les premiers chrétiens, la question de l'âme des femmes au concile de Mâcon, l'hérésie albigeoise*

Digitized by Google

au temps d'Innocent III, la nature du pouvoir coercitif de l'Église, par l'abbé E. Vacandard 1 vol. in-12 de III - 308 pp. 3 fr. 50. Paris, Gabalda.

Dans cette deuxième série de ses *Études de critique et d'histoire religieuse*, M. V. publie plusieurs travaux parus précédemment dans diverses revues. Le texte en est à peine modifié, sauf pour l'étude sur les origines de la confession sacramentelle, mais l'auteur ajoute, en plusieurs appendices, une soixantaine de pages.

Trois des sujets traités sont particulièrement intéressants.

L'institution formelle de l'Église par le Christ est la réponse à un défi porté par M. Loisy. M. V. expose, avec un grand souci d'exactitude, les positions adoptées par le critique fuyant et divers non moins que savant ; puis il établit avec clarté et précision l'historicité de l'institution de l'Église par N.-S. J'ai noté pourtant (p. 30) un point qui me paraît moins exact. Il s'agit du texte de saint Marc (VIII, 39) : « en vérité, je vous le dis, il y en a, parmi ceux ici présents, qui ne goûteront pas la mort jusqu'à ce qu'ils voient le royaume de Dieu venant dans la puissance » que les deux autres synoptiques donnent avec quelques variantes. M. V. écrit : « M. Loisy ne doute pas qu'il s'agisse ici du royaume dans le sens eschatologique. Mais son interprétation est loin d'être satisfaisante ». A ne prendre que les textes parallèles et leur contexte, elle ne paraît vraiment pas invraisemblable, ni si mauvaise; mais il suffit qu'elle ne s'impose pas. Par ailleurs, l'ensemble de l'argumentation de M. V. prouve qu'il l'a faut rejeter.

Les origines de la confession sacramentelle traitent un sujet à peine moins important. Mais presque tous les éléments se trouvent dans l'article *Confession* du Dictionnaire de théologie catholique. Il faut excepter dix pages sur le moment de l'absolution. M. V. y admet comme certain, après Mgr Batiffol, que l'antiquité chrétienne — jusques et y compris le cinquième siècle — n'a connu d'autre pénitence et d'autre absolution que la pénitence et l'absolution publiques.

Enfin, on n'a pas oublié les discussions qui se sont élevées autour de la dernière question traitée ici : la nature du pouvoir coercitif de l'Église. La thèse de l'auteur,qui ne laisse pas d'être séduisante, reste fort discutable et a été vivement discutée. M. V., en rééditant son travail, donne en appendice une longue critique du P. Chopin, en n'y intercalant que deux ou trois brèves remarques, assez dures, il est vrai. Il la fait suivre d'un autre article, favorable à sa thèse, de M. Moulard. A. C.

L'Église et la Critique, par Mgr Mignot, archevêque d'Albi.) Deuxième édition) 1 vol. in-12 3,50. Paris, Gabalda.

Sous ce titre, Mgr Mignot réunit une série d'études, parues à quelques années d'intervalle à propos du mouvement d'idées qui s'est produit au début de ce siècle.

Ce mouvement d'idées, il sera temps bientôt d'en faire l'histoire. Pour cette histoire, le présent volume fournira quelques matériaux, et, à quelques passages de la préface, on peut croire que cette pensée n'a pas été complètement étrangère à sa publication.

A ce propos, on a fait observer que Mgr M. avait dû modifier plusieurs de ses pages. Il eût été juste d'ajouter que bien des auteurs catholiques auraient

Digitized by Google

eu à faire de même, pour leurs articles parus à l'occasion du premier des petits livres de M. Loisy — s'ils les avaient réédités. Mgr M. aurait pu encore modifier un ou deux détails, pour les mettre tout-à-fait au point, pour qui a suivi les controverses de ces dernières années, l'ensemble garde mieux ainsi une saveur documentaire.

Mais il faut se hâter de le dire, la préface annonce un autre but, plus important — et le livre présente un intérêt d'ordre plus élevé,

« Le souci d'être utile à quelques âmes, en leur présentant des points de vue féconds et suggestifs » a dirigé cette publication. Elles s'adresse non aux spécialistes mais « au public éclairé, qui, sans se faire une spécialité de ce genre d'études, en sent pourtant l'importance, et a besoin d'être rassuré d'une part contre les audaces de la critique négative, et de l'autre contre ce grief sans cesse renouvelé qu'on fait à la discipline intellectuelle de l'Église d'être incompatible avec les lois de la pensée ». « Ce ne sont pas des traités didactiques et savants, mais plutôt de simples méditations, fort libres d'allures, destinées à provoquer la réflexion ... » (pp. X et XI)

Éloigné par ses fonctions du travail scientifique proprement dit, Mgr Mignot a dû observer de haut et d'un peu loin ; ce ne sont d'ailleurs pas là de mauvaises conditions pour bien voir, surtout quand, comme ici, l'observateur est compétent et attentif. On ne compte plus les exemples de déplorables absurdités où échouent parfois des savants, non sans valeur mais spécialisés à l'excès — et en particulier dans le domaine de la critique religieuse.

En fait, les quatre Études ; l'Évolutionnisme religieux (à propos d'un ouvrage d'A. Sabatier) — Critique et Tradition — l'Église et la Science — la Bible et les religions — abondent en remarques justes, et on y rencontre assez fréquemment de ces vues élevées et vraiment synthétiques qui éclairent toute une question. Ce n'est pas que l'on soit toujours convaincu et qu'il ne se présente à l'esprit d'assez nombreuses réserves. Ce n'est pas ici le lieu de les énumérer. Efforçons-nous plutôt de caractériser l'orientation générale de la pensée de l'auteur.

On retrouve ici, comme dans les Études parues précédemment, un esprit vraiment élevé et en même temps très ouvert et accueillant aux efforts et recherches de la pensée moderne — au point de paraître parfois trop accueillant. Mais on se rend compte que cet accueil très libre, où entre comme de la désinvolture, est appuyé et sauvegardé par un attachement très ferme au rocher de la foi ; qu'il résulte d'un tempérament très intellectuel et d'une confiance pleine de sérénité dans le rôle du magistère ecclésiastique, qu'enfin, il est motivé par le désir de calmer des intelligences troublées, par les remous de la pensée contemporaine. L'argumentation dont use assez habituellement Mgr M. s'exprimerait par la formule scholastique « *dato non concesso* »

Dans sa critique des idées d'A. Sabatier qui a vraiment été le premier et le seul à réaliser une synthèse à peu près complète du modernisme, Mgr, Mignot s'était montré clairvoyant et il avait caractérisé le modernisme avec une étonnante justesse en disant par exemple que M. Sabatier parlait souvent comme nous, en pensant tout autrement : L'oraison funèbre de Mgr le Camus méritait d'être insérée ici, « l'orientation générale de la pensée » de Mgr M. s'y retrouve, mais plus accentuée encore avec une note où le combat apparaît plus proche.

F. Hugues.

Digitized by Google

ECRITURE SAINTE

Épître de Saint Paul. — Leçons d'exégèse par C. Toussaint, Docteur en Philosophie et en Théologie, Professeur au Grand Séminaire de de la Rochelle. — I. Lettres aux Thessaloniciens, aux Galates, aux Corinthiens. — 1 vol. de XXIV-506 p. — G. Beauchesne et Cie, Paris.

Dans la belle préface placée en tête de son livre, l'auteur expose, tout à la fois, comment il conçoit la critique d'interprétation des livres saints — et le but qu'il s'est proposé.

M. Toussaint à raison de parler des « résultats merveilleux de la critique d'interprétation dans tous les domaines où s'exerce son ingénieuse et patiente activité » ; à un lecteur attentif de sa préface et de son livre, il semble parfois qu'il en exagère un peu l'importance.

Il présente ainsi sa conception du rôle de l'exégète : « on s'est dit que le rôle de l'interprète n'était pas de rendre par à peu près, mais de saisir, dans sa finesse propre et sa physionomie native, la pensée d'un auteur ... on s'est donc pénétré de ce principe, en soi en évident mais souvent oublié, que l'exégète devait analyser le contenu des écrits soumis à sa critique, sans autre intention que de déterminer, de la façon la plus exacte possible, ce que l'auteur avait dans l'esprit au moment où il écrivait. A d'autres, le soin d'en juger le fond ou d'en contrôler l'exactitude. Sa tâche exclusive, à lui, est de comprendre le document... » (p. VIII).

M. T. n'ignore pas que l'on doit se faire de l'exégèse catholique une idée plus complexe tout à la fois et plus complète que celle qu'il expose ici. L'exégète catholique, après avoir employé tous les moyens d'investigation scientifique, doit encore se préoccuper de découvrir l'interprétation traditionnelle et se guider par l'analogie de la foi. Et cette attitude peut se défendre, même du point de vue purement critique. Le catholique fait encore œuvre de savant quand remontant le large courant traditionnel de la foi, — dont l'Écriture n'a été qu'une émergence et une expression partielle — il cherche à dégager ce qui fut le complément contemporain de la pensée de l'écrivain sacré et aussi les traces de l'influence exercée par cette même pensée sur la doctrine et la foi des générations chrétiennes postérieures.

Et peut-être à notre époque, où l'on met si vivement en lumière tout ce qui a pu influencer la pensée de l'Apôtre et en conditionner l'expression, oublie-t-on trop que cette pensée si originale et puissante a été beaucoup plus un point de départ qu'une résultante, beaucoup moins effet que cause, dans le monde de la pensée religieuse.

Mais, encore une fois, de ce que M. T. envisage moins ici ce point de vue on ne peut conclure qu'il l'oublie. Au reste il convient de tenir compte de son but spécial et aussi du genre de lecteurs auxquels il veut surtout s'adresser.

Ce but, l'auteur l'expose vers la fin de sa préface, a été de mettre en lumière la pensée vraie de saint Paul, de faire revivre, en s'aidant de toutes les ressources de l'histoire, une partie importante de son œuvre.

« Une analyse sévère, méthodique, minutieuse, des Épitres, a paru mieux répondre aux exigences actuelles des esprits, qu'une synthèse précipitée... à égale distance du manuel qui groupe des conclusions sans fournir des pré-

Digitized by Google

misses et du commentaire technique ouvert à quelques initiés, on a essayé de se tenir dans les régions moyennes où se complait l'esprit français. »

En s'attardant à mettre en lumière le concordisme entre les données de la philologie et les écrits de saint Paul, M. T. a eu plus particulièrement en vue les intelligences, de plus en plus nombreuses, qui cherchent à voir et à toucher. (p. XIV).

En étudiant l'ouvrage de M. T., on serait porté à trouver qu'il emploie dans une proportion par trop exagérée les travaux hétérodoxes ; il est juste de ne point oublier le point de vue où il s'est placé. On demeure en droit de regretter qu'après avoir cité certains textes, de Renan par exemple, il ne rectifie pas ensuite, en quelques mots, les assertions inadmissibles et inexactes que contient le texte utilisé ; d'autant que ces affirmations ne se distinguent pas toujours assez, à première lecture, du développement où elles sont introduites.

M. T. prête aussi, en plusieurs endroits, à sa pensée une expression trop absolue. La restriction, ou l'affirmation en sens contraire, qui vient ensuite corriger cette expression trop peu nuancée, ressemble parfois autant à une contradiction qu'à une mise au point. J'en citerai comme exemple cette phrase de la préface : « Une des conditions préalables pour réussir à saisir, dans sa finesse propre et sa physionomie native la pensée d'un auteur — était de renoncer aux procédés sommaires et subjectifs dont on s'était contenté jusque là. Trop souvent, en effet, on lisait les textes à la hâte... » (pp. VII-VIII.)

Dans sa préface, M. T. se montre trop sévère pour les commentateurs des derniers siècles, dont quelques-uns au moins ont fait une étude sérieuse, objective du texte, en s'aidant du contexte et des lieux parallèles. Par contre, les divisions et subdivisions logiques du texte, entremêlées d'un commentaire philologique dense et précis permettent de saisir et de suivre plus facilement le développement de la pensée de l'Apôtre. Cette méthode est, à ce point de vue, bien préférable aux paraphrases et aux traductions annotées. M. T. le remarque très justement dans sa préface, et son travail en est une excellente démonstration, comme aussi de l'utilité des ressources de la philologie moderne pour mettre en une lumière plus vive et parfois nouvelle, plus d'un passage obscur des Épitres.

Le commentaire, dans le texte et les notes, est toujours intéressant et, en plusieurs endroits, remarquable. L'introduction, assez développée, est la reproduction à peu près textuelle de l'article sur saint Paul, donné par M. T. au dictionnaire de la Bible. Peut-être ce que l'auteur dit au début (p. 1) du caractère des Épîtres de saint Paul n'est-il pas tout à fait conciliable avec ce qu'il en dit dans la préface (p. IX) ? Une dernière observation à propos de la traduction. M. T. traduit I Cor. XIII, 12 : « présentement, nous voyons à travers un miroir...», le dictionnaire permet de traduire « dans un miroir » et c'est plus conforme à la manière ordinaire de parler.

Après une étude consciencieuse du livre de M. Toussaint, je conseillerais vivement la lecture attentive de ces « leçons d'exégèse » aux prêtres et aux laïques instruits qui voudraient s'initier à la pensée de saint Paul, l'étudier d'une façon personnelle, apprendre enfin à lire avec fruit non pas une paraphrase ou un commentaire, mais le texte même des Épitres. Peut-être leur

Digitized by Google

resterait-il encore pour entrer pleinement en contact avec la pensée du grand Apôtre à lire un bref commentaire moral. F. HUGUES.

COMMUNION

La Première Communion par M. l'abbé LOUIS ANDRIEUX. — Histoire et Discipline. — Textes et documents. — Des origines au XXe siècle.— 1 vol. in-16, XXXIII 392 pages. — Paris, Beauchesne ; 1911 — 3 fr. 50.

Ce livre, on le devine, a été écrit à la suite et à l'occasion du Décret du 8 août 1910, « *Quam singulari Christus amore* ». Mais il ne se borne pas à en donner un simple commentaire ; il fait l'historique de la question, et prépare admirablement les esprits à comprendre la raison d'être et le bienfait de l'acte pontifical. Que de préjugés à dissiper ! Que de répugnances à vaincre ! Nul argument n'était plus convaincant que celui de l'histoire ; c'est elle qu'a interrogée M. Andrieux. Voici les données principales qu'elle lui a fournies et qu'il met bien en lumière ! Loin d'être une nouveauté, comme on l'a dit et cru étourdiment tout d'abord, le Décret en question ne fait que revenir à la discipline antique et traditionnelle. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, l'Église admettait à la sainte communion les petits enfants, avant même qu'ils eussent atteint l'âge de raison. Quand, en Occident, cette pratique disparut, le 4e Concile de Latran, en 1215, prescrivit d'attendre « *les années de discrétion* ». Ce n'est que plus tard, et par cet abus, que l'on en vint à « *la distinction des deux âges* » ; l'un où l'enfant peut se confesser, l'autre où il est admis à communier. *L'âge unique,* pour la réception des deux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, est l'âge de discernement et de raison, l'âge où l'enfant distingue le bien du mal, celui où il sait faire la différence entre le pain eucharistique et le pain matériel. Cet âge de discernement est essentiellement variable suivant chaque individu... Telle a été *l'interprétation primitive* donnée au décret du Concile de Latran » (p. 93). C'est la loi qui nous régit encore aujourd'hui : c'est à elle que nous sommes invités à revenir.

Une documentation abondante permet au lecteur de se rendre compte des textes les plus importants et d'en vérifier la teneur. Les citations plus longues sont renvoyées en appendices ; on y trouve en particulier, la cause célèbre d'Annecy, qui se plaida en 1888.

Dans l'intérêt de la « Croisade eucharistique », entreprise par Pie X, il est à souhaiter que cet excellent livre ait le plus grand nombre possible de lecteurs.

La Communion fréquente dans les Œuvres populaires, par le R. P. LINTELO, S. J. — Raisons, méthodes, expériences. — Broch. in-8o, 48 pages, — 5e édition. — Tournai, Casterman, 1911.

Le R. P. Lintelo continue, avec un zèle intrépide, sa campagne eucharistique. Le contenu de cette nouvelle brochure est bien indiqué dans le sous-titre (Raisons, méthodes, expériences).

1o *Les Raisons* qui montrent que la communion fréquente est faite pour toutes les classes, et en particulier pour les classes populaires.

Digitized by Google

2° *Les Méthodes* pour amener le peuple à la Sainte Table :

L'affirmation catégorique de la doctrine. — La création de Livres eucharistiques. — Les facilités d'accès aux Sacrements. — Certains moyens subsidiaires (comme l'exemple des hommes influents, la distribution des tracts, la dévotion à N.-D. du Saint-Sacrement, etc.) Enfin l'éducation eucharistique des petits enfants.

3° *Les Expériences.* — On a lié une gerbe de faits et de témoignages bien choisis, « dans le but de prouver qu'aucun milieu, aucune condition, ne doivent être déclarés rebelles à l'action de la grâce ; bien plus que le dévouement persévérant obtient, dans les œuvres de jeunesse, des résultats admirables. FR. CONSTANT.

Le Pain Evangélique, explication dialoguée des Évangiles des dimanches et fêtes d'obligation, par M. l'abbé Duplessy. — Tome I. De l'Avent au Carême. — In-12. Prix 2 fr. — Téqui, Paris.

Après le *Pain des petits*, explication dialoguée du catéchisme, l'auteur a l'heureuse idée de nous offrir le Pain évangélique. Le plan reste le même.

M. Duplessy situe chaque scène de l'Évangile dans son cadre historique et géographique, en fait le commentaire d'après les meilleurs auteurs, et ne laisse aucun texte, aucun mot sans l'expliquer, toutes les fois que le besoin s'en fait sentir. Chaque entretien se termine par quelques applications dogmatiques et morales, à la portée de tous.

L'ouvrage a été spécialement écrit pour les enfants. Toutefois l'auteur pense avec raison que les prêtres y trouveront en excellent auxiliaire, et que les fidèles pourront, en le lisant, acquérir une connaissance de l'Évangile qui, bien souvent, leur fait défaut. P. G. L.

LITTÉRATURE

Ames d'aujourd'hui, Essais sur l'idée religieuse dans la Littérature contemporaine, par FRANCIS VINCENT, licencié ès-lettres. — 1 vol. in-8° écu (VII-388 p.) avec portraits hors texte. — 5 fr. — Paris. Beauchesne.

M. F. Vincent n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Ses études sur les écrivains contemporains, publiées par la *Revue pratique d'apologétique,* dont il est le chroniqueur littéraire, ont été justement remarquées.

Dans cette série de portraits (Paul Adam, Henri Lavedan, Jules Lemaître, Melchior de Vogüé, Marcelle Tinayre, Émile Faguet, René Doumic, Pierre Loti, Henri Bordeaux, Émile Baumann, Victor Favet, Maurice Barrès, Paul Bourget, René Bazin, Ferdinand Brunetière) il rassemble aujourd'hui, remaniés et développés, ses articles les plus récents.

Ces « essais » ne ressemblent guère aux instantanés que les photographes de la plume livrent à la curiosité frivole des lecteurs de journaux. A quoi bon s'arrêter aux menus détails de la vie extérieure ? Peu nous chaut de savoir de quelle façon Lavedan met son bonnet et de quelle couleur sont les pantoufles de Lemaitre ou de Bazin. F. Vincent néglige la personne qui n'est rien, mais, sans laisser de côté la question de talent, il épie la secrète pensée de l'âme, qui est tout. Nous le suivons, dans cette étude attentive et sympathique avec un intérêt qui ne faiblit pas. En guide expert il nous fait monter dans les hautes régions de l'intellectualisme contemporain. Il y signale, avec une

Digitized by Google

joie facilement communicative, à travers les brumes dont le voile s'efface de jour en jour, le réveil grandissant de la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Son optimisme généreux rappelle les nobles paroles de Saint-Marc Girardin : « Ne mesurez pas les distances, voyez les intentions. Il n'y a loin de la religion que ceux qui s'en éloignent. Tous ceux qui s'en rapprochent en sont près, à quelque distance qu'ils soient du but. »

Certes M. Vincent ne prétend pas donner de chacun des écrivains qu'il étudie un portrait en pied, éclairé d'une pleine lumière ; il se borne à suivre leur évolution religieuse ou le réveil de leur foi. Il s'acquitte de cette tâche délicate avec un sens psychologique et un talent littéraire auxquels il nous plait de rendre hommage.

La sincérité de cet éloge nous mettra plus à l'aise pour formuler quelques légères critiques.

Les premières pages ne laissent pas que de dérouter. L'ouvrage commence par une exécution sommaire de Paul Adam. Certes, l'apologie du personnage est difficile mais ce début à la hussarde répond mal au dessein que la préface nous annonçait.

La balance de M. Vincent possède, à coup sûr, les deux plateaux : les poids dont il se sert n'ont peut-être pas toujours été contrôlés par le même souci de stricte impartialité. Quelle indulgence extrême pour Lavedan et Marcelle Tinayre, par exemple ! Quelle rigueur pour Jules Lemaître et Faguet ! Lavedan est un homme heureux : c'est le « Fénelon moderne, l'ascétisme en moins. » L'auteur assagi du *Marquis de Priola* ne s'attendait guère à cette flatteuse comparaison, nous non plus. Le prodigue est peut-être sur la voie du retour ; notre joie est grande à le croire, mais il est encore trop loin de la maison paternelle pour que nous puissions tuer le veau gras. Quant à Marcelle Tinayre — un peu dépaysée sans doute entre Vogüé et Faguet — le jour n'est pas encore venu où elle laissera tomber de ses mains *L'amour qui pleure* pour le remplacer par *l'Introduction de la vie dévote.*

Les espérances que l'on fonde sur ces convertis malgré eux sont trop hâtives pour n'être pas l'excès d'une sympathie qui s'illusionne.

L'étude consacrée à Jules Lemaître est un véritable « éreintement ». La critique des défauts demeure stérile si elle ne s'accompagne pas de la critique des beautés qui stimule les talents. C'est M. Vincent qui dit cela plus loin (p. 124). Il dit encore à propos de Faguet: « Il ne faudrait pas détacher du texte certaines sentences d'allure subversive qui, remises à leur place, redeviennent, comme il convient, sages et rassurantes. Ce serait le trahir et le trahir serait un grand péché (*oh* !) ». A. France a dédié sa *Jeanne d'Arc* « au très sage Faguet ». Jules Lemaître est-il moins sage et moins rassurant ?

Nous avons parlé tout à l'heure du talent littéraire de M. Vincent. Il est incontestable : certaines pages de ce livre sont d'une touche délicate ou d'une magistrale vigueur. Parfois cependant, trop souvent à notre gré, l'effort, la recherche, l'emphase, c'est-à-dire le mauvais goût, puisqu'il faut l'appeler par son nom, y ternissent l'aimable simplicité. Citons : « Style ramagé, doré sur tranches, qui se raidit, qui frénétise et fulgure et nous conduit à travers les montagnes russes d'un récit coupé de fondrières où l'attention naufrage et la conscience s'abolit !!!. » Les néologismes sont aussi trop fréquents.

Ces « rutilances » — c'est à M. Vincent que nous empruntons cette phrase

Digitized by Google

— gâtent un peu mon plaisir et je songe que les styles plus dépouillés ont des charmes bien grands. *Médice* !...

Ces lacunes ou ces défauts n'empêchent pas les *Ames d'aujourd'hui* d'être une œuvre peu banale appelée à la plus large diffusion. La lecture de ces pages est réconfortante. Non seulement l'esprit et le cœur, mais l'âme encore y trouvent profit. F. ENGELBERT.

La lumière de la maison, par JEAN NESMY. — dernière édition, revue par l'auteur — 1 vol. in-12. — 1,50 — Duvivier à Tourcoing.

Voici une seconde édition de ce beau roman social, que son prix rend plus accessible à tous. Nous avons déjà dit tout le bien que nous en pensions et nous voyons avec plaisir, par la préface, que nous nous rencontrons, dans cette appréciation, avec de grands esprits, et des critiques réputés.

Nous ne pouvons faire mieux que d'engager le public, avec eux, à lire et à faire lire une œuvre qui réunit si intimement l'intérêt très vif d'un roman à la plus haute conception de l'influence du prêtre et de l'esprit catholique.

MAVIL.

HAGIOGRAPHIE

Bienheureuse Marguerite-Marie, par Mgr DEMIMUID. — 1 vol. in-12 de la collection « *Les Saints* » — 2,00 — Gabalda, Paris.

La collection des *Saints* s'augmente rapidement et voici encore deux nouveaux volumes qui vont l'enrichir. La vie de la grande messagère chargée d'annoncer au monde l'amour du cœur de Jésus est bien connue. Ses révélations ont été, les principales du moins — publiées dans tous les recueils de prières consacrées à la dévotion au Sacré-Cœur. Néanmoins Mgr Demimuid a réussi a donner à son œuvre un intérêt nouveau par la manière dont il la présente et cette nouvelle vie de sainte Marguerite-Marie peut être recommandée comme une des meilleures qui aient été publiées.

Saint Charles Borromée, par LÉONCE CELLIER. — 1 vol. in-12 de la collection « *Les Saints* » — 2.00 — Gabalda, Paris.

Je regrette que l'auteur, en commençant son livre, prévienne le lecteur qu'il ne veut donner au public qu'une esquisse, un portrait ébauché du grand cardinal auquel on doit la réunion finale, la plus importante et la plus efficace du concile de Trente. Cette manière de présenter un ouvrage donne à penser que l'auteur avait à dire des choses plus intéressantes. Cela peut ne pas être, il ne faut donc pas que le lecteur se l'imagine : Sans doute, dans le format réduit auquel il faut plier la grande image, on ne pourrait dire tout ce qu'il faudrait sur une existence si extraordinairement remplie et le résumé qu'en fait M. Cellier donne le meilleur aperçu qu'on puisse souhaiter de la belle physionomie de saint Charles. Son livre est une belle œuvre. Il faut l'en féliciter. MAVIL.

BIOGRAPHIE

La Mère Marceline de Chamerlat, par J.-B. COUDERC. — 1 vol. grand in 8° illustré — 5.00 — Téqui, Paris.

C'est un copieux volume que le Père Couderc consacre à la fondatrice de

Digitized by Google

la Miséricorde de Billons. Ne nous en plaignons pas, il ne s'y trouve aucune page qu'on ne lise avec intérêt. La mère de Chamerlat n'a pas été, rigoureusement parlant la fondatrice de cette excellente congrégation si estimée en Auvergne. Mais si l'idée première ne vint pas d'elle, on peut dire que c'est elle qui, d'une petite réunion de femmes pieuses et dévouées fit un ordre religieux prospère et bienfaisant et consolida l'idée première de l'association naissante, ayant pour but au lendemain des ruines accumulées par la Révolution, de restaurer la religion et les mœurs chrétiennes par la fondation d'écoles et l'exercice de la charité auprès des pauvres et des vieillards.

L'histoire de cette fondation au milieu de cette époque si troublée que fut le Directoire et l'Empire est donc hautement intéressante et la personnalité de Madame de Chamerlat y apparaît avec un charme sympathique qui gagne le cœur dès l'abord.

La France, en dépit des efforts de la philosophie fanatique des septembriseurs eut une floraison catholique superbe, dès que la liberté fut donnée aux croyants d'exercer leur culte et de prouver leur foi par le travail intellectuel. L'une des plus belles fleurs de ce parterre divin est certainement la Miséricorde de Billons. Le livre du Père Couderc est là pour le proclamer.

MAVIL.

Notice sur le P. Debreyne, *médecin de la Grande Trappe* (Orne) par MM. l'abbé LETACQ et le Dr F. BEAUDOUIN. Bellême. Levayer. 1912.— in 8° de 52 pages.

Qui ne connaît, au moins de nom, le fameux médecin trappiste Debreyne ? Dans la présente brochure, les deux auteurs nous donnent d'excellentes pages relatives à la vie et à l'œuvre de cet homme célèbre. Né à Quaedypre, en 1786, reçu docteur de la faculté de Paris, en 1814, entré à la Trappe en 1817, sous le nom religieux de P. Robert, Debreyne s'attira une haute réputation universelle par les cures remarquables qu'il opérait. Les malades que Broussais et son école abandonnaient, c'étaient ceux-là qu'on amenait à Debreyne, et il lui arrivait souvent de les guérir. Une école de médecine fut même ouverte à l'abbaye, les élèves n'y manquèrent point. Pour étendre son enseignement, le Père Debreyne publia un certain nombre d'ouvrages, tous spécialement destinés aux prêtres et aux médecins. Il mourut en 1867 après avoir mené une vie des plus saintes et des plus bienfaisantes.

P. UBALD.

VARIA

Traité de Comptabilité, par un DIRECTEUR D'ÉCOLE. — Imp. Deligne, Cambrai, 1912. — Prix : 4 francs.

Ce traité de comptabilité est destiné à rendre aux élvèes et aux professeurs les plus grands services.

La *forme* (synoptique) facilite l'étude et la suite des idées.

Le *format* 24 × 32 permet les travaux pratiques.

Ce livre comprend le *droit commercial* exposé d'une façon très nette et très complète, les *Comptes de Banque* (Bordereaux, comptes courants) et les

Digitized by Google

différentes méthodes de tenue des livres (simple, double, mixte, monographie).

La lithographie est des plus soignées.

Les exemples sont bien choisis, les chiffres permettent le calcul mental. Les comptes courants sont tenus dans les quatre méthodes (hambourgeoise ancienne, hambourgeoise nouvelle, directe, indirecte) et le projet de comptabilité qui résume toutes les opérations possibles d'un commerçant est tenu dans les trois méthodes : on a donc ainsi par des calculs et des moyens différents des résultats identiques.

Nous signalons surtout la troisième méthode très simple et très originale. Elle permet — preuve à l'appui — de faire l'*inventaire* très rapidement et d'éviter la peine de rechercher au *grand-livre* les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

Eine Harzreise. — *Erierungen und Ennindrücke.* — Von Otto Kamshoff. — Preis : 1 mark. Druck der Saxonia — Buchdruckerei, Dresden.

Otto Kamshoff aime à écrire ses impressions de voyage, distraction bien légitime et profitable à ses lecteurs, puisqu'elle leur vaut de mieux connaître le Harz, cette contrée si pittoresque de l'Allemagne. F. Gonzalve.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

UNE RÉPARATION

LE CHANOINE JEAN-JOSEPH LOISEAUX

DU DIOCÈSE DE TOURNAI

LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE PIAT DE MONS

FRÈRE-MINEUR CAPUCIN

Le Dictionnaire de Théologie Catholique, en cours de publication (1), a donné dans son tome deuxième un article d'une vingtaine de colonnes sur la Belgique (2). Mgr Thomas-Joseph Lamy, Docteur en Théologie, Professeur d'Écriture Sainte à l'Université Catholique de Louvain, en est l'auteur.

La reconnaissance, non moins que l'amour de la vérité et de la justice, nous ont engagé à émettre quelques réflexions sur cet article, à publier quelques notes à son sujet. Nous voulons essayer de combler une regrettable lacune qui s'y trouve ; nous voulons tenter de réparer ce qui nous apparaît, à nous et à bien d'autres, comme une injustice à l'égard d'un homme, qui fut l'une des gloires des Sciences Ecclésiastiques en Belgique.

L'article de Mgr Lamy est divisé en sept chapitres. Nous n'avons pas à nous occuper des six premiers. L'éminent Professeur y décrit notre Charte constitutionnelle, il y donne une statistique religieuse, expose notre système d'enseignement public à ses divers degrés, cite nos différents congrès politiques et religieux, énumère nos œuvres sociales et charitables.

Mais au chapitre septième (3), Mgr Lamy fait connaître ceux

(1) *Dictionnaire de Théologie Catholique* contenant l'exposé des doctrines de la Théologie Catholique, leurs preuves et leur histoire, commencé sous la direction de A. VACANT... continué sous celle de E. MANGENOT... Avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Paris, Letouzey et Ané, éditeurs.

(2) Tome II, 1905, col. 538 à 558.

(3) *Sciences sacrées, Publications.* Col. 550-558.

Digitized by Google

qui se sont distingués en notre pays, depuis 1830, dans les diverses branches des Sciences Ecclésiastiques, et signale leurs principaux écrits (1). Or, dans aucun des nombreux paragraphes de ce dernier chapitre, et spécialement ni dans le troisième *Théologie morale* (2), ni dans le sixième *Histoire ecclésiastique* (3), ni dans le huitième *Droit canonique* (4), il ne souffle mot de M. Loiseaux, il ne fait aucune mention du Père Piat, il ne cite pas un de ses savants ouvrages.

Et cependant, au troisième paragraphe, il aurait pu parler de sa dissertation *De Sententia sancti Bonaventurae circa essentiam Sacramenti Pœnitentiae*, ainsi que de son édition annotée de la *Théologie morale* du R. P. Pie Van der Velden. Au sixième paragraphe, il aurait pu mentionner son édition de *l'Histoire universelle de l'Église* par Jean Alzog, édition corrigée qui, à l'époque où elle parut, rendit un service très appréciable au clergé de France et de Belgique. Enfin au huitième paragraphe, il aurait pu citer, si non ses savants articles, signés dans la *Revue Catholique* de Louvain, sur les Canonistes modernes (5), du moins les trente-six volumes (1869-1904) de sa *Nouvelle Revue Théologique* où il « accumula des trésors de science » (6), son grand *Traité du Jubilé,* son savant *Commentaire* de la Constitution *Apostolicae Sedis* de Pie IX, et surtout ses incomparables *Praelectiones Juris Regularis*. Et nous ne parlons que des ouvrages et publications que tout le monde connaît. Oui, son *Cours*

(1) Ce n'est pas le cas toutefois pour notre R. P. Victorius ab Appeltern. Voici en quels termes il en est fait mention, au 7° *Liturgie*, col.555 : « Le capucin Vict.-Al.(*sic*) Appeltern, *Libellus manualis sacerdotum pro Missa*, in-32, Malines, 1901. » Or, ce petit *Vade mecum*, très pratique en vérité, le plus pratique que nous connaissions pour les Célébrants, n'est qu'un extrait résumant dans sa partie liturgique quelque cinquante pages d'un grand ouvrage *Manuale liturgicum* en deux volumes in-octavo de 594 et 252 pages. Et ce dernier travail bien méritant du même P. Victorius n'est pas mentionné. Cependant, lors de son apparition en 1902, cette œuvre de notre savant liturgiste fut très remarquée, hautement appréciée et chaleureusement recommandée par son Éminence le Cardinal Vivès, par des Évêques de Belgique, par des liturgistes de renom et par différentes revues ecclésiastiques, entre autres par la *Nouvelle Revue Théologique* (1902, p. 107 ; 1903, p. 114) et par les *Collationes Brugenses* (1903, p. 290). L'auteur est si apprécié à Rome, qu'il vient d'y être appelé pour se fixer en notre Collège international de Saint-Laurent de Brindes, via Boncompagni, 71.

(2) Col. 552-553.

(3) Col. 553-555.

(4) Col. 555.

(5) Tom. XXI, 1863, p. 114, 385, 577 ; Tom XXII, 1864, p. 253, 324, 387, 448.

(6) Mgr Van Rooy, dans *Le mouvement scientifique en Belgique*, 1830-1905. Bruxelles, Société belge de librairie. 2 volumes 1907 et 1908. Voir Vol. 2, p. 521.

Digitized by Google

de Droit Régulier surtout aurait dû être mentionné. Le R. P. Ange, de l'Ordre des Carmes, le dit écrit en pages d'or, *aureis paginis conscripsit* (1). Mgr Van Rooy l'appelle un « chef d'œuvre, ouvrage classique (2) dont les canonistes sont et resteront longtemps les tributaires » (3). On peut se convaincre de la vérité de ces dernières paroles, non seulement dans l'œuvre du R. P. Ange Ord. Carm. que nous venons de citer, mais aussi dans le savant ouvrage sur les Religieux du R. P. Arthur Vermeersch de la Compagnie de Jésus (4). Mais n'anticipons pas.

Au paragraphe onzième (5), où il est question des principaux *Périodiques*, Mgr Lamy signale il est vrai les trois séries des *Mélanges Théologiques*, de la *Revue Théologique* et de la *Nouvelle Revue Théologique* ; mais il n'en fait pas connaître les rédacteurs, et presque toutes les dates se rapportant à ces publications sont erronées.

Les *Mélanges Théologiques*, qui eurent six séries ou volumes et trois éditions, parurent en effet à partir de 1847 ; mais leur publication cessa brusquement non pas en 1852 comme l'indique Mgr Lamy, mais en 1853. A la faveur des papiers et manuscrits du Père Piat, à l'aide des découvertes que nous y avons faites, nous prouverons que les *Mélanges* furent principalement l'œuvre de M. Loiseaux, professeur au Grand Séminaire de Tournai.

La *Revue Théologique*, dit encore Mgr Lamy, fut éditée à Paris de 1856 à 1858, et à Louvain de 1859 à 1863. C'est une erreur. Cette *Revue*, qui était la continuation des *Mélanges Théologiques*, avait au début deux éditeurs, l'un à Paris, l'autre à Liége ; et ce dernier n'était autre que l'ancien éditeur des *Mélanges*. Puis, elle ne fut jamais imprimée à Paris ; mais bien, à Saint-Germain-en-Laye, plus tard à Arras ; et c'est pourquoi, elle fut successivement approuvée par les Ordinaires de Versailles et d'Arras. Les deux éditeurs, français et belge, continuèrent à paraître sur le titre de la *Revue Théologique* jusqu'en Août 1860, où se termine le tome I de la 5e série comprenant les six cahiers

(1) *Manuale Juris Regularium*, 1899, Tom. I, p. X.

(2) On entend par auteur *classique* celui qui est *omni exceptione major*. Note donnée d'après Lacroix, par M. Loiseaux dans les *Mélanges Théologiques*, Ve Série, 1851-52, p. 19, not. (a).

(3) *Le mouvement scientifique en Belgique*, vol. 2, p. 520.

(4) *De Religiosis Institutis et Personis*. En maints endroits, le Révérend Père appuie son sentiment sur l'opinion du Père Piat, et ses références aux *Praelectiones Juris Regularis* sont très nombreuses. (Voir *Index onomasticus* au mot *Piat.*)

(5) Col. 557.

Digitized by Google

de Mars à Août 1860. Au tome II de cette même série, qui commence en Septembre, le nom de l'éditeur liégeois a disparu, et le premier cahier ne porte plus que le nom de l'éditeur de Paris (1). Ce n'est donc pas seulement jusqu'en 1858, mais jusqu'en Février 1861, que la *Revue Théologique* fut éditée à Paris. Elle subit alors une interruption de quatre mois. En Juillet de cette même année 1861, et non pas 1859, elle commença à paraître chez M. Fonteyn à Louvain, sous le titre de *Revue Théologique Belge* (2). Elle y eut encore deux volumes, et son dernier cahier parut en Mai 1863.

Quant à la *Nouvelle Revue Théologique*, dont l'éminent et savant Directeur fut si universellement connu, si hautement apprécié, voici tout ce qu'en dit Mgr Lamy ; « *Nouvelle Revue Théologique*, Tournai, 1869-1880, continuée jusqu'aujourd'hui par les rédemptoristes. » Il est bien vrai que les fils de saint Alphonse, au moment où Mgr Lamy écrivait son article pour le *Dictionnaire* de Vacant, avaient la direction de cette *Revue* (3) ; mais en attribuant aux Révérends Pères Rédemptoristes la continuation de la *Nouvelle Revue Théologique* à partir de 1880, alors qu'ils ne l'eurent sous leur direction que depuis 1896, le savant Professeur de Louvain fait manifestement erreur. Il est à supposer que Mgr Lamy prit la date 1880 dans la *Bibliographie nationale* (4), soit au nom de M. Loiseaux, soit à celui de M. Falise : ils y sont en effet renseignés comme ayant collaboré l'un et l'autre à la *Nouvelle Revue Théologique* de 1869 à 1880 (5). Mais, au titre même de la *Bibliographie nationale* que nous venons de reproduire, on lit que le dictionnaire ne contient les ouvrages et les publications des écrivains belges que jusqu'en 1880.

(1) Les six cahiers de ce Tome II vont de Septembre 1860 à Février 1861. Ces détails expliquent l'apparition, chez l'éditeur belge de la *Revue Théologique*, M. Lardinois, et en Juillet 1860, d'une revue intitulée *Mélanges de Théologie*. Nous n'en avons jamais rencontré qu'un seul volume, celui que nous venons de signaler, et qui va de Juillet 1860 à Mai 1861. Nous n'en connaissons pas le rédacteur, mais nous croyons pouvoir affirmer que M. Loiseaux fut absolument étranger à cette publication.

(2) Tel était le titre de la couverture, pour chacun des cahiers. Mais à l'intérieur, la première page de chaque numéro, ainsi que le titre du volume, ne portent que *Revue Théologique*.

(3) Ils l'eurent en effet, de 1896 à 1906.

(4) *Bibliographie nationale*. Dictionnaire des Écrivains belges et catalogue de leurs publications 1830-1880. 4 volumes. Bruxelles, P. Weissenbruck, éditeur, 1886 à 1897.

(5) *Ibidem*, Tom. II, p. 29 et 547.

Digitized by Google

Au demeurant, voici quelques renseignements précis à ce sujet. Ils sont cueillis aux titres mêmes des divers volumes, et pourront servir à corriger l'erreur que nous avons signalée. Le Père Piat dirigea la *Nouvelle Revue Théologique* depuis sa fondation, en 1869, jusqu'en 1895. M. le Chanoine Loiseaux est porté au titre, dès l'apparition du premier numéro, comme directeur de la rédaction en partage avec M. Falise. Entré dans l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins au cours de l'année 1871, il prend à la direction, dès Janvier 1872, le nom de Père Piat. M. Falise meurt en Janvier 1881 et, à partir de ce moment, le Père Piat est seul à la direction jusqu'en 1885. Il s'adjoint, en 1886, M. Planchard, vicaire général d'Angoulême, qui lui reste attaché jusqu'à la fin de 1895. L'année 1896, et non pas 1880, vit passer la *Nouvelle Revue Théologique* sous la direction des Pères Rédemptoristes ; mais le Père Piat lui conserva une très active collaboration jusqu'à sa mort : Avril 1904.

*
* *

Le silence dans l'article *Belgique*, au sujet d'un Ecclésiastique, d'un Religieux, si connu par sa science, si apprécié à cause d'elle, ne laisse pas de faire une pénible impression sur les anciens confrères, les amis et les admirateurs du Chanoine Loiseaux, du T. R. P. Piat. D'aucuns considèrent cette omission, bien involontaire sans doute de la part de Mgr Lamy, comme une injustice à la mémoire de cet homme éminent qui, formé par notre *Alma Mater* de Louvain et au *Collège Belge* à Rome, illustra pendant d'aussi longues années les sciences théologiques et canoniques, et travailla de tout son pouvoir au relèvement des études sacrées en Belgique. C'est ce que nous voudrions faire ressortir dans les pages qui vont suivre.

Mais avant de nous engager dans le détail de tout ce que nous aurons à dire dans cette étude, nous voulons placer ici deux ou trois appréciations autorisées et récentes, sur les travaux, les écrits et la personne de notre éminent et regretté Confrère. Elles justifieront notre humble écrit, si tant est que nous ayons besoin d'excuse, et elles susciteront le désir de connaître de plus près les œuvres et les publications de M. Loiseaux, du T. R. P. Piat, Capucin.

Le Chanoine Vos, archiviste de la Cathédrale de Tournai, reproduisant la liste des ouvrages de M. Loiseaux, déclare que

Digitized by Google

« le P. Piat est considéré comme un des plus savants canonistes de notre temps. » (1) Le R. P. Vermeersch, Jésuite, l'appelle « Virum illum in juris scientia perfectum. » (2) Et Mgr Van Rooy, professeur émérite de Louvain, actuellement vicaire général de son Éminence le Cardinal Mercier, attribue en grande partie aux travaux et aux écrits du Père Piat, l'efflorescence de la science juridique dans notre pays (3).

*
* *

Nous n'avons pas à nous occuper, dans cette étude, de l'enfance et de la jeunesse de Jean-Joseph Loiseaux. Il naquit à Mons, chef-lieu du Hainaut, le 5 Août 1815. Prenons-le à sa sortie du Séminaire en 1838, et jetons un rapide coup d'œil sur son travail de préparation à la mission que la divine Providence semble lui avoir confiée.

Au Séminaire, le jeune abbé Loiseaux s'était distingué par son goût pour l'étude, son ardeur au travail, par des aptitudes toutes particulières pour la Théologie morale et le Droit canonique. Il confessera lui-même plus tard, qu'il s'était « toujours plus spécialement appliqué à ces deux branches. » (4) Ordonné prêtre à la fin de Septembre 1838, il fut aussitôt après envoyé par son Évêque à l'Université de Louvain, pour y suivre les cours du Droit ecclésiastique. Il y passa cinq années (5), s'y fit remarquer dès le début parmi les meilleurs étudiants de la faculté de Théologie, et devint l'élève choyé entre tous, l'ami même de M. le Professeur Verhoeven (6).

(1) *Les paroisses et les curés du Diocèse de Tournai.* Bruges, Saint-Augustin, 1900, Tom. III, p. 22.

(2) *De prohibitione librorum*, ed. 4a, p. 203.

(3) *Le mouvement scientifique en Belgique*, vol. 2, p. 521.

(4) Lettre du P. Piat à M. Van Looy, Mars 1873 (Archives de la Maison Casterman, Farde L. 86).

(5) *Traité du Jubilé* par J. J. Loiseaux, Préface, p. V, not. (1).

(6) M. Marien Verhoeven, dont nous aurons à parler souvent dans la première partie de cette étude, donnait à Louvain les Institutions canoniques et les Décrétales (*Annuaire de l'Université*, 1839, p. 95). Il était originaire du Brabant septentrional, et naquit à Uden le 10 Décembre 1808. Ayant terminé ses humanités en Hollande, et aspirant au sacerdoce, il commença au séminaire de Mayence des études théologiques qu'il acheva à l'Université de Bonn. Après avoir été ordonné Prêtre à Cologne en 1831, il se rendit à Rome, où il se perfectionna dans les sciences sacrées pendant trois ans et conquit, à l'Université romaine de la Sapience, le grade de Docteur ès droits (*Juris utriusque*. Diplôme, 22 août 1834). Il fréquenta, pendant une année encore, les Tribunaux et les Congrégations, et reçut le titre de Pronotaire

Digitized by Google

L'abbé Loiseaux réussit brillamment pour le Baccalauréat en Droit Canon (2 Août 1841). Mgr de Ram, Recteur magnifique de l'Université, put mieux que jamais, en le proclamant Bachelier, employer les termes consacrés : *Ornatissimus Dominus... Doctissimus SS. Canonum Baccalaureus* (1).

La défense de ses thèses publiques pour la Licence en Droit canon (2) fut également des plus brillantes (27 Juillet 1843). Cette défense fut « soutenue, écrivait le *Journal de Bruxelles*, avec beaucoup de succès et aux applaudissements d'un auditoire nom-

apostolique (10 Mars 1835). Sur la recommandation d'un éminent prélat romain, Mgr Capaccini, il fut nommé professeur de Droit Canon à l'Université de Louvain, en Octobre 1835 (*Revue Catholique*, Tom. VIII, 1850-51, p. 27-29; *Annuaire de l'Université*, 1851, p. 194-198).

Nous possédons de nombreuses lettres de M. le Professeur Verhoeven à M. l'abbé Loiseaux. Elles témoignent toutes de la haute estime du professeur pour l'élève. Donnons-en quelques extraits. M. Verhoeven avait été choisi comme Co-Visiteur des Religieux en Belgique par Mgr Corselis, le Visiteur Apostolique des Couvents belges (voir sur Mgr Corselis, Prélat domestique de Sa Sainteté, Chanoine, Archiprêtre, Vicaire général à Bruges, les *Mélanges Théologiques* Ire Série, 1847-48, 2e cahier, p. 49 et not. (3); 2e et 3e éd., p. 175 et not. (3); *Revue Catholique*, Tom. IX, 1851-52, p. 53; Tom. XI, 1853-54, p. 187 et 255; *Journal historique et littéraire*, Tom. XX, 1853-54, p. 38). En sa qualité de Co-Visiteur, M. Verhoeven fit désigner par Mgr Corselis, comme *Chargé d'affaires* (c'est M. le Professeur qui souligne) pour régler des difficultés survenues avec un certain Ordre religieux, M. l'abbé Loiseaux qui était depuis deux mois seulement Élève-Consulteur à Rome. Après lui avoir exposé dans diverses lettres les difficultés à faire résoudre, il lui dit dans l'une d'elles : « Je m'en remets à la sagesse, à la science et à la prudence qui vous distinguent, pour mener cette affaire à bonne fin » (Lettre de décembre 1844). — Au mois d'Avril de l'année suivante, il lui écrivait : « Quant à l'affaire des...., il me semble que vous la conduisez très bien. Vous avez agi très prudemment, en remettant aussitôt au Cardinal Ostini la dernière lettre de Mgr Corselis. » — L'abbé Loiseaux, ainsi que nous le voyons dans son *Journal* et dans ses lettres à M. Falise avait exposé avec force et avec sa naturelle franchise à Mgr Van Bommel, évêque de Liége, de passage à Rome (*Revue Catholique*, Tom. III, 1845-46, p. 108, 214, 273) son mécontentement au sujet du règlement imposé aux élèves par le Recteur du Collège Belge. M. Verhoeven, dans une lettre du 22 Juin 1845, l'approuve entièrement, lui dit qu'il a communiqué la chose au Recteur magnifique de Louvain, et qu'il a suggéré à ce dernier de le proposer, auprès des Évêques de Belgique, comme Recteur du Collège Belge à Rome. — Disons enfin que, faisant à M. Loiseaux l'hommage de sa dissertation sur les droits et les devoirs du clergé tant séculier que régulier (1846), M. Verhoeven y inscrivait : *Clarissimo viro, Amico conjunctissimo, Joanni-Josepho Loiseaux, D. D. Marianus Verhoeven.* — Pour que le lecteur ne s'étonne pas de nous voir transcrire cet hommage, disons ici puisque nous en avons l'occasion, que le Chanoine Loiseaux en entrant dans l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins (1871), a fait don de sa riche et précieuse bibliothèque au Couvent des Pères Capucins de Mons.

(1) Termes du Diplôme, conservé dans nos archives.—Pour les thèses soutenues, voir *Theses*, n° LVI, 1840-41.

(2) Voir *Theses*, n° LXXV, 1842-43.

Digitized by Google

breux et choisi. » (1) Elle fut en effet rehaussée par la présence de son Éminence le Cardinal Sterckx, Archevêque de Malines. Son Excellence Mgr Joachim Pecci, plus tard le glorieux Pape Léon XIII, assistait également à cette solennité. Nommé récemment Nonce du Pape Grégoire XVI, à Bruxelles, Mgr Pecci faisait ce jour-là sa première visite officielle à l'Université de Louvain (2).

D'aucuns se demanderont peut-être — et la question nous fut plus d'une fois posée, au cours de nos recherches, par ceux qui ont connu le P. Piat d'assez près, et appréciaient sa grande science du Droit canonique — comment il se fait que M. Loiseaux ne soit pas devenu *Docteur en Droit canon* ? Ce n'étaient certes ni la science, ni les aptitudes qui lui manquaient. Lui-même le désirait peut-être en 1843, après les brillants succès obtenus à l'Université. Nous doutons cependant, et nous doutons grandement, qu'il ait eu ce désir ; car parlant du Doctorat, il écrit à M. Falise (16 Août 1846) qu'il n'a jamais recherché les honneurs. Nous avons toutefois lieu de croire que son Évêque Mgr Gaspar Labis eut, même déjà en 1843, l'intention de lui faire prendre le grade de Docteur ; du moins, Sa Grandeur eut-elle cette intention, après la Réunion des Évêques de Belgique à l'occasion de la fondation du Collège Belge à Rome, auquel Mgr l'Évêque de Tournai envoya le jeune Licencié en Droit. Quant à son Professeur de Louvain, M. Verhoeven, celui-ci le désirait positivement (3). En tous cas, nous possédons la preuve

(1) Le *Journal de Bruxelles*, qui avait annoncé les thèses publiques de M. l'abbé Loiseaux à Louvain (Numéro du 21 Juillet 1843), publia également une relation de la séance académique du 27 Juillet (Numéro du 29 Juillet 1843). Cette relation fut reprise dans la *Revue Catholiqne*, Tom. I, 1843-44, p. 347-350.

(2) *Journal de Bruxelles* et *Revue Catholique, ll. cc. ; Le Pape Léon XIII* par Mgr de T'Serclaes, Tom. I, p. 96 ; *Annuaire de l'Université*, 1844, p. LXXXIII, n° 27 et p. 71. — Parmi les papiers, préparés par M. Loiseaux pour la soutenance de ses thèses, nous avons trouvé le petit discours qu'il adressa au Représentant du Pape.

(3) Voici quelques extraits de lettres, qui établissent clairement tout ce que nous venons de dire. M. Verhoeven adressait de Louvain à M. Loiseaux, au palais même de son Éminence le Cardinal de Malines, et quelques jours seulement avant le départ pour Rome, une lettre (12 Octobre 1844) où il lui disait : « Il est bien entendu que vous viendrez faire votre Doctorat à Louvain, d'ici à deux ans. » Le 15 Décembre de la même année, il lui écrivait à Rome : « Ne vous inquiétez pas de ce qu'a écrit le Vicaire Général de Tournai ; car Mgr l'Évêque lui-même m'a dit, lors de ma visite au cours des vacances dernières, que l'intention de l'épiscopat belge était de faire prendre le Doctorat à Louvain par ceux qui seraient envoyés à Rome. Du reste, j'en ai causé hier avec le Recteur, et il m'a répondu que vous pouviez être rassuré à cet égard. » Plus loin dans la même lettre, il lui dit : « M. X. *(Nous avons supprimé le nom propre)* m'assure qu'il connait les intentions de Mgr

Digitized by Google

que M. Loiseaux ne désirait certes plus prendre son Doctorat, déjà dès le début de l'année 1845, et il n'était à Rome que depuis la fin d'Octobre 1844 (1). Bien plus, les lettres de M. Verhoeven nous disent clairement qu'il résista sur ce point aux instances de son ancien professeur (2) ; et même, après trois mois de résidence à Rome, il écrit à son ami, M. l'abbé Falise, qu'il veut à tout prix rentrer en Belgique pour se mettre à la publication de la *Revue* projetée d'un commun accord. Sa santé étant quelque peu ébranlée, sans doute par le climat italien, il veut profiter de cette circonstance pour obtenir un certificat du médecin l'obligeant à quitter Rome pour motif de santé. « Notez bien, ajoute-t-il, que si je ne prends pas ce moyen-là, il me faudrait à mon retour prendre le Doctorat, ce qui ne m'amuserait guère, et ce qui retarderait encore nos travaux. » (3).

de Tournai au sujet de votre Doctorat. Mgr veut que vous le passiez, soit à Louvain, soit à Rome, mais il préfère que ce soit à Louvain. » Et plus loin encore : « Pensons plutôt dès ce jour à la matière de votre dissertation : il me semble qu'en ce moment les *mariages mixtes* pourraient très bien convenir. » Le sujet indiqué présentait en effet, à cet époque, un grand intérêt ; il était vraiment à l'ordre du jour, et il n'est pas étonnant que M. le Professeur Verhoeven ait désiré le voir traiter par un Louvaniste de valeur. Aussi, n'ayant pas réussi auprès de M. Loiseaux, il le demanda et l'obtint deux années plus tard, du Docteur Feye. Presque en même temps, le célèbre Docteur allemand Binterim (curé de Bilk-lez-Dusseldorf, ami commun de M. Loiseaux et de M. Verhoeven) venait de publier une brochure sur le même sujet. Voir sur tout ceci : *Revue Catholique*, Tom. V, 1847-48, p. 133-138, 200-207, 300, 306-310, 616-620 ; Tom. VI, 1848-49, p. 45-46 ; Tom. VIII, 1850-51, p. 34 ; Tom. IX, 1851-52, p. 105 ; Tom. X, 1852-53, p. 567. *Mélanges théologiques*, IIe Série, 1848-49, p. 38-58, 2e et 3e éd. p. 40-60 ; p. 84. 2e et 3e éd. p. 86 ; p. 291-318, 2e et 3e éd. p. 295-324 ; IIIe Série, 1849-50, p. 60-105, 2e et 3e éd. p. 63-107 ; p. 337-360, 2e et 3e éd. p. 341-365 ; VIe Série, 1852-53, p. 67-72, 600-602. *Journal historique et littéraire*, Tom. V, 1838-39, p. 46-47, 529 ; Tom. VI, 1839-40, p. 263 ; Tom. XIX, 1852-53, p. 360.

(1) Lettre du 15 Février 1845 à M. Falise.

(2) M. Loiseaux avait communiqué à son ami Falise, en Février 1845, son désir de rentrer en Belgique et son intention de renoncer au grade de Docteur : il lui demandait conseil à ce sujet. Sans doute qu'après avoir reçu la réponse de M. Falise, il avait également communiqué son intention, ou même sa résolution, à M. Verhoeven. Celui-ci lui écrivait en Mai 1845 : « Ce que vous me dites du Doctorat me peine ; ce n'est qu'un moment de découragement qui vous a inspiré ces idées noires. Qu'avez-vous donc à faire, en définitive pour devenir Docteur à Louvain ? Une petite dissertation de cinquante à soixante pages, et puis quelques thèses. Vous en avez déjà soutenu quarante dans vos deux examens, et il n'en faut que soixante-dix. Je vous garantis que si vous venez pendant deux mois à Louvain, même dans la supposition qu'à Rome vous n'eussiez point travaillé à vos thèses, vous vous en tirerez très facilement. » Mais sa résolution était prise ; et s'il reste à Rome jusqu'au mois d'Août 1846, ce ne fut qu'afin de se documenter pour la rédaction de la future *Revue* (Lettre du 9 Février 1846 à Falise).

(3) Lettre du 15 Février 1845.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit des intentions de Mgr Labis, en 1843, au sujet du Doctorat de M. l'abbé Loiseaux, toujours est-il qu'après les vacances universitaires de la même année, il ne lui permit plus de retourner à Louvain, et le nomma vicaire dans sa ville épiscopale à Notre-Dame de Tournai (1). Il y demeura pendant environ un an. C'est là qu'il reçut, de M. l'abbé Falise, la proposition de fonder avec lui une Revue ecclésiastique. Nous arrivons ainsi à l'origine des *Mélanges Théologiques*, dont nous allons faire rapidement l'histoire (2).

*
* *

Le nom de M. Loiseaux est inséparable de celui de M. l'abbé

(1) La lettre officielle de nomination, conservée dans nos archives, est du 30 Octobre 1843.

(2) Au début de nos recherches, il y a plus de deux ans (Janvier 1910), nous avions la conviction, et par ce que nous avions entendu depuis bien longtemps du T. R. P. Piat, et par ce que d'autres des nôtres avaient appris de sa bouche, qu'il était avec M. Falise l'auteur des *Mélanges*. Nous n'avions pas d'autres preuves. Pour appuyer notre affirmation, nous voulions produire des preuves intrinsèques : c'était, d'une part, l'analogie existante entre les articles de Droit canonique dans les *Mélanges*, et ceux de la *Revue Théologique*, surtout de la *Nouvelle Revue Théologique*, que tous lui reconnaissent ; c'étaient, d'autre part, de nombreuses notes écrites de la main de M. Loiseaux dans la 1re édition des *Mélanges*, et introduites soit dans le texte, soit en notes au bas de la page, dans la 2e et 3e édition. La série de ces preuves est très longue. Nous ne la reproduirons pas, parce qu'elle ne nous semble plus nécessaire ; mais nous aurons l'occasion de signaler, au passage, quelques exemples marquants des preuves intrinsèques du second genre indiquées ci-dessus.

Nous sommes allé, par ailleurs, aux informations chez les quelques anciens élèves, encore en vie, de M. Loiseaux (quatre déjà sont morts depuis), et auprès des ecclésiastiques du diocèse de Tournai, que nous estimions les mieux à même de nous donner des renseignements. Tout ce que nous avons appris, c'est que la tradition attribuait les *Mélanges* à M. le Professeur Loiseaux ; d'aucuns y mêlaient aussi M. le Chanoine Falise. Mais des affirmations catégoriques ou des preuves, aucune.

Nous avons eu le bonheur de pouvoir examiner ce qui restait des papiers du T. R. P. Piat. Nous y avons trouvé, avec de nombreux papiers provenant de M. Falise, la preuve que nous recherchions. Voici la liste de ces précieux documents, à l'aide desquels nous allons faire l'histoire des *Mélanges Théologiques* :

1° Deux lettres de M. Falise à M. Loiseaux (1843-1844).

2° Neuf lettres de M. Loiseaux à M. Falise, datées de Rome (1844-1846).

3° Un cahier, dans lequel M. Loiseaux a noté, soit certains événements, soit ses impressions à Rome (1844-1846). Nous l'appelons son *Journal*,

4° Deux grands registres, dans lesquels il a inscrit ses notes et ses références, au cours de ses études et recherches faites à Louvain et à Rome. L'un se rapporte au Droit ecclésiastique, l'autre au Droit canonico-civil et surtout aux Fabriques.

5° Un paquet de manuscrits qui formeraient un gros in-quarto. Nous y rencontrons :

Digitized by Google

Falise (1). Une vieille amitié les unissait dans l'étude, et tout ce que nous dirons établira clairement qu'ils travaillaient ensemble,

a. Neuf causes, sur lesquelles il fit rapport pour Mgr Bizzarri, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers.

b. Notes prises dans les divers bureaux des Congrégations Romaines.

c. Notes bibliographiques, analyses et extraits d'auteurs sur la question du *Probabilisme*. Il craignait, comme il le dit dans ses lettres à M. Falise, de n'avoir pas ces ouvrages à sa disposition après son départ de Rome.

d. Notes historiques sur le *Casus perplexus* de Dens, qui ouvre les *Mélanges*. A côté de cela, il y a un paquet, au moins aussi volumineux, de notes prises à Rome, et qui ne se rapporte pas directement au sujet qui nous occupe. Et nous ne parlons pas des autres manuscrits, avec lesquels on formerait une dizaine de gros in-quarto.

6° Douze lettres de M. Marien Verhoeven, Professeur à l'Université de Louvain, adressées à M. Loiseaux, avant et pendant son séjour à Rome (1844 à 1846).

7° Quatre lettres, adressées de Rome à M. Loiseaux par M. Victorin Houwen (Février à Août 1847). M. l'abbé Houwen fut à Rome d'Octobre 1846 à Septembre 1847. (Voir *Le Collège ecclésiastique belge à Rome*, par Mgr DE T' SERCLAES, p. 113, 7°).

8° Une dizaine de lettres de M. J. B. Dubois, qui fut au Collège belge depuis Août 1847 à Décembre 1848 (*Ibidem*, p. 114, 10°). Ces lettres adressées à M. Loiseaux, parlent beaucoup des *Mélanges*, et entre autres des demandes introduites à Rome au nom de MM. Loiseaux et Falise. Plusieurs des déclarations obtenues furent reproduites dans les *Mélanges*. En voici deux, du 22 Juillet 1848, provenant de la Congrégation des Rites, et dont nous avons les authentiques sous les yeux. L'une est au nom de M. Loiseaux, l'autre à celui de M. Falise.

La première se trouve, dans les *Mélanges*, IIe Série, p. 351, 2e et 3e éd. p. 353. Dans la 1re édition, on a retranché le nom *Quum sacerdos N...* ; mais dans la 2e et 3e, on imprime, ainsi qu'il se trouve dans le *folio : Quum sacerdos Joannes Joseph Loiseaux, in Seminario Tornacensi S. Canonum professor....*

La deuxième : *Sacerdos Joannes Baptista Falise ex Dioecesi Tornacen.* est reproduite, mais en respectant l'anonyme, dans la même IIe Série, p. 608, 2e et 3e éd. p. 619.

(1) Jean-Baptiste Falise, né à Jumet le 16 Novembre 1819, ordonné prêtre le 17 Décembre 1842, passa deux années à l'Université de Louvain. Les registres de Louvain le mentionnent, d'une part chez le Vice-Recteur, inscrit en 1re et 2e année de *Théologie* aux années académiques de 1840-41 et 1841-42 ; d'autre part, au Collège du Saint-Esprit, inscrit aux deux mêmes années pour les *Sciences*.

Dans une lettre du 8 Janvier 1869 (MM. Loiseaux et Falise venaient de lancer l'annonce de la *Nouvelle Revue Théologique*), adressée au chanoine Loiseaux par M. A. Van der Hallen ancien Louvaniste et alors Curé à Sutendael (Limbourg belge), nous lisons : « Ce Falise, qui signe avec vous au *Prospectus*, est-ce notre ancien de Louvain, qui fut rappelé pour un collège ou un petit séminaire ? (M. Falise fut nommé Vicaire et Professeur à Montigny-sur-Sambre, le 24 Mai 1843. Ne serait-ce pas plutôt en 1842, d'après les inscriptions à l'Université ?) Il vint m'apprendre lui-même son départ précipité, parce qu'il devait me réclamer un Bona, du discernement des esprits (*De discretione spirituum liber unus*. Voir *Dict. de Théol. Cath.* VACANT, Tom. II, Col. 952, v° *Bona*, 5°). Il avait sans doute l'œil intelligent, mais je lui augurais une autre carrière que celle où il s'est tant distingué. Quel qu'il soit, cet habile homme, connu si avantageusement, ne peut que vous être très utile et que contribuer au succès de la *Nouvelle Revue*. »

Digitized by Google

au moins à partir de 1843. Ensemble ils publièrent les *Mélanges*, la *Revue* et *Nouvelle Revue Théologique*, le premier se spécialisant dans le Droit canon, le second dans la Liturgie, tous deux s'occupant de Théologie et d'Histoire. La mort seule de M. Falise, arrivée en 1881, mit fin à ce travail en commun. Durant tout ce temps, et dès le début, M. Falise fut dirigé par M. Loiseaux.

Durant les quelques mois que M. Loiseaux fut vicaire à Notre-Dame de Tournai, il reçut deux lettres de son ami. Nous en transcrirons quelques extraits de la plus haute importance pour notre sujet.

Dans la première (1) M. Falise annonçait à M. Loiseaux qu'il avait acheté pour lui divers ouvrages, saint Grégoire, Baronius et Barbosa. Au sujet de ce dernier il lui demande s'il le lui faut absolument ? « Si vous n'y tenez pas très fort, je le tiendrai pour moi, attendu que je n'ai pas de canoniste, et que je ne veux pas toujours demeurer Bêta en droit canon. Il arrive assez souvent qu'on soulève des questions ayant trait à cette matière, et je dois rester la bouche béante (2). Par exemple, quels arguments apporte Verhoeven pour soutenir l'amovibilité ? Comment peut-on le réfuter ? (3) Si Votre Obligeance avait la bonté de m'en dire deux mots, je lui en serais très reconnaissant. » Suit une question sur l'article 387 du Code civil, et une autre sur la doctrine du P. Faure (4). « C'est le jeune clergé qui soulève toutes ces difficultés, ajoute-t-il ; il a besoin de lumières... un mot de vous suffira pour nous éclairer. »

(1) Elle n'est pas datée ; mais le cachet de Charleroi, d'où elle fut expédiée, porte 12 Février 1844.

(2) Tout ceci, non moins que les articles écrits par M. Falise dans la *Revue Catholique* (Tom. I, 1843-44, p. 219 et 593), nous porte à croire que M. Falise s'était plus spécialement appliqué aux Sciences. Il avait une belle intelligence, il était un infatigable travailleur. M. Loiseaux le savait. Nous ne nous étonnerons donc pas de l'entendre bientôt conseiller à M. Falise, pour se préparer à la publication d'une Revue exclusivement religieuse, de dire adieu aux mathématiques, et de s'appliquer à l'étude des sciences sacrées, plus particulièrement de la Liturgie pour laquelle il avait montré des aptitudes.

(3) M. Loiseaux lui dira bientôt qu'il ne peut s'agir de chercher *a priori* des arguments pour ou contre : il faut examiner plutôt où se trouve la vérité et l'établir. — Les questions, à propos de M. Verhoeven, sont à retenir pour ce que nous aurons à dire de la critique des Dissertations de M. le Professeur par M. Loiseaux.

(4) La doctrine du P. Faure occupe une place importante dans la préparation des *Mélanges*, et ceux-ci en parleront dès leur apparition. (Voir *Mélanges*, Ie Série, 1847-48. p. 77 et suivantes.)

Digitized by Google

Dans la deuxième lettre (1) nous lisons : « Je ne désespère pas de recevoir votre cahier avant les vacances des séminaristes. Car voici que le digne aumônier de Charleroi... vous ira faire visite (2). D'ici à ce temps, RÉFLÉCHISSEZ UN PEU AU PETIT PROJET QUE JE VAIS VOUS SOUMETTRE. »

Mais avant de lui faire sa proposition, au sujet d'une Revue à publier, M. Falise lui fait remarquer l'embarras qu'il y a d'être obligé de recourir chaque fois à l'obligeance d'un tiers, pour obtenir l'insertion d'un article dans quelque Revue que ce soit : « D'abord, dit-il, je vais écrire à M. Lardinois (3), et je le prierai de remettre à Kersten (4) une lettre anonyme demandant s'il n'est pas possible de faire entrer dans son Recueil quelques petits articles. La réponse me parviendra par la même voie ; les articles seront envoyés *idem*, et tout se fera *sub sigillo*. Cependant je doute que... Kersten veuille admettre, sans bien connaître la source, ce qu'on lui enverra. » (5)

(1) Celle-ci ne porte, ni date, ni cachet. Elle est adressée par M. Falise à son « Canonique ami » vicaire à N.-D., rue de l'Arbalète (3. 5. 7. 9.). Elle fut apportée à M. Loiseaux, ainsi qu'il est dit dans la lettre même, par un aumônier de Charleroi.

(2) Nous transcrivons ce détail, pour justifier le classement de la présente lettre après celle de Février 1844. Nous la plaçons au cours de l'été de la même année.

(3) M. Falise était en relations suivies avec lui. M. Lardinois fut l'éditeur des trois premières années de la *Revue Catholique*, qui parurent à Liége de Mars 1843 à Février 1846, et forment la Ire Série de cette importante Revue. En Mars 1846, elle commença à paraitre chez M. Fonteyn à Louvain.

L'abbé Falise collaborait à la *Revue Catholique*. Nous y trouvons de lui deux articles, l'un et l'autre sur les *Sciences naturelles*. Le premier, dans le numéro de Juillet 1843, signé F., traite de la nature des êtres sensibles. Le deuxième, au numéro de Février 1844, signé *J. B. Falise prêtre, prof.*, est intitulé : *De l'électricité dans ses rapports avec la vie. Premier article (Revue Catholique* Tom. I, 1843-44, p. 219-226 et 593-601). Nous n'avons pu trouver si ce *Premier article* eut une suite. En tout cas, M. Falise semble bien avoir collaboré aux trois volumes de la Ire Série qui se termine en Février 1846. M. Loiseaux lui écrivait de Rome le 9 Février 1846 : « A votre place, je ne travaillerais pas pour Lardinois ; je trouverais un prétexte pour m'en dispenser sans refuser formellement, et je travaillerais plutôt à la rédaction de quelques bons articles destinés à notre future revue. »

Pour qu'on ne songe pas à une homonymie possible, nous ajouterons que M. Falise avait même des engagements envers l'éditeur de la *Revue Catholique*. Lors des arrangements au sujet des Mélanges, M. Lardinois lui écrivait : « Je vous ai fait pour les *Mélanges* des propositions beaucoup plus avantageuses que pour la *Revue Catholique*. » A lire cela, on serait tenté de croire que M. Falise peut être rangé parmi les fondateurs de la Revue de Louvain.

(4) Kersten (Pierre) ancien professeur à Maestricht, né dans cette ville le 19 Janvier 1789, décédé le 3 Janvier 1865, Fondateur et rédacteur du *Journal historique et littéraire*, qui parut à Liége de Mai 1834 à 1856. (*Bibliographie nationale*. Dictionnaire des Écrivains Belges et catalogue de leurs publications, 1830-1880, Tom. II, p. 355 et 356).

(5) A la fin de sa lettre, M. Falise écrit : « En attendant, vous pouvez m'envoyer

Digitized by Google

Puis il en vient à son projet : « Et à ce propos, JE VOUS PROPOSERAI UNE CHOSE, DONT J'AI DÉJA BIEN DES FOIS RUMINÉ LE PLAN. CE SERAIT DE PUBLIER ENTRE NOUS, SOUS NOS AUSPICES, UNE REVUE ECCLÉSIASTIQUE, NE FUT-CE QU'UNE LIVRAISON PAR TRIMESTRE. Les collaborateurs en seraient les élèves de l'Université que nous estimons, et peut-être même l'abbé Tits (1). On y traiterait les questions de morale à l'ordre du jour, le droit civil comparé au droit canonique, la philosophie de la Religion, etc. etc. A l'aide des amis que nous avons à l'étranger, on pourrait aussi parler de l'état de la Religion dans les divers pays... IL ME SEMBLE QUE SI L'ON OSAIT, LA CHOSE RÉUSSIRAIT. On exprimerait ses opinions avec franchise et modération à la fois. Mais là-dessus pas de censure épiscopale (2)... Nous pourrions y rééditer Manigart (3) en partie du moins. Puis il y a quelques questions que je brûle tant de voir aborder. Ne serait-ce pas la place pour glisser un mot sur l'inamovibilité ?... Pour faire une critique adroite de l'ouvrage des frères Allignol (4) ? » Vient enfin la question de l'imprimeur à choisir, et il termine en disant : « Bien adroit serait celui qui découvrirait notre piste. » Précaution pour garder l'anonymat ! Nous y reviendrons.

les articles susdits. » De quels articles s'agit-il ? Parurent-ils dans le *Journal historique*, dans la *Revue Catholique*, ou dans quelque autre Revue ? Malgré de minutieuses recherches, nous n'avons pu le découvrir.

(1) M. l'abbé Tits, né à Aelst (Saint-Trond) en 1807, fut d'abord professeur aux Séminaires de Rolduc et de Saint-Trond, puis à l'Université de Louvain de 1841 à 1851 (*Annuaire de l'Université*, 1852, p. 171-194. *Revue Catholique*, Tom. IX, 1851-52, p. 305 ; Tom. X, 1852-53, p. 69, 149, 205, 257, 591 ; Tom. XI, 1853-54, p. 480).

(2) Disons aussitôt que, sur ce point, M. Loiseaux ne voulut pas suivre M. Falise. Consulté par son ami, il lui répondit de Rome en Février 1845, que pour publier ses dissertations, il devait absolument demander l'*Imprimatur* de l'Ordinaire du lieu où se faisait l'impression. D'ailleurs, c'est aussi la doctrine, qu'il enseignera et défendra plus tard dans les *Mélanges*.

(3) Sans doute l'ouvrage de Manigart *Praxis Pastoralis*, en 3 volumes, qui parurent à Liége à la fin du XVIIe siècle.

(4) Deux ecclésiastiques français, les frères Allignol, avaient édité à Paris (1839) un livre intitulé *De l'état actuel du clergé en France*. Il fut diversement apprécié dans les périodiques de l'époque. Les deux abbés protestèrent toujours de leur attachement à l'orthodoxie, firent acte public de soumission le 6 Janvier 1845, et obtinrent un Bref du Pape Grégoire XVI le 21 Mai de la même année. Voir sur cette question, le *Journal historique et littéraire* de Liége, Tom. X, 1843-44, p 437 ; Tom. XI, 1844-45, p. 495, et Tom. XII, 1845-46, p. 29 ; *L'ami de la Religion, Journal ecclésiastique* de Paris, Tom. CXXII, 1844, 3, p. 577 ; CXXIII, 1844, 4, p. 4 de la table ; CXXIV, 1845, 1, p. 170 ; CXXV, 1845, 2, p. 7 et 586 ; *Revue Catholique*, Tom. III, 1845-46, p. 111 et 277 ; Tom. VI, 1848-49, p. 319.

Digitized by Google

*
* *

Nous ignorons si M. Loiseaux donna une réponse immédiate, ou quelle réponse il fit transmettre à son ami au sujet de la proposition qu'il venait de lui faire. Il est toutefois prouvé, par ses lettres de Rome, qu'il dut l'accueillir avec enthousiasme. En tous cas, s'ils ne s'en écrivirent pas alors, ils eurent du moins l'occasion d'en parler : Ce fut, en effet, vers ce temps-là que M. Loiseaux apprit la décision des Évêques de Belgique au sujet du Collège Belge à Rome, et l'imminence de son départ pour la Ville éternelle (1). A l'approche de ce départ, les deux amis ont dû se voir pour les adieux. On n'en doute plus, après les premières lignes de la première lettre écrite de Rome par M. Loiseaux à l'abbé Falise (2). Il y exprime, en termes si émotionnants, la peine qu'il éprouve d'être éloigné pour deux ans de son ami que, s'ils ne s'étaient point vus avant le départ, il aurait ressenti, semble-t-il, plus de peine encore de la séparation, et en aurait manifesté son grand regret dans sa première lettre. Or, il n'en souffle mot.

Quoi qu'il en soit de cette entrevue avant le départ pour Rome, voici ce que nous lisons dans la lettre dont nous venons de par-

(1) En l'année 1843, dans une réunion des Évêques de Belgique, avait été discuté sur la proposition de M. Aerts, alors Recteur de l'église nationale de Saint-Julien des Belges à Rome, le projet de l'établissement d'un Collège Belge dans la Ville Sainte. Le but de cette fondation était de permettre, aux Licenciés en Théologie et en Droit Canon de l'Université de Louvain, de se perfectionner au centre même de l'Église dans les Sciences sacrées. En Juillet 1844 le projet fut pleinement approuvé, et nos Évêques décidèrent d'envoyer aussitôt quelques jeunes prêtres à Rome. Trois seulement furent désignés : deux étaient de l'archidiocèse de Malines, le troisième du diocèse de Tournai, l'abbé Jean-Joseph Loiseaux (*Le Collège Ecclésiastique Belge à Rome*, par Mgr DE T'SERCLAES, p. 11, 21-24, 81, 84, 112, 131 ; *Le Pape Léon XIII*, par le même, Tom. I, p. 98 et suivantes ; *Revue Catholique*, Tom. II, 1844-45, p. 443 et 551, Tom. III, 1845-46, p. 326 ; *Journal historique et littéraire*, Tom. XI, 1844-45, p. 299-300).

Nous croyons pouvoir conclure d'une lettre du Professeur Verhoeven, lettre adressée de Louvain (13 Octobre 1844) à l'abbé Loiseaux au palais de son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, que ce fut son ancien Professeur de Louvain qui le désigna au choix des Évêques.

Les trois premiers élèves du Collège Belge arrivèrent à Rome l'avant-veille de la Toussaint, le 30 Octobre 1844. Particularités amusantes de leur voyage : A Aix-en-Provence, on les prit pour des marchands de cuir ; à Marseille et à Gênes pour des pasteurs protestants (Première lettre de M. Loiseaux à M. Falise).

(2) Cette première lettre de Rome, commencée le 19 Novembre, achevée le 4 Décembre, fut expédiée à M. Falise le lendemain, et arriva à Charleroi le 19 Décembre 1844.

Digitized by Google

ler : « J'ai déjà rassemblé... des matériaux pour quelque dissertation canonique ou historique. Et voilà-t-il pas qu'hier je tombe sur la lettre où vous me fesiez (sic) part de votre projet d'établir une Revue Théologico-Canonique. C'est seulement alors que je fus content d'avoir employé mes moments de loisir à recueillir ces notes : CAR J'ESPÈRE BIEN QUE VOUS NE LAISSEREZ PAS TOMBER CE PROJET A L'EAU. POUR MA PART, QUAND JE SERAI DE RETOUR, JE VOUS PROMETS UNE COLLABORATION ACTIVE. JE TACHERAI DE FAIRE UN PETIT MAGASIN DE DISSERTATIONS CANONIQUES SUR DIFFÉRENTS POINTS ; ET SI ELLES PEUVENT CONVENIR A VOTRE REVUE, C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS LES Y FERONS ENTRER. Tâchez de votre côté de trouver quelques bons collaborateurs, et de préparer à l'avance vous-même quelques dissertations : ET CETTE ŒUVRE RÉUSSIRA, JE N'EN DOUTE AUCUNEMENT. Je vais commencer à traiter toutes les questions qui concernent les Curés, c'est-à-dire, leur origine, leur état, leurs droits et quelques-unes de leurs obligations. »

On le voit, M. l'abbé Loiseaux était gagné au projet de M. Falise dès avant son arrivée à Rome. La première lettre, écrite de Rome à son ami, nous le montre se mettant aussitôt à l'œuvre pour recueillir des matériaux et préparer des articles pour la Revue projetée. Sans doute M. Loiseaux s'adonna, dans la ville des Papes, à l'étude pratique du Droit Canon dans les Tribunaux et et les Congrégations ecclésiastiques (1) ; mais son Journal ainsi

(1) Le travail de M. l'abbé Loiseaux, comme Élève-Consulteur à Rome, n'intéresse pas directement notre étude. Nous voulons toutefois en dire un mot parce que nous savons que les causes dont l'examen lui fut confié, les affaires dont il fut officiellement chargé et les demandes qni lui furent faites, lui fournirent l'occasion de recueillir de précieux documents pour les futurs *Mélanges*.

Il a noté dans son Journal, au 26 Décembre 1844, que M. le Professeur Verhoeven l'avait pris pour son agent à Rome. Aux 30 et 31 Décembre, il a consigné dans le même Journal le bon accueil reçu chez les Cardinaux Ostini et Polidori ; et nous avons dit plus haut, p. 447, not. (6), qu'il s'agissait en l'occurrence d'affaires à régler au sujet des religieux de Belgique. En cette qualité, il dut non seulement traiter ces délicates questions avec les Cardinaux Préfets de diverses Congrégations et avec leurs éminents Secrétaires, mais il trouva un facile accès dans les bureaux mêmes des Congrégations Romaines (Lettres *passim*, et Journal 24 décembre 1844, 21 Janvier 1845).

D'autre part, M. Verhoeven lui avait demandé de rechercher, dans les diverses Congrégations les Résolutions et Décrets utiles à sa dissertation (1846) sur les droits et les devoirs des Clercs tant séculiers que réguliers (Lettre de M. Verhoeven, Novembre 1845, Mars et Juin 1846 ; Journal, *ibid.* et 7 Janvier 1845). Ce fut pour M. Loiseaux, une occasion des plus favorables pour se documenter lui-même, tout en rendant service à son ancien professeur de Louvain.

Au 26 Février 1845, il rapporte encore dans son Journal qu'il est allé rendre visite

Digitized by Google

que ses lettres démontrent que tous ses moments libres furent utilisés au profit de la future Revue. Bien plus, nous y voyons que, s'il accepta d'abord d'être un collaborateur pour M. Falise, il devint bientôt son directeur ; nous y constatons même que, dès les recherches et les études préparatoires, tout en en récusant le

au chanoine Capalti, Professeur de Droit Canon à la Sapience. Au cours de cette visite, il a interrogé le savant Professeur sur l'inamovibilité des Succursalistes et sur la question des Concours en Belgique. Nous y voyons que le Professeur romain partageait les opinions émises plus tard par M. Loiseaux dans les *Mélanges* (II° et III° Série, année 1848 à 1850, et VI° Série 1852-53).

Le Cardinal Ostini, Préfet de la Congrégation des Évêques et Réguliers, lui avait promis du travail pour la dite Congégation (Journal, 24 Décembre 1844). D'autre part, il conquit bientôt non seulement l'estime, mais l'affection, l'amitié même de Mgr Bizzarri, secrétaire de cette même Congrégation. L'éminent Prélat, constatant le mérite supérieur du jeune Licencié de Louvain, manifesta le désir de recevoir encore de jeunes Belges aussi capables ; il confia l'examen de maintes causes à M. Loiseaux (nous en avons trouvé neuf dans ses papiers), et celui-ci terminait en quinze jours ou trois semaines des travaux qui demandaient six mois, une année même, aux Consulteurs italiens (*In memoriam*, 1904, p. 14). Nous lisons dans une lettre écrite de Rome par M. l'abbé Houwen à M. l'abbé Loiseaux, quatre mois après son retour de Rome : « Mgr Bizzarri est fort bien à notre égard ; mais vous sentez bien que nos relations ne sont pas sur le même pied que l'étaient les vôtres. Il faudrait pour cela que j'empruntasse votre cerveau, votre langue meilleure, et beaucoup d'autres choses encore. » Il lui parle d'un membre de la S. Congrégation des Indulgences « qui aime à rappeler à ses souvenirs certain Oiseaux belge » (Lettre du 8 février 1847). Dans la plupart des lettres écrites de Rome, et spécialement dans celles du 24 mars et 19 octobre 1848, M. l'abbé Dubois présente à M. le Professeur Loiseaux les amitiés de Mgr d'Andrea, ainsi que de deux avocats romains MM. Modesti et Farricelli, et dit l'excellent souvenir qu'ils ont conservé de lui.

On comprend aisément que toutes ces circonstances lui rendirent la documentation facile. Mais une source de documentation, précieuse entre toutes, furent les volumes mis à sa disposition par Mgr Bizzarri. En février 1846 M. Loiseaux écrivait à ce sujet dans une lettre à M. Falise : « Je fréquente régulièrement la Congrégation des Évêques et Réguliers et j'en reçois les causes.... Ce qui est le plus précieux pour moi c'est que le Secrétaire me montrera (cela soit dit entre nous) la collection des Causes et Décrets qu'il a pu recueillir. Il en a environ 12 à 15 volumes in folio. Je veux les lire avant mon départ. Ce sont des choses qu'on ne peut se procurer. Il faut profiter d'une occasion semblable. Il est bien possible que cela retardera mon arrivée au pays de quelques mois. Je crois que ce petit sacrifice sera compensé par le fruit de cette lecture. J'ai encore un autre trésor dont nous parlerons plus tard. » La collection recueillie par Mgr Bizzarri et dont il est ici question, est sans nul doute celle qui parut à Rome en 1863, sous le titre *Collectanea* in usum Sec. Sac. Cong. Ep. et Reg. cura A. Bizzarri Arch. Philippensis Secretarii edita. Romae. 1865. Une nouvelle édition parut en 1885.

Enfin, M. Loiseaux put se documenter à la Sacrée Congrégation du Concile, comme membre de l'Académie attachée à cette même Congrégation. Il s'y fit remarquer par une science, un talent et un zèle, auxquels Mgr d'Andrea, Secrétaire de la Congrégation du Concile, rendit témoignage dans un document que nous reproduirons plus loin.

Digitized by Google

titre et défendant même de le faire connaître comme tel, il agit comme principal rédacteur, si non comme directeur, des futurs *Mélanges*. Dès les premières semaines de son séjour à Rome, il rend à plusieurs reprises visite aux Pères de la Compagnie de Jésus, dans le but de se renseigner sur la question et sur l'histoire du Probabilisme, sur les difficultés suscitées à l'ouvrage du Père Faure. Il communique à M. Falise tout ce qu'il a appris, mais il lui dit qu'il n'est pas encore satisfait et qu'il tentera d'en savoir davantage : tout cela afin de permettre à M. Falise de commencer une dissertation sur ce sujet pour la future Revue.

De fait, nous trouvons dans son Journal, à la date du 19 Décembre 1844, une longue relation d'un entretien et d'une discussion sur cette question avec l'un des plus savants Jésuites de Rome; il prend note des plus minutieux détails, raconte comment deux rapports contradictoires ont sauvé le Père Faure d'une condamnation, et il résume le tout dans une deuxième lettre à M. Falise (1). Dans cette même lettre, il indique à son ami les matières qu'il conviendrait de traiter dans le journal projeté. On ne pourra se restreindre au Droit Canon, mais s'occuper aussi des questions de Théologie, d'Histoire et de Liturgie. Dans les articles sur le Droit Canon, il faudra toucher les questions les plus importantes du Droit Civil et la législation des paroisses. Il serait également intéressant d'exposer les propositions condamnées. Il a déjà fait des recherches sur ce sujet, ainsi que sur l'histoire du Probabilisme: il engage M. Falise à faire comme lui, et à prendre note de tout ce qu'il rencontrera, afin de pouvoir le confronter plus tard avec les notes qu'il aura prises lui-même. Il propose encore une étude sur le Saint Concile de Trente et la Congrégation du Concile (2), sur l'histoire du Droit Canon, sur les Canonistes contemporains (3) : il a déjà recueilli des matériaux sur ce

(1) Lettre du 27-28 janvier 1845. M. Falise, apprenant que son ami avait été si bien accueilli à Rome par les Révérends Pères, avait sans doute badiné quelque peu au sujet de son entrée éventuelle dans la Compagnie. M. l'abbé Loiseaux commence cette deuxième lettre par tranquilliser M. Falise par rapport à sa vocation religieuse et lui dit qu'il n'eut en vue dans ces visites que d'obtenir adroitement des renseignements utiles. Il y a là des détails très intéressants que, pour raison de brièveté, nous devons passer sous silence. Notons toutefois que, d'après cette lettre, M. Falise avait déjà publié précédemment une dissertation sur ce sujet. Où, et sous quel titre ? Nous n'avons pu le trouver.

(2) Voir à ce sujet une dissertation de M. Loiseaux dans les *Mélanges*, V^e^ série, 1851-52, p. 73-92, 239-270.

(3) Jamais, que nous sachions, M. Loiseaux n'a traité ce sujet dans les *Mélanges*. Mais il publia plus tard sept *Études sur les canonistes modernes* dans la *Revue Catholique* de Louvain, aux années 1863 et 1864.

Digitized by Google

point et continuera ses recherches. Il faudra à la future Revue des correspondants dans les divers pays d'Europe, pour être tenus au courant de la discipline ecclésiastique dans ces régions : il nomme d'anciens Louvanistes auxquels on pourrait s'adresser. Il en faudra surtout à Rome : il les trouve dans ses successeurs éventuels au Collège Belge, ainsi que dans les quelques connaissances déjà faites ou à faire encore avant de rentrer en Belgique (1). Il faudra surtout des livres, les meilleurs ouvrages sur le Droit, la Théologie, la Liturgie, les Antiquités ecclésiastiques : il indique les auteurs, auxquels il faudra donner la préférence. Pour se les procurer, il faudra des ressources pécuniaires assez importantes. Où les trouver ? Il propose de dépenser maintenant tout ce qu'on a de ressources, dans l'espoir que la Revue produira d'amples dédommagements et permettra de nouveaux achats de livres. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, rien ne presse pour lancer la Revue. Pour le moment, il s'agit de recueillir le plus de matériaux possible et de rechercher des collaborateurs ; mais pour ce dernier point, comme d'ailleurs en tout ce qui concerne la future Revue, M. Falise doit éviter avec le plus grand soin de mettre en jeu le nom de M. Loiseaux.

Enfin il donne à son ami un conseil pratique pour acquérir la science du Droit. Nous avons vu, dans la première lettre de M. l'abbé Falise, que celui-ci exprimait son regret de ne pas connaître suffisamment le Droit ecclésiastique. Et bien, M. Loiseaux lui conseille de commencer par lire, bien attentivement, le *Corpus Juris* ; de lire ensuite les Commentateurs du Droit, en ayant soin de ne laisser passer aucune référence sans la contrôler et sans consulter chaque fois les sources (2).

Nouvelle lettre à M. Falise dans les premiers jours de février 1845. Elle s'ouvre par une confidence et par un conseil. « Com-

(1) Cette question d'un ou même plusieurs correspondants à Rome, pour être renseigné au plus tôt sur tous actes officiels, fut toujours capitale pour M. Loiseaux, afin de rendre ses Revues intéressantes. Son premier correspondant fut M. l'abbé J. B. Dubois, qui résida au Collège Belge depuis août 1847 jusqu'à décembre 1848 (Voir Mgr de T'Serclaes, *Le Collège ecclésiastique belge à Rome*, p. 114, 10°). Un peu plus tard, ce fut M. l'abbé Gallot, Secrétaire de Mgr Baillès ancien Évêque de Luçon. Nous possédons de lui une volumineuse liasse de lettres adressées de Rome, soit à M. Falise, soit à M. Loiseaux : Elles vont jusqu'en 1875 et contiennent les plus précieux renseignements.

(2) Nous avons appris, par nos relations avec le T. R. P. Piat, qu'il suivait lui-même cette règle dans ses études et recherches : Toutes les citations et références étaient contrôlées et, au besoin, corrigées dans les livres à son usage. « Ne vous fiez à aucun renvoi, disait-il : allez voir vous-même, et vous apprendrez beaucoup. »

Digitized by Google

mençons, dit-il, par une petite confidence. Vous sentirez de vous-même que cela devra rester entre nous, entre nous seuls encore. **Pour pouvoir bien diriger notre future Revue,...** il me semble qu'il conviendra que nous soyons réunis, ou du moins que nous ne soyons pas trop éloignés. Je crois que ce ne sera pas une chose si difficile que de nous rapprocher. D'après ce que j'ai entendu dire, et d'après ce qu'on peut conjecturer sans flatter pour cela mon amour-propre (car pour faire un acte d'humilité, je reconnais que j'étais indigne du choix qu'on a fait de moi), je crois que je dois pour toujours renoncer au ministère ; il est probable que je serai employé... à Tournai. Si cela est, il faut nécessairement de votre côté viser à occuper une place dans la ville épiscopale. Vos mathématiques pourraient y mettre obstacle. Dites-leur donc adieu pour toujours... Vous connaissez bien les Rubriques, il faut les étudier encore davantage,... faire des dissertations sur un point ou l'autre qui ait de l'actualité,... placer un petit article sur les Rubriques à la suite de chacune des dissertations que vous publiez... Je pourrai vous donner des renseignements sur la pratique et les usages de Rome,... introduire des questions devant la Congrégation des Rites. » (1) Et aussitôt, tout en s'excusant de n'être pas rubriciste, il donne à son ami toute une série d'explications très intéressantes et bien pratiques sur la liturgie romaine.

Nous avons dit plus haut (2) à propos des paroles de M. Falise dans sa deuxième lettre « *Mais là-dessus pas de censure épiscopale* » que sur ce point M. Loiseaux n'a pas du tout voulu suivre les prétentions de son ami. Celui-ci lui avait sans doute rappelé qu'il ne disait rien à ce sujet dans sa lettre précédente. Aussi, M. l'abbé Loiseaux touche-t-il cette question dans la présente. Il montre à M. Falise la convenance de cette censure, il lui en expose la signification, et lui dit comment il doit agir dans la pratique (3). Puis il demande : mais « en quelle langue écrivez-

(1) Lettre du 1-4 février 1845.

(2) Pag. 454. not. (2).

(3) Voici en quels termes, M. Loiseaux s'exprime : « Je me rappelle que je n'ai rien dit de la censure dans ma dernière lettre. Il est bon. il est utile et salutaire d'obtenir cette approbation. Je crois qu'ils n'oseront jamais la refuser : du reste s'ils la refusaient, il faut en demander les motifs. Si les ouvages soumis à la censure ne contiennent aucune erreur contre la foi ou les mœurs, ils doivent donner la permission de les imprimer, sous peine de manquer à leur devoir. Au cas où ils se refuseraient à donner l'*Imprimatur*, s'ils vous donnent les motifs de leur refus, on en fait bonne justice ; s'ils ne les donnent pas, on s'en passe : on annonce tout simplement qu'un tel Évêque a refusé son *Imprimatur*, sans vouloir indiquer les erreurs contenues dans

Digitized by Google

vous vos dissertations, et en quelle langue paraîtra la future Revue ? Voilà une chose que je connaîtrais avec plaisir. » Il reviendra sur ce point lorsque M. Falise lui aura communiqué ses vues à ce sujet, et nous saurons bientôt l'avis et la décision de M. Loiseaux.

Huit jours à peine se sont écoulés depuis la lettre précédente, qu'une nouvelle lettre est adressée à M. Falise (1). Elle est prise, presque toute entière, par la communication du mandement de carême du Cardinal-Vicaire (2). Mais il utilise ce qui lui reste de place, pour continuer la liste des ouvrages qu'il faut absolument se procurer pour préparer la publication de la Revue. Il annonce qu'il est tout entier à la recherche de ce qui concerne le Saint Concile de Trente, spécialement les points de la discipline ecclésiastique qui ont été changés par le Concile ; et en terminant il parle d'un point, que nous avons touché déjà précédemment, à savoir son retour éventuel en Belgique. Quelques petites difficultés étaient survenues, puis sa santé était quelque peu ébranlée : « Que me conseillez-vous, demande-t-il, de retourner ou de rester ? Je resterais volontiers, pour continuer mes recherches ; d'un autre côté, je retournerais volontiers pour jouir de ma liberté et pour accélérer la publication de notre journal canonique. » Suivent les quelques réflexions rapportées plus haut, au sujet de son Doctorat à Louvain et du retard que cela causerait à la publication de leur journal (3).

Tout à la fin de la précédente lettre, M. Loiseaux avait prié M. Falise de lui parler encore de la future Revue, de lui dire toutes ses vues, de lui communiquer tous ses plans. Celui-ci avait sans nul doute satisfait à sa demande, car au début de la lettre suivante (4) M. Loiseaux lui écrit qu'il est en admiration devant les

l'ouvrage ; en conséquence, qu'on prie les lecteurs d'éclairer l'auteur et de lui indiquer les erreurs qu'ils auront remarquées ; que pour lui, il est toujours prêt à embrasser la vérité, dès qu'on la lui montrera ; qu'il dit avec S. Augustin « Errare possum, sed hæreticus non ero ». Ou bien, si vous croyez que cela ne soit pas de nature à attirer un plus grand nombre d'acheteurs, ne dites rien du refus de l'*Imprimatur* : on fait comme s'il n'en avait jamais été question. Du reste si les censeurs de Liége refusent, adressez-vous à un autre Évêché.... »

(1) Lettre du 13-15 février 1845.

(2) Ce mandement du Cardinal Patrizi, pour la Ville de Rome, est du 28 janvier 1845. M. Loiseaux l'accompagne de notes, qui prouvent des connaissances très étendues sur la matière. Il conseille à M. Falise d'imprimer mandement et notes, à la suite de la dissertation qu'il publie sur le P. Faure.

(3) Pag. 449 et not. (2).

(4) Lettre du 5 avril 1845.

Digitized by Google

larges conceptions de son ami, et qu'il a encore accru dans la haute opinion qu'il avait de lui, dans l'estime qu'il lui portait. Puis, répondant à une demande de M. Falise, il lui indique diverses questions d'actualité auxquelles il devrait s'appliquer, et lui recommande particulièrement de tenir note de tout ce qu'il rencontrera sur ces mêmes questions au cours de ses recherches. « Vous me demandez, ajoute-t-il alors, quels sont les sentiments à établir. Ce n'est pas de ce point de vue que nous devons partir. Nous devons partir de celui-ci : quels sont les points les plus intéressants dans l'étude du Droit Canon ? C'est l'étude qui nous fera voir le sentiment à établir. Nous ne devons pas étudier pour établir tel sentiment, mais étudier pour voir le sentiment que nous devons embrasser et soutenir. » (1). Il revient ensuite, mais avec plus de détails, sur les indications données déjà, dans sa première lettre de Rome, au sujet de ce qu'il prépare pour la future Revue : « Voici ce à quoi je me suis décidé pour le moment. Je vais commencer à étudier spécialement deux questions. Celle des Curés, leur origine, leurs droits, leurs devoirs, et spécialement l'amovibilité. Je crois qu'à cette question se rattachera, du moins en grande partie, celle du titre (je crois que c'est au titre, en partie, qu'est due l'inamovibilité), et puis enfin les Concours... (2) Si vous trouvez quelque chose sur un de ces points, tenez-en note. Cela pourra m'être très utile. La deuxième question est l'histoire du probabilisme. Je crois qu'on y verra des choses bien intéressantes, et dont on n'a nulle idée chez nous. Si je passe cette année à Rome, comme je suis presque décidé, je crois que j'aurai amassé tous ou presque tous les matériaux qui me seront nécessaires pour bien traiter ces deux questions ; si je ne reste pas, nous pourrons peut-être trouver cela en Belgique. Je ne suis pas encore tout à fait décidé sur le parti que je prendrai : cela dépendra de la manière dont l'Évêque de Tournai me répondra... »

M. Falise a terminé sa dissertation sur le P. Faure, il l'a

(1) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, p. 452, not. (3).

(2) Nous possédons de nombreuses notes de M. Loiseaux sur la question des Concours. Il a commencé, dans le dernier cahier des *Mélanges* (VIe Série, 1852-53, p. 589-600) une dissertation sur les *Concours aux paroisses*. A la fin de ce premier article, on annonce la suite au prochain numéro : Les *Mélanges* ayant dû cesser leur publication après la sixième année, cette suite ne parut pas. Mais la *Correspondance de Rome* (Spée-Zélis, Liége, 1848 à 1852) donne diverses dissertations, sur les Concours, éparses dans ses trois volumes. Nous aurons à examiner si la réédition de la *Correspondance de Rome*, et sa continuation, ne sont pas l'œuvre des rédacteurs des *Mélanges*.

Digitized by Google

envoyée à M. Loiseaux, et doit avoir demandé de la faire approuver à Rome. Une lettre de M. Loiseaux (16 novembre 1845) s'en occupe longuement. Si les limites nécessairement restreintes de notre étude ne s'y opposaient, tout serait à citer, pour faire voir comment l'abbé Loiseaux examinait, discutait, changeait parfois les articles de l'abbé Falise. Cette dissertation, qu'il appelle *Anti-Faure*, il la jette sens dessus-dessous et la modifie entièrement. Les citations, tirées de l'ouvrage du P. Faure, sont incomplètes, inexactes, parfois incompréhensibles : il donnera tous les textes, soit d'après le livre du P. Faure, soit d'après les auteurs auxquels il renvoie. M. Falise a passé sous silence la plupart des arguments du P. Faure : M. Loiseaux les donnera tous, pour pouvoir les réfuter. Quant à l'approbation, elle ne doit pas s'obtenir à Rome, mais là où la dissertation sera imprimée. Toutefois, il vient de découvrir un antécédent, et il tâchera de le faire valoir (1).

Dans les diverses lettres de M. Loiseaux à Falise, il est souvent question des collaborateurs à trouver, et beaucoup de noms y sont indiqués. Nous croyons qu'en définitive ils n'ont guère obtenu de collaboration. Si nous en parlons ici, c'est parce que dans la présente lettre M. Loiseaux parle d'un collaborateur éminent, qu'il est presque sûr de gagner à la future Revue, et qu'il prévient une objection : cette réponse anticipée à M. Falise a son importance. Le collaborateur visé a un grand nom, il occupe une place en vue, il a la faveur de son Évêque, mais... il sera trop épiscopal ! M. Loiseaux prévient son ami qu'il faudra, surtout au début, être très prudent et ne rien brusquer, s'en

(1) Pour ne plus avoir à revenir sur ce point disons que, dans une lettre suivante (9 février 1846). M. Loiseaux dit que les modifications et les corrections faites aux trois premières parties de la dissertation *Anti-Faure* sont terminées. Il lui reste à traiter la partie finale et pratique, mais il n'en aura plus le temps à Rome, et achèvera le travail en Belgique. Par le fait même, dit-il, tombe aussi la question de l'approbation à Rome.

Ajoutons une remarque, à propos des dissertations sur la doctrine du P. Faure, afin que le lecteur ne confonde pas. Ci-dessus nous avons vu que M. Loiseaux parlait dans ses lettres de Rome d'une dissertation sur Faure, publiée par M. Falise et à laquelle il lui conseillait d'ajouter le Mandement du Cardinal Patrizi. Cette dissertation, si elle a été imprimée, a dû paraître à Liége et très probablement chez M. Lardinois. La dissertation, dont il est ici question, est celle que M. Loiseaux lui a conseillé, dès le début, de préparer pour la future Revue et pour laquelle il est allé aux informations à Rome : il vient de la modifier, il achèvera le travail en Belgique, et la dissertation commencera à paraître dès le premier cahier des *Mélanges*, I^e Série, 1847-48, 1er cahier, p. 77-120 ; 2e cahier, p. 1-40, 2e et 3e éd. p. 127-166 ; Ve Série, 1851-52, p. 165-195, 331-369.

Digitized by Google

prendre aux abus et non pas aux personnes, exposer les principes et les règles du Droit et laisser tirer les conclusions par ceux que cela concerne. Cet avis à M. Falise nous montre combien les reproches, qui seront adressés plus tard aux *Mélanges,* sont immérités au moins pour M. Loiseaux.

Il écrit ensuite à M. Falise qu'il a dû interrompre, pendant quelque temps, ses recherches sur l'histoire du probabilisme et sur la question des curés, mais il va se remettre à ce travail important. Sur l'histoire du probabilisme, il a rencontré un ouvrage qui contient des renseignements très précieux ; s'il l'avait eu plus tôt, il se serait épargné d'aussi longues recherches à ce sujet. Du reste la besogne est loin d'être achevée, et malheureusement il y a plusieurs ouvrages qu'il ne parvient pas à trouver : il espère être plus heureux en Belgique. Quant aux questions qui concernent les curés, il possède des notes qu'il estime assez précieuses, parce qu'elles semblent renverser l'opinion généralement admise d'un certain auteur (1).

Dans cette même lettre de Novembre 1845, il parle à nouveau

(1) Ici se terminent les indications, trouvées dans les lettres de M. Loiseaux, sur les deux points que nous venons de toucher. C'est le moment de dire où M. Loiseaux les a traités dans les *Melanges*.

Quant aux questions, qui concernent les droits et les devoirs des curés, il les a principalement exposées dans l'examen critique des dissertations de M. le Professeur Verhoeven, et dans les discussions auxquelles ces ouvrages donnèrent lieu. Nous aurons à nous en occuper bientôt, et nous renvoyons le lecteur aux références que nous donnerons alors.

La question du probabilisme revient dans les divers volumes des *Mélanges*, à partir de la IIe Série 1848-49. C'est à l'occasion d'une dissertation du R. P. Bolgeni, Jésuite, qui fut reproduite et discutée dans les *Mélanges* par M. Loiseaux. Il ne nous étonnerait pas que ce soit là le livre dont il vient de parler et qui, s'il l'avait eu plus tôt, lui aurait épargné de plus longues recherches. Il le fait précéder d'une histoire du probabilisme, qui est très intéressante. Voici, pour l'utilité des lecteurs, les endroits des *Mélanges Théologiques*, où ils pourront trouver la dissertation du P. Bolgeni et les annotations de M. Loiseaux : IIe Série, 1848-49, p. 59-83, 2e et 3e éd. p. 61-85 ; p. 382-397, 2e et 3e éd. p. 384-398. IIIe Série, 1849-50, p. 105-123, 2e et 3e éd. p. 108-125 ; p. 204-222, 2e et 3e éd. p. 208-226; p. 423-457, 2e et 3e éd. p. 427-461. IVe Série, 1850-51, p. 237-258, 380-413, 536-561. Ve Série, 1851-52, p. 1-72, 196-210, 389-418. VIe Série 1852-53, p. 410-462.

M. Dubois, dans une lettre du 1er janvier 1848, écrivait de Rome à M. Loiseaux : « On a réimprimé une dissertation de Bolgeni, Théologien de la Pénitencerie, sur la *Possession* considérée comme principe fondamental pour décider les cas de conscience, « *Il possesso... etc.* » Cette dissertation me plait beaucoup ; et maintenant une traduction. C'est le même Bolgeni qui a si bien écrit sur l'*Episcopato*, et sur l'*Economia della fede.* » M. l'abbé Dubois a-t-il fait la traduction de cette dissertation ? Nous l'ignorons. En tout cas, l'introduction à la dissertation de Bolgeni et les notes critiques dans les *Mélanges* (ll. cc.) nous senblent être certainement l'œuvre de M. Loiseaux.

Digitized by Google

d'une question qu'il a grande envie de traiter dans la future Revue, et sur laquelle il cherche à se documenter. Ce sont les *Propositions condamnées*. Il indique les ouvrages qu'il convient de se procurer sur cette matière, et il recommande de nouveau à M. Falise de tenir note de tout ce qu'il rencontrera dans ses études et recherches (1).

« Il me semble, dit-il enfin dans cette lettre, que la Revue devra être mensuelle. » Ses vues à ce sujet ne furent-elles pas partagées par M. Falise, ou bien changea-t-il lui-même d'opinion plus tard ? Nous ne savons. En tous cas les *Mélanges*, dans tout le cours de leur publication, ne parurent que par livraisons trimestrielles.

Nous avons dit que, dès la préparation même des *Mélanges*, tout dans les travaux et les recherches indique que M. l'abbé Loiseaux fut leur principal rédacteur, et même leur directeur. Il nous semble, à lire la lettre du 9 février 1846, que M. Falise lui-même considérait M. Loiseaux comme le chef de la future rédaction. Il en avait sans doute parlé en Belgique, et l'Élève-Consulteur l'avait appris à Rome. Après avoir dit ce que nous rapportions tout à l'heure de la dissertation *anti-Faure*, et avoir répondu à quelques questions liturgiques posées par M. Falise, tout à coup, dans un mouvement brusque que nous lui avons connu lorsque nous étions à ses côtés, il s'interrompt et dit : « A propos, n'allez donc pas répandre le bruit que je serai à la tête de la Revue. Cela pourrait, ou la compromettre, ou me compromettre moi-même, et m'empêcher d' y coopérer autant que je le désirerais. » M. Loiseaux voulait absolument que M. Falise passât pour directeur de la Revue, et chez l'éditeur, et devant l'Ordinaire de Liége. Nous le verrons bientôt.

Peut-être nous trompons-nous, en pensant que M. Falise avait parlé de la direction de la future Revue par M. Loiseaux. Il se peut qu'il en avait plutôt écrit, soit à M. l'abbé Smeddinck, ancien Louvaniste, vicaire du célèbre Binterim à Bilk-lez-Dusseldorf, soit au Docteur Binterim lui-même (2). Il a vu dit-il, et

(1) Nous ne croyons pas qu'il ait jamais paru, dans les *Mélanges*, des articles *ex professo* sur les propositions condamnées. Tout au plus, y a-t-on touché quelques propositions du Pape Innocent XI, d'abord dans la dissertation latine *De praxi erga recidivos retinenda* (*Mélanges*, Ve Série 1851-52, p. 165-195, 331-369), et puis dans la question du mensonge (*Ibid.*, VIe Série, 1852-53, p. 427-429).

(2) Nous avons en effet trouvé une lettre de M. l'abbé Smeddinck (5 janvier 1846), qui est une réponse à une lettre de M. Falise. Il le félicite en son nom et en celui de M. Binterim, qu'il appelle son Maître ; il dit qu'ils sont très heureux du projet con-

Digitized by Google

avec plaisir, que le savant Docteur Binterim approuve leur projet ; mais il ne peut partager son opinion, au sujet de la langue en laquelle paraîtra la Revue. M. Loiseaux pense qu'elle doit paraître en français, et il en donne les raisons (1).

Entre temps M. Falise, non moins infatigable que M. Loiseaux, continuait à s'occuper au profit de M. Lardinois de Liége (2). M. Loiseaux trouve qu'il vaudrait mieux travailler pour la future Revue, et préparer quelques bons articles à son intention (3). Enfin, il lui recommande de rechercher les Synodes de Namur, de Bruges, d'Ypres et d'Anvers, indispensables dit-il, pour intéresser le clergé belge par des articles sur la discipline ecclésiastique en Belgique.

Pie IX venait d'être élevé au Souverain Pontificat. Dans la lettre du 18 juin 1846, l'avant-dernière écrite de Rome, M. Loiseaux raconte tous les derniers événements de Rome, se rapportant à la mort du Pape Grégoire XVI et à l'élection du Cardinal Jean-Marie Mastaï Ferreti (4). Puis, il en vient à parler d'une

çu par deux anciens Louvanistes si experts ; il promet que M. Binterim et lui feront tout ce qui est en eux pour les seconder. En *Post-scriptum*, il dit avoir inséré sous le même pli quelques lignes pour M. Loiseaux, et prie M. Falise de les lui faire parvenir lorsqu'il écrira à Rome. Est-ce dans ce billet que M. Loiseaux a lu que M. Falise avait prononcé son nom ? Nous n'avons pas pu trouver cette lettre.

(1) « J'ai vu avec plaisir que notre projet avait recueilli l'approbation de M. Binterim. Il nous engage à publier cette revue en latin. J'avoue que par là nous pourrions nous procurer un bon nombre d'abonnés en Allemagne et en Hollande. Mais le but principal de notre œuvre ne serait pas atteint. Nous voulons travailler surtout pour notre pays. En latin, nous serons peu lus en Belgique. Le français, du moins je le pense, sera beaucoup plus goûté. Et puis, nous avons une partie de notre Revue, qui doit nécessairement se traiter en français : la partie, qui concerne les Fabriques et le Droit Civil dans ses rapports ave la Théologie Morale et le Droit Canon ; et n'oublions pas que c'est peut-être celle qui nous acquerra le plus grand nombre d'abonnés. Si ces Messieurs d'Outre-Rhin veulent faire une Revue latine de Droit Canon, c'est avec plaisir que je leur fournirai des articles....Il faut en outre considérer qu'une Revue canonique allemande ne peut être tout à fait la même que la nôtre : Chez eux le Droit public doit y occuper une grande place ; et cela, parce que presque tous les auteurs débitent des erreurs sur cette matière, et surtout parce que la plupart des gouvernements s'appuient sur ces principes erronés pour justifier leur conduite oppressive à l'égard de l'Église. Vous pouvez communiquer ceci à M. Smeddinck, auquel du reste j'écrirai à cet égard, quand j'aurai le temps. »

(2) Éditeur comme nous l'avons dit p. 453, not. (3), des trois premiers volumes de la *Revue Catholique*.

(3) « Il me paraît qu'à votre place, je ne travaillerais pas ainsi pour M. Lardinois ; je trouverais un prétexte pour m'en dispenser sans refuser formellement. Je travaillerais plutôt à la rédaction de quelques bons articles destinés à notre future Revue. »

(4) A la fin de cette lettre, il conte l'histoire plaisante d'une caricature, qui parut à Rome quelques jours avant le conclave, au sujet du Cardinal Micara de l'Ordre

Digitized by Google

lettre de M. Falise dans laquelle il a cru s'apercevoir que son ami pourrait bien l'avoir de nouveau compromis lui-même et la future Revue. Le moment était venu, en effet, de sonder les dispositions de l'Ordinaire de Liége, et il semble bien qu'à ce moment ils étaient décidés à publier leur Revue chez Lardinois à Liége. M. Falise avait communiqué ses intentions à un ami de Monseigneur, et M. Loiseaux l'approuve ; mais il craint qu'il n'ait prononcé son nom et ne l'ait désigné comme devant prendre une part très active à la future publication. Il veut que non seulement cet ami, mais Monseigneur de Liége lui-même ignore sa collaboration : Si M. Falise n'a pas eu le bon sens de taire son nom auprès de cet ami, celui-ci le rapportera certainement à Sa Grandeur et, au souvenir du passé (1), l'Évêque sera mal disposé à l'égard de la Revue, et il s'en défiera (2). « En tous cas, ajoute-t-il, que nous ayons ou non l'approbation des Évêques, il me semble que nous devons nous mettre à l'œuvre. Chaque fois nous présenterons nos cahiers à l'approbation diocésaine et chaque fois nous l'insèrerons dans notre Revue avec leur refus. » Ou bien, dit-il encore, on pourrait placer une Épître dédicatoire au Souverain Pontife en tête de la Revue, et en revanche le Saint Père enverrait peut-être un Bref, comme il l'a fait pour M. Kersten (3).

Par ailleurs, sa lettre témoigne qu'il se prépare avec la plus grande activité à la prochaine publication de la Revue. Il annonce

des Frères-Mineurs Capucins. Le peuple de Rome l'estimait comme un Saint, désirait l'avoir pour Pape, mais pensait que les Cardinaux n'en voudraient pas.

(1) Rappelons-nous les explications un peu vives avec Mgr l'Évêque de Liége de passage à Rome, auxquelles nous avons fait allusion, p. 447, not. (6).

(2) Par ce qui est arrivé plus tard, il nous semble prouvé que M. Falise ne devait pas avoir prononcé en cette circonstance le nom de M. Loiseaux. La correspondance, avec l'Évêché de Liége, publiée en tête de la deuxième Série des *Mélanges*, le démontre clairement. Nous doutons même que l'éditeur Lardinois ait connu M. Loiseaux, au début de la publication des *Mélanges* : une de ses lettres à M. Falise (5 octobre 1847), parle d'un article, dont M. Loiseaux est certainement l'auteur, et il ne le désigne que par l'initiale L.

(3) Éditeur du *Journal historique et littéraire* de Liége. Au front du Tom. I (1834-35) de son *Journal*, il avait placé un portrait du Pape Grégoire XVI, avec l'inscription : *Gregorio XVI. P. M. Journ. hist. et litt.* Quant à l'obtention du Bref, voir Tom. III, 1836-37, p. 477. M. Kersten reçut en 1851 une médaille d'or de S. S. Pie IX (*Ibid.* Tom. XVIII, 1851-52, p. 157-158). MM. Loiseaux et Falise ne sollicitèrent jamais de Bref, ni pour les *Mélanges*, ni pour la *Revue Théologique*, mais bien pour la *Nouvelle Revue Théologique* : il leur fut accordé, en Novembre 1871, par le Pape Pie IX (Voir *ibid.* Tom. III, 1871, p. 565). La lettre suivante de M. Loiseaux (16 août 1846) dit : Vous sentez bien que ce que je vous avais dit de dédier notre *Revue* au Saint-Père était une plaisanterie. »

Digitized by Google

à M. Falise qu'il est tout occupé à examiner la question des vœux, prononcés par les religieux en France et en Belgique : il soumettra ses notes à Mgr Bizzarri, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers. Entre temps, il ne néglige pas son étude sur les Curés. Il voudrait avoir plus de temps : la fréquentation des diverses Congrégations Romaines lui en prend beaucoup, mais c'est un temps on ne peut mieux employé, d'autant plus qu'il veut examiner le plus possible de Causes et de Décrets, surtout à partir de 1834. Un article sur les Vicaires Capitulaires est presque achevé : cette dissertation est très importante, dit-il, en ce sens que les conclusions en sont opposées à la pratique générale, mais toutes sont appuyées sur les décrets de la Congrégation. Deux causes, assez importantes pour son sujet, sont encore pendantes à Rome : il espère qu'elles seront terminées avant son départ (1). Il annonce ce départ probable de Rome pour le mois de Septembre, et il va en écrire aussitôt à Mgr l'Évêque de Tournai. Il demande encore une fois à M. Falise, de prendre note de tout ce qu'il rencontrera sur les sujets indiqués ci-dessus, et il l'engage à étudier bien à fond, avant son retour, la question des mariages mixtes. Pour se documenter sur ce point, il devra chercher à se procurer les rituels protestants, même « ceux des hollandais, pourvu qu'ils ne soient pas écrits en cette maudite langue (??) ; ou à moins, dit-il, que vous ne connaissiez quelqu'un qui voulût les rendre en un langage un peu plus raisonnable (??). (2)

Nous voici à la dernière lettre écrite de Rome par M. Loiseaux à M. Falise : elle est du 16 Août 1846. L'Élève-Consulteur vient de recevoir son rappel et il s'attend à être envoyé, dès son retour au pays, dans quelque coin obscur du Diocèse de Tournai. Tant mieux, dit-il, il en aura d'autant plus de loisir pour s'occuper de la Revue. Et de nouveau il insiste auprès de M. Falise pour qu'il ne le fasse pas connaître à Liége, qu'il se présente lui-même comme promoteur de la Revue et ne parle de lui, si besoin en

(1) Des questions, concernant les Vicaires Capitulaires, ont été traitées dans les *Mélanges Théologiques*, Ie Série, 1847-48, 2e cahier, p. 66-68. 2e et 3e éd. p. 192-194 ; IIIe Série. 1849-50, p.14, 396-412, 2e et 3e éd. p. 400-416 ; IVe Série, 1850-51, p. 146-148 ; VIe Série, 1852-53, p. 17-18.

(2) Quoi qu'en dise M. Loiseaux en 1846, nous avons expérimenté maintes fois vers 1880, que le P. Piat comprenait très bien l'allemand et suffisamment le hollandais. Il y avait à cette époque, dans les seuls Pays-Bas, au-delà de 400 abonnés à la *Nouvelle Revue Théologique* : ces derniers écrivaient assez fréquemment au Directeur de la Revue, et il leur répondait en latin.

Digitized by Google

est, que comme collaborateur. De retour en Belgique, il se rendra à Liége et parlera dans le même sens. A Louvain, il tâchera de gagner M. le Professeur Delcour (1). Il termine par ces mots : « Espérons, mon cher, l'espoir fait vivre et opérer de grandes choses. » (2)

(1) « Je profite de l'occasion du retour du Cardinal pour vous envoyer cette lettre, qui sera probablement la dernière. Je partirai, je pense, le 30 du mois de septembre ou le 1er octobre. (Secret) : J'ai reçu hier la réponse de Mgr ; il me permet de retourner. La lettre écrite, non pas par S. G., mais par M. Voisin, est très sèche. Si l'accueil qu'on me prépare ressemble à la lettre, je m'attends à être envoyé dans les bois de Chimay. Cela ne m'effraye pas ; et je n'en aurais que plus de temps pour élaborer quelques bons articles pour notre Revue. Je n'ai jamais recherché les bonnes grâces, ni les faveurs du pouvoir, et jamais je ne le ferai. Je ne crois pas avoir failli à mon devoir ; ma conscience est tranquille ; peu m'importe le reste...

La création de la Revue rencontrera beaucoup de difficultés, dites-vous. Je n'en doute aucunement. Elle fera ombrage aux Évêques, fût-elle même sous la direction de M... Nous tâcherons cependant de sortir de ce labyrinthe. Vous sentez bien que ce que je vous avais dit de dédier notre Revue au Saint-Père était une plaisanterie. Vous avez mal fait de ne pas en parler à M... Si vous lui en écrivez, ou ne lui parlez pas de moi, ou parlez-lui en seulement comme d'un collaborateur. Sans cela, vous pourriez compromettre le succès. Tant que nous ne savons pas ce qu'on pense en haut lieu à mon égard, vous ne pouvez me mettre en avant : ce pourrait être un motif de suspicion contre cette belle œuvre. L'Évêque de Liége a fort mauvaise opinion de moi. Il ne voudrait pas d'une Revue qui paraîtrait sous mes auspices. Aussi, mettez-vous seul en avant, et dans l'exposé de nos plans montrez-vous le plus épiscopal possible : ayez soin de dire que la Revue est entreprise, non pour contrecarrer l'administration épiscopale, à laquelle on se gardera bien de s'opposer et pour laquelle nous aurons toujours le plus grand respect, mais que son but est surtout parochial. C'est pour les curés que nous travaillerons principalement. Notre intention est d'éviter les questions irritantes, etc., etc. Ce qui ne nous empêchera pas de les traiter toutes en leur temps et saison. Un petit exposé de ce genre pourra allécher M..., surtout si vous avez soin de lui dire que nous comptons sur un concours actif de sa part, et qu'il sait que sans lui nous ne pouvons rien. Vous ne feriez pas mal de lui en écrire le plus tôt possible, car au mois d'octobre il y aura encore une assemblée des Évêques : il pourrait en être traité dans cette réunion. Du reste, il serait bon que M... fût au courant avant mon passage à Liége : Je l'irai voir ; nous pourrions, s'il est instruit, en causer ensemble; mais uniquement, de ma part, comme collaborateur.

J'avais déjà pensé à un juriste pour la partie civile de notre Revue. Celui qui me paraît réunir les conditions voulues pour un semblable office, serait M. Delcour. Pourrons-nous l'avoir ? J'en doute beaucoup. Peut-être le tenterai-je un peu, en passant par Louvain ; je pourrais sonder le terrain. Et puis, j'en parlerai à M. Verhoeven : s'il entre dans nos vues, il décidera facilement M. Delcour à travailler pour nous. Je ne crains qu'une seule chose, c'est que M. Verhoeven ne soit intéressé dans la *Revue Catholique* : en ce cas, notre projet ne lui sourira guère. S'il n'entre pour rien dans le journal de M. Ubaghs, j'espère que nos affaires marcheront bien. »

(2) Avant de suivre M. Loiseaux dans son retour vers la Belgique, notons un incident auquel il semble avoir été mêlé, et qui reçut une solution au moment où il se disposait à quitter Rome. Il s'agit du conflit entre l'Université de Louvain et les Pères de la Compagnie de Jésus : Mgr de T' Serclaes l'expose en détail dans son ou-

Digitized by Google

Nous avons placé, sous les yeux du lecteur, tout ce qu'il a été possible de découvrir sur la préparation à la publication des *Mélanges*. Pour beaucoup, surtout pour les anciens du Diocèse de Tournai (1), les lettres que nous venons de produire sont une véritable révélation. Pour l'étude entreprise, elles fixent deux points. Le premier, que M. l'abbé Loiseaux, pour la rédaction comme pour la direction des *Mélanges*, voulut à tout prix garder l'anonymat. Le second, qu'entre les deux rédacteurs connus des *Mélanges*, et nous croyons qu'il n'y en eut pas davantage, M. Loiseaux s'annonça comme le rédacteur principal.

*
* *

M. l'abbé Loiseaux emporta de Rome un certificat de Mgr l'Archevêque De Andrea, Secrétaire de la Sacrée Congrégation du Concile, qui rend un magnifique témoignage à sa science, à son talent, à son zèle pour l'étude. L'éminent Prélat y affirme l'espoir que Jean-Joseph Loiseaux, par sa connaissance des Sacrés Canons, se rendra très utile à l'Église, surtout s'il lui est donné de pouvoir s'exercer pendant quelques années encore dans la pratique du Droit ecclésiastique. Voici ce précieux document : (2)

Nos Hieronymus De Andrea Archiepiscopus Melitenus Sacræ Congregationis Eminentissimorum Patrum S. Concilii Tridentini Interpretum Secretarius. Universis et singulis præsentes lecturis notum facimus atque testamur quamdam apud eam Sac. Congregationem extare academiam ad illius negotia discutienda

vrage sur Léon XIII (Tom. I, p. 123-126). Dans les papiers de M. Loiseaux nous avons trouvé un rapport, envoyé de Louvain, pour défendre les vues de l'Université sur le point en question. D'autre part, trois lettres de M. Verhoeven (16 novembre 1845, 26 mars et fin juin 1846), tiennent M. Loiseaux au courant de ce qui se dit en Belgique, de ce que pense le corps professoral de Louvain, de ce qui est arrêté dans la réunion des Évêques. Enfin, M. Loiseaux dans sa dernière lettre de Rome à M. Falise (août 1846), lui dit de ne pas encore révéler le secret, mais que l'*Alma Mater* de Louvain a obtenu gain de cause.

(1) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet p. 450, not. (2). Depuis lors, nous avons lu dans une lettre (avril 1904) provenant d'un prêtre éminent du Diocèse de Tournai, très lié avec M. Henri Casterman († janvier 1907), que ce dernier lui-même n'a jamais su que M. Loiseaux fût l'un des fondateurs des *Mélanges*.

(2) La pièce authentique, entièrement manuscrite, signée de la main de l'éminent Secrétaire de la Congrégation et revêtue de son sceau, est conservée dans nos archives.

Digitized by Google

institutam, quam Juvenes Ecclesiasticæ Militiæ addicti ingenio et doctrina præstantes frequentare solent ; hosque inter duobus ab hinc annis adlectum fuisse admodum Reverendum Dominum Joannem Josephum Loiseaux Belgam, qui sedulitatis, ingenii, et doctrinæ præclara interea temporis jugiter præbuit argumenta, magnamque ingerit spem, sua Sacrorum Canonum scientia aliquando Ecclesiæ oppido profuturum, præsertim si eidem, in laudabili qua detinetur exercitatione, aliquot adhuc annis immorari datum sit. In quorum fidem etc. Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. Congregationis hac die 24 septembris 1846.

Loc. Sig. † Hieronymus Archiepiscopus Melitenus
Secretarius

(A suivre.) Fr. Prosper d'Enghien
O. M. C.

Digitized by Google

NOTES SUR LE VOYAGE

DE

FRÈRE JEAN DE PLAN-CARPIN

(1245-1247) (1)

(Suite)

VIII

« Batou, nous dit Fr. Jean, vit royalement : il tient une cour splendide, entouré de chambellans, de gardes et d'officiers, comme l'empereur tartare lui-même... et quand il se montre en public, c'est sous un dais que l'on porte au-dessus de sa tête. »

Il avait le goût du luxe et de la magnificence. « Il aimait, dit un historien, les belles choses de l'Ouest, les bijoux de Constantinople, les tentures d'Italie, les draps de France, auxquels il joignait les somptueuses fourrures du nord et les merveilles de la Chine et des Indes. » Au 17e siècle, dans le vieux monastère de Saint-Jean l'Évangéliste, à trente six verstes de Rezan, on montrait encore un de ses cachets ; il était en or massif et si lourd que, lorsqu'on le fondit, le métal qu'on en tira suffit pour dorer le bassin de l'eau bénite et une partie des vases sacrés du monastère. Il avait vingt-six femmes. La richesse de leurs tentes émerveilla huit ans plus tard, Fr. Guillaume de Rubrouck. Il avait mis leurs maisons sur un pied dont elles ne devaient plus déchoir. Un siècle plus tard, Ibn-Batuta rencontra une des femmes d'un de ses successeurs ; sa suite comportait quatre cents chariots, deux mille chevaux, trois cents bœufs, deux cents

(1) Voir *Études Franciscaines*, mars 1912.

Digitized by Google

chameaux, cinq cents gardes à cheval, deux cents femmes de chambre et vingt pages. La tradition que Batou avait inaugurée s'était maintenue. Lorsque sa cour se déplaçait, on eut dit un peuple en marche. Sur un espace de trois ou quatre lieues moutonnait un piétinement serré d'hommes et de femmes, un grouillement d'animaux de toute espèce, une mer de toits étincelant sous la splendeur du soleil. Le spectacle était saisissant et inspirait l'effroi. (1)

Un ordre sévère, un protocole immuable, régnaient sur cette masse immense. Batou avait le sens de l'organisation hiérarchique. Il était à lui-même son Louvois et son Colbert. Sa horde était la capitale ordonnée de la steppe, le centre mouvant de la solitude herbeuse, le point vital de la berge démesurée qui, des Carpathes au Caucase, du Caucase à l'Altaï, descend jusqu'aux glaces du pôle. Il était l'autocrate des Tartares du Ponent. Le seuil sans limite de l'Asie était son domaine. Indépendant, riche des trésors de l'univers, du butin accumulé par cinquante années de conquêtes telles que jamais le monde n'en avait vues, il était taciturne, poli, impassible. Il inspirait une indicible terreur.

Il était plein de contrastes. La maxime tartare était : « Jamais

(1) On a l'habitude d'écrire que Batou commandait une armée de six cent mille cavaliers dont 450.000 mongols et 150.000 auxiliaires. Ce chiffre semble exagéré. Les armées mongoles, comme M. René Pinon en fait la remarque, étaient surtout redoutables par leur cohésion, leur entrainement, et par le génie de leurs chefs. Pendant leur campagne sur le Syr-Daria, qui est un véritable modèle de l'art militaire, les généraux de Gengis-Khan ne disposaient que de 150.000 hommes : Djébé et Souboutaï, pour leur fantastique chevauchée autour de la mer Caspienne, n'avaient que deux divisions mongoles et un corps auxiliaire, c'est-à-dire, — la division mongole étant de 10.000 hommes et les corps auxiliaires de 5.000,— vingt cinq mille hommes en tout. Il semble bien qu'à Liegnitz les Mongols ne mirent en ligne que 40.000 hommes. Pour admettre que le chiffre de 600.000 cavaliers pour l'armée de Batou fut exact, il faudrait pouvoir expliquer comment il fut possible de pourvoir à leur subsistance pendant la traversée des déserts de l'Asie, ce qui n'est pas facile. La vérité est que c'est grâce aux manœuvres compliquées d'une stratégie savante, concentrations rapides, marches enveloppantes, débordement des ailes, attaques de flanc et par derrière, que les Tartares furent vainqueurs. Leur armée était merveilleusement commandée, mais elle n'était pas innombrable. (Cfr. René Pinon, *Le péril jaune au XIIIe siècle. Revue des deux mondes*. Mars 1905 p. 164.) J'ajoute que lors de son séjour de plusieurs semaines à la horde de Batou, Fr. Guillaume de Rubrouck eut l'impression très nette que le chiffre des effectifs mongols avait été surfait. Karamsin (*Histoire de l'Empire de Russie*, T. III, p. 335) croit pouvoir avancer que Batou, pour sa campagne de Hongrie, disposait de trois cent mille hommes. C'est le maximum que l'on puisse raisonnablement admettre. Cependant, T. IV, p. 18, ce même Karamsin parle lui aussi de « cinq cent mille hommes commandés par Batou ». Solowieff accepte le chiffre de 300.000 hommes.

Digitized by Google

les vaincus ne peuvent être les amis des vainqueurs, et la mort des uns est nécessaire à la sûreté des autres. » Aucun homme de guerre mongol n'avait appliqué cette maxime avec une aussi implacable rigueur que lui. Il ne cessait de tuer que lorsque le silence de la mort régnait partout. Où il avait passé, disent les annalistes russes, il ne restait que des corps de princes, de généraux, de guerriers, couchés par rangs sur l'herbe gelée et couverts d'un blanc linceul de neige.

« Lorsque Batou se retira, écrit à son tour un historien moderne, la Hongrie n'était plus qu'un désert ; dans certaines provinces on voyageait quinze jours sans rencontrer un seul habitant ; la famine était telle qu'on vendit de la chair humaine ; des bandes de loups, descendus des montagnes, assiégeaient les fermes. »

Il était la bête dévorant les royaumes. Et cependant quand un de ses ennemis se distinguait contre lui par sa valeur, électrisé, au lieu de l'envoyer à la mort, il lui donnait la liberté ! Ainsi en fit-il pour les héros de Kolovrat, ainsi pour le glorieux défenseur de Kiew, le grand Dmitri. Il ne respirait à l'aise qu'au milieu des vastes horizons des champs de bataille, et il faisait copier des manuscrits ! Son œil était fait pour l'horizon sans limite des steppes, pour la caresse des « belles et grasses prairies », et il faisait construire une ville. Il était fatigué de gloire et de combats, et il désirait le pouvoir. Il détestait la brutalité, et tombait dans la férocité. Avec des réserves d'activité surprenantes — deux mois (fin mars à mai 1241) lui avaient suffi pour balayer les armées de la Pologne, de la Silésie, de la Moravie, de la Bohême, de la Hongrie, de l'Allemagne — il se laissait aller à la torpeur. Il était en même temps passionné et froid. Mais surtout il était implacable dans ses haines : sa vengeance était lente à venir, mais quand elle éclatait, elle glaçait d'effroi les plus braves.

Devant sa tente brûlaient deux feux. Au milieu, un char portait une statue d'or de Gengis-Khan. (1) Ordre fut donné aux

(1) Le même dispositif existait à la cour de l'empereur Kouyouk, ainsi que Fr. Jean le dit p. 620. « Les Tartares, écrit-il, fabriquent une idole de leur premier empereur, et la dressant sur un char, à la place d'honneur, devant leur tente ainsi que je l'ai vu de mes yeux devant le pavillon de l'empereur Kouyouk, ils lui offrent de nombreux présents et, parmi eux, des chevaux que personne n'a le droit de monter jusqu'à leur mort. Ils lui consacrent aussi d'autres animaux, et s'il leur arrive d'en tuer un pour le manger, ils ont soin de n'en pas briser les os, mais ils les brûlent dans le feu. Et ils adorent cette idole en faisant face au sud, comme ils adorent Dieu. » L'idole était, suivant la richesse de son propriétaire, en feutre ou en

Digitized by Google

deux Mineurs de passer entre les feux et d'adorer la statue. Telle était la loi et nul ne pouvait s'y soustraire : « S'étant rendu auprès de Batou, écrit Fr. Jean, le grand duc Michel de Czernigow dut passer entre les feux, puis il lui fut ordonné de s'agenouiller en l'honneur de Gengis-Khan. Il répondit qu'il s'inclinerait avec plaisir devant Batou, et même devant ses serviteurs, mais qu'il ne le ferait pas devant l'image d'un homme mort, parce qu'il est défendu aux chrétiens de le faire. Les officiers de Batou insistent; Michel persiste dans son refus. Le petit-fils de Michel, Boris, était là; Batou fait dire à Michel par Boris que la mort sera la conséquence de son obstination. Michel répond qu'il préfère mourir que pécher. Batou alors envoie un de ses satellites, qui donne à Michel des coups de pied dans le ventre jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Un des chevaliers de Michel qui l'avait accompagné (1) lui disait : « Sois constant ; la peine actuelle ne durera pas et sera suivie d'une joie éternelle. » Alors on trancha la tête de Michel avec un couteau, puis celle du chevalier avec le même couteau. »

soie, ou, comme on l'a vu pour le cas de Batou, en or. Mais la statue de métal précieux était une exception. L'idole mongole était essentiellement en feutre ou en soie. Fr. Jean, p. 619, nous parle de la splendeur du char qui la portait et nous dit que « quand on veut fabriquer une de ces idoles, toutes les femmes nobles de la horde se réunissent et la font avec beaucoup de respect ; puis, le travail fini, elles tuent un mouton, le mangent, et en brûlent les os dans le feu. » Quiconque volait quoi que ce fût d'un char portant une idole était impitoyablement mis à mort. (Fr. Jean, *loc. cit.)* Dans la lettre d'Argoun au pape, en 1285, Gengis-Khan est appelé le *Premier Père de tous les Tartares, primo patri omnium Tartarorum*. Cette appellation de Premier Père appliquée à Gengis-Khan n'est pas autre chose que la traduction de son titre dynastique chinois de *T'ai tsu* « le grand ancêtre ». Depuis le troisième siècle avant notre ère plusieurs fondateurs de dynasties en Chine ont reçu le titre de *Kao tsu*, « sublime ancêtre ». Je me demande en conséquence si ces honneurs divins rendus à Gengis-Khan ne doivent pas être considérés comme une adaptation mongole du culte chinois des ancêtres. Il y aurait là une infiltration toute naturelle, si on réfléchit que les Mongols n'avaient pas de religion arrêtée, qu'ils étaient idolâtres, qu'ils avaient, depuis des siècles, des relations suivies avec la Chine et qu'il y avait, dans leur capitale, à Caracorum, tout un quartier chinois où Fr. Guillaume de Rubrouck devait faire bientôt des remarques si intéressantes. — Quant à l'obligation qui fut imposée aux deux Mineurs de passer entre les deux feux, Fr. Benoît nous dit explicitement « qu'elle avait pour but de purifier les ambassadeurs » et Fr. Jean nous rapporte les paroles que lui adressa l'officier en lui disant de passer entre les dits feux : « Nous vous faisons passer entre ces deux feux pour le cas où vous mediteriez quelque chose de nuisible pour notre maître, ou que vous porteriez sur vous quelque poison. Car le feu écarte tout mal. » Pour le Mongol, le feu purifiait même les pensées.

(1) L'histoire a conservé son nom : il s'appelait Féodor. Après la mort de son grand-père, Boris obtint de Sartach, fils de Batou, la permission de retourner dans son apanage de Rostof.

Digitized by Google

Telle était donc la loi : s'agenouiller ou mourir. Cependant, arrivés devant la statue, Fr. Jean et Fr. Benoît refusèrent obstinément de s'incliner. On leur demanda, surpris, de baisser la tête et on les introduisit dans la tente de Batou.

La figure très rouge, le césar mongol était assis sur un trône avec une de ses femmes. Au-dessous de lui s'étageaient ses frères, ses fils et d'autres membres de sa famille. Des étrangers de marque, des seigneurs russes, le fils de Jeroslaw, grand-prince de Sousdalie, un de ses chevaliers, Sangor, Coman de nation, mais chrétien de religion, d'autres encore, étaient là et regardaient. Derrière le trône se groupaient, à droite les hommes, à gauche les femmes. Près de la porte, dans des vases d'or et d'argent, des boissons étincelaient. De temps en temps des serviteurs apportaient une des coupes chatoyantes à Batou, et lorsqu'il la portait à sa bouche, des chants éclataient, soutenus d'un accompagnement de guitares. De fine toile de lin, la tente, était large et magnifique. Fr. Jean dut plier les deux genoux et, dans cette position, exposer les détails de son affaire. Il avait, au préalable, fait remettre à Batou les présents qui lui étaient destinés : quarante peaux de castor et quatre-vingts peaux de blaireau apportées de Cracovie. L'exposé fini, Fr. Jean tendit les lettres papales à Batou, qui l'invita à s'asseoir à sa gauche, du côté des femmes. Le protocole le voulait ainsi : un ambassadeur, aussi longtemps qu'il n'avait pas eu l'honneur d'être reçu par l'empereur, ne valait pas mieux qu'une femme. Une fois reçu par l'empereur, il montait à la dignité d'homme. Dès que Jean fut assis, des secrétaires l'entourèrent et, sous ses yeux, traduisirent la lettre du Pape en russe, en arabe et en tartare; puis ils remirent cette dernière version à Batou. Batou la lut avec un soin extrême, en pesa tous les mots, y ajouta des notes de sa main, puis, sans prononcer une parole, leva la séance.

Le lendemain il faisait signifier sa décision : « L'affaire était du ressort de l'empereur Kouyouk, qui se trouvait actuellement en Mongolie ; Fr. Jean, accompagné de Fr. Benoit et de deux officiers tartares, irait lui porter la lettre du Pape. Ils partiraient le lendemain. Quant aux serviteurs qui étaient venus avec eux, ils s'en retourneraient auprès du Souverain Pontife, auquel ils transmettraient tout ce que Fr. Jean et Fr. Benoît jugeraient à propos de lui faire tenir. » (1)

(1) Fr. Jean, p. 747, nous dit qu'il rédigea un compte rendu détaillé de tout ce qui leur était advenu jusqu'alors et qu'il le remit à leurs serviteurs pour que ceux-ci

Digitized by Google

Depuis six semaines, je l'ai dit déjà, accablés de fatigues surhumaines, nos Mineurs ne mangeaient que du millet cuit au sel et à l'eau et ils ne buvaient que de la neige fondue ; de plus, depuis qu'ils étaient à son camp, Batou, malgré toute sa magnificence, ne leur avait fait servir qu'un seul repas. Leur misère physique était affreuse. — Jointe à l'émotion produite par cet ordre de départ auquel ils ne s'attendaient pas, à la douleur de se voir séparés de leurs fidèles compagnons de tribulation, aux appréhensions d'une route qui les conduirait là-bas, aux extrémités du monde, dans des contrées inhospitalières que nul ne connaissait; — leur misère physique, dis-je, jointe aux affres de l'âme, les jeta, isolés qu'ils étaient sous ce ciel hostile, dans une détresse morale profonde. Le lendemain matin ils dirent leur messe; c'était le jour de Pâques, jour de résurrection. Ils se lièrent tous les membres avec des bandelettes, montèrent à cheval, et, accompagnés des officiers tartares, prirent le désert dans la direction de la Mongolie. Leur faiblesse était si grande qu'ils chancelaient sur leurs montures. « Nous pleurâmes abondamment », écrit Fr. Jean.

IX

Au bout de quinze jours l'Oural fut franchi ; puis pendant trois semaines la caravane traversa un pays plat, dépourvu d'arbres, semé d'eaux dormantes et de marais salants, parcouru par des rivières saumâtres. Ni forêt, ni montagne, ni rocher, rien qui arrêtât la vue, rien qui rompît l'uniformité de l'horizon. Pas de reliefs. Une eau extravasée qui suintait partout et s'étendait en mares. « La contrée était presque déserte, écrit Fr. Benoît. Nous y rencontrâmes peu d'êtres humains, mais des marécages, de vastes lacs salés et beaucoup de fleuves aux eaux amères. » A la vue de ces terres basses, un souvenir classique surgit à sa mémoire, et il songe aux *Palus Méotides*. Il se trompait. Il se trouvait dans la région des boues salées. Ces nappes d'eau, c'était le lac Indersky et la trentaine de lacs marins qui s'étalent dans la province actuelle de l'Oural. Au sud s'étendait cet autre

l'apportassent au Souverain-Pontife. Les serviteurs quittèrent bien le camp de Batou et se dirigèrent vers la France ; mais quand ils arrivèrent au camp de Mauci, celui-ci les retint prisonniers. Ce n'est que le 2 juin de l'année suivante, quand Fr. Jean traversa ce même camp de Mauci pour revenir en Europe, que, sur ses instances, ils furent délivrés et purent rentrer avec lui dans leur patrie.

Digitized by Google

lac extraordinaire, la mer Caspienne, que Fr. Guillaume décrira. Puis Marco Polo notera que « les Géorgiens racontent une chose admirable; ils disent qu'il y a, à proximité de leur terre, un grand lac formé par la chute des eaux des montagnes ; ce lac a environ six cent milles... et est éloigné de toutes les autres eaux de douze milles... On trouve là une grande source dont il sort une liqueur semblable à l'huile ; elle ne vaut rien à manger, mais elle est bonne à brûler, ce qui fait que les nations voisines en viennent faire leur provision, jusqu'à en charger beaucoup de vaisseaux, sans que la source, qui coule continuellement, en paraisse diminuée en aucune manière. » Le lecteur a reconnu le pétrole de Bakou.

Après les boues salées vint la *terre ingrate*, « le pays des sables », la grande lande ouverte au nord du lac d'Aral, la steppe Kirghize « sinistre et inféconde ». (1) La contrée semblait houleuse. Les horizons mornes et gris, les argiles, les surfaces

(1) Fr. Benoit nous donne sur cette partie du voyage un renseignement précieux. Il nous dit d'abord qu'en traversant le pays des Comans-Kipchak qui est, je le rappelle, le sud de la Russie actuelle, ils avaient à leur droite la contrée des Saxons « que nous croyons être des Goths ». Cette affirmation peut paraitre de haute fantaisie, et cependant elle est rigoureusement exacte. Quelques années après lui, Fr. Guillaume de Rubrouck constatait, en Crimée, l'existence de beaucoup de Goths « dont la langue est l'allemand ». Et plus tard Barbaro, parlant de ces Goths de Crimée, écrit : « les Goths parlent allemand, ce que je connus par un allemand qui était à mon service et qui m'accompagnait pendant mon séjour parmi eux ; il les comprenait aussi bien qu'un habitant de Venise comprend un habitant de Forli ou un Florentin. » Au milieu du seizième siècle, Busbeck s'occupa spécialement de ces Goths de Crimée ; il dressa une liste de soixante-quinze mots et phrases de leur langue ; les deux-tiers en sont du pur allemand, voire même de l'anglais. La phrase de Fr. Benoit doit donc être comprise de la manière suivante : « Nous avions à notre droite des gens qui parlaient allemand et que nous croyons être des Goths. » Et en ce sens elle est rigoureusement exacte. C'est donc à Fr. Benoit que revient l'honneur d'avoir signalé le premier l'existence de ces restes des invasions allemandes oubliés au fond de la Crimée. — Après ce renseignement, il en donne un second : « Plus tard (c'est-à-dire au moment où nous traversions les déserts de l'Aral) nous eûmes à notre droite les Khazars, qui sont chrétiens. » Ce renseignement est confirmé par les écrivains mahométans de l'époque. On remarquera ces mots *qui sont chrétiens*. Il n'en allait pas ainsi au Xe siècle. Ibn-Haoukal écrit en 977-978 : « Les Khazars se divisent en musulmans, chrétiens et juifs, et il y a aussi des païens. La classe la moins nombreuse est celle des juifs et la plus grande celle des musulmans. *Tout de même le roi et ses proches sont juifs,* mais la plus grande partie de leurs usages est d'origine païenne... Leurs jugements se font d'après des coutumes anciennes qui sont contraires aux religions chrétienne, musulmane et juive. » (Traduction N. Slousch.) Il y avait deux classes chez les Khazars ; les uns étaient bruns, presque noirs comme les Indiens, les autres formaient une classe blanche. Ils étaient remarquables par leur beauté. Avant d'habiter les bords de l'Aral ils habitaient la rive droite du Volga.

Digitized by Google

rocheuses, les dunes mobiles, s'y succèdent. On dirait une mer blafarde, tantôt figée, tantôt se balançant sous le vent. La température est excessive : entre les plus grands froids et les plus grandes chaleurs il y a là des intervalles de 80 à 90 degrés centigrades. Le climat continental sévit dans toute sa rigueur. Une maigre broussaille, modeste et bienfaisante, le *sacksaül*, perce le sol. Fr. Benoît lui donne le nom d'*absinthe*. Nulle part d'eau; c'est le pays de la soif. La contrée mérite bien le nom que les Persans lui donnent, *le Vide*. D'innombrables points blancs parsèment la terre nue ; ce sont des débris humains. « Disséminés partout et saupoudrant le sol, écrit Fr. Jean, nous vîmes d'innombrables crânes et infiniment d'ossements. Leur nombre était tel que, de loin, on eût cru voir les excréments de troupeaux de bœufs qui auraient passé par là. » Au même moment Sempad, frère de Heythoum, roi d'Arménie, gagnant, lui aussi, la Mongolie, évaluait à cent mille les tas d'ossements humains qu'il avait rencontrés sur sa route. La désolation était immense. Ce tête-à-tête avec la mort, dans la solitude, dura plus d'une semaine. (1)

(1) Toute la contrée comprise entre l'Oural et le Turkestan actuel formait alors ce que l'on appelait le pays des *Kangles*. « Nous traversâmes, écrit Fr. Benoît, le fleuve appelé Jaïac (l'Oural) et c'est là que commence la contrée des Kangles. » Fr. Benoît y distingue très nettement les deux parties que nous avons signalées : la région marécageuse du lac Indersky, et le désert qui s'étend au nord du lac d'Aral. C'est lui qui nous donne ce détail qu'ils mirent vingt jours à traverser la première, tandis qu'il leur suffit d'une huitaine de jours pour traverser le second. Fr. Jean, lui, parle surtout de la région désertique ; il signale le fait qu'une partie des gens de ce Jeroslaw, grand-duc de Sousdalie, que nos voyageurs retrouveront en Mongolie, y périrent de soif. Ce qui peut nous donner une idée de la rapidité avec laquelle voyagèrent F. Jean et Fr. Benoît, c'est ce que, huit ans plus tard, Fr. Guillaume de Rubrouck nous dit de la traversée qu'il fit de la même région : « Nous chevauchâmes à travers le pays des Kangles, écrit-il p. 276, du 15 septembre au 1er novembre et presque chaque jour nous fîmes, autant que j'ai pu en juger, à peu près la distance de Paris à Orléans, selon que nous trouvions plus ou moins facilement des chevaux. Car quelquefois nous changions de chevaux deux ou trois fois par jour, quelquefois au contraire nous allions pendant deux ou trois jours sans en trouver aucun, de sorte que force nous était bien d'aller plus lentement. De vingt ou trente chevaux qui se trouvaient aux relais, nous avions toujours, en qualité d'étrangers, les plus mauvais ; car tous choisissaient leur monture avant nous. » Fr. Jean fit donc en un mois ce que Fr. Guillaume, tout en allant bon train, mit six semaines à faire. — Les *Kangles* sont appelés *K'angli* par les écrivains chinois de la période mongole et *Turcs Kangali* par les écrivains musulmans. Abulghazi dit que leur nom dérive du mot turc *Kang* qui signifie chariot « parce que ce sont eux qui ont inventé les chariots » probablement les chariots d'une forme toute spéciale dont il est fait usage dans la steppe. Remarquons à ce propos que les Chinois donnaient aux Turcs occidentaux le nom générique de *Hauts-Chariots*, *Kao-ch'ê* (prononcez :

Digitized by Google

Fr. Jean ne fait aucune mention de la mer d'Aral, de la « mer du milieu ». Le jeudi de l'Ascension, 17 mai, la frontière du Turkestan est franchie. Le pays devenait plus accidenté. On ne se trouvait plus en terre *Kipchak*, c'est-à-dire en terre vide. Au lieu de chariots, on commençait à voir des maisons, des villages, des villes mêmes. Fr. Benoît note : « Pour la première fois depuis que nous avions quitté les rives du Dniéper, nous revoyions des cités. » C'en était fini avec la steppe, avec la plaine ondulée et mélancolique de l'ouest, avec le silence de la nature, avec l'immensité vide, où dans le brouillard de l'hiver rien ne fixe le regard, hors le cheminement furtif du soleil au dessus de l'horizon et l'oiseau qui passe en laissant derrière lui une traînée de buée. Plus de mirages, plus de miroitements. On rentrait dans les cadres fixes du sédentaire. Partout des masures. De temps en temps un indigène, hâve, se montre. Il parle coman. Fr. Jean demande où il est. On lui répond : « Au pays des *Bisermins* ». Et ce nom a une saveur indicible. Le Bisermin, est le *Pu-su-man* des auteurs chinois, le *Bussurman* des chroniqueurs russes, notre *Musulman*. C'est le mot des caravaniers ; il retentit dans leur parler guttural tout le long de la route de la soie, du Fleuve Jaune à la mer Noire. Et il est étrange de le rencontrer sous la plume d'un moine ombrien. Ce mot des rouliers de l'Orient évoque à lui seul tout un monde, mort aujourd'hui, monde fantastique, farouche et mobile évanoui pour toujours.

Le pays était mahométan. Fr. Benoît lui donne son nom classique de *Turkia*, Turkestan. Un fleuve, le Syr-Daria, le traverse. Nos voyageurs en remontent le cours. Des villes se succèdent sur ses bords, Janckint « une grosse ville », dit Fr. Benoît, Barchin, Ornas, d'autres encore (1). « Cette contrée,

Kao-Kè) mot qui se rapproche singulièrement, au point de vue phonétique, de *Kangli*. Les *Kangles* étaient apparentés aux Comans, qui étaient comme eux des Touraniens. Il existe encore aujourd'hui des Kangles parmi les Tartares Nogaï et parmi les Usbeks.

(1) Rockhill (*The journey of William of Rubruck*, p. 14) a étudié avec le soin remarquable qu'il met en toutes choses, la situation de ces trois villes. Il commence par noter que les voyageurs durent suivre les rives du Syr-Daria depuis son embouchure dans le lac d'Aral jusqu'aux environs de Chimkent. Cela posé, il parait admettre l'identification de Janckint avec *Yenguikend* et celle de Barchin avec la *Pa-erh-chen* des Chinois, la *Barkhalikend* des Persans, identifications qui nous semblent tout-à-fait plausibles. Reste Ornas, que Fr. Benoit appelle *Ornarum*. Il y reconnait avec raison l'*Ornachi* dont parle Math. Paris, IV, 387 et l'*Eschnars* des auteurs mahométans du moyen-âge, et il accepte, peut-être à tort, la supposition de

Digitized by Google

écrit Fr. Jean, avait un roi auquel on donnait le titre d'*Altisoldanus*, mais dont j'ignore le nom ; il fut mis à mort par les Tartares avec toute sa progéniture. » Cet *Altisoldanus*, ce Grand Sultan, c'était Alayeddin Mohammed, dit *Méhémed le Batailleur*, appelé encore « le deuxième Alexandre ». Son histoire est mélancolique. La voici en deux mots. Il régnait sur le Turkestan, la Perse, la Chaldée ; il avait promené son armée dans les neiges de l'Arménie et dans les âpres sentiers du Kurdistan ; il avait poussé l'audace jusqu'à s'attaquer au puissant Khalife de Bagdad ; mais il devait succomber sous l'élan du colosse Mongol. En 1219 Gengis-Khan avait décidé sa perte. Entouré de ses fils, de Toulouï, *le Miroir*, de Jougi, *le Tigre*, d'Ogodaï, qui fut empereur, et de ces merveilleux maneuvriers, Djébé et Souboutaï, qui devaient un jour lui conquérir le monde, il se mit en campagne. Son succès fut foudroyant. Boukhara la Sainte, Samarkand, qui contenait dans ses murs, cent mille soldats et une quantité considérable d'éléphants, Bulch où se trouvaient douze cents mosquées et deux cents bains pour les étrangers, furent prises, le Ferghana et la Transoxiane conquis, les ouvriers d'art, par troupeaux de dix, de vingt, de trente mille, emmenés en esclavage, les cités renversées jusqu'à leurs fondements. « Le temps de la colère de Dieu était arrivé. » La puissance de

Bretschneider, (*Med. Geog.* 236) que Ornas, Ornarum, Ornachi et Eschnars, ne sont autre chose que la fameuse ville d'*Otrar*, dont les ruines ont été découvertes sur la rive droite du Syr-Daria, à l'est du fort Perowsky. Voilà ce que Fr. Jean nous dit de ces villes. Il note d'abord qu'après l'élection de l'empereur Ogodai, Batou fut envoyé contre une partie des populations du Turkestan actuel. Puis il continue : « La ville de Barchin lui opposa une longue résistance... (mais elle finit par être prise). La population de Janckint à la nouvelle de cette prise, sortit de ses remparts et se rendit à lui, et leur cité ne fut pas détruite... Batou marcha alors contre Ornas. Cette ville était extrêmement peuplée ; plusieurs espèces de chrétiens : Khazars, Russes, Slaves et autres y vivaient sous la domination des Sarrazins ; elle débordait de richesses, située qu'elle est sur le fleuve qui coule à Janckint et qui après avoir traversé le pays musulman, se jette dans le lac (d'Aral) ; elle est ainsi un véritable port, et les Sarrazins y ont un grand marché. Ne pouvant se rendre maitre de cette ville, les Mongols détournèrent le fleuve et inondèrent la ville, qui périt avec tous ses habitants ». Rockhill remarque que les Tartares employèrent le même procédé au siège d'Urghendj en 1221 et à celui de Bagdad en 1258. Celui d'Ornas fut un des plus longs et des plus difficiles que les Mongols entreprirent dans cette campagne fameuse.

L'indication donnée par Fr. Benoit sur Ornas est inexacte sur un point ; après avoir dit que les Khazars sont chrétiens, il ajoute : « *c'est dans leur contrée* que se trouve la riche cité d'*Ornarum* (Ornas) dont les Tartares se sont emparés en l'inondant. » Il y avait bien des Khazars chrétiens à Ornas, comme Fr. Jean en fait la remarque, mais Ornas se trouvait en pays musulman. L'erreur doit être mise au compte de l'anonyme qui a recueilli le récit de Fr. Benoit.

Digitized by Google

l'*Empereur Inflexible* déferlait de la mer d'Aral jusqu'à l'Indus. Méhémed le Batailleur s'enfuit vers la Caspienne, se réfugia dans un ilot, proche de l'embouchure de la Gueurgene, et y mourut. La dernière pelletée de terre à peine jetée sur son cadavre, la cavalerie mongole paraissait. Il était tombé dans une telle détresse que, lui qui, au temps de sa puissance, envoyait à ses familiers des plateaux remplis de pierreries, on n'avait pas trouvé un linceul pour l'ensevelir ! On l'avait enroulé dans une vieille pelisse qui lui servait dans ses campagnes. Ses derniers mots avaient été : « Nous appartenons à Dieu et nous retournons vers lui. » Ainsi mourut l'*Altisoldanus* dont nous parle Fr. Jean, le Grand Sultan. Aujourd'hui, après sept siècles, la Boukharie n'est pas encore remise du désastre qu'elle subit alors. Quant aux terribles routiers qui s'étaient battus sous ses ordres, ils prirent service en Égypte et en Syrie. Nos Croisés les rencontrèrent à Gaza en 1244. Et ce sont ces formidables débris des guerres mongoles que Joinville appelle les *Corasmins*. Nos chevaliers, malgré toute leur bravoure, plièrent devant eux.

Le Syr-Daria dépassé, la caravane gagne la route qui alors comme aujourd'hui, rejoint les défilés de la Dzoungarie. Elle passe aux pieds du Dolan-Kol. Le Dolan-Kol est cette percée de l'Ala-Taou dont Fr. Guillaume de Rubrouck dira « que le vent qui y souffle est tel qu'il soulève les hommes et les met en grand danger d'être précipités dans *le lac*. » Nous possédons le journal d'un courrier de cabinet de Gengis-Khan; il était chinois, s'appelait Chang-Chun, et nous a laissé des notes échelonnées d'avril 1220 à mars 1223. Il y qualifie le Dolan-Kol de *montagne des vents*. Un autre chinois, un pèlerin, Chang-Té, qui traversait la même région en 1253, dit que « des hommes et des animaux passant sur les bords *du lac*, y étaient jetés par la violence du vent. » Fr. Jean, lui aussi, décrit la contrée : à droite, la haute muraille, aux indentations uniformes, de l'Ala-Taou ; à gauche l'Ala-Koul, le *lac aux eaux violettes*. « Le lac, écrit-il, est de médiocre importance. Sur les bords s'élève une petite colline ; il s'y trouve une percée par laquelle s'échappent, en hiver, de telles tempêtes que ce n'est qu'au prix des plus grands efforts et de dangers inouïs qu'il est possible de la traverser. En été, on entend sans discontinuer le bruit du vent ; mais, au dire des habitants, les tempêtes sont peu importantes pendant cette saison. » Le phénomène est causé par le terrible *ébé* des Kirghiz qui souffle principalement de l'automne au printemps. Il se

Digitized by Google

forme au sud-est, dans la région de l'Ebi-nor et dans les vastes déserts qui lui font suite ; puis il s'engouffre dans la gorge et la balaie : caravanes, campements de nomades, troupeaux, voyageurs isolés sont ensevelis sous des montagnes de neige et de sable ; tout ce qu'il rencontre périt ; il ne laisse que la mort derrière lui.

Et malgré tout, la plaine qu'il menace semblait admirable. Le mois de juin l'illuminait de ses splendeurs. Au désert couvert de neige de la Russie, aux dépressions marécageuses du nord de la Mer Caspienne, aux mers de sable de la steppe Kirghize, aux villes dévastées du Turkestan, succédait un jardin. Un réseau de petits fleuves courait partout, ombragé de bois et de forêts, et se jetait dans le lac. Les villes qui avaient souffert de l'invasion tartare, se relevaient de leurs ruines, les marchés commençaient à être fréquentés à nouveau, des chapelles se montraient. C'était le *Kara-Khitaï,* (1) le pays des *Mandchous-Noirs ;* c'était en même temps la patrie adoptive des *Ouïgours*, dont le nom signifie à la fois « se réunir, se grouper » et « suivre une règle, une discipline » ; ce qui en fait le synonyme de « gens civilisés ». Fr. Jean avait mis le pied sur le seuil d'un monde nouveau, d'un monde intellectuel.

C'était là que se croisaient les routes de la pensée orientale.

(1) Voici quelques renseignements qu'un historien moderne donne sur les *Kara-Khitaï* : « En 1104, les Turcs Kara-Khitaï devenaient les maîtres en Chine. Cette nation des Khitaï demeurait dans le pays actuellement nommé Mandchourie ; mais beaucoup de ses émigrants, pour des raisons qui nous sont inconnues, avaient dû, au lieu de s'établir en Chine, se jeter dans la lande, au nord - ouest, et se faire *Cosaques,* avant le XIe siècle, Le clan qui avait l'hégémonie, parmi les Khitaï, au Xe siècle, se distinguait par l'épithète de *Kara*, noir, et le patronymique de ses chefs héréditaires était, d'après l'orthographe chinoise, *Yé-Lou...* » Au commencement du douzième siècle la fortune des Kara-Khitaï monta encore. Leur chef *Yé-Lou-Ta-Chi* était un homme éminent. Protecteur des lettres, lettré lui-même, il avait passé, en Chine, son examen de doctorat. Il faisait partie de l'Académie de *Han-Lin* et fonda celle de *Lin-Ya*. Il était aussi brave le sabre au poing, que disert le pinceau entre les doigts. En un tour de main, sous son commandement, les Kara-Khitaï furent maîtres du Pé-lou et du Nan-lou, où les Ouïgours bouddhistes, chrétiens et païens, acceptèrent leur joug. Puis vint la chute. Ce fut en 1217 que les Kara-Khitaï passèrent sous la domination de Gengis-Khan. L'armée mongole était commandée par Djébé. La campagne politique était aussi sûrement combinée que le coup d'éclat militaire ; les avant-gardes mongoles ne chevauchaient pas encore sur territoire Kara-Khitaï qu'un agent de Gengis-Khan venait les rejoindre... proclamant la liberté pour toutes les croyances, la protection pour tous les cultes, l'exemption de charges et de taxes pour les prêtres, les mollahs, les lamas. » Grâce à ces précautions l'armée mongole ne rencontra qu'une faible résistance et l'empire de Gengis-Khan s'étendit jusqu'au Turkestan.

Digitized by Google

Entre le Balkash, l'Ala-Taou et le Tarbagataï, le Kara-Khitai était comme un carrefour de peuples. Les races et les civilisations s'y rencontraient. Il y avait là des Persans parlant leur langue maternelle ; des Turcs nomades, surnommés *tireurs de flèches* ; des Ouïgours, manichéens, sceptiques, (1) trompeurs, astucieux, scribes merveilleux, véhicules de civilisation, intermédiaires entre l'Asie Occidentale et l'Extrême-Orient pour la propagation de l'alphabet ; innombrables à la cour des Empereurs tartares, ils écriront les réponses des potentats mongols aux chefs de la chrétienté. Il y avait là encore des bouddhistes venus de l'Inde et de la Chine, des Nestoriens à moitié arabes, des mahométans, des païens presqu'anthropophages, des catholiques romains. Une partie de la population était sédentaire, l'autre rôdait dans les montagnes. Les temples des lamas regorgeaient d'encens et d'offrandes, scintillaient de lampes innombrables, les églises s'élevaient, luxueuses, au bord des routes, des esclaves allemands y construisaient des maisons à l'allemande et le pèlerin chinois Chang-Tê, dont j'ai déjà parlé, traversant la région, ne peut traduire assez vivement l'étonnement que lui causent leurs

(1) Sous l'influence du milieu où ils plongeaient, les Ouïgours avaient fini par se faire une religion bizarre où le manichéisme était teinté de bouddhisme et de nestorianisme, et qui souvent se réduisait à la croyance en Dieu. C'est ce qui explique que Fr. Guillaume de Rubrouck les range tantôt parmi les chrétiens, tantôt parmi les païens. Fr. Guillaume dit d'ailleurs très bien : « Ceux des Ouïgours qui vivent au milieu des chrétiens et des Sarrazins en sont arrivés, à force de discussions, au point de ne croire qu'une chose : l'existence de Dieu. » Le manichéisme avait été introduit parmi les Ouïgours vers l'année 762, ainsi que nous l'apprend l'inscription fameuse de Kara Balgasun publiée par Radloff (*Alterthümer der Mongolei* XXXI-XXXV). Fr. Jean nous dit que « les Ouïgours ont adopté l'alphabet *nestorien* » et qu'ils n'avaient, auparavant, aucune écriture. Le fait est exact : les Ouïgours adaptèrent à leur langue l'alphabet syriaque, qui leur était apporté par les nestoriens ; à quelle époque ? Nul ne le sait, mais probablement postérieurement à l'introduction du manichéisme parmi eux, c'est-à-dire postérieurement au huitième siècle de notre ère. C'est ce même alphabet qu'ils avaient reçu des Nestoriens qu'ils donnèrent à leur tour aux Mongols, en 1204, après la défaite des Naïmans par Gengis-Khan. Et c'est de cette manière que, ainsi que le remarque Fr. Jean, « l'alphabet nestorien est appelé l'alphabet mongol, *litteram mongalorum.* » Ainsi que le remarque fort justement Fr. Guillaume de Rubrouck, au lieu d'écrire, comme nous le faisons, de gauche à droite, les Ouïgours écrivaient de haut en bas. — Les Ouïgours formaient avec les Kirghiz, avec les Alains, avec les Karlouks et avec les Kangles dont j'ai parlé dans une note précédente, cette fraction des peuples touraniens que les auteurs chinois de la période mongole appelaient les *Kao-ch'é* ou *Hauts-Chariots*, et auxquels les écrivains musulmans donnaient le nom de *Turcs Oguz*. Une inscription trouvée à Kara Balgasun, leur ancienne capitale, et qui semble dater de l'an 821, est écrite en chinois, en turc et en sogdien, c'est-à-dire iranien. Fr. Guillaume déjà faisait cette remarque, qui témoigne d'une perspicacité peu commune, que « *c'est chez les Ouïgours que la langue Turco-Comane a sa source et sa racine* » p. 289.

Digitized by Google

petites fenêtres garnies de vitres. Le long de la grande voie militaire passe, monstrueuse bête de guerre, l'armée tartare, Coréens, Thibétains, Chinois, Turcs, Tonghouses. Sur cette même route, de l'ouest à l'est, le lamentable défilé des prisonniers faits en Occident, Arméniens, Bulgares, Polonais, Hongrois, Français même, tels ce Guillaume Bouchier, né à Paris près du Grand-Pont, et cette Pâquette de Metz que Fr. Guillaume de Rubrouck rencontrera au fond de la Mongolie. Au dire des chroniqueurs, des centaines de mille Russes ont été emmenés en captivité. Beaucoup ont traversé le Kara-Khitai. Puis, ce sont les longues théories de princes et d'ambassadeurs qui passent, se rendant à Karakorum dont un caprice de l'histoire vient de faire le centre de l'univers. Dans ce coin de l'Asie, toutes les nations du monde semblent représentées. La lutte entre les différentes croyances est ardente. Les charlatans foisonnent : « Quand un prince se met en marche avec sa troupe, écrit Fr. Guillaume, toujours un sorcier la précède comme la colonne de nuées précédait les enfants d'Israël. » C'est l'antichambre de l'Extrême-Orient, c'est une chaudière toujours en ébullition. Sous sa pression, les Tartares étaient devenus bâtisseurs. Ogodai, l'empereur défunt, avait reconstruit la vieille cité d'Imil (1) et s'y était fait élever un palais puis y avait installé

(1) Voici un des passages ou Fr. Jean parle d'Imil : « *In terra Kara-Kitaorum Ogoday-Khan, Filius Gengis-Khan, postquam positus fuit imperator, quandam civitatem aedificavit, quam Omyl appellavit : prope quam ad meridiem est quoddam desertum magnum, in quo sylvestres homines pro certo habitare dicuntur qui nullo modo loquuntur, nec in cruribus habent juncturas ; et si quando cadunt, per se surgere sine aliorum adjutorio minime possunt : sed tantam discretionem habent quod faciunt filtra de lanâ camelorum, quibus vestiuntur, et ponunt etiam contra ventum ; et si aliqui Tartari vadunt ad eos et vulnerant eos sagittis, ponunt gramina in vulneribus et fortiter fugiunt ante eos* » p. 648 s.

Il y a deux choses dans ces lignes : 1° la fondation d'une ville du nom d'*Omyl* par Ogodai (le manuscrit Colbert porte *Cummyl*, celui de Pétau, *Omsi*, l'abrégé de Vincent de Beauvais *Chanyl* dans les éditions.) Dans un autre passage de son récit p. 751. Fr. Jean dit, non pas qu'Ogodai avait *fondé* la ville d'Omyl, mais qu'il l'avait *reconstruite* telle qu'elle était auparavant. En réalité *Omyl*, ou plutôt Imil, sur la rivière du même nom, qui se jette dans l'Ala-Koul, avait été fondée par les Kara-Khitai vers l'an 1125 de notre ère. Elle faisait partie de l'apanage de Kouyouk. 2° L'existence, au sud de cette ville, de peuples sauvages dépourvus de langage « dont les membres n'ont point de jointures, si bien que, lorsqu'ils tombent, ils ne peuvent se relever sans le secours d'autrui ; ils ont cependant suffisamment d'instinct pour fabriquer du feutre avec des poils de chameaux, pour s'en vêtir et pour s'en abriter contre le froid... » L'existence de peuplades sauvages dans les déserts de l'Asie centrale a été affirmée par maint voyageur, depuis Heythoum, roi d'Arménie, au XIIIe siècle, jusqu'à Sir Douglas Forsyth et P. K. Kozloff de l'expédition Robo-

Digitized by Google

un gouverneur. Apprenant l'arrivée de nos voyageurs, ce gouverneur les invite à lui rendre visite. Il fait servir des boissons et la noblesse de la ville, conduite par ses propres fils, danse, chose étrange, en l'honneur des étrangers, en battant des mains.

Dans les derniers jours de juin, la proximité du centre de l'empire se fait sentir. Les hordes de proches parents de l'empereur se montrent, telle celle d'Orda, le doyen des généraux tartares ; vétéran des grandes guerres, il a, pendant plus d'un demi-siècle, promené son épée à travers toutes les contrées de l'Europe et de l'Asie; maintenant, il a repris la vie du nomade. « L'homme naît dans la maison, dit le proverbe mongol, mais il meurt sur le pré », soit dans le sein de la bataille, soit au milieu de ses troupeaux. Telle encore celle d'une des veuves d'Ogodai. Celle-ci devait être chrétienne ; apprenant le passage des deux pauvres Mineurs à proximité de ses tentes, elle leur fait apporter, à leur grand étonnement, un plantureux festin et elle exige qu'ils s'arrêtent un jour entier pour prendre un peu de repos.

On approchait maintenant des hautes solitudes aux ombres glaciales et aux vallées farouches de l'ancien royaume du Prêtre-Jean.(1) La caravane s'enfonçait de plus en plus dans l'épaisseur des montagnes. La contrée était exceptionnellement accidentée et froide. Le 29 juin, fête des Apôtres Pierre et Paul, la neige tomba en abondance. C'est dans un défilé étroit que traversent

rowsky en 1893-95. (Ce dernier les signale dans la vallée de l'Ouroungour, non loin d'Omyl par conséquent. Cfr. Rockhill. *The Journey of William of Rubruck*, Londres, 1900, p. 16.) Diverses indications nous amènent à localiser les peuples sauvages de Fr. Jean aux environs et au milieu des marais du Lob-Nor. Du coup nous avons l'explication de ces paroles singulières de notre voyageur que « leurs membres n'ont point de jointures, si bien que, lorsqu'ils tombent, ils ne peuvent se relever sans le secours d'autrui ». Nous savons en effet par les explorations récentes qu'il y a, sur les lacs du centre de l'Afrique, des peuplades vivant de pêche, sur des radeaux et dans des canots, et qui ne mettent pied à terre qu'une ou deux fois par an. Or, lorsque les individus de ces peuplades veulent marcher, ils ne peuvent pas faire plus de quelques pas sans tomber : leur longue abstention de la marche les a privés de l'usage de leurs jambes. Les sauvages du marais du Lob-Nor signalés par Fr. Jean se trouvaient dans une situation analogue : à force de vivre au milieu de leurs roseaux, sur leurs bâteaux plats, ils avaient perdu l'habitude de la marche et leurs jambes n'avaient plus de ressort. — J'ajouterai que, dès le sixième siècle de notre ère, les annalistes chinois signalent ces tribus comme les plus dégradées et les plus disgrâciées par la nature qui soient au monde. « Ils ne savent distinguer ni les couleurs ni les sons, disent-ils, ils sont stupides et mous et ne savent ni se battre, ni même se quereller. »

(1) Sur le Prêtre-Jean, voir ce que j'ai dit dans les *Etudes Franciscaines*, Tome XIX p. 353 note 1. — Je rappelle simplement que l'illustre impératrice chrétienne Siour Koukteni, mère de trois empereurs, était fille de Djagambo (Jacobus) frère du dernier Prêtre-Jean.

Digitized by Google

nos Mineurs, au centre des immensités de l'Altaï, au pays de l'hiver dur, sous un ciel qui semble de cristal, que commença la destinée de Gengis-Khan. Fr. Jean note : « Les habitants de la contrée avaient été autrefois puissants et fiers et les peuples d'alentour leur payaient tribut. Ils avaient alors à leur tête un souverain de valeur. A sa mort, ses fils lui succédèrent; ils étaient jeunes et sots et ne savaient pas tenir leurs peuples en main. » La division se mit entre eux. Malgré la puissance naissante de Gengis-Khan, ils ne réprimaient pas les incursions que leurs propres sujets faisaient sur ses terres ; des hommes, des femmes, des enfants étaient tués, du butin était enlevé. Gengis-Khan dissimula d'abord, puis quand il eut réuni autour de son étendard bleu toutes les tribus Mongoles, quand il se sentit fort, il se jeta sur les imprudents, les poussa dans cette gorge étroite, les écrasa et réduisit en esclavage ce qui avait échappé à ses coups. La grande nation Naïmane (1) — c'est d'elle qu'il s'agit — avait

(1) Les *Naïmans* étaient une tribu turque, très proche parente des Ouïgours ; leur nom complet semble avoir été : les *Naïmans-Ouïgours* ; le mot de *Naïman* signifiant en langue turque *lumière*, ce nom signifiait : *les Ouïgours de la lumière*. De fait ils se convertirent de bonne heure au christianisme nestorien et c'est leur roi qui est connu dans l'histoire sous le nom de *Prêtre-Jean*. « Ce sont les Naïmans, déclare formellement Fr. Guillaume de Rubrouck, p. 295, qui sont les vrais sujets du Prêtre-Jean. » Ils habitaient la partie est de la vallée de l'Imil qui se jette dans l'Ala-Koul, et les vallées du Kara Irtish et de l'Ouloungour. Vers le commencement du XIIIe siècle le roi des Naïmans, c'est-à-dire le *Prêtre-Jean* de l'époque, s'appelait *Gouchlouk*. Son frère, *Togroul*, occupait le trône des *Tartares Keraït*, qui étaient chrétiens et dont la conversion au christianisme aurait eu lieu, au dire d'Aboulfaraj, en 1007, grâce au zèle de l'évêque nestorien de Merv ; ils occupaient le pays arrosé par l'Orkhon et par la Toula, au Sud-Est du lac Baïkal. Gouchlouk étant mort sans héritier, Togroul son frère, prit le titre de *Khan*, et devint ainsi *Prêtre-Jean* (voir ma note, *Etudes Franciscaines*, Tome XIX, p. 353.) Il fut défait et tué par Gengis-Khan, et dès lors il n'y eut plus de *Prêtre-Jean*. Togroul, d'ailleurs, n'était plus chrétien : « Il avait abandonné, écrit Fr. Guillaume, le service du Christ et s'était livré à l'idolâtrie, il avait auprès de lui des prêtres des *idoles*, qui invoquaient les démons et se livraient à la sorcellerie. » Autrement dit, il s'était probablement fait bouddhiste. Son frère Gouchlouk lui en avait donné l'exemple : il était devenu bouddhiste pour plaire à sa femme ; et, en témoignage de sa ferveur nouvelle, il avait fait pendre l'évêque devant la cathédrale et crucifier l'iman devant la mosquée. Tel semble avoir été aussi le cas des *Naïmans*. Fr. Jean dit formellement qu'ils étaient païens. Ils étaient peut-être en réalité chrétiens ; mais leur christianisme était mélangé de tant de pratiques idolâtriques que Fr. Jean, qui traversait rapidement la contrée, n'aura vu que l'extérieur des choses et aura fondé sur elles son appréciation. J'ai dit dans mon étude sur Guillaume de Rubrouck quel grand rôle les princesses Kéraïtes chrétiennes jouaient à la cour Mongole. — Le *souverain de valeur* de Fr. Jean semble avoir été le *Gour-Khan*, prédécesseur de Gouchlouk ; les *princes jeunes et sots qui ne savaient pas tenir leurs peuples en mains*, Gouchlouk et Togroul.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LE RECRUTEMENT
DU CLERGÉ CONSTITUTIONNEL

Tous les historiens qui se sont occupés de l'histoire religieuse de la Révolution se sont demandé : comment s'est recruté le Clergé Constitutionnel ? On connait les Évêques intrus. Des travaux d'ensemble sur l'Épiscopat Constitutionnel, et des monographies très documentées sur quelques-uns d'entre eux permettent de juger ces prélats de la nouvelle Église, qui ont usurpé les fonctions épiscopales. (1) Mais leur première préoccupation aussitôt après leur sacre et leur installation dans leurs diocèses a été de former les cadres de leur clergé, et de donner des prêtres aux paroisses privées de pasteurs par le refus de serment.

Ont-ils réussi dans ce travail d'organisation, quels sont les collaborateurs qu'ils se sont donnés ? Telle est la question à laquelle nous voudrions essayer de répondre. Les documents qui vont suivre, extraits des papiers du Cardinal Caprara conservés aux Archives Nationales, nous montreront le lamentable insuccès des Évêques dans le recrutement et l'organisation de leur clergé. Nous nous garderons cependant de généraliser, mais ces faits pris dans presque tous les diocèses de France établiront une fois de plus l'échec de l'Église Constitutionnelle.

La Constitution Civile du clergé avait été votée le 12 juillet 1790. Complétée par quelques dispositions nouvelles dans les mois qui suivirent, elle fut sanctionnée le 26 décembre par Louis

(1) Cf. Pisani. *Répertoire de l'Épiscopat Constitutionnel.* Voir aussi les biographies de Berdollet du Haut-Rhin, par Kröner, Gouttes de Saône-et-Loire, par de Charmasse, Périer du Puy-de-Dôme, par Durand, Thibaut du Cantal, par Delmas, Grégoire de Loir-et-Cher, par Gazier, Talleyrand d'Autun, par de Lacombe, Gobel de Paris, par Gautherot, Audrein du Finistère, par Hemon, Bonnet d'Eure-et-Loir, par Champagne, Francin de la Moselle, par Florange, Tollet de la Nièvre, par Dasse, Lecoz d'Ille-et-Vilaine, par Roussel, etc.

Digitized by Google

XVI, dont l'Archevêque de Bordeaux, M. Champion de Cicé, eut le triste courage de vaincre les dernières hésitations. Elle fut publiée le 2 janvier 1791. Hérétique et schismatique, cette Constitution Civile ne pouvait être acceptée par le Pape, qui la condamna par les Brefs du 10 mars et du 13 avril suivants.

Assurément les abus du passé demandaient de larges réformes. « On ne saurait nier, dit J. de Maistre, que le sacerdoce en « France n'eut besoin d'être régénéré ; et quoique je sois fort « loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne « parait pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la « pente générale des esprits vers le relâchement n'avaient fait « décliner ce grand corps. » (1)

Ces réformes que tous réclamaient, on les trouve indiquées dans les Cahiers de la Noblesse et du Tiers, parfois, il est vrai, et dans ces derniers surtout, avec un luxe de détails et des expressions qui trahissent une influence étrangère et hostile à l'Église. Les Cahiers du Clergé révèlent eux aussi les vices de l'organisation ancienne, et cherchent un remède au malaise qu'ils constatent. Mais entre ces projets de réforme et la Constitution Civile du Clergé, il y a un abîme immense. Sur la question des biens ecclésiastiques, le Clergé était prêt à tous les sacrifices et il l'a prouvé. La question du remaniement et de la diminution du nombre des Évêchés était à la vérité plus complexe ; des négociations avec Rome sur ce sujet auraient permis de tout régler de concert. Ce qui s'est passé plus tard en est la preuve.

Mais il y avait dans cette Constitution deux points que l'Église ne pouvait admettre : l'élection des Évêques et des Curés, et surtout la négation du pouvoir du Pape comme source unique de la Juridiction ecclésiastique. Les Évêques devaient être élus par les électeurs du Département qui avaient aussi à nommer les Représentants du peuple et les Administrateurs ; les électeurs du District qui nommaient les autres fonctionnaires étaient aussi appelés à élire les Curés. L'Histoire nous dit bien que dans les premiers siècles de l'Église le peuple a concouru à la nomination des Évêques. Mais, écrit un historien, grand admirateur des idées et des œuvres de la Révolution, « à la veille « de l'apothéose de Voltaire et de Mirabeau, demander à la « masse électorale, telle qu'elle venait d'être constituée, la nomi-

(1) *Considérations sur la France*, p. 34.

Digitized by Google

« nation des ministres d'un culte qui n'était plus même religion « d'État ; en livrer d'autorité le gouvernement non seulement à « l'ennemi, Juifs ou protestants, mais à cette majorité, alors « comme aujourd'hui, si confuse d'indifférents et d'incrédules, « c'était la faute irrémédiable, acceptée pourtant et réfléchie, qui « seule condamnait à une ruine lamentable cette organisation « imaginée ainsi à l'encontre de la raison et de la justice. L'ex- « périence n'allait pas laisser s'en attarder la leçon. (1).

Quant au pouvoir du Pape, il était spécifié dans la Constitution que le nouvel Évêque ne pourrait s'adresser à lui pour faire confirmer son élection ; il pouvait seulement lui écrire comme au chef visible de l'Église, en témoignage d'unité de foi.

On le voit, la Constituante empiétait sur l'ordre spirituel. Elle détruisait l'unité de l'Église, elle détachait la France de Rome, elle tendait à faire de l'Église Gallicane une Église nationale, comme l'Église d'Angleterre, soumise à tous les caprices du souverain. L'accord n'était donc pas possible à cause de cette prétention des Constituants de légiférer en matière spirituelle. Ils avaient cependant tout réglé, ils étaient entrés dans de minutieux détails, mais comme les Constituants modernes, ils furent contraints d'avouer « qu'ils avaient tout prévu excepté ce qui est arrivé ».

Dans leur aveuglement ils n'avaient même pas inséré dans leur Constitution Civile une seule disposition qui prévit l'indocilité, ou punit la désobéissance ; ils n'imaginaient pas que la nation pût répudier ce que l'Assemblée toute puissante avait décidé. Ce fut cependant ce qui arriva, et l'on peut dire que si l'année 1789 avait été, malgré certains signes troublants, l'année des espérances, l'année 1790 et les suivantes furent des années de mécomptes et de désillusions. Pour parer au danger qu'elle pressentait par suite de cette lacune dans la Constitution, l'Assemblée avait introduit un article qui imposait aux Évêques et aux Curés l'obligation de prêter serment à la Constitution, sous peine d'être déclarés déchus de leurs emplois, et le 26 décembre la Consttution fut sanctionnée et promulguée par le Roi.

« L'Assemblée accueillit par de longs applaudissements la « réponse royale (l'acceptation de la Constitution par le Roi), « écrit M. A. Mathiez, (2) elle en ordonna l'impression et l'envoi

(1) C. Port. *La Vendée Angevine*. I. 144.

(2) A. Mathiez. *Rome et le clergé français sous la Constituante*. in-8°,533 pp.Paris. 1911.p.463 et seq. — Nous n'admettons pas la thèse de l'auteur ni les conclusions qu'il

Digitized by Google

« aux Municipalités. Elle était confiante dans son immense popu-
« larité, dans la masse du bas clergé qui l'avait suivie jusque là.
« Elle escomptait la passion populaire pour vaincre tous les obs-
« tacles. Elle avait le mépris du haut clergé qu'elle croyait plus
« attaché aux biens terrestres qu'aux vérités éternelles. Thomas
« Lindet, futur Évêque constitutionnel de l'Eure, écrivait le 19
« décembre 1790 : « Les murmures augmentent dans Paris sur
« les détails de la sanction du serment ecclésiastique. Les nou-
« velles aventures n'engagent pas le peuple à prendre patience.
« Je crois que les dispositions pénales du décret du 27 novembre
« seront plus efficaces que tous les raisonnements et que tous les
« rescrits de Rome, pour convaincre ceux qui seraient incrédules
« à l'autorité de l'Assemblée... (1) La plupart des hommes de
« gauche partagaient ces illusions.

« Chose curieuse, beaucoup d'aristocrates ne luttaient que par
« acquit de conscience, et étaient persuadés eux aussi du triom-
« phe final de l'Assemblée. Le comte de Fersen écrivait le 3
« janvier 1791 à son père : « Beaucoup de gens croient que cela
« (le refus de serment) fera un grand mouvement dans les pro-
« vinces. Je n'en crois rien. Le peuple n'entend pas cet article de
« foi ; il n'est pas à sa portée, et il sera toujours enchanté de
« choisir son curé et son Évêque. » (2) Le comte de La Marck,
« moins pessimiste que Fersen, espérait qu'il y aurait une oppo-
« sition sérieuse dans quelques provinces, et s'en réjouissait.
« Mais il estimait que la grande majorité du clergé jurerait. « Le
« nouveau serment imposé au clergé peut aussi causer des trou-
« bles, écrivait-il à Mercy, le 30 décembre 1790, si la réponse du
« Pape est un refus. On s'attend à ce que la grande majorité du
« clergé obéira ; mais la minorité relativement à tout le royaume
« pourra être une majorité dans quelques provinces, et si la
« résistance, même sur des points isolés, se communique des
« prêtres au peuple, on ne saurait calculer les maux qui pourront
« en résulter. » (3) La réalité dépassa les espérances de La Marck
« et des plus déterminés des aristocrates. »

On sait ce qui se passa à l'Assemblée Constituante, on connait cette mémorable séance du 4 janvier 1791, dans laquelle les

en tire. Mais sur la question du serment et sur le nombre des jureurs nous acceptons son opinion basée sur les documents que nous avons nous même consultés.

(1) *Correspondance* éditée par A. Montier, p. 251.

(2) *Correspondance de Fersen*. Didot 1877. Tome I. Lettre LVIII.

(3) *Correspondance de Mirabeau avec le Comte de La Marck* publiée par M. de Bacourt 1851. Tome II. p. 531. — Mathiez, op. cit. p. 464.

Digitized by Google

Évêques, dont l'attitude avait été jusque là indécise et terne, se ressaisirent en face de l'ultimatum de l'Assemblée, et vinrent déclarer à la tribune qu'ils ne regrettaient ni leur place, ni leur fortune, mais qu'ils ne voulaient pas se déshonorer en prêtant serment. A leur suite les prêtres proclamèrent qu'ils se feraient gloire et honneur de suivre leurs Évêques, et malgré les vociférations du dehors, malgré les murmures de l'Assemblée, la grande majorité des Ecclésiastiques députés, sommée de ne répondre que par un *non* sans phrase, refusa le serment. Sur 44 Évêques, deux seulement firent défection, Talleyrand et Gobel ; parmi les Curés 87 faiblirent, ce n'était pas même le tiers de la députation ecclésiastique à l'Assemblée Constituante.

A ces deux Évêques députés il faut ajouter de Brienne, Archevêque de Sens et Cardinal, de Jarente, Évêque d'Orléans, et Lafont de Savine, Évêque de Viviers, puis Martial de Brienne, coadjuteur de son oncle à Sens, et Dubourg-Miroudot, Évêque de Babylone. Pour les Évêques il n'y a aucun doute. Sur les 160 prélats dont se composait l'Épiscopat français en 1791, 7 prêtèrent serment : 4 Évêques titulaires, et 3 coadjuteurs ou Évêques *in partibus*. Mais la question se complique quand on arrive au clergé.

Combien y eut-il parmi les simples prêtres de jureurs ou de non-jureurs ? « Les aristocrates, le Pape lui-même, dans son « Bref du 13 avril, dit M. A. Mathiez, ont prétendu que la majo- « rité était de leur côté. L'Assemblée décrète le 12 mars 1791 que « les départements dresseraient une statistique. Les éléments de « cette statistique existent aux Archives Nationales mais pour « 43 départements seulement. M. Sagnac a calculé (1) que pour « ces 43 départements il y eut 14047 assermentés, et 10395 réfrac- « taires, ce qui donne une proportion de 57,6 p. 100 de jureurs. « Le Pape et les aristocrates auraient donc menti quand ils « affirment que les réfractaires furent plus nombreux que les « assermentés, et c'est en effet l'opinion de M. Sagnac. (2) Mais

(1) Le travail de M. Sagnac a paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, novembre 1906, pp. 97, 115, sous ce titre : *Essai statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791*, avec une carte en couleurs.

(2) M. de la Gorce (*Histoire religieuse de la révolution française* Paris. Plon. 1909. p. 399) adopte le chiffre de 52 a 55 p. 100. M. le Chanoine Pisani (*l'Église de Paris et la Révolution*. Paris Picard, 1908. I. 189) abaisse la proportion à 50 p. 100, ainsi que M. Gautherot (*l'Assemblée Constituante*. Paris. Beauchesne. p.294.) « On arrive, dit M. le Chanoine Pisani, à cette proportion de moitié pour le clergé paroissial, et d'un tiers pour l'ensemble du clergé séculier. »

Digitized by Google

« M. Sagnac ne s'est pas aperçu que, même pour les départe-
« ments dont il a les statistiques, les états qu'il analyse ne con-
« cernent pas la totalité du clergé, mais seulement le clergé
« *fonctionnaire public*. Tous les prêtres en effet n'étaient pas
« astreints au serment, mais seulement les Evêques et leurs
« vicaires généraux, les supérieurs et directeurs des séminaires,
« les curés et vicaires, les professeurs des collèges, etc. c'est-à-
« dire, tous les ecclésiastiques conservés dans la nouvelle orga-
« nisation. Étaient exclus de l'obligation la foule des moines et
« des prêtres des congrégations séculières, les prêtres habitués,
« obitiers, familiers ou succursalistes très nombreux dans certai-
« nes régions comme dans le Cantal et dans le Jura, les anciens
« chanoines et prébendiers, tous supprimés, en un mot tous les
« ecclésiastiques non fonctionnaires publics. Dans quelle propor-
« tion ces prêtres non employés par l'État étaient-ils par rapport
« aux autres ? C'est ce qu'il faudrait savoir pour pouvoir appré-
« cier les chiffres donnés par M. Sagnac. (1)

« Il n'est peut-être pas impossible de connaître cette propor-
« tion, mais il y faut le dépouillement de nombreuses archives
« locales ; il faut recourir notamment aux déclarations des béné-
« ficiers faites en 1790. En attendant cette enquête qui sera lon-
« gue, nous sommes autorisés dès maintenant à faire subir une
« correction aux assertions de M. Sagnac qui ne portent que sur
« une partie du clergé. Il se peut que, considérant l'ensemble, le
« Pape ait été dans son droit en affirmant que les jureurs ne
« représentaient qu'une minorité. (2)

(1) Les écarts peuvent par suite de cette considération être considérables. Ainsi la liste de M. Sagnac pour le Département de la Loire-Inférieure (le district de Nantes non compris) ne présente que 438 noms (97 jureurs et 341 réfractaires). Or d'après la *statistique du clergé Nantais à la Révolution*, de l'abbé Cahour, citée par Sciout (II.50), sur 1050 prêtres habitant le Département, 189 seulement jurèrent. Le pourcentage des jureurs sur la totalité du clergé, au lieu d'être de 22 p. 100 comme dans la statistique de M. Sagnac, tombe alors à 5,6 p. 100. (Note de M. Mathiez)

(2) L'abbé Grégoire a prétendu prouver que le clergé assermenté était bien supérieur en nombre au clergé insermenté. Dans son *Histoire de l'Émigration ecclésiastique* publiée en appendice de ses *Mémoires*. (1840. II. 175), il fait ce raisonnement : « D'après un calcul du chef du bureau des émigrés, Morice, qui lui a communiqué ce chiffre, le 9 mai 1805, il y avait 18000 ecclésiastiques émigrés avant 1793 : « Environ 18000 autres se sont déportés eux-mêmes, ou ont été déportés », soit 36000. « Supposons toutefois, et pour un moment, que le nombre des ecclésiastiques émigrés fut double ; et, pour élever cette hypothèse à l'absurde, supposons autant d'ecclésiastiques insermentés restés en France. Ces 72000 ne constitueraient que la minorité du clergé, et la conséquence certaine serait encore que la majorité du clergé avait prêté le serment. Ce fait a été démontré par Lanjuinais ». J'ignore où Lanjuinais a fait cette démonstration (Note de M. Mathiez).

Digitized by Google

« J'ajoute qu'il y a dans les statistiques analysées par M. Sa-
« gnac d'autres causes d'erreurs qui lui ont échappé. Dans plus
« d'une région il y eut des prêtres patriotes non fonctionnaires
« publics qui prêtèrent le serment sans y être tenus. La statisti-
« que générale du clergé fonctionnaire publié s'en trouve ainsi
« faussée. (1)

« Beaucoup de prêtres consentirent à jurer afin de conserver
« leurs places, mais refusèrent ensuite d'entrer en rapport avec
« les nouveaux Évêques constitutionnels. Cette catégorie de
« jureurs non schismatiques, qui croyaient pouvoir jurer en con-
« science parce que le serment n'était rien de plus qu'une sou-
« mission à l'autorité publique, mais qui ne croyaient pas pouvoir
« cesser d'obéir aux anciens Évêques qui étaient toujours pour
« eux les Évêques légitimes, cette catégorie curieuse n'a pas été
« recensée à part et entre dans le compte global des assermentés.
« M. Sagnac ne l'a pas distinguée, faute d'une connaissance suffi-
« sante des questions ecclésiastiques. Il n'a pas tenu compte
« enfin des rétractations qui furent nombreuses après la publica-
« tion des Brefs du Pape, et des serments avec restrictions,
« acceptés pour valables par des municipalités complaisantes.

« Avant que toutes ces rectifications soient faites il ne paraît
« pas possible d'affirmer dès maintenant que les jureurs furent,
« même au début, plus nombreux que les réfractaires.

« A lire les statistiques, nous touchons du doigt la raison de la
« faillite de l'œuvre religieuse de la Constitution : la pénurie
« presque absolue de prêtres assermentés dans certains départe-
« ments. Dans la ci-devant Bretagne et la Normandie, dans la
« ci-devant Flandre et dans la ci-devant Alsace, le nombre des
« assermentés est infime : 8 p. 100 dans le Bas-Rhin, 11 dans le
« Morbihan, 17 dans la Mayenne, 23 dans le Finistère, 19 dans
« le Nord et dans le Pas-de-Calais, et ces chiffres, je le répète,
« sont supérieurs à la réalité. Il y eut des districts où l'on comp-
« tait en tout et pour tout 1 assermenté (Rochefort, Vannes).
« Valenciennes en compte 3, Hazebrouck 5. Qu'importe après
« cela qu'il y eut d'autres régions où inversement le nombre des
« réfractaires fut infime? Les assermentés furent dans l'Indre 84
« p. 100, dans le Loiret 90 p. 100, le Var 96 p. 100, les Hautes-

(1) On peut faire le même reproche à M. le chanoine Pisani. Dans *l'Église de Paris pendant la Révolution* p. 334-335, il compte parmi les jureurs 43 religieux, mais l'on s'étonne de ne pas voir mentionnés parmi les non-jureurs les nombreux religieux qui se trouvaient à Paris, et qui ne prêtèrent pas serment.

Digitized by Google

« Pyrénées 77 p. 100, la Haute-Saone 71, etc. Dans ces départements la Constitution civile allait toute seule. La France n'en « était pas moins coupée en deux. Dans toute une partie du territoire la réforme religieuse ne pouvait être imposée — si elle « le pouvait — que par la force. » (1)

Mais jusqu'ici nous n'avons parlé que des prêtres séculiers, et nous avons vu que parmi eux le nombre des réfractaires était supérieur à celui des jureurs. « Comme les séculiers étaient insuffisants, dit M. Mathiez, on recourut aux anciens religieux « qui reçurent une prime, la moitié de leur pension de retraite « en plus du traitement de leur nouvel emploi. » (2) Notons d'abord cette prime à la désertion qui est pour nous une nouvelle preuve des grands embarras dans lesquels se débattait la nouvelle église. Cet appel fut-il entendu, quelle fut la proportion des jureurs parmi les religieux, telle est la question à laquelle nous allons essayer de répondre.

« Parmi les religieux, dit M. l'abbé Sicard, ceux qui persévérèrent dans l'état ecclésiastique entrèrent en masse dans le « clergé constitutionnel, qui eut été dans l'impossibilité de se « recruter et de desservir les paroisses sans leur concours. (3)

(1) Mathiez op. cit. p. 468. et seq.

(2) A. Mathiez. op. cit. p. 472.

(3) Revue des Deux Mondes, 15 nov. 1909. *La vieille France monastique, ses derniers jours, son état d'âme*, par M. l'abbé Sicard. Nous ne relevons pas toutes les inexactitudes qui abondent dans ce travail. Le R. P. Fr. X. Faucher, O. P. a commencé dans l'*Année Dominicaine*, décembre 1911, la critique de cet article dont l'auteur, dit-il, « ne semble pas soupçonner le travail immense que réclamerait « l'étude d'un *seul* des Ordres religieux vivant à cette époque si complexe où rien « (même dans les monastères) ne ressemble à la nôtre, et il prétend nous livrer un « *état d'âme !* » Nous nous bornerons à contester les chiffres prétendus officiels que « M. l'abbé Sicard nous donne pour prouver l'énorme diminution des religieux de « 1766 à 1790. »

D'après M. Sicard, en 1770 les Cordeliers comptaient 2395 religieux, les Récollets 2534 et les Capucins 4397, et en 1790 on ne trouvait plus que 1544 Cordeliers, 1558 Récollets, et 2674 Capucins. Ces chiffres sont exacts pour 1770, comme on peut le voir dans l'ouvrage de M. Lecestre : *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France, d'après les papiers de la Commission des Réguliers*. Paris. Picard. 1902. 154 pp. Mais ils sont loin d'être vrais pour 1790, comme on peut s'en convaincre par les documents conservés aux Archives Nationales, D. XIX, 11, 12, où nous avons relevé tous les noms des Cordeliers, Récollets et Capucins. Nous avons trouvé 2074 Cordeliers, 2146 Récollets et 3797 Capucins. Il y a une diminution sensible, il est vrai mais cependant pas aussi forte que le prétend M. l'abbé Sicard. Nous n'avons pas continué la comparaison pour les autres Ordres entre les chiffres de 1770 et de 1790, mais nous soupçonnons que M. l'abbé Sicard a encore été mal renseigné à leur sujet. Les chiffres que nous venons de donner pour l'Ordre Franciscain se rapprochent de ceux donnés par Taine, *L'ancien régime*, p. 530, et pour les

Digitized by Google

Les réguliers auraient donc fourni le plus fort appoint à l'Église constitutionnelle, qui sans eux aurait été irremédiablement condamnée à mort dès sa naissance. Où en est la preuve ? On voit quelques religieux parmi les Évêques constitutionnels, on en rencontre en plus grand nombre parmi les curés intrus, mais c'est en vain que nous cherchons parmi les jureurs « la masse » des réguliers. Ils restent fidèles à l'état ecclésiastique. Ainsi pour ne citer que Paris, sur 718 jureurs on ne trouve que 43 religieux, parmi lesquels plusieurs vivaient en marge de leur Ordre et de leur Congrégation. Il y avait à cette époque 696 religieux prêtres dans les couvents de la capitale, non compris les Sulpiciens, les Eudistes, les Oratoriens, les Doctrinaires et les Pères du Saint-Esprit qui n'étaient pas regardés comme religieux au sens strict du mot. Pour Paris au moins, « la masse » se trouve du côté des réfractaires.

D'autres historiens affirment que le tiers des Réguliers prêta serment. Mais ils ne donnent pas de chiffres, pour cette raison qu'ils ignorent le nombre des religieux en 1790. Nous avons déjà vu qu'il est impossible de donner le nombre des séculiers jureurs parce que l'on ignore combien il y avait de prêtres à cette époque. De même pour les réguliers, il ne sera possible d'en évaluer le nombre exact et de connaître le nombre des jureurs qu'après le dépouillement des Archives, et ce travail immense commencé sur certains points, est loin d'être achevé. Il est possible que dans certaines régions la proportion des Réguliers jureurs soit assez élevée, mais il est certain que dans d'autres pays, Bretagne et Alsace pour ne citer que ceux-là, il n'y eut qu'un très petit nombre de réguliers à entrer dans l'Église constitutionnelle. Il est donc faux de prétendre que « la masse » des réguliers fut du côté des jureurs, comme il est au moins prématuré d'affirmer que le tiers des religieux a prêté serment.

Admettons pour un instant que le tiers des prêtres séculiers et le tiers des religieux soient entrés dans la nouvelle église. Si le fait était vrai, presque toutes les paroisses de France, dont on avait supprimé un grand nombre, auraient pu être pourvues de curés intrus, le clergé séculier comptant au moins à cette époque 100 000 individus (1). Quant au clergé régulier, le total de tous

autres Ordres on peut constater que les chiffres de Taine sont supérieurs à ceux de M. l'abbé Sicard.

(1) Pisani. *L'Église de Paris et la Révolution. I. 189.*

Digitized by Google

les moines, dit Taine, devait osciller autour de 23 000. (1) Il y avait donc suffisamment d'assermentés, la Constitution civile était acceptée par le pays tout entier, et l'Assemblée pouvait se féliciter de son œuvre. Or c'est le contraire qui arriva, et nous y trouvons encore une preuve du petit nombre de jureurs.

« Par la force des choses, dit M. Mathiez, (2) la Constituante « fut obligée de réformer la Constitution civile afin de la rendre « malgré tout applicable. Elle donna ainsi prise au reproche de « vouloir jouer au Concile, et la Constitution civile du clergé, « qui avait été faite pour être mise en vigueur avec le concours « de l'épiscopat, put être présentée, à cause de ses additions, « comme uue œuvre avant tout politique.

« Il fallait du temps pour élire les nouveaux pasteurs. En at- « tendant, dans les paroisses dont les prêtres refusaient le « serment, qui dirait la messe, et qui distribuerait les sacre- « ments ? L'Assemblée n'avait pas prévu le cas. Le décret du « 27 novembre, sanctionné le 26 décembre, dont nous avons « déjà parlé, faisait défense, sous peine de poursuites, à tous les « prêtres non jureurs de s'immiscer dans aucune fonction pu- « blique. Or, baptiser, marier, enterrer, donner la communion, « confesser, prêcher, étaient en ce temps là des fonctions publi- « ques. En prenant le décret à la lettre, les prêtres réfractaires, « c'est-à-dire, dans certains départements tous les prêtres, « devaient cesser subitement leurs fonctions. Le département du « Pas-de-Calais ordonna en effet aux insermentés de quitter « leurs églises. La municipalité d'Arras protesta : « les marguil- « liers sont déjà venus nous demander qui chantera vêpres ; il y « a deux morts à enterrer, on nous demande qui les enterrera ? « Que faire ? » (3) La municipalité de Nantes écrivait au Comi- « té Ecclésiastique le 10 janvier pour lui signaler les dangers de « la grève du culte. (4) Partout les mêmes craintes se firent jour. « Une cessation générale et concertée du culte pouvait mettre « instantanément la moitié de la France en feu. Heureusement « les instructions du Pape n'étaient pas encore connues, et la « guerre sacrée ne se produisit que dans quelques cas exception- « nels. Mais l'Assemblée eut peur. Par son instruction du 21

(1) Taine, *L'ancien régime* p. 530.

(2) Op. cit. p. 470 et seq.

(3) Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, 1885, II, 105.

(4) Arc. Nat. D. XIX. 102. fol. 612.

Digitized by Google

« janvier 1791, véritable encyclique qui devait être lue par les « curés, ou à leur défaut par les municipalités dans toutes les « églises, elle s'efforça de calmer les agitations et de rassurer les « fidèles. Battant en retraite, elle demande aux réfractaires, en « quelque sorte comme un service, de continuer l'exercice de « leur ministère jusqu'à leur remplacement. Il y en eut qui ne « furent pas remplacés avant un an et plus. Les curés destitués « obtinrent une pension de 500 livres.

« Dans cette marche en arrière le Comité ecclésiastique allait « plus loin encore que l'Assemblée elle-même. Un décret for- « mel en date du 4 janvier avait interdit d'accepter les serments « précédés ou suivis « de préambules, d'explications ou de res- « trictions ». Or, le Comité répondit invariablement aux nom- « breuses administrations qui le consultaient sur la validité de « pareils serments, de les reconnaître comme valables. (1)

« A la demande d'un Évêque constitutionnel qui était en « même temps député, Joubert, un délai supplémentaire était « accordé aux réfractaires pour satisfaire à la loi. Le décret du « 18 mars leur donna pour réfléchir tout le temps nécessaire. « Jusqu'à leur remplacement leur serment fut admissible. Les « administrations, les clubs, les patriotes influents se mirent en « campagne pour décider les réfractaires à revenir sur leur refus. « Il y eut même des serments acceptés après l'expiration du dé- « lai légal. La Marck avait raison de signaler à Mercy-Argenteau « les atermoiements et les regrets de l'Assemblée : « L'embarras « que donne à l'Assemblée le décret sur le serment des ecclésias- « tiques fonctionnaires publics est cependant très évident. On « voudrait bien ne pas avoir ordonné ce serment que ceux-là « mêmes qui le prêtent regardent comme inutile, et les Comités « à défaut de l'Assemblée, ne cherchent qu'à déguiser, qu'à gra- « duer une rétractation que personne n'ose avouer. On avait « supprimé toute explication, et l'on a donné des explications. « On avait refusé de déclarer qu'on n'entendait point toucher au « spirituel, et l'Assemblée a presque fait cette déclaration. » (2)

Ces témoignages de contemporains et de membres de la Constituante nous peignent sur le vif les appréhensions de l'Assemblée. Elle redoute un échec et pour l'éviter, elle n'hésite pas à modifier la Constitution civile. Le décret du 7-9 janvier 1791

(1) Arch. Nat. D. XIX, 101, feuilles de travail du Comité ecclésiastique. fol. 588, 592, 613.

(2) *Correspondance de Mirabeau avec La Marck* III, 25.

Digitized by Google

permet aux prêtres d'un département de se faire nommer dans un autre. De plus il abaisse l'âge fixé par la Constitution pour l'éligibilité aux Évêchés et aux cures : Désormais tout prêtre ayant cinq ans de fonctions publiques peut être élu Évêque ; tout prêtre ayant cinq ans de prêtrise peut être nommé curé. Que prouve ce relâchement des exigences primitives ? Ce décret fut promulgué en janvier 1791, c'est-à-dire au moment même où l'on commençait à exiger le serment, et il est pour nous une preuve que l'Assemblée prévoyait dès lors que la Constitution ne recruterait qu'une minorité d'adeptes, et qu'il fallait abaisser tous les obstacles pour sauver la situation. Rallier les indécis, rassurer les ambitieux, et surtout calmer les inquiétudes des populations qui commencent à s'émouvoir à la pensée d'être privées de prêtres, tel est le but que l'Assemblée se propose, telle est aussi l'explication de ses palliatifs, de ses demi-mesures, de ses reculs. Son aveuglement ne lui permettait pas de se déjuger en face de l'échec du serment. « Le mal était fait. Il alla en empirant. Les remèdes les plus énergiques furent impuissants à le guérir. Il fallut se rendre à l'évidence. Il était impossible d'imposer à la France, à toute la France, l'Église constitutionnelle.»(1)

L'Assemblée ne voulut pas le comprendre, elle continua son œuvre néfaste, et s'occupa à former les cadres de son Église, à commencer par les Évêchés. Il y avait déjà eu plusieurs élections épiscopales, la première en date est celle de Quimper dont le siège était vacant par la mort de Mgr Conen de Saint Luc. Beaucoup de départements et de collèges électoraux avaient demandé pour les électeurs une indemnité variant de 3 a 5 livres ; le département du Finistère qui n'était pas très rassuré sur les sentiments constitutionnels des populations bretonnes, arrêta qu'il serait donné à chaque électeur un mandat de 50 livres payables au moment de la réunion du corps électoral a Quimper. Malgré tout il y eut peu d'empressement. Expilly, curé de Morlaix et Constituant, fut élu le 31 octobre 1790 par 233 voix contre 125 données à Mgr de la Marche qui n'aurait certainement pas accepté ; et le scrutin prouva que, parmi les électeurs, un tiers au moins avait empoché les 50 livres pour voter contre la Constitution Civile en inscrivant sur leurs bulletins le nom de l'Évêque de Saint Pol de Léon.

Mgr de la Marche était populaire dans son diocèse, c'est ce qui

(1) A. Mathiez, op. cit. p. 475.

Digitized by Google

explique le nombre relativement considérable de voix qui se rallièrent sur son nom, tandis que les autres Évêques de France ne recueillirent qu'un nombre insignifiant de suffrages, et il faut ajouter aussi que dans bien des départements les électeurs catholiques ne voulurent point participer au scrutin. Les nouveaux candidats furent élus ici par la moitié des suffrages, là, par une proportion un peu plus forte, ailleurs par une minorité, et après plusieurs tours de scrutin ; on voulait en finir avec ces interminables élections qui, dans certains départements, retinrent pendant 5 ou 6 jours les électeurs au chef-lieu. On nomma 13 religieux, dont 4 oratoriens, 4 professeurs et 53 curés, le reste se composa de chanoines et de simples prêtres, et sur l'ensemble des élus, 19 furent choisis parmi les députés du clergé à l'Assemblée Constituante. Le 24 février, Talleyrand sacra Expilly et Marolles, Évêques du Finistère et de l'Aisne. Deux mois plus tard, il y avait 60 Évêques sacrés ; l'Eglise Constitutionnelle était amplement pourvue d'Évêques, il lui restait maintenant à trouver des curés.

Quand parurent les Brefs du 10 mars et du 13 avril qui condamnaient la Constitution Civile, les rangs du clergé constitutionnel commencèrent déjà à s'éclaircir. Il lui fallait cependant sur le champ se procurer beaucoup de prêtres de bonne volonté, afin de pouvoir expulser les vrais pasteurs sans interrompre l'exercice du culte. (1) C'était pour elle une question de vie ou

(1) Le peuple tenait aux fêtes religieuses ; aussi dans les premières années de la Révolution elles étaient officiellement célébrées, et il n'y avait guère de réjouissance publiques sans messe et sermon. En 1791 les Évêques intrus officient à la procession de la Fête-Dieu, et les journaux publient des relations de ces cérémonies. Parfois le grotesque s'y mêle : le célébrant est affublé d'une écharpe tricolore, et porte une cocarde à son bonnet carré, mais la procession défile sous la protection de la municipalité et de la garde nationale, qui dans les pays de foi forment à peu près seules l'assistance. « A Thonon, la veille de la Fête-Dieu, on publia dans tous les carrefours « que le lendemain la fête se ferait, et l'on ordonna d'aller à la procession du Saint-« Sacrement. Personne ne voulant dresser les reposoirs, on força les personnes « qui avaient l'habitude de le faire, de les élever et de les parer comme les années « précédentes. On refusa, on se cacha mais enfin on céda à la force. Quand la pro-« cession sortit de l'Église, le Saint-Sacrement était porté par un intrus, entouré d'in-« trus et le dais porté par quatre révolutionnaires, précédés et suivis d'un petit nom-« bre d'adhérents. Mais en revanche les rues étaient pleines de gens, qui ne vou-« laient pas voir dans cette cérémonie un acte de la religion catholique. Personne ne « fléchissait le genou. Les quatre révolutionnaires qui portaient le dais criaient à la « foule indocile : A genoux s.... b.... à genoux s.... p.... (Lavanchy. *Le diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution*. I. 224).

A Paris les choses se passaient moins révolutionnairement. En 1791, il n'y eut pas de séance à l'Assemblée le jour de la fête, afin de permettre aux Constituants qui le

Digitized by Google

de mort. Les Évêques le comprirent, car leur grande préoccupation fut le recrutement des prêtres. Le serment avait fait le vide dans les séminaires, et l'on vit, en Bretagne par exemple, un certain nombre d'étudiants en Théologie et en Grammaire se déporter en Espagne avec les prêtres fidèles, et y attendre pendant de longues années d'exil le moment de rentrer en France pour y recevoir l'ordination. (1)

« A Blois, le Séminaire était vide : Sulpiciens pour la plupart les directeurs avaient refusé le serment, et Themines après avoir en toute hâte, ordonné les plus anciens clercs, avait rendu tous les autres à leurs familles. Grégoire entreprit de reconstituer ce séminaire sur de nouvelles bases, et il adressa une lettre circulaire à ses diocésains, le 7 juillet 1791. « Il faut, disait Grégoire, léguer à la génération suivante des hommes destinés à perpétuer l'enseignement des vérités saintes et l'exemple des vertus chrétiennes ». Il invitait donc à venir au plus tôt « les clercs qui, unissant aux vertus les connaissances préliminaires à la théologie, désireraient se consacrer au saint ministère ». Il pressentait bien que le nombre de ces jeunes séminaristes ne serait pas considérable, mais « la rareté des prêtres, disait-il, n'autorisera jamais à élever au sacerdoce des hommes dont la conduite contrasterait avec la sainteté de leur état ; plutôt laisser les peuples sans pasteurs, que de les livrer à des mains perverses ou à des hommes indifférents sur le salut des âmes ». Le séminaire de Blois s'ouvrit en 1791. Les jeunes clercs n'étaient pas nombreux sans doute, mais c'était un demi-succès que d'avoir pu en recruter quelques-uns. Grégoire eut la satisfaction d'ordonner un petit nombre de prêtres au commencement de 1792 ; au mois de décembre de la même année les ordinands de Blois durent se rendre à Orléans et à Tours, parce que leur Évêque, député à la Convention, était représentant du peuple en mission

désireraient, d'assister à la procession. En 1792 les citoyens du club de la Licorne « offrent de faire lévites aux processions de Notre-Dame, pour remplacer le clergé « réfractaire. Leurs mères, leurs femmes et leurs filles vêtues de blanc, et décorées « de l'écharpe aux trois couleurs, assisteront à la fête qui n'aura jamais présenté un « spectacle plus complet, et plus touchant. » — Pisani. *L'Église de Paris et la Révolution*. II. 44. — Des notes de police fournissent des détails sur la procession de la Fête-Dieu en 1793. « Il y avait beaucoup de peuple et surtout des épouses de sans-« culottes. Quand la procession a passé devant le poste de Bon Conseil, toute la « force armée s'est mise sous les armes. Les citoyennes des Halles se sont proster-« nées quand le Bon Dieu a passé. Les hommes ont fait de même. On a tiré plus de « cent coups de fusil. » — *Semaine religieuse de Paris*. 1900. p. 1047.

(1) Archives nationales de Madrid. Conseil de Castille. Liasse 4.

Digitized by Google

dans la Savoie (1). » L'Évêque du Haut-Rhin était animé lui aussi des meilleures intentions. « Je ne saurais, écrit-il, employer les prêtres ignorants ou de mauvaise conduite. Quant aux autres, ajoute-t-il ingénuement, j'ai l'honneur d'observer qu'aucun ne veut se prêter ». (2)

Malheureusement pour l'Église constitutionnelle, tous ses Évêques ne partageaient pas l'opinion de ceux que nous venons de citer. Il fallait montrer que l'Église nationale était vivante, et qu'elle ne manquait pas de prêtres pour remplacer les réfractaires. « Le 19 juin 1791, écrit un chanoine du Mans, M. de la Boussinière, Évêque de la Sarthe et intrus, a fait une ordination de quelques mauvais sujets, entre autre le fr. Maximin, quêteur des Capucins, déjà vieux ». (3) D'autres Évêques imitent celui de la Sarthe et recrutent leurs ordinands dans les couvents parmi les frères convers. L'Évêque de Maine-et-Loire confère les Ordres sacrés à Collette Benoît, frère convers de Fontevrault, âgé de 42 ans (4). Monboussin André, frère tertiaire des Récollets d'Angers, fut ordonné prêtre par Suzor, Évêque d'Indre-et-Loire, qui ordonna, dit-on, le frère cuisinier des Cordeliers de Tours, et un autre cuisinier qu'il plaça comme vicaires. Huret Jacques, frère convers de la Trappe, fut ordonné par Tessier, Évêque de l'Orne (5),

(1) Gazier. *Étude sur l'histoire religieuse de la Révolution française.* p. 79

(2) Arch. nat. D. XIX, 86.

(3) *Mémoire de R. P. Nepveu de la Manouillère*, publiés par M. l'abbé Esnault. II, 260. — D. Piolin. *L'Église du Mans durant la Révolution* I, 260. — Le fr. Maximin (Claude Besnard) avait 52 ans, et était Capucin depuis 25 ans. On le trouve encore au Mans en l'an V. Arch. dep. L. 369. — Monboussin avait 52 ans, et était entré chez les Récollets en 1761. Le 16 floréal an II il était vicaire de Restigné (Indre et Loire) où il abdiqua. « L'état et la qualité de prêtre » (Arch. Indre et Loire L. 109). Le 16 avril 1806, il fut nommé curé d'Ambillou.

(4) Arch. nat. AF. IV, 1910.

(5) Il était tellement pressé d'ordonner des prêtres qu'il conférait l'Ordre de prêtrise à des clercs qui n'avaient que dix-huit ans. C'est ainsi qu'il ordonna le nommé Chausson, de la paroisse de Sarceaux, près d'Argentan. Il ne prenait même pas la peine de faire subir aux ordinands un examen sur les matières théologiques, il appelait à lui des artisans qui avaient déserté leurs ateliers, des hommes immoraux rejetés par l'ordre civil, et les élevait au sacerdoce. Cette précipitation honteuse donna lieu à l'épigramme suivante qui courut tout le diocèse :

Fessier, l'Évêque intrus de l'Orne,
Sans examen, dit-on, ordonne
Outre le cas vraiment pressant,
C'est vu théologiquement ;
Car, par intérêt pour le culte,
Il vaut mieux qu'un âne ait l'honneur
De fumer le champ du Seigneur
Que de le voir périr inculte.

Blin. *Les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez* I, p. XX.

Digitized by Google

Vigier Benoît, frère convers récollet, par l'Évêque de la Charente Inférieure, (1) et Leroy Jean Louis, Frère des Écoles Chrétiennes, sans savoir un mot de latin, et sans examens, reçut tous les ordres de Porion, Évêque du Pas-de-Calais. (2)

Il y avait encore à cette époque des religieux clercs engagés dans les Ordres avant la dispersion de leur Communauté. Les Évêques intrus n'ont garde de les oublier, et leur confèrent la prêtrise. Citons : Bobon Julien, frère Joseph d'Antrain, Capucin diacre du couvent de Nantes, ordonné par Lecoz, Évêque d'Ille et Vilaine, (3) Lausel Joseph, frère Saturnin, Capucin diacre du couvent d'Arras, ordonné par l'Évêque du Pas-de-Calais, (4) et Sébert Joseph, Cordelier diacre du couvent de Noyon, qui reçut la prêtrise d'un Évêque constitutionnel (5). François Louis Religieux Prémontré, n'avait que les Ordres mineurs quand il fut chassé de son couvent ; l'Évêque de la Moselle l'attira dans son séminaire en 1791, et au mois de mars 1792, il lui conféra tous les ordres. (6) Meurice François Xavier, Religieux Augustin rentré dans sa famille en 1790, et attiré lui aussi au séminaire, reçut tous les Ordres le même jour, de la tonsure à la prêtrise. (7)

Ces premières ordinations des Évêques constitutionnels se faisaient avec le plus grand apparat ; il fallait montrer que la nouvelle Église était bien vivante et qu'elle ne manquerait pas de prêtres pour remplacer les réfractaires. Une lettre d'un religieux Dominicain que nous trouvons dans les dossiers du Tribunal Révolutionnaire nous fournit des détails intéressants sur une ordination faite à Rennes en 1791 : « M. Le Coz, Évêque « d'Ille-et-Vilaine, a fait à la Saint-Mathieu une ordination nom- « breuse. La cérémonie s'est terminée par une procession dans « la ville. Tous les ordinands étaient en habits analogues à « l'Ordre de chacun, et ils ont fini leur marche par la maison de « ville où ils ont tous prêté le serment devant la municipalité. « Je vous laisse à penser combien cette procession terminée par « cet acte de patriotisme était édifiante. On n'en vit jamais

(1) Arch. nat. AF. IV 1908.
(2) Arch. nat. AF. IV 1911.
(3) AF. IV, 1907.
(4) AF. IV, 1910.
(5) AF. IV, 1907.
(6) AF. IV 1906
(7) AF. IV, 1905.

Digitized by Google

« pareille. Les sujets ordonnés sont presque tous des Nor-
« mands. » (1)

Assurément ils étaient tous bons patriotes, aussi bien les Évêques intrus que les prêtres de leur entourage, Vicaires Épiscopaux et Directeurs de séminaires, recrutés de tous côtés, et plus assidus aux séances du club qu'à leurs cours de théologie. Ils étaient aussi bons patriotes, et animés d'un grand zèle pour la nouvelle Église, ces parents qui contraignaient leurs enfants d'entrer au séminaire, comme Bruyère Armand, de Mondragon, (Vaucluse) qui « *a patre cum catapulta coactus, et ad Episcopum intrusum* « *d'Aix, Roux, adductus,* » reçut tous les ordres majeurs en 15 jours à 22 ans. (2) Begat J. B., de Troyes, fut présenté par un de ses parents à l'Évêque du Nord, « reçut de lui en quinze jours « tous les ordres, moins la prêtrise, à 16 ans, sans études ni « préparation, et fut envoyé dans une paroisse pour y faire ce « que fait un vicaire, à l'exception de la messe et des sacre-« ments. (3) Choizelat « forcé par les menaces et les mauvais traitements de ses parents » fut ordonné diacre par l'Évêque de la Marne. Libéré par son ordination de la contrainte de ses parents, il sortit du séminaire et étudia la médecine. (4) Barrey Claude, de Besançon, voulait aussi lui étudier la médecine, mais ses parents ne lui laissèrent le choix qu'entre l'état ecclésiastique et le métier de maçon, de menuisier ou de boulanger. En désespoir de cause il choisit ce dernier que sa santé lui fit abandonner au bout de dix mois. Il se décida alors à entrer au séminaire de Besançon, où il déclara qu'il consentait à recevoir les ordres si l'Église n'exigeait pas de vœux. Tous les ordres lui furent conférés à 20 ans aux conditions exigées, l'année suivante, il renonçait à l'état ecclésiastique pour étudier l'art de guérir (5).

Au contraire, Rivart Emmanuel vint de lui-même demander les ordres à l'Évêque de l'Aisne « afin de soutenir la religion qui paraissait ébranlée par l'athéisme et les refus de serment. » Il était déjà d'un âge avancé, mais néanmoins « il remplit sa mission en homme apostolique prêt à mourir pour son devoir et pour la Patrie » (6). Verdon Jean avait renoncé depuis longtemps a l'étude, mais le même désir de soutenir l'Église chancelante

(1) Arch. Nat. W. 542.
(2) Arch. Nat. AF IV 1911.
(3) AF IV 1912.
(4) AF IV 1916.
(5) AF IV 1912.
(6) AF IV 1916.

Digitized by Google

l'amena devant Suzor, Évêque d'Indre-et-Loire, qui lui conféra tous les ordres « sur le champ et de suite » (1). Chez Joffre Maurice, ordonné en 1792 par l'Évêque de l'Aude, l'amour de la patrie l'emporta sur l'amour de l'Église. En 1793, il se crut obligé de prendre les armes, « comme les Pasteurs des premiers siècles », il abandonna sa paroisse et partit pour l'armée d'Espagne. (2) La vocation de Pastre Anselme n'était pas plus sérieuse. Il étudiait le droit à Montpellier quand éclata la révolution. Voyant se fermer devant lui la carrière du barreau, il entra au séminaire au mois de septembre 1791. A Pâques 1792, il avait reçu tous les ordres de l'Évêque de l'Hérault, qui l'envoya comme curé dans une paroisse, d'où la réquisition l'arracha bientôt pour en faire un soldat. Quelques années plus tard on le retrouve avoué à Montpellier. (3) C'est par une sorte d'emballement que Lepage J. B. entra au séminaire « fasciné par l'éloquence » de Fauchet, Évêque du Calvados, qui lui conféra le sous-diaconat au mois de septembre 1791. Aussitôt après la cérémonie il comprit la faute qu'il venait de commettre. Il fit, contre son ordination, qu'il considérait comme nulle, une réclamation déposée chez les notaires de Caen, et dont il envoya une expédition à son Évêque légitime de Bayeux, Mgr de Cheylus, exilé à Jersey. (4) A peine ordonné par l'Évêque du Jura, en 1792, Brenet François, « qui ne dit la messe qu'une dizaine de fois, » fut nommé principal du collège de Lons-le-Saunier. Dans la suite on le trouve commissaire près le tribunal, et enfin notaire dans la même ville. (5) Charbalié Bernard, ordonné diacre par l'Évêque du Lot, eut une carrière plus mouvementée. Il fut soldat, agriculteur, instituteur, marin, déserteur, et il ne rentra dans son pays que sous l'empire. (6)

On peut déjà constater que les prêtres, les diacres et les religieux n'étaient pas rares dans les armées de la République : (7) les uns à peine ordonnés avaient été pris par la réquisition, les autres avaient accepté les ordres sans voca-

(1) AF IV 1912.

(2) AF IV 1912.

(3) AF IV 1916.

(4) AF IV 1915. Voir dans la Revue « Baiocana » ses « *Plaintes amères contre une ordination reçue de Fauchet.* »

(5) AF IV 1915.

(6) AF IV 1913.

(7) Quelques uns comme Valory Guy, prêtre et chanoine de Saint-Pierre de Lille, et Malo Jacques, frère lai Cordelier à Vire, parvinrent au grade de général de brigade.

Digitized by Google

tion, et bientôt, oublieux de leurs devoirs, ils avaient déserté l'Église. Altabesse Jacques, de l'Hérault, partit pour l'armée d'Italie où il servait encore en 1797. (1) Amiet François, de la Vienne, fit un congé de deux ans, puis suivit les cours de l'école de médecine. (2) Aublet Joseph, sous-diacre de l'Yonne, ne fut réformé pour cause de blessures qu'en 1800. (3) Delouche Pierre, ordonné prêtre par l'Évêque de la Manche, passa plusieurs années sous les drapeaux ; (4) ainsi que Oudet, qui avait reçu tous les ordres le même jour, de la tonsure à la prêtrise, à l'âge de 21 ans ; (5) ainsi que Prévost François, prêtre en 1792, envoyé comme chirurgien à l'armée, (6) où servait déjà en qualité de médecin militaire, Fautrel prêtre de la Seine-Inférieure. (7) Paris Simon, ordonné par l'Évêque de L'Aisne en 1792, partit pour l'armée à la place de son frère, et fit trois campagnes. (8) Bource Bertrand, qui avait reçu tous les ordres en trois jours de l'Évêque de la Charente-Inférieure à 19 ans, fit un congé dans l'Armée d'Espagne. (9) Fromental, prêtre de la Moselle, alla combattre les Vendéens. Dobet, ordonné par l'Évêque des Côtes-du-Nord et nommé professeur au séminaire, servit sur terre pendant quatre ans, puis il s'engagea dans la marine où il passa trois ans, fut fait prisonnier et envoyé sur les pontons en Angleterre, et ne fut libéré qu'à la paix. (10)

Toutes ces défections éclaircissaient les rangs du clergé constitutionnel ; les Évêques intrus manquaient de prêtres, ils ordonnaient les premiers venus et les envoyaient diriger les paroisses, qui très souvent ne voulaient pas accepter ces curés ignorants et scandaleux. Lastennet Alain était élève de troisième au collège de Quimper, quand Expilly abusa de son inexpérience et de sa jeunesse pour lui conférer le sous-diaconat à 18 ans. « Je « n'avais ni les connaissances ni l'âge, ni les vertus nécessaires « pour recevoir cet ordre, écrit le malheureux sous-diacre. Je ne « savais pas même dire mon bréviaire et je ne l'ai jamais su. »(11)

(1) AF IV 1913.
(2) AF IV 1914.
(3) AF IV 1916.
(4) AF IV 1916.
(5) AF IV 1904.
(6) AF IV 1904.
(7) AF IV 1904.
(8) AF IV 1904.
(9) AF IV 1910.
(10) AF IV 1898.
(11) AF. IV 1916.

Digitized by Google

Veirier « ne fut pas peu étonné d'arriver à Nîmes le soir simple « clerc, et de se trouver le lendemain, et presque sans le savoir, « prêtre et à la tête d'une paroisse » où il resta un an, et qu'il quitta pour aller à l'armée, où il fit trois campagnes. (1) Le scandaleux Évêque du Cher, Torné, qui était en même temps député à l'Assemblée Législative, avait un secrétaire, Deschaud Jean, dont il jugea bon de faire un prêtre. Il l'envoya à son séminaire de Bourges, lui fit conférer deux jours après la confirmation et tous les ordres par l'Évêque de l'Indre, à 22 ans, et le mit à la tête d'une paroisse. Ce curé improvisé dut bientôt donner sa démission et entra dans l'Enregistrement. (2) C'est encore Torné qui alla chercher Douesgue Samuel, ouvrier imprimeur sans travail par suite de la fermeture de l'imprimerie Momoro. Il l'ordonna prêtre à Bourges à 21 ans et le fit nommer curé d'une paroisse où il ne fit que passer. (3) Nous trouvons encore à Bourges en 1792 Malcus et Rougier, ordonnés prêtres à 18 ans, et Micheau qui reçut tous les Ordres à 21 ans « sans séminaire, sans vocation, sans talents. » Torné n'était pas exigeant : « Il suffisait, écrit Mi- « cheau, d'être du sexe masculin, tout ce qui se présentait « était ordonné, sans choix, sans délicatesse, sans étude, jus- « qu'au sacristain de la Métropole qui n'avait jamais ouvert « le rudiment... »

Cet Évêque intrus, qui devait finir si misérablement après avoir sombré dans le mariage, ne se contentait pas de faire ces ordinations d'incapables et d'indignes, il trompait encore sciemment ceux à qui il imposait les mains. Bouchard Jacques, ordonné par lui affirme « qu'il a été induit en erreur relativement au vœu de continence et de chasteté, son Évêque prétendant qu'il n'en était fait aucun (4), » et Baraveau Denis, qui reçut de Torné le sous-diaconat, sans avoir fait d'études, « autorisé par la doctrine de son Évêque n'a pas cru et n'a pas voulu s'engager au célibat. » (5)

Tous les Évêques constitutionnels ne professaient pas, il est vrai, ces doctrines opposées à celles de l'Église ; quelques-uns mêmes, bravant le décret de la Convention, du 19 juillet 1793,

(1) AF IV 1914.
(2) AF IV 1911.
(3) AF IV 1911.
(4) AF IV 1911.
(5) AF IV 1912.

Digitized by Google

qui frappait de la destitution et de la déportation les Évêques qui apporteraient, soit directement, soit indirectement quelque obstacle au mariage des prêtres, ne craignaient pas de protester contre ces scandales qui déshonoraient leur Église, et allaient rejoindre les prêtres fidèles dans les prisons de la Révolution. Mais, par contre on en cite d'autres qui écrivirent des mandements contre le célibat ecclésiastique, comme Lindet, de l'Eure, ou bien qui ne rougirent pas de présider eux-mêmes au mariage de leurs prêtres.

On en rencontre comme Gausserand, Évêque du Tarn, qui, au moment de l'ordination prévient les clercs « qu'ils sont libres ou non de vouer le célibat, vu que les prêtres seraient peut-être obligés par les circonstances de contracter mariage » ; comme Pontard, Évêque de la Dordogne, qui, avant de conférer à Denois Guillaume la confirmation et tous les ordres le même jour, lui déclare expressément « qu'il n'entend assujettir personne à la loi du célibat » (1) Certains vicaires épiscopaux et directeurs de séminaires professent les mêmes doctrines. Bernier François fut ordonné sous-diacre sur les instances d'un professeur de séminaire, plus tard marié, qui lui dit : « Que craignez-« vous, vous restez libre de vous marier, si vous le voulez. » (2) Peu après son ordination il quittait l'état ecclésiastique et se faisait gendarme. Bossan Claude avait reçu tous les ordres de l'Évêque de l'Isère dont les vicaires épiscopaux affirmaient « que « le mariage n'était pas incompatible avec le sacerdoce ». Un an après on le retrouve ingénieur. (3) Langard Étienne « culti-« vateur avant son ordination qu'il a reçue à 48 ans, sur les fausses « persuasions et les instances réitérées de l'Évêque du Mont-« Blanc et de ses vicaires », n'exerça le ministère que pendant un mois. (4) Parfois c'est pendant la cérémonie d'ordination que les ordinands font des réserves, comme Darnaudery Jean qui ne se décida à recevoir les ordres en 1791 que, « parce qu'il était « persuadé que l'Évêque n'avait pas les pouvoirs requis par « l'Église, puisque Sa Sainteté avait prononcé sur cet objet, et « il déclara hautement, avant d'être ordonné, qu'il n'entendait « pas faire de vœux, et qu'il se marierait à sa volonté. » Nous n'étonnerons personne en disant qu'il exécuta sa résolution. (5)

(1) AF IV 1915.
(2) AF IV 1911.
(3) AF IV 1916.
(4) AF IV 1914.
(5) AF IV 1915.

Digitized by Google

De même à part quelques exceptions, tous ceux que nous avons nommés, se déshonorèrent par le mariage. Quelques-uns n'attendirent même pas qu'on leur donnât à choisir entre la persécution et le déshonneur, ils abandonnèrent bien vite un état dans lequel ils étaient entrés sans vocation, et leur départ, dès 1792, fit de nombreux vides dans les rangs du clergé constitutionnel. Les Évêques s'en alarmèrent, et en tant que chefs d'une Église qui se regardait comme indépendante du Pape, et s'attribuait tout pouvoir, on les voit conférer les Ordres à des jeunes gens de 20 ans, de 18 ans, et même de 16 ans.

Quelques-uns allèrent encore plus loin, et en dépit des règles de la discipline, ils ordonnèrent des gens mariés.

Chayron Ambroise, âgé de 49 ans, marié et père de famille, était instituteur à Eymet (Dordogne). C'était un chaud partisan de l'Église Gallicane, et il se désolait en voyant « les besoins de cette Église, le grand nombre de sujets qui s'en sont séparés, et le petit nombre qui y reste » Il résolut de se dévouer, car « si le « célibat ecclésiastique avait des attraits lorsqu'il conduisait à « l'opulence, étant donné la pauvreté actuelle de l'Église, on « aura désormais de la peine à trouver des prêtres qui veuillent « vivre dans le célibat. Il essaya donc d'acquérir les connais- « sances nécessaires », et il se présenta à Pontard, Évêque de « la Dordogne qui l'ordonna prêtre et le mit à la tête d'une « paroisse. » (1) C'est encore Pontard qui ordonna Labarthe Pierre, âgé de 48 ans et marié. Cet instituteur désirait « se rendre utile à la religion, à l'Église et à ses concitoyens »; il ne voit aucun empêchement à son ordination, bien au contraire ; car pour légitimer sa conduite il cite saint Paul, saint Grégoire, saint Paphnuce, l'historien Socrate, Synésius, etc., etc.. Il a des connaissances et de l'érudition. (2) Lafond Étienne était marié depuis 40 ans et notaire, quand il fut ordonné par Pontard qni ne put le faire accepter dans aucune paroisse. De guerre lasse ce notaire improvisé curé revint à son étude qu'il n'aurait jamais dû quitter. (3) Braleret Nicolas, marié et père de famille, n'a reçu que le diaconat de Gobel. Il avoue « qu'il n'é- « tait pas au courant des vrais principes de la religion, qu'il est « de bonne foi, et que c'est par un sentiment de piété qu'il a « reçu les ordres. » (4) Gambart J. B. ordonné prêtre, bien que

(1) AF IV 1898.
(2) AF IV 1898.
(3) AF IV 1900.
(4) AF IV 1916.

Digitized by Google

marié, par l'Évêque de l'Aisne, et nommé curé de Largny, devait être sinon savant, au moins bon patriote car on le rencontre dans les années suivantes maire de Coingt. (1) Martin Louis, aussi marié, était professeur à Calais, mais il n'avait fait aucune étude de latin ni de théologie, quand il reçut tous les ordres le même jour de l'Évêque du Pas-de-Calais, Porion. Il n'exerça les fonctions ecclésiastiques que pendant deux mois, et revint à ses livres. Dix ans plus tard on le trouve professeur à l'école de navigation de Cette (Hérault) (2).

A tous ces Évêques indignes il faut encore joindre celui du Cher dont nous avons déjà parlé. Le 5 octobre 1793 dans une séance publique tenue à Bourges, sous la présidence de Laplanche, représentant en mission dans le département, ce bénédictin apostat déclare : « Que le citoyen Évêque Torné « ayant donné une nouvelle preuve de sa philosophie en con- « férant le même jour tous les ordres au citoyen Fenault, père « de onze enfants, et dont les cheveux ont blanchi à l'ombre « de la vertu, le représentant du peuple a nommé ce citoyen « à la cure de Précy, et a dit qu'il en demanderait à la Con- « vention une mention très honorable comme d'un exemple « capable de faire tomber le bandeau de la superstition. » (3)

Il nous serait facile de multiplier les exemples de ces ordinations scandaleuses à force de précipitation, qui n'édifièrent pas les fidèles et jetèrent le discrédit sur l'Église constitutionnelle, en ne lui donnant que des prêtres plus ignorants et plus indignes les uns que les autres. Ce que nous venons de dire suffit, croyons-nous, à prouver à l'honneur de l'Église Gallicane, que le nombre des jureurs n'a pas été aussi grand que l'ont prétendu certains historiens. Si la majorité du clergé a prêté serment, si par là même le plus grand nombre des paroisses étaient pourvues de curés, on ne comprend pas pourquoi, dès 1791, les Évêques se permettent d'abréger les délais des stages fixés par les Décrets de l'Église aux aspirants aux fonctions ecclésiastiques. On comprend encore moins pourquoi ils se permettent de les supprimer entièrement. Pour qu'ils en soient arrivés à de pareilles extrémités, il faut croire que dès le principe, ils n'ont pu grouper autour d'eux qu'un petit nombre de jureurs.

Nous nous proposons de donner, quand le temps sera venu, un travail plus complet sur cette question. Fr. ARMEL.

(1) AF IV 1898.
(2) AF IV 1899.
(3) Arch. Nat. AF II 93.

Digitized by Google

LA FABLE

LAFONTAINE ET FLORIAN

LAFONTAINE

Peindre Lafontaine, c'est peindre la plus heureuse union de l'art et de la nature. C'est un malheur que le bonhomme n'ait pas uni, dans la même perfection, le mariage et l'amour. Le plus achevé des fabulistes fut, en effet, le plus médiocre des maris. Il était né, le 8 juillet 1621, à Château-Thierry, où son père était maître des eaux et forêts. Qui décrira mieux que le poète « l'argent des fontaines » et les chênes séculaires dont le « front est au Caucase pareil » ? Il était prédestiné à peindre la nature que ses yeux d'enfant admiraient, sans doute, de la fenêtre de cette école de village où la tradition veut qu'il ait appris à lire et à écrire ; mais sa principale éducation était celle des champs. On eut beau l'enfermer à Reims pour en faire un savant, rien n'altéra la première et profonde empreinte que son âme naïve avait reçue des bois, des prés et des animaux, raisonnables ou non, qui les habitaient.

Il avait un oncle, le chanoine G. Héricart de Soissons, qui lui prêta quelques livres de piété ou d'apologétique, entre autres un Lactance ; il y prit goût, comme à tout, par un amour naturel de ce qui était bon et beau ; il se crut même appelé à la vie sacerdotale, et entra au séminaire de Saint-Magloire, à Paris, un peu avant son frère Claude ; et c'est Claude qui, en 1649, donna tous ses biens à Jean, en échange d'une rente viagère que Jean ne dut pas longtemps payer, réduit qu'il fut lui-même à payer bientôt, en vers, l'hospitalité que lui accorda la duchesse douairière d'Orléans, avant Mme de la Sablière.

Avons-nous besoin de dire que Lafontaine ne fait que passer

Digitized by Google

au séminaire où l'on raconte que de sa cellule, élevée fort haut vers le ciel, et donnant sur une basse-cour, il observait les mœurs des volatiles, en les amorçant avec un peu de nourriture, offerte à leur appétit, au bout d'un long fil. Saint Thomas avec la théologie en pâtissait, et le séminariste se transformait insensiblement en fabuliste. Le fabuliste lui-même sorti de Saint-Magloire, et tout occupé de ses bêtes, avait des distractions étranges... Messager infidèle de son père, il oubliait son message pour le théâtre ; ou bien, en rêvant, sur son cheval, aux environs de Château-Thierry, il perdait d'importants papiers de famille, enfermés dans un sac. Un courrier les lui rapportait. La Providence veillera toujours sur cet enfant incapable de se conduire. On le maria, car il n'y aurait jamais songé lui-même, à une jeune fille de quinze ans, Mlle Marie Héricart, de la Ferté-Milon, en 1646. Elle était belle, douce, liante, et, comme beaucoup de dames de son temps, grande lectrice de romans. C'était un tort. Il en fut jaloux, pour la forme, un jour, et se battit en duel avec Poignant, son ami, sans colère ; puis il la négligea et l'abandonna même, plus tard, vers 1659, (1) après en avoir eu un fils dont il ne s'occupa guère plus que de sa femme. (2) Quatre ans après leur mariage, les époux étaient déjà séparés de biens, et c'était justice. Lafontaine aurait tout perdu au jeu, la fortune de Marie de Héricart avec la sienne.

Est-ce vrai qu'on essaya de le réconcilier avec sa femme, qu'il vint la voir un dimanche, ne la trouva pas, et qu'il s'en alla sans plus y songer ? Laissons la légende.

Débarrassé des soucis du ménage, comme il se débarrassera bientôt de sa charge de maître des eaux et forêts, il se livra tout entier à la poésie, apprit Malherbe par cœur, sans réussir jamais dans l'Ode, lut et relut, dans le texte, Horace, Virgile, Térence et Quintilien, dans des traductions, Homère, Platon et Plutarque, si acharné de ses lectures qu'il en oubliait l'heure du dîner. Même on le retrouva, un jour, à Cléry, après de longues recherches, durant un voyage entrepris avec le docte Pintrel dévorant un classique latin, Tite Live, sous la charmille d'un hôtel qu'il avait pris pour l'hôtel où il était descendu. « Je vous attendais »

(1) La séparation se fit peu-à-peu. « Vous mettez, (écrivait Vergier à Lafontaine) autant de soins à éviter votre Fénélope qu'Ulysse à la trouver ».

(2) Ce fils, né en 1653, mourut en 1713. Il se nommait Charles. Il le confia, dit-on, pour l'élever, à son ami Maucroy. Ce jeune homme fut, à ce que l'on prétend, secrétaire de M. de Harlay, procureur au Parlement de Paris.

Digitized by Google

dit-il simplement à son ami. Il se laissait aussi charmer par les modernes, Rabelais, par exemple, Marot et Voiture dont il a critiqué dans ce vers, la préciosité :

« Il faillit me gâter. »

Il aime Arioste, Boccace et Machiavel, non celui du Prince, mais celui des Contes. Ceux de Lafontaine sont sortis des inventions impures de Boccace, et de son cœur. Nous sommes loin de Lactance et du séminaire. C'est tout ce que nous dirons d'une œuvre coupable au premier chef. S'il y mit de l'esprit et de la naïveté, il n'en fut que plus malheureux. Entre le conteur et l'époux, il y a une grande ressemblance ; et les ouvrages d'un écrivain ont toujours reflété ses mœurs et sa vie. On a trop coloré de beaux prétextes la licence du poète et les désordres de l'homme privé. Tout en admirant Lafontaine, nous respecterons la vérité ; c'est respecter nos lecteurs.

*
* *

Pour être un Épicurien distrait, Lafontaine eut-il moins d'amis ? Au contraire, car le cœur de l'homme s'attache volontiers aux gens d'une humeur commode, « amis de la vertu plutôt que vertueux ». Sans revenir sur l'académie privée qui se tenait à la taverne de la Croix de Lorraine, vers 1660, ou chez Boileau, rue du Vieux Colombier, et dont nous connaissons les principaux membres, rappelons seulement que l'on y dissertait *de omni re scibili*, en particulier, de la vraisemblance du monologue. Le goût se formait dans la familiarité de l'amitié.

Mais suivons ailleurs le futur fabuliste. Impuissant à rien sacrifier de son indépendance ou de son allure négligée, il hantait néanmoins les seigneurs et même le clergé. L'ami de Molière était aussi le protégé de Fouquet, (1) le superbe surintendant, le libertin audacieux dont la vanité perdit la probité, jusqu'à compromettre la réputation de Madame de Sévigné, mais ami intelligent des Lettres et des lettrés. Il aima Lafontaine, et vint au secours de sa pauvreté ; il lui fit une pension, à condition que le poète lui adresserait une pièce de vers chaque trimestre. Le mari qui n'avait pas été fidèle à sa

(1) Cette liaison date de 1657. En 1658, le poète publie Adonis et en fait hommage à Fouquet, dans une dédicace solennelle.

Digitized by Google

femme, le fut à Fouquet, dont la générosité soutenait sa paresse en même temps qu'elle éveillait son génie.

Un autre ami, mais plus voisin de sa condition, ce fut Maucroix, prêtre alors assez léger, chanoine de Reims, et qui finit dans la pénitence comme Lafontaine. C'est lui qui écrivait au poète :

« Il n'est rien que je préfère à Reims ;
C'est l'ornement et l'honneur de la France.
Car, sans compter l'ampoule et les bons vins,
Charmants objets y sont en abondance. »

A la cour de Vaux-le-Vicomte, chez Fouquet, Lafontaine voyait aussi la belle Mme Scarron qui avait désiré « ne pas être de trop dans ces allées où l'on pensait avec tant de raison, et où l'on badinait avec tant de grâce ».

Une des déesses les plus gracieuses de ces beaux lieux, Mme de Sévigné, louait les premiers essais de Lafontaine, le Songe de Vaux, esquisse inachevée et trop allégorique des magnificences du château en architecture, peinture et jardinage, et le poème d'Adonis. Heureux jusqu'au ciel, le poète s'écriait :

« Entre les dieux, et c'est chose notoire,
En me louant, Sévigné me plaça.
J'étais alors de cent mille au deçà,
Voire encor plus, du temple de mémoire. »

Mais ce Dieu n'épargnait pas l'encens, même à une servante nommée Claudine (1) qu'avait épousée Colletet, un écrivain crotté. C'était prostituer le talent que Dieu donne, et qu'il faut rendre à Dieu. L'élégie aux Nymphes de Vaux relève un peu Lafontaine de sa misère morale. Il défendit Fouquet, sous le nom d'Oronte ; il écrivit :

« Et c'est être innocent que d'être malheureux. »

Peut-être Louis XIV lui en a-t-il voulu jusqu'à refuser longtemps de l'admettre à l'Académie.

(1) Colletet faisait de jolis vers qu'il attribuait à sa femme. Colletet mort, la veuve ne rima plus et Lafontaine désillusionné écrivit :

« Dès qu'il eut la bouche close
La femme ne dit plus rien.
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

Digitized by Google

Il n'y a guère d'âme, qui heureusement n'ait sa parcelle sublime « divinae particulam aurae ». Le fabuliste, si inconstant en amour, fut un des plus constants en amitié, fidèle à Maucroix, fidèle à Molière jusque dans la mort. Il a dit :

« Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence, (1)
Et cependant le seul Molière y gît. »

*
* *

Cette amitié qu'il sentait si bien, comme il savait la peindre !

« Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre,
L'un deux s'ennuyant au logis,
Fut assez fou pour entreprendre
Un voyage en lointain pays.
L'autre lui dit : Qu'allez-vous faire ?
Voulez-vous quitter votre frère ?
L'absence est le plus grand des maux ;
Non pas pour vous, cruel ! »

C'est touchant. Mais l'amitié a de telles délices qu'on peut aimer un ami jusqu'à se compromettre sans cesser d'être un épicurien. On défend son bonheur. Les beaux jours de Vaux et les nuits plus belles encore s'étaient évanouis. On ne voyait plus

« Partir mille fusées
Qui, par les routes embrasées,
Se faisaient toutes dans les airs
Un chemin tout rempli d'éclairs,
Chassant la nuit, brisant ses voiles. »

Qu'était devenu le théâtre de Vaux dirigé par Molière, où un rocher se transformait en une sorte de coquille habitée par une jeune Naïade, la Béjart, hélas ! Elle en sortait pour annoncer les Fâcheux. Qu'étaient-ce que les Fâcheux ?

« Un ouvrage de Molière.
Cet écrivain par sa manière,
Charme, à présent, toute la cour. » (2)

(1) Lafontaine. — Épitaphe de Molière. On les a réunis dans la même tombe. A moins qu'il ne soit vrai, comme le prétend une critique récente, que ni Lafontaine, ni Molière ne soient, en réalité, sous la tombe ornée de leurs noms et de leur épitaphe.

(2) Le Songe de Vaux. Lettre à Maucroix 1661.

Digitized by Google

Grâce à lui et à son exemple, désormais

« ... il ne faut pas
Quitter la nature d'un pas. »

Le goût s'achevait au sein du plaisir. Mais derrière la scène quelles souffrances de Molière, amoureux d'une coquette ! Avec plus de modération, Lafontaine prenait de l'amour la fleur, pour parler élégamment, ce qui touche les yeux, l'imagination, les sens, incapable d'en souffrir, par un fond d'indifférence ; heureux entre ses deux amis, les plus sensibles des lettrés et peut-être des hommes du siècle, Molière et Racine.

*
* *

Et cependant à qui adresser, Fouquet disparu, ces « madrigaux,

« Courts et troussés, et de taille mignonne. »

mis en relief, naguère, sous les yeux du surintendant et de sa femme, par un autre ami, Pellisson ? Cet ami des muses et des grâces, quoique gravé de la petite vérole, avait partagé le malheur du châtelain de Vaux ; il en était puni, emprisonné à la Bastille ; et la pension de Lafontaine s'envolait aussi avec la faveur royale. C'est alors, en 1663, que l'ami fut parfait ; il suivit à Limoges (1) son parent Jannart, qui s'y rendait en exil, pour avoir été le conseil de Mme Fouquet. En route, il s'arrêta dans Amboise où le surintendant avait été enfermé au château ; et puis il envoya à Mme Lafontaine ses impressions en prose et en vers. En prose, il lui donne de sévères conseils :

« Vous ne jouez, ni ne travaillez, ni ne vous souciez du ménage, et, hors le temps que vos bonnes amies vous donnent par charité, il n'y a que les romans qui vous divertissent. »

Il est rude pour sa femme, ce papillon de toutes les fleurs de beauté ! Avait-il le droit de gronder, surtout de loin, ce paresseux qui se peignit lui-même en traits ineffaçables :

« Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant le fonds avec le revenu,
Tint les trésors chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dispenser,

(1) Jannart et Lafontaine furent escortés par M. de Châteauneuf, un officier de police.

Digitized by Google

Deux parts en fit, dont il voulait passer
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire. »

Dans la même lettre, l'austère Lafontaine apprend à sa femme qu'il s'est fait dire le nom des plus jolies personnes d'Amboise.

Puis, changeant de ton :

« Faites bien mes recommandations à notre marmot à qui j'amènerai peut-être de ce pays quelque beau petit chaperon pour le faire jouer et lui faire tenir compagnie. »

Il oublia, sans doute, sa promesse, comme il oublia plus tard son fils, avec sa femme. Je n'ose croire cependant qu'il ait un jour dîné avec lui, sans le connaître. On prête aux riches.

Nous aimons mieux les vers que la prose de ce mari grondeur. Il est toujours à Amboise. C'est là que Fouquet a dû souffrir :

« Chambre murée, étroite place,
Quelque peu d'air pour toute grâce,
Jours sans soleil,
Nuits sans sommeil,
Trois portes en six pieds d'espace.
Vous peindre un tel appartement,
Ce serait attirer vos larmes ;
Je l'ai fait insensiblement,
Cette plainte a pour moi des charmes. »

Décidément cet homme, fait pour l'amitié, (1) n'était pas fait pour le mariage. Imaginons-le, un instant, distrait, mais distrait du monde pour le ciel, et tout absorbé dans la beauté de Dieu, visible jusque dans l'instinct des animaux. Ce sera encore un poète, plus sympathique à l'homme, s'il n'est pas un saint. Mais non ; il n'est, et ne sera qu'un enfant égoïste, dont l'égoïsme desséchera, jusqu'à un certain point, le génie. Il y perce, malgré l'inimitable naturel du fabuliste, une sorte de misanthropie qui s'attaque à l'homme en général, à l'enfant en particulier, et, qui le dirait ? à la femme dont il n'a guère aimé et admiré que les

(1) « Qu'un ami véritable est une douce chose,
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur,
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même.
Un songe, un rien, tout lui fait peur,
Quand il s'agit de ce qu'il aime. »

Les deux amis XI. L. VIII.

Digitized by Google

apparences brillantes et la beauté. Pour elle, jusque dans le veuvage le plus éploré,

« Sur les ailes du temps la tristesse s'envole ;
Le temps ramène les plaisirs .. »

Et si, malgré tout, elle se noie, faute de jouir assez de la vie, pour la repêcher, gardez-vous de suivre le fil de l'eau, mais allez contre ; elle a dû contredire jusque dans la mort. Entre les génies de Molière et de Lafontaine, il y a plus d'une ressemblance ; et tous d'eux, l'un sous les fleurs de sa poésie riante, l'autre sous le masque de sa gaieté, cachent un fond d'aigreur. Au moins, ils ne font pas aimer l'homme et le prêtre, en particulier. Le moine, c'est un rat égoïste, retiré loin des tracas du monde, dans un fromage de Hollande ; l'ermite dévot n'est rien qu'un chat cauteleux, faisant la chattemite ; et le curé, Jean Chouart, emporte « au plus vite » son mort au cimetière. Chemin faisant, il calcule le bénéfice qu'il tirera du défunt, absolument comme Perrette, du prix de son lait fait naître une poule, des poulets, voire même un cochon, et le reste. Et l'homme, en général, ne vaut pas plus qu'un serpent, le symbole de l'ingratitude :

« A ces mots, l'animal pervers,
C'est le serpent que je veux dire,
Et non l'homme, on pourrait aisément s'y tromper. » (1)

*
* *

Puisque nous sommes en train de parler des fables de Lafontaine et d'en citer des passages, disons que le premier Recueil parut en 1668. Un dernier recueil des Contes avait paru l'année précédente. Lafontaine, dans sa Préface, promettait « que ce seraient les derniers ouvrages de cette nature qui partiraient de ses mains ». (2) D'habitude, quand on se promet de céder à la tentation du mal pour la dernière fois, on le fait en silence et dans le secret de son cœur ; et c'est une étrange distraction que de faire au public, en le corrompant, la confidence d'un crime qu'on ne recommencera plus. Dieu permet-il que la conscience s'oublie jusque là ? Et s'il est vrai que Lafontaine, plus tard, ne

(1) Laf. L. 10e F. 2.

(2) On a prétendu qu'une dame de la cour lui avait suggéré cette idée si malheureuse des Contes à imiter de Boccace. La cour était-elle donc déjà si corrompue ?

Digitized by Google

pouvait comprendre, jusque dans sa pénitence, le péché qu'il avait commis en écrivant les contes, n'en pourrions-nous pas justement attribuer la cause à cette nuit qui s'accumule sur l'âme, par l'habitude de la volupté ? Le cœur obscurcit l'esprit ; c'est une vérité des Lettres aussi bien que de la politique. En tout cas, jusqu'à l'année 1667, Lafontaine avait conservé le sentiment de sa faute, et il est peu probable que, vingt ans après, il ait été si différent de lui-même, quand son génie avait gardé presque toute sa fermeté.

*
* *

Mais il est question des Fables. On n'ignore pas que la Fable, en général, a pour but de déguiser une leçon morale sous le voile transparent de l'allégorie. Il y a toujours eu des fabulistes et des conteurs. Le maître de tout, N.-S. J.-C., a semé l'allégorie sur toutes les routes de son apostolat en Judée. Bien avant son passage sur la terre, l'Orient plein d'imagination se délectait dans le Recueil du Pantcha-Tantra, ouvrage du brahme Vichnou-Sarmah. C'est ce que Lafontaine appelle improprement dans sa Préface, les fables de Bidpaï. Ai-je besoin de nommer Esope, bossu de corps et maigre d'esprit, quoique ingénieux ; Phèdre, plus vif et plus dramatique, mais encore précis jusqu'à l'exagération et à la glace, enfin les Apologues de Babrius, récemment découverts, il n'y a pas plus d'un demi-siècle, sous un plancher vermoulu, dans un couvent du Liban, par le savant Milne Edwarts ? Ce sont là des fabulistes de profession. Sans les compter, la Fable est mêlée à combien d'autres ouvrages ! Hésiode a écrit celle du rossignol et de l'épervier ; et le Moyen-âge est, par excellence, le temps des conteurs et des fabulistes. Lafontaine y a puisé une grande partie de ses sujets comme son ami Molière en a tiré le fond de plus d'une de ses comédies. Il suffit de rappeler ici le roman de Renart, les noms d'Eustache Deschamps, de Guill. Guéroult, de Corrizet et de Marie de France. Mais ce n'est pas même dans leurs vers qu'il faut trouver la première invention des récits immortalisés par notre poète. Le premier inventeur avant eux, c'est le peuple, c'est l'esprit gaulois, c'est l'humeur gaie ou satirique de nos ancêtres ; car la fable n'est qu'une branche de la satire ; et voilà qui plaide en faveur du bonhomme qui a résumé dans sa personne la fine bonhomie de nos ancêtres, contre l'accusation de misanthropie que j'ai tout à l'heure effleurée, mais sans insister.

Digitized by Google

*
* *

Le premier Recueil des fables de Lafontaine renferme six livres; il était dédié au Dauphin qui avait alors environ sept ans, ne règna jamais et n'eut d'autre mérite que celui de donner le jour à un autre Dauphin qui ne règna pas davantage. On lit, dans la Préface, des choses charmantes sur l'Apologue, ce genre littéraire composé de deux parties, « dont on peut appeler l'une le corps, l'autre l'âme. Le corps est la fable ; l'âme, la moralité. On ne trouvera pas ici l'éloquence, ni l'extrême brièveté qui rendent Phèdre recommandable : ce sont qualités au-dessus de ma portée. Il a donc fallu se récompenser d'ailleurs ; c'est ce que j'ai fait, avec d'autant plus de hardiesse que Quintilien dit qu'on ne saurait trop égayer les narrations. J'ai considéré que ces fables étant lues de tout le monde, je ne ferais rien si je ne les rendais nouvelles par quelques traits qui en relevassent le goût. On veut de la nouveauté, de la gaieté. Je n'appelle pas gaieté ce qui excite le rire, mais un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux. »

Les latins, en effet, donnent à un certain style l'épithète de laetus, qui peut se traduire en français par gai ou agréable.

La première fable du quatrième livre est adressée à Mlle de Sévigné « la plus belle entre les belles », disent les Mémoires du temps, mais la plus froide,

« Sévigné de qui les attraits
Servent aux grâces de modèle,
Et qui naquîtes toute belle,
A votre indifférence près. »

Elle lisait Descartes qui l'avait glacée. Il ne faut pas qu'une femme ait tant de raison ; elle a beau alors ravir les regards, il lui manque le cœur, « et la grâce plus belle encor que la beauté ».

*
* *

Mlle Marie de Sévigné, plus tard Mme de Grignan, nous fait penser à plus d'une amie de Lafontaine. Car il en eut beaucoup, qui le savaient ou qui ne le savaient pas ; il en eut qui passèrent devant ses yeux, comme l'idéal de la beauté plastique. Un jour, étant alors presque septuagénaire, il se prit d'une telle admiration pour Mlle de Beaulieu, qu'en y songeant, il perdit sa

Digitized by Google

route, en pleine campagne, et s'en vint, battu d'une pluie d'orage, coucher dans un village inconnu, dans le plus mauvais gîte du monde. On en rit beaucoup, et lui-même conta son aventure en vers, à un autre conteur, nommé Vergier.

« Papillon du Parnasse », il allait « de fleur en fleur et d'objet « en objet... (1) Volage en vers comme en amour. »

Et sa morale, n'avait au fond, rien que de vulgaire.

« Le nœud d'hymen doit être respecté,

a-t-il dit,

Veut de la foi, veut de l'honnêteté. »

C'est vrai : mais en attendant, les égarements du cœur et des sens ne l'émeuvent pas plus que cela. Il y faut un voile discret.

C'est faire spirituellement litière de l'honnêteté conjugale.

A qui Lafontaine dédia-t-il, en 1675, le second Recueil, c'est-à-dire cinq livres de ses fables ? à Mme de Montespan, par distraction, sans doute. Le temps, dit-il à la maîtresse du roi,

« Le temps qui détruit tout, respectant votre appui, (2)
Me laissera franchir les ans dans cet ouvrage.
C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix.
Il n'est beauté dans nos écrits
Dont vous ne connaissez jusques aux moindres traces.
Eh ! qui connait mieux que vous les beautés et les grâces.
Paroles et regards, tout est charme dans vous.
Ma muse, en un sujet si doux,
Voudrait s'étendre davantage.
Mais il faut réserver à d'autres cet emploi,
Et d'un plus grand maître que moi
Votre louange est le partage. »

C'est donc à la faveur impudente d'une maîtresse en titre que Lafontaine devra la gloire de se perpétuer sur les lèvres de nos neveux. Mais il s'arrête ; il est impuissant à louer celle dont Louis XIV, maître de la morale comme du reste, a le droit de faire seul l'éloge.

On ne saurait être, en réalité, sous une forme gracieuse, plus plat, dans la louange de l'adultère et du roi libertin qui avait été, aux yeux de Lafontaine, le persécuteur de son ami Fouquet.

(1) Lafontaine. Ep. 17
(2) Dédicace du second Recueil de fables.

Digitized by Google

Lafontaine a connu d'autres dames de la cour, un peu moins brillantes, et qui valaient mieux. Il fut le gentilhomme ou le protégé de la duchesse d'Orléans, « la maîtresse de ses loisirs ». C'était Marguerite de Lorraine ; il chanta son petit chien : elle avait bien d'autres manies, celle, en particulier, de se croire toujours malade. Elle mourut en 1672. C'est de son vivant que le fabuliste fut condamné à une amende, pour n'avoir pu justifier d'une noblesse dont il se targuait depuis plusieurs années. L'amende est encore à payer.

Mme de la Sablière, après la mort de la douairière d'Orléans, vint au secours du nonchalant poète qui se trouvait à peu près sur le pavé de Paris ; et quand plus tard, désabusée de l'amour et de son amant, le poète Lafare, qui la délaissa pour le vin, le jeu de la bassette, et la Champmeslé, elle se fut retirée dans la solitude et la pénitence, elle renvoya tout son monde, excepté « son chien, son chat et Lafontaine ».

C'était une lettrée sans pédantisme; elle réunissait dans son hôtel tout ce qu'il y avait de plus aristocratique et de plus spirituel, à la cour et à la ville, de Lauzun, de Rochefort, de Foix, entre autres, et Chaulieu. Un soir, à souper, celui-ci improvisa une chanson, dont voici les derniers vers :

« Jette du vin, verse des roses,
Ne songeons qu'à nous réjouir
Et laissons là le soin des choses
Que nous cache un long avenir. »

La Régence, en somme, ne fit que découvrir sans pudeur, ou exagérer des mœurs faciles, et depuis longtemps à l'ordre du jour et de la nuit. Mais, au moins, on savait alors se repentir et bien mourir. C'est ce que fit Mme de la Sablière qui s'éteignit aux Incurables, après avoir secouru, vingt années durant, la paresse de Lafontaine. Aussi de quels traits n'a-t-il pas dépeint sa bienfaitrice !

« Ses traits, son souris, ses appas,
Son art de plaire et de n'y penser pas,
Et ce cœur vif et tendre infiniment
Pour ses amis...
Et cet esprit qui, né du firmament
A beauté d'homme avec grâce de femme. » (1)

(1) Lafontaine L. 12 F. 12.

Digitized by Google

Elle ne pouvait songer à convertir Lafontaine ; mais il s'en était peu fallu que Marguerite de Lorraine eût cet honneur. C'est chez elle, au moins, (1) qu'il composa, vers 1670, la captivité de saint Marc, martyr avec son épouse, de la virginité.

En voici le début qui est une invocation à la Sainte Vierge :

« Mère des bienheureux, Vierge, enfin je t'implore.
Fais que, dans mes chansons, aujourd'hui je t'honore ;
Bannis en ces vains traits, criminelles douceurs
Que j'allais mendier jadis chez les neuf sœurs. »

Et puis il retourna à ses vomissements. On le verra briguer les faveurs de l'amour le moins innocent, et même âgé de soixante huit ans, devenir l'amant d'une femme galante, Mme Ulrich, que l'on dut plus tard, enfermer à la Salpétrière. C'est Chaulieu Chapelle et le Prieur de Vendôme qui l'ont changé à ce point, après avoir attiré au Temple l'original poète qui n'a pas plus de tenue dans son caractère que dans son habit. Et pourtant, s'il leur livre ce qui lui reste de dignité, d'autre part, il ne leur cédera rien de ses sentiments, en quoi que ce soit :

« J'irais en d'autres royaumes, (2)
S'il leur fallait en ce moment
Céder un ciron seulement. »

L'esprit du poète reste ferme, bien que le cœur soit faible à inspirer une sorte de mépris, par les apparences de la plus vulgaire dépravation.

Il approuve le roi, lors de la révocation de l'Édit de Nantes :

« Il veut vaincre l'erreur, cet ouvrage s'avance,

dit-il,

Il est fait ; et le fruit de ses succès divers
Est que la vérité règne en toute la France,
Et la France en tout l'univers.
Non content que, sous lui, la valeur se signale,
Il met la piété sur le trône à son tour. »

Lafontaine a célébré Mme de Montespan, il célèbrera Mme de Maintenon, après la maîtresse, l'épouse légitime. S'il néglige la

(1) Il était son gentilhomme ordinaire, depuis 1665.
(2) Lafontaine. Lettres à divers. Lettre 29.

Digitized by Google

morale, il n'en a pas moins d'amour pour le catholicisme, voire même de haine pour les protestants. C'est un être singulier que notre fabuliste, et c'est sans doute en se considérant qu'il a jugé l'homme si faible et si contradictoire. Une de ses admiratrices, pour continuer l'histoire de ses amitiés, se nommait Mlle de Sillery, nièce de La Rochefoucauld ; elle avait lu, c'est probable, les Maximes « couleur gris brun » de son oncle, et lisait couramment les fables de Lafontaine. Elle prétendait néanmoins ne point « les trouver claires ». Elle était donc aveugle ? Gardons-nous d'oublier Madame, ou plutôt « la déesse de Conti », et Mme de Bouillon. De la première il a dit :

« L'herbe, l'aurait portée ; une fleur n'aurait pas (1)
Reçu l'empreinte de ses pas. »

C'était un fruit des amours illégitimes du roi, mais bast ! comme disait Mme de Sévigné, assez légère en plus d'une occasion. Et puis, de l'avis des courtisans, le jeune roi était si « gaillard » ! Louis XIII, le roi morose et moral, était si triste !

Pour Mme de Bouillon, c'est elle qui fit descendre la muse de Lafontaine jusqu'à chanter le Quinquina, alors fort à la mode. Le poète en eut du regret :

« Je ne voulais chanter que les héros d'Esope ;
Pour eux seuls, en mes vers, j'invoquais Calliope ;
Même j'allais cesser et regardais le port.
La raison me disait que mes mains étaient lasses.
Mais un ordre est venu, plus pressant et plus fort
Que la raison ; cet ordre, accompagné des grâces,
Ne laissant rien de libre au cœur ni dans l'esprit
M'a fait passer le but que je m'étais prescrit. » (2)

Et puis l'auteur des contes se délassera de la société délicate des femmes d'un aimable grand monde, avec la Champmeslé. C'est chez elle que l'on buvait, si l'on en croit une médisante, Mme de Sévigné, en compagnie de Racine et même de Boileau, force bouteilles de Champagne. Chose assez singulière, Ninon de Lenclos, une courtisane qui respectait volontiers les apparences, faisait fi de notre poète, malgré tout son génie, et se prisait assez haut pour dédaigner cet homme à l'extérieur minable et qui « n'avait guère aimé de femmes, disait-elle, qui

(1) Lafontaine. Poésies diverses. 7.
(2) Lafontaine. Le Quinquina, poème.

Digitized by Google

eussent pu faire (pour le retenir) la dépense d'un philtre amoureux ».

*
* *

Nous connaissons ses principaux amis : Racine et Molière ; dirons-nous aussi Corneille qui composa l'opéra de Psyché, comme Lafontaine en écrivait le roman. L'amour avait subjugué les grands et les petits. Le fabuliste, le sublime poète de Polyeucte et de l'Imitation lui apportent leur tribut... ridicule ? non. L'épithète sonnerait mal à nos oreilles françaises. Le talent sauve tout, au moins pour notre esprit avide de nouveauté, sans oublier cette légèreté française et cette facilité qui nous font choisir avec le même bonheur, admirer avec la même foi, les sujets les plus différents.

Vendôme ne vaut pas Corneille, pour ne nommer que les principaux amis du fabuliste, encore moins l'épicurien Chapelle. Et cependant, malgré de pareils amis, convives libertins au banquet de la vie, Lafontaine fut de l'Académie ; il avait « promis d'être sage » ; mais il ne fut élu qu'après Boileau. Il succédait à Colbert qui l'avait exclu de la liste des gens de Lettres honorés des faveurs et des pensions du roi. Il loua, dans son discours de réception, « la piété de ses collègues, dont l'exemple, dit-il naïvement, ne pouvait que lui être profitable ». L'abbé de La Chambre, chargé, comme Directeur, de lui répondre, le prit au mot et lui parla en ces termes avec une sincérité égale à celle du poète : « Les mêmes paroles que vous venez de prononcer, nous les insérons sur nos registres ; plus vous avez pris de peine à les polir et à les choisir, plus elles vous condamneraient un jour, si vos actions se trouvaient contraires, si vous ne preniez à tâche de joindre la pureté des mœurs et de la doctrine à la pureté du style et du langage ». C'était en 1684, et l'on voudrait que le grand siècle ait toujours été aussi digne qu'il le fut dans les paroles de cet obscur orateur.

Aussi l'on comprend les hésitations de Louis XIV et l'oubli que fait de la Fable, dans son Art poétique, Boileau trop honnête et trop bon courtisan, quoi qu'on dise, pour ne pas se modeler sur Louis le Grand. Il y avait longtemps que le roi, si bon critique sur le trône, connaissait le mérite du fabuliste ; il avait accepté, vers 1675, qu'il lui offrit lui-même ses fables ; mais l'auteur les oublia, tout préoccupé du compliment qu'il allait

Digitized by Google

adresser au monarque, et perdit, en s'en retournant chez lui, la bourse pleine d'or qu'il en avait reçue.

On a multiplié à l'excès, les distractions de Lafontaine ; elles produisent cet effet qu'en faisant sourire de l'apparente naïveté du plus malicieux des conteurs, elles déguisent la vérité de sa nature encore moins distraite qu'égoïste.

Il est cependant certain qu'absorbé par les plaisirs ou par l'observation continuelle de ses amis, les animaux, il avait d'étranges oublis. Un jour, il laissa là son dîner, occupé qu'il était à suivre des yeux un enterrement de fourmi. Une autre fois, une dame de la cour, Mme la duchesse de Bouillon, qui l'avait aperçu, le matin, sur la promenade du Cours, appuyé contre un arbre, dans l'attitude de la méditation, le revit, au soir, sur le même chemin de Versailles, malgré une pluie fine, dans la même place et dans la même posture.

(*A suivre.*) A. CHARAUX.

Digitized by Google

A TRAVERS
LES LIVRES DE THÉOLOGIE

Les productions théologiques deviennent de plus en plus nombreuses, elles sont toujours de valeur diverse, et d'utilité plus ou moins grande. Nous voudrions présenter ici quelques ouvrages assez récents, se rapportant aux grands traités de la théologie dogmatique.

Parmi les travaux appelés à rendre un grand service aux théologiens, il faut placer d'abord l'*Enchiridion Patristicum* que vient de publier le R. P. Rouet de Journel, S. J. (1)

Denzinger avait eu l'idée, vers le milieu du siècle dernier, de collectionner en un volume maniable, les décisions conciliaires et les textes des Souverains Pontifes, auxquels on s'accorde à attribuer une autorité dogmatique spéciale. Cet ouvrage fut pour la théologie un instrument fécond ; les éditions se succédèrent et se succèdent encore sans interruption.

La librairie Herder vient de publier deux autres collections du même genre : l'une faite par le R. P. Conrad Kirch, des textes anciens qui ont trait à l'histoire ecclésiastique ; l'autre de textes patristiques qui ont trait aux dogmes chrétiens.

C'est cette dernière que nous voulons présenter ici au lecteur.

L'*Enchiridion Patristicum*, n'est point une patrologie complète. — Il se compose d'un seul volume ! — et le R. P. Rouet a soin de nous avertir que son travail n'est pas fait pour dispenser de l'étude détaillée des saints Pères. L'auteur s'est proposé de rendre service aux théologiens : il a réalisé son but, et les théologiens lui en seront certainement reconnaissants.

Ce ne leur était point chose facile, en effet, d'établir l'argument de tradition. Les manuels anciens se bornaient en général à donner deux ou trois textes fort incomplets, d'une authenticité parfois contestée, arrachés d'ailleurs d'un contexte qui souvent en renforce ou en atténue la valeur.

(1) *Enchiridion Patristicum*, locos SS. Patrum, doctorum, scriptorum ecclesiasticorum, in usum scolarum collegit M. J. Rouet de Journel, S. J. — 1 vol. in-8°, 12.00 — 1911, Herder, Fribourg.

Digitized by Google

Et puis, ces textes passaient d'une théologie à l'autre, sans que le transcripteur prit le temps, où même le souci d'en vérifier le sens exact. On sentait la nécessité de refondre cet argument.

Mais, consulter toute la patrologie,était une œuvre presque inabordable, et l'on se contentait volontiers de transformer l'argument de tradition en une histoire sommaire du dogme, où l'on racontait parfois sur le même ton, et les objections des hérétiques, et les réponses des Pères, où l'on mettait dans un relief dont on ne s'inquiétait pas d'atténuer la valeur, les prétendues contradictions de ceux-ci.

Nous aurons maintenant un ouvrage maniable, qui présentera d'une manière facile à utiliser, la substance dogmatique des Pères. Des extraits bien choisis permettront de suivre, à travers les huit premiers siècles, l'enseignement traditionnel des Pasteurs.

L'*Enchiridion Patristicum* est-il un ouvrage parfait ? Contient-il vraiment tous les textes importants ? Le choix a-t-il toujours été judicieux ? L'usage le révélera bien vite, et l'auteur se propose d'utiliser, pour perfectionner son œuvre, les observations qui seront faites.

Le triage du reste n'était pas facile : il s'agissait de donner tout ce qui est essentiel, et en même temps, de ne garder de toute la Patrologie grecque et latine, qu'un volume facilement maniable : un Manuel.

Quatre principes ont dirigé l'auteur dans son choix.

1° Donner tous les textes classiques, et tous ceux qui concourent à constituer, pour chacun de nos dogmes, la série de la tradition.

2° Donner la substance des théories avancées par des Pères importants et qui se trouvent contraires aux doctrines reçues, au moins dans la mesure où ces théories sont devenues classiques.

3° Éliminer tout ce qui est développement oratoire, pour ne laisser place qu'aux données vraiment dogmatiques.

4° Suivre l'ordre chronologique dans l'ensemble : rapprocher toutefois, autant que possible, et tout en sauvegardant substantiellement cet ordre, les textes qui ont trait aux mêmes discussions dogmatiques.

Quant à la partie typographique, elle semble admirablement organisée. Des signes convenus, et la nature des caractères, donnent des séries d'indications faciles à saisir désignant les citations, les concordances, et les renvois aux Indices.

Ces Indices sont au nombre de quatre. Au commencement, l'*Index chonologicus*, donne la série des Pères et de leurs écrits, suivant la chronologie de Bardenhewer ; à la fin, l'*Index theologicus*, donne un cadre de propositions, selon l'ordre des manuels, avec des références qui permettent de reconstituer promptement la série de la tradition sur chaque thèse de théologie ; puis, *Index Scripturisticus*, reportant aux textes d'Écriture Sainte cités par les Pères, et rapportés dans le volume ; enfin index alphabétique général *Scriptorum*, *operum* et *rerum*.

Le texte cité est pris dans les meilleures éditions récentes quand il en

Digitized by Google

existe, sinon dans la Patrologie de Migne. Les Pères Grecs sont donnés dans le texte original, avec, en bas, la traduction de la Patrologie de Migne parfois retouchée.

La composition de ce recueil a dû être, on le devine, un casse-tête gigantesque. Pour en mieux faire comprendre l'usage et l'utilité, nous allons prendre une thèse théologique : soit, par exemple, la Divinité de Jésus-Christ.

Je me reporte à l'*Index Theologicus*, de la fin du volume, je trouve ce titre : *Verbum Incarnatum. — Vera Divinitas*, et ce sous titre : *Christum esse Deum, traditio antenicœna testatur*. Une quarantaine de renvois me reportent à autant de textes.

Saint Clément nous affirme que Jésus-Christ est la Voie, le Libérateur qui nous donne la lumière ; il cite l'Épitre aux Hébreux, proclamant la supériorité du Sauveur sur les Anges. — L'Épitre de saint Barnabé nous dit de Jésus qu'il est *Dominus totius mundi ;* qu'il est celui à qui Dieu a dit en créant : *Faciamus hominem... ;* La résurrection nous a montré qu'il est le Juge suprême ; Lui-même, affirmant qu'il est venu pour les pécheurs, nous manifeste qu'il est le Fils de Dieu. Plus loin, la même Épitre prouve la Filiation Divine par le texte de l'Exode XVII. 14, et le Psaume 109. — Saint Ignace appelle le Sauveur : *Deus noster Jesus Christus ; Jesus Christus Filius Dei qui est Verbum ejus ;* il le présente dans l'adresse solennelle de l'Épitre aux Romains, comme Fils unique du Père ; et devant Trajan, il se proclame lui-même θεοφοροσ *quia habet Christum in pectore*. — Le *Martyrium Polycarpi*, distingue le culte du Christ, *utpote Filium Dei*, et le culte des martyrs *tanquam discipuli et imitatores Domini*.

Puis, voici les textes de l'Épitre à Diognète, de la Secunda Clementis, d'Aristide, saint Justin, Tatien, Méliton de Sardes, saint Irénée, Tertullien, Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Origène, — avec son texte célèbre des points de foi obligatoire, et de ceux qui sont librement discutés, saint Cyprien, Arnobe, Lactance.

On le voit, c'est la série, dans un contexte sérieux, de tous les textes apportés en théologie, pour montrer la foi à la Divinité de Notre-Seigneur dans l'Église Anténicéenne.

Nous trouverions de la même manière quinze textes sur la science du Christ, de saint Irénée à saint Damascène ; six sur Marie-Corédemptrice, de saint Justin à saint Augustin ; neuf sur la venue de saint Pierre à Rome. etc.

Voilà donc un livre, qui, s'il peut avoir des défauts de détail que l'usage manifestera, fait dignement suite, dans son ensemble aux collections de Denzinger et de Kirch. Il sera indispensable désormais, dans la bibliothèque de tout théologien.

Digitized by Google

*
* *

A la suite de l'*Enchiridion Patristicum*, dont l'objet s'étend à la théologie toute entière, nous allons signaler quelques ouvrages traitant de dogmes particuliers.

Sur la *Trinité*, M. le Chanoine Berthé donne un nouveau volume de Lectures théologiques. (1) L'auteur a entrepris de donner sur nos grands dogmes des séries de lectures, tirées de l'Écriture Sainte, des Pères de l'Église et des principaux auteurs ecclésiastiques. A la suite des Lectures sur Dieu voici les Lectures sur la Trinité, et on annonce pour paraître prochainement, les Lectures sur l'Incarnation.

On trouvera dans cet ouvrage, des séries de citations biens choisies, groupées suivant l'ordre des manuels, se rapportant aux grandes thèses, comme aussi aux points de détails. Le nombre des auteurs cités est assez restreint ; les noms qui reviennent le plus souvent, sont ceux de saint Thomas, de saint Augustin et de Bossuet.

Les Lectures théologiques forment de bons sujets de méditations dogmatiques, mais elles ne sont guère abordables qu'à un théologien déjà expérimenté. Mgr l'Évêque D'Évreux le remarque dans la préface du livre. « Vous promettrai-je pour votre beau livre, cher Monsieur le Chanoine, toute une légion de lecteurs ?... ce serait peut-être le méconnaître : un tel ouvrage ne s'adresse qu'à une élite. » Mais alors, je me permets d'ajouter : pourquoi n'avoir pas conservé, au moins pour les textes latins, la saveur et la précision de la langue originale ?

Sur la Trinité, encore, nous avons un nouveau volume des Leçons de Théologie dogmatique de M. Labauche.

On se rappelle les discussions qu'occasionna l'apparition du premier volume de ces leçons. Tandis que les Annales de Philosophie Chrétienne (juin 1908) l'accueillaient avec enthousiasme, et félicitaient l'auteur d'avoir décidément abandonné le latin, la Revue Augustinienne. (Juillet 1908) taxait de déplorable, ce manuel de théologie, « sabotage » de l'Apologétique, où l'Ami du Clergé, relevait bien des erreurs. (2)

Il me semble que les Leçons de Théologie Dogmatique (3) ne méritaient « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ».

Nous serons obligés de reconnaitre tout à l'heure un certain nombre d'inexactitudes, qui sembleraient indiquer chez l'auteur une familiarité assez restreinte avec les manuels scolastiques. Toutefois, nous

(1) *La Sainte Trinité, lectures théologiques*, par L. Berthé, chanoine titulaire d'Évreux. Paris. Bloud et Cie.

(2) Cf. Mgr Delmont : *Modernisme et modernistes*, p. 224.

(3) *Leçons de Théologie Dogmatique*, par L. Labauche, professeur au séminaire de S. Sulpice. — Dogmatique spéciale t. I. Dieu, la Sainte Trinité, le Verbe Incarné le Christ Rédempteur. Paris, Bloud et Cie.

Digitized by Google

n'avons point remarqué de « sabotage », et il nous a même semblé que certaines études de théologie positive seront d'une véritable utilité.

Quant au reproche d'écrire en français, il est nul par l'intention même de l'auteur, et M. Labauche prend soin d'expliquer de nouveau, qu'il n'a pas voulu faire un Manuel de séminaire ; il a voulu fournir des armes faciles au Clergé du ministère qui se trouve aux prises avec les objections courantes, et même aux laïques chrétiens qui veulent se rendre compte de leur foi.

Ces remarques générales étant posées sur l'œuvre de M. Labauche, nous aimons à signaler, dans son traité de la Trinité, l'étude sur la fixation des termes de personne et de substance, chez les Grecs et les Latins, p. 13-18, — et tout le ch. II où sont exposées sur l'existence des trois personnes, la divinité du Fils et du Saint-Esprit, et la Consubstantialité, les preuves scripturaires et patristiques.

L'auteur précise d'abord la doctrine de l'Église, d'après les Définitions conciliaires, puis il en cherche les racines dans l'Écriture et la tradition, notant les manifestations successives et les divers points de vue selon lesquels elle a été présentée par les Pères, soit dans leur enseignement aux fidèles, soit dans leur lutte contre l'erreur.

Nous aimons à signaler encore une excellente explication, où l'auteur nous amène à l'idée de Consubstantialité, par des exemples éliminatoires : lien d'amour, communauté d'espèce, lien de parenté. p. 110.

Nous aimons moins, par exemple, au même endroit, la définition qui nous présente les Personnes Divines comme « les trois centres en lesquels la vie divine prend un caractère distinctif d'intensité » on se demande s'il n'y aurait point là une réminiscence des théories modernes, qui font consister la personne dans la conscience, surtout quand on se rappelle que l'auteur a donné comme éléments caractéristiques de la personne, p. 9. — 1° l'incommunicabilité ; 2° la conscience psychologique et morale ; 3° la liberté psychologique et morale. Sans doute, il a ajouté : « De ces trois éléments caractéristiques, le premier est le seul qui soit fondamental, et qui constitue à proprement parler la personne ; les deux autres ne sont que des résultats plus ou moins immédiats ». Tout cela n'est point clair, et il n'est guère prudent de faire intervenir la conscience dans la notion de personne, quand on doit parler de la Trinité ou de l'Incarnation ; on ne voit pas en tout cas ce que signifie cette parole : « les Personnes Divines sont les trois centres en lesquels la vie divine prend un caractère distinctif d'intensité. »

Disons en passant, puisque nous parlons de la personne, que M. Labauche, énumérant dans le texte les opinions qui font consister la personnalité, soit dans l'existence, soit dans un mode spécial, aurait pu ne pas se contenter de reléguer en note l'opinion scotiste et de répéter à son sujet la parole de Zigliara qui semble donner comme une

Digitized by Google

grâce de ne pas lui infliger de censure. C'est là une manière de discréditer une opinion, dont, hélas ! on ne se prive pas toujours, mais qui tombe vraiment mal, quand il s'agit d'une thèse qui a de nombreux partisans, — Tiphanius, Franzelin, et Pesh, par exemple, — lesquels prétendent bien suivre la pure doctrine de saint Thomas. (1)

Une deuxième remarque. L'auteur ne semble pas avoir une idée très exacte de la Procession du Saint-Esprit. Déjà on ne comprend pas bien l'expression où il veut condenser le système Thomiste de la Trinité, p. 62. « De toute éternité, le Père engendre le Fils, et du Père en tant qu'il engendre le Fils, procède l'Esprit-Saint. » Plus bas, parmi les relations d'origine, il énumère « la spiration, par laquelle l'Esprit-Saint procède du Père en tant qu'il engendre un Fils » p. 156, En un autre endroit, p. 143 : « l'Esprit-Saint exige le Père, et le Fils, et est constitué dans sa personalité, en ce qu'il est éternellement proféré par le Père engendrant le Fils. »

L'idée devient plus claire, lorsque l'auteur étudie les textes des Pères. Il appuie avec insistance sur la formule des Grecs : *Spiritus procedit a Patre per Filium,* et il s'efforce même de ramener à cette formule les textes des Pères Latins, en particulier de saint Augustin. p. 150.

Or, c'est le contraire que l'on doit faire. Car, si la formule des Grecs est exacte en ce sens que la vertu spirative propre au Fils, vient du Père, elle ne l'est pas en ce sens que le Père ne serait que le principe médiat de la spiration du Saint-Esprit, elle ne l'est pas non plus en ce sens que le Fils ne serait qu'un canal par où passe la vertu spirative du Père. Ce n'est pas la formule grecque qui doit expliquer celle de saint Augustin, qui est aussi celle de l'Eglise: —*Filioque*, et non *per Filium,* dit le Credo — mais bien la formule de saint Augustin qui doit compléter la formule grecque, celle-ci ne considérant qu'un aspect de la Procession.

Une idée analogue se retrouvera encore plus loin. Décrivant les Missions de l'Esprit-Saint, p. 160, il expliquera que les œuvres de sanctification sont attribuées à la Troisième Personne « en ce sens que l'Esprit-Saint, le terme de la vie Trinitaire, est la Personne Divine qui se trouve être le principe immédiat de notre sanctification. »

Cette conception de la Vie Divine, découlant du Père au Fils, et par le Fils au Saint-Esprit, et par le Saint-Esprit aux œuvres extérieures, naturelles et surnaturelles, sera certainement fort contestée par les théologiens.

* * *

A la suite du traité de la Trinité, M. Labauche donne le traité du Verbe Incarné. Il divise ce traité en trois chapitres : 1° Le fait de

(1) Cf. Franzelin, *De Verbo Incarnato*. Th. XXX. — Pesh. t. V, n° 9.

Digitized by Google

l'Incarnation du Verbe ; 2° L'humanité du Sauveur ; 3° Les Causes de l'Incarnation.

Étudiant le fait de l'Incarnation, il établit successivement les trois thèses classiques : Union hypostatique, distinction des natures, double volonté et double opération.

Nous aimons à signaler l'étude sur le Prologue de saint Jean, et sur le texte Christologique de l'Épitre aux Philippiens, p. 182-192 ; — les études Patristiques sur la Divinité de Notre-Seigneur, et la distinction des Natures ; — surtout l'étude historique sur les deux volontés. L'auteur s'arrête spécialement sur ce dernier point.

Ces études de théologie positive, spécialité de M. Labauche, sont vraiment bonnes et utiles. On aimerait toutefois à y trouver une accentuation plus nette du caractère de preuve, faute de quoi on n'a plus vraiment l'argument de tradition, mais une simple histoire du dogme.

La grande question scolastique de l'essence de l'Union hypostatique est traitée sommairement en quelques pages. L'auteur se rattache à l'opinion récemment renouvelée par Billot, qui la fait consister dans la communication à la nature humaine de l'existence substantielle du Verbe. Il donne d'ailleurs cette opinion comme étant celle de saint Thomas. Ce point sera très contesté. On sait que chacune des trois grandes opinions sur l'essence de l'Union hypostatique, prétend suivre la pure doctrine de saint Thomas, et il faut avouer que chacune de son côté, apporte des textes de l'Angélique Docteur, qui semblent vraiment lui donner raison.

Le chapitre II est consacré à l'Humanité du Sauveur. M. Labauche groupe son étude autour de trois perfections de la nature humaine du Christ : la Sainteté, la Science, les sentiments.

La Sainteté du Sauveur est positive et négative. La Sainteté positive inclue les vertus et la grâce. L'auteur décrit sommairement les Vertus, et spécialement l'obéissance, la prière et la charité ; mais il est vraiment trop incomplet sur la grande question de la Grâce du Christ, se contentant sur ce point d'une simple énumération.

Il entend par Grâce d'Union, le seul fait de la terminaison hypostatique. Il peut dire en ce sens que la grâce d'union est de foi ; c'est en effet, ce qu'enseigne l'École Scotiste. Mais les thomistes trouveront sans doute cette notion incomplète, car pour eux, la Grâce d'Union inclue la sanctification formelle de l'humanité, par le seul fait de la terminaison hypostatique. Seulement, si on donne cette notion de la Grâce d'Union on ne pourra plus dire comme le fait M. Labauche : « Cette doctrine est de foi, aussi bien que l'essence du mystère de l'Incarnation » p. 238.

L'auteur qui passe rapidement sur la sainteté positive, s'attache davantage à l'étude de la sainteté négative, et sous ce titre, il groupe

Digitized by Google

deux questions en apparence disparates, quoique partout reliées à plus d'un texte : l'Impeccabilité et la Conception Miraculeuse.

Sur la Science, M. Labauche donne un excellent résumé des différentes positions prises par les Pères. Ensuite il expose sommairement les grandes lignes de la doctrine de l'École, qui distingue la Science du Christ en divine et humaine d'abord, — puis la science humaine en science de Vision, science infuse, et science acquise. On sait que les théologiens sont loin de s'accorder sur la nature et l'extension de ces sciences. L'auteur qui étend nettement la science de vision à tout ce qui était connaissable au Christ, incline à limiter l'objet de la science infuse, et peut ainsi facilement expliquer le progrès par la science expérimentale.

Enfin, M. Labauche examine assez longuement deux théories modernes : la théorie d'Hermann Schell, qui reprenant une idée émise déjà à plusieurs reprises, regarde comme tout à fait inutiles ces sciences superposées. Il fait remarquer que la Vision Béatifique faisant voir les objets en Dieu, et la science infuse les faisant voir en eux-mêmes, il n'y a pas double emploi, surtout, ajoute-t-il, si on limite la science infuse aux objets qui ne devaient pas tomber sous la science expérimentale.

Peut-être est-il moins heureux lorsqu'il veut établir contre Loisy l'inerrance du Christ, en se basant sur ce que l'erreur inclue une certaine faute morale personnelle: théorie du Schleiermacher, dont on trouverait des traces chez les Pères Grecs, p. 272. — La vraie raison, que d'ailleurs l'auteur donne plus loin, est l'incompossibilité avec l'Union hypostatique.

Quant à l'ignorance, bien qu'elle n'ait pas la même incompatibilité, on ne pourrait l'admettre que dans un ordre de sciences inférieur, c'est-à-dire dans la science expérimentale.

Après un court exposé sur les sentiments dans l'âme du Sauveur, l'auteur étudie les causes de l'Incarnation. Parlant de la Cause finale, il présente favorablement la thèse scotiste, tout en réservant ses préférences pour celle que saint Thomas dit plus probable.

Nous arrêtons ici notre étude sur les leçons de théologie Dogmatique. Peut-être retrouverons-nous une autre fois le traité de la *Rédemption*, qui termine le livre : Ce sera d'ailleurs pour en donner la même appréciation, appréciation qui nous semble convenir à toute l'œuvre de M. Labauche : Exposé intéressant des dogmes et de leur histoire, plutôt que véritable théologie.

*
* *

Puisque nous parlons du traité de l'*Incarnation*, nous voudrions signaler en terminant, une position, qu'en plus d'un sens on peut dire nouvelle, prise par M. Lebreton, au sujet de la Science du Christ.

Digitized by Google

Tout le monde connait aujourd'hui le bel ouvrage du docte professeur sur *les origines du dogme de la Trinité.* — Les *Études Franciscaines* (octobre 1911) en ont fait déjà, par la plume du R. P. Bénigne, un éloge bien mérité.

Or, parlant du texte de saint Marc, XIII. 32, où Jésus dit que le Fils lui-même ne connait pas le jour du jugement, M. Lebreton interprète ainsi : « Il me semble qu'on puisse sans témérité, s'appuyant sur la parole du Seigneur, penser qu'il s'est refusé à lui-même la connaissance humaine du jour et de l'heure du jugement, de même qu'il en a refusé la révélation à ses Apôtres » p. 234.

Une longue note à la fin du volume, donne l'histoire de l'exégèse de ce texte, histoire d'où il résulte, que si les Pères, à partir de saint Ambroise et de saint Augustin, ont interprété l'ignorance du jour du jugement, d'une ignorance apparente, les Pères plus anciens, et en particulier saint Athanase et saint Cyrille d'Alexandrie, l'ont interprétée d'une véritable ignorance humaine.

Certains docteurs Scolastiques, au dire de M. Lebreton auraient eu une idée analogue. Car, si les principes de saint Thomas exigeaient qu'il plaçât dans la science de Vision du Christ, la connaissance actuelle et continuelle de tous les objets, saint Bonaventure et Duns Scot, en vertu d'autres principes, établissaient que le Christ ne connaissait pas tous les objets par la vision, d'une connaissance actuelle, mais seulement habituelle. « Cette conclusion, dit M. Lebreton, p. 468, n'est pas substantiellement différente de celle à laquelle les Pères Grecs nous conduisaient, par une voie sans doute entièrement diverse. »

Il sera permis de contester la valeur du rapprochement fait ici par le docte professeur : autre chose est avoir la science habituelle, c'est-à-dire en définitive, savoir, autre chose est ignorer, c'est-à-dire, ne pas savoir.

Mais, cette remarque faite, nous aimons à reconnaître ce qu'il y a de vraiment original dans la position de M. Lebreton.

Jusqu'ici, les essais faits dans le même sens, n'avaient pas obtenu bon accueil. Mgr Bougaud avait dû changer, dès la seconde édition du « Christianisme et les temps présents » ce qu'il avait dit de la science de son Christ, qu'il avait voulu présenter très humain ; (1) et dernièrement, une innovation du même genre, présentée par M. Hermann Schell, soulevait une réprobation générale des savants catholiques. Il faut dire que ces auteurs posaient une ignorance très étendue, dans l'intelligence humaine de Notre-Seigneur.

Toutefois on n'était guère mieux disposé à accepter que l'on parle d'une ignorance quelconque, au moins dans la Vision Béatifique, et on ne lisait pas sans un certain déplaisir, des paroles du genre de celles-ci, écrites par le R. P. Lagrange (Revue Biblique 1896. — p. 452.) « Si

(1) Cf. Monsabré, carême 1879 — notes de la 37e conférence.

Digitized by Google

saint Mathieu affirme clairement que le Fils ne connaît pas l'heure du jugement, le nier, sous prétexte que le Christ savait tout, c'est aller contre le principe de saint Thomas : il faut se rendre à l'autorité de l'Écriture. » — De telles assertions, en effet, battaient en brèche, sans atténuation, le principe admis par toute l'école : *Omnis perfectio Christo attribuenda, quae non pugnat cum fine Incarnationis.*

M. Lebreton, qui traite moins légèrement les principes de la théologie, — fût-ce en s'appuyant sur l'autorité de saint Thomas, — reconnait l'ignorance dans le Christ, mais il la présente sous un jour tout différent : cette ignorance aurait été volontaire, et Notre-Seigneur l'aurait acceptée, comme les autres infirmités humaines, dans le but d'expier nos péchés. Il devait satisfaire à Dieu pour les péchés d'orgueil intellectuel, de curiosité : ne convenait-il pas qu'il fît cette expiation par l'ignorance !

C'était déjà la pensée de saint Athanase. « Jésus avait voulu se charger de cette infirmité comme des autres, afin de les guérir toutes. » M. Lebreton calquant cette pensée, et s'abritant sous l'autorité des premiers Pères, redit à son tour : « Il est clair que l'ignorance ne pèsera jamais sur le Christ comme une infirmité de sa nature... d'autre part, par rapport à certains objets, l'ignorance peut être dans son humanité la conséquence d'un renoncement volontaire, et pour les Pères dont nous défendons la doctrine elle en a été l'effet. »

Quel accueil sera fait à cette position nouvelle, où plutôt, renouvelée des Pères Grecs ; nous l'ignorons ; — et tout en doutant qu'elle arrive à supplanter l'opinion devenue commune depuis saint Augustin, nous devons constater que l'aveu d'une telle ignorance dans le Christ, n'a rien de choquant, à raison du caractère qu'on lui prête, d'acceptation volontaire.

Fr. DIEUDONNÉ.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

LES TRADITIONS PROVENÇALES PAR Mgr FUZET

Sous ce titre, S. G. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, adresse à Mgr l'évêque de Fréjus ces fines et judicieuses réflexions que tous les amis de la saine critique liront avec grande satisfaction :

Monseigneur,

En rentrant à Rouen de mon voyage *ad limina*, je trouve, dans la *Revue du clergé français* du 1er février, la lettre que Votre Grandeur a adressée à son directeur, au sujet de l'opinion exprimée par M. l'abbé Vacandard sur l'apostolicité des églises de Provence.

Permettez-moi de vous remercier des si justes, si sages et si opportunes réflexions que cette opinion vous a inspirées.

Depuis longtemps, je suis au nombre des *intéressés*. Dès 1889, en effet, j'écrivais à l'auteur d'un beau livre, *Les Saintes Maries de Provence* :

« Vos descriptions pleines de chaleur et de lumière, vos légendes et vos histoires si touchantes m'ont rappelé, au milieu des brouillards du Nord, le pays du soleil et les grands souvenirs de nos origines chrétiennes qui planent sur cette terre privilégiée, seconde patrie des amis du Sauveur. Avec quelle émotion, j'ai revu dans le cadre de ces rivages, de ces montagnes, de ces plaines, si merveilleusement fait pour leurs douces figures, saint Lazare, sainte Madeleine, sainte Marthe, les saintes Maries ? Il n'y a que des critiques sans âme, n'ayant jamais contemplé les paysages qui se déroulent de Tarascon à Marseille, de la Sainte-Baume à Notre-Dame de la Mer, pour oser déchirer les pages les plus authentiques de notre histoire religieuse. Nos traditions s'harmonisent si bien avec nos horizons qu'elles sont inséparables de leurs paisibles splendeurs où, depuis des siècles, la fidèle Provence les sent vivre, où elle les voit rayonner, où elle les entend chanter... »

Nos fiers « dénicheurs de saints » souriront, sans doute, de cette prose ingénue. Est-il possible, diront-ils, qu'on manque de critique à ce point ?

Pour eux (je ne vise aucune personnalité, ni de mon diocèse, ni d'un autre : je parle en général,) pour eux, il n'existe rien que la critique.

Digitized by Google

La critique est une divinité qu'il faut adorer en aveugle, sous peine d'être exclu de la compagnie des gens d'esprit, des gens de science, de leur compagnie à eux.

Ces pédants de la critique pullulaient, il y a quelques années. L'encyclique *Pascendi* en a diminué le nombre. Cependant, on en voit encore apparaître quelques-uns, dans nos revues catholiques, qui offrent persévéramment leur encens à l'idole. Poussés par une ardeur iconoclaste inexpliquable chez des prêtres excellents par ailleurs, excités par une sympathie trop réelle, quoique dissimulée, pour les idées modernistes et pour les modernisants, modernisants eux-mêmes sans se l'avouer, ils vont aussi loin dans l'irrespect et la destruction que le leur permet la peur salutaire du Saint-Office.

Lisez-les et constatez : ils s'appliquent à mettre dans le meilleur jour l'objection, écourtent ou défigurent les arguments principaux de la réponse, étendent au contraire à l'infini les points vétilleux où ils sentent qu'on leur accordera un triomphe facile : puis, quand ils ont bien fatigué l'attention par la prolixité, l'aridité, la témérité de leurs chicanes, tout à coup, adroitement, ils donnent leurs conclusions destructives. Sans s'occuper de l'union nécessaire qui existe entre la statue et le socle qui la porte, ils se sont acharnés contre ce bloc vétuste, ils ont gratté le ciment des joints, ils ont sapé les pierres d'angles, ils ont arraché celle des fondations et, sur le socle effondré, la statue elle-même tombe en morceaux : peuvent-ils s'en étonner ?

Nos critiques — appelons-les hypercritiques plutôt, pour ne pas leur donner prise — ne rejettent pas en principe la tradition. Seulement — voilà la grande affaire ! — la tradition, pour être valable à leurs yeux, doit toujours être munie de ses papiers. Des papiers ! et en règle ! Sinon, nul personnage un peu antique, nulle institution venue des siècles lointains n'aura droit de cité. La vie même ne sera rien ou ne prouvera rien. Montrez-nous un acte de naissance ou, vous aurez beau vous tenir debout devant nous, nous ne confesserons pas que vous existiez...

Et encore, ces papiers en eux-mêmes ne leur suffiront pas. Ils les voudront contrôlés, visés, paraphés. Par qui ? mais par la critique toujours ; c'est-à-dire par MM. X... ou Y... qui la personnifient seuls ! N'insistez pas, c'est inutile ; « la critique n'admet pas, vous répondent-ils, la critique ne reconnaît pas : MM. X... ou Y... en ont jugé ainsi ».

Et ils disent cela, de quel ton tranchant !

Avec ce ton autoritaire, ils emploient un langage hors du commun ; ils disent «parousie, écrits johanniques, doctrine paulinienne, didachè, charisme, titulature ». Malheur à vous, si vous ne vous rendez pas alors. Supérieurs et goguenards, ils souriront de pitié et vous apprendront, comme le faisait remarquer dernièrement un des leurs dans un salon mondain, qu'ils ne portent pas, eux, « la soutane entravée »...

Digitized by Google

Je m'étonne toujours de cet état d'esprit. Je ne fais pas fi du document, il s'en faut ; mais comment se fait-il que certaines gens n'en veulent connaître que d'une sorte ! Et quelle est donc cette subordination qu'ils font de tout le reste au papier ! Quoi ! l'histoire ne se composerait que de textes ! Il suffirait de deux lignes, sur lesquelles encore les érudits se disputeraient en sens contraire, pour faire rejeter dans le néant plusieurs siècles de croyances et de faits ! Mais regardez donc, si de nos jours même où nous mourons de l'abondance de l'écriture, tout se relate et s'écrit. Est-ce que la vie s'emprisonne toute entière dans une charte, dans une lettre, dans un journal ? Un mot rencontré il y a quelques siècles pourra être mis en balance avec ce qui fut l'âme d'une race depuis presque deux mille ans ! Allons donc !

Ni cet esprit, je l'espère, ni le jargon par lequel il s'exprime ne s'introduiront dans la masse du clergé. Nos prêtres resteront fidèles aux saintes doctrines, comme à la langue ferme et claire de nos grands écrivains catholiques. Encore une fois, nous ne dénions pas à la science ses droits légitimes, mais nous lui demandons de ne pas « ébranler les murs du temple sous prétexte d'arracher les lierres qui le couvrent » ; nous lui demandons de ne pas séparer, dans le domaine religieux, l'histoire de la théologie ; nous lui demandons de se souvenir que la tradition constitue un fait dont elle doit tenir compte, et que la rejeter c'est vouloir voler avec une seule aile.

M. Lamy le disait admirablement au maître de nos critiques, le jour de la réception de celui-ci à l'Académie française : « Le passé a deux témoignages : la tradition et l'écriture. La tradition est la voix des peuples : dans les siècles d'ignorance, elle est la seule mémoire ; même dans les temps qui se disent cultivés, elle demeure, pour la plupart des hommes, la grande messagère des idées et des événements, elle est l'humanité perpétuée des ancêtres qui virent et des fils qui croient leur père ; si elle peut se tromper, elle ne veut jamais tromper. L'écriture est la déposition des témoins isolés qui passent; si nombreux que soient les textes, ils sont la voix intermittente d'une minorité ; et cette minorité, plus que la multitude, est capable de calculs et de mauvaise foi. Il n'est donc pas contraire à la bonne méthode de contrôler les documents par les traditions. Ne l'auriez-vous pas un peu oublié dans votre docte rigueur ? »

Souhaitons, Monseigneur, que nos critiques profitent de cette leçon.

Je me suis abandonné à traduire mes impressions au courant de la plume ; je n'en voulais point tant dire, quoiqu'il s'agisse de notre chère Provence. Je m'en excuse.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments très respectueux et très dévoués.

† FRÉDÉRIC,

Rouen, 16 mars 1912. *archevêque de Rouen.*

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

ARTHURUS Cozzi, S. theologiæ doctor, in re philosophica et litteraria diplomatibus auctus. **Disputationes theologiæ moralis,** methodo positiva-scholastica-casuistica confectæ, ex fontibus S. Thomæ Aquinatis et S. Alphonsi-M. de Ligorio. Vol primum : *De Actibus humanis, de conscientia.* — Taurini, Typographia Pontifica. Petri Marietti, via Leguano, 23. — 1911. — Pr. : 3 f. 50.

Cet ouvrage dénote, chez son auteur, une lecture abondante, une érudition considérable, une science très avertie de la Théologie morale. On trouve, dans ces « Disputationes » des questions qui ne sont pas traitées ordinairement dans les manuels. M. Cozzi n'a voulu mettre, comme préface, que la lettre de saint Thomas « ad quemdam studentem » ; nous ne savons donc pas exactement le but qu'il a poursuivi en prenant la plume ; toujours est-il que son travail sera très utile et aux élèves et aux professeurs, et il mérite d'être recommandé. L'éditeur, dans une note manuscrite, nous avertit qu'il y aura quatre volumes.

Voici la position que prend l'auteur pour le choix des opinions : « systema hodie tenendum est systema S. Alph. Mariæ de Ligorio, nempe Probabilismus moderatus, vel æquiprobabilismus ». Et cependant, sur certain point, il se montre plus sévère que les enfants de saint Alphonse. Par exemple pages 82 et 85, il estime que celui qui se soustrait à l'emprise de la loi, en posant une *causa extrahens*, agit *in fraudem legis*. Marc est plus large ; il écrit en effet (I. n. 206) : « Seclusa autem speciali tali prohibitione, (sive explicita sive implicita abeundi), potest quisque a patria discedere etiam ad eximendum se a lege ; quia tunc non fraus, sed conditio loci discedenti favet. » — Et Aertnys (I, n. 156) dit de même : « Fas est apponere causam extrahentem a lege humana. Ratio est, quia lex obligat quidem ut homo eam observet quoadusque manet subditus, non vero obligat ut maneat subditus. » — Le titre, longuement développé du livre, annonce, entr'autres choses, que ces Disputationes sont « novissimis actis S. sedis accommodatæ » ; nous avons été étonné de constater que, sur certains points, d'ailleurs fort rares, les questions traitées n'étaient pas à jour. Page 84, on y ignore encore le Décret « Quam singulari » du 8 août 1910 ; c'est que sans doute ce volume était alors sous presse ? Mais cette excuse n'existe plus page 103, où l'on ne fait pas la moindre mention de la Const. « Promulgandi »,

Digitized by Google

du 29 septembre 1908, qui édicte le nouveau mode de promulgation, pour les actes pontificaux, par le Bulletin officiel : *Acta apostolicæ sedis* ?

Ce sont là de légères lacunes, qu'il sera facile de combler dans la prochaine édition ; nous pourrions y ajouter quelques fautes d'impression que nous avons remarquées çà et là, v. par ex. pp. 91, 110.

M. Cozzi prend pour guide, en premier lieu, saint Thomas et saint Alphonse, et aussi tous les « auctores probati », parmi lesquels nous relevons un certain nombre de noms franciscains. Pour ce qui regarde Scot, nous lui savons gré de ce que, à l'encontre de tant d'autres qui n'ont là dessus aucun scrupule, il se montre soucieux d'exposer la vraie pensée du Docteur Subtil, v. par. ex. p. 154, et de ne point lui prêter des idées qu'il n'a jamais professées. Cependant a-t-il eu raison (p. 281), sur la foi d'un texte, détaché de l'ensemble, de regarder comme si certaine l'interprétation d'Henno, et de déclarer que Scot réclame du cœur humain, pour Dieu, l'amour intensif ? Le P. Raymond, dans son récent article, n'est par de cet avis. (Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique* ; art. Duns Scot). A la suite d'Elbel, de Mastrius, etc., il estime que, sur ce point, le Docteur subtil ne s'est pas écarté de l'opinion commune : « Au fond sa doctrine est semblable à celle des autres docteurs ; il parle seulement de l'affection de la volonté, et non de celle qui appartient à la sensibilité et se manifeste par les douceurs ou l'impétuosité de la passion. » (P. R^d^, l. c., 1908.)

En tête de son ouvrage, M. Cozzi fait, « ad criticos », cet envoi plein de modestie : « Feci quod potui, faciant meliora potentes. » — Nous le croyons tout à fait capable de mener à bonne fin l'œuvre qu'il a si bien commencée ; elle rendra service et tiendra une place très honorable parmi les manuels, pourtant si nombreux, de théologie morale. P. CONSTANT.

La Vierge-Prêtre, par le R. P. ÉDOUARD HUGON. — *Examen théologique d'un titre et d'une doctrine.* — Brochure in-16, 38 pages. — Paris, Téqui. — 1911.

Le R. P. Hugon vient de rendre service à la piété chrétienne, et bien des âmes lui en seront reconnaissantes. Il a appliqué sa science de théologien à justifier le titre de « *Virgo Sacerdos* » que l'on décerne à la Sainte Vierge, et à mettre en lumière la doctrine qui y est contenue.

Ce titre a des fondements dans la tradition ; d'ailleurs toutes les objections ont dû tomber devant la consécration officielle qui lui a été donnée, en nos temps modernes, par les Souverains Pontifes. Pie IX, en 1873, l'approuvait sans réserve, comme une appellation venue des Pères ; Pie X, le 9 mai 1906, recommandait et enrichissait d'indulgences une prière où il est déclaré que Marie est appelée à juste titre la Vierge-Prêtre.

Il ne suffit pas de justifier le titre, il faut encore savoir le comprendre. Le P. Hugon indique les interprétations à écarter, et aussi les exagérations de pensée ou d'expression, les considérations discutables ou étrangères au sujet, apportées par certains auteurs.

Puis il expose en quel sens la Sainte Vierge est vraiment *Virgo Sacerdos*, et de quelle manière elle a exercé l'office sacerdotal. Et il conclut légitimement : « Le titre de *Virgo Sacerdos* étant désormais approuvé dans l'Église, la doctrine qu'il exprime se conciliant à merveille avec une saine et haute théologie, pourquoi craindrait-on de voir consacrer, par la piété prouvée

Digitized by Google

publique, une vérité si glorieuse pour la Mère de Dieu et la Mère des chrétiens ? »

L'éducation eucharistique par M. l'Abbé J. C. Broussolle. — Un vol. in-12 (VI-278 p.) Paris. Téqui, 82, rue Bonaparte. — 2 fr.

L'auteur n'a point voulu faire un catéchisme, ni même composer un livre à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion privée. Ce recueil d'instructions familières est plutôt un guide pour les catéchistes. Ils y trouveront la substance de ce qu'il convient d'apprendre aux petits enfants sur les mystères de la foi en général et sur le mystère eucharistique en particulier. C'est en somme à cette double connaissance que se ramène l'objet de l'éducation eucharistique, et l'auteur n'a fait que s'inspirer du Décret *Quam singulari*.

La Première Partie est consacrée à l'explication des prières essentielles : le Signe de la Croix, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les actes de foi, d'espérance et de charité, l'acte de contrition, plus une Instruction pratique sur la Confession. N'est-ce pas un peu compliquer les choses que de dire aux enfants que la Contrition est aussi une Vertu théologale ?

La Deuxième Partie traite de la Science Eucharistique, le Sacrifice et le Sacrement ; dispositions à la communion.

On voit que l'auteur est un homme d'expérience. Son livre est appelé à rendre de grands services, tant par la netteté des explications que par la facilité de la méthode. M. Broussolle aime un peu trop les notes et les renvois, mais c'est là un défaut qu'on lui pardonne sans peine, car l'intérêt ne faiblit pas. Et puis n'oublions pas que ce cours est destiné aux catéchistes.

Fr. Engelbert.

PRÉDICATION

Aichner, Dr. Simon. Stille Stunden. Exerzitienvorträge. Hsg. v. P. Thomas Gerster, O. M. C. In-12°, 252 pp. Brixen 1912. Tyrolia. K. 1,80. — Der Heidenlehrer. In-12°, 203 pp. K. 1,80. — Predigten. 1 Band : Eucharistische Predigten. In-8°, 384 pp.

I. Le P. Thomas Gerster élève à la mémoire de Mgr Aichner, archevêque de Brixen († 1910) un monument durable. Ce premier volume contient les sermons de retraite donnés par l'éminent prélat aux élèves du grand séminaire de la ville archiépiscopale en 1858 et 1859.

L'ouvrage se divise en deux parties. L'auteur s'inspire du P. Faber (Le Créateur et la créature) et de saint Ignace de Loyola. L'économie de ces exercices spirituels est basée sur les deux principes connus : « D'où venons nous ? » — « Où allons-nous ? » Chapitres intermédiaires : l'oubli de Dieu, — le péché, — l'usage des créatures, — la mort, — le jugement. Pour finir : la vie de Jésus en nous, — le crucifix, — le Sacré-Cœur.

Tel est le plan général adopté par Mgr Aichner. On le voit, c'est le thème ordinaire, mais il est magistralement développé : sûreté de doctrine, clarté d'exposition, souffle ardent de piété. Les âmes qui veulent faciliter en elles le travail intérieur d'une retraite pourront trouver dans ce livre une direction ferme et un guide expérimenté.

II. Le prêtre est, par vocation, apôtre. Il ne lui suffit pas de se connaître, de se conquérir et de mener une vie spirituelle intense ; il doit encore se

Digitized by Google

dépenser au service actif des âmes. Paul converti fait une retraite de quelques jours au milieu des disciples, puis il va prêcher partout la divinité de Jésus.

Tel est l'ensemble des pensées et des sentiments qui forment le fond de ces discours sur l'apôtre des Gentils.

Mgr Aichner s'attache à retracer à grands traits la vie de saint Paul. Dans une série de seize instructions, il dégage, d'un dessin net et sûr, la physionomie morale du grand Apôtre. Les enseignements qu'il tire de cette étude captivante sont riches d'applications pratiques. Il suffira d'indiquer ici les principales questions que l'auteur aborde : l'esprit surnaturel base de l'apostolat — l'attachement filial à la sainte Eglise — la grandeur de la vocation sacerdotale — l'obligation rigoureuse pour le prêtre de se consacrer sans relâche à l'étude des sciences ecclésiastiques — l'apostolat complet (ore et opere) ; — les véritables sources du zèle.

III. Ce premier volume — discours eucharistiques prononcés par Mgr Aichner à l'occasion des quarante Heures dans diverses paroisses du diocèse de Brixen — se partage en trois sections : 1° L'Eucharistie en général (18 serm.) — 2° Le saint sacrifice de la messe (8) — 3° La sainte communion (12).

Nous retrouvons ici les éminentes qualités que nous avons remarquées dans les deux volumes précédents : netteté de l'exposition 1°, 2°, 3° ; élégante simplicité du style, chaleur communicative du sentiment, doctrine très sûre. Au sujet même de cette sûreté de doctrine, il est intéressant de lire le d. 35 : la communion fréquente. Les principes que l'orateur y développe — notons d'abord que ce discours date de 1840 — sont absolument les mêmes que ceux du décret fameux du 16 décembre 1905..... « ita ut memo, qui in statu gratia sit et cum recta piaque mente ad S. Mensam accedat, prohiberi ab ea possit. » (Cf. SCHINDLER, *Lehrb. der Moraltheol.* II. 309.) Il répond très bien aux objections (conscience douteuse, communion par habitude, manque de ferveur sensible, fruits immédiats de la communion). « Il suffit d'une communion pour devenir un saint, dit-on. Oui, mais n'oublions pas ceci : toutes les fois que nous communions, nous ressemblons à un homme qui veut, avec un petit coquillage, puiser toute l'eau de la mer. Cet auguste sacrement cache en effet un océan de grâces, mais le vase dont nous nous servons pour y puiser est trop petit. Impossible en une fois d'en venir à bout. Raison de plus pour communier souvent. »

Nous ne saurions assez recommander cet ouvrage aux prédicateurs de Triduums eucharistiques, ils y trouveront une véritable mine d'or.

F. ENGELBERT.

Le Prophète de Galilée, par A. DARD. Lectures évangéliques pour le temps après la Pentecôte. — Paris, Gabalda. — 2 volumes.

L'auteur, dans une série de lectures qui pourraient aussi servir de livre de méditation, a voulu repasser la vie enseignante de Jésus en Galilée.

Suivant pas à pas le Divin Rédempteur dans cette évangélisation si tendre, pourrait-on dire, de ses compatriotes, Monsieur l'abbé Dard en tire la substance forte, inépuisable, qui s'écoule de chaque parole, de chaque action de Notre-Seigneur. C'est une sorte d'Évangile médité, très bon surtout pour les gens du monde qui aiment à trouver dans leurs lectures pieuses une doctrine présentée sous un aspect facile et agréable. La manière claire et pittoresque

Digitized by Google

avec laquelle l'auteur traite son sujet plaira au public dévot dont les occupations ne lui permettent pas les longues oraisons et qui, cependant, aime à savourer la bonne parole de Dieu. MAVIL.

FRANCISCANA

Sainte Claire par M. de J. — *Publié à l'occasion du septième centenaire de la fondation du second Ordre de saint François.* — 1212-1912 — Toulouse. Bureau des « Voix Franciscaines » 10, rue Sainte-Anne.

Petite brochure de propagande nous donnant un résumé très complet de la vie de sainte Claire. Tous trouveront profit à cette lecture. A notre époque de mollesse et d'apathie où les vrais caractères se font rares, l'exemple de Claire réapprendra ce que peut une femme aidée de la grâce de Dieu, et servie par une inébranlable volonté. Le souvenir de la Vierge d'Assise qui, de son vivant, eut la consolation de voir son ordre implanté dans les principaux pays d'Europe, rappellera que la prière, chose trop négligée hélas, est le plus sûr moyen pour étendre son action, avoir de l'influence. J. P.

Un Prince contemporain. *Ferdinand Philippe d'Orléans, Duc d'Alençon*, par Y. d'Isné. Préface de Paul Bourget. — In-8 illustré, 270 p. — Lethielleux, 10, Rue Cassette. Paris (6e). — Prix : 3 fr.

La valeur surnaturelle du christianisme s'affirme avec éclat dans la vie de ce Prince Tertiaire qui portait, comme une couronne royale, le prestige de ses éminentes vertus.

L'esprit franciscain, s'alliant chez lui à la générosité de la race, en fit le chrétien solide et convaincu dont l'âme s'élevait, d'un coup d'aile et sans effort apparent, jusqu'aux plus âpres sommets du sacrifice.

Des lois politiques ont pu briser comme à plaisir l'activité extérieure de cette force féconde et, l'obligeant à se concentrer sur elle-même, réduire jalousement la portée de son apostolat. Mais, après avoir été immobilisée dans ce cadre rigide que la mort vient de rompre, elle s'échappe aujourd'hui pour répandre sur le monde le bienfait de ses exemples et le trésor de ses richesses morales.

Ce prince fut un saint et sa vie nous prouve éloquemment que la sainteté est encore la plus belle manifestation de l'activité humaine. L'auréole se place d'elle-même autour de ce profil de médaille antique avec « toute la splendeur du passé qui transparait en lui. » (Préface.)

Telle est l'impression réconfortante qui se dégage du beau livre écrit par M. d'Isné d'une plume fine et délicate, impression qu'a si bien notée dans sa lettre-préface un psychologue pénétrant, M. Paul Bourget.

FR. ENGELBERT.

SOCIOLOGIE

Les Tendances sociales des catholiques libéraux. Collection des « *Etudes de Morale et de Sociologie* », par M. L'Abbé CH. CALIPPE. — Paris, Bloud et Cie. — Un vol. in-12 de 300 pp. — Prix : 3 fr. 50.

M. l'Abbé Calippe a entrepris de publier une série d'études pour faire connaître « *l'Attitude sociale des Catholiques français au XIXe siècle* ». Un

Digitized by Google

premier volume a paru en 1910 : *Les premiers essais de synthèse.* Je n'ai pas encore eu l'avantage de lire ce livre. Je suppose que l'auteur y cherche à découvrir dans les écrits et dans les œuvres des catholiques d'après la Révolution, les premières ébauches, les premiers jaillissements de la doctrine sociale catholique.

En tout cas, dans le second volume, celui que j'annonce ici, il s'applique à suivre les filets de la même doctrine sociale qui ont coulé jusqu'à nous, en grossissant, à travers les écrits et l'action d'un certain nombre de catholiques éminents, « les catholiques libéraux ».

Pourquoi M. C. a-t-il choisi, de préférence, pour objet de ses études, les « catholiques libéraux » ? Il le dit dans la Préface. On pouvait se demander si « dans les voies périlleuses où ils s'engageaient sous l'égide du libéralisme, ils ne risqueraient pas de rencontrer, de soutenir ou de s'approprier les systèmes qui, sous prétexte de liberté, prétendaient gouverner les relations économiques avec ces seuls mots d'ordre : laissez faire, laissez passer ? » — Et il est particulièrement instructif de voir comment ils furent sauvés de ces périls « par leur foi et par leurs œuvres », — « par leur sens chrétien de la dignité des hommes créés par le même Dieu, rachetés par le même Sauveur, et par l'expérience des réalités concrètes de la misère avec lesquelles la plupart d'entre eux furent mis en contact par les œuvres charitables ».

On nous présente donc successivement, dans leur attitude sociale : *Les Chefs de file* (Lacordaire et Montalembert) ; — *Les Modérateurs* (Gerbet et Froisset) ; — *Les Economistes* (Ch. de Coux et Villeneuve-Bargemont) ; — *Les Hommes d'œuvres* (Ozanam, Armand de Melun) ; — *Les Disciples* (Darboy, Meignan, Freppel, H. Perreyve, C. Rambaud). A cette brillante pleïade se joignent : *Un romancier*, Balzac ; *Un poëte*, Lamartine ; *Un avocat*, Berryer. — Gratry vient clore la série, avec les inspirations d'une âme généreusement et candidement utopique.

Tous ces catholiques font preuve d'une sollicitude ardente et inquiète pour le sort des pauvres, des petits, des ouvriers, et l'enquête de M. de Villermé allait mettre sur leurs lèvres les accents d'une protestation indignée.

Ils sentaient le besoin de se livrer au travail d'organisation sociale et de christianisation par la charité, beaucoup plus que d'appuyer de leurs épaules les régimes politiques qui s'écroulaient et se succédaient à cette époque, à de si courts intervalles. L'un d'eux exprimait ainsi leur état d'esprit : « Je voudrais l'anéantissement de l'esprit politique au profit de l'esprit social. »

On est surpris de trouver dans les discours d'un Lacordaire, d'un Montalembert, d'un Berryer, etc., les formules mêmes des thèses les plus hardies du catholicisme social. Et aussi bien, je le répète, ça été le but de M. Calippe, de montrer le ferment évangélique et chrétien produisant, même chez les catholiques libéraux, et en dépit de leurs erreurs « libérales », tout le contraire du libéralisme économique et social. Fr. Aimé.

Le catholicisme libéral, par le R. P. Dom Besse, *Moine bénédictin de Ligugé.* — Association St Remy, à Mont-Notre-Dame, Aisne ; — Société St-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, Lille, Paris. — Un vol in-12.

Le R. P. Dom Besse nous donne une autre étude sur les catholiques libéraux ; et on pense bien que ce doit être d'un autre genre.

Digitized by Google

D. Besse est le théologien, ou plutôt, l'un des théologiens, de l'*Action Française*. Il en est aussi, un propagandiste des plus zélés. Il ne dédaigne même pas d'en être quelque peu le journaliste, car à lire certains articles de l'*Action Française* signés « Jehan » on reconnait facilement le style à phrases courtes, haletant et comme asthmatique, de D. Besse.

Le présent volume est le recueil de dix Conférences faites à *l'Institut d'Action Française* en 1910. L'auteur déclare n'avoir pas voulu y faire une histoire du catholicisme libéral. C'en est une tout de même, mais à l'usage spécial des auditeurs d'*Action Française*, et en vue d'une fin déterminée : « un exposé des faits et des doctrines pouvant les éclairer dans la possession ou la recherche de la vérité politique ». Par « vérité politique » il faut, bien entendu, comprendre ici le régime monarchique.

Inutile, par conséquent, de chercher dans ce livre une recension impartiale « des faits et des doctrines » : les méfaits des libéraux y sont exposés avec un grossissement, avec un parti pris, qui ont peut-être éclairé les auditeurs du conférencier dans la possession de la « vérité politique » mais qui, je le crains, aideront moins le lecteur dans la recherche de la vérité, simplement.

Il ne faut pas davantage s'attendre à y trouver une réfutation des erreurs libérales. L'auteur écrit à l'adresse des libéraux : « Ce sont des hommes auxquels il manque quelque chose, une faculté intellectuelle nécessaire à la perception des réalités politiques et une faculté morale capable d'efforts en vue de conquérir ces mêmes réalités. Inutile de chercher à les gagner. Ils sont ce qu'ils peuvent être ; prenez-en votre parti et négligez-les. » — Néanmoins, quelques pages sur la mentalité du catholique libéral (15-21) et sur la genèse du catholicisme libéral (239-242) méritent une étude attentive.

Au reste, s'il parait impossible d'accepter, tel qu'il est brossé par D. Besse, le tableau du catholicisme libéral, parce que les traits en sont forcés, et par conséquent faussés, il y a pourtant bien des détails à retenir, et ces leçons pourraient bien profiter à d'autres qu'à des membres de l'*Action Française*.

Au risque de faire montre d'une « dose peu commune de pharisaïsme » je me permets d'exprimer un certain étonnement de ce que la *Chaire du Syllabus* à l'*Institut d'Action Française*, soit si proche de la *Chaire A. Comte*, et que ceux qui l'occupent se montrent si scandalisés des « fréquentations » et des « relations » des libéraux. Vérité, sans doute de correction en deçà de l'*Action Française*, erreur et danger au delà !

Encore un sujet d'étonnement pour moi, que ces quelques lignes. Il faut supprimer la cause du mal libéral, c'est-à-dire « le milieu politique et social » dont il est le produit. « Cette opération ne regarde point l'Église ; elle relève de la politique. Aussi, qu'on ne lui demande ni intervention, ni conseils. Une fois la chose faite, on la verra s'en accommoder aisément. Elle saura témoigner une indulgence très large à ceux qui auraient pu, sous la force des circonstances, user d'actes violents, dont le souvenir serait troublant pour eux. » — J'ai bien dit que le R. P. D. Besse est un théologien... de l'*Action française*. FR. AIMÉ.

Positivisme et Catholicisme, *à propos de l'Action Française,* par M. L. LABERTHONNIÈRE. — Paris, Bloud et Cie, 1911.

Voici un livre de vive polémique, dans lequel il faut faire trois parts :

1° La critique des doctrines de M. Maurras, et de quelques autres repré-

Digitized by Google

sentants de l'Action Française : ils posent en théorie l'athéisme absolu, et cependant font l'apologie du catholicisme, parce qu'ils lui reconnaissent, au moins pour la France, le pouvoir de dompter les masses au profit des chefs.

Nous sommes ici d'accord avec M. Laberthonnière pour reconnaître que cette apologétique est fort dangereuse, et que les doctrines athées de M. Maurras sont détestables. Nous remarquerons seulement que ces principes, s'ils sont professés dans l'Action Française ne sont pas les principes de tous ceux qui font partie de l'Action Française.

2° La critique de l'alliance, proposée aux catholiques par M. Descoqs, dans une série d'articles parus d'abord dans les Études, de Juillet à Décembre 1909, puis édités en volume sous ce titre : A travers l'œuvre de M. Maurras.

Nous ne dirons rien de cette partie assez complexe. Il faut juger cette alliance d'après le principe du concours sur un terrain commun et dans le but d'obtenir un résultat que l'on espère bon, avec des hommes qui par ailleurs professent des erreurs.

3° Les principes que M. Laberthonnière oppose à ceux de M. Descoqs. A travers beaucoup de vague, et de multiples confusions, il prétend remplacer la doctrine de la thèse et de l'hypothèse dans les rapports de l'Église et de l'État, par une théorie du fait et de l'idéal ; — Il appelle l'exercice de la contrainte en matière religieuse, et cela sans aucune distinction, « un régime turc », qui aboutit à faire réciter des Credo « vides totalement de leur contenu spirituel » p. 291 ; — Il reproche à M. Descoqs « de revendiquer pour l'Église le droit exclusif d'être Religion d'État, d'être seule reconnue par lui, défendue par lui, fût-ce par la force, et de recevoir de lui dans la sphère de ses intérêts propres, aide et protection » ; — Il écrit p. 314, le droit de l'Église n'est pas « le droit abstrait qu'on lui attribue au nom de la thèse, et qui exprime si peu son essence, que nous voyons d'une part que tout prévaut contre lui... » etc. etc.

Il y a dans tout cela bien des imprécisions, pour ne pas dire davantage. Il y manque en tout cas une affirmation que l'on était en droit d'attendre nette, dans les circonstances présentes, chez M. Laberthonnière, du droit absolu du catholicisme, résultant, non pas seulement de l'acceptation des consciences dans lesquelles il s'implante, mais surtout de l'institution surnaturelle objective qu'il a reçue de Dieu. FR. DIEUDONNÉ.

Les livres qui s'imposent : *Vie chrétienne*, — *Vie sociale*, — *Vie civique*, par M. FRÉDÉRIC DUVAL. — 1 vol. grand in-8° de XXIV-700 pp. — Paris, Libr. Beauchesne et Cie. — Prix : 6 francs.

Voici un ouvrage qui, paru il y a quelques mois, a déjà conquis bien des sympathies, de tous côtés. S'il ne vient pas, selon l'énervante expression, « combler une lacune », au moins est-il bien manifeste qu'il fait plaisir à tous, et c'est sans doute un signe qu'il est apte à rendre de grands services.

« L'art *de ne pas lire*, disait Schopenhauer, est très important. » En effet, quand on sait le pratiquer, il fait épargner bien du temps et des forces intellectuelles. Mais le même auteur ajoute que l'art de tirer parti de ses lectures est non moins important. Et pour cela, Schopenhauer recommandait de se faire d'avance un « système de vues ou d'idées » qui vous dirige à travers vos lectures et qui s'enrichit, s'étend, se précise, chemin faisant.

Quel est le catholique, homme de plume ou d'action, qui ne sent pas le

Digitized by Google

besoin d'être nettement fixé sur les principaux problèmes qui s'agitent actuellement à travers le monde, qui n'a pas besoin, à tout propos, de savoir où se renseigner sûrement sur tel ou tel point de détail qui vient en discussion, ou qu'il doit exposer ? — Le livre de M. Duval lui en donnera le moyen.

Il y trouvera tout d'abord une synthèse assez heureuse, et, diraient les Anglais, assez « exhaustive » des doctrines et des problèmes qui se rapportent à la vie chrétienne, à la vie sociale, à la vie civique. A titre de renseignement je cite les principaux paragraphes de la partie de l'ouvrage qui traite de la *vie chrétienne.*

I. La Bonne Route.

II. La Foi Catholique : *Les sources de la doctrine.* (Livres saints, — Tradition, — Conciles, — Enseignements du Souverain-Pontife....) — *Exposés de la doctrine ; — La pensée chrétienne à travers les siècles ; — La Philosophie chrétienne ; — Le sens catholique et la pensée contemporaine.*

III. L'Église, gardienne de la Foi : *Constitution et organisation de l'Église ; — Histoire générale de l'Église ; — A travers l'histoire de l'Église ; — L'Église contemporaine ; -- Des progrès de l'Eglise ; — L'Eglise et le monde.*

IV. La Défense de la Foi : *Apologie générale du Christianisme ; — Quelques objections importantes contre la foi ; — la foi et les erreurs modernes.*

V. Des Conséquences de la Foi : *La piété ; — La prière ; — Le culte ; — La vie chrétienne ; — Il faut être apôtre.*

VI. L'Apostolat. Comment s'y préparer : *Considérations générales sur l'apostolat ; — De quelques vertus naturelles nécessaires à l'homme d'action ; — De la méthode dans la vie, dans l'étude, dans l'action. — Et maintenant que faire ?*

VII. L'Action Religieuse : *La situation du catholicisme en France ; — Les adversaires du catholicisme ; — La conquête des âmes.*

A chacun de ces paragraphes est attachée une bibliographie rédigée avec beaucoup de discernement et d'esprit pratique, assez abondante pour offrir un ensemble très sérieux de renseignements sur le point en question, assez sobre néanmoins pour ne pas embarrasser le lecteur ordinaire, qui n'est pas un spécialiste, d'indications inutiles et fastidieuses. — Ainsi, la synthèse se double d'un répertoire bibliographique.

Enfin, ce répertoire et cette synthèse ne sont pas un cadre tout rigide ou un instrument de travail sans âme. L'auteur, sans prétention aucune, mais pourtant avec le sérieux qui convient à quiconque veut faire, par delà l'œuvre de science, un peu d'apostolat intellectuel, présente à ses lecteurs un corps de doctrine qui se développe d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Cet ouvrage devient ainsi un livre bien catholique, capable de former des âmes et des consciences franchement catholiques. M. Duval, sans faire, à proprement parler, ni philosophie, ni théologie, a su faire tenir dans son livre assez de notions philosophiques, théologiques, et même juridiques, pour qu'il puisse être pris comme un guide de la pensée et non pas seulement comme un guide de lectures. Il a su aussi passer à travers les diverses opinions avec une véritable indépendance d'esprit : il n'a travaillé au service d'aucune

Digitized by Google

école ou d'aucun parti. Et, par le temps qui court, ce n'est pas un mérite à dédaigner.

Cet ouvrage est à mettre dans toute bibliothèque sérieuse à côté de tant d'autres excellents instruments de travail qui se multiplient : Dictionnaires de Théologie, d'Apologétique, Guides sociaux de l'A. P., Années sociales, internationales, etc. etc..

Je féliciterais volontiers M. Duval de la penséequ'il a eue de continuer son œuvre en publiant périodiquement un *supplément* qui tiendra à jour le tableau si précieux des références bibliographiques, et sans doute aussi, qui meublera le « système d'idées » heureusement construit dans « *Les livres qui s'imposent.* »

FR. AIMÉ.

VARIA

S. Marie Antique. *Étude liturgique et hagiographique avec un plan de l'église*, par JOSEPH DAVID. — Rome 1911. — Bretschneider.

Cette étude est tirée de l'ouvrage monumental de M. de Grüneisen. Elle coordonne les témoignages précieux que l'antique diaconie de Ste-Marie, par son architecture et ses fresques, fournit à l'histoire de la liturgie et du culte des saints.

Nos lecteurs ont pu lire ici même deux remarquables articles sur la question, dus à la plume de M. Matrod. (Cf. Études fr. 1904. XI. 408 et 641.)

L'église de Ste Marie Antique était primitivement la bibliothèque de Caligula, annexée au temple d'Auguste et située derrière le temple de Vesta. Cette bibliothèque était construite de telle sorte qu'il fut très facile de la transformer en église chrétienne. On y voit les trois nefs, la chapelle centrale, ἅγιον Βῆμα, et les deux chapelles latérales « prothesis » et « diaconicum » A remarquer le pavé du Senatorium en « opus alexandrium » orné si richement à l'endroit où l'on distribuait la sainte communion aux fidèles.

Contrairement à la coutume byzantine, il y avait des autels aux chapelles latérales. Parmi tous les détails d'ordonnance liturgique — autels monolithes, iconostases, chancels ou plutei, etc. — il faut signaler les niches-reliquaires. L'usage était alors d'ensevelir les reliques dans des cachettes situées près de l'autel.

Les peintures sont innombrables. Près de l'abside il y en avait toute une végétation luxuriante. Cette profusion s'explique aisément. Au VIIIe siècle Rome servait de refuge aux ouvriers d'art, aux peintres et aux enlumineurs grecs que les fureurs iconoclastes avaient chassés de l'Orient. Tous ces artistes sans travail occupaient leurs loisirs à décorer la chapelle papale.

Chronologiquement les peintures se répartissent en trois cycles : 1° Cycle de Jean VII ; 2° Cycle d'Adrien I — tous deux du VIIIe siècle — ; 3° Cycle du IXe siècle.

Du point de vue iconographique on peut distinguer les peintures dogmatiques, les peintures historiques et bibliques, enfin les peintures hagiographiques. Les théologiens admireront la décoration antimonothélite où les Pères de l'Église nous font lire les textes dont s'appuya l'orthodoxie romaine au fameux concile de Latran (649.) Les Français prendront un intérêt particulier aux peintures de S. Cyr et de Ste Juliette, jadis si honorés en Gaule et dont le culte fut importé de France à Rome à l'époque ou la diaconie était

Digitized by Google

administrée par Théodote. Nous pourrions encore parler du trio des trois Mères — Anne et Marie — Marie et Jésus — Élisabeth et Jean.

Avant de finir, rappelons, à la suite de MM. Rushforth et Matrod l'importance considérable de ces fresques byzantines pour l'histoire des origines de la peinture en Angleterre.

J. David s'en tient à la question liturgique et hagiographique ; son rôle n'était pas de prendre part à la controverse relative à l'histoire du monument. Tous les amis de l'antiquité chrétienne le remercieront et le féliciteront de ce travail si bien documenté. L'impression et l'illustration sont dignes également des meilleurs éloges. Fr. E. de P.

Le monde des esprits. *Pneumatologie traditionnelle et scientifique* par Irmin Sylvan. — H. Daragon, Paris.

Ce livre se divise en deux parties à peu près égales. La première donne la doctrine de l'Église, sur les anges, leur nature, leur histoire et leurs fonctions. Cet exposé assez complet, et ordinairement exact, n'est point donné par un théologien de profession, mais par un lecteur attentif des nombreux travaux de vulgarisation publiés sur cette matière.

La seconde partie se présente sous forme de trois appendices. Le premier traite du magnétisme et de l'hypnotisme, le second du spiritisme. L'auteur, après avoir exposé les faits et leur histoire, reconnaît qu'un certain nombre de phénomènes se trouvent suffisamment expliqués par les forces naturelles; mais il en est dont ces forces ne peuvent fournir une explication suffisante. Le troisième appendice traite du culte, de l'iconographie et du symbolisme des anges et des démons.

Avouerons-nous que l'orthodoxie de ce livre nous a étonné ? Nous n'y comptions guère, en le voyant prôné par une librairie qui se dit « spécialisée depuis longtemps dans la vente et l'impression des ouvrages sur les sciences occultes, » et qui se vante de posséder trois mille volumes sur « les sciences hermétiques... la franc-maçonnerie, les sociétés secrètes, la magie, etc. etc.»

Nous n'y comptions guère encore en voyant l'auteur terminer ainsi sa préface, p. XIV. — Nous voulons attendre que la science du subconscient soit mieux établie, avant de faire table rase de la psychologie du passé et des théories qu'elle comporte. Ainsi en avons-nous jugé... » Fr. Dieudonné.

Les *Etudes Franciscaines*, ont encore reçu :

Les Grandeurs de Marie ou *Lectures choisies pour le mois de Mai*, par l'abbé Bertret. — Marie : Vierge et Mère. 1 vol. in-12, de 200 pp. Librairie Oudin, 24, Rue de Condé. Paris.

Le Petit Mois de Marie à l'usage des enfants. — 1 vol. in-32 de 180 pp. — 1,00. Bray, 82, Rue Bonaparte. Paris VI.

Allez à Marie, par l'auteur des « *Paillettes d'or* », 1 vol. in-32. 312 pp. — 2,00. Aubanel, Avignon.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

✠

Monsieur AUGUSTE CHARAUX

Un des nôtres est tombé sur le sillon ! Monsieur AUGUSTE CHARAUX, « du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise et de la Congrégation de la Sainte Vierge, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien Doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lille », s'est pieusement endormi dans le Seigneur le vendredi 10 mai.

Les vertus de ce très dévoué disciple de saint François lui ont mérité l'éternelle récompense, nous avons tout lieu de le croire ; cependant nous demandons à tous nos lecteurs, prêtres, religieux et fidèles, d'avoir pour notre Frère un souvenir spécial au saint sacrifice et dans leurs prières, afin que Dieu admette dans le « lieu du rafraîchissement et de la paix » celui qui est mort « avec le signe de la foi ».

La collaboration de M. A. Charaux aux *Études Franciscaines* a commencé dès le second numéro de notre Revue ; elle s'est poursuivie durant l'espace de treize ans et elle continuera encore, puisque nous avons accepté un certain nombre de ses travaux. Elle nous a été précieuse, parce qu'elle apportait un élément de variété

Digitized by Google

dans nos études théologiques et philosophiques, et qu'elle instruisait nos lecteurs sur les hommes qui illustrèrent notre littérature à des titres si divers et parfois si opposés.

Il y avait dans ces pages finement écrites, mieux qu'une critique toujours avertie, mieux qu'une connaissance approfondie de notre esprit français et de ses représentants ; il y avait un idéal et une foi : un idéal de beauté et de grandeur, une foi qui surnaturalisait tout et qui ne manquait jamais de lui faire trouver la solution la plus juste. Car chez lui la foi éclairait la raison. Dans ses conversations, ses correspondances Monsieur A. Charaux apparaît comme l'homme chez qui le *sens catholique* existe à un rare degré, avec toutes ses délicatesses. C'est pourquoi il est resté si vrai, si humain, si français tout à la fois.

En assistant à ses pieuses obsèques, où l'élite lorraine s'était donnée rendez-vous, en écoutant l'hommage rendu sur sa tombe par les représentants de l'Université catholique de Lille, nous ne pouvions nous empêcher de pleurer celui qui, pour nous et pour l'Ordre de Saint François, fut un ami, un collaborateur dévoué.

Nous prions Dieu, par l'intercession de saint François, dont il fut le dévot et très fidèle disciple, de lui donner au ciel un surcroît de récompense, et d'accorder à celle qui fut l'inséparable collaboratrice de ses travaux et de ses œuvres la consolation et la force dans cette rude épreuve, ajoutée à tant d'autres.

LA RÉDACTION.

Dans notre prochain numéro nous reproduirons quelques-unes des belles pages écrites au sujet de notre regretté collaborateur.

R. I. P.

Digitized by Google

LA FABLE

LAFONTAINE ET FLORIAN

(*Suite et fin.*) (1)

LAFONTAINE

Retournons à l'Académie. Le nouvel Académicien y condamne Furetière, par distraction, dit-on, en mettant dans l'urne une boule noire au lieu d'une boule blanche. C'est une erreur. Furetière publiait en 1684, sous son nom, un Dictionnaire universel, dont l'Académie seule avait le privilège officiel, pour un avenir plus ou moins éloigné ; il était donc coupable de trahison envers ses confrères, il méritait d'être exclu. Lafontaine le comprit et agit en conséquence. De là, entre Furetière et lui, une petite guerre d'épigrammes fort peu intéressante.

Un autre sujet anima la bile du fabuliste. Il s'était avisé de faire un Opéra, Daphné, aussi détestable que celui d'Astrée, sorti de sa vieillesse et ridiculisé par Linière. Pour Daphné, Lulli, après quelques hésitations, refusa de le mettre en musique. Lafontaine irrité écrivit la satire du Florentin qu'il ne faut pas confondre avec la médiocre comédie écrite par la même main, contre le même Italien et musicien insensible à la poésie. Et puis sur le désir de Mme de Thianges, il se réconcilia si bien avec l'Italien, qu'il fit pour lui, deux dédicaces en vers. — Non, Lafontaine n'était pas méchant, il était faible. La nature l'avait doué d'une sensibilité vraie mais excentrique ; nous entendons par là, hors du centre dont nos affections ne doivent pas s'éloigner ; et ce centre là, c'est le devoir.

Ce qui est digne, en lui, de sympathie, c'est l'aveu fréquent des désordres de sa vie. Parle-t-il de Philémon et de Baucis :

> « Ils s'aiment jusqu'au bout, malgré l'effort des ans.
> Ah ! si.... mais autre part, j'ai porté mes présents. »

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Mai 1912.

Digitized by Google

A l'Académie, où il était aimé, goûté, choyé, raillé par ses confrères, il fut contre Perrault, mais sans colère, à la différence de Boileau, dans la querelle des Anciens et des Modernes. Pour lui :

« Arts et guides, tout est dans les champs Élysées. » (1)

Et cependant qui paraît plus nouveau que cet imitateur ? C'est qu'il a retrouvé, en Grèce, son propre génie.

« Son imitation n'est pas un esclavage. »

Ces esclaves d'une imitation ridicule *servum pecus*, ont-ils été jamais peints mieux que par Lafontaine, dans une traduction d'Horace plus libre, à la fois, et plus originale ? Il les traite de « sot bétail » ! En réalité, Horace l'a mis tout simplement sur le chemin de sa propre pensée et rendu, malgré le mauvais goût du temps, à la nature. Certes Boileau, dans son Art poétique, a pris beaucoup plus de peine pour traduire, avec une précision moins vive, tel ou tel passage de l'Épître aux Pisons. Lafontaine est un ancien ; il rajeunit au moins l'antiquité (2) dont il a l'élégance, la sobriété, la simplicité des détails, et la grandeur, au besoin, — avec une gaieté toute gauloise, une mélancolie toute moderne, un art de peindre les apparences des choses que les Grecs n'avaient pas mieux possédé.

*
* *

Le plus naturel des hommes dans son caractère et dans son style, est encore un artiste inimitable :

« Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où
Le héron, au long bec emmanché d'un long cou ».

et vous le voyez. Vous voyez aussi la rivière qui le tente :

« Il côtoyait une rivière ;
L'onde était transparente, ainsi qu'aux plus beaux jours. » (3)

Il s'en tient là et se garde bien de prodiguer son esprit.

(1) Ep. 22 à Huet.
(2) Il dit modestement (Ep. 22) qu'il s'efforce « de rendre sien cet air d'antiquité ».
(3) Lafontaine. L. 7. F. 4

Digitized by Google

Il ne s'agit pas de Lafontaine, mais du héron et de la rivière. Nous restons dans la réalité ; et l'auteur n'y semble pour rien :

« Ma commère la carpe y jouait mille tours,
Avec le brochet, son compère ».

Ma commère la carpe ! Où va se loger l'amitié ? Décidément Lafontaine aime les animaux jusqu'à leur prêter son âme : « Que vous seriez bête, lui disait Mme de la Sablière, si vous n'aviez pas tant d'esprit ! » Il n'avait pas, en effet, l'esprit de conduite, comme on dit dans le monde ; à ce point de vue, il était bête, et se bornait à suivre son instinct ; mais qu'il avait de bon sens pour les autres !

« Ne soyons pas si difficiles :
Les plus accommodants ce sont les plus habiles,
On hasarde de perdre en voulant trop gagner,
Gardez-vous de rien dédaigner.....
Surtout quand vous avez à peu près votre compte
Bien des gens y sont pris. Ce n'est pas au héron
Que je parle... »

Morale bourgeoise, en somme, et qui borne l'homme au strict nécessaire, la vie à un banquet où l'on mange, où l'on dort, d'où l'on se retire, en « remerciant son hôte et faisant son paquet ». N'est-ce pas exclure de l'âme tout sentiment noble, tout ce qui élève l'homme au-dessus de lui-même, c'est-à-dire le ramène de sa misère à son originelle grandeur ?

Mais nous semblons oublier Lafontaine pour son œuvre ? non pas. Tant vaut l'œuvre, tant vaut l'homme, et c'est de l'homme qu'est sortie l'œuvre.

Que j'aime mieux Lafontaine remontant à Dieu, après s'être moqué des gens superstitieux et s'écriant :

« Aurait-il imprimé sur le front des étoiles (1)
Ce que la nuit des temps renferme dans ses voiles ! »

Peut-on être plus philosophique et plus majestueux. Il n'y a même pas de vers pareils chez les anciens ; leur majesté est toute dans le fond ; la nôtre est encore dans l'antithèse de l'expression qui relève de l'antithèse de la pensée ; et l'antithèse est une figure toute chrétienne, née d'une plus grande force de vérité

(1) Lafontaine. L. 2. F. 12.

Digitized by Google

qui ressort davantage sur l'erreur mieux connue et plus vivement accusée.

Il n'y a pas de hasard, dit encore Lafontaine. Hasard, fortune, sont :

« Toutes choses très incertaines...
Quant aux volontés souveraines
De celui qui fait tout et rien qu'avec dessein,
Qui les sait que lui seul ? » (1)

A-t-on jamais mieux peint la Providence ? Ces endroits sont rares, et même, un païen éclairé par son génie naturel et un reste de la vérité divine des premiers âges, un Platon ou Sophocle, en pourraient dire autant. Sachons gré néanmoins à Lafontaine de ces heureuses distractions qui l'arrachent à l'égoïsme d'un bon sens presque toujours commun, c'est-à-dire Épicurien.

*
* *

Reprenons la vie du fabuliste à son déclin : Quand Mme de la Sablière mourut, en 1693, aux Incurables, il fut bien embarrassé ; il n'avait pas voulu, quelques années avant, passer en Angleterre pour y finir ses jours et embellir ceux de plusieurs autres, dans la société de la duchesse de Mazarin, belle et spirituelle, et joueuse à l'excès, du sceptique Saint-Evremond, un exilé, de Mme Harvey, aimable quoique Anglaise. Lafontaine Anglais ! Vous n'y pensez pas. Quitter Mme de la Sablière, Iris qui « savait tout charmer » ; que « l'on aimait à l'égal de soi-même ! (2) » Il resta en France. Iris morte, il rencontra, en errant dans les rues de Paris, Mme d'Hervart qui lui dit avec amitié : « Mon cher Lafontaine, je vous cherchais pour vous prier de venir loger chez moi. — J'y allais, répondit Lafontaine ». Il y vint, il y resta, constant dans sa pénitence; sans ajouter un seul vers aux Contes de sa licencieuse jeunesse. Il s'était converti, en effet, depuis un an, à peu près en même temps que mourut Mme de la Sablière. Cet homme, né pour l'amitié bien plus que pour l'amour, n'avait pu, sans une profonde tristesse, voir s'éteindre cette lumière de sa vie nonchalante, cette femme d'autant plus indulgente pour lui qu'elle avait connu aussi les erreurs de

(1) Lafontaine. L. 2. F. 12

(2) Lafontaine L. 12 F. 15. — Pour consoler Mme Hervey, Lafontaine écrivit la fable du Renard anglais. L. 12 F. 19.

Digitized by Google

l'imagination, et qui avait été comme une mère dans la longue enfance du poète, encore plus qu'une amie. Il s'était, une première fois, rapproché de Dieu, mais pour si peu de temps ! Depuis, l'âge, la mélancolie, la solitude, et cette sagesse plus ou moins écoutée, mais qui est le fond du génie, avaient transformé Lafontaine plus sûrement que tous les conseils du monde. Vers 1687, dans son Épître à Huet, son ami, sur la Querelle des Anciens et des Modernes, il écrivait :

« Malherbe avec Racan, parmi les chœurs des anges
Là haut de l'Éternel célébrant les louanges,
Ont emporté leur lyre ; et j'espère qu'un jour,
J'entendrai leur concert au céleste séjour.
Digne et savant prélat, vos soins et vos lumières
Me feront renoncer à mes erreurs premières,
Comme vous, je dirai l'auteur de l'Univers. »

Il ajoute :

« Hélas ! qui sait encor
Si la science à l'homme est un si grand trésor ? »

Ce qui sauve Lafontaine devant la postérité, c'est son humilité. Il se peint :

« Des solides plaisirs, je n'ai connu que l'ombre,
J'ai toujours abusé du plus cher de vos biens.
Les pensers amoureux, les vagues entretiens,
Vains enfants du loisir, délices chimériques,
Les romans et le jeu,
Cent autres passions des sages condamnées
Ont pris, comme à l'envi, la fleur de mes années. » (1)

Cette humilité, n'est-ce point le dernier effet du génie pénétré, dans sa dernière profondeur, de la cruelle lumière de notre néant ? Par là, notre fabuliste est grand.

L'abbé Pouget, vicaire de Saint-Roch, et fils d'un ancien ami du père de Lafontaine, confessa notre homme dans une maladie qui le mit au seuil du tombeau, deux années avant sa mort. Quelle puissance n'a pas, sur les natures les plus nobles et les plus distraites, le souvenir d'un père ! Baruch et Racine ne furent pas non plus pour rien, dans cette mémorable circons-

(1) Lafontaine. Ep. 17

Digitized by Google

tance. Un jour, Racine emmenait Lafontaine à Ténèbres, pendant la Semaine sainte, et, pour l'occuper, il lui remettait entre les mains les prophéties de Baruch ; et le poète trop profane, qui n'avait jamais songé à lire le texte sacré, revint de l'église enchanté, disant à tous ceux qu'il rencontrait : « Avez-vous lu Baruch ? c'était un grand génie. » Quoi qu'il en soit, Baruch, Racine, les souvenirs d'enfance, la grâce ne purent rendre Lafontaine si maître de lui que sa conscience, disons distraite, par charité, ne différât un peu de celle du commun des mortels. Il voulut faire vendre, en particulier, pour les pauvres, une nouvelle édition de ses Contes. Il y renonça, cependant, et même jeta au feu, sur l'ordre de son confesseur, pour ne pas aider, même de loin, à pervertir les âmes, en les attirant au théâtre, un poème qu'il jugeait excellent. Il fallut, du reste, que la Sorbonne s'en mêlât, avec une décision en forme des meilleurs théologiens. Ce n'était pas, sans doute, la tragédie d'Achille ? A son endroit, qu'aurions-nous à regretter ? peu ou rien, sans doute. Le génie parfait, mais moyen de Lafontaine, aurait dû se guinder et faire de vains efforts pour atteindre un idéal qui dépassait sa mesure et sa taille. Embellir la nature par le choix des traits, rien de mieux et qui convînt plus à Lafontaine ; mais la dépasser, dans les efforts de l'héroïsme tragique, c'était demander trop à l'âme du poète. Et quand il fut converti, quand il eut renoué, si l'on me permet l'expression, par la souffrance, avec la Croix et l'esprit de sacrifice qui est le fond de la tragédie, il n'était plus temps : l'effort des ans avait tari la source du génie. L'important, c'était de bien mourir. Lafontaine scella son repentir par une confession publique, quoique chez lui, ou plutôt chez Mme de la Sablière (1) devant plusieurs membres de l'Académie, entre autres Racine et Boileau. Il exprima, en leur présence, son repentir d'avoir écrit les Contes, et promit de passer le reste de ses jours dans les exercices de la pénitence. Il vécut encore deux ans, et mourut « armé d'un cilice ». Il avait écrit jadis :

> « Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
> J'aurai vécu sans soins et mourrai sans remords. »

Et c'est le même Lafontaine qui envoyait, sur la fin de sa vie, une Traduction du *Dies iræ* à l'Académie. On y lisait :

(1) Ce n'est qu'un peu plus tard qu'il vint chez Mme d'Hervart.

Digitized by Google

« Tu vois mon cœur, Jésus, et mon humble prière. (1)
Fais-moi persévérer dans ce juste remords.
Je te laisse le soin de mon heure dernière,
Ne m'abandonne point quand j'irai chez les morts. »

A ces vers, je préfère encore la lettre à Maucroy, écrite quelques jours avant de paraître devant Dieu. En 1694, il lui disait : « J'espère que nous attraperons tous les deux quatre-vingts ans, et que j'aurai le temps d'achever mes hymmes. Je mourrais d'ennui si je ne composais plus. » Un an après, moins d'un an même, quel changement de ton ! La dernière illusion est tombée, et le voile qui séparait encore le poète de l'autre monde. Nous lisons : « Tu te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai que tu me croies plus malade d'esprit que de corps. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a plus à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse. Hier, comme j'en revenais, il me prit, au milieu de la rue du Chantre, une si grande faiblesse que je crus véritablement mourir. O mon cher ! mourir n'est rien ; mais songes-tu que je vais paraître devant Dieu ? Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu reçoives ce billet, les portes de l'éternité seront peut-être ouvertes pour moi... »

On pardonne tout à la franchise d'un pareil repentir. Quel ami que Lafontaine ! Quel cœur sincère ! Il nous a plu jusque dans ses fautes, par l'heureux abandon avec lequel il livrait son âme, telle quelle, à ses contemporains et à la postérité. Et puis, le plus naturel des hommes en est devenu, au seuil de la mort, l'un des plus surnaturels ; le plus léger s'est fait le plus grave, sans que le remords et la grâce lui aient rien fait perdre de son ingénuité. C'est lui, toujours lui, aimable jusque dans la transparence de ce premier nuage de la mort qui l'enveloppe, je dirais mieux, dans les premiers rayons de son éternité au ciel et de l'immortalité qui commence pour lui sur la terre.

*
* *

Disons tout. Le fabuliste s'était converti trop tard pour que sa vie nouvelle pût influer sur le caractère de son génie. Nous devons juger le poète sur l'ensemble de sa vie et de son œuvre. Or, ce qui distingue, même dans son siècle assez curieux de

(1) Lafontaine. Ode 6.

Digitized by Google

mythologie, Lafontaine oublieux de sa femme, de son fils, (1) de ses devoirs, et de la plus ordinaire dignité, c'est qu'il est plus païen que ses contemporains les plus païens ; il s'est laissé aller à sa nature ; il a peint la nature, non pas celle que le christianisme a refaite en la surnaturalisant ; mais l'autre, celle qui est née au lendemain de la première faute. Égoïste candide, il a peint l'égoïsme de l'homme et admirablement traduit, en ses vers, la morale de l'intérêt. Il y a bien un Dieu, c'est vrai : « Dieu fait bien ce qu'il fait ; » — « Jupiter n'est pas dupe. » Il y a un Dieu qui inspire l'éloquence rude du paysan du Danube ;

> « Sans son aide, il ne peut entrer dans les esprits
> Que tout mal et toute injustice.... »

Il y a un Dieu vengeur :

> « Craignez, Romains, craignez que le ciel, quelque jour
> Ne transporte chez vous les pleurs et la misère »

Mais ces traits sont rares, et ne dépassent pas la portée d'une religion philosophique. Le chrétien n'y paraît point.

Une des plus belles fables de Lafontaine, c'est, à n'en pas douter, le Vieillard et les trois jeunes hommes. L'instabilité de la vie y est peinte avec une vérité et une mélancolie qu'aucun poète n'a dépassées ; c'est un drame pathétique qui se prolonge plusieurs années et qui se résume en quelques vers, dans un coup d'œil. La familiarité du langage le plus ordinaire y côtoie, sans blesser le goût et la vue, par des couleurs trop heurtées, des pensées sublimes, relevées par l'éclat de la poésie. Le tout a un tel charme de naturel qu'il semble que c'est la nature qui parle elle-même ; une telle puissance de clarté que l'homme s'y voit sans ombre, reflété, comme dans une glace très fine, avec des traits un peu plus délicats.

Un octogénaire plantait.... (2)

Quelle pleine lumière, dans ce vestibule du drame ! Quelle précision dans le choix des mots ! Il est vieux, il a quatre-vingts ans ; il a fini de vivre ; il plante un arbuste à peine visible aux yeux ; il rêve d'en jouir et de se reposer sous son ombre ! Il est jugé : C'est le plus ridicule des hommes, assurément. « Il

(1) Le Président de Harlay s'occupa du fils de Lafontaine. Quand il l'eut tiré d'affaire, le poète distrait s'en désintéressa plus que jamais.

(2) Lafontaine. L. 11. — F. 8.

Digitized by Google

radotait » s'écrient trois enfants du voisinage. Nous avons déjà pris le parti du vieillard contre l'imprudente jeunesse. Et notre cœur, dans quelques mots, a déjà embrassé le drame en son entier. Ainsi un touriste, l'œil collé au verre d'une lorgnette, résume dans un seul regard tout un vaste paysage. Et cette autre fable :

« Le chêne, un jour, dit au roseau. » (1)

Traduisons : Le grand dit au petit ; et nous prévoyons que le petit sera vainqueur du grand. Mais revenons à notre propos ; car notre intention n'est pas d'analyser en détail ni l'une ni l'autre des deux fables que nous venons d'effleurer, ni de faire admirer, après tant d'autres, le moraliste qui a peint la jeunesse aussi bien qu'Horace ou Bossuet, mais à sa manière, et la vieillesse avec une réalité de pinceau qui attriste et fait penser à Lafontaine lui-même alors vieillissant et sage, sinon dans son cœur, du moins dans son esprit, quand il écrivait le Vieillard et les trois jeunes hommes. Qui n'a retenu ces vers :

« A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous ?
Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées ;
Quittez le long espoir et les vastes pensées.
Tout cela ne convient qu'à nous...!
Quel orgueil !

Et la réponse :

...Tout établissement
Vient tard et dure peu. La main des Parques blêmes
De vos jours et des miens se joue également.
Nos termes sont pareils par leur courte durée.
Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier ? Est-il aucun moment
Qui vous puisse assurer d'un second seulement ?

Dans une fable si courte, le vieillard parle longuement, comme il convient à son âge. Je n'achève pas son discours. A peine s'est-il tû, que le drame se précipite avec une rapidité foudroyante et que la mort se rue sur les trois jeunes chênes, je veux dire les

(1) L. I. F. 22

Digitized by Google

trois jeunes gens, avec la même violence que l'ouragan sur l'orgueilleux adversaire du roseau.

« Je n'ai fait que passer ; ils n'étaient déjà plus. »

Et nous croyons voir déjà l'herbe pousser sur leur tombeau. Mais le vieillard vit toujours et jouit avec délices des « clartés de la voûte azurée. »

Quelle beauté de contraste, toujours naturelle, entre ce vieillard qui jouira pendant plusieurs années, de la jeunesse de la nature, et cette jeunesse dont le regard, tout à l'heure si beau, ne percera plus, demain, les ombres de la mort ! Quelle humiliation ! Et quelle leçon ! Par malheur, elle n'est pas complète.

Le vieillard pleure, mais il ne prie point ; il grave sur le marbre des jeunes gens leur histoire, mais il ne s'agenouille pas. Au fond, il jouit, malgré ses larmes, de sa vengeance, quelque dure qu'elle soit. C'est un païen, et Lafontaine aussi, un bon païen, dans ses vers comme dans sa vie.

*
* *

Avons-nous besoin, pour faire connaître Lafontaine et son esprit, de haut, comme il convient dans un ouvrage aux vues générales, de rappeler tant d'autres qualités connues et senties de tous ceux qui l'ont lu ; une variété de ton, une richesse de langage, qui mêle, sans confusion, le vieux gaulois de nos pères et le français le plus classique, la langue du peuple, celle des Princes et celle qui peut plaire, jusqu'à ravir, à la délicatesse la plus raffinée des grandes dames du temps ! L'ami de Jeannot lapin, le peintre malin et naïf de Chattemitte, de Gilles l'histrion de foire, du loup, du renard, de la tortue, de la grenouille ou du stupide baudet, peindra de quelles couleurs le lion puissant mais vaincu par le moucheron, comme le chêne par le roseau.

« Le quadrupède écume et son œil étincelle ;
Il rugit : on se cache, on tremble à l'environ. » (1)

C'est le grand style. En est-il un plus épique, en vers irréguliers pourtant, que celui des animaux malades de la peste :

« Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur

(1) Lafontaine L. 2. F. 8

Digitized by Google

Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre. »

On se sent frissonner.

Le vers, d'abord assez court, s'allonge ensuite de toute la longueur de l'hexamètre, comme le mal dont la contagion gagne de proche en proche. C'est un artiste que Lafontaine, et qui travaillait durement ses fables. Le ton, le rythme, la langue, d'une fable à l'autre, d'un vers à l'autre, changent comme la vie de l'homme, en général, et celle de chacun de nous en particulier. Lafontaine, ce distrait, nous suit dans notre ondoyante existence, dans les plus fines nuances de nos habitudes vulgaires ou non, de nos sentiments, de nos passions, dans la variété de nos conditions, toujours à notre niveau, quelque bas ou quelque haut que nous soyons, sous notre habit d'homme ou sous le poil de la bête, riant à la surface comme cette nature, notre tombeau dont il a si délicieusement choisi et retracé les plus beaux traits. Mais au-dessous, quelle sévérité morose dans le jugement qu'il porte sur l'homme ! « L'enfance n'aime rien. (1) Cet âge est sans pitié... doublement sot et doublement fripon. » (2)

C'est l'encadrement par sa beauté, qui dissimule et fait passer une philosophie plus d'une fois sans charité. N'y a-t-il même pas plus de plaisir à voir la campagne dans le fabuliste, que hors de son cabinet, en pleine campagne et dans la poussière de l'été ; en un mot à admirer par la mémoire et l'imagination

« le vert tapis des prés et l'argent des fontaines... »

Si nous lisons :

« Au bord d'un clair ruisseau buvait une colombe,
Quand, sur l'eau se penchant une fourmi y tombe... »

Nous sommes là ? Peut-on réunir plus de traits, les traits essentiels, en un si petit espace ? Peut-on mieux en jouir, fût-ce en hiver, au coin de son feu ! O poète ! ô divin poète ! le plus abandonné et le plus précis, (3) le plus majestueux et le plus

(1) L. II. F. 2 — Au duc du Maine : Les dieux voulant instruire le fils de Jupiter.
(2) L. 9. F. 5.
(3) Si acharné à atteindre la perfection du vers qu'il écrivit deux fois, d'une

Digitized by Google

ingénu, philosophe sublime à ses heures, rares du reste, naturaliste et observateur des plus petits détails, mais sans s'y arrêter au point de diminuer l'intérêt de sa « comédie aux cent actes divers », où chacun a juste la place qui lui convient, le mouvement, la parole, le geste nécessaires, pour animer le drame sans trop donner à la peinture, au tableau sur lequel ressortent les personnages. C'est un petit monde que la fable de Lafontaine ; il en est le Dieu.

Mais le dieu a trop aimé les bêtes et, pour elles, il a imaginé un esprit supérieur à l'instinct, capable de sentir, juger, rien davantage, (1) et juger imparfaitement. » En revanche, l'homme, en supposant que l'animal n'ait que l'instinct, n'a guère plus de sérieux dans l'esprit que l'animal ; il nous le confie :

« Je me suis souvent dit, voyant de quelle sorte (1)
L'homme agit et qu'il se comporte,
En mille occasions comme les animaux :
Le roi de ces gens-là n'a pas moins de défauts
Que ses sujets ; et la nature
A mis dans chaque créature
Quelques grains d'une masse où puisent les esprits. »

Même légèreté chez les hommes et chez les lapins ! Mais le tableau est délicieux !

« A l'heure de l'affût, soit lorsque la lumière
Précipite ses traits dans l'humide séjour,
Soit lorsque le soleil rentre dans sa carrière,
Et que n'étant plus nuit il n'est pas encor jour. »

Peut-on nuancer le crépuscule et l'aube avec plus de délicatesse ? Mais voici Lafontaine lui-même :

« Au bord de quelque bois sur un arbre je grimpe,
Et, nouveau Jupiter, du haut de cet Olympe,

manière toute différente, dans l'expression, la fable : le Renard, les mouches et le hérisson.

L. 12. F. 13.

(1) Lafontaine L. 10 F. 1.

Suivant le poète, nous aurions deux âmes, l'une animale commune à l'homme et aux animaux, l'autre, commune entre nous et les anges « qui ne finirait jamais quoiqu'ayant commencé. » C'est l'erreur du Dualisme.

(2) Lafontaine. L. 10 F. 15.

Digitized by Google

Je foudroie à discrétion
Un lapin qui n'y pensait guère.
Je vois fuir aussitôt toute la nation
Des lapins qui, sur la bruyère,
L'œil éveillé, l'oreille au guet,
S'égayaient, et de thym parfumaient leur banquet. »

Rien de plus agréable que cette fable où Lafontaine s'adressait au plus morose des moralistes, à la Rochefoucauld :

« Le bruit du coup fait que la bande
S'en va chercher sa sûreté
Dans la souterraine cité.
Mais le danger s'oublie, et cette peur si grande
S'évanouit bientôt, je revois les lapins,
Plus gais qu'auparavant revenir sous mes mains.
Ne reconnaît-on pas, en cela, les humains ?
Dispersés par quelque orage,
A peine ils touchent le port,
Qu'ils vont hasarder encore
Même vent, même naufrage ! »

Vrais lapins ! Et n'est-ce pas vrai, et philosophique, à la fois, sévère même sous une apparence de gaieté ! Pour ne pas porter l'habit gris-brun du moraliste inspiré par le Jansénisme, il n'en est pas moins raide pour notre fragile humanité ! Aussi, partant de là, bon Lafontaine, et d'une pareille ressemblance, donnez-vous, aux lapins ? non, je veux dire aux humains, une morale assez digne de l'instinct des bêtes, celle de l'intérêt. Vous aimez les petits. Mais il vous suffit de leur conseiller de plier sous les grands, sauf à jouir ensuite de leur abaissement, à l'occasion. Vous n'êtes pas le plus fort ; soyez le plus habile, soyez le renard, et faites de la peau de votre ennemi une robe de chambre pour sa Majesté Lionne. Variez vos convictions, suivant les caprices de la fortune et des saisons.

« Le sage dit, selon les gens :
Vive le roi ! vive la ligue ! »

Non, la morale de Lafontaine n'est pas même si petite que cela ; elle est capricieuse comme celle d'un enfant, tantôt égoïste, tantôt généreuse !

« Arrière ceux dont la bouche (1)
Souffle le chaud et le froid. »

(1) Lafontaine L. 5 F. 7

Digitized by Google

Lafontaine, en somme, n'a pas de morale. C'est un conteur. Il a beau dire à M. le Dauphin :

« Je me sers d'animaux pour instruire les hommes. »

et ailleurs : (1)

« Les fables ne sont pas ce qu'elles semblent être,
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.
Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer le précepte avec lui. »

Oui, le conte est tout ; et la morale vient après, comme elle peut.

S'il avait eu la virilité d'une âme chrétienne, quelles leçons nous eût-il données dans sa pleine maturité ! Nous citions tout à l'heure le Vieillard et les trois jeunes hommes. Imaginez le Chêne et le roseau ; voyez le poète, toujours dans le ton de sa fable, nous rappeler qu'un roseau, Grégoire VII a réduit Henri IV d'Allemagne, le chêne impérial, à s'abaisser jusqu'à terre, devant lui, dans les marais du château de Canossa ! Et ce même empereur mourra dans la misère à Liége, comme Napoléon, sur un roc à Sainte-Hélène. N'aimons-nous pas mieux cela que Pichrochole et Pyrrhus, à propos du Pot au lait ?

N'y avait-il pas dans l'histoire de nos rois, dans ces conquêtes insensées de l'Italie, de quoi nous émouvoir autrement et plus profondément qu'avec les noms surannés et ignorés des temps du paganisme !

Malgré toutes ces misères du poète toujours jeune et qui aurait lu volontiers l'Astrée, voire même Peau d'âne, quand il avait « la barbe grise », nous l'aimons et nous l'admirons d'autant plus que nous le comparons au moins obscur de ses pâles imitateurs, à Florian. Tout à l'heure, quelles n'étaient pas nos délices, en voyant les lapins brouter le thym et le serpolet sous nos yeux ; car c'est la nature elle-même qui s'anime, qui meurt, qui jouit, qui souffre, qui se plaint dans les vers de Lafontaine, belle jusque dans sa douleur, plus belle que dans sa réalité toujours enlaidie par quelque détail malheureux. Sous le voile d'une fiction qui nous laisse le cœur en paix, elle fait naître avec Lafontaine le sourire sur nos misères, éveille en nous une pitié tempérée à la mesure d'une étroite sagesse, et nous met à

(1) Lafontaine L. 6 F. 1.

Digitized by Google

la recherche d'un bonheur impossible, dans une sécurité à tout prix, dans une indifférence qui n'est pas celle de la vertu. Si le poète, par accident, prend des ailes sublimes et s'élève au ciel, il les replie vite, redescend à terre, tirant le pied, « demi boiteux » de l'élan inespéré, qui l'a conduit si haut ; il retourne à Gille, à Janot, à Rodillard, au lièvre, au lion, à la colombe, jamais au tigre, mais au serpent, à l'homme qui lui ressemble si fort, au meunier, à son fils, à l'âne, à toute cette comédie de la vie journalière qui nous fait passer du moyen âge, au XVIIe siècle, et sous des habits et des mœurs vulgaires, nous peint l'homme dans la plus fine et la moins compromettante des satires.

Sa dernière leçon, c'est qu'il faut apprendre à se connaître... « aux lieux pleins de tranquillité ». S'agit-il de la cellule du moine ? Peut-être du fromage où s'ensevelit le rat, pour ne pas donner la charité. (1) C'est possible ?

Nous préférons « væ soli » du texte sacré : Dieu nous a créés pour vivre avec les vivants, et nous entr'aider dans un but d'utilité ? Soit. C'est la doctrine de Lafontaine. « Pour nous aimer les uns les autres », dit l'Apôtre Jean, et batailler. C'est la bataille qui fait l'homme.

*
* *

S'il s'agit du naturel, dans la pensée, dans le style, dans l'image, parcourons Florian ; ouvrons au hasard et comparons. Voici la fable intitulée : Le cheval et le poulain :

« Un bon père cheval, veuf et n'ayant qu'un fils. » (2)

C'est faux; et ce veuvage est absurde. C'est dégrader l'homme, dans ce qu'il, de plus moral, que de l'apparenter ainsi à l'animal sans âme. La sauterelle (3) n'est pas moins stupéfiante :

« C'en est fait ; je quitte le monde
Je veux fuir pour jamais le spectacle odieux
Des crimes, des horreurs dont sont blessés mes yeux,
Dans une retraite profonde,
Loin du vice, loin des abus. »

(1) On a prétendu, ou plutôt Lafontaine lui-même a affirmé dans son Avertissement au VIIe Livre des Fables qu'il était plus varié et moins familier dans les cinq livres qui suivent les premiers. Ce n'est pas l'avis de Maucroix. Il écrit à un P. Jésuite : « Pour moi, je trouve qu'il n'y a aucune différence, et je crois que notre ami n'a pas trop pesé ses paroles dans cette occasion. »

(2) L. 2 F. 10.

(3) L. 5 F. 15.

Digitized by Google

Mais cette sauterelle c'est un Florian invraisemblable, affublé d'une robe ridicule, rêvant des réformes sociales et la naissance d'une nouvelle humanité. N'a-t-il pas écrit, cependant, quelques petits chefs-d'œuvre ? C'est beaucoup dire. Nommons (1) le Château de Cartes, (2) l'Aveugle et le Paralytique, (3) le Danseur de corde et le balancier, (4) mais surtout le Lapin et la Sarcelle qu'il ne faut pas comparer aux deux pigeons de Lafontaine. Il y règne un sentiment vrai, non sans fadeur, ici et là, avec une certaine prolixité qui nuit à l'illusion par l'excès du réalisme. Ce qui distingue aux bons endroits Florian, ingénieux sans génie, c'est la netteté du dessin, la précision du style, la variété du rythme, l'élégance de l'expression, la sobriété de la couleur, même le goût. C'est classique, mais froid, abstrait. Que le poète veuille sortir de sa glace pour humaniser l'animal, et animer sa fable, il le fait sans mesure, nous l'avons déjà remarqué, et nous rions aux dépens du poète écoutant un chien « tout baigné de larmes, » (5) qui dévoile au lionceau, « un important mystère. » Là où Lafontaine, d'un trait léger, en passant, rappelle l'homme dans la peinture de l'animal, Florian costumé en bête insiste, raisonne, disserte ; et le charme du mensonge poétique s'évanouit. Là où il a le plus gauchement imité Lafontaine, c'est dans le Laboureur de Castille, (6) une espèce de paysan du Danube fort dégénéré, qui donne à son roi, une leçon de philosophie. Tout cela paraît artificiel et contraint. Qu'est devenue la sincérité de Lafontaine, sa bonhomie, et le caractère général d'une observation qui ne nous détourne pas de nous-même, enrichit notre expérience de quelque vérité nouvelle toujours conforme à notre nature ? Mais il faut avouer que le Lapin et la Sarcelle est une fort jolie fable, faite librement d'après un sujet connu.

Citons :

« Unis dès leurs jeunes ans
D'une amitié fraternelle,
Un lapin, une sarcelle
Vivaient heureux et contents.
Le terrier du lapin était sur la lisière
D'un parc bordé d'une rivière... »

(1) Florian. L. 4 F. 13.
(2) L. 2 F. 12.
(3) L. 1 F. 20.
(4) L. 2 F. 16.
(5) L. 2 F. 5.
(6) L. 4 F. 7

Digitized by Google

Lafontaine aurait dit : d'un bois...

« Soir et matin nos bons amis,
Profitant de ce voisinage,
Tantôt au bord de l'eau, tantôt sous le feuillage,
L'un chez l'autre étaient réunis.
Là, prenant leur repas, se contant des nouvelles. »

La ressemblance est outrée. Il n'y manque rien que la gazette entre les pattes des deux amis.

« Ils n'en trouvaient point de si belles
Que de se répéter qu'ils s'aimeraient toujours. »

On n'y croit pas, pour la gent animale. C'est trop beau.

Dans Lafontaine, nous lisons :

L'autre lui dit : Qu'allez-vous faire ?
Voulez-vous quitter votre frère ?
L'absence est le plus grand des maux.

On se sent pris par les entrailles. On oublie le pigeon pour penser à soi, à l'homme. Florian est vague. Le drame languit dans la sensibilité banale du XVIIIme siècle. Ce qui suit vaut mieux :

Ce sujet revenait sans cesse en leurs discours.
Tout était en commun, plaisir, chagrin, souffrance ;
Ce qui manquait à l'un, l'autre le regrettait ;
Si l'un avait du mal, son ami le sentait ;
Si d'un bien, au contraire, il goûtait l'espérance,
Tous deux en jouissaient d'avance. »

C'est neuf, même après le grand fabuliste, et nous sommes tentés de croire que c'est vrai.

« Tel était leur destin, lorsqu'un jour, jour affreux,
Le lapin, pour dîner venant chez la sarcelle, »

Ce n'est pas d'un lapin, mais d'un bourgeois du marais. Le lapin broute. Où est le banquet ? où le thym et le serpolet ?...

« Ne la retrouve plus. Inquiet, il l'appelle ;
Personne ne répond à ses cris douloureux.
Le lapin de frayeur l'âme toute saisie,
Va, vient, fait mille tours, cherche dans les roseaux,
S'incline par-dessus les flots,
Et voudrait s'y plonger pour trouver son amie... »

Digitized by Google

Nous ne pensons pas que Lafontaine ait jamais dit : l'âme d'un lapin. Il n'allait pas jusque-là, malgré son amour des bêtes, et l'âme qu'il veut bien leur accorder, une fois, est une âme inférieure et végétative.

Ici la différence est sensible entre le dix-septième et le dix-huitième, entre le génie, gardien sévère de la pensée sous le mot propre qui la représente, et l'esprit qui en a perdu l'usage avec le sens profond de la vérité, entre Lafontaine et Florian, surnommé pour ses jolies manières et son joli style, Florianet. Continuons, avec de rares observations ; le lecteur nous suppléera :

« Hélas ! s'écriait-il, m'entends-tu ? réponds-moi,
Ma sœur, ma compagne chérie ;
Ne prolonge pas mon effroi :
Encor quelques moments, c'en est fait de ma vie ;
J'aime mieux expirer que de trembler pour toi. »
Disant *ces mots*, il court, il pleure,
Et s'avançant le long de l'eau,
Arrive enfin près du château
Où le seigneur du lieu demeure.
Là notre désolé lapin
Se trouve au milieu d'un parterre,
Et voit une grande volière
Où mille oiseaux divers volaient sur un bassin.
L'amitié donne du courage ;
Notre ami, sans rien craindre, approche du grillage,
Regarde, et reconnaît... *ô tendresse ! ô bonheur !*
La sarcelle : aussitôt il pousse un cri de joie,
Et, sans perdre de temps à consoler sa sœur,
De ses quatre pieds il s'emploie
A creuser un secret chemin
Pour joindre son amie ; et, par ce souterrain,
Le lapin tout à coup entre dans la volière,
Comme un mineur qui prend une place de guerre.
Les oiseaux effrayés se pressent en fuyant.
Lui court à la sarcelle ; il l'entraîne, à l'instant,
Dans son obscur sentier, la conduit sous la terre,
Et, la rendant au jour, il est prêt à mourir
De plaisir. »

C'est touchant. Et l'on se sent entraîné, malgré ce qu'ont d'invraisemblable les mots d'un lapin. Mais on supprimerait volontiers quelques vers banals, en ce même passage. Il n'y a que les grands, en poésie, qui savent s'arrêter à temps :

Digitized by Google

« Quel moment pour tous deux ! que ne sais-je le peindre
Comme je saurais le sentir !
Nos bons amis croyaient n'avoir plus rien à craindre ;
Ils n'étaient pas au bout. Le maître du jardin,
En voyant le dégât commis dans sa volière,
Jure d'exterminer jusqu'au dernier lapin :
« Mes fusils, mes furets ! » criait-il en colère.
Aussitôt fusils et furets
Sont tous prêts.
Les gardes et les chiens vont dans les jeunes tailles
Fouillant les terriers, les broussailles ;
Tout lapin qui paraît trouve un affreux trépas.
Les rivages du styx sont bordés de leurs mânes.
Dans le funeste jour de Cannes,
On mit moins de Romains à bas.
La nuit venait; tant de sang n'a point éteint la rage
Du seigneur, qui remet au lendemain matin
La fin de l'horrible carnage.
Pendant ce temps notre lapin,
Tapi sous des roseaux auprès de la sarcelle,
Attendait en tremblant la mort,
Mais conjurait sa sœur de fuir à l'autre bord,
Pour ne pas mourir devant elle...»

C'est précieux :

« Je ne te quitte point, lui répondait l'oiseau ;
Nous séparer serait la mort la plus cruelle.
Ah ! si tu pouvais passer l'eau !
Pourquoi pas ? Attends-moi... » La sarcelle le quitte,
Et revient traînant un vieux nid
Laissé par des canards ; elle l'emplit bien vite
De feuilles de roseau, les presse, les unit
Des pieds, du bec, en forme un batelet capable
De supporter un lourd fardeau ;
Puis elle attache à ce vaisseau
Un brin de jonc qui servira de câble.
Cela fait, et le bâtiment
Mis à l'eau, le lapin entre tout doucement
Dans le léger esquif, s'assied sur son derrière,
Tandis que devant lui la sarcelle nageant
Tire le brin de jonc, et s'en va dirigeant
Cette nef à son cœur si chère.

Digitized by Google

On aborde, on débarque, et jugez du plaisir !
Non loin du port on va choisir
Un asile où, coulant des jours dignes d'envie,
Nos bons amis, libres, heureux,
Aimèrent d'autant plus la vie
Qu'ils se la devaient tous les deux. »

La fin n'est qu'ingénieuse ; mais il y a tel et tel passage où Lafontaine n'aurait guère mieux observé, peint et détaillé, poète et naturaliste, à la fois, les mœurs, les habitudes, le va-et-vient d'un lapin et d'une sarcelle. Il eût été plus vif, plus naturel, moins long et plus pathétique. Pour être l'ombre du grand poète, Florian n'en est pas moins une ombre agréable à voir se détacher avec une grande netteté sur le fond du dix-huitième siècle, pas à la première place, tant s'en faut, ni même à la seconde. La vie et la couleur appartiennent au petit nombre. Ceux-là semblent créer ; les autres ne font qu'imiter.

*
* *

Le Florian d'Estelle et Némorin, de Galatée, de Numa Pompilius et de Gonzalve de Cordoue, le doux auteur du Lapin et de la Sarcelle était un bel homme, quelque temps officier de dragon, à l'œil noir, au teint basané. Encore petit, vers dix ans, il était, à Ferney, l'hôte de son oncle, Voltaire, à la mode de Bretagne. Le vieux déiste lui faisait ses thèmes que le P. Adam, un Jésuite, amené en si mauvais lieu par je ne sais quel hasard, lisait ensuite avec admiration au malin vieillard. Florian nous a raconté qu'à la même époque de son heureuse enfance, il avait lu à Melle Clairon, alors à Ferney, le jour ou plutôt la nuit de sa fête, des vers tendres, à la mode du temps, composés par le moins pastoral des poètes. Il y disait :

« Je suis à peine à mon printemps,
Et j'ai déjà des sentiments. »

L'enfant, vêtu lui-même en berger blanc et rose, tenait par la main une bergère, une Estelle dont il était déjà le Némorin.

Plus tard, tout libertin qu'il était, ses Mémoires d'un Espagnol (1) le prouvent assez vulgairement, il s'attacha à M. de Penthièvre, pieux et riche Seigneur, neveu du duc de Maine, très

(1) Voltaire y figure sous le nom de Lope de Véga.

Digitized by Google

bienfaisant et qui l'avait fait son gentilhomme, après qu'il eût été son page. Il en fut un peu moins dragon, mais ne cessa pas d'aimer, sans oser faire le dernier pas et entrer en ménage. On raconte qu'il ne put jamais se décider à épouser une jeune fille, Mlle de Sénéchal, dont il avait conquis le cœur. A l'hôtel de Toulouse, à Paris, il travaillait dans une bibliothèque, voisine d'une volière remplie d'oiseaux. Sans sortir de sa chambre, il pouvait prendre la nature sur le vif.

En 1793, l'auteur d'Arlequin bon père et de plusieurs autres Arlequins, sensibles et crédules, publiait ses Fables ingénieuses, en pleine Terreur, et distribuait ses conseils anodins, en faveur de l'autorité, à l'heure où, au mépris de toute autorité divine et humaine, la tête du roi ensanglantait l'échafaud, sur la place de la Révolution. Et Laharpe, avec non moins de naïveté, le commentait, le harcelait sur les plus petits détails du goût et de la langue. Ils étaient en retard sur leurs sanglants contemporains, d'un siècle au moins ! Pauvre Florianet ! C'est bien le type le plus accusé d'un temps trépassé, de la veille, et qui ne laissait, pour ainsi dire, aucun souvenir à la génération sanglante et reine des échafauds, — temps où le cœur se bornait, en haut lieu, à sentir la douceur de vivre, où je ne sais quel reste d'honnêteté prétendait se soutenir sans principes, où la morale était sans force, le génie sans fermeté, la vie sans autre horizon que les yeux d'une femme, sans autre dignité qu'un vernis de politesse survivant à la ruine de la raison et du cœur.

Pour finir, le traducteur de Galatée, à deux pas de la Convention, menait, au mois de septembre 1793, la vie d'un berger de l'Astrée, au château du *Marais*, dans la société surannée de Mme d'Houdetot, un des types les plus aimables d'une fine et spirituelle volupté, de Mme de la Briche et d'une vingtaine d'autres personnes, hommes et femmes, des *réfractaires à la société nouvelle*. On y causait ; on y faisait des vers galants et des charades. C'était une Idylle dans un oasis, un chant d'oiseaux à côté des chants de la mort. A peu de jours de là, déclaré suspect, Florian, impressionnable et efféminé, ne sut pas résister aux émotions d'une courte captivité. Sorti de prison en 1794, il mourut de la peur qu'il avait éprouvée. Dans le délire de la fièvre, il ne voyait que des scènes de mort et le bourreau. Il avait, à la fin de ses fables, peint la destinée de l'homme, telle qu'il l'imaginait :

Digitized by Google

« Courir en essuyant orage sur orage,
Vers un but incertain où l'on n'arrive pas. »

D'orage, il n'en souffrit qu'un seul, et sans l'avoir ni prévu, ni vu. Il mourait jeune, victime de l'incertitude de son esprit. Habitué aux mélodies de la danse, aux propos des salons, il n'avait pu supporter une menace de la Révolution ; il avait les nerfs aussi faibles que la volonté.

Comme Lafontaine grandit par la comparaison ! Il a des amis, il les garde ; il les suit dans le malheur ; s'il vit dans une contradiction perpétuelle avec la religion, il n'en a pas moins la foi ; naturellement bon, égoïste par la faute de sa paresse, s'il ne fait pas d'aumône, c'est qu'il n'en peut faire, il n'a rien ; et c'est un illustre pénitent. Cette lumière intérieure de la vérité qui l'éclairait, n'a-t-elle pas, malgré tout, donné à son vers, jusque dans les sujets qui paraissent les plus ordinaires, cette fermeté de style, cette couleur, cette vie qui le rendent immortel !

Il n'a pas eu d'émules dans son temps ; et je ne lui ferai pas l'injure d'appuyer sur Le Noble, magistrat révoqué, embastillé plus tard, auteur de pamphlets payés par la police, contre ceci ou contre cela, inventeur de quelques fables assez prolixes mais non sans talent. Il faut aussi nommer le P. Commire. (Hélas ! il a écrit en latin) et, dans le dix-huitième siècle, Le Bailly, dont les allusions politiques ternissent le naturel. (1) De la politique, jusque dans la fable ! De la morale, soit. Encore, pas trop n'en faut. Laissez-nous donc respirer !...

Nous aimons mieux la nonchalance de Lafontaine. S'il fait de la politique, elle est toute humaine, toute générale, toute philosophique. C'est d'un mot, d'un trait, et puis il se repose, il nous repose ;

« Il dort tant qu'il plaît au sommeil,
Il se lève au matin sans savoir pour quoi faire ;
Il se promène, il va, sans dessein, sans sujet,
Il se couche le soir, sans savoir, d'ordinaire,
Ce que dans le jour il a fait. » (2)

En tous cas, si Lafontaine travaille, il n'y paraît pas. C'est la marque du génie ; et nous nous admirons plus dans ses Fables,

(1) On cite généralement de Le Bailly, la fable intitulée, Le singe et le balancier.
(2) Ces vers sont du poète Vergès contemporain de Lafontaine.

Digitized by Google

tant nous y sommes pris au vif, que nous ne l'admirons lui-même.

Mais, pour rassurer notre conscience, contre l'amitié que nous inspire le Fabuliste par excellence, nous devons protester en finissant, contre un mot malheureux : *Jouissez*, qui résume bien la faiblesse de sa morale, et préciser notre jugement, en ajoutant que Lafontaine, s'ils le suivaient, à la lettre, ferait de ses lecteurs, plus de roseaux que de héros.

A. CHARAUX.

Digitized by Google

UNE ÉTAPE NOUVELLE

DANS LA CONCEPTION

DE LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE

Cette étape, M. de Wulf vient de la franchir, en publiant la quatrième édition, revue et mise à jour, de son *Histoire de la Philosophie médiévale* (1).

Depuis la renaissance de la Philosophie scolastique, dont l'Encyclique *Æterni Patris* a été la puissante promotrice, presque tous les efforts se sont concentrés sur l'œuvre doctrinale de saint Thomas d'Aquin. Les autres docteurs du moyen âge, rejetés au dernier plan de la scène où s'est agitée la pensée philosophique des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, ne sont plus, pour beaucoup d'esprits trop simples, que les précurseurs peu habiles, les contemporains effacés, les rivaux malheureux ou les successeurs sans gloire du docteur angélique.

Ne sont-ils pas encore nombreux, ceux qui voient en saint Thomas, non seulement le plus illustre représentant de la philosophie scolastique, mais l'incarnation même de cette philosophie à telle enseigne qu'en dehors de sa doctrine on n'en trouverait plus que des déviations maladroites ?

Ce sentiment court, explicite ou à peine déguisé, à travers les pages de tant de manuels d'histoire de la philosophie que j'aurais mauvaise grâce à insister. M. de Wulf lui-même, dans les premières éditions de son « *Histoire* », de belle allure scientifique pourtant, n'avait pas évité, avec assez de soin, l'écueil où le poussait infailliblement le courant général de la pensée néo-scolastique.

Au cours d'une longue notice consacrée à saint Thomas, il

(1) 1 vol. in-8, VIII-636 pages. Louvain. Institut de Philosophie, 1 rue des Flamands ; — Paris, chez Alcan. Prix 10 francs. — Ce volume fait partie du *Cours de Philosophie*, publié par l'Institut supérieur de philosophie, et qui comprend actuellement 6 volumes.

Digitized by Google

avait esquissé l'ossature des doctrines communes à tous les grands docteurs du moyen âge. On pouvait en conclure que tout cela constituait le domaine propre de l'angélique docteur. De là, à un jugement peu favorable sur ses émules, dont on ne montrait plus que les divergences ou les oppositions avec la pensée thomiste, accaparant ainsi le domaine commun, il n'y avait qu'un pas et vite franchi.

*
* *

Contre cette injustice involontaire, plusieurs ont fait entendre des réclamations. M. de Wulf leur prête une oreille favorable. « Dans les éditions précédentes, écrit-il dans la préface, la synthèse thomiste a été l'objet de longs développements. Il n'en faut pas conclure, avec certains critiques, que toute la philosophie médiévale est conçue en fonction du thomisme. En réalité, dans le chapitre consacré à Thomas d'Aquin, nous présentions l'exposé de certaines théories communes à tous les scolastiques en même temps que l'interprétation que leur a donnée un des plus grands esprits du XIIIe siècle, et ce par raison de méthode, afin d'éviter la répétition de ces théories communes, à propos de chaque philosophe... Toutefois, pour satisfaire les plus exigeants et prévenir des malentendus, nous avons, dans la présente édition, détaché l'exposé de la synthèse scolastique de celui de la philosophie thomiste ». *Préface* p. VI.

A cette synthèse, l'auteur consacre une trentaine de pages, très précises et très pleines. Elles ne contiennent, évidemment, «qu'un résidu abstrait, une ossature type, qui se revêt de chair et de vie en chaque système concret » mais cependant «elles livrent les données essentielles d'une conception spécifique du monde, appartenant en propre au moyen âge ». *IVe édition*, p. 351.

Et ces données essentielles ne sont le patrimoine exclusif d'aucun docteur. Elles constituent le fond commun sur lequel, avec leur génie personnel, ont travaillé les esprits les plus illustres de ces temps. Ils l'ont reçu eux-mêmes de Platon, d'Aristote, de saint Augustin, d'Aristote surtout. « La scolastique du XIIIe siècle est une élaboration *sui generis* du péripatétisme, où on relève en même temps un alliage très marqué d'éléments augustiniens, et dans une moindre mesure, d'éléments arabes et néoplatoniciens. L'alliage de l'aristotélisme et de l'augustinisme est le plus accusé en métaphysique, mais il pénètre toutes les parties de l'édifice doctrinal ».

Digitized by Google

Pour tous les scolastiques, les questions philosophiques se posent sur le terrain métaphysique et c'est aux principes métaphysiques que sont demandées les solutions désirées. Tous les problèmes de physique sont ramenés à la théorie de l'acte et de la puissance, de la matière et de la forme, de la causalité efficiente. « La théodicée est tout entière d'inspiration métaphysique, comme aussi la théorie des facultés de l'âme, l'étude des relations du vouloir et du connaître et d'autres matières psychologiques. Il en est de même, quand il s'agit de matières moins spéculatives, des questions morales, par exemple ». p. 352.

Aux problèmes que la philosophie se pose sur Dieu, le monde et l'homme, les grands scolastiques donnent aussi des réponses identiques. M. de Wulf en fait un tableau rapide dont nous ne voudrions pas priver nos lecteurs.

« Avant tout, la scolastique est une philosophie *pluraliste* et non *moniste*. La distinction substantielle de Dieu, acte pur — et des créatures, mélangées d'acte et de puissance, fait de la scolastique l'irréductible ennemie du panthéisme. On ne saurait trop insister sur le souci que prennent les scolastiques de dépouiller de tout sens émanatif ou panthéiste les bribes doctrinales qu'ils empruntent aux arabes. Les compositions de matière et de forme, de l'individuel et de l'universel, les distinctions entre le sujet connaissant et l'objet connu, entre l'âme bienheureuse et Dieu qui assouvit ses facultés, — sont autant de doctrines incompatibles avec le monisme et de franches affirmations de l'individualisme...

« Chaque être est lui-même, distinct de tout autre ; et il lui est accidentel qu'il soit connu de nous. La métaphysique scolastique est *substantialiste*, et à cent lieues du relativisme outrancier. La métaphysique de l'être contingent est aussi un *dynamisme modéré* » (l'acte et la puissance, la matière et la forme, l'essence et l'existence), et ce dynamisme régit l'apparition et la disparition des substances naturelles. A un autre point de vue, le monde matériel reçoit une interprétation *évolutionniste* et *finaliste*. L'évolutionnisme scolastique est mitigé, car il n'affecte pas la formation des essences spécifiques ; son finalisme concilie la tendance immanente des êtres vers leur fin avec le gouvernement providentiel.

« La théodicée de la scolastique est *créatianiste*. Le Dieu qu'elle démontre est infini, principe et fin, providence et justicier

Digitized by Google

cause principale de tout et notamment collaborateur de nos actes de pensée.

« En psychologie, la conception finaliste explique *l'optimisme* critériologique de la scolastique : l'intelligence, faite pour le vrai, atteint les choses telles qu'elles sont, quoique d'imparfaite manière. Comment en serait-il autrement, puisqu'elle n'est qu'une étincelle participée de l'infaillible lumière qui est Dieu ? Les sensations ne sont pas moins infaillibles quand elles nous renseignent sur leur objet propre. Toute l'idéologie scolastique est *objectiviste*, et si du point de vue critique, on passe au point de vue génétique, elle est *expérimentale* et non aprioriste. Elle est surtout *spiritualiste* parce qu'elle fonde sur l'abstraction le caractère suprasensible des représentations intellectuelles. D'autre part, par son *réalisme modéré*, elle concilie l'individualité des choses extramentales avec l'universalité des concepts qui leur correspondent. Le spiritualisme idéologique se répercute dans les théories sur la nature de l'âme, son origine, son immortalité : par ce côté la scolastique est l'ennemie jurée du matérialisme.

« Appuyée sur les données de la psychologie et de la métaphysique, la logique met en honneur les droits de la méthode *analytico-synthétique*.

« Quant à la morale, elle est *libertaire* et son *optimisme* éclate dans cette formule endémoniste : que la fin de l'homme se réalise par la mise en œuvre la meilleure de ses meilleures facultés.» *IVe Édition*. p. 352. 353.

A la lecture de ce résumé nerveux de la synthèse scolastique, on se convainct sans peine de la nécessité qu'il y avait pour l'Eglise, de revenir officiellement vers cette philosophie, de la faire sienne, et d'y pousser impérieusement ses docteurs et ses enfants.

La philosophie scolastique oppose en effet une digue puissante à toutes les erreurs modernes. Deux courants, qui, en réalité, n'en font qu'un, entraînent aujourd'hui les esprits: le positivisme agnostique et le criticisme relativiste, aboutissant presque toujours à un panthéisme idéaliste. Or ces doctrines s'alimentent à des théories idéologiques, dont la psychologie scolastique, objective, réaliste et spiritualiste, sans cesser pour cela d'être expérimentale, s'efforce de tarir les sources mêmes. Tandis que le relativisme enferme la pensée dans le moi pensant et lui enlève ainsi « la

Digitized by Google

barque nécessaire pour atteindre le rivage de l'infini » ou le simple domaine du réel et du noumène, l'idéologie du moyen âge conduit les esprits dans le monde de la métaphysique et des substances. Aux prétentions du panthéisme, la philosophie du XIIIe siècle répond victorieusement par sa doctrine de la création, de la distinction de Dieu et des créatures, elle « est l'ennemie jurée du matérialisme ».

*
* *

Ce sont là des doctrines communes à tous les scolastiques de la grande époque. On les trouve chez saint Thomas et chez Duns Scot, pour ne parler que des plus illustres.

Que Duns Scot soit un philosophe scolastique et de la meilleur marque, comme saint Thomas, on commence à s'en apercevoir. On commence seulement. M. de Wulf a remanié lui-même, dans un sens beaucoup plus favorable au Docteur subtil, parce que plus objectif et plus conforme à la vérité, l'étude qu'il avait faite de sa doctrine, dans ses précédentes éditions. Les divers travaux, parus en ces derniers temps, sur la pensée de Duns Scot, ont modifié certains jugements antérieurs de l'historien de la philosophie médiévale. Il utilise surtout les études remarquables du P. Parthenius Minges, O. M., publiées en Allemagne. Il reconnaît sans hésitation que « la synthèse scotiste n'est qu'une « *nuanciation* » de la grande synthèse scolastique, et, si on remonte à ses principes, on délimite sans peine le fonds qui lui est commun avec le thomisme ». p. 452.

Duns Scot a donc une synthèse qui est sienne. A mesure qu'elle apparaît en meilleure lumière, on se plaît à la considérer ; on ne la tourne plus en ridicule ; si on ne lui donne pas ses préférences, du moins on la respecte. M. de Wulf voyait jadis, en Duns Scot, surtout « un démolisseur de systèmes » ; il le considère simplement aujourd'hui « comme un esprit critique d'une force peu commune ». p. 451.

Aussi, en historien consciencieux, corrige-t-il plusieurs passages de ses anciennes éditions, qui attribuaient au Docteur Subtil des doctrines inexactes ou édictaient sur son œuvre des jugements trop sévères.

J'en citerai quelques exemples (1).

(1) Dans les citations que je fais des anciennes éditions, je me sers de la seconde, 1905 — n'ayant pas la troisième à ma disposition.

Digitized by Google

1. On sait que Duns Scot, s'autorisant d'Avicebron, distingue, dans les êtres contingents, une triple matière : *materia primo prima, secundo prima, tertia prima.*

Au sujet de cette *materia primo prima*, M. de Wulf écrivait: « La *materia primo prima* donne au système de Scot une physionomie décisive *parce qu'elle est douée d'unité réelle et numérique*... Tous les êtres contingents se touchent dans un fonds commun où ils plongent leurs racines, malgré les différenciations propres à chacun. Dieu, acte infini d'une part, d'autre part un univers créé, marqué au coin de l'unité, dans les fondements mêmes de sa contingence, voilà le dualisme typique où semble aboutir la métaphysique de Duns Scot. C'est un retour manifeste vers le réalisme outré ». *Et en note* : « ce dualisme a des analogies avec le système repris six siècles plus tard par Gunther.» 1905. p. 399.

Un texte mal compris du *De rerum principio*, quæstio VIII, a. 4., avait donné lieu à cette grave méprise. M. de Wulf la corrige: « La *materia primo prima* fonde, dans toute substance contingente, son indétermination et sa capacité de revêtir des manièmières d'être... Univoque pour tous les êtres contingents, elle est revêtue d'unité réelle, mais non d'unité numérique, car on verra aussitôt que chaque être a *sa* matière et est singulier. Quand Duns Scot compare le monde à un arbre gigantesque, dont la matière *primo prima* est la racine et qui se ramifie en substances corporelles et suprasensibles, il ne fait pas une déclaration de réalisme outré, mais il recourt à une image, pour opposer Dieu au fini d'une part, pour montrer d'autre part ce qu'il y a d'homogène dans le créé ». 1912, p. 453.

2. Du réalisme outré, plusieurs en ont encore trouvé dans les théories du Docteur Subtil sur l'essence commune qu'il distingue *a parte rei*, de l'essence individualisée, et dans sa doctrine des formalités et de la distinction formelle.

M. de Wulf s'était abstenu de prendre explicitement parti dans cette accusation, mais sa pensée, malgré lui peut-être, perçait au travers des lignes où il exposait ce sujet. Mieux informé aujourd'hui, il refait tout le paragraphe : « *essence commune et essence individualisée* », qui débute ainsi : « Tout être existant est singulier. Une substance corporelle possède *sa* matière, *ses* formes et la notion de matière ou de forme universelle est un produit de l'entendement. Duns Scot n'est pas autremen

Digitized by Google

réaliste que Thomas d'Aquin et les autres docteurs scolastiques du XIIIe siècle. Mais de nouveaux aspects se découvrent dans sa métaphysique, quand on rapproche la quiddité essentielle des êtres de leur unité et du principe de leur individuation. 1912. p. 454.

Après cette déclaration, d'un ton calme, respectueux d'une pensée qui n'est peut-être pas sans fondement solide, l'auteur expose, avec assez de bonheur, la théorie de la distinction formelle et du principe d'individuation d'après le Docteur Subtil.

3. Avec beaucoup d'auteurs thomistes, M. de Wulf n'avait eu, jusqu'ici, qu'une idée assez vague de *l'univocité de l'être*, introduite en théodicée par Duns Scot.

On lit dans l'édition de 1905. « Dieu et la créature ne sont pas des espèces d'un même genre physique qui serait l'être, mais ils sont englobés sous un même genre métaphysique. A l'un et à l'autre, en effet, l'être convient en *propre*, mais Dieu le possède *per se*, la créature *per participationem* : dans ce sens restreint, Duns Scot admet l'univocation du concept d'être pour Dieu et pour les essences contingentes ». p. 402.

Les expressions sont au moins ambigües. Elles ont disparu de l'édition nouvelle. Combien plus clair, ce passage, substitué à l'ancien. « Duns Scot pose en thèse l'unification du concept d'être. Dans l'ordre *réel*, Dieu possède l'être à titre primordial (per se), la créature à titre secondaire. L'être de Dieu est la mesure, l'être de la créature, le mesuré, et ce n'est qu'en vertu d'une participation analogue que l'être convient au créateur et à la créature. Mais de ces deux êtres, si divers, l'intelligence possède un concept commun abstrait, qui s'adapte à l'un et à l'autre de façon univoque, car sinon toute connaissance de Dieu serait impossible ; l'être est univoque, dans le domaine logique, analogique dans le domaine réel ». p. 457.

4° Plus exacte aussi la conception que se fait maintenant M. de Wulf de ce que l'on a été trop empressé à nommer « *le Volontarisme* » de Duns Scot, en Théodicée. Il l'exposait jadis en ces termes.

« Ce n'est pas seulement *l'existence* des créatures qui repose sur un décret de la liberté divine, leur *nature* même a pour norme suprême la volonté (libre) de Dieu et non son intelligence (saint Thomas). Ainsi encore, en vertu d'une autre application

Digitized by Google

de son « volontarisme », les limites de la vie naturelle et surnaturelle ne sont pas fixées par la constitution même de l'homme, mais, en dernière analyse, par une volition de l'Être infini. De même les futurs contingents sont conditionnés dans l'Intelligence par la Volonté : maîtresse souveraine de la nature des choses, celle-ci décide de la loi morale, de la constitution de la société civile, etc. » p. 403.

On ne trouve plus rien de semblable dans le texte nouveau ; mais on y lit l'exposé plus fidèle que voici : « L'existence des créatures repose sur un décret de la liberté divine. Or l'existant seul a une bonté propre et réelle. Dans ce sens la bonté des choses, leur nature, et notamment les limites de la vie naturelle, la loi morale, la constitution de la société civile dépendent de la volonté et non de l'intelligence de Dieu. S'il en était autrement, la bonté et la nature *idéales* des choses obligeraient Dieu à les réaliser, ce qui est inadmissible. En d'autres termes : l'existence des êtres contingents dépend du vouloir de Dieu, mais ce vouloir ne se détermine pas sans raison ». 1912. p. 457-58.

5° Sur le domaine de la *psychologie*, je note encore plusieurs changements qui ne sont pas sans importance.

« Soucieux de garantir à l'entendement la perception immédiate de la réalité individuelle, Scot admet, outre la connaissance abstraite et universelle des choses, fruit du savoir *distinct*, une connaissance intuitive préalable, qui représente *confusément* l'être concret et singulier *(species specialissima)*. Ce concept du singulier surgit au premier contact de l'intelligence avec le dehors et se forme parallèlement à la connaissance sensible d'un objet ».

C'est ainsi que dans ses deux éditions, M. de Wulf résume l'une des théories les plus originales de la psychologie scotiste, et son résumé est exact. Mais l'édition nouvelle supprime un jugement que l'on trouvait dans l'ancienne. « On peut se demander en quoi le concept intuitif du concret diffère de la perception sensible, et si la distinction qui les sépare ne porte pas plutôt sur un degré de clarté que sur la nature même du processus mental. » 1905, p. 404.

L'auteur penserait-il donc maintenant qu'il y a autre chose qu'une différence de degré, dans la clarté, entre la conception intuitive de la réalité concrète par l'intelligence et la perception sensible par les sens ? On serait presque tenté de le croire. M.

Digitized by Google

de Wulf sait peser ses mots. Une suppression de phrase, le retrait d'un doute, ou d'un jugement pourraient bien, chez lui, ressembler à un aveu.

Un aveu, et très explicite celui-là, et tout à la gloire de Duns Scot, c'est que, « mieux qu'aucun autre scolastique, il décrit l'induction qui est le nerf des sciences expérimentales.» Cette ligne est ajoutée dans la nouvelle édition p. 459.

Plus encore que l'étude de l'intelligence, celle de la volonté porte l'empreinte du génie spécial de Duns Scot et M. de Wulf en a profondément remanié le résumé qu'il en donne dans son ouvrage. Il faudrait presque citer les deux textes, en entier, pour souligner les nuances d'expression qui les différencient. Le dernier sans conteste est le meilleur. Je me contenterai de citer ce jugement d'ensemble. « L'indéterminisme de Scot a été faussement interprété, par ceux qui font de la décision volontaire un acte capricieux et irrationnel. En réalité, la volition, quoique libre, est raisonnée. Scot a contribué, par ses attaques contre Thomas d'Aquin, à répandre ce jugement qu'il a sur la psychologie de la volonté des conceptions irréductibles à celles de son illustre émule. Pour Thomas « *voluntas ab aliquo objecto ex necessitate movetur, ab aliquo autem non* ». Et Scot répond : « *Voluntas nihil de necessitate vult* ». Thomas souligne la *passivité* du vouloir vis-à-vis du bien complet, Scot *l'activité* de toute volition. On a justement remarqué que l'un et l'autre arrivent au même résultat et que Scot s'attaque à des formules dont il a exagéré la portée ». 1912. p. 460.

Ces dernières lignes appeleraient quelques réserves. Ce n'est pas l'heure de m'y arrêter. En commençant cet article, après une lecture attentive de l'*Histoire de la Philosophie médiévale*, je n'avais d'autre but que de faire part à mes lecteurs, des innovations heureuses que j'y avais rencontrées. J'écarte donc toute intention de critiquer les détails secondaires.

On peut accepter aussi, presque sans réserves, la conclusion par laquelle M. de Wulf termine son travail :

« C'est dans le « formalisme » qu'il faut chercher la physionomie propre, l'originalité et la clef de voûte de la philosophie de Duns Scot. Le formalisme nuance des doctrines peripatéticiennes et imprègne tout le système. Par là aussi, Duns Scot ne prend pas seulement position contre saint Thomas, mais encore contre les représentants de l'ancienne école franciscaine. Grâce à de fines analyses, la métaphysique de Scot demeure une philo-

Digitized by Google

sophie de l'individuel, et le problème de la multiplicité des éléments objectifs ou *realitates* est une façon d'interpréter le réel dans un même être singulier. Entre Scot et Thomas d'Aquin, la distance est du coup fort diminuée ; et il en est de même sur plus d'un autre domaine où jusqu'ici on avait exagéré les divergences doctrinales des deux princes de la scolastique médiévale. » 1912. p. 462 (1).

« Prince de la scolastique médiévale » et partageant la primauté avec saint Thomas ! Voilà un titre que plusieurs auront quelque peine à vouloir reconnaître et attribuer à Duns Scot.

Que pareil jugement entre avec difficulté dans l'esprit de certain journaliste de troisième ordre, qui parlait dernièrement, avec dédain ou effroi, de « ce grand et périlleux Duns Scot... dont on fait de nos jours un si fâcheux abus » (2) on le conçoit. Qu'il ne puisse être accueilli par les philosophes, par les historiens de la pensée du moyen âge, gens calmes et réfléchis, dont la vérité objective devrait être l'unique souci, cela ne laisse pas de surprendre et d'étonner.

M. de Wulf du moins s'efforce de lui rendre justice. Nous avons l'espoir que, dans une édition nouvelle, il ajoutera quelques traits nouveaux, plus explicites et plus précis, à la synthèse scotiste, qu'il vient déjà de corriger et de perfectionner si heureusement. Mais il ne servira peut-être jamais mieux la cause de Duns Scot, qu'il ne l'a fait, dans cette IVe édition de son « *Histoire* », en concevant la synthèse scolastique, en elle-même et non plus en fonction du thomisme.

Il y avait une étape à franchir, un principe de liberté à poser, une œuvre de justice à accomplir. C'est fait. Soyons reconnaissants à M. de Wulf, d'avoir entrepris cette bonne œuvre.

FR. RAYMOND.
O. M. C.

---

(1) Quelle différence de ton entre cette conclusion et celle de 1905 ! Après les mots cités plus haut (école franciscaine), l'auteur écrivait, « Enfin, c'est le formalisme qui l'entraîne dans ce luxe de notions métaphysiques auquel on fera de si vifs reproches et qui le force à peupler son empyrée métaphysique d'entités fictives, en dépit de ce précepte que Duns Scot affecte d'invoquer : ***non sunt multiplicanda entia sine necessitate*** » p. 407.

(2) *Univers*, 15-16 Avril 1905. République de Rabagas, par Roger Duguet.

Digitized by Google

QUELQUES RELIQUATS

DU PÉCHÉ ORIGINEL

(Suite.) (1)

II

Les délices de l'Éden.

Qu'Ève ait été, en son péché, bien plus coupable qu'Adam, c'est ce qu'il n'est pas possible de nier ; il n'en est pas moins vrai que la faute de ce dernier fut effrayante, à raison de la légèreté de la tentation qui réussit à l'abattre, étant surtout donnée la prodigieuse surabondance de lumière naturelle et surnaturelle dont son intelligence était éclairée, et peut-être plus encore à cause de la grande responsabilité qui pesait sur lui en qualité de chef du genre humain (2).

Habitués comme nous le sommes à nous trouver constamment en présence et au contact d'une nature dégradée, abîmée par le péché originel, nous nous expliquons difficilement ce que durent être les choses dans l'état qui précéda cette malheureuse déchéance. Il suffirait, pourtant, d'ouvrir les yeux et de voir ; c'est un fait qu'il n'est pas possible de méconnaître : né pour exercer la royauté sur la création, l'homme est, de tous ou de presque tous les êtres créés, celui qui fait la pire entrée en ce monde : Au lieu que la plupart des animaux se suffisent dès presque leur

(1) Voir fasc. de février.

(2) Diabolus tentavit Evam, Eva tentavit Adam, cum igitur Adam esset fortior Eva et circumspectior, quia ad plura aspiciens, et nobilior, quia minori tentatione tentatus, quam Eva ceciderit, hoc eius peccatum aggravat, tamen simpliciter, et in se, peccatum Evæ fuit maius. Lychetti *in 2m Sentent. dist. XXII, quæst. II.*

Digitized by Google

naissance, l'être humain a immensément besoin du secours d'autrui sous peine de périr : il est absolument incapable de quoi que ce soit lorsqu'il arrive à la lumière et cette incapacité dure, chez lui, des années et ne disparaît que très lentement et grâce à des soins infinis venus du dehors (1).

Cet état d'infériorité paraît encore plus frappant à qui veut considérer que les autres créatures, pour si infimes qu'on les suppose, arrivent généralement à leur fin particulière. A peine sorti du sein de sa mère ou de son œuf, le petit animal est, c'est vrai, le plus souvent impuissant à agir seul, mais il ne manquera pas de réussir aussitôt, aidé par d'autres, à ce pour quoi il est fait : né seulement pour la vie organique des sens, il exerce dès la première heure de son apparition au milieu des vivants, à peu près toutes les fonctions de la vie organique sensible, à moins d'arriver mort-né, il vit réellement la vie en vue de laquelle son corps a été organisé. L'enfant naît surtout pour une vie supérieure : une vie intellectuelle, une vie morale, une vie religieuse, tel est le but principal de sa venue en ce monde et c'est à cette fin particulière que tout son être se trouve organisé. Or, non seulement il n'arrive que très lentement à un perfectionnement organique susceptible d'aider au fonctionnement et au jeu au moins intermittent de cette vie qui lui est propre, mais le désordre est, chez l'homme, tel qu'une forte

(1) Ego natus accepi communem aerem, et in similiter factam decidi terram, et primam vocem emisi plorans, in involumentis nutritus sum, et curis magnis. *Sap. VII, 3, 4.* Nulla proles in mundo bestie vel avis tanta sollicitudine indiget educationis. Nullus apparet fetus tante imbecillitatis sicut homo : qui nec incedere, nec comedere per se novit nec bibere : nullum secum indumentum affert. Et ideo necesse est quod in pannis et involumentis ponatur. Luc. II, Invenietis infantem pannis involutum. Unde Hugo in didasco, lib. I : Qui usum vestimentorum primus invenit consideravit quod singula queque nascentium propria quedam habent munimenta quibus naturam suam ab incommodis defendant. Cortex ambit arborem : penna tegit volucrem : et piscem squama operit : lana ovem induit : pilus jumenta vestit : concha testitudinem claudit : nec tamen sine causa factum quod cum singula animantium nature sue arma habeant secum nata : solus homo inermis nascitur et nudus. Oportuit enim ut illis qui sibi providere nesciunt : natura consuleret. Homini autem maior ex hoc experiendi occasio prestaretur cum illa que ceteris naturaliter data sunt propria ratione sibi inueniret. De eadem loquens Chrysostomus super Mattheum 7° cap. dat rationem quare inter alia animalia solus homo nascitur inermis. Et dicit sic. Omnem creaturam sensibilem armatam et munitam creavit Deus : alios veloci pedum cursu : alios unguibus : alios pennis : alios cornibus : hominem solum sic disponit ut virtus sua sit ipse Deus : et in eo qui infirmiorem eum fecit : in seipso fortiorem esse voluit. Ideo ut necessitate infirmitatis : coactus semper necessarium habeat dominum suum requirere. HOLKOT, *in h. l.*

Digitized by Google

portion des enfants ayant reçu le jour ne parvient jamais à ce but de la vie présente. La condamnation à la mort prononcée contre Adam pécheur (1) revêt un caractère particulièrement angoissant d'actualité quand on songe que, de nos jours, dans nos régions, le sixième presque des nouveau-nés disparaît après un an à peine d'existence, avant que d'avoir pu s'élever à un degré quelconque d'une vie tant soit peu supérieure à celle de la brute et un gros quart a quitté cette terre avant d'avoir atteint l'âge de raison avec lequel commence la vie morale. Le baptême ouvrira, sans doute, à un grand nombre d'entre eux les portes de la vie éternelle, mais, pour ce qui est seulement de la vie présente, quelle lamentable statistique (2) !

Tel est l'homme au sortir du sein de sa mère où il a été conçu dans les péchés et enfanté dans la douleur ; nous ne pouvons pas nous persuader qu'il en ait été de même quand Adam sortit des mains de Dieu (3). Formé et façonné tout aussi bien dans son

(1) Si Deus vellet dure peccatum Adæ punire non præstaret clementiæ locum, nec tardus ad iudicium terrestris paradisi veniret, sed sicut ad iudicium generale tanquam fulgur, nec daret locum ad excusandas excusationes in peccatis primorum parentum. nec tali modo veniret, at arbitraretur homo, sub arbore posse latere, et se a Deo abscondere, cuius oculi omnia prospiciunt, nec Deus si miserere *(sic)* nobis renueret, utramque mortem separaret, nam Deus duplicem mortem voluit hominem incurrere, scilicet animæ et corporis, dum dixit ei, morte morieris. Tamen statim post peccatum incurrit homo animæ mortem, quoniam scriptum est. Qui peccat occidit animam suam, et anima quæ peccauerit, ipsa morietur. dum autem homo peccat, quamuis animæ mortem incurrat illico, misericorditer tamen ei manet vita corporis, qua poterit interea mortem alteram sanare, nam si statim perpetrato peccato periret totus homo, non relinqueretur locus veniæ, nec misericordia staret pro nobis, tamen ut seminibus (seminium) homo niteretur ad integram vitam redire, noluit eum Deus utramque mortem incurrere, sed ait quasi de futuro, morte morieris, dum autem premisit, in qua hora comederis, mortem animæ reduxit ad prœsens de corpore vero dixit morieris, duplex ergo mors notatur dum dicitur morte morieris, sed altera ipso facto contrahitur, altera vero parum peruenit, quia expectat Dominus, ut misereatur vestri. Non vult corporalem mortem peccatoris statim ei accidere, ut interea convertatur et vivat anima eius vita gratiæ. Ossuna, *Trilogium Evangelicum, part. 1a, cap. 13, fol. 12 r° et v°.*

(2) D'après les *Tables de mortalité* de Deparcieux, si 1286 enfants naissaient en même temps, ils se répartiraient conformément au tableau que voici :

à l'âge de	0	1	2	3	4	5	6	7	ans
		209	71	36	23	17	13	11	décédés
au bout de	1286	209	280	316	339	356	369	380	survivants
		1077	1006	970	947	930	917	906	

C'est donc à un âge compris entre trois et quatre ans que le quart (322) de ces nouveau-nés achève de payer son tribut à la mort.

(3) Expliquant le changement de nom de *Virago* en *Eva*, imposé par Adam après le péché, Ossuna observe : In hoc ostenditur mulier non solum comparata iumentis simplicibus, sed habuisse quodammodo minus quam iumenta : cum enim Adam

Digitized by Google

âme que dans sa chair par le Créateur lui-même qui s'était réservé la fabrication de ce chef-d'œuvre; aussitôt qu'il apparut au milieu de l'immense empire fait pour lui, mis par la Providence en état de se suffire en faisant aussitôt face aux besoins de son existence tant spirituelle que matérielle,dès son apparition sur la terre, le premier homme dut être doué d'une prodigieuse science des choses de la nature (1).

Sans doute, alors comme maintenant, au point de vue purement extérieur et sensible, un petit oiseau, une humble fleur pouvait le dépasser en fait de grâce, d'agilité, d'agrément dans le coloris ou dans le son de la voix ; la force musculaire de l'homme n'avait probablement rien de comparable avec celle d'un grand nombre des sujets de son immense empire et toute l'énergie d'activité dont il était capable se fût butée impuissante contre la résistance d'inertie des masses du monde minéral. Mais cette évidente infériorité extérieure constituait la plus admirable preuve de la supériorité du principe intérieur et invisible qui savait s'imposer à l'universalité des créatures matérielles et se faire respecter et obéir de toutes choses. Elle était à elle seule un triomphe de l'esprit sur la matière, un présage et comme une prophétie de la merveille qui devait se réaliser au temps du second Adam, quand on verrait le loup habiter en paix avec l'agneau ; le léopard et le chevreau dormir ensemble ; le veau, le lion et la brebis vivre dans la plus grande concorde sous la houlette d'un tout petit enfant ; alors que, tandis que le veau et l'ours paîtraient, que leurs petits prendraient leur repos en commun, tandis que le lion mangerait la paille comme le bœuf, l'enfant à la mamelle se jouerait sur le trou de l'aspic et, à peine sevré, mettrait la main dans la caverne du basilic (2).

imposuit nomina bestiis, mutata non sunt : sed omne quod vocavit Adam, ipsum est nomen cuiusdam. Non sic de muliere, cui primum nomen fortitudinis non remansit. Ubi innuitur quod non fuit anima vivens que tam cito mutaretur, nec tam cito mortem incurreret. *Super Missus est Expositio, cap. XXV, fol. 24, v°.*

(1) Quœ Deus proxime et immediate produxit, ea sunt perfectissima : sed Adamum solus Deus nullo causæ efficientis interveniente concursu creavit, tam secundum corpus quam secundum animam : utraque igitur parte perfectissimus creatus est. Ergo quemadmodum formatus est perfecto corpore, scilicet quantum ad integritatem ætatis, proceritatem staturæ, robur et firmitatem virium, et potentiam generandi alios : ita haud dubium est eum fuisse creatum animo et mente perfectum : adeoque cum naturalis perfectio mentis scientia est, hanc habuit Adam ab initio, Claudius Frassen, *Scotus academicus. In 2^m Sentent. Tract. 3, Disp. 2, art. 2, quæst. 2.* Romæ, 1901, *Tom. V, pag. 219.*

(2) Habitabit lupus cum agno, et pardus cum hœdo accubabit : vitulus et leo et ovis simul morabuntur, et puer parvulus minabit eos. Vitulus et ursus pascentur,

Digitized by Google

Tout petit donc, et quelque impuissant qu'il fût, l'homme n'en était pas moins le roi des mondes et de l'univers. Car ce roseau pensant, le plus faible de la nature, avait sur l'univers un impérissable avantage. Par sa masse, par sa vitesse, par son poids, le monde pouvait écraser l'homme ; mais tout en l'écrasant, il ignorait et l'homme et la victoire remportée sur lui ; au lieu que, même écrasé, l'homme savait qu'il était écrasé ; il s'avait également qui était son inconscient triomphateur.

Savoir son triomphateur, le connaître ; mais c'est déjà avoir eu pleinement raison de lui ! Savoir — peut-on l'ignorer ? — c'est, avant tout, *comprendre*, c'est encore *saisir* comme à bras-le-corps son ennemi ; c'est avoir fait siens tous les avantages qu'il s'attribuait.(1)L'homme connaît le monde, il sait la nature, les propriétés et la fin de cette multitude d'objets matériels au

simul requiescent catuli eorum : et leo quasi bos comedet paleas. Et delectabitur infans ab ubere super foramine aspidis : et in caverna reguli, qui ablactatus fuerit, manum suam mittet. Non nocebunt, et non occident in universo monte sancto meo quia repleta est terra scientia Domini, sicut aquæ maris operientes *(Isai. XI, 6-9)*. Au premier Abécédaire (Let. E, cap. 1) on lit un magnifique commentaire de ces mots : manum suam mittet. (En la cruz) metio mas la mano armada contra el basilisco : empero en el pesebre se començo esta pelea. Et, en finissant : Quien se quisiesse dar a la meditacion de los trabajos del miño Jesu ser le ya bien pagado segun que dixo una persona que por experiencia lo sabia : la qual hallo en la tal meditacion muy grandes cosas y vino a tan gran sanctidad que todos los que la tal persona tratauamos la teniamos por vna de las mayores que en la tierra pudiesse auer (fol. XXX v° et XXXI r°). Il est bon d'observer que la dévotion aux mystères de la Sainte Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ et, par voie de conséquence, la dévotion à saint Joseph furent, de tout temps, en grand honneur dans la famille séraphique. Le livre de la *Subida del Monte Sion*, si aimé et si étudié de sainte Thérèse, renferme un traité d'une quarantaire de pages — dans l'édition d'Alcala 1617, pages 474-512 — sous le titre de *La Josephina* y mysterios del glorioso san Joseph. L'auteur de cet ouvrage est Bernardin de Laredo, un frère lai de la province récollette des Anges qui le publia pour la première fois à Séville, en 1535. Comme Laredo, Ossuna, maître spirituel de sainte Thérèse, entend au sens de l'union de la dévotion à la Passion et à la Sainte-Enfance ce passage de l'Exode : (XII. 9) : *Caput cum pedibus vorabitis*. Hic sane commendantur nobis primordia Christi et finis secundum carnem, hoc est ingressus in carnem, et egressus a carne, incarnatio scilicet et passio quæ auidius certe sumenda, nec non et diligentius inquirenda sunt *(Trilogium Evangelicum, fol. 3, v°)*. Une lettre écrite le 15 février 1552 à Charles-Quint par le célèbre Pierre de Gand nous apprend que la première chapelle qui fut construite sur le nouveau continent américain fut l'œuvre de Franciscains qui la dédièrent à saint Joseph *(Cartas de Indias, pag. 98)*.

(1) *Saisir* fait penser à l'objet saisi, et *se saisir*, au sujet saisissant, *saisir* un objet, c'est le prendre, *s'en saisir*, c'est s'en rendre maître (Lafaye, *Dictionnaire des Synonymes, pag. 47)*. Or, il est bien difficile d'admettre que l'esprit ait saisi un objet quelconque tant qu'il ne s'est pas saisi de lui, d'autant que c'est, ainsi qu'on le sait bien, une tendance particulière de l'entendement que de chercher à s'assimiler les objets, dans toute la mesure du possible, par un travail semblable à celui de la

Digitized by Google

milieu desquels il se trouve envahi et comme noyé. Mais précisément parce qu'il connaît toutes ces grandes choses, il va se dégager de plus en plus des réseaux que vainement la matière tend devant ses pieds. De ces mêmes objets qui semblaient mis là, auprès de lui, tout exprès pour l'entraver, l'opprimer et l'asservir, il saura se faire comme un piédestal et un magnifique trône du haut duquel il étendra sa domination sur tout (1).

C'est parce qu'il sait la nature que, dans les pays les plus arides, l'homme reconnaît la présence de l'eau a des profondeurs quelquefois effrayantes et celle-ci, docile à l'appel du trépan ou de la tarière, oublie son inclination à descendre et, remontant plusieurs centaines de mètres, vient se mettre à la disposition de celui qui la réclame. L'étoile la plus voisine de notre planète parcourt les immensités du ciel à une distance de 35 billions de kilomètres. Comment ne pas l'estimer indépendante de l'homme et tout à fait à l'abri des indiscrétions de ce petit nain perdu à des distances telles qu'alors même que, par impossible, une voie ferrée relierait l'étoile à la terre, nos grands rapides lancés à la vitesse échevelée de cent kilomètres à l'heure ne mettraient guère moins d'une quarantaine de millions d'années à parcourir l'interminable route. Or voilà que, sans bouger de place, l'homme braque sur l'étoile un petit appareil, et immédiatement la vagabonde de décliner son identité, de livrer par écrit son volume, son poids, sa masse, sa distance, ainsi que les éléments de sa course et ceux de sa constitution intime. L'homme est désormais en possession de son signalement ; il connaît son domicile ; il a percé tous ses plans et ses projets : l'étoile est sa prisonnière (2).

nutrition dans laquelle l'animal, par assimilation, transforme en sa substance les matières alimentaires.

(1) *Obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva* (*Psal. LXVIII, 24*). Hoc consequens est. Nam quorum oculi fuerint obscurati ne videant, sequitur ut dorsum illorum incurvetur. Unde hoc ? Quia cum cessaverunt superna cognoscere, necesse est ut de inferioribus cogitent. Qui bene audiunt, sursum cor, curvum dorsum non habent. Erecta quippe structura est, et exspectat spem repositam sibi in cœlo : maxime si prœmittat thesaurum suum quo sequatur cor eius. At vero qui futuræ vitæ spem non intelligunt, iam excœcati de inferioribus cogitant, et hoc est habere dorsum curvum, a quo morbo Dominus mulierem illam liberavit. Alligaverat enim eam Satanas annis decem et octo, et eam curvatam erexit, et quia sabbato faciebat, scandalizati sunt Judœi. Bene scandalizati sunt ipsi curvi. S. Augustin. *in h. l.*

(2) Plus que cela, l'étude consciencieuse des étoiles variables nous révèle que « l'espace est semé d'innombrables corps obscurs, nous ne les voyons que quand il se produit en eux d'épouvantables catastrophes, lesquelles ne parviennent à notre connaissance que bien des siècles après qu'elles ont eu lieu. Nous verrons ailleurs

Digitized by Google

L'homme n'a pas le jarret du cheval ; mais, du cheval, il fait sa haquenée ou son coursier et, avec la fatigue en moins, il bénéficie de la force et de la légèreté de l'animal. Au bout d'un fil réel ou imaginaire, il attache sa parole, sa pensée ou sa volonté qui instantanément se trouvent transportées aux extrémités du monde. Ou même il ira chercher la houille et le charbon dans les entrailles de la terre et on le verra enlevant en même temps que sa personne des cités entières et des armées et circulant indifféremment sur l'eau et sur la terre avec une rapidité qu'aucune bête de la terre ou de l'eau n'atteignit jamais. Jusqu'à ces derniers temps, les oiseaux étaient réputés les uniques maîtres et rois de l'air ; aujourd'hui chacun sait qu'avant peu l'homme aura ajouté à ses autres exploits la conquête définitive de ce nouveau monde. Il a trouvé le secret de bombarder la grêle et d'emporter d'assaut les nuages malfaisants et lorsque la foudre cherche à l'inquiéter, il sait l'attirer et l'envoie se noyer d'elle même au fond d'un puits, là même où elle se disposait à frapper et à nuire (1).

qu'il ne manque pas de preuves attestant directement l'existence de telles masses obscures dont l'inflammation pourrait expliquer l'apparition de nouvelles étoiles. Beaucoup d'étoiles notées dans les anciens catalogues sont aujourd'hui perdues, on ne peut supposer autant d'erreurs d'observations ; quelques-uns de ces astres étaient certainement des planètes, c'était Uranus ou Neptune, comme on a pu le prouver par des calculs rétrospectifs ; pour les autres, il semble qu'ils aient réellement disparu, comme, bien certainement, ils ne se sont pas anéantis, il reste à supposer qu'ils se sont éteints, c'est-à-dire réduits à l'état de corps obscurs, comme les planètes.» A. Secchi, *Les Étoiles, essai d'astronomie sidérale*, Paris, 1879, *Tom, I, pag. 153*. Voilà, par conséquent, quelques deux cents fugitives (d'après les catalogues de l'époque) atteintes à ces distances prodigieuses, après plusieurs siècles de disparition.

(1) Le vingt-huitième chapitre du livre de *Job* débute par un aperçu des travaux de transformation de la nature minérale ; et la mystique ne s'est jamais lassée de chercher dans la considération et l'usage des créatures la connaissance aimante du Créateur. Les *Institutiones Monasticæ* de Hugues de Saint-Victor renferment un traité en trois livres *De Bestiis et aliis rebus* comprenant cent cinquante-cinq chapitres, avec plus de trois cents sujets étudiés au point de vue des considérations d'ordre surnaturel auxquelles ils peuvent conduire le contemplatif. L'*Itinerarium mentis ad Deum*, de Saint Bonaventure, poursuit le même but : Progreditur a creaturis ad Creatorem per sex gradus scalares usque ad anagogicos excessus. Qui licet sint difficiliores et rariores, debet tamen omnis christianus ad illos aspirare, quoniam theologia talis mystica proprie est christianorum. Gerson, *de libris legendis a religiosis, Considerat. 5ª*, Opera, Parisiis, 1606, *Tom. I, col. 571*. Quelques lignes plus bas, le fameux chancelier, publiant sa vénération pour le Docteur séraphique, ne fait pas difficulté d'avouer qu'il l'a lu et relu, sans jamais s'en lasser, durant une bonne moitié de son existence : Confiteor itaque et ego in insipientia mea pro conclusione responsivæ epistolæ ne ultra in longum vergat, quod a 30 annis et amplius citra volui habere familiares mihi prœdictos tractatulos sæpe legendo, sæpe ruminando, etiam usque ad verba nedum sententias. Et

Digitized by Google

Tels sont les résultats de l'éducation séculaire de l'humanité déchue, de cette humanité que nous retrouvons continuellement aux prises avec une multitude de misères physiques, morales et intellectuelles dans lesquelles le péché l'a plongée et la précipite de nouveau tous les jours au fur et à mesure qu'il va se renouvelant ou se multipliant. On ne conçoit pas même que l'homme ait été moins privilégié à l'heureux temps où, parfaitement docile à l'influence divine, il se trouvait à l'école de Dieu même qui, ayant commencé par insuffler sur le visage d'Adam un souffle de vie bien plus intellective qu'animale ou végétale, l'avait placé en quelque sorte à la porte du ciel ouverte devant lui, se l'était uni d'une indicible amitié qui ne faisait qu'une chose de leurs esprits et s'était complu à lui révéler les mystères les plus intimes de la divinité (1).

Mille fois mieux que l'auteur de l'Ecclésiastique, Adam pouvait dire à la vue de son âme réflétée dans le lieu de délices : C'est Dieu qui fait déborder en moi la sagesse comme le Phison, et comme le Tigre au temps des fruits nouveaux ; c'est lui qui répand en moi l'intelligence comme l'Euphrate et le fait abonder comme le Jourdain au temps de la moisson ; c'est lui qui fait

ecce hac ætate (64 ans) hoc otio velut ad votum vix perveni ad initium gustus eorundem qui et repetiti semper mihi novi fiunt et placent. *Ibid. Consid. 6a.* Dans ce passage remarquable et trop peu connu, Gerson parle du *Breviloquium* et de l'*Itinerarium* que son Traité *De examinatione doctrinarum* recommande en ces termes : Sicut apud grammaticos Donatus de partibus orationis, et apud logicos summulæ Petri Hispani traduntur ab initio novis discipulis ad memoriter recolendum, et si non statim intelligant, sic apud Theologos discipulos breviloquium Bonaventuræ, quod incipit, Flecto genua, videretur valde salubriter imponendum iuncto itinerario suo mentis in Deum, quod incipit. In principio primum principium : Itaque laus omnis inferior est his duobus opusculis, quorum vim agnoscere etiam sola credulitate non parvus est profectus. *Ibid. col. 553.*

(1) Primus patriarcha qui dicitur pater orbis terrarum septem habuit ante peccatum quorum extat spes adhuc. Primo habuit sapientiam non qualemcumque sed fere angelicam. Non enim erat acquisita tantum ex creaturis aut arguta ; sed infusa, imo quando Deus inspiravit in faciem hominis spiraculum vitæ : dedit ei sicut et apostolis maximam sapientiam. Habuit secundo libertatem omnimodam filiorum Dei : ne eius actus elicitos aut imperatos quis posset enervare aut frustrari. Habuit tertio unionem animæ suæ ad Deum : quoniam adhærens ei unus spiritus fiebat cum eo. Habuit quarto aditum cœli sibi patulum ac facile acquisibilem quia nemo ei dicebat clausa est ianua. Habuit quinto scientiam divinorum secretis secretorum admissus sicut magni consilii angelus. Sexto habuit maximam dignitatem : quia totius posteritatis caput, erat pastor ac prelatus omnium futurorum. Septimo habuit certitudinem dominice incarnationis teste Paulo : qui prophetam de Christo et Ecclesia vocavit Adam : dum eum asseruit intellexisse magnum sacramentum incarnationis quod presupponitur ad Christum et Ecclesiam. *Sanctuar. Biblic. Serm. VII, fol. XXVI, r° 1 et 2.*

Digitized by Google

jaillir la science comme la lumière et qui est là comme le Géhon au temps de la vendange. Oui, c'est Dieu, toute sagesse qui, comme tel, s'est répandu en moi, débordant en de véritables fleuves, je suis le conduit par lequel s'écoule l'eau inépuisable d'abondance de cet océan de sagesse : je suis comme le canal de ce fleuve, comme l'aqueduc ayant son point de départ au sein du Paradis (1).

Sans doute, ce passage doit s'entendre de Jésus-Christ, source de toute grâce et de toute sagesse, placé au cœur du paradis et duquel sont issus les quatre évangiles, fleuves de céleste doctrine ; mais il s'applique aussi au premier Adam chargé de faire descendre sur la création tout entière l'enseignement naturel qui devait la relier avec Dieu. C'est donc chez Adam que nous trouvons une sagesse, un goût de Dieu, comparable au Phison et au Tigre dont les noms signifient respectivement abondance d'eau et rapidité du courant ; dans Adam nous rencontrons une plénitude du sens de Dieu qui le fait comparer à l'Euphrate au cours magnifique. Adam voyait, entendait, sentait, goûtait, palpait en quelque sorte Dieu à travers toutes les créatures ; à cause de cela même, il se trouvait naturellement disposé à écouter sans cesse Dieu, à recevoir sa lumière, c'est-à-dire cette participation à la souveraine Vérité qui se retrouve au fond de tout être créé ; de là encore ce débordement de fécondité de toutes ses œuvres qui le fait comparer au Géhon ou Nil lequel, en entraînant avec lui le limon, apportait la fertilité dans toute la terre de Gessen. Grâce à cette sagesse, l'âme humaine prenait possession de la créature inférieure et réalisait un principe de relèvement de celle-ci jusqu'à la vie intellective et, par le fait même, un commencement de retour jusqu'à Dieu (2).

(1) Qui implet quasi Phison sapientiam, et sicut Tigris in diebus novorum. Qui adimplet quasi Euphrates sensum ; qui multiplicat quasi Jordanis in tempore messis. Qui mittit disciplinam sicut lucem, et assistens quasi Gehon in die vindemiæ (*Eccli. XXIV, 35-37*). Ego Sapientia effudi flumina. Ego quasi trames aquæ immensæ de fluvio, ego quasi fluvii dioryx, et sicut aquæductus exivi de paradiso. *Ibid. 40-41.*

(2) Les prérogatives de l'homme dans le paradis sont présentées sous une admirable synthèse dans un autre passage du même livre : Deus creavit de terra hominem, et secundum imaginem suam fecit illum. Et iterum convertit illum in ipsum, et secundum se vestivit illum virtute. Numerum dierum et tempus dedit illi, et dedit illi potestatem eorum quæ sunt super terram. Posuit timorem illius super omnem carnem, et dominatus est bestiarum et volatilium. Creavit ex ipso adjutorium simile sibi, consilium, et linguam, et oculos, et aures, et cor dedit illis excogitandi ; et disciplina intellectus replevit illos. Creavit illis scientiam spiritus, sensu implevit cor illorum, et mala et bona ostendit illis. Posuit oculum suum super corda illorum.

Digitized by Google

Incontestablement donc les connaissances purement naturelles puisées dans la considération des créatures, furent au paradis terrestre supérieures à celles de Salomon(1)? Celui-ci disait : C'est Dieu qui m'a donné la vraie notion des choses ; il m'a fait connaître l'agencemennt de l'univers, les propriétés des éléments, le commencement, la fin et le milieu des temps, la succession des solstices, les changements des saisons, les révolutions des armées, les positions des astres, la nature des animaux, les instincts des bêtes, la puissance des vents, les opinions des hommes, la variété des plantes, la vertu des racines. En un mot, tout ce qui est caché et inconnu, je l'ai appris, car la sagesse qui a tout créé me l'a enseigné ; il y a, en effet, en elle un esprit d'intelligence saint, un et multiple, pénétrant, discret, agile, sans tache, infaillible, suave (2).

L'esprit d'intelligence dont nous venons de prononcer le nom (3) est la dernière des étapes de l'âme humaine à la poursuite de la sagesse. Ces étapes sont, au dire de saint Bonaventure

ostendere illis magnalia operum suorum. Ut nomen sanctificationis collaudent ; et gloriam in mirabilibus ejus, ut magnalia enarrent operum ejus. Addidit illis disciplinam, et legem vitæ hœreditavit illos. Testamentum æternum constituit cum illis, et justitiam et judicia sua ostendit illis. Et magnalia honoris ejus vidit oculus illorum, et honorem vocis audierunt aures illorum et dixit illis : Attendite ab omni iniquo. Et mandavit illis unicuique de proximo suo. *Eccli. XVII, 1-12.*

(1) Et dedi tibi cor sapiens, et intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tui fuerit, nec post te surrecturus sit (*3 Reg. III, 12*). Nicolas de Lyre glose ainsi : Hoc est intelligendum respectu regum qui fuerunt ante eum et post ; de aliis autem hominibus plures fuerunt sapientiores, sicut Adam qui fuit creatus in plenitudine scientiæ, prout dictum *Genes. III* et Moyses, cui Deus loquebatur sicut solet loqui homo ad amicum suum, et sanctus Paulus, cœterique Apostoli et Johannes qui scripsit Apocalypsim, qui omnes fuerunt magis illuminati, quam aliqui in veteri testamento. *In. h. l.*

(2) *Sap. VII, 17-22.*

(3) L'esprit d'intelligence est, dans ce passage, qualifié de saint. L'intelligence (*inter-legere*), c'est le choix dans la nourriture de l'âme rappelant très exactement le phénomène de la nutrition animale. Ici, c'est une portion de l'aliment absorbé qu'on voit gardée par le corps qu'elle sert à entretenir dans la vie, au lieu qu'une autre portion est rejetée et va prendre place au rang des matières fécales. Un dépouillement du même genre est opéré par le travail de l'intelligence qui, de la donnée sensible de l'objet qui lui est présentée, sait dégager une donnée purement intellectuelle et, s'élevant jusqu'à Dieu, abandonne tout le reste. Or, le travail de la sainteté revient exactement à cela. Étymologiquement, la sainteté consiste précisément dans un dégagement de plus en plus complet d'avec la matière. Littré donne le radical sanscrit *sac* (suivre). Suivre Dieu, suivre Jésus-Christ en s'élevant au-dessus de la matière et du monde. Sanctum quo aliquid sancitur, quoque violato pœna committitur (S. Isidor. Hispal. *Different. 498*). Dicit *sancti* id est sine terra et mundi affectione *estote, quoniam ego sanctus sum.* S. Anton. Patav. *in 3. Dom. Quadrag. pag. 185.*

Digitized by Google

au nombre de cinq : le *sens* par lequel l'âme perçoit les impressions des objets corporels présents ; *l'imagination* qui reçoit les impressions des objets corporels absents ; la *raison* qui, des objets corporels, abstrait des données incorporelles n'ayant en dehors des corps d'autre existence que celle que leur prête notre esprit : ces données sont par exemple, les natures, les différences, les propriétés, les accidents ; l'*intellect* qui perçoit les choses invisibles, anges, démons, âmes, tous les esprits créés ; l'*intelligence* qui immédiatement soumise à Dieu, contemple la souveraine vérité de l'être véritablement immuable (1).

Or, cet esprit d'intelligence, qui se trouve dans la plus haute région des facultés intellectives de l'âme humaine (2), consiste tout particulièrement dans une lumière naturelle créée dans l'âme en même temps que l'âme ou plutôt, cette lumière ne fait qu'un avec l'âme qui est elle-même une lumière dérivée de l'infinie lumière de l'intelligence divine (3). On le comprend dès lors : Lorsque cette magnifique lumière descendant immédiatement de Dieu demeure pure, elle éclaire puissamment les êtres corporels ou spirituels. Que ceux-ci deviennent alors l'objet de

(1) Anima, sensu, percipit corporea : imaginatione, corporum similitudines : ratione, corporum naturas : intellectu, spiritum creatum : intelligentia, spiritum increatum. S. Bonavent. *Centiloquium. 3° Part, sectio 23. De divisione potentiarum, secundum Augustinum.*

(2) Dicamus ergo de anima rationali quod ipsa pro diversitate officiorum et agibilium distinctas vires habet, distinctas inquam non re, sed nomine. Ita enim virtuosa est, ita fœcunda quodammodo ipsa eadem existens, quemadmodum si contineret in se tales virtutes realiter a parte rei differentes, immo eo amplius quo virtus non tam vnita quam vnita fortior est seipsa dispersa, sicut sapientia in Deo perfectior est secundum deductionem, ut Augustinus vult locis plurimis de Trinitate, quia est fortitudo, iustitia et bonitas, et ita de cœteris perfectionibus quam si ab eis qualibet distinctione secernatur. Qui aliter capiunt viderint quam recte. Ego sane non capio. Attamen sic utamur in proposito quasi vires animæ essent penitus in natura distinctæ, diuidentes primo animam rationalem in intelligentiam simplicem, secundo in rationem, tertio in sensualitatem vel animalitatem vel potentiam cognitiuam sensualem, et hoc quoad vires cognitiuas, et quoad affectiuas proportionabiliter, primo in synderesim seu mentis apicem. Secundo in voluntatem vel appetitum rationalem, tertio in appetitum animalem. Gerson, *De mystica theologia speculativa, 2° pars principalis, Considerat. 9, Oper. III, 260, CD.*

(3) Intelligentia simplex est vis animæ cognitiua suscipiens immediate a Deo naturalem quandam lucem, in qua et per quam principia prima cognoscuntur esse vera et certissima terminis apprehensio... Qualis vero sit illa lux naturalis, dici potest probabiliter, aut quod est aliqua dispositio connaturalis et concreata animæ, quam aliqui vocare videntur habitum principiorum, vel probabilius quod est ipsamet anima existens lux quædam intellectualis naturæ deriuata ab infinito luce primæ intelligentiæ quæ Deus est, de quo Joannes : Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Et Psal : Signatum est super nos lumen vultus tui Domine. *Ibid. Considerat. 10, col. 260-261.*

Digitized by Google

l'appréhension des facultés inférieures et, par le fait même, la connaissance sensible, par exemple, ou la connaissance de déduction, se trouveront décuplées et centuplées, l'action de l'intelligence pure venant se surajouter à l'opération particulière de la raison ou des sens (1). Il faut tenir compte de ce principe et ne pas perdre de vue l'admirable concorde, la parfaite harmonie de tout l'être d'Adam dans l'état qui précéda le péché (2) pour se faire une idée de la sûreté, de la puissance, de la pénétration avec lesquelles le premier homme avait dû percer les mystères les plus secrets de la nature créée (3).

Débordés comme nous le sommes par le désordre survenu dans notre nature dont la conséquence la plus nette est la préférence généralement accordée à tout ce qui flatte les sens et l'indifférence pour les plus nobles et les plus délicieuses jouissances de l'esprit, nous avons de la peine à supposer l'intensité du bonheur goûté par Adam dans la possession de cette immense science de la nature (4). De ce seul chef, le premier homme était inondé d'un tel enivrement qu'il n'éprouvait nul besoin d'un séjour de volupté autre que son propre cœur (5). Observons le, d'ailleurs,

(1) Licet intellectus distrahatur ab intelligendo, quando occupatur sensus circa sua sensibilia alia a suo intelligibili, quia sic potentiæ se invicem impediunt, nec mutua se juvant in actibus, tamen quando sensus occupantur circa singulare sensibiles cujus universale per speciem intelligitur, ut videlicet quando sensus sentit illud objectum quod phantasiatur, et intellectus intelligit, non distrahitur tunc intellectus, sed maxime confortatur. Quia tunc potentiæ circa idem objectum sibi administrant ejus prœsentiam, ut a qualibet secundum ejus proportionem apprehendatur. Hoc patet in exemplo, quando volumus colere Christum et passioni ejus compati, facilius eam contemplamur, si imaginem crucifixi frequentius intuimur et ex tali intuitione talis species in phantasia generatur. *Oxon. 1, Dist. XVI, Quæst. un, n° 2.*

(2) Anima habet suam pulchritudinem, scilicet claritatem, quia anima est splendor divinæ lucis, de quo Psalmus : Signatum est super nos lumen vultus tui Domine. Nihil autem tollit illam pulchritudinem nisi peccatum, quia peccatum est quoddam obstaculum, quando interponitur inter animam et Deum, sive lucem divinam. Unde sicut videmus quod arbor, vel turris opponitur radiis solis, ex opposito facit umbram... Sic ergo peccatum est corruptio speciei. S. Bonavent. *De tribus peccatorum ternariis infamibus, ultim. cap. circa finem.*

(3) Licet difficultas cognoscendi videatur accidere, vel ex defectu rei quæ cognoscitur, vel ex defectu intellectus qui cognoscit, tamen causa hujus difficultatis non est ex parte rerum, sed ex parte nostra... Defectus ille non est ex parte rerum, cum illæ sint manifestissimæ, quantum est de se et sua natura ; sed defectus est ex parte intellectus, sicut defectus visionis non est ex parte luminis diei, sed ex parte oculi nycticoracis. Scot. *In XII libros Metaphysicorum Aristotelis expositio, Lib. 2, cap, 1, n° 4.*

(4) In intelligere necessario maxima cadit delectatio et ideo omnes homines desiderant scire ; multi tamen scientiæ studium non attendunt, eo quod percipiunt solum delectationes sensibiles. *Ibid. Lib. 11, quæst. II, n° 4 ad 1m.*

(5) Locus ergo deliciarum erat cor Adæ, a quo fons gratiarum prodibat, in

Digitized by Google

quelque délicieux qu'on le suppose, aucun paradis ne pouvait lui être plus intime que son cœur ni dès lors, plus que lui enivrant de jouissances et de consolations. Bien plus, cette grâce délicieuse, trop abondante, trop vive pour y être contenue, débordait de ce cœur remplissant le paradis spirituel d'un charme dont rien n'approche et d'une inexprimable allégresse. La source d'eau vive qui fécondait le paradis se trouvait aussi dans le cœur d'Adam sous la forme d'une consolation immense et toute intérieure laquelle, partant de ce cœur, venait combler de grâces célestes ses quatre passions et leur communiquer un surcroît de vie. Dieu n'avait pas été moins libéral envers Adam qu'à l'égard de l'ensemble de l'Univers. S'il promet de répandre son esprit sur toute chair, à plus forte raison, chez le premier homme, la présence ininterrompue de l'esprit divin pouvait répandre une consolation tout à fait à part dans son âme et jusque dans chacun de ses membres et déterminer dans son cœur et dans sa chair un tressaillement dans le Dieu vivant (1).

Si les arbres matériels du paradis, beaux à voir, suaves au goût avaient été plantés dans le séjour des délices pour assurer à l'homme une sorte au moins d'immortalité (2) ; dans son cœur

cœtera exteriora eius, ne quid posset ariditate tabescere : nam et habuit irriguum superius in anima et corpore inebriatum. *Super Missus est. Expos. Cap. V, fol. 7 v°.*

(1) Fecit ibi Deus fontem aquæ viuæ in totum mundum salientem, unde descriptum est de eo. Fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum paradisum, qui inde diuiditur in quatuor capita. Pro se et pro nobis aquam habet ortus delitiarum, qui est cor humanum de quo perhibetur. *Non enim satis recordabitur dierum vitæ suæ, eo quod Deus occupet delitiis cor eius.* (*Eccli. V, 19*). Tanta fœlicitas Adæ collata est in paradiso, ut quamvis plurima tempora viueret, antequam in cœlum assumeretur, non propterea tristis fieret, nec diceret, Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est. Non ergo recordaretur satis, nec multum curaret de translatione sua, eo quod Deus occuparet spiritualibus delitiis cor eius, quod est intimior locus voluptatis. Tanta denique gratia cor eius replebatur, quod totam spiritualem paradisum adimpleret iocunditate, atque lœtitia inerarrabili. Ubi adverte, quod sicut ex paradiso egrediebatur ad quatuor regiones, sic ex corde Adæ consolatio interior procedebat ad quatuor passiones ipsius cordis imbuendas cœlesti gratia. Nam sicut Deus loquens ad mundum maiorem ait, Effundam de spiritu meo super omnem carnem. Sic Adam ex interiori immanente spiritu super totum cor suum ac partes eius effundere poterat consolationem suam, ut cor et caro eius exultarent in Deum viuum. *Super Missus est Exposit. Cap. V, fol. 6 v°.*

(2) Ad hoc in paradiso homo positus fuerat, ut si se ad Conditoris sui obedientiam vinculis charitatis adstringeret, ad cœlestem Angelorum patriam quandoque sine carnis morte transiret. Sic namque immortalis est conditus ut tamen si peccaret, et mori posset : et sic mortalis est conditus, ut si non peccaret, etiam non mori posset : atque ex merito liberi arbitrii beatitudinem illius regionis attingeret, in qua vel peccare, vel mori non posset. S. Gregor. *Super Job III, 13, Moral, Lib.*

Digitized by Google

aussi avaient été plantés, dès le commencement, les arbres beaux à voir des vertus intellectuelles et les arbres suaves au goût des vertus morales. Chacune des vertus se trouvait de fait, en lui, quand il sortit des mains du Créateur ; elle y était à la manière des arbres rapportant des fruits chacun selon son espèce et tout prêts à se multiplier soit en croissant, soit en donnant naissance à d'autres arbres de la même espèce (1). La science de Dieu et de son œuvre devait donc grandir et croître indéfiniment ; rien n'empêche toutefois d'admettre que, dès le premier instant, elle fut supérieure à tout ce que nous pouvons dire ou imaginer.

Rappelons-nous seulement la scène grandiose au cours de laquelle, après avoir formé de la terre tous les animaux des champs et les oiseaux du ciel, Dieu les amena devant l'homme afin que celui-ci vît comment il les appellerait, parce que le nom qui allait être imposé à chacun serait pour lui, son nom véritable qu'il devrait porter. Ce fut ainsi qu'en présence de toute sa cour, Adam prit possession de son royaume de la création en imposant les noms. Et, de fait, observe Rohrbacher, Dieu avait lui-même nommé le jour, la nuit, le firmament, la terre, la mer, toutes choses qui ne sont au pouvoir que de lui seul ; mais, pour les animaux qu'il a soumis à l'homme, il voulut que ce fût l'homme qui leur imposât leurs noms (2).

L'Écriture, ajoute-t-il quelques lignes plus bas, « substantielle et courte dans ses expressions, nous indique en même temps les belles connaissances données à l'homme, puisqu'il n'aurait pas pu nommer les animaux sans en connaître la nature et la différence, pour ensuite leur donner des noms convenables selon les

4, 54. Propter peccatum fuit illa potentia (moriendi) reducta ad actum ; si tamen non peccassent, nihilominus habuissent huiusmodi potentiam moriendi, *Oxon, 2 dist. XIX, qu. un. n° 7 ad argument.* Dico tamen quod stante innocentia, non accidisset mors, cujus causam assigno talem, quia quilibet fuisset translatus in paradisum, antequam fuisset alteratus alteratione improportionata animæ, sive formæ ; et hæc translatio non fuisset miraculosa, sed justa et regularis, quod quilibet in statu suo transformetur, et non omnes simul... Unus fuisset translatus prius alio, et cuilibet fuisset redditum prœmium suorum meritorum, antequam virtus alicujus esset in tantum debilitata, quod necessario adesset corruptio. *Ibid. n° 5.*

(1) Quia nemo dat quod non habet, hinc est, quod ut omnibus prœstaret omnium virtutum specimen, atque doctrinam : ipse prius omni virtute repletus est, et ipsemet plantatus cunctis arboribus virtutum, saltem pro generibus singulorum. Ut unaquæque virtus esset in eo, sicut arbor faciens fructum juxtà genus suum : et multiplicari posset in posteris, et in se. *Super Missus est, Cap. VI, fol. 7 v°.*

(2) Rohrbacher. *Histoire universelle de l'Église catholique, Liv. I, Gaume, 1857, Tom. I, pag. 76.*

Digitized by Google

racines primitives de la langue que Dieu lui avait apprise (1). » Sans aucune intention de contredire en quoi que ce puisse être les précédentes indications relatives aux connaissances naturelles du premier homme, faisons ici, avec Scot, une réserve très importante qui empêche de mettre sur un même pied la science d'Adam et celle de l'âme de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (2) De ce que l'on nomme un objet, il ne s'ensuit nullement, de fait, qu'on en connaît la nature et la différence ; la seule conclusion qu'il soit possible d'en tirer, c'est qu'on s'en est fait une idée bien distincte, c'est qu'au moyen de certaines différences remarquées, *on ne le confond pas avec les autres objets*, qu'un concept différent permet de nommer eux aussi (3). Je nomme Rome et le seul nom de cette ville que je n'ai jamais vue, que je ne connais en

(1) *Ibid.*

(2) Adam imposuit nomina propria diversis speciebus animalium (*Gen.2*), et tamen non comprehendit illas, quia tunc æque perfecte novisset eas, sicut anima Christi, quod non tenetur. *Oxon. 1 Dist. XXII, quæst. II, n° 4.* Ad hoc quod aliquod signum impositum cognoscenti distincte repræsentet objectum, non oportet imponentem comprehendere illud objectum, sed tantum apprehendere. Patet de Adam imponente nomina rebus, qui non ita distincte et perfecte cognovit omnia quibus nomina imposuit, sicut erant cognoscibilia ; aliter enim Christus non perfectius cognosceret ea in genere proprio quam ipse. *Reportata, 1, Dist. XXII, qu. un. n° 4.* La thèse de saint Thomas était, on le sait, passablement différente. Cum primus homo non tantum secundum corpus ad aliorum generationem, sed et secundum animam ad aliorum instructionem et gubernationem, perfectus sit institutus ; oportet eum habuisse notitiam omnium naturaliter scibilium, et supernaturalium quantum opus erat ; alia vero ab his ignorasse. *(Iæ Part. Quæst. 94, art. 3).* A la dix-huitième question *De Veritate, art. 4,* il avait été jusqu'à dire : Quicquid seminaliter sive virtualiter erat in primis principiis rationis, totum erat explicitum secundum perfectam cognitionem eorum omnium ad quæ virtus primorum se extendere potest. Il lui accordait donc la connaissance des futurs contingents, des pensées intimes des cœurs, du mode de gouvernement ordinaire (jusqu'à un certain point même extraordinaire) des créatures par la divine Providence. Disons de suite que ces dernières conséquences se trouvent implicitement niées et révoquées dans l'article cité de la Somme. Ajoutons également qu'au même article *De Veritate*, il reconnaissait la science d'Adam doublement progressive : elle pouvait gagner du côté des connaissances qu'il n'avait pas et qu'il pouvait acquérir avec le temps, et aussi en acquérant la connaissance expérimentale des vérités connues seulement en son intelligence *(ad 11m)*. L'imposition des noms suppose seulement la connaissance des propriétés naturelles des êtres dénommés, comme le remarque avec beaucoup de raison Nicolas de Lyre : Habuit notitiam de proprietatibus naturalibus viventium, quia nomina bene imposita a proprietatibus rerum imponuntur.

(3) Ista propositio communis multis opinionibus, quod scilicet sicut aliquid intelligitur, ita et nominatur, falsa est, si intelligatur prœcise, quia distinctius potest aliquid significare quam intelligi, quod videtur persuaderi ex hoc, quia cum substantia non sit intelligibilis a viatore, nisi in conceptu communi entis si non posset distinctius significari quam intelligi, nullum nomen impositum a viatore significaret aliquam rem de genere substantiæ. *Oxon, 1 Dist. XXII, quæ. 1, n° 2.*

Digitized by Google

aucune façon m'en fait concevoir une idée parfaitement distincte de toutes les autres villes du monde (1).

« Les noms, dit saint Augustin, ont été institués afin de faire connaître à un autre nos pensées, » c'est-à-dire la manière dont nous concevons l'objet nommé, alors même que celui auquel nous nous adressons ne se ferait aucune idée de l'objet exprimé. De telle sorte que parler, c'est non seulement produire au dehors nos pensées, mais encore éveiller, faire naître des pensées. Ajoutons encore, selon la remarque de Scot, que cet autre dont parle ici saint Augustin, peut fort bien n'être que celui-là même qui explique et exprime son âme devant lui comme s'il était en présence d'un autre et s'apprend, en se la redisant, sa propre pensée (2).

Le nom, à proprement parler, ne définit pas l'objet (3) ; il le classifie plutôt ; il le rappelle à l'esprit et le fait reconnaître au milieu des autres objets ; il le désigne, mais il le signale conformément à l'idée que s'est faite de l'objet celui qui l'exprime dans un nom. Le nom, c'est donc l'objet spiritualisé dans l'esprit et par l'esprit de l'homme (4). Pensé ou exprimé, le nom suffit à

(1) Sicut est de Roma, cujus nomine utor ad distincte repræsentandum illam civitatem, quam nunquam vidi, nec cognovi. *Report. 1 Dist. XXIII, quæst. un. n° 10.*

(2) Verba instituta sunt, per quæ in alterius notitiam quisque cogitationes suas proferat... Intellige, alterius vel quasi alterius, quia quandoque aliquis seipsum alloquendo efficacius ducit in intelligendo per rememorationem, quam si sine loquela intelligeret, et in notitiam non tunc novam : sic loquimur Deo orando. *Oxon. 1 Dist. XXII, Quæst. II, n° 7.*

(3) Nomen autem confuse importat quod definitio distincte, quia definitio dividit in singularia. *I Dist. II, Quæst. II, n° 2.* Si dicatur puero, quod adducat equum ; tunc adducit equum, et non bovem, et hoc non est, nisi quia cognoscit quid significatur per hoc nomen, equum, tamen puer non cognoscit veram quidditatem equi : quia tunc cognosceret principia intrinseca equi, quod falsum est : patet ergo quod quid rei absolutum, et quod significatur per nomen, non sunt eadem totaliter. *Super librum 1 Posteriorum, quæst. IV. n° 2,*

(4) Si subtilius penses idem esse invenies et quod corde concipitur et quod voce profertur. Quid est enim vox, nisi verbi vehiculum, vel si magis placet, verbi indumentum ? Nunquid est alius aliquis homo indutus, et alius aliquis cum fuerit exutus ? Nunquid quæso verbum quod ore profers proferre potuisses, nisi ipsum prius per cogitationem in corde habuisses ? Et cum verbum prolatum ab auditore fuerit intellectum, nonne idem verbum incipit esse in corde suo quod prius erat in corde tuo ? Si vero aurem haberet ad locutionem cordis quemadmodum habet ad locutionem oris, non omnino opus haberet ut ei exterior locutio fieret. Ex his (ut credo) patenter intelligis, quod idem verbum est oris quod cordis. Sed in corde est sine voce, in ore vero cum voce. Absque dubio una et eadem veritas corde concipitur, verbo profertur, auditione addiscitur. Verbum esse habet ex solo corde, auditio autem ab utroque. Richard. de Sancto Victore. *De Trinitate, lib. VI, cap. XII, pag. 272, 1, C. D.*

Digitized by Google

dire que l'objet matériel a été élevé au-dessus de lui-même ; que, tout en continuant son existence extérieure d'être matériel, il est, de plus, un être pensé ; l'homme qui, sans l'arracher à sa vie végétative ou sensitive de tantôt, l'a admis à sa propre vie intellective peut l'évoquer à son gré (1) à l'effet de l'amener à un développement ultérieur plus considérable encore en le mettant en communication, non seulement avec les autres êtres matériels, spiritualisés ou non, (2) mais encore avec le monde purement spirituel, avec Dieu même puisqu'auprès de Dieu, quand tout est dans l'ordre, l'homme trouve le plus facile accès.

(A suivre.) FR. MICHEL ANGE.

---

(1) D'où la célèbre dévotion franciscaine au Saint Nom de Jésus. Saint Bernardin de Sienne qui fut, au quinzième siècle, le coryphée et jusqu'à un certain point le martyr de cette forme du culte de Dieu, proposait, envers ce très saint Nom, un culte d'adoration que l'Église a ratifié en nous autorisant a répéter, dans l'invitatoire de la fête du Saint Nom de Jésus: Admirabile Nomen Jesu quod est super omne nomen, Venite *adoremus*. Après cela, qu'on aille prétendant ne reconnaitre au nom d'autre valeur de signification que celle qu'il tire d'une simple convention humaine !

(2) Nos namque ut ea quæ sentimus intrinsecus, extrinsecus exprimamus hæc per organum gutturis, per sonum vocis ejicimus. Alienis enim oculis intra secretum mentis, quasi post parietem corporis stamus ; sed cum manifestare nosmetipsos cupimus, quasi per linguam januam egredimur, ut quales sumus intrinsecus, ostendamus. S. GREGOR. MAGN. *super Job. I, 8 Moral. Lib. II, 8.*

Digitized by Google

LA FONDATION DES CLARISSES

DE L'AVE-MARIA

ET L'ÉTABLISSEMENT DES FRÈRES-MINEURS DE L'OBSERVANCE A PARIS (1).

(1478-1485)

La rue et le marché de l'*Ave-Maria* à Paris rappellent seuls aujourd'hui le souvenir d'un monastère de Clarisses qui subsista plus de 300 ans. Ce couvent se trouvait à proximité de l'église Saint-Paul sur l'emplacement occupé depuis 1878 par les nouveaux bâtiments du lycée Charlemagne et par une école communale. Au XVe siècle, il était limité par les murs d'enceinte de la ville, par les rues des Prêtres Saint-Paul, du Fauconnier et des Barrés.

(1) BIBLIOGRAPHIE. I. — MANUSCRITS : Archives nationales (A. N.) L. 1058 : pièces relatives à la fondation, registre des vêtures du XVIIIe siècle, titres de rente, inventaires ; S. 4642 : pièces relatives aux Béguines et à l'installation des Clarisses, accession de maisons, déclaration des revenus en 1790 ; X^1a^ 1489, 1490, 4822, 8316, 8606, 9318 : Registres du Parlement ; L. 325 : Bulles de Sixte IV ; L. 326 : Bulles d'Innocent VIII. Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 1220 : *Obituaire de l'Ave-Maria*, Cf. *Études Franciscaines*, tom. XI (1904) p. 210.

II. — IMPRIMÉS : Franciscus Gonzaga, *de Origine Seraphicæ religionis*... Romæ 1587 ; J. Du Breul, *Le théâtre des antiquités de Paris* (1639), p. 669-674 ; G. Brice, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, 2 t. en un vol. in-12 (1684), p. 229-31 ; Félibien-Lobineau, *Histoire de la ville de Paris* (1725), T. II, l. XVII, p. 874-6, t. IV (pièces justificatives), p. 603-4 ; *Gallia Christiana*, t. VII, coll. 959-61 ; Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs* (1765), t. IV, p. 278-95 ; Jaillot, *Recherches critiques historiques et topographiques sur la ville de Paris* (1782), t. III, XIIe quartier, p. 4-9 ; L. Dancoisne, *Histoire du Couvent des pauvres Claires de Lille*, Lille 1868, p. 23-26 ; Em. Raunié, *Epitaphier du Vieux Paris* (1890), t. I, p. 267-304 ; Lebeuf, *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, rectifications et additions, par F. Bournon (1892), p. 345-51.

Digitized by Google

Avant d'appartenir aux Clarisses de l'Observance qui l'habitèrent depuis 1483 jusqu'à la révolution, ce couvent avait été la demeure des Béguines, pour qui le roi saint Louis l'avait fondé (1).

Comment et à quelle occasion se firent d'abord la substitution des Tertiaires aux Béguines, puis la transformation de ces Franciscaines en Clarisses ? Ce sera l'objet de cette notice dont l'intérêt sera doublé par ce fait que l'histoire de l'établissement des Frères Mineurs de l'Observance à Paris est si intimement mêlée à la fondation du Monastère de l'*Ave-Maria* que celle-ci ne semble avoir eu d'autre but que de préparer celui-là.

D'après Jaillot (2) Anne de Beaujeu conduisit toute cette affaire. N'ayant pu obtenir, dit-il, la substitution des Clarisses aux sœurs du Tiers-Ordre du vivant du roi son père, elle réussit après sa mort à transformer les Tertiaires en Clarisses. M. Raunié releva cette erreur dans son *Epitaphier*, mais en se trompant à son tour. Suivant cet auteur, « les religieuses de l'Ordre de Sainte Claire, établies à Metz, désirant fonder une maison à Paris, tentèrent, avec la protection de la reine Charlotte de Savoie, de déposséder les Franciscaines de leurs immeubles » (3).

La vérité est que Charlotte de Savoie et sa fille Anne de Beaujeu n'eurent dans cette pièce que des rôles secondaires. En réalité, l'opposition à l'installation des Sœurs du Tiers-Ordre dans l'hôtel des Béguines fut surtout l'œuvre des Cordeliers Conventuels qui, soutenus par la dame de Beaujeu, voulaient y mettre des Clarisses de la réforme de sainte Colette. La reine, au contraire, protégeait les Tertiaires, et leur transformation en Clarisses de l'Observance, inspirée sans doute par les Cordeliers Observants se fit sur leur propre demande, toujours avec l'appui de Charlotte de Savoie. Et ainsi la fondation des Clarisses de l'*Ave-Maria* nous fait assister à l'un de ces nombreux épisodes de la réforme catholique avant Luther dont M. Imbart de la

(1) *Vita S^ti Ludovici, auctore Gaufrido de Belloloco* dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de France* (1840), t. XX, p. 12. — Sur la fondation de l'Hôtel des Béguines, leur vie et leurs statuts, voir l'étude très documentée de M. Léon Le Grand dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XX. (1893), p. 295-357.

(2) Jaillot, op. cit. p. 7.

(3) E. Raunié, op, cit. p. 268-9. — G. Brice est plus près de la vérité lorsqu'il écrit : « Sous le règne de Louis XI, la reine Charlotte y introduisit le Tiers-Ordre de Saint François avec la réforme : et le roi Charles VIII son fils fit bâtir pour les religieux la maison qui est proche et qui n'en est séparée que par le passage qui mène à l'église ». (op. cit. t. I, p. 229).

Digitized by Google

Tour a pu dire : « Commencé dans les chaires des églises ou les cellules des couvents, ce mouvement se termine au prétoire. La voix des apôtres s'est perdue peu à peu dans le tumulte des plaidoiries, et dans ce heurt de compétences et d'influences, ces arguties ou ces chicanes, disparaît l'esprit évangélique qui a soulevé le courant et que le courant devait ramener » (1).

Avant d'entrer dans plus de détails, il ne sera peut-être pas inutile de donner quelques explications sur les différentes réformes qui se produisirent, à cette époque, dans l'Ordre de saint François et sur les différentes dénominations qui en résultèrent.

*
* *

Ce qui caractérise la règle franciscaine, c'est la désappropriation absolue, non seulement de chacun des religieux pris individuellement, mais de l'Ordre tout entier. Pour faciliter la pratique de ce précepte et pour enlever aux religieux toute occasion de trouble et de scrupule, Nicolas III, continuant les traditions de ses prédécesseurs, déclara dans la bulle *Exiit qui seminat* du 14 août 1279 (2), que le Saint-Siège acceptait la propriété des biens dont les Frères Mineurs pouvaient user licitement de par leur Règle, c'est-à-dire, de toutes les choses nécessaires à la vie et à l'accomplissement de leurs devoirs d'état : le culte divin et l'étude.

En conséquence, des procureurs ou syndics apostoliques furent chargés de gérer ces biens au nom du Saint-Siège. Quatre ans après, le 18 Janvier 1283, la Bulle *Exultantes* de Martin IV étendit les pouvoirs des syndics et confia aux religieux eux-mêmes leur nomination et leur destitution (3).

Clément V, par la Bulle *Exivi de Paradiso* (6 Mai 1312) sanctionna l'œuvre de ses prédécesseurs (4). Mais, après l'agitation occasionnée par les excès des Spirituels (1305-1312) (5), les polémiques sur la pauvreté du Christ (1321-1329) (6) contri-

(1) P. Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, t. II, p. 537.

(2) *Seraphicæ legislationis textus originales*, Quaracchi (1897) p. 177-207 ; *Bullarium franciscanum* (BF), t. III, p. 404 ss.

(3) Bulle *Exultantes in Domino*, BF, t. III, p. 501.

(4) BF, t. V, p. 80.

(5) Cf. René de Nantes, O. M. Cap., *Histoire des Spirituels dans l'Ordre de saint François*, Couvin, Maison S. Roch ; Paris, Picard (1909), in-8°, XVI-500 p.

(6) Cf. Frédégand Callaey, O. M. Cap., *Étude sur Ubertin de Casale*, Paris, Picard (1911), in-8°, XXVII-280 p.

Digitized by Google

buèrent à énerver la discipline et à jeter le désarroi dans les esprits. Elles inaugurèrent une nouvelle conception de la vie franciscaine. L'Ordre des Frères Mineurs se propose de suivre les traces du Christ et des Apôtres en pratiquant la pauvreté évangélique. Mais si, comme l'avait enseigné Jean XXII, l'abdication de toute propriété n'est pas essentielle à cette vie apostolique, pourquoi les Frères Mineurs ne recevraient-ils pas des biens comme les autres Ordres religieux, et pourquoi n'en auraient-ils pas eux-mêmes l'administration ?... De là les propositions du Ministre Général, Gérald Othon, sur la libre réception de l'argent (1) ; de là aussi une tendance très marquée à accepter volontiers la situation créée par la Bulle *Ad Conditorem* (8 Décembre 1322) (2). On sait que par cette constitution, le Souverain Pontife révoquait la Bulle *Exiit qui seminat*, renonçait à la propriété des biens des F. M. et interdisait la nomination de nouveaux syndics apostoliques.

A ces causes particulières de relâchement, il faut ajouter les causes générales qui influèrent sur l'Église tout entière. Le XIVe siècle, en effet, avec ses pestes, ses famines, sa guerre de Cent ans, sa « captivité de Babylone » (1309-1377) et surtout son grand schisme (1378-1418) fut une époque de crises douloureuses.

Afin de combler les vides causés par la Peste noire, en 1348 et en 1361 (3), on avait ouvert trop larges les portes des couvents. Des hommes sans vocation et des enfants entrèrent qui, dans la suite, se plièrent difficilement aux obligations de la vie régulière. Les calamités publiques réduisirent les religieux à pourvoir individuellement à leurs besoins et à se munir de ressources personnelles (4). Et tous ne cherchaient point leur subsistance dans les travaux de l'apostolat. Nous en voyons qui se procuraient des revenus au moyen d'exploitations agricoles et commerciales (5). Plusieurs menaient un train de vie peu en rapport avec leur vocation franciscaine. C'est ainsi que les Supé-

(1) *Chronica XXIV Gener.* dans *Analecta Franciscana* (AF.) t. III, p. 505.

(2) BF, t. V, p. 235.

(3) Au dire d'un vieux chroniqueur, un tiers à peine des Frères Mineurs échappèrent au fléau. Cf. AF, t. III, p. 544.

(4) AF, t. II, p. 195-6, 199, 263.

(5) «*Item cum abusus habeat in nostra provincia et scandalum magnum oriatur de fratribus animalia, precarias et possessiones habentibus et mercantias facientibus in nostri Ordinis vituperium...*» Ordonnance du Chapitre provincial tenu à Spire en 1418, AF, t. II, p. 272.

Digitized by Google

rieurs et les Lecteurs se faisaient servir par des domestiques. Enfin, le Bullaire en témoigne, il y avait pour les dignités et les bénéfices ecclésiastiques, pour les fonctions de chapelains ou de secrétaires à la cour des prélats et des princes séculiers, pour le bonnet de Docteur qui donnait droit à des privilèges et ouvrait la voie de l'épiscopat, un engouement désordonné, source d'insubordination, et de mille autres misères. En même temps les donations et les legs affluèrent, amenant le bien-être et ravivant les querelles avec le clergé séculier.

Peu à peu, on en vint à considérer comme parfaitement conciliables, avec la Règle, la réception de biens-fonds, des revenus annuels et leur administration par les religieux eux-mêmes.

Boniface IX autorisa de nouveau, il est vrai, l'institution du syndic apostolique en 1395 (1), mais, outre que ce renouvellement n'avait de valeur que pour les provinces de son obédience, on trouvait que les pouvoirs de ces syndics n'étaient plus suffisants. Aussi, Martin V par le Bref *Ad Statum* 23 Août 1430 (2) permit aux F. M. d'accepter tous les biens qui leur seraient offerts, meubles et immeubles, et même, ce que tous les Papes avaient condamné et déclaré en contradiction avec la Règle, les revenus annuels. En même temps, il restaura l'institution du syndic apostolique, en confia, comme Martin IV, la nomination aux religieux, et lui donna toutes les facultés nécessaires pour vendre ou aliéner les biens concédés à l'Ordre et les réclamer en justice.

Aux yeux d'un certain nombre de Frères, c'était encore trop peu. Quarante ans plus tard, en 1472, la Bulle *Dum fructus uberes* de Sixte IV permit aux syndics d'accepter les héritages dont auraient pu jouir les religieux s'ils étaient restés dans le monde (3).

On était donc loin de la vie primitive des F. M., et même de la sage législation de Nicolas III (4). Ces mœurs nouvelles furent,

(1) B F, t. VII, p. 45.

(2) B F, t. VII, p. 739.

(3) Wadding, *Annales Minorum*, t. XIV, p 537-40, Romæ (1735).

(4) François Nani, dit Samson, qui gouverna l'Ordre pendant près de 25 ans (1475-1499) exprimait cette décadence d'une façon piquante : « *Fratres mei dilectissimi, a primordio nostræ religionis floruit* CONSCIENTIA ; *sed paulatim, sublabente decore, ablata est prima syllaba et remansit* SCIENTIA. *Nunc vero, nostris culpis exigentibus, ablata est prima syllaba, remansimus pura* ENTIA *et stipites et statuæ* ». Petr. Rod. Tossinianensis, O. M. Conv., *Historiarum seraphicæ religionis libri tres*... Venetiis 1586 ; lib. II, f° 244r.

Digitized by Google

parmi les Ordres mendiants, (car l'Ordre franciscain ne souffrait pas seul de cette décadence) « formulées en un seul mot la *conventualité* qui eut le sens de relâchement » (1). Le mot *conventuel* prend donc au XIVe siècle une nouvelle signification. Il avait jusqu'alors désigné le religieux qui habitait un lieu conventuel (un couvent capable de contenir au moins douze religieux), par opposition à celui qui vivait dans les ermitages. Désormais il s'appliquera à ceux qui s'éloignent de la perfection de leur Règle en acceptant des biens-fonds et des revenus. Ceux au contraire qui repoussent les dispenses reçoivent partout le le nom d'*Observants*. Tous les Ordres mendiants eurent donc leurs *Conventuels* et leurs *Observants*. Les premiers ne manquaient pas d'hommes éminents par le talent et par la vertu. Mais, habitués à un genre de vie où les mitigations s'étaient glissées un peu par la force des choses, ils ne voyaient pas le moyen pratique de le changer. Les seconds, au contraire, ne pouvaient se résigner à abandonner l'idéal de vie évangélique, et tandis que les Conventuels demandaient à l'Église de larges dispenses, les Observants s'adressaient à elle pour seconder leur désir de réforme et en recevaient l'appui dont ils avaient besoin pour triompher des difficultés. Les Conventuels, en effet, malgré toutes les mitigations dont ils usaient, conservaient encore le gouvernement de l'Ordre. Et lorsque, du couvent de Mirebeau, en Poitou, partit le signal de la réforme (vers 1388), elle ne rencontra point tout d'abord d'obstacles. Il en fut de même en Italie et en Espagne. Partout les Conventuels mirent à la disposition des zélateurs les couvents qu'ils désiraient.

Cependant la vie exemplaire des réformés est toujours un blâme implicite des non réformés, et ce retour à la pure observance de la Règle jetait nécessairement quelque discrédit sur les Conventuels. Il arriva donc, entre les Observants et les Conventuels, ce qui était déjà arrivé entre Citeaux et Cluny, par exemple, dans l'Ordre bénédictin, ce qui arrivera aussi plus tard entre les Observants et les Capucins : l'harmonie ne put longtemps se maintenir. Les Conventuels se montrèrent de moins en moins favorables aux Observants. Parmi ceux-ci, les plus clairvoyants s'aperçurent bien vite que la réforme totale de l'Ordre ne pourrait jamais s'accomplir, et qu'il était nécessaire pour faire revi-

(1) Mortier O. P., *Histoire des Maîtres Généraux des Frères-Prêcheurs* t. III, p. 298.

Digitized by Google

vre la pauvreté antique de se soustraire à la juridiction des Conventuels.

Les Observants de France furent les premiers à comprendre cette nécessité. Comme les difficultés se multipliaient devant eux, ils portèrent leur cause devant le Concile de Constance. Le Concile, dans sa 19e session (23 Septembre 1415) (1) institua pour eux une *juridiction nouvelle :* les douze couvents de Laval Clisson, Amboise, Saint-Jean d'Angely, Bressuire, Cholet, Fontenay-le-Comte, Séez, Saint-Omer, Varennes, Dôle et Mirebeau, gagnés à l'Observance, furent mis sous l'obédience d'un Vicaire général et de trois vicaires provinciaux, jouissant vis à vis de leurs religieux des mêmes pouvoirs que le Ministre général et que les Ministres provinciaux.

Le Concile de Bâle (1435) confirma la décision de Constance, et Eugène IV l'étendit à toutes les provinces réformées de l'Ordre en créant deux Vicaires généraux : l'un pour les provinces cismontaines et l'autre pour les provinces ultramontaines (2). Les deux premiers Vicaires généraux furent saint Jean de Capistran et Jean Maubert.

Ce décret ne fut point, comme le prétend un auteur, « le principe d'un nouvel Ordre de Franciscains », (3). A vrai dire, deux familles venaient de se constituer, représentant toutes les deux l'Ordre de saint François : l'une, celle des Conventuels, conservait l'ancienne hiérarchie, avec des usages relativement nouveaux ; l'autre, celle des Observants, s'efforçait de revenir aux anciennes Constitutions avec une hiérarchie nouvelle.

Cependant, parmi les réformés les plus fervents, beaucoup se refusaient à admettre cette juridiction nouvelle. Saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capistran, les deux grands apôtres de l'Observance en Italie, ne s'étaient rendus qu'à l'évidence. Il n'en fut pas ainsi de sainte Colette réformatrice du second Ordre.

Comme les Religieux du premier Ordre, les Clarisses avaient, elles aussi, besoin de réformes. Celles qui avaient conservé la première règle de sainte Claire dans toute son austérité, portaient le nom de Damianites, du nom du premier monastère de

(1) B F. t. VII, p. 493.

(2) Bulle *Ut Sacra* (11 Janvier 1446) Wadding, *Ann. Min.* t. XI, p 251.

(3) L. Palomès, Minore Conventuale, *Dei Frati Minori e delle loro denominazioni*, Palermo, 1898, p. 293.

Digitized by Google

l'Ordre, Saint-Damien. D'autres, suivant la règle mitigée par Urbain IV, portaient le nom d'Urbanistes, telles étaient, à Paris, les religieuses du monastère royal de Longchamp (1) fondé par la sœur de saint Louis, la Bienheureuse Isabelle, en 1255, et les Cordelières de Saint-Marcel (2). Sainte Colette commença vers 1406, à restaurer la discipline et la pratique de la pauvreté dans un grand nombre de monastères.

Des religieux furent mis à sa disposition pour l'aider dans cette mission et pourvoir aux nécessités des Clarisses. La Sainte, encouragée et guidée par son confesseur, Frère Henri de Baume, ne choisissait évidemment, parmi les religieux, que les meilleurs. Ceux-ci acceptèrent volontiers son influence ; et c'est ainsi que plusieurs couvents conventuels furent réformés suivant les idées de sainte Colette, c'est-à-dire sous l'obédience des Ministres qu'elle ne consentit jamais à abandonner malgré les prières instantes que lui firent les Observants et en particulier Jean Maubert (3).

Au XVe siècle, il y a donc dans l'Ordre des Frères Mineurs ou Cordeliers, deux grands partis : d'un côté, les Cordeliers *Conventuels*, appelés aussi *Frères de la Communauté* qui n'entendent abandonner aucun de leurs privilèges ; de l'autre, les Cordeliers *Observants* dont le but est de revenir à l'exacte observance de la Règle de saint François.

Séparés des Conventuels sur la *question de pauvreté*, les Observants se divisent entre eux sur la *question de juridiction*. Les uns, les Colettans, rejettent la juridiction des Vicaires et se maintiennent sous celle des Ministres Conventuels; on les appelle pour cette raison *Observants de la Communauté*

(1) Cf. G. Duchesne, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp*, Paris, 1905. in-8°, II-225 p.

(2) cf. Théobald de Courtomer O. M. C., *Les Cordelières de Saint-Marcel* dans les *Etudes franciscaines*, t. XX (1908), p. 561-621. — Sur les différentes règles de l'Ordre de sainte Claire, cf. le beau travail du R. P. L. Oliger O. F. M : *de origine regularum Ordinis S. Claræ* dans l'*Archivum franciscanum historicum*, Avril 1912, p. 181-209.

(3) Ubald d'Alençon, O. M. Cap. *Les vies inédites de Sainte Colette Boylet de Corbie (1381-1447) par Pierre de Vaux et Sœur Perrine*. Paris 1911 ; du même auteur, *Les lettres inédites de Guillaume de Casale à Sainte Colette* dans les *Études franciscaines*, t. XIX (1908), p. 460-81 et les *Documents sur la réforme de sainte Colette en France* dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. II (1909), p. 447-56; Jérôme Goyens O. F. M. *Trois lettres inédites de Jean Maubert à Pierre de Vaux*, *Arch. franc. hist.* t V (Janvier 1912), p. 85-88 ; Michel Bihl O. F. M., *de tribus epistolis Fr. Guillelmi Casalensis M. G. Ord. Min. ad Sanctam Coletam datis*, *Archi. franc. hist.* Avril 1912, p. 385-7.

Digitized by Google

ou *sub ministris*. Les autres beaucoup plus nombreux forment une *famille* à part placée sous la juridiction des Vicaires ; à cause de cela, ils portent le nom d'*Observants de la Famille*, ou *sub Vicariis* ou encore de *F. M. de la stricte Observance*, de la *régulière Observance*, ou enfin, et c'est ainsi que nous les désignons maintenant, *Observants*, sans autre dénomination (1).

Telle était encore la situation de l'Ordre à la fin du XVe siècle. Les *Conventuels* veulent à tout prix maintenir l'unité de l'Ordre sans renoncer à leurs dispenses qui les éloignent chaque jour davantage de l'esprit du Fondateur. Les *Observants de la Famille* préfèrent briser cette unité (2) plutôt que de renoncer aux traditions de pauvreté, de simplicité et d'austérité franciscaines.

De là des rivalités et des luttes dans lesquelles les Conventuels étaient souvent appuyés par les Parlements, les Communes, les Princes séculiers et ecclésiastiques. De leur côté, les Observants ne manquaient pas de protecteurs puissants, comme nous allons le voir dans la fondation du Couvent de l'*Ave-Maria*.

*
* *

Il y avait déjà près d'un siècle que la réforme des Frères Mineurs Observants avait pris naissance à Mirebeau, sans avoir

(1) L'historien J. Fodéré dans sa *Narration historique*, p. 160-5 fait une distinction entre les couvents des Observants tels que Mirebeau, Dôle, Laval et d'autres qui voulaient s'appeler *de Stricta Observantia* ou *de Familia* (p. 171). Cette distinction ne se trouve que dans cet auteur. Le Décret du Concile de Constance désigne indifféremment les couvents réformés par les noms de *stricte* ou de *régulière observance*. — A côté des dénominations officielles que nous venons de citer il y avait aussi des sobriquets : *Frères de la Bourse*, ou *de la Manche large*, s'adressaient aux Conventuels tandis que *Bullistes, Frères de la Bulle* désignaient les Observants par allusion à la Bulle *Ut Sacra* d'Eugène IV. On les appelait aussi *fratres de donec* parce que les Conventuels ne considéraient l'exemption accordée aux Observants par le concile de Constance que comme provisoire « *donec per aliud concilium fuerit ordinatum* ». Cf. le *Tractatus super Regulam* de Gilbert-Nicolas, art. III, clypeus secundus. Un exemplaire de ce rarissime ouvrage existe à la Bibliothèque royale de Munich. Quant aux Colettans, ils étaient traités de *Nicolaïtes*.

(2) Les Observants, pourrait-on dire, étaient encore rattachés aux Conventuels par un faible lien : l'obligation de leur demander la confirmation des Vicaires généraux et provinciaux. Mais comme, aux termes du Décret de Constance et de la Bulle *Ut Sacra*, cette confirmation était obligatoire dans les trois jours qui suivaient l'élection, le lien était plus fictif que réel. Entre les Conventuels et les Observants l'unité était vraiment rompue : *Per bullam « Ut Sacra » Observantes* de facto independentiam sunt assecuti, *etsi de jure adhuc solo ministro generali manerent* ». P. H. Holzapfel, *Manuale Historiæ ordinis Fratrum Minorum*. Friburgi Brisgoviæ 1909, p. 108.

Digitized by Google

pu encore s'introduire à Paris. Paris ne possédait qu'un seul Couvent de Cordeliers, mais c'était le plus important de l'Ordre. On l'appelait *le Grand Couvent*. Fondé quatre ans après la mort de saint François, sur les terres et avec les libéralités des Bénédictins de Saint-Germain des Prés, il devint rapidement un centre renommé de vie intellectuelle. Au XVe siècle, il était encore peuplé de plus de 300 religieux Conventuels envoyés de toutes les provinces franciscaines pour y conquérir le grade si envié de Docteur de l'Université de Paris.

Les Observants, pendant les quatre-vingts premières années de ce XVe siècle, avaient dédaigné les grandes villes et s'étaient installés de préférence dans les cités et les bourgades d'importance secondaire. Enfin, le 28 Février 1478 (n. st.) la Bulle *Ex injuncto* (1) de Sixte IV leur permettait de recevoir une maison à Paris. Le 17 Août 1479, Jean Philippe, Vicaire provincial de la province de France (2) entrait en possession de « *Lostel de la Souche de Vigne* » situé sur la paroisse Saint-Eustache, près de l'ancienne porte Saint-Honoré. Le propriétaire, Maître Guillaume Volant, lui en faisait la généreuse donation, comme il appert par l'acte notarié suivant où sont contenues les lettres apostoliques de Sixte IV (3) :

Universis et singulis presentes litteras seu presens publicum instrumentum inspecturis eciam et audituris, presertim illi vel illis quem vel quos infrascriptum tangit negocium seu tangere, quorumque interest, intererit aut interesse potest vel poterit, quomodolibet in futurum communiter vel divisim, quocumque nomine censeantur, et quacumque prefulgeant dignitate, Frater Johannes Philippi humilis tocius provincie Francie fratrum minorum de Observancia vulgariter nun-

(1) Une mention de cette Bulle se trouve dans Wadding, t. XIV. *Supplementum P. Antonii Melissani* p. 187 et p. 216,7.

(2) F. Jean Philippe avait été précédemment Vicaire général ultramontain de 1467 à 1470 et de 1475 à 1478. cf. Nic. Glassberger, *Analecta franciscana*. Quaracchi, 1887, t. II, p. 428. 459.

(3) A. N. L. 325 N° 14. C'est une grande feuille de parchemin (540 × 650) munie, sur double queue, du sceau en cire verte du Vicaire provincial de France. Ce sceau de forme ogivale (55 mill.), mutilé sur les bords, porte la figure du Christ en *Ecce Homo* soutenu par deux anges à droite et à gauche. Au dessous, saint François à genoux, les bras légèrement étendus comme pour recevoir les stigmates. De la légende presque indéchiffrable on ne distingue plus que le mot *provincialis*. Il a été décrit avec quelques inexactitudes par Douët d'Arcq, *Collection des sceaux*, N° 9752, (qui lui donne pour date, 1579) et par G. Demay qui l'a trouvé appendu à un document relatant l'installation des *Sœurs grises* à l'Hôtel-Dieu d'Arras (8 juin 1484), cf. *Les sceaux d'Artois et de Picardie*, N° 2815.

Digitized by Google

cupatorum, vicarius provincialis, Salutem ac sinceram in Domino caritatem. Litteras sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Sixti divina providencia pape quarti, ejus vera bulla plumbea cum cordula sericea rubei croceique colorum more romane curie impendente bullatas, de et super licentia, concessione et indulto apostolicis infrascriptis, nobis ac confratribus seu correligiosis nostri ordinis et provincie predicte directas, sanas et integras, non viciatas, non cancellatas, non abrasas, nec in aliqua sui parte suspectas, sed omni prorsus vicio et suspicione carentes, nobis ex parte venerabilis et scientifici viri magistri Guillermi Volant in jure civili licenciati, civis Parisiensis, nec non curie parlamenti patroni, inter ceteros cives prefate civitatis predictarum litterarum impetratoris, nec non et plurium ejusdem civitatis civium, in notariorum publicorum subscriptorum ac testium infranominatorum presentia, debita cum reverentia recepisse noveritis hujusmodi sub tenore :

Sixtus episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis vicario et fratribus ordinis fratrum minorum de Observancia nuncupatorum provincie Francie secundum morem ejusdem ordinis, salutem et apostolicam benedictionem. Ex injuncto (1) *nobis de super apostolice servitutis officio, ad ea libenter intendimus per que sacra religio propagari, divinusque cultus augeri et animarum salus subsequi valeat, illisque quantum cum Deo possumus favorem benevolum impartimur. Exhibita siquidem nobis nuper pro parte vestra petitio continebat quod plurimi viri ecclesiastici, doctores et magistri, plerique nobiles et aliqui officiales regii cives et utriusque sexus persone civitatis parisiensis, zelo devotionis accensi ob singularem quem ad ordinem fratrum minorum et presertim de Observancia nuncupatorum gerunt devotionis affectum, ac propter eorumden fratrum de Observancia exemplarem vitam, cupiunt in dicta civitate aliquem locum pro prefatis fratribus de Observancia erigi, quodque vobis diversi fundi sive aree a se invicem distantes sunt pro hujusmodi loco erigendo assignati, quorum seu quarum aliquem seu aliquam recipere noluistis apostolice sedis licentia super hoc non obtenta. Cum autem sicut eadem petitio subjungebat speretur quod ex erectione dicti loci multiplices fructus in Ecclesia Dei possint provenire, tam ex devotione dictorum fratrum quam ex scientia illorum qui de universitate studii Parisiensis inibi forsan profitebuntur ordinem antedictum, idque eciam valde, ut creditur, cedet ad augmentum divini cultus, populi edificationem et salutem animarum pro parte vestra ac virorum ecclesiasticorum doctorum magistrorum, nobilium, officialium, civium et personarum predictorum nobis fuit humiliter supplicatum ut vobis domum in loco apto et convenienti jam vobis oblato seu offerendo de quo tibi,*

(1) Le texte porte : *Ex injuncte.*

Digitized by Google

fili vicarie, et ipsius loci largitori videbitur in dicta civitate vel extra illius muros cum ecclesia, campanili humili, campana, ortis, ortaliciis, claustro, refectorio, dormitorio et aliis necessariis officinis pro usu et habitatione vestris, construi et edificari faciendi et recipiendi ac perpetuo inhabitandi, licentiam concedere et alias in premissis oportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos itaque qui divinum cultum nostris adaugeri temporibus intensis desideriis affectamus, hujusmodi supplicacionibus inclinati, vobis sine alicujus prejudicio, unam domum in loco apto et convenienti in dicta civitate vel extra muros prefatos, cum ecclesia, campanili, campana, ortis, ortaliciis, claustro, refectorio, dormitorio et officinis predictis, pro usu et habitatione hujusmodi, ut prefertur, construi et edificari faciendi et recipiendi ac perpetuo inhabitandi, cujuscumque consensu super hoc minime requisito, plenam et liberam, auctoritate apostolica, tenore presentium, licenciam elargimur. Non obstantibus felicis recordationis Bonifacii pp. VIII predecessoris nostri constitutione prohibente, ne fratres ordinum mendicantium loca de novo recipere aut recepta mutare presumant absque dicte sedis licentia speciali faciente plenam et expressam de prohibitione hujusmodi mentionem, et aliis apostolicis constitutionibus ceterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem et eadem auctoritate concedimus fratribus qui in eadem domo pro tempore morabuntur quod omnibus et singulis privilegiis quibus alii fratres dicti ordinis in ipsorum aliis domibus commorantes in genere gaudent et quomodolibet utuntur, uti et gaudere libere et licite valeant. Jure tamen parochialis ecclesie et cujuscumque alterius in omnibus semper salvo. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre elargitionis voluntatis et concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Rome apud sanctum Petrum, Anno Incarnationis Dominice Millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo. Pridie Kal. Marcii, Pontificatus nostri anno septimo. Scriptum supra plicam a parte inferiori B. de Capitaneis. Et a tergo Lambertus.

Post quarumquidem litterarum apostolicarum presentationem et receptionem nobis ac per nos ut premittitur factas, et per alterum dictorum notariorum publicorum subscriptorum de mandato nostro lecturam, fuimus pro parte prefati magistri Guillermi Volant, debita cum instancia, requisiti quatinus earumdem litterarum apostolicarum insequendo tenorem, domum ac habitationem *Stirpitis vinee*, vulgariter et gallice nuncupatum *Lostel de la Souche de Vigne* cum curte, puteo, stabulis, locagiis, edificiis, jardinis et aliis suis pertinenciis et appendiciis universis, situatam in dicta civitate parisiensi in parrochia Sancti Eustachii in vico de Guarnelles juxta veterem portam sancti

Digitized by Google

Honorati, contiguam seu tenentem ab una parte Jacobo dicto de Saint Yon, et ab altera parte locagiis Johannis le Seneschal, alias Bon Bras et heredibus defuncti Stephani de Bonpuys, aboutissantem a posteriori curti dicte Bazille, sibi spectantem et pertinentem, pro construendis et edificandis ibidem ecclesia, campanili humili, campana, claustro, refectorio, dormitorio, domo, domicilio ortis, ortaliciis et aliis officinis necessariis, ac pro usu et habitatione congruis religiosorum predicti nostri ordinis fratrum minorum de Observancia, suorumque familiarium per nos ibidem prout nobis a sancta sede apostolica conceditur instituendorum et quam propter hoc et non alias ordini nostro predicto donabat et offerebat, acceptare, ac in ipso negocio juxta litterarum apostolicarum preinsertarum seriem formam et tenorem procedere vellemus et dignaremur. Nos igitur Johannes Philippi, Vicarius provincialis antedictus, apostolice sedis in hac parte commissarius, et cui littere apostolice preinserte specialiter diriguntur de loco et habitatione predescriptis sufficienter et ad plenum certiorati, hujusmodi pie requeste annuentes, attendentes singularem, piumque quem ad nos et ordinem nostrum predictum antedictus magister Guillermus Volant dictarum litterarum apostolicarum impetrator, plerique viri ecclesiastici, nobiles, publice rei officiarii, cives et alie persone dicte civitatis Parisiensis gerunt devotionis affectum, sperantes ex dicti loci structura et erectione, fratrumque et correligiosorum nostrorum ibidem instituendorum devotione et exemplari vita in Ecclesia et populo Dei quo ad divini cultus augmentum, christicolarum edificationem et animarum salutem multiplicia et salubria provenire incrementa, de plurimorum fratrum et correligiosorum nostrorum consilio, locum predesignatum *Stirpitis vinee*, gallico vulgarique sermone dictum et nuncupatum *La Souche de Vigne*, nobis scilicet ordini et usui predictis per prelibatum magistrum Guillermum Volant, uti premittitur, donatum et oblatum, ex indulto, auctoritate et licentia apostolicis nobis in hac parte concessis ac prout et quemadmodum in prescriptis litteris apostolicis continetur, quantum cum Deo possumus et valemus, acceptavimus et acceptamus per presentes. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum, nostras presentes litteras seu publicum acceptationis et consensus prestationis instrumentum, sigilli nostri munimine unacum signis et subscriptionibus notariorum publicorum subscriptorum duximus roborandas seu roborandum. Datum et actum Parisius in loco predicto vulgariter nuncupato *La Souche de Vigne* sub anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, Indictione duodecima mensis vero Augusti die Martis decima septima, Pontificatus prefati sanctissimi patris ac domini nostri domini Sixti pape quarti anno octavo. Presentibus ibidem honorabilibus et providis viris magistro Ludovico Barthelemy, Luca Maulevault notariis regiis in Castelleto pari-

Digitized by Google

siensi et Johanne Brisson cive parisiensi, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

(*Signe du notaire Thomas Barbette*). Et quia ego Thomas Barbette de Remis clericus in artibus magister, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus tabellio et notarius juratus, Parisius commorans, premissis omnibus et singulis dum sic ut suprascribuntur agerentur, dicerentur et fierent unacum notario publico subscripto et testibus prenominatis presens interfui, eaque sic dici et fieri vidi, scivi et audivi ac in notam sumpsi. Idcirco presentibus litteris seu publico instrumento exinde confectis manu mea propria scriptis de mandato prefati venerabilis patris domini vicarii provincialis ordinis fratrum minorum de Observancia nuncupatorum provincie Francie, unacum sigillo ejusdem venerabilis patris signoque et subscriptione notarii publici subscripti, signum meum publicum quo dictis auctoritatibus utor, hic, me subscribendo, apposui. In fidem, robur ac testimonium veritatis omnium et singulorum premissorum, requisitus et rogatus.

(*Signe du notaire Adam Bouchier*). Et quia ego Adam Bouchier clericus de Remis in artibus magister, publicus auctoritatibus apostolica et imperiali necnon venerabilium curiarum episcopalis ac conservacionis privilegiorum apostolicorum alme matris Universitatis Parisiensis notarius receptus et juratus, premissis omnibus et singulis dum sic ut suprascribuntur agerentur, dicerentur et fierent unacum notario publico suprascripto et testibus prenominatis interfui presens eaque sic dici et fieri vidi, scivi, audivi et intelligi. Idcirco presentibus litteris seu instrumento publico ex fide confectis manu propria prenominati notarii scriptis, de prefati venerabilis patris domini vicarii provincialis ordinis fratrum minorum de Observancia nuncupatorum provincie Francie mandato, unacum sigillo ejusdem venerabilis patris, signoque et subscripcione notarii publici suprascripti, signum meum publicum et consuetum quo utor, hic, me subscribendo in fidem et testimonium veritatis omnium et singulorum et premissorum apposui, rogatus ac requisitus.

Cette donation n'eut pas de suites. Pour quelles raisons ? Wadding prétend que ce fut à cause de l'opposition des Conventuels (1). Rien de plus vraisemblable. Nous allons d'ailleurs les voir travailler avec succès à l'échec d'une seconde tentative des Observants pour s'établir à Paris.

(1) Wadding, *Annales Minorum*, t. XIV, p. 216-7.

Digitized by Google

***

L'Hôtel des Béguines tombait en ruines. Une ou deux religieuses seulement l'habitaient. Louis XI, averti de cet état lamentable, s'empressa d'y porter remède. Par ses lettres patentes de Mars 1471, il mit le monastère, auquel il donna le nom de l'*Ave-Maria*, à la disposition de certaines religieuses du Tiers-Ordre de Saint François qui devaient, lui disait-on, s'y rendre à bref délai et y restaurer le culte divin :

Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir que comme nous avons été advertiz que la maison et monastère des Béguines assiz près les Célestins à Paris, lequel fut anciennement fondé par nos prédécesseurs roys de France, soit par faulte d'estre habité et entretenu en réparacions, tourne en grant décadence et veu qu'il n'y habite de présent que une seulle religieuse, pourroit venir à totalle ruyne se par nous n'en estoit autrement disposé et soit ainsi que nous avons esté advertiz que se nostre plaisir estoit ordonner et establir ladite maison et monastère pour les filles et femmes qui ont prins et vouldront prendre la tierce ordre pénitence et observance de monsieur Saint François, icelle maison et monastère pourroit estre dedans brief temps habitée et se viendroient illec rendre et retraire lesdites filles et femmes de plusieurs pays tant de noz villes de Paris, Vernon et Caen que d'autres lieux de notre royaume. Et par ce moien pourroit icelle maison et monastère estre facilement réparé, restauré et entretenu, et le divin service illec célébré et continué à la louenge de Dieu notre Créateur et de sa très glorieuse mère et de toute la Cour célestielle et au salut des âmes de nosdits prédécesseurs.

Pourquoy nous, ces choses considérées, désirant sur toutes choses la restauracion et entretenement des maisons et monastères de notre royaume, et la continuacion, entretenement et augmentacion dudit divin service, ladite maison et monastère assiz près lesdits Célestins appellé les Béguynes, avons pour ces causes et autres à ce nous mouvans ordonné et estably, ordonnons et establissons de notre certaine science, plaine puissance et auctorité royal par ces présentes, pour les dites filles et femmes qui ont prins et vouldront prendre ladite tierce ordre, pénitence et observance de monsieur Saint François et qui se viendroient illec rendre et retraire tant de nos dites villes de Paris, Vernon et Caen que d'autres villes et lieux de notredit royaume pour l'avoir, tenir et posséder et y faire, continuer et célébrer ledit divin service doresnavant perpétuellement par lesdites filles et femmes et leurs successoresses en icelui tout ainsi et selon les condicions que

Digitized by Google

l'ont tenu le temps passé lesdites Béguines dont comme dit est il fut anciennement fondé. Et avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons par cesdites présentes que ladite maison et monastère soit désormais appellé l'*Ave Maria* et lesdites filles et femmes les *Religieuses de l'Ave Maria*. Sans ce que icelle maison et monastère puisse jamais estre mis hors de leurs mains en quelque manière que ce soit, pourveu toutesvoyes que notre amé et féal conseiller l'Evesque de Paris, ladite religieuse que y est de présent et autres ausquelz il appartient et touche se consentent à ce, et que ladite religieuse demourera en ladite maison sa vie durant se bon lui semble.

Si donnons en mandement par cesdites présentes à nos amez et feaulx conseillers les gens de notre Court de parlement et de noz comptes, au prévost de Paris et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenants présens et à venir et à chacun d'eulx si comme à lui appartiendra que de noz présentes cession, octroy, ordonnance et establissement ils facent, seuffrent et laissent lesdites filles et femmes et leursdites successoresses joyr et user paisiblement et perpétuellement sans leur faire, ne souffrir estre fait aucun destourbier ou empeschement au contraire en leur délivrant ou faisant délivrer ladite maison et monastère, et les en mectant ou faisant mectre réaument et de fait en possession et saisine, car ainsi nous plaist-il estre faict. Non obstant quelzconques ordonnances, mandemens ou défenses à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et estable a tousiours, nous avons fait mectre notre scel à cesdites présentes. Sauf en autres choses notre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Moustilz-lez-Tours ou moys de Mars, l'an de grâce mil IIII^c soixante et unze, et de notre règne le unzième.

Sic signatum supra plicam : Par le roy, le sire de Montagu Leblanc, maistre Ambrois de Cambray et autres presens. L. Toustain visa. Et est scriptum : lecta et publicata sexta die marcii millesimo CCCC° LXXIX°, ac registrata Parisius in parlamento VII^a septembris, M° quadringentesimo octuagesimo secundo (1).

Comme on a pu le remarquer, neuf ans s'écoulèrent avant la présentation des lettres royales au Parlement. Il y avait sans doute trop peu de religieuses en état de profiter immédiatement des largesses du roi. Mais après la mort de Charles le Téméraire (5 Janvier 1477), Louis XI entreprit dans le Hainaut, en Picardi e et en Flandre des guerres de dévastation qui ruinèrent un grand nombre de couvents. Beaucoup de religieuses hospitalières du Tiers-Ordre de Saint François (2) durent quitter leur pays et

(1) A.N. X^1a, 8606, f° 306.

(2) M. Henri Lemaitre a publié les statuts de ces religieuses dites *Sœurs grises*

Digitized by Google

plusieurs, nous en aurons bientôt la preuve, se réfugièrent à l'*Ave-Maria*.

C'est alors seulement que furent présentées au Parlement les lettres royales données en leur faveur. (1er Mars 1480 n. st.)

Permettre aux Sœurs du T. O. de s'installer à l'Hôtel des Béguines, c'était ouvrir les portes de Paris aux Observants qui tenaient ces religieuses sous leur juridiction. Les Conventuels le comprirent. Aussi, unis aux Cordelières de Longchamp et de Saint-Marcel, ils firent opposition à l'entérinement des lettres de Louis XI (6 Mars 1480) (1). Il en résultat un procès très instructif dont nous allons suivre les phases diverses.

(A suivre.)

FR. GRATIEN.
O. M. C.

---

hospitalières, et donné une longue liste de leurs établissements. cf. *Archiv. francisc hist.* t. IV (1911), p. 713-31.

(1) A. N. S. 4642, Pièce intitulée : *Extrait des registres du Parlement.*

Digitized by Google

LES ŒUVRES SATIRIQUES

DU

P. ZACHARIE DE LISIEUX (1)

(Suite)

Venons enfin au dernier ouvrage satirique du Père Zacharie de Lisieux, les *Somnia Sapientis*.

La première édition est de 1658 avec cinq songes, tandis que les suivantes, y compris la traduction du P. Antoine de Paris, en renferment onze, dont voici les titres : I. Scène de douleur. — II. Enfants, Pères. — III. Noblesse de Cadmus. — IV. Amphithéâtre français. — V. Chimère. — VI. L'opinion, reine véritable. — VII. Chaos. — VIII. Palais de Circé. — IX Météores. — X. Terminales. — XI. Piété fugitive.

On peut ainsi résumer la préface : « Lecteur, dit-il, pourquoi « d'abord cette surprise au titre de mon livre ? Daigne le parcou- « rir au moins. Ne sais-tu pas que la vie n'est qu'un rêve ? Igno- « res-tu que le sage Épiménides n'ayant eu qu'un songe pour « précepteur devint avec lui seul le plus grand philosophe de la « Grèce ? »

Après ce préambule viennent les songes jetés tous d'un trait, offrant chacun des images et des perspectives différentes. Vous y verrez, messieurs, avec quelle précision, quelle facilité, quel génie le savant critique passe d'une idée à une autre, et comment il sait faire un livre, en planant encore au-dessus de son ouvrage.

Scène de douleur, tel est le titre du premier songe qui commence ainsi : « Comme le ciel, souvent nébuleux et triste dans une « partie de l'horizon, nous laisse entrevoir les rayons du soleil

(1) Cf. *Études Franc.* Fascicule d'Avril 1912.

Digitized by Google

« ailleurs, ainsi le premier songe que je vous offre vous effrayera « d'abord, mais insensiblement j'en éclaircirai les ombres et je « vous montrerai le plaisir pour vous consoler de l'horreur *ita* « *jam exproposito varius sum, ut doloris scenam exhibens,* « *risum moveam.* »

A l'instar du Dante, Firmian décrit, non le palais de l'Enfer, mais de la douleur : « Entre des cyprès noirs et de funestes ifs « s'élevait un palais bien capable d'inspirer l'épouvante : il « n'était décoré que de ces ornements funèbres que l'orgueil des « Rois imagine pour donner au monde un plus éclatant témoi- « gnage de leur néant. Sur le parvis on avait jeté en désordre des « pavots et les tristes fleurs qui sont vouées aux Mânes. Les « frontons étaient chargés d'oiseaux de la mort. On avait gravé « sur la porte : *Sanctuaire de la douleur*. Pour quelques statues « d'hommes inconsolables du décès de leurs épouses, on voyait « cent monuments de femmes qui s'étaient immolées afin de ne « pas survivre à leurs maris... On n'entrait dans ce palais qu'avec « des vêtements lugubres et la tristesse peinte sur le front. »

Mais tout à coup la scène change, car *l'Amour*, déguisé, a pu s'introduire dans ce lamentable séjour : « A la première atteinte « de son flambeau vainqueur, les accents plaintifs cessent de se « faire entendre, une symphonie douce leur succède. Au lieu de « frapper la terre de désespoir, on danse. Les soupirs de douleur « ne sont plus que des soupirs de tendresse, les cyprès devien- « nent myrtes, le sanctuaire de la douleur est devenu le temple « de Cypris et l'amour triomphant, du plus fin de ses traits, efface « lui-même la triste inscription. »

Écoutez, maintenant, messieurs, les réflexions que ce songe suggère au Père Zacharie : « Voilà, dit-il, ce que l'expérience « journalière nous montre et ce que la raison nous confirme. « La douleur est un sentiment trop pénible pour conserver son « empire durable : insensiblement le temps l'efface, et sa faulx « officieuse moissonne enfin toutes les épines de nos cœurs. »

Après avoir durement critiqué le deuil tragique de certaines épouses, plus habiles comédiennes en cela que les hommes *viris prœstant, quis enim nesciat ?* Firmian dépeint la vraie douleur : « La sincère affliction, dit-il, est simple, elle semble attendre « d'une main étrangère la consolation qu'elle ne peut encore se « donner à elle-même. Pleurez alors avec elle, donnez-lui la « douce compassion pour compagne, détournez l'amertume, « montrez à l'âme affligée ce qui lui reste. La pensée languissante

Digitized by Google

« est demeurée en arrière, ramenez-la en avant ; faites luire d'au-
« tres espérances, prouvez votre amour, les malheureux ont si
« besoin d'être aimés que vous les consolerez soudain. Sans ces
« généreux soins de l'humanité, la douleur peut s'exalter, c'est
« alors un délire. »

A l'appui de cette affirmation notre critique cite l'exemple de Tibulla, cette dame romaine qui, mère de six fils, les perdit tous par une fatalité imprévue et se laissa mourir de faim dans leur tombeau.

« Que jaime mieux, ajoute-t-il, une autre dame célèbre que
« j'ai vue moi-même, (1) la magnanime Léonore de Bergh,
« duchesse de Bouillon ! Femme d'un héros formé par Maurice
« de Nassau, et bientôt l'émule d'un tel maître. Elle avait le
« bonheur d'entendre sortir de toutes les bouches l'éloge de ce
« qu'elle aimait, et de se voir unie au sort d'un capitaine dont on
« vantait la clémence et les vertus, autant que la bravoure et les
« grands faits d'armes. Couvert de gloire en Italie, elle l'avait
« vu revenir en France pour y tomber dans les fers, pour y
« attendre un pardon incertain, ou une mort honteuse ; et con-
« servant dans cette alternative cruelle toute la constance, toute
« l'égalité de son âme, (2) avec la gaieté même que la vertu ne
« crut pas devoir altérer en elle pour un coup du sort. La fortune
« aurait rougi d'anéantir un si grand courage. On brise les liens
« de Bouillon, il reparaît à la Cour ; pour une souveraineté
« litigieuse et toujours funeste auprès d'une puissance supérieure,
« on lui donne de grandes terres dans l'intérieur de la France.
« Alors le calme renaît enfin dans le cœur de la sensible Léonore.
« Elle voyait la vertu de son époux plus pure encore depuis qu'il
« avait été malheureux, sa tendresse plus touchante, sa bienfai-
« sance si ingénieuse à trouver des indigents, son cœur plus
« ému en voyant ses enfants.

« Hélas ! un époux si chéri lui est ravi au milieu de sa car-
« rière (3). Il faut l'avouer, cette perte resserra son cœur par tous

(1) « ...et quia ad solatium destitutae uxoris saepe me vocatum fuisse omnes sciebant, postulavit Asterius, quomodo hanc illa aerumnam accepisset, etc. » (*Op. cit.*, p. 410.)

(2) Voir dans d'Avannes (*Esquisses sur Navarre, Notes et pièces justificatives*, p. 107 n° 156) un fait qui prouve le sang-froid de cette princesse.

(3) Le duc de Bouillon mourut, presque subitement, le 9 août 1652 à Pontoise ; la duchesse le 14 juillet 1657 et fut enterrée avec son mari dans l'église Saint-Taurin, à Évreux, mais leur cœur fut mis dans celle des Capucins de la même ville (Baluze). — Le privilège du Roi pour la première édition du *Gyges* avec les *Somnia Sapientis*

Digitized by Google

« les genres d'affliction ; mais sa douleur fut courageuse. Léo-
« nore ne pleura pas comme le vulgaire : au sein du malheur elle
« conserva sa dignité, la raison n'eut pas à en rougir. Comme les
« plus grands fleuves rendent sans tumulte leurs eaux paisibles à
« l'Océan, cette femme vaillante laissait couler ses larmes en
« silence et aussi tranquillement que l'aurore distille la rosée du
« matin, *ut ingentia quædam flumina nullo aquarum tumultu*
« *volvuntur in Oceanum, placidissimum olei cursum imitata, sic*
« *ea fletum largitate manavit Leonoræ uberimus dolor... aurora*
« *ipsa matutinum rorem non stillat majore silentio.* Elle ne se
« déroba point à la lumière, ni à ses devoirs de société. Seulement
« trop faible pour soutenir l'éclat des assemblées tumultueuses
« elle cherchait plus volontiers les sages, et se jetait plus natu-
« rellement dans les bras de l'amitié. Là, comme auprès d'un
« autel sacré, plus confiante, elle épanchait son âme ; et, auprès
« de ce qui lui restait, sentant plus fortement ce qu'elle avait per-
« du, elle donnait toute liberté à ses soupirs. Aussi affligée que
« Tibulla, ayant eu la force de vivre, n'est-elle pas bien plus
« courageuse ? »

Il est vrai qu'on pourrait répondre au Père Zacharie : « Oui, sans doute, mais du moins il lui restait ses enfants, cinq garçons et cinq filles, comme il l'affirme lui-même » : *decem ex ea liberos suscepit, ita partita in ambos sexus familia, ut natos naturam numerus æquet.* Dans ceux-ci revivait la vaillance, l'esprit, la distinction paternelle, dans celles-là la modestie, la piété, la sagesse de leur noble mère *totus in illis pater est, tota generosæ styrpis majestas. Sua virgines modestia ornat, moresque adeo compositi, ut in exemplar editas putes, ita fœliciter sapientissimam matrem referunt.*

Vous trouverez peut-être un peu exagéré, messieurs, cet éloge du duc de Bouillon, le complice de Cinq-Mars, que les historiens appellent, non comme Firmian « le bon génie de la Cour » *aulæ dicebatur bonus genius,* mais *le brouillon de la Cour !* N'oublions pas cependant que ce prince était un des plus grands bienfaiteurs des Capucins d'Évreux, ainsi que son épouse et Mademoiselle de Bouillon, sa fille, qui «voulant donner des marques de l'estime qu'elle a toujours eue pour ces religieux » leur laissa, en mourant, une somme de 3.000 livres. La reconnais-

est du 10 décembre 1657, par conséquent après la mort du duc et de la duchesse de Bouillon. — Son oraison funèbre fut prononcée par Jacques Biroat, docteur en théologie, dans l'église Saint-Taurin.

Digitized by Google

sance du bon moine explique facilement ce qu'il y a d'un peu excessif dans ce portrait du premier comte d'Évreux.

Le deuxième songe est intitulé *Pueri patres*. « Je songeais « cette nuit que j'étais remonté au temps de Rome naissante, « lorsque, pour donner une forme auguste à l'Empire, on com- « posa une grande assemblée de vieillards, qu'on n'appela que du « nom sacré de *Pères*. Alors un travail insensé n'avait pas en- « core érigé des palais de marbre pour faire rougir la vertu sous « le chaume. L'orgueil n'avait point d'or, ni la volupté de ther- « mes. Une branche de laurier était le seul ornement des triom- « phateurs. Tout était modeste dans les maisons, sur les tables, « dans les mœurs. »

Mais, pendant qu'Hermias admirait cette vénérable assemblée, soudain Clotho, l'aînée des Parques, s'avance, furieuse, vers les plus jeunes, les touche de sa verge de cyprès et tranche de ses redoutables ciseaux la trame de leurs jours. Puis il vit des nourrices amener une foule d'enfants, à peine sortis du berceau, les élever et les soutenir sur les chaises curules pendant qu'un héraut criait : « Malheur à vous, si vous ne regardez pas ces enfants comme de véritables pères concrits ! »

L'explication de ce deuxième songe est une violente critique contre les abbés commendataires, plaie hideuse qui causa la ruine des monastères. On sait que sous Louis XIII des gens mariés jouissaient des revenus des évêchés, et qu'avant cette époque souvent les abbayes devenaient des dots.

Après le récit de son rêve, Hermias, dit notre bon moine, regarda de la fenêtre en bas et aperçut dans un fastueux carrosse un de nos grands seigneurs avec son second fils, jeune encore, mais déjà revêtu d'une soutane violette. « Voilà votre enfant « *père*, s'écrie Astérius, puisque déjà il est *abbé*, nom respectable, « nom d'honneur qui signifie père en syrien et qu'on ne défère « qu'à la sagesse en cheveux blancs. Ce titre est grand : cepen- « dant chez les maisons illustres ce n'est pas au plus digne, au « plus cher des enfants qu'on le donne, mais au plus maltraité de « la nature, à un cadet ! O privilège incompréhensible de la no- « blesse, qui donne un tel caractère à un chétif enfant, soumis « à la dépendance absolue de sa nourrice ! Esclave du sein de « celle-ci, le malheureux pour y atteindre rampe à ses pieds et « déjà il est un objet respectable pour elle-même. Après tout il « faut bien que le sang des demi-dieux vive. Souvent cet abbé mal- « gré lui haïra sa robe comme les Muses. Le temps viendra où il

Digitized by Google

« bénira la sagesse de son père, et où l'heureuse violence qu'on « aura faite à ses jeunes ans sera bien récompensée par les hon- « neurs, *ut musas, sic tunicam odit. Veniet tempus quo agnoscat,* « *quam bene suus illi pater consuluerit ; nihil ea violentia opta-* « *bilius quæ ad præcipuos honores, et securiores divitias reluctan-* « *tem compellit.* »

Mais quels mordants tableaux pour démontrer, par la conduite déplorable de ces abbés malgré eux, les terribles effets de ce dangereux système ! La maison abbatiale devenue le rendez-vous de viveurs qui vident leurs coupes, sans cesse remplies, pendant que les pauvres moines, réduits à la portion congrue, privés souvent même du nécessaire, chantent les louanges de Dieu. Une telle abondance de victuailles (1) qu'on dirait bien plutôt l'issue d'un sanglant combat que la préparation d'un festin, tandis qu'une armée de pauvres frappe en vain aux portes afin d'obtenir quelques miettes de cette orgie *dum suo indulgebit ventri, pauperum clamoribus personabunt fores, quas servorum nullus miserturus aperiet.* Sans doute chacun doit avoir son plaisir, car qui peut vivre sans distraction *deliciarum quædam mortalibus necessitas est, nam quis vivat absque gaudio ?* Mais ce triste abbé, ignorant des joies si pures de l'esprit, en recherchera de plus tangibles que je ne pourrais nommer sans faute et sans offenser la pudeur *alias palpabiles quæret, quas vel nominasse culpa prope est et pudoris injuria.*

Tous les mots portent, messieurs, Firmian burine le portrait de chacun, guidé par son expérience, avec une telle acuité, une telle verve, que l'on comprend pourquoi ce livre a eu tant d'éditions. Il venait à son heure.

Si les abbés commendataires furent une plaie hideuse de l'ancien régime, la folie des grandeurs, des titres honorifiques, des préséances, en fut le digne pendant ! La bourgeoisie, la magistrature, dans l'intention d'obtenir des titres de noblesse, de posséder des armoiries, acheta des fiefs qui anoblissaient leurs possesseurs. Une certaine quantité de terres, réunies même sous le nom de demi-fiefs, donnait droit à une dignité, jadis

(1) On pourrait traduire le texte même, ainsi :

« Pour me servir des paroles de Tertullien, nul temple, pour cet homme, ne vau- « dra sa cuisine avec ses sauces, ses plats abondants : l'Esprit-Saint, c'est l'odeur « culinaire ; son prêtre, c'est son cuisinier. Un tel apparat préside à ses festins qu'à « la vue de tant de victimes immolées aux délices d'un seul mortel, de tant de cou- « teaux différents d'espèce, de ce sang répandu, de ces entrailles encore palpitantes, « fumantes, on se demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un combat que d'un repas. »

Digitized by Google

décernée au seul mérite ou à une valeur incontestée. C'est contre ces criants abus que s'insurge le troisième songe de Firmian, intitulé : *Noblesse de Cadmus*.

Un jour, dit-il, je me promenais avec Ctésias, mon ami, et pendant que j'admirais les beautés de la nature, il était, lui, « en extase devant des champignons, cette faible imitation des « véritables plantes, ce demi-ouvrage de la nature qui s'est trop « hâtée, ces productions informes nées à contre-temps et qui ne « sauraient atteindre à l'adolescence. Firmian, me dit-il enfin, « savez-vous la pensée que ces champignons produisent en moi ? « Ils ressemblent à la gloire de bien des gens qui naissent entre « deux soleils !... Une grande renommée veut plus de lenteur. « Le vulgaire ignore que la faveur qui se filtre par une transpi- « ration invisible vaut mieux que le bonheur qui arrive à tor- « rents. Les hommes ressemblent aux végétaux et les plus grands « sont toujours ceux qui laissent mûrir leur gloire. »

A ce propos, Hermias nous raconta que dans son rêve il avait aperçu une vaste plaine, récemment labourée et à sillons inégaux. Un homme, à la brillante parure, y jetait à pleines mains des semences inconnues. Intrigué, Hermias interroge celui qui paraissait plutôt un seigneur qu'un fermier, sur la nature de ces graines. « Attendez, lui répondit-il, vous le saurez bientôt. »

Un nuage distilla soudain une pluie féconde, puis le soleil éparpillant ses rayons bienfaisants et doux développa rapidement le germe créateur. « Quelle étonnante moisson je vis alors au- « dessus de la surface terrestre ! Quel merveilleux guéret ! Au « lieu d'épis un millier de couronnes d'or qui, en se levant, « montrèrent autant de têtes, autant de corps, enfin autant de « marquis. Moins promptement, jadis, Cadmus admira ces « guerriers sanguinaires se former des dents du dragon de « Dircé, alors qu'il les sema dans les champs de Béotie.

« D'où viennent donc toutes ces nouvelles têtes à couronne, « dont le nombre égale celui de ces petits champignons qu'une « douce pluie fait si promptement éclore, et dont la naissance « est la même ? Sans parler des titres paternels qui leur man- « quent, où sont les leurs, où est leur vertu, qu'ont-ils fait ? La « noblesse, quand elle est l'ouvrage du mérite, est une gloire « réelle. Malheureux Ixions, qui n'embrassez que son ombre, « vous échauffez ma bile.

« Non, j'aime mieux rire quand je vous vois grandis en

Digitized by Google

« dignité, *inscio Rege*, oubliant ce que vous étiez hier encore, « vous promener d'un air majestueux, adorer vous-mêmes votre « fortune, et vous croire d'autres hommes, quoique tout le « changement opéré en vous ne consiste qu'en quelques syllabes « de plus à votre nom. Vous m'amusez vraiment, lorsque, sous « mes yeux, vous souriez d'un air si fat aux titres pompeux de « marquis et de comtes, que la bassesse vous donne en se mo- « quant de vous !... Héros du vulgaire, vous ne m'en imposez « point, et je vous compare à ces statues qui perdent leur effet « lorsqu'elles sont trop exhaussées. Plus rapprochés de la terre, « votre place naturelle, je pourrais avoir pitié de vous.

« Quelle étrange manie saisit donc tous mes contemporains ? « Jadis une couronne de chêne ou de laurier était le plus beau « titre d'honneur. Ce prix estimable a passé d'Olympie dans « les tavernes et la palme qui immortalisa Camille et Cincinna- « tus n'est plus portée que par un valet.

« Si la noblesse devient si commune, qui voudra donc désor- « mais être noble ? Sans doute ceux qui le sont véritablement « rougiront bientôt de l'être, *multum certe interest ne illi tituli, « ad indignos perveniant, nec ita communes sint ut illos excelsus « animus despiciat, qui nisi insolitis, arduisque honoribus non « excitatur.* »

Après cette diatribe contre les marquis de Carabas, le Père Zacharie s'attaque au luxe insensé de cette époque. Mais il m'est impossible, messieurs, de vous donner une traduction convenable de ce passage, car encore une fois :

Les mots dans le latin bravent l'honnêteté.
Mais le lecteur français veut être respecté.

En voici quelques lignes pour les amateurs de cette langue harmonieuse qui n'aura bientôt plus, chez nous, droit de cité : *non satis est dapes argento excipi, excipiatur et stercus : sordidiora quæque honorem suum habeant, et quam reverenter præstari debeant officia, ancillarum nares dives fœtor admoneat. Quantis opibus putas collum, brachia, atriculos onerabit illa mulier, cui argenteæ latrinæ subjiciuntur, et matulæ serviunt quarum pretio plures captivi redimi facillime possent, levarique ingens egenorum turba, si quod excrementis, membris Domini concederet mulier Christiana, et pauper in quo Deus ipse toties egere se dicit, sua dignior urina haberetur.*

Laissant de côté le quatrième songe sur les *duels*, alors si fré-

Digitized by Google

quents, malgré les rigueurs de Richelieu, et le cinquième intitulé *Chimère*, venons au sixième : L'*Opinion*.

« Bien des auteurs, affirme l'abbé Coupé, ont fait des traités « sur l'Opinion ; aucun n'a dit rien de plus frappant que le Père « Zacharie. Quel feu, quelle imagination, quelle poésie même ! « et comme il a peu de sécheresse et le stoïcisme trop rigoureux « des anciens philosophes ! Ce qui m'étonne surtout en lui, c'est « sa variété et la facilité rare avec laquelle il sait passer d'une « idée forte à des images douces et riantes. On dirait presque : « Comme il est bonhomme avec toute sa science (1) ! »

Écoutez, messieurs, quelques lignes de cette belle description : « O France, ô ma patrie ! vrai théâtre de l'Opinion : « en tes habits seulement, quel changement subit, continu, « éphémère ! Dans ma jeunesse, l'Opinion commandait à nos « pères de ne porter des vêtements qui ne descendissent qu'au « *coxis*. Tous nos jeunes gens aujourd'hui arborent de grands « manteaux tombant sur les talons à la manière des pénitents. (2) « J'ai vu le temps où la soie n'était destinée qu'à jouer autour « du sein des belles ; nous en ornons maintenant nos jambes et « nos bottes (3) ; sans soie nous n'oserions plus monter à cheval. « Jadis on avait des souliers en forme de croissant (4) qui gros- « sissaient le pied de la manière la plus désagréable : incapables « de jamais saisir le milieu, nous voulons maintenant que nos « pieds ressemblent à ceux des Chinoises. Nos belliqueux ancê- « tres avaient des cheveux courts, nos têtes (5) sont aujourd'hui « des forêts : on sentira cet abus qui, bientôt, sera remplacé par « un autre.

« Excès, abus de parure, c'est surtout ce que nous voyons « dans les femmes, adoratrices fidèles de l'Opinion. De nos « jours elles dégagent leur front, et rejettent leur brillante cheve- « lure pour donner plus de noblesse à leur visage. Elles met- « tent leur corps sous les entraves pour imprimer plus de légèreté « à leur taille. Leurs mères faisaient le contraire ; elles mettaient « vêtement sur vêtement pour avoir la dignité que l'embonpoint « donne ; elles faisaient tomber à petites boucles leurs cheveux « sur leur front.

(1) *Soirées littéraires*.
(2) Velut pœnitentia erroris, revocantur ad humeros.
(3) Hodie tibiarum quoque ornamenta sunt.
(4) Lunatos aliquando calceos vidimus.
(5) Hodie sylvas aemulantur vivorum capilli (p. 506.)

Digitized by Google

Nil novi sub sole ! pouvons-nous dire, messieurs, en voyant nos *entravées* d'aujourd'hui après les fameuses crinolines de l'Empire et les coiffures *à la chien*, sans oublier les chapeaux *mammouths*.

Mais continuons : « Suivre l'Opinion, c'est prolonger notre « enfance, c'est rejeter la raison, fille de Jupiter, et conserver « sous des cheveux blancs toute la faiblesse du berceau. O vieux « enfants, voyez à quoi l'Opinion nous assujettit : les plus sages « d'entre nous ne sont-ils pas ravis à la vue d'une belle perle, « qui n'est cependant qu'une défectuosité dans la coquille, sa « mère ; ou à l'éclat d'un diamant, qui n'est qu'un verre plus « solide qu'un autre ? Quelle importance l'Opinion ne donne-t-« elle pas à cette solidité ? C'est elle qui a décidé que la valeur de « plusieurs villes était contenue dans ce verre brillant, et qui « veut qu'une femme porte en triomphe à son oreille les dé-« pouilles d'une province.

« Nous n'aimons, nous n'estimons que ce qui brille. Nous « aimerons toujours les honneurs comme les diamants, et la « raison est trop faible dans nos têtes pour détruire jamais l'em-« pire de l'Opinion, *pazza del mondo.* »

Le septième songe intitulé *Chaos* après avoir traité du chaos général du monde, resserre sa matière et développe le chaos politique pour arriver ensuite au chaos domestique. De l'un je vais vous citer le passage relatif à Jeanne d'Arc et le portrait de Louis XIV.

« Jamais, dit P. Firmian, le chaos ne fut plus épaissi sur la « France qu'au temps de Charles VI. Cet infortuné prince étant « en route, pour aller foudroyer l'Armorique et venger ses inju-« res, un spectre se présente à sa vue, et lui inspire cette folie et « ces vapeurs sombres et noires qui devinrent si fatales à la « France. Notre patrie conserva encore son soleil, mais im-« mobile et ne donnant plus le jour : sa dignité restait, ses rayons « n'étaient plus. Alors les astres inférieurs se disputèrent la gloire « de remplacer le père du jour, et de dispenser la lumière au « monde. Cette rivalité fut terrible, et pour la multitude éblouie « par tant de faisceaux divers au lieu d'être éclairée, et pour « l'astre, jeune encore, qui devait succéder au char paternel. Son « empire allait lui être ravi, la plus sinistre lumière allait dévorer « la France ; et sans la main d'une jeune vierge, sans sa bravoure « miraculeuse, les astres rivaux ramenaient nos bons aïeux à la « confusion générale des choses. »

Digitized by Google

Après un saisissant tableau de la Fronde, le P. Zacharie fait ce beau portrait de Louis XIV.

« Il n'est plus ce tumulte impie ; notre jeune monarque, et « par la justice de sa cause, et par un bonheur qui devance les « ans, en a tranché le cours. Homme, qui osera lui résister, puis- « qu'enfant il a terrassé nos rebelles ? Chaque jour ajoute à la « clarté de ses rayons et agrandit sa jeune majesté. Que devien- « dra-t-il à son midi ? Ce ne sera qu'en servant sa gloire, que les « armes de nos héros seront invincibles. Toute force sera vaine, « quand sa destinée ne la protégera pas. Son nom seul réprimera « tout ce que la faction et l'audace pourraient désormais tenter « dans son royaume contre la tranquillité publique. Redouté « dans la guerre, la paix qu'il nous procurera en sera toujours « plus sûre. »

Du chaos domestique écoutez ces réflexions curieuses autant que sages du bon Capucin :

« Je veux que l'époux soit le roi : la lune serait injuste d'entre- « prendre sur l'autorité de son frère : toute sa gloire est de con- « soler le monde de son absence. La famille retomberait dans le « chaos, si la femme voulait, ordonnait, disposait en présence « de son époux, et si celui qui doit être chef se ravalait à la « seconde place. Un mari est absent ou par la mort ou par un « esprit borné. Imbécile, il perd sa place ; et quand l'astre supé- « rieur s'éclipse, c'est le cas alors de le remplacer par sa sœur.

« Hommes, n'oubliez pas que la plus chère passion des femmes « est l'amour de l'empire, *nil magis appetit mulier, quam impe- « rium*. Associez-les, j'y consens, à l'autorité domestique, mais « comme on associe les reines au trône, en les comblant d'hom- « mages, et leur liant les mains avec des guirlandes de roses. « Sied-il à la beauté de lever des soldats, de faire la paix, de régir « les peuples ? Sa voix est trop douce pour être l'organe d'un « ordre rigoureux. La nature n'a mis tant de tendresse dans ses « accents, que pour lui montrer que toute sa force est dans la « persuasion : partage charmant et bien supérieur à l'autorité « hautaine.»

Dans le huitième songe *Le Palais de Circé*, on trouve le portrait de la fameuse princesse *Palatine,* Anne de Gonzague, épouse du prince Édouard :

« Son génie, dit le P. Zacharie, est plus grand que son sexe, « *ingenium dicebatur suo genio grandius* (p. 523) ; elle est de « l'âge moyen : sa beauté est commune, mais son entretien est

Digitized by Google

« charmant. C'est une syrène qui séduit en attirant, et dont les « délicieux accents descendent d'abord dans les cœurs faibles et « les subjuguent. Sans nul principe, elle parle de tout avec une « extrême liberté. Tous ceux qui l'abordent, s'ils ne sont pas « déjà perdus, vont se perdre, à moins d'une fuite précipitée ; car « elle seule est l'oracle ordinaire de tous ceux qui arrivent chez « elle. Comme fille du soleil, elle répand soudain sa lumière « mensongère à tous les esclaves de l'erreur ; et l'abandon à la « volupté est toujours l'infaillible suite de ses leçons. (1)

« Hermias, Céserne, Astérius et plusieurs autres de notre so- « ciété, qui avaient vu souvent cette femme, avouèrent qu'en « pénétrant chez elle on change soudain de forme, et qu'on se « réjouit d'être dénaturé, comme ce Grillus de Plutarque s'applau- « dissait d'avoir été métamorphosé en animal immonde par la « véritable Circé. Quelques êtres privilégiés, quoique séduits par « elle, gardent cependant encore le cachet de la nature humaine, « comme Actéon, sous la forme du cerf, conservait le cœur de « l'homme ; mais le charme en opère d'autant plus : sans être « brute encore, on aspire à l'être (2). »

Bossuet, dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, n'a pu faire autrement que de reconnaître ses défauts, mais en y opposant sa sincère conversion ainsi que son austère pénitence. Si on savait pécher à cette époque, on savait du moins réparer.

« Laissons cette femme, continue Firmian, et ayons le cou- « rage de nous arracher des bras de ces magiciennes, car l'amour « est une vapeur qui va du cœur à la tête, et qui rend frénétiques « ceux qui le possèdent. En jouant avec cette passion furieuse, on « sent bientôt enchaîner sa raison. C'est en vain alors qu'on nous « exhorterait à sortir du palais de Circé : un charme supérieur « nous y attache ; semblables à ces malheureux qui, dans un songe « pénible, veulent fuir un monstre qui les poursuit, et qui ne « trouvent plus de jambes pour courir, ni de voix pour crier. »

Comme tous les moralistes Firmian, ne se contente point de signaler le mal, il y ajoute les remèdes : la fuite, le travail, l'a-

(1) Nullius Religionis erat, ut de omnibus liberius loqueretur; hanc plurimi invisebant, aut perdendi, nisi cito recederent, aut jam perditi ; nam in ea virorum frequentia magistram agebat... Illa suadente, in multis omnino defecerat Christiana religio, et fide perdita, nihil fudissimae voluptatis subtrahebatur, ubi clam aut cum nefariis scelus admittere constituerat (p.523).

2) Dolent quod tam tarde mutati sunt in bestias, nec aliquid magis curae est, quam convertendos alios in illud stabulum intromittere ubi tot bruta quotidie conveniunt (p. 524).

Digitized by Google

mitié : « Déplorables victimes, qui gémissez sous les coups du « cruel enfant, prenez cependant la fuite, et lassez ses ailes en « courant. Ou si la destinée vous contraint d'être sédentaires, « entourez-vous d'affaires, d'occupations et de goûts. Pour fuir « l'amour jettez-vous dans les bras de l'amitié. Après avoir trop « admiré l'objet qui vous a séduit, les sens plus calmes, examinez « ses défauts... Toutes les ressources que la nature vous offre, « employez-les pour secouer le joug impérieux qui vous presse, « pour redevenir hommes, citoyens, vous-mêmes !

« Au lieu d'aller chercher des *météores* dans les régions supé- « rieures, dit le P. Zacharie dans le neuvième songe qui porte « ce titre, procédons avec ordre et contemplons d'abord notre « espèce. Nous avons aussi bien des météores parmi nous : c'est « ainsi que j'appelle ces enfants gâtés de la nature que la splen- « deur de leur origine exalte, que le soleil, en aspirant, enlève « avec lui au séjour du tonnerre, et qui, après avoir donné un « spectacle passager au monde, disparaissent pour ne plus reve- « nir ; car telle est la fugitive essence de tous les météores de la « terre comme de ceux du ciel, qu'un instant suffit à leur nais- « sance, à leur éclat, à leur extinction.

« Il me prend envie de vous développer ce grand sujet d'une « manière satisfaisante à vous-mêmes. Je parlerai ensuite d'au- « tres feux célestes dont les glaives ardents des princes et leurs « boucliers de feu sont les images... Enfin, mes amis, je vous « expliquerai tous ces phénomènes, de manière qu'en promenant « à la fois vos esprits sur la physique, la politique et la morale, « j'associerai le ciel à la terre, et vous présenterai un tableau fi- « dèle du firmament, de la France et de nos mœurs. »

L'avant-dernier songe est intitulé *Les Terminales*. « Ce titre « seul, dit l'abbé Coupé (1), amené si brusquement, est un trait « de génie. Chacun sait que le dieu *Terme* présidait, chez les Ro- « mains, aux limites des héritages et dont l'empire était si absolu « que Jupiter lui-même le respectait : fiction consolante qui « prouve combien sainte était la propriété, même aux yeux des « conquérants du monde. Le Dieu Terme avait des fêtes qu'on « célébrait avec beaucoup de religion et qu'on appelait *Termi-* « *nales*. »

Notre bon moine « fidèle à sa promesse, respecte les puis- « sances, ne désigne aucun particulier et développe son ingénieux

(1) *Soirées littéraires*.

Digitized by Google

« système avec autant de prudence que de profondeur : et pour « suivre rigoureusement le titre de cette section, il établit que « tout a sa place marquée et déterminée dans la nature : en fran- « chir les bornes sacrées, c'est un désordre.

« Humbles habitants de cette petite planète, dit-il, gardons « notre sphère. Qu'un capitaine ne règle pas l'Église, qu'un « évêque ne fasse point le capitaine. Nous avons vu pourtant ce « désordre, lorsque des guerriers honorés du titre de prélats, et « enrichis des biens du clergé, faisaient gémir le siège épiscopal « sous le poids de leurs armes profanes. Ainsi dans la Grande- « Bretagne, les monarques, non contents d'un trône, ont encore « usurpé la dignité de pontife...

« Personne ne saurait rester en place : il faut s'étendre, un « désir inquiet nous tourmente. Ennuyés d'être nous, nous élan- « çons notre âme dans tous les objets extérieurs, nous les dé- « sirons : de là l'ambition, l'injustice, le malheur ; parce que, « mes amis, en commençant par moi, nous sommes tous des « extravagants. Au moins dans notre délire nous sommes plus « sages que les autres, nous le croyons, avouez-le. O mes amis, « embrassons bien cette chimère, et continuons de rêver : nos « songes sont encore pour l'amitié. Sûrs de nous retrouver tous « ensemble, en nous quittant les soirs, les premiers rayons du « soleil nous en paraissent plus doux, et nos âmes, en se rejoi- « gnant, sont consolées de son absence. »

Enfin dans le dernier songe *Piété fugitive* on trouve une curieuse comparaison entre la piété italienne et la piété française d'après le tempérament de ces deux peuples.

« Pour connaître la piété italienne, dit P. Firmian, il suffit « d'examiner les habitudes de cette nation, car rien ne peut mieux « la caractériser. Les Italiens sont ardents, mais à tel point dissi- « mulés, que cette ardeur disparaît à leur guise, ou du moins se « cache habilement. Très démonstratifs dans leurs amitiés ils « savent, même enfants, exprimer ces sentiments avec les ter- « mes les plus pompeux. Si quelque infortune les atteint, aucun « état n'est plus misérable que le leur, ce sont d'incessants sou- « pirs, des plaintes telles que, pour ceux qui ne les connaissent « pas, ils s'imaginent que pareils malheurs n'ont jamais affligé « nature humaine, alors qu'il sagit d'une peine des plus ordi- « naires de la vie.

« Rien de petit pour des Italiens ! Leurs enthousiasmes, leurs « deuils, leurs larmes ne sont qu'hyperboles ! Toute passion,

Digitized by Google

« chez eux, dès qu'elle est exprimée, surpasse celle des autres « *omnis apud illos passio seipsam superat, ubi ad os pervenerit.* « En amour surtout, si vous les en croyez, leurs flammes l'em- « portent de beaucoup sur l'Etna lui-même *verum præcipue* « *amor, ut si verboso credas, illico existimes ipsam Æthnam* « *aestuare minore incendio.* »

Ces quelques mots vous tracent un très fidèle tableau de la piété italienne. Tout à l'extérieur, on veut être vu, on ne fait rien sans motif, à moins d'avoir perdu entièrement le génie de la race, en sorte que leur simplicité même passe pour duplicité près des hommes prudents. Sans doute j'avoue qu'il y a quelques exceptions, des âmes innocentes, candides, mais il ne faudrait pas en étendre trop le nombre sous peine d'être dupe de cet extérieur, soi-disant naïf.

La plupart de leurs prédicateurs sont violents plus qu'il ne convient, emportés dans leurs paroles comme dans leurs gestes. Rarement vous les verrez sans une croix à la main, souvent avec des ossements humains (1) afin d'inspirer plus de terreur à leur auditoire *frequenter quoque eruta sepulcris ossa in publicum de ferunt, ut ad conspectum funeris, auditores altius tremant.* Dans le sermon de la Passion retentissent soudain des coups de marteau, en souvenir des énormes clous enfoncés aux mains et aux pieds du Sauveur, afin de faire mieux ressortir la cruauté des Juifs et la patience du divin crucifié. Au sermon du jugement dernier vous entendrez partir des tribunes le son des trompettes angéliques, *tuba mirum spargens sonum*, terrifiant les fidèles et chassant toute autre pensée de leur cœur. Les cris du peuple accompagnent ce bruit strident *sonitum hunc sequitur populi clamor*, on se croirait à la prise d'une ville. Si on agissait de même chez nous on crierait à la profanation, ou bien on éclaterait de rire *haec si agerentur in Gallia, aut risum profecto, aut indignationem cierent,* car la religion, plus sincère, ne se donne pas en spectacle.

Cependant les Italiens, avouons-le, sont plus constants que nous dans leur piété et plus adonnés aux pratiques de mortification qui répugnent à la nature. Le Français est changeant, versatile, léger, comme son climat. Toute l'année, en effet, c'est

(1) Au XVIIIe siècle le P. Bridaine, fameux prédicateur, avait souvent une tête de mort près de lui, la coiffait tantôt d'une toque de juge, tantôt d'un casque, puis l'interrogeait sur les devoirs de son état d'une manière très originale qui produisait grande impression.

Digitized by Google

un perpétuel changement. Jamais un été constamment brûlant, ni un hiver sans cesse rigoureux : tantôt des pluies continuelles, tantôt des sécheresses déplorables ; de même le caractère, *naturale est Gallis saepe mutari.* C'est pourquoi les Français ne sont ni longtemps fidèles, ni toujours impies, à moins d'une grâce spéciale ou d'une exceptionnelle perversité. L'Italien, au contraire, s'attache fortement à sa religion, ne connaît pas ces alternatives et ne souffrirait point qu'on doutât de ses convictions religieuses. Chez nous la piété est plus languissante, plus amie des plaisirs, supportant avec peine les longs jeûnes et ne se contenterait certes pas de ces légumes crus ou de la chair gluante des limaçons, grand régal des Italiens, digne d'après eux de la table de leurs Pontifes, *leguminibus crudis, aut limacun flaccida carne sarciri, qui apud Italos inter egregias dapes, suorumque Antistitum palato dignissimas ambitiose numerantur.* Telle est la religion de ces deux peuples, avec ce qu'elle peut avoir de bon ou de mauvais. Je préfère cependant une piété sincère, quoique avec un grain d'inconstance, à une religion théâtrale, si continue soit-elle, quand le cœur n'y est pas, *eos motus significare quos in animo non habeam.*

Au moment où le P. Zacharie achevait l'explication de ce dernier songe arrive un de ses amis, docteur en médecine des plus renommés : « Est-ce ainsi, Firmian, lui cria-t-il, que vous avez « soin de votre si débile santé ? Voilà donc le fruit de mes con- « seils ? Ce travail opiniâtre vous tuera ! Voulez-vous donc « devenir aveugle à force d'écrire, vous charger la poitrine, déjà « si délicate, d'humeurs nuisibles ? De plus vigoureux, avec une « telle tension d'esprit, succomberaient bientôt. Que je périsse « *peream* ! si par un usage intempestif de mes remèdes, ou par « votre négligence, vous n'avez pas diffamé, depuis de longues « années, Hippocrate, ses élèves, son école ! Que pensera-t-on « de moi qui, sans amélioration, vous ai si longtemps soigné ? « *Quid enim dici de nobis autumas, qui tandiu nullo successu,* « *curam tui suscepimus* ? »

« Pourquoi ce bon sourire avec vos vifs reproches ? repartit « Firmian. Est-ce que mes forces, mon âge n'ont pas résisté à « mes travaux antérieurs ? Mais si vous parlez sérieusement « je vous promets que cet ouvrage sera le dernier ! »

« A la bonne heure ! reprit son ami. N'est-ce pas assez, en « effet, d'avoir publié, en français, une Philosophie chrétienne ; « deux volumes sur la *Monarchie du Verbe Incarné* ; en latin,

Digitized by Google

« le *Genius Sæculi* et votre *Gygès Gallus* ? Pourquoi vous « occuper encore de songes qui, j'en suis sûr, vous empêchent « de dormir ? »

« Oh ! non, lui répondit Firmian, mais comme je veux suivre « vos sages conseils, cher ami, je termine ici les songes d'Her- « mias avec l'espoir que les lecteurs bienveillants ne me blâ- « meront pas de les avoir composés pour la Postérité. »

Assurément, non, car nous ne craignons pas de le dire avec l'abbé Coupé : « c'est ici le plus beau des ouvrages du P. Za- « charie : il est rempli d'imagination, il peint les mœurs » de son époque avec une science profonde, certainement acquise dans la fréquentation du monde et du grand monde, où son ministère l'appela fréquemment.

Il me semble, messieurs, que désormais en passant près du vieux couvent des Capucins, aujourd'hui le Lycée d'Évreux, vous penserez parfois à ce bon moine qui y vécut dans sa vieillesse, rêvassant, écrivant, composant ces deux célèbres ouvrages : son *Gygès Gallus* et les *Somnia Sapientis*.

Là reposent ses ossements, troublés, il est vrai, par les cris et les jeux d'une insouciante jeunesse, mais son esprit doit hanter souvent, notre cloître rajeuni, et discourir encore avec ses sages amis non plus sur les mœurs de son époque, mais sur celles de notre temps. Quelle abondante matière pour notre Junéval ébroïcien, car

NATURALE EST GALLIS SÆPE MUTARI !

Abbé CH. GUÉRY.

APPENDICES

OUVRAGES A CONSULTER SUR LE P. ZACHARIE

1° *Bibliothèque universelle des Romans,* décembre 1779, in-8°. Article de l'abbé Coupé.

2° *Les Capucins de Rouen* par le P. Édouard d'Alençon extrait des *Annales franciscaines*, Paris, 1890, in-8°.

3° *Le Président René de Longueil, marquis de Maisons*, par M. l'abbé Porée, Caen. H. Delesque, 1889, in-8°.

4° *Gygès Gallus* Petro Firmiano, authore. Accessere *Somnia Sapientis*, Parisiis, Vve Thierry, 1658, in-4°.

5° *Le Gygès Gallus de P. Firmian traduit par le P. Antoine de Paris,* capucin, à Paris, chez Denis Thierry, 1663, in-12.

Digitized by Google

6° *Soirées littéraires* de l'abbé Coupé, t. VII p. 56, à Paris, an V de la République, 1797, in-8°.

7° *Lettres de Guy Patin*, édition de Réveillé-Parise, t. II, p. 342, à Paris, J.-B. Baillière, 1846, in-8°.

8° *Dictionnaires* de Moreri, Feller, Firmin-Didot, Larousse, Barbier[2], etc.

ŒUVRES DU P. ZACHARIE DE LISIEUX
d'après le P. Édouard d'Alençon dans ses *Capucins de Rouen*.

(N. B. — Les dates mises entre parenthèses sont les éditions trouvées dans les catalogues, mais non vérifiées par l'auteur.)

1° *La Philosophie chrestienne* ou *persuasions puissantes aux mespris de la vie*, Paris (1637), 1638, 1644, in 8°

2° *De la Monarchie du Verbe Incarné*, ou *de l'immense pouvoir du plus grand des roys*, etc. Paris, 1639, 1642, in-4°.

3° *De la Monarchie du Verbe Incarné*, 2e partie *où il est traité de la bonté et de la justice du Prince*, Paris, 1649, in-4°.

4° *Sœculi Genius* Petro Firmiano, authore, Paris, 1653, in-8° réédité avec les ouvrages suivants.

5° *Somnia Sapientis*, Petro Firmiano, authore, Paris, 1659, in-12 1669. — *Les songes du sage ou les plus belles pensées de la philosophie morale*, Paris, (1664), 1673, in-12.

6° *Cyges Gallus* Petro Firmiano, authore ; *accessere somnia sapientis*, Paris, 1658, in-4°. — *Gygès* seul, Paris (1659-1660) in-12. — *Gyges et Somnia*, Paris, 1660, in-16 et 1667, in-4°. — *Gyges-Somnia, Genius*, Paris (1671-1685) in 12° ; Gedani, 1686 ; Milan, 1694 ; Angers, 1706, Ratisbonne, avec des notes du P. Cabriel Liebheit O. S. B. 1736. — *Le Gyges Gallus* traduit par le P. Antoine de Paris, 1663 et 1665, in-12. — *Somnia Sapientis* traduits par le même auteur, Paris, 1664 in-12.

7° *Relation du pays de Jansénie, où il est traité des singularitez qui s'y trouvent, des coutumes, mœurs et religion de ses habitants*, par Louys Fontaines, sieur de Saint Marcel, Paris, 1660 (1664) avec carte gravée et pliée, in-16 : Rouen, 1674 et 1693 (Liége, 1688) (1734). *Relation du pays de Jansénie* traduite en vers français par le sieur de Fontaines, gentilhomme provençal, Chambéry, 1681, in-8° ; *item* par Bonaventure (Lyon, 1681). — *Descrition du pays de Jansénie*, à Bourg-Fontaine, chez Antoine Arnauld, à l'enseigne de l'abbé de Saint-Cyran, 1688. — *L'anti-phantôme du Jansénisme ou la nouvelle description du pays de Jansénie avec ses confins, la Calvinie, la Libertinie, la Désesperie et la mer Prolyse...* à Ipres, chez Ant. Novateur, in-12, s. d.

8° *Tota Pauli scientia, Christus Patiens, comtemplationis Christianae novum opus et ad gustum concionum, accessit Sylva sacrorum varii argumenti multiplicem Theologiam continens*, Paris, 1662, in-4° ; Venise, 1696 ; Augsbourg, 1716.

(1) Le P. Zacharie de Lisieux mourut pendant l'impression de ce dernier ouvrage, achevé le 13 novembre 1661.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

LES FRANCISCAINS A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Les lecteurs des *Études franciscaines* se souviennent que le P. Hilarin Felder modifia l'opinion qu'il avait émise dans son ouvrage sur l'*Histoire des Études dans l'Ordre de saint François* (p. 226-42) et démontra que les Franciscains n'avaient eu de 1238 à 1253 qu'une chaire à l'Université de Paris *(Études franciscaines* (E.F.) t. XXV, p. 598-614). Le P. Michel Bihl déclara *(Archivum francisc. hist.* (A.F.H.), t. IV, p. 797-8) que les raisons du P. Hilarin étaient peu convaincantes. Après deux répliques, l'une du P. Hilarin (E.F., XXVI, 586-92) et l'autre de son contradicteur (A.F.H., V, 169-71), j'insérai à mon tour une note dans les *Études* de janvier (p. 86-93) en faveur de la thèse du P. H. Felder. L'*Archivum* dans son dernier numéro mentionne ainsi cette note : « L'auteur n'y dit rien de neuf, et n'apporte aucun argument ou texte nouveau, de sorte que cet article ne laisse point, en effet, de faire double emploi avec les notes du R. P. Hilarin Felder, E.F., XXVI, 586-91, notes que nous avons déjà mises au point : A.F.H., V, 169-171. La question reste donc pendante. » (A.F.H., 407).

Dire du neuf, produire des textes nouveaux, est-ce bien nécessaire ?... Le P. Bihl n'en est pas très convaincu lui-même. Il se borne à maintenir l'interprétation abandonnée par le P. Felder de textes déjà connus. Il n'en présente aucun qui affirme clairement ou dont on puisse au moins déduire avec logique que les Franciscains possédaient deux collèges universitaires.

Dans cette question si simple pourtant, au lieu de s'arrêter à discuter sur les données incertaines de la chronologie de nos premiers docteurs, au lieu de considérer ces points obscurs qui s'éclairciront lorsque nous aurons — si jamais nous en avons — des renseignements plus complets, la première chose à faire était de recourir, autrement que par de fugitives allusions, au cartulaire de l'Université de Paris, d'interroger les documents

Digitized by Google

qu'il contient et d'écouter la réponse qu'ils nous donnent. Je l'ai fait. J'ai repris la question par la base et apporté des textes qui, manquant, il est vrai, de la saveur de l'inédit, avaient du moins le mérite de n'être pas encore versés au débat. C'est ainsi que j'ai donné un large extrait du manifeste envoyé le 4 février 1254 à tous les prélats par les Maîtres Séculiers (E.F., XXVII, 88-9). Ils y accusent nettement les seuls Frères Prêcheurs d'avoir usurpé deux chaires, et il n'y a point de pénibles déductions à faire pour voir que les Frères Mineurs n'avaient alors, comme les autres Ordres mendiants, qu'un seul collège. Mais peut-être l'Université expose-t-elle ce qui existait après l'intervention de Jean de Parme. Telle est, si je la comprends bien, la pensée du P. Bihl. — Cette hypothèse ne peut se soutenir, car dans ce mémoire, les Maîtres de l'Université font l'historique de leurs démêlés depuis le commencement. De leur propre aveu, le décret de février 1252, qui oblige les Réguliers à se contenter d'une seule école, décret immédiatement dirigé contre les Dominicains, est une mesure préventive contre les autres Ordres, désireux, à l'instar des Prêcheurs, d'avoir deux collèges universitaires. Je ne crois pas que pour éluder la force probante de ce texte, on puisse se contenter de dire qu'il n'est pas nouveau.

Du reste le docte écrivain de l'*Archivum* semble avoir mis tant de hâte dans la rédaction de ses trois réponses aux *Études franciscaines* qu'il a fait flèche de tout bois. Il me permettra d'insister, puisque cette question — il le reconnaît lui-même — est « un point important » de l'ouvrage du P. Felder (A.F.H., IV, 797). Je le ferai, non pour réfuter ce qui est déjà très abondamment réfuté, mais pour mettre en garde contre une méthode d'argumentation qui pèche quelque peu contre les plus légitimes exigences de la critique.

« Tout en innovant, écrit le P. Bihl, le R. P. H. Felder ne fait que revenir à l'ancienne opinion des PP. Quétif et Echard, *Script. O. Prœd.* I, 276, dont on connaît l'insigne impartialité » (loc. cit.). — L'auteur de ces lignes sait que l'opinion suivant laquelle les Franciscains n'ont eu qu'un Maître Régent à l'Université de Paris est l'opinion commune. Il lui est loisible certes de la rejeter ; mais à quoi bon employer cette petite habileté de faire croire qu'elle est l'opinion de deux auteurs dominicains seulement ?... Et puis, est-ce bien *impartialité* que le R.P. a voulu dire ? ne serait-ce pas plutôt *partialité ?*

Digitized by Google

Il n'est pas moins habile, ni plus véridique lorsqu'il écrit : « Le texte de B. de Besse : *Chron. XIV. Min. Gén.* : AF, III, 697 : « *Isti successit Fr. Johannes Parmensis, vir scientia et religiositate præclarus... qui de studio Parisiensi, ubi Sententias legerat, ad ministerium est assumptus* » contredit clairement toute l'hypothèse. Comment, en effet, le P. Felder se hasarde-t-il à faire dire à ce texte que Jean de Parme était lors de son élection au généralat en août 1247, lecteur à Naples ? Car le texte de Salimbene p. 128; M.G. p. 297 s., dit la même chose que B. de Besse » (loc. cit.). — Ici encore le P. Bihl est libre de ne pas admettre le lectorat de Jean de Parme à Naples au moment de son élection au généralat. Mais peut-on l'approuver de travestir ainsi les arguments de son contradicteur et de lui imputer pareille invraisemblance ? En effet, l'affirmation du P. Felder s'appuie, non sur le texte de B. de Besse qu'on vient de lire, mais sur celui de Salimbene que le critique n'a pas reproduit et qui dit tout de même quelque chose de plus : « *Parisius sententias legit, in conventu Bononiæ lector fuit et in neapolitano conventu multis annis* ». (*Chronica*, ed. de Parme, p. 128; M.G. p.297. E.F., XXV, 606). Que Jean de Parme fût lecteur à Naples avant d'être élu général, j'ai apporté assez de textes pour que l'on puisse embrasser cette opinion sans trop de témérité. (E.F., XXVII, 92).

Passons rapidement sur la méprise du P. Bihl au sujet du séjour de Jean de Parme à Paris comme *baccalaureus sententiarius* (A.F.H., IV, 797 ; E.F., XXVI, 558; A.F.H., V, 169), et arrivons à l'intervention du saint Général dans la querelle avec l'Université.

D'après le P. Bihl, Jean de Parme calma en 1254 les Maîtres de l'Université en cédant la seconde chaire des Mineurs (A.F.H., IV, 798). Or dès avril 1253 nous ne voyons qu'un seul Maître régent parmi les Franciscains. C'est pourquoi le P. Bihl dit dans sa deuxième réponse : « Il semble donc qu'en avril 1253 les Frères Mineurs de Paris pressés par les circonstances avaient déjà cédé *de facto*, pour le moment, la seconde chaire, concession dont le Général Jean de Parme se porta garant pour l'avenir dans le discours dont parle Salimbene » (A.F.H., V, 170). C'est ici, n'est-il pas vrai, qu'un texte nouveau serait de mise. On nous met en plein dans le domaine de la conjecture et rien, dans le discours rapporté par Salimbene, ne permet de s'y aventurer.

Digitized by Google

Enfin voici deux critiques qui me sont plus spéciales. Après avoir déclaré que la question reste pendante, le P. Bihl ajoute : « Remarquons seulement que la *Chronique des XXIV Généraux* (A.F., III, 220), composée vers 1369, ne saurait nullement être invoquée comme contemporaine des événements passés de 1241 à 1253 » (A.F.H., V, 407). Voici ce que j'écrivais : « Aucun des Chroniqueurs contemporains ne nous dit que Jean de la Rochelle fut le fondateur d'une deuxième chaire. La *Chronique des XXIV Généraux* et Bernard de Besse nous donnent le nom de son successeur... » Bernard de Besse est bien contemporain des événements. Or le passage de la *Chronique des XXIV Généraux* que j'indiquais est la reproduction mot pour mot de Bernard de Besse (A.F., III, 220 et 686). Et c'est ce qu'il était intéressant de noter, bien que nous n'ayons là en réalité qu'un seul témoignage, mais un témoignage *contemporain*.

Le P. Bihl termine : « Les deux textes bien connus de Thomas de Cantimpré (92) : *Bonum univ. de apibus*. Duaci. 1627, 179-81 ; et de Mathieu Paris (93) : ed. Luard IV, 1880, 416, auraient peut-être quelque valeur, s'ils distinguaient les différentes phases du conflit entre les Mendiants et l'Université » (loc. cit.). Quelles phases ?... En écrivant ces lignes le P. Bihl supposerait-il qu'il y eut dans ce fameux débat une phase où les Frères Mineurs conquirent une seconde chaire et une autre phase où ils durent l'abandonner ? C'est précisément ce qu'il faudrait démontrer ; et ceci s'appelle une *pétition de principe*.

Le P. Michel Bihl, on en conviendra facilement, nous avait habitués à des procédés plus scientifiques (1).

Quoi qu'il en soit la question nous semble bien résolue : *Les Franciscains ne possédèrent, de 1238 à 1253, qu'une seule chaire à l'Université de Paris*.

FR. GRATIEN.
O. M. C.

(1) — A ces rectifications de notre collaborateur, d'autres tout aussi nécessaires pourraient peut-être s'ajouter à propos de différents sujets. L'*Archivum franc. hist.* rend compte d'un travail du P. Ubald d'Alençon relatif à la filiation franciscaine du *Combat Spirituel*. Chacun est libre de repousser ou d'adopter la thèse de notre confrère. Mais en la résumant, on doit la présenter telle que la donne le P. Ubald, et non la déformer. Trois passages de l'*Archivum* (t. V, p. 407) prouvent que l'on n'a même pas compris le texte du P. Ubald, pourtant bien facile à saisir. — M. Pidoux trouvera-t-il aussi très scientifique le procédé qui consiste à juger son livre édité en 1907, en s'appuyant sur des textes mis au jour en 1911 (*Archivum*, t. V, p. 370-3). Il se peut que M. Pidoux ait tort ; mais en le réfutant, on pourrait bien dire qu'on se sert de textes français publiés quatre ans après sa *Sainte Colette*. N. D. L. R.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

FRANCISCANA

L'Esprit de Sainte Claire, par le R. P. Exupère. — Toulouse, Bureau des «*Voix Franciscaines*,» 10, Rue Sainte Anne. — Casterman, Paris. — Librairie St-François, 4, rue Cassette, Paris.

Ce livre n'est pas la biographie historique de sainte Claire, mais sa Biographie spirituelle. C'est l'âme de Claire, avec l'épanouissement de ses vertus, que l'auteur fait revivre pour des religieuses avides d'imiter leur Mère.

L'âme de Claire, c'est l'âme de François, et Jésus-Christ est l'âme de François lit-on au chapitre premier ; Claire vit Jésus dans son guide, à lui elle se confia comme à Jésus, elle le suivit comme elle aurait suivi Jésus. C'est bien de cette idée maîtresse qu'il faut partir pour comprendre les liens si forts qui attachèrent la fille des Scefi aux pas du fils de Bernardone, l'empressement, la docilité qu'elle mit à reproduire sa vie. La vie spirituelle de la vierge d'Assise n'est autre que la vie de François : comme lui elle aima, elle souffrit.

Mais l'auteur ne se contente pas de nous décrire les vertus de la Sainte, il se fait directeur dans le courant de son livre. Le modèle une fois mis sous les yeux, il montre aux Clarisses de nos jours, comment, en des circonstances différentes, elles peuvent reproduire la vie de leur Mère ; vie toute faite de pauvreté et de simplicité, de labeur et de joie, de reconnaissance et d'amour sans jamais un regard en arrière. — De cela, il faut le remercier, car il est peut-être au fond des cloîtres des âmes inquiètes, qui comparent la vie de Claire, son abandon complet et absolu à la divine Providence avec le mode d'existence actuelle, nécessité par une organisation différente, et toutes tristes se demandent : « Vivons-nous encore la vie de notre Mère? ». Qu'elles lisent le P. Exupère et elles seront renseignées. En toute confiance elles peuvent s'en rapporter à lui : à une longue expérience il unit une connaissance profonde des âmes religieuses et de leurs aspirations vers l'idéal. — Aussi, nous n'en saurions douter, ce volume trouvera bon accueil dans les monastères des Pauvres-Dames.

Les Frères-Mineurs eux-mêmes le liront avec profit ; il est rempli d'utiles leçons, et de frappants exemples, qu'il est toujours bon de méditer.

J. P.

Digitized by Google

Manuel du Prêtre Tertiaire et du Prêtre Directeur du T. O. de Saint François d'Assise, par le R. P. Édouard. O. M. — 5e édition. — Broché 1 fr. 60, franco 2 fr. — Relié 2 fr. franco 2 fr. 50. — Imprimerie J. Mersch 17, Villa d'Alesia, Paris 14e. — Maison Bessette, 5, Rue de la Banque, Paris 2e. — Librairie Saint François, 4, Rue Cassette, Paris 6e.

Les Prêtres Tertiaires et Directeurs de Fraternités trouveront dans cette édition, comme dans les précédentes, toutes les raisons qui militent en faveur du Tiers-Ordre, de l'association.

Absorbés par un ministère trop chargé, les Directeurs de fraternités apprécieront toujours la longue série d'instructions qui se trouve à la fin du volume. Ils sauront gré au R. P. Édouard de leur avoir facilité la besogne vis-à-vis des Tertiaires.

Il est à regretter cependant que ce « Manuel des Prêtres Tertiaires et Directeurs » laisse à désirer au point de vue canonique ; cette partie semble un peu négligée. Ainsi pour ce qui concerne l'usage de l'Ordo, du Bréviaire et du Missel franciscain l'auteur s'en tient à un décret de 1880. Ce privilège a été considérablement restreint depuis pour les prêtres du ministère paroissial, quant au Missel et l'Ordo, d'abord par un décret général du 9 Juillet 1895 et par un autre du 15 Avril 1904.

Il est pareillement inexact de dire, que les prêtres Tertiaires peuvent à leur gré suivre tantôt l'Ordo franciscain, tantôt l'Ordo diocésain. Cf. le décret du 15 Avril 1904.

Dans le paragraphe des privilèges, il n'est fait nulle mention, d'un décret de la S. C. des Rites du 22 Mars 1905, accordant aux prêtres Tertiaires, qui ont adopté l'Ordo franciscain, la faculté de célébrer chaque samedi, quand rien ne s'y oppose, la messe votive de l'Immaculée-Conception.

A l'encontre de ce que dit l'auteur page 96, une décision de la S. C. des Indulgences du 15 Décembre 1910 délègue à tout prêtre approuvé pour entendre les confessions le pouvoir de donner l'absolution générale, en public, aux Tertiaires réunis pour cet effet, quand celui qui en est chargé est absent, quelqu'en soit d'ailleurs le motif.

Il n'eut peut-être pas été inutile de noter un décret de la même Congrégation, en date du 30 Janvier 1896, déclarant que pour recevoir l'absolution générale au confessionnal, la confession n'était pas nécessaire, si par ailleurs le Tertiaire n'en éprouvait pas le besoin.

A propos de l'Indulgence de la Portioncule, l'auteur aurait dû signaler, si déjà la présente édition n'était sous presse, un décret du Saint-Office, 26 Mai 1911, se référant à un « *Motu proprio* » du 9 Juin 1910 qui modifie sensiblement les principes émis, à savoir : que cette indulgence ne peut être gagnée que dans les églises franciscaines par les personnes n'appartenant pas au Tiers-Ordre. Le décret précité, autorise, en effet, les Ordinaires à désigner dans leurs diocèses respectifs autant d'églises et même d'Oratoires semi-publics, qu'ils le jugeront opportun, pour que tous les fidèles puissent facilement gagner cette indulgence.

A cette occasion, je rappellerai que les visites, suivant un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 26 Janvier 1911, peuvent se faire la veille à

Digitized by Google

partir de midi jusqu'à minuit du jour de la fête, et non depuis 2 heures après midi du 1er Août jusqu'au coucher du soleil du 2 Août comme l'écrit le P. Édouard.

Ce ne sont là évidemment que des critiques de détail ; elles n'enlèvent rien à la valeur générale du manuel. D'ailleurs, nous aimons à le croire, l'auteur aura l'occasion de les corriger dans une 6e et prochaine édition.

J. P.

Traité de la Paix de l'Ame par le P. Jean de Bonilla, nouvelle traduction française par le P. Ubald d'Alençon. — In-18 raisin de 100 p. — Prix : 0 fr. 60. — Paris, Librairie St-François, 4, rue Cassette. — 1912.

Notre érudit compatriote de P. Ubald d'Alençon a été bien inspiré en donnant cette nouvelle et excellente traduction française de ce bienfaisant petit traité, que composa, au XVIe siècle, un franciscain espagnol, et qui passe pour avoir été extrêmement apprécié par saint François de Sales. Oh! les utiles leçons. « Il n'y a pas de chemin, nous dit le pieux auteur, qui mène plus droit à la vie éternelle que celui de la paix. Vous verrez, sitôt que vous l'aurez pris, la charité, l'amour de Dieu et du prochain s'infiltrer dans votre âme. » Pour acquérir cette paix intérieure, qui est la fille de l'humilité, pour la défendre contre tout ce qui la menace constamment, lisez ces pages dont quelques-unes rappellent vraiment *L'Imitation de Jésus-Christ.*

Baron J. Angot des Rotours.

THÉOLOGIE

Christus. *Manuel d'histoire des religions* par Joseph Huby, professeur au scolasticat d'Ore Place, Hastings, avec la collaboration de Mgr Le Roy et de MM. de Grandmaison, L. Wieger, J. Dahlmann, A. Carnoy, L. de la Vallée Poussin, C. Martindale, J. Mac Neill, E. Bominghaus, A. Mallon, A. Condamin, E. Power, J. Nikel, A. Brou et P. Rousselot. — 1 vol. in-16 couronne (XX-1036 pages) relié, mouton, 7.00 franco 7.50. Paris, Beauchesne, 1912.

L'effort de la vaillante librairie Beauchesne qui vient d'aboutir à la production du présent livre est des plus louables. Nous avions le vilain livre : *Orpheus*, de l'incapable Salomon Reinach, puis le gros Manuel de Chantepie de la Saussaye (cf. *Ét. Franciscaines*, tom. XII. (1904) p. 209). M. l'abbé Bricout vient aussi de nous donner un volume fort intéressant. Je suis heureux de saluer l'œuvre collective éditée avec beaucoup de goût par Beauchesne.

Tous les systèmes de religion, religion vraie ou fausse, sont passés en revue et étudiés, consciencieusement et par des spécialistes. Et ces spécialistes, cela est naturel, sont tous des catholiques. C'est dire la valeur du livre, son orthodoxie, et il n'est pas hors de propos de faire remarquer que plusieurs de ces études sont l'œuvre de Pères Jésuites et sous la direction d'un R. P. Jésuite.

Je n'ai pas la prétention de passer en revue toute l'œuvre. Elle est immense, et j'admire beaucoup ceux qui ont eu le courage de dresser de pareilles synthèses. Sur certains points cette synthèse est possible ; mais

Digitized by Google

sur d'autres, que de problèmes encore à élucider avant d'aboutir à quelque résultat sérieux !

Je voudrais seulement exprimer ici quelques desiderata, ou plus modestement poser quelques questions.

D'abord en ce qui concerne le titre. Et ceci s'adresse à tous ceux qui ont tenu le même langage : *Manuel de l'histoire des religions.* Ce titre ne me satisfait point. On me dira qu'en tout système religieux, il y a une parcelle de vérité. Je n'y contredis point ; mais enfin la vraie religion est celle qui est vraie en toutes ses parties, et la fausse celle qui est fausse en une seule de ses parties. Et alors est-ce que la vérité n'a pas plus de droit que l'erreur ? Convient-il de mettre sur le même pied le catholicisme (la vérité) et les systèmes hétérodoxes (l'erreur) ? Pourquoi ne pas dire par exemple : « *Histoire du catholicisme et des fausses religions* » — En ce faisant je me donne l'air d'un apologiste et je me ferme la porte de certains milieux que je cherche à atteindre. — Fausse raison ! — J'exprime simplement la vérité et cela ne tient pas à moi si la vérité se défend d'elle-même.

En ce qui regarde la mystique (p. 905, note), il peut paraître étrange à quelqu'un d'averti que cet état d'oraison soit défini comme il l'est. Sans prendre parti, on aurait pu au moins mentionner une école différente de celle que le R. P. Poulain veut représenter, et qui est bien moderne puisqu'on n'en trouve pas d'adeptes avant le seizième siècle ou peut-être la fin du XVe. Il en a été parlé plusieurs fois dans cette revue. (*Ét. Fr.* tom. X. (1903) p. 318) à la suite des publications du P. Ludovic de Besse.

Autre chose. Saint François a-t-il poussé l'observance de l'Évangile jusqu'à un littéralisme excessif ? La même plume qui reconnait en saint François un des trois grands maîtres mystiques du moyen âge (p. 843, note 2), qui constate son exceptionnelle grandeur (p. 848) et désigne en lui la plus vivante image de Jésus prêchant sur la montagne (p. 849), parle aussi de sa violente adhésion à l'Évangile matériel et littéral (p. 850). Avec ce littéralisme, « n'est-on pas bien loin de la discrétion tant recommandée par les anciens Pères ? N'est-on pas tout près du malsain enthousiasme des petites sectes du temps » ? (p. 850). Et ailleurs (p. 900, 901) : « Ce littéralisme excessif n'est pas absent des meilleurs mystiques. Il semble qu'on en retrouve quelque chose jusque dans saint Bernard, quand il a l'air d'identifier la voie des Conseils, c'est-à-dire pratiquement la voie monastique, avec la voie du salut. De même dans le monde franciscain : qu'on lise en ce genre l'opuscule de saint Bonaventure sur les *Sandales des Apôtres.* Les controverses qui si longtemps ont divisé l'Ordre séraphique, sur la façon d'entendre la pauvreté, ne s'inspiraient-elles pas du même littéralisme ? Prendre la lettre et oublier l'esprit, s'attacher au matériel de l'acte au risque de négliger l'âme, la tendance était assez forte pour qu'un jour ou l'autre se produisit une réaction » (celle de saint Ignace).

Et qu'entendait saint François par « l'Évangile » ? C'était « la forme de vie prescrite au chapitre dixième de Saint Matthieu ». (p. 850).

Ces réflexions appellent quelques observations. Pour saint François l'Évangile est-il le chapitre X de Saint Matthieu ? Je prends la première forme de la règle des Mineurs. J'y trouve 95 citations de la Sainte Écriture. Quatre seulement sont extraites de ce chapitre X de Saint Matthieu. Dans

Digitized by Google

ses *admonitions*, le séraphique patriarche enchâsse dans son langage une quarantaine de textes bibliques : pas un seul ne se trouve dans le chapitre X de Saint Matthieu, pas plus que le : *Vade, vende quae habes et da pauperibus* pourtant pratiqué à la lettre par saint François.

Et il faut lire ces *admonitions*, et du reste tous les *Opuscules* de saint François, pour se rendre compte avec combien peu de « littéralisme excessif », le Poverello observait le saint Évangile. Ces petits chapitres sont autant de commentaires des textes évangéliques. Il les faudrait citer tous.

Voici le septième : « Que la bonne action soit faite avec intelligence. L'Apôtre dit : *la lettre tue, mais l'esprit vivifie.* Ceux-là sont tués par la lettre qui ne veulent connaitre que le texte pour paraître plus sages au milieu des autres, acquérir de grandes richesses et les donner à leurs proches et à leurs amis. Ces religieux aussi sont tués par la lettre, qui ne veulent pas suivre l'esprit des Saints Livres, et qui préfèrent n'en connaitre que les paroles et les interpréter aux autres. Ceux-là au contraire sont vivifiés par l'esprit des Divines Écritures qui n'interprètent pas matériellement le texte qu'ils étudient et veulent pénétrer, mais qui par leurs paroles et leurs exemples, le font remonter jusqu'au Seigneur source de tout bien ».

S'il y a un conseil évangélique que saint François a pris au pied de la lettre, c'est celui de la pauvreté. Or comment comprend-il la béatitude des *pauperes spiritu ?* « Beaucoup, dit-il, sont fidèles à l'oraison et à l'office divin, pratiquent l'abstinence et la mortification corporelle ; mais qu'on leur adresse une injure, qu'on les prive de quelque chose et ils sont aussitôt scandalisés et troublés. Ce ne sont pas là des pauvres d'esprit car celui qui est vraiment pauvre d'esprit, se hait lui-même et chérit ceux qui le soufflettent à la joue » (1)

A dire toute notre pensée, s'il y a au contraire un saint qui se soit imprégné de *l'esprit* évangélique, c'est bien saint François. Il s'en est saturé jusqu'à l'héroïsme, un héroïsme qui n'est évidemment pas à la portée de tout le monde, mais qui n'en est pas moins désirable. Cet héroïsme semble avoir été la cause de la confusion ou de l'inexactitude que nous relevons. L'étude et la mise en pratique à un degré inouï des enseignements évangéliques ont été prises pour le fait d'un « littéralisme excessif ». En jugeant saint François, pourquoi n'avoir considéré que l'apparence et l'écorce ?

On eût dû pourtant se méfier, car l'appréciation émise par les auteurs de *Christus* sur le réformateur ombrien est entièrement nouvelle, et tout ce qui est purement nouveau est sujet à caution. Le véritable progrès s'appuie sur ce que la tradition a de puissance.

Interpréter la pensée franciscaine relative à l'Évangile de la façon que nous combattons, c'est, à peu de chose près, laisser à croire que pour elle, l'Écriture l'emporte sur l'Église, et nous ne sortirons de cette impasse qu'au prix d'une conduite illogique. Si saint François n'a pas été un révolté, c'est, explique-t-on, à cause de son violent amour pour l'Église.

Le plus simple n'est-il pas de se débarrasser d'entraves inutiles et de trouver dans l'observance du saint Évangile par saint François autre chose qu'un « littéralisme excessif ».

(1) Je cite ma traduction française des *Opuscules*. Paris, 1905. p. 32.

Digitized by Google

Toute cette menue critique, celle encore que nous pourrions faire à propos de la religion d'Israël, ne touche pas à la valeur intrinsèque du volume ; mais elle aura peut-être l'avantage de contribuer à la plus grande perfection de la prochaine édition.

P. UBALD d'Alençon.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. — Doctrine, histoire, par M. J. V. BAINVEL (3e édition) — In-12 de X-498 pp., 4 fr. 00. — Beauchesne, Paris.

Le livre que nous présentons est plutôt un Manuel qu'un livre de piété proprement dit, sans doute, à sa lecture attentive, la piété se développera. Plus l'âme est éclairée, plus elle se rapproche de Dieu. Or l'ouvrage du R. P. B. apportera une clarté plus grande, dans bien des intelligences, par l'exposition lumineuse des solides principes de la théologie sur la dévotion au Sacré-Cœur.

Cette 3e édition est considérablement augmentée, surtout dans sa partie historique.

L'ouvrage renferme trois parties. — PREMIÈRE PARTIE : *La dévotion au Sacré-Cœur d'après la Bienheureuse Marguerite Marie.* — DEUXIÈME PARTIE : *Explications doctrinales.* — TROISIÈME PARTIE : *Développement historique de la dévotion.* — Un appendice avec des notes bibliographiques très nombreuses et très précieuses.

Tel qu'il se présente le livre du R. P. B. sera très utile à la solide piété à tout prêtre qui veut préparer des instructions sur le Sacré-Cœur, sa place est indiquée dans toute bibliothèque sacerdotale. F. G.

PIÉTÉ

Ascétique et Mystique, par l'abbé JEAN DELACROIX, Paris, Bloud, 1912. in-12 de 64 p. Collection « *Science et Religion* ». n. 637.

Le contenu de ce petit volume dont nous recommandons grandement la lecture, est formé de deux articles parus déjà dans nos *Études franciscaines* tom. XIX (1908) p. 53-69 et tom. XX (1908) p. 713-728. L'auteur a ajouté quelques notes brèves au bas des pages du second article, et il a surtout placé des titres qui servent de poteaux indicateurs sur la route. Une seule phrase a reçu un changement sérieux. Là où le R. P. Jean de la Croix écrivait : «Nous sommes tous appelés à la perfection, à l'union avec Dieu» (*É. F.* XIX. 4) il écrit maintenant : « Nous sommes tous appelés à la perfection, au moins à une perfection relative ». (*Ascétique,* p. 8).

Nous n'avons pas à louer une théorie qui est la nôtre. Le R. P. Jean de la Croix, sans épuiser le champ immense désigné par le titre de son livre, donne quelques notions sur la vie ascétique, la vie mystique ; puis il précise les mots : perfection, contemplation, vie unitive, état mystique ; il donne la division des différents états d'oraison, il indique les éléments essentiels de l'état mystique, il établit la distinction entre l'ascétique et la mystique. Ces notes sont des plus utiles et des plus justes.

Rappelons que les *Études Franciscaines* ont à plusieurs reprises défendu

Digitized by Google

les mêmes doctrines, au tom. V. p. 149 : *La mystique franciscaine*, et au tom. X. p. 319 : *Résurrection d'une ancienne méthode de spiritualité*.

P. UBALD d'Alençon.

En suivant le Maître. Mois du Sacré-Cœur, par l'abbé C. DARD, du diocèse de Grenoble. 1 vol. in-16 de 303 pp. — 1 fr. 50 — Galalda - Paris.

L'auteur est déjà très connu par plusieurs ouvrages de piété très répandus : *Du Carmel à Sion ; Mois de Marie.— Le prophète de Galilée.— Epiphanie. — Jésus. — Chez les ennemis d'Israël.*

En suivant le Maître est bien de la même facture que ses aînés, même style, même besoin de description. M. D. est un peintre excellent, La lettre d'approbation de Mgr de Grenoble le rappelait à l'auteur.

« Le plan que vous avez adopté m'a paru une nouveauté et tout à fait charmante et non moins féconde. A chacune de ses trente lectures, vous localisez d'abord le fait de l'Évangile, par une *composition du lieu* du plus riche coloris, avec des détails d'une précision que seul vous ont permise vos séjours en Terre Sainte. Et j'y trouve l'immense avantage de se sentir plus près de Jésus, comme aussi mieux disposé à goûter son enseignement, souvent présenté sous des images que lui fournit la nature orientale. »

Certainement « en suivant le Maître », l'âme trouvera profit à lire et à méditer ce « mois du Sacré-Cœur. »

Après la description du *lieu*, vient une épisode de la vie de Notre-Seigneur, des réflexions naissant tout naturellement du sujet, ensuite une *oraison jaculatoire*, une *pratique*, une *prière*, un *exemple* tel est le plan uniforme pour chaque jour.

QUESTIONS SOCIALES

Dr. ERNST BREIT. **Ibsens Soziologie und Ethik,** *auf Grund seiner Dramen dargestellt und gewürdigt.* — München-Gladbach. Volksvereinsverlag. — 1 mk. 20.

Cet exposé critique des idées morales et sociales de l'auteur norwégien Ibsen fait partie de la collection : *Actualités Apologétiques* du Volksverein. L'auteur l'a entrepris pour mettre en garde contre la séduction qu'exercent en Allemagne les idées du « maitre du drame naturaliste ». Il montre dans cette influence une forme dangereuse de « la lutte du paganisme moderne contre le christianisme. »

Un chapitre spécial est consacré à l'étude de l'épouse et de la mère dans l'œuvre de Ibsen.

Sozialdemokratische und Christliché Sittenlehre. M.-GLADBACH. Verlag der Westd — Arbeitezeitung — 40 Pfg.

La stérilité, pour l'individu et la société, de la morale socialiste, issue du darwinisme, et la fécondité, pour l'un et pour l'autre, de la morale chrétienne : tel est le sujet de cette brochure. Après avoir montré dans les théories évolutionnistes les sources des doctrines socialistes, l'auteur oppose au matérialisme et à l'égoïsme qui en résultent, un tableau de la morale chré-

Digitized by Google

tienne, individuelle et sociale. Ce résumé est fait de main de maître, et rédigé comme une réponse directe, pratique, parfois topique, aux objections et aux illusions des socialistes. Le dernier chapitre « *Christliche Kulturarbeit* », *les progrès à réaliser en l'idéal chrétien* » n'est autre chose que le programme d'améliorations morales et sociales que poursuivent, surtout en faveur du peuple, les catholiques allemands.

Les Catholiques au pouvoir : **L'Œuvre sociale de l'État Belge** (1884 — 1912) — (*Publications de la société bibliographique*,) par M. G. Goyau, nº 1 — 0.25. Paris, de Gigord.

Partout, à l'heure actuelle, les catholiques possèdent un programme social et formulent des revendications sociales. Mais les esprits hostiles peuvent objecter que les promesses sont faciles et que les partis d'opposition se laissent facilement aller à des surenchères électorales.

M. G. Goyau leur répond en montrant ce qu'ont fait, dans un petit pays, les catholiques maîtres du pouvoir. Cet inventaire sommaire de l'œuvre sociale du gouvernement belge est la preuvre singulièrement éloquente des aptitudes réformatrices des catholiques, et de leur amour sincère pour les travailleurs.

Il ne sera peut-être pas inutile de signaler ici à nos lecteurs les deux excellents ouvrages que M. Goyau a résumés, — comme il sait le faire, — à savoir : Vermeersch et Müller, *Manuel social: La législation et les œuvres en Belgique.* 2 vol. (Louvain Uystpruyst, 1909), et *1884-1909 ; vingt-cinq années de Gouvernement : le parti catholique belge et son œuvre* (Bruxelles — Dewit 1911).

Les Hommes de demain par M. R. Bazin, de l'Académie française : Même coll. nº 2. — 0.25.

L'éminent académicien catholique n'a pas cru abaisser son talent en écrivant ce modeste « tract » : *Les Hommes de demain.*

De tous côtés on demande des hommes ; quels seront-ils ceux qui feront que demain sera meilleur qu'aujourd'hui ?

M. Bazin veut qu'ils soient chrétiens, car, « s'il y a un surhomme, c'est un chrétien ».

Il veut que, dès l'enfance, ce chrétien soit formé aux sentiments nobles, au sacrifice : « Les enfants, dès qu'ils ont l'esprit ouvert, sont capables d'une grande générosité ». Que cet enfant soit, de bonne heure, nourri de foi : « Ils ont une rapidité de compréhension pour toutes les choses d'ordre surnaturel, qui n'a sûrement pas été mise à profit comme elle aurait dû l'être, jusqu'à ces derniers temps ».

Et cela, c'est surtout l'œuvre de la mère.

C'est ensuite au père, avec la mère, de former l'adolescent, de lui tremper un caractère fier, viril, indépendant, « une belle jeunesse farouche, qui ne ment pas, qui ne se vend pas...», de lui assurer une instruction solide, une forte culture générale.

M. Bazin veut qu'à ce jeune homme on ne craigne pas de parler mariage, de bonne heure ; qu'on lui parle aussi du sacerdoce, qu'on l'habitue, non pas seulement à la pratique religieuse, mais à la dévotion.

Digitized by Google

« Que deviendra le jeune homme ainsi élevé ? » Peu importe la carrière qu'il embrasse, il y sera supérieur, « il sera une influence, un élément de la grandeur française ».

Mémoires d'un Prêtre d'hier, par M. E. Dessiaux.— Paris. Téqui. in-8° 350 p. 3 fr. 50.

Sont-ce de vrais « *mémoires* », écrits réellement par celui qui en est le héros, après avoir été vécus par lui, et légués à un ami, ou bien, ce que je croirais plus volontiers, est-ce « l'ami » qui en est le véritable et seul auteur ? Peu importe, on trouvera ici, dans un récit vivant, où pétille, à côté de l'esprit de foi, l'esprit tout court, l'histoire d'une vocation sacerdotale, depuis le moment où le murmure de la grâce a commencé à l'insinuer jusqu'à celui où elle se consomme dans le sacrifice de la vie. L'anecdote y nourrit le récit, piquante, alerte ; les observations drôles y croisent les réflexions graves, pieuses, profondément surnaturelles ; les deux derniers chapitres : le *vicariat,* le *pastorat,* montrent le prêtre tel qu'il est, se débattant dans la prose de la vie où il exerce son apostolat, haut d'idéal et pauvre de ressources, mais néanmoins toujours jeune par le courage et les espérances.

C'est d'une lecture à la fois divertissante et réconfortante. Je ne m'étonnerais même pas que ce livre ait l'ambition de mieux faire connaître à des gens prévenus ce qu'est la vocation, le séminaire, la vie du prêtre dans une paroisse, comme vicaire, curé.

Je lui souhaite volontiers ce succès : il en est digne.

Action Populaire. **Année sociale internationale.** — *3e année, 1912.* — Reims. Action Populaire, 5 rue des Trois Raisinets ; — Paris « Maison Bleue, » 4, rue des Petits-Pères. — Prix : 9 francs.

Voici la troisième année sociale internationale publiée par l'Action Populaire de Reims(1). C'est le même plan que pour 1910 et 1911 : *La Famille, — Le Syndicalisme, — l'État et la Protection légale des travailleurs, — le Socialisme français en 1911, — la Coopération, — l'Assurance contre les risques,* — enfin *la Revue de l'Étranger.* — C'est aussi le même courant de doctrine qui se poursuit, nourri des faits et des controverses de l'année 1911.

Je souhaite vivement que l'*Action Populaire* garde chaque année le même plan dans la rédaction de l'*Année Sociale.* Le développement des doctrines et des institutions pourra plus facilement être suivi. Et déjà, en étudiant sur trois années successives tel ou tel aspect de la vie sociale, on est surpris du progrès réalisé, comme aussi de la richesse des renseignements fournis par l'*Action Populaire.*

Estudios Sociales, par le P. Téodoro Rodriguez, Augustino, Professor en la Universitad del Escorial. — 2 vol. in-8°, 5 Pesetas. — Madrid. Imprenta Hélénica, Pasage de la Alhambra 3.

Dans ces deux volumes *d'Études Sociales,* le P. Rodriguez s'est donné surtout pour but de mettre au jour une théorie juste et rationnelle du

(1) Voir pour 1911. *Études Franciscaines,* Juin 1911 p. 665.

Digitized by Google

Salaire. Presque tout le second volume est consacré à cette question, qu'il regarde, à bon droit, comme fondamentale en économie sociale.

Une étude de la *Production et de ses agents* la précède, précédée elle-même d'une sorte d'introduction sur la *Question sociale*, ses causes et ses remèdes. Enfin, quelques chapitres, dans l'un et l'autre volume, traitent de l'État et de son rôle en matière économique et sociale.

Ces *Études Sociales* révèlent un auteur bien averti, qui sait se mouvoir avec une grande indépendance d'esprit au milieu des partis ou des écoles, qui ne craint pas, à l'occasion, de remettre en question des thèses acceptées comme démontrées par beaucoup d'auteurs.

Sur la question du *Salaire*, particulièrement, l'ouvrage est riche de discussions et d'aperçus personnels. Peut-être l'auteur, tout en combattant ailleurs, à fond, l'école libérale, ne s'est-il pas suffisamment mis, ici, en garde contre ses conceptions.

Une Enquête sur le logement des Familles nombreuses à Paris. — Paris, 92, rue du Moulin Vert. — Plaquette in-8°, 30 pp.

Les « familles nombreuses » sont devenues les parias de la société. Rejetées par les concierges, qui ont ordre de ne recevoir que des « ménages sans enfants » ou les « ménages à un ou deux enfants », ces familles, « dont le nombre des enfants atteste la propreté morale, finissent par échouer dans des hôtels mal famés où la police opère de fréquentes descentes. Et c'est ainsi qu'au contact de souteneurs et de filles, des gamins innocents dégénèrent en apaches le plus naturellement du monde ».

La question du logement des familles nombreuses est, pour notre pays, une question vitale, de vie morale aussi bien que de vie physique. — C'est pour émouvoir en sa faveur l'opinion publique et le législateur que *l'Association pour l'amélioration du logement ouvrier* publie la présente *enquête* où le problème apparait dans toute sa poignante et douloureuse acuité.

F. Aimé.

Le Médecin, *son rôle dans la famille et dans la société*, par le Dr J. Vincent, un vol. in-12 de IV-422 pp. — 3 fr. 50 — Beauchesne, Paris.

Après avoir lu le bel ouvrage de M. V. nous arrivons à la même conclusion que lui. « Ce livre est le fruit de l'expérience personnelle et un peu celui de l'expérience des autres. Il est la synthèse d'une longue vie de médecin qui a beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup retenu. Pareil travail serait impossible à qui n'aurait pas, dans ses divers mérites, celui du *médecin d'autrefois*. »

Il y a dans tout l'ouvrage des sujets délicats touchés avec une maitrise parfaite. Alliance du sentiment chrétien et de la réalité des choses. On ne pouvait mieux dire. Que de conseils précieux et pratiques dits simplement et que tant de chrétiens s'efforcent d'ignorer. Le travail du Dr V. est une bonne œuvre. Le premier livre, le plus captivant et le plus adapté à la vie commune envisage le rôle moral du médecin dans la famille. Personne n'est plus apte que lui à donner de judicieux conseils, sans doute, aussi nous voudrions que les médecins aient toujours le sens surnaturel et que leurs conseils par-

Digitized by Google

fois trop naturels, ne rendent pas inutiles les conseils surnaturels des « *médecins de l'âme.* » Les jeunes Docteurs qui s'inspireront des principes du D. J. V. ne tomberont pas dans cet écart.

Le second livre résume le rôle du médecin dans la société, ce rôle est un des principaux fondements sur lesquels repose l'édifice social.

Le plan de l'ouvrage nous en montre l'importance et l'utilité actuelle.

A. *Rôle du médecin dans la famille.* — Considérations générales sur la famille. — Ce que vaut la vie. — Fiançailles et dot. — Mariage — Amour conjugal. — Le foyer. — Choix du médecin. — Qualités nécessaires à la femme. — Hygiène. — Devoirs dans le mariage. — Naissance de l'enfant. — Vie progressive, évolution physique de l'enfant. — Des illusions dans le mariage, Divorce. — Devoir conjugal, dépopulation. — Élevage des enfants. — Éducation, Établissement des enfants. — Valeur sanitaire du mariage. — Célibat. etc,..

B. *Rôle du médecin dans la société.* — Considérations générales, rôle du médecin dans la société, la civilisation. — Les pauvres. — Le médecin perd de son prestige. — Hygiène. — Littérature. — Romans. — La presse. — Le théâtre. — Criminalité, etc..

Voilà des sujets actuels présentés sous un aspect à la fois pratique et chrétien. P. D.

Billets à ma Filleule par BERTHEM-BOUTOUX, 1 vol. in-12 de 336 pp. 3 fr. 50. Bloud. Paris.

Excellent recueil de conseils écrit avec cœur et délicatesse. La « Marraine » connait de la vie le pour et le contre, l'expérience, les ans l'ont instruite, les heurts du monde lui ont donné la maturité et la sagesse dans le jugement. Sa foi est demeurée intacte, sa piété, une piété solide couronne toutes ces qualités et forme ainsi un fond de vie très sérieux.

C'est ce fond de vie que la Marraine veut faire pénétrer goutte à goutte dans l'âme de sa « Filleule », une jeune fille de dix-neuf ans, qui vient de prendre son vol, hors du nid — la pension.

L'ensemble de ces petits *billets*, forme un petit roman, qui naturellement se termine par le mariage.

Tous les sujets qui peuvent intéresser et former une jeune fille sont passés en revue, depuis « *l'envol du nid* jusque « *au seuil de l'hyménée* » en passant par : « *Entrée dans le monde*, *Le patriotisme en dentelles*, *Duplicité mondaine*, *L'esprit et le cœur*, *L'idéal de nos contemporaines*, *Vivre sa vie*, *Dévotion et bigoterie*, *Sufragettes*, *Comment il faut lire*, *Ce qu'il faut lire*, *Le flirt*, *Les désabusées*, *Nos fiancées modernes*, *Dans l'attente*, *Le droit à l'amour*, *Les allumeuses*, *Les conquérantes*, *Les endormies*, *Les entravées*, *De l'auto à l'aiguille*, *Fiancée*, *L'amour à deux*, *Premier nuage*, etc.

Tout est pratique et d'une note très juste, l'auteur est un fin critique de la vie du monde, je lui reprocherai un petit rien, c'est que sa chère Filleule ait trouvé son bonheur au « bal ». Pourquoi ce refus *a priori* du jeune prétendant, qui de lui-même était venu demander la main de la petite Mad ; la place était déjà occupée par une vision entrevue un jour de bal, dans ce bal, où « Marraine » avait fait quelques réserves sur l'acceptation de la valse, mais si le « coup de foudre », comme dit Mad, date de cette valse ?

Digitized by Google

Quand donc persuadera-t-on aux jeunes filles que l'on peut trouver un mari en dehors d'un bal. Ce préjugé fait un mal immense parmi la jeunesse, et arrête bien des œuvres chrétiennes sérieuses.

Sans doute il y a bal et bal, comme il y a milieu et milieu. Il y a des circonstances. Mais l'humble fille de campagne qui se fait exclure des « enfants de Marie » pour une danse ou elle n'a guère mis de malice, ne comprend pas que la « Présidente » demoiselle du Château, puisse danser et rester aux honneurs.

Dans un milieu comme le sien, aux relations très étendues, Mad douée de toutes les qualités, aurait pu fixer son cœur et sa vie en dehors du bal. — Petite critique — J'en ajoute une autre ; la silhouette du prêtre, me paraît crayonnée d'une main un peu dédaigneuse. Le livre me plaît et je le recommande volontiers. Il me plait à tel point que je demanderai à l'auteur de ne pas délaisser sa correspondance et de continuer ses « Billets » pendant les premières années de mariage de sa petite « Mad ». Un second volume, excellent, sera complément du premier.

Et puis encore je voudrais que la « Marraine » pense à des « Filleules » de plus humble condition et qu'elle nous fasse une série de « Billets » pour nos jeunes filles des milieux ouvriers ou des campagnes. « Marraine » trouvera un charmant petit volume dans ses souvenirs. Elle a tant vu et tant voyagé.

F. G.

Les Manuels Scolaires. — *Études sur la Religion des Primaires* par Georges Valois et François Renié, avec la collaboration de Marius Riquier et Jean Herluison. — 1 vol. in-12 de XV-445 pp.; 3 frs 50. — Nouvelle Librairie Nationale, 85 rue de Rennes, Paris. 1911.

Le livre porte en sous titre : Manuels d'histoire : falsifications historiques — Manuels de morale : falsifications scientifiques — Manuels de lectures : falsifications littéraires. On a là, tout à la fois, la division de l'ouvrage et ses conclusions, conclusions établies après une étude systématique et précise et avec une rigueur vraiment scientifique.

Parmi les appendices, notons un document vraiment réjouissant et qui méritait d'être inséré ici : l'extrait du *Temps* relatant « l'assassinat parlementaire » de M. Fouillée.

Les auteurs appartiennent au groupe de l'*Action française*. Leur travail restera l'une des meilleures justifications de la « Lettre des évêques » ; mais tout en rendant un hommage respectueux aux chefs de la hiérarchie catholique, ils se sont placés à un point de vue différent, qui est leur point de vue habituel. Ils ont voulu « montrer que l'école laïque n'est pas seulement dressée contre l'Église catholique, mais contre la Raison, contre la Patrie, contre la Civilisation ; que l'intérêt national, la connaissance scientifique, l'exercice normal de l'intelligence, sont également offensés, menacés, dégradés par l'esprit et les méthodes de l'enseignement officiel. Par l'étude des manuels d'histoire, de morale, de lectures, par l'analyse des procédés qu'emploient leurs auteurs, falsifications, insinuations perfides, confusions constantes, truquage de textes, nous démontrons que si le but de l'enseignement primaire est bien la déchristianisation de la France, ses résultats sont aussi la dénationalisation

Digitized by Google

des Français, la destruction du sens social et l'avilissement de notre raison. » (p. VI.).

En fermant le livre, je ne trouve rien de mieux que ces phrases de la Préface pour en caractériser l'esprit, le but et la manière.

C'est là une œuvre de belle clarté et de sérieuse critique. Il fallait vraiment cette méthode rigoureuse pour mettre en lumière, à travers les spécieuses apparences de neutralité et l'habileté des procédés, la perfidie de la manœuvre et les tendances systématiques de ces mille diminutions et déformations de la vérité historique et scientifique ou de l'exactitude littéraire. Ceux qui ont eu jadis à montrer le bien fondé de la condamnation de certains manuels, apprécieront l'utilité d'une telle démonstration et ses difficultés.

Les auteurs dénoncent les vrais responsables, les vrais coupables de cette conspiration contre l'âme française, ces universitaires qui ne peuvent bénéficier des circonstances atténuantes, et dont quelques uns, pontifes ridicules ou odieux d'une science truquée, abusent de leur situation et de leurs titres pour tromper sciemment les instituteurs et les enfants de la France.

Un pareil livre est vraiment une revanche, autant pour l'intelligence que pour la foi, par sa clarté et sa logique et aussi par la flétrissure qu'il imprime sur l'œuvre néfaste de « menteurs et de faussaires ». A. C.

HAGIOGRAPHIE

Saint Benoît, *sa vie, sa règle, sa doctrine spirituelle ;* par le R. P. Bernard Maréchaux, abbé de Sainte Françoise Romaine, Paris, Beauchesne 1911. in-12 de VIII — 197 pages. Prix : 2 francs.

Dans cet intéressant volume, le très respectable auteur donne tout d'abord un aperçu de la vie de saint Benoît, d'après saint Grégoire le Grand. Il explique par là-même les fresques qui décorent le grand cloître du monastère de Mont-Olivet-Majeur, près de Sienne. Viennent ensuite deux parties consacrées à la règle de saint Benoît et à sa doctrine spirituelle. Il va sans dire que celui qui veut faire une enquête approfondie sur ces sujets ne peut se dispenser de recourir aux documents primitifs, à la règle de saint Basile, à celle de saint Benoît et aux écrits de saint Bernard. Mais pour un premier défrichement ou pour le gros public, le volume de Dom Maréchaux est excellent. J'ai eu plaisir à y trouver (p. 116) la distinction entre l'oraison et la prière liturgique, deux choses sur lesquelles même de bons esprits n'ont pas dit les choses précises et nettes qu'il fallait dire.

Au sujet de l'esprit bénédictin, Dom M. cite la parole de Bossuet. D'après notre grand orateur français, la règle de saint Benoît est un précis du christianisme. Je sais tel abbé bénédictin qui a répondu à peu près dans le même sens : « il n'y a pas proprement d'esprit bénédictin ». L'esprit bénédictin, c'est l'esprit chrétien tout entier, et cela seulement. D'après Dom Maréchaux l'esprit bénédictin est un esprit de sainte liberté sous le joug du Christ (p. 66) Ou encore : C'est l'humilité qui nous livre incontestablement le fond de la pensée de saint Benoît, sur la vie intérieure (p. VII). Et la conclusion générale du volume précise davantage : c'est l'humilité qui forme le fond de l'ascétisme bénédictin.

Ces pages sont à retenir et à prendre en grande considération. Émanant

Digitized by Google

de la plume d'un abbé de l'ordre de saint Benoît, elles ont une autorité particulière.

P. UBALD D'Alençon.

HISTOIRE

Étude sur la ville de Valognes, M. l'Abbé J. L. ADAM, Chapelain épiscopal. — Se trouve chez les libraires de Valognes. 1912. — In-12 de VIII-503 pp.

Ce livre nous transporte dans une de ces bonnes vieilles villes de province, jadis florissantes, mais ne conservant plus aujourd'hui que le charme mélancolique des villes mortes.

L'auteur nous promène tour à tour dans le *Valognes physique et historique*, le *Valognes archéologique et monumental*, le *Valognes économique et* le *Valognes scientifique*.

Nombreux sont les souvenirs franciscains : L'Histoire des Observants et des Capucins occupe les pages 270-283 et le martyre du Bienheureux Cervoisier (1562) est raconté avec émotion (p. 67-77). Enfin dans la galerie des hommes célèbres qui termine le volume, à côté de noms illustres comme ceux de Barbey d'Aurevilly, de Léop. Delisle, d'Alexis de Tocqueville et Vicq d'Azir, je relève les noms plus humbles de quelques Franciscains : Appollinaire de Valognes († 1646), Nicolas Denyse († 1509), François Maillard, (XVIIe), Archange de Valognes († 1651).

Pas n'est besoin d'être Valognais pour prendre plaisir à la lecture de ce livre si joliment illustré, écrit avec tant d'érudition et tant d'amour filial.

F. G.

Après la séparation. — *La vie religieuse en Normandie d'après les comptes-rendus des Congrès diocésains. 1910-1911*, par L'Abbé SEVESTRE. — Paris. Picard. 1912. — 27 pages.

La séparation n'a pas découragé les catholiques, elle a plutôt stimulé leur zèle. Sur tous les points de la France les prêtres ont poursuivi avec plus d'ardeur, avec plus de ténacité leur apostolat, et les fidèles y ont répondu avec plus de générosité, avec plus de discipline. M. Sevestre borne son étude à la province de Normandie, et décrit les forces et les œuvres catholiques. Il serait à souhaiter que pareil travail fût fait pour les autres provinces ecclésiastiques de France ; un état complet des forces et des œuvres permettrait de constater ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire, ce serait un stimulant pour le groupement et l'organisation des forces catholiques.

F. A.

Nouvelle Biographie Normande, par Mme N. — N. OURSEL. — Second supplément. Paris, Ernest Dumont, 42, rue Barbet de Jouy, 1912. in 8° de XXI-452 pages. Prix : 8 francs.

Les deux volumes de la « Biographie » de Madame Oursel ont paru en 1886 et le premier supplément en 1888. Ce second supplément arrive donc

Digitized by Google

à environ vingt cinq années en arrière du premier. Et cela suppose un travail considérable pour combler les lacunes. On écrit tant de nos jours.

Le très grand mérite de Madame Oursel sera de fournir des notices difficiles à trouver et que seul un contemporain peut avoir la patience de rechercher et de fixer. Que de pas et de démarches n'a-t-il pas fallu accomplir pour aboutir à ce résultat !

Il nous plait de relever, dans cette « biographie », nombre de mentions qui font le plus grand honneur à la Normandie.

Il va sans dire que sur cette masse de renseignements quelques inexactitudes peuvent s'être glissées, de même quelques fautes d'impression. Ainsi Pautel de la page 365, et Postel de la page 377 ne forment en réalité qu'un seul et même personnage. Jacques Léon (Léon de Kerval) naquit en septembre et non en décembre 1852. Le titre de « biographie », je l'aurais aussi remplacé par « bibliographie ».

Mais somme toute, nous avons dans ce précieux livre un instrument de travail tout à fait utile. L'ouvrage n'a été tiré qu'à 250 exemplaires. C'est dire que ceux qui le possèdent feront bien de ne pas s'en démunir.

P. Ubald d'Alencon.

LITTÉRATURE ET ARTS

Tableau de la Littérature française au XIXe siècle, par Fortunat Strowski, professeur-suppléant à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. — Librairie classique Paul Delaplane, rue Monsieur-le-Prince 48, Paris. 1 fort vol. in-12 (IX-540 pages) broché, 3 fr. 50.

Je lisais l'autre jour je ne sais dans quel périodique : « On s'amuse beaucoup, dans les rédactions, des efforts désespérés de réclame auxquels se livrent, pour faire vendre leurs ouvrages, certains auteurs que le public ne se décide pas à prendre au sérieux. » M. Strowki n'a pas besoin de ces efforts de réclame : depuis longtemps, le brillant historien de saint François de Sales et de Pascal est pris au sérieux par le public. En serait-il à son premier ouvrage, que son *Tableau de littérature française au XIXe siècle* lui vaudrait d'être classé parmi les plus grands critiques littéraires de notre époque.

Ce n'est pas un livre ordinaire, mais qui fait penser ; un vrai chef-d'œuvre de fond et de forme. M. Strowski est un peintre admirable : il pouvait tenter ce tableau, et nous devons le remercier de nous l'avoir donné.

Son but est de faire aimer le XIXe siècle en le faisant connaître. Il peut y compter. M. Strowski n'est pas un démoliseur de réputations ; il veut au contraire faire revivre les gloires oubliées. Peut-être même fera-t-il trop aimer le XIXe siècle, car il ne s'érige point en critique. Faut-il le lui reprocher ? L'idée en viendra peut-être aux milliers de lecteurs qui méditeront cet ouvrage, comme elle m'est venue à moi-même. Mais qu'ils relisent la préface de l'auteur et ils verront que nous n'en avons pas le droit. On peut n'être pas entièrement de son avis lorsqu'il nous dit : « Et comment aurais-je pu faire autre chose, puisque notre littérature du XIXe siècle se trouve être encore si proche de nous et si mêlée à notre vie familière que, dans sa grandeur confuse nous ne distinguons rien, ni les genres, ni les définitions, ni les lois, ni les

Digitized by Google

rangs, et que chacun des maîtres de ce siècle, quand nous l'abordons à son tour, revêt fatalement à nos yeux une importance prépondérante et démesurée ? » L'auteur a fait ce qu'il voulait faire : un tableau. Et voici comment il l'a disposé. Je ne crois pas pouvoir mieux faire que citer M. Strowski lui-même : « Il est incontestable que, pendant ce siècle plus que jamais en France, le mouvement de la vie a créé de rapides courants qui, pour quelques années, imprégnaient, soulevaient et emportaient tout, comme un fleuve emporte avec lui ses remous et ses tourbillons. J'ai essayé de délimiter et de peindre ces divers courants, en me servant des œuvres littéraires où ils s'étaient le plus clairement reflétés. Et puis, entre ces chapitres qui sont comme les fresques mouvantes d'un « cinématographe », j'ai placé une série d'autres images « animées », d'un caractère plus intime, les images individuelles de la formation et de la carrière des grands écrivains, en essayant toujour de rattacher strictement les œuvres à l'instant précis de cette carrière qui les a produites. »

Je l'ai déjà dit, M. Strowski ne s'érige pas en critique. Ce n'est pas qu'il reste indifférent devant la laideur morale. Non, il demeure fidèle à l'idéal qu'il s'est tracé dans sa préface : « S'il m'a été souvent impossible de me poser en juge littéraire vis-à-vis d'écrivains ou d'ouvrages trop contemporains » pour donner lieu à un verdict définitif, jamais, autant qu'il a dépendu de moi, je n'ai négligé, en les examimant, les perspectives supérieures de la vie morale. M'abstenant de tout dogmatisme dans mes opinions de biographe et d'interprète de la pensée d'autrui, je me suis montré d'une rigueur inflexible pour tout ce que j'ai trouvé d'égoïste et de lâche, pour tout ce qui m'a semblé prêcher au cœur une conception de la vie sans poésie et sans idéal. » Cependant, quand on a le talent de M. Strowski, on doit s'attendre à devenir un guide de lectures. Et j'ai peur que certaines œuvres louées sans restrictions suffisantes ne soient dévorées de bonne foi par des jeunes gens inexpérimentés. Il y a des livres auxquels la Sainte Église a défendu de toucher. Avons-nous le droit de chercher la vérité dans le livre qui « nous heurte ? » On voudrait donc encore un mot de reproche à certains ouvrages...

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la conversion de Chateaubriand. M. Strowski n'y croit guère. Mais est-il vraiment besoin de recourir à de grandes lumières pour l'expliquer ? Les passions ont endormi sa foi, mais ne l'ont point étouffée. La souffrance, « la bonne souffrance », comme l'appelait Coppée, suffit à la réveiller.

M. Strowski se demande aussi si A. de Vigny a conservé « cette indifférence hautaine de toute sa vie contre la religion, ou si, au dernier moment, son cœur s'adoucit ». Nous le savons, sans doute possible, par une lettre du curé de Bercy qui l'assistait ; cette lettre a été publiée par les « Études religieuses » en mai 1864.

Encore un mot. Montalembert, Brizeux, de Laprade me semblent occuper trop peu de place dans ce magnifique tableau ; et je m'attendais à trouver, au nombre des critiques littéraires actuels le P. Longhaye et l'abbé Lecigne. Mais il serait injuste d'insister sur ces quelques remarques. Que M. Strowski me permette plutôt en finissant de lui adresser une prière. Ne pourrait-il pas faire suivre ce tableau d'une étude approfondie et détaillée de tous les

Digitized by Google

écrivains marquants, et dont, dès aujourd'hui, on peut prévoir la longue vie et la grande influence ?

P. PLACIDE.

Dans le Silence des Rêves, par PAUL GRANOTIER. — 1 vol. 3 fr. 50. Paris, Jouve et Cie.

Ces poèmes d'un débutant, d'un vrai jeune, se recommandent avant tout par une sensitivité délicate, un art intime, discret, finement nuancé ; ils contiennent mieux que des promesses et il en émane un bon parfum d'âme pure. Leurs harmonies suaves et leur sereine mélancolie charmeront tous les esprits affinés, leurs leçons d'énergie plairont à tous les croyants. C'est au plus élevé, au plus noble idéal que M. Paul Granotier s'ordonne d'obéir ; et un très pur esprit chrétien anime la plupart de ses chants. D'un poète aussi bien doué, attendons de belles œuvres, impressives et spiritualisantes.

A. GERMAIN.

Les Genres musicaux. — I. *La Musique d'Église*, par le Dr KARL WEINMANN, Directeur de l'École de Musique d'Église de Ratisbonne ; — Ouvrage traduit de l'Allemand par Paul Landormy. — Librairie Paul Delaplane, 48 Rue Monsieur-le-Prince, Paris. — 1 vol. in.18 (17 cm.×11 cm.) broché, 1 fr. 60.

Après la collection si intéressante des « Genres littéraires », Monsieur Delaplane nous présente celle des *Genres Musicaux*. Cette collection s'adresse aux musiciens, aux amateurs de musique et à tous les esprits curieux de l'histoire de l'art. Elle comprendra huit volumes. Son but est de résumer les travaux des musicologues contemporains, de mettre les derniers résultats de la science à la portée de tous. Ces volumes « sont des *guides* destinés à orienter le grand public dans le dédale des faits esthétiques. Ils lui apprendront à situer dans la longue chaîne des œuvres celles auxquelles vont naturellement ses préférences ou son admiration ».

La *Musique d'Église* du Dr Karl Weinmann mérite vraiment de commencer cette collection, et nous ne pouvons que remercier Monsieur Landormy de nous en avoir donné la traduction. Sans doute, l'auteur écrivait avant tout pour son pays. Mais, nous dit M. Landormy, « c'est justement ce qui nous a paru intéressant ». Personne, en effet, n'était plus compétent que le Dr Karl Weinmann pour nous donner l'histoire de la musique d'église en Allemagne. Il faut ajouter qu'il n'est pas moins informé quand il s'agit du développement de l'art religieux dans les pays étrangers. D'ailleurs, la collection va s'augmenter bientôt de deux volumes qui compléteront celui-ci. Ce sont : le *Chant grégorien*, par M. l'abbé N. Rousseau, directeur au grand Séminaire du Mans, et *l'Oratorio* par M. Robert Cogné.

Ce qui est certain, c'est que, pour rassembler en un si petit nombre de pages une telle multitude de faits et d'idées sur un sujet qui s'étend à près de vingt siècles, « il fallait, dit M. Landormy, l'inépuisable érudition et le grand sens critique du Dr Weinmann ».

P. PLACIDE.

Digitized by Google

VARIA

La Fatigue et le Repos. (*La fatigue, la conservation des forces, la médication par le repos*), par le Dr Fernand Lagrange, lauréat de l'Institut, avec le concours du Dr de Grandmaison. Un vol. in-8o, 6 francs. Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris.

— Il est grand de nos jours le nombre de ceux que le travail intellectuel fatigue et condamne au repos. L'intensité du travail, l'activité fiévreuse de la vie, l'abondance des matières portées au programme des études ne sont pas les seules causes de ce surmenage ; on peut se demander ; Sait-on travailler ? Les pages écrites par le Dr Lagrange sur la fatigue et le repos, pages si heureusement complétées et publiées par le Dr de Grandmaison, nous contraignent d'avouer qu'on est très souvent dans l'erreur sur la façon dont nous nous livrons au travail ou nous nous donnons au repos. Voilà pourquoi, il est maint chapitre de cet ouvrage [IIIe partie, le repos de l'esprit, les conditions du repos de l'esprit, la mise au repos du cerveau] à recommander plus particulièrement aux professeurs et aux étudiants parce qu'ils y trouveront une méthode excellente de travail et de repos qui les soumettra à l'abri du surmenage et de la neurasthénie.

JABLOIS.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVIIe

JANVIER 1912.

I. *Vers Duns Scot ;* P. Raymond 5
II. *Une apologie théologique en faveur de Fr. Nicolas de Lyra* († *1340*) *O. M.;* P. Dr Ephrem Baumgartner 15
III. *Pour l'univocité scotiste* (suite) ; S. Belmond . . 25
IV. *Quelques reliquats du péché originel ;* P. Michel-Ange 37
V. *Notes sur le voyage de Frère Jean de Plancarpin* (1245-1247) *;* H. Matrod 57
VI. *Des influences franciscaines sur l'auteur du « Combat Spirituel » ;* P. Ubald d'Alençon . . . 72
VII. *Notes et Documents ;* P. Gratien 84
VIII. *A travers les livres nouveaux* 95

FÉVRIER 1912.

I. *Pour l'univocité scotiste* (fin) ; S. Belmond . . 113
II. *Quelques reliquats du péché originel* (fin); P. Michel-*Ange* 128
III. *Un capucin Breton au XVIIe siècle. Le Père Joseph de Morlaix* (fin) ; P. René de Nantes . . . 149
IV. *Une Tribu privilégiée ;* P. Pacifique. 168
V. *Notes sur le voyage de Frère Jean de Plan-Carpin* (1245-1247) (suite) ; H. Matrod 177
VI. *La famille du Père Timothée de la Flèche ;* Louis Calendini 187
VII. *La comédie après Molière et Regnard ;* A. Charaux 191
VIII. *A travers les livres nouveaux* : Eucharistie, Catéchisme, Apologétique, Hagiographie, Biographie, Droit canonique, Histoire, Sociologie, Littérature et Arts, Varia 210

Digitized by Google

MARS 1912.

I. *Notes sur le voyage de Frère Jean de Plan-Carpin* (1245-1247) (suite) ; H. Matrod 225
II. *Une tribu privilégiée* (fin) ; P. Pacifique . . . 239
III. *Un couvent franciscain anglais à Paris* (1658-1799) ; Georges Daumet 251
IV. *Notes et extraits de quatre manuscrits du P. Maurice d'Epernay, relatifs aux Fr. Min. Capucins Français ;* P. Ubald d'Alençon 265
V. *La comédie après Molière et Regnard ;* A. Charaux 283
VI. *Les œuvres satiriques du P. Zacharie de Lisieux ;* Abbé Ch. Guéry 296
VII. *Les statuts du Chapitre général de 1340 ;* P. Gratien 308
VIII. *D'un privilège contesté : La récitation mentale du bréviaire ;* P. Constant 314
IX. *A travers les livres nouveaux :* Franciscana. — Théologie. — Philosophie. — Morale. — Pastorale. — Prédication. — Spiritualité. — Varia . . 318

AVRIL 1912.

I. *Encore le « Speculum Perfectionis » ;* P. Édouard . 337
II. *Les œuvres satiriques du P. Zacharie de Lisieux* (suite) ; Abbé Ch. Guéry 356
III. *Un couvent franciscain anglais à Paris* (suite) ; Georges Daumet 367
IV. *Actualités scotistes ;* S. Belmond 380
V. *Le Tiers-Ordre et le prêtre* (fin) ; P. Aimé . . 389
VI. *Mariavites ;* Chne A. de Koskowski 396
VII. *Les pauvres deviennent-ils de plus en plus pauvres ?* P. Aimé 399
VIII. *La comédie après Molière et Regnard* (fin) ; A. Charaux 407
IX. *Notes et documents ;* P. Gratien 420
X. *A travers les livres nouveaux* 427

MAI 1912

I. *Une Réparation : Le Chanoine Jean-Joseph Loiseaux du diocèse de Tournai.*
Le Très Révérend Père Piat de Mons, Frère-Mineur Capucin ; P. Prosper 441
II. *Notes et documents sur le voyage de Frère Jean de Plan-Carpin* (suite) ; H. Matrod 472

Digitized by Google

III. *Étude sur le recrutement du Clergé Constitutionnel ;* P. Armel 490
IV. *Lafontaine et Florian ;* A. Charaux . . . 513
V. *A travers les livres de théologie ;* P. Dieudonné . 529
VI. *Les Traditions Provençales ;* Mgr Fuzet . . . 539
VII. *A travers les livres nouveaux :* Théologie, Prédication, Franciscana, Sociologie, Varia . . . 542

JUIN 1912.

I. *Notice : Monsieur Auguste Charaux* . . . 553
II. *La Fable : Lafontaine et Florian* (suite et fin) ; A. Charaux 555
III. *Une étape nouvelle dans la conception de la philosophie scolastique* ; P. Raymond 578
IV. *Quelques reliquats du péché originel* (suite) ; P. Michel-Ange 588
V. *La fondation des Clarisses de l'Ave-Maria et l'établissement des Frères-Mineurs de l'observance à Paris* (1478-1485) ; P. Gratien 605
VI. *Les œuvres Satiriques du P. Zacharie de Lisieux* (suite) ; Abbé Ch. Guéry 622
VII. *Notes et documents. Les Franciscains à l'université de Paris ;* P. Gratien 640
VIII. *A travers les livres nouveaux :* Franciscana, Théologie, Piété, Questions sociales, Hagiographie, Histoire, Littérature et Arts, Varia 644
IX. *Table* 662

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076474913

Digitized by Google

Digitized by Google